



HAL
open science

”Le jour d’après” : organisations et projets militaires dans la France libérée : août 1944 - mars 1946

Stephane Weiss

► **To cite this version:**

Stephane Weiss. ”Le jour d’après” : organisations et projets militaires dans la France libérée : août 1944 - mars 1946. Histoire. Université de Lyon, 2016. Français. NNT : 2016LYSE2080 . tel-01419407

HAL Id: tel-01419407

<https://theses.hal.science/tel-01419407v1>

Submitted on 19 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N°d'ordre NNT : 2016LYSE2080

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement (ou à huis clos) le 20 septembre 2016, par :

Stéphane WEISS

« Le jour d'après »

**Organisations et projets militaires
dans la France libérée**

Août 1944- mars 1946

Devant le jury composé de :

Hervé DREVILLON, Professeur des universités, Université Paris 1, Président

Christine LEVISSE-TOUZE, Directrice de Recherche, Université Paris 4, Rapporteur

Chantal METZGER, Professeure d'université, Université de Lorraine, Rapporteur

Michel CATALA, Professeur des universités, Université de Nantes, Examineur

Sylvain CHAMPONNOIS, Expert, Examineur

Laurent DOUZOU, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Directeur de thèse

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

LAHRA
UMR 5190
LABORATOIRE DE RECHERCHE
HISTORIQUE RHÔNE-ALPES

Ad
483
Ecole doctorale
Sciences Sociales
Université de Lyon

Université Lumière Lyon 2
Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes
École doctorale Sciences sociales 483

Stéphane Weiss

**« Le jour d'après »
Organisations et projets militaires dans la France libérée
août 1944 – mars 1946**

Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire

Soutenue le 20 septembre 2016

Directeur de thèse : Laurent DOUZOU, professeur, Sciences Po Lyon

Jury :

Michel CATALA, professeur, Université de Nantes

Sylvain CHAMPONNOIS, docteur en histoire contemporaine, chargé d'études au Service historique de la Défense

Hervé DREVILLON, professeur, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Christine LEVISSE-TOUZÉ, directrice de recherche Université Paris 4

Chantal METZGER, professeure émérite, Université de Lorraine

Université Lumière Lyon 2
Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes
École doctorale Sciences sociales 483

Stéphane Weiss

**« Le jour d'après »
Organisations et projets militaires dans la France libérée
août 1944 – mars 1946**

Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire

Soutenue le 20 septembre 2016

Directeur de thèse : Laurent Douzou, professeur, Sciences Po Lyon

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à Charles Hattstatt, engagé volontaire de la *Demi-brigade de l'Armagnac* puis du 158^e RI en 1944-1945, dont la rencontre en 2006 a déclenché la démarche ayant conduit à la présente thèse.

Je remercie Laurent Douzou qui m'a accompagné dans ce projet à partir de 2008, avec rigueur, disponibilité et compréhension, ainsi que les membres du jury.

J'adresse également ma reconnaissance à Frantz Malassis, directeur de la Fondation nationale de la Résistance, pour l'intérêt accordé à mes travaux, ainsi qu'au général Bernard de Boisfleury (†) pour les informations mises à ma disposition. Je remercie particulièrement Christian Genet pour son expertise sur les fronts charentais.

J'adresse naturellement de chaleureux remerciements à mon épouse, mes enfants et mes parents pour leur soutien, leur relecture, leur patience ou leur intérêt partagé pour les chenillettes, fussent-elles en Légo.

Je remercie également celles et ceux qui m'ont apporté un précieux soutien logistique, à Paris, à Lyon ou dans les Vosges : David Zenovelli et Younès El-Gamah pour leur support SIG, Anaïs Marcotte, Cécile Odouard, Lia Roques et Delphine Bessat, ainsi que Fabienne Roehrig et Frédéric Muhlach pour leur apport bibliographique.

Je salue enfin le personnel d'accueil du Service historique de la Défense, à Vincennes, le personnel du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon.

AVANT-PROPOS

La présente thèse porte sur une période charnière de l'histoire française contemporaine : les 18 mois courant d'août 1944 à mars 1946. Cette période voit se succéder la libération du territoire métropolitain, le rétablissement de la légalité républicaine, l'achèvement de la guerre en Europe, l'engagement de la reconstruction et une succession de crises politique entre le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) et ses alliés occidentaux, sur fond de remise en question de la place de la France en tant que puissance coloniale et grande puissance.

La fenêtre temporelle ciblée n'est pas l'effervescente phase libératrice de l'été 1944 mais les mois qui l'ont suivie, d'où les termes de notre titre : le *jour d'après*, une fois la libération obtenue, tandis que la guerre se poursuit et que le cadre d'une refondation politique et économique se met progressivement en place, selon des rythmes variables d'une région libérée à l'autre. Compte tenu de l'étalement temporel des combats et des évolutions politiques générées par l'installation en métropole du gouvernement provisoire de la République, les bornes temporelles proposées ont davantage une fonction de balises que de limites strictes. Le mois d'août 1944 voit la libération de la capitale et la retraite allemande de la majeure partie du pays. Le mois de mars 1946 voit l'achèvement de la mise en œuvre d'une succession de plans relatifs à l'organisation de l'Armée de Terre française : les structures créées pour la conduite de la guerre laissent alors la place à l'armée d'après-guerre.

Le sujet étudié est militaire. Il correspond conjointement aux *organisations militaires* créées au sein du territoire libéré et aux *projets militaires* visés par ces organisations, qu'il s'agisse, à court terme, de la poursuite de la guerre, ou, à moyen terme, de la refondation d'une armée française, au-delà de sa seule composante africaine et coloniale, unique rescapée de la tourmente de mai-juin 1940 puis du brutal réveil de novembre 1942.

La question militaire a tenu une place importante au sein de l'intense effort politique engagé par le gouvernement provisoire pour rétablir, au plan intérieur, une légalité républicaine et, au plan extérieur, restaurer le rang d'une France plus qu'amoindrie par la défaite de 1940. Le dessein gouvernemental a pris corps à travers un programme de réarmement visant à la fois un doublement des effectifs de l'Armée de Terre (pour peser davantage aux côtés des Alliés et préparer l'après-guerre) et la régulation des forces combattantes issues de la Résistance intérieure, aux premiers rangs desquelles les Forces françaises de l'Intérieur (FFI). Le gouvernement provisoire n'a toutefois pas été la seule entité échafaudant des projets militaires fondés sur les ressources françaises métropolitaines et proposant des organisations à même de mettre de tels projets en œuvre. Des projets plus ou moins formalisés ont également été portés par des instances issues de la Résistance, parallèlement au gouvernement. De son côté, le haut commandement allié, au sein duquel la France n'était que marginalement représentée, a systématiquement cherché à orienter les projets français à l'aune des seuls besoins stratégiques anglo-américains. Dans ce contexte, les organisations et les projets militaires envisagés ou expérimentés n'ont pas été univoques, loin s'en faut. Aussi, les termes *organisations* et *projets* sont délibérément appréhendés au pluriel.

Enfin, à l'image des choix gouvernementaux du moment et de la clé de lecture adoptée par la majorité des acteurs issus de la Résistance intérieure, le propos développé dans la présente thèse se concentre sur l'Armée de Terre. Quel qu'ait été le rôle des forces aériennes et maritimes durant le Second conflit mondial, celle-ci a en effet focalisé les préoccupations relatives au réarmement français de 1944-1945, dans la perspective de la poursuite d'une lutte continentale contre l'Allemagne. Elle a de même été perçue comme le principal cadre du devenir des FFI, à la différence de l'Armée de l'Air et de la Marine, deux institutions restées sans assise en métropole après novembre 1942 et dont les modalités techniques étaient bien plus éloignées de l'expérience militaire des FFI que celles de l'Armée de Terre. Ceci ne signifie pas pour autant que les organisations et les projets étudiés sont restés exempts de considérations aériennes et navales.

SOMMAIRE

Remerciements.....	1
Avant-propos.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
1re Partie – Tous en rangs !.....	25
Chapitre 1 - Le gouvernement provisoire à la redécouverte de son territoire.....	27
Chapitre 2 - Le COMAC à l'épreuve du gouvernement et des régions.....	47
Chapitre 3 - La remise en place des régions militaires.....	75
Chapitre 4 - Les attributs du pouvoir durant l'automne 1944.....	101
Chapitre 5 – 1945 : L'heure de la normalisation.....	119
2e Partie - Formez vos bataillons !.....	141
Chapitre 6 - Heurs et malheurs du programme de réarmement du 30 novembre 1944.....	143
Chapitre 7 - Les nouvelles divisions et le programme des effectifs libérés.....	163
Chapitre 8 - Des projets alternatifs : les grandes unités FFI.....	183
Chapitre 9 - Des bataillons de marche aux nouveaux régiments.....	211
Chapitre 10 - Numérogie identitaire.....	243
3e Partie - Engagez-vous !.....	263
Chapitre 11 - L'automne 1944 : entre opportunités et défis.....	265
Chapitre 12 – L'engagement des FFI pour la durée de la guerre.....	279
Chapitre 13 - L'hiver 1944-1945 : la nécessité d'alternatives.....	301
Chapitre 14 - Alimenter la bataille.....	313
Chapitre 15 - La sortie de guerre : les fruits des efforts ?.....	331
4e partie - Aux armes !.....	353
Chapitre 16 - Un automne d'attente et d'initiatives.....	355
Chapitre 17 - Les matériels alliés.....	379
Chapitre 18 - Les ressources françaises.....	391
Chapitre 19 - Le matériel de prise.....	409
Chapitre 20 - Un bilan ambivalent.....	441
Conclusion.....	457
Bibliographie.....	469
Table des abréviations.....	475
Table des matières.....	477
Index des personnalités évoquées.....	483
Annexes.....	489

INTRODUCTION

A la mi-septembre 1944, la France métropolitaine se trouve en grande partie libérée. La guerre n'est cependant pas close, tandis que les forces allemandes se ressaisissent et que les armées alliées se trouvent confrontées à une triple crise logistique : un plafonnement de la production industrielle américaine, la saturation des capacités maritimes des Alliés et l'élongation brutale de leurs voies d'approvisionnement sur le continent européen¹. La combinaison de ces facteurs aboutit à la stabilisation de la ligne de front. Trois départements lorrains, l'Alsace et le nord de la Franche-Comté restent encore partiellement ou totalement occupés. Des forces allemandes tiennent les cols et les têtes des vallées alpines jalonnant la frontière franco-italienne. Ailleurs, des garnisons allemandes se sont retranchées sur la façade atlantique, du Médoc à Brest, ainsi qu'à Dunkerque et au sein des îles anglo-normandes. Les territoires de l'Empire restent eux-mêmes directement concernés par la poursuite de la guerre. La lutte contre les *U-Boote* se poursuit tout au long des côtes africaines et levantines. Par ailleurs, la question d'un retour militaire en Indochine se profile.

Le gouvernement provisoire n'a pas les coudées franches à son arrivée en métropole. Il lui faut tout à la fois affirmer son autorité sur le plan intérieur et défendre sa légitimité au sein du concert des nations alliées. Le 23 octobre, les États-Unis consentent à reconnaître le gouvernement provisoire. Bon gré, mal gré, celui-ci peut compter sur le soutien du gouvernement britannique. Cette reconnaissance diplomatique est complétée en décembre par la visite du général de Gaulle à Moscou. Au plan militaire, la France reste cependant placée sous une stricte tutelle alliée. Le devenir des armées françaises est lié à des décisions alliées, plus précisément américaines, fondées sur une analyse stratégique mondiale et sur une approche coût-avantage prévalant sur toute perspective politique française de long terme. Le *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* (SHAEF), commandé par le général Dwight Eisenhower, dirige les forces venues de Normandie. Les opérations dans le Sud-est sont pilotées par l'*Allied Forces Headquarter* (AFHQ), l'état-major allié pour le théâtre d'opération méditerranéen, placé sous la direction du général Henry Maitland Wilson, avant que celui-ci ne passe la main au SHAEF à la mi-septembre². Les régions du nord de la Loire et de l'axe Rhône-Saône sont par ailleurs devenues l'*hinterland* du front allié : bases, dépôts logistiques et camps de transit s'y installent, tandis que les ports libérés sont remis en marche sous contrôle allié.

Le gouvernement provisoire doit composer avec une situation d'autant plus complexe que le pays est loin d'être en ordre de marche et accuse l'absence de près de deux millions de prisonniers de guerre, de déportés ou de travailleurs retenus en Allemagne. La France se présente sous un jour fragmenté : les dynamiques à l'œuvre sont davantage régionales que nationales, du fait de ruptures physiques et des contraintes d'une libération étalée dans le temps. Le gouvernement provisoire est loin d'avoir les mains libres. Au plan militaire, l'action gouvernementale ne peut prendre corps que dans le cadre contraint d'une tutelle alliée. Il lui faut également faire face à un phénomène peu anticipé et dérégulé : l'effervescence des *Forces françaises de l'Intérieur* (FFI).

Au terme de quatre années d'occupation de la métropole, l'outil militaire national est à reconstruire. Le territoire métropolitain n'est certes pas exempt de ressources militaires, qu'elles aient traversé vaille que vaille la tourmente ou qu'elles aient été bien involontairement léguées par l'adversaire en retraite. Encore faut-il que ces ressources soient adaptées aux besoins. Le gouvernement provisoire n'est pas le seul à s'y intéresser et, ce faisant, à envisager une refondation militaire. Sans attendre le gouvernement, une part des cadres issus de la Résistance intérieure a d'emblée engagé des initiatives militaires, dérégulées, bien que non nécessairement divergentes par rapport à l'action gouvernementale.

1 : Voir à ce sujet : Ruppenthal Roland G., *Logistical Support of the Armies*, Volume II, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1995 (1959), 540 p.

2 : Pogue Forrest C., *The Supreme Command - United States Army in World War II European Theater of Operations*, Office of the Chief of Military History, United States Army, Washington DC, 1954, p. 263-265 et 275-277.

Étudier ces projets et ces initiatives, ainsi que les organisations qui les ont portés, ne revient pas à aborder un champ vierge de toute référence bibliographique. Le sujet a déjà fait l'objet de travaux de recherche. Ceux-ci sont toutefois très peu nombreux. En outre, ces études se sont focalisées sur une seule facette des projets militaires conduits au sein de la France libérée : le programme de réarmement français de 1944-1945, porté par le gouvernement provisoire et négocié avec les États-Unis et la Grande Bretagne.

Une France fragmentée

En septembre 1944, la France libérée est un espace fragmenté tant physiquement que politiquement. La libération s'est déroulée selon des rythmes différents de part et d'autre de la Loire et de l'axe Rhône-Saône. De même, l'action du gouvernement n'a pas été uniforme, avec une approche régionale décentralisée.

Fragmentation géographique

Au sortir de l'été 1944, la guerre a profondément imprimé sa marque dans le paysage français. Les réseaux ferrés et routiers sont perclus de coupures, à l'image de 1 600 ouvrages ferroviaires détruits³. La Loire et le Rhône sont redevenus des frontières intérieures, où les passages ne se font plus que par bac, faute de ponts. A la date du 5 septembre, il n'y a par exemple plus de ponts sur le Rhône de son embouchure à Lyon, hormis les ponts provisoires lancés par le génie français à Avignon. Il ne reste de même que cinq ponts praticables sur le cours inférieur de la Saône⁴. La mobilité est également contrainte par un manque chronique en carburants. Dans ce contexte, Paris est physiquement coupée des régions du sud de la Loire et du Massif central. Le front stabilisé du nord de la Franche-Comté à la Moselle représente par ailleurs une coupure supplémentaire, qui perdure jusqu'aux premiers jours de décembre 1944.

Seules les voies logistiques alliées bénéficient d'une rapide remise en état, selon un axe Ouest-Est au départ de la Normandie et un axe Nord-Sud au départ de la Provence. A l'écart de ces axes, les déplacements interrégionaux impliquent de longs détours et des ruptures de charge. Le Sud-ouest et le Massif central en offrent des exemples explicites. A Bordeaux, le pont ferroviaire sur la Garonne a été préservé mais les ponts de Saint-André-de-Cubzac et de Libourne enjambant la Dordogne ont par contre été dynamités le 28 août. Pour joindre Bordeaux à Saintes au cours des mois suivant, les trains devront transiter par Agen, Coutras et Angoulême, soit un périple de près de 550 kilomètres au lieu de 120, sans évoquer une surconsommation du précieux charbon. Dans les mêmes temps, joindre Marseille à Bordeaux implique un arrêt des trains à Arles, un passage du Rhône en bac puis un embarquement dans de nouveaux trains à Beaucaire.

Fragmentation temporelle

La Basse-Normandie connaît une lente et douloureuse libération du 6 juin à la mi-août, tandis que l'essentiel de la Bretagne et du Val de Loire sont libérés en deux semaines. L'espace menant de la Seine à la Moselle est ensuite parcouru en une semaine par les armées alliées. La vallée du Rhône et l'espace alpin connaissent une remontée alliée similaire en deux semaines. Parallèlement, le Massif central, le Centre-ouest et le Sud-ouest se trouvent libérés par le repli des forces allemandes vers la Bourgogne. Le front se fige ensuite sur la Moselle et face aux Vosges et à Belfort, sans oublier les fronts secondaires de l'Atlantique et des Alpes. Ainsi, d'une région à l'autre, d'un mois à l'autre, l'expérience de la Libération est vécue comme une chevauchée alliée fulgurante, comme une longue bataille marquant le pas ou comme une insurrection accompagnant la retraite allemande, avec ou sans intervention de troupes alliées.

Ces temporalités libératrices distinctes, conjuguées au cloisonnement géographique imposé par la fragmentation des voies de communication, contraignent le gouvernement provisoire à un rétablissement

3 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980,, p. 38.

4 : Riccioli Jean-Louis, « De la Provence aux Vosges : le problème des cours d'eau et de leur franchissement par les unités françaises », *Revue historique des Armées*, 1994, n° 196, p. 22-30.

des institutions selon des rythmes décalés. Entre autres exemples, Paris, Lyon et Bordeaux sont libérées dans le même laps de temps, entre le 25 août et le 3 septembre. Le gouvernement y prend cependant pied politiquement et militairement à des rythmes bien différents. A Paris, le général de Gaulle fait son entrée dès le 25 août au soir. A Lyon, le retour de l'État se déroule en peu de jours, sous le haut patronage du général de Lattre de Tassigny, avec la garantie de la présence de troupes françaises régulières et sans contestation politique majeure : le 14 septembre, le général de Gaulle s'y rend davantage pour constater le rétablissement des institutions que pour l'initier.

A Bordeaux, l'autorité gouvernementale ne s'affermirait par contre qu'après trois semaines de liberté, lors de la venue du général de Gaulle le 17 septembre. A la différence de Lyon, Bordeaux est une ville où le chef du gouvernement doit procéder en personne à des arbitrages, en présence d'une autorité militaire uniquement représentée par des FFI. Des troupes françaises régulières, en l'occurrence un régiment de zouaves, n'y entrent que le 3 novembre et mettent à profit la date du 11 novembre pour marquer symboliquement la restauration de l'État. Ainsi, les scènes de liesse populaire intervenues les 25 et 26 août à Paris ne se jouent à Bordeaux qu'en novembre :

« [N]ous sommes acclamés par la population, qui, n'ayant jamais encore vu depuis quatre ans de troupes régulières, nous prend pour des Américains, mais revient vite de son erreur et nous acclame encore davantage [...]. Lever des couleurs, remises de décorations puis défilé se suivent au milieu d'une foule enthousiaste. Beaucoup applaudissent, certains pleurent ou nous jettent des fleurs⁵. »

Fragmentation politique

Le cloisonnement constaté en France en septembre 1944 n'est pas que routier ou ferroviaire, il est également politique. Des dynamiques régionales ont comblé le vide laissé par la perte de dynamique nationale. Les périphéries régionales sont devenues autant de nouvelles centralités, tandis que Paris, capitale privée depuis quatre années de sa fonction gouvernementale, a fonctionnellement pris le rang d'un chef-lieu régional.

Dès le second semestre 1943, face à l'hypothèse d'une libération progressive et fragmentée, le pouvoir d'Alger a entériné le principe d'une déconcentration régionale temporaire, avec la division du territoire métropolitain en commissariats régionaux de la République, sur la base des ressorts des préfectures régionales instaurées par Vichy. Les commissaires régionaux ont pour mission d'empêcher la vacance du pouvoir. Ils reçoivent dans ce but des prérogatives très larges, ouvrant la voie à des mises en œuvre variées d'une région à l'autre, dans l'attente d'une pleine réimplantation de l'autorité gouvernementale⁶. Leur installation a été anticipée : les premières nominations datent d'octobre 1943. Ce laps de temps a permis aux intéressés, déjà présents en métropole, d'asseoir leur légitimité locale. Dans le champ militaire, concernant le rétablissement d'une administration militaire territoriale, force est de constater qu'Alger a adopté un rythme bien différent. L'organisation militaire de la métropole, sous la forme de dix-neuf régions militaires calquées sur les ressorts des commissariats de la République, ne fait l'objet d'un premier décret que le 9 juin 1944, trois jours après le commencement des opérations alliées en métropole.

L'édifice envisagé à Alger reposait sur l'hypothèse d'une pleine et unanime reconnaissance politique du gouvernement lors de son retour en métropole. Or, sortant de la clandestinité, des instances issues de la Résistance, se réclamant d'une légitimité politique acquise dans la lutte clandestine, ont revendiqué une place aux côtés ou au sein du gouvernement. Ainsi en est-il du Conseil national de la Résistance (CNR), au plan national, et, au plan local, des comités départementaux de libération (CDL). Il en va de même dans le domaine militaire, avec le Comité d'action militaire (COMAC), lié au CNR, son état-major qualifié d'État-major national FFI, et les divers états-majors FFI départementaux et nationaux. Le gouvernement s'est

5 : SHD Terre, cote 12 P 39 : Journal de marche de la Compagnie de canons du 4^e Régiment de Zouaves.

6 : Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, 1943-1946*, Armand Colin, Paris, 1975, 304 p.

trouvé confronté à une concurrence politique indéniable en septembre et octobre 1944. Au plan civil, la posture frondeuse d'une part des comités départementaux de libération n'a pris une ampleur conséquente que dans les départements de l'ancienne Zone Sud, activant de façon plus ou moins prononcée le clivage établi dès la période clandestine entre les communistes et les autres mouvements politiques. Le Parti communiste a adopté une stratégie duale, défiant à plusieurs reprises l'autorité du gouvernement tout en y participant. Le devenir des FFI a notamment cristallisé les tensions⁷.

La politique gouvernementale est également contrainte par le poids des instances alliées. Au quotidien, si la France a échappé au régime d'une administration militaire alliée, l'*Allied Military Government of Occupied Territories* (AMGOT), le SHAEF et ses commandements logistiques sous-jacents régissent quasi-directement une large part des régions libérées : organisation du ravitaillement des populations (notamment à Paris), exploitation des principaux réseaux routiers et ferroviaires alimentant le front, réquisitions ou passations de commandes pour assurer les besoins alliés, monopole de l'exploitation des ports... Les armées alliées s'appuient sur une robuste organisation administrative et logistique, qui ne laisse que peu de place aux autorités françaises. Dans le Sud-est, à titre d'exemple, force est de constater que les services américains des *Civils Affairs* ont pris le pli de fonctionner seuls, sans passer par les organismes français de la production industrielle ou du ravitaillement⁸.

La dérégulation de la question militaire

Lorsque les émissaires gouvernementaux prennent pied dans les régions libérées, force est pour eux de constater que la réimplantation d'une administration militaire, calquée sur la situation d'avant-guerre, ne coule pas de source. Au contraire, le gouvernement provisoire n'est pas le seul à porter un discours sur la question militaire : celle-ci apparaît largement dérégulée et intégrée aux débats politiques agitant la France libérée. Depuis Paris, le COMAC, au nom du CNR, revendique une contribution à la refondation d'une armée nationale, voire son *leadership*. Majoritairement constitué de personnalités liées au Parti communiste, il développe un discours sur la fondation d'une armée nationale populaire, qui intégrerait l'Armée d'Afrique (et non l'inverse) et dont la mise en œuvre reposerait sur les états-majors des régions FFI. La posture du COMAC prend rapidement les traits d'un contre-projet politique, plus ou moins relayé au sein des régions et s'appuyant sur la dynamique des FFI.

Au niveau régional, quelle que soit l'obédience politique des principaux commandants FFI, leur effacement n'est pas allé de soi. Les instances issues de la Résistance intérieure sont loin d'avoir été stabilisées et n'ont pas été exemptes de concurrences internes. Elles présentent cependant des traits communs. Elles mêlent des militaires d'active et des civils, réservistes ou non : la question militaire n'y est plus le domaine réservé d'une institution formée de seuls militaires d'active. Leurs cadres sont politisés et placent leur action dans une perspective de refondation nationale et de remplacement du régime de Vichy, comme en témoigne le fleurissement d'affiches, d'en-têtes et de communiqués proclamant une IV^e République. Le sujet militaire n'est momentanément plus un monopole régalién du gouvernement. Les FFI, polymorphes et hétérogènes, incarnent cette dérégulation, malgré leurs contours incertains et variables d'une région à l'autre.

La dérégulation constatée peut ainsi être appréhendée de deux façons opposées. D'une part, elle génère une concurrence effrénée, nuisible à l'émergence d'un projet gouvernemental stabilisé et consensuel. D'autre part, loin de n'être que contre-productive ou inhibitrice, elle favorise l'apparition de comportements inattendus pour le gouvernement, non anticipés depuis Londres ou Alger : une part des

7 : Andrieu Claire, « Résistance et Libération », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 584-590.

Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent – Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993, p. 123-124.

8 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS, postérieur au 2 octobre 1944.

forces issues de la Résistance n'attendent pas les projets gouvernementaux pour entreprendre de transformer leurs aspirations politiques en réalisations effectives, y compris en matière militaire. Elle a offert un cadre favorable à un florilège d'initiatives militaires. Celles-ci ont constitué autant de jalons potentiels pour un projet militaire national.

Les FFI, une force aux contours incertains

Les *Forces françaises de l'Intérieur* (FFI) représentent la singularité militaire de la France libérée, tant par leur nombre, équivalent voire supérieur à celui des forces réarmées en Afrique du Nord, que par leur nature. L'émergence de la dynamique FFI résulte d'une construction organisationnelle et identitaire relativement tardive, qui n'a pris son essor qu'à la fin du printemps 1944, voire, dans certaines régions, seulement au cœur de l'été. Le terme FFI recouvre un ensemble très hétérogène de forces militaires, qualifiées de *forces irrégulières*, au sens où leur formation, leur organisation et leur fonctionnement ont échappé à tout cadre normatif émanant d'une autorité étatique.

Cette force polymorphe, véritable vivier pour tous les projets militaires envisagés en métropole, est difficilement quantifiable. Échappant à tout cadre normatif, les FFI, pris dans leur globalité, présentent un problème majeur pour les échelons de commandement de 1944 comme pour la recherche historique. Leur dénombrement est impossible à établir précisément ou à suivre dans le temps en l'absence de registres d'engagement ou de soldes. A titre d'exemple, dans la région toulousaine, les 14 et le 23 septembre, deux déclarations successives du commandant FFI régional font écho, l'une, à un potentiel FFI effectivement employable de 7 000 hommes et, la seconde, à un bloc politique de 51 000 hommes⁹ : la maille est large !

Le terme *Forces françaises de l'Intérieur* est né en décembre 1943 du souci d'unification des formations combattantes de la Résistance intérieure. Son emploi ne s'est pas généralisé avant l'été 1944. Il sert en premier lieu à la qualification des organes clandestins de commandement, suivant un schéma descendant : création de l'État-major national FFI en mars 1944, puis mise en place progressive d'échelons régionaux et départementaux jusqu'au mois d'août¹⁰. A Alger, une dichotomie perdure jusqu'à la fin du mois d'août. Durant la période clandestine, l'octroi de fonds pour les FFI était le fait du BCRA, et non du ministère de la Guerre. Pour celui-ci, les FFI restent un sujet longtemps méconnu, puisqu'il n'en a pas la charge, alors que les opérations en Italie et la préparation de l'Armée B accaparent légitimement l'attention de ses services. Une note produite le 7 juin 1944 par le cabinet militaire du commissaire à la Guerre illustre ce constat : listant une dizaine de thématiques à étudier en vue de la réorganisation de l'armée en métropole, elle n'identifie tout bonnement pas la question des FFI¹¹.

Si le qualificatif FFI s'impose au fil des semaines au sein des instances militaires françaises et alliées, cet acronyme recouvre dans les faits un très large spectre de situations. Le succès de l'acronyme FFI résulte de la facilité qu'il offre pour qualifier de façon illusoirement uniforme une population hétérogène et diffuse. L'appellation FFI reste d'abord cantonnée aux états-majors, comme l'illustre le cas de la Région R4. Les unités militarisées de l'ex-Armée secrète se mobilisent en juin en tant qu'unités des *Corps francs de la Libération*, un terme issu des *Mouvements unis de la Résistance* (MUR). Parallèlement, les unités liées au Front national portent haut l'appellation *Franc-Tireur et Partisans*, tandis que les groupes liés à l'ORA se constituent en tant que *Corps francs de l'ORA*. La convergence vers le terme FFI reste tardive. A titre d'exemple, le *Corps franc Pommiès*, principale force de l'ORA en région R4, ne prend le terme FFI à son compte qu'après le 4 août 1944. A la date du 15 août, à quelques jours du début de la retraite allemande dans le Sud-ouest, un laissez-passer signé par le commandant régional FFI, Serge Asher alias *Ravanel*,

9 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI, Région de Toulouse, note n° 10 du colonel Ravanel adressée à l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

AN, cote 3AG4 34 : Déclaration des chefs départementaux FFI de la Région de Toulouse, 23 septembre 1944.

10 : Marcot François, « Forces françaises de l'intérieur », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 185-186.

11 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, note n° 1 192/EMGG/Cab, 7 juin 1944.

montre encore un emploi du terme FFI restreint à la qualification des états-majors tandis que les unités restent dénommées sur la base de leurs mouvements d'appartenance¹².

Il n'y a pas de communauté FFI formant objectivement un corps social. L'hétérogénéité des FFI est manifeste en septembre 1944. D'anciens maquisards réunis dès avant juin 1944 ou d'anciens membres de groupes francs urbains côtoient des volontaires de la montée massive « au maquis » de juin 1944 ou des insurrections urbaines du mois d'août. S'y ajoute, dans un vaste brassage sociologique, un nombre croissant de recrues ayant rejoint les rangs FFI après le départ des Allemands. D'anciens militaires d'active, avec ou sans expérience résistante, exercent aux côtés de cadres d'origine civile. La décrépitude du régime de Vichy a aussi apporté son lot de ralliements plus ou moins tardifs d'éléments liés jusqu'alors, au moins de façon tutélaire, à l'État français : gendarmes, gardes mobiles, lauréats du concours de Saint-Cyr réunis à l'École de Guéret et ralliés dès juin 1944, élèves de l'École navale repliée à Clairac dans le Lot (ralliés le 15 août), personnels du 1^{er} Régiment de France progressivement ralliés à la mi-août dans l'Indre et le Cher...

Les rangs FFI comptabilisent également des soldats africains ou indochinois issus des détachements de travailleurs coloniaux rapatriables (bloqués en métropole depuis novembre 1942) ou provenant des *Frontstalags* allemands, où ils ont subi quatre années de détention depuis juin 1940. Certains sont des fugitifs ayant rejoint individuellement des maquis ou ayant suivi leur cadres français passés à la résistance. D'autres, restés dans les *Frontstalags*, se voient qualifiés de FFI par les nouvelles autorités, heureuses de trouver en leurs personnes une main d'œuvre militaire disponible. Si cette population reste anecdotique dans certaines régions, elle représente un phénomène de masse ailleurs, par exemple en région bordelaise, où 10 500 ex-prisonniers africains forment le tiers des quelque 29 000 FFI comptabilisés à la fin du mois de septembre 1944¹³. Diverses catégories de volontaires étrangers s'y ajoutent : des Belges, des Espagnols particulièrement représentés dans le Sud-ouest, mais également d'anciens supplétifs soviétiques et alliés italiens des forces allemandes, faits prisonniers puis débauchés.

Quelques traits communs viennent traverser cette diversité et concourent à une progressive construction identitaire. À l'exclusion des ex-prisonniers des *Frontstalags* n'ayant guère eu d'autre choix que de suivre le mouvement, le volontariat des intéressés est la première de ces caractéristiques partagées : les FFI n'ont pas été recrutés par conscription ou mobilisation mais sont venus par choix individuel ou dynamique de groupe. Ce volontariat constitue à la fois une force, en termes de mobilisation d'énergies et de consentement à affronter l'adversaire, et une faiblesse, avec un risque élevé de démoralisation et de dispersion, en cas d'absence de perspectives ou de difficultés trop ardues : les volontaires ne sont tenus par aucun engagement opposable autre qu'un contrat moral implicite. En second lieu, les FFI partagent une origine métropolitaine, au sens où ils se sont organisés en France occupée ou en cours de libération, à la différence des forces venues d'outre-mer. Enfin, troisième point commun, leur militarisation s'est déroulée en dehors du cadre formalisé et administratif de l'institution militaire. Les décisions gouvernementales de septembre 1944 relatives aux FFI se focalisent sur leur nécessaire *régularisation*, ce qui implique qu'elles sont considérées comme des forces *irrégulières*, bien distinctes des troupes *régulières*, formées en Afrique du Nord. De fait, dans les correspondances du gouvernement et du SHAEF, le terme FFI vient rapidement qualifier toute organisation militaire constituée en France métropolitaine à partir de volontaires de l'automne 1944, qu'ils aient ou non participé aux combats de l'été 1944. Concomitamment, une identité FFI s'est structurée après la Libération par opposition à l'institution militaire arrivant d'Alger. L'expérience commune de la lutte en France occupée a constitué un point commun fédérateur distinguant ceux de l'intérieur par rapport à ceux de l'extérieur.

Un environnement concurrentiel

Au plan militaire, l'automne 1944 se présente en France sous des abords des plus concurrentiels. D'inévitables luttes d'influence et la faible capacité initiale de régulation du gouvernement conduisent à des

12 : SHD Terre, cote 1 K 298 : Laissez-passer de l'état-major de la Région FFI R4, 15 août 1944.

13 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945.

concurrences exacerbées pour le *leadership* militaire. A titre d'exemple, dans le Sud-ouest, des clivages entre états-majors et commandements persistent jusqu'à la fin de l'année 1944 et se matérialisent par le débauchage de troupes et des tentatives hostiles de prise de contrôle sur telle ou telle unité ou sur telle ou telle portion des fronts émergents des poches de l'Atlantique¹⁴.

La faiblesse et la dispersion des ressources attisent de même les concurrences. En septembre 1944, la règle du *premier arrivé – premier servi* prévaut. Ainsi en est-il de la répartition de l'essence et des rations alimentaires, sur le front de Saint-Nazaire : elle est l'objet de récriminations et d'accusations de favoritisme entre ceux présents depuis août et ceux arrivés par la suite¹⁵. Ailleurs, dans le Bordelais, une unité accapare de précieux stocks de tissus, bien qu'elle ne soit pas à même de les mettre en fabrication pour obtenir des tenues militaires¹⁶. Mêmes échos en Limousin, sur fond de querelle d'autorité entre le commandant régional (le colonel FFI Rousselier) et un subordonné (ou supposé tel), accusé de piller les ressources régionales pour son seul compte :

« Le capitaine H., non content d'avoir prélevé sur le département de la Corrèze des moyens matériels, notamment des véhicules, hors de proportion avec les ressources de ce département, continue à faire exécuter de vive force des enlèvements de matériel (véhicules et notamment tabac). Actuellement il fait garder par des groupements armés envoyés spécialement à cet effet, des usines de fabrication d'habillement travaillant pour le compte de l'Intendance, avec l'intention de s'approprier vraisemblablement les produits finis¹⁷. »

La concurrence porte également sur les hommes, à l'image du parcours malchanceux d'un petit bataillon formé à Angoulême. Après la libération d'Angoulême, intervenue le 1^{er} septembre, plusieurs petits groupes se sont réunis au sein de l'ancienne caserne du 502^e Régiment de chars¹⁸. L'ensemble, rejoint par des recrues locales, est organisé en un bataillon de trois compagnies, placé aux ordres d'un certain commandant Bernard et aussitôt rattaché à l'important maquis charentais *Bir Hacheim*, rebaptisé *Régiment Bir Hacheim*. Il en constitue le 4^e Bataillon. A la date du 26 septembre, tandis que le *Régiment Bir Hacheim* a rejoint le front de La Rochelle, le petit bataillon est toujours cantonné à Angoulême. Le commandement local est désormais opéré par un certain lieutenant-colonel Paul, désigné par un émissaire gouvernemental. Le 26 septembre, le bataillon totalise 460 hommes. L'attente à Angoulême ne correspond pas à l'aspiration des volontaires. A l'annonce de la décision du lieutenant-colonel Paul de reconstituer le 107^e RI, régiment de tradition d'Angoulême, la majorité des volontaires signent leur engagement dans l'armée, tandis que le bataillon est rebaptisé en tant que 1^{er} bataillon du 107^e RI le 5 octobre. Le même jour, le lieutenant-colonel Chambre, commandant le *Régiment Bir Hacheim*, ordonne au bataillon de rejoindre Rochefort. A peine arrivé sur place, le petit bataillon devient malgré lui l'otage d'une concurrence entre chefferies :

« Au premier contact avec le lieutenant-colonel Chambre, les difficultés se soulèvent. Il se refuse à admettre la transformation de son 4^e Bataillon en unité du 107 et exige l'enlèvement des écussons [avec numéro du 107] ou le retour immédiat à Angoulême. Un rapide voyage du chef de bataillon à Poitiers [auprès du colonel Fourier, commandant la 9^e Région militaire] apporte l'apaisement [...]. [Néanmoins] *Bir Hacheim* ne fournit que les vivres, le I/107^e vit sur ses disponibilités en essence, munitions, matériel[s] de toute[s] sorte[s] et ne participe pas aux distributions d'habillement¹⁹. »

Bien qu'ostracisé, le petit bataillon monte en ligne devant La Rochelle à partir du 11 octobre. Le 28 octobre, il est relevé et fait mouvement sur Saintes. Mais la Subdivision de Charente maritime, commandée par le lieutenant-colonel FFI Chabanne, ex-fondateur du maquis *Bir Hacheim*, « revendique toujours sur lui des

14 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011 : p. 59-72.

15 : SHD Terre, cote 13 P 81 : Exposé de la situation au sud de l'estuaire de la Loire, 27 novembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, comptes-rendus des réunions hebdomadaires des chefs de corps et des services, 14 et 21 novembre 1944

17 : AD93, cote 304J8 : 12^e Région militaire, rapport n° 210/Cab. du colonel Rousselier, 10 octobre 1944.

18 : SHD Terre, cote 12 P 20 : Journal de marche du I/107^e RI.

19 : *Ibid.*

droits à son administration et à son commandement »²⁰. Le commandant Bernard en réfère à la Subdivision de la Charente et reçoit l'ordre de rentrer à Angoulême, chose faite le 1^{er} novembre. Les choses n'en restent pas là : le lieutenant-colonel Chabanne conteste ce départ auprès du colonel Fourrier, commandant la 9^e Région. Un accord est obtenu : le I/107^e reste à la disposition de la Subdivision de la Charente mais il se voit contraint de verser au *Régiment Bir Hacheim* l'essentiel de son armement individuel et la totalité de ses armes lourdes. Cette dépossession sonne le glas du petit bataillon. Victime de règlements de compte entre chefferies et dépouillé de ses armes, il se trouve privé de la vocation ayant motivé ses engagés volontaires.

Une mise en concurrence est également perceptible de la part des instances alliées. Le potentiel humain mobilisable au sein des régions françaises libérées n'a en effet pas d'exclusivité aux yeux du SHAEF. Une main d'œuvre militaire existe également en Belgique, aux Pays-Bas ainsi que parmi les effectifs polonais et tchécoslovaques administrés par les Alliés. Le SHAEF n'hésite pas à brandir la menace d'une telle mise en concurrence²¹. Celle-ci n'est pas à prendre à la légère, alors que les Alliés supervisent la montée en puissance d'un corps d'armée polonais, engagé sur le front d'Italie sous commandement britannique.

Un florilège d'initiatives

Dans le contexte de la lutte clandestine et de liaisons souvent périlleuses et distendues, il était illusoire d'attendre systématiquement des ordres pour passer à l'action, du moment que des directives générales étaient partagées. En pleine continuité avec ce mode de fonctionnement, l'automne 1944 connaît un florilège de prise déréglée d'initiatives. Ainsi en est-il de projets organisationnels, d'initiatives exploitant les potentiels industriels locaux et de multiples essais de récupération de matériels allemands abandonnés, qui seront développés au fil de cette étude. Entre autre exemple, la production d'essence synthétique à Bordeaux est particulièrement révélatrice. Dans un contexte de pénurie en carburant, du fait de la rupture des canaux d'approvisionnements, cet exemple mêle initiatives individuelles, mobilisation d'expertises, récupération de ressources abandonnées par les Allemands et reprise en main de l'ordre par les nouvelles autorités régionales (en l'occurrence le colonel FFI Joseph Druilhe, qui prend la tête de la future 18^e Région militaire). Il est connu à travers *l'Historique de la 18^e Région militaire*, publié à la fin de l'année 1945 :

« Dans la nuit du 22 au 23 août, les Allemands, préparant leur retraite, faisaient sauter leurs stocks dans la région bordelaise. Ils mettaient le feu à leur usine de réparation d'armes de Latresne et essayaient de faire sauter leur réserve d'essence des carrières du même lieu. Fort heureusement, le groupe de résistance du capitaine Pelette, organisé dans la commune, put intervenir à temps, pour s'emparer des derniers Allemands et couper la mise à feu électrique, sauvant du désastre environ 500 000 litres d'essence pure.

Jusqu'au 28 août, cette essence permit d'approvisionner tous les groupes de résistance sous les ordres du colonel Druilhe. Ce jour là, jour de la libération de la ville de Bordeaux, le colonel Druilhe fit appeler le capitaine Pelette à son quartier général, rue Vital-Carles, et le chargea d'organiser le service des Carburants de la 18^e Région [...]. Pour connaître les disponibilités régionales, la liaison fut immédiatement établie avec le Pool des Carburants [service civil attaché à la préfecture], qui apporta, sans retard, tout son concours. Le blocage de toutes les quantités de carburants de la région fut établi, de façon à connaître les disponibilités.

Au 30 août, la situation était la suivante : essence [des] carrières de Latresne (prise de guerre) : 375 600 litres ; essence [du] Pool des Carburants : 18 504 litres [...] ; alcool déshydraté : 650 720 litres ; benzol : 206 599 litres ; un stock de gasoil (prise de guerre) à Bourg-sur-Gironde [pour environ 295 000 litres]. Avec ces quantités, il importait de satisfaire les besoins civils et militaires jusqu'à l'arrivée, encore lointaine, de l'essence américaine. Fort heureusement, le Centre régional des Essences [CRE], 50 rue de la Palu, à Bordeaux, était resté intact, avec son matériel et son organisation sous la direction éclairée du capitaine Bonnacarrère, resté à son poste.

20 : *Ibid.*

21 : Vigneras, *op. cit.*, p. 329.

Une réunion, groupant le directeur du Pool des Carburants, M. Lebrun, le capitaine Bonnacarrère et le capitaine Pelette, permit d'organiser le Centre régional, pour recevoir l'essence pure de Latresne (prise de guerre), à laquelle serait mélangé 40 % d'alcool et 10 % de benzol, étant donné le stock existant au Pool de ces derniers carburants. Le Pool des Carburants prélevait sur cette fabrication les besoins de la population civile [...].

La rentrée du stock d'essence pure de Latresne était terminée au CRE le 2 octobre, malgré de nombreuses difficultés et ayant eu à en supporter par des éléments pillards de résistants, les 25, 29 et 30 septembre, des vols d'essence se montant à 50 000 litres et trois camions. Mais, devant les besoins grandissants de la région [dont l'approvisionnement des unités du front de Royan] et l'amenuisement des stocks, il a fallu envisager les carburants de remplacement.

Une fabrication fut étudiée et mise au point, avec le CRE, par les soins de la 18^e Région. Au moment de passer à la réalisation, au cours d'une réunion, le 3 novembre, au commissariat de la République, l'exécution en fut confiée, pour des fins politiques, au groupe du commandant *Docteur*, sur les formules présentées par son adjoint, le capitaine Gustave, et dues, en grande partie, à la compétence de M. le professeur Brus [...].

Cette fabrication, réalisée à l'aide des produits locaux [benzol et alcool déshydraté], fut entreprise le 4 novembre et terminée le 21 du même mois. Ce carburant de crise permit de faire la soudure et la 18^e Région avait pu vivre en carburant sur ses propres stocks [...] du 23 août à fin novembre 1944 [...]. A l'arrivée de l'essence américaine, le service des Essences de la 18^e Région, n'eut plus à répartir de carburants aux autorités civiles, ce travail revenant au Pool des Carburants [...]. Les jours difficiles étaient passés [...]»²². »

Ce récit est intéressant à plus d'un titre. Outre le fait qu'il pointe les pillages et la faiblesse des stocks civils (ceux du Pool des Carburants), il montre les difficultés techniques rencontrées. Récupérer un dépôt de carburant est une chose, transporter, modifier et distribuer ce carburant en sont une autre, nécessitant des moyens (tel le matériel du Centre régional des essences, hérité d'avant-guerre) et des compétences (à l'image des officiers et du professeur cités). La mention du commandant Docteur, dont l'unité est chargée « à des fins politiques » de se charger de la production de carburant, illustre également les jeux d'acteurs de l'automne 1944 : cette désignation est à comprendre comme un élément de la stratégie de canalisation menée par le colonel Druilhe, commandant la 18^e Région, à l'égard de groupes FFI initialement indépendants (mais non nécessairement hostiles), dont celui du commandant *Docteur* issu des FTP bordelais.

Le récit reproduit ci-dessus a été rédigé bien après les faits, une fois la disette en carburant révolue à Bordeaux. Si les efforts opérés ont permis de couvrir une partie des besoins, tous ne l'ont pas été. Au début du mois de décembre 1944, les unités du front du Médoc sont encore dépourvues de carburant²³. Quant à la qualité des mélanges pratiqués, elle a été « à l'unanimité » qualifiée de « mauvaise »²⁴. Mieux valait cependant avoir une mauvaise essence que pas du tout. De même, mieux valait valoriser les énergies pour modifier un environnement peu favorable, que le subir passivement. Cet état d'esprit peut se résumer en une phrase du colonel Henri Adeline, l'organisateur initial des opérations devant Royan et La Rochelle :

« La plus large initiative est laissée aux intéressés pour venir à bout des difficultés, peut-être nombreuses, qui pourraient être rencontrées, mais qui ne doivent pas être insurmontables²⁵. »

22 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit.

23 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Rapport sur les FFGR, 11 décembre 1944

24 : 18^e Région militaire, compte-rendu de la réunion des chefs de corps, 21 novembre 1944, doc. cit.

25 : SHD Terre, cote 13 P 95 : FFSO, note du colonel Adeline, 17 décembre 1944.

Un sujet historiographique peu couru mais contrasté

Les projets de refondation militaire engagés en France en 1944-1945 ont fait l'objet de travaux peu nombreux. D'une façon générale, dans le domaine francophone, la question a fréquemment été reléguée au second plan de l'étude de l'amalgame des FFI au sein de la 1^{re} Armée et de la 2^e Division blindée, dans la continuité du récit historique proposé dès 1949 par Jean de Lattre de Tassigny, dans son *Histoire de la Première Armée française*. Si le sujet a été important, il n'a pas résumé à lui seul la question du réarmement français de 1944-1945, à commencer par les questions matérielles et par celles du devenir des FFI enrégimentés qui furent bien plus nombreux hors des rangs de la 1^{re} Armée qu'en son sein. Parmi les principales références sur le sujet, il convient de citer les contributions à des colloques scientifiques d'officiers ayant servi au Service historique de l'Armée de Terre, Roger Michalon en 1974²⁶, Jean Delmas en 1986²⁷ ou Paul Gaujac²⁸. Ce dernier a publié entre 1984 et 1986 une série de quatre ouvrages intitulée *L'Armée de la victoire*, appréhendée à travers le prisme des troupes de la France libre et des forces réarmées en Afrique du Nord. Le réarmement de 1944-1945 n'y est abordé que marginalement, au sein des tomes III et IV, sous le seul angle de l'amalgame et sans aborder d'autres secteurs d'opération que ceux de la 1^{re} Armée et de la 2^e Division blindée.

Une étude française fait exception : la thèse de Jacques Vernet, publiée en 1980 et intitulée *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*. Elle constitue la seule référence française offrant une vue d'ensemble du réarmement français après novembre 1942. Hors du registre francophone, un second ouvrage de référence est paru dès 1957, sous la plume de Marcel Vigneras. Intitulé *Rearming the French*, cet ouvrage s'est inscrit dans la série des études sur la Seconde guerre mondiale du *Center of military history* de l'*US Army*. Concernant la période 1944-1945, les travaux de Jacques Vernet et de Marcel Vigneras sont focalisés sur la négociation d'un programme de réarmement franco-américain. Ils offrent deux points de vue contrastés d'un même sujet.

Bien que le programme de réarmement français de 1944-1945 ait impliqué une contribution britannique non négligeable, il convient de relever l'absence d'études britanniques sur le sujet. Tout au plus, convient-il de citer une publication franco-britannique très synthétique mais précise, relevant surtout d'un exercice efficace de vulgarisation : le court ouvrage de Ian Summer et François Vauvillier, paru en 1998 et qui se réfère aux travaux précités de Marcel Vigneras, Jacques Vernet et Paul Gaujac²⁹.

La thèse de Jacques Vernet (1980)

La thèse de Jacques Vernet, préparée au sein du Service historique de l'Armée de Terre (SHAT) et précédée par une communication au colloque du CNRS de 1974 sur la Libération de la France³⁰, s'est inscrite dans une dynamique initiée par le SHAT à partir des années 1960 : l'écriture d'une histoire de l'armée française de 1919 jusqu'à la sortie de la Seconde guerre mondiale. Cette dynamique s'est notamment concrétisée par la production des six tomes de la série des *Grandes unités françaises en 1939-1945*, achevée en 1980 et

26 : Michalon Roger, « L'amalgame FFI – 1^{re} Armée et 2^e DB », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 593-665.

27 : Delmas Jean, « L'amalgame Forces françaises de l'intérieur – 1^{re} Armée », in : *Actes du colloque Les armées françaises pendant la seconde guerre mondiale 1939-1945*, Institut d'histoire des conflits contemporains, 1986, p. 415-425.

28 : Gaujac Paul, *L'Armée de la victoire, de la Provence à l'Alsace, 1944*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris et Limoges, 1985, 203 p.

Gaujac Paul, *L'Armée de la Victoire, Du Rhin au Danube, 1944-1945*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris, Limoges, 1986, 219 p.

29 : Summer Ian et Vauvillier François, *L'armée française – De la drôle de guerre à la Libération*, Osprey Publishing Ltd., 2010 (1998), p. 84 à 89.

30 : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

faisant directement écho à la somme des *Armées françaises dans la Grande Guerre* consacrée, au cours des années 1920-1930, aux opérations de la Première guerre mondiale.

La thèse de Jacques Vernet traite du réarmement français et de la réorganisation de l'armée de terre de part et d'autre de la période charnière de la Libération et du retour du gouvernement français en métropole. En quelques mois, entre juin et septembre 1944, le gouvernement de la France combattante, jusqu'alors limité géographiquement à ses seules périphéries coloniales (hormis la Corse), retrouve son assise nationale, tant territoriale que démographique. Ce changement majeur a offert de nouvelles perspectives militaires, qu'il s'agisse d'effectifs et de ressources matérielles, en vue d'une restauration de la stature étatique de la France et d'une contribution à l'effort de guerre allié.

Jacques Vernet a porté son regard sur une période courant de l'automne 1943 à l'été 1946. L'automne 1943 voit la révision à la baisse des projets inscrits dans la Plan d'Anfa négocié par le général Giraud en janvier 1943. Placées sous une stricte dépendance matérielle américaine, impliquant le respect des normes américaines, notamment en termes d'organisation logistique des forces armées, les autorités françaises doivent renoncer à trois des onze nouvelles divisions initialement envisagées : les ressources humaines d'Afrique se révèlent insuffisantes pour concilier la création de ces onze divisions et celle des unités de service, dont les autorités américaines ont fait une question de principe.

Près de deux années plus tard, après la négociation franco-américaine et la mise en œuvre partielle d'un nouveau plan de réarmement, l'été 1946 correspond à l'achèvement d'une profonde mue de l'armée de terre française. Confrontée à un arrêt pur et simple des livraisons matérielles américaines dès le mois de mai 1945, l'armée se trouve prise dans un effet ciseau, entre émergences de nouveaux théâtres d'opérations dans les territoires de l'Empire et incapacité matérielle à maintenir les effectifs et l'organisation atteinte en métropole en mai 1945. Sur fond de conjoncture économique défavorable, l'armée est contrainte à une importante déflation de ses effectifs³¹.

Jacques Vernet a divisé son étude en trois phases chronologiques : la préparation de nouveaux projets depuis l'Afrique du Nord avant la Libération (période automne 1943 – juin 1944, intitulée *Vers la Libération*), la préparation et la mise en œuvre en métropole libérée du plan de réarmement dit du 30 novembre 1944 (juillet 1944 - mai 1945 : phase dénommée *Vers la victoire et la grandeur*) puis l'immédiat après-guerre (juin 1945 – juin 1946 : *La France face à elle-même*).

Ce choix chronologique résulte d'une attention focalisée sur les projets et l'action des organes français centraux chargés de la question du réarmement. Jacques Vernet analyse ainsi le déploiement d'efforts diplomatiques et de projets conduits par le commissariat français à la Guerre puis par le ministère de la Guerre. Le propos développé pour la première période (*Vers la Libération*, p. 15-54) en est l'illustration avec une subdivision en chapitres décrivant les organisations impliquées et les questions programmatiques soulevées au point de vue d'Alger et de ses interlocuteurs alliés, essentiellement américains : premier chapitre consacré aux besoins militaires français à court et long termes (dans la perspective de la seule armée de terre), second chapitre relatif aux disponibilités en ressources humaines et matérielles fin 1943, troisième chapitre décrivant les structures françaises impliquées, puis quatrième chapitre traitant des organes alliés correspondants. Cette orientation se retrouve pour la seconde partie *Vers la victoire et la grandeur* (p. 55-90), dont le déroulé est décrit sous le seul angle des instances françaises centrales d'Alger réimplantées en métropole, avec trois temps : la préparation d'un nouveau plan de réarmement, son contenu, sa mise en œuvre. Elle transparait de même de la troisième partie qui traite des perspectives de l'après-guerre (p. 91-142).

L'étude de Marcel Vignerat (1957)

La thèse de Jacques Vernet est le pendant historiographique français de l'ouvrage américain de Marcel Vignerat, publié vingt-trois ans auparavant, en 1957. Marcel Vignerat est un historien né en France, émigré

31 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 11-13.

puis naturalisé aux États-Unis. Son ouvrage *Rearming the French* fait partie de la série des *Green books* publiés à partir des années 1950 par le *Center of military history* de l'*US Army*. Il s'agit d'un ensemble d'études approfondies consacrées à l'action et au rôle des forces américaines durant la Seconde guerre mondiale. Le choix d'intégrer l'assistance américaine fournie à la France en 1942-1945 dans l'historiographie militaire américaine, en tant qu'exemple d'une aide mutuelle entre alliés, n'est pas anodin et répond, au-delà de l'intérêt historique, à un choix pragmatique annoncé dans l'avant-propos du général John H. Stokes, rédigé en 1956 en pleine guerre froide :

« Every thoughtful American interested in the history of our mutual assistance program should find this a profitable and illuminating book [...]. The policy of mutual aid has since been extended throughout the world [...]. The present thorough and objective study of an early large-scale American experiment with mutual aid should therefore be highly instructive to all concerned³². »

L'ouvrage de Marcel Vignerat se divise en deux parties : la première est consacrée au réarmement en Afrique du Nord (*The North-African Forces*), la seconde à celui opéré en métropole (*The Metropolitan Forces*). La période post-1945 n'est pas abordée : l'aide américaine n'était alors plus d'actualité. L'orientation adoptée est similaire à celle de Jacques Vernet : un réarmement appréhendé comme la définition, la validation politique et la mise en œuvre de programmes centralisés, cette fois-ci à travers l'action des organes américains. Les forces terrestres représentent le centre de gravité de l'étude de Marcel Vignerat. La Marine et l'Armée de l'Air, évoquées très marginalement dans l'étude de Jacques Vernet, sont toutefois étudiées dans des chapitres spécifiques : l'aide américaine est présentée sous un angle holistique ne dissociant pas les forces terrestres des forces aéronavales permettant leur engagement *overseas*.

Des orientations divergentes

Marcel Vignerat et Jacques Vernet n'ont pas adopté le même cadre chronologique. Sous la plume du premier, l'achèvement de la guerre contre l'Allemagne représente la seule échéance visée : son propos se clôt sur l'été 1945. Au contraire, la trame chronologique de Jacques Vernet souligne la nature des projets français établis avec une double échéance : la conduite de la guerre mais aussi, à plus long terme, l'après-guerre. De même, là où les travaux de Marcel Vignerat montrent un réarmement français appréhendé dans la seule perspective des opérations en Europe de l'ouest, l'analyse de Jacques Vernet porte sur des projets français ayant une visée planétaire : celle de l'Empire colonial français, de l'Afrique à l'Indochine.

Ainsi, bien que traitant d'un même sujet, les travaux de Marcel Vignerat et de Jacques Vernet offrent deux éclairages tantôt convergents, tantôt divergents. La raison en est relativement simple : l'un et l'autre ont exploité et valorisé des sources différentes, illustrant et repercutant les perceptions et représentations différentes des acteurs français et américains de 1944-1945. Marcel Vignerat fait reposer son analyse sur des sources primaires et secondaires décrites avec précision à la fin de son ouvrage (p. 405-410) : il s'agit pour l'essentiel des archives des services et organes américains ayant traité du réarmement français.

Jacques Vernet a exploité certains fonds de l'actuelle série P conservée par le SHAT, devenu le département Terre du Service historique de la Défense (SHD). Cette série P correspond aux archives collectées pour la période 1940-1946, hors fonds privés (ceux-ci sont versés dans la série K). En l'occurrence, au regard des documents cités, le travail de Jacques Vernet repose principalement sur les fonds des actuelles sous-séries 5 P à 8 P : des sous-séries relatives aux états-majors des généraux Henri Giraud et Alphonse Juin en Afrique du Nord (5 P), au cabinet du ministère de la Guerre entre 1943 et 1946 (6 P), à l'administration centrale du ministère de la Guerre (7 P) et aux missions de liaison auprès des organes alliés (8 P).

Il convient enfin de relever que les travaux cités portent de façon quasiment exclusive sur les forces terrestres. Bien que la Seconde guerre mondiale ait vu la double affirmation stratégique du facteur aérien et du facteur maritime pour la conduite d'opérations coordonnées à une échelle planétaire et dépassant les seules confrontations terrestres, l'emploi militaire des ressources de la France libérée n'a en effet été

32 : Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. ix.

principalement envisagé, à court terme, qu'en termes de forces terrestres. Trois facteurs ont joué en ce sens. D'une part, l'organisation gouvernementale française s'est caractérisée par une nette séparation des questions terrestres, aériennes et marines. D'autre part, l'absence de filières françaises de construction aéronautique et navale fonctionnelles n'a pas ouvert de perspective pour un renforcement substantiel des forces aériennes et maritimes déjà disponibles. Enfin, sur la base de l'hypothèse d'une fin rapide de la guerre en Europe, tandis que la formation de personnels aéronautiques et marins spécialisés requiert du temps, il n'y a pas eu d'intérêt allié marqué pour un emploi des effectifs français sous une autre forme que les forces terrestres.

Poser un questionnement

Les travaux précédemment évoqués de Marcel Vigneras (1957) et Jacques Vernet (1980) constituent des points de départ incontournables pour aborder le réarmement français de 1944-1945. Ces travaux reposent sur les fonds laissés par les organes centraux français et américains intervenus dans le processus de réarmement. Côté français, ces organes centraux, positionnés sur un rôle de décision et de coordination franco-alliée, n'ont pas été les seuls acteurs impliqués. Le réarmement a également été l'affaire d'organes territoriaux et de corps chargés de l'exécution des projets définis aux échelons supérieurs. Or, au sortir de la Libération, de tels organes ont émergé pour partie des états-majors et unités des Forces françaises de l'intérieur, représentant en bien des régions l'autorité militaire durant le laps de temps nécessaire à la réimplantation en métropole de l'administration militaire organisée à Alger.

Les fonds conservés au sujet de ces organes, corps et commandements sont principalement conservés au SHD, au sein des sous-séries 9 P (administration militaire territoriale) et 13 P (archives de l'ex-section *Études générales Résistance* du SHAT). De même, les sous-séries 10 P, 11 P et 12 P, relatives aux commandements opérationnels et aux unités (grandes et petites) de la période 1940-1945, regroupent les fonds des unités FFI entrées en 1944 dans un processus de régularisation et d'intégration dans l'armée. L'analyse de ces fonds autorise un éclairage complémentaire aux travaux de Marcel Vigneras et Jacques Vernet. Ils mettent en effet en évidence les jeux d'acteurs français, tant nationaux que régionaux, relatifs aux organisations militaires territoriales constituant les échelons de concrétisation des projets de réarmement. En outre, ils permettent d'identifier une large palette de projets militaires, simplement envisagés, partiellement expérimentés ou effectivement mis en œuvre. Enfin, au-delà des seules approches planificatrices, ces fonds mettent en lumière les modalités effectives d'emploi des ressources humaines métropolitaines et d'accès aux ressources matérielles requises pour l'équipement des forces créées en métropole. Cette manne informationnelle amène à questionner les travaux antérieurs.

Faut-il se limiter à une seule lecture top-down ?

En matière de description des organisations en charge du réarmement, les travaux de Marcel Vigneras et Jacques Vernet partagent une même approche axée sur les organes décisionnaires français ou américains, agissant dans un cadre bureaucratique caractérisé par une centralisation intrinsèque. Dans cette optique, initiative, définition et mise en œuvre de plans de réarmement sont exclusivement abordés sous un angle descendant : une conduite de programme *top-down*, naissant d'échanges intergouvernementaux, répercutés tout au long de lignes hiérarchiques.

Le plan d'Anfa, premier programme de réarmement français engagé à partir de janvier 1943, en est la pleine illustration. Ce programme a été mis en œuvre par les organes militaires français d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale, préservés depuis juin 1940. En novembre 1942, ces organes ne sont pas contestés. Au contraire, le ralliement au camp allié, puis les premiers projets de réarmement, sont conduits sous l'égide de personnalités issues du sérail militaire d'avant-guerre ou du cadre de commandement développé par le gouvernement de Vichy : l'amiral Darlan, les généraux Juin et Giraud. En 1943, l'affrontement politique entre Giraud et De Gaulle, ainsi que les concurrences entre *Français libres* et *Armée d'Afrique*, ne remettent

pas non plus en cause l'institution militaire : l'enjeu est la prééminence des uns ou des autres à sa tête et non son remplacement. Dans ce cadre, l'administration militaire d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale, complétée par sa jumelle récréée sous l'égide de la France libre, pilote l'application du plan d'Anfa sur un mode bureaucratique, sachant qu'elle maîtrise les deux leviers clés que sont les ressources humaines et l'emprise territoriale.

Or, au sein de la métropole libérée, ces leviers ne sont plus maîtrisés. A leur arrivée, les services centraux du ministère de la Guerre ne disposent pas de relais territoriaux au sein des régions libérées, pas plus qu'ils n'ont de capacité d'évaluation des effectifs métropolitains employables. S'y ajoute une méconnaissance manifeste du phénomène FFI, dont l'ampleur et la politisation ne sont appréhendées que tardivement par les services relevant du ministère de la Guerre. Quasiment étranger en son propre pays aux premiers jours de septembre 1944, le gouvernement provisoire a-t-il dès lors pu développer un programme de réarmement selon une approche uniquement centralisée et descendante ? Cette question est d'autant plus importante que, dans le domaine civil, la mise en place des commissaires régionaux de la République consacre une pratique momentanément décentralisée. En outre, les instances politiques de la Résistance intérieure, le Conseil national de la Résistance et les comités départementaux de libération, revendiquent leur voix au chapitre, dans une vision bien plus ascendante. Dans ce contexte, l'approche décentralisée, concédée par défaut dans le champ civil, a-t-elle également percolé dans le champ militaire ?

Les projets français se sont-ils cantonnés à un seul plan, holistique et homogène ?

Bien que traitant d'un même sujet, les deux études de Marcel Vigneras et Jacques Vernet laissent apparaître des différences traduisant des points de vue historiographiques contrastés, en lien avec les positions françaises ou américaines de 1943-1945. Une différence fondamentale réside dans la manière de qualifier les projets de réarmement portant sur la métropole libérée en 1944-1945.

Jacques Vernet désigne la forme finale des projets gouvernementaux de 1944 en tant qu'un unique plan dit *Plan du 30 novembre 1944*, intégrant trois volets menés conjointement : la création de huit nouvelles divisions et de leurs services, un programme d'unités territoriales et un programme colonial pour l'Extrême-Orient. Cette formulation reprend la forme et les termes français de 1944-1945. Au sein des sources françaises, il est en effet question « du Plan » (majuscule comprise), tantôt dit du 30 novembre 1944, tantôt dit du 1^{er} décembre 1944. Or, en 1957, Marcel Vigneras a abordé la question au pluriel : il n'est pas question d'un programme unique mais de *programs*, aux origines distinctes, françaises comme américaines. Qui plus est, l'imposante partie relative aux *Metropolitan Forces* isole le sujet de l'Extrême-Orient. L'Extrême-Orient fait l'objet d'un chapitre à part, quasiment déconnecté du reste de l'ouvrage et renvoyant à d'autres travaux sur les engagements américains dans le Sud-est asiatique.

Historiographies française et américaine adoptent ainsi des représentations différentes d'un même ensemble de projets menés concomitamment. Les travaux de Jacques Vernet et de Marcel Vigneras montrent par ailleurs une mise en œuvre tumultueuse des projets. Les sources françaises conservées au SHD (sous-séries 6 P, 7 P et 9 P) révèlent des réajustements permanents. Au-delà de l'affichage politique de novembre 1944, au regard d'outils d'évaluation de la conduite de programmes ou de politiques, il apparaît opportun de s'interroger sur le terme même de *plan*.

Faut-il se contenter d'une approche principalement quantitative des effectifs mobilisables au sein de la métropole libérée ?

Former des unités militaires implique de disposer de ressources humaines suffisantes. Les états-majors américains et britanniques abordent la question sous l'angle explicite de la *liberated manpower* : la main d'œuvre libérée en métropole et susceptible de servir à l'effort de guerre allié. Les termes *manpower* et *ressources humaines* sont omniprésents dans les travaux de Jacques Vernet et Marcel Vigneras. Les hommes sont une ressource militaire au même titre que le matériel, tandis que la France libérée est un gisement, voire un marché, où il convient d'orienter et de réguler les devenir individuels en fonction des

besoins collectifs décidés au niveau gouvernemental ou interallié : tâches militaires, tâches logistiques, relance d'une industrie de guerre et des secteurs productifs primaires (mines...)...

La France libérée n'est toutefois pas l'équivalent des territoires coloniaux ou nord-africains, où les autorités ont disposé de moyens structurés de contrôle des populations. Au contraire, le gouvernement provisoire se réimplante dans un pays où, en quatre années, l'autorité de l'État a fortement reculé, entre marché noir généralisé, fuite du Service de travail obligatoire, fascisation du régime de Vichy et montée en puissance des activités résistantes, jusqu'à la vacuité finale des pouvoirs civils et militaires en août 1944. Dans les mêmes temps, les forces vives de la Résistance intérieure ont fondé leur action militaire sur des aspirations politiques. Au sortir de l'été 1944, les FFI, aussi divers qu'ils aient été, en sont l'émanation directe. De ce fait, la main d'œuvre visée par les services d'Alger et par le haut commandement allié, principalement composée par les FFI, est sensiblement politisée.

Cette dimension essentielle n'apparaît que marginalement dans les travaux de Jacques Vernet, où n'est évoquée que la « difficile intégration des FFI [dans l'Armée] » (p. 69). Elle est globalement absente de l'ouvrage de Marcel Vigneras où, à l'inverse, les approches quantitatives abondent, comme s'il n'avait guère été question que de l'appel de conscrits sous les drapeaux. Or, en tant que forces militarisées et politisées, caractérisées par le volontariat de leurs membres, les FFI n'ont-elles été qu'un simple réservoir humain, où il n'y a eu qu'à piocher ? Au regard des fonds des sous-séries 9 P, 10 P et 13 P du SHD, dans quelle mesure certaines instances résistantes ont-elles également été des forces de proposition ? Par ailleurs, la *liberated manpower* a-t-elle été à la fois suffisante et adaptée pour répondre aux besoins gouvernementaux ou alliés ?

Faut-il limiter la question matérielle au seul matériel allié ?

Les projets français de 1944 ont reposé sur l'hypothèse de livraisons américaines clés-en-main similaires à celles opérées en Afrique du Nord en 1943. Cette attente est, dans les faits, vite déçue : avant de stopper leurs livraisons dès mai 1945, les services américains n'ont remis que le matériel léger de trois divisions et quelques lots de matériels lourds. L'étude de Marcel Vigneras, intégrée à un ensemble de travaux sur le rôle des forces américaines, s'est naturellement focalisée sur le matériel américain.

Comme le décrit Jacques Vernet (p. 75-77), la Grande-Bretagne se révèle être un recours plus qu'accessoire, avec un programme d'assistance mutuelle en matériel lourd bien plus conséquent que les parcimonieuses affectations américaines. D'autres voies sont également explorées : productions canadiennes mais aussi relance d'une industrie de guerre française et recours au matériel de prise. Les projets reposant sur l'hypothèse d'une répétition des livraisons de 1943 ont ainsi été doublés d'autres approches, plus ou moins conjointes, visant à assurer un minimum immédiat d'équipement, voire à prévenir une défaillance américaine. Ce constat interroge d'autant plus la qualification des projets de réarmement français en tant que plan unique.

Jacques Vernet ne consacre que peu de place au recours au matériel de prise (p. 77). Concernant le matériel lourd, à l'image du cas de l'artillerie analysé dans un article de la *Revue historique des Armées* paru en 2014³³, ce mode d'équipement n'a pourtant pas été marginal. Qui plus est, il implique la mise en place d'une chaîne logistique, allant du repérage sur le terrain au reconditionnement industriel. Le recours à la récupération, lorsqu'il a dépassé un simple effet d'aubaine locale, apparaît ainsi comme un levier d'action fortement lié à la relance de l'industrie métropolitaine. Par ailleurs, un recours efficace à la récupération de matériels de prise a impliqué la conjonction d'une vision globale sur les besoins et des efforts ou initiatives locales, valorisant les ressources dispersées et abandonnées au sein des régions lors de la retraite allemande de l'été 1944. Dans cette perspective, dans quelle mesure, le réemploi du matériel de prise a-t-il permis la convergence de la conception descendante des organes militaires centraux et des approches décentralisées issues des régions libérées ?

33 : Weiss Stéphane, « Recréer une artillerie française en 1945 : la part belle à la récupération », *Revue historique des Armées*, 2014, n° 274, p. 95-107.

Repartir des termes politiques de septembre 1944

Le champ de questionnement proposé est polymorphe mais se structure autour d'une idée maîtresse : la conciliation momentanée, sur la période courant de septembre 1944 au printemps 1945, de la culture centralisée de l'institution militaire et de pratiques décentralisées héritées de la Résistance intérieure. Nous émettons ainsi l'hypothèse d'une hybridation, initialement imprévue, voire non désirée, mais finalement consentie, entre les projets gouvernementaux et les aspirations des instances militarisées issues de la Résistance intérieure. Face aux revendications politiques de partage de pouvoir, le gouvernement aurait progressivement consenti une délégation temporaire et partielle de l'un de ses pouvoirs régaliens essentiels : l'autorité militaire, qui structure, avec le maintien de l'ordre, le monopole de l'exercice de la violence que se sont arrogés les états modernes. Dans le contexte d'une France en pleine reconfiguration, l'approche bureaucratique de l'institution militaire, avec le recours à la planification centralisée et à une approche comptable des unités et de leur matériel, aurait été temporairement complétée par une acceptation pragmatique de pratiques décentralisées et ascendantes.

L'hybridation de pratiques centralisées et décentralisées, dont nous faisons l'hypothèse, n'a pas été un choix gouvernemental immédiat. La posture adoptée par le gouvernement provisoire est celle de la centralité, illustrée par les deux décrets des 19 et 20 septembre 1944, qui ont institué le cadre de régularisation des FFI et de refondation d'une armée métropolitaine. La voie empruntée est celle d'une stricte intégration des FFI dans l'institution militaire, édictée par le décret du 19 septembre :

« Article premier – Les Forces françaises de l'Intérieur font partie intégrante de l'armée et sont soumises aux règles générales de l'organisation et de la discipline militaires [...]. »

Les termes des décrets des 19 et 20 septembre 1944 sont un miroir au reflet duquel il est possible d'appréhender l'hybridation envisagée, en termes de prise de distance des réalisations concrètes par rapport à ces jalons initiaux. Il est dès lors apparu opportun de structurer le plan de cette étude autour des termes des deux décrets précités.

La première partie, intitulée *Tous en rangs !*, est consacrée aux jeux d'acteurs français relatifs aux organisations militaires, recrées en métropole selon un cadre pensé à Alger, mis en œuvre de façon empirique à partir de juin 1944 et généralisé à partir de septembre 1944. Ces organisations et leurs articulations sont rappelées par les deux derniers alinéas de l'article premier du décret du 19 septembre 1944, avec la nuance que l'article 4 du décret introduit un nouvel organe propre aux FFI :

« Article premier – Les Forces françaises de l'Intérieur [...] relèvent de la seule autorité du ministre de la Guerre.

Les formations encore en opérations constituent des groupements qui sont placés, pour ces opérations, aux ordres d'un commandement désigné par le président du Gouvernement, chef des armées.

Les autres formations sont placées, dans chaque région militaire, sous les ordres du commandant de la région [...].

Article 4 – Il sera constitué auprès du ministre de la Guerre et sous son autorité, une direction des Forces françaises de l'Intérieur. »

Une seconde partie, intitulée *Formez vos bataillons !*, traite des modes de construction des projets de réarmement de 1944-1945, autour de termes annoncés par les articles 2 et 3 du décret du 19 septembre. Ces termes, la formation de *bataillons de marche* et leur emploi pour former ou non de nouvelles *grandes unités*, seront autant de points de consensus ou, à l'inverse, de crispations et de tensions jusqu'à l'été 1945 :

« Article 2 – Les formations actuelles des Forces françaises de l'Intérieur seront immédiatement regroupées en bataillons de marche d'infanterie, ou, dans la mesure des possibilités, en unités équivalentes des autres armes [...].

Article 3 – Au fur et à mesure de leur instruction et de leur armement, les unités ainsi formées seront : ou affectées, en gardant leur composition, à des grandes unités déjà existantes ; ou

constituées en grandes unités nouvelles. »

Une troisième partie, intitulée *Engagez-vous !*, décrit les modalités de réunion des ressources humaines métropolitaines nécessaires aux projets de réarmement, au premier rang desquelles les FFI, sans pour autant s'y limiter. Ces modalités ont oscillé entre deux approches : les *engagements volontaires* et la *réquisition*, par la conscription des jeunes gens ou la mobilisation des réservistes. Ces deux approches sont annoncées par l'article 4 du décret du 20 septembre 1944 :

« Article 4 – Les membres des Forces françaises de l'Intérieur actuellement en service et qui ne contractent pas un engagement volontaire pour la durée de la guerre sont, jusqu'à l'appel ou au rappel de leur classe de mobilisation sous les drapeaux, placés en congé provisoire dans leurs foyers. »

Enfin, la dernière partie, intitulée *Aux armes !*, présente les modalités d'accès aux ressources matérielles requises pour l'équipement des forces recrées en métropole, en se focalisant sur les voies alternatives au matériel américain. Cette question n'est pas soulevée dans les décrets des 19 et 20 septembre 1944, ce qui, en soi, est logique : l'armement et son emploi ne sont pas des sujets statutaires ou organisationnels fixés par décrets. L'article 3 du décret du 19 septembre 1944 rappelle toutefois, s'il en était besoin, que l'armement conditionne tous les projets envisagés : un emploi des bataillons formés en métropole n'est concevable qu'en fonction « de leur instruction et de leur armement ». Cet enjeu explique l'importance politique accordée par le gouvernement à cette question :

« [L]a réorganisation de l'armée n'est pas uniquement une affaire d'effectifs. En 1944, c'est surtout une question de matériel. Il est, en effet, inutile de rassembler du personnel s'il ne peut être armé. C'est la raison pour laquelle le problème du réarmement revêtira une importance capitale, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan politique³⁴. »

34 : Le Goyet, art. cit.

1^{RE} PARTIE – TOUS EN RANGS !

Cette première partie est consacrée à la mise en place des organisations militaires créées par le gouvernement provisoire au sein de la métropole libérée. L'expression *Tous en rangs !* porte en elle la complexité du sujet. S'il s'agit d'exposer le projet régulateur du gouvernement provisoire, en tant qu'injonction à entrer dans le *rang*, il convient également d'y intégrer la diversité des acteurs concernés, exprimée par le terme *tous*, et le caractère ouvert des jeux à l'œuvre à la Libération : le projet gouvernemental n'a pas été le seul en lice, d'où la mise au pluriel du terme *rang*. La dérégulation de la question militaire, héritée de la lutte clandestine, ne s'est en effet pas dissipée avec le départ des forces allemandes et la chute du régime vichyste. En particulier, le gouvernement provisoire, incarné par le général de Gaulle, a dû composer avec un *challenger* de taille : le Parti communiste, fort de son emprise au sein des organes résistants.

La confrontation politique entre le gouvernement et le Parti communiste a légitimement retenu l'attention des travaux consacrés au rétablissement de l'État en 1944-1945. Comme l'ont montré les travaux de Philippe Buton, le Parti communiste a développé une approche duale, plaçant les pions d'une stratégie de rupture basée sur un second pouvoir résistant, tout en participant au pouvoir gouvernemental, au sein duquel il occupait deux portefeuilles ministériels¹. La question militaire, centrée sur le devenir des FFI, a constitué l'un des principaux points d'achoppement, aux côtés des comités départementaux de libération et des milices patriotiques.

Tout au long de la lutte clandestine, les conceptions de l'action militaire des forces résistantes ont été l'objet de controverses et de luttes d'influence. Au regard des termes proposés par François Marcot², trois principales conceptions ont eu cours. En premier lieu, figure la *guerre des militaires* : une guerre d'état-major, dirigée et menée par des militaires, placés sous le contrôle de l'État. En second lieu, la *guerre des citoyens-soldats* correspond à la conception des partisans d'une insurrection nationale, elle-même envisagée comme la seule voie d'association de la Nation au combat libérateur. Au cours de l'été 1944, elle est principalement portée par les organes et les mouvements liés au Parti communiste. Deux instances de portée nationale s'en font les héritiers : le COMAC, où les représentants communistes sont majoritaires après mai 1944, et son organe militaire, l'État-major national FFI (EMN FFI). Enfin, la *guerre des résistants-citoyens* représente une voie intermédiaire, reconnaissant aux militaires une compétence tout en proclamant la spécificité de la Résistance et sa nécessaire association au pouvoir à la Libération.

Les deux premières conceptions nourrissent la confrontation bipolarisée de l'automne 1944. Le gouvernement provisoire, qui s'appuie sur l'institution militaire ayant perduré en Afrique du Nord et dans les rangs de la France libre, n'entend appliquer qu'une ligne régaliennne correspondant à la *guerre des militaires*. À l'opposé, le Parti communiste, à travers le COMAC, s'engage exclusivement sur la voie des *citoyens-soldats*, rendant au passage inaudible la conception des *résistants-citoyens*. La décision gouvernementale du 28 août 1944 relative à la dissolution des états-majors FFI active d'emblée ce clivage. Au-delà d'un rejet stérile de l'institution militaire, le COMAC échafaude en septembre 1944 un contre-projet militaire portant sur la levée d'une armée nationale populaire, héritière des levées de masse révolutionnaires et destinée tant à la poursuite de la guerre en Allemagne qu'à la prévention d'une cinquième colonne adverse. Au plan politique, il s'agit d'établir un rapport de force favorable aux FFI, appréhendés comme un corps homogène, et, par là-même, faciliter un potentiel accès du Parti communiste au pouvoir au nom de la Résistance³.

1 : Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent – Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993, p. 123-124.

2 : Marcot François, « Les enjeux de la lutte armée », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 574-584.

3 : Buton, *op. cit.*, p. 123-124, p. 131-135

Ce projet échoue dès le mois d'octobre, de même que la fronde des comités départementaux de libération et des milices patriotiques en novembre et décembre 1944, avant le revirement complet de la posture du Parti communiste en janvier 1945. Penser une stratégie révolutionnaire est une chose, la mettre en œuvre en est une autre. Le contre-projet du COMAC a pris corps dans le contexte particulier de Paris, qui a accaparé l'activité des membres du COMAC en août 1944 et dont l'insurrection urbaine n'est pas représentative des formes de combat rencontrées dans le reste du pays. Le projet du COMAC, répétition à l'échelle nationale de la dynamique francilienne et de la première expérience organisationnelle du groupement du colonel *Fabien*, y trouve une limite majeure : en septembre 1944, les différentes régions connaissent des dynamiques distinctes de celle de Paris. Le discours, somme toute centralisateur, du COMAC contraste avec la fragmentation *de facto* du territoire national et avec l'approche déconcentrée, pensée dès 1943 par le gouvernement, pour reprendre pied en métropole.

Afin d'éviter toute vacance du pouvoir dans les différentes régions, au fur et à mesure de leur libération et dans l'attente de la possibilité de réinstaurer une administration centrale à même d'agir sur l'ensemble du pays, le CFLN puis le gouvernement provisoire ont désigné des représentants déjà présents au sein des régions avant la libération et disposant de larges prérogatives : les *commissaires régionaux de la République*. Grâce aux travaux de Charles-Louis Foulon, l'action dans le domaine civil des commissaires régionaux a été étudiée dès les années 1970. La mission confiée aux commissaires régionaux était vaste : refaire l'État, en remplaçant le régime de Vichy. Il fallait également assurer l'indépendance de la France, y compris face aux Alliés, en incarnant un nouveau pouvoir qui soit simultanément « l'anti-Vichy, l'anti-AMGOT, l'anti-naphtaline, l'anti-anarchie »⁴. Un pendant militaire aux commissaires régionaux a aussi été prévu : les commandants de *régions militaires*, à organiser sur les mêmes ressorts géographiques que les commissariats régionaux.

Pour le gouvernement, à l'instar du domaine civil, la prise en main militaire du pays a été menée au niveau des régions, par l'entremise d'émissaires chargés d'installer de nouveaux commandants régionaux et de canaliser les énergies. Leur action n'a pas coulé de source car allant, parfois, à rebours de l'habituel fonctionnement centralisé de l'institution militaire et se trouvant, souvent, confrontée à des dynamiques régionales contraires, liées ou non à l'influence du COMAC. Comprendre les conditions de mise en place d'une nouvelle organisation militaire, au sein de la métropole libérée mais fragmentée, nécessite d'analyser les voies prises par le gouvernement provisoire pour prendre pied au sein de régions. Il en va de même concernant l'action du COMAC. Tel est l'objet des deux premiers chapitres, consacrés l'un à l'action gouvernementale (chapitre 1 : *Le gouvernement provisoire à la redécouverte de son territoire*), le second au devenir du contre-projet du COMAC (chapitre 2 : *Le COMAC à l'épreuve du gouvernement et des régions*).

Le troisième chapitre porte sur les conditions de mise en place des régions militaires, non encore étudiées à ce jour dans leur globalité (chapitre 3 : *La mise en place des régions militaires*). Une attention particulière est ensuite apportée aux formes d'exercice du pouvoir militaire durant la période charnière de l'automne 1944 (chapitre 4 : *Les attributs du pouvoir durant l'automne 1944*), avant que soit exposée l'œuvre normalisatrice opérée jusqu'à l'été 1945 par le ministère de la Guerre (chapitre 5 : *Les voies de la normalisation*).

4 : Foulon Charles-Louis, 1975, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, 1943-1946*, Armand Colin, p. 8.

Chapitre 1 - Le gouvernement provisoire à la redécouverte de son territoire

Conçu et structuré en Afrique du Nord, autour de personnalités coupées de la métropole depuis parfois quatre années, le gouvernement provisoire arrive quasiment en étranger en son propre pays. Il doit prouver sa légitimité aussi bien auprès des puissances alliées que de la population métropolitaine. Si le défilé parisien du 26 août consacre la personne du général de Gaulle auprès d'une population en liesse, le défilé de la 28^e Division américaine sur les Champs Élysées le 29 août vient rappeler la tutelle militaire alliée. Le gouvernement provisoire doit ainsi affirmer sa souveraineté.

Le général de Gaulle n'a jamais envisagé la question militaire autrement que comme un attribut régalien de l'État, garant de l'ordre et détenteur du monopole de l'exercice de la violence. Dans cette optique, l'orientation militaire de la Nation, qu'il s'agisse des choix stratégiques ou de la négociation du programme de réarmement, est centralisée au plus haut niveau de l'État, sous l'égide du chef du gouvernement. A l'instar du domaine civil pour lequel, « lorsque les projets pour la Libération ont été étudiés à Alger, personne n'a pensé à une administration différente de celle de 1939 »¹, personne à Alger n'a songé à remettre en cause l'institution militaire au moment du retour en métropole. Le commissariat à la Guerre puis le ministère de la Guerre se sont appuyés sur une administration centrale : l'*État-major général à la Guerre* (EMGG), calqué sur l'*État-major de l'Armée* d'avant-guerre.

Cette continuité découle notamment de la sociologie des responsables militaires. Tous les officiers supérieurs français en fonction en 1943-1944 sont passés par le même cursus de formation, ont fait carrière dans le même environnement professionnel et ont connu les mêmes affectations et engagements militaires à travers l'Empire entre 1918 et 1939. Ces parcours communs ont été régis par un ensemble de règles et de traditions, que ni la défaite de juin 1940, ni la scission introduite par la France libre n'ont remis en cause. Au contraire, tant au sein de l'École militaire des Cadets de la France Libre, en Grande-Bretagne, qu'à l'École militaire de Cherchell, en Algérie, ces traditions et règles ont été transmises aux nouveaux cadres. Reprenant pied en métropole avec le sentiment légitime du devoir accompli, le corps des officiers supérieurs n'était pas dans une posture d'introspection interrogative mais de poursuite d'une dynamique entamée pour les uns depuis 1940, pour les autres depuis novembre 1942.

Malgré le caractère centralisé de la doctrine gouvernementale, à l'instar du recours aux commissaires régionaux de la République, la fragmentation du territoire national libéré a imposé de procéder au rétablissement d'une administration militaire territoriale selon une approche déconcentrée, avec le recours à divers *missi dominici*. Leurs interventions se sont additionnées sans grande coordination, faute d'une pleine maîtrise gouvernementale de l'environnement métropolitain. Des mises au point ont été nécessaires au fur et à mesure du rétablissement de connexions entre l'administration centrale du ministère de la Guerre et les aires d'action de ces émissaires.

Une approche gouvernementale intrinsèquement centralisatrice

L'appareil militaire du gouvernement provisoire répond à une logique centralisatrice, concentrant le pouvoir de décision aux mains du chef du gouvernement et confiant la mise en œuvre des décisions à une administration centrale organisée sur un mode bureaucratique. En septembre 1944, le général de Gaulle s'appuie sur un état-major particulier intégré à son cabinet, l'*État-major général de la Défense nationale* (EMGDN). Au sein du gouvernement, il dispose d'un relais fidèle et constant, en la personne du commissaire puis du ministre de la Guerre, André Diethelm, compagnon de route de la France libre depuis 1941. André

1 : Foulon Charles-Louis, 1975, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, 1943-1946*, Armand Colin, p. 237.

Diethelm chapeaute lui-même l'administration centrale de l'Armée de Terre, constituée par l'EMGG, des directions techniques et des services d'inspection.

Lors du retour du gouvernement en métropole libérée, la question du devenir des FFI et du réarmement français est confiée au ministère de la Guerre et à l'EMGG. Ce choix repose sur l'hypothèse que les FFI représentent une part majeure du gisement humain mobilisable en métropole. Ce faisant, la question FFI, auparavant abordée sous l'égide des services spéciaux, entre dans le giron d'une Armée de Terre qui ne s'en était jusqu'alors pas préoccupée, car focalisée sur son réarmement entamé en Afrique du Nord. La doctrine proposée par le général de Gaulle et le ministère de la Guerre s'en ressent. Elle suscite sans surprise une levée de boucliers parmi les tenants d'une *guerre des citoyens-soldats* (voir le chapitre 2). Arc-bouté sur une institution militaire héritée d'avant novembre 1942 et sans doute hanté par le souvenir de la scission fratricide de l'armée en 1940-1941, le gouvernement n'envisage pas de maintenir une quelconque singularité FFI, susceptible de porter en germe une menace pour l'unité de l'outil militaire national.

Une centralisation au sommet de l'État

Intégré au sein du cabinet du général de Gaulle, l'EMGDN est dirigé par le général Émile Béthouart jusqu'au 11 août 1944, date à laquelle, nommé à la tête du 1^{er} Corps d'armée, il est remplacé par le général Alphonse Juin, qui reste à ce poste jusqu'après la fin du second conflit mondial². Sous l'autorité du général de Gaulle, un Conseil de Défense nationale se tient à un rythme globalement bimestriel, au regard d'un ordre du jour préparé par l'EMGDN.

Le portefeuille ministériel de la Guerre est confié à André Diethelm, l'un des plus proches fidèles du général de Gaulle. André Diethelm, inspecteur des Finances et ancien directeur de cabinet de Georges Mandel de 1938 à 1940, a rallié la France libre dès août 1941 et y a exercé des responsabilités politiques de premier plan. Au fil des ans, il est devenu l'un des collaborateurs les plus proches du général de Gaulle. Le 3 mars 1944, après avoir porté différents autres portefeuilles ministériels, André Diethelm devient commissaire à la Guerre, fonction qu'il continue d'exercer lors du remplacement du CFLN par le gouvernement provisoire, le 3 juin 1944. André Diethelm conserve son portefeuille de ministre de la Guerre lors du remaniement du 9 septembre 1944. Il exerce cette fonction jusqu'en octobre 1945 et a ainsi supervisé de bout en bout le programme de réarmement français relatif à la métropole libérée³. Son rôle à ce ministère a été brièvement mis sur la sellette à la fin du mois d'août 1944. Le 29 août, le général de Gaulle a en effet proposé à Pierre Villon, l'un des piliers du COMAC, d'entrer au gouvernement, en tant que ministre de la Guerre⁴. Pierre Villon a décliné cette offre, qui, loin d'être un désaveu d'André Diethelm, était davantage une manœuvre pour neutraliser le COMAC.

André Diethelm joue un rôle de premier plan au cours de l'automne 1944. Il accompagne le général de Gaulle lors de la plupart de ses voyages en province. Concernant le réarmement, André Diethelm est l'interlocuteur politique principal du SHAEF durant l'automne 1944, par voie épistolaire ou sous forme de conférences. L'envoi du programme du 30 novembre au général Eisenhower est ainsi réalisé sous sa signature et non sous le timbre de la présidence du GPRF⁵. Néanmoins, face à des blocages récurrents et selon ses propres termes, André Diethelm a été conscient des limites de son action, à même d'obtenir de la part du SHAEF « quelques menus cadeaux » et des « gestes limités », mais ne remplaçant pas une

2 : Il est intéressant de relever que les généraux Béthouart, de Gaulle et Juin se côtoient de longue date : ils sont issus de la même promotion de Saint Cyr (promotion du Fez, entrée en 1909).

3 : Turpin Frédéric, « Diethelm André », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 405-406.

4 : Virieux Daniel, « Villon Pierre », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 545-546.

AN, cote 3AG4 34 : Lettre du général de Gaulle à Pierre Villon, 1^{er} septembre 1944.

5 : Vigneras Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 325, 331-334.

intervention directe du général de Gaulle⁶.

L'EMGG : l'outil technique du ministère de la Guerre

Pour mener à bien la mise en œuvre de la politique militaire décidée au sommet de l'État, André Diethelm s'est appuyé sur son cabinet ministériel, à vocation politique, et sur une administration : l'État-major général de la Guerre (EMGG). L'EMGG est classiquement organisé en quatre *Bureaux* : 1^{er} Bureau en charge des personnels, 2^e Bureau traitant du renseignement, 3^e Bureau chargé des opérations et 4^e Bureau en charge du matériel. Un 5^e Bureau, en charge des affaires civiles et de la sécurité intérieure, fera son apparition en janvier 1945. A travers ces bureaux, l'EMGG chapeaute une série de *Directions de services* et de *Services*, aux fonctions techniques spécialisées. Des *Inspections d'armes* spécialisées existent parallèlement mais ne relèvent pas directement de l'EMGG.

Une note de mars 1945 décrit la répartition des compétences de ces échelons. Le chef de l'état-major a « délégation permanente de signature pour tous les actes relatifs à l'exercice du commandement autres que ceux que le ministre se réserve personnellement ». Les directions et services autonomes sont « les organes chargés de l'application, dans leur cadre particulier, des décisions et directives émanant soit du ministre, soit du chef d'état-major ». Ils au nombre de 22 en mars 1945⁷. Quant aux huit inspections d'armes⁸, leurs commandants, délégués du ministre, ont pour mission de documenter le ministère « en permanence sur l'instruction générale de leur arme, sur les besoins de celle-ci et sur les progrès qu'il y a lieu de lui faire réaliser »⁹.

L'EMGG est commandé à partir d'août 1943 par le général Roger Leyer, promu général de corps d'armée à cette occasion. Cet officier supérieur, directeur de la cavalerie après l'armistice de juin 1940, s'est, entre autres, illustré par la création d'une école de cavalerie blindée en Afrique du Nord « malgré les difficultés opposées par les commissions d'armistice ». Présent en Afrique du Nord en novembre 1942, il y a servi d'aide-major général à l'organisation de l'Armée avant de prendre la tête de l'EMGG, avec, initialement, le général Pierre Koenig comme adjoint¹⁰.

En août 1944, le général Roger Noiret, commandant des *Forces françaises de Grande-Bretagne*, a été chargé de préparer l'installation de l'EMGG en métropole. Il s'y attelle à partir de la mi-août, dans la perspective de la libération de Paris. A la date du 30 août, un échelon précurseur fonctionne à Paris sous son égide, déjà rejoint par les éléments précurseurs de cinq directions (directions du Contrôle, de la Gendarmerie, de l'Intendance, du Service de Santé et du Personnel civil). Les principaux éléments algérois s'installent à Paris au cours de la première décennie de septembre. Le général Leyer y prend ses fonctions le 10 septembre.

Administrer la métropole impose un changement de braquet. Pour ce faire, l'EMGG, calibré jusqu'alors pour la gestion des forces d'Afrique et du Levant, a besoin d'étoffer ses personnels. Dès la fin du mois d'août deux officiers supérieurs sont missionnés pour prendre contact avec le personnel de l'ex-administration centrale militaire à Vichy et Royat, en vue d'une réintégration, sous réserve « des mesures particulières et

6 : AN, cote 3AG4 74 : Note d'André Diethelm au général de Gaulle, 14 octobre 1944.

7 : Direction du contrôle, du budget et du contentieux, Direction de la Justice militaire, Direction des Personnels civils, Service social de l'Armée, Direction de l'Infanterie, Direction de l'Arme blindée et de la Cavalerie, Direction de l'Artillerie, Direction du Génie, Direction des Transmissions, Direction des Troupes coloniales, Direction du Train, Direction de la Gendarmerie, Direction des études et fabrications d'armement, Direction du Matériel, Direction des poudres, Direction générale de l'Intendance, Direction générale du Service de Santé, Direction du recrutement et des statistiques, Service des formations féminines de l'Armée de Terre, Direction des prisonniers de guerre et de l'Axe, Service du Trésor et de la poste aux armées.

8 : Inspection de l'Infanterie, Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie, Inspection de l'Artillerie, Inspection du Génie, Inspection des Transmissions, Inspection des Troupes coloniales, Inspection du Train, Inspection de la Garde.

9 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Décret n° 45-335 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Guerre, 1^{er} mars 1945.

10 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Notice sur le général Leyer, non datée (sans mention relative aux opérations en France, ce qui laisse présumer une antériorité à juin 1944).

même des sanctions à l'égard de certains officiers ou fonctionnaires dont la présence à Paris apparaîtrait inopportune dans les circonstances actuelles, en raison des fonctions qu'ils ont occupées »¹¹. Le déplacement de ces personnels vers Paris est entrepris à partir du mois d'octobre : il est question de 184 personnels civils, de 417 militaires et de leurs familles¹².

L'organisation mise en œuvre en métropole est « identique à celle qu'elle était à Alger »¹³, hormis la création d'une Section de Libération des Prisonniers de Guerre, qui évoluera par la suite en une direction, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Aucun besoin de création d'une section ou d'un service particulier dédié aux FFI n'est affiché. Cette position découle de la posture gouvernementale initiale refusant tout particularisme FFI. Il convient cependant de rappeler qu'un *Bureau FFI* a existé auprès du Commissariat à la Guerre entre mai et août 1944. Il a été créé sous la responsabilité de Maurice Chevance-Bertin et Pierre Bénouville, deux cadres nationaux du mouvement *Combat* et des *Mouvements unis de Résistance*, arrivés à Alger au printemps 1944. En 1990, le récit autobiographique de Chevance-Bertin décrit une réalité peu ronflante, consistant essentiellement en une activité de lobbying : c'était « peu de choses : une plaque sur une porte [...], un bureau, un téléphone et une voiture avec des bons d'essence »¹⁴.

Passage de relais sur les FFI

Jusqu'à la mi-août 1944, quel qu'ait été le déploiement d'activités des officines algéroises gravitant autour du commissariat à la Guerre, la gestion de la question FFI est essentiellement le fait du BCRA et de l'État-major FFI londonien du général Koenig, par le biais des DMR et de missions de liaisons (équipes *Jedburgh*, missions interalliées)¹⁵. La libération progressive du territoire, synonyme de réduction puis d'arrêt des opérations clandestines, marque la fin de cette configuration. Il n'est plus question de lutte au sein d'un pays occupé mais de remise en marche de l'institution militaire. Dans ce cadre, le BCRA et l'État-major FFI laissent la place aux services du ministère de la Guerre. Il ne s'agit pas d'un passage de relais mais d'une cessation d'activité dans les zones libérées, tandis que le ministère de la Guerre y prend pied, sans connaissance particulière des opérations clandestines antérieures et sans recherche particulière de lien avec les services spéciaux. Au plan pratique, le passage des FFI sous la responsabilité du ministère de la Guerre est budgétaire, lorsque « les fonds spéciaux étant épuisés, les [soldes des] FFI sont pris[es] en charge sur le budget de la Guerre »¹⁶.

A partir du mois de septembre, l'activité de l'État-major FFI du général Koenig mute, tant pour tenir compte du cours des opérations alliées que par évolution des responsabilités du général Koenig. Ce dernier quitte Londres pour Paris, où il prend le 27 août le commandement du *Gouvernement militaire de Paris et de la Région parisienne*. Il conserve toutefois la tutelle d'un état-major FFI réduit installé à Paris, sous la direction du général René Chouteau. A Londres, l'état-major se limite à un échelon liquidateur dès le 23 septembre 1944. A partir de septembre, l'activité de l'État-major FFI se focalise sur les poches de l'Atlantique et sur les territoires encore occupés du Nord-est. Elle s'éteint en novembre, tandis que l'État-major FFI est officiellement dissous le 1^{er} décembre¹⁷.

La cessation d'activité des DMR intervient au cours du mois de septembre. Servant jusqu'alors d'échelon

11 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, questions importantes traitées par le général secrétaire général à la Guerre, 30 août 1944.

12 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Ministère de la Guerre, Cabinet militaire, compte-rendu de mission du lieutenant-colonel Bezecher à Vichy et Royat, octobre 1944.

13 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, note n° 3-EMGG/Cab, 10 septembre 1944.

14 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 170.

15 : Albertelli Sébastien et Piketty Guillaume, « Bureau central de renseignements et d'action », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 94-97.

16 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Ministère de la Guerre, Direction générale de l'Intendance, note n° 77-1/INT, 21 septembre 1944.

17 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Historique succinct de commandement, de l'état-major et des opérations des Forces françaises de l'intérieur, par le général Koenig, daté d'avril 1945.

régulateur pour l'accès aux armes parachutées et aux fonds, les DMR sont invités à se restreindre à une posture de conseil technique, si tant est que celle-ci soit souhaitée par les nouvelles autorités locales. Le 13 septembre, le général Juin informe le général Eisenhower que, le gouvernement provisoire étant maintenant « en résidence » en métropole, il a été décidé de supprimer les délégués militaires¹⁸. Une semaine plus tard, le 20 septembre, une instruction du général Koenig acte la fin de partie des DMR :

« Le rôle des DMR en tant que représentant du général commandant en chef les FFI prend fin lorsque leur région est libérée [...]. Certains DMR qui ont une connaissance approfondie de leur région peuvent y rendre les plus grands services, soit dans le cadre du commandement FFI régional, soit comme inspecteurs mis à la disposition du ministre ou de l'EMGG [...]»¹⁹.

La perspective fixée le 20 septembre est effectivement appliquée. L'étude consacrée aux DMR par Philippe André identifie le devenir de la plupart des DMR en activité durant l'été 1944. Deux ex-DMR de la Bretagne sont parachutés dans la Vienne dès le 8 septembre au titre de la mission *Shinoile* qui œuvre ensuite dans le secteur de Saint-Nazaire en septembre et octobre. D'autres servent auprès de commissaires de la République (à Marseille, Bordeaux et Strasbourg), comme inspecteurs pour le compte du ministère de la Guerre ou comme membres de cabinets gouvernementaux. En outre, Gilbert Hirsch-Ollendorf, alias *Grandval*, DMR de la Région C, prend les rênes de la 20^e Région militaire (Nancy)²⁰. Un DMR a fait des vagues et nécessité un recadrage ferme : Charles Gaillard, alias *Triangle*, DMR de la Région B (voir le chapitre 2).

Une méconnaissance initiale de la question FFI

La doctrine gouvernementale relative aux FFI peut se résumer en une phrase figurant dans une instruction ministérielle du 21 septembre 1944 :

« L'idée essentielle à retenir c'est que les FFI font partie de l'Armée française²¹. »

A ce titre, même si le rôle combattant des FFI a été reconnu dès le mois de juin, aucun particularisme ne doit leur être accordé au sein de l'armée. Les états-majors FFI de toutes natures ont à disparaître au profit du ministère de la Guerre et de son administration. Les volontaires souhaitant poursuivre le combat sont orientés vers la voie classique des engagements individuels dans l'armée. Les grades militaires réguliers sont les seules références envisagées, dans l'attente d'un examen ultérieur des grades FFI portés à titre « fictif ». Tel est le contenu de la décision du général de Gaulle édictée le 28 août²² puis des instructions qui l'ont suivie. Cette décision a fait débat dès sa diffusion. Elle sert d'étincelle à la confrontation du gouvernement provisoire avec le COMAC. Elle a offert au Parti communiste une justification dans sa quête de rupture. Elle révèle également une nette méconnaissance gouvernementale de la nature des groupes FFI et de leurs états-majors.

Le cabinet d'André Diethelm a diffusé ce même 28 août une instruction sur la gestion des FFI, auxquelles les milices patriotiques sont assimilées²³. Seule une organisation départementale FFI est identifiée, faisant fi des états-majors FFI régionaux et, au passage, de la connaissance détaillée dont en dispose alors le BCRA. En outre, le chef départemental FFI et son état-major sont appréhendés comme une sorte de secrétariat à même de fournir des « états nominatifs des volontaires FFI » mentionnant « les services effectifs de chacun

18 : SHD Terre, cote 8 P 7 : EMGDN, 1^{re} Section, lettre n° 9/DN/IP/TS du général Juin au général Eisenhower, 13 septembre 1944.

19 : Instruction du général Koenig relative à l'affectation du personnel des missions, 20 septembre 1944, cité par : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 309.

20 : André, *op. cit.*, p. 309-311.

21 : Direction générale de l'Intendance, note n° 77-1/INT, 21 septembre 1944, doc. cit.

22 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Décision du général de Gaulle n° 7 Cab – Mil/PA, 28 août 1944, et son instruction d'application, 29 août 1944.

23 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Commissariat à la Guerre, Cabinet, note n° 14/CAB, 28 août 1944.

des membres des FFI, en particulier la date d'incorporation, la fonction, les actes accomplis, les blessures etc... »²⁴. Il est de même question d'états du matériel, de l'armement, des munitions et des propositions de récompenses. Ainsi, aux yeux du ministère de la Guerre, les FFI sont assimilés à des collectifs fonctionnant sur le même modèle administratif que les unités militaires, à milles lieues de la réalité d'organes construits dans la clandestinité et cloisonnés pour échapper à la répression. L'objet des états-majors FFI n'a en effet pas été la comptabilité des munitions ni la constitution de collections de registres individuels mais l'action et la survie dans un environnement hostile. La doctrine exprimée le 28 août n'accorde *in fine* qu'une seule particularité aux FFI : ils sont considérés comme main d'œuvre prioritaire pour renflouer les formations combattantes (2^e DB, Armée B) et pour constituer des « unités de sécurité des arrières »²⁵. Quoi qu'il en soit, le cadre proposé reste cantonné à l'armée arrivant d'Afrique du Nord, elle-même héritière des règles, us et autres coutumes militaires d'avant-guerre.

Cette posture ne pouvait pas tenir sur la durée. Comme a pu l'écrire Jacques Vernet (1980) en des termes très mesurés, « la réalité [a] impos[é] de modifier ces prévisions faites quelque peu a priori »²⁶. Les deux décrets des 19 et 20 septembre 1944, instituant un cadre pour la régularisation des FFI et pour la refondation attendue d'une armée métropolitaine, témoignent d'un changement de cap opéré en urgence. La voie proposée reste celle d'une stricte intégration des FFI dans l'institution militaire en place, sans remise en question de cette dernière. Deux inflexions majeures interviennent toutefois par rapport à la décision du 28 août. En premier lieu, un cadre spécifique d'engagement est créé pour les ex-FFI : l'engagement volontaire pour la durée de la guerre, introduit par le quatrième article du décret du 20 septembre (voir le chapitre 12). En second lieu, un particularisme organisationnel est, transitoirement, concédé, avec l'annonce de la création d'une *Direction des FFI*, au quatrième article du décret du 19 septembre (voir le chapitre 2). L'ensemble reste néanmoins coiffé par la seule autorité du gouvernement, selon une ligne martelée au sujet des FFI comme au sujet des milices patriotiques :

« Le gouvernement a le strict devoir de faire en sorte que désormais aucun groupement armé ne subsiste en territoire libéré en dehors de l'armée et de la police d'État²⁷. »

Marquer la souveraineté

Au plan militaire, la France est placée sous une tutelle alliée. Le devenir et l'emploi des forces armées françaises dépendent de décisions alliées, fondées sur une analyse stratégique anglo-saxonne et non sur les aspirations politiques françaises immédiates. Au quotidien, si la France a échappé au régime d'une administration militaire alliée (*Allied Military Government of Occupied Territories* ou AMGOT), le SHAEF régent une large part des régions libérées : ravitaillement des populations, fourniture en essence, exploitation des principaux réseaux routiers et ferroviaires, réquisitions ou passations de commandes pour assurer les besoins alliés (établissements de soins, ateliers industriels...), monopole de l'exploitation des ports... Marquer la souveraineté nationale est un enjeu évident pour le gouvernement provisoire. Cette dimension est au cœur de la mission des commissaires de la République. Recevant Raymond Aubrac, nommé à Marseille, le général de Gaulle a ainsi déclaré :

« En aucun cas les autorités alliées ne doivent imposer leur administration sur la France. Hors cela, vous ferez tout ce que vous pourrez pour les aider²⁸. »

Dans le domaine militaire, à défaut de pouvoir placer les forces françaises hors du champ de

24 : *Ibid.*

25 : *Ibid.*

26 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 70.

27 : Communiqué du général de Gaulle, 25 octobre 1944, cité par : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

28 : Aubrac Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Odile Jacob, Paris, 1996, p. 125.

commandement du SHAEF, le gouvernement provisoire a cherché à limiter autant que faire se peut les influences étrangères, en veillant au rapide départ des émissaires alliés présents en métropole.

L'affirmation de la souveraineté gouvernementale a également impliqué de montrer les trois couleurs à travers les régions libérées, en présence d'une population aspirant dans sa majorité à un retour à la normalité. La joie de la fin de l'occupation n'occulte pas une lassitude face à des certains excès. Un extrait postal issu d'une étude consacrée à Clermont-Ferrand est révélateur de cette attente :

« Ici on arrête à tort et à travers, très souvent des coupables, et très coupables ; mais aussi des innocents [...], quand donc pourrions-nous vivre cette vie pour laquelle nous étions faits²⁹ ! ».

Face au défi du retour à l'ordre, les membres du gouvernement provisoire n'ont pas hésité à envisager une voie martiale. Dès le mois de septembre, le parti a été pris de détourner une fraction des forces de l'Armée B pour servir de troupes de souveraineté en métropole. Cet emploi n'a pas été conçu comme une simple figuration : le maintien de l'ordre, voire la répression d'éventuelles séditions, ont été à l'ordre du jour.

Le renvoi des émissaires alliés

Le BCRA n'a pas été le seul organe clandestin à opérer en métropole occupée. Dès 1940, les services britanniques du SOE ont tissé leurs propres réseaux. Les services secrets américains n'ont pas non plus été en reste. Avec la libération, ces réseaux perdent leur raison d'être, la lutte contre les forces allemandes.

Les unités parachutées pour des opérations spéciales ont rapidement regagné Londres ou Alger, dès lors qu'elles se sont trouvées sans emploi militaire. Entre autres exemples, les *Operational Groups* américains *Patrick* et *Percy Red*, après avoir mené des opérations de harcèlement contre des convois allemands dans l'Indre, sont évacués vers Londres par avion, dès le 10 septembre, au départ du Blanc. De même, le 8 septembre, le groupe *Percy Pink*, sans emploi en région bordelaise, a reçu l'ordre de regagner Londres. Il entame alors un périple qui, via Toulouse, Marseille, Casablanca puis Naples, ne l'amène à bon port que le 10 octobre³⁰.

De tels rappels n'interviennent pas pour tous les agents du SOE, ni pour toutes les équipes *Jedburgh*. Face à l'émergence des fronts de l'Atlantique, les équipes à pied d'œuvre dans les régions de l'Ouest et du Sud-ouest sont maintenues en activité bien après le 1^{er} septembre. Or certains agents étrangers vont s'immiscer dans les jeux politiques locaux, bien au-delà de leurs prérogatives premières. Les cas de deux officiers britanniques du SOE sont bien documentés : le major Roger Landes, alias *Aristide*, à Bordeaux et le major Georges Starr, alias *Hilaire*, en région toulousaine. Le premier a pris le DMR de la Région B sous sa coupe, au point de l'enfermer dans un jeu partisan et déstabilisateur (voir le chapitre 2). Le second a caressé le projet d'incarner un commandement militaire établi sur un large Sud-ouest et directement rattaché à l'état-major allié du théâtre méditerranéen.

Initialement implanté dans le Gers et en Aquitaine, le major Starr a développé et armé ses propres unités, indépendamment du cadre de commandement FFI local, au sein duquel il ne s'est inséré qu'à partir du mois de juillet 1944. Bénéficiant du renfort d'équipes *Jedburgh*, *Hilaire* n'a eu de cesse de développer son influence. Une fois la libération de la Région R4 acquise, *Hilaire* n'a pas dissimulé ses velléités de commandement. Le 22 août, il fait son entrée à Toulouse, accompagné de l'unité gersoise qu'il a prise sous son aile depuis le printemps, le *Bataillon de l'Armagnac*. Il entreprend ensuite ostensiblement d'accroître ses troupes, agrégeant au *Bataillon de l'Armagnac* diverses formations. Ce faisant, *Hilaire*, qui n'avait pas jusqu'alors d'implantation toulousaine, dispose bientôt de près de 2 000 hommes armés au sein même de la Ville rose et à ses abords³¹.

29 : Interception postale du 15 décembre 1944, citée par : Sweets John, « Clermont-Ferrand et les maquis », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 315-325.

30 : AN, cote 72 AJ 84 : Rapports des Operational Groups Percy Pink et Percy Red.

31 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 412, p. 226-256.

A la suite de son entrée à Toulouse, avec l'appoint des personnels de quatre équipes *Jedburgh*, *Hilaire* se positionne en tant qu'état-major interallié régional et sollicite, vainement, un transport aérien pour aller au quartier général de l'AFHQ à Naples³². Le 12 septembre, Alger doit interpellier le DMR de la Région R4, Bernard Schlumberger, sur le fait qu'*Hilaire* ne représente qu'un « élément FFI » (sous-entendu parmi d'autres) et qu'il « ne peut se substituer [au] DMR »³³. Le rapport des officiers américains de l'une des équipes *Jedburgh* impliquées confirme de même l'orientation politique prise par *Hilaire*, au point de provoquer leur distanciation à l'égard des manœuvres menées par *Hilaire* « on his own responsibility and often against our better judgement », non sans reconnaître son talent (« his ability ») à s'immiscer dans les jeux politiques³⁴.

La suite est connue : lors de sa venue à Toulouse puis Bordeaux, les 16 et 17 septembre, le général de Gaulle éconduit sèchement Georges Starr et Roger Landes, leur intimant de quitter sur le champ le territoire français (ce qui sera chose faite le 21 septembre). Quant aux éléments britanniques et américains des différentes équipes *Jedburgh* encore en activité le long de la façade atlantique, ils se verront invités regagner Londres ou Paris à la suite de la création du commandement des *Forces françaises de l'Ouest* (leurs départs s'échelonneront jusqu'à la fin du mois de novembre)³⁵.

Une tentation martiale

Le rétablissement de la légalité républicaine est accompagné d'une rhétorique du retour à l'ordre. Un recours à l'armée est notamment envisagé pour assurer l'ordre à Paris et dans les régions suspectées de velléités insurrectionnelles : à l'instar des territoires de l'Empire, le gouvernement envisage d'y dépêcher des troupes de souveraineté. Aux premiers jours de septembre, l'emploi à Paris de quatre régiments nord-africains, initialement destinés à servir de réserve à l'Armée B, est à l'ordre du jour. Il s'agit du 4^e Régiment de Zouaves, du 1^{er} Régiment de Spahis marocains (1^{er} RSM) et des deux régiments de la 1^{re} Brigade de Spahis à cheval. Ces unités régulières sont les seules encore disponibles et jugées aptes à « présent[er] toutes garanties »³⁶. Un tel emploi du 4^e Zouaves a déjà été envisagé en août à propos du Sud-est³⁷. Ces projets sont toujours d'actualité à la mi-octobre³⁸, tandis que les régiments concernés débarquent à Marseille les 19, 20 et 24 octobre.

Au-delà d'unités de réserve de l'Armée B, le prélèvement de divisions complètes pour assurer l'ordre a également été envisagé. Le 21 septembre, le général Juin, commandant l'EMGDN, a porté au général Eisenhower une demande du général de Gaulle de détachement de deux divisions de l'Armée B dans le Sud-ouest, en vue de l'attaque des poches allemandes bloquant le port de Bordeaux et de l'appui à la formation de nouvelles divisions à partir des FFI. Selon une lettre du général Eisenhower à son chef d'état-major, le général Walter Bedell-Smith, cette demande écrite était accompagnée d'un commentaire verbal du général Juin, sur l'emploi potentiel de ces deux divisions dans les régions de Toulouse et de Limoges, compte tenu d'un « danger communiste »³⁹. Ce commentaire laisse le champ libre à toutes les interprétations, y compris celle d'une volonté gouvernementale de forcer la main au SHAEF pour obtenir le détachement des deux divisions, grâce à l'argument-massue de la peur de troubles sur les arrières alliées.

32 : AN, cote 72 AJ 84 : Rapport de la Team Jedburgh Martin.

33 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° A 8240 8242 Section Fighting France to Droite, 12 septembre 1944.

34 : AN, cote 72 AJ 84 : Rapport de la Team Jedburgh Miles.

35 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Historique succinct de commandement, de l'état-major et des opérations des Forces françaises de l'intérieur, par le Général Koenig, avril 1945.

36 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGDN, lettre n° 1 225/DN/3.S du général Juin à la mission française auprès de l'AFHQ, 5 septembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGDN, lettre n° 1 218/DN/3.TS du général Juin au général Wilson, 4 septembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab de la réunion du 11 octobre concernant la 10^e DI, 12 octobre 1944.

39 : Agulhon Maurice, « Les communistes et la libération de la France », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 67-90.

En tous les cas, l'idée d'un emploi d'unités nord-africaines pour la prévention de troubles a eu cours, à l'image des temporaires missions de police et de garnison confiées début septembre à des unités de l'Armée B à Montpellier et à Lyon. Plus tardivement, le 12 octobre, lors d'une réunion en présence du ministre André Diethelm, le général Koenig a insisté sur le besoin de « la présence d'une bonne division près de Paris » le jour où le désarmement des milices patriotiques aura été ordonné dans la capitale⁴⁰. L'attente est préventive, telle qu'exprimée par une mention du colonel Druilhe, désigné commandant régional à Bordeaux :

« Il faudra montrer notre force pour ne pas avoir besoin de l'employer⁴¹. »

Le recours à des troupes de souveraineté

La capitale est restée calme. L'attention gouvernementale s'est reportée vers d'autres cieux, en l'occurrence le Sud-ouest. A peine débarqués en métropole, le 4^e Régiment de Zouaves, le 1^{er} RSM et la 1^{re} Brigade de Spahis sont dirigés vers Bordeaux (4^e Zouaves) et Toulouse (unités de Spahis), après que Montpellier ait brièvement été envisagé comme destination pour le 4^e Zouaves⁴². Ces unités ne sont pas chargées de missions de combat mais bien de missions de souveraineté. Dans le Sud-est, à partir d'octobre, deux régiments de tirailleurs, reconstitués à partir des effectifs africains libérés par la 1^{re} Armée lors de son blanchiment, jouent un rôle similaire : les 16^e et 18^e Régiments de Tirailleurs sénégalais, dont les bataillons servent d'unités de garde et de service pour les besoins de la 15^e Région militaire, l'un à Marseille, le second à Toulon⁴³.

Le premier acte bordelais du 4^e Zouaves relève strictement d'une mission de souveraineté : défilé à l'occasion de la date symbolique du 11 novembre et, de la sorte, montrer la capacité martiale du gouvernement. Le deuxième acte du régiment s'inscrit dans la même démarche, avec une opération de police au nord de Bordeaux du 20 au 22 novembre. A Toulouse, la Brigade de Spahis défile également le 11 novembre. Par la suite, en décembre, le bref passage dans le Sud-ouest de la 1^{re} Division française libre donne également lieu à des manifestations ostensibles, telles que le défilé de ses blindés à Bordeaux le 22 décembre⁴⁴. En l'absence de troubles majeurs, ces missions de souveraineté laissent la place à un emploi sur les fronts de l'Atlantique (pour le 4^e Zouaves et le 1^{er} RSM) ou au sein de la 1^{re} Armée pour la Brigade de Spahis. Auparavant, au début du mois de décembre, cette brigade a bien détaché des éléments pour veiller au maintien de l'ordre, mais il s'agissait de Marseille et non plus du Sud-ouest.

Un florilège de *missi dominici*

L'approche militaire du gouvernement provisoire est centralisatrice. Néanmoins, ne pouvant atteindre simultanément toutes les régions et devant agir sans attendre, le ministère de la Guerre a empiriquement eu recours à des *missi dominici*, chargés de parcourir les régions libérées. Le cadre envisagé semble être celui de la déconcentration : ces *missi dominici* ont été chargés d'appliquer les instructions ministérielles en les adaptant au besoin. L'exercice a toutefois pris les traits d'une décentralisation de fait, dans la mesure où chaque émissaire, tout en se revendiquant de l'autorité supérieure du ministre de la Guerre, a agi selon des modalités différentes, avec des prérogatives variables et sans guère de coordination.

Cette situation ressort de l'étude d'ensemble, inédite, des parcours respectifs des missions de Pierre de

40 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

41 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport du colonel Druilhe au général Chaban-Delmas, 12 septembre 1944.

42 : SHD Terre, cote 12 P 39 : Journal de marche du 4^e Régiment de Zouaves.

SHD Terre, cote 12 P 126 : Journal de marche du 1^{er} RSM.

SHD Terre, cote 11 P 255 : Journal de marche de la 1^{re} Brigade de Spahis à cheval.

43 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, lettre n° 169/S/3 du général Chadebec de Lavalade au ministre de la Guerre, 26 octobre 1944.

44 : SHD Terre, cote 11 P 6 : Journal de marche de la 1^{re} Division Française Libre.

Chevigné et de Jacques Rollot, diligentées par l'État-major Guerre du général Roger Noiret (subordonné au général Koenig, au titre des *Forces françaises de Grande-Bretagne*), de la *Délégation militaire du théâtre d'opération Sud* du général Gabriel Cochet et de la mission d'inspection régionale du général Jacques Chaban-Delmas. La biographie militaire et le parcours des intéressés sont détaillés dans l'annexe 1.01. La figure 1.01 présente leurs aires respectives d'intervention.

A ces émissaires rattachés au ministère de la Guerre, il convient d'adjoindre la mission tant politique que militaire de Maurice Chevance-Bertin, ex-responsable du Bureau FFI du commissariat à la Guerre, mandaté par la Direction générale des Services secrets pour canaliser les FFI du Sud-ouest. Mettant à profit des prérogatives floues, l'intéressé, détenteur d'un grade de général au titre des FFI, a développé un programme militaire interrégional. En septembre 1944, il bénéficie d'une reconnaissance du plus haut niveau de l'État. Son intervention est détaillé dans l'annexe 1.02.

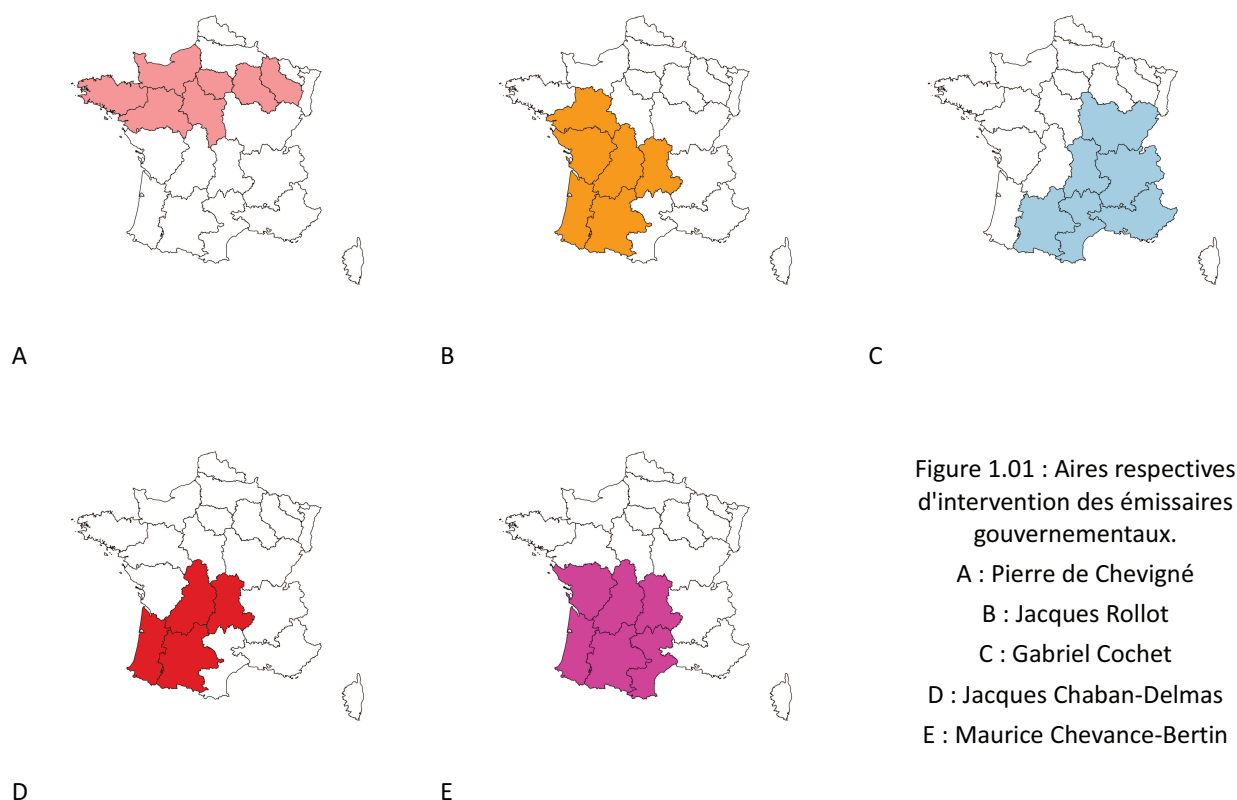


Figure 1.01 : Aires respectives d'intervention des émissaires gouvernementaux.

A : Pierre de Chevigné

B : Jacques Rollot

C : Gabriel Cochet

D : Jacques Chaban-Delmas

E : Maurice Chevance-Bertin

Les missions de Pierre de Chevigné et de Jacques Rollot pour l'État-major Guerre

A la tête d'un *État-major Guerre*, à ne pas confondre avec l'EMGG, le général Roger Noiret, jusqu'alors commandant des *Forces françaises de Grande-Bretagne* (FFGB), est chargé de préparer le retour de l'EMGG en métropole et l'installation des commandants des régions militaires au sein de l'ancienne Zone Nord. Il s'appuie sur deux missions, l'une confiée au colonel Pierre de Chevigné, la seconde placée sous la responsabilité du lieutenant-colonel Jacques Rollot.

Pierre de Chevigné est à pied d'œuvre en Normandie dès la première semaine suivant le débarquement. Il suit l'avance alliée de Bayeux à Nancy, en passant par Cherbourg, Rennes, Angers, Paris et Chalons-sur-Marne. Les fonds conservés à Vincennes ne permettent pas de suivre ses déplacements au jour le jour en août et septembre 1944. Les principaux jalons de son parcours sont néanmoins connus. Pierre de Chevigné a disposé d'une petite équipe, dont la réussite a reposé sur l'énergie qu'elle est parvenue à insuffler au fil de ses pérégrinations. Ainsi, à la date du 8 août, tandis que De Chevigné est chargé de reprendre en

Bretagne « l'œuvre entreprise » en Normandie, le général Noiret l'invite à « exploiter les ressources locales », y compris en matière de personnel, compte-tenu d'un manque chronique d'effectifs au sein des FFGB⁴⁵ :

« Comme je n'ai personne sous la main et que plusieurs régions peuvent s'ouvrir en même temps, je vous demande d'essayer de trouver sur place une doublure de vous-même et de votre équipe. Ces cadres feront leur instruction en vous voyant opérer et je pourrai les découpler, le moment venu, dans des régions nouvelles. Je mets dès maintenant à votre disposition le lieutenant-colonel Rollot. [...]. Je vous demande même quelques officiers pour l'état-major des FFGB (colonel Renouard) qui n'a personne d'efficient à part deux ou trois officiers⁴⁶. »

Le dédoublement évoqué est effectivement mis en œuvre à la mi-août. Pierre de Chevigné se voit chargé de l'axe Paris-Nancy, tandis que le Centre-ouest et le Sud-ouest sont confiés à Jacques Rollot. Les fonds du SHD permettent de suivre de manière quasiment quotidienne les déplacements de Jacques Rollot, dont de multiples rapports ont été conservés. La mission de Rollot se présente sous la forme d'une caravane de quatorze véhicules et de 34 personnels (dont 13 officiers, Rollot compris), qui vont sillonner les routes entre Angers, Poitiers, Limoges, Bordeaux et Toulouse, de la fin du mois d'août au début du mois d'octobre 1944⁴⁷. En septembre, De Chevigné et Rollot disposent chacun d'une voiture radio qui leur permet de rester en contact direct avec Paris⁴⁸. Ils bénéficient en outre d'un atout qui a cruellement fait défaut au général Cochet, pourtant chargé de la même mission au sein de l'ex-Zone Sud : la confiance du ministère de la Guerre, autorité dont les intéressés peuvent faire valoir qu'elle leur a conféré les « pleins pouvoirs »⁴⁹. Ils disposent évidemment de la liste des noms des titulaires pressentis pour le commandement des régions qu'ils parcourent. Il n'en est étonnamment pas allé de même pour le général Cochet, chargé d'installer des commandants régionaux, sans en connaître les noms...

La Délégation militaire du théâtre d'opération Sud du général Gabriel Cochet

L'activité de la *Délégation militaire pour le théâtre d'opérations Sud* (DMOS) est connue à travers quelques ordres et notes et par un rapport rédigé en octobre 1944 par le général Gabriel Cochet. A l'issue d'un parcours résistant entamé dès 1940, sans rupture initiale avec le gouvernement de Vichy, Gabriel Cochet, ancien responsable du 2^e Bureau de l'Armée de l'Air avant-guerre, a rejoint Londres au mois de mars 1943. En avril 1944, il reçoit le titre de délégué militaire pour le théâtre d'opérations Sud, incluant le commandement des FFI pour la Zone Sud, soit une fonction équivalente à celle du général Koenig pour la Zone Nord⁵⁰. Cochet n'a cependant jamais bénéficié des moyens, ni de la reconnaissance accordés au général Koenig.

La DMOS a cessé d'exister dès le 2 octobre. Cochet a vécu cette dissolution comme une disgrâce. Son rapport s'en ressent et prend la forme d'une litanie de décomptes⁵¹. S'étant vu confié le commandement de la DMOS en avril 1944, Cochet avait échafaudé un projet ambitieux, couvrant l'ensemble des champs jugés nécessaires pour la reprise en main des régions libérées, aussi bien dans le domaine militaire que sur des questions civiles. A cette fin, Cochet a organisé la DMOS en sections et services thématiques témoignant du

45 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Commandement supérieur des Forces Françaises en Grande-Bretagne, État-major Guerre, lettre n° 22/Cab du général Noiret au colonel Chevigné, 8 août 1944.

46 : *Ibid.*

47 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du lieutenant-colonel Rollot, 31 août 1944.

48 : AD93, cote 304J1 : Note du capitaine Pierremain sur les problèmes FFI, 16 septembre 1944.

49 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, note n° 20/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 septembre 1944.

50 : D'Abzac Epezy Claude, « Cochet Gabriel », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 391-392.

Albertelli Sébastien, Barasz Johanna, « Un résistant atypique : le général Cochet, entre vichysme et gaullisme », *Histoire@Politique*, 2/2008 (n° 5), p. 9-9.

51 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS depuis sa création, non daté, postérieur au 2 octobre 1944. Rapport mentionnant des annexes non trouvées.

spectre thématique visé : une Section R pour Résistance (Cochet y intègre en août le colonel Henri Zeller, ex-coordonateur de l'ORA pour le Sud-est de la France) ; une Section T en charge de l'administration militaire territoriale ; une Section E dédiée aux affaires économiques ; une Section D traitant des questions de santé publique, des prisonniers, des déportés et des réfugiés ; une Section A relative aux affaires civiles ; une équipe d'officiers de liaison administrative chargés des relations avec le 6^e Groupe d'armées US et la 7^e Armée US, des services supports restreints et une compagnie de quartier général.

Le large spectre ciblé par la DMOS la distingue fondamentalement de l'*État-major Guerre* du général Noiret, uniquement focalisé sur les sujets militaires. Cette différence s'explique entre autres par les responsabilités conférées à la DMOS, au moins sur le papier, pour l'encadrement de l'action des FFI dans le Sud-est de la France, dès avant le débarquement de Provence. La DMOS a ainsi cumulé une fonction ante-libération similaire à celle de l'État-major FFI londonien du général Koenig (avec lequel la liaison n'a pas été des plus réussies) et une fonction post-libération, située à l'interface de la mission du général Noiret et de celle des commissaires de la République. Avec le recul du temps, il est évident que ce positionnement hybride n'a pas facilité la tâche au général Cochet.

Le projet échafaudé par le général Cochet n'a guère pris corps. Ses demandes initiales en effectifs ont été rejetée dès le 25 avril. Néanmoins, « après de longs atermoiements », Cochet obtient l'affectation de 33 officiers. En juillet 1944, tout le personnel militaire attendu n'a pas encore été réuni. Lorsqu'il propose d'étoffer la DMOS en militarisant des personnels civils d'autres commissariats (ministères) que le Commissariat à la Guerre, il se heurte à une « levée de bouclier », avant que cette solution ne soit acceptée de façon totalement improvisée à la fin du mois de juillet. La DMOS sert alors d'alibi pour le transport en métropole des personnels de divers commissariats :

« [J]'ai dû brusquement et sans disposer des moyens nécessaires, avoir à assurer le départ d'un millier de personnes environ, beaucoup plus que je n'avais demandé fin avril. Certains des chefs de délégations m'étaient absolument inconnus et n'ayant eu aucun contact avec eux auparavant il m'a été pratiquement impossible de les diriger et de les coordonner [...]»⁵². »

Concernant la Section R, en charge de l'action clandestine en métropole occupée, Cochet avait imaginé la constitution d'un état-major fonctionnant avec quatre bureaux. Cette section n'a commencé à fonctionner qu'en juillet, avec l'ancien personnel de l'éphémère Force C du général Billotte⁵³.

Au-delà de ses déboires en matière de personnels, le général Cochet a vu sa capacité d'action minée par une absence de reconnaissance ministérielle. Alors que l'une de ses missions principales était l'installation des nouvelles régions militaires, il s'est vu refuser la communication de la liste « confidentielle » des commandants désignés par Alger. Cochet s'est ainsi retrouvé dépourvu de toute référence gouvernementale pour mener sa tâche. Il n'a en outre bénéficié d'aucune dotation en moyens de communication (voir le chapitre 4). L'échelon avancé de la DMOS, à pied d'œuvre à Saint Tropez dès le 16 août (après avoir pris la mer à Naples le 8), a opéré « totalement "dominé" par les conditions matérielles dans lesquelles celui-ci a dû travailler »⁵⁴.

Cochet rejoint la France par avion le 21 août. A cette date le transfert en métropole des personnels affectés à la DMOS n'est pas encore réglé. Le 28 août, Cochet obtient la validation d'un transport de 50 officiers par avion, tandis que 76 personnels arrivent à bord d'un torpilleur. Un second échelon de 250 personnels et un troisième échelon de 500 personnels sont prévus par bateau, depuis Oran. Cochet doit, parallèlement, faire face à la prise en charge supplémentaire de 500 personnels de différents commissariats. Le dernier échelon

52 : *Ibid.*

53 : La Section R se distingue principalement au cours de la seconde semaine du mois d'août, lorsque le colonel Henri Zeller, alias *Faisceau*, se rend à l'état-major du général Patch, commandant la 7^e Armée US, et parvient à convaincre ses interlocuteurs d'une possibilité d'exploitation rapide de la Provence vers le nord, via les Alpes, à la faveur de la Route Napoléon et de l'activité des FFI alpins. Cette manœuvre sera effectivement mise en œuvre avec succès, amenant la 7^e Armée US à Grenoble dès le 22 août.

54 : *Ibid.*

destiné à la DMOS ne quitte Oran que le 7 octobre, cinq jours après l'annonce de la dissolution de la DMOS...

Malgré un manque complet de transmissions, qui contraint l'état-major de la DMOS à rejoindre Alger en passant par le truchement des services américains et de l'état-major de l'Armée B, Cochet développe son activité sur des sujets tant civils que militaires (régions militaires, protection des vallées alpines exposées à des retours adverses...). Son état-major s'établit à Marseille à compter du 10 septembre. Vaillè que vaillè, Cochet exerce une influence repérable dans le quart Sud-est, à Montpellier, Toulouse et Clermont-Ferrand. Son rapport de fin de mission évoque des connexions établies jusqu'à Bordeaux, bien que les sources bordelaises contemporaines n'en fassent pas état. Depuis Marseille, Cochet s'est déplacé à plusieurs reprises, par la route, notamment à Toulouse le 5 septembre (vraisemblablement via Montpellier), puis à Clermont-Ferrand, Lapalisse et Dijon aux alentours du 10 septembre (vraisemblablement via Lyon). Il est également présent à Toulouse le 16 septembre, lors de la venue du général de Gaulle dans la Ville rose. Les fonds conservés au SHD ne permettent toutefois pas de reconstituer finement ses mouvements.

La mission d'inspection régionale de Jacques Chaban-Delmas

Au cours des journées suivant la libération de Paris, le général Jacques Chaban-Delmas, ex-Délégué militaire national, a rejoint le cabinet du ministre de la Guerre. Au cours de la première décennie de septembre 1944, Jacques Chaban-Delmas effectue un périple d'inspection des régions du Sud-ouest et du Massif central « avec pleins pouvoirs pour réorganiser les régions militaires »⁵⁵. Selon le récit ultérieur de l'intéressé, cette mission s'est déroulée en quatre étapes, effectuées par avion depuis la capitale : Limoges le 5 septembre, Toulouse et Clermont-Ferrand le 6 septembre, puis Bordeaux le 7 septembre. Chaban-Delmas est de retour à Paris dès le 10 septembre.

Le SHD et les Archives nationales ne conservent pas de compte-rendu ou de rapport sur cette mission. A Bordeaux, le passage de Chaban-Delmas a néanmoins laissé une trace tangible : il est le premier envoyé gouvernemental à mettre un tant soit peu d'ordre dans l'imbroglio bordelais relatif au commandement de la 18^e Région militaire. Dix jours plus tard, ses choix seront confirmés par le général de Gaulle et André Diethelm. L'action régulatrice de Chaban-Delmas se poursuit ensuite au cours des mois suivants, dans le cadre de la *Mission de liaison et d'inspection mobile d'organisation de l'Armée* (MLIMOA, voir le chapitre 5).

L'intervention de Maurice Chevanche-Bertin

Le 28 août 1944, à Toulouse, une semaine après la libération de la Ville rose, deux officiers français arrivent d'Alger par la voie des airs : le général FFI Maurice Chevanche-Bertin, ex-responsable du Bureau FFI du Commissariat à la Guerre, et le colonel Jean Schneider. Jusqu'alors absents de la scène du Sud-ouest, ces deux hommes vont y imprimer leur marque en quelques jours. Maurice Chevanche-Bertin obtient la reconnaissance gouvernementale d'un commandement interrégional des FFI d'un large quart Sud-ouest de la France. Il devient un acteur clé de la reprise en main du commandement militaire du Sud-ouest en septembre et octobre 1944, avant de quitter la scène militaire au début du mois de novembre. A son initiative, plus de 23 000 hommes ont pris la direction de la Bourgogne.

Maurice Chevanche-Bertin a quitté Alger au titre d'une mission confiée le 25 août par Jacques Soustelle, responsable de la Direction générale des Services secrets. Ses prérogatives initiales ne sont pas connues. Dès le 28, il entre en relations avec l'ensemble des décideurs militaires régionaux présents à Toulouse, dont le DMR Bernard Schlumberger et le commandant régional FFI *Ravanel*. Il rencontre également les commissaires d'État André Philip et Pierre Bloch, arrivés à Toulouse dans les mêmes temps. Par un arrêté du 30 août, ceux-ci décident de lui confier un commandement provisoire des FFI de la zone Sud, avec la mission d'assurer « la mise sur pied et l'emploi de colonnes légères mobiles pouvant agir dans cette zone et

55 : Chaban-Delmas Jacques, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997, p. 99-109

hors de cette zone »⁵⁶.

Selon son récit autobiographique publié en 1990, Chevance-Bertin arrive à Toulouse avec une idée, qu'il avait déjà vainement tenté de faire valoir à Alger : organiser un commandement interrégional des forces FFI de façon à permettre leur emploi à grande échelle et non pas seulement dans le cadre cloisonné des régions FFI. Chevance-Bertin n'en revendique pas la seule paternité et se réfère à un projet élaboré avec le général Georges Revers, commandant de l'ORA, au début de l'année 1944⁵⁷. Un tel projet n'est pas attesté mais est plausible car il est indéniable que le général Revers a promu la nécessité de commandements interrégionaux durant le printemps et l'été 1944, s'opposant frontalement aussi bien au COMAC qu'à l'état-major FFI londonien⁵⁸. Quoi qu'il en soit, dès le 1^{er} septembre, Chevance-Bertin diffuse aux commandants de cinq régions FFI une instruction relative à l'organisation d'un groupement, bientôt dénommé *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO) et placé sous la houlette du colonel Schneider⁵⁹. Le 4 septembre, les premiers éléments prennent la route et le train en direction de l'Allier puis d'Autun, tandis que le mouvement s'étend au reste de la Région R4 et aux Régions R5 et R3, puis à la Région R6.

Le cap suivi par Chevance-Bertin est politique. Il se veut en effet le héraut d'une orientation mise sur la touche par le COMAC depuis mai 1944. Il prône de dépasser le cadre régional servant de référence tant au COMAC qu'au gouvernement. Si Chevance-Bertin se réfère au gouvernement pour son autorité morale, il affirme la légitimité d'une prise d'initiatives pour un emploi autonome des FFI aux côtés de l'armée régulière mais non sous sa stricte tutelle. Lorsque Chevance-Bertin entre en contact avec un émissaire de l'état-major de l'Armée B le 8 septembre, il expose sa conception « conforme d'après lui aux idées du général de Gaulle » et écarte toute idée « d'une intégration pure et simple des unités FFI dans l'Armée B »⁶⁰. Cette conception n'est toutefois pas pleinement superposable avec celle du COMAC. Chevance-Bertin ne propose pas de prendre le cadre FFI comme nouveau moule pour l'armée mais se contente de chercher à conserver une singularité aux FFI.

Chevance-Bertin agit indépendamment de la DMOS du général Cochet. Les deux officiers ne se rencontrent que le 5 septembre : à cette occasion, Cochet désigne Chevance-Bertin comme son adjoint mais ce titre n'a aucun contenu. Chevance-Bertin poursuit en effet son propre programme. Il soutient le projet du colonel Schneider d'une évolution du GMSO en une division FFI autonome au sein de l'Armée B. Il utilise également la caution des deux commissaires d'État Philip et Bloch pour décanter le jeu d'acteur bordelais et faciliter l'organisation d'un commandement coordonné face aux nouveaux fronts des poches allemandes du Médoc, de La Rochelle et de Royan. Au cours des premières semaines du mois de septembre 1944, Chevance-Bertin bénéficie d'un soutien de poids : celui du plus haut niveau de l'État. Le 13 septembre, une note cabinet du général de Gaulle est sans ambages :

« Bertin [a] très bien monté son affaire ; il semble le seul capable de dominer *Ravanel* et de se faire entendre des FFI et des TP [lire : FTP]⁶¹. »

Cette phrase éclaire la motivation vraisemblable, mais qui reste une hypothèse, de l'ordre de mission accordé à Alger par Jacques Soustelle : contrebalancer l'influence communiste dans un Sud-ouest perçu comme un potentiel foyer contestataire. Dans les mêmes temps, le 12 septembre, une décision d'André Diethelm confirme les prérogatives de Chevance-Bertin sur l'ensemble régional compris entre Loire, Rhône,

56 : AN, cote 3AG4 34 / SHD Terre, cote 13 P 2 : Arrêté du commissaire d'État André Philip et, pour le commissariat à l'intérieur, le délégué général adjoint Pierre Bloch, 30 août 1944.

57 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 184-188.

58 : Bachelier Christian, « L'Organisation de Résistance de l'Armée et la lutte armée ? », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 117-128.

59 : SHD Terre, cote 13 P 89 : État-major du général Bertin, 2^e Bureau, note n° 10/3 concernant l'organisation d'un groupement mobile, 1^{er} septembre 1944.

60 : SHD Terre cote 10 P 225 : Compte-rendu de mission à Montpellier du colonel Agostini, 9 septembre 1944.

61 : AN, cote 3AG4 34 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note manuscrite au sujet du général Bertin, 13 septembre 1944.

Pyrénées et Atlantique, tout en le plaçant sous l'autorité lointaine du général de Lattre de Tassigny⁶². La reconnaissance gouvernementale se lit aussi dans la place accordée à l'intéressé aux côtés du général de Gaulle les 16, 17 et 18 septembre, à Toulouse, Bordeaux puis Saintes. Ce soutien gouvernemental s'estompe toutefois à partir de la fin du mois de septembre, au fur et à mesure de la normalisation de la situation au sein des régions du Sud-ouest.

Tâtonnements et mises au point

Reprenant pied en métropole dans la foulée d'une accélération des opérations militaires en France, ni les membres du gouvernement, ni leurs émissaires n'ont une vue équilibrée et globale du cours des événements et de leur environnement mouvant.

Les modalités de l'arrivée des membres du gouvernement en métropole sont révélatrices d'une dispersion des informations et de perceptions forcément décalées. Le 28 août, date symbolique de la décision sur la dissolution des états-majors FFI, le général de Gaulle est à la manœuvre à Paris depuis déjà quatre journées. A cette même date, André Diethelm, le commissaire à la Guerre, est à Aix-en-Provence, où il est directement arrivé d'Alger. Deux autres commissaires d'État atterrissent à Toulouse dans les mêmes temps, également en provenance d'Alger : André Philip et Pierre Bloch. Le 30 août, deux jours après la décision du général de Gaulle de dissoudre les états-majors FFI, ils actent la création du nouveau commandement FFI confié à Maurice Chevance-Bertin. Le décalage des informations vaut aussi pour les états-majors. Le 29 août, le général Noiret a diffusé certaines instructions pour les commandants de régions militaires, au titre de l'État-major Guerre... avant de devoir faire machine arrière le 5 septembre, lorsqu'il s'avère que ces dispositions ne sont pas en phase avec la décision du général de Gaulle du 28 août⁶³.

Dans ce contexte, le gouvernement et ses émissaires ont agi par addition de décisions successives, parfois contradictoires, ce qui a engendré des dissonances. Celles-ci sont manifestes dans les régions où les interventions des *missi dominici* se sont superposées. Des mises au point ont été nécessaires, y compris par une prise en main directe par le chef du gouvernement et son ministre de la Guerre.

Un environnement mal maîtrisé

La compréhension des postures observées au cours de la fin de l'été puis de l'automne 1944 requiert de garder à l'esprit l'importance de facteurs irrationnels. Faute de canaux d'information stabilisés et fiables, les protagonistes ont eu à agir sans maîtriser leur environnement. L'EMGG et l'EMGDN, aussi bien que le COMAC, n'y ont pas échappé. Durant le mois de septembre, plusieurs rapports relatifs à la situation bordelaise, parvenus à l'EMGG ou à l'EMGDN, illustrent la subjectivité et l'imprécision des informations sur la base desquelles ces états-majors ont eu à statuer.

A la date du 15 septembre, le lieutenant-colonel Rollot a rédigé un rapport pointant la question communiste. Il y dépeint une situation bordelaise pour le moins anarchique, nourrie de bruits relatifs à Toulouse et Limoges. Il décrit un « climat pré-révolutionnaire », en présence de FFI « débordés »⁶⁴. Or, le 12 septembre, le colonel FFI Joseph Druilhe, désigné commandant régional par Jacques Chaban-Delmas, a rapporté une situation tendue mais bien mieux maîtrisée :

« La situation semble s'améliorer de jour en jour [...]. Mon plus grand souci, à l'heure actuelle, réside dans la question des FTP. Après les succès qu'ils ont obtenus dans certaines villes [comprendre Toulouse et Limoges] en réussissant à y prendre les leviers de commande, ils considèrent que la question de Bordeaux est encore à résoudre et, tantôt par des menaces ou des intimidations, tantôt par des offres de collaboration, ils essaient de conquérir cette position-clef du

62 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Ministère de la Guerre, DM n° 6/C/a, 12 septembre 1944.

63 : AN, cote 3AG4 74 : État-major Guerre, note n° 47/EMA-1 du général Noiret, 5 septembre 1944.

64 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

Sud-Ouest, que nous avons entre nos mains.

Les chefs militaires responsables FTP paraissent "pavés de bonnes intentions". Mais les conseillers politiques préparent sournoisement la mise à pied d'œuvre d'un dispositif qui ressemble singulièrement aux manœuvres préliminaires à une occupation. Mais je pense pouvoir, avec les moyens dont je dispose, tenir ferme sur ma position, sans recourir aux solutions extrêmes⁶⁵. »

A ces deux rapports, il est possible d'adjoindre les témoignages plus qu'alarmistes de deux officiers FFI bordelais, ayant été audités à Paris par un membre de l'EMGDN, qui les a jugés « dignes de foi » :

« Il y aurait à Bordeaux 25 000 FTP environ, qui ne participent pas aux opérations [contre la poche allemande de la Pointe de Grave]. Ils sont beaucoup mieux armés que les FFI [...]. Ils font régner la terreur à Bordeaux, où la population du centre subit leurs brutalités continuelles. Ils sont très mal disposés envers les FFI : agressions fréquentes, enlèvement d'un officier [...]. Les officiers FFI considèrent que des troubles sont imminents [...]»⁶⁶. »

La confrontation de ces différents rapports, tous susceptibles d'avoir circulé au sein de l'EMGDN et du ministère de la Guerre, montre la difficulté à établir clairement une connaissance de la situation bordelaise en septembre 1944. Des exemples similaires existent pour d'autres régions. Dans un tel contexte informationnel dégradé, chaque acteur n'a disposé que d'une connaissance partielle, si ce n'est partielle, de son environnement.

A la date du 28 septembre, un rapport du capitaine de corvette Pierre de Sonnevillle, ex-délégué militaire régional de la région parisienne, appelé au cabinet militaire du général de Gaulle, dresse le constat navré de cette situation :

« [L]es zones où le problème FFI s'avère le plus délicat sont de plus en plus délimitées ; elles sont très grossièrement : Marseille et sa banlieue, région Sud-ouest (Toulouse à Bordeaux et sud de cette ligne), Est de la France. Bien entendu il existe des difficultés dans d'autres régions (Clermont-Ferrand, Châteauroux...) mais elles ont un caractère local et peuvent être considérées comme simples dans la mesure où sont réglées les questions de personnes [...].

Ce qui rend la situation grave c'est le manque de confiance croissant entre commandement FFI [le COMAC] et Armée : ceci explique la longueur des discussions, les exigences des deux partis croissent et le malaise s'aggrave [...]. Enfin l'attente, le manque d'activité transforment les moindres incidents en conflits politiques [...]. Dans l'incertitude et l'oisiveté, on généralise et l'on déforme des incidents de caractère local et il se crée des psychoses qui risquent de peser lourdement sur l'avenir : hostilité contre les FFI de certains officiers, hostilité contre les cadres d'active de plus en plus répandue, menace communiste, menace pétainiste ou réactionnaire ou des trusts, hostilité de certaines fractions de la population contre certains FFI qui, exaspérés, ont tendance à commettre des exactions. En fait le seul point noir devrait être le problème [des guérilleros] espagnol[s] dans le Sud-ouest et il est vraiment navrant de voir ainsi se refaire peu à peu la division des Français [...]»⁶⁷. »

Si Pierre de Sonnevillle avait bénéficié du recul du temps, son constat navré n'aurait pu qu'être accru par les dissonances multiples apparues au fur et à mesure de l'intervention des divers *missi dominici* gouvernementaux chargés de parcourir les régions.

Dissonances et confusions parmi les missi dominici

La mission de Pierre de Chevigné au nord de la Loire et dans le Nord-est, où il est le seul à intervenir n'a pas rencontré d'obstacle majeur. La situation a été plus complexe plus au sud, où les aires respectives

65 : Rapport du colonel Druilhe au général Chaban-Delmas, 12 septembre 1944, doc. cit.

66 : SHD Terre, cote 13 P 80 : EMGDN, fiche de renseignements sur la 18^e Région militaire, 2 octobre 1944.

67 : AN, cote 3AG4 74 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note sur les questions FFI du capitaine de corvette Sonnevillle, 28 septembre 1944.

d'intervention se sont superposées (voir la figure 1.01).

Dans le Sud-est, le général Cochet a cumulé les difficultés. Outre celles déjà évoquées, il s'est rapidement trouvé en conflit avec les commissaires de la République de Marseille et Lyon. Semblant ne pas avoir perçu la nécessité d'une adaptation à un contexte mouvant et inédit, Cochet a argué, « au vu de la légalité la plus absolue » stipulée par deux ordonnances de février et mars 1944, que les deux commissaires régionaux n'avaient « théoriquement [à] détenir [...] aucun pouvoir, à moins que ce ne fût sous [sa] direction », comme aucun décret ministériel n'avait encore défini la zone dite de l'intérieur (par opposition à la zone des armées). Par ailleurs, Cochet s'est heurté à une absence de coopération de l'Armée B. Son rapport relate un concours « à peu près insignifiant » du général de Lattre de Tassigny, qui aurait « dès le début pris l'habitude de régler toutes les questions sans [le] consulter ». Entre autres récriminations, Cochet signale que l'Armée B n'a accueilli aucun officier de liaison de la DMOS contrairement à la 7^e Armée US, où le colonel Henri Zeller a acquis une influence manifeste, concrétisée par la manœuvre de la route Napoléon⁶⁸.

La situation n'a pas été meilleure, voire pire, dans le Sud-ouest, où les aires d'intervention de Rollot, Chaban-Delmas et Cochet se sont chevauchées. L'arrivée de Maurice Chevance-Bertin, chargé d'une mission au contour vague, n'a rien arrangé. A Bordeaux, la situation, déjà minée par des concurrences multiples, a viré à la cacophonie. Le 7 septembre, indépendamment l'un de l'autre, Chaban-Delmas et Chevance-Bertin ont désigné une même personne pour prendre la tête de la 18^e Région militaire : le lieutenant-colonel Joseph Druilhe, issu des maquis périgourdins. Or, à partir du 14 septembre, arrivant à Bordeaux, le lieutenant-colonel Rollot conteste cette nomination et cherche à créer un état-major régional alternatif. Au passage, Rollot découvre avec dédain les prérogatives de Chaban-Delmas et de Chevance-Bertin. A ses yeux, le premier agit « sous le timbre probablement abusif du ministère de la Guerre »⁶⁹, tandis que le second n'est qu'un « général d'occasion »⁷⁰...

Ce contexte donne beau jeu aux commandants FFI en place, lorsqu'ils disposent déjà d'une large assise régionale. Si tel n'est pas le cas pour les clans bordelais s'entre-déchirant depuis des mois, Serge *Ravanel*, à Toulouse, ou Maurice Rousselier, à Limoges, peuvent se revendiquer d'être des agents de stabilité, légitimes pour exercer le commandement de leurs régions respectives, au regard de la multiplicité et des contradictions des émissaires gouvernementaux se présentant à eux. Une correspondance de *Ravanel*, adressée le 14 septembre à l'EMN FFI, témoigne de ce positionnement. Listant les missions s'étant présentées à lui (le DMR Bernard Schlumberger - cheval de Troie du BCRA aux yeux de *Ravanel* -, le major Starr du SOE entouré d'équipes *Jedburgh*, Chevance-Bertin, un émissaire de Cochet, un émissaire de l'Armée B et Chaban-Delmas), *Ravanel* revendique une solution radicale, au profit de son état-major régional :

« Puisque l'ensemble des questions militaires est actuellement entre nos mains [il convient] que le rôle de nos régions soit rigoureusement précisé aux [missions évoquées]. Des instructions qui parviennent par l'intermédiaire de ces différents groupes sont en contradictions formelles avec les autres. Il conviendrait que cette pagaille cesse. Je propose, puisque nous sommes reliés directement au Comac de Paris, que tous ces commandements, avec leur délégation, disparaissent [...]»⁷¹. »

Dans le cas toulousain, une mise au point gouvernementale intervient deux jours après la lettre de *Ravanel*, avec la venue du général de Gaulle.

Mises au point

Entre le 25 août et la mi-novembre, le chef du gouvernement effectue six déplacements en province. Il

68 : Rapport d'activité du général Cochet, doc. cit.

69 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 85 du lieutenant-colonel Rollot, 18 septembre 1944.

70 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944, doc. cit.

71 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, lettre n° 1 du colonel *Ravanel* à l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

visite, en sus de la région parisienne, onze régions sur dix-neuf⁷². La tournée régionale menée du 14 au 19 septembre a notamment marqué les esprits : à cette occasion, le général parcourt six régions et fait, entre autres, étape au sein de quatre capitales régionales majeures (Lyon, Marseille, Toulouse puis Bordeaux). Ces déplacements, véritables ostensions gouvernementales, servent bien évidemment à asseoir l'autorité du chef du gouvernement. A Bordeaux et Toulouse, sa venue sonne le glas pour les protagonistes locaux cherchant à rester hors du cadre gouvernemental. Le ministre de la Guerre, André Diethelm, mène ses propres déplacements. Leur temporalité n'est malheureusement pas connue avec autant de précision que pour le général de Gaulle. Toujours est-il que plusieurs de ses déplacements marquent une étape régulatrice décisive : le 25 septembre à Dijon au sujet des colonnes FFI du Sud-ouest, le 27 septembre à Limoges...

Les mises au point opérées lors de ces déplacements régionaux ne concernent pas que les représentants politiques et militaires issus de la résistance. Les *missi dominici* militaires d'août et septembre 1944 voient leurs tâches réorientées ou rectifiées. Les 16, 17 et 18 septembre, à Toulouse, Bordeaux puis Saintes, Maurice Chevance-Bertin accompagne le chef du gouvernement : il lui sert d'introduit auprès des commandants FFI rencontrés et voit sa mission consacrée. A l'inverse, durant ce même voyage, à Toulouse, le général Cochet, supérieur théorique de Chevance-Bertin, est sèchement informé de la fin prochaine de sa mission, ce qu'il ressent comme un profond désaveu⁷³.

A Nancy, le 24 septembre, le colonel de Cheigné connaît également une forme de consécration lorsqu'il assure la réception du chef du gouvernement. Sa mission d'organisation régionale se clôt toutefois à l'issue de ce déplacement présidentiel. Quant au lieutenant-colonel Rollot, dont les prises de position bordelaises ont joué avec la limite de ses prérogatives (voir le chapitre 3), il se voit rappelé vers le cœur de sa mission et envoyé au charbon à Limoges, au moment de la visite bordelaise du général de Gaulle⁷⁴.

Des mises au point interviennent également au sein de l'administration centrale, bien que peu de traces en aient perduré. Dès la fin du mois de septembre, au titre du cabinet militaire du chef de l'État, Pierre de Sonnevile n'a pas hésité à se montrer critique quant au traitement des questions FFI :

« Il faut que ces hommes [les FFI] qui ont fait honneur à leur pays puissent avoir foi en leurs chefs et ne soient pas écœurés soit par une inertie administrative incompréhensible, soit par un emploi en opérations inconsidéré, pour ne pas dire criminel [allusion au fait de voir des FFI sous-équipés être employés comme infanterie pour l'Armée B]⁷⁵. »

Une note plus tardive du cabinet d'André Diethelm, en date du 24 novembre, témoigne de même d'un certain agacement ministériel face à la persistance de dossiers « irrésolus » ayant trait aux FFI. A cette occasion, le cabinet a insisté sur la nécessité que les services sortent de leurs habitudes :

« On demandera donc aux spécialistes, au lieu de se détourner, de se hisser au niveau de la nouveauté, fût-elle irritante⁷⁶. »

C'est bien de nouveauté, dont il est question en 1944. L'installation des nouvelles régions militaires, abordée au chapitre suivant, montre d'ailleurs la vacuité d'une stricte application normative de textes pensés à Alger en méconnaissance des situations et des jeux d'acteurs à l'œuvre au sein de la métropole en voie de libération.

72 : AN, 3AG4 72 : Rapports sur les voyages du général de Gaulle.

Douzou Laurent et Veillon Dominique, « Les déplacements du général de Gaulle à travers la France (septembre-novembre 1944) », in : Berstein Serge, Favoreu Louis et Rudelle Odile (dir.), *Le rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Actes du colloque de Bayeux des 6-8 octobre 1994, Bruxelles, Éditions Complexes, 1996, p. 641-661.

73 : Rapport d'activité du général Cochet, doc. cit.

74 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, lettre n° 42-EMGG/CAB du général Leyer au général Koenig, 16 septembre 1944.

75 : Note sur les questions FFI du capitaine de corvette Sonnevile, 28 septembre 1944, doc. cit.

76 : AD93, cote 304J1 : Ministère de la Guerre, note n° 76 CAB/FFI, 24 novembre 1944.

Le legs civil des missi dominici

Le cœur des missions des émissaires gouvernementaux évoqués dans ce chapitre est militaire, ce qui n'a pas empêché certains liens avec les questions civiles.

Le colonel de Chevigné a joué un rôle déterminant pour l'installation de la majorité des commandants de régions militaire du nord de la Loire. Les documents conservés au SHD ne permettent pas d'établir s'il a aussi appréhendé des questions civiles. Dans le cas du lieutenant-colonel Rollot, les nombreux rapports disponibles montrent une attention strictement focalisée sur des sujets militaires : organisation des services, fonctionnement des établissements spécialisés (Santé, Intendance, Matériel...). Il en va de même pour le général Chaban-Delmas.

A l'inverse, le général Cochet a accordé une importance de premier ordre aux questions civiles, parmi lesquelles le rétablissement de l'eau potable et de l'électricité au sein des principales villes provençales. Certaines de ses décisions se perdent dans un niveau de détail qui peut laisser perplexe, faute de précision sur leur contexte, à l'image d'un ordre relatif à l'envoi de vingt ouvriers du port de Marseille vers Saint-Tropez⁷⁷. D'autres décisions montrent toutefois une claire recherche de vue d'ensemble. Ainsi, anticipant un probable manque de farine dans les villes de Nice, Toulon et Marseille, Cochet avait obtenu des Alliés, dès avant le 15 août, l'assurance d'un premier envoi de farine pour la date D+10 (25 août), suivi d'un second bateau à D+20 (4 septembre) :

« Très peu de jours, par conséquent, après le débarquement, la population s'est vue avec joie attribuer du pain blanc et indépendamment du caractère utilitaire du résultat obtenu, l'effet moral a été excellent⁷⁸. »

Ce faisant, en évitant un émoi frumentaire, Cochet et ses maigres services ont clairement concouru au maintien de l'ordre, par une voie peut-être plus efficace que la seule désignation de commandants de subdivisions ou de régions militaires.

77 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, lettre n° 558/3 du général Chadebec de Lavalade au général Cochet, 9 septembre 1944.

78 : Rapport d'activité du général Cochet, doc. cit.

Chapitre 2 - Le COMAC à l'épreuve du gouvernement et des régions

Dans la continuité de la controverse ayant focalisé jusqu'en août 1944 les échanges du COMAC et du CFLN au sujet de l'exercice du commandement des FFI, la lutte politique qui a opposé en septembre et octobre le gouvernement provisoire au Parti communiste, par l'entremise du COMAC et de l'EMN FFI, est généralement présentée comme une mise à l'épreuve du premier par le second. Le premier a finalement emporté la partie, mettant fin au dessein militaire porté par le COMAC. Les travaux de Philippe Buton ont montré depuis les années 1990 les faiblesses structurelles qui ont conduit le Parti communiste à un revirement complet, qu'il s'agisse de la question militaire ou, deux mois plus tard, de celle des milices patriotiques¹. Le parti et ses satellites ont été placés devant leur principale limite : leur incapacité à représenter à eux seuls l'ensemble de la résistance intérieure.

Si le gouvernement provisoire a effectivement été mis à l'épreuve, le COMAC et l'EMN FFI l'ont également été, au point d'être irrémédiablement déstabilisés. Mis sous pression, ceux-ci n'ont guère obtenu que des concessions tactiques, n'ayant pas eu d'autre but que de les canaliser et de les neutraliser. Le COMAC a bâti un contre-projet militaire au cours de la première quinzaine de septembre. Il ne l'a toutefois fait qu'en réaction à l'encontre du gouvernement. Celui-ci a dicté le rythme de bout en bout. La décision du général de Gaulle du 28 août relative à la dissolution du COMAC et des états-majors FFI a forcé ceux-ci à se positionner. Les décrets des 19 et 20 septembre ont ensuite contraint le COMAC et ses soutiens à choisir entre un retour dans les rangs ou une voie illégale incompatible avec toute volonté de contribution, même limitée, à la refondation de l'outil militaire national. Enfin, le 11 octobre, la décision de création d'une Direction des FFI au sein du ministère de la Guerre a parachevé la manœuvre gouvernementale.

La confrontation n'est pas restée que parisienne. Sa résolution s'est en grande partie jouée au sein des autres régions, au fur et à mesure de leur libération. Les travaux de Philippe Buton montrent à raison qu'à très court terme, au cours de la première décennie ayant suivi la décision précitée du 28 août, « le plan du gouvernement [est] rest[é] lettre morte ». Ce constat vaut pour la région de Paris et, dans une moindre mesure, pour la Bretagne et l'Anjou, qui connaissent une brève et vaine tentative frondeuse, émanant d'un état-major régional FFI aux abois. Ces deux espaces régionaux correspondent alors à l'aire d'influence effective du COMAC. Ce schéma ne se vérifie toutefois pas pour la majorité des autres régions, dont la libération ou la reconnexion avec la capitale n'ont été acquises qu'après le 28 août. Afin de replacer les prises de positions du COMAC dans leur contexte territorial, il apparaît opportun d'examiner deux panels régionaux : des régions où le COMAC a bénéficié de soutiens majeurs et, à l'inverse, des régions où l'influence du COMAC est restée marginale.

La Direction des FFI, annoncée par le décret du 19 septembre et créée le 11 octobre, a servi de cage dorée pour l'ex-EMN FFI : pour reprendre les termes de Philippe Buton, le général de Gaulle « a préféré la digestion au rejet brutal »². L'activité de la Direction des FFI, peu étudiée à ce jour faute d'archives ordonnées, n'est toutefois pas restée nulle. Elle a pris une forme bicéphale : la volonté d'une perpétuation du projet clivant du COMAC a coexisté avec de concrètes convergences techniques, en vue de répondre aux besoins immédiats des formations combattantes FFI. Ce faisant, avant de disparaître en janvier 1945, la Direction des FFI a laissé un legs intégré au programme de réarmement porté par le gouvernement.

1 : Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent – Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993, 352 p.

2 : *Ibid.*, p. 109.

Heurs et malheurs du contre-projet du COMAC

En février 1944, le comité central des *Mouvements unifiés de la Résistance* a décidé de créer en métropole occupée un *Comité d'action militaire* ou Comidac, sans l'aval d'Alger. Renommé COMAC à partir de mai 1944, cet organe réunit trois dirigeants, représentant respectivement le Conseil national de la Résistance et chacune des zones Sud et Nord (un représentant de l'ORA n'étant associé qu'à titre d'observateur, en la personne du général Revers). A compter de mai, les communistes sont majoritaires en son sein, avec Pierre Villon et Maurice Kriegel-Valrimont, sachant qu'Alfred Malleret, alias *Joinville*, désigné chef de l'*État-major national des FFI* (EMN FFI) opérant sous l'égide du COMAC, est aussi membre du Parti communiste. Tous les cadres de l'EMN FFI ne sont pas pour autant issus des milieux communistes : le responsable du 4^e Bureau de l'EMN puis sous-chef de l'EMN provient de l'*Organisation civile et militaire* (Pierre Beucler, alias le colonel *Kléber*), tandis que les responsables des 1^{er} et 2^e Bureaux sont respectivement issus des mouvements *Libération-Nord* et *Libération-Sud* (André Dauphin, alias *Duc*, et Robert Aron, alias *Brunetière*).

Rattaché au Conseil national de la Résistance, le COMAC se positionne comme l'organisme de direction des FFI, indépendamment de l'état-major FFI créé à Londres sous l'autorité du général Koenig³. Ainsi, si les FFI « doivent exécuter les plans prescrits et les missions confiées par les Alliés », « l'essentiel pour la résistance reste la possibilité d'engager et de réaliser des opérations conçues par elle-même, destinées à libérer tout ce qui sera possible du territoire national, par sa propre action »⁴.

Dépourvus des moyens radios et financiers des DMR et des missions alliées, le COMAC et l'EMN FFI, qui siègent à Paris, ne disposent pas des moyens de leurs ambitions. Leurs liaisons avec les régions reposent sur des émissaires. Le débat sur le commandement des FFI se poursuit néanmoins tout au long de l'été. Face à Jacques Chaban-Delmas, délégué militaire national, le COMAC réitère encore le 7 août sa demande d'exercer « le commandement suprême des FFI [...] par délégation du général Koenig »⁵. Londres a beau jeu d'accéder à cette requête le 14 août, à une période où, du fait de la tournure des opérations militaires, le COMAC n'a plus guère la main que sur la région parisienne. Ce débat porte déjà en germe la confrontation à venir sur la place des FFI dans l'armée : les tenants de la ligne du COMAC ne manqueront pas de rappeler que, dès le 8 août 1944, le général Koenig a affirmé que les FFI « sont naturellement désignés pour constituer l'ossature de notre armée future »⁶.

Cette aspiration, qui implique que les FFI soient le creuset d'une armée nouvelle, en lieu et place des forces d'outre-mer, se heurte frontalement au cadre annoncé le 28 août par le général de Gaulle. La position du COMAC n'est pas à analyser comme un rejet de principe de l'institution militaire mais comme un contre-projet militaire de portée nationale, visant à régénérer une armée considérée comme un facteur stratégique incontournable⁷. Au cours du mois de septembre, la rupture semble proche, face au général de Gaulle et à son ministre de la Guerre qui n'acceptent que de menues concessions formalisées dans les décrets des 19 et 20 septembre. Néanmoins, dès le mois d'octobre, la pression se relâche, tandis que le COMAC se voit concéder une porte de sortie transitoire, sous la forme de la création d'une Direction des FFI au sein du ministère de la Guerre. La réunion de documents dispersés dans différents fonds permet de restituer le cheminement ayant conduit les membres du COMAC d'une position vindicative à une posture de renoncement.

3 : Marcot François, « Comité d'action militaire », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 175-176.

4 : Kriegel-Valrimont Maurice, *La Libération – Les archives du COMAC (mai-août 1944)*, Éditions de Minuit, Paris, 1964, p. 16.

5 : *Ibid.*, p. 158.

6 : SHD Terre, cote 8 P 8 / 13 P 2 : Commandant supérieur des Forces Françaises en Grande-Bretagne, instruction générale du général Koenig sur l'organisation des FFI, 8 août 1944.

7 : Buton, *op. cit.*, p. 167.

Quelle a été la portée de l'action du COMAC et de l'EMN FFI ?

L'accord concédé le 14 août au COMAC au sujet du commandement des FFI n'a pas eu de conséquence directe⁸. La fragmentation du territoire national et le rôle-clé des DMR ont limité cet accord à un vœu pieux. Par parallélisme, la portée ultérieure du projet militaire du COMAC a pu être minorée, au regard de son manque de moyens de communication et de son enfermement dans « l'atmosphère factice de Paris »⁹. Cette configuration était valable en août 1944, avant la libération de Paris, lorsque la capitale était coupée du reste du pays par les lignes de front et les axes de la retraite adverse. Ce confinement géographique n'est cependant plus de mise après le 25 août.

Une fois la libération de Paris opérée, le COMAC et l'EMN FFI ne sont plus isolés derrière les lignes adverses, ni contraints à la clandestinité. Des connexions tant physiques que dématérialisées sont rapidement établies avec les régions libérées, grâce, notamment, aux relais que le COMAC a placés depuis mai 1944 au sein des états-majors régionaux FFI, bien au-delà des seuls organes FTP. Dès le 6 septembre, des liaisons sont attestées avec Limoges et Toulouse, alors que les émissaires gouvernementaux n'ont fait qu'aborder ces mêmes capitales régionales. L'existence de telles liaisons autorise à émettre l'hypothèse de liaisons similaires, à cette même période, avec d'autres régions, au moins jusqu'à Lyon. Ce faisant, le COMAC et l'EMN FFI ont été en mesure de reprendre contact avec les régions libérées à un rythme voisin de celui du gouvernement provisoire. L'existence de liaisons peu ou prou stabilisées n'implique toutefois pas que le COMAC ait été en mesure d'exercer une forte influence, comme l'a exposé, avec un regard critique, le colonel Maurice Rousselier, commandant la Région FFI R5 :

« [P]ar son manque de liaison, l'État-major national FFI s'est sensiblement coupé des FFI Zone Sud et n'a pas toujours su, autant que je puisse en juger, voir les questions de façon suffisamment réelle et nous donner des directives s'appuyant sur la pratique. Il faut pour cela de fréquents contacts avec les unités, avec les chefs de départements et avec les chefs de Régions¹⁰. »

Septembre 1944 : l'heure de la confrontation politique

La confrontation politique entre le COMAC et le gouvernement provisoire ne s'est pas fondée sur un rejet de l'institution militaire par le premier mais sur un désaccord fondamental sur la définition de l'armée à recréer en métropole. Le général de Gaulle inscrit son action militaire dans la continuité de l'institution préservée à travers l'Empire. Pour le COMAC, un fait contraire s'impose : hormis les FFI, aucun autre corps social n'est à même d'incarner une armée, à la fois nouvelle et populaire, forte de la légitimité de la lutte contre l'occupant. Un ordre général de l'EMN FFI, daté du 27 août et adressé aux états-majors régionaux, ne laisse guère de place au doute :

« La Libération du territoire n'entraîne pas la démobilisation des FFI. Cette libération nous fait un devoir, maintenant que nous pouvons travailler au grand jour, de nous organiser sur des bases nouvelles¹¹. »

Cette orientation ne concède qu'une place accessoire aux forces réarmées en Afrique du Nord, jugées illégitimes pour représenter la Nation dans sa globalité, non sans une méconnaissance de leurs engagements depuis novembre 1942. Une affirmation, attribuée à Pierre Villon et reprise par Maurice Kriegel-Valrimont en 1964, est emblématique :

« Notre but est de faire des FFI le noyau d'une armée nouvelle à laquelle pourront s'intégrer les éléments de l'ancienne armée¹². »

L'idéologie est de mise, lorsqu'il est affirmé que « l'armée qui reste à créer doit être soudée au peuple

8 : Wieviorka Olivier, *Histoire de la Résistance - 1940-1945*, Éditions Perrin, 2013, p. 398.

9 : Crémieux-Brilhac Jean-Louis, *La France Libre - De l'appel du 18 juin à la Libération*, Gallimard, Paris, 1996, p. 873.

10 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, note n° 20/Cab.P., 19 septembre 1944.

11 : AN, cote 3AG4 34 : EMN FFI, note n° 496, 27 août 1944.

12 : Kriegel-Valrimont, *op. cit.*, p. 232

français », à l'image des FFI présentés comme un corps social homogène, tandis qu'il « ne faut pas que se reforme une armée incapable d'assurer la défense du pays comme le fut celle de 1939 par le manque de cadres, de matériel moderne, d'aviation et par la trahison d'une partie importante de l'État-major et des cadres »¹³. A la suite de la libération de la capitale, sûr de son fait, le COMAC a cherché à s'installer dans la durée : il a emménagé au sein même des bâtiments du ministère de la Guerre et annonce « le recrutement intensif des FFI jusqu'à la fin victorieuse de la guerre »¹⁴. Derrière le vernis des affirmations revendicatrices, le COMAC a également besoin de montrer qu'il sait faire face aux incertitudes de sa base. Dès le 10 septembre, un rapport de Georges-Louis Rebattet, alias *Cheval*, présenté à l'EMN FFI, fait état de palpables lignes de tensions traversant l'ensemble hétérogène des FFI :

« [M]al armés, mal vêtus, souvent traqués et rarement vainqueurs, ils pensent qu'ils ont eu la part la plus pénible de l'action, sinon la plus dangereuse [...]. Ils éprouvent le sentiment d'une infériorité imméritée qui crée une sensibilité à fleur de peau. Ayant vécu ensemble plus de privations que de combats, tous recrutés par leurs chefs, ils se sentent en accord profond avec ceux-ci et avec le pays [...]. Les meilleurs croient à la révolution nécessaire et s'estiment être les véritables citoyens-soldats¹⁵. »

Dans ce contexte, l'annonce gouvernementale du 28 août ne peut qu'avoir été interprétée comme une négation de la contribution escomptée des FFI à la refondation militaire française. A partir du 29 août, le COMAC, l'EMN et leurs appuis vont enchaîner les décisions et les communiqués diffusés dans la sphère parisienne, puis vers les régions. Le 29, Pierre Villon rejette ainsi l'offre qui lui a été faite d'entrer au gouvernement, au motif de la décision gouvernementale de « dissoudre et désarmer les FFI »¹⁶. A court terme, ce bouillonnement conduit à la mise en route de la *colonne Fabien*, le 3 septembre.

Pris de court par l'annonce du 28 août, le COMAC s'inscrit d'abord dans un refus frondeur d'intégrer l'armée régulière. Cette posture, qui ne constitue pas en soi une alternative politique, laisse rapidement la place à un contre-projet fondé sur la supériorité numérique supposée des FFI. Au plan organisationnel, cette ligne prend corps sous la forme d'instructions de l'EMN FFI relatives à l'organisation des FFI en bataillons d'infanterie (le 2 septembre), puis à la mise sur pied de divisions FFI (le 12 septembre, voir le chapitre 8) :

« Au sein de l'armée, le projet du Comac [...] s'efforce d'établir un rapport de force favorable aux FFI, impliquant que ces derniers rejoignent l'armée avec leurs chefs et en unités constituées [...]. Le but du Comac est d'obtenir une supériorité numérique à l'échelle des grandes unités, concrètement douze divisions FFI contre huit de l'armée régulière [celles de l'Armée B et la 2^e DB]¹⁷. »

Le COMAC sur la défensive

Quelles qu'aient été les postures adoptées, le dialogue entre le gouvernement et le COMAC n'a pas été rompu. En région parisienne, chaque camp fait état de sa détermination : au départ de la *colonne Fabien* et à une fronde larvée bloquant l'installation des commissions d'engagement individuel des FFI, le gouvernement a opposé la proclamation de l'état de siège le 6 septembre¹⁸. A cette date, le gouvernement n'a cependant pas de moyens militaires de coercition et ne peut se permettre de voir la situation dégénérer. Quant au COMAC, appuyé par le Parti communiste, il n'a aucun intérêt à une rupture définitive. Celle-ci le priverait de son but : être reconnu comme un échelon incontournable et central de l'institution militaire

13 : Note du Comité militaire national des FTPF, 20 septembre 1944 ; citée par : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

14 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 17.

15 : Rapport du colonel Rebattet à l'EMN FFI, 10 septembre 1944 ; cité par : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 35.

16 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du général de Gaulle à Pierre Villon, 1^{er} septembre 1944.

17 : Buton, *op. cit.*, p. 135.

18 : *Ibid.*, p. 116-117.

refondée.

Dès le 12 septembre, le ministère de la Guerre transmet une note témoignant d'une offre de négociation. Cette note n'est pas conservée au SHD, ni aux Archives nationales. Son contenu est cependant décelable à travers une seconde note, émanant de Pierre Beucler, l'adjoint d'Alfred Malleret, en date du 15 septembre. Trois points sont soulevés : l'intégration du COMAC au sein du Conseil de la Défense nationale, l'intégration d'officiers FFI au sein de l'EMGG et la création d'une Direction ministérielle dédiée aux FFI. Ces propositions n'émanent ni du COMAC, ni de l'EMN, dans la mesure où la note du 15 septembre en fait un commentaire critique, jugeant le cadre proposé trop étroit :

« 1°/ Le COMAC (qui évoluerait alors vers une fonction consultative) se trouverait à hauteur du ministre par intégration au Conseil général de la Défense nationale.

2°/ Il est simplement prévu l'intégration dans tous les bureaux de l'État-major de l'Armée d'un certain nombre d'officiers FFI. Cela ne peut convenir et semble incompatible avec la conception d'une direction FFI. De par la structure du ministère de la Guerre, les Directions correspondent aux spécialités et n'ont qu'un objet, assez précisément défini. Il ne saurait donc être question de transformer l'État-major FFI en une direction selon la conception actuelle (ou, plus exactement, passée).

3°/ Il ne s'agit pas du seul Ministère de la Guerre. Ce cadre est trop étroit pour y enfermer les FFI. Du point de vue militaire, les FFI, dans leur ensemble, ressortissent à la Défense nationale et doivent donc, en conséquence, avoir des organismes dans chacun des ministères de la Défense nationale, soit : Guerre, Air, Marine.

4°/ Pour garder son caractère au COMAC, qui est la fois de conception et de contrôle, on ne peut pas le ranger à un rôle purement consultatif, et il est nécessaire, d'autre part, de le pourvoir d'antennes à l'intérieur du Pays. On peut penser passer par le canal des mouvements [...]. Pour cela, il ne s'agit ni plus, ni moins, que de constituer aux étages régionaux et départementaux, la correspondance du COMAC soit, des Comités d'affaires militaires de la Résistance [...]¹⁹. »

Cette note pose également la question cruciale de l'organisation territoriale en soulignant le caractère « souhaitable [...] qu'on fasse coïncider les régions FFI avec les anciennes régions militaires ». Dans le but vraisemblable d'étayer des contre-propositions, la note aborde également la question de l'Armée de l'Air et celle de la Marine. Elle cite en exemple l'approche développée à Toulouse, où l'état-major régional FFI a intégré un commandement dédié à l'aviation, présenté comme « le témoignage d'une possibilité de gérance très différente de celle qui, jusqu'à présent, fut considérée comme inévitable ». Concernant la Marine, le ton est néanmoins pessimiste, du fait de « l'égoïsme sacré de cette arme [qui] se prête mal à une évolution dans le sens désirable » et de sa haute technicité²⁰.

Le cœur du problème reste cependant entier. Une nouvelle note du 16 septembre souligne le principal point d'achoppement des discussions, à savoir la primauté d'une forme d'armée par rapport à l'autre :

« D'après les communiqués officiels, les déclarations des actuels responsables, le problème qu'il s'agit de résoudre reste celui de l'incorporation des FFI [...], qu'il s'agit d'incorporer les FFI, qui existent, dans autre chose, l'armée dite régulière, qui en fait n'existe pas [...].

Les deux thèmes, incorporation des FFI dans l'armée régulière, organisation territoriale, sont bien entendus liés. Il est trop évident que l'on ne peut quant aux effectifs créer l'Armée nouvelle qu'en partant des FFI mais au point de vue cadres, par contre, il est plus aisé vis-à-vis du public de spéculer sur la prétendue insuffisance des officiers FFI et d'ailleurs une "armée de réserve sans travail", naphthalinés, officiers des états-majors et services venus d'Alger (souvent ex-Vichyssois), se trouve disponible. D'où la reconstitution d'une ossature [de régions militaires] qui consacre avant la

19 : AD93, cote 304J1 : EMN FFI, note du colonel Kléber, 15 septembre 1944.

20 : *Ibid.*

lettre l'existence d'une armée régulière et qui s'accrochera solidement [...]»²¹. »

Cette même note laisse transparaître un EMN FFI et un COMAC ayant d'ores et déjà perdu la main et conscients de la manœuvre de *containment* à l'œuvre à leur rencontre. Ils se trouvent en effet réduits à des rodомontades sur une menace supposée du gouvernement contre le peuple :

« [O]n peut craindre que la création d'une Direction et de comités FFI ne soient en fait admis que comme mesures de transition, destinées à faciliter une incorporation qui reste à l'ordre du jour, à éviter des difficultés du côté des cadres étant admis implicitement que, une fois les FFI résorbés dans la fameuse armée régulière ou la vie civile, les Directions et Comités n'auront plus de raison d'être. La crainte n'est pas pour les FFI, qui sauront faire face à toutes les situations, mais pour le Peuple français dans son ensemble, auquel il faudra encore triompher de l'ennemi intérieur²². »

Renoncements

Le prisme des revendications semble se restreindre au fil des jours. Un document non signé, daté du 21 septembre, attribuable au COMAC ou à l'EMN (avec l'emploi de la première personne du pluriel pour introduire des propositions favorables à ceux-ci), n'évoque plus que le seul périmètre du ministère de la Guerre et de l'Armée de Terre, dont il est désormais admis qu'il faut assurer une forme d'unité :

« Pour transformer les FFI on a pu préconiser une direction particulière relevant du Ministre. Une telle solution est à rejeter car elle consolide le fossé qui actuellement sépare les diverses armées, elle empêche et pour longtemps toute fusion et toute unité.

Pour nous, la solution est au contraire à envisager dans une fusion totale où à chaque échelon les FFI jouent un rôle important :

- Au plan du Ministre : le COMAC a un rôle de commission parlementaire, donc le contrôle avec droit de proposer, suggérer, inspecter.
- Le chef d'État-major général [EMGG] doit être un officier général comprenant bien les questions FFI. Il est assisté par trois sous-chefs dont l'un d'eux est un officier provenant des FFI (et autant que possible n'appartenant pas à l'armée d'active).
- Chacun des bureaux de l'État-major comporte des représentants FFI (en principe provenant de l'ancien État-major national [l'EMN FFI]) [...].
- Il ne serait pas mauvais, même, que des représentants FFI figurent dans les Directions de Services.
- Organisation analogue aux échelons des Régions.

Si, en outre [...], les services sont placés sous les ordres directs du chef d'État-major général (dans les Régions sous les ordres des commandants de Régions), si, de plus, on refond délibérément tous nos textes administratifs dans le sens de la décentralisation et de la simplification, nous pourrions arriver à faire une armée neuve avec un esprit neuf. On y arrivera d'autant plus facilement que l'on appliquera avec plus de rigueur l'élimination de ceux qui n'ont pas agi dans la Libération du territoire. Nous connaissons certes ainsi une grave crise d'encadrement mais celle-ci sera comblée par l'apport des éléments neufs des FFI.

Pour réussir, il ne suffit pas de concevoir une organisation rationnelle de commandement et ensuite de donner des ordres. Il faut surtout, dans une période de transformation radicale comme la nôtre, disposer d'organes d'inspection qui soient, non seulement, des contrôleurs mais plus encore des instructeurs. Une inspection générale des FFI s'impose. A sa tête, il faut un chef de grade élevé, actif, ardent, incontestable. A ses côtés, un état-major d'officiers de l'Armée régulière ayant été FFI et d'officiers FFI choisis [...].

21 : AD93, cote 304J1 : EMN FFI, note du capitaine Pierremain, 16 septembre 1944.

22 : *Ibid.*

Les réformes que nous venons d'envisager[,] si elles sont les plus urgentes[,] ne sont pas les seules nécessaires. Tout est à refaire dans notre Armée qui avait terriblement vieilli, il faut reprendre tout et tout de suite [...]. C'est une œuvre de longue haleine exigeant des hommes jeunes, décidés, ayant et gardant de larges contacts avec la Nation²³. »

Cette note, où les notions de décentralisation et de réforme se côtoient, fait figure de chant du cygne. Le 23 septembre, la parution des décrets des 19 et 20 septembre vient en effet faucher l'herbe sous les pieds du COMAC et de l'EMN FFI. Le chef du gouvernement leur impose un cadre ne laissant plus guère de place à la négociation : soit les instances résistantes entrent dans le cadre légal qui est désormais institué, soit elles se marginalisent définitivement.

Au cours de la décade suivante, Alfred Malleret, recevant des officiers provinciaux venus en liaison auprès de l'EMN FFI, s'est encore fait fort d'inverser la situation. Rencontrant un officier FFI angevin, il donne « la consigne verbale de ralentir autant que possible l'intégration que l'État-major [national] FFI considérerait comme une défaite si elle devait véritablement s'effectuer selon les dispositions des décrets des 19 et 20 septembre ». Il affirme de même « que ces textes seraient très certainement et très prochainement remaniés, à l'avantage des FFI évidemment, à la suite de démarches à allure de mise en demeure » effectuées auprès du général de Gaulle²⁴. Le 25 septembre, à Clermont-Ferrand, à l'occasion de la réunion des principaux chefs FFI régionaux, Maurice Kriegel-Valrimont et Alfred Malleret leur demandent « de ne passer les pouvoirs aux chefs des régions militaires nouvellement nommés par le ministère de la Guerre que si celui-ci demandait préalablement l'accord du COMAC »²⁵. Cette consigne sera appliquée en Région R3 (Montpellier) où, à la fin du mois de septembre, le gouvernement n'a pas encore installé de titulaire. Pierre Villon tient de même un discours radical le 2 octobre à Rennes, devant les cadres FFI locaux :

« La nouvelle armée doit être l'armée du peuple, dont le noyau est constitué par les FFI ; on ne doit pas y trouver d'esprit de caste parmi les officiers, ni une discipline formaliste, mais la discipline des FFI qui a été scellée et formée au combat. L'armée d'Afrique est l'armée de l'extérieur composée de mercenaires (indigènes, espagnols) et d'officiers qui n'ont pas voulu évoluer [...]. [Il faut] lutte[r] contre le gouvernement qui a pris ses décisions à Alger et ne connaît pas le pays ni ce que représentent les FFI. Le CNR appuyé par les FFI et d'après les revendications des FFI fait connaître au gouvernement le pays réel²⁶. »

Chant du cygne

La fronde reste verbale, même si une note du cabinet du général de Gaulle, en date du 28, laisse entendre que quelques concessions pourraient encore être accordées²⁷. L'insubordination conduirait à une impasse, que ne souhaite pas le Parti communiste, lui-même partie prenante du gouvernement. Dès lors, peu après le 11 octobre, le COMAC bat clairement en retraite. Il publie un communiqué informant les états-majors FFI de son accord pour un programme qui n'est autre que celui dénoncé auparavant :

« Un accord vient d'être réalisé entre le CNR et le ministre de la Guerre. Cet accord porte que :

- Le COMAC remplit auprès du ministre de la Guerre le rôle d'une commission chargée de collaborer avec lui afin de faciliter sa tâche et de donner ses avis et suggestions sur toutes les questions importantes notamment sur celles intéressant les FFI.
- Il est créé une direction FFI auprès du ministre de la Guerre.

23 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Note sur la transformation des FFI et la réorganisation de l'Armée, 21 septembre 1944.

24 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 19/Cab. du général Hary, 30 septembre 1944.

25 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 171.

26 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de la Mayenne, rapport du chef de bataillon Le Gall du Tertre sur la réunion des officiers FFI de la Région M à Rennes, le 1^{er} octobre 1944, 2 octobre 1944.

27 : AN, cote 3AG4 74 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note sur les questions FFI du capitaine de corvette Sonnevile, 28 septembre 1944.

- Des officiers FFI sont affectés à l'État-major de l'Armée [l'EMGG], à la Direction du Personnel, aux autres Directions et Services de l'Administration Centrale.
- Des officiers FFI seront affectés aux commandements et dans les états-majors de[s] région[s] et [des] subdivision[s].

Les attributions du Comité militaire du CNR étant ainsi définies, le CNR et le COMAC font savoir à toutes les formations FFI dont le commandement sur le territoire national a été assuré par leurs soins, que toutes les formations FFI relèvent de la seule autorité du ministre de la Guerre agissant notamment par l'organe de la Direction des FFI créée au ministère de la Guerre²⁸. »

Sous un satisfecit apparent, ce communiqué dissimule mal un échec patent. Aucune inflexion n'a été obtenue quant au contenu des décrets des 19 et 20 septembre. En outre, le cadre finalement accepté n'est guère que celui proposé par le ministère de la Guerre dès le 12 septembre. Le COMAC clôt son communiqué par sa propre oraison funèbre :

« Le rôle du Comité d'action militaire du CNR n'est donc pas terminé. En attendant qu'une Constitution permette à notre pays le fonctionnement normal des institutions démocratiques et le contrôle qui en découle sur les actes du gouvernement, il existera ainsi à côté du ministre, seule autorité responsable, un organisme représentant la Nation dans le cadre de la légalité nouvelle, née de la Résistance et de l'insurrection nationale[,] tout comme le gouvernement présidé par le Général de Gaulle a été mis en place sous l'impulsion du CNR [...]. Le COMAC qui a exercé le commandement des FFI sur le territoire national [...] a voulu que dès la libération, les FFI constituent une grande force immédiatement disponible, qui serait le noyau de la future armée française, gage de la grandeur et de l'indépendance de notre pays. Désormais, le COMAC fera tout pour aider le gouvernement [...]»²⁹. »

Des échos régionaux ambivalents

Dans leur confrontation avec le gouvernement, le COMAC et l'EMN FFI ont été amenés à compter leurs soutiens régionaux. Ces soutiens ont pris la forme de motions dénonçant l'action gouvernementale et de tentatives de mise en œuvre du projet militaire du COMAC. La figure 2.01 récapitule les configurations régionales observées, entre franc soutien et absence d'influence. Quatre régions FFI se démarquent en matière de soutien apporté au COMAC : les régions M, R3, R4 et R5, qui ont en commun d'avoir été dirigées par des cadres FFI à la fois jeunes et entreprenants, tous désignés par le COMAC.

La Région FFI M regroupe les quatorze départements de la Bretagne et des Pays de Loire, ainsi que ceux de la Basse Normandie. Le commandement de l'état-major FFI régional est exercé Claude Jaeger, alias le colonel *Michelin*, un ressortissant suisse, âgé de 27 ans en septembre 1944. La Région R3 regroupe les quatre départements côtiers du Languedoc et du Roussillon, ainsi que la Lozère et l'Aveyron. Un commandement régional FFI n'y a pris corps qu'en juillet 1944, sous l'égide d'un diplomate de 34 ans, Gilbert de Chambrun, alias *Carrel*, jusqu'alors responsable régional des MUR. La Région R4 est formée des huit départements gravitant autour de Toulouse. En juin 1944, son état-major régional FFI a été confié à Serge Asher, alias *Ravanel*, un polytechnicien âgé de 24 ans. Quant à la Région R5, qui regroupe le Limousin, la Dordogne et l'Indre, elle est dirigée à partir de juillet 1944 par un autre polytechnicien, le colonel FFI Maurice Rousselier, alias *Rivier*, alors âgé de 30 ans. *Michelin* et Rousselier ont adhéré au Parti communiste dès avant-guerre. En 1944, *Ravanel* n'est pas membre du Parti communiste mais est en pleine phase avec l'orientation du COMAC. Il en va de même pour Gilbert de Chambrun, comme en témoignent ses témoignages ultérieurs.

Dans ces quatre régions, les FFI ont mené une dure guérilla, avec l'appui de missions alliées. La libération de

28 : AD93, cote 304J1 : Déclaration du COMAC, non daté (octobre 1944).

29 : *Ibid.*

la Région M s'est déroulée au fur et à mesure de la progression alliée de l'été 1944. A l'inverse, les Régions R3, R4 et R5 se sont trouvées *de facto* libérées par la retraite allemande. Aux premiers jours de septembre 1944, *Michelin*, *De Chambrun*, *Ravanel* et *Rousselier* ont chacun cherché à s'imposer comme la seule autorité militaire régionale légitime, avec des fortunes variées. Ils ont emprunté des voies différentes, au sein de jeux d'acteurs complexes : opposition frontale aux émissaires gouvernementaux en Région M, prise en main des attributs des régions militaires avant l'arrivée d'envoyés gouvernementaux au sein des Régions R4 et R5, relation ambivalente avec l'Armée B et Chevauc-Bertin en Région R3. Il est proposé d'analyser la portée de leurs actions respectives, en les replaçant dans leur contexte concurrentiel. Si les cas des régions M, R3 et R4 ont déjà été assez abondamment étudiés, l'activité de Maurice Rousselier en Région R5 reste peu connue, du fait d'une focalisation de l'historiographie sur la personnalité de Georges Guingouin, leader FTP emblématique de la Haute-Vienne. A ce titre, il est apparu opportun de consacrer une annexe au cas de la Région R5 (l'annexe 1.03).

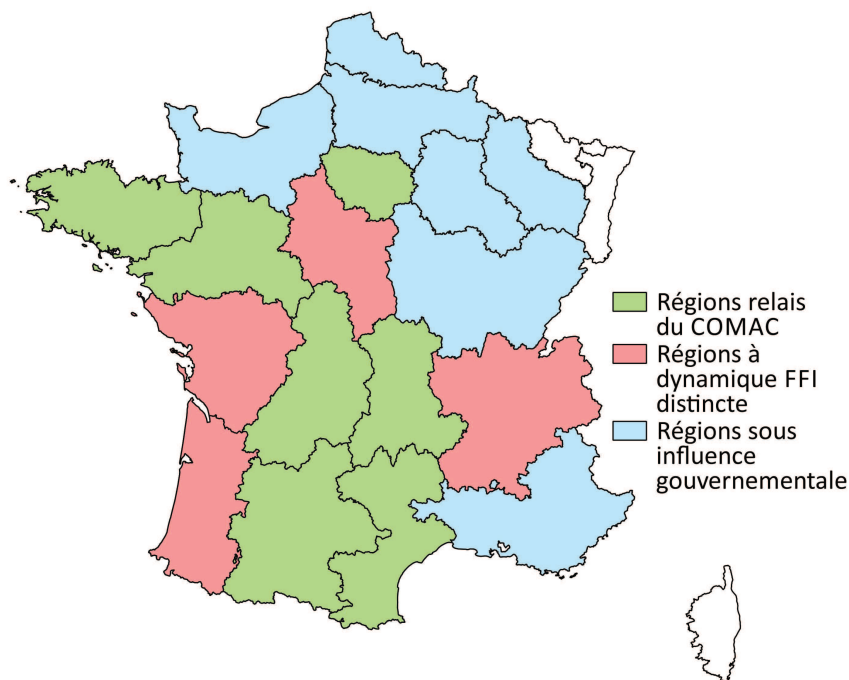


Figure 2.01 : Influence régionale du COMAC en septembre 1944 en matière de devenir des FFI

La Région M : la fronde du colonel Michelin

Par sa position géographique, la Région M a joué un rôle stratégique majeur. En proportion comme en quantité, elle est la région française la mieux pourvue en armement, au regard des parachutages opérés sous la responsabilité du BCRA³⁰. Dès le 6 juin 1944, elle devient un intense théâtre d'opérations de guérilla, en particulier en Bretagne. L'activité militaire clandestine se révèle au grand jour aux premiers jours d'août 1944 : appuyés et coordonnés par la mission *Aloès* du colonel Albert Éon (parachuté le 5 août³¹), des équipes *Jedburgh* et du *Special Air Service*, les FFI des départements concernés sont à même de faciliter l'avance rapide des colonnes américaines à travers la Bretagne et en direction du Val de Loire. Cette réussite repose notamment sur le travail d'organisation mené par les DMR Anatole Willk et Maurice

30 : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 192-195.

31 : Baudot Marcel, *Libération de la Bretagne*, Éditions Hachette, Paris, 1973, p. 129-149.

Barthélémy (alias *Fonction* et *Hauteur*) en Bretagne et par leur homologue Jean-François Clouet des Pesruches (alias *Orbite*), dans les Pays de Loire et les marches normandes³².

La coexistence entre l'état-major FFI régional et les autres pôles de commandement, constitués par les DMR et les multiples missions alliées envoyées à partir de juin, n'a pas été sans heurts ni tensions. *Michelin*, appuyé par Georges Beaufile (alias *Drumont*), envoyé par le COMAC comme inspecteur FFI pour l'ouest de la France, reproche aux missions alliées de court-circuiter l'autorité de l'état-major régional. Les DMR n'ont pas meilleure grâce à ses yeux³³. Les intéressés le lui rendent bien. Anatole Willk pointe ainsi les carences d'un état-major régional, dont les membres sont « obnubilés par Paris » et délaissent des échelons départementaux « trop heureux de trouver auprès des officiers de Londres [les DMR] les directives immédiates d'exécution »³⁴. Dans une lecture bien plus politique que pratique du rôle des organes FFI (dépourvus de moyens de liaison radio), les récriminations de *Michelin* se sont concentrées sur la mission *Aloès* du colonel Éon. Ce dernier a, en liaison avec les forces américaines, orienté l'action des unités FFI bretonnes en direction des poches allemandes maintenues le long du littoral, de Saint-Malo à Brest et Lorient. *Michelin* serait allé jusqu'à menacer de faire arrêter Éon³⁵.

Dans ce contexte, aux premiers jours de septembre, *Michelin* tente d'étendre son rapport de force en engageant une fronde régionale. Le 5 septembre, il adresse à l'EMN FFI une véhémement motion de soutien, co-signée par ses quatorze chefs FFI départementaux, dont la réunion a été rendue possible par le report du front au-delà de la Seine. Ce texte exprime un rejet en bloc de la décision gouvernementale du 28 août, dont les mesures sont jugées « inacceptables et injustifiées ». Après la dénonciation de l'installation des états-majors de la 11^e Région militaire (Rennes) puis de la 4^e Région (Angers) par le colonel de Cheigné durant le mois d'août, la motion se conclut par une déclaration de rejet de l'institution militaire passée :

« Nos 85 000 hommes ne veulent pas que l'armée de demain revienne, pour employer une expression du général Koenig "la proie des fonctionnaires abrutis et des vieux militaires fatigués" dont l'incapacité s'est pleinement révélée lors de la campagne 1939-1940³⁶. »

La motion du 5 septembre est accompagnée d'une lettre du colonel *Michelin*, dont le ton se veut encore plus vindicatif :

« En attendant des nouvelles de Paris, nous avons tous décidés :

1° - de tenir bon et de résister à la dissolution des états-majors FFI.

2° - de suspendre toutes les opérations d'engagement et d'incorporation.

3° - de continuer la lutte contre l'ennemi, sans accepter le contrôle des commandements militaires territoriaux [...].

Tous nos cadres et nos troupes sont prêts à seconder les efforts de l'état-major du COMAC et du CNR. Considérez que vous avez 85 000 hommes derrière vous³⁷. »

Cette motion a connu une certaine fortune historiographique, comme preuve d'une mise en échec du gouvernement³⁸ ou comme argument d'opinions au sujet des FFI de la 1^{re} Armée³⁹. La cible politique de la motion était effectivement davantage parisienne que locale. Sa portée est cependant à relativiser. Si le colonel *Michelin* n'a pas hésité à donner dans l'emphase, force est de constater qu'aucun mouvement

32 : André, *op. cit.*, p. 235-238.

33 : *Ibid.*, p. 279.

34 : *Ibid.*, p. 238.

35 : Baudot, *op. cit.*, p. 149-151.

36 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Région FFI M, motion adressée à l'EMN FFI, 5 septembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 8 P 9 : FFI, État-major de la Région M, lettre du colonel Michelin, 6 septembre 1944.

38 : Buton, *op. cit.*, p. 117-118.

39 : Le tollé breton fournirait ainsi « une première explication » au « faible pourcentage des FTP à rallier la 1^{re} Armée » (Montagnon Pierre, *Les Maquis de la Libération*, Pygmalion, Paris, 2000, p. 367-368). C'est faire peu de cas du fait que les FFI de la Bretagne et de ses marches, loin d'avoir tous été des FTP, ont, de façon logique, bien davantage servi devant Brest, Lorient et Saint-Nazaire que 800 kilomètres plus à l'est...

concret de fronde n'est décelable parmi les 85 000 hommes revendiqués, au sein de départements dont la majorité est quadrillée par des forces alliées. A court terme, le 10 septembre, *Michelin* obtient une satisfaction, avec le rappel du colonel Éon à Paris, auprès du général Koenig. Il ne s'agit toutefois que d'une victoire de portée très limitée.

A la date du 10 septembre, tandis que les opérations américaines contre Brest voient l'engagement d'unités FFI organisées sous l'autorité du colonel Éon, l'intégration des FFI bretons dans l'armée régulière a déjà pris un tour inéluctable. Les services de la nouvelle 11^e Région militaire ont d'ores et déjà commencé à fonctionner à Rennes. A ce titre, plusieurs milliers de volontaires bretons, à défaut de marcher sur Paris en soutien du COMAC, ont été mis en route vers *Omaha Beach* pour constituer des compagnies de transport destinées au ravitaillement des régions libérées (voir le chapitre 17). De même, tandis que l'état-major du colonel Éon cesse son activité, un nouvel état-major prend corps à Rennes : celui du général André Borgnis-Desbordes, arrivé à Rennes le 7 septembre avec la mission d'employer le gisement humain des FFI bretons pour forger une nouvelle division, dont les fondations sont jetées dès le début du mois d'octobre (voir le chapitre 7).

Au-delà d'un soutien au COMAC, le colonel *Michelin* a principalement cherché à conserver le pouvoir politique qu'il a, un temps, exercé à l'échelle d'un vaste ensemble de quatorze départements. Si son action ne semble objectivement pas avoir été contre-productive durant les combats de l'été 1944 (*Michelin* ne disposait pas de moyens de liaison ou de coercition suffisants pour imposer ses vues), elle a brouillé les cartes au cours des semaines post-libératrices et n'a débouché sur aucune proposition organisationnelle, à la différence de l'activité de ses homologues des régions R4 et R5. L'état-major régional FFI ayant perdu sa fonction première une fois la lutte clandestine achevée, l'absence d'un projet à même de mobiliser les énergies régionales a conduit la motion du 5 septembre 1944 à n'être qu'une réaction d'humeur.

La Région R4 : le colonel Ravanel entre grand dessein et concurrences

Aux premiers jours de juin 1944, la désignation comme commandant régional FFI de Serge Asher, alias *Ravanel*, ancien responsable des groupes-francs des *Mouvements unis de la Résistance*, n'a pas été consensuelle. Elle a été imposée par une mission du COMAC, conduite par Marcel Degliame alias *Fouché*, à l'encontre de l'avis du DMR Bernard Schlumberger. Le chef régional, relais loyal du COMAC, et le DMR ne cesseront de s'opposer épisodiquement, sachant qui leur faut également tenir compte du jeu autonome que mène localement l'ORA, qui dispose en région toulousaine de ses propres moyens de liaison avec Londres et Alger⁴⁰. Après la libération de la région toulousaine (le 20 août) et sans attendre d'éventuelles directives du COMAC, *Ravanel* a développé un programme militaire et politique global, exposé dans une « instruction provisoire » de douze pages sur l'organisation des FFI⁴¹. Il y est question aussi bien de la structuration des unités, des grades, des dotations, des soldes, de la discipline et des critères d'engagement des volontaires. Parallèlement, *Ravanel* s'enquiert de créer une force aérienne « à la disposition des FFI et du COMAC »⁴², en mettant à profit les opportunités industrielles régionales (voir le chapitre 18).

Ravanel n'était pas lui-même un militant communiste. En septembre 1944, ses propos le placent toutefois clairement parmi les tenants de la guerre des *citoyens-soldats*, dans la droite ligne du COMAC et du Parti communiste, à l'image d'une déclaration adressée le 22 septembre aux commandants FFI départementaux de la région R4 :

« Nous cherchons avant tout à préserver l'esprit de la Résistance : beaucoup de personnalités

40 : André, *op. cit.*, p. 256-262, p. 276.

41 : SHD Terre, cote 13 P 58 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, septembre 1944, non daté. La date précise de cette note n'est pas connue. La mention d'une échéance de rendu-compte au 10 septembre et un résumé de quatre pages daté du 11 septembre permettent d'envisager une rédaction aux alentours du 5 septembre.

42 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, note n° 9 du colonel *Ravanel* pour l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

venues dernièrement d'Alger semblent ignorer totalement que la Résistance française existe réellement et cherchent à la faire disparaître. Au nom de nos hommes qui se sont battus depuis quatre ans, nous pensons qu'il est de notre devoir de lutter contre cet état d'esprit avec la dernière vigueur et de conserver à nos FFI à la fois leur caractère et leur droit de participer à la formation d'une armée nouvelle, dont il ne seront pas seulement un élément constitutif mais où ils auront également une participation dans le commandement et l'organisation.

Dans ce domaine, la lutte sera très dure mais [...] nous n'avons certes pas l'intention de nous laisser faire et de disparaître [...]. L'Armée [...] que nous voulons créer doit être visible et doit, pour cela, s'appuyer sur un certain nombre de principes qui ont été énoncés à différentes reprises et qui sont de la constituer sous la forme d'une armée nationale populaire, très proche du pays, dont elle doit être l'exacte représentation⁴³. »

Cette déclaration est suivie le 23 septembre par une motion de soutien au COMAC. Au nom « des 51 000 FFI de la Région », les chefs départementaux déclarent « ne pouvoir reconnaître d'autres autorités de commandement que celles qui seront régulièrement investies par l'État-major National de Paris et le COMAC ; ils proclament leur attachement à la forme de l'Armée Nationale Populaire telle que l'ont forgée les FFI au combat ; ils dénoncent toute une série de mesures et de décrets qui visent à liquider leurs formations [et] affirment leur inébranlable détermination de combattre toute tentative ouverte ou larvée de dissoudre ou de fragmenter l'unité des Forces Françaises de l'Intérieur »⁴⁴.

Ces déclarations témoignent de l'autorité que *Ravanel* a cherché à exercer. Le 23 septembre, l'aura de *Ravanel* est cependant sur le déclin. Le 5 septembre, le général Cochet, au titre de la DMOS, lui avait conféré les prémices d'une reconnaissance gouvernementale, par l'octroi de la fonction de commandement par intérim de la 17^e Région militaire toulousaine. L'historiographie a toutefois retenu la teneur de sa rencontre avec le général de Gaulle le 16 septembre : une douche froide. En outre, dès la fin du mois d'août, *Ravanel* n'a eu de cesse de devoir défendre son autorité vis-à-vis de *challengers*. Il lui a fallu gérer l'arrivée de Maurice Chevance-Bertin, qui, en quelques jours et en s'appuyant sur des cadres de l'ORA et un adjoint du DMR, entraîne la plupart des forces FFI bien armées de la Région R4 vers le Nord-est, fauchant l'herbe sous les pieds de *Ravanel*. Celui-ci a aussi été confronté aux visées de plus en plus marquées du major Georges Starr du SOE, prompt à s'immiscer dans les jeux politiques locaux. *Ravanel* s'est par exemple plaint à l'EMN FFI que Starr « se permet de [lui] donner des ordres »⁴⁵.

Dans ces circonstances de concurrences multiples, la portée de la déclaration de soutien au COMAC formulée le 23 septembre par *Ravanel* est à relativiser, car ce dernier n'avait déjà plus les coudées franches. Le départ d'une large part des forces vives FFI de la Région R4 vers le Nord-est, dans le cadre du GMSO, a de toute façon limité son potentiel d'action, quelles qu'aient été ses qualités et son dynamisme. Les 51 000 hommes annoncés le 23 septembre sont pour le moins hypothétiques alors que, dès le 14 septembre, après le départ des colonnes du GMSO, *Ravanel* ne faisait plus état que de la présence d'un potentiel directement employable de 5 à 7 000 hommes⁴⁶.

La Région R5 : le colonel Rousselier à la barre

Au sein de la Région R5, jusqu'à la mi-août, en présence de départements aux tropismes multiples, le rôle du colonel FFI Maurice Rousselier est resté restreint à des arbitrages politiques, en présence du DMR Eugène Déchelette (alias *Ellipse*) agissant en « maître de guerre » et « point central de la région d'où partaient tous les ordres, où convergeaient tous les renseignements, sur lequel tous les chefs FFI étaient

43 : AN, cote 3AG4 34 : Ordre du jour du colonel *Ravanel*, commandant la 17^e Région militaire, 22 septembre 1944.

44 : AN, cote 3AG4 34 : Déclaration des chefs départementaux FFI de la Région de Toulouse, 23 septembre 1944.

45 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, lettre n° 1 du colonel *Ravanel* pour l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

46 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, note n° 10 du colonel *Ravanel* pour l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

branchés »⁴⁷. Cette situation, correspondant à la seconde quinzaine du mois d'août, n'est toutefois plus valable dès la première quinzaine du mois de septembre. Rousselier se place en effet rapidement au centre du jeu, tandis qu'Eugène Déchelette a demandé à rentrer à Londres pour raison de santé le 24 août. Un DMR intérimaire, Jean Feyfant, alias *Moyenne*, arrive bien à Limoges le 29 août mais il est aussitôt missionné à Clermont-Ferrand, laissant la place vacante. Déchelette ne revient à Limoges que vers le 12 ou le 13 septembre : il se montre alors « nettement fâché » de la situation trouvée à son retour⁴⁸. En deux semaines, Rousselier s'est en effet approprié l'ensemble des outils d'exercice du commandement régional.

D'une façon inédite au sein des régions libérées, Rousselier n'a plus de souci pour l'approvisionnement en fonds des unités et des état-majors placés sous son autorité. Il récupère en effet un confortable trésor de guerre : 2,28 milliards pris en juillet à bord d'un train. Polytechnicien passé par le corps des transmissions, Rousselier met en outre à profit la fin de lutte clandestine pour constituer et contrôler un réseau de communication particulièrement efficace, couplant moyens téléphoniques, télégraphiques et hertziens de portée régionale et interrégionale, à destination aussi bien de Paris que des régions voisines (voir le chapitre 4). Ce faisant, Rousselier s'autonomise complètement vis-à-vis de l'état-major du BCRA et fait occuper sans attendre les places laissées vacantes. Dès le 6 septembre, il adresse à l'EMN FFI un rapport témoignant d'une situation, à ses yeux, bien en main et d'un souhait de projection vers l'avenir :

« R5 possède actuellement une armature militaire fortement organisée avec dans chaque département des états-majors fusionnés CFL et FTP avec parité, assurant l'harmonie et la discipline dans l'exécution des ordres.

L'état-major régional s'est considérablement développé et, outre les opérations, possède des services de propagande, censure, justice militaire, carburants, transports fer et route, intendance, santé etc, assurant le contrôle de l'économie intéressant les armées.

Les autorités civiles n'étant pas encore en place et la résistance civile de R5 possédant un retard considérable, la tâche est extrêmement lourde. Maintien de l'ordre satisfaisant : 4 tribunaux militaires fonctionnent [...]. J'ajoute que tous les ex-services militaires présentant une utilité (Air, Intendance, Santé, Service social, Matériel, etc.) sont maintenus en fonctionnement sous le commandement des FFI⁴⁹. »

Le 8 septembre, Rousselier place d'office en disponibilité, donc hors jeu, les militaires n'ayant pas exercé de fonctions au titre des FFI. De même, il dissout d'autorité les reliquats d'états-majors des subdivisions du Commissariat militaire régional, dont les directions et services sont désormais placés sous l'égide de l'état-major FFI régional. Dans la droite ligne du COMAC, à qui il affirme sa solidarité, Rousselier instaure ainsi un cadre unique de commandement : celui des FFI, dont son état-major constitue l'échelon central et incontournable. Lorsque le lieutenant-colonel Rollot aborde Limoges le 18 septembre, la seule autorité qu'il identifie, hormis le commissaire régional de la République, est le colonel Rousselier.

En outre, disposant d'effectifs conséquents (mais non nécessairement bien équipés), Rousselier est à même d'exercer une influence au-delà du ressort de la Région R5. Au cours de la première quinzaine du mois de septembre, quelque 12 600 FFI périgourdins et limousins essaient avec l'aval de son état-major régional vers la Charente, la Gironde, la Vienne, la Bourgogne et la région lyonnaise. Les mouvements constatés en direction de Bordeaux et des Charentes s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des colonnes allemandes en retraite et d'une participation aux rapports de force pour le contrôle de Bordeaux, avec l'envoi sur place de formations FTP périgourdines et corrésiennes.

Rousselier ne demeure pas pour autant incontesté. Outre les mouvements opérés sous l'égide de son état-major, d'autres déplacements conséquents de formations FFI sont intervenus de façon distincte, indiquant une nette autonomisation vis-à-vis de Rousselier. Ainsi en est-il des colonnes périgourdines des colonel Druilhe et Adeline parties vers Bordeaux. De même, la constitution de la *colonne* R5 destinée au GMSO se

47 : André, *op. cit.*, p. 267 et 272.

48 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Paquette au colonel Chomel, 14 septembre 1944.

49 : AD93, cote 304J4 : État-major de la Région R5, note du colonel Rousselier au COMAC, 6 septembre 1944.

transforme rapidement en un appel d'air permettant aux intéressés de s'autonomiser. Quant à la *Brigade Charles Martel*, organisée dans l'Indre, son départ de la Région R5 intervient indépendamment de l'état-major de Rousselier. Ce dernier s'est ainsi trouvé confronté à des forces centrifuges. Ses contradicteurs ont toutefois préféré l'esquive, lui laissant la voie libre. Dans ce contexte, lorsque se pose la question de la nomination d'un commandant pour la 12^e Région militaire, calquée sur la Région R5, Rousselier se trouve seul en lice. Faute de *challenger*, il est reconnu à cette fonction le 27 septembre par le ministre de la Guerre. Il engage alors la mise en œuvre d'un programme régional inspiré du projet politique du COMAC : la mise sur pied d'une à plusieurs divisions FFI (voir le chapitre 8).

La Région R3 : le jeu d'équilibre du colonel de Chambrun

Les modalités de la libération de la Région R3 offrent de fortes similitudes avec celles de la Région R4. Une épuration sauvage marquée y est intervenue, peu ou prou canalisée par des cours martiales instaurées par le commandant régional FFI Gilbert de Chambrun. L'installation des nouvelles autorités a été complexe, à Montpellier comme à Nîmes. L'arrivée d'un détachement blindé de l'Armée B, mis en route le 31 août, puis la venue du général De Lattre, le 2 septembre, a permis au commissaire régional de la République, Jacques Bounin, d'asseoir son autorité. Le caractère mouvementé des semaines post-libération de la Région R3 a généré des controverses encore vive dans les années 1990⁵⁰. S'il n'y a pas lieu d'entrer ici dans leur détail, force est de constater qu'elles trouvent une part de leur origine dans l'alignement de Gilbert de Chambrun sur une ligne de rupture, qu'il a considérée être celle du COMAC.

Gilbert de Chambrun s'est positionné comme la seule autorité militaire régionale légitime, devant présider au devenir des formations FFI présentes. Le 2 septembre, sa rencontre avec le général de Lattre a donné lieu à un échange tendu⁵¹. De Chambrun a en effet refusé de mettre ses unités régionales à disposition de l'Armée B, bien que De Lattre, en quête d'effectifs, ait offert « le plus précieux de [s]es trésors » en cette période de crise des approvisionnements alliés : des camions dotés en essence⁵². Au contraire, De Chambrun a délibérément choisi de conserver sous son égide les diverses formations FFI régionales, afin qu'elles participent à un projet militaire global, en tant que *brigades* régionales. Cette orientation est antérieure aux instructions du COMAC sur la formation de grandes unités FFI régionales. Envisagée dès le 2 septembre, lors de l'entrevue avec De Lattre, elle a été réaffirmée à un nouvel émissaire de l'Armée B le 8 septembre⁵³.

Si, dans ses écrits autobiographiques, Gilbert de Chambrun s'est présenté comme le seul responsable militaire régional, il n'était objectivement pas le seul à la manœuvre en août et septembre 1944. Les travaux de Philippe André démontrent l'activité sur la durée de deux DMR, Lucien Cambas (alias *Trapèze*, actif à Montpellier au moins jusqu'au 28 septembre) et Jacques Picard (alias *Sultan*). Curieusement, ces travaux n'évoquent pas Gilbert de Chambrun, dont le nom n'est pas cité, et placent toutes les actions de coordination régionale au crédit des deux DMR, y compris l'organisation des unités FFI encasernées en bataillons de marche⁵⁴. Le témoignage d'un officier britannique parachuté dans l'Hérault dans la nuit du 16 au 17 août permet d'envisager une situation plus nuancée, dans la mesure où il a reçu des instructions provenant tant de De Chambrun que de Jacques Picard⁵⁵. Par la suite, à la mi-septembre, le premier a désigné le second comme commandant militaire de l'Aude, ce qui indique un certain niveau d'entente. La composition de l'état-major de Gilbert de Chambrun témoigne également d'un certain pluralisme. Les

50 : Voir : Bailly Jacques-Auguste, *La Libération confisquée : le Languedoc 1944-1945*, Albin Michel, Paris, 1993, 481 p. Harris John et Richard Jean-Claude, « La libération de Montpellier, 1944, d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », *Études sur l'Hérault*, nouvelle série, 9-1993, p. 59-72.

51 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 165-166.

52 : De Lattre de Tassigny Jean, *Histoire de la Première Armée française – Rhin et Danube*, Presses de la Cité, Paris, 1971 (1949), p. 197.

53 : SHD Terre cote 10 P 225 : Compte-rendu de mission à Montpellier du colonel Agostini, 9 septembre 1944.

54 : André, *op. cit.*, p. 251-255.

55 : Harris et Richard, art. cit.

principaux postes de l'état-major de la 16^e Région ont été répartis entre l'ORA (quatre directions de bureaux ou de missions), les FTP (trois postes) et les CFL (deux postes)⁵⁶.

Aux premiers jours de septembre, De Chambrun choisit d'adhérer au projet de groupement mobile prôné par Maurice Chevance-Bertin, considérant qu'il s'agit d'un projet validé par le COMAC⁵⁷. En 1990, Chevance-Bertin a exposé une vision absolument inverse. Ne cachant pas ses distances avec la « mouvance gauchiste » de celui qu'il qualifie de « marquis rouge », il indique que De Chambrun aurait refusé de façon « catégorique » de joindre ses effectifs au GMSO car « il n'était pas là pour poursuivre les Allemands mais pour assurer le changement politique »⁵⁸. Les propos tenu le 8 septembre par les deux hommes, en présence d'un émissaire de l'Armée B, montrent pourtant une convergence de leurs points de vue, avec un refus commun de voir les FFI dissociés et absorbés par l'Armée B⁵⁹. Une mésentente n'est pas à éluder : dans son récit autobiographique, De Chambrun cite Louis-Eugène Mangin et Jean Schneider, qui ont agi avec Maurice Chevance-Bertin en septembre 1944, mais pas ce dernier. Quoi qu'il en soit, la Région R3 a bien fourni au GMSO une colonne de sept bataillons, mise en route le 10 septembre. Il n'est toutefois pas à exclure que De Chambrun ait préalablement consulté le COMAC, comme l'a fait Maurice Rousselier en Région R5⁶⁰.

Dans ses actes du moment, comme dans ses propos ultérieurs, Gilbert de Chambrun est resté fidèle à la ligne du COMAC⁶¹. A la fin du mois de septembre, il est d'ailleurs le seul commandant régional à strictement appliquer l'instruction reçue de ne passer les pouvoirs aux commandants des régions militaires nommés par le ministère de la Guerre, que si celui-ci demandait préalablement l'accord du COMAC⁶². Cette posture a retardé de près d'un mois l'installation du colonel Henri Zeller à la tête de la 16^e Région. Le récit autobiographique de Gilbert de Chambrun ne fait par ailleurs pas état de l'action en région R3 du général Gabriel Cochet. Les fonds conservés au SHD témoignent pourtant d'un accompagnement assuré par les services de Cochet au fil des semaines. Les décisions successives de Gilbert de Chambrun montrent en effet une progressive inflexion et l'intégration d'instructions ministérielles. A la date du 14 septembre, De Chambrun a créé des subdivisions départementales tout en maintenant des états-majors FFI départementaux distincts, qui perdurent jusqu'à la fin du mois de novembre 1944. De Chambrun a également œuvré au regroupement des effectifs africains bloqués sur place depuis 1942⁶³.

Passé le mois d'octobre, malgré sa première prise de contact tendue avec le général de Lattre, De Chambrun a milité pour une intégration de la *Brigade légère du Languedoc*, l'ex-colonne R3 du GMSO, au sein de la 1^{re} Armée. Il agit de même au sujet d'une seconde brigade formée sous ses ordres avec les effectifs FFI restés dans l'ex-Région R3. Rencontrant à nouveau De Lattre, il obtient la promesse de son départ vers la 1^{re} Armée, ce qui sera chose faite le 25 décembre⁶⁴. De ce fait, après la guerre, De Chambrun a présenté ses échanges avec De Lattre comme un facteur déclencheur de l'amalgame des FFI au sein de la 1^{re} Armée⁶⁵. Quoi qu'il en soit, le jeu d'équilibriste de Gilbert de Chambrun s'est clos en avril 1945 par une mise aux arrêts sur l'ordre expresse du général de Lattre de Tassigny (voir le chapitre 5).

56 : De Chambrun, *op. cit.*, p. 158.

57 : *Ibid.*, p. 166-167.

58 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 189.

59 : Compte-rendu de mission du colonel Agostini, 9 septembre 1944, doc. cit.

60 : Note du colonel Rousselier au COMAC, 6 septembre 1944, doc. cit.

61 : Bourderon Roger, « Intégration des FFI de la Région R3 dans la 1^{re} Armée », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 687-694.

62 : De Chambrun, *op. cit.*, p. 171.

63 : SHD Terre, cote 9 P 78 : 16^e Région militaire, registre d'ordres, 1944-1945.

64 : De Chambrun, *op. cit.*, p. 172-173.

65 : Bourderon, art. cit.

Des dynamiques régionales indépendantes du COMAC

Une part substantielle des régions a échappé à l'influence du COMAC, quelle qu'ait été son ambition à se revendiquer comme l'unique organe représentatif des FFI. Cela ne signifie pas que le COMAC n'y a pas disposé de relais. Ceux-ci ne sont cependant pas parvenus à s'imposer. De même, cela ne signifie pas que ces régions n'ont connu aucune dynamique FFI. Au contraire, des dynamiques majeures s'y sont développées mais sans lien avec le COMAC.

Parmi les situations régionales échappant à l'influence du COMAC présentées par la figure 2.01, trois groupes de régions sont à distinguer. D'une part, plusieurs régions connaissent des dynamiques FFI engagées sous l'égide d'émissaires ou d'organes gouvernementaux, qui n'ont pas laissé de place aux partisans du COMAC. Ainsi en est-il du Morvan et des départements lorrains. D'autre part, certaines régions se caractérisent par des dynamiques FFI fortes, à la fois distinctes de la ligne gouvernementale et de celle du COMAC. Il s'agit tout d'abord de régions qui voient se développer des projets de grandes unités FFI, relativement similaires aux divisions FFI souhaitées le 12 septembre par le COMAC mais échafaudés de manière distincte et indépendante : le COMAC n'a pas eu le monopole du sujet. Tels sont les deux cas de la région lyonnaise (l'ex-Région FFI R1, devenue la 14^e Région militaire) et de la région orléanaise (la 5^e Région militaire). Enfin, du Poitou à l'Aquitaine, la vaste Région B connaît un éclatement généralisé des organes de commandement clandestins, soumis à des forces centrifuges et pétris de luttes d'influence : en septembre 1944, cette configuration aboutit aussi bien à l'effacement du commandant régional FFI soutenu par le COMAC (le colonel Morraglia, alias *général Dufour*) qu'à la mise sur la touche du DMR, au profit d'*outsiders* FFI non liés au COMAC.

Par ailleurs et pour mémoire, il convient d'ajouter que, malgré diverses tentatives, le COMAC n'est pas parvenu à s'établir comme autorité de tutelle des colonnes FFI du *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO), initié dans le cadre du commandement interrégional de Maurice Chevance-Bertin. Si certains cadres de ces colonnes ont effectivement été en relation avec le COMAC ou sont restés liés à des chefs régionaux affiliés à lui, l'action de Chevance-Bertin, indépendante de celle du COMAC, puis la mainmise rapide de l'état-major de l'Armée B sur ces colonnes ont privé le COMAC d'influence à leur endroit. Au demeurant, dès le 8 octobre, la dynamique du GMSO a cessé (voir le chapitre 8).

Le COMAC doublé par des émissaires gouvernementaux : l'exemple du Morvan et de la Lorraine

Le COMAC avait fondé de grands espoirs sur la massif du Morvan, susceptible d'accueillir d'importants maquis au voisinage de la région parisienne. En mai 1944, le colonel René Bertrand, alias *Dupin*, y a été dépêché pour une mission d'organisation militaire à cheval sur les trois départements de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Le colonel Bertrand est un officier de l'ORA, ancien commandant du 1^{er} RI stationné à Saint-Amand-Montrond (Cher) entre 1940 et 1942, dont il a préparé clandestinement la reconstitution dès 1943. Bertrand a été choisi « en raison de sa connaissance parfaite de cette région et de ses antécédents », pour une « action d'impulsion et de coordination en accord avec le commandement territorial et sans s'intégrer dans le travail départemental proprement dit »⁶⁶. Il agit en lien avec le COMAC, plus particulièrement avec Jean de Vogüe. Une note du 6 juillet évoque la possibilité de la levée et de la concentration en six semaines de 23 à 24 bataillons FFI, provenant des trois départements précités, ainsi que du Cher et de la Côte d'Or, si « l'armement et l'équipement arrivent en temps voulu »⁶⁷.

Sur place, le colonel Bertrand est rapidement entré en conflit avec le DMR André Rondenay (alias *Jarry* ou *Diagramme*), envoyé de Paris vers le Morvan après l'annonce du débarquement de Normandie. L'État-major FFI de Londres a en effet conçu son propre projet pour le Morvan, sous la forme d'un ambitieux *plan Hérisson* portant sur six départements : l'Yonne, la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Côte d'Or, l'Aube et la Haute-Marne. A court terme, Bertrand reçoit l'appui d'un officier anglais, le colonel J.R.H. Hutchinson (alias *Isaac*), avant que ce dernier ne soit rappelé à l'ordre par Londres. En tout état de cause, André Rondenay tient tête,

66 : Kriegel-Valrimont, *op. cit.*, p. 244-246.

67 : *Ibid.*

renforcé le 22 juillet par l'arrivée de la mission *Verveine* du colonel Fernand Viat. Bertrand est appuyé par Jean de Vogüe, qui, au nom du COMAC, dénonce auprès du BCRA l'attitude de Rondenay⁶⁸. Peine perdue : le colonel Bertrand a préféré regagner le Cher, aux alentours du 20 juillet, se consacrant ensuite uniquement à la mobilisation clandestine de l'ancien 1^{er} RI, avec l'appui de l'équipe *Jedburgh Ivor*⁶⁹. Son départ a mis fin au projet morvandiau du COMAC.

André Rondenay est arrêté à Paris le 27 juillet, aussitôt remplacé comme DMR par le colonel Viat. Ce dernier devient le seul coordinateur militaire du Morvan⁷⁰. L'avance alliée du mois d'août n'y a pas rendu nécessaire la mise en œuvre d'un réduit. Durant la première quinzaine du mois de septembre, sans lien avec le COMAC mais sous l'égide de Viat, les principaux maquis du Morvan et de ses abords sont structurés en bataillons puis en régiments, désignés en tant que *Régiments du Morvan* (d'autres appellations ont également eu cours). Viat, désigné *inspecteur des FFI* de l'Armée B⁷¹ et resté en relation avec l'état-major du général Koenig, organise ces unités en vue de leur envoi en renfort vers la 1^{re} Armée : un 1^{er} *Régiment du Morvan* y est affecté le 25 septembre, un 2^e *Régiment du Morvan* le suit le 3 octobre puis un 4^e *Régiment du Morvan* le 12 octobre, en sus de bataillons autonomes (*Bataillons du Charolais* et de *Cluny*)⁷². Le devenir de ces formations échappe alors définitivement au COMAC.

A une moindre échelle, une situation similaire s'observe en Lorraine. Abstraction faite du groupement francilien du colonel FTP *Fabien* qui a rejoint la Lorraine en septembre et y a pris l'appellation de *Groupement tactique de Lorraine*, le COMAC n'a pas d'emprise sur les formations FFI lorraines. Le colonel de Chevigné y a confié le commandement de la nouvelle 20^e Région militaire à Gilbert Hirsch-Ollendorf, alias *Grandval*, qui cumulait jusqu'alors les fonctions de commandant régional FFI et de DMR pour la Région FFI C (voir le chapitre 3). *Grandval* est issu de la résistance intérieure et avait effectué des missions pour le COMAC au printemps 1944. En septembre 1944, son activité s'inscrit dans la continuité de sa fonction clandestine de DMR : l'organisation des unités FFI conformément au cadre souhaité par le gouvernement.

Si les représentants nancéiens du *Front national* ont promu la création d'une division FFI lorraine, conforme à l'attente du COMAC, ils n'ont pas adopté de position clivante. Au contraire, ils ont proposé d'y associer l'ensemble « des organisations patriotiques civiles et religieuses » et ont soumis leur proposition... au colonel de Chevigné, en tant que représentant de l'autorité militaire⁷³. Sans surprise, ce dernier n'y a pas donné suite, tandis que *Grandval* a orienté l'ensemble des formations FFI de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges vers une organisation en bataillons de sécurité, conforme aux prescriptions gouvernementales et aux attentes locales du commandement américain. Ce faisant, comme dans le Morvan, les effectifs FFI concernés ont échappé à l'influence du COMAC.

Des dynamiques FFI régionales échappant au COMAC : la Région R1 et le Centre

La majeure partie des importants effectifs FFI des Alpes et de la région lyonnaise ont évolué hors de l'influence du COMAC après la mi-août. Certaines unités ont suivi le sillage de l'Armée B. La majorité des autres formations a été aspirée par un projet émanant du colonel FFI Marcel Descour, jusqu'alors chef de l'état-major régional FFI R1 (dont l'influence s'est surtout manifestée à l'est du Rhône), et d'un transfuge de la DMOS, le lieutenant-colonel Jean Vallette d'Osia. Dès le 4 septembre, ces deux officiers échafaudent un projet de constitution d'une *Division alpine FFI*, exposé dans le chapitre 8. Ce projet, conforté par la

68 : André, *op. cit.*, p. 203-204.

69 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor.

70 : Canaud Jacques, « Problèmes stratégiques et tactiques des maquis du Morvan », in : *La Résistance et les Français – Lutte armée et Maquis*. Actes du colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1996, p. 249-255.

71 : SHD Terre cote 10 P 225 : Inspection des Troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des Bataillons de Choc, 19 septembre 1944.

72 : SHD Terre, cote 10 P 154 : 1^{re} Armée, collection d'ordres particuliers du général de Lattre de Tassigny.

73 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Lettre du président de la Province Lorraine du Front National de Lutte pour la Libération et l'Indépendance de la France au colonel de Chevigné, 19 septembre 1944.

désignation de Marcel Descour à la tête de la nouvelle 14^e Région militaire lyonnaise, va prendre une ampleur croissante, impliquant en octobre une trentaine de bataillons FFI et aboutissant à une reconnaissance gouvernementale dans le cadre du programme de réarmement du 30 novembre 1944.

Cette *Division alpine FFI* ne s'inscrit pas dans la perspective politique du COMAC. Au contraire, comme le signale Philippe Buton sur la base de documents émanant du 2^e Bureau de l'EMN FFI, cette initiative n'a pas été perçue de façon heureuse par le COMAC : Marcel Descour y voit son autorité qualifiée de « fortement contesté[e] par les FFI »⁷⁴. Cette assertion apparaît bien infondée au regard de la rapidité de la mise sur pied de la *Division alpine*, au cours des mois de septembre et d'octobre. Il faut surtout y voir une survivance de la posture hostile adoptée à l'encontre de Descour, à la fin du mois d'août 1944, par le principal émissaire du COMAC dans le Sud-est, Marcel Degliame (alias *Fouché*). Le 31 août, durant l'investissement de Lyon par les FFI rhonalpines, *Fouché* avait tenté de s'accaparer le commandement des opérations à Lyon, au détriment de Descour, en mettant à profit les insurrections urbaines (infructueuses) d'Oullins et de Villeurbanne. Sa manœuvre avait fait long feu⁷⁵.

Deux autres projets de grandes unités FFI, qui serviront ultérieurement de noyaux pour l'organisation de deux nouvelles divisions du programme de réarmement, échappent également au COMAC : les *Brigades Charles Martel* et *Bertrand*, organisées par deux cadres de l'ancienne 9^e Division militaire de l'Armée d'armistice, les colonels Raymond Chomel et René Bertrand. Ces deux projets sont exposés dans le chapitre 8. Ils s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de l'ORA, tout en faisant une place à des formations d'autres obédiences (y compris FTP) : la reconstitution de formations de l'Armée d'armistice en vue du combat libérateur puis de la poursuite du combat contre l'Allemagne. Ces deux officiers œuvrent de façon autonome, l'un dans le Cher (la brigade du colonel Bertrand), le second dans l'Indre puis en Eure-et-Loire (la *Brigade Charles Martel* du colonel Chomel). Ils reçoivent l'appui du commandant Pierre Conze, ex-chef d'état-major national de l'ORA, qui a été intégré au sein de l'EMGG. Ce soutien aboutit à une reconnaissance ministérielle précoce, dès la troisième décennie de septembre. Celle-ci prend notamment la forme d'un ordre ministériel du 21 septembre, organisant le déplacement de la brigade du colonel Chomel de l'Indre vers l'Eure-et-Loir, hors du giron du colonel Rousselier.

L'éclatement de la Région B, synonyme de perte de pied du COMAC entre Aquitaine et Poitou

La Région B recouvre un vaste ensemble correspondant à l'ancienne Zone occupée au sein des départements aquitains et picto-charentais. En 1944, deux mots s'y imposent en matière de commandement FFI : imbroglie et désorganisation. Cette désorganisation découle d'une succession de secousses déstabilisatrices, centrées sur un épicerie bordelais. Ces secousses ont pour point de départ le retournement de André Grandclément, commandant régional de l'*Organisation civile et militaire* (OCM, fortement plantée en Aquitaine en 1943), qui a pris langue avec les services allemands en 1943, entraînant la chute en cascades des organisations clandestines rayonnant depuis Bordeaux. En février 1944, l'arrestation puis le suicide du DMR Claude Bonnier ont achevé de miner les organisations encore en place⁷⁶. En août 1944, ce qu'il reste du commandement régional est disputé par trois personnalités : le colonel Jean-Baptiste Morraglia (alias *Dufour*), le major britannique Roger Landes (alias *Aristide*, agissant au titre du SOE) et le successeur de Claude Bonnier, Charles Gaillard, alias *Triangle*. Morraglia est arrivé en mai 1944, nommé par le COMAC. Charles Gaillard a été envoyé sur place en juin 1944. Quant au major Roger Landes, il est implanté en Aquitaine depuis 1942.

Le DMR Charles Gaillard est rapidement passé sous la coupe du major Landes, avec lequel il a formé un duumvirat opposé à Morraglia. Ce faisant, Gaillard est devenu un facteur déstabilisateur, ignorant ouvertement des ordres lui enjoignant de ne pas se lier à Landes et critiquant l'action du DMR André Gros

74 : Buton, *op. cit.*, p. 110-111 .

75 : Rude Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, Éditions Hachette, Paris, 1974, p. 110-126.

76 : Souleau Philippe, « Affaire Grandclément », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 772-773.

(alias *Adiabatique*) envoyé dans le nord de la Région B, où il n'a pourtant rien mené lui-même. Après plusieurs rappels à l'ordre restés sans effet, ses agissements sont sanctionnés le 17 septembre par une mise sur la touche sans appel⁷⁷. Néanmoins, la déstabilisation a été telle que, après le 17 septembre, tous les acteurs régionaux initialement présents ont disparu de la scène bordelaise au profit de deux *outsiders* externes, les colonels Henri Adeline et Joseph Druilhe.

Respectivement âgés de 46 et 56 ans en septembre 1944, Henri Adeline et Joseph Druilhe sont deux lieutenants-colonels, le premier saint-cyrien, le second sorti du rang. Jusqu'au mois d'août 1944, ils n'ont pas joué un rôle de premier plan. En 1944, l'un et l'autre ont assuré des missions d'organisation et de seconds dans les maquis non-FTP du sud de la Dordogne. Le 22 août, au lendemain de la libération de Bergerac, le colonel Henri Adeline organise deux colonnes destinées à marcher sur Bordeaux. Elles se mettent en route le lendemain, entre Garonne et Dordogne. La première colonne est pilotée par un officier belge (Georges Moressée, alias Z), la seconde est confiée au colonel Druilhe. Leur mouvement vers Bordeaux répond à une sollicitation du colonel Morraglia. Les Allemands quittent Bordeaux le 27 août au soir. Le 28 au matin, après l'entrée dans la ville des 3 000 FFI périgourdins d'Adeline et Druilhe, les rôles sont redistribués : si Morraglia conserve le commandement tutélaire de la Région B, Adeline reçoit celui des troupes en opérations face aux garnisons adverses restées sur la côte et Druilhe celui de Bordeaux. Ces titres ne doivent cependant pas tromper : la confusion règne toujours entre Morraglia, Landes et Gaillard, tandis que des groupes de tous horizons affluent vers la ville. Morraglia est d'ailleurs évincé dès le 1^{er} septembre par Landes et Gaillard, qui le font tout bonnement emprisonner⁷⁸. –

Nouveaux venus, Adeline et Druilhe échappent à ces tumultes et se trouvent confirmés dans leurs fonctions. Druilhe reçoit le 2 septembre de Gaillard les fonctions de « général, commandant la 18^e Région »⁷⁹, tandis qu'Adeline conserve son rôle et étend son champ d'action en direction de Royan et de La Rochelle. Adeline collabore avec tous les partis, au fur et à mesure de l'évolution des équilibres. Il adresse initialement ses ordres à Morraglia, à titre de compte-rendu, avant de faire de même à l'égard du DMR Gaillard. Au demeurant, Adeline s'extrait des intrigues bordelaises en déplaçant son poste de commandement à Cognac le 6 septembre. Les dix jours suivants aboutissent à l'éviction de Gaillard, de Landes et Morraglia. Obnubilés par leurs querelles, les clans bordelais se font damer le pion. Constatant l'imbroglio bordelais, les premiers envoyés gouvernementaux arrivés le 7 septembre (les généraux Chaban-Delmas et Chevance-Bertin) confirment Adeline et Druilhe dans leurs fonctions, au détriment des autres protagonistes. Les 17 et 18 septembre, le général de Gaulle et André Diethelm entérinent la situation.

Ni Adeline, ni Druilhe n'ont jusqu'alors été en relation avec le COMAC, ni ne vont chercher à l'être. Après le 18 septembre, ces deux officiers d'active placent leur action dans la seule perspective des missions reçues du chef du gouvernement, non sans conserver une large autonomie d'action. Le COMAC ne parviendra pas à reprendre pied à Bordeaux. La situation est néanmoins restée complexe : de part et d'autre de la Gironde, faute d'un commandement régional reconnu, plusieurs pôles de commandement se sont autonomisés.

Le département des Landes est par exemple le pré carré de Léon Dussarat, alias *Léon des Landes*. Chef clandestin à l'action incontestable, ce quincailleur landais se mue en un commandant militaire sulfureux en septembre 1944. Initialement lié au major Landes, Léon Dussarat, qui s'octroie le titre de général, se montre réticent à reconnaître l'autorité du colonel Druilhe. Il multiplie les manœuvres, telle une tentative avortée d'obtenir personnellement la reddition du commandant allemand de la poche du Médoc, en vue de le remettre comme tribut au général de Gaulle en visite à Bordeaux le 17 septembre. Il ne rentre dans le rang qu'au début du mois de novembre (voir le chapitre 5). Un rapport du 21 septembre décrit Dussarat comme le *leader* d'une « sorte de dictature civile, militaire et politique », disposant des pouvoirs de la police et de la force armée, sous la forme de ses propres FFI et de deux bataillons de Sénégalais, sortis d'un

77 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Ministère de la Guerre, cabinet militaire, lettre au colonel Druilhe, 17 septembre 1944.

78 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011, p. 59-72.

79 : SHD Terre, cote 9 P 170 : FFI – État-major – Délégué Militaire Régional – Délégué Militaire du *War Office* – Région B, lettre du DMR *Triangle* au colonel Druilhe, 2 septembre 1944.

Frontstalag landais où ils étaient internés depuis 1940. Ses seconds connaissant un *turn-over* conséquent. En un mois, cinq officiers d'active exercent successivement la fonction de commandant militaire départemental, sous les ordres Dussarat « qui a toujours imposé ses décisions »⁸⁰.

Une telle autonomisation s'observe à plus grande échelle au nord de la Gironde, de la Charente au Poitou. Face à l'effacement contraint du colonel Morraglia, ces départements suivent chacun leur propre dynamique. L'arrivée au cours de l'été de plusieurs missions *Jedburgh* et d'un DMR dédié au nord de la Région B (André Gros, *Adiabatique*) ont accéléré la césure avec Bordeaux. Une unité de commandement a progressivement été obtenue dans la Vienne (sous l'égide du colonel FFI Félix Chêne, alias *Bernard*) et dans les Deux-Sèvres (sous l'autorité du colonel FFI Obterre Edmond Proust, alias *Chaumette*). En Charente, aux confins des régions B et R5, aucune unité de commandement n'est toutefois établie. Les principaux maquis y opèrent séparément, non sans concurrence. Deux commandants s'y démarquent : André Chabanne à la tête du maquis *Bir Hacheim*, et le colonel FTP Bernard Lelay, alias *Bernard*, à la tête du maquis FTP éponyme, connecté avec l'état-major régional de Limoges. Parmi ces cadres figurent aussi bien des militaires d'active (Félix Chêne) que des civils : André Chabanne est un instituteur, Bernard Lelay est un ancien ouvrier typographe à *l'Humanité*, tandis qu'Obterre Edmond Proust, également instituteur, a été le président fondateur de la Mutuelle d'assurance des instituteurs de France en 1934.

Cette autonomisation prend un tour définitif au cours de la première décade de septembre, lorsque le commissaire de la république de Poitiers Jean Schuhler crée une Région FFI B2, calquée sur le ressort de son commissariat et préfigurant la nouvelle 9^e Région militaire. Félix Chêne en prend la tête. A cette occasion, les différents leaders FFI se répartissent de façon plus ou moins amiable les responsabilités. Le cumul des fonctions est généralisé, à l'image d'Obterre Edmond Proust, à la fois chef départemental FFI des Deux-Sèvres, responsable de la subdivision militaire de Niort et commandant des bataillons niortais progressivement organisés face à La Rochelle. Au regard des fonds conservés, hormis Bernard Lelay lié à l'état-major de la Région R5, les uns et les autres ne sont pas particulièrement en liaison avec le COMAC. A la date du 2 octobre, les différents commandants départementaux et Félix Chêne adressent toutefois une motion de soutien au COMAC, l'assurant de leur « confiance inébranlable » et de leur « appui le plus complet »⁸¹. Cette motion n'a pas la même portée que celle du colonel *Michelin*. Elle s'inscrit dans un contexte de tensions croissantes avec le commissaire de la République de Poitiers. L'enjeu est davantage local que national : les signataires visent leur maintien en place, sans souci particulier de s'inscrire dans le projet politique global du COMAC. Ainsi, à la différence de la Région R5 voisine, aucun projet de division FFI n'est envisagé.

L'activité de la Direction des FFI

Dans le cadre de l'accord conclu le 12 octobre entre le COMAC et le gouvernement provisoire, l'EMN FFI, dirigé par Alfred Malleret, se mue en une Direction des FFI directement attachée au ministre de la Guerre. Mobilisé en 1939, fait prisonnier en juin 1940, il parvient à s'évader en avril 1942. Par l'entremise de Maurice Kriegel-Valrimont, connu avant-guerre comme militant syndical, Alfred Malleret rejoint le mouvement *Libération Sud*. Au début de l'année 1943, sous le nom de *Joinville*, il en devient le chef en région R1 (Lyon), avant de devenir chef régional des *Mouvements unis de résistance*. En février, il est nommé responsable national des *Corps Francs de la Libération*. En mai 1944, après l'arrestation de Pierre Dejussieu (*Pontcarral*), il se voit confier par le COMAC la direction de l'EMN FFI à Paris. Il est alors âgé de 32 ans. Adhérent au Parti communiste depuis 1937, il devient l'un des piliers des projets du COMAC, où il retrouve Maurice Kriegel-Valrimont⁸². Il a reçu le grade de général à titre FFI en juin 1944.

80 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 99 du lieutenant-colonel Rollot, 21 septembre 1944.

81 : SHD Terre, cote 8Ye69105 : Lettre des commandants FFI de la 9^e Région au COMAC, 2 octobre 1944.

82 : Douzou Laurent, « Malleret Alfred », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 472-473.

La Direction des FFI a conservé une organisation d'état-major en quatre bureaux : un 1^{er} Bureau chargé de traiter de l'organisation des forces subordonnées, un 2^e Bureau chargé du renseignement, un 3^e Bureau chargé de la conduite des opérations et un 4^e Bureau chargé des questions logistiques. Elle a été supprimée dès le 18 janvier 1945 et n'a pas laissé d'archives spécifiques parmi les fonds conservés par le SHD. Des documents émis sous son timbre y figurent de façon dispersée. Son 2^e Bureau, l'ex-2^e Bureau de l'EMN FFI, fait exception : ses fonds, principalement constitués de rapports de renseignement sur les régions ou émanant de celles-ci, ont servi à la constitution de la sous-série 13 P du SHD⁸³. A défaut de renseigner sur le fonctionnement proprement dit de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI, ils constituent un legs majeur pour l'étude de la résistance intérieure et des FFI. Les fonds conservés au SHD apparaissent cependant muets sur l'activité concrète de la Direction des FFI.

Une source majeure est toutefois offerte par le fonds privé d'Alfred Malleret, au sein des archives du Parti communiste, conservées au Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Ce fonds, composé de neuf cartons, met en lumière plusieurs pans de l'activité de la Direction des FFI. Il reste cependant partiel : il n'offre ainsi aucun éclairage sur les effectifs et l'organisation interne de la direction. Son étude permet néanmoins de lever partiellement le voile sur cet organe, fruit de la confrontation du COMAC et du gouvernement provisoire.

La double feuille de route de la Direction des FFI

La Direction des FFI voit son contour défini par une instruction ministérielle du 11 octobre⁸⁴. Elle est chargée de centraliser « toutes les questions posées par l'intégration des FFI dans l'armée française », de « préparer toutes décisions concernant l'organisation et l'utilisation des unités à constituer avec les FFI, de les soumettre à la signature du ministre et de suivre leur application ». A la différence des autres directions du ministère de la Guerre, la Direction des FFI n'est pas rattachée à l'EMGG mais est placée sous l'autorité directe du ministre, ce qui souligne son caractère politique : sa création ne vient pas répondre à un besoin technique mais est bien le fruit d'une négociation politique. Ce faisant, le ministère introduit une dualité de traitement des questions FFI :

« Les instructions détaillées qui doivent être établies dans le cadre des instructions générales et des directives du ministre pour toute question intéressant les FFI par l'État-major général Guerre, les directions et services du ministère, sont concertées avec la Direction des FFI. Elles sont diffusées sous le double timbre de la Direction des FFI et de l'État-major, Direction ou Service concerné⁸⁵. »

Deux concessions majeures semblent avoir été accordées à l'EMN FFI et au COMAC : d'une part la direction « est chargée de suivre les opérations de caractère exclusivement FFI en cours » et, d'autre part, « toutes [les] dispositions concernant le commandement territorial et la remise en place des services régionaux sont préalablement concertées avec la Direction des FFI »⁸⁶. Ces concessions ne sont qu'apparentes. A la date du 11 octobre, les seules « opérations de caractère exclusivement FFI en cours » sont celles des fronts de l'Atlantique... pour lesquelles un cadre de commandement non-FFI est officiellement créé le 14 octobre, avec le commandement des *Forces françaises de l'Ouest*. La Direction des FFI est de la sorte privée de toute possibilité de commandement opérationnel. Il en va de même pour le commandement territorial : à la date du 11 octobre, toutes les nouvelles régions militaires ont déjà été créées, au moins administrativement, et leurs responsables sont tous désignés. Par ailleurs, le service d'inspection des FFI souhaité en septembre par le COMAC échappe aussi à la Direction des FFI. Il prend en effet corps dans le cadre de la *Mission de liaison et d'inspection mobile d'organisation de l'Armée* (MLIMO), confiée le 9 octobre au général Chaban-

83 : Silva Jean-Michel, *Inventaire des archives de la Série P – Sous-série 13 P*, Ministère de la Défense, État-major de l'Armée de Terre, Service historique, Château de Vincennes, 2000, p. 3.

84 : AD93, cote 304J1 : Ministère de la Guerre, projet d'instruction relative aux attribution de la Direction FFI, 11 octobre 1944.

85 : *Ibid.*

86 : *Ibid.*

Delmas, ex-Délégué militaire national. A court terme, cette mission va principalement reposer sur des anciens DMR, privant là aussi l'ex-EMN FFI d'un levier d'action majeur (voir le chapitre 5).

Prenant ses fonctions de *Directeur des FFI* le 18 octobre, Alfred Malleret a défini sa propre doctrine, au-delà des instructions ministérielles précitées. Une note du 28 novembre expose « les buts que doit se donner » la direction, à savoir « veiller à l'intégration des FFI dans l'armée sans qu'il y ait étouffement de leur idéal », « faire pénétrer dans les organisations de l'administration centrale quelques idées neuves » et « reconstituer notre armée sur une base saine avec des éléments sains »⁸⁷ :

« Pour réaliser ces buts, il faut sans doute que la Direction constitue un "bloc" conservant intact le potentiel FFI et évitant de se laisser "effriter" ou "noyer", mais il faut surtout et avant tout qu'elle pénètre aussi profondément que possible dans tous les organes de l'administration de la Guerre⁸⁸. »

L'approche se veut tant défensive qu'offensive. A cette fin, outre des contacts officiels étroits avec les chefs des bureaux et des directions de l'EMGG, Malleret y prône l'affectation d'officiers FFI dans une optique de noyautage : il leur incombe de rester « en permanence » en liaison avec la Direction des FFI. Cette approche vise aussi à réguler les effectifs de l'ex-EMN FFI, décrits comme « extrêmement denses » et comme dépassant ceux attendus d'une simple direction, malheureusement sans précision chiffrée. Or, aux yeux de Malleret, ces effectifs importants menacent d'« embouteille[r] et [de] brouille[r] les affaires », en incitant les bureaux de la Direction à traiter eux-mêmes des questions non-strictement FFI :

« La direction n'est pas et ne doit pas être en effet un organe d'exécution. Il en résulte, en tout cas, une dispersion de l'action des bureaux qui réduit leur efficacité dans les problèmes importants [avec le risque] d'inquiéter le ministre sur les désirs de la direction et de provoquer la dissolution de celle-ci avant qu'elle n'ait vraiment rempli son rôle⁸⁹. »

A ce titre, Malleret envisage le transfert vers l'EMGG de personnels et de service entiers, tels son 2^e Bureau, son service social et une part de ses services techniques :

« Si ces dispositions étaient réalisées, la Direction des FFI proprement dite ne comporterait plus avec ses bureaux qu'un "bloc" réduit mais extrêmement compact, efficace, dont l'action se prolongerait à l'intérieur de l'Administration centrale. En surplus, si éventuellement elle se trouvait supprimée, il en résulterait des inconvénients moins graves que dans la situation actuelle⁹⁰. »

Quant à la MLIMOA, elle est considérée « incontestablement [comme] une erreur, mais c'est une situation de fait dont il faut s'accommoder ». Là aussi, Malleret propose un noyautage en lui transférant ses inspecteurs FFI « en bloc »⁹¹. Cette approche témoigne d'une ferme volonté de poursuivre le projet politique du COMAC. La Direction des FFI a-t-elle eu les moyens et le temps nécessaires à cette ambition ? La note précitée reste tardive, en date du 28 novembre, sept semaines avant la dissolution de la direction. Un début d'exécution a été engagé, à l'image de la désignation de Pierre Beucler, ex-sous-chef de l'EMN FFI, comme directeur adjoint du personnel au ministère de la Guerre, bien qu'il soit resté « tout dévoué » aux leaders de l'ex-COMAC, selon les dires des Renseignements généraux⁹². Les transferts de services évoqués n'ont toutefois pris corps qu'après la suppression de la direction.

Les 1^{er} et 3^e Bureaux : des organes à rôle secondaire ?

Si la Direction des FFI avait conservé les attributs d'un état-major chargé de diriger effectivement les formations FFI, ces deux bureaux auraient joué un rôle majeur. Les principaux ordres adressés en septembre aux régions FFI par l'EMN FFI l'ont été sous le timbre de son 1^{er} Bureau, dirigé par André Dauphin, alias *Duc* :

87 : AD93, cote 304J8 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, note, 28 novembre 1944.

88 : *Ibid.*

89 : *Ibid.*

90 : *Ibid.*

91 : *Ibid.*

92 : AN, cote 3AG4 34 : Direction des renseignements généraux, note sur la position politique et le rôle actuel des membres du COMAC, 16 novembre 1944.

qu'il s'agisse du recensement des effectifs FFI, de la vérification des grades et des identités (le 1^{er} Bureau envisageant d'éditer lui-même des cartes d'identité FFI sur la base de listes nominatives remontant des régions), qu'il s'agisse de l'organisation des FFI en bataillons puis de la demande de créer des divisions FFI régionales⁹³.

A partir du mois d'octobre, sachant que les sujets précités ont échappé à la Direction des FFI au profit du 1^{er} Bureau de l'EMGG et des régions militaires, les productions du 1^{er} Bureau de la Direction des FFI sont quasiment absentes des fonds conservés, y compris le fonds privé d'Alfred Malleret. Les sujets traités apparaissent en outre accessoires, telle la question de voir ou non figurer une croix de Lorraine sur un insigne FFI envisagé par le ministère⁹⁴. Concernant les fronts de l'Atlantique, où les FFI sont majoritaires, seule est conservée la trace d'une association du 1^{er} Bureau à une décision ministérielle sur l'envoi de bataillons de renfort⁹⁵. Faut-il interpréter ces constats comme un effacement du 1^{er} Bureau de la Direction des FFI ? Les dossiers individuels d'officiers issues des FFI offrent un contrepoint : de façon diffuse, ils comprennent des citations individuelles établies durant l'automne 1944 par la Direction des FFI et signées par le général Malleret au nom du ministre de la Guerre, avec parfois l'octroi de décorations. De telles citations, qui se sont comptées a priori par centaines voire par milliers, découlent d'un méticuleux travail de recensement, qui a nécessité du temps et des effectifs. Au regard de ces citations, il est fondé d'envisager un 1^{er} Bureau ayant focalisé son activité sur ce sujet.

Le 3^e Bureau de la Direction des FFI, chargé des opérations, n'a pas non plus laissé beaucoup de traces de son activité. Malgré plusieurs tentatives, l'EMN FFI n'est pas parvenu à s'implanter comme autorité de commandement des fronts de l'Atlantique (voir le chapitre 5). Il n'est de même pas connecté au front des Alpes et n'influence que marginalement le devenir des colonnes FFI du Sud-ouest et du Massif central regroupées en Bourgogne. Au final, le seul élément FFI en opération, sur lequel l'EMN FFI puis la Direction des FFI ont exercé une influence sur la durée, est le groupement tactique du colonel *Fabien*, suivi par des émissaires du 3^e Bureau.

Seule une section du 3^e Bureau a laissé la trace d'une action de fond : la Section des Transmissions, dont l'activité s'est apparentée à celle du 4^e Bureau. Cette section s'est d'emblée placée dans une perspective de travail avec l'EMGG, par « un contact étroit et direct avec le Commandement des Transmissions des Forces terrestres (CTFT) », consistant « à lui communiquer toutes les données dont nous disposons, à lui suggérer ou lui demander toutes décisions utiles ». Un programme de travail commun avec le CTFT a été établi dès le 14 octobre pour la dotation en matériel de transmissions des unités FFI. A ce titre, la Section des Transmissions FFI s'est vue confier « une répartition rapide et judicieuse du matériel récupéré après la libération et stocké au parc d'Issy-les-Moulineaux par le CTFT », ainsi que la constitution d'un service d'achat et de récupération pour obtenir chez des fabricants ou dans le commerce du matériel de complément aux ressources du CTFT. Les quantités concernées ne sont malheureusement pas connues : il est fait référence à une note non conservée, rédigée sous le double timbre de l'EMGG et du 3^e Bureau FFI. De même, la Section des Transmissions FFI a conduit dès octobre une inspection des centres potentiels de formation de spécialistes des transmissions, préalablement à la rédaction d'une directive du CTFT du 28 octobre relative à la création de quatre bataillons d'instruction à Limoges, Toulouse, Clermont-Ferrand et Grenoble, à partir de noyaux FFI existants⁹⁶.

Le 2^e Bureau : un outil politique

Le 2^e Bureau de l'ex-EMN FFI, dirigé par le lieutenant-colonel FFI Robert Aron, alias *Brunetière*, est resté

93 : EMN FFI, note n° 496, 27 août 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 497, 2 septembre 1944 ; EMN FFI, note n° 504, 12 septembre 1944.

94 : AD93, cote 304J2 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, note n° 306/FFI.Cab.SP, 30 novembre 1944.

95 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, DM n° 243-FFI/I/O, 25 octobre 1944.

96 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 3^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section des Transmissions, 10 janvier 1945.

sensiblement actif après la création de la Direction des FFI. Ses fonds, dispersés dans la sous-série 13 P du SHD, montrent une activité initialement focalisée sur la région parisienne. Il y opère comme un organe partisan surveillant au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre l'état-major de la Région de Paris et l'équipe du général Revers⁹⁷.

Une extension du périmètre d'activité du 2^e Bureau à l'ensemble du pays a été envisagée dès le 8 septembre, en plein bras de fer entre le ministère de la Guerre et le COMAC. Une instruction à l'attention des régions FFI a été rédigée à cette date, en vue de la mise sur pied de *Bureaux de sécurité régionaux* (BSR) et de *Bureaux de sécurité départementaux* (BSD), chargés d'alimenter en information une *Direction de la sécurité nationale* instaurée au sein du 2^e Bureau de l'EMN FFI. Cette instruction est approuvée le 11 septembre par le COMAC. L'enjeu est de disposer d'un réseau national et autonome focalisé sur les collaborateurs et l'épuration. Un rapport du 23 novembre dresse le bilan plus que mitigé de cette initiative, témoignant d'une influence régionale limitée :

« Il y a lieu de constater que [l'installation des bureaux régionaux et départementaux] s'est heurtée à l'incompréhension ou à l'hostilité des commandants de région et des bureaux de sécurité militaire [...]. Les commandants de région ont refusé de reconnaître nos chefs régionaux, ce refus étant d'ailleurs signifié avec des formes plus ou moins brutales, allant jusqu'à l'interdiction formelle d'exécuter toute activité sous peine d'incarcération (colonel Druilhe de Bordeaux). D'une façon générale, les commandants de région ont déclaré qu'ils maintiendraient cette position tant que nos agents ne seraient pas porteurs d'ordres de mission signés par le ministre de la Guerre lui-même [...]. Contre vents et marées, souvent dans des conditions matérielles épouvantables, reniés et déniés, menacés d'arrestation, arrêtés même, sans moyens et sans solde, nos officiers tiennent et font pour la plupart [un] excellent travail⁹⁸. »

L'accueil de ces bureaux n'est qualifié de cordial que dans trois régions. Au sein des 1^{re} et 6^e Régions (Lille et Reims), « aucun obstacle n'étant mis de la part des généraux Deligne et Puccinelli à l'installation des BSR et BSD, ceux-ci réussissent même à être reconnus par les Intendances régionales qui les prennent en compte ». En 12^e Région (Limoges, l'ex-Région R5), pré carré du colonel Rousselier, les BSR et BSD sont pleinement entérinés. Quant aux relations avec les agents régionaux de la Direction de la sécurité militaire (DSM), liée au 2^e Bureau de l'EMGG, « il est indéniable que, dans bien des cas, elles n'ont pas été des plus cordiales »⁹⁹.

Le 4^e Bureau : le cœur de chauffe ?

A la différence des autres bureaux, le 4^e Bureau de la Direction des FFI, en charge des questions logistiques, a développé un large panel d'activités, qui, d'une portée initialement francilienne, ont progressivement pris une ampleur nationale. En outre, à l'instar de la Section des Transmissions rattachée au 3^e Bureau, le 4^e Bureau a fonctionné sur des bases foncièrement différentes de celles du 2^e Bureau : son action a pris corps en synergie avec les services correspondants de l'EMGG, en vue de répondre aux besoins immédiats des formations combattantes FFI. L'activité du 4^e Bureau est décrite par un ensemble particulièrement riche de bilans d'activité établis en janvier 1945. Ces bilans, qui intègrent celui de la Section des Transmissions du 3^e Bureau, sont conservés dans le fonds privé d'Alfred Malleret¹⁰⁰. Ils permettent d'identifier une organisation en sections techniques : un Service du Matériel et de l'Armement, un Service de l'Habillement, un Service des Transports et une Section Santé.

97 : Buton, *op. cit.*, p. 114-115

98 : AD93, cote 304J6 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 2^e Bureau, rapport du lieutenant-colonel Lary, 23 novembre 1944.

99 : *Ibid.*

100 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, bilan de l'activité du 4^e Bureau, depuis le 25 août 1944, 11 janvier 1945, incluant un rapport d'activité 1944 pour chacun des Services du Matériel et de l'Armement, l'Habillement et des Transports ; Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, 10 janvier 1945.

Ces rapports distinguent trois périodes d'activité après le 25 août 1944. Dans un premier temps, jusqu'à la mi-octobre, « le 4^e Bureau s'est préoccupé de récupération immédiatement, dans la région parisienne, riche en matériel abandonné, voitures, habillement, armes et munitions et carburants, bloquant éventuellement pour éviter les pillages et [stockant] dans toutes la limite du possible en des magasins ». Cette activité a été menée conjointement avec les 4^e Bureaux des états-majors FFI du colonel Rol-Tanguy (état-major régional) et du colonel Jean Teissier de Marguerittes (alias *Lizé*, état-major de la Seine), « tous les moyens relativement restreints » dont disposaient les organes FFI « étant mis en commun pour en augmenter l'efficacité »¹⁰¹. Dès cette période, le 4^e Bureau essaie de prendre une posture nationale, par exemple sous la forme de prescriptions pour une immatriculation uniforme des véhicules FFI.

Les deux mois suivant correspondent à une période de « prise de contact » avec l'EMGG et la Direction ministérielle de l'intendance. L'orientation est présentée comme consensuelle. L'heure est à la régularisation des mesures prises par les FFI : régularisation des réquisitions, restitution de véhicules à leurs propriétaires, régularisation des factures des commandes passées par l'ex-EMN ou certains états-majors régionaux, remise à l'EMGG des stocks sous le contrôle du 4^e Bureau FFI... Si les attributions matérielles sont désormais le fait de l'EMGG « en accord de nos services », le 4^e Bureau « conserve encore ses garages, ses moyens de réparation, ses voitures, ses moyens de transport ». En outre, la Direction des FFI « possédant plus de souplesse que les autres organismes dépendant de la Guerre, nos moyens de transport sont utilisés, en général d'accord avec l'EMGG, pour des besoins urgents » (le terme « en général d'accord » laissant une large place à l'interprétation). Le 4^e Bureau se voit également confié par l'EMGG des missions de contrôle, par exemple en matière de stocks de matériel de guerre et de fabrications textiles.

A partir de la mi-décembre, le 4^e Bureau est décrit comme entamant une mutation qui n'est autre que la préparation de son effacement, par intégration dans les services correspondants de l'EMGG ou de l'état-major de la Région militaire de Paris :

« Cette période se termine normalement par l'intégration à l'intérieur des différents organismes, des éléments de la Direction Forces Françaises de l'Intérieur, dont l'activité doublait celle de l'EMGG. Cette intégration est en cours [à la date du 11 janvier]. Elle a débuté par l'intégration massive à la Direction Régionale du Matériel, de tout le Service de récupération et de remise en état du matériel [...]. Les véhicules dont disposait la Direction ont été mutés soit au QG 36 [36^e Compagnie de Quartier général relevant de l'EMGG], soit à la Direction régionale du Matériel. Les intégrations aux services suivants sont en voie de réalisation : différents services de la Direction générale du Matériel, EMGG pour la constitution de la Direction des Transports Civils en cours de création, autres services [du 4^e Bureau de l'EMGG]¹⁰². »

A la date du 11 janvier, le rédacteur du bilan d'activité du 4^e Bureau ne perçoit pas l'imminence d'une dissolution. Au contraire, faisant écho aux termes de la note du 28 novembre préconisant un resserrement de la direction en un bloc influent, les réorganisations précitées sont vues comme un passage nécessaire pour permettre un positionnement pleinement national sur des missions de contrôle et d'orientation, par exemple avec le projet de création d'un service pour la détection des stocks dissimulés :

« L'activité normale du 4^e Bureau de la Direction peut enfin se préciser, les questions de réorganisation et de liquidation de la période initiale où la Direction avait fonctionné comme état-major[,] et par suite des circonstances un peu comme état-major régional[,] étant définitivement résolues. Désormais toutes les questions à l'étude se placent sur le plan strictement national [sachant qu'il] appartient au 4^e Bureau d'envoyer sans cesse des missions pour hâter l'exécution des ordres¹⁰³. »

Les rapports d'activité des services témoignent de résultats tangibles qui font du 4^e Bureau le cœur de chauffe de la Direction des FFI : c'est en ce domaine qu'elle a pu faire valoir son utilité, compte tenu des

101 : Direction des FFI, bilan de l'activité du 4^e Bureau, doc. cit.

102 : *Ibid.*

103 : *Ibid.*

besoins multiples des FFI. De même, l'approche collaborative et positive développée avec les services de l'EMGG n'a pu que faciliter l'appropriation par ceux-ci des enjeux liés aux effectifs FFI. Les résultats obtenus sont majeurs. En matière d'équipement et d'armement, qu'il s'agisse de la relance de fabrications, d'expérimentations ou de la rationalisation des récupérations, ces résultats sont spécifiquement abordés au sein des chapitres 16, 18 et 19. La portée de l'action du 4^e Bureau de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI ne relève pas d'un simple concours de circonstances. Elle est à mettre en relation avec le parcours professionnel et résistant de Pierre Beucler, sous-chef de l'EMN FFI durant l'automne 1944. Cet ingénieur des Arts et Métiers, né en 1897 et cadre industriel, a directement dirigé le 4^e Bureau de l'EMN jusqu'en mai 1944, après avoir clandestinement œuvré durant près de trois années dans le domaine du renseignement industriel¹⁰⁴. Il semble dès lors logique que, devenu sous-chef de l'EMN FFI, il ait continué à veiller à l'activité des services qu'il avait jusqu'alors organisé et supervisé.

Dans le domaine de l'habillement, les résultats sont massifs et ont largement concouru à répondre à la détresse initiale d'une majorité de formations FFI : quelque 4 824 000 effets d'habillement et d'équipement individuel ont été distribués à l'échelle nationale, sous l'égide du 4^e Bureau de la Direction des FFI, entre le mois de septembre et la fin de l'année 1944. A ce sujet, il est notoire de relever qu'un travail commun a été entrepris avec la Sous-direction de l'Habillement de la Direction ministérielle de l'Intendance dès la deuxième quinzaine de septembre, soit en pleine confrontation entre le COMAC et le gouvernement : « ces contacts sont allés en croissant jusqu'à devenir quotidiens dès courant octobre »¹⁰⁵, vraisemblablement du fait d'une gestion par des personnels techniques moins politisés qu'au sein des 1^{er} et 2^e Bureaux.

Le domaine médical offre un autre exemple de contribution notoire, en association avec la direction ministérielle du Service de Santé. La thématique médicale avait été appréhendée dès la période clandestine, entre autres par le docteur Robert Aron, alias *Brunetière*, devenu entre-temps le responsable du 2^e Bureau de l'EMN FFI. A partir de septembre, le Service de Santé FFI est confié au docteur Henri-Pierre Klotz, qui avait jusqu'alors œuvré en zone Sud, notamment dans la région toulousaine¹⁰⁶. A Paris, une *Pharmacie nationale d'approvisionnement* (PNA) dépendant de l'EMN FFI a été créée. En septembre et octobre, cette PNA a livré 218 commandes, dont 48 caisses médicales standardisées dites « Bataillon FFI » (conçues par le Service de Santé de l'EMN FFI), ainsi que 97 500 comprimés de sulfamides, 458 kg de coton, des sets de pansements et quelque 18 700 vaccins diphtériques, tétaniques et typhoïdiques. Elle a en outre organisé l'acheminement de sept tonnes de matériel médical depuis Londres :

« Cette PNA était destinée avant tout à fournir les médicaments et le matériel sanitaire nécessaires aux formations FFI. C'est ainsi qu'elle a équipé, non seulement les formations FFI de la Région Île de France, mais encore les formations engagées sur les différents fronts [...]. La PNA reçut même des demandes de troupes "régulières", demandes que ne pouvaient encore satisfaire les formations pharmaceutiques de l'Armée, non encore installées et non encore approvisionnées régulièrement. Elle fournit, en plus, du matériel aux populations sinistrées à la demande des médecins civils de la Résistance¹⁰⁷. »

Autant que faire se peut, le 4^e Bureau a fait sienne l'injonction d'innovation prônée à la tête de l'EMN FFI. A titre d'exemple, en matière de santé, « une innovation a été la création d'un service pharmaceutique unique, où l'on délivrait à la fois des médicaments et du matériel sanitaire » : « cette façon de faire qui s'est avérée très commode a été [ensuite] adoptée par le service de santé de l'Armée ». De même, la Section de Santé a pris « l'initiative d'envoyer en stage auprès des Américains [des] équipes chirurgicales pour qu'elles s'initient à certaines méthodes nouvelles d'organisation ou de thérapeutique » : à la date du 10 janvier, douze équipes en ont déjà bénéficié ou sont en instance de départ en stage. Enfin, sous son égide, est née à Toulouse « la première expérience métropolitaine d'orientation psychotechnique dans l'armée de terre »,

104 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

105 : Direction des FFI, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement, doc. cit.

106 : Raymond Jean-Paul, « Henri-Pierre Klotz : l'homme, le médecin, le savant, l'humaniste », *Annales d'Endocrinologie*, Volume 69, n° 1, 2008, p. 2-6.

107 : Direction des FFI, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, doc. cit.

recourant à des méthodes d'évaluation des aptitudes mentales et psychomotrices des individus. Cette expérience a porté ses fruits : sa confrontation avec les méthodes de « l'armée venue d'Afrique » a abouti à la constitution d'une commission consacrée à la psychotechnique sous l'égide du 3^e Bureau de l'EMGG¹⁰⁸.

Ces exemples, complétés par ceux exposés dans les chapitres 16, 18 et 19, soulignent le poids du 4^e Bureau au sein de la Direction des FFI. Ces réalisations constituent le principal legs de la Direction des FFI. Moins spectaculaires que la conduite directe d'opérations, elles ont davantage contribué à l'amélioration des conditions matérielles des volontaires FFI que la poursuite de luttes politiques d'arrière-garde.

Épilogue

A la fin de l'année 1944, les dirigeants du Parti communiste français opèrent un revirement complet : l'heure de la fronde politique n'est plus. Comme le mentionne en janvier 1945 un rapport d'inspection de la 8^e Région militaire (Dijon), l'agitation politique s'est éteinte à la suite de « l'ordre émanant du Parti communiste de rentrer dans la légalité »¹⁰⁹. Le gouvernement provisoire l'a emporté et ne s'embarrasse dès lors plus des concessions opérées durant l'automne précédent. A ce titre, la Direction des FFI disparaît au cours de la seconde quinzaine du mois de janvier 1945. Alfred Malleret a cessé ses fonctions de directeur des FFI à la date du 18 janvier. La disparition de la Direction des FFI n'a donné lieu qu'à des réactions politiques très mesurées : « le projet du COMAC est bien définitivement enterré »¹¹⁰.

A cette période, les anciens membres du COMAC et Alfred Malleret n'occupent plus qu'une place marginale même s'ils conservent une certaine visibilité médiatique. Le 10 janvier, Alfred Malleret vient par exemple témoigner à la barre du procès de trois cadres FFI de Maubeuge, jugés pour avoir abattu deux collaborateurs notoires emprisonnés dans cette même ville. Ce procès puis la condamnation des accusés ont eu un écho national. A la question de savoir si le geste du principal accusé pourrait être considéré comme un devoir pour sauvegarder l'ordre public, Alfred Malleret a formulé une réponse politique :

« Le militaire, dans certaines circonstances exceptionnelles, doit faire preuve d'initiative. Quant à moi, il est probable que, à la place de l'accusé, j'aurais pris la même initiative¹¹¹. »

Faut-il interpréter cette réponse comme celle d'un responsable sachant d'ores et déjà qu'il n'a plus rien à perdre au sein du ministère de la Guerre ? Quoi qu'il en soit, après le 18 janvier, l'intéressé reste sans emploi officiel particulier, jusqu'à sa démobilisation le 15 mai. A la fin de l'année, il entame une carrière de député qui perdurera jusqu'en 1958. Seul le grade de colonel de réserve lui a été officiellement accordé en 1946¹¹².

Parallèlement, depuis le mois de novembre 1944, les trois anciens dirigeants du COMAC, Pierre Villon, Jean de Vogüe et Maurice Kriegel-Valrimont, ont rejoint la *Commission de la Défense nationale* de l'Assemblée consultative, dont ils occupent des postes clés : le premier la préside, le second en est vice-président et le troisième en est le rapporteur. A la date du 16 novembre, une note des renseignements généraux a pointé que « si le COMAC n'a pas de rôle proprement dit et cesse pratiquement son activité, du moins ses représentants occupent-ils des postes de responsabilité importants »¹¹³. Ils n'ont cependant plus représenté un grand risque pour le gouvernement. D'une part cette commission n'a pas été associée à la préparation du programme de réarmement négocié avec les Alliés. D'autre part, au regard des propos tenus lors d'une conférence de presse tenue le 13 janvier 1945 au nom d'une *Commission nationale militaire du CNR*, Pierre Villon, Jean de Vogüe et Maurice Kriegel-Valrimont se sont fourvoyés dans des réflexions faisant fi de l'avènement de la guerre mécanisée et aérienne. Après l'annonce de la présence supposée de « milliers de

108 : *Ibid.*

109 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 8^e Région militaire, 16 janvier 1945.

110 : Buton, *op. cit.*, p. 187.

111 : AN 3AG4 35 : Ministère de la Guerre, Cabinet du ministre, Direction du contrôle militaire des informations, dépêche AFP censurée du 10 janvier 1945.

112 : SHD Terre, cote 8Ye 135808 : Dossier individuel d'Alfred Malleret.

113 : Direction des renseignements généraux, note sur le COMAC, 16 novembre 1944, doc. cit.

miliciens et LVF, encadrés par des Allemands, [...] parachutés en Normandie, dans l'Ariège, dans les régions d'Auxerre, de Roanne, de Montlhéry » pour y former des « maquis bruns », ils ont exposé un projet militaire focalisé sur la formation d'une « infanterie nombreuse et manœuvrière », organisée en « unités légères pouvant se passer de l'appui allié en artillerie et blindés »¹¹⁴.

Ces discours témoignent d'un double échec : une patente défaite politique du COMAC face au gouvernement provisoire et une incapacité chronique à intégrer la réalité militaire du moment. Au demeurant, une obsession pour la poursuite d'un « combat de partisans » était perceptible dès l'automne 1944, à travers diverses déclarations. Ainsi, le 2 octobre, en présence des responsables FFI bretons et angevins, Pierre Villon avait prôné un tel recours pour l'action des FFI sur les fronts de l'Atlantique¹¹⁵. Ce faisant, il a semblé foncièrement ignorer la dure réalité d'une guerre de position pour laquelle les FFI n'étaient pas préparés. Outre les revirements du Parti communiste, l'échec politique du COMAC tient aussi aux œillères dogmatiques de ses membres.

114 : AN, cote 3AG4 35 : Dépêches AFP et Libération sur la conférence de presse de la Commission militaire du CNR, 13 et 14 janvier 1945.

115 : 4^e Région militaire, rapport du chef de bataillon Le Gall du Tertre, 2 octobre 1944, doc. cit.

Chapitre 3 - La remise en place des régions militaires

La légitimation du gouvernement provisoire a reposé sur une rapide prise en main des administrations civiles et la canalisation des forces armées issues de la Résistance. Avec l'hypothèse d'une libération du pays progressive et fragmentée, une déconcentration régionale temporaire a été choisie dès 1943 : la division du territoire métropolitain en *Commissariats régionaux de la République*, sur la base des ressorts des préfectures régionales instaurées par Vichy. Le rétablissement d'une administration militaire territoriale a également été prévu, quoique tardivement, par un décret du 9 juin 1944 paru au Journal officiel du 6 juillet. Il prend la forme de *Régions militaires*, elles-mêmes découpées en subdivisions départementales.

Les régions militaires de 1944 constituent un sujet peu étudié. L'historiographie se cantonne globalement au devenir de personnalités résistantes telles que Henri Rol-Tanguy¹. En 1980, l'ouvrage de Jacques Vernet évacue le sujet des régions militaires en quelques lignes :

« [L]e rétablissement du commandement territorial et de son infrastructure se réalise au fur et à mesure de la libération du territoire. Le découpage et la numérotation existant en 1939 sont pratiquement rétablis [...]. Le commandement des régions militaires est assuré, sauf exception, par des officiers généraux ou supérieurs d'active. Certains ont combattu dans les forces venues d'Afrique du Nord, comme les généraux Koenig (région militaire de Paris), Dody (21^e RM, Metz) ou du Vigier (10^e RM, Strasbourg). D'autres sont désignés, ou confirmés dans leur commandement, en raison de l'autorité qu'ils ont acquise en participant aux combats de la résistance intérieure : colonels Descour (14^e RM, Lyon), Fayard (13^e RM, Clermont-Ferrand) et Druilhe (18^e RM, Bordeaux). Les moyens matériels trouvés localement sont médiocres, les liaisons avec l'administration centrale sont aléatoires². »

Ce court paragraphe élude bien des sujets. Outre le fait que les périmètres de 1944 ne sont plus ceux de 1939, les missions des régions militaires ont profondément évolué. De même les termes « [L]e rétablissement [...] se réalise au fur et à mesure de la libération du territoire » recouvre une vaste palette de situations ayant quasiment toutes un point commun : les choses ne se sont pas déroulées comme l'EMGG l'avait envisagé au cours de l'été. Un flou historiographique entoure le sujet, lorsqu'il ne s'agit pas tout simplement d'une légende urbaine. Ainsi en est-il pour une mention de l'étude du Pierre Le Goyet, présentée au colloque du CNRS sur la Libération de la France en 1974 :

« Le général désigné pour prendre le commandement de la région de Limoges s'en voit interdire l'accès par Guingouin, chef FTP³. »

Pierre Le Goyet ne mentionne ni le nom du général évoqué, ni aucune source... et pour cause : il aurait bien été en peine d'en trouver. Aucun officier général n'a été proposé pour le commandement de la 12^e Région militaire limousine. De même, quelle qu'ait été son aura, Georges Guingouin n'exerçait pas un commandement de portée régionale. Son influence, indéniable durant l'été 1944, est restée de portée départementale, centrée sur la Haute-Vienne et ses marges corréziennes⁴. A cette période, la coordination des FFI de la Région R5 est le fait du colonel FFI Maurice Rousselier, dont le *leadership* est resté sans contestation majeure. Le ministère de la Guerre ne lui a pas opposé d'autre candidat et l'a reconnu comme commandant de la 12^e Région militaire le 27 septembre 1944. L'affirmation infondée de 1974 a néanmoins

1 : Bourderon Roger, *Rol-Tanguy, des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Editions Tallandier, Paris, 2013, p. 492.

2 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 69.

3 : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584 : p. 567.

4 : Grenard Fabrice, *Une légende du Maquis – Georges Guingouin, du mythe à l'histoire*, Éditions Vendémiaire, Paris, 2014, 603 p.

été reprise par la suite⁵.

La mise en œuvre du programme de réarmement a reposé sur la capacité du ministère de la Guerre à faire appliquer ses directives à travers le pays. Les régions militaires en ont été les chevilles ouvrières. L'étude des conditions de leur mise en place en 1944 présente ainsi une importance majeure pour comprendre l'environnement du programme de réarmement du 30 novembre 1944. En outre, ces commandements régionaux ont été au centre des jeux d'acteurs pour le contrôle et l'exercice du pouvoir militaire.

Le programme gouvernemental des régions militaires

Le rétablissement d'une administration territoriale est au cœur du programme militaire du gouvernement. Il convient donc de restituer les prérogatives attribuées aux commandants des régions militaires et les modalités de détermination de leurs ressorts administratifs. La notion de *région militaire* ne date au demeurant pas de 1944. Elle est apparue en France aux premières années de la III^e République, dans le cadre de la refondation de l'armée nationale, après la défaite de 1871. De même, des régions clandestines ont été progressivement instaurées à partir de 1942, avant d'être institutionnalisées à travers la fonction des DMR. Les régions militaires de 1944 s'inscrivent ainsi dans une continuité historique, tout en se singularisant, par une double rupture : la politisation de la fonction des commandants régionaux et leur dévolution au pouvoir civil représenté par les commissaires régionaux de la République.

Continuité historique...

Dix-huit régions militaires ont été initialement créées en métropole au titre de la loi du 24 juillet 1873 et du décret ministériel du 6 août 1874. Ces régions, placées sous l'autorité d'un officier général, correspondent en temps de paix aux corps d'armées d'infanterie. Elles sont chargées d'administrer les composantes de ces corps d'armée et d'assurer leur mobilisation en cas de guerre. Leur fonction est strictement administrative et militaire.

A la suite des régions métropolitaines, un 19^e Corps d'armée a été institué en Algérie. Une 20^e puis une 21^e Région s'y ajoutent, en Lorraine, en 1897 et 1913. A la veille de la Première guerre mondiale, la France compte ainsi vingt régions militaires en métropole et le 19^e Corps d'armée en Afrique du Nord. Le principe des régions militaires est conservé après novembre 1918. Le 20 octobre 1919, les régions militaires de l'est du pays sont réorganisées pour intégrer les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ceux-ci sont affectés à des régions différentes. Une région militaire de Paris, jusqu'alors inexistante, est créée en 1923. En 1935, le contexte des classes creuses aboutit à la suppression de trois régions, absorbées par les régions voisines. En mai 1939, deux nouvelles régions sont toutefois créées dans l'est du pays. Un trimestre plus tard, lors de l'entrée en guerre, il existe ainsi vingt régions métropolitaines.

En 1939, comme en 1873 et 1914, l'organisation des régions militaires repose uniquement sur des considérations militaires relatives à l'administration d'un ensemble de forces et, en temps de guerre, à la gestion des ressources humaines et matérielles pour entretenir ces forces. Le découpage des régions militaires et de leurs subdivisions ne correspond de la sorte pas nécessairement à celui des départements, au gré des besoins de répartition des corps de troupe appelés à entrer dans la composition des différents corps d'armée. Ainsi, en 1914 comme en 1939, tandis que la notion de région ne prévaut pas encore dans le domaine civil, plusieurs départements voient leurs arrondissements dépendre de régions militaires différentes. A titre d'exemple, en 1914, le département de l'Oise était découpé en trois arrondissements militaires dépendant chacun d'une région militaire différente. De même, la 21^e Région, créée en 1913, regroupait trois arrondissements non-jointifs répartis au sein des départements des Vosges, de la Haute-Saône et de la Haute-Marne. La figure 3.01 présente la configuration de 1913 avant l'introduction de la 21^e

5 : Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent – Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993, p. 118.

Région.

En 1914, chaque ressort régional a la responsabilité de la mise sur pied d'au moins deux divisions d'infanterie d'active métropolitaine et d'unités de cavalerie et de service. Certains ressorts ont en outre la charge d'une division de cavalerie et/ou d'une division d'infanterie coloniale. Cette configuration se répète en 1939, sachant toutefois que la charge minimale de chaque ressort correspond alors à une division d'infanterie d'active et non plus deux.

Dans le cadre de l'armée d'armistice, entre juillet 1940 et novembre 1942, les régions militaires de la Zone Sud sont remplacées par huit *Divisions militaires*, assurant peu ou prou les mêmes missions, nonobstant la réduction drastique des effectifs militaires métropolitains. Chaque division abrite alors des unités qui, si elles disposaient des moyens et des effectifs nécessaires, auraient correspondu à une division d'infanterie métropolitaine, dotée de trois régiments d'infanterie et de leurs soutiens. Ces divisions sont numérotées en référence à l'organisation d'avant 1935 : les 7^e, 9^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e Divisions correspondant peu ou prou aux ressorts des régions militaires ayant porté ces mêmes numéros (voir la figure 3.01). Elle sont divisées en subdivisions calées sur les contours départementaux et sur le tracé de la ligne de démarcation. Le territoire algérien reste en outre sous la houlette du 19^e Corps d'armée, composé de trois divisions de marche qui seront reformées après novembre 1942 lors de la campagne de Tunisie (Divisions de marche d'Alger, d'Oran et de Constantine).

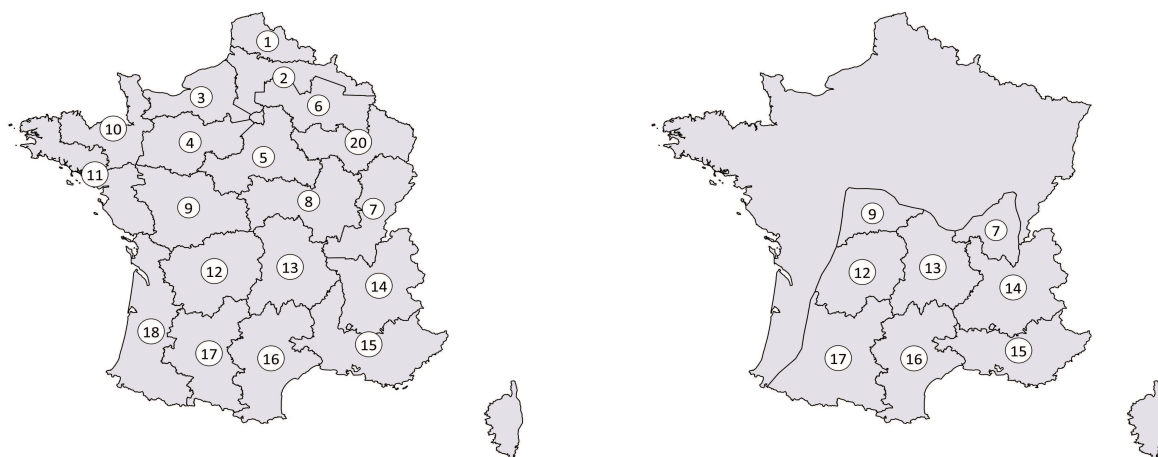


Figure 3.01 : Les régions militaires en 1913 (à gauche) et en 1942 (à droite).

... et ruptures

Les régions militaires recrées en métropole en 1944, restituées par la figure 3.02, s'inscrivent à première vue dans une continuité historique. Elles sont au nombre de vingt à la fin de l'année 1944, tandis que perdure la référence au 19^e Corps d'armée pour l'Algérie. La répartition géographique de leurs numéros correspond globalement à la situation d'avant 1935, avec cependant l'absence notoire (et inexplicquée) d'emploi du numéro 7. Le fait que les dossiers d'instruction préparés à Alger pour les futurs commandants régionaux comprennent, outre les ordonnances récentes du Comité français de Libération nationale, des rappels des lois de référence sur l'autorité militaire territoriale (lois du 16 mars 1862, 3 juillet 1877, 13 juillet 1927, du 11 juillet 1938...) souligne également une recherche de continuité historique⁶. Deux ruptures majeures sont toutefois intervenues en 1944 : une dévolution au pouvoir civil et une politisation

6 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, 1^{er} Bureau, Dossier d'un titulaire de commandement militaire régional, 21 juin 1944. Le dossier conservé à Vincennes comprend, entre autres, les ordonnances du 10 janvier 1944 (création des commissariats régionaux de la République), du 14 mars 1944 (exercice des pouvoirs civils et militaires sur le territoire métropolitain au cours de sa libération) et du 9 août 1944 (rétablissement de la légalité républicaine).

de la fonction des commandants régionaux.

Selon les termes de l'article premier du décret du 9 juin 1944, « l'organisation du commandement militaire territorial dans la métropole est calquée sur l'organisation administrative » : les régions militaires correspondent aux commissariats régionaux de la République, les subdivisions correspondent aux départements. Le siège du commandement de région militaire est le même que celui du commissariat régional de la République. Il en va de même pour les subdivisions vis-à-vis des préfetures. Le lien avec les autorités civiles n'est pas que géographique, il est également hiérarchique. Conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 29 février 1944 concernant l'état de siège, l'exercice des pouvoirs de l'état de siège est dévolu aux commissariats régionaux de la République, qui ont autorité sur les commandants des régions militaires correspondantes. Cette règle est rappelée par une instruction ministérielle du 20 septembre 1944, qui ne fait exception que pour les zones d'opérations militaires du Nord-est et de la façade atlantique⁷.

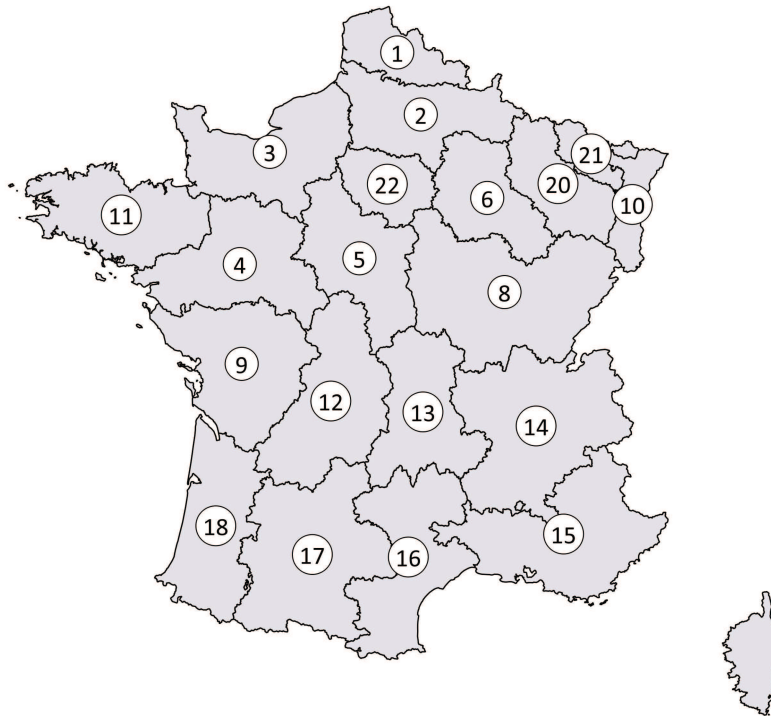


Figure 3.02 : les régions militaires en novembre 1944

Les quelques évolutions de périmètres régionaux intervenues au fil des mois traduisent sans équivoque la dévolution au pouvoir civil. Le décret du 9 juin prévoyait une 10^e Région militaire intégrant les départements de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort. Cette configuration est restée théorique. Lors de la libération tardive et progressive de ces départements, la 10^e Région n'a comporté que le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, tandis que le Territoire de Belfort a été rattaché à la 8^e Région (avec les autres départements francs-comtois) et que la Moselle a constitué l'unique département d'une nouvelle 21^e Région militaire. Ces évolutions, actées dès la fin du mois de septembre 1944, ne font que traduire un alignement sur l'organisation des commissariats régionaux, en particulier l'individualisation de la Moselle en un commissariat autonome. Il en est allé de même ailleurs. Le 29 novembre, le Lot-et-Garonne est passé du commissariat régional de Toulouse à celui de Bordeaux. Trois semaines plus tard, le 22 décembre, par cohérence, un décret a transféré la subdivision agenaise de la 17^e Région militaire

⁷ : SHD Terre, cote 7 P 41 : Ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Guerre, instruction interministérielle n° 224 CAB/MIL concernant l'exercice des pouvoirs de l'état de siège, 20 septembre 1944.

toulousaine vers la 18^e Région militaire bordelaise.

A la différence de 1939, les ressorts des régions militaires sont déconnectés de l'organisation des grandes unités militaires. Vingt nouvelles régions militaires sont instituées, tandis que le programme de réarmement du 30 novembre 1944 ne prévoit que la levée de neuf nouvelles divisions métropolitaines et deux divisions destinées à l'Extrême-Orient. Si les nouvelles régions militaires restent des organes militaires à vocation administrative, elles sont aussi, voire surtout, des outils de contrôle du territoire. La fonction des commandants régionaux revêt en 1944 une dimension hautement politique, qui apparaît explicitement dans les dossiers d'instruction préparés à Alger en juin 1944 pour les futurs commandants :

« L'essentiel de leur mission consiste, en accord avec les Alliés, à contribuer à la réaffirmation, dans les moindres délais, de la Souveraineté française sur le Territoire métropolitain.

A cet effet, dans le cadre des règlements en vigueur et en tenant compte des circonstances particulières ou du moment, leur activité portera principalement sur les points suivants :

- Réorganiser et reprendre en main, avant tout et plus tôt, le fonctionnement de tous les Services, et en particulier de l'Intendance, de la Santé, des Transmissions et du Recrutement.
- Assurer le maintien de l'ordre.
- Apporter tout le concours possible à l'effort de guerre comme à l'entretien des Forces Alliées.
- Prospector, regrouper, organiser les ressources militaires de leur territoire (personnel et matériel).
- Apporter toute l'aide désirable à la satisfaction des besoins de la population civile (ravitaillement notamment) et au rétablissement des communications.
- Protéger le territoire contre l'action de l'ennemi (aviation, parachutistes, agents)⁸. »

Le caractère politique de la mission des commandants régionaux est à l'image de la période et des prérogatives des commissaires régionaux. La décentralisation concédée dans le champ civil s'observe également, à titre dérogatoire et momentané, dans le domaine militaire :

« Étant donné la précarité probable des communications et l'incertitude possible de la situation générale, ils agiront dans divers domaines de leur activité, avec une large initiative. Celle-ci, qui permettra seule de résoudre les problèmes initiaux dans les délais voulus, devra s'exercer en tenant compte des directives ci-après :

- Importance à attribuer à l'établissement très rapide d'un cadre territorial cohérent et régulier, permettant d'affirmer la souveraineté française vis-à-vis des Alliés [...].
- Groupement et utilisation, dans ce but et dans un même idéal, de toutes les compétences et de toutes les bonnes volontés agissantes.
- Conduite progressive des opérations par l'utilisation immédiate et la simple coordination initiale de tous les moyens existants, avant d'entreprendre une réorganisation d'ensemble des organismes en place.
- Établissement rapide d'une liaison confiante avec les troupes alliées et les régions voisines [...].
- Recherche constante de la liaison avec l'autorité supérieure afin de pouvoir rendre compte, au minimum, de toutes les décisions importantes qui, faute de transmissions rapides, auront dû être prises sans recueillir son assentiment préalable⁹. »

8 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, instruction personnelle n° 1 174-EMGG/Cab pour les commandants de Régions militaires, non datée (figure dans le dossier du 21 juin 1944).

9 : *ibid.*

La notion du maintien de l'ordre n'est pas un vain mot, puisqu'il s'agit, aux yeux d'Alger, de créer, « en fonction des besoins et des ressources », un à deux *bataillons de protection* par département (plus un par ville de plus de 100 000 habitants) et un *groupement mobile de réserve régional* pour la « réduction des foyers de trouble »¹⁰.

Clap de fin pour la géographique résistante

Durant les années d'occupation, les organisations résistantes, liées à des canaux français ou alliés variés, ont adopté leurs propres découpages géographiques, dans le cadre contraint de l'action clandestine. Au sein de la Zone Sud, un découpage en six régions clandestines, dénommées R1 à R6, s'est progressivement mis en place dès 1942, peu ou prou calqué sur la répartition des Divisions militaires de Vichy. Six zones sont par la suite dessinées en Zone Nord, dans le cadre de la mise en place des délégués militaires régionaux¹¹. Ce cloisonnement a été employé en 1944 pour définir les ressorts des régions FFI (voir la figure 3.03).

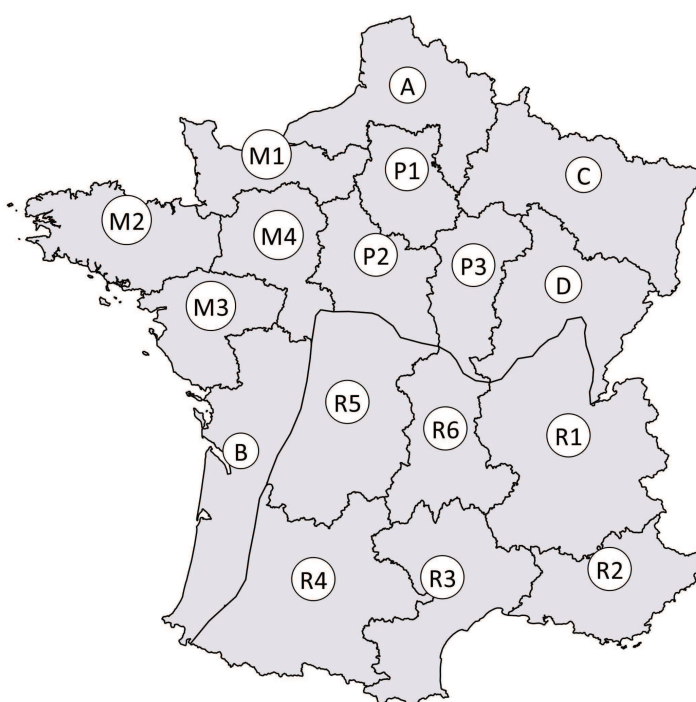


Figure 3.03 : Les Régions FFI en 1944.

Le cadre normatif et géographique annoncé par le gouvernement au sujet des nouvelles régions n'est naturellement pas neutre dans le paysage politique de la France libérée. Il figure au cœur des décrets des 19 et 20 septembre 1944. Le projet du COMAC s'appuie sur la pérennisation des états-majors FFI régionaux, appréhendés comme des noyaux légitimement désignés pour servir de nouvelles régions militaires. Le principe des échelons régionaux n'est pas contesté, du moment que ceux-ci reposent sur les acteurs issus de la Résistance intérieure. En effet, pour les membres du COMAC et de l'EMN FFI, la fonction des chefs de régions est primordiale : c'est à leur niveau que pourront se forger des divisions régionales FFI « qui seront

10 : Dossier d'un titulaire de commandement militaire régional, 21 juin 1944, doc. cit. (liasse 3).

11 : Douzou Laurent et Veillon Dominique, « Combat », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 117-119.

Foulon Charles-Louis, « Délégués militaires », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 183-185.

le véritable noyau de l'Armée nationale nouvelle »¹² (voir le chapitre 8). Exception faite de l'ex-9^e Division militaire et à quelques départements près, au sein de l'ex-Zone Sud, le découpage régional retenu présente un bon niveau de cohérence avec celui des anciennes divisions militaires de 1940-1942 et avec celui des régions FFI mise en place en 1944. Cette convergence géographique renforce temporairement les revendications des états-majors FFI, forts de leur antériorité.

L'ex-Zone Nord s'est présentée sous un autre jour. Le nouveau découpage régional n'y a qu'un faible degré de convergence avec celui des régions FFI. La Région B, établie des Basses-Pyrénées aux portes de la Vendée, se trouve scindée en deux. Quant aux Régions D, M et P, elles sont chacune réparties entre quatre régions militaires. Cette configuration a condamné les états-majors FFI de l'ex-Zone Nord, privés de la légitimité de leur ressorts géographiques. Ce faisant, en imposant un nouveau cadre géographique, le gouvernement provisoire scelle la fin des états-majors FFI régionaux, d'une manière bien plus efficace et pragmatique que l'incantatoire déclaration du 28 août sur leur dissolution.

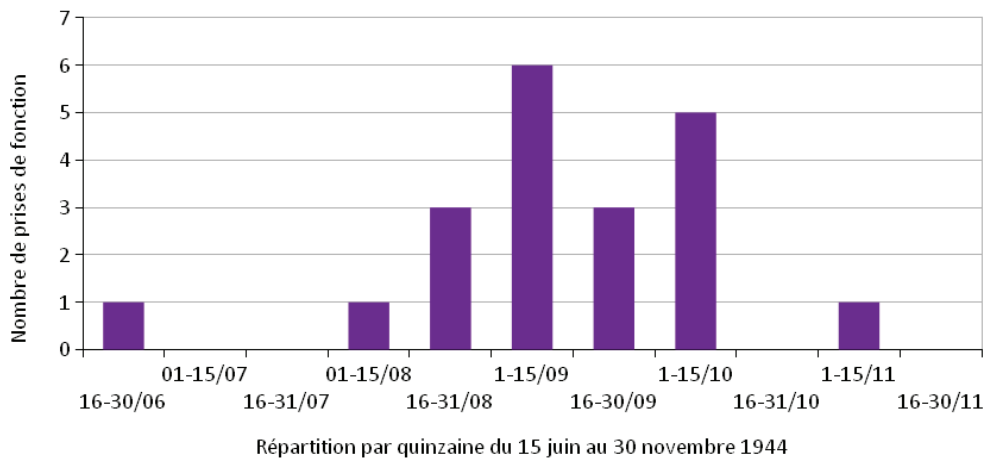


Figure 3.04 : Temporalité de prise de fonction des vingt commandants des nouvelles régions militaires entre le 15 juin et le 30 novembre 1944

De la théorie à la pratique

Le gouvernement d'Alger n'a défini qu'assez tardivement le cadre normatif des nouvelles régions militaires. Dans la foulée du décret du 9 juin 1944 et du débarquement de Normandie, la question du choix des commandants régionaux s'est naturellement posée. Une liste n'a toutefois été préparée et consolidée qu'au cours du mois d'août, tandis que certaines régions étaient d'ores et déjà libérées. Son application n'a pas été uniforme. Les différents émissaires gouvernementaux chargés de sa mise en œuvre, en premier lieu desquels le colonel Pierre de Chevigné, le lieutenant-colonel Jacques Rollot et le général Gabriel Cochet, n'ont en effet pas bénéficié des mêmes conditions d'action (voir le chapitre 1).

De façon générale, contrairement aux commissaires de la République, l'installation de ces responsables des régions militaires n'a pas été immédiate. Au regard de l'échelle temporelle représentée sur la figure 3.04, neuf commandants régionaux sur vingt n'ont pris leurs fonctions qu'après le 15 septembre. Cette même information, retranscrite en délai entre la libération de chaque région et l'installation d'un commandant régional titulaire, montre des prises de fonction globalement plus rapides au nord de la Loire qu'au sud (voir la figure 3.05). Si certains commandants ont été installés dans la foulée de la libération du chef-lieu régional

12 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

concerné, d'autres ne l'ont été que plus d'un mois après. De tels délais ont sensiblement compliqué la tâche des intéressés. Les pouvoirs ne sont en effet jamais restés longtemps vacants : les émissaires gouvernementaux ont eu à gérer la présence de commandants FFI en place. L'action des principaux émissaires a pris des configurations variées. Celles-ci sont restituées ci-après, avec une double entrée géographique et temporelle.

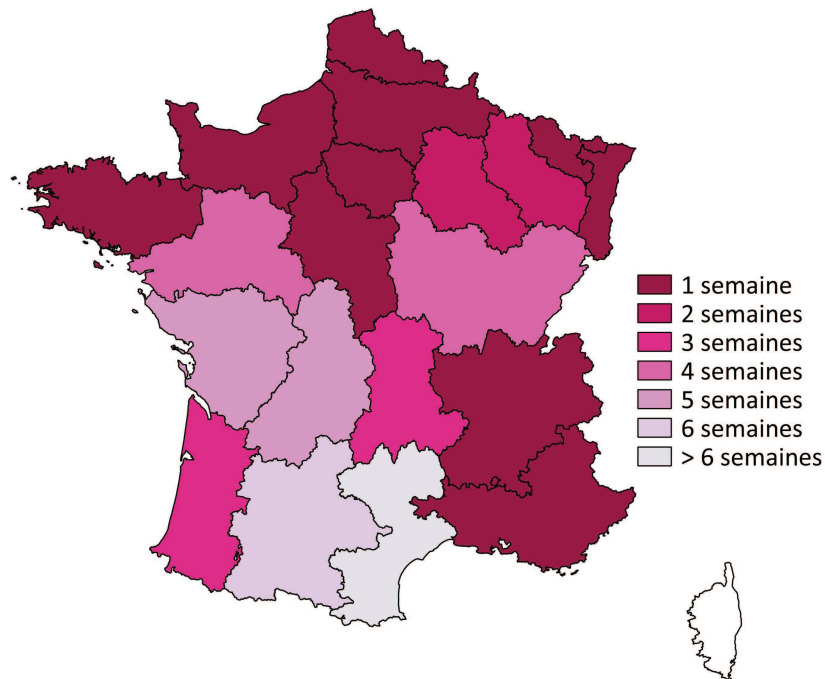


Figure 3.05 : Délais entre la libération des régions et l'installation de commandants régionaux (NB : la Corse dispose de son propre cadre de commandement depuis septembre 1943).

Une liste de titulaire et ses avatars

Les fonds conservés à Vincennes¹³ et une liste publiée en 2011 dans une biographie consacrée à Raymond Aubrac¹⁴ permettent de restituer l'élaboration progressive de la liste des commandants régionaux envisagés par le ministère de la Guerre, entre le début du mois d'août et les premiers jours de septembre. Plusieurs listes ont successivement été rédigées. Elles sont restituées dans l'annexe 1.04. Avant d'entrer dans l'exposé du processus de constitution de ces listes, il convient de souligner une de leurs caractéristiques essentielles : les listes conservées sont des retranscriptions de messages codés échangés entre Alger (siège de l'EMGG), Londres (état-major du général Koenig) et la métropole.

Les fonds de messages clandestins conservés aux Archives nationales, par exemple ceux des DMR, présentent de multiples coquilles et fautes apparentes, qui découlent d'artefacts de transmission : lors du codage des messages, lors de leur réception puis lors de leur décodage et de leur retranscription, non exempte d'interprétations. Les listes nominatives évoquées n'y ont pas échappé. Les contraintes de la clandestinité, qui a imposé le recours fréquent à des transmissions orales sans trace écrite, n'ont rien

13 : SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, note de service n° 83/Cab du général Noiret, 25 août 1944 ; note de service n° 117/Cab du général Noiret, 30 août 1944.

SHD Terre, cote 7 P 41 : État-major Guerre, note n° 42/EMA-1 du général Noiret, 4 septembre 1944.

SHD Terre, cote 1 K 298 : Liste des commandants régionaux datée du 8 août 1944, diffusée par le commandant Conze le 25 août 1944.

14 : Convert Pascal, *Raymond Aubrac : Résister, reconstruire, transmettre*, éditions du Seuil, Paris, 2011, 752 p.

arrangé. La plus ancienne liste conservée, datée du 8 août, cite dix-sept noms pour dix-sept chefs-lieux régionaux : six des patronymes et un nom de chef-lieu présentent des coquilles manifestes, eu égard aux listes ultérieures et aux patronymes disponibles dans les registres d'officiers. Une seconde liste datée du 17 août, donnant également dix-sept noms, comporte aussi sept erreurs manifestes, dont trois absentes de la liste du 8 août. A titre d'exemple, le commandant Joseph Lelaquet, commandant départemental FFI pour le Var, initialement proposé pour piloter la nouvelle 15^e Région militaire (Marseille), est dénommé tantôt *Leluquet* (8 août), tantôt *Lecaquet* (17 août). Ces coquilles ne sont pas anecdotiques : dans le cas de la 12^e Région militaire (Limoges), la déformation opérée d'une liste à l'autre est telle que l'intéressé, le colonel Raymond Chomel, ne se reconnaîtra tout bonnement plus, une fois son patronyme altéré en *Lhomme* (même nombre de lettres et cinq lettres en commun, sachant qu'aucun colonel *Lhomme* ne se présente en septembre 1944, ni ne figure au sein des registres d'officiers conservés au SHD pour la période étudiée).

Selon une lettre accompagnant la liste du 8 août, celle-ci a été préparée aux premiers jours d'août par le général Revers, commandant l'ORA, et Roland Pré, alias *Oronte*, délégué civil pour la zone Nord et adjoint d'Alexandre Parodi¹⁵. Certains DMR ont été consultés, par exemple en Région R4¹⁶. Transmise à Londres et vérifiée par l'équipe de sûreté militaire de l'état-major du général Koenig, elle a ensuite été adressée le 17 août à Alger, au commissariat à la Guerre, en tant que proposition. Cette première liste fait la part belle à des cadres de l'ORA ou connu de la délégation. Il s'agit exclusivement d'officiers supérieurs d'active, dont trois officiers de l'aviation. Onze des dix-sept officiers proposés ont assuré des responsabilités au titre de l'ORA. La liste Revers-Pré-Koenig passe sous silence deux régions, dont les commandants sont déjà nommés : la 3^e Région normande, dont le commandement a été confié au général Legentilhomme, et la région de Paris, destinée à être dirigée par le général Koenig.

Cette liste témoigne de l'instabilité des flux informationnels dans les cercles clandestins, au-delà de ses coquilles. Ainsi, pour la région de Montpellier (future 16^e Région militaire), le titulaire proposé, le colonel Germain Bonnefont, n'est déjà plus disponible lors de sa désignation : arrêté le 9 juin, il a été déporté, ce que le général Revers ignore visiblement jusqu'à la fin du mois d'août. Il en va de même pour le colonel Pierre Baruteau, ex-commandant de la Région D (Dijon) contraint à la fuite dès avant le 6 juin, suite à un coup de filet adverse. Il n'en est pas moins proposé pour la 8^e Région dijonnaise. Par ailleurs, dans son message du 17 août, le général Koenig s'interroge sur l'effectivité de l'activité résistante de deux des personnes proposées. Si celle-ci est indéniable avec le recul de l'après-guerre, l'observation du général Koenig traduit des lacunes informationnelles conséquentes, dans la mesure où les deux intéressés ont commandé des régions FFI (le colonel Morraglia pour la Région B et le colonel Baruteau précité).

Alger reprend la main au cours de la seconde quinzaine d'août. Trois nouvelles listes, partielles ou complètes, sont connues entre le 25 août et le 4 septembre. Une liste datée du 25 août porte sur onze régions, principalement de la Zone Nord. Une seconde liste du 30 août porte sur treize régions des deux zones. Le 4 septembre, l'EMGG diffuse une liste unifiée traitant de l'ensemble des régions. Si certaines des propositions de la liste Revers-Pré-Koenig sont validées, l'EMGG apporte des modifications. Neuf nouveaux noms sont annoncés, dont sept correspondent à des officiers arrivant de Grande-Bretagne, d'Afrique du Nord ou du Levant. Cette nouvelle liste intègre des actualisations. Le colonel Baruteau est remplacé par son successeur à la tête de la région FFI D (le colonel FFI Claude Monod). Le nom du colonel Bonnefont est toutefois toujours présent. Quant à la déformation du nom du colonel Chomel en un colonel *Lhomme*, introduite le 17 août au sujet de la 12^e Région, elle est reproduite telle quelle et se trouve gravée dans le marbre. Le nom de Chomel réapparaît le 4 septembre pour la 9^e Région (Poitiers), tandis que le nom de *Lhomme* est maintenu pour la 12^e Région voisine.

Loin d'être stabilisée, cette liste connaît encore des évolutions substantielles. Une nouvelle version est établie à la date du 30 septembre¹⁷. Outre l'introduction d'une 21^e Région militaire (confiée au général André Dody arrivant de l'Armée B), dix des vingt titulaires identifiés le 4 septembre ont été remplacés. En

15 : Liste des commandants régionaux datée du 8 août 1944, doc. cit.

16 : AN, cote 3AG2 549 : Message 38-2 du DMR *Droite*, 3 août 1944.

17 : SHD Terre, cote 8 P 8 : EMGG, liste des commandants des régions militaires, 30 septembre 1944.

outre, deux noms figurant sur la liste du 30 septembre ne sont d'ores et déjà plus d'actualité. Le général de Montsabert, proposé pour la 10^e Région militaire (Strasbourg), a entre-temps succédé au général Edgard de Larminat à la tête du 2^e Corps de l'Armée B. Quant au colonel Georges Pfister, proposé tardivement pour la 9^e Région (Poitiers, en lieu et place du colonel Chomel), il occupe alors d'autres fonctions, comme chef d'état-major de Maurice Chevance-Bertin à Toulouse...

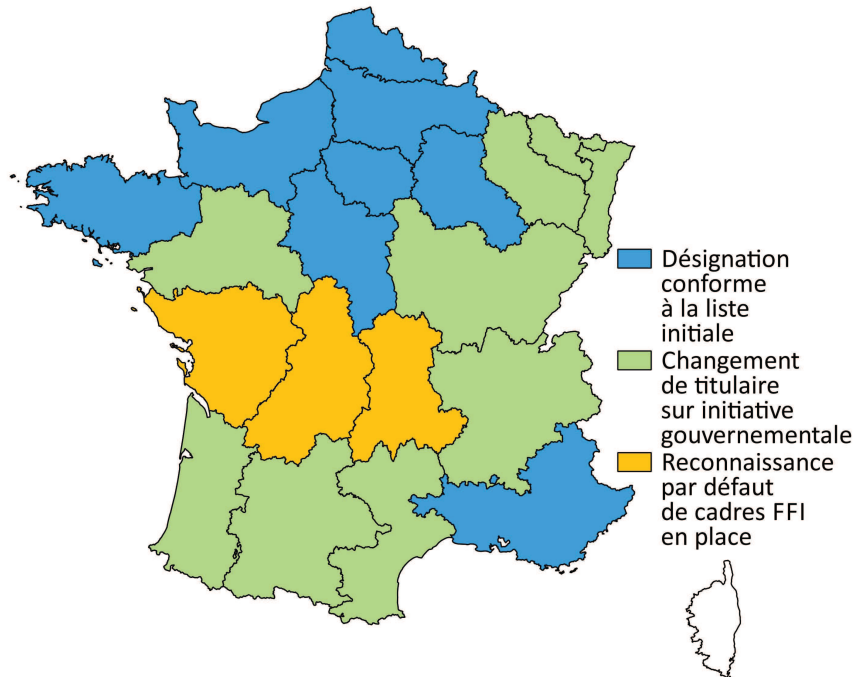


Figure 3.06 : Conformité des désignations effectives de commandants régionaux par rapport à la liste ministérielle du 4 septembre 1944.

Au final, à la mi-octobre, seuls huit des vingt officiers identifiés le 4 septembre vont effectivement assurer une fonction de commandant régional, comme le récapitule la figure 3.06. Ce nombre chute à trois si la comparaison est établie avec la première liste du 8 août. L'installation des commandants régionaux a en effet été riche en rebondissements : le gouvernement ou ses émissaires ont procédé à des révisions *ad hoc* et, dans trois cas, ont reconnu par défaut des commandants FFI régionaux en place, faute d'alternative.

Avant Paris : des nominations sans liste stabilisée

Le colonel Pierre de Chevigné a pris pied en Normandie, dans la semaine ayant suivi le 6 juin. Il y installe une première subdivision provisoire à Bayeux, suivie par une seconde dans la Manche. A partir des premiers jours d'août, le colonel de Chevigné reprend en Bretagne « l'œuvre entreprise » en Normandie. Le 8, il est informé de l'arrivée prochaine du général Agathon Deligne, chargé de commander provisoirement la 11^e Région rennaise, composée des quatre départements bretons¹⁸. Agathon Deligne, jusqu'alors commandant de la Division militaire territoriale d'Alger, a rejoint la Grande-Bretagne aux derniers jours de juillet. Il est signalé en France à partir du 3 août¹⁹. La désignation du général Deligne intervient alors que la liste Revers-Pré-Koenig n'est encore ni finalisée, ni diffusée à Alger.

A la date du 17 août, à une période où le général Deligne est installé à Rennes, la liste Revers-Pré-Koenig

18 : SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, lettre n° 22/Cab du général Noiret, 8 août 1944.

19 : SHD Terre, cote 13 Yd 1441 : Dossier individuel d'Agathon Deligne.

flèche pour la 11^e Région le colonel François Masnou, organisateur de bataillons bretons au titre de l'ORA. Cette suggestion reste sans suite. A la date du 25 août, l'EMGG a remplacé son nom par celui du général Marcel Allard. Cet officier supérieur, à la retraite depuis le second semestre 1940, a présidé à la mise en place de l'Armée secrète en Bretagne au cours de l'année 1943. Ayant échappé à une descente allemande le 1^{er} décembre 1943, il s'est réfugié en Normandie dans la clandestinité (son épouse et sa fille, arrêtées, seront déportées ; seule sa fille rentrera d'Allemagne)²⁰. Le 15 août, le général Allard est désigné comme second du général Deligne. Le 4 septembre, le commandement de la 11^e Région lui échoit²¹. Cette désignation, opérée sur fond de querelle entre le colonel *Michelin* et le colonel Albert Éon, envoyé en Bretagne à la tête de la mission *Aloès* (voir le chapitre 2), n'est pas synonyme d'une quelconque disgrâce du général Deligne. A la date du 25 août, l'intéressé, natif du département du Pas de Calais, est désormais proposé pour le commandement de la 1^{re} Région militaire lilloise. Que cette désignation ait ou non été opérée à sa demande, elle se concrétise en très peu de jours : dès le 29 août. Son second, Allard, a naturellement pris sa suite, sachant que son passé résistant local n'a pu que faciliter les délicates relations avec l'état-major régional FFI du colonel *Michelin*.

L'installation du général Allard n'est pas le fait du colonel de Chevigné. Dès après l'arrivée du général Deligne à Rennes (vers le 10 août), De Chevigné a repris ses pérégrinations. Le 13 août, il installe le siège de la nouvelle 4^e Région militaire à Angers. Le colonel d'infanterie coloniale Aimé Le Tacon est désigné commandant provisoire, dans l'attente de l'arrivée du titulaire désigné : le général Denis Clouet des Pesruches, qui n'est autre que le père de l'un des DMR engagés localement durant l'été. A la date du 29 août, Le Tacon est toujours commandant intérim : le général Clouet des Pesruches, inscrit dès le 8 août sur la liste Revers-Pré-Koenig, ne s'est pas présenté. Dès le 14 août, le ministère de la Guerre a proposé son remplacement par le général René Chouteau, jusqu'alors commandant des Forces françaises en Grande-Bretagne. Cette proposition est également restée sans suite. Un commandant régional n'est finalement désigné que le 10 septembre (voir ci-dessous)²².

Ainsi, ni à Rennes, ni à Angers, le colonel de Chevigné n'a finalement installé les commandants régionaux initialement envisagés. Avant de focaliser son activité sur Paris puis le Nord-est, De Chevigné procède encore à l'installation du commandant de la 5^e Région (Orléans), le général Jules Delmas, à la date du 20 août²³. Cet officier, en retraite depuis novembre 1941 mais ayant eu une activité signalée au titre de l'ORA, figurait dès le 8 août sur la liste Revers-Pré-Koenig.

Paris : un enjeu capital

Pour le gouvernement, l'installation sans délai d'une représentation militaire à Paris est naturellement capitale. Le général Koenig a été désigné le 21 juillet pour prendre le commandement de la région de Paris, regroupant les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne.

Aucune vacance du pouvoir ne saurait être envisagée. Aussi, plusieurs mesures sont prises dans la perspective de la libération de la capitale. La venue du général Koenig ne pouvant être instantanée, sa fonction est provisoirement confiée le 9 août à l'officier supérieur le plus élevé en grade, à même d'entrer le premier à Paris : au général Leclerc, dans l'hypothèse où ce dernier serait aux avant-gardes²⁴. Afin de mener à bien la mise sur pied rapide d'un noyau d'état-major régional, le colonel de Chevigné est également prépositionné à Dreux le 19 août, puis à Rambouillet le 21. Il entre dans Paris dès le 25. Parallèlement, le

20 : Biographie sur le site <http://memoiredeguerre.pagesperso-orange.fr/biogr/allard.htm> (consultation le 20 décembre 2014).

21 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 28-29.

22 : SHD Terre, cote 9 P 25 : Historique de la 4^e Région militaire, août 1944 – décembre 1945, rédigé en 1946.

SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du colonel Le Tacon, commandant par intérim la 4^e Région militaire, 29 août 1944.

SHD Terre, cote 10 P 447 : Télégramme n° 402/FL d'André Diethelm au général Koenig, 14 août 1944.

23 : SHD Terre, cote 9 P 39 : Lettre de service du colonel de Chevigné, 21 août 1944.

24 : SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, lettre n° 75/Cab du général Noiret, 9 août 1944.

délégué général Alexandre Parodi et le général Jacques Chaban-Delmas, présents dans la capitale, ont organisé une force dite gouvernementale, chargée d'occuper et de protéger les bâtiments officiels. Placée aux ordres du général Louis Hary (un officier ayant rejoint le mouvement *Libération Nord*) et opérant distinctement de l'état-major FFI régional de Rol-Tanguy, cette force s'est composée de personnels de la gendarmerie, de la Garde républicaine de Paris et du Régiment de Sapeurs-pompiers de Paris²⁵.

Le général Koenig prend ses fonctions à Paris le 27 août, en tant que commandant de la Région de Paris et que gouverneur militaire de Paris. Il dispose d'un état-major particulier, aux ordres d'un officier de Marine (le capitaine de frégate Charrier), et d'un général adjoint : le général Revers, commandant national de l'ORA, qui dispose de son propre état-major²⁶. L'état-major du général Koenig cohabite durant plusieurs semaines avec l'état-major régional FFI du colonel Rol-Tanguy. Cette coexistence est initialement houleuse, sur fond de tensions entre le gouvernement et le COMAC, dont Rol-Tanguy est l'un des principaux appuis. L'acmé des tensions est atteint au cours des journées suivant le départ clandestin de la *colonne Fabien*. A court terme, aux yeux de Koenig, la responsabilité en incombe pleinement à Rol-Tanguy, à qui il reproche cet « incident grotesque et stupide »²⁷. A moyen terme, l'épisode de la *colonne Fabien* facilite cependant le jeu local car elle aboutit au départ d'une part des éléments les plus ardents. L'apaisement s'installe progressivement : dans la perspective de la mise sur pied de la 10^e DI, Rol-Tanguy va travailler sans ambiguïté avec l'état-major de la Région de Paris, tandis que ses services y seront progressivement intégrés.

Les entourages du général Koenig et du général Revers servent par ailleurs de foyer d'essaimage dans le cadre de l'installation des nouvelles régions militaires. Le 10 septembre, le général Louis Hary, qui « venait déjà de se faire remarquer à Paris [...] à la tête des forces de police de la capitale insurgée », est désigné pour le commandement de la 4^e Région militaire (Angers)²⁸. Le général René Chouteau, brièvement envisagé pour la 4^e Région puis suppléant du général Koenig à la tête de l'état-major FFI londonien (installé entre-temps à Paris), se voit confier la 8^e Région militaire, vacante, à la date du 1^{er} octobre²⁹.

A travers le Nord-est : à la recherche des titulaires

L'installation du général Deligne à Lille s'est déroulée dans la foulée de la libération du Nord et du Pas de Calais. Il en va de même pour le général Henri Préaud, à Amiens, à la tête de la 2^e Région militaire, sans que le SHD ne conserve de documents évoquant sa prise de commandement. Préaud figurait dès le 8 août sur la liste Revers-Pré-Koenig. Ancien commandant de l'École militaire spéciale de Saint-Cyr entre septembre 1940 et septembre 1943, le général Préaud a dirigé l'inspection de la gendarmerie de Vichy, avant de se retirer en mars 1943. Selon une biographie publiée au sein d'une base de données danoise, il a été rappelé à l'activité le 27 août 1944 puis a pris ses fonctions picardes le 4 septembre³⁰.

Dans les mêmes temps, le colonel de Chevigné a quitté Paris pour Châlons-sur-Marne, siège de la 6^e Région militaire, puis pour la Lorraine (20^e Région). Depuis le mois d'août, le ministère a désigné le colonel Pierre Puccinelli pour diriger la 6^e Région. Son installation a relevé d'une part de hasard. Le colonel Puccinelli, fait prisonnier en 1940 et rapatrié en 1942, a conduit une action clandestine d'appui aux évadés d'Allemagne au sein du centre de libération des prisonniers de guerre de la Seine puis à la tête du commissariat régional à la libération des prisonniers de guerre de Chalons-sur-Marne. Affilié au mouvement des *Ardents*, il a échappé en mai 1944 à une rafle allemande des officiers français en service à Chalons (18 officiers déportés). Il reste dans la clandestinité à Paris jusqu'à la libération, agissant sous le pseudonyme de *Patron* au sein de l'état-major régional FFI. Or, « le 4 septembre seulement [...] il appren[d] qu'il avait été désigné

25 : SHD Terre, cote 14 Yd 1088 : Rapport du général Chaban-Delmas au sujet du général Louis Hary, 3 octobre 1947.

26 : AN, cote 3AG4 35 : Gouvernement militaire de Paris, note de service n° 3/GMP/EM, 27 août 1944.

27 : AD93, cote 304J2 : Gouvernement militaire de Paris, note du général Koenig au général Revers, 9 septembre 1944.

28 : Historique de la 4^e Région militaire, doc. cit.

29 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 8^e Région militaire, note de service n° 107/1, 14 octobre 1944.

30 : SHD Terre, cote 13 Yd 1154 : Dossier individuel de Henri Préaud

par Alger pour exercer à la libération le commandement de la 6^e Région à Chalons »³¹. Il rejoint cette ville le 6 pour y prendre ses fonctions, en liaison avec le colonel de Chevigné, sur place depuis le 3.

A partir du 6 septembre, circulant depuis Chalons-sur-Marne, De Chevigné se tient dans l'attente d'une possibilité d'accès à Metz, Nancy voire Strasbourg³². Le commandant désigné pour la 20^e Région lorraine est le colonel René Marchand, un officier issu du commandement des Forces françaises de Grande-Bretagne et affecté dès le mois de juin au commandement de la subdivision de Saint-Lô puis à celui de la subdivision de Caen, au sein de la 3^e Région militaire. Les jours passent sans évolution autre que la libération de Nancy. Ni Metz, ni Strasbourg ne sont accessibles, tandis que le colonel René Marchand ne se présente pas à Nancy. Au final, vraisemblablement par l'entremise du colonel de Chevigné, chargé de commander provisoirement la 20^e Région, un commandant régional de substitution est désigné le 20 septembre, en la personne de Gilbert Hirsch-Ollendorf, alias *Grandval*, commandant régional FFI et DMR pour la Région FFI C³³. L'absence du colonel Marchand, alors en poste à Caen, reste inexpliquée. Il est probable qu'elle résulte d'un couac de transmission, en pleine période d'installation de l'EMGG à Paris. Quoi qu'il en soit, le colonel de Chevigné regagne Paris le 21 ou le 22 septembre et cesse son activité d'installation des commandants régionaux.

L'ex-Zone Sud : les déboires du général Cochet

Au sein de l'ex-Zone Sud, l'installation des commandants régionaux incombait à la DMOS, sous la houlette du général Cochet. Or, celui-ci s'est vu refuser la communication de la liste ministérielle (voir le chapitre 1). Comble de malchance, le personnel de la Section Territoire de la DMOS, chargée de la question des régions militaires, n'arrive que tardivement. Son commandant, le colonel Paul Tostain, ne rejoint la France qu'après la dissolution de la DMOS. Il a été remplacé au pied levé par le colonel Metz, le chef d'état-major de Cochet, parvenu en métropole le 29 août.

Contraint d'agir à l'aveugle concernant les régions militaires, Cochet a de fait validé des situations déjà acquises : celles des commandants FFI en place. Parcourant les régions devenues accessibles, Cochet charge le 5 septembre, à titre provisoire, le colonel FFI *Ravanel* du commandement de la 17^e Région. Il procède de même à la nomination provisoire des colonels Collin et Descour à la tête des 13^e et 14^e Régions, dans la continuité de leurs fonctions clandestines au sein des régions R6 et R1. Parallèlement, il désigne des commandants de subdivisions. L'exercice n'a pas été sans difficultés :

« [Contraint de] faire appel à du personnel local, je devais ou bien puiser dans les FFI, et il était alors incompetent, ou bien rappeler des officiers de l'active, mais alors je provoquais des conflits, ces officiers étant presque tous demeurés inactifs et se trouvant par suite dépourvus d'autorité [...].

A l'exception du Var et de la 14^e Région où les personnes désignées par moi se trouvaient être des officiers d'active en même temps que des chefs FFI, et où par conséquent aucune difficulté n'a surgi, dans toutes les autres régions je n'ai pu obtenir l'accord complet et les désignations effectuées n'étaient pas sans être critiquées et souvent battues en brèche³⁴. »

D'emblée, le général Cochet a vu ses prérogatives faire l'objet d'empiétements multiples. L'installation du général Georges Chadebec de Lavalade à la tête de la 15^e Région militaire (Marseille) intervient ainsi dès le 1^{er} septembre, sur décision du ministre de la Guerre, arrivé en métropole quelques jours auparavant. Les 2 et 5 septembre, le général de Lattre de Tassigny prend directement contact avec les responsables FFI régionaux de Montpellier puis de Lyon, soufflant la priorité à Cochet et discutant lui-même du cadre d'emploi des unités FFI de ces régions. A Montpellier, la réunion – tendue – qui s'est tenue à la préfecture entre le général de Lattre et Gilbert de Chambrun, en présence du commissaire de la république Jacques

31 : SHD Terre, cote 14 Yd 1556 : Dossier individuel de Pierre Puccinelli.

32 : SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, télégramme du colonel de Chevigné à l'EMGG, 6 septembre 1944.

33 : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 310.

34 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS depuis sa création, non daté, postérieur au 2 octobre 1944.

Bounin, est intervenue en l'absence de Gabriel Cochet³⁵. Concernant la désignation du colonel Marcel Descour, chef d'état-major FFI de la Région R1 (Lyon), à la tête de la 14^e Région lyonnaise, si Cochet s'en attribue l'initiative, un témoin direct, lui-même ex-officier de la DMOS, fait état d'un choix par le général de Lattre de Tassigny³⁶.

Au sein de la 8^e Région (Bourgogne et Franche-Comté), la situation semble tout bonnement échapper au général Collet. Son rapport d'activité ne fait pas état de cette région, où, à l'inverse, l'état-major de l'Armée B a été omniprésent. L'installation à Dijon du noyau précurseur d'un état-major régional est ainsi le fait d'un officier décrit comme accompagnant l'Armée B, le colonel Jean-Paul Mozat³⁷. En outre, par la suite, le général Cochet a vu plusieurs de ses choix remis en cause : à Toulouse le 16 septembre (avec l'annonce par le chef de l'État de l'arrivée du général Philibert Collet pour diriger la 17^e Région toulousaine, sans que Cochet en ait été préalablement informé), à Clermont-Ferrand au sujet de la 13^e Région. Ce cumul de faits montre le faible poids du général Cochet, handicapé par le refus de l'EMGG de lui communiquer la liste des commandants qu'il était chargé d'installer.

Le général Cochet a néanmoins cherché à border l'activité des commandants régionaux qu'il a reconnus, à l'image d'une instruction du 7 septembre les invitant à la modération, avec plus ou moins de succès (à l'image des cours martiales créées à Montpellier, Béziers et Nîmes sous l'égide de Gilbert de Chambrun) :

« Nous nous battons depuis cinq ans, pour défendre le droit, la liberté, l'ordre et l'égalité républicaine. Les FFI se doivent de donner l'exemple, tous ses membres ont le devoir absolu de respecter et d'appliquer la loi, et tous leurs efforts doivent tendre à assurer la sécurité intérieure et extérieure de la nation. Ils doivent veiller à ne pas paralyser l'exercice du pouvoir régulier et légal qu'ils doivent au contraire appuyer et soutenir de tous leurs efforts. En particulier [...] elles se doivent de respecter la liberté des citoyens et le droit de propriété [...]»³⁸. »

Au sud de la Loire : le colonel Rollot à contre-temps

Le lieutenant-colonel Rollot a été désigné le 8 août pour suppléer le colonel de Chevigné dans le Centre-ouest et le Sud-ouest. Son équipe, composé de 33 personnels, est constituée à la date du 23 août. Deux jours plus tard, Rollot reçoit une accréditation ministérielle pour assurer le commandement provisoire des 9^e, 12^e, 17^e et 18^e Régions, ainsi qu'éventuellement celui de la 13^e Région, au fur et à mesure de leur libération³⁹. L'activité de Rollot est documentée par ses rapports quotidiens, adressés au général Noiret.

L'intéressé se montre initialement des plus prudents. Il ne quitte pas la 4^e Région angevine entre le 25 août et le 13 septembre. Durant ce laps de temps, n'ayant pas d'autorité particulière sur les subdivisions de la 4^e Région (confiée provisoirement au colonel Le Tacon, en l'absence de commandant régional titulaire), l'activité angevine de Rollot prend les traits d'un travail de renseignement sur les FFI de la 4^e Région, la constitution de la poche de Saint-Nazaire, la situation en Vendée et celle des Deux-Sèvres⁴⁰. Rollot, supposé ne faire qu'appliquer les consignes ministérielles, se montre volontiers critique à l'égard de certaines décisions supérieures : au sujet de l'envoi de la mission interalliée *Shinoile* en appui des FFI assiégeant

35 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 165-166.

36 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire*, Tome II, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1990, p. 222.

37 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 7^e Région militaire, historique de la Subdivision de Dijon du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1947, non daté. Les fonds conservés ne permettent toutefois pas d'attester la nature des liens hiérarchiques du colonel Mozat avec l'Armée B. Son nom n'apparaît en tous les cas pas dans les fonds laissés par la DMOS.

38 : Archives privées Serge Ravanel, don à l'AERI : DMOS, note du général Cochet, 7 septembre 1944. Consulté le 24 novembre 2014 sur www.museedelaresistanceenligne.org.

39 : SHD Terre, cote 8 P 9 : État-major Guerre, note de service n° 84/Cab du général Noiret, 25 août 1944 ; Rapport du lieutenant-colonel Rollot, 31 août 1944.

40 : Voir par exemple : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du lieutenant-colonel Rollot sur la situation dans les Deux-Sèvres, 7 septembre 1944 ; Rapport n° 43 du lieutenant-colonel Rollot, 12 septembre 1944.

Saint-Nazaire (dont il juge qu'elle affermit trop l'autorité des FFI⁴¹) ou, plus étonnant, concernant l'opportunité de la nomination du général Hary à la tête de la 4^e Région le 10 septembre (Rollot ne cache pas sa préférence pour le colonel Le Tacon⁴² ; hasard ou coïncidence, il clôt son activité angevine par cette déclaration).

Parallèlement, Rollot fait constituer une équipe d'état-major et des noyaux de service pour la nouvelle 9^e Région poitevine, à partir des personnels de l'ancienne 9^e Région militaire de 1939 réunis à Tours (l'ancien siège de la 9^e Région). Cet état-major hors-sol envoie des émissaires dans les cinq départements concernés. Ces contacts permettent de désigner des commandants de subdivisions, à qui Rollot fait ensuite adresser des ordres de mission. En présence d'informations contradictoires sur la présence allemande⁴³, ces personnels sont invités à travailler « en civil » aussi longtemps que nécessaire. Quant au colonel Raymond Chomel, commandant régional désigné, Rollot signale sa présence supposée à Limoges et y envoie un ordre de mission à la date du 12 septembre⁴⁴. Les rapports conservés ne font état d'aucun contact effectif entre Rollot et Chomel. Ce dernier a été informé de ses désignations successives à la tête de la région de Limoges (le 6 septembre), puis de celle de Poitiers (le 14), via l'état-major ORA de la Région FFI R5⁴⁵. Chomel n'y a donné aucune suite. L'intéressé est en effet focalisé sur la création d'un noyau de division à partir de sa *Brigade FFI Charles Martel* (voir le chapitre 8).

Ne quittant Angers que le 13 septembre, Rollot aborde ainsi les régions du Centre-ouest et du Sud-ouest une à trois semaines après leur évacuation par les Allemands. Ce délai est lourd de conséquences. Non seulement, des états-majors FFI sont omniprésents mais ils ont eu le temps de s'attribuer les fonctions des régions militaires. Liés ou non au COMAC, ces états-majors et leurs commandants ne sont naturellement pas disposés à s'effacer au premier contre-ordre émanant d'un émissaire inconnu. Qui plus est d'autres émissaires gouvernementaux les ont déjà confortés. A Poitiers, le Commissaire de la république Jean Schuhler a validé la création d'une Région FFI B2 correspondant au ressort de son commissariat et de la nouvelle 9^e Région. Il a reconnu à sa tête le colonel Félix Chêne, alias *Bernard*, auparavant chef départemental FFI pour la Vienne⁴⁶. Concomitamment, les généraux Chevance-Bertin et Chaban-Delmas, bien qu'intervenant de façon séparée, ont adoubé le colonel Maurice Druilhe à la tête du reste de la Région FFI B, correspondant à la 18^e Région militaire. Le général Cochet a fait de même à Toulouse vis-à-vis du colonel FFI *Ravanel*.

Or, force est de constater que Rollot agit comme si ces autres autorités n'existaient pas. Ainsi en est-il pour la 9^e Région poitevine. Si, en Vendée et dans les Deux-Sèvres, les commandants de subdivision qu'il missionne sont en bonne relation avec les états-majors FFI locaux, il n'en va absolument pas de même dans les trois autres départements de la 9^e Région. Rollot s'y appuie sur des officiers au mieux sans passé résistant (Charente, Vienne), au pire en opposition avec les états-majors FFI concernés (Charente maritime). Quant au colonel Honorat, chef d'état-major désigné pour la 9^e Région, il se heurte à l'hostilité du colonel Chêne, un officier d'active que Rollot accuse de n'être qu'un « colonel d'occasion [en] collusion avec le préfet ». Au-delà de cette étonnante critique de l'autorité préfectorale, Rollot est impuissant : le colonel Honorat est « prié par les FFI de rester à son domicile », tandis que l'un des officiers de liaison aurait été menacé d'arrestation car porteur de l'uniforme⁴⁷. Rollot a-t-il toutes les cartes en main pour asseoir son jugement sur la situation ? Il est difficile de l'affirmer : il ne fait guère que transiter en 9^e région, se

41 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 23 du lieutenant-colonel Rollot, 9 septembre 1944.

42 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 48 du lieutenant-colonel Rollot, 13 septembre 1944.

43 : Le 9 septembre, Rollot, installé à Angers, informe par exemple Paris de sa « stupeur » suite au « bruit » diffusé par le 2^e Bureau de l'EMGG que les Allemands auraient réoccupé Angers... (SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport n° 25 du lieutenant-colonel Rollot, 9 septembre 1944).

44 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Collections d'ordres de mission signés par le lieutenant-colonel Rollot, septembre 1944.

45 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Fortin au colonel Chomel, 14 septembre 1944.

46 : Michalon, *op. cit.*, p. 48.

47 : Fiche de renseignement n° 48 du lieutenant-colonel Rollot, 13 septembre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 47 du lieutenant-colonel Rollot, 14 septembre 1944.

contentant de passer une journée à Niort, le 13 septembre, sans se rendre à Poitiers. A la date du 20 septembre, au terme de trois semaines d'activité relatives à la 9^e Région, un rapport de Rollot traduit un constat d'échec, lorsqu'il annonce à l'EMGG que les services de région sont « tous organisés »... à Tours⁴⁸.

Le scénario observé pour la 9^e Région se répète à Bordeaux à partir du 14 septembre, avec une différence notoire. Rollot a été un cadre majeur de la résistance bordelaise jusqu'en 1943 et, fort de cette antériorité, tient à jouer un rôle de premier plan, quitte à proposer à l'EMGG de le nommer commandant régional :

« Je pense que le mieux serait que je garde le commandement de la Région pendant un mois. Il suffirait de me le confirmer par télégramme. J'ai à moi toutes les troupes FFI et arriverai à les constituer en bataillons et régiments dans les formes réglementaires. Ce mois écoulé, un général pourrait venir prendre le commandement [...]»⁴⁹.

Un officier général a effectivement été désigné par le ministère de la Guerre pour diriger la 18^e Région militaire : il s'agit du général Robert Astier de Villatte. L'intéressé, exerçant jusqu'alors le commandement de la région de Marrakech, en a effectivement été informé le 11 septembre. Il n'a toutefois pas paru à Bordeaux avant le mois d'octobre. Entre-temps, ses fonctions ont été modifiées : il a reçu la charge de la constitution d'une division coloniale destinée à l'Extrême-Orient (la 2^e DCEO), dont l'état-major a été implanté à Bordeaux⁵⁰.

En l'absence de titulaire, les rapports bordelais de Rollot peuvent se résumer en quelques constantes : dénigrement de l'action du colonel Druilhe, remise en cause des décisions des généraux Chevance-Bertin et Chaban-Delmas. Rollot agit aussi en désignant des commandants de subdivisions... sans tenir compte des choix déjà opérés par le colonel Druilhe. Il constitue de même un noyau d'état-major régional parallèle et relate, le 18 septembre, le fait de s'être appuyé sur un officier d'active breveté mais « dont le mauvais caractère est connu de tous les officiers d'état-major » : était-ce le profil le plus adapté à la période ? Dans le même rapport quotidien, il qualifie Druilhe de « bluffeur, vantard, sans aucun commandement »⁵¹. A cette date, Rollot semble déconnecté des évolutions rapides du contexte bordelais. Deux jours plus tard, il demande son rappel, l'accusant d'être à l'origine des difficultés rencontrées plus au nord, à Poitiers. Ce faisant, Rollot ne paraît tout bonnement pas avoir pris conscience que le colonel Druilhe a été confirmé à la tête de la 18^e Région, dès le 17 septembre, sans la moindre ambiguïté par le général de Gaulle et le ministre de la Guerre lors de leur venue à Bordeaux⁵².

Le déphasage du colonel Rollot se vérifie au sujet de la 17^e Région toulousaine. Accaparé par les questions bordelaises, Rollot ne s'est pas lui-même rendu sur place. Les fonds relatifs à l'activité de son équipe ne gardent que la trace du passage d'un intendant et d'un officier de liaison. Le 18 septembre, Rollot a envoyé cet officier à Toulouse afin qu'il remette un ordre de mission de commandant régional au lieutenant-colonel Jean Bermont de Vaux⁵³. Cet officier, chargé de fonctions territoriales au titre de l'ORA mais sans rôle de commandement au sein des unités ORA régionales, figurait depuis le début du mois d'août sur la liste des commandants régionaux envisagés. Sa désignation n'est cependant plus d'actualité le 18 septembre. Outre le fait que l'intéressé est absent des cercles décisionnaires toulousains, le général de Gaulle et le ministre de la Guerre ont, comme à Bordeaux, bouleversé la donne lors de leur venue le 16 septembre : à cette occasion, le chef de l'État a annoncé que le commandement régional, tenu de fait par *Ravanel*, serait confié au général Philibert Collet, alors en poste au Levant et compagnon de route de la France libre depuis 1941.

Sur ces entrefaites, Rollot quitte définitivement la scène bordelaise, sa présence ayant été requise à Limoges⁵⁴. Hormis un bref passage à Paris entre les 25 et 27 septembre, Rollot opère à Limoges du 19

48 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 101 du lieutenant-colonel Rollot, 20 septembre 1944.

49 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

50 : SHD Terre, cote 14 Yd 1339 : Dossier individuel de Robert Astier de Villatte.

51 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 85 du lieutenant-colonel Rollot, 18 septembre 1944.

52 : Fiche de renseignement n° 101 du lieutenant-colonel Rollot, 20 septembre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 170 : Ministère de la Guerre, cabinet militaire, lettre au colonel Druilhe, 17 septembre 1944.

53 : Fiche de renseignement n° 85 du lieutenant-colonel Rollot, 18 septembre 1944, doc. cit.

54 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, lettre n° 42-EMGG/CAB du général Leyer au général Koenig, 16 septembre 1944.

septembre au 1^{er} octobre. Il n'y est plus question d'installer un commandant régional désigné par l'EMGG mais de poser les bases d'une entente avec l'homme fort des lieux : le colonel FFI Maurice Rousselier, alias *Rivier*, chef de la Région FFI R5.

Le Massif central et le Poitou : des choix ministériels par défaut

Au nord de la Loire et dans le Sud-est, les interventions du colonel Pierre de Chevigné, de la DMOS et de l'EMGG ont globalement permis d'installer des commandants régionaux en phase avec l'attente gouvernementale : des officiers d'active non liés au COMAC. Les décisions rendues publiques à l'occasion de la visite bordelaise et toulousaine du général de Gaulle ont éclairci la situation des 17^e et 18^e Régions militaires. Concernant les régions non encore libérées de Metz et Strasbourg, deux officiers généraux provenant d'Afrique du Nord engagent un travail préparatoire à d'octobre : le général André Dody, pour la Moselle, et le général Jacques Schwartz, pour l'Alsace. Ce dernier, initialement désigné pour commander la Subdivision du Bas-Rhin, assure le commandement régional par intérim, jusqu'au 11 janvier 1945.

Quatre régions font exception après le 25 septembre : la 9^e Région (Poitiers), la 12^e Région (Limoges), la 13^e Région (Clermont-Ferrand) et la 16^e Région (Montpellier). Le commandement y est de fait assuré par des responsables issus des états-majors FFI départementaux ou régionaux, en relation plus ou moins soutenue avec le COMAC. Les aléas de la constitution de la liste ministérielle des commandants régionaux font qu'aucun titulaire ne s'est présenté. En 16^e Région, le colonel Bonnefont n'est plus disponible car déporté. L'EMGG n'en semble pas informé avant la mi-septembre tandis que le commandant régional FFI, Gilbert de Chambrun, alias *Carrel*, a occupé la place dès le 27 août et s'est positionné comme l'interlocuteur des généraux de Lattre et Cochet. En 13^e Région, l'action à tâtons du général Cochet, contestée par le DMR Guy Vivier (*Isotherme*), laisse la région dans le flou. En 9^e et 12^e Régions, la confusion autour du nom de Raymond Chomel aboutit à une absence de candidat gouvernemental.

Concernant la 16^e Région, une solution émerge avec la désignation le 19 septembre du colonel Henri Zeller, ex-coordonateur de l'ORA dans le Sud-est et second de Cochet au sein de la DMOS. Son installation ne prend cependant corps qu'à la date du 1^{er} novembre. En effet, Gilbert de Chambrun, qui a pris les rênes de la 16^e Région au titre de ses fonctions régionales FFI, a posé comme condition préalable l'accord du COMAC sur la désignation de Zeller. Ce dernier, reçu début octobre à Montpellier par de Chambrun, se serait montré conciliant, « télégraphia[nt] dans ce sens au ministère de la Guerre ». La passation des pouvoirs ne semble avoir été validée par le COMAC qu'à la fin du mois d'octobre, après la création de la Direction des FFI. Zeller a conservé De Chambrun comme adjoint et a maintenu les responsables départementaux déjà nommés⁵⁵.

Concernant les trois autres régions, le ministère se résout à une solution par défaut : la reconnaissance des cadres FFI en place. Ce choix, qui intervient alors que le contre-projet militaire du COMAC perd en consistance, peut à la fois traduire une volonté d'apaisement (mieux vaut canaliser des forces vives en les occupant, plutôt que de les affronter) et un épuisement du stock d'officiers supérieurs disponibles, tandis que se profilent des besoins nouveaux d'encadrement, pour les fronts secondaires comme pour les nouvelles divisions envisagées dans le cadre du programme de réarmement négocié avec les Alliés. Les fonds conservés ne permettent pas de trancher dans un sens plutôt que dans un autre.

En tout état de cause, à la date du 27 septembre, venant en visite à Limoges, le ministre André Diethelm adoube le colonel FFI Maurice Rousselier en tant que commandant de la 12^e Région militaire établie sur le même ressort que l'ex-Région FFI R5. L'intéressé obtient ainsi une reconnaissance, moyennant des gages préparés avec le colonel Rollot, notamment en matière d'administration des effectifs FFI et d'exercice de la justice martiale (voir le chapitre 4)⁵⁶.

La situation limousine s'étant décantée, Rollot part le 2 octobre pour Poitiers, où une solution similaire a émergé : un état-major de 9^e Région s'est constitué à partir des états-majors FFI locaux. Le commandement de la 9^e Région a été collégialement confié à un officier plus élevé en grade : le lieutenant-colonel Maurice

55 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 171.

56 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 172 du lieutenant-colonel Rollot, 2 octobre 1944.

Fourrier, alias *Godfroy*. Officier sorti du rang, révoqué en 1941 car membre du mouvement *Combat*, Maurice Fourrier est entré dans la clandestinité en 1943, agissant successivement à Libourne, dans le Sud-est puis dans le Poitou, où il a secondé le colonel FFI Chêne⁵⁷. Les fonds conservés ne conservent pas la trace d'un document ministériel désignant Fourrier à la tête de la 9^e Région. Toutefois, à partir du 2 octobre, l'intéressé signe en tant que commandant de la 9^e Région des correspondances régulières avec l'EMGG.

Concernant la 13^e Région (Clermont-Ferrand), les fonds conservés restent maigres. En septembre, le DMR Jean Feyfant (*Moyenne*) n'a pas ménagé ses efforts pour y « briser l'organisation politique des FFI » et leurs organes de commandement⁵⁸. Pourtant, jusqu'en février 1945, l'état-major régional apparaît dirigé par d'anciens cadres départementaux ou régionaux FFI : le colonel Jean André Garcie (alias *Gaston*, ex-commandant départemental FFI du Puy de Dôme), secondé par le colonel Roger Fayard (alias *Mortier*, ex-commandant régional ORA). Le colonel Garcie ne porte que le titre de « commandant provisoire de la 13^e Région »⁵⁹. Une continuité avec la période FFI n'en est pas moins manifeste dans une région où la plupart des pouvoirs civils sont revenus à des responsables résistants⁶⁰, y compris la fonction de commissaire régional de la République, confiée à Henri Ingrand, qui n'est autre que l'ancien commandant régional FFI.

Les commandants de régions militaires

A la date du 1^{er} novembre 1944, un commandant a pris ses fonctions dans chacune des vingt nouvelles régions militaires. L'étude de Jacques Vernet (1980) met en avant certains des officiers d'active concernés. Il a pu être écrit que « dans un souci de ne pas laisser s'installer des civils aux postes stratégiques, [la] préférence est allée naturellement à des militaires de l'armée de métier, même quand leur engagement dans la Résistance restait à démontrer »⁶¹. Ce type d'assertion est à tempérer. Il est naturel que l'EMGG ait privilégié ses ressortissants, les militaires d'active, pour tenir des postes clés. Quant à la dénonciation du faible poids supposé de la résistance intérieure parmi les commandants régionaux effectivement désignés, elle ne résiste pas à l'examen des profils des officiers concernés, analysée ci-après à partir d'une base nominative détaillée dans l'annexe 1.05.

Provenance des commandants nommés à la date du 1^{er} novembre 1944

Comme le montre la figure 3.07, onze des vingt titulaires effectivement nommés par le ministère de la Guerre ont eu une activité résistante attestée. Parmi ces onze officiers, neuf ont exercé des responsabilités clandestines de premier ordre, dont deux commandants de régions FFI (Maurice Rousselier, pour la Région R5 ; Gilbert Hirsch-Ollendorf, pour la Région C) et un chef d'état-major régional (Marcel Descour en Région R1), ainsi que le colonel Henri Zeller, ex-coordonateur de l'ORA dans le Sud-est, parti de France en juillet et revenu en août comme adjoint du général Cochet commandant la DMOS (voir la figure 3.08). Gilbert Hirsch-Ollendorf, alias *Grandval*, est le seul ex-DMR nommé commandant d'une région militaire en 1944.

Douze des vingt commandants étaient présents en métropole avant le 6 juin 1944, comme exposé sur la figure 3.08. Les huit autres officiers exerçaient à cette date des commandements territoriaux ou opérationnels en Afrique du Nord, au Levant, en Grande-Bretagne ou au sein des formations nord-africaines engagées en Italie (voir la figure 3.09). Parmi eux, deux officiers issus de la France libre occupent une place à part. Dès le mois de juin, dans la foulée de la venue du général de Gaulle à Bayeux, le général Paul Legentilhomme, ex-commissaire à la Guerre et prédécesseur d'André Diethelm, a reçu la charge, aussi politique que symbolique, de représenter en Normandie le premier commandement territorial

57 : SHD Terre, cote 8 Ye 69105 : Dossier individuel de Maurice Fourrier.

58 : André, *op. cit.*, p. 272.

59 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, note de service n° 91/1.RS du colonel Garcie, 2 décembre 1944.

60 : Sweets John, « Clermont-Ferrand et les maquis », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 315-325.

61 : Convert, *op. cit.*

métropolitain rétabli. Deux mois plus tard, le général Pierre Koenig a pris les rênes du gouvernement militaire de Paris et de la Région de Paris.

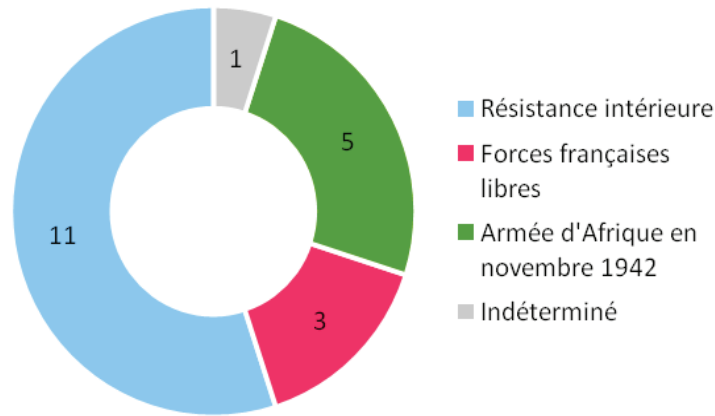


Figure 3.07 : Répartition des commandants des régions militaires selon leur parcours antérieur.

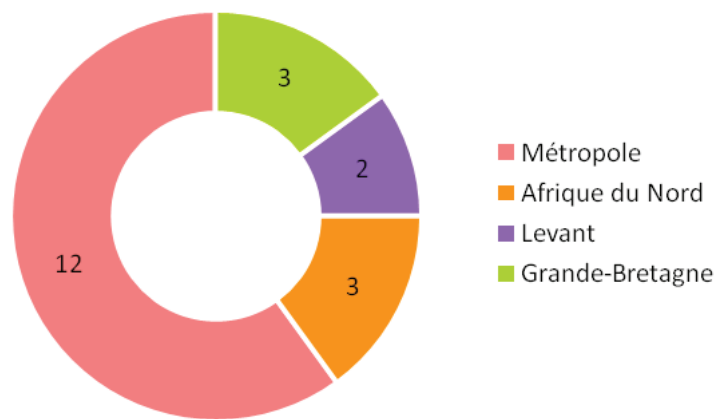


Figure 3.08 : Répartition des commandants des régions militaires selon leur localisation le 6 juin 1944.

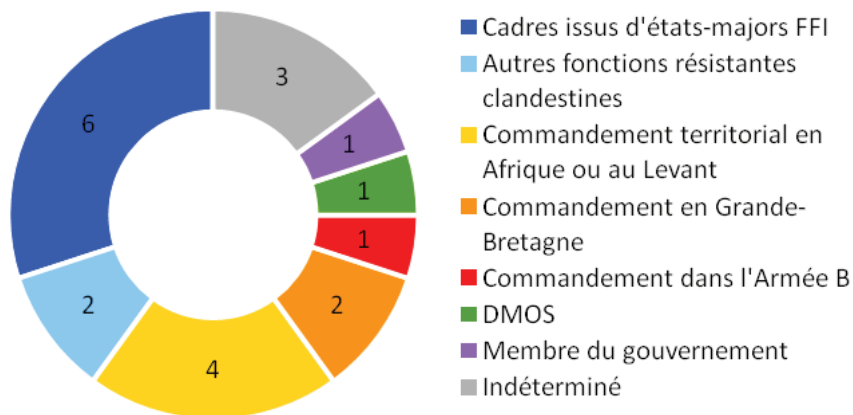


Figure 3.09 : Répartition des commandants des régions militaires selon leurs fonctions antérieures.

Ages et grades

En termes de grades, le choix ministériel a logiquement porté sur des officiers supérieurs. Comme l'indique la figure 3.11 douze des titulaires étaient d'ores et déjà officiers généraux lors de leur désignation. Six autres étaient lieutenants-colonels ou colonels, dont trois ont bénéficié dans l'année suivante d'une promotion au grade de général de brigade. Les deux titulaires restant sont des cadres FFI, officiers subalternes au regard de leur grade régulier mais portant chacun le grade de colonel FFI, du fait de leurs responsabilités clandestines (Maurice Rousselier en 12^e Région limousine, Marcel Descour en 14^e Région lyonnaise).

L'avancement en grade régulier étant lié à l'âge, la majorité des commandants régionaux se compose logiquement d'individus âgés de plus de 45 ans (dix-sept profils sur vingt, dont douze âgés de plus de 50 ans). La figure 3.10 ne met en évidence que trois cas atypiques : Maurice Rousselier et Marcel Descour, déjà cités (commandants régionaux respectifs à 30 et 44 ans), ainsi que Gilbert Hirsch-Ollendorf (40 ans).

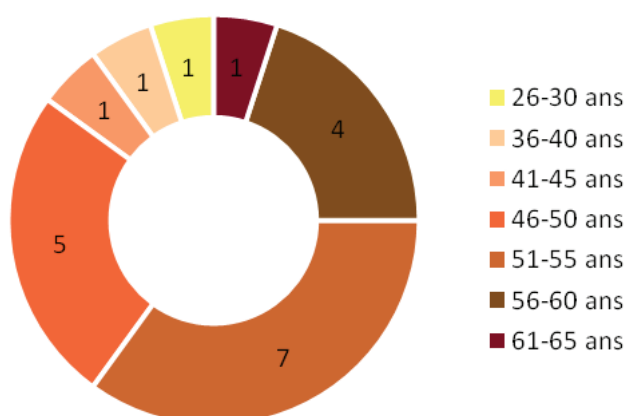


Figure 3.10 : Répartition par classes d'âge des commandants des régions militaires à la date du 1^{er} novembre 1944.

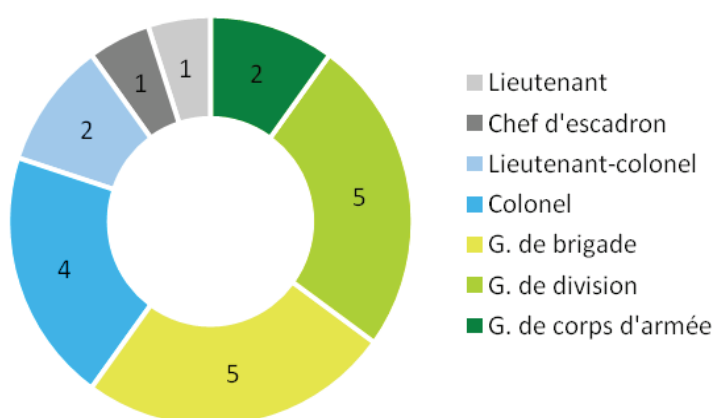


Figure 3.11 : Répartition par grade régulier des commandants des régions militaires à la date de leur désignation (G. : général).

Le cas des commandants des subdivisions départementales

L'étude du profil des officiers désignés pour diriger les subdivisions départementales n'est pas aussi aisée que celle de leurs supérieurs placés à la tête des régions militaires. Outre le fait que ces responsables

départementaux sont beaucoup plus nombreux (avec 88 subdivisions, hormis la Moselle qui se confond avec la 21^e Région), force est de constater qu'aucune liste globale n'est conservée dans les fonds du SHD. Aux archives départementales de Seine-Saint-Denis, le fonds privé d'Alfred Malleret, commandant de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI, comprend une liste nationale établie à la date du 8 décembre 1944⁶².

Cette liste reste tardive : entre les mois de septembre et décembre, des mutations sont déjà intervenues. Elle comporte des mentions signalant l'origine FFI de certains officiers ou, au contraire, leur désignation par l'EMGG (mention « Guerre »). Ces mentions ne sont pas exhaustives. Le qualificatif « FFI » n'est par exemple pas donné à des responsables FFI attestés, notamment au sein des 16^e, 17^e et 18^e Régions. Au final, seuls onze commandants départementaux sur 88 sont qualifiés de « FFI » (12 %), 43 sont accompagnés de la mention « Guerre » (49 %) et 34 restent sans qualificatif (39 %).

Quoi qu'il en soit, certaines désignations d'officiers sans aucun passé résistant ont fait débat. Le sujet s'est naturellement invité dans la controverse entre l'EMGG et le COMAC. Il est remonté jusqu'à l'état-major particulier du général de Gaulle. A la date du 28 septembre 1944, un rapport du capitaine de corvette Sonnevile, ancien DMR d'Ile de France, entré au cabinet militaire du chef du gouvernement, préconise notamment le « congédiement immédiat de tous les commandants de subdivisions qui n'ont rien fait depuis l'armistice ». Ce même rapport dénonce le cas du colonel Le Tacon, installé en Indre-et-Loire par le lieutenant-colonel Rollot, dans la mesure où l'intéressé n'aurait pas eu d'activité résistante et n'a pris qu'un seul officier FFI parmi les douze officiers de son état-major⁶³. La maigreur des fonds conservés ne permet néanmoins pas de creuser davantage la question. Quant au colonel Le Tacon, il était encore en fonction à Tours à la date du 8 décembre.

Il convient enfin de mentionner une subdivision à la fois atypique et cruciale pour le gouvernement provisoire : celle de la Seine. Il va de soi que ni le général Koenig, gouverneur militaire de Paris, ni l'EMGG n'auraient laissé cette fonction clé aux tenants de l'EMN FFI et de l'état-major régional FFI de Rol-Tanguy. Le poste a été confié au colonel Moïse Duché. Cet officier, ancien commandant de la subdivision de Corrèze entre septembre 1940 et septembre 1942, est resté en métropole après novembre 1942. Au regard des fonds consultés, il n'a pas d'activité résistante connue. Il n'est pourtant pas un inconnu du général Revers et de la délégation d'Alexandre Parodi. A la date du 8 août, l'intéressé figurait sur la première liste de commandants régionaux établie par ces derniers, au titre de la région de Bordeaux. Neuf jours plus tard, il réapparaît sur la liste Revers-Pré-Koenig, au titre de Paris. Duché prend effectivement la responsabilité de la subdivision de la Seine dès la libération de la capitale, recevant le grade de général de brigade le 25 septembre suivant.

La constitution des services

Nommer des commandants est une chose. Faire vivre des services et répondre aux besoins d'importants effectifs en est une autre. En septembre 1944, l'enjeu n'est pas tant de désigner tel ou tel mais d'assurer des fonctions-supports cruciales : habillement, entretien et alimentation des effectifs combattants, désobusage et déminage, récupération et distribution de matériels... En ces domaines, les nouvelles régions militaires ont exploité un legs particulier : celui de l'administration militaire territoriale maintenue sous Vichy, avant et après novembre 1942. Rien n'a pour autant été acquis : en fonction des nouveaux découpages régionaux, des effectifs disponibles et de relations plus ou moins stabilisées avec l'administration centrale, le démarrage de l'activité des services départementaux et régionaux n'a pas été sans difficultés.

62 : AD93, cote 304J8 : Liste des commandants de régions militaires et de subdivisions, 8 décembre 1944.

63 : AN, cote 3AG4 74 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note sur les questions FFI du capitaine de corvette Sonnevile, 28 septembre 1944.

L'héritage de l'Armée d'armistice

L'armée d'armistice a été dissoute en novembre 1942. Elle laisse toutefois un héritage à la fois matériel et organisationnel, que les nouvelles autorités ne manquent pas d'exploiter. Au plan matériel, les efforts de camouflage d'armes, de munitions et d'équipements menés entre 1940 et 1942 portent des fruits, abordés au chapitre 18. Le legs de l'armée d'armistice est également constitué de personnels à même de reprendre du service. Après novembre 1942, la commission d'armistice allemande a autorisé le maintien d'organes militaires liquidateurs et gestionnaires : organes de liquidation administrative, services de l'Intendance et du Matériel, dépôts d'archives, personnel des centres de démobilisation des prisonniers libérés d'Allemagne, personnel militaire d'encadrement des groupements d'indigènes coloniaux rapatriables mais aussi du personnel français d'encadrement des soldats coloniaux prisonniers au sein des *Frontstalags*...

Au sein de l'ex-Zone Sud, huit *Commissariats régionaux militaires*, eux-mêmes divisés en subdivisions départementales, prennent ainsi le relais administratif des Divisions militaires de 1940-1942, pour encadrer et administrer l'ensemble de ces organes et services. Au sein de la Zone Nord, quatorze Commissariats régionaux à la libération des prisonniers de Guerre et cinquante centres d'accueil des prisonniers de guerre perdurent après novembre 1942, ainsi que des petites unités du génie encadrant des indigènes coloniaux. Une administration militaire centrale a également été maintenue à Vichy.

Semestre après semestre, la commission d'armistice allemande n'a eu de cesse de réduire les effectifs autorisés pour ces divers organes. Au premier semestre 1943, 5 000 cadres restent autorisés pour la Zone Sud. En août 1943, la commission d'armistice allemande a exigé une réduction à 3 400 cadres, mise en pratique en novembre 1943. Une nouvelle demande drastique de réduction intervient à la mi-avril 1944, donnant lieu à une nouvelle organisation à mettre en place pour le 1^{er} juillet 1944⁶⁴. La ventilation prévue en novembre 1943 était la suivante : 307 cadres pour l'administration centrale, 1 208 cadres pour les organes de liquidation de l'armée d'armistice, 369 cadres pour les organes liquidateurs de la guerre de 1939-1940 en Zone Sud (centres de libération des prisonniers), 1 516 cadres pour l'encadrement de la main d'œuvre coloniale (indigènes rapatriables, *Frontstalags*, unités de la Zone Nord), ainsi que 683 cadres pour les services de la Zone Nord consacrés aux prisonniers libérés⁶⁵.

Du fait des réductions imposées par la commission d'armistice, le personnel militaire des seuls services du Matériel de la Zone Sud passe par exemple de 2 700 cadres à moins de 1 100, entre décembre 1942 et le 15 avril 1944⁶⁶. Les différents organes encore en place sont à l'étiage au cœur de l'été 1944 : sur le papier, à la date du 1^{er} août, il reste 28 cadres recensés au commissariat militaire de Bourg-en-Bresse, 23 au commissariat de Châteauroux, 35 à Clermont-Ferrand, 27 à Limoges, 82 à Lyon (dont au moins six incarcérés par les Allemands...), 44 à Toulouse⁶⁷... Bien qu'étiés, ces services constituent des noyaux disposant d'une expérience administrative ou technique. Ces organes détiennent de plus quelques stocks d'habillement, de vivres, de matériels divers et de carburant, qui représentent des ressources de premier choix, car accessibles et ordonnées. Ils disposent également de capacités budgétaires, convoitées pour assurer la solde des effectifs FFI ou passer des commandes à des industries locales.

En septembre et octobre 1944, les comptes-rendus quasi-quotidiens du lieutenant-colonel Rollot montrent l'attention portée par les commandants régionaux, issus des FFI ou non, pour s'assurer le contrôle de ces services, leur remise en marche et le rappel de leurs anciens membres, moyennant le renvoi ou la mutation d'office des cadres trop compromis avec les anciennes autorités. Ainsi en est-il en 13^e Région (Clermont-Ferrand) : dès la libération, l'intendant général L., directeur régional de l'Intendance, a été « envoyé en permission de 30 jours » avant d'être muté d'office comme directeur de l'intendance de la 8^e Région (Dijon), tandis que l'intendant général R. (directeur de l'Intendance de Lyon) a été affecté à sa place à Clermont-

64 : SHD Terre, cote 3 P 61 : Services liquidateurs de la Défense terrestre, Bureau A, note sur les effectifs des organismes territoriaux, janvier 1944 ; Jeu de notes des services liquidateurs de la Défense terrestre sur les effectifs des organismes territoriaux, mai 1944.

65 : SHD Terre, cote 3 P 61 : Tableaux n° 2 365-SLDT/A du 2 novembre 1943 et n° 4 511-SLDT/A du 1^{er} juillet 1944.

66 : SHD Terre, cote 3 P 61 : Services liquidateurs de la Défense terrestre, note n° 2 520, 5 mai 1944.

67 : SHD Terre, cote 3 P 61 : Collection de situations d'effectifs des commissariats régionaux militaires, août 1944.

Ferrand ; l'adjoint de l'intendant général L., ancien fonctionnaire de l'administration centrale de Vichy, a été directement congédié, de même que les responsables des intendances de Montluçon et Aurillac, pour lesquels un reclassement est toutefois envisagé sous d'autres cieux, à la croisée de la sanction disciplinaire et de la conservation de cadres encore jugés potentiellement utiles⁶⁸...

L'héritage de l'administration militaire territoriale de Vichy offre ainsi une base bienvenue pour le démarrage des nouvelles régions militaires et de leurs subdivisions, moyennant un panachage avec des éléments issus des FFI. Le Cher en offre un exemple. A Bourges, la nouvelle subdivision s'est installée dans les locaux de l'ancienne 9^e Région de 1939. Ses services ont été constitués à partir de personnels berruyers restés sur place et avec des personnels en provenance des ex-subdivisions de Châteauroux et Saint-Amand-Montrond (deux subdivisions établies au titre de la 9^e Division militaire de 1940-1942 puis du commissariat militaire régional de Châteauroux⁶⁹). Cet apport s'est néanmoins révélé insuffisant : à la date du 31 octobre, il est fait état d'un « gros déficit » en voie de comblement avec des officiers en provenance des états-majors départementaux FFI et FTP⁷⁰.

Difficultés inhérentes aux nouveaux périmètres

Au sein de la majorité des régions de l'ex-Zone Sud, le périmètre des nouvelles régions militaires correspond globalement à celui des Divisions militaires de 1940-1942. Les nouveaux commandants régionaux peuvent s'y appuyer sur les infrastructures héritées des commissariats militaires régionaux. Les nouveaux périmètres imposent néanmoins certains changements. Par rapport à l'ex-13^e Division militaire clermontoise, la 13^e Région auvergnate a par exemple perdu la main sur le département de la Loire et son potentiel technique, lié à l'arsenal de Roanne et à un important magasin d'habillement⁷¹.

Au sein de l'ex-Zone Nord, le legs est bien plus limité. Il repose sur les services militaires civilisés en 1940 et sur les personnels restés implantés au voisinage des anciens sièges des régions militaires de 1939. L'impact des nouveaux périmètres et de quatre années d'occupation s'y fait particulièrement ressentir. Dans l'ouest du pays, le nouveau découpage des 4^e, 9^e, 11^e et 18^e Régions est lourd de conséquence. Deux des sièges régionaux instaurés, Angers (4^e Région) et Poitiers (9^e Région), n'abritaient pas de telles fonctions avant-guerre : ces deux villes sont globalement dépourvues d'infrastructures et de bâtiments dédiés aux fonctions militaires attendues⁷². Les ressorts de ces deux nouvelles régions correspondent pour une large part aux ressorts d'avant-guerre de régions ayant eu leurs sièges respectifs à Tours, Nantes et au Mans. La 4^e Région angevine englobant ces trois villes, elle absorbe la quasi-totalité des moyens récupérables et des personnels encore présents localement, au détriment de la 9^e Région poitevine⁷³.

Dans ce contexte, à Poitiers, « tout [est] à créer », alors que cette région sert d'*hinterland* à trois des fronts de l'Atlantique⁷⁴. En septembre, le lieutenant-colonel Rollot avait constitué un noyau d'état-major régional et de directions de service en s'appuyant sur les personnels de l'ancienne région militaire de Tours. Le comité de libération tourangeau avait d'ailleurs été sollicité pour émettre un avis favorable sur le maintien en activité des officiers concernés. Si les directeurs de service ont effectivement pris le chemin de Poitiers, le départ de leurs équipes, prescrit par Rollot, ne s'est jamais concrétisé car « la Subdivision de Tours dépendant de la 4^e Région militaire d'Angers [a] refus[é] de laisser partir le petit personnel spécialisé [...] or

68 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du colonel Rollot sur le service d'intendance de la 13^e Région, octobre 1944.

69 : Le département du Cher avait été scindé en deux par la ligne de démarcation : Bourges était dans la Zone Nord, Saint-Amand-Montrond dans la Zone Sud.

70 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, compte-rendu n° 458/I de fin de mission du colonel Bertrand, 31 octobre 1944.

71 : Rapport du colonel Rollot sur le service d'intendance de la 13^e Région, octobre 1944, doc. cit.

72 : Rapport du colonel Le Tacon, 29 août 1944, doc. cit.

73 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'Intendance, rapport d'inspection détaillée des 9^e, 18^e Régions et des FFO et d'inspection sommaire des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945.

74 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 14 octobre 1944.

il est absolument impossible de recruter ce personnel sur place »⁷⁵. A Poitiers, les services d'intendance connaissent dès lors de « lourdes difficultés au démarrage » : les cadres manquent, par exemple au service de l'habillement, tenu par un seul officier secondé par un officier FFI venu du service de santé, un adjudant des subsistances et un adjudant infirmier⁷⁶. De même, les services de santé et du génie ne commencent à prendre corps qu'en novembre⁷⁷.

Le fonctionnement au quotidien

Les sources conservées sont peu prolixes quant à la vie des services des nouvelles régions militaires ou de leurs subdivisions. Certains états-majors ont laissé des journaux de marche, rédigés au quotidien ou *a posteriori* sous forme d'historiques, qui se limitent à des énumérations d'affectations et de mutations d'officiers⁷⁸. Outre ces documents, un historique imprimé et particulièrement détaillé existe au sujet de la 18^e Région bordelaise. Rédigé au second semestre 1945, cette publication expose toutefois davantage les résultats obtenus que les conditions de fonctionnement quotidien des services. Seuls divers rapports permettent d'aborder quelque peu cet aspect, dont une intéressante collection de comptes-rendus des réunions hebdomadaires organisées à l'état-major de la 18^e Région et réunissant les chefs de services et les principaux commandants d'unités⁷⁹.

Les services semblent avoir fréquemment manqué d'effectifs. Cette situation est à relier à l'absence persistante de plus d'un million de prisonniers de guerre et à des flux de personnels non négligeables. Au sein de la 17^e Région (Toulouse), un rapport tardif, établi en mars 1945, évoque des subdivisions qualifiées de « parents pauvres » et aux effectifs « squelettiques ». Il pointe en particulier le problème des mutations d'officiers FFI. Leur envoi en stage dans des écoles de cadres ou leur réaffectation vers leur corps d'origine (cas des gendarmes) génèrent des vides « impossibles » à combler⁸⁰. En 18^e Région, la question des effectifs a également été d'actualité. Les comptes-rendus hebdomadaires conservés mentionnent à plusieurs reprises la nécessité de la récupération de secrétaires ou de personnels d'intendance incorporés dans les FFI et utilisés en dehors de leur spécialité.

Le fonctionnement des services est bureaucratique, animé par un flux de normes, d'ordres et de contre-ordres émanant de l'administration centrale du ministère de la Guerre. Au sein de la 9^e Région, un rapport précoce, daté du mois de novembre, regrette, vraisemblablement en comparaison avec le fonctionnement dérégulé des organes résistants, que « le papier accable de plus en plus » les services⁸¹. Par la suite, certains bénéficiaires dénonceront les « invraisemblables chinoiserries » des services administratifs⁸² ou leur « inertie et [leur] manque de rénovation des méthodes »⁸³.

Au sein des états-majors dominés par d'anciens cadres FFI, la relative proximité existant entre les intéressés a généré des problèmes fonctionnels, décelables au sein des rapports d'inspection des régions militaires, par exemple au sujet de la 9^e Région poitevine :

« [La] réunion dans un état-major de cadres travaillant auparavant sur le même pied est un handicap pour celui qui désormais doit donner des ordres [...]. Cet état des choses fait en sorte que

75 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 35 du lieutenant-colonel Rollot, 10 septembre 1944 ; Fiche de renseignement n° 173 du colonel Rollot, 3 octobre 1944.

76 : Rapport d'inspection des 9^e, 18^e Régions, des FFO et des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945, doc. cit.

77 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 7 novembre 1944.

78 : Voir par exemple :

Historique de la Subdivision de Dijon du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1947, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 78 : 16^e Région militaire, registre d'ordres, 1944-1945.

79 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, collection de comptes-rendus des réunions hebdomadaires des chefs de corps et des services, 14 novembre 1944 au 5 avril 1945.

80 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 17^e Région militaire, 24 mars 1945.

81 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 7 novembre 1944, doc. cit.

82 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note du colonel de Conchard, 2 mai 1945.

83 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

l'on a l'impression de se trouver en présence d'une réunion de chefs d'unités autonomes rassemblés par le fait de la libération du territoire [...]. Cette impression est la même en ce qui concerne les relations entre la région et les subdivisions, où le commandant de la région paraît être obligé de traiter d'égal à égal avec les commandements des subdivisions »⁸⁴.

Selon ce même rapport, cette situation a conduit à une certaine paralysie, comme certains cadres des états-majors régionaux « n'osent pas transmettre les ordres aux unités par crainte de se trouver en face d'une fin de non-recevoir », malgré « les contacts amicaux et les souvenirs de combats »⁸⁵. Un rapport relatif au Cher (5^e Région), rédigé par l'ex-leader départemental de l'ORA, témoigne également de la persistance des habitudes héritées de organes clandestins :

« Les prescriptions impératives du mémento du commandant de Subdivision ne pouvaient pas être appliquées immédiatement. Certains principes fondamentaux risquaient de choquer les doctrines ou les habitudes des divers groupements FFI et FTP⁸⁶. »

Enfin, les fonds conservés sont peu diserts sur le sujet pourtant central des liaisons avec l'administration centrale à Paris. La sous-série 6 P du SHD comprend quelques cotes relatives aux échanges entre Paris et les différentes régions (cotes 6 P 7, 6 P 8, 6 P 15 et 6 P 16). Les sous-dossiers relatifs à chaque région restent cependant peu épais. Tout au plus est-il possible de repérer une pratique de rapports hebdomadaires ou bimensuels. Les collections de rapports conservées sont toutefois lacunaires⁸⁷.

84 : SHD Terre, cote 7 P 43 : MLIMOA, rapport de mission du lieutenant-colonel O'Neill à Poitiers, Angoulême et Saintes, 31 octobre 1944.

85 : *Ibid.*

86 : 5^e Région militaire, compte-rendu n° 458/I de fin de mission du colonel Bertrand, 31 octobre 1944, doc. cit.

87 : Voir par exemple six rapports de la 9^e Région (SHD Terre, cote 6 P 7) et une dizaine de la 1^{re} Région (SHD Terre, cote 6 P 15).

Chapitre 4 - Les attributs du pouvoir durant l'automne 1944

Au sortir de l'été 1944, l'installation de nouveaux pouvoirs s'est déroulée dans un cadre bouleversé, décrit au chapitre introductif. La France est fragmentée, tant géographiquement que politiquement. Le gouvernement provisoire aborde la métropole à l'issue d'un long exil et dans la posture délicate d'une autorité arrivant à la suite d'armées étrangères. Quant à la question militaire, elle est foncièrement dérégulée, dans un environnement concurrentiel. En cette période où tous les jeux ont paru ouverts, le gouvernement provisoire a eu fort à faire pour installer les commandants des nouvelles régions militaires. Ceux-ci ont eu à s'approprier les attributs de leur autorité.

Ces attributs ne se sont pas limités à une simple feuille de route ministérielle. Les intéressés ont dû s'imposer en posant des actes d'autorité et en organisant des situations initialement chaotiques. Il apparaît dès lors opportun d'étudier les attributs d'autorité employés en ces temps troublés. Tel est l'objet du présent chapitre, qui repose principalement sur des exemples issus du vaste quart Sud-ouest, situé entre Loire, Rhône, Atlantique et Pyrénées. Il est également fait recours à des exemples complémentaires, émanant d'autres régions, en particulier au sujet de la colonne parisienne du colonel *Fabien*, sur la base des travaux de Michel Pigenet (1995).

Les attributs du pouvoir des acteurs de l'automne 1944 sont abordés en trois sections thématiques. La première porte sur l'incarnation de l'autorité. La seconde traite de la capacité des intéressés à agir au sein de leur environnement et sur celui-ci. Enfin, la troisième section est relative à la gestion du quotidien, incontournable pour s'assurer la fidélité de subordonnés. La gestion quotidienne a imposé de maîtriser deux leviers majeurs, ayant valeur de nerf de la guerre : l'argent et les carburants.

Incarner l'autorité

Exercer une autorité ne se décrète pas : il faut lui donner corps, la rendre tangible et légitime. Aux termes de quatre années d'occupation, de clandestinité, de rumeurs et de pseudonymes, les candidats à l'exercice du pouvoir et de l'autorité ont été confrontés à la nécessité d'incarner une armée de l'ombre qui, par définition, était sans visage et sans uniforme. Cette nécessité s'est imposée pour les cadres issus de la résistance intérieure. Il en a également été de même pour les acteurs arrivant d'outre-mer, dans la mesure où la défaite de 1940, la dissolution sans combat de l'armée d'armistice et certains attentistes ont jeté, aux yeux d'une part de la résistance intérieure, un discrédit sur l'institution militaire. En outre, à une époque sans télévision ni internet, où la diffusion de l'information était davantage phonique que fondée sur l'image, la majorité des acteurs résistants et de la population n'a connu la résistance extérieure que sous la forme de voix écoutées clandestinement sur les ondes de la BBC.

Le général de Gaulle offre lui-même le meilleur exemple d'un besoin d'incarnation, qui n'a en soi rien de nouveau au plan historique, : par sa présence immédiate à Paris le 25 août, malgré la persistance de fusillades, sur les Champs Élysées le lendemain puis à travers les régions françaises parcourues tout au long du second semestre 1944. A une moindre échelle, l'ensemble des commandants régionaux s'est trouvé confronté à la même nécessité. L'incarnation de leur autorité s'est fondée sur trois vecteurs convergents. En premier lieu, exercer un commandement n'a de sens que si son détenteur est reconnu, tant par les autorités supérieures que par les échelons subordonnés. En second lieu, il est nécessaire de poser des actes d'autorité : exercer un commandement implique de prendre des décisions dont les effets sont constatables et accessibles par le plus grand nombre des sujets concernés. Enfin, en troisième lieu, il convient de paraître en possession d'attributs d'autorité concordant avec la fonction concernée. Dans le cas des affaires militaires, la question du grade est centrale : seul le détenteur d'un grade supérieur est implicitement habilité à exercer des fonctions dépassant une simple portée locale.

Être reconnu

Quel qu'ait été le cloisonnement des régions et quelles qu'aient été les positions politiques, personne n'a remis en cause le principe d'un État-Nation unifié et donc, corollairement, la nécessité d'un gouvernement national constituant l'autorité supérieure. Ce gouvernement existe à Alger. Mieux, il est incarné en la personne du général de Gaulle. Ses émissaires du printemps et de l'été 1944 ont donné corps à son autorité : DMR, missions interalliées et *Jedburgh* se référant à l'état-major du général Koenig, tenant lui-même son autorité du général de Gaulle. Les commandants FFI régionaux ont tous cherché à se placer vis-à-vis des représentants de l'autorité gouvernementale, en faisant valoir leurs forces et leurs preuves de légitimité afin que leur commandement soit validé. Ils n'ont – et de loin – pas tous récolté la reconnaissance escomptée. Parmi les émissaires gouvernementaux, le général Cochet n'a guère eu plus de chance, lorsque le ministère de la Guerre lui a refusé l'accès à la liste des commandants régionaux qu'il était pourtant censé installer (voir le chapitre 2).

La tournée du général de Gaulle du 14 au 18 septembre a offert aux cadres régionaux concernés l'occasion de faire ostentation de leurs réalisations et de leurs effectifs. Le soin apporté à la bonne réception du chef de l'État s'inscrit dans la même quête de reconnaissance. Le reportage photographique réalisé à l'occasion de la venue du général de Gaulle à Cognac et Saintes le 18 septembre en fournit l'illustration : piquet d'accueil sur la piste de l'aérodrome, cortège de limousines décapotables mises à disposition du général et de sa suite, escorte à motos et service d'ordre fournis par un régiment FFI, jusqu'à la petite fille en costume lorrain chargée de remettre un bouquet de fleurs au chef du gouvernement¹.

Les documents protocolaires conservés au sujet de la visite du général de Gaulle à Bordeaux le 17 septembre éclairent les temps privés ou en petits comités : messe privée à 11 heures juste après l'arrivée à la Préfecture (le 17 septembre étant un dimanche), déjeuner sur invitation à 12h30 précédant une série d'entretiens puis la revue des FFI, entretiens à la Préfecture de 17 heures jusqu'au dîner servi à 19h30. La messe est l'affaire du général... et des épouses des personnalités civiles et militaires : celles-ci représentent leurs dignes époux, y compris une certaine Madame *Triangle*, compagne du DMR bordelais Charles Gaillard (*Triangle*), dont le patronyme réel ne semble pas connu des responsables protocolaires. Le déjeuner est par contre purement masculin, avec invitation des autorités préfectorales, des représentants des comités départementaux de Libération et des principaux chefs militaires. Le dîner est mixte, avec davantage de chefs militaires et, autant que faire se peut, les épouses² : Madame *Triangle* y est à nouveau invitée, ainsi qu'une Madame Jacqueline, accompagnant le sulfureux major britannique Roger Landes du SOE (qui tombe en disgrâce le soir même). La liste des invités est instructive : Chevance-Bertin, bien que présent dans la suite du général, n'est invité ni au déjeuner, ni au dîner. Quant au lieutenant-colonel Rollot, tout juste arrivé en région bordelaise, il se félicite auprès du général Noiret d'avoir obtenu du commissaire de la République un carton d'invitation pour le déjeuner (mais pas pour le dîner) : c'est à ses yeux une preuve de reconnaissance qui le réjouit visiblement³.

Les réceptions bordelaises du 17 septembre montrent comment les acteurs ont pu exploiter ces temps officiels pour obtenir une reconnaissance des autorités supérieures. Cette situation s'est naturellement présentée ailleurs, tel le dîner organisé par Chevance-Bertin le 22 septembre avec pour hôte le général de Lattre de Tassigny et le consul britannique William Bullitt. Ce 22 septembre, en cours de matinée, alors qu'il est en visite à Dijon, auprès du quartier général de la 1^{re} Armée, Chevance-Bertin, en quête d'une solution pour le devenir du GMSO, décide d'organiser une grande réception pour le soir même. Celle-ci se tient au château du Prince de Mérode, à Saulon-la-Rue « dans un cadre se prêtant à une réception de choix ». Les

1 : Genet Christian, *De Gaulle en Charente et Charente-Maritime*, Éditions La Caillerie, Gémozac, 2011, 107 p.

2 : Le colonel Druilhe est invité avec son épouse mais aussi sa fille (déjà associée à la messe du matin), dont le nom a été ajouté en dernier à la liste des invitations et qui est la seule jeune fille du dîner : faut-il y voir un signe gouvernemental en faveur du colonel, qui est la personnalité militaire la plus confortée lors de la visite du 17 septembre ?

3 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 83 du lieutenant-colonel Rollot, 17 septembre 1944.

deux prestigieux hôtes sont accueillis par une garde d'honneur et une cinquantaine d'officiers FFI servant de convives, dans un château dont la terrasse et la façade sont éclairées par un alignement de vingt voitures « tous feux allumés ». Le dîner aurait duré jusqu'à 2 heures du matin et semble avoir satisfait le principal invité. De Lattre tient à cette occasion des propos tendant à valider le projet d'emploi du GMSO en tant que grande unité. Pour Chevance-Bertin, le but de la réception est ainsi atteint : « [il] ne dissimulait pas sa joie de voir les choses s'arranger aussi bien »⁴.

L'obtention d'une reconnaissance par des pairs a également constitué un gage d'autorité. A Bordeaux, aux premiers jours de septembre, les colonels Druilhe et Adeline ont ramassé la mise car ils ont agi en entente, sans prendre part aux multiples querelles bordelaises et en obtenant, de la sorte, une reconnaissance des différentes parties prenantes⁵. Par la suite, la progressive prise d'autorité du colonel Adeline sur l'ensemble des groupes convergeant vers Royan et La Rochelle a pour assise Bordeaux, où le colonel Druilhe attribue d'indispensables moyens et des ressources (essence, habillement, armement...). A Limoges, la position haute du colonel Rousselier dans ses rapports avec le ministère de la Guerre et l'EMN FFI repose sur son sens politique mais également sur la reconnaissance dont il bénéficie au sein des régions voisines. Sans cela il n'aurait pas pu organiser la réunion interrégionale tenue les 25 et 26 septembre à Clermont-Ferrand et pour laquelle il prend l'initiative de « convoquer » ses homologues de la Zone Sud au nom d'Alfred Malleret (qui n'est prévenu qu'une fois les invitations envoyées)⁶.

Il n'y a pas non plus de pouvoir sans exécution des ordres, c'est-à-dire sans une reconnaissance par des subordonnés. Le général Cochet en fournit un contre-exemple. Faire exécuter des ordres implique d'avoir des interlocuteurs. Or, sur le millier d'hommes finalement confié à la DMOS, une part substantielle a échappé à l'autorité de Cochet. Une part de ses services n'était tout simplement pas disponible. L'essentiel du personnel dédié à la DMOS n'a été acheminé en métropole qu'au cours des mois de septembre et octobre, plus d'un mois après le débarquement de Provence ; le dernier groupe de 349 personnels ne parvient d'ailleurs à Marseille que le 12 octobre, après la suppression de la DMOS. Certains subordonnés théoriques ont en outre délibérément ignoré Cochet. Ce dernier relate amèrement que « la plupart des commissariats cherchèrent à faire cavalier seul et leurs représentants ne retombèrent dans [ses] bras que par suite des difficultés qu'ils rencontrèrent et sans lesquelles [il ne les eut] sans doute jamais vus »⁷.

D'autres formes de reconnaissance servent également. Il y a tout d'abord celle, assez évidente, des instances alliées, qui fut cruciale durant la période estivale pour accéder à des parachutages massifs. Une telle reconnaissance reste utile durant les semaines suivant la Libération, en particulier lorsque des commandants sont confrontés à une situation litigieuse. Au cours des journées troubles suivant le départ des Allemands de Bordeaux, une reconnaissance par le major Landes du SOE, signant ses ordres en tant que « Délégué militaire du War Office », pouvait toujours se révéler utile. Les colonels Adeline et Druilhe y ont recours, avant de recevoir la reconnaissance plus certaine de *missi dominici* gouvernementaux⁸. En Lorraine, dans un contexte différent (celui d'une expédition condamnée par le gouvernement), le colonel Fabien cherche et obtient une reconnaissance de la part de la 3^e Armée américaine. Sa colonne assurant une fonction supplétive au profit des Américains, il devient difficile pour les autorités françaises de la bloquer par des barrages de gendarmerie⁹.

L'adversaire est également une source potentielle de reconnaissance. Sur le front naissant du Sud-ouest, le colonel Adeline conforte sa légitimité en se faisant accepter comme interlocuteur par l'amiral adverse

4 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944.

5 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011 : p. 59-72.

6 : AD93, cote 304J8 : Note n° 20/Cab.P. du colonel Rousselier à l'EMN FFI, 19 septembre 1944.

7 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du Général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS depuis sa création, non daté, postérieur au 2 octobre 1944.

8 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945, p. 3-5.

9 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 40-44.

commandant la poche de La Rochelle : par l'intermédiaire d'un officier de la Marine, Hubert Meyer, Adeline parvient progressivement à poser les conditions de préservation des infrastructures portuaires de La Pallice, jusqu'à aboutir le 20 octobre à une convention mutuelle délimitant le champ de bataille rochelais. Ces négociations de nature diplomatique, donc empiétant dans un domaine hautement régalien, sont engagées dès le 4 septembre et constituent un pari risqué, car relevant de la seule initiative de Meyer et Adeline. Le général de Gaulle en est informé le 18 septembre et, au regard des évocations ultérieures de cette journée, approuve l'initiative¹⁰. Pour Adeline, la reconnaissance de son adversaire se transforme ainsi en un facteur de reconnaissance du chef du gouvernement en personne.

Utiliser des négociations avec un adversaire pour se faire valoir auprès des autorités supérieures est cependant resté risqué : là où Adeline réussit le 18 septembre, d'autres ont échoué la veille au sujet de la Pointe de Grave. Le colonel FFI Jean de Milleret (*Carnot*) a tenté d'obtenir la reddition du commandant allemand de la Pointe de Grave, en vue de le présenter en trophée au général de Gaulle lors de sa visite à Bordeaux. Or, sur fond de querelle pour le commandement à Bordeaux, de Milleret a été doublé par le DMR Charles Gaillard, dont la présence intempestive, avec des hommes en armes, a offert aux émissaires allemands un prétexte de rupture des négociations¹¹.

Poser des actes d'autorité

Exercer un commandement implique de prendre des décisions et de les faire respecter. L'exercice de la justice martiale en fournit une illustration particulièrement prégnante, en pleine période d'épuration. Les comptes-rendus du colonel Rollot relatifs à la région de Limoges permettent d'appréhender la façon dont le colonel FFI Rousselier a utilisé l'exercice d'une justice martiale pour se légitimer. Le Limousin a été le siège d'une épuration violente, enclenchée dès avant le départ des forces occupantes. Rousselier n'est pas en mesure d'y mettre fin, si tant est qu'il l'ait souhaité. Il peut par contre la canaliser en faisant valoir son autorité régionale. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'instauration de cours martiales départementales qui, à défaut d'être des juridictions répondant aux règles du droit, permettent de monopoliser le recours à la violence au niveau des instances FFI départementales et régionales. Selon le colonel Rollot, la cour martiale de Limoges avait, à la date du 22 septembre, déjà procédé à 300 condamnations, dont 74 peines capitales toutes exécutées.

Lors de la prise de contact entre Rollot et Rousselier, le 18 septembre, l'officier de justice intégré à l'équipe de Rollot a logiquement exposé la nécessité d'un arrêt des cours martiales. Il s'est heurté à un refus catégorique de Rousselier « qui a estimé de très bonne foi que la suppression brutale des cours martiales pouvait entraîner de violentes réactions de ses hommes, réactions se manifestant par des exécutions rapides et voire même par des expéditions punitives vers les locaux disciplinaires »¹². Rollot a néanmoins insisté. Il obtient l'appui du commissaire de la République (sans doute soulagé de recevoir à Limoges la visite d'un représentant du gouvernement). Le 22 septembre, Rousselier concède l'arrêt de la cour martiale de Limoges et annonce celui des autres cours départementales pour le 25. Un pas suivant est franchi le 27, lors de la venue à Limoges du ministre de la Guerre, accompagné de cadres de l'administration ministérielle :

« Le Tribunal de la 12^e Région militaire a été installé officiellement le mercredi 27 septembre 1944, les titulaires ont prêté serment en présence du directeur de la Justice militaire, le général Surdon. La cour martiale a cessé de fonctionner pratiquement, ce qui au point de vue moral, a été d'un effet très salutaire et très bien accueilli par la population¹³. »

Ce retour vers la normalité est-il une défaite pour Rousselier ? Assurément non. A la fin du mois de septembre, le vent a tourné. Rousselier, directement connecté avec Paris, ne peut qu'avoir constaté le

10 : AN, cote 3AG4 74 : Lettre n° 109/FFO/Cab du général de Larminat au général de Gaulle, 1^{er} novembre 1944.

11 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Brigade Carnot, rapport du lieutenant Frances du 2^e Bureau, 25 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 111 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 172 du lieutenant-colonel Rollot, 2 octobre 1944.

retour en force du gouvernement : s'il veut conserver le commandement en Limousin, il lui faut faire des concessions. Le 19 octobre, un courrier adressé par Rousselier au ministre confirme cette posture. A contre-pied de ses déclarations du mois précédent, il y argue de son « réalisme dans la réorganisation et le retour à l'ordre », avec l'organisation de cinq tribunaux militaires « conformes aux dispositions [ministérielles] » et « l'arrêt total de toute exécution illégale »¹⁴. Ainsi, en un mois, Rousselier présente l'instauration des cours martiales départementales puis leur suppression comme des marqueurs de sa légitimité de commandant régional. A titre de comparaison, dans ses écrits d'après-guerre, Gilbert de Chambrun a justifié de la même manière sa gestion des cours martiales épuratrices de la Région R3¹⁵.

Paraître

Commander au sein d'un cadre qui n'est plus clandestin implique de se rendre visible : il faut paraître et être respectable. Cette respectabilité passe notamment par le grade et ses ostensibles galons. Dès l'été 1944, l'état-major FFI londonien, relayé par le COMAC parisien, a instauré pour les FFI une échelle de grades « attachés à la fonction et non à la personne »¹⁶. Cette échelle implique que les chefs de région portent le titre de colonel tandis que les chefs départementaux et les chefs d'unités reçoivent celui de lieutenant-colonel. Les récits évoquant la Libération ne manquent pas de mentions relatant le foisonnement et le gonflement des grades de toute nature. En 1997, Jacques Chaban-Delmas raconte ainsi que, lors de sa venue à Bordeaux le 7 septembre 1944, la ville pouvait « s'enorgueillir de posséder la plus grande concentration de colonels au kilomètre carré »¹⁷.

Le grade de général semble avoir constitué une sorte de tabou. Certains se sont montrés fort contents du seul titre de colonel, tel *Ravanel* : « tout le monde le connaît, il est "le colonel", il entend le rester. [...] les "Vive le colonel !" fusent sur son passage »¹⁸. D'autres ont, au contraire, cherché à obtenir le grade de général en brigade (au moins « à titre FFI »), soit en sollicitant le ministère, soit en demandant une intervention de l'EMN FFI. Ainsi en est-il des colonels Rousselier, Fourrier et Schneider¹⁹. Seuls les *généraux FFI* nommés par Alger ont durablement porté ce grade : Jacques Chaban-Delmas, Alfred Malleret-Joinville et Maurice Chevance-Bertin. Ces nominations exceptionnelles n'en ont pas moins fait l'objet de certaines contestations, qu'il s'agisse de Chaban-Delmas ou de Chevance-Bertin²⁰. Notons qu'à Toulouse, Maurice Chevance-Bertin se serait heurté à un refus de collaboration du général d'Anselme, cadre-clé de l'ORA, au motif de son trop jeune âge pour porter le grade de général²¹.

Un port transgressif du grade de général est documenté, dans le cas de Léon Dussarat, alias *Léon des Landes*. Ce dernier, homme-clé de la résistance landaise, contrôle de fait le département landais après la Libération. Son pouvoir se mue rapidement en hégémonie, au point que Dussarat s'octroie les étoiles de

14 : AD93, cote 304J8 : 12^e Région militaire, lettre n° 45/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 octobre 1944.

15 : Harris John et Richard Jean-Claude, « La libération de Montpellier, 1944, d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », *Études sur l'Hérault*, nouvelle série, 9-1993, p. 59-72.

16 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, 1^{er} Bureau, note n° 464, août 1944.

17 : Chaban-Delmas Jacques, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997, p. 103.

18 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 186.

19 : Au sujet de Maurice Rousselier : AD93, cote 304J2 : Direction des FFI, note n° 254/FFI.CAB/SP, 24 octobre 1944.

Au sujet de Maurice Fourrier : SHD Terre, cote 8Ye69105 : Lettre des commandants FFI de la 9^e Région au ministre de la guerre, 2 octobre 1944.

Au sujet de Jean Schneider : SHD Terre, cote 13 P 89 : Commandement FFI en Zone Sud-ouest et Centre, note du colonel Schneider, 17 novembre 1944. Cette note porte une annotation manuscrite rédigée par l'intéressé après-guerre : il dit découvrir la note, qu'il attribue au général Cochet (qui n'exerçait pourtant plus un tel commandement en novembre 1944) ou à ses subordonnés. En tous les cas, cette note lui a « fait plaisir ». Schneider est resté au grade de colonel.

20 : Au sujet du premier voir : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 19/Cab. du général Hary, 30 septembre 1944. Au sujet du second voir : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

21 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 187.

général²². Dans son cas, le décalage entre le grade revendiqué et la fonction est tel qu'il discrédite l'intéressé aux yeux des acteurs extérieurs. Dussarat, « rétrogradé » comme colonel FFI, apparaît par la suite tantôt qualifié de « roitelet [...] des plus typiques de ces "générations spontanées" d'officiers supérieurs sous la signe FFI »²³, tantôt affublé du terme de « roi nègre »²⁴.

Outre la quête d'un grade, certains ont affiché leur pouvoir en se constituant d'ostensibles gardes personnelles formées de soldats coloniaux, ex-prisonniers de guerre des *Frontstalags* allemands. Ainsi en est-il dans les Landes, dans le cas de Léon Dussarat (voir le chapitre 2), ou en Lorraine pour le colonel *Fabien*, qui a disposé d'une garde personnelle composée de Nord-africains « intraitables et fidèles »²⁵. Au sein d'une France encore dotée d'un empire colonial, le recours à ces troupes indigènes a servi d'attribut d'autorité. Un cas des plus flagrants est rencontré dans le bordelais aux premiers jours de la Libération. Ayant libéré le *Frontstalag* d'Onesse-et-Laharie, le colonel FFI de Milleret (*Carnot*) y recrute un bataillon « représentant toutes les origines raciales des indigènes du camp »²⁶ pour prendre part aux manifestations de la libération de Bordeaux : ces exotiques ex-prisonniers servent alors d'attribut d'apparat au profit de leur nouveau commandant, sur fond de compétition pour le pouvoir militaire.

La quête de respectabilité a également été papetière. La Libération intervient dans un contexte de pénurie en matières premières, y compris en papier. De ce fait, les fonds conservés comprennent des formats et des supports des plus variés, indices tangibles d'une récupération tous azimuts : feuilles volantes de tous grammages et de toutes couleurs, cahiers d'écoliers, blocs de secrétariat, verso de documents allemands... Or, dans ce paysage papetier hétéroclite, il est notable de constater l'apparition de blocs de papier à lettres portant des en-têtes imprimés au nom des nouveaux commandants militaires régionaux. Les fonds relatifs à la région bordelaise montrent la rapide multiplication de tels imprimés employés pour les correspondances. Ces imprimés sont soignés : outre le nom de l'état-major ou du chef concerné, ils arborent pour la plupart un bandeau tricolore et des symboles (Croix de Lorraine, insignes d'unités), voire un exergue politique (dans le bordelais, les en-têtes mentionnant une *IV^e République* sont fréquents). Ils témoignent directement d'une quête d'autorité de leurs commanditaires.

Agir sur son environnement

Ne pas subir : la devise personnelle du général Jean de Lattre de Tassigny aurait pu servir de maxime à l'ensemble des détenteurs d'une autorité durant l'automne 1944, confrontés à des défis majeurs, qu'il s'agisse du rétablissement d'un certain ordre, de concurrences multiples et de situations logistiques des plus complexes. En pleine période de bouleversements politiques et militaires, si l'improvisation a souvent été de mise, l'inorganisation ne pouvait être que synonyme d'échec. Il a été crucial, pour tout commandement, de chercher à connaître et contrôler au mieux son environnement, afin de pouvoir l'influencer et, ce faisant, de s'y maintenir.

Dans un environnement mouvant, concurrentiel mais fragmenté et, par la même, délicat à appréhender dans sa globalité, les commandants régionaux et les émissaires gouvernementaux ont simultanément eu à « réunir, encadrer et armer des effectifs suffisants [...], mettre en place ces effectifs et assurer leur intendance, [...] mettre en place un réseau de renseignements [...] sans compter bien d'autres tâches subsidiaires »²⁷. La réussite d'une telle œuvre a reposé sur des organisations à la fois souples mais solides, avec des équipes d'état-major servant de cœur de chauffe. Le pouvoir reposant en grande partie sur la gestion des informations, il leur a incombé de se doter de canaux stabilisés et fiables de renseignement et

22 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 99 du lieutenant-colonel Rollot, 21 septembre 1944.

23 : AN, cote 3AG4 34 : Direction générale de la Sûreté nationale, note au sujet de Léon des Landes, 24 janvier 1945.

24 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944.

25 : Pigenet, *op. cit.*, p. 156

26 : SHD Terre, cote 12 P 78 : Brigade Carnot, journal de marche de la 4^e Compagnie du Bataillon marocain.

27 : AN, cote 3AG2 476 : Rapport succinct d'activité de la mission Shinoile, 13 octobre 1944.

de communication. En présence d'infrastructures de transmission fragmentées, les contacts physiques ont joué un rôle de premier plan : la mobilité des décideurs a déterminé leur capacité à contrôler le ressort de leur commandement comme leur capacité à rencontrer les autorités supérieures ou leurs subordonnés.

Organiser

A l'instar de toute organisation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques et une pluralité d'intervenants, une division du travail et une spécialisation des tâches s'imposent, lorsqu'il s'agit de diriger des milliers d'hommes. Dans le domaine militaire, si la prise des décisions stratégiques incombe à l'officier le plus élevé en grade placé au sommet de l'organisation, celui-ci s'appuie sur une instance de direction chargée d'assurer la préparation puis la mise en œuvre des décisions : un état-major organisé en divisions spécialisées. Dans l'armée française, ces divisions sont dénommées *bureaux*. En 1944, les bureaux sont numérotés de 1 à 4 : 1^{er} Bureau en charge de traiter de l'organisation (effectifs, unités), 2^e Bureau en charge de l'information (renseignements, documentation), 3^e Bureau supervisant les opérations et un 4^e Bureau consacré aux questions logistiques.

Les instances de commandement issues de la Résistance ont toutes tendu vers cette organisation, une fois les contraintes de la clandestinité levées, voire dès avant²⁸. Cette convergence découle de la culture commune des officiers d'active et de réserve. De même que personne n'a contesté le maintien de services préfectoraux à la Libération, personne n'a remis en cause le recours à l'organisation classique des états-majors. Au demeurant, avec la croissance des effectifs FFI, il n'y avait pas d'autres recours que la spécialisation des tâches. Certains états-majors FFI y ont adjoint un 5^e Bureau en charge des affaires civiles ou de la propagande, par exemple en Région R3²⁹.

Les effectifs de ces états-majors n'ont toutefois pas été pléthoriques. Le colonel Adeline arrive ainsi à Bordeaux avec une équipe ne comptant que six officiers (à titre de comparaison, son état-major en comptera vingt en janvier 1945)³⁰. De même, l'historique de la 18^e Région permet de suivre la constitution de l'état-major de cette région militaire, à partir d'un noyau initial constitué par l'état-major réduit du colonel Druilhe (a priori pas plus nombreux que celui du colonel Adeline) et par l'état-major clandestin de la Région B (« un rassemblement de quelques officiers dont le nombre ne dépassait pas dix »³¹). L'instant fondateur de cet état-major régional intervient dans la foulée du départ allemand, par la symbolique prise de possession de l'ancien siège de la région militaire d'avant-guerre et par le port, tout aussi symbolique, de l'uniforme par les officiers concernés. S'ensuit un travail décrit comme un « tourbillon fantastique »³² :

« Les éléments initiaux [...] sont sans matériel, sans mobilier, sans transmissions, sauf des coureurs. Pourtant, les bonnes volontés se révèlent en quelques heures, un personnel réduit, inexpérimenté certes, mais animé de la meilleure volonté, commence à travailler [...]. Dans une invraisemblable atmosphère de fièvre, le travail d'organisation se poursuit. Dès le 5 septembre, un commencement d'ordre règne déjà ; une première répartition de mobilier récupéré est faite aux bureaux. On installe des téléphones. Les conditions de travail deviennent moins précaires.

Parallèlement à cette œuvre matérielle, le recrutement du personnel s'intensifie, après un tri sévère et les bureaux de l'état-major s'étoffent en officiers, sous-officiers et secrétaires. Les différents grands services [Intendance, Santé, Matériel : maintenus sous l'occupation avec un personnel

28 : Voir à ce sujet l'intéressante étude proposée dès 1945 au sujet de l'état-major clandestin de la Côte d'or : Lombard Maurice, « Un état-major FFI du 4 juin au 11 septembre 1944 – l'État-major départemental de la Côte d'Or », *Annales de Bourgogne*, Tome XVII, n° 66, juin 1945, p. 81-102.

29 : De Chambrun, *op. cit.*, p. 158.

30 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 69.

31 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 19.

32 : *Ibid.*, p. 65.

réduit] se sont spontanément rangés aux ordres de l'état-major de la région³³. »

A la même période, Toulouse est le siège d'une valse d'états-majors. Le 28 août, arrivant d'Alger sans équipe, Maurice Chevance-Bertin se constitue une équipe à partir de l'état-major régional de l'ORA, groupé autour du colonel Pfister³⁴. Le colonel Jean Schneider, arrivé avec Chevance-Bertin, n'est pas en reste : pour piloter le GMSO, il récupère le 31 août un état-major local qualifié de « commandement des troupes de la région de Toulouse » et jusqu'alors dédié à la mise sur pied d'une *Division légère de Toulouse*, sous l'égide de *Ravanel* et du colonel Redon. Ce dernier devra se reconstituer son propre état-major au cours des jours suivants³⁵. Le fait de disposer d'états-majors fonctionnels offre à Chevance-Bertin et à Schneider une forte réactivité, matérialisée dès le 1^{er} septembre par leur instruction dactylographiée de quatre pages, relative à la constitution de colonnes FFI à diriger vers la Loire puis la Bourgogne³⁶.

La production d'instructions dactylographiées est à placer dans le contexte de pénurie matérielle de l'automne 1944 : les simples machines à écrire n'y ont pas échappé. A Alger, lors de la constitution des services de la DMOS, le général Cochet s'est, entre autres, retrouvé confronté à une pénurie en matériel de bureau : ses services ont été contraints de fonctionner avec des machines à écrire empruntées à l'Armée britannique. Une fois en France, faute de moyens propres, la DMOS a ensuite employé des machines réquisitionnées dans des mairies de la région de Saint-Tropez ou auprès d'organes de l'ex-commissariat militaire régional de 1942-1944³⁷. En octobre, ces mêmes machines à écrire, consignées à Lyon après la dissolution de la DMOS, échoient à la compagnie de quartier général du général de Larminat, montée dans les mêmes conditions de précarité en vue du commandement des fronts de l'Atlantique³⁸.

S'informer et informer

La maîtrise de l'information est un enjeu pour tout pouvoir : il s'agit de connaître son environnement pour mieux l'influencer. Les pôles de commandement émergeant en France sont tous confrontés à la nécessité de disposer de canaux de renseignement fiables et rapides. Aux premiers jours de septembre, lors de l'organisation des colonnes FFI du Sud-ouest destinées à converger vers la Loire et la Bourgogne, Chevance-Bertin et *Ravanel* ont pu acquérir une vue d'ensemble de leur environnement militaire grâce à des reconnaissances terrestres jusqu'à Montluçon et grâce à des reconnaissances aériennes. La poignée d'appareils rapidement remis en état à Toulouse effectuée entre le 24 août et le 20 septembre une trentaine de vols de reconnaissance à travers l'Aquitaine, le Sud-ouest, le Centre et le Sud-est³⁹.

D'autres réalisations se sont inscrites dans la durée, telle la constitution d'organes de renseignement locaux face aux poches allemandes de l'Atlantique. Prenons l'exemple du secteur de La Rochelle. Un 2^e Bureau local s'y constitue début novembre au sein de l'état-major des Forces françaises de l'Aunis. Le chef de ce 2^e Bureau, le capitaine FFI Chaize, arrivé avec les bataillons FTP périgourdins ayant rejoint l'Aunis en septembre, est un négociant de vins « qui n'a jamais fait de service militaire, mais qui semble né pour cette tâche ». Après-guerre, le colonel Chêne écrit à son sujet que « intelligent, méthodique et calme, il est parfaitement renseigné sur l'ennemi », s'appuyant sur une équipe d'agents recrutés parmi les membres de la Résistance de La Rochelle, tandis que « son atelier de cartographie ferait envie à bien des grandes

33 : *Ibid.*, p. 19.

34 : Bertin, *op. cit.*, p. 186 et 188. Le fonds Pfister conservé au SHD (cote 1 K 298) ne contient malheureusement aucun élément relatif à l'activité de l'intéressé pour le compte de Chevance-Bertin.

35 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

36 : SHD Terre, cote 13 P 89 : État-major du général Bertin, 2^e Bureau, note n° 10/3, 1^{er} septembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS, doc. cit. ; Rapport sur les opérations de liquidation de la DMOS, 11 décembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 7 P 43 : Ministère de la Guerre, note n° 1 741-EMGG/4, 3 novembre 1944.

39 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

AN, cote 3AG4 74 : Mémoire du Commandant Doret pour le lieutenant-colonel de Rancourt (du cabinet militaire du général de Gaulle), 20 septembre 1944.

unités »⁴⁰. Il en va de même pour le 2^e Bureau organisé à Bordeaux par la 18^e Région. L'historique de la 18^e Région revendique le fait qu'en novembre 1944 le travail de l'état-major des FFO a démarré grâce aux calques et aux notes fournies à Cognac par le chef du 2^e Bureau bordelais⁴¹. Quoi qu'il en ait précisément été, l'activité de ces 2^e Bureaux locaux permet effectivement au commandement français de disposer d'une pleine connaissance des organisations allemandes, jusqu'au nom de chaque officier exerçant une fonction de commandement.

Ces organes légitiment par leur travail les commandants auxquels ils sont rattachés. Lorsqu'il accueille le général de Gaulle à Cognac et Saintes le 18 septembre, le colonel Adeline est la personne la mieux renseignée sur les poches allemandes tout juste constituées. Sa légitimation à la tête des Forces françaises du Sud-ouest par un décret du 5 octobre est à mettre en relation avec la qualité de ses informations. Illustration de ce jugement positif au plus haut niveau, la note de synthèse qu'il adresse le 28 septembre au général Juin, commandant l'EMGDN, est transmise au général Bedell-Smith, chef d'état-major du SHAEF, pour appuyer les demandes françaises d'envoi de deux divisions vers le Sud-ouest⁴². Dans un domaine plus technique, le 2^e Bureau de la 18^e Région développe une expertise qui lui vaut de pouvoir transmettre à l'EMGG et aux états-majors du front de l'Atlantique un répertoire des plans des ouvrages fortifiés allemands⁴³ : ce transfert d'information est également un facteur de légitimation.

Communiquer

Assurer un commandement implique de disposer de moyens de communication afin de pouvoir entendre et être entendu. Avant la libération, l'influence des agents du SOE ou des DMR, disposant de liaisons radio vers Alger ou Londres, en est la démonstration. En septembre 1944, l'importance des communications et ses conséquences en termes d'autorité se ressentent à nouveau, à l'image de deux exemples diamétralement opposés : celui du colonel FFI Rousselier à Limoges et celui du général Cochet dans la Zone Sud.

A Limoges, le colonel FFI Rousselier prend de fait le commandement de la 12^e Région militaire, dans la continuité de son commandement de la Région FFI R5. Son autorité repose, entre autres, sur un soin apporté à la question des communications, ce qui n'est guère étonnant de la part d'un polytechnicien ayant servi avant 1942 en tant qu'officier spécialisé dans les transmissions. Dès le mois de septembre 1944, Rousselier dispose d'un large panel de moyens de liaison internes ou tournés vers l'extérieur. Un rapport du 28 septembre en dresse l'ampleur⁴⁴.

La question des communications a été confiée à des officiers issus de l'arme des transmissions, disposant à Limoges de deux petites compagnies (l'une issue de l'ORA, l'autre liée aux FTP). Les principaux réseaux téléphoniques civils ont fait l'objet d'un rapide rétablissement. Le bouquet de canaux de communication est diversifié, ce qui limite les risques de perturbations : emploi de l'émetteur limougeaud de l'ex-ministère de l'Intérieur vichyssois pour des liaisons vers Paris et les principales villes de l'ex-Zone Sud (ce poste est également employé par le commissaire de la République mais il est précisé que « les télégrammes FFI passent en priorité ») ; emploi de la liaison moyenne et haute fréquences établie sur la ligne haute tension reliant le barrage d'Éguzon à Paris (transmission de 1 000 mots par jour) ; constitution d'un réseau régional d'émission de télégrammes par voie hertzienne, débitant 1 000 mots par jour, par réquisition des postes d'une entreprise fabriquant du matériel radio (la société SIL) ; emploi des postes de la radiodiffusion nationale de Limoges, Bergerac, Périgueux et Sarlat pour la diffusion d'ordres toutes les deux heures ; fonctionnement de deux liaisons colombophiles bilatérales Limoges-Tulle et Limoges-Périgueux... Les services de Rousselier vont jusqu'à installer des stations radio en dehors de la 12^e Région, à Angoulême et

40 : SHD Terre, cote 1 K 632 : *Le Secteur de l'Aunis*, récit inédit du colonel Félix Chêne.

41 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 35-36.

42 : AN, cote 3AG4 74 : Note du colonel Adeline, 28 septembre 1944 ; Lettre n° 111/DN/3/PS du général Juin, 21 octobre 1944.

43 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 38.

44 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

Montmorillon, sur le territoire de la 9^e Région voisine.

A quelques centaines de kilomètres, le général Cochet, censé être l'équivalent du général Koenig pour la Zone Sud, connaît une situation diamétralement opposée, qui n'est pas sans rapport avec la portée limitée de son action : Cochet n'a tout bonnement aucun moyen de communication. Selon son rapport de fin de mission, la DMOS n'a perçu que deux poste émetteur-récepteur SARAM, dont un détérioré, acheminés en Provence le 28 août. Ces deux postes servent à établir une liaison entre Saint-Tropez et Marseille. « Totalelement dominée par les conditions matérielles », l'état-major de la DMOS est initialement contraint de passer par les émetteurs des états-majors des armées débarquées pour obtenir une liaison vers l'Afrique du Nord : la DMOS ne dispose d'un canal stable vers Alger qu'à compter du 10 septembre, avec un émetteur civil à Marignane⁴⁵. Pour les liaisons en France, la DMOS ne dispose que des possibilités de liaison TSF des stations civiles, au fur et à mesure de leur remise en état : ce réseau est à peine fonctionnel lorsque la DMOS est dissoute à la fin du mois de septembre. Faute de mieux pour ses liaisons intérieures, la DMOS en est réduite à instaurer une navette quotidienne par voiture. Ce mode de liaison est évidemment coûteux en temps, sans instantanéité, et fort consommateur d'une denrée précieuse : le carburant. Sans liaison propre avec son autorité de tutelle durant près d'un mois, sans moyens de diffusion rapide de ses instructions, faut-il s'étonner du faible poids de la DMOS ? A contrario, faut-il s'étonner de la capacité d'action du colonel Rousselier ?

Se déplacer

Dans une France dont les infrastructures routières et ferroviaires sont déstructurées, exercer un commandement de portée régionale ou supra-régionale implique de pouvoir se déplacer malgré les multiples obstacles. Il faut pouvoir rencontrer ses subordonnés, ses homologues et les différentes autorités supérieures. La période de commandement de Chevance-Bertin en septembre et octobre 1944 se caractérise ainsi par des déplacements incessants entre les différentes capitales régionales du Sud-ouest, du Massif central, Paris et l'état-major de la 1^{re} Armée (voir l'annexe 1.02). De même, la prise de commandement des FFO par le général de Larminat s'ouvre par un mois et demi d'itinérance et de prises de contacts entre Paris, Rennes, Nantes, Angers, Saintes, Bordeaux, Limoges et Vittel (siège du quartier général du 6^e Groupe d'armées US)⁴⁶.

Pour les liaisons, la voiture et les estafettes motocyclistes ont constitué les principaux modes de déplacement. Le détachement accompagnant le colonel Rollot au sein des régions du Sud de la Loire en offre l'illustration. Tel une caravane, il totalise quatorze véhicules et 34 personnels, qui vont sillonner les routes, de la fin du mois d'août au début du mois d'octobre 1944⁴⁷. La voiture sert de même de mode de déplacement privilégié par les émissaires de la DMOS, à défaut d'autres moyens de liaison. La navette routière précédemment évoquée de la DMOS relie à la date du 3 septembre Saint-Tropez à Hyères, Toulon, Aix, Marseille et Avignon. Le 6 septembre, elle rejoint Lyon, Chambéry, Nice et, selon le rapport d'activité de la DMOS, serait allée jusqu'à Bordeaux, bien que les sources bordelaises ne l'évoquent pas.

Les risques routiers sont loin d'être anecdotiques durant l'automne 1944, compte tenu d'infrastructures dégradées et d'un parc de véhicules en état déplorable. *Ravanel* quitte la scène toulousaine suite à un accident de la circulation lors d'un déplacement à Paris. Lors de sa prise de commandement des FFO, le général de Larminat, déjà victime en 1943 d'un grave accident routier, sollicite la mise à disposition de deux voitures de liaison américaines, dont le prêt sera renouvelé tous les deux mois, pour lui permettre de réaliser ses déplacements dans « des conditions de sûreté qu'il [lui] aurait été difficile de réaliser avec le matériel usé réquisitionné par les FFO »⁴⁸.

Pour les déplacements de troupes, la voie ferrée a constitué le mode de transport privilégié, à condition de

45 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS, doc. cit.

46 : Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944.

47 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du lieutenant-colonel Rollot, 31 août 1944.

48 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Lettre FFO/EM/Cab. n° 49 du général de Larminat, 25 janvier 1945.

pouvoir obtenir les trains et le charbon nécessaires. Le déplacement de la *colonne R4* de Toulouse vers Lapalisse a donné lieu à l'organisation de 24 convois ferroviaires entre le 5 et le 10 septembre⁴⁹. Par la suite, le déplacement des colonnes FFI rassemblées autour d'Autun vers la Côte d'or a également été effectué par train (42 trains planifiés). Ces déplacements représentent un tour de force indéniable, à mettre au crédit du colonel Schneider, à l'image du mouvement opéré au départ d'Autun :

« Les mouvements [par voie ferrée] commencent le 17 [...]. La SNCF se heurte, dès le 18 septembre, à diverses difficultés dans l'exécution des transports : manque de wagons plats, retards imprévus nés de la précarité des communications et à des complications résultant de l'arrivée, par voie ferrée, de renforts en provenance du Midi, qu'il faut imbriquer dans le plan d'enlèvement. A ceci s'ajoute, du côté du groupement, des difficultés et des retards imputables à l'inexpérience d'une partie des cadres, au nombre réduit de moyens d'embarquement et, également, aux intempéries. Il sera néanmoins permis, grâce aux efforts soutenus de la SNCF et des exécutants, de mener à bon terme le plan de transport dans un délai acceptable. Les derniers embarquements ont lieu le 27 septembre⁵⁰. »

La voie des airs est également utilisée. A Toulouse, une fois la libération acquise, un des premiers actes du major Starr du SOE est de missionner une équipe *Jedburgh* pour encadrer la remise en état l'aérodrome de Toulouse-Francazal⁵¹. Ce terrain accueille dès la fin du mois d'août des appareils en provenance d'Alger, acheminant des armes et des passagers, tels que les commissaires d'État André Philip et Pierre Bloch ou Maurice Chevance-Bertin. D'autres terrains sont sommairement remis en état au début du mois de septembre. En région R4, ces travaux sont suffisamment avancés pour permettre un accès à des *Dakotas* à Francazal, Tarbes et Mont-de-Marsan dès le 10 septembre⁵². Parallèlement, la récupération d'appareils militaires ou civils permet des liaisons et des reconnaissances intérieures (voir le chapitre 18 et l'annexe 4.02). En septembre 1944, la réussite des missions de Chaban-Delmas et Chevance-Bertin repose notamment sur leur capacité de déplacement par la voie des airs, comme l'évoquera le second :

« [...] j'avais obtenu de disposer d'un petit avion de liaison [...]. Il allait constituer un élément capital de mon commandement, me permettant de me rendre partout et très vite en zone sud, en même temps que de suivre les colonnes Schneider en marche⁵³. »

Depuis Toulouse, Chevance-Bertin et le major Starr du SOE ont chacun vu plus grand, en envisageant un déplacement aérien jusqu'en Italie pour rencontrer directement l'état-major du général Wilson, commandant le théâtre d'opération méditerranéen. Le projet de Chevance-Bertin est resté au stade de suggestion (non sans que Londres ait fustigé l'idée)⁵⁴ tandis que Starr s'est vu refuser toute autorisation de décollage vers l'Italie⁵⁵.

Ces déplacements aériens ont comporté une part de risques, liée aux incertitudes sur la présence d'appareils ennemis ou au fait d'atterrir en terrain inconnu. Le colonel FFI de Milleret a ainsi été brièvement arrêté après avoir atterri près d'une bourgade où aucun responsable ne le connaissait⁵⁶. Quant au déplacement aérien de Chaban-Delmas, de Paris vers Limoges le 5 septembre, il a donné lieu à quelques

49 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

50 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Rapport d'opération du colonel Schneider, 10 novembre 1944.

51 : AN, cote 72AJ/84 : Rapport de la Team Jedburgh Martin.

52 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° A 8183 de Section Fighting France au DMR Droite, 10 septembre 1944.

53 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 189. Le départ du GMSO vers le nord-est donne lieu à un petit ballet aérien : Chevance-Bertin, Schneider mais aussi Durenque et Pommiès rejoignent chacun Clermont-Ferrand ou Aulnat par la voie des airs les 4, 5 et 6 septembre, les uns en « avion de tourisme » (Pommiès), les autres en « Goéland militaire » (Durenque ; Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.).

54 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° A 7738 de Section Fighting France au DMR Droite, 30 août 1944 ; message 23 du DMR Droite, 1^{er} septembre 1944.

55 : Rapport de la Team Jedburgh Martin, doc. cit.

56 : Jolit André *et al.*, *Le Front du Médoc – une Brigade FFI au combat*, Fédération des Associations d'anciens combattants du Front du Médoc et de la Brigade Carnot, 1989 (1984), p. 372-376.

péripéties :

« Je me suis embarqué à bord d'un *Goéland* monomoteur, qui volait lentement – cent cinquante kilomètres à l'heure – et pas très haut. Nous pouvions apercevoir sur les routes les longues processions de soldats allemands en retraite, qui nous saluaient à leur manière en nous canardant. Mon inspection a failli s'achever avant d'avoir commencé : nous avons raté de peu une des tours de la cathédrale de Limoges⁵⁷. »

L'importance du facteur aérien pour asseoir les nouvelles autorités n'échappe bien évidemment pas au gouvernement et à son chef. Le marathon régional mené par le général de Gaulle du 14 au 19 septembre n'a été possible que par la voie des airs : arrivée de Paris à Lyon le 14 septembre, visite à Marseille et Toulon le 15, arrivée à Toulouse le 16, départ de Toulouse le 17 matin pour Bordeaux, départ de Bordeaux le 18 matin pour Cognac puis Saintes avant un arrêt à Orléans le 18 au soir puis un retour à Paris. A cette occasion, les photographies montrent un cortège composé de deux avions : l'appareil du général et un second avion pour la suite et les journalistes.

Gérer le quotidien

Fixer un cap, jauger et, autant que faire se peut, maîtriser les facteurs influençant son environnement n'est en soi pas suffisant. L'autorité d'un commandant se mesure également à sa capacité à gérer le menu quotidien des organes et des unités qui lui sont subordonnées ou qui lui ont fait allégeance. Cette dernière dimension est particulièrement prégnante dans le cas des FFI dépourvus de toute forme de contrat d'engagement : si un chef n'est pas à même d'assurer l'entretien quotidien et la motivation des volontaires l'ayant rejoint, son autorité est condamnée à s'étioler puis à s'évanouir. A la fin de l'année 1944, la déclaration d'un commandant d'une unité FFI du front du Médoc, le commandant Jan Chodzko, a résumé le dilemme quotidien de nombreux commandants d'unités ou de régions au sortir de la Libération :

« J'ai deux manières de faire de la propagande [pour recruter] : obtenir une discipline, ce qui a été dur et qui n'a jamais été fait par contrainte [...]. La seconde propagande que je fais est que mes hommes mangent bien⁵⁸. »

La question de l'entretien quotidien, au plan des équipements et de l'habillement, est abordée au chapitre 11. Le présent chapitre se cantonne à deux facteurs clés indispensables pour être en capacité d'acquérir, de détenir ou de mobiliser des ressources : l'argent et l'essence. Le premier est indispensable en une période de restrictions, qui impose des achats au prix fort. Il est de même incontournable pour solutionner un problème aussi vieux que les armées : le règlement des soldes. Quant à l'essence et aux autres carburants (y compris le bois pour les camions gazogènes constituant l'essentiel de la flotte utilitaire disponible au sein de la métropole), ils sont tout aussi indispensables. Sans carburant, aucune mobilité n'est envisageable, qu'il s'agisse de mouvements militaires ou de la prospection de matériels et de denrées, en l'absence de circuits logistiques stabilisés.

L'argent, nerf de la guerre

Entretenir des troupes a un coût. Accéder à des fonds reste aussi crucial après la Libération que durant la période clandestine. Toutefois, la réception de « fonds spéciaux » par l'entremise des DMR, tels 150 millions de Francs encore demandés par *Ravanel* pour la région R4 le 30 août 1944⁵⁹, n'est rapidement plus d'actualité. Par ailleurs, les prélèvements clandestins opérés soit par complicité, soit sous la menace ne sont plus compatibles avec le nécessaire retour à la légalité. Lors d'une réunion en Bretagne le 1^{er} octobre, face

57 : Chaban-Delmas, *op. cit.*, p. 100. Il est à noter que les Caudron *Goéland* étaient des bimoteurs et non des monomoteurs.

58 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944.

59 : AN, cote 3AG2 549 : Message 15 du DMR Droite, 30 août 1944.

au commandant FFI pour les Côtes du Nord se vantant d'avoir extorqué de l'argent « par la force », Pierre Villon et Alfred Malleret opposent, au nom du COMAC, un appel à la discipline et à l'ordre, car « il ne peut y avoir de luttes entre Français devant l'ennemi et les Alliés qui n'ont pas encore reconnu la souveraineté française »⁶⁰. Parvenus au grand jour, les commandants FFI doivent trouver de nouvelles sources pécuniaires.

Les collectes de fonds ou de biens en nature restent d'actualité : d'assez nombreuses unités FFI vont bénéficier de livraisons préparées par des comités de soutien organisés au sein des régions d'origine des volontaires. Ces colis ou ces fonds, collectés à l'occasion de bals ou par souscription, apportent un complément bienvenu. Ils ne peuvent cependant avoir l'ampleur requise pour assurer les soldes ou l'ordinaire, à quelques exceptions telles que les 5 millions de Francs remis au début du mois d'octobre par le Comité parisien de Libération au profit des bataillons du colonel *Fabien*⁶¹.

Rares sont les acteurs à disposer du confortable trésor de guerre du colonel Rousselier en Région R5 : 2,28 milliards récupérés le 26 juillet en Dordogne lors de la prise d'un train⁶². Par la suite, Rousselier reversera au Trésor quelque 300 millions de Francs tandis que deux milliards feront l'objet de « justifications » encore en cours en mars 1945⁶³. Ce trésor aiguise naturellement certaines convoitises : le 22 septembre, Alfred Malleret ordonne à Maurice Rousselier de ne pas restituer ces fonds à la Banque de France avant d'en avoir reçu l'ordre de l'EMN FFI, tout en demandant l'envoi à Paris d'une partie de ces fonds (pour un montant non précisé)⁶⁴. Ces 2,28 milliards sont à comparer aux 140 millions adressés en juin 1944 à l'ensemble des délégués militaires régionaux et aux 575 millions adressés à la résistance intérieure depuis Londres et Alger en août 1944⁶⁵ : ils représentent une masse financière quatre à seize fois plus élevée.

Dans ce contexte, une source pécuniaire et légale apparaît toute désignée dès après la Libération : les services d'intendance hérités des ex-commissariats militaires régionaux et des ex-organes liquidateurs de l'armée d'armistice. Ces organismes disposent en effet d'un budget, destiné à des prestations sociales pour les anciens militaires ou à l'entretien des organismes militaires maintenus en métropole. Leur prise de contrôle permet d'accéder de façon peu ou prou régulière à ces budgets légaux. Les rapports du colonel Rollot se révèlent à nouveau être une source d'information assez détaillée sur la question des prélèvements opérés de la sorte, dans le Sud-ouest et le Massif central, par les commandants régionaux issus des FFI : 8,459 millions de Francs mandatés le 15 septembre en 12^e Région (pour le reste l'ex-Région R5 fonctionne alors avec son trésor de guerre)⁶⁶, au moins 8 millions de Francs en septembre en 13^e Région⁶⁷, au moins 35 millions de Francs en 18^e Région à la mi-septembre⁶⁸. Au total, le colonel Druilhe fait prélever 40 millions de Francs tandis qu'au moins 145 millions de Francs sont prélevés en 9^e Région (10 millions seront restitués au Trésor et 127,4 millions seront justifiés ultérieurement, soit une évaporation de quelque 7,6 millions)⁶⁹. Il existe un compte-rendu décrivant les conditions de réalisation d'un versement de 25 millions demandé à l'Intendance générale de Bordeaux par le colonel Druilhe le 30 août :

« L'intendant général n'a pas manqué de faire remarquer au commandant de fait des troupes [Druilhe] que les règlements s'opposaient absolument, malgré leur libéralité en ce qui concerne les

60 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de la Mayenne, rapport du chef de bataillon Le Gall du Tertre sur la réunion des officiers FFI de la Région M à Rennes, le 1^{er} octobre 1944, 2 octobre 1944.

61 : Pigenet, *op. cit.*, p. 188-189.

62 : Bergeret et Hermann Grégoire, *Messages personnels*, Éditions Bière, Bordeaux et Paris, 1945, p. 92.

63 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'Intendance, rapport d'inspection détaillée des 9^e, 18^e Régions et des FFO et d'inspection sommaire des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945.

64 : AD93, cote 304J8 : Note du général Malleret-Joinville, 22 septembre 1944.

65 : Wieviorka Olivier, *Histoire de la Résistance - 1940-1945*, Éditions Perrin, 2013, p. 380.

66 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 113 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944.

67 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du lieutenant-colonel Rollot sur le service d'intendance militaire de la 13^e Région, octobre 1944.

68 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 61 du lieutenant-colonel Rollot, 17 septembre 1944.

69 : Rapport d'inspection des 9^e, 18^e Régions, des FFO et des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945, doc. cit.

dépenses d'entretien de l'Armée, à ce que des sommes soient sorties des caisses publiques sans plus de justifications. Le colonel Druilhe réitérait alors son ordre formel en déclarant qu'il couvrirait alors le Service de l'Intendance par un ordre écrit, conformément au règlement de 1882 sur l'administration de l'armée, ce qui a été fait. Le directeur de l'Intendance crut donc devoir exécuter et la somme fut perçue le soir même [...] ⁷⁰. »

En ce domaine, en septembre 1944, l'autorité de Maurice Chevance-Bertin repose sur un privilège inégalé parmi les responsables FFI du Sud-ouest : son accréditation par deux commissaires d'État, l'autorisant à accéder à des versements du Trésor. Le 4 septembre, la constitution du GMSO s'accompagne de la signature par Chevance-Bertin d'une demande adressée à l'Intendance de Toulouse de fournir au GMSO un crédit de 60 millions de Francs à prélever « sur ceux mis à [sa] disposition par le Gouvernement provisoire de la République pour le financement des opérations des FFI en Zone Sud » ⁷¹. Une telle annonce n'a pu que constituer un argument de poids lorsqu'il a fallu organiser les colonnes au départ du Sud-ouest : elles sont parties vers l'inconnu, certes, mais avec l'assurance de voir leurs arrières budgétaires couverts pour plusieurs semaines. Au demeurant, Chevance-Bertin n'est pas le seul à employer l'argent comme facteur de pouvoir vis-à-vis des colonnes FFI en marche à travers le pays. Depuis Paris, l'EMN FFI n'est pas en reste, avec le versement en octobre d'au moins 5 millions de Francs pour le colonel *Fabien*, 20 millions destinés au GMSO et 30 millions fournis au COMAC ⁷².

Les fonds adressés au colonel Schneider en septembre et octobre 1944 pour le GMSO sont révélateurs de jeux d'acteurs variés autour du devenir du groupement, considérés par les uns comme une préfiguration de l'armée nouvelle à bâtir ou, par d'autres, comme un problème à dissiper. Comme évoqué précédemment, le groupement du colonel Schneider a pris la route avec une autorisation de dépenses de 60 millions, octroyée par Chevance-Bertin. 40 millions ont été prélevés à Toulouse avant le départ de Schneider mais, rapidement, « l'alimentation de la caisse s'est avérée difficile », tandis que le recouvrement des 20 millions restant s'est révélé difficile : si le receveur d'Autun a consenti à verser 5 millions, le trésorier payeur général de la Côte d'Or, pour qui une autorisation d'un certain général FFI Chevance-Bertin ne signifiait vraisemblablement rien, n'a versé que 10 millions, grâce à l'intervention d'un inspecteur général des Finances en mission, puis a opposé un refus formel aux demandes ultérieures ⁷³. Dès le 17 septembre, confronté à l'accroissement de ses effectifs (par l'intégration des colonnes FFI des régions R5 et R6), le colonel Schneider adresse à Chevance-Bertin une demande de rallonge de 100 millions de crédits, afin de pouvoir tenir jusqu'au 15 octobre ⁷⁴. Chevance-Bertin n'y répond pas directement. Toutefois, le 25 septembre, Schneider reçoit un bon de 100 millions du ministre de la Guerre, sans doute suite à une transmission par Chevance-Bertin de la demande précédente ⁷⁵.

L'EMN FFI et le COMAC se manifestent également : outre 20 millions précédemment cités adressés par l'EMN FFI, le colonel FFI *Thomas* (Maurice David, commandant la *colonne R3*), parti en liaison au COMAC à

70 : Fiche de renseignement n° 61 du lieutenant-colonel Rollot, 17 septembre 1944, doc. cit. Cet exemple est également intéressant dans la mesure où le mode de calcul opéré est connu : la demande de Druilhe s'est fondée sur une base de 100 Francs par homme et par jour, soit un besoin pour 16 000 hommes sur quinze jours. Le colonel Rollot a jugé dans son compte-rendu que cette base était « forcée », au sens d'exagérée. Elle est à comparer aux barèmes de solde pratiqués en septembre 1944 dans les régions voisines : a minima 40 Francs par jour en Limousin et 50 Francs par jour en région toulousaine. A Toulouse, au sujet du GMSO, Chevance-Bertin a tablé début septembre sur un besoin de 60 Francs par homme et par jour.

71 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Note de service n° 28/4 du général Bertin, 4 septembre 1944.

72 : Pigenet, *op. cit.*, p. 140 et 150. Michel Pigenet se réfère à un état de dépenses conservé au sein du fonds Malleret-Joinville consulté dans les années 1990 à l'Institut de recherche marxiste. Ce fonds est de nos jours conservé aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis : nous y avons retrouvé en 2013 la plupart des documents cités par M. Pigenet mais pas cet état de dépenses.

73 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Groupement Schneider, note sur le service de la trésorerie, novembre 1944.

74 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 4^e Bureau, lettre du colonel Schneider, 17 septembre 1944.

75 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur les rapports du colonel Schneider avec le commandement, non daté, novembre 1944.

Paris le 9 octobre, se voit remettre 10 millions de Francs pour le paiement des allocations familiales des volontaires du GMSO. Dans le même temps, l'intendance de la 1^{re} Armée accorde au GMSO un crédit de 114 millions⁷⁶. De la sorte, les besoins du GMSO ont été assurés jusqu'à sa dissolution quelques semaines plus tard. Cependant, au-delà d'une simple question budgétaire, ces diverses interventions attestent des jeux d'influence à l'œuvre : le groupement tend au fil des semaines à se détacher de Maurice Chevance-Bertin, son instigateur initial, tandis que le colonel Schneider se retrouve redevable d'autres autorités, celle supérieure du ministère mais aussi celle du général de Lattre de Tassigny et celle de l'EMN FFI. Ce dernier, initialement étranger à la constitution du GMSO, semble avoir ainsi essayé de s'affilier cet important groupement, comme potentiel argument pour les négociations alors en cours avec le ministère de la Guerre. En d'autres termes, les contributions au budget du GMSO démontrent, s'il en était besoin, que l'argent est un enjeu de pouvoir...

Assurer la solde

Un sujet a rapidement focalisé les attentions : le régime des soldes et des allocations familiales appliqué aux volontaires FFI. Ce sujet porte en germe toute le spectre des tâches administratives inhérentes à la régularisation des volontaires FFI : payer une solde suppose la signature d'une forme d'engagement, la vérification des identités, la reconnaissance des grades des intéressés, la computation à l'échelle des unités puis au niveau départemental ou régional de l'ensemble de ces informations, la tenue de registres comptables...

La question des soldes et des allocations familiales est en outre tant sociale que politique. Elle vise à répondre aux besoins immédiats de volontaires ayant quitté leur activité professionnelle et dont une part est chargée de familles. Les commandants ne peuvent pas négliger ce sujet garant d'une certaine paix sociale. En outre, définir un régime de soldes implique de choisir une fourchette d'écart de rémunération en fonction des niveaux de responsabilités : ce choix est un terrain privilégié pour concrétiser les aspirations politiques relatives à la nouvelle armée appelée de ses vœux par le COMAC. Les commandants régionaux ont enfin à tenir compte du champ concurrentiel. L'armée nouvelle que préfigurent les FFI est composée de volontaires venant de leur plein gré et non de conscrits. En d'autres termes, il faut motiver ces volontaires à rester, sachant que d'autres corps de métier sont susceptibles de proposer des rémunérations supérieures.

Les comptes-rendus du colonel Rollot montrent l'instauration de barèmes régionaux de soldes dans toutes les régions visitées par ses officiers, de Bordeaux à Clermont-Ferrand. Le détail de ces échelles de rémunération est connu pour quelques cas, détaillés dans l'annexe 1.06. Leur comparaison avec le régime de soldes pratiqué dans l'armée régulière révèle des choix politiques. Le régime officiel, renouvelé après la Libération par un décret ministériel du 25 septembre 1944, prévoit que la solde la plus élevée soit onze fois supérieure à la solde la plus basse. Or, les échelles instaurées dans les régions montrent une réduction délibérée de cet écart, par un relèvement des soldes des hommes de troupes et par un plafonnement des soldes des grades supérieurs. En région toulousaine, le barème décrété par le colonel *Ravanel* prévoit un rapport entre la plus basse solde et la plus haute solde limité à 2,5 (pour les chargés de familles) et à 4,5 pour les célibataires⁷⁷. Dans le Nord-est, le colonel *Fabien* pratique un système similaire avec un rapport limité à 5⁷⁸. A Limoges, le colonel Rousselier va jusqu'à décider d'un barème unique, quel que soit le grade, sur une base mensuelle de 1 200 Francs, uniquement modulée en fonction des charges de famille : il ne s'agit plus de réduire les écarts de rémunération mais d'instaurer un principe d'égalité absolue⁷⁹.

Le barème de solde officiel fixé par le ministère se met en place à partir du mois d'octobre dans toutes les

76 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, novembre 1944.

77 : SHD Terre, cote 13 P 58 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, non daté mais antérieur au 11 septembre 1944.

78 : Pigenet, *op. cit.*, p. 144-146.

79 : Fiche de renseignement n° 113 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944, doc. cit.

régions parcourues par Rollot, indication de la reprise en main de ce pan de l'exercice du pouvoir régalien par le ministère. Les commandants régionaux, qui ne disposent plus des fonds spéciaux distribués durant la clandestinité, n'ont guère eu d'autre choix que de s'aligner sur le barème officiel.

L'indispensable essence

La capacité de déplacement des formations militaires de l'automne 1944 a reposé sur un facteur crucial : le carburant. Ce constat vaut aussi bien pour les armées alliées, que pour les formations combattantes issues des FFI et les chefs régionaux. Sans essence, pas de liaison ou de déplacement vers Paris. De même, sans carburant, tout mouvement vers le front devient fastidieux, à l'image de l'avance « cahin caha » du groupement du colonel *Fabien* aux abords de la Belgique puis la Moselle⁸⁰.

Or, au sortir de l'été 1944, les régions françaises libérées sont encore dépourvue d'accès à l'essence alliée. Dans le Sud-ouest, l'essence dite américaine n'arrive qu'à compter du mois de décembre tandis qu'au nord de la Loire des allocations ne sont concédées qu'après la satisfaction prioritaire des besoins des armées alliées et aux conditions fixées par celles-ci. A titre d'exemple, à la fin du mois d'août, le colonel Le Tacon, commandant par intérim à Angers la nouvelle 4^e Région militaire, a obtenu des autorités américaines la promesse de plusieurs milliers de litres d'essence mais à la condition que « nous en prenions livraison par nos propres moyens à La Haye du Puits », soit à plus de 250 km, ce qui est hors de portée de services régionaux encore balbutiants⁸¹.

Dans ces conditions, les régions libérées se retrouvent à vivre sur des stocks finis : ceux laissés par les Allemands en retraite, dont la destruction a soit été oubliée, soit a pu être évitée *in extremis*. De ce fait, des différences conséquentes s'observent d'une région à l'autre. Au sud de la Loire, aucun stock majeur ne semble avoir subsisté dans la région de Poitiers, tandis que des dépôts bien pourvus ont pu être récupérés dans les régions bordelaise et toulousaine.

Détenir du carburant et pouvoir en distribuer sont des gages concrets pour l'exercice du commandement civil ou militaire. Les produits pétroliers ont naturellement été l'objet de convoitises et de mainmises de tous ordres. La région parisienne en fournit divers exemples. Ainsi, en septembre 1944, la gendarmerie signale le pillage à Nemours « par les FFI sous menace de leurs armes » d'une péniche chargée de 270 000 litres d'essence⁸². A Maison-Alfort, durant la seconde quinzaine d'août, les services de l'EMN FFI prennent possession de trois péniches chargées de carburant, sur lesquelles il a été possible de « distraire » 10 000 litres d'essence et 5000 litres de gasoil, avant l'intervention du service préfectoral du Pool des Pétroles qui, accompagné par des soldats américains, a obligé les FFI à restituer ces péniches. Dans les mêmes temps, 12 000 litres d'essence et 4 000 litres de gasoil sont récupérés sur des wagons abandonnés par les Allemands à Villeneuve-Saint-Georges⁸³... Au total, les récupérations opérées sous l'égide de l'EMN FFI lui ont permis de disposer en septembre 1944 de quelque 40 000 litres d'essence, 12 000 litres de gasoil, 1 500 litres d'huile et 50 tonnes de bois et de charbon de bois (pour les gazogènes)⁸⁴. Ces stocks sont appréhendés comme un attribut de pouvoir :

« Les stocks d'essence et de gasoil nous ont permis d'assurer les différents transports [des matériels récupérés de toute nature, totalisant 13 000 tonnes de fret entre l'insurrection parisienne et la fin de l'année]. Nous avons également pu, grâce à ce stock d'essence, alimenter les voitures de l'État-major national et celles venues de province en missions pendant la plus grande partie du mois de

80 : Pigenet, *op. cit.*, p. 138-139.

81 : SHD Terre, cote 8 P 9 : 4^e Région militaire, rapport du colonel Le Tacon, 29 août 1944.

82 : AN cote 3AG4 34 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note de renseignement sur la politique intérieure, 22 septembre 1944.

83 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement.

84 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service des Transports.

septembre, puisque nous n'avons bénéficié des distributions officielles que vers la fin septembre⁸⁵. »

Il en va de même en région toulousaine. Les importants stocks de carburants préservés (il est question de 5,5 millions de litres⁸⁶) permettent à Maurice Chevance-Bertin de donner corps à son projet de formation de colonnes FFI. Le 1^{er} septembre, ses instructions initiales tablent sur des colonnes intégralement motorisées et accompagnées d'un convoi emportant 30 000 litres d'essence et 80 tonnes de bois et de charbon de bois⁸⁷. Si la colonne de la Région R4 part finalement principalement par voie ferrée, la raison découle davantage de la pénurie en véhicules (en particulier en camions) que d'un manque d'essence⁸⁸. Toutefois, une fois sortie du giron de Chevance-Bertin et donc privée d'accès aux stocks toulousains, la colonne, bien que partie avec 50 000 litres d'essence, se trouve rapidement confrontée à une pénurie de carburant et se voit mise en concurrence avec les unités de l'Armée B qu'elle a rejoint :

« [A la mi-septembre] l'essence manquait et les mouvements de Lapalisse à Autun avaient absorbé les dernières disponibilités. Le train d'essence annoncé par Toulouse n'était pas arrivé à la date du 14. La prise d'Autun offrait une nouvelle possibilité, le stock de la ville s'élevant à 150 000 litres ; mais le lieutenant-colonel de Metz [de l'Armée B] réduisit à 20 000 litres la part prévue par le colonel *Durenque* [commandant la *colonne R4*] et faisait remplacer par ses blindés les FFI de garde au dépôt [...]. La prospection dans la région resta sans résultat. Le groupement était donc frappé de paralysie à l'exception des unités rattachées à l'Armée⁸⁹. »

Dans les mêmes temps, bien plus au sud, tout en défendant la nécessité d'une autonomie des formations FFI, Maurice Chevance-Bertin se donne une contenance en proposant à l'Armée B une allocation de 90 000 litres d'essence stockés à Toulouse. A une période où une part de l'Armée B piétine dans la vallée du Rhône faute de carburant, ce geste a une évidente portée politique et est d'ailleurs compris comme tel⁹⁰.

85 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement, doc. cit.

86 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'Armement.

87 : État-major du général Bertin, note n° 10/3, 1^{er} septembre 1944, doc. cit.

88 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service automobile, novembre 1944.

89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

90 : SHD Terre cote 10 P 225 : Compte-rendu de mission à Montpellier du colonel Agostini, 9 septembre 1944.

Chapitre 5 – 1945 : L'heure de la normalisation

Parallèlement à une actualité militaire et diplomatique intense (crise des Ardennes et de Strasbourg), l'EMGG entame l'année 1945 par une réorganisation. Si le général Leyer en conserve la direction générale¹, les bureaux et les services sont redistribués entre quatre sous-chefs nommés par un arrêté ministériel du 21 décembre. Parmi eux figurent deux officiers ayant joué un rôle clandestin majeur. Il s'agit du colonel Georges Pfister (ex-coordonateur de l'ORA pour le Sud-ouest et ex-chef d'état-major de Maurice Chevance-Bertin) et du colonel Maurice Bourgès-Maunoury, ancien délégué militaire national. Au premier échoient le 1^{er} Bureau et les services en charge de la gestion des personnels, au second revient la Direction générale de l'armement².

La répartition des prérogatives des quatre sous-chefs d'état-major précités, établie à la date du 13 janvier, ne comporte aucune mention de la Direction des FFI, qui n'a pourtant été officiellement supprimée que le 18 janvier (voir le chapitre 2). Dans les mêmes temps, le ministère de la Guerre diffuse aux régions militaires la liste finalisée des unités qu'elles ont chacune à créer dans le cadre du programme de réarmement du 30 novembre. Le ministère prescrivant qu'à partir du 16 février 1945 « il ne devait plus subsister d'autres unités que celles prévues soit par le plan, soit comme unités régionales »³, ces instructions scellent définitivement le sort des unités FFI non encore régularisées : à l'instar de la Direction des FFI, elles n'ont plus leur place dans les schémas ministériels.

A la date du 1^{er} mars, une nouvelle mesure vient symboliquement tourner la page de la période 1940-1944. L'EMGG change de dénomination. Désormais désigné en tant qu'État-major de l'Armée (EMA)⁴, il se réinscrit dans la continuité historique de l'institution militaire d'avant-guerre : il n'est plus fait référence à la seule conduite de la guerre mais à l'outil national de défense, dans la perspective de l'achèvement imminent du conflit et, corollairement, du saut vers l'après-guerre. L'heure est à la normalisation, confortée par l'inflexion modératrice du Parti communiste en janvier 1945. Le ministère de la Guerre n'a toutefois pas attendu le mois de janvier 1945 pour mener à bien sa prise en main définitive de l'ensemble des commandements régionaux et opérationnels apparus depuis la libération. Au sein des régions dont les commandes sont restées aux mains de cadres issus des FFI, la canalisation des énergies s'est globalement déroulée en douceur, hormis le cas de la 9^e Région poitevine.

La prise en main des régions militaires

Les vingt régions militaires sont autant d'outils d'affirmation de la souveraineté de l'État, notamment en cas de troubles. En décembre 1944, dans la région de Marseille, face à une situation sociale et politique tendue, le commandant de la 15^e Région se voit chargé de « veiller au maintien de l'ordre » et reçoit à cette fin l'appoint de deux escadrons de spahis et de deux pelotons de blindés légers⁵. Les régions militaires sont de même appelées à servir de chevilles ouvrières pour la mise en œuvre du programme de réarmement négocié avec les Alliés. Elles doivent servir d'incubateur pour l'organisation des nouvelles divisions et des unités de sécurité (voir le chapitre 7). Ce rôle repose notamment sur leurs missions d'intendance (voir le chapitre 11), de supervision du processus de signature des engagements volontaires des FFI (voir le chapitre

1 : Le général Leyer reste à son poste au moins jusqu'à l'automne 1945. Les fonds relatifs à l'EMGG puis à l'EMA, conservés au SHD à la cote 7 P 1, ne précisent pas la date précise de son départ. En février 1946, l'EMA est dirigé par le général Touzet du Vigier, ancien commandant de la 1^{re} DB en septembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, schéma d'attribution des quatre sous-chefs d'état-major, 13 janvier 1945.

3 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 8^e Région militaire, 1^{er} bureau, instruction n° 371/I-C, 29 janvier 1945.

4 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Décret n° 45-335 relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de la Guerre, 1^{er} mars 1945.

5 : SHD Terre, cote 11 P 255 : Journal de marche de la 1^{re} Brigade de Spahis. Ces forces sont restées l'arme au pied.

12) et de conduite de l'appel des réservistes et des conscrits des classes 1943 puis 1944 (voir le chapitre 13)... Il leur incombe également d'assurer l'alimentation en personnels des formations combattantes, la garde des points névralgiques comme celle des frontières (voir le chapitre 14).

Il va de soi que le ministère de la Guerre a veillé à contrôler l'activité des états-majors régionaux. Un organe d'inspection dédié est créé aux premiers jours d'octobre : la *Mission de Liaison et d'Inspection mobile de l'Organisation de l'Armée* (MLIMOA), confiée au général Chaban-Delmas, ex-délégué militaire national. La subordination au ministère n'a pas coulé de source dans certaines régions, en particulier dans le Centre-ouest et le Sud-ouest. Pour le ministère, l'enjeu a été de canaliser les énergies, parallèlement à la réduction des velléités nationales du COMAC.

L'instauration d'un organe de contrôle : la MLIMOA ou le retour des DMR

La MLIMOA a été créée le 9 octobre⁶. Directement rattachée au cabinet du ministre de la Guerre, elle prend la suite de la mission d'inspection régionale confiée aux premiers jours de septembre au général Jacques Chaban-Delmas, dont la fonction se trouve à la fois pérennisée et amplifiée. Une note du 3 novembre précise le rôle de la MLIMOA :

« La création d'une Mission de Liaison et d'Inspection a été rendue nécessaire par les circonstances particulières de la période présente, au premier rang desquelles il faut signaler l'insuffisance des télécommunications et les difficultés rencontrées par le pouvoir central pour faire connaître ses directives et en assurer l'application [...]. »

La mission doit essentiellement : d'une part, informer le ministre, d'autre part, contrôler sur place l'exécution de ses directives. Il est entendu que les inspecteurs ne feront usage de leur pouvoir de décision sur place que dans des circonstances très exceptionnelles, et toujours, dans ce cas, dans le cadre d'une mission précise donnée par le ministre.

La Mission est rattachée directement au ministre, mais elle est destinée à travailler en étroit accord avec la Direction FFI et l'EMGG. Il convient, en effet, d'éviter absolument que cette mission ne vienne à constituer un rouage de plus, ajouté à l'appareil de l'administration centrale et se place en parallèle avec la Direction FFI et l'EMGG. Il doit bien être entendu que ses membres exécuteront des missions, non seulement sur l'ordre du ministre mais encore à la demande de la Direction FFI et de l'EMGG.

Organe d'information et d'inspection, la mission n'a pas de politique à elle. C'est avant tout un organe de renseignement, de prise de contact entre l'administration centrale et la province, qui rassemble pour le Ministre des éléments de décision. Éventuellement, elle peut effectuer la transmission d'ordres et de directives, émanant de la Direction FFI ou de l'EMGG⁷. »

La mise sur pied de la MLIMOA répond à la fragmentation des moyens de communications. Elle fait également écho au besoin d'une inspection générale des FFI exposé en septembre par le COMAC⁸. En créant la MLIMOA quelques jours avant la Direction des FFI, le ministère a fauché l'herbe sous les pieds du COMAC : la fonction d'inspection régionale étant prise, elle ne pouvait plus revenir à la Direction des FFI. En outre, tandis que le COMAC et l'EMN FFI souhaitaient des inspecteurs issus des FFI, la MLIMOA s'appuie sur un tout autre profil : ses inspecteurs sont pour la plupart d'anciens délégués militaires. La désignation de Chaban-Delmas, ex-délégué militaire national ayant géré les négociations avec le COMAC jusqu'en août 1944, n'est pas anodine. En institutionnalisant la MLIMOA, le ministère limite sciemment le potentiel d'action de la Direction des FFI. Au-delà des instructions ministérielles officielles, une note des renseignements généraux offre un éclairage de premier ordre sur l'action de la MLIMOA :

« Sous [l]e titre fort long [de MLIMOA] existe un organisme sans doute peu connu mais dont le rôle

6 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Ministère de la Guerre, Cabinet militaire, note de service n° 663/Cab.Mil, 9 octobre 1944.

7 : SHD Terre, cote 7 P 1 : Ministère de la Guerre, Cabinet militaire, instruction n° 1 301/Cab.Mil, 3 novembre 1944.

8 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Note sur la transformation des FFI et la réorganisation de l'Armée, 21 septembre 1944.

et l'activité semblent importants. La MLIMOA dépend du cabinet du ministre de la Guerre. Elle est un organisme d'information à la disposition du ministre, plus particulièrement pour les problèmes FFI et la constitution de la nouvelle armée.

Cet organisme ne dépend ni de la Direction FFI au ministère, ni de l'État-major général de l'armée. Son chef est le général Chaban-Delmas, ancien délégué militaire national ; il a auprès de lui un certain nombre d'officiers provenant de la résistance ou anciens délégués militaires [...].

Ces officiers voyagent constamment en France s'efforçant de mettre au point, au nom du ministre, les nombreux problèmes FFI et notamment ceux soulevés par l'intégration dans l'armée régulière. Ayant travaillé activement dans la résistance, ces officiers ont une autorité certaine pour traiter avec le personnel FFI et l'amener à des conditions normales de vie militaire⁹. »

Parmi les anciens délégués militaires ayant exercé une fonction d'inspecteurs plus ou moins longue au sein de la MLIMOA figurent notamment Jean-François Clouet des Pesruches, Guillaume Widmer, Guy Vivier, Marc O'Neill et Louis-Eugène Mangin. Leurs rapports constituent une source majeure d'information sur le fonctionnement des nouvelles régions militaires. Ils sont principalement conservés au sein des sous-séries 6 P et 7 P du SHD, malheureusement sans exhaustivité.

Toulouse et Bordeaux : la mise à profit des opportunités

A Toulouse et Bordeaux, la venue du général de Gaulle les 16 et 17 septembre a été l'occasion d'une première et drastique clarification : recadrage ferme des responsables FFI, expulsion des intrusifs représentants du SOE (les majors Landes et Starr, alias *Aristide* et *Hilaire*), renvoi du DMR Charles Gaillard (*Triangle*), dont le comportement a été davantage perturbateur que facilitateur à Bordeaux, exfiltration vers Paris du colonel Morraglia (malheureux commandant FFI de la Région B, en conflit ouvert avec le duumvirat *Aristide-Triangle*), désignation d'un commandant régional (le colonel Druilhe pour la 18^e Région bordelaise) et annonce de l'arrivée d'un second (le général Collet pour la 17^e Région toulousaine)... Une fois le chef du gouvernement reparti vers Paris, il reste cependant à transformer l'essai.

A Toulouse, la posture politique et l'aura personnelle du colonel FFI *Ravanel* ne pouvaient être que clivantes. Un événement inattendu a toutefois clarifié le jeu d'acteurs. Aux alentours du 20 septembre, monté à Paris pour une liaison avec le COMAC, *Ravanel* est victime d'un accident de la circulation, qui l'empêche de poursuivre ses fonctions. Il confie le commandement par intérim de la région toulousaine à Jean Pierre Vernant, alias colonel *Berthier*, jusqu'alors commandant FFI pour Toulouse et la Haute-Garonne. En octobre, la prise de fonction du général Collet s'opère sans heurt, d'autant que le nouvel arrivé conserve auprès de lui une part des cadres FFI régionaux, tel Robert Noireau, alias *Georges*, commandant d'armes de Toulouse et acteur clé du retour à l'ordre dans la région.

A Bordeaux, le ministère a misé sur le colonel Joseph Druilhe pour s'assurer du retour à l'ordre. Au fil des semaines, Druilhe, bien qu'initialement extérieur aux conflictuels jeux d'acteurs bordelais, parvient à s'imposer auprès des milieux FFI aquitains, faisant œuvre d'un sens de l'opportunité. Les nombreux prisonniers nord-africains ou coloniaux présents en région bordelaise lui permettent de fournir en personnels des services et des unités à même d'asseoir son autorité, dont un bataillon de tirailleurs utilisé pour des missions de maintien de l'ordre (par exemple à l'encontre d'un groupe FTP récalcitrant à Talence, le 18 novembre). Druilhe s'appuie aussi bien sur des anciens officiers de l'armée coloniale que sur certains responsables FTP, qu'il canalise en leur confiant des missions précises (à l'image du commandant *Docteur*, évoqué dans le chapitre d'introduction, au sujet de l'essence synthétique bordelaise)¹⁰.

Il est à noter que le ministère a veillé à doubler Druilhe d'un officier de confiance. Le 20 octobre, le colonel Jean Constans, ancien évadé de France, parachuté en août 1944 pour coordonner les FFI de la basse vallée

9 : AN, cote 3AG4 34 : Direction des Renseignements généraux, note au sujet de la MLIMOA, 18 novembre 1944.

10 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945, p. 8

du Rhône, est désigné comme adjoint au colonel Druilhe¹¹. Peu après, intervient la principale démonstration de l'autorité de Druilhe, appuyé par son nouvel adjoint : la mise au pas de Léon Dussarat, alias *Léon des Landes*, authentique résistant mais virulent chef FFI départemental. Au sortir du mois de septembre, ce dernier, lié par le passé au major Roger Landes du SOE, est en conflit ouvert avec le colonel Henri Rollin, placé à la tête de la Subdivision des Landes par une décision unilatérale du lieutenant-colonel Rollot en date du 20 septembre¹². Le colonel Rollin, nommé sans l'aval de Druilhe, présente le net désavantage de ne disposer que de titres de résistance jugés « insuffisants »¹³. En novembre, Druilhe règle conjointement les deux problèmes. D'une part, il obtient le remplacement du colonel Rollin par le lieutenant-colonel Fourteaux, alias *Marsouin*, un officier d'active, qui n'est autre que l'un de ses anciens compagnons de route dans les maquis périgourdins. D'autre part, par l'entremise du colonel Constans, il envoie *Léon des Landes* dans une école de cadre en vue de le repositionner ultérieurement à la tête d'une unité landaise engagée sur le front du Médoc. L'intéressé n'a guère eu le choix : « ou se plier aux ordres du commandement, ou aller faire un petit séjour à la prison de Bordeaux. *Léon des Landes* a choisi la première proposition »¹⁴.

Bien qu'issu des FFI, le colonel Druilhe est tout sauf en phase avec le COMAC. Ses correspondances de l'automne 1944 et l'historique de la 18^e Région rédigé au second semestre 1945 témoignent d'une méfiance tangible à l'égard des organes FTP locaux et vis-à-vis du COMAC. Lorsque le 2^e Bureau de l'EMN FFI, non encore devenu la Direction des FFI, tente d'implanter son propre réseau de renseignement au sein des régions, Druilhe oppose une fin de non-recevoir sans appel, signifiant aux émissaires de l'EMN une « interdiction d'exécuter toute activité sous peine d'incarcération »¹⁵. S'inscrivant dans la ligne gouvernementale en ce qui concerne la refondation de l'armée, Druilhe a toutefois manifesté une certaine indépendance, qu'il s'agisse d'une ingérence chronique dans la conduite du siège de la poche allemande du Médoc (échappant normalement à ses prérogatives) ou de velléités d'extension de son autorité sur le département de la Charente maritime, relevant pourtant de la 9^e Région¹⁶.

Limoges : une canalisation par le vide

A Limoges, le ministère de la Guerre se trouve confronté à une situation piégée. Le 27 septembre, faute d'alternative, le ministre a confirmé le colonel Maurice Rousselier, alias *Rivier*, à la tête de la 12^e Région. Fort d'un enviable dispositif de communication, incontesté une fois que ses quelques challengers régionaux sont partis sous d'autres cieux, Rousselier a développé un programme militaire global, à l'instar de *Ravel* à Toulouse. Rousselier n'a cependant pas eu à interrompre prématurément son activité de commandement. Son action constitue dès lors la tentative la plus tangible de mise en œuvre du projet d'armée nationale populaire du COMAC : établissement d'un régime de solde égalitaire (voir le chapitre 4), organisation de bataillons destinés à former une à plusieurs divisions FFI (voir le chapitre 3), relance industrielle à l'image de la production d'un prototype de mitrailleuse dite R5 (voir le chapitre 18)... L'action de Rousselier ne s'est d'ailleurs pas cantonnée à la seule 12^e Région, qu'il s'agisse de la convocation d'une réunion interrégionale à Clermont-Ferrand le 25 septembre ou d'au moins une intervention auprès du cabinet du ministère de la Guerre sur des questions sociales de portée nationale¹⁷.

Une fois sa reconnaissance ministérielle acquise, Rousselier joue sur deux tableaux, représentant les deux facettes de sa légitimité. Il maintient des liaisons régulières avec le COMAC tout en informant régulièrement le ministère de l'avancement de son action. Tout en conservant un esprit d'initiative qui n'est pas nécessairement celui attendu des commandants des régions militaires, Rousselier se veut loyal et rassurant.

11 : *Ibid.*, p. 103.

12 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Collections d'ordres de mission signés par le lieutenant-colonel Rollot, septembre 1944.

13 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 9

14 : AN cote 3AG4 34 : Direction des Renseignements généraux, note au sujet de Léon des Landes, 18 novembre 1944.

15 : AD93, cote 304J6 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 2^e Bureau, rapport du lieutenant-colonel Lary, 23 novembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport du colonel Druilhe au ministre de la Guerre, 12 décembre 1944.

17 : AD93, cote 304J1 : Ministère de la Guerre, note n° 76 CAB/FFI, 24 novembre 1944.

Il entend rapidement donner corps à son projet de divisions, grâce aux effectifs FFI conséquents disponibles au sein de l'ex-Région R5 et à ceux qu'il a envoyés dans les régions voisines, notamment sur les fronts de l'Atlantique. L'organisation qu'il envisage diffère sensiblement des schémas ministériels diffusés au sujet des bataillons de marche FFI (voir le chapitre 9). Rousselier l'assume : son intention n'est pas de constituer des bataillons de sécurité mais bien des régiments destinés à des divisions¹⁸.

Le colonel Rousselier se heurte cependant à une perte de contrôle sur la majeure partie des effectifs FFI régionaux. Ainsi en est-il des effectifs conséquents qui ont quitté le giron régional en septembre et sont passés sous le contrôle d'autres commandements. Malgré diverses tentatives plus ou moins conciliantes, Rousselier ne parvient pas à les récupérer. De plus, au fil des semaines, les effectifs restés au sein de la 12^e Région sont à leur tour siphonnés au profit d'autres commandements. Déjà amoindrie des 15 000 FFI partis en septembre vers l'Atlantique ou le Nord-est, la 12^e Région, qui abrite encore près de 18 000 hommes au début du mois de novembre, se voit demander la fourniture de 14 bataillons totalisant 9 500 hommes. N'hésitant pas à adopter une posture frondeuse, Rousselier annonce au ministère de la Guerre qu'il ne concédera pas l'ensemble des effectifs demandés, tenant à préserver ses ressources pour son projet de grande unité¹⁹.

Au regard des fonds conservés, le ministère ne lui en tient pas directement rigueur. Néanmoins, cette succession de transferts d'effectifs prive Rousselier de son principal levier d'action : dès le mois de décembre son projet a fait long feu. Ces transferts ont ciblé la 12^e Région. Bien que comportant le front du Médoc sur son territoire, la 18^e Région, confiée au colonel Druilhe, n'est que peu mise à contribution, alors qu'elle abrite pourtant des effectifs FFI importants. Aucun renfort majeur ne lui est demandé après le mois d'octobre. Cette différence de traitement ne tient pas du hasard. Il est fondé d'émettre l'hypothèse d'une réduction délibérée de la position de force de Rousselier par le jeu des transferts d'effectifs. Le même constat peut d'ailleurs être dressé au sujet de la 9^e Région poitevine²⁰.

Maurice Rousselier, privé de son projet, conserve par la suite le commandement de la 12^e Région jusqu'au 8 avril 1945. Il bénéficie d'une promotion au grade de lieutenant-colonel. En mai, il est missionné aux États-Unis pour un stage sur les nouveaux outils de transmission, bien loin du Limousin²¹.

Poitiers : une brève épreuve de force

A Poitiers, le lieutenant-colonel Maurice Fourier a été reconnu commandant régional par défaut, à l'instar de Maurice Rousselier. Les deux hommes n'ont toutefois ni le même profil, ni le même parcours. Rousselier, jeune trentenaire, polytechnicien et militant communiste, a fait ses armes au sein d'organes clandestins de portée régionale, avant de diriger une région FFI qui a connu d'intenses opérations tout au long de l'été 1944. Fourier, âgé de 52 ans en 1944, a failli exercer des responsabilités similaires mais sans pouvoir les concrétiser. Officier sorti du rang, où il s'est engagé en 1910, Fourier porte en 1939 le grade de lieutenant-colonel. Révoqué en novembre 1941 par le gouvernement de Vichy, il a rejoint le mouvement *Combat* en 1941. Agissant dans la région de Draguignan, arrêté à deux reprises en 1942 pour des manifestations patriotiques le 14 juillet et le 11 novembre, il est entré dans la clandestinité en mars 1943. Son action est ensuite signalée dans la région de Libourne, où il s'est réfugié. A la suite de l'affaire Grandclément, il s'enfuit dans les Deux-Sèvres. De là, en relation avec l'état-major national de l'Armée secrète, il retourne dans le Sud-est pour une mission d'organisation en Région R2. Sans contact à la suite de l'arrestation du général Dejussieu (*Pontcarral*) en mai 1944, il regagne les Deux-Sèvres. Durant l'été 1944, sous le pseudonyme de *Godfroy*, il a rejoint l'état-major FFI viennois du colonel FFI Félix Chêne (*Bernard*)²².

18 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944.

19 : SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 4 novembre 1944.

20 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011 : p. 59-72.

21 : SHD Terre, cote 8 Ye 121528 : Dossier individuel de Maurice Rousselier.

22 : SHD Terre, cote 8 Ye 69105 : Dossier individuel de Maurice Fourier.

En septembre 1944, tandis que Chêne prend la tête de la Région FFI B2, Fourier prend le commandement de la 9^e Région militaire. Au niveau départemental, malgré les interventions du lieutenant-colonel Rollot, subdivisions et états-majors FFI se confondent. L'état-major de la 9^e Région apparaît surtout comme un outil technique confié à ce titre à l'officier d'active expérimenté qu'est Fourier. Les fonctions politiques reposent sur le colonel Chêne, le commandant régional FTP et les chefs départementaux.

Dès la fin du mois de septembre, l'action de Fourier apparaît marquée par des tensions croissantes. Celles-ci sont doubles, comme en témoignent deux rapports d'inspection de la MLIMOA. D'une part, une mésentente s'établit rapidement avec le commissaire de la République de Poitiers, Jean Schuhler : Fourier accuse ce dernier « d'être trop tiède et de saboter l'épuration »²³. D'autre part, des récriminations personnelles assombrissent ses relations avec le ministère de la Guerre. Fourier ne cache pas sa « rancœur contre le pouvoir central militaire [...] qui semble ne pas [tenir] compte de ses services passés »²⁴. Ces facteurs, conjugués au contexte politique global, se transforment en ligne de fracture. Dès le 2 octobre 1944, le colonel Chêne et l'ensemble des commandants FFI départementaux cosignent deux lettres adressées au ministre de la Guerre et au COMAC, demandant « avec insistance » et un « désir absolu » le maintien de Fourier à la tête de la 9^e Région et sa promotion au grade de général. Ils n'hésitent pas à mettre en garde le ministre contre toute mesure hostile à Fourier, car « il serait inconcevable qu'un officier supérieur ayant peiné dans l'illégalité n'ait pas la place à laquelle il a droit »²⁵.

Ces tensions ne vont aller qu'en s'aggravant. A l'instar de Rousselier à Limoges, Fourier ne fournit pas l'ensemble des renforts qui lui sont demandés pour les fronts de l'Atlantique. Son remplacement est à l'ordre du jour. Localement, à la fin du mois d'octobre, le commissaire de la République Schuhler estime toutefois « que le moment n'est pas venu de procéder à des mutations dans le commandement [pour remplacer Fourier] par crainte de réactions dans la troupe »²⁶. Le 30 novembre, le ministère désigne cependant un nouveau commandant régional, en la personne du général Paul Angenot. A l'instar de Collet à Toulouse, Angenot est un ancien de la France libre : le gouvernement place des relais régionaux sûrs.

L'arrivée d'Angenot transforme la tension en crise ouverte. Angenot se rend à Poitiers dès le 1^{er} décembre et y rencontre Fourier. Un accord semble conclu pour une passation de pouvoir le 4. La situation tourne cependant au vinaigre dès le 2, lorsque les « officiers FFI de l'entourage du colonel Fourier exprimèrent de façon brutale le mécontentement qu'à leur avis créerait parmi les militaires et les civils le départ du colonel Fourier, qu'ils considérèrent tous comme un limogeage »²⁷. Une manifestation est mise sur pied dans la foulée pour plébisciter Fourier et dénoncer le commissaire Schuhler car « nul à Poitiers n'ignore que c'est sur les instances réitérées de M. Schuhler que le pouvoir central avait pris la décision de remplacer le colonel Fourier ». Il est fait état d'un rassemblement de deux mille personnes, qui ont marché sur la préfecture. Schuhler refusant de recevoir une délégation, la foule a enfoncé ses grilles et envahi les locaux. L'incident a pris fin lorsque Schuhler a accepté de recevoir la délégation : « tout rentra dans l'ordre et les manifestants se retirèrent au son de la musique du 125^e RI », non sans que certains aient fait main basse sur l'argenterie préfectorale²⁸.

A Paris, l'affaire est prise au sérieux. Un détachement de la 1^{re} Armée est dépêché en urgence de Vesoul vers Poitiers²⁹. Le calme étant revenu, au moins dans les faits à défaut des esprits, l'action de ce

23 : SHD Terre, cote 7 P 43 : MLIMOA, rapport de mission du lieutenant-colonel O'Neill à Poitiers, Angoulême et Saintes, 31 octobre 1944.

24 : AD93, cote 304J9 : MLIMOA, rapport de mission du commandant Clouet des Perruches à Poitiers, 8 décembre 1944.

25 : SHD Terre, cote 8 Ye 69105 : Lettre des commandants FFI de la 9^e Région au ministre de la guerre, 2 octobre 1944.

26 : MLIMOA, rapport du lieutenant-colonel O'Neill, 31 octobre 1944, doc. cit.

27 : MLIMOA, rapport du commandant Clouet des Perruches, 8 décembre 1944, doc. cit.

28 : *Ibid.*

29 : SHD Terre, cote 11 P 6 : Journal de marche de la 1^{re} DFL. Il s'agit du Bataillon d'Infanterie de Marine et du Pacifique et d'un demi-escadron du 1^{er} Régiment de Fusiliers Marins. Parti de Vesoul le 4, le groupe est à Poitiers le 8.

détachement se cantonne à « une tournée de propagande »³⁰. Le général Angenot a pris ses fonctions. Un inspecteur de la MLIMOA est dépêché sur place, en l'occurrence Jean-François Clouet des Pesruches, ancien DMR ayant opéré entre la Normandie et l'Anjou. Bien que reçu « fort mal » par Fourier, il prend le temps d'écouter ses griefs. S'il conclut à la nécessaire éviction de Fourier, il souligne également le besoin parallèle de déplacer Schuhler pour éviter des « évènements beaucoup plus graves »³¹.

Fourrier conserve momentanément une fonction de chef d'état-major régional, aux côtés d'Angenot. Le ministère, qui ne retient pas l'option de la mise à pied, envoie des signes d'apaisement. Un arrêté ministériel en date du 13 décembre répond partiellement à la rancœur de Fourier, en actant sa réintégration officielle dans l'armée. Dans la foulée, le grade de colonel lui est officiellement attribué le 22 décembre³². Ces gestes et l'absence de sanction directe pourraient traduire un soutien reçu de la Direction des FFI. L'intéressé ne reçoit toutefois pas celui du général Hary, commandant la 4^e Région voisine. Ce dernier adresse au ministère une rude diatribe sur les « vantardises » de Fourier et le « danger de contagion que de tels exemples comportent »³³. Le départ de Fourier reste de mise mais ne se concrétise pas : Maurice Fourier décède en effet accidentellement le 1^{er} février 1945, au retour d'un entretien à Paris, vraisemblablement pour évoquer son devenir. Sa voiture a capoté, à la suite de l'éclatement d'un pneu, à Saint-Symphorien-le-Château (Eure-et-Loir).

La relégation de Maurice Fourier impacte également les subdivisions de la 9^e Région. En septembre, pour les commander, le lieutenant-colonel Rollot avait désigné cinq officiers d'active, dont trois sans aucun lien avec les états-majors FFI départementaux. Le 2 octobre, Maurice Fourier a procédé à ses propres désignations, ne ciblant que les commandants FFI départementaux en place et leurs chefs d'état-major. Or, à la date du 8 décembre, soit quelques jours après la prise de fonction du général Angenot, force est de constater que les subdivisionnaires identifiés par le ministère de la Guerre sont à nouveau les cinq officiers proposés par Rollot (seuls deux des cinq commandants départementaux désignés par Fourier sont encore cités : comme responsables des bureaux FFI de deux des subdivisions).

Le devenir des commandants des régions FFI

Au cours du troisième trimestre 1944, quelques commandants d'état-majors FFI régionaux ont été reconnus, de plus ou moins bonne grâce, comme commandants de régions militaires : Maurice Rousselier à Limoges, Marcel Descour à Lyon et Gilbert Hirsch-Ollendorf à Nancy. L'effacement des autres commandants régionaux FFI n'a pas nécessairement coulé de source. Il est opportun de se pencher sur leur devenir. Les fonds conservés de la série P du SHD sont peu prolixes à ce sujet, à l'exception notoire du cas du colonel *Michelin* dirigeant la Région FFI M. D'une façon générale, la relégation à des fonctions annexes ou le dépaysement ont été de mise. Par ailleurs, la recherche d'une voie de sortie pour le commandement interrégional de Maurice Chevance-Bertin, au sud de la Loire, a également été d'actualité.

Angers : le difficile évincement du colonel Michelin

Au début du mois de septembre, le colonel *Michelin*, commandant de la Région FFI M, s'est signalé comme l'un des principaux soutiens régionaux du COMAC (voir le chapitre 2). Quatre nouvelles régions militaires ont été installées à cheval sur l'ancienne Région FFI M : la 3^e Région normande dès juin et juillet, la 11^e Région bretonne en août, la 4^e Région angevine en septembre et la 9^e Région poitevine. Jusqu'aux premiers jours de septembre, l'activité du colonel *Michelin* s'est focalisée sur la Bretagne. Après le première décade de septembre, tandis que l'arrivée du colonel Allard à la tête de la 11^e Région et l'ouverture à Rennes de l'état-major de la nouvelle 19^e DI limitent les degrés de liberté de *Michelin*, son intérêt se reporte sur la 4^e

30 : SHD Terre, cote 12 P 272 : Journal de marche du Bataillon de marche 21.

31 : MLIMOA, rapport du commandant Clouet des Perruches, 8 décembre 1944, doc. cit.

32 : SHD Terre, cote 8 Ye 69105 : Dossier individuel de Maurice Fourier.

33 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 91/Cab. du général Hary, 20 décembre 1944.

Région angevine, confiée au général Hary. Les chefs départementaux FFI y ont conservé une large autonomie, tandis qu'aucun cadre de commandement unifié n'existe encore devant la poche allemande de Saint-Nazaire, dont les contours sont à peine définis et recoupent plusieurs départements. Les fonds de la 4^e Région militaire témoignent d'interférences multiples émanant de l'état-major du colonel *Michelin*. Un rapport du général Hary relate les difficultés qui en ont découlé :

« Le colonel FFI *Birien* remplit auprès de moi les fonctions de chef FFI pour la 4^e Région. C'est un jeune homme instruit, bien éduqué, ayant appartenu à l'OCM [...] ; il s'agit de Robert Kaskoreff, cadre de l'OCM puis de l'*Armée secrète* en Normandie, ayant rejoint l'état-major de la Région M puis ayant supervisé les subdivisions M1 et M2 durant l'été 1944 ; il a alors 35 ans]. Je le crois réellement favorable à l'intégration des FFI, ou tout du moins de leurs meilleurs éléments, dans l'Armée. Il me témoigne une indéniable confiance et, à ce titre, m'a mis hier au fait de scrupules de conscience qui l'assaillent [...].

Birien se considère [...] comme étroitement soumis aux ordres du colonel FFI *Michelin* et de son adjoint le colonel FFI *Courtois* [Marcel Hamon, responsable des FTP pour l'Ouest], tous deux communistes et stationnés à Rennes. *Michelin* profite de la période d'organisation actuelle pour affecter à chaque bataillon un nombre toujours plus élevé d'officiers FTP qui n'ont de cadres que le nom et sont surtout des agents de propagande et de renseignement. *Courtois*, l'auteur de l'avis de rébellion ouverte qui a été soumis [...] au général Koenig puis transmis à votre cabinet [il semble s'agir de la motion du 5 septembre évoquée au chapitre 2], écrit sans fard à *Birien* qu'entre le gouvernement et eux c'est une question de force et que celle-ci est de leur côté³⁴. »

En particulier, *Michelin*, dont l'autorité en tant que commandant régional ne peut que s'effriter avec le temps, semble avoir cherché à se forger un destin personnel autour du front de Saint-Nazaire. A son initiative, des ordres de mouvement sont transmis à plusieurs unités en vue de leur départ pour ce front, court-circuitant les services de la 4^e Région³⁵. Il cherche de même à évincer le commandant FFI départemental de Loire inférieure, Jacques Chombart de Lauw alias *Félix*. *Michelin* semble avoir pris ombrage de la désignation de *Félix* pour le commandement global du secteur de Saint-Nazaire, opérée le 5 octobre par une décision du général de Gaulle. Le 15 octobre, *Michelin* adresse à André Diethelm une lettre signalant le prétendu accord du général Hary pour la « démission » de Chombart de Lauw³⁶. Outre un avis contraire du ministère, cette lettre suscite l'ire du général Hary :

« *Michelin* ment une fois de plus. Il veut à tout prix éliminer *Félix* que je maintiens [...]. Nécessité chaque jour plus impérieuse [de] démissionner *Michelin*³⁷. »

Au fil des semaines, *Michelin* semble s'obstiner. Alors que les 4^e et 11^e Régions militaires sont pleinement opérationnelles, il continue d'émettre depuis Rennes des courriers sous le timbre de l'état-major régional FFI de la Région M, par exemple le 20 novembre pour soutenir un officier de son entourage³⁸. Le 23 novembre, le général Hary écrit encore au ministère de la Guerre pour dénoncer son « action partisane » et ses décisions « absolument irrégulières et entachées de nullité »³⁹. *Michelin* ne quitte définitivement la scène bretonne et angevine qu'au mois de janvier, lors de sa désignation pour commander le 151^e RI FFI, au sein de la 1^{re} Armée. Il s'agit de l'ancien groupement du colonel *Fabien*, décédé en décembre. *Michelin* occupe cette fonction jusqu'en mars, avant de quitter l'armée.

34 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 19/Cab. du général Hary, 30 septembre 1944.

35 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de la Mayenne, note n° 716/3 du chef de bataillon Caumont 30 septembre 1944.

36 : SHD Terre, cote 9 P 25 : Télégramme n° 178/Cab.Mil. du ministre de la Guerre au général Hary, 18 octobre 1944.

37 : SHD Terre, cote 9 P 25 : Télégramme du général Hary en réponse au télégramme n° 178/Cab.Mil., 19 octobre 1944.

38 : SHD Terre, cote 9 P 25 : FFI, Région M, lettre du colonel *Michelin* au général Hary, 20 novembre 1944.

39 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 57/Cab. du général Hary, 23 novembre 1944.

Relégations et dépaysements

En région parisienne, le rôle de l'état-major FFI régional du colonel Rol-Tanguy est allé en s'amenuisant au fur et à mesure de la normalisation de la situation : démarrage de la signature des engagements volontaires pour la durée de la guerre, encadrement des postes de contrôle routiers tenus par les diverses formations FFI⁴⁰... A la différence du colonel *Michelin* faisant cavalier seul entre Bretagne et Anjou, Rol-Tanguy s'est intégré au nouveau cadre régional. Il prend notamment part aux premières étapes de la mise sur pied de la nouvelle 10^e DI, en entente avec le général Koenig et le général Billotte, désigné pour commander la division. Selon la biographie de Rol-Tanguy publiée par Roger Bourderon, le général Billotte lui aurait promis la fonction de commandant de l'infanterie divisionnaire de la 10^e DI⁴¹. Cette proposition ne s'est toutefois pas concrétisée. A la mi-janvier, Rol-Tanguy quitte la scène parisienne. Il part en stage de perfectionnement à Provins. Deux mois plus tard, il rejoint la 1^{re} Armée et sert comme adjoint au colonel Paul Gandoët, qui a succédé au colonel *Michelin* à la tête du 151^e RI⁴². A la même période, à Paris, l'ex-état-major régional achève de s'estomper lorsque le service social régional FFI, dirigé par l'épouse de *Rol*, est intégré au service social de l'armée à la date du 1^{er} mars⁴³.

Le parcours du colonel *Rol* est somme toute assez heureux. Les informations disponibles pour d'autres ex-commandants régionaux sont plus ternes, à l'image du devenir du colonel FFI *Bastien* (Jean Lejeune, commandant pour la Région FFI A, correspondant au Nord et au Pas-de-Calais) et du colonel FFI Claude Monod (Région FFI D, regroupant la Bourgogne et la Franche-Comté). A Lille, l'ex-commandant de la Région FFI A se trouve marginalisé au sein de l'état-major de la nouvelle 1^{re} Région militaire, dirigée par le général Deligne. Selon un rapport de la MLIMOA, les officiers FFI y vivent une « situation de parents pauvres ». Le général Deligne est en effet « entouré depuis son arrivée [...] par des officiers d'active qui ne connaissent pas très bien le milieu des FFI ». Il n'a pas pu « se faire une opinion exacte de ces derniers et a eu tendance à les mésestimer de façon uniforme sur la foi des rapports qui lui ont été faits ». En particulier, le colonel *Bastien*, malgré son « crédit », est « complètement délaissé » et dans l'attente d'une solution à sa situation personnelle. Or l'état-major du général Deligne « considère le colonel *Bastien* comme un gêneur et ne cache pas son désir de le voir disparaître de la région, perdu dans un oubli définitif ». Et le rapport de conclure qu'il serait « dommage qu'un [tel] homme [...] soit réduit à suivre le sort de la Direction FFI [du ministère], par la seule faute de cette Direction, dont lui-même désavoue l'attitude maladroite, mais dont il dépendait »⁴⁴.

Claude Monod, âgé de 27 ans en septembre 1944 et issu du mouvement *Défense de la France*, a été désigné en mai 1944 pour diriger la Région FFI D, avec le double aval du COMAC et de l'état-major londonien du général Koenig. Sa prise de contact avec le général de Lattre le 11 septembre, à Dijon, s'est soldée par l'annonce abrupte de la dissolution de la Région D. Depuis le mois d'août, Monod avait subi la concurrence du colonel Fernand Viat, alias *Diagramme*, parachuté le 22 juillet dans la Nièvre dans le cadre de la mission *Verveine*, pour organiser militairement le Morvan⁴⁵. Dans la foulée de la libération de Dijon, De Lattre a d'ailleurs désigné le colonel Viat pour la fonction d'*inspecteur des FFI* de l'Armée B⁴⁶. Privé de légitimité par le général de Lattre, doublé par le colonel Viat pour l'organisation des formations FFI régionales en bataillons de renfort de l'Armée B, Monod reçoit tout au plus une fonction d'adjoint aux

40 : Bourderon Roger, *Rol-Tanguy - des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Éditions Tallandier, Paris, 2013, p. 490-499.

41 : *Ibid.* p. 509-510.

42 : *Ibid.* p. 517-532.

43 : *Ibid.* p. 512-515.

44 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945.

45 : Canaud Jacques, « Problèmes stratégiques et tactiques des maquis du Morvan », in : *La Résistance et les Français – Lutte armée et Maquis*. Actes du colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1996, p. 249-255.

46 : SHD Terre cote 10 P 225 : Inspection des Troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des Bataillons de Choc, 19 septembre 1944.

questions FFI auprès du général Chouteau, désigné pour commander la 8^e Région militaire dijonnaise. Un rapport de la MLIMOA du mois de janvier 1945 décrit sans emphase la portée de cette mission : Monod ne représente « rien »⁴⁷. A cette même période, Claude Monod rejoint une école des cadres à Pougues-les-Eaux, dans la Nièvre. Il est ensuite affecté comme adjoint au colonel commandant le 60^e RI bisontin. Le 13 mars 1945, il est désigné pour un nouveau stage, à l'école des cadres de la 1^{re} Armée à Rouffach. A sa sortie, il est affecté comme simple adjoint d'un commandant de compagnie d'un régiment de tirailleurs marocains. Il est tué à ce poste, le 2 avril 1945, en pays de Bade⁴⁸.

Entre autres exemples de devenir des ex-commandants régionaux FFI, il convient enfin de mentionner le cas de Gilbert de Chambrun. Son remplacement à la tête de la 16^e Région militaire (Montpellier) par le colonel Henri Zeller, a nécessité plusieurs semaines, qui n'empêcheront pas l'établissement de relations cordiales entre les deux hommes (Zeller remerciera par exemple De Chambrun pour « l'impulsion » qu'il a donnée à la 16^e Région)⁴⁹. En novembre 1944, De Chambrun obtient l'accord du général de Lattre de rejoindre la 1^{re} Armée à la tête du 81^e RI FFI languedocien, organisé sous son égide. Le régiment part pour l'Alsace le 25 décembre. De Chambrun suit alors une voie analogue à celle des colonels *Michelin* et Rol-Tanguy. Son parcours prend cependant un cap bien différent à partir du mois de février. Fermement invité à rejoindre son corps d'origine, au ministère des Affaires étrangères, De Chambrun refuse de façon répétée et reste avec son régiment, tout en acceptant de ne plus le commander et en renonçant à son grade de colonel. Il s'obstine, même lorsqu'il reçoit le 24 mars un ordre formel de s'exécuter. Il reste avec le 81^e RI jusqu'au 19 avril, date à laquelle il est mis aux arrêts de forteresse sur ordre de De Lattre. Libéré le 30 mai, il est alors démobilisé avec le grade de commandant de réserve⁵⁰.

Les derniers feux de Chevance-Bertin

La question du devenir du commandement interrégional confié à Maurice Chevance-Bertin s'est également posée. Au fil des semaines, tandis que des nouveaux commandants régionaux sont désignés et installés, sa mission tend à devenir superflue. A la fin du mois de septembre, l'activité de Chevance-Bertin se focalise sur le devenir des colonnes FFI ayant rejoint le Nord-est dans le cadre du *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO). Chevance-Bertin fait procéder à des expéditions de ravitaillement et d'équipements prélevés sur les dépôts d'intendance de Toulouse, Limoges, Clermont-Ferrand et Bordeaux. Il intervient également auprès du ministère de la Guerre pour une prise en charge renforcée du GMSO par la 1^{re} Armée ou les régions militaires du Nord-est⁵¹. En agissant de la sorte, Chevance-Bertin a cherché à maintenir un lien avec le général de Lattre, qui, au regard de son autobiographie publiée en 1990, l'a profondément impressionné⁵².

L'autorité de Chevance-Bertin à l'égard des régions du Sud-ouest s'étiole cependant. Le 25 septembre, lors de la réunion des commandants de région organisée à Clermont-Ferrand à l'initiative du colonel Rousselier, il doit répéter que les unités du GMSO n'ont pas à établir de relations directes avec leurs régions d'origine mais qu'elles ont à s'adresser à son propre état-major, une consigne qui sera systématiquement battue en brèche⁵³. Le soutien gouvernemental, dont Chevance-Bertin a bénéficié de façon manifeste à la mi-septembre, s'estompe de même. Le 8 octobre, le ministre de la Guerre met fin à toute perspective d'évolution du GMSO en une grande unité autonome. Or, les 21 et 22 septembre, Chevance-Bertin avait

47 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 8^e Région militaire, 16 janvier 1945.

48 : Chantin Robert, *Des temps difficiles pour les résistants de Bourgogne. Échec politique et procès, 1944-1953*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lyon 2, 2000, 532 p.

49 : Lettre du colonel Henri Zeller à Gilbert de Chambrun, 15 janvier 1945. Citée par : Harris John et Richard Jean-Claude, « La libération de Montpellier, 1944, d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », *Études sur l'Hérault*, nouvelle série, 9-1993, p. 59-72.

50 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 180-188.

51 : SHD Terre, cote 13 P 92 : Lettre n° 131 FFI-ZS/4 du Général Bertin-Chevance, 29 septembre 1944.

52 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 200-202.

53 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944.

défendu cette orientation auprès de De Lattre. Par la suite, au cours de la première quinzaine d'octobre, tandis que le ministère organise un commandement unifié des fronts de l'Atlantique, confié officiellement le 14 octobre au général de Larminat, Chevance-Bertin apparaît hors jeu.

Le 13 octobre, la veille de la nomination du général de Larminat à la tête des Forces françaises de l'Ouest, dont Chevance-Bertin semble tout ignorer, ce dernier désigne un officier supérieur pour le « commandement des troupes FFI en opération dans la région du Sud-ouest »⁵⁴. Il s'agit curieusement du général Jean Petibon, ancien chef d'état-major du général Maurice Gamelin en 1939. Cette désignation est tout sauf en concordance avec l'orientation gouvernementale du moment (voir ci-après). L'affaire ne dure néanmoins pas longtemps. Dès le 22 octobre, De Larminat met fin aux fonctions de Petibon. Le 27, l'EMGG désapprouve à son tour l'initiative de Chevance-Bertin. Celui-ci échappe toutefois à un désaveu cinglant. L'EMGG se contente de qualifier ses derniers ordres de « périmé[s] »⁵⁵. Sur ces entrefaites, Chevance-Bertin quitte la scène militaire, rejoignant l'assemblée consultative provisoire le 7 novembre.

La mise en place de commandements opérationnels

Jusqu'en septembre 1944, l'Armée B et, dans une moindre mesure, la 2^e DB ont constitué les seuls commandements opérationnels français à l'œuvre en métropole au titre de l'armée régulière. L'émergence de fronts secondaires, sur la façade atlantique et sur la frontière franco-italienne, a imposé la mise en place d'autres commandements. L'enjeu est autant opérationnel que politique : s'il s'agit de piloter des opérations, il s'agit aussi, sinon surtout, de contrôler les FFI majoritaires sur ces fronts inattendus.

L'installation de tels commandements n'a cependant été ni immédiate, ni aisée : elle a nécessité une préalable prise de conscience de l'existence des fronts concernés et leur intégration à l'agenda gouvernemental. Ce processus s'est étalé sur un semestre, par accumulation de décisions successives. Le gouvernement a dû tenir compte du haut commandement allié, comme du COMAC, qui a accordé une nette attention aux fronts de l'Atlantique. Par ailleurs, l'EMGG a également été amené à concevoir des solutions locales sous d'autres cieux, des Pyrénées à Dunkerque.

Les fronts de l'Atlantique : une organisation initiale en ordre dispersé et contesté

Dans le Morbihan, face à Lorient et en liaison avec les formations américaines présentes, les bataillons FFI du département sont structurés sous les ordres du lieutenant-colonel FFI Paul Chenailier, alias *Morice*, commandant FFI départemental et officier de la Marine. *Morice* s'est placé sous la direction opérationnelle du colonel Éon, parachuté en Bretagne à la tête de la mission *Aloès*. Cette configuration perdure jusqu'au 10 septembre, lorsque le colonel Éon est rappelé par le général Koenig. Jusqu'à la mi-octobre, *Morice* continue d'assurer le commandement des unités FFI engagées face à Lorient et de celles alignées sur la Vilaine face à l'extrémité ouest de la poche de Saint-Nazaire⁵⁶.

Face à Saint-Nazaire la situation est plus complexe. Outre le fait que les formations morbihanaises engagées sur la Vilaine sont initialement coordonnées par le lieutenant-colonel *Morice*, la Loire génère une nette dichotomie. Au nord de la Loire et dans le secteur de Nantes, la progressive structuration des unités FFI et d'un front cohérent est opérée, sous l'autorité du commandant FFI départemental, Jacques Chombart de Lauw alias *Félix*. Ainsi qu'évoqué précédemment, ce dernier subit une pression hostile du colonel *Michelin*, tout en marquant son pré carré vis-à-vis de la 4^e Région militaire. Depuis Angers, à la date du 24 octobre, le général Hary, commandant la 4^e Région, ne peut que constater que les formations ligériennes du front de

54 : SHD Terre, cote 9 P 54 : Ordre n° 11 du général Bertin-Chevance, 13 octobre 1944.

55 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMGG, note n° 651-EMGG/3, 27 octobre 1944.

56 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 26-30.

Baudot Marcel, *Libération de la Bretagne*, Éditions Hachette, Paris, 1973, p. 155-157.

Saint-Nazaire n'ont « jamais relevé directement de [son] autorité »⁵⁷.

Au sud de la Loire, la structuration d'un cadre de commandement a été l'œuvre de la mission *Shinoile*, composée par deux anciens DMR, Maurice Barthélémy (alias *Frontal*) et Anatole Willk (alias *Temporal*), accompagnés par l'équipe *Jedburgh Georges II* du capitaine Philippe Ragueneau. La mission et l'équipe *Jedburgh* sont parachutées au cours de la nuit du 7 au 8 septembre, dans la Vienne, aux abords de Loudun, avec l'objectif initial d'organiser des colonnes mobiles pour poursuivre les forces allemandes en retraite à travers le centre du pays. A cette période, l'attention est focalisée par la *colonne Elster* qui s'écoule du Poitou vers la Bourgogne. Cependant, dès le 11 septembre, apprenant la reddition de la *colonne Elster*, la mission *Shinoile* se met en quête d'une autre mission, tournée, cette fois-ci, vers les poches de Saint-Nazaire et de La Rochelle. Le rapport d'activité de l'équipe *Georges II* témoigne des contacts pris tous azimuts de Rennes à Cognac⁵⁸.

En quelques jours, Willk oriente l'action de la mission *Shinoile* vers le sud de la poche de Saint-Nazaire, un secteur alors totalement démuné d'organisation. A la date du 15 septembre, les différents états-majors FFI concernés ayant donné leur aval, Willk constitue un *Groupement mobile n° 1* réunissant initialement onze compagnies FFI gravitant autour de Loudun et provenant de la Vienne, du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire ainsi que de la Haute-Vienne. Du 16 au 18, le groupement, fort de quelque 2 400 hommes, parcourt par la route les 200 kilomètres séparant Loudun du Pays de Retz, sis face aux positions allemandes courant de Paimboeuf à Pornic. Ce déplacement a été rendu possible grâce à 12 000 litres de carburant obtenus de l'état-major américain de Rennes. A compter du 25 septembre, le groupement, progressivement rejoint par deux formations SAS et des unités FFI locales, a verrouillé les abords sud de la poche de Saint-Nazaire⁵⁹.

Les membres de la mission *Shinoile* ont dû faire preuve de diplomatie, en présence d'une multiplicité des commandants FFI, assimilés à un « panier de crabes », au sein duquel Willk a dû faire « évoluer sa mission de coordination en une mission de commandement [...] pour ne pas être réduit au rôle du conseiller poliment éconduit partout »⁶⁰ :

« Nous nous entendons très bien avec le colonel *Frelin* [Jacques Chombart de Lauw, alias *Félix* ?], assez mal avec le colonel *Bernard* [le colonel Chêne, à Poitiers] [...]. Enfin il y a encore dans cette histoire un colonel *Claude* [de la Vienne], un colonel *Chaumet* [Edmond Proust, alias *Chaumette*, commandant FFI des Deux Sèvres], un colonel *Michel* [*Michelin*] etc... etc... dont les attributions indéfinies et les ambitions illimitées au rebours des capacités [...] provoquent des confusions regrettables. En bref hors du secteur où *Temporal* [Anatole Willk] commande en chef, c'est encore un pouvoir où nous n'avons pas réussi jusqu'ici à mettre beaucoup d'ordre⁶¹. »

Plus au sud, face aux poches allemandes de Royan, de La Rochelle et du Médoc, la situation est tout aussi confuse jusqu'à la mi-septembre. Les modalités d'émergence d'un cadre local de commandement de ces fronts émergents sont intrinsèquement liées aux conflits d'autorité bordelais. Obnubilés par leurs querelles, les acteurs locaux se font damer le pion par deux *outsiders*, arrivés de Bergerac à la tête de colonnes FFI périgourdines bien armées : les colonels Joseph Druilhe et Henri Adeline. Le 7 septembre, suite aux interventions séparées mais convergentes des généraux Chaban-Delmas et Chevance-Bertin, le premier reçoit le commandement de la Région B, réduite à ses départements aquitains et préfigurant la nouvelle 18^e Région militaire. Au second échoit la direction des troupes FFI en opérations du Médoc à La Rochelle. Cette répartition est confirmée les 17 et 18 septembre par le général de Gaulle.

57 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 718-I/Org. du général Hary, 26 octobre 1944.

58 : A Cognac avec le colonel Adeline, à Poitiers avec le colonel Chêne (alias *Bernard*, commandant FFI pour la Vienne puis pour la Région FFI B2), à Nantes avec Chombart de Lauw, ainsi qu'avec le colonel *Michelin* et les états-majors américains installés à Chateaubriant (au nord de Nantes) et Rennes. La mission est également en contact avec les DMR André Gros (*Adiabatique*, opérant en Région B2) et Eugène Déchelette (*Ellipse*, opérant en Région R5).

59 : AN, cote 72 AJ 83 : Rapport de la Team Jedburgh Georges II.

60 : AN, cote 3AG2 476 : Rapport succinct d'activité de la mission Shinoile, signé du capitaine Roland (Éminence), chef d'état-major de la mission, 13 octobre 1944.

61 : *Ibid.*

Fort de ses arrières bordelais, le colonel Adeline, en tant que « commandant des troupes en opérations » de Bordeaux et de La Rochelle, entreprend au cours de la première semaine de septembre de rencontrer personnellement la plupart des commandants des groupes FFI convergeant vers Royan et La Rochelle. Ses ordres révèlent à travers la liste de leurs destinataires l'élargissement jour après jour de son réseau d'influence⁶². Adeline coordonne plus qu'il n'ordonne : il définit un cap commun, à l'image de la diffusion à ses nouveaux subordonnés d'une « note concernant la façon de mener le combat » et dressant un constat objectif de la situation militaire inédite à laquelle les FFI du Sud-ouest sont confrontés⁶³. Il s'attelle parallèlement au défi d'une logistique à constituer de toutes pièces. Cette approche s'avère fructueuse. Le 18 septembre, lors de la venue du général de Gaulle à Saintes, le colonel Adeline peut montrer qu'il est le seul à disposer d'une vue d'ensemble des secteurs de Royan et la Rochelle.

La situation reste cependant instable. Chaque groupement FFI a naturellement conservé des liens avec sa région d'origine. De multiples missions *Jedburgh* sont présentes, ayant chacune ses propres liaisons avec Londres et le SHAEF : certaines travaillent avec Adeline, d'autres non (y compris pour tenter des négociations avec les commandants des poches allemandes). Depuis Limoges, à la tête de la Région R5 puis de la 12^e Région, le colonel Rousselier lorgne sur les importants effectifs périgourdiens, partis vers Royan et la Rochelle mais dont il considère qu'ils relèvent toujours de son autorité. Le 23 octobre, il tente une prise de contrôle hostile du secteur de Royan, en dépêchant un état-major à ses ordres à Saintes, siège du propre quartier général d'Adeline. Cette tentative ne prend fin que le 9 novembre. Sur le front de la Pointe de Grave, la confusion est également longtemps de mise. Adeline y a désigné un commandant, le colonel FFI de Milleret (alias *Carnot*), qui n'a initialement la main que sur ses propres éléments et doit composer avec d'autres états-majors locaux, liés au colonel Druilhe, aux FTP voire totalement indépendants, tel un commandant girondin qui n'hésite pas à écrire au général de Gaulle le 17 octobre, pour se présenter comme le « commandant militaire du Médoc »⁶⁴.

L'intégration des fronts de l'Atlantique à l'agenda gouvernemental : la création des FFO

La venue du général de Gaulle et du ministre Diethelm à Bordeaux et Saintes, les 17 et 18 septembre, constitue un tournant. A cette occasion, le chef du gouvernement prend la mesure de ces fronts émergents et annonce son intention d'attaquer le réduit de Royan. Il est à noter que la visite du 18, à Saintes, au poste de commandement du colonel Adeline, est la seule étape de la tournée régionale du général de Gaulle où celui-ci ne visite pas un préfecture régionale, hormis le crochet opéré à l'arsenal de Toulon le 15 septembre.

La rencontre de Saintes a été préparée par Maurice Chevance-Bertin, qui accompagne le chef de l'état. Adeline en sort incontestablement renforcé. Le 23 septembre, une note de l'EMGDN précise que le général de Gaulle a décidé de nommer des commandants des opérations FFI pour cinq secteurs : La Rochelle – Pointe de Grave, Saint-Nazaire, Lorient, ainsi que la Moselle et l'Alsace. A charge pour le général Koenig de proposer des noms, à l'exception du Sud-ouest : le seul nom déjà retenu par l'EMGDN est celui du colonel Adeline⁶⁵. Cette désignation est officialisée le 5 octobre⁶⁶. En attendant, le 28 septembre, Adeline ne manque pas d'adresser un rapport de situation à l'EMGDN. Preuve du crédit qui lui est accordé, ce rapport est transféré le 1^{er} octobre au général Bedell-Smith, chef d'état-major du SHAEF, pour argumenter la nécessité d'une opération française d'ampleur contre Royan et la Rochelle⁶⁷. Le 5 octobre, outre Adeline, un commandant est également désigné pour le secteur de Saint-Nazaire : Jacques Chombart de Lauw, qui, à la

62 : SHD Terre, 10 P 440 : Collection d'ordres du colonel Adeline des 23 et 27 août et des 7 et 11 septembre 1944.

SHD Terre, 13 P 78 : Collection d'ordres du colonel Adeline du 4 septembre au 23 octobre 1944.

63 : SHD Terre, cote 13 P 78 : Note du colonel Adeline concernant la façon de mener le combat, 11 septembre 1944.

64 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du lieutenant-colonel Charly au général de Gaulle, 17 octobre 1944.

65 : AN, cote 3AG4 74 : EMGDN, note n° 69/DN/3/PS du général Juin au général Koenig, 23 septembre 1944.

66 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Décision de la Présidence du GPRF n° 149/DN/3/PS, 5 octobre 1944.

67 : AN, cote 3AG4 74 : Note du colonel Adeline, 28 septembre 1944 ; Lettre n° 111/DN/3/PS du général Juin, 21 octobre 1944.

différence d'Adeline, n'est identifié que par son pseudonyme de « colonel (à titre fictif) *Félix* »⁶⁸. Aucune décision n'est prise concernant Lorient.

Quelles qu'aient été leurs qualités et l'opportunité de leurs décisions locales, ni Henri Adeline, ni Jacques Chombart de Lauw n'ont le poids politique pour s'imposer définitivement auprès des multiples commandants FFI régionaux. Ils n'ont de même aucune expérience des rouages gouvernementaux et alliés : leur capital social est celui de réseaux clandestins régionaux et non celui d'une administration centrale. Pour mener à bien le projet gouvernemental d'attaque de tout ou partie des poches allemandes côtières, l'installation d'un cadre de commandement commun à l'ensemble des fronts de l'Atlantique est indispensable. Un officier supérieur est rapidement pressenti : le général Edgard de Larminat. Français libre de la première heure et bref commandant du 2^e Corps d'armée de l'Armée B, De Larminat a été destitué de ce commandement à la fin du mois d'août, à l'issue d'un virulent conflit qui l'a opposé au général de Lattre de Tassigny. En septembre 1944, il n'en demeure pas moins l'un des officiers supérieurs français ayant le plus d'envergure. A court terme, il s'est vu confier une mission d'information sur les FFI.

La décision de créer un commandement unifié des fronts de l'Atlantique est scellée dès la première semaine du mois d'octobre. Le 7, De Larminat se met à l'« étude de la situation du front Ouest », selon les annotations figurant dans son agenda⁶⁹. Du 8 au 17 octobre, il enchaîne les consultations à Paris. Le 12 octobre, le général de Gaulle le reçoit et lui confirme une imminente prise de fonction. Celle-ci intervient le 14, avec la constitution du commandement des *Forces françaises de l'Ouest* (FFO), qui marque un tournant : le gouvernement reprend définitivement la main sur les opérations militaires en cours, du Sud-ouest à la Bretagne. De Larminat est directement subordonné à l'EMGDN et, ce faisant, au général de Gaulle⁷⁰. Au plan opérationnel, les FFO sont placées sous le contrôle général du SHAEF, au sein du 6^e Groupe d'armées US. Parallèlement, le 18 octobre, le général Koenig, qui avait fait part le 7 octobre au général Juin des difficultés rencontrées par son état-major FFI résiduel au sujet des fronts atlantiques, est « dessaisi » de toute mission vis-à-vis des FFI de ces secteurs⁷¹.

Du 18 au 26 octobre, De Larminat entreprend une tournée des secteurs placés sous sa responsabilité. Il propose dans la foulée un cadre stratégique à l'EMGDN, en vue de l'attaque successive des cinq poches allemandes de la façade atlantique⁷². Du 3 au 5 novembre à Vittel, il se rend au quartier général du 6^e Groupe d'armées US. Il installe ensuite son état-major et son poste de commandement à Cognac, à compter du 13 novembre. Pour constituer son état-major, De Larminat choisit à la fois des cadres issus de la France libre⁷³ et des cadres de l'état-major national de l'ORA. En particulier, le général André d'Anselme, ancien adjoint du général Revers, devient l'adjoint direct d'Edgard de Larminat, tandis que le commandant Pierre Conze est fait chef d'état-major des FFO après avoir exercé cette même fonction pour l'ORA. Pour faire face aux besoins en techniciens, tous les canaux sont bons, à l'image de l'état-major de l'artillerie des FFO, constitué autour du lieutenant-colonel Alfred Jacobson. En septembre 1944, cet officier de réserve, qui avait organisé un réseau de résistance d'anciens artilleurs à Paris et a travaillé avec l'état-major régional de Rol-Tanguy, a été chargé par le général Koenig de former un *pool* de cadres artilleurs pour les formations FFI du Morvan. Le 18 octobre, il reçoit une mission similaire au profit des FFO⁷⁴.

De Larminat s'attelle également à l'organisation territoriale des FFO. Dès le 23 octobre, il confirme les attributions d'Adeline, à qui est confié un commandement des *Forces françaises du sud-ouest* (FFSO)

68 : Décision de la Présidence du GPRF n° 149/DN/3/PS, 5 octobre 1944, doc. cit.

69 : Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944.

70 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGDN, instructions n° 230 et n° 233/DN/3/PS. pour le général de Larminat, 14 octobre 1944.

71 : AN, cote 3AG2 476 : EMGDN, lettre n° 288/DN/3/P/S du général Juin au général Koenig, 18 octobre 1944.

72 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Note n° 87/FFO/Cab. du général de Larminat au général de Gaulle et au SHAEF, 27 octobre 1944.

73 : Tels le Colonel d'aviation Édouard Corniglion-Molinier, le colonel Éon, le médecin-colonel Reilinger et le Colonel René Marchand.

74 : SHD Terre, cote 12 P 140 : Descriptif du Groupement « Résistance du 13^e Régiment d'artillerie », 1945.

chapeautant les trois secteurs de La Rochelle, de Royan et de la Pointe de Grave. Le 27, un découpage global en cinq secteurs est institué. Les trois secteurs réunis sous la houlette des FFSO sont renommés en tant que *Forces françaises de l'Aunis* (FFAU, pour la Rochelle), *Forces françaises de Royan* (FFRY) et *Forces françaises de la Pointe de Grave* (FFGR). Les secteurs de Saint-Nazaire et Lorient sont qualifiés de *Forces françaises de Loire inférieure* (FFLI) et de *Forces françaises du Morbihan* (FFMB). Leur suivi technique est confié à une *Antenne Nord des FFO*, confiée au colonel René Marchand, un ancien Français libre, jusqu'alors commandant de la Subdivision du Calvados.

Des commandants de secteur sont désignés entre le 19 et le 27 octobre. Au sud de la Loire, De Larminat s'appuie sur des personnalités régionales : le colonel FFI Jean de Milleret (alias *Carnot*) est confirmé pour la Pointe de Grave, où il était en place depuis le mois de septembre, sous l'autorité d'Adeline. Les FFRY relèvent directement d'Adeline. Les FFAU sont confiées le 27 au colonel FFI Félix Chêne, jusqu'alors commandant FFI de la Région B2 (et soutien du colonel Fourrier à Poitiers). Plus au nord, De Larminat choisit des personnalités exogènes. Dès le 19 octobre, le commandement des FFMB est donné au général André Borgnis-Desbordes (qui n'en est informé que le 23). Un mois auparavant, cet officier, en provenance de la 9^e DIC, s'était vu confier la mise sur pied d'une nouvelle 19^e DI en Bretagne. Le 26 octobre, l'état-major de la 19^e DI, initialement installé à Rennes, rejoint Vannes pour y assurer le commandement des FFMB⁷⁵. Concernant les FFLI, le choix s'est porté sur le colonel Raymond Chomel, organisateur de la *Brigade Charles Martel* au sein de la 5^e Région militaire. Le colonel Chomel prend ses fonctions à Nantes le 26 octobre.

Le général de Larminat marque par ailleurs son autorité par plusieurs décisions. A sa demande, les éléments britanniques et américains des équipes *Jedburgh* encore en activité sur la façade atlantique sont rappelés à Londres. De Larminat délimite également les prérogatives des régions militaires. Celles-ci voient leur rôle limité à l'administration des effectifs et à des liaisons techniques avec les unités « sous réserve de passer par la voie hiérarchique ». Aucune fonction opérationnelle ne leur est reconnue : aucune autre autorité que l'état-major des FFO n'est qualifiée à ce sujet, comme le précise une note du 23 octobre⁷⁶. Cette injonction, qui permet à Adeline de neutraliser les tentatives d'ingérence du colonel Rousselier, vaut aussi pour Maurice Chevance-Bertin, qui en reçoit copie. Une ingérence de l'état-major de la 18^e Région perdure néanmoins *a minima* jusqu'à la fin de l'année 1944 en ce qui concerne les FFGR. De même, sur le front de La Rochelle, un courrier du colonel Chêne atteste encore en mars 1945 d'un commandement parallèle exercé sur certaines unités par la Subdivision départementale de la Charente maritime⁷⁷...

A la date du 1^{er} mars, le commandement des FFO se mue en un *Détachement d'armée de l'Atlantique* (DAAtl). Cette évolution n'est pas que sémantique. Elle marque une autonomisation complète vis-à-vis des régions militaires formant l'*hinterland* des fronts atlantiques : « sous le prétexte que la zone d'opération avait été fixée par un arrêté et non par un décret », certains commandants de région « ne se considéraient pas obligés de mettre leurs services à la disposition des FFO »⁷⁸. L'évolution en un détachement d'armée autorise une trésorerie autonome, permettant notamment d'honorer directement les factures des fournisseurs sans passer par les régions. Elle préfigure aussi la sortie de guerre : les FFO ont été pressenties pour former le cadre d'un 3^e Corps d'armée, une fois la question des poches allemandes réglée.

Les fronts de l'Atlantique : le dernier terrain de bataille du COMAC ?

Les fronts de l'Atlantique ont d'emblée attiré l'attention du COMAC et de l'EMN FFI. Inattendus et donc, à ce titre, imprévus par le gouvernement, ces fronts constituent de potentiels champs d'action pour les cadres FFI locaux. Hormis en Bretagne, où la présence alliée est importante, les premières organisations y sont le fait d'initiatives locales reposant sur les FFI. L'attention de l'EMN FFI s'est manifestée au plan matériel, qu'il s'agisse d'un soutien à l'organisation de services de santé FFI, de l'envoi d'équipements et même d'un

75 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Journal de marche de la 19^e DI,

76 : SHD Terre, 13 P 2 : Note du général de Larminat fixant les attributions du commandant des FFSO, 23 octobre 1944.

77 : SHD Terre, cote 12 P 4 : FFAU, lettre du colonel Chêne au général de Larminat, 9 mars 1945.

78 : SHD Terre, cote 10 P 418 : Historique de l'Intendance du DAAtl.

projet de mise sur pied d'un groupement blindé destiné à ces fronts (voir les chapitres 16 et 19). A titre d'illustration, parmi les seize états-majors ou unités FFI non-parisiennes ayant bénéficié d'envois d'armes sous l'égide de l'EMN FFI, dix correspondent à des formations agissant sur les fronts de l'Atlantique en septembre et octobre 1944⁷⁹.

L'attention du COMAC et de l'EMN FFI a également porté sur les fonctions de commandement. Trois exemples témoignent d'une volonté de contrôle ou d'ingérence jusqu'à la mi-octobre 1944. Avant de les évoquer, il convient de préciser que, selon toute vraisemblance, l'EMN a été informé du projet de création du commandement des FFO dès le 6 octobre. A cette date, le général de Larminat a en effet rencontré Alfred Malleret à Paris. A cette période, mais sans précision quant à la date au sein des sources disponibles, le COMAC a vainement tenté de faire reprendre pied, à Bordeaux, au colonel Morraglia, malchanceux ex-commandant de la Région FFI B. L'intéressé a essuyé un nouvel échec, face au colonel Druilhe⁸⁰.

Le colonel *Michelin*, ex-commandant de la Région FFI M, a cherché avec insistance à rencontrer le général de Larminat, vraisemblablement pour proposer ses services... en vain. Une première entrevue est intervenue à Paris le 15 octobre en présence de Pierre Villon, du COMAC. Une nouvelle rencontre a ensuite lieu à Rennes le 18 octobre. *Michelin* revoit De Larminat à Nantes le 20, en présence du général Hary. L'agenda du général de Larminat résume la discussion relative à *Michelin* en deux mots : « réglé position »⁸¹. L'intéressé ne reçoit aucune fonction dans le cadre des FFO. Il croise encore De Larminat le 21, l'agenda de ce dernier se contentant de signaler que *Michelin* « repart »⁸².

Enfin, le COMAC est réputé être à l'origine de l'apparition du général Jean Petibon le 13 octobre, pour commander les fronts du sud de la Loire, ainsi qu'évoqué précédemment. L'annonce de l'arrivée de Petibon se double d'informations alarmistes, relayées par Chevance-Bertin, sur une possible sortie des Allemands des différentes poches en direction de l'Espagne. Déclenchant un branle-bas de combat au sein des 9^e et 18^e Régions militaires, cette rumeur crée un climat favorable pour l'installation de Petibon en tant qu'autorité supra-régionale, seule capable d'appréhender le mouvement adverse attendu. Quoi qu'il en soit, l'autorité de Petibon est prise pour argent comptant par les acteurs locaux, qui n'ont pas encore connaissance de la nomination du général de Larminat⁸³. Petibon, qui semble disposer d'une équipe d'état-major à Bordeaux, a édicté dès le 15 octobre un « ordre général n° 1 », stipulant la préparation d'une offensive et, dans l'attente, une posture défensive⁸⁴. Il se montre aussi sur le terrain : il est signalé en visite dans le secteur de Royan le 17 octobre⁸⁵. Le général de Larminat découvre l'existence du commandement de Petibon le 20 octobre. Il le rencontre le 22 et le congédie sur le champ⁸⁶. Son agenda porte l'annotation suivante : « vu Petitbon, ex → »⁸⁷, où le terme « ex → » est à traduire par *exit*.

Ce bref épisode n'a eu aucun impact opérationnel. Il reste cependant à déterminer qui a suggéré le nom de Petibon. Son installation est le fait de Chevance-Bertin mais est-ce là son initiative ? Chevance-Bertin ne dit pas mot de l'affaire dans son autobiographie parue en 1990. Joseph Druilhe a imputé la manœuvre au COMAC, tout comme Edgard de Larminat⁸⁸. Selon Henri Adeline cette désignation serait plus précisément le

79 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'armement.

80 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 50.

81 : Agenda du général de Larminat, année 1944, doc. cit.

82 : *Ibid.*

83 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 14 octobre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 440 : 18^e Région militaire, ordre d'opérations, 19 octobre 1944.

84 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Ordre général n° 1 du général Petibon, 15 octobre 1944.

85 : SHD Marine, cote TTH8 : Chronologie des événements principaux de l'existence de l'École navale entre le 14 août 1944 et le 23 janvier 1945, 8 février 1945.

86 : Adeline, *op. cit.*, p. 51.

87 : Agenda du général de Larminat, année 1944, doc. cit.

88 : Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 11.

De Larminat Edgard, *Chroniques irrévérencieuses*, Plon, Paris, 1962, p. 276-277.

fait d'Alfred Malleret, commandant l'EMN FFI⁸⁹. Serait-ce une tentative de l'EMN et du COMAC de contrer le projet gouvernemental de création du commandement des FFO ? Le fonds d'Alfred Malleret, conservé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, est muet sur cette question. Quoiqu'il en soit, le choix de Petibon, incarnation des officiers d'états-majors de 1939-1940 : son profil n'était pour le moins pas judicieux, au regard du projet d'armée nouvelle du COMAC.

Les Alpes : une prise en charge par le 1^{re} Armée suivie d'une autonomisation

Au début du mois de septembre 1944, tandis que les formations de l'Armée B et du 6^e Corps d'armée US remontent de la Provence vers le nord, une couverture du flanc droit des armées alliées se met progressivement en place face à la frontière franco-italienne, restée occupée par des unités germano-italiennes. Jusqu'au Briançonnais, cette mission de flanc-garde est initialement confiée à diverses unités américaines appuyées par des formations FFI locales.

Au cours du mois de septembre, des unités de l'Armée B attachées à la 2^e DIM puis à la 4^e DMM entament la relève des forces américaines au nord du col de Larche, tandis qu'une *Division alpine FFI* s'intègre au dispositif. Le front des Alpes se divise alors en deux secteurs courant de la Méditerranée à la frontière suisse. Le premier, sous commandement américain, s'étend des Alpes maritimes au col de Larche. Il est placé sous la responsabilité de la 1^{re} Airborne Task Force (1^{re} ABTF) puis de la 44^e Anti-Aircraft Artillery Brigade (44^e AAAB). Le second secteur est placé sous la responsabilité de la 1^{re} Armée française. Créé le 27 septembre en tant que *Secteur des Alpes*, il est d'abord confié au général François Sevez, commandant la 4^e DMM. Sevez a autorité sur l'ensemble des formations nord-africaines et FFI qui y sont engagées, y compris la *Division alpine FFI* mise sur pied par la 14^e Région militaire.

Le dispositif français reste provisoire car la 4^e DMM est appelée à rejoindre le front d'Alsace. Parallèlement, le 17 novembre, le ministère de la Guerre décide de la transformation de la *Division alpine FFI* en une 27^e Division alpine intégrée au programme de réarmement (voir le chapitre 8). Le 23 novembre, en raison du départ de la majeure partie des unités de la 4^e DMM, le général Sevez passe la main au général Paul Bondis, jusqu'alors commandant de l'infanterie divisionnaire de la 4^e DMM. Moins de deux mois plus tard, le commandement du secteur des Alpes change à nouveau de titulaire : le 12 janvier, il est confié au général Marie Eugène Molle arrivant de l'état-major de la 1^{re} Armée.

Le secteur des Alpes reste alors encore sous l'autorité tutélaire de la 1^{re} Armée, dont le centre de gravité s'éloigne cependant vers l'Allemagne. Par ailleurs, une relève française de la 44^e AAAB est demandée par le 6^e Groupe d'armées US. Dans ce contexte, le front des Alpes connaît une ultime réorganisation. A la date du 1^{er} mars 1945, un *Détachement d'armée des Alpes* (DA Alpes) est institué, avec autorité sur l'ensemble du front alpin. Le DA Alpes ne dépend plus de la 1^{re} Armée. Il est directement rattaché à l'EMGDN et relève, au plan opérationnel, du 6^e Groupe d'armées US. Ce faisant le front des Alpes est organisé sur le même schéma que le commandement des FFO créé cinq mois auparavant. Son commandement est confié au général André Doyen, ancien responsable de la délégation française auprès de la commission d'armistice de Wiesbaden, congédié en 1941 suite à sa désapprobation des choix opérés par le gouvernement de Vichy. Il a résumé en 1948 les motivations de la création du DA Alpes :

« [L']unité de commandement sur le front des Alpes, qui forme cependant un tout, n'existait virtuellement pas. Bien plus, ce front était totalement déshérité, car toute l'attention, tant du commandement américain que du commandement de la 1^{re} Armée française était tournée vers l'Allemagne.

Une telle situation ne pouvait se prolonger sans inconvénients graves. Tout d'abord, la discipline se ressentait fortement de cet abandon dans lequel étaient laissées les troupes des Alpes ; ensuite, avec le retour des beaux jours, des opérations plus importantes que les coups-de-mains [...] étaient susceptibles de se produire. Notre territoire pouvait de nouveau être soumis à des pénétrations

89 : Adeline, *op. cit.*, p. 50.

profondes de la part de l'ennemi et, par ailleurs, il était indispensable que le front des Alpes fût mis en mesure de jouer son rôle dans l'offensive générale qui se préparait contre l'ennemi⁹⁰. »

Les relations entre le commandement du secteur des Alpes et la *Division alpine FFI* ont globalement été heureuses. Selon un rapport de la fin du mois d'octobre, le général Sevez et le colonel Descour, commandant la 14^e Région, ont entretenu des « relations très étroites et très cordiales » : « tous les mouvements, relèves des unités FFI ne se font qu'après entente de ces deux autorités »⁹¹. A l'inverse, la situation des formations FFI opérant en secteur américain est restée sans cadrage jusqu'à la sortie de l'hiver. En 1980, le chapitre consacré au front des Alpes dans le tome VI de la série des Grandes unités françaises indique que « très rapidement les chefs FFI locaux [ont] manifest[é] leur désir d'être rattachés de manière plus directe au commandement français. C'est pourquoi, par note n° 1 593/3/TS du 10 novembre 1944 du général commandant en chef la 1^{re} Armée française, est créé un *Groupeement alpin sud (GAS)* »⁹². Les fonds conservés décrivent une configuration moins édulcorée, en présence de bataillons français agissant en toute autonomie :

« Aucun chef FFI ne coiffe en réalité toutes ces unités FFI et tant dans la partie sud du Secteur français (Ubaye) que dans celui de la *Task Force Airborne*, destinée à être relevée par l'armée française, les commandants de secteur ne connaissent rien des mouvements et des relèves des unités FFI, qui obéissent à leurs chefs locaux [...]. Pour mettre fin à cette anarchie, il conviendrait de faire désigner par le ministre un commandant des FFI du Secteur Sud [...] »⁹³. »

Ce même rapport propose que le commandement d'un tel groupement soit confié au colonel Louis Lanusse, qui présente le double avantage d'être un « montagnard averti » et d'entretenir d'« excellents rapports » avec le commandant Jacques Lecuyer, alias *Sapin*, l'ex-chef de la Région FFI R2, issu de l'ORA⁹⁴. Cette proposition est consacrée par la note précitée du 10 novembre 1944. Le colonel Lanusse est un officier issu de la France libre, désigné le 28 août par le général Cochet pour commander les troupes FFI en opération dans les départements des Alpes maritimes et des Basses Alpes. Arrivant d'Afrique du Nord et ayant auparavant assuré le commandement militaire du Cameroun, il a pris ses fonctions le 3 septembre et a rapidement choisi le commandant Lecuyer comme adjoint, dans un secteur où les formations issues de l'ORA sont bien implantées⁹⁵.

Au regard des termes de la note du 10 novembre, le GAS, subordonné à la 4^e DMM, est attaché à la 1^{re} Armée, bien qu'opérant dans un secteur placé sous commandement américain. Ces modalités ont été fixées unilatéralement par l'état-major de la 1^{re} Armée sans l'accord préalable du 6^e Groupe d'armées US. La question du GAS tourne rapidement à l'imbroglio, avec un cumul de facteurs négatifs étudiés en 2005 par Pierre-Emmanuel Klingbeil⁹⁶ : superposition de commandements français et américains, refus américain de prise en charge logistique des formations FFI concernées, mésentente entre l'état-major de la 15^e Région et le général Sevez puis le général Bondis, fonctionnement autonome des commandants de bataillons FFI opposant une résistance passive aux réorganisations engagées par le colonel Lanusse, autorité relative de ce dernier sur les précédents, conflit d'autorité entre le colonel Lanusse et le lieutenant-colonel Jean Barli dirigeant la subdivision de Nice... Le 8 janvier, cette situation, à placer dans un contexte de tensions franco-américaines récurrentes quant au devenir des formations FFI de la 1^{re} Armée (voir le chapitre 7), conduit l'EMGDN à annuler le rattachement du GAS à la 1^{re} Armée. De fait, le colonel Lanusse et ses bataillons (onze

90 : Doyen André, *La campagne du Détachement d'armée des Alpes (mars – avril – mai 1945)*, B. Arthaud, Grenoble, Paris, 1948, p. 13-14.

91 : SHD Terre 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche n° 1 254/3TS sur l'organisation du commandement FFI dans les Alpes, 22 octobre 1944.

92 : Michalon, *op. cit.*, p. 196. La note citée est consultable au SHD Terre, cote 10 P 225.

93 : 1^{re} Armée, fiche n° 1 254/3TS, 22 octobre 1944, doc. cit.

94 : *Ibid.*

95 : Klingbeil Pierre-Emmanuel, *Le front oublié des Alpes-Maritimes*, éditions Serre, 2005, p. 44-45.

96 : *Ibid.*, p. 153-160.

initialement, progressivement réorganisés en cinq unités et un groupe d'artillerie⁹⁷) sont restés placés sous commandement américain jusqu'à la création du Détachement d'armée des Alpes, opéré, cette fois-ci, avec le plein aval du 6^e Groupe d'armées US.

Autres horizons, autres cadres de commandement

En novembre 1944, pour faire face à la porosité de la frontière franco-espagnole et pour limiter les velléités des guérilleros républicains espagnols, suite au malencontreux épisode du Val d'Aran en octobre 1944, l'EMGG crée un commandement militaire dédié à la garde de la frontière des Pyrénées. Cette fonction est confiée au général Jean Callies, en provenance de l'état-major de la 2^e DIM. Il dispose à cette fin d'un petit état-major (sept officiers en janvier 1945) et d'une compagnie de quartier général (la 51^e Compagnie, composée de 58 personnels en janvier 1945). Huit bataillons FFI provenant des 16^e, 17^e et 18^e Régions lui sont affectés. Ce commandement ne perdure pas plus de deux mois et n'a laissé quasiment aucune trace au sein des fonds conservés au SHD. Dès la mi-janvier 1945, le général Callies, son état-major et la 51^e Compagnie de quartier général sont désignés pour encadrer la nouvelle 1^{re} DI, créée dans le cadre du programme de réarmement. Le commandement de la frontière pyrénéenne est ensuite confié au général Collet, commandant la 17^e Région militaire (Toulouse), y compris pour les portions frontalières des 16^e et 18^e Régions⁹⁸.

La frontière suisse, par laquelle des collaborateurs ou des agents adverses sont susceptibles de tenter de fuir ou, au contraire, de revenir clandestinement, fait également l'objet d'une surveillance militaire. Son contrôle est placé sous la responsabilité des 8^e et 14^e Régions. Au début de l'année 1945, la garde de la frontière suisse mobilise six bataillons de la 8^e Région et trois de la 14^e Région⁹⁹.

Enfin, sur le littoral manchot, le front de la poche allemande de Dunkerque n'a pas été intégré dans les prérogatives du général de Larminat, commandant des FFO. Une poignée de bataillons français y opère sous l'autorité du 21^e Groupe d'armées britannique. Ils sont suivis administrativement par la 1^{re} Région militaire. Aucun organe de commandement français dédié n'est constitué, en dehors de l'état-major du 51^e RI, qui regroupe trois des bataillons concernés.

La sortie de guerre des régions militaires

Au fil des mois, tandis que s'éloigne l'effervescence de septembre et octobre 1944, les régions militaires entrent dans un fonctionnement administratif normalisé. Ce dernier se singularise toutefois par une double subordination au ministère de la Guerre et, par l'intermédiaire des commissaires de la République, au ministère de l'Intérieur, ce qui a généré quelques frictions. Pour le reste, l'actualité des régions militaires est rythmée par les instructions ministérielles et des mutations d'officiers. Enfin, à l'issue du conflit, la configuration des régions militaires a été réinterrogée, dans la perspective de l'après-guerre.

Relations avec les autorités civiles

Hormis le conflit entre le colonel Fourrier et le commissaire Schuhler à Poitiers, les fonds conservés au SHD sont très peu diserts quant à la nature des relations établies entre les commandants militaires régionaux et les commissaires de la République. Un rapport de la MLIMOA relatif à la 8^e Région (Dijon) mentionne par

97 : Doyen, *op. cit.*, p. 222-233.

98 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 1 606-EMGG/3, 24 novembre 1944.

SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

99 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 décembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, note n° 115/I/Org, 18 janvier 1945.

Historique de la 18^e Région militaire, doc. cit., p. 9.

exemple une absence de « fissure »¹⁰⁰ : faut-il en déduire que de telles fissures ont été observées ailleurs ? Le fait n'est établi que dans le cas des 1^{re} et 18^e Régions (Lille et Bordeaux).

Concernant la 1^{re} Région, en février, un inspecteur de la MLIMOA signale effectivement que les relations entre le général Deligne et le commissaire François-Louis Closos sont tendues. Le premier se plaint que le second ne respecte pas ses prérogatives, en particulier en matière de maintien de l'ordre « sous le prétexte que les militaires sont incapables d'utiliser au maximum les forces de police présentes sur la Région »¹⁰¹.

A la même période, à Bordeaux, un incident a laissé une trace sous la forme d'une lettre du commissaire de la République Gaston Cusin, adressée au général de Gaulle et aux ministres Diethelm et Tixier¹⁰². Cusin y fait état de la conduite « regrettable » du colonel Druilhe lors d'une réunion consacrée aux dispositions administratives à prévoir après la libération de la poche allemande du Médoc. Or, Druilhe, bien qu'informé des attendus de la rencontre, aurait publiquement donné l'ordre à son chef d'état-major de quitter la réunion au prétexte qu'elle était organisée par une autorité non-militaire, provoquant le courroux de Cusin :

« Représentant du ministre de la Guerre dans la région de Bordeaux, au même titre que du ministre de l'Intérieur, je demande que le colonel Druilhe considère qu'il doit se rendre à mes convocations, sans apprécier la qualité de l'autorité civile ou militaire qui est à leur origine¹⁰³. »

Un recadrage est sans doute intervenu mais sans que le commandement de Druilhe ne soit remis en cause.

Mutations

Après le mois de décembre 1944 et l'installation du général Angenot à la tête de la 9^e Région, diverses mutations se sont poursuivies à la tête des régions militaires. Parmi les principaux mouvements, deux s'inscrivent dans la continuité de la normalisation à l'œuvre depuis l'automne. Le 6 février, le général Duché, jusqu'alors commandant de la Subdivision de la Seine, est désigné pour commander la 13^e Région militaire de Clermont-Ferrand, encore dépourvue de titulaire. Son arrivée tourne la page d'un commandement régional mené depuis le mois de septembre par d'anciens responsables FFI. A Limoges (12^e Région), Maurice Rousselier quitte ses fonctions en avril 1945. Il est remplacé par le général Chouteau, qui cumule alors ce nouveau commandement avec celui de la 8^e Région. Ce cumul tend à indiquer la normalisation obtenue en Limousin : il n'apparaît plus nécessaire qu'un officier supérieur y siège en permanence.

A Toulouse (17^e Région), en avril, le décès du général Collet impose également un changement. Aucun successeur n'est désigné avant l'été. La conduite par intérim de la région est assurée par le général Alfred Cazaud, commandant de la 36^e DI organisée au sein des 17^e et 18^e Régions. Là aussi, l'absence de nécessité de nomination d'un officier supérieur dédié témoigne d'une situation régionale apaisée.

Ces mouvements renforcent le profil dominant parmi les responsables des régions militaires : celui d'officiers supérieurs arrivant d'outre-mer ou sans appartenance passée aux organes FFI. A la date du 8 mai 1945, comme le montrent les figures 5.01 et 5.02, à comparer aux figures 3.05 et 3.07 du chapitre 3, les commandants régionaux ayant un parcours attesté dans la résistance intérieure sont devenus minoritaires. En outre, parmi eux, les ex-membres d'états-majors FFI régionaux ne sont plus que deux : Gilbert Hirsch-Ollendorf à Nancy (20^e Région) et Marcel Descour à Lyon (14^e Région).

100 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 8^e Région, 16 janvier 1945, doc. cit.

101 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945, doc. cit.

102 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du commissaire de la République Cusin (Bordeaux) au général de Gaulle et aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur, 16 février 1945.

103 : *Ibid.*

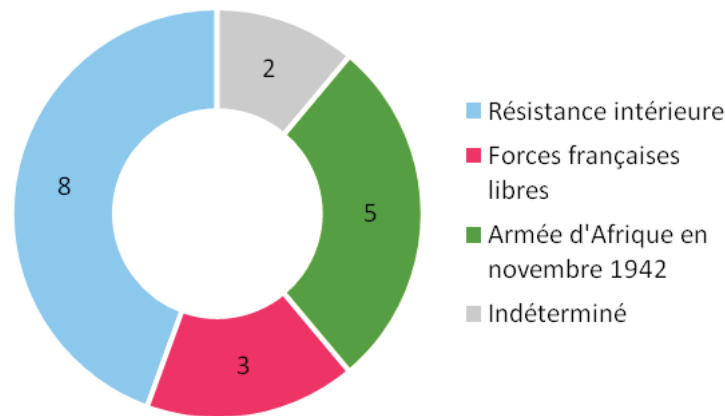


Figure 5.01 : Répartition des commandants des régions militaires en poste le 8 mai 1945 selon leur parcours antérieur.

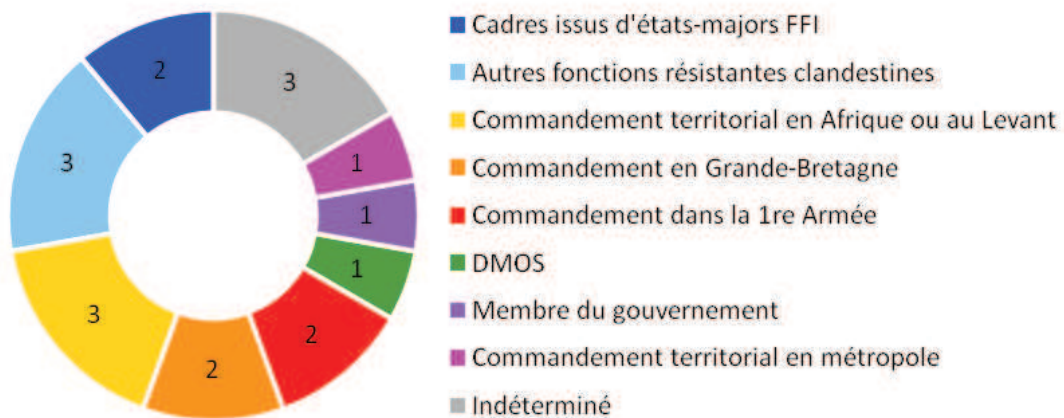


Figure 5.02 : Répartition des commandants des régions militaires en poste le 8 mai 1945 selon leurs fonctions passées.

Vers l'après-guerre

A partir du mois de juillet, les changements d'affectation de commandants régionaux s'enchaînent. A titre d'exemple, en juillet 1945, le général Koenig est nommé commandant des Forces françaises en Allemagne, tandis que le général Legentilhomme, jusqu'alors commandant de la 3^e Région militaire (Rouen), lui succède comme gouverneur militaire de Paris.

Au fil des mois, les derniers commandants régionaux issus des FFI ou de la résistance intérieure tirent leur révérence. Marcel Allard (11^e Région), Joseph Druilhe (18^e Région) et Jules Delmas (5^e Région) retrouvent leurs retraites respectives en décembre 1945, janvier 1946 et mars 1946. Ils bénéficient chacun d'une symbolique avancée de grade (Druilhe accède ainsi au grade de général de brigade). En septembre 1945, Marcel Descour est nommé directeur du Service social de l'Armée, avant de poursuivre une carrière comme officier général¹⁰⁴. Quant à Gilbert Hirsch-Ollendorf, il quitte le giron militaire et entame une carrière civile

104 : SHD Terre, cote 14 Yd 218 : Dossier individuel de Marcel Allard.

SHD Terre, cote 13 Yd 1378 : Dossier individuel de Joseph Druilhe.

SHD Terre, cote 13 Yd 1068 : Dossier individuel de Jules Delmas.

SHD Terre, cote 14 Yd 1811 : Dossier individuel de Marcel Descour.

comme gouverneur de la Sarre. En matière de carrière, il convient de relever la promotion fulgurante de Moïse Duché : encore colonel en août 1944, il prend la tête du 2^e Corps d'armée en Allemagne en décembre 1945, à l'issue de ses fonctions à la tête de la Subdivision de Paris puis de la 13^e Région militaire auvergnate. Au-delà des chefs, c'est la fonction même des régions militaires qui est réinterrogée, tandis que l'EMA élabore une succession de schémas pour l'après-guerre. Leur fonction politique, pour le maintien de l'ordre, n'a plus lieu d'être. Leur rôle technique s'amenuise également avec la fin du processus de réarmement : les réserves sont vides, tant en matière d'équipement allié que d'effectifs (voir les chapitres 6 et 15). Par ailleurs, les projets successifs de l'EMA, établis entre juin 1945 et mars 1946, se traduisent par la planification d'une réduction drastique des effectifs combattants et donc des unités. Déjà surnuméraires par rapport aux dix divisions programmées en novembre 1944, les vingt régions militaires métropolitaines le sont encore davantage dans la perspective, retenue en mars 1946, d'une Armée de Terre réduite à l'équivalent de six divisions à répartir entre la métropole et la zone d'occupation en Allemagne. La relation entre le découpage administratif et les forces à entretenir, principe fondateur des régions militaires depuis 1873, est plus que discordante, tandis que la réduction globale des effectifs implique également d'abaisser ceux des organes territoriaux.

Le 18 février 1946, un nouveau décret portant sur l'organisation des régions militaires clôt la période entamée par le décret du 9 juin 1944. La métropole est désormais répartie en neuf régions militaires, composées de 31 subdivisions regroupant chacune un à quatre départements (voir la figure 5.03)¹⁰⁵. La page de 1944 est alors tournée.

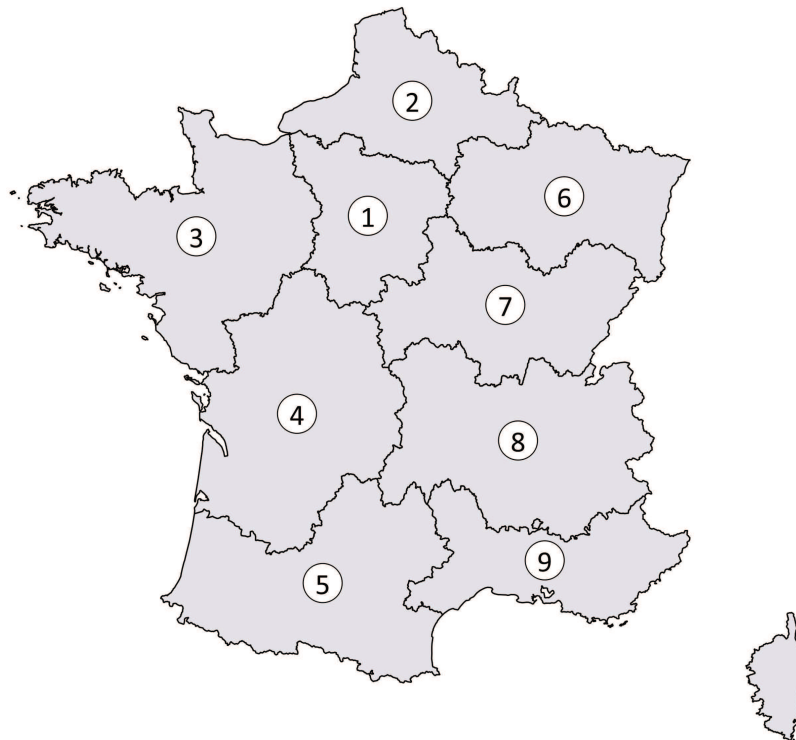


Figure 5.03 : Les régions militaires instaurées en février 1946

105 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 117.

2^E PARTIE - FORMEZ VOS BATAILLONS !

Formez vos bataillons ! Cette injonction, inscrite au cœur de l'hymne national, résume l'objectif vers lequel tendent tous les efforts militaires français au cours de l'automne 1944. Créer des bataillons, briques élémentaires des organisations militaires au cours de la Seconde guerre mondiale, est un prérequis pour tous les projets d'organisation militaire et de réarmement ciblant le potentiel humain de la France libérée. A défaut de partager une finalité commune, le gouvernement provisoire partage l'emploi du terme *bataillon* aussi bien avec le SHAEF, au titre du programme allié des effectifs libérés, qu'avec le COMAC et ses relais régionaux souhaitant organiser une armée nouvelle.

Vaincue en métropole en 1940, la France a vu son armée restreinte à sa seule composante d'outre-mer. Un réarmement sous l'égide alliée a été engagé en Afrique à la suite des accords d'Anfa du 16 janvier 1943. Toutefois, au regard des standards organisationnels alliés, la France ne compte en 1944 qu'une armée de terre réduite, limitée à huit divisions, entièrement entretenue par les Américains et jugée déficitaire en services et autres unités de soutien. A titre de comparaison, au début du mois de décembre 1944, Américains et Britanniques alignent une soixantaine de divisions pour le seul front occidental, Italie non comprise. La métropole libérée offre la perspective de pouvoir disposer d'effectifs combattants supérieurs aux forces levées en Afrique. Encore faut-il pouvoir les instruire et les équiper avant la fin des hostilités.

Seule la ressource matérielle alliée, et plus précisément la ressource américaine, est envisageable. La dépendance aux Alliés n'est cependant pas que matérielle : elle est également opérationnelle. La France se trouve n'être qu'un cobelligérant de second rang au sein d'une coalition pilotée par les Américains et les Britanniques, seuls décisionnaires. Cette configuration de subordination n'est pas nouvelle. Le Comité français de la Libération nationale en a déjà subi le poids en 1943 et 1944. Alors que les accords d'Anfa prévoyaient l'organisation et l'armement de onze divisions en Afrique du Nord, il a fallu renoncer à trois des divisions envisagées, compte tenu de désaccords sur l'ampleur des besoins en unités de service. Les instances françaises ont été contraintes de céder face aux injonctions américaines, au terme d'un épisode que l'historiographie a retenu sous le terme de *bataille des services*¹.

Au sortir de l'été 1944, le SHAEF n'attend principalement que des bataillons de garde et de pionniers pour le service des arrières alliés. A l'inverse, former des bataillons n'est qu'une étape pour le gouvernement comme pour le COMAC. L'enjeu n'est pas d'aligner une myriade de bataillons autonomes, à l'armement léger, mais de former des entités plus complexes, dès que les conditions matérielles et organisationnelles seront réunies : des *grandes unités*. En 1944, ce terme désigne les divisions et leur combinaison en *corps d'armée*.

Ces divisions sont au cœur du programme de réarmement préparé par le gouvernement provisoire et formalisé à travers le plan dit du 30 novembre 1944. Ce programme est cependant loin d'avoir suivi la voie escomptée, sur fond de divergences fondamentales avec le SHAEF et le *War Department* américain. Davantage qu'un long fleuve tranquille, ce programme a pris les traits d'un parcours du combattant débouchant sur une quasi-impasse, selon des modalités décrites dans le chapitre 6 - *Heurs et malheurs du programme de réarmement du 30 novembre 1944*. De nouvelles divisions et de nouveaux régiments sont néanmoins créés vaille que vaille, dans des conditions décrites au chapitre 7 - *Les nouvelles divisions et le programme des effectifs libérés*.

Parallèlement, une part des cadres FFI n'a pas attendu un hypothétique programme de réarmement gouvernemental pour entreprendre la création de grandes unités. Bien que méconnues par l'historiographie en dehors de la *Division alpine FFI* intégrée au sein de la 1^{re} Armée, ces expériences, engagées selon une voie décentralisée empiétant directement, et parfois sciemment, sur les prérogatives du ministère de la

1 : Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 104.

Guerre, sont loin d'avoir été anecdotiques. La douzaine de projets recensés est analysée dans le chapitre 8 - *Des projets alternatifs : les grandes unités FFI*.

Au-delà des projets de nouvelles divisions, le processus menant des bataillons de marche FFI de l'automne 1944 aux régiments régularisés du printemps 1945, peu ou prou calés sur les standards alliés, a emprunté des voies variées, développées dans le chapitre 9 - *Des bataillons de marche aux nouveaux régiments*. Ce processus ne s'est par ailleurs pas cantonné aux seules considérations techniques. Les choix de dénomination des bataillons de marche FFI puis des nouveaux régiments fonctionnent tels des miroirs révélant les diverses acceptations de l'armée nouvelle à créer en métropole. Les numéros successivement arborés, promus, revendiqués et finalement retenus recèlent une portée symbolique, dont l'étude, présentée au chapitre 10 - *Numérologie identitaire*, est inédite.

Chapitre 6 - Heurs et malheurs du programme de réarmement du 30 novembre 1944

Le programme de réarmement engagé en Afrique du Nord en 1943 n'a pas porté tous les fruits attendus au point de vue français. Néanmoins, en l'espace d'une année, les efforts consentis ont permis de forger un corps de bataille moderne alignant huit divisions et l'ossature des services et des unités de soutien d'une armée. Le fruit de ces efforts se matérialise en août 1944. Grâce aux unités créées et équipées en Afrique du Nord, la France est en capacité d'opérer sur les deux fronts principaux d'Europe occidentale : en Normandie puis à Paris avec la 2^e DB, en Provence puis sur l'axe Rhône-Saône avec l'Armée B.

Le programme de réarmement mené par la suite en métropole libérée est toutefois bien loin d'avoir porté de tels résultats. Sous le seul angle des livraisons de matériel allié moderne, l'échec est manifeste en mai et juin 1945. Lorsque les États-Unis cessent unilatéralement leurs livraisons, seul l'équipement partiel de trois nouvelles divisions a été effectué.

A l'aune des relations diplomatiques franco-américaines de l'après-guerre, il est aisé de chercher à expliquer l'échec du programme français de réarmement par une hostilité américaine de principe au rétablissement de la France en tant que puissance indépendante et potentiellement concurrente. Cette clé de lecture, nourrie de l'expérience de la guerre d'Indochine et de la sortie française du commandement militaire intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), est clairement perceptible au sein des travaux de Jacques Vernet (1980). Quant aux travaux de Marcel Vigneras, publiés en 1957, tandis que la France était encore membre de l'OTAN, ils montrent surtout une perception américaine paternaliste des projets français.

Ceux-ci, reposant sur un empire colonial anachronique au point de vue américain et sur une institution militaire durablement entachée par la défaite de 1940, ont globalement été considérés comme inadaptés à la guerre moderne. Le général Bedell-Smith a clairement exprimé ce point de vue en février 1945, à propos des services logistiques. A cette occasion il a employé des termes qui, en 1917-1918, auraient très bien pu être ceux du haut commandement français à l'égard de la jeune armée américaine du général John Pershing, alors placée sous perfusion matérielle française :

« French officers who have participated in modern battle realize the necessity for these services and maintenance units, but such officers are few. The remainder are perfectly naive and cannot comprehend the necessity¹. »

Ce chapitre propose d'objectiver le déroulement du programme français de réarmement en métropole, désigné par l'historiographie en tant que *Plan du 30 novembre 1944*. Il s'agit en premier lieu de s'interroger sur sa portée. En second lieu, en restituant les attentes et perceptions tant françaises qu'alliées, il est proposé d'analyser le cumul de divergences ayant conduit à son échec.

Les grandes étapes de construction et négociation du programme

Les travaux de Marcel Vigneras et Jacques Vernet offrent un exposé détaillé de la chronologie des projets français de réarmement. Sur la base de ces sources, avant de restituer les attentes et perceptions françaises et alliées, il convient de rappeler les jeux d'acteurs mobilisés et les principales étapes ayant conduit au *Plan du 30 novembre* puis à sa mise en œuvre chaotique.

Acteurs et organes des négociations

A l'instar du programme de réarmement mené en Afrique du Nord à partir de 1943, l'incubation et la

1 : Vigneras Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 350-351.

négociation du programme de réarmement français de 1944 sont le ressort d'organes centraux planificateurs.

Côté français, la négociation du programme de réarmement repose sur l'EMGDN et l'EMGG, dont les fonctions ont été décrites au chapitre 1. Le premier a une vocation politique, le second une fonction technique et administrative. L'EMGDN et l'EMGG sont relayés à Washington par une mission militaire française chargée des liaisons auprès du *War Department* américain. Après février 1944, cette mission est placée sous les ordres du général Auguste Brossin de Saint-Didier².

Côté allié, la question du réarmement français, qui impacte la production de matériel de guerre et la planification des armées alliées, relève de la compétence des *Combined Chiefs of Staff* (CCS, Comités interalliés des chefs d'états-majors), établis à Washington. Les CCS réunissent, outre une délégation permanente britannique, les chefs d'états-majors américains, au premier rang desquels le général Georges Catlett Marshall dirigeant l'armée de terre américaine. Compte tenu du choix opéré depuis 1943 d'un réarmement français sur une base matérielle américaine, la mise en œuvre des décisions des CCS relatives au réarmement français s'appuie sur les services centraux du *War Department* américain :

« Les demandes [...] aboutissent au *War Department, Operations Division* (OPD). Si aucune objection n'est présentée à ce niveau, la demande passe aux *Army Service Forces* (ASF). ASF est le nom de l'ancien *Service of Supply* (SOS) de l'armée américaine, qui coiffe tous les organismes chargés du soutien des unités (Intendance, Matériel, Trésorerie, Justice et police militaire, Personnels et entraînement et formation) [...]. La Direction du Matériel [...] s'occupe de la production, de l'achat, de l'expérimentation de tous les matériels. Elle comprend également une *International Division*, qui analyse et adapte les demandes de matériel exprimées par les Alliés, en fonction des possibilités existantes ou à venir.

L'avis du commandant du théâtre d'opérations, sur lequel doit être engagée l'unité à créer, est déterminant dans la transmission de la demande. C'est au théâtre d'opérations que sont remis les matériels. Ceux-ci ne sont effectivement transférés à l'unité bénéficiaire qu'après un constat par une équipe d'inspection interalliée de son aptitude à les utiliser. Cette équipe relève [...] après septembre 1944 [de] la *Rearmament Division, mission SHAEF to France*³. »

Jusqu'à l'été 1944, les émissaires français du plus haut rang, en premier lieu desquels le général Juin, ont directement dialogué avec le général Marshall, chef d'état-major américain. Or, en octobre, ce dernier informe ses interlocuteurs que l'avis du commandant du théâtre d'opérations devenait une « nécessité impérieuse » et non plus une « recommandation » : « seul l'accord du général Eisenhower permettra la mise sur pied de nouvelles unités quelles qu'elles soient »⁴. En d'autres termes, il n'est plus question de discussions inter-gouvernementales mais seulement, aux yeux américains, de relations de subordinations opérationnelles strictement dépendantes des contingences du moment.

Le commandement de théâtre d'opérations concerné est le SHAEF, aux ordres du général Eisenhower. L'affectation des moyens en personnels et en matériels étant réalisée par les CCS au niveau du théâtre d'opérations, la création de nouvelles unités françaises impacte les allocations du SHAEF tout en permettant une économie potentielle en personnel américain ou britannique. Dans ce cadre, Eisenhower et, pour les étapes cruciales des négociations, son chef d'état-major, le général Bedell-Smith, ont toute latitude pour juger de l'opportunité des projets français, en lien avec les commandements qui leur sont subordonnés : les 21^e, 12^e et 6^e Groupes d'armées et les commandements des zones de communication (COM-Z ou *Communications Zone* pour le 12^e Groupe d'armées US, SOLOC ou *Southern Line of Communications* pour le 6^e Groupe d'Armées). Le 6^e Groupe d'armées du général Jacob Devers tient une place à part au sujet du

2 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 44-45.

3 : *Ibid.*, p. 48-49.

4 : Mission militaire française aux États-Unis, lettre n° 2 025/EM/MMF, 23 octobre 1944 (publiée par Vernet, *op. cit.*, p. 158-160).

réarmement français, dans la mesure où il coiffe l'Armée B puis la 1^{re} Armée française et le commandement des FFO⁵.

Au sortir de l'été 1944, la dépendance militaire française se trouve accrue par les accords passés entre le gouvernement provisoire et le SHAEF le 25 août 1944 : le SHAEF dispose « de l'autorité nécessaire pour obtenir l'exécution de toutes les mesures qu'il jugera essentielles à l'heureuse conduite des opérations »⁶, y compris le fait d'autoriser ou non les mouvements de troupes françaises dans ou vers les zones d'opérations. Dès le 9 mars 1944, le SHAEF a exprimé un point de vue foncièrement opposé aux projets français de former de nouvelles divisions en France. Si le SHAEF entend bien exploiter la potentielle main d'œuvre française libérée (*liberated manpower*), celle-ci n'est appréhendée qu'au regard des besoins techniques et logistiques des armées en opérations en Europe. Il s'agit de former en France libérée des unités destinées à assurer la sécurité et l'entretien des lignes de communication alliées, avec un programme dit des « effectifs libérés » portant sur quelque 140 000 personnels français (ainsi que 32 000 personnels belges et néerlandais). Ce programme est confirmé en août. En réponse aux demandes françaises émergentes, le SHAEF n'aura dès lors de cesse de tenir un discours sans appel :

« N]o consideration would be given French requests until SHAEF's requirements in labor and security units had been met⁷. »

Une gestation laborieuse

Jusqu'à la fin du premier semestre 1944, en matière de réarmement, les services français de l'EMGDN et de l'EMGG focalisent leur attention sur la mise en œuvre du programme découlant des accords d'Anfa. Ce programme connaît plusieurs révisions, en août 1943 puis, le 23 janvier 1944, au prix d'une acceptation française d'une réduction des ambitions initiales. Loin d'avoir préparé le terrain à un nouveau programme métropolitain, la mise en œuvre des accords d'Anfa, marquée par plusieurs vives controverses, a placé les relations bilatérales franco-américaines sous le sceau de l'incompréhension. Le premier semestre 1944 est consacré à l'achèvement de l'équipement des unités appelées à opérer dans le cadre de l'Armée B et de la 2^e DB, transférée en Grande-Bretagne.

La perspective d'un nouveau plan de réarmement ne se dessine qu'à partir de l'été 1944. Les 7 et 8 juillet, à l'occasion du voyage du général de Gaulle à Washington, le général Émile Béthouart, chef d'état-major de l'EMGDN, présente au général Marshall un programme d'équipement de 25 divisions françaises d'ici à la fin de l'année 1945. Cette proposition avait déjà été formulée en octobre 1943. Elle avait été accueillie à Washington avec « un scepticisme conséquent, voire même de l'hostilité, dans la mesure où elle était faite au moment où le programme nord-africain apparaissait lui-même inatteignable par manque de main d'œuvre adéquate »⁸. Le 8 juillet, Béthouart soumet également à Marshall l'hypothèse d'un programme de moindre ampleur mais de plus court terme, portant sur une nouvelle division blindée, une division aéroportée et trois divisions d'infanterie⁹.

Au cours des semaines suivantes, cette hypothèse tient lieu de base de travail pour les services français, comme en témoigne une note du 21 juillet établissant les besoins militaires français à venir : 300 000 hommes pour le territoire métropolitain (unités de sécurité, services) et 150 000 hommes pour les cinq divisions évoquées. Comme « on ne peut pas demander à la France renaissante un effort supplémentaire et immédiat de 450 000 hommes » et que l'Empire colonial a « déjà largement fourni sa part à l'effort de guerre antérieur », la voie proposée est de lever « avant tout » les 300 000 hommes « indispensables à la remise en marche de l'ossature administrative militaire comme de l'économie générale du pays », puis à

5 : Vernet, *op. cit.*, p. 49-50.

6 : Michalon Roger, « L'amalgame FFI – 1^{re} Armée et 2^e DB », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 593-665.

7 : Vigneras, *op. cit.*, p. 310-316 et 324-325.

8 : *Ibid.*, p. 308-309.

9 : *Ibid.*, p. 312.

tirer de ces 300 000 hommes les 150 000 hommes requis pour les cinq divisions. Un armement allié est escompté pour celles-ci, tandis que la récupération d'armes allemandes, d'armes parachutées ou d'armes françaises camouflées servirait pour l'armement des 150 000 autres personnels¹⁰.

Parallèlement, le général Marshall a soumis la proposition du général Béthouart aux généraux Devers et Eisenhower, sous la responsabilité desquels les forces françaises seront amenées à opérer. L'un et l'autre se montrent sceptiques et placent leurs propres besoins au premier rang des priorités : la fourniture préalable d'unités de sécurité et de travail pour les voies de communication alliées, d'unités de service pour l'Armée B et de réserves de troupes pour le maintien des effectifs combattants des divisions nord-africaines. Si ces conditions sont réunies, dans leurs réponses respectives du 9 et du 18 juillet, Devers et Eisenhower acceptent le principe de former deux à trois nouvelles divisions¹¹. Sur cette base, le 29 août, outre l'équipement des unités de sécurité planifiées depuis le printemps 1944 par le SHAEF, les CCS autorisent une prise en charge américaine de l'équipement de nouvelles unités de combat françaises, à concurrence maximale des composantes de trois divisions d'infanterie à même d'entrer rapidement en opération¹².

Loin de constituer une base de discussion partagée, la décision du 29 août sert de terreau à une incompréhension franco-américaine croissante, résumée en quelques mots tant par les travaux de Jacques Vernet (1980) que par ceux de Marcel Vigneras (1957) : un « dialogue de sourds »¹³ et une situation d'« impasse »¹⁴. Tandis que le général Marshall s'en tient en septembre à la position actée par les CCS le 29 août, le général Juin, successeur du général Béthouart à l'EMGDN, considère le principe des cinq divisions évoquées en juillet comme acquis. Au point de vue français, résumé par une note du ministre Diethelm au général de Gaulle, les demandes françaises se heurtent à une position américaine interprétée comme le fait que « l'armée française ne doit pas être augmentée d'un seul combattant », compte tenu de l'hypothèse d'une guerre courte rendant inutile la formation de nouvelles divisions¹⁵. Quant au programme des effectifs libérés attendu par le SHAEF, il n'est appréhendé que comme un maigre expédient :

« Il y a bien, sans doute, un programme de bataillons de sécurité [...] destinés à assurer des tâches mineures à l'arrière des armées [...] mais ces unités ne doivent être constituées qu'à l'arrière immédiat des armées, et sur la demande des généraux commandants les armées, si ceux-ci en constatent la nécessité [...]. [Au sujet des volontaires FFI] il sera impossible [...] de maintenir le moral de jeunes hommes ardents et volontaires, surtout s'il est nécessaire de les déguiser en bataillons d'étape ou de pionniers, s'ils ne voient pas apparaître un minimum de matériel d'instruction, et si la conviction n'est pas entretenue dans leur esprit que leur engagement demeure une réalité rapprochée¹⁶. »

La subordination aux Alliés cristallise les griefs français. Le 25 octobre, jugeant qu'« il n'est pas conforme à notre honneur de placer des petites unités de servitudes à la disposition des forces alliées », le Comité de défense nationale autorise la formation de bataillons de sécurité mais dans le cadre de quarante régiments sous commandement français et non allié. Cette décision, transmise au SHAEF le 31 octobre dans un mémorandum donnant la priorité à la formation de nouvelles divisions, soulève un tollé côté américain. Interprétant la position française comme un refus de concourir à l'effort interallié, le SHAEF, sous la plume du général Bedell-Smith, annonce envisager de substituer une main d'œuvre polonaise ou tchécoslovaque à la main d'œuvre française¹⁷.

Une rencontre de conciliation intervient le 18 novembre, entre les généraux Bedell-Smith, Juin et Leyer.

10 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, Cabinet, fiche sur la réorganisation de l'armée, 21 juillet 1944.

11 : Vigneras, *op. cit.*, p. 312-314.

12 : *Ibid.*, p. 317-318.

13 : Vernet, *op. cit.*, p. 56.

14 : Vigneras, *op. cit.*, p. 328.

15 : AN, cote 3AG4 74 : Note du ministre de la Guerre André Diethelm au général de Gaulle, 14 octobre 1944.

16 : *Ibid.*

17 : Vernet, *op. cit.*, p. 61-62

Vigneras, *op. cit.*, p. 329.

L'apaisement est de mise, chacun saluant les efforts entrepris réciproquement. A cette occasion, Juin et Leyer exposent un projet de création de huit nouvelles divisions métropolitaines et le choix français de valoriser au maximum les productions industrielles françaises. A court terme, cette proposition française limite les sollicitations de matériel américain à l'équipement de trois divisions et à du matériel d'entraînement pour deux autres, tout en fournissant des gages au sujet du programme des effectifs libérés du SHAEF. Chacune des parties trouve son compte à court terme : le SHAEF ne s'engage pas au-delà des trois divisions complètes validées par les CCS le 29 août, tandis que Juin et Leyer obtiennent un accord, au moins symbolique. La voie est enfin ouverte pour une solution :

« General Smith pointed out that the program was an excellent one [...]»¹⁸. »

La perspective de créer huit divisions métropolitaines est ensuite exposée aux autorités militaires britanniques le 20 novembre, assortie d'une demande d'assistance matérielle, à laquelle les représentants britanniques répondent favorablement¹⁹. Le programme de réarmement français est finalement officialisé le 30 novembre. Il reprend le principe de huit nouvelles divisions métropolitaines. Parallèlement, dès le mois d'octobre, les services français ont également informé leurs homologues alliés du projet de créer deux autres divisions, destinées à l'Extrême-Orient, l'un avec un équipement américain, la seconde avec du matériel britannique. Au total, le programme français se monte ainsi à dix divisions nouvelles.

Une progressive montée des ambitions françaises

Des cinq divisions proposées à Washington le 8 juillet aux dix divisions envisagées en novembre, les projets français ont progressivement été revus à la hausse, au fur et à mesure de la perception du potentiel humain des régions libérées.

En juin 1944, au sein des premiers départements normands libérés, la priorité a été donnée à la réunion d'effectifs métropolitains visant, par ordre de priorité, à constituer préventivement un volant d'entretien de 2 000 hommes pour la 2^e DB (qui est alors en attente de son transfert en Normandie), à mettre sur pied des formations territoriales (dédiées prioritairement au maintien de l'ordre et à la récupération de matériels de prise) puis à constituer des contingents pour l'entretien de l'Armée B (notamment par l'envoi de 800 spécialistes vers l'Afrique du Nord)²⁰. Les effectifs normands escomptés ne permettent alors pas encore d'envisager la levée de nouvelles divisions.

La donne change en août à la suite de la libération de la majeure partie de la Bretagne et de l'Anjou. Les effectifs potentiellement mobilisables, issus ou non des FFI, ouvrent la perspective de constituer une première division, la 19^e DI. Son principe de création est acté dès le 10 août, dans un but démonstratif, ainsi que l'écrit le général Leyer, commandant l'EMGG :

- « 1. La libération de la Bretagne doit permettre la mise sur pied rapide d'une division sur les trois pour lesquelles les Alliés ont accepté en principe de fournir le matériel.
2. J'estime indispensable d'effectuer très rapidement cette mise sur pied pour montrer aux Alliés nos possibilités en effectifs. C'est la seule manière de hâter l'arrivée du matériel qu'ils doivent fournir, non seulement pour cette division d'infanterie, mais aussi pour les deux autres et les formations territoriales²¹. »

L'EMGG intègre parallèlement la nécessité, tant diplomatique que militaire, de répondre à l'attente du SHAEF en matière de constitution d'unités auxiliaires de sécurité à hauteur de 140 000 personnels. Le 23 août, l'EMGG prend acte de la nécessaire affectation de 100 000 hommes pour y répondre. Sans nécessairement appréhender la nature des attentes du SHAEF, à savoir des unités de sécurité et de travail

18 : *Ibid.*, p. 330

19 : *Ibid.*, p. 331

20 : SHD Terre, cote 8 P 7 : EMGG, fiche n° 6 624-EMGG/1, 27 juin 1944.

21 : SHD Terre, cote 10 P 447 : EMGG, télégramme n° 8 259-EMGG/1 du général Leyer au général Koenig, 12 août 1944.

directement subordonnées à des états-majors américains ou britanniques, l'EMGG assimile ce besoin aux unités territoriales dont la mise sur pied fait partie des prérogatives des commandants des nouvelles régions militaires, à raison d'un à deux « bataillons de protection » par département, d'un bataillon supplémentaire pour chaque ville de plus de 100 000 habitants et d'un « groupement mobile de réserve » régional dédié au maintien de l'ordre²².

La mise sur pied de nouvelles divisions reste cependant prioritaire. Le 2 septembre, le général de Saint-Didier, responsable de la mission militaire française à Washington, expose l'intention française de lever deux des trois divisions approuvées en juillet par le SHAEF puis le 29 août par les CCS²³. Après la Bretagne (19^e DI), il s'agit de valoriser le potentiel humain de la région parisienne, avec la levée d'une 10^e DI, officialisée le 26 septembre²⁴.

Le 26 septembre, outre les 10^e et 19^e DI, il est également question de lever en métropole cinq autres nouvelles divisions, dont une destinée à l'Extrême-Orient. Un programme d'Extrême-Orient a en effet été décidé par le Comité de la Défense nationale réuni le 13 septembre, sur la base de la *Brigade d'Extrême-Orient* déjà mise sur pied en Afrique du Nord et de deux nouvelles divisions à créer à partir des effectifs métropolitains et des effectifs africains rendus disponibles au sein de l'Armée B dans le cadre du blanchiment des divisions coloniales²⁵. En outre, à l'occasion de la tournée régionale du général de Gaulle du 14 au 18 septembre, le chef du gouvernement a directement évoqué ou pu constater des potentiels jusqu'alors non-envisagés : la *Division alpine FFI*, organisée au sein de l'ex-Région FFI R1, et la division dont le général de Gaulle propose la formation sur les fronts émergents de Royan et La Rochelle.

Ainsi, à la fin du mois de septembre 1944, les projets français portent d'ores et déjà sur huit nouvelles divisions, alors que les échanges avec les instances américaines et le SHAEF en sont restés aux cinq divisions mises en discussion au mois de juillet. La cible des dix divisions est définie au cours du mois d'octobre. Dès avant la réunion de conciliation organisée au SHAEF le 18 novembre, le général de Gaulle en a exposé le principe au premier ministre britannique le 11 novembre²⁶.

Le Plan du 30 novembre

Le ministre de la Guerre, André Diethelm, officialise le programme de réarmement français par un courrier adressé au SHAEF en date du 30 novembre. Sur cette base, il est ensuite dénommé en tant que *Plan du 30 novembre 1944*. L'appellation de *Plan du 1^{er} décembre 1944* a également eu ponctuellement cours, dans la mesure où sa teneur définitive a été diffusée au sein des organes français sous la forme d'une note de huit pages datée du 1^{er} décembre²⁷. Au demeurant, les grandes lignes du programme, déjà exposées au SHAEF puis aux Britanniques les 18 et 20 novembre, ont été communiquées aux régions militaires dès le 28 novembre, à l'occasion d'une réunion des chefs d'états-majors régionaux à Paris²⁸. La référence à la date du 30 novembre s'est cependant imposée dans l'historiographie.

Le programme diffusé le 30 novembre et le 1^{er} décembre repose sur un triptyque, réunissant un programme métropolitain de huit nouvelles divisions et de leurs unités de soutien (205 000 hommes), un programme de 179 000 hommes pour répondre aux attentes du SHAEF (bataillons de sécurité réunis en régiments d'infanterie non-endivisionnés et représentant 100 000 hommes, groupements du génie totalisant 39 000 hommes dont 9 000 Français, ainsi que 2 000 hommes pour les organes de chacune des vingt régions militaires métropolitaines) et un programme d'Extrême-Orient reprenant les deux divisions évoquées

22 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, dossier d'un titulaire de commandement militaire régional, 21 juin 1944.

23 : Vignerat, *op. cit.*, p. 320-321.

24 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 209-EMGG/1, 26 septembre 1944.

25 : AN, cote 3AG4 74 : EMGDN, lettre n° 115/DN/3/PTS du général de Gaulle au général Eisenhower, 1^{er} octobre 1944.

26 : Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques français – 1944*, Tome II. Commission de publication des documents diplomatiques français, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p. 247.

27 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944.

28 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

depuis le 13 septembre et leurs nécessaires unités de soutien (à raison de 65 000 hommes, dont 18 000 personnels métropolitains à court terme).

L'ensemble représente 402 000 personnels à court terme et 449 000 avec l'intégralité des forces destinées à l'Extrême-Orient. La note du 1^{er} décembre ne totalise toutefois que 372 000 personnels. En effet, 30 000 hommes, dont le recrutement est escompté à partir de volontaires étrangers et d'ex-prisonniers nord-africains des *Frontstalags* métropolitains, n'ont pas été intégrés aux décomptes : à raison de 1 144 personnels par groupement du génie, les 34 groupements prévus avoisinent les 39 000 hommes alors que seuls 9 000 hommes sont comptabilisés le 1^{er} décembre.

Concernant le programme métropolitain, l'équipement des huit divisions est prévu en trois phases. Un premier lot est à équiper pour le 1^{er} mai 1945, autour des 10^e et 19^e DI déjà activées et de la 27^e Division de montagne dont la constitution a été décidée le 17 novembre à partir de la *Division alpine FFI*²⁹. Un second lot de deux divisions d'infanterie est à équiper pour le mois d'août 1945. Trois autres divisions d'infanterie constituent le troisième lot, pour lequel aucune échéance précise n'a été fixée. Seules des divisions d'infanterie sont annoncées. Toutefois, l'une de ces divisions, la 23^e DI, reste optionnelle : « dans le cas où les Alliés livreraient le matériel nécessaire, une division blindée remplacerait au programme la 23^e DI »³⁰.

Le programme proposé au SHAEF le 30 novembre fait l'objet de divers échanges franco-américains au cours du mois de décembre. Un certain scepticisme reste de mise au sujet des capacités françaises à réunir les effectifs envisagés et à assurer l'autonomie de leurs unités de soutien vis-à-vis des armées alliées. Le manque critique de réserves alliées, brutalement révélé dans le cadre de la bataille des Ardennes, vient cependant lever les réticences du général Eisenhower. A sa demande, « the CCS lost no time in taking action »³¹ : le programme de réarmement français est approuvé le 29 décembre, à l'exception du volet d'Extrême-Orient.

Une mise en œuvre chaotique

La portée de la validation alliée du 29 décembre reste floue. Le programme français initial, présenté au SHAEF le 18 novembre et repris le 30 novembre, n'évoquait un besoin d'équipement américain que pour trois divisions complètes et le matériel d'entraînement de deux autres divisions. La décision des CCS ne précise pas l'ampleur du soutien matériel consenti : s'agit-il des trois divisions envisagées dès le 29 août, des cinq divisions proposées par le SHAEF le 28 décembre ou de la totalité des huit divisions métropolitaines ?

Ce flou génère un malentendu durable. Lorsqu'il s'adresse au président Franklin Roosevelt le 1^{er} janvier 1945, le général de Gaulle remercie son homologue américain pour la fourniture de l'armement des huit nouvelles divisions³². La missive du général de Gaulle reste sans réponse avant le 24 mars. Qui ne dit mot, consent : l'hypothèse retenue par l'EMGDN et l'EMGG est bien celle d'une prise en charge américaine quasiment complète. Une note du 14 février mentionne ainsi l'attente de matériels américains pour les huit divisions et leurs unités de soutien, dans des proportions variant de 75 à 100 % des équipements (dont une division blindée prise en charge à 100 %)³³. Or, dès le mois de janvier, le SHAEF tend à réviser les engagements annoncés par les CCS. Le 12 janvier, l'estimation de la disponibilité des trois premières divisions est repoussée au mois de juin. Une semaine plus tard, le SHAEF transmet à Washington un programme de réarmement révisé unilatéralement : le nombre d'unités de service à créer a été quintuplé, passant de 213 unités à 1 128, destinées tant au renforcement de la 1^{re} Armée qu'au soutien des nouvelles divisions³⁴. Les services français sont mis devant le fait accompli :

« Only when substantial progress had been made in the equipping, organization, and training of

29 : DM n°1 373-EMGG/1, 17 novembre 1944.

30 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944, doc. cit.

31 : Vigneras, *op. cit.*, p. 335

32 : AN, cote 3AG4 74 : Lettre du général de Gaulle au président Roosevelt, 1^{er} janvier 1945.

33 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

34 : Vigneras, *op. cit.*, p. 348.

these [additional supporting] units would SHAEF authorize the arming of further divisions³⁵. »

Cette position, communiquée le 31 janvier, débouche sur une forme de double peine. D'une part, l'EMGG ayant engagé en décembre et janvier l'activation de nouvelles unités sur une base de 213 unités de soutien, prévoir désormais 1 128 unités de soutien revient à revoir l'ensemble de la planification française, ne serait-ce qu'en termes d'effectifs à réunir. Or, d'autre part, constatant les difficultés françaises pour répondre à l'injonction de former 1 128 unités de soutien, les services américains proposent désormais de revoir à la baisse le nombre de nouvelles divisions... Durant la première quinzaine de janvier, le général Leyer essaie vainement de négocier une solution partagée, aux alentours de 560 unités de soutien. Pire, à la mi-février, jugeant insuffisants les efforts français sur les unités de soutien, les CCS et le SHAEF opèrent un complet revirement et reviennent à leur position initiale, à savoir l'équipement de seulement trois divisions françaises, ainsi qu'autorisé dès le 29 août 1944. Encore faut-il y ajouter un décalage temporel qui hypothèque même l'équipement de ces trois premières divisions si, d'aventure, les opérations contre l'Allemagne s'achèvent avant l'été. Quant à la validité de l'annonce des CCS du 29 décembre et à la portée du calendrier initialement avalisé par le SHAEF dès le 18 novembre, le SHAEF et le *War Department* ne lui accordent plus qu'une valeur symbolique, sans la moindre possibilité de recours français : « their approval had been one in principle only »³⁶.

La position américaine ne varie plus guère par la suite, tandis que parviennent en France les équipements destinés aux trois premières divisions. Le 24 mars, les CCS recommandent d'annuler purement et simplement les portions du programme qui n'auraient pas été engagées à la date de la capitulation allemande. Le SHAEF s'aligne sur cette position le 6 avril³⁷. L'incident politico-militaire de Stuttgart, durant la dernière semaine d'avril 1945, lorsque le général de Gaulle refuse de restituer aux forces américaines cette ville occupée par la 1^{re} Armée, ne fait finalement que précipiter un processus déjà acté : la suspension des livraisons alliées pour le programme de réarmement français, en l'absence de besoin d'équiper de nouvelles unités sur le théâtre d'opérations ouest-européen³⁸. Avec la fin de la guerre en Europe, le *War Department* acte à son tour l'arrêt de sa participation au programme de réarmement tout en concédant d'ultimes livraisons pour achever l'équipement de certaines unités. L'affaire de Cunéo, répétition à plus grande échelle de l'incident de Stuttgart, y met définitivement fin : le 6 juin, le président Harry Truman décide de geler toutes les livraisons militaires à la France. Le président Truman clôt ensuite le sujet le 9 juillet, en réorientant exclusivement les efforts américains en direction du Pacifique³⁹.

Au final, seules trois divisions française ont partiellement bénéficié de livraisons américaines, ainsi qu'une quarantaine d'unités de service et autant d'unités auxiliaires répondant au programme des effectifs libérés. D'une certaine façon, au terme d'une année de revirements et de crispations, le *War Department* américain et le SHAEF n'ont guère fait qu'appliquer la décision des CCS du 29 août 1944 : l'équipement des composantes de trois divisions et celui de quelques unités auxiliaires. D'ultimes négociations franco-alliées sont menées durant l'été 1945 au sujet du corps français d'Extrême-Orient. Contrairement aux mois précédents, les services alliés se montrent intéressés. Une décision favorable des CCS est même prononcée le 19 juillet 1945. Aucun développement concret n'est toutefois obtenu avant la reddition japonaise du 2 septembre, qui met fin aux conjectures françaises⁴⁰. Lorsque le corps expéditionnaire français embarque pour l'Indochine, le fait qu'il soit centré autour de composantes de deux divisions issues des accords d'Anfa (la 2^e DB et la 9^e DIC) illustre l'échec du volet d'Extrême-Orient du programme du 30 novembre.

Qu'importe, dès le mois de mai 1945, les services français se sont d'ores et déjà projetés vers l'après-guerre, avec l'hypothèse d'une reconstitution rapide de l'appareil militaro-industriel français. Le 4 juin 1945, le ministère de la Guerre établit un schéma d'armée reposant sur vingt-et-une divisions pour l'Europe et

35 : *Ibid.*, p. 349.

36 : *Ibid.*, p. 351.

37 : *Ibid.*, p. 357.

38 : *Ibid.*, p. 361.

39 : *Ibid.*, p. 367-372.

40 : *Ibid.*, p. 398-399.

quatorze groupements mobiles dans l'Empire, pour un total de 770 000 hommes (plan du 4 juin 1945). A la fin de l'année, les projets gouvernementaux se heurtent néanmoins à la réalité des capacités budgétaires françaises et des possibilités industrielles, tandis que la majorité de la population aspire à retrouver la normalité d'une vie civile. Au tournant de l'année, le débat parlementaire sur les crédits militaires, « long, douloureux, houleux », précipite le départ du général de Gaulle⁴¹. Dans ce contexte, au fil des mois, l'État-major de l'armée doit drastiquement revoir ses ambitions à la baisse, jusqu'à un étiage en mars 1946, avec le projet d'une armée de terre réduite à 460 000 hommes. La page du réarmement engagé en Afrique du Nord en 1943 et poursuivi en métropole est alors définitivement tournée.

Interrogations sur la cohérence du *Plan du 30 novembre*

Le *Plan du 30 novembre 1944* a fait l'objet d'une validation par défaut par les CCS le 29 décembre, compte tenu des craintes soulevées par la contre-offensive allemande des Ardennes et malgré un contenu ne correspondant que partiellement aux priorités exposées par le SHAEF depuis le printemps 1944 et rappelées lors d'un premier avis des CCS en date du 29 août 1944.

Les divergences franco-américaines, révélatrices d'une cohérence externe limitée du *Plan du 30 novembre* avec son environnement politique et militaire, ont fortement influé sur la mise en œuvre des projets français et font l'objet des principaux développements exposés par Marcel Vigneras et Jacques Vernet. De façon complémentaire à ces travaux, il apparaît également opportun d'examiner la cohérence interne du plan français : la concordance et la stabilité de ses composantes et de sa mise en œuvre.

Force est de constater que cette cohérence interne est elle-même restée limitée. Loin de donner lieu à une application ordonnée, telle qu'elle aurait pu découler d'un plan précis et maîtrisé, la mise en œuvre du projet français de réarmement s'est caractérisée par une hétérogénéité des objectifs visés, par une instabilité du cadre d'action et par des dissonances franco-françaises. Ajoutés à un malentendu franco-américain intrinsèque, ces facteurs ont concouru à brouiller la lisibilité du projet gouvernemental français et à le conduire dans l'impasse au fil des mois.

Un programme davantage qu'un plan

Le projet de réarmement français officialisé le 30 novembre porte, tant au sein des sources qu'au sein de l'historiographie, la dénomination de *Plan du 30 novembre*. Il semble toutefois préférable de le qualifier de *programme*, davantage que de *plan*. Cette distinction sémantique offre en effet une compréhension plus aisée de la portée réelle du projet français, à une période où la pleine reconnaissance alliée du gouvernement français n'est pas encore acquise et où la France, en tant que nation vaincue puis occupée durant quatre années, ne figure plus (ou pas encore, selon le point de vue) dans le cercle restreint des *grandes nations* alliées : celles réunies à Yalta en février 1945.

Selon le dictionnaire du *Trésor de la Langue française informatisé* (1971-1994)⁴², le terme plan désigne un projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations, en vue de réaliser une action ou une série d'actions. Au sens économique, l'Académie française, dans la neuvième édition de son *Dictionnaire* donne une acception en tant qu'ensemble des mesures prises par un gouvernement ou une administration pour organiser l'activité économique et industrielle d'un pays. Au travers de ces définitions, le terme *plan* sert à décrire les voies à emprunter pour atteindre un objectif préalablement déterminé par une entité ou un gouvernement. Il répond à la question du comment.

Le terme *programme* recouvre un sens voisin mais distinct. Au lieu de permettre de formuler une réponse

41 : Frank Robert, « Les crédits militaires : contraintes budgétaires et choix politiques, mai 1945 - avril 1946 », in : *De Gaulle et la nation face aux problèmes de défense*, Colloque organisé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent et l'Institut Charles de Gaulle les 21 et 22 octobre 1982, Collection Espoir, Plon, 1983, p. 173-185.

42 : www.cnrtl.fr

éclairant le comment, il vise la définition de l'objectif visé. Au sein du *Trésor de la Langue française informatisé*, le terme *programme*, qu'il soit administratif, économique, militaire ou politique, correspond à un exposé général des intentions ou des objectifs d'une personne, d'un groupe, d'un gouvernement ou d'une entreprise. La neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* donne une définition concordante, évoquant, au sens politique, un ensemble de principes ou de mesures qu'un gouvernement propose de mettre en application.

Au regard du contenu et de la portée du projet français de réarmement de l'automne 1944, le terme *programme* correspond davantage à la situation que le terme *plan*, quel qu'ait été l'usage des acteurs contemporains. En effet, le gouvernement provisoire et ses organes militaires expriment avant tout un objectif de refondation d'une armée française, selon des voies à emprunter qui ne sont pas maîtrisées : en novembre 1944, le gouvernement ne peut émettre que des hypothèses, en forme de paris, lorsqu'il s'agit de décrire sa capacité à réunir les effectifs requis et à pourvoir à leur équipement et à leur entretien.

Une hétérogénéité intrinsèque

Le programme de réarmement exposé le 30 novembre fait cohabiter trois sous-programmes distincts. Bien que présentés comme étant complémentaires, ces trois programmes n'ont pas le même rang et jouent pour partie l'un contre l'autre.

Dans la continuité du réarmement engagé en Afrique du Nord, le projet gouvernemental français repose sur le principe fondamental de l'accroissement du corps de bataille français à engager aux côtés des Alliés d'ici à la fin de la guerre puis à employer pour assurer la sécurité de la métropole et de l'Empire colonial. Au point de vue français, ce corps de bataille ne peut être composé que de grandes unités destinées au combat : des divisions équivalentes à leurs homologues anglo-américaines et à celles armées en Afrique du Nord. Le programme de huit nouvelles divisions métropolitaines et de leurs unités de soutien, ainsi que le programme d'un corps colonial composé de deux divisions destinées à l'Extrême-Orient, s'inscrivent pleinement dans cette orientation.

A l'inverse, le programme des effectifs libérés, imposé par le SHAEF, n'est intégré aux projets français que tardivement et à reculons. Même réorganisés en quarante régiments non-endivisionnés et en groupements du génie placés, au moins symboliquement, sous le commandement des régions militaires françaises, ces bataillons auxiliaires, destinés à des missions de garde et de servitudes, représentent, au point de vue programmatique, une charge de 140 000 hommes ponctionnant le même gisement humain limité que les nouvelles divisions à créer. Concrètement, indication tangible de la moindre considération des organes centraux français, tandis que la création des nouvelles divisions fait l'objet de décisions précoces, le programme des effectifs libérés ne connaît pas de progrès quantitatif entre octobre 1944 et avril 1945.

Le programme d'Extrême-Orient est lui-même un facteur de dispersion des efforts. Sans attendre la moindre décision alliée à son égard, l'EMGDN et l'EMGG poussent à sa mise en œuvre en métropole, immobilisant moyens et effectifs alors qu'aucun emploi concret n'est attendu avant la fin de l'année 1945 et alors que la France n'a aucune prise sur les décisions alliées relatives aux théâtres d'opérations d'Asie du Sud-est et du Pacifique.

Un programme au contenu instable

Il aurait pu paraître logique que les instances françaises s'en tiennent rigoureusement aux termes du programme publié le 30 novembre 1944, dans la mesure où sa négociation a été âpre et où son contenu était ambitieux, tant au point de vue des effectifs à réunir et instruire qu'au plan matériel. Pourtant, sans même attendre son plein enclenchement, le programme du 30 novembre est rapidement l'objet de révisions françaises.

Le programme du 30 novembre comportait une division d'infanterie optionnelle susceptible d'être remplacée par une division blindée si le matériel nécessaire s'avérait disponible auprès des Alliés. Or dès la

fin du mois de décembre 1944, avant même la validation des CCS, la communication de l'EMGG aux régions militaires tend à affermir doublement l'option : il n'est plus question de huit nouvelles divisions métropolitaines mais de neuf⁴³. Ce glissement se vérifie à la mi-janvier 1945 : outre les huit divisions prévues le 30 novembre vient s'ajouter une 23^e DI « hors plan ». Cette décision représente un besoin supplémentaire de quelque 17 000 hommes, soit quasiment autant que le volet métropolitain du programme d'Extrême-Orient.

Au demeurant, l'exemple vient du plus haut niveau de l'État. Le 1^{er} janvier 1945, informé de la décision favorable des CCS trois jours auparavant, le général de Gaulle écrit au président Roosevelt pour le remercier et n'hésite pas à solliciter une extension de l'aide américaine dans l'optique d'un plan de mobilisation français bien plus vaste dès l'année 1945 :

« Nous pourrions avoir avant la fin de cette année une cinquantaine de bonnes divisions françaises à condition de pouvoir les armer et les équiper⁴⁴. »

La réponse du président Roosevelt, très tardive (le 24 mars), est sans appel : « it would be unwise to accept a further commitment for French rearmament at this time »⁴⁵. Cela n'empêche pas l'EMGDN et l'EMGG d'étudier dès le printemps un nouveau programme visant désormais dix-neuf divisions.

Le caractère instable de la programmation française ne se limite pas au seul nombre de divisions. Il est également d'ordre qualitatif. Le programme exposé le 18 novembre au général Bedell-Smith puis officialisé le 30 novembre prévoyait une première phase composée de deux divisions d'infanterie (1^{re} et 10^e DI) et d'une division de montagne. Cette dernière est la 27^e Division alpine, formée à partir de la *Division alpine FFI*⁴⁶. Toutefois, le 17 janvier, l'EMGG remplace la 27^e DA par la 36^e DI⁴⁷. Cette décision, vraisemblablement liée au fait que la 27^e DA est immobilisée sur le front des Alpes et peu à même d'en être prélevée, peut paraître sans conséquence. Or, l'information ne semble avoir été relayée que tardivement auprès du *War Department*. A la fin du mois de mars, si le matériel destiné aux 1^{re} et 10^e DI a bien été expédié des États-Unis, le processus relatif à la 36^e DI n'a pas encore connu beaucoup d'avancement, dans la mesure où les prévisions ont été établies sur la base d'une division de montagne, à l'équipement plus léger qu'une division d'infanterie⁴⁸.

Un programme ponctué de dissonances franco-françaises

La mise en œuvre du projet de réarmement français ne s'est pas faite à l'unisson. A deux reprises, l'EMGG entérine des décisions le plaçant directement en porte-à-faux avec la 1^{re} Armée.

Le 9 décembre, alors que l'encre du programme de réarmement est à peine sèche, le ministère de la Guerre, sous le double timbre de l'EMGG et de la Direction des FFI, décide de l'envoi vers la 1^{re} Armée de trois groupements d'infanterie structurés autour des états-majors de divisions du programme de réarmement (10^e, 23^e et 36^e DI). Ce projet consiste en un vaste renforcement, puisqu'il porte à court terme sur neuf régiments d'infanterie et, à moyen terme, sur trois divisions⁴⁹.

Cette annonce pose problème à plus d'un titre. En premier lieu, il s'agit d'une décision unilatérale visant un transfert conséquent d'effectifs dans une zone sous responsabilité du 6^e Groupe d'armées US, sans concertation préalable avec ce commandement, ni avec le SHAEF. En second lieu, cette décision a été prise indépendamment de l'état-major de la 1^{re} Armée, bien que ce dernier soit déjà confronté à l'épineux problème de l'intégration et de la prise en charge logistique de quelque 30 000 FFI. Or, à ce sujet, le général de Lattre n'a pas dissimulé son aversion à la formation de divisions FFI et a orienté ses subordonnés sur la

43 : SHD Terre, cote 9 P 48 : DM n° 2 570-EMGG/1, 21 décembre 1944.

44 : Lettre du général de Gaulle au président Roosevelt, 1^{er} janvier 1945, doc. cit.

45 : AN, cote 3AG4 74 : Lettre du président Roosevelt au général de Gaulle, 24 mars 1945.

46 : Vigneras, *op. cit.*, p. 330 et 349

47 : DM n° 62-EMGG/3-1 et n° 84-EMGG/3-1 du 17 janvier 1945.

48 : Vigneras, *op. cit.*, p. 358.

49 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

création de régiments FFI placés en soutien des divisions nord-africaines⁵⁰.

Un afflux massif de nouveaux régiments FFI viendrait ainsi à contre-pied de la politique engagée au sein de la 1^{re} Armée. Il y a là une manifeste divergence de vues entre l'EMGG et la 1^{re} Armée. L'EMGG insiste pourtant : à la date du 21 décembre 1944, les neuf régiments en question figurent au second rang des priorités françaises en équipement, derrière les forces de maintien de l'ordre, ce qui constitue une indication tangible de la volonté de leur prochain envoi au front⁵¹.

Bien que certaines unités rejoignent finalement la 1^{re} Armée, le projet de renforcement du 9 décembre fait long feu sous la pression américaine. Placé devant le fait accompli, le 6^e Groupe d'armées US, dont dépend la 1^{re} Armée, bloque l'entrée de sa zone aux régiments désignés par l'EMGG le 9 décembre. Pris de court, le 6^e Groupe d'armées fait toutefois exception pour les unités « déjà en train de faire mouvement sans autorisation » et pour la 10^e DI dirigée au début du mois de janvier vers les Vosges dans le cadre d'un accord politique entre le gouvernement français et le SHAEF à la suite de la crise de Strasbourg. Pour le reste, le 6^e Groupe d'armées a beau jeu de pointer les dysfonctionnements français :

« Lorsqu'il sera fourni au 6^e Groupe d'armées des renseignements précis sur l'état d'organisation, d'instruction et d'équipement des unités dont le ministère français de la Guerre propose l'entrée dans notre zone et quand les mesures nécessaires au ravitaillement, à la maintenance et aux évacuations de ces unités auront été efficacement prises au préalable, le 6^e Groupe d'armées se trouvera alors en position pour analyser ces facteurs et pour déterminer si le fait d'accepter ces unités constitue une aide ou une charge. Avant que ces renseignements soient fournis, le 6^e Groupe d'armées ne désire pas que de telles unités françaises entrent dans [sa] zone [...]»⁵².

A la même période, une seconde dissonance oppose à nouveau l'EMGG et l'état-major de la 1^{re} Armée. Le 20 décembre, le SHAEF a autorisé la livraison des équipements destinés à 36 bataillons de sécurité relevant du programme des effectifs libérés, dont 24 bataillons placés sous la responsabilité du 6^e Groupe d'armées du général Devers⁵³. Il incombe aux autorités françaises de désigner les unités bénéficiaires en vue de leur revue préalable par des inspecteurs alliés.

A cette occasion, les services du général Devers ne peuvent que constater que l'EMGG et l'état-major de la 1^{re} Armée dressent chacun deux listes d'unités distinctes, sans aucune coordination : l'EMGG établit une liste en deux temps les 4 et 9 janvier, tandis que la 1^{re} Armée transmet sa propre liste le 12 janvier. Le 16 janvier, ce constat amène le 6^e Groupe d'armées à bloquer le processus. A nouveau placé en position d'arbitre face aux dysfonctionnements français, il fait savoir au SHAEF qu'il ne fera plus rien tant que les uns et les autres ne se seront pas mis d'accord sur une liste d'unités à désigner. Celle-ci n'est définitivement arrêtée par l'EMGG qu'à la fin du mois, avec un délai illustrant un manque de dialogue entre états-majors français⁵⁴.

Interrogations sur un programme avorté

Abordé sous l'angle des livraisons de matériel américain obtenues par la France et de la mise sur pied de nouvelles divisions alignées sur les standards alliés, le programme de réarmement français est incontestablement un double échec. Échec français, tout d'abord, au terme d'une année d'effort n'ayant pas abouti à un renforcement pérenne des divisions déjà armées et organisées en Afrique du Nord en 1943-

50 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Directive n° 17 479/I/ETS, 27 décembre 1944.

51 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

52 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme N° BX 22 713 du 6^e GAUS au SHAEF, 11 janvier 1945.

53 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme N° MF 13 036 de SHAEF Mission France au 6^e GAUS., 20 décembre 1944.

54 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, note n° 71-EMGG/1, 4 janvier 1945 ; EMGG, note n° 275-EMGG/1, 9 janvier 1945.

SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE du général de Lattre de Tassigny au général Devers, 12 janvier 1945.

SHD Terre cote 10 P 221 : télégramme N° BX 22 956 du 6^e GAUS au SHAEF, 16 janvier 1945.

SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 964-EMGG/1, 27 janvier 1945.

1944. Échec allié, d'autre part, sans résultat tangible en termes de renforcement des forces engagées contre l'Allemagne, et au prix de relations franco-américaines globalement détériorées. La France achève en effet la guerre en Europe en étant placée sous un embargo militaire décidé par le président Truman et marquant la rétrogradation de la France en dehors du cercle des grandes nations alliées.

Il apparaît opportun d'interroger plus avant les divergences, tantôt manifestes, tantôt diffuses, ayant conduit en quelques mois à l'avortement du programme de réarmement français, malgré la validation obtenue auprès des CCS le 29 décembre 1944. A cette fin, en adoptant une approche évaluative, le programme français de novembre 1944 a été retranscrit sous la forme d'un diagramme d'objectifs⁵⁵ (figure 6.01).

Ce diagramme a été élaboré à partir des termes observés au sein des sources françaises (correspondances conservées au SHD, aux Archives nationales et exposé du général de Gaulle au premier ministre Winston Churchill le 11 novembre 1944⁵⁶). Cette approche graphique permet de hiérarchiser les divers objectifs formulés au cours de la préparation du programme français, en distinguant une finalité globale (le cap politique fixé pour faire évoluer le positionnement de la France), des objectifs stratégiques décrivant des états qualitatifs à atteindre puis des objectifs opérationnels correspondant aux principales actions à enclencher. Le même exercice de formalisation et d'analyse a été conduit au sujet des attentes alliées relatives à l'emploi des ressources humaines et militaires de la métropole française au profit de l'effort de guerre allié (figure 6.02). Ce second diagramme d'objectifs a été construit à partir des citations rapportées par Marcel Vigneras (1957)⁵⁷.

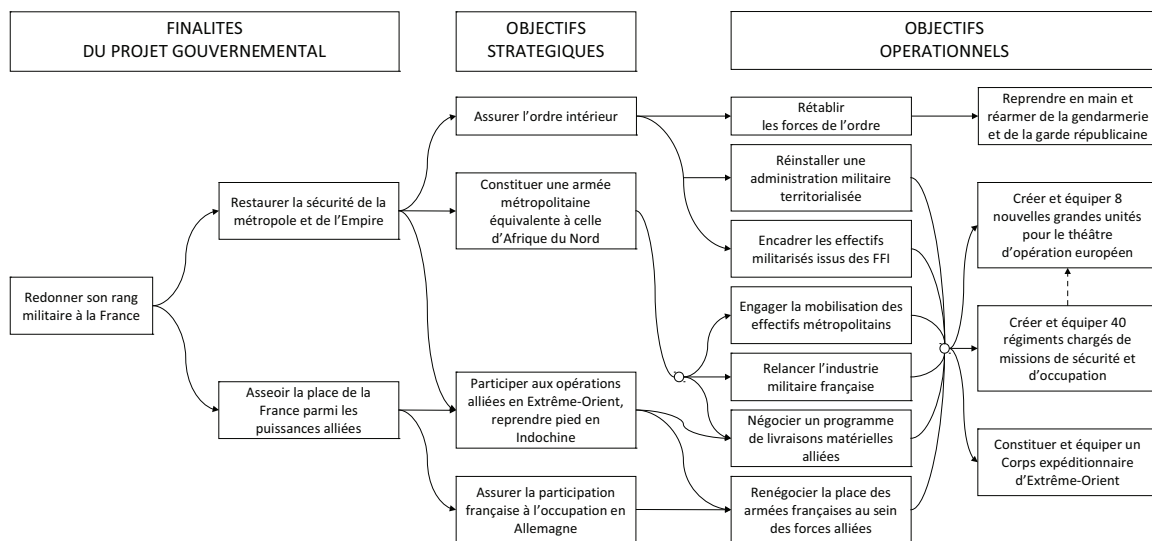


Figure 6.01 : Diagramme d'objectifs du programme gouvernemental français de réarmement

Au regard des documents conservés et de l'historiographie, les acteurs de 1944-1945 n'ont *a priori* pas employé d'outils analytiques tels que le diagramme d'objectifs ou, son pendant, le diagramme des impacts attendus. La représentation graphique des objectifs et, ce faisant, des théories d'action respectives françaises et alliées, reste donc de nature interprétative et repose sur des hypothèses de liens logiques. Au

55 : Commission européenne, Direction Générale des Relations Extérieures, *Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la Commission européenne - Outils d'évaluation*, Volume 4, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, p. 28-37.

56 : Ministère des Affaires étrangères, op. cit., p. 247.

57 : Vigneras, op. cit., 310, 313-314, 321-322.

sein de tels diagrammes, tout objectif se présente comme logiquement déduit d'un objectif de rang supérieur, conférant ainsi une apparence de forte cohérence interne, alors que la construction des objectifs a pu n'être menée que de façon itérative et empirique, au fur et à mesure du développement du programme étudié, des choix et des négociations afférentes. Cette limite étant précisée, le recours à deux diagrammes d'objectifs, traduisant les points de vue des parties françaises et alliées (essentiellement américaines), permet d'objectiver les principales divergences et incompréhensions intervenues en 1944-1945.

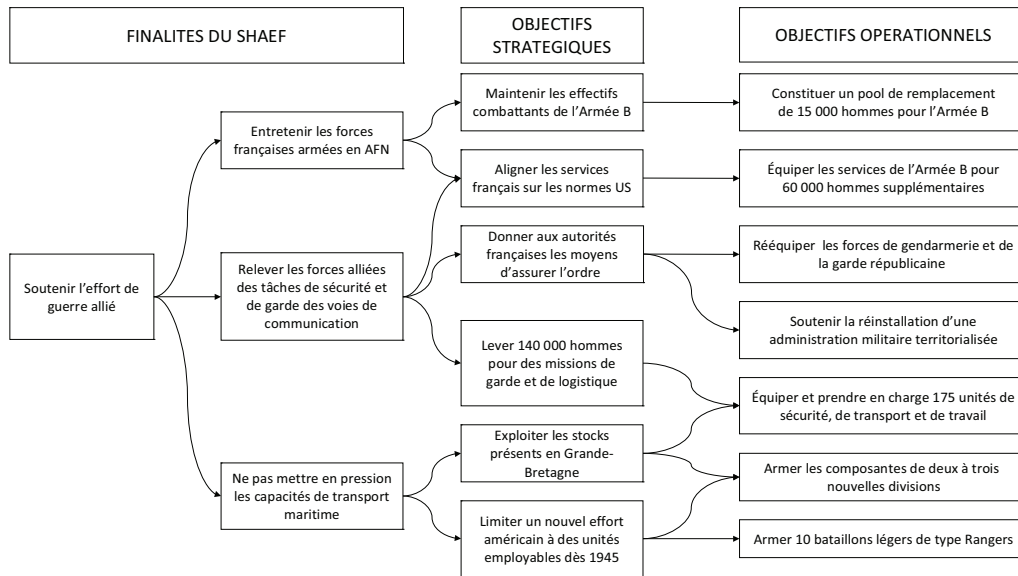


Figure 6.02 : Diagramme d'objectifs du SHAEF quant au réarmement français

Des attentes techniques foncièrement discordantes

La comparaison des diagrammes d'objectifs établis au regard, d'une part, des décisions françaises et, d'autre part, des décisions américaines met en évidence un faisceau de discordances. Les deux diagrammes ne présentent qu'une faible surface de recouvrement, mal dissimulée par la validation en trompe-l'œil des CCS le 29 décembre 1944.

Les finalités affichées sont foncièrement divergentes. Tandis que les projets français s'inscrivent dans une perspective de développement de forces militaires à moyen terme et à l'échelle d'un empire colonial de portée mondiale, les attentes du SHAEF visent une économie de ressources à court terme et sur le seul théâtre d'opérations ouest-européen.

Les attentes françaises se focalisent sur la création de nouvelles divisions, comme l'a exprimé le général de Gaulle aux premiers jours d'octobre 1944 :

« Il est essentiel que nous participions aux futures batailles de 1945, avec le maximum de forces. Rien n'est plus important, pour le moment, que de constituer de grandes unités nouvelles, de les encadrer, de les instruire et de les armer. Ceci, sans préjudice de l'envoi de deux divisions en Extrême-Orient⁵⁸. »

A l'inverse, les attentes du SHAEF, prises comme référence par les CCS, sont centrées sur la formation d'unités auxiliaires considérées comme des facteurs d'optimisation de l'emploi des ressources du théâtre d'opération ouest-européen, via le transfert de servitudes des armées alliées vers des unités françaises et le renforcement des capacités logistiques de la 1^{re} Armée. La création de nouvelles divisions ne présente à ce

58 : AN, cote 3AG4 74 : Lettre du général de Gaulle au général de Lattre de Tassigny, 7 octobre 1944.

titre pas d'intérêt prioritaire, ainsi que l'écrit le général Bedell-Smith aux CCS le 30 septembre :

« Nous estimons que les résultats d'*Overlord* hâteront suffisamment la fin de la guerre avec l'Allemagne pour qu'il ne soit pas nécessaire de créer de nouvelles unités combattantes alliées pour les opérations en cours⁵⁹. »

La guerre se prolongeant au-delà de l'automne, le SHAEF adoucit sa position, tout en maintenant ses exigences en termes de renforcement des capacités logistiques de la 1^{re} Armée. Néanmoins, qu'il s'agisse d'armer trois ou cinq nouvelles divisions, le sujet reste marginal car cantonné à des échéances immédiates, en l'occurrence le mois de mars 1945, en vue de l'offensive finale contre l'Allemagne⁶⁰.

Le programme des effectifs libérés du SHAEF ne fait pas non plus consensus. Considéré par le SHAEF comme majeur, prioritaire et distinct d'éventuelles nouvelles divisions, ce programme fait l'objet d'une perception toute autre par les services français, qui ne l'ont appréhendé que tardivement. Loin de se contenter de missions de garde-voies, le ministère de la Guerre compte bien utiliser ces unités, pour constituer de nouvelles grandes unités, comme l'évoque une note du 23 octobre précisant les attentes de l'EMGG :

« Mission normale et immédiate d'assurer la protection du dispositif des armées en opérations, depuis les éléments de première ligne jusqu'aux formations des arrières (lignes de communication, centres de ravitaillement, bases, etc...) en France initialement puis éventuellement en territoire étranger ou ennemi, au fur et à mesure des progressions réalisées [...]. Bien que l'état actuel des questions de réarmement et de dotations ne permette de donner à cet égard aucune précision, il est indispensable que ces bataillons soient préparés, dans la mesure du possible, à entrer dans la constitution de grandes unités [...]⁶¹. »

Le 11 novembre, lors de son entrevue avec Winston Churchill, le général de Gaulle appréhende ces bataillons de sécurité dans la perspective de l'après-guerre : à ses yeux, ces unités « destiné[s] précisément à faire de l'occupation » confortent la demande d'une zone d'occupation française en Allemagne⁶². Illustration de la divergence de vues avec le SHAEF, qui attend des bataillons indépendants les uns des autres, l'EMGG veille notamment à assurer avec ses propres moyens de prise l'équipement des petits états-majors chargés de chapeauter ces bataillons dans le cadre de quarante régiments non-endivisionnés⁶³.

Des perceptions opposées de la place de la France dans le concert des nations alliées

Le projet de réarmement français répond avant tout à une aspiration politique. Le gouvernement provisoire développe ses projets militaires dans la perspective du rétablissement du rang de la France sur la scène mondiale et à l'échelle d'un empire français de portée mondiale. Cette orientation politique implique de traiter à la fois de la contribution française immédiate à l'effort de guerre allié, au plan mondial, et des capacités militaires françaises de l'après-guerre.

Le général de Gaulle place à ce titre son action dans la continuité des rencontres menées à Anfa en janvier 1943, en présence du président Roosevelt et du premier ministre Churchill : le programme de réarmement est envisagé comme un cadre politique négocié entre les représentants de puissances co-belligérantes. Au début de l'année 1943, tout à la fois confrontés à la résistance italo-allemande en Afrique du Nord, à une rude guerre sous-marine et à un effort de guerre américain n'ayant pas encore atteint sa pleine puissance, les Britanniques et les Américains avaient effectivement tout intérêt à s'appuyer sur la manne humaine de l'Afrique française du Nord : des dizaines de milliers d'hommes déjà réunis, encadrés et en grande partie

59 : Cité en page 575 par : Le Goyet Pierre (colonel), « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

60 : Vigneras, *op. cit.*, p. 328

61 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, DM n° 488-EMGG/3-I, 23 octobre 1944.

62 : Ministère des Affaires étrangères, *op. cit.*, p. 247.

63 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, tableau n° 780-EMGG/1 de dotation des régiments d'infanterie non endivisionnés, 23 janvier 1945.

formés, rapidement employables à la condition de pourvoir à leur équipement moderne.

À l'automne 1944, la donne a fondamentalement changé. Depuis la conférence de Téhéran, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS ont posé les bases d'une conduite de la guerre et d'une préparation de l'après-guerre coordonnées à leur échelle. La France, quelle que soit la taille de son empire colonial, ne fait pas partie du cercle des trois grandes puissances. Entre-temps, tout en assumant la charge des opérations sur le front du Pacifique, l'armée américaine s'est pleinement déployée sur le front occidental, avec une chaîne logistique reposant sur des ressources navales exploitées en flux tendu. L'armée française, composante majeure pour les opérations en Afrique du Nord, n'y joue qu'un rôle limité et de portée régionale, cantonné au théâtre d'opération méditerranéen puis à la seule zone d'opération du 6^e Groupe d'armées US.

Ce glissement de la position française, au point de vue de la conduite mondiale des opérations alliées, explique amplement les conditions de réception des projets français de l'automne 1944. En premier lieu, il n'y a plus d'échange direct entre représentants politiques. Le 11 novembre 1944, le général de Gaulle a certes exposé au premier ministre Churchill les grandes lignes des projets français. Compte tenu du choix d'orienter l'essentiel des demandes matérielles vers les États-Unis, Churchill est cependant davantage un spectateur bienveillant qu'un acteur clé de la négociation du programme de réarmement français. Dans les faits, les représentants français n'ont plus pour interlocuteurs que des officiers supérieurs américains, dont le mandat technique se limite aux seules considérations stratégiques relatives à la conduite et à l'achèvement de la guerre.

Dans ces conditions, la question du réarmement français n'est plus abordée que sous le seul angle des besoins alliés sur le théâtre d'opération méditerranéen puis ouest-européen, où les forces françaises sont une composante militaire parmi d'autres. Les Français n'en font l'amer constat que tardivement, en octobre 1944. Alors que les émissaires français du plus haut rang, en premier lieu desquels le général Juin, avaient jusqu'à présent dialogué principalement avec le général Marshall, chef d'état-major américain, ce dernier informe ses interlocuteurs que l'avis du commandant du théâtre d'opérations devient désormais une « nécessité impérative » et non plus une « recommandation » : « seul l'accord du général Eisenhower permettra la mise sur pied de nouvelles unités quelles qu'elles soient »⁶⁴.

Conséquence de cette rétrogradation des projets français à la seule échelle du théâtre méditerranéen et ouest-européen, le volet d'Extrême-Orient du programme français se voit subordonné à l'avis du général Eisenhower. Amené à émettre un jugement sur un projet concernant une zone géographique échappant à ses prérogatives mais susceptible de créer des charges logistiques au sein de son aire de responsabilité, le général Eisenhower a logiquement émis un avis négatif sur les projets français orientaux⁶⁵.

Une subordination du politique au militaire

En renvoyant les projets français au seul avis du général Eisenhower, le *War Department* américain, qui n'est pas contredit par le *War Office* britannique, fait plus que rétrograder l'armée française à sa seule composante européenne et méditerranéenne : il subordonne la politique militaire française à la stratégie partagée entre Américains et Britanniques. De façon à la fois paradoxale et concomitante avec la reconnaissance tardive du GPRF par les États-Unis en tant que gouvernement légitime de la France, le général Eisenhower, qui n'est pas un représentant gouvernemental, devient l'interlocuteur obligatoire du ministre de la Guerre et général de Gaulle pour les affaires militaires. En d'autres termes, en lieu et place de discussions intergouvernementales, le GPRF, en tant que gouvernement d'une nation cobelligérante non intégrée au cercle des trois grandes puissances, n'a plus droit qu'à un régime de tutelle strictement dépendant des contingences opérationnelles du moment.

Dans ce cadre, le dialogue entre le SHAEF et les organes français ne pouvait être que biaisé. Aux considérations politiques du général de Gaulle, le général Eisenhower a opposé son mandat circonscrit aux

64 : Mission militaire française aux États-Unis, lettre n° 2 025/EM/MMF, 23 octobre 1944 (publiée par Vernet, *op. cit.*, p. 158-160).

65 : Vigneras, *op. cit.*, p. 394.

seules questions militaires, ainsi qu'il lui a écrit le 2 mai 1945 :

« I repeat my regret that you find it necessary to inject political considerations into a campaign in which my functions are purely military [...]»⁶⁶.

Sans même évoquer l'incident fondateur de juin 1944, lorsque le général de Gaulle a été tenu à l'écart de la décision de lancer le débarquement de Normandie, ni le bras de fer au sujet de l'AMGOT, les relations entre le gouvernement français et le SHAEF ont été pavées de tensions reposant sur l'opposition entre vision politique et l'application d'une planification militaire envisagée comme apolitique, bien que découlant d'accords convenus au plus haut niveau à Casablanca, Téhéran puis Yalta.

La mise en œuvre du programme de réarmement français de 1944-1945 a connu trois incidents majeurs, dont le camp français n'est pas systématiquement sorti perdant à court terme. Ils ont néanmoins conduit le programme à un terme prématuré et radical : aux premiers jours de janvier 1945, au sujet de la défense de Strasbourg, aux derniers jours d'avril au sujet de l'occupation française de la ville de Stuttgart puis, en mai et juin, concernant l'occupation française en Italie du Nord dans la région de Cuneo.

A la fin du mois de décembre 1944, face à une attaque allemande imminente en Sarre ou en Alsace du Nord, le général Eisenhower a prescrit au 6^e Groupe d'armées US de replier la 7^e Armée américaine sur les Vosges. Cette décision, actée dès le 26 décembre, provoque une vive réaction française. Tant le général de Gaulle, dès le 28 décembre, que le général de Lattre, le 2 janvier, déclarent s'opposer au principe de ce repli préventif et à l'abandon de Strasbourg : « Ça non. *Non possumus...* »⁶⁷. Eisenhower réitère néanmoins sa position, tandis que l'attaque allemande s'est déclenchée le 31 décembre. S'appuyant sur la première division peu ou prou mise sur pied en métropole, la 10^e DI, l'EMGDN et de Lattre engagent unilatéralement l'envoi de troupes vers Strasbourg, en vue de prendre en charge sa défense, quel qu'en soient le coût militaire et le coût politique vis-à-vis des Alliés. Eisenhower doit néanmoins s'incliner le 3 janvier : les réticences appuyées des généraux Devers (6^e Groupe d'armées) et Patch (7^e Armée US), l'insistance française et l'intervention personnelle de Winston Churchill rendent la position d'Eisenhower intenable. Le 5 janvier, le repli est limité au tracé de la Ligne Maginot⁶⁸. Le même jour, les bataillons de la 10^e DI, bien que très mal équipés, entrent en ligne dans les Vosges, matérialisant les efforts français entrepris depuis septembre 1944 pour constituer de nouvelles divisions.

Lors de la crise de Strasbourg, le rapport de force diplomatique et militaire a joué en faveur des aspirations françaises. Lors de l'incident de Stuttgart, précédé d'une première friction relative à l'occupation française de la ville d'Ulm, cette configuration n'est plus. Aux termes de six journées d'incompréhensions et d'injonctions, du 22 au 28 avril, le général Eisenhower concède le droit aux troupes françaises de rester au sein de la ville de Stuttgart. Pour le SHAEF, le jeu n'en vaut vraisemblablement pas la chandelle. Le coût à payer est par contre disproportionné pour le gouvernement français : la concession américaine sur Stuttgart se double d'un gel unilatéral des livraisons américaines liées au programme de réarmement.

L'affaire d'Italie du Nord voit le franchissement d'un pas supplémentaire. En mai, le refus français d'évacuer la portion de territoire italien, occupée par les Détachement d'armée des Alpes, heurte non seulement le SHAEF mais aussi le général britannique Harold Alexander, homologue d'Eisenhower en Italie. Il n'est plus question d'un quelconque soutien britannique, d'autant qu'aux mêmes dates Churchill s'oppose violemment à la politique française en Syrie, à la suite des incidents de Damas. Le gouvernement français est contraint de s'incliner et de retirer progressivement ses troupes derrière la frontière franco-italienne de 1939. Parallèlement le président Truman place la France sous embargo militaire, au motif du non respect des termes de la coalition militaire alliée. Il approuve parallèlement l'intervention britannique engagée en

66 : *Ibid.*, p. 362.

67 : De Lattre de Tassigny Jean, *Histoire de la première armée française – Rhin et Danube*, Presses de la Cité, Paris, 1971 (1949), p. 349.

68 : Clarke Jeffrey J. et Smith Robert Ross, *Riviera to the Rhine*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1993, p. 495-497 et 511-512.

Syrie, qui aboutit à la perte de souveraineté de la France sur ce territoire⁶⁹.

Au fil de ces confrontations, le camp français s'est clairement trouvé dépourvu en l'absence du soutien britannique. Une déclaration du 4 juin du général de Gaulle à l'ambassadeur britannique Alfred Cooper révèle un constat d'infériorité, faute d'intégration réelle au sein du cercle restreint des *trois grands*. Décochée au sujet de la Syrie, cette phrase aurait très bien pu s'appliquer à la présence française en Italie du Nord ou à la conduite du programme de réarmement :

« Nous ne sommes pas, je le reconnais, en mesure de vous faire actuellement la guerre. Mais vous avez outragé la France [...]»⁷⁰. »

Le programme de réarmement français, pris en tenaille entre les velléités françaises et la prééminence du SHAEF, en a directement fait les frais. Le 29 avril, lorsque les livraisons américaines sont stoppées sur ordre du SHAEF, les 1^{re}, 10^e et 36^e DI sont loin d'avoir perçu l'ensemble de leur matériel : elles ne disposent chacune que d'une part de leurs véhicules, que de douze obusiers sur les 56 attendus, que d'une quinzaine de blindés sur la cinquantaine prévue⁷¹... Le gel des livraisons est brutal. Un détachement de la 1^{re} DI envoyé à Lyon pour récupérer 551 jeeps, 37 camions, 28 voitures sanitaires, 24 obusiers et divers matériels se voit refuser toute livraison. Un second détachement ayant perçu 60 jeeps, 37 camions et des canons à Marseille se voit même contraint de les restituer aux autorités américaines⁷².

Des attentes temporelles et géographiques discordantes

Le projet porté par le gouvernement français vise à rétablir le rang militaire de la France. Il est positionné à une échelle mondiale, pour le maintien de la sécurité de l'Empire colonial français, et sur un pas de temps intégrant tant la fin de la guerre que l'immédiat après-guerre.

La subordination imposée au commandement suprême du théâtre d'opération ouest-européen génère des perceptions foncièrement divergentes et non réconciliables. Pour le SHAEF, et, par ricochet pour les CCS, le volet d'Extrême-Orient est intrinsèquement hors propos. La position du président Roosevelt, foncièrement hostile à un rétablissement de l'influence française en Indochine, n'arrange évidemment rien, même si les intérêts coloniaux français rencontrent partiellement les intérêts impériaux britanniques.

La subordination à l'avis du SHAEF est également source d'incompréhensions au plan temporel. Le SHAEF est un commandement de coalition créé pour la conduite des opérations contre l'Allemagne. Son mandat cesse avec la capitulation allemande et la mise en place d'une occupation. Dans cette perspective, le général Eisenhower et les CCS, mandatés dans le même cadre, se sont systématiquement considérés comme étant incompetents pour prendre des décisions engageant l'après-guerre et ont renvoyé toutes les décisions afférentes vers d'hypothétiques futures négociations intergouvernementales.

Les services français, contraints de soumettre leurs projets au SHAEF puis aux CCS, se sont ainsi trouvés dans une situation d'impasse. Le discours français sur la nécessité de construire une armée française forte dans la perspective de l'après-guerre a été inaudible, dans la mesure où les interlocuteurs imposés aux services français ont considéré qu'ils n'avaient ni à entendre, ni à traiter un tel discours.

L'ouvrage de Marcel Vigneras (1957) montre à ce sujet des perceptions américaines et britanniques divergentes. Les représentants américains aux CCS et, *a fortiori*, les généraux Eisenhower et Bedell-Smith, ont systématiquement évacué toutes les propositions françaises relatives à l'après-guerre. A l'inverse, dès le mois d'août 1944, leurs homologues britanniques se sont montrés plus enclins à considérer les aspirations françaises, ne serait-ce que pour limiter leurs propres charges d'occupation à venir en Allemagne⁷³. Le *War Department* américain s'est cependant montré inflexible, y compris en brandissant le contre-argument

69 : Bruchez Anne, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales* 2/2005 (n° 122), p. 17-32.

70 : De Gaulle Charles, *Le Salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1959, p. 194.

71 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

72 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, compte-rendu n° 352/3-S, 5 mai 1945.

73 : Vigneras, *op. cit.*, p. 316-317.

d'une nécessaire association de l'URSS aux discussions, si le programme de réarmement français devait concerner l'après-guerre⁷⁴. La position américaine l'a emporté. Au fil des mois, le raccourcissement de l'échéance de la fin de la guerre contre l'Allemagne a inexorablement menacé les aspirations françaises. Plus la victoire s'est approchée, moins la perspective d'une pleine réalisation des livraisons américaines est apparue tangible.

Un manque évident de dialogue aux moments cruciaux

Incompréhensions réciproques et absence d'écoute ont jalonné les relations franco-alliées, plus particulièrement franco-américaines, tout au long de l'année menant des premiers échanges de juillet 1944 à l'embargo américain de juin 1945.

Il n'y a pas lieu d'incriminer une partie davantage que l'autre. Force est de constater qu'aucune des parties n'a réellement cherché à modifier ses positions. Côté français, le gouvernement n'a cessé de placer la barre de plus en plus haut, évoquant initialement trois à cinq divisions avant de porter ses aspirations à dix divisions (novembre 1944), onze divisions (janvier 1945) puis dix-neuf (juin 1945). De même, malgré l'expérience déjà houleuse du programme de réarmement conduit en Afrique du Nord, aucun enseignement ne semble avoir été retenu ou accepté au sujet de l'importance accordée par les Américains aux unités de service et de soutien.

Côté américain, l'accumulation de conditions (à l'image du quintuplement unilatéral des attentes en unités de soutien en janvier 1945) et l'intérêt variable du SHAEF au gré de l'évolution des opérations contre l'Allemagne ont créé un environnement des plus instables. Ce n'est pas prêter une intention maligne aux autorités françaises que d'admettre que la plupart des décisions du SHAEF et des CCS de janvier à avril 1945 n'ont fait que détricoter la validation octroyée par les mêmes CCS le 29 décembre. Les crispations d'avril et mai 1945 ont davantage justifié que provoqué un arrêt des livraisons américaines, arrêt déjà envisagé dès le mois de mars, en raison de l'avancée des opérations contre l'Allemagne.

Au final, décisions unilatérales et faits accomplis ont ponctué un processus prenant davantage les traits d'une relation contentieuse que d'un partenariat. Si les travaux de Jacques Vernet et de Marcel Vigneras mettent en évidence les changements de cap imposés par le SHAEF, les services français ont également tenté de forcer la main à leurs interlocuteurs.

La décision française du 9 décembre 1944 de renforcer massivement la 1^{re} Armée à l'aide de régiments FFI encadrés par trois états-majors de nouvelles divisions n'a pas laissé de traces historiographiques, ni dans les travaux de Marcel Vigneras, ni dans ceux de Jacques Vernet⁷⁵. L'absence de concrétisation de ce projet, la crise alliée face à l'offensive allemande des Ardennes puis la crise relative à la défense de Strasbourg ont éclipsé cet épisode. Pourtant, en dirigeant les noyaux de trois des huit nouvelles divisions vers la 1^{re} Armée, l'EMGG a manifestement cherché à forcer le SHAEF à prendre en charge et à équiper ces nouvelles forces. Une fois ces noyaux de divisions engagés, il aurait été difficile pour le SHAEF de refuser de les prendre en considération. Une telle manœuvre n'est pas qu'hypothétique : durant le mois de décembre, les archives conservées au SHD se font l'écho de propos tenus au sein des états-majors français sur la nécessité de former de nouvelles divisions à « imposer » aux Alliés⁷⁶. Si le général de Lattre a loué après-guerre ses « liens d'amitié et de confiance avec [ses] alliés américains » au sein du 6^e Groupe d'armées et le « magnifique *fair-play* » américain lors de la bataille d'Alsace⁷⁷, les négociations menées au sujet du programme de réarmement français ont davantage révélé une méfiance réciproque, qui ne pouvait qu'être infructueuse.

74 : *Ibid.*, p. 321-322.

75 : DM n° 2 125-EMGG/1, 9 décembre 1944, doc. cit.

76 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944.

77 : De Lattre, *op. cit.* p. 356.

Chapitre 7 - Les nouvelles divisions et le programme des effectifs libérés

Que l'on se place du point de vue du gouvernement français ou de celui du SHAEF, le programme de réarmement conduit en France métropolitaine devait déboucher sur la création de nouvelles unités régulières : bataillons, régiments et divisions. Cette création, dont la responsabilité et l'initiative ont incombé au ministère de la Guerre, n'a pu être que progressive, compte tenu d'une nécessaire et préalable organisation d'infrastructures à même de servir d'incubateur pour les nouvelles unités : équipes d'états-majors, services techniques des régions militaires, centres d'organisation et d'instruction pour les troupes...

La dynamique de création de nouvelles unités sert par ailleurs de miroir aux vicissitudes du programme de réarmement français. Il est révélateur de l'exercice d'équilibriste auquel le ministère de la Guerre a été contraint, en présence d'un gisement d'effectifs unique et sans grande marge de manœuvre (voir le chapitre 11). La création d'unités dédiées au programme des effectifs libérés du SHAEF témoigne de gages épisodiquement offerts au haut commandement allié, avec plus ou moins de réussite. A l'inverse, l'activation régulière des composantes de nouvelles divisions et de leurs formations de soutien souligne la priorité française accordée à la mise sur pied de nouvelles grandes unités. Ce faisant, compte tenu du degré d'équipement supérieur de celles-ci, chacune de ces activations et créations est venu accroître la tension sur des ressources matérielles françaises déjà limitées. Par ailleurs, la création des nouvelles divisions a ouvert des possibilités de promotion : les choix de nomination des commandants divisionnaires n'ont pas été opérés de manière anodine.

Le présent chapitre aborde successivement la création des nouvelles divisions françaises, leur emploi avant la fin des hostilités puis la création des unités auxiliaires au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF.

La création de nouvelles divisions

Le programme de réarmement proposé en novembre 1944 prévoyait la création de nouvelles divisions au double titre de l'armée métropolitaine et de l'Extrême-Orient. Ces deux sous-programmes répondent à des besoins distincts. Ils n'en ont pas moins été mis en œuvre concomitamment au sein des régions françaises libérées, en s'appuyant sur les mêmes ressources matérielles. Ce constat amène à analyser conjointement leur cadre de création, qu'il s'agisse de leur répartition géographique, de leur temporalité, du profil des commandants divisionnaires ou des canaux empruntés pour leur mise sur pied.

D'août 1944 à juillet 1945, quinze cadres de divisions ont été créés : douze pour l'armée métropolitaine, trois pour l'armée coloniale. Chacune de ces divisions fait l'objet d'une notice descriptive présentée en annexe : les annexes 2.02 à 2.15. Ces notices abordent successivement les conditions de création des divisions, la constitution de leur commandement, leurs modalités de réunion des effectifs et d'équipement, leurs engagements militaires puis leur devenir jusqu'au printemps 1946. Ces notices n'ont pas vocation à constituer des historiques des divisions. Elles visent par contre à servir de base synthétique de connaissance pour positionner chacune des divisions dans la perspective des projets français de réarmement.

Géographie

A la fin de l'été 1944, la création de nouvelles divisions est sous-tendue par une logique géographique. Les premiers efforts gouvernementaux se focalisent sur des régions libérées, où des effectifs FFI conséquents apparaissent à la fois présents et suffisamment contrôlables : la Bretagne et la région parisienne, où les émissaires gouvernementaux sont implantés dès la fin du mois d'août. A ce titre, la 19^e DI et la 10^e DI sont qualifiées à raison de divisions régionales, l'une bretonne, la seconde francilienne et plus particulièrement parisienne.

En septembre et octobre 1944, les services de l'EMGG prennent progressivement la mesure des potentiels humains de l'ensemble des régions libérées, aboutissant à une répartition des efforts à l'échelle de groupes de régions. Outre les 10^e et 19^e DI, le plan du 30 novembre s'appuie sur une division en zone alpine (la 27^e Division alpine, créée dès la mi-novembre à partir de la *Division alpine FFI*), une division dans le Nord-est sous l'égide de la 1^{re} Armée (11^e DI, rebaptisée par la suite en 14^e DI), une division pour le Nord (1^{re} DI), une division pour le Sud-ouest (36^e DI), une division dans le Massif central (23^e DI) et une division à créer sur la façade atlantique sous l'égide des FFO (25^e DI). Cette répartition géographique est restituée sur la figure 7.01.

Les deux divisions coloniales destinées à l'Extrême-Orient se surimposent à cette répartition régionale. Leur création est initialement envisagée dans le Sud-est, vers où convergent les effectifs africains rendus disponibles par le *blanchiment* des rangs de la 1^{re} Armée. Le facteur à l'œuvre est essentiellement climatique. La proximité des ports méditerranéens (Toulon, Marseille) a également pu jouer : quitte à constituer des corps destinés à l'Indochine ou au Pacifique, autant les créer aux abords des points potentiels d'embarquement contrôlés par les Alliés (contrairement aux ports de la façade atlantique). Au cours de l'automne, l'aire de mise sur pied des divisions d'Extrême-Orient est étendue aux régions bordelaise et toulousaine.

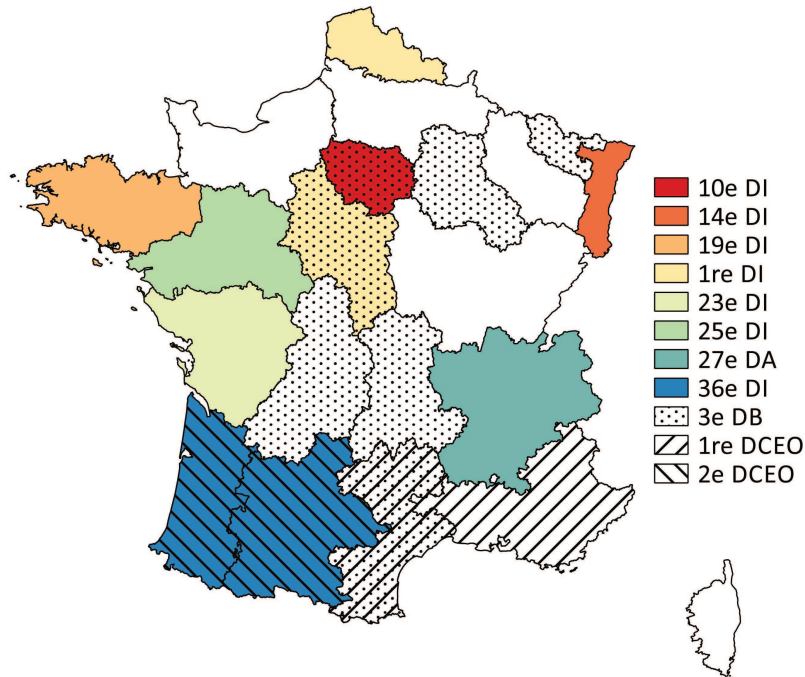


Figure 7.01 : Répartition régionale des divisions du programme de réarmement

La sectorisation régionale proposée en novembre 1944 fait sens dans la mesure où elle porte sur des formations à faible degré de spécialisation technique : des divisions d'infanterie. A partir de janvier 1945, cette sectorisation évolue quelque peu. Si la région lilloise (1^{re} Région militaire) fournit bien les deux tiers des effectifs de la nouvelle 1^{re} DI, celle-ci n'est pas réunie dans le nord du pays mais dans le Cher (5^e Région militaire) où il a été envisagé qu'elle puisse côtoyer une division de la 1^{re} Armée mise au repos¹. Les effectifs disponibles ayant évolué, la création de la 23^e DI, initialement confiée à la 12^e Région militaire (Limoges), est

1 : AN, cote 3AG4 74 : EMGDN, lettre n° 2 119/Cab du général de Gaulle au général Eisenhower, 15 février 1945.

transférée au commandement des FFO, à partir des effectifs réunis sur les fronts de Royan et La Rochelle.

Enfin, l'activation d'une nouvelle 3^e DB impose de réunir des effectifs à haut degré de spécialisation et plus rares : l'affectation à une région particulière n'y suffirait pas. De ce fait, la 3^e DB réunit des unités organisées au sein de sept régions (5^e, 6^e, 12^e, 13^e, 16^e, 21^e et 22^e Régions militaires). En matière de services, la 12^e Région (Limoges) se voit toutefois confier l'essentiel de la tâche.

Temporalité

Le gouvernement provisoire n'a pas attendu la publication du programme du 30 novembre et, *a fortiori*, sa validation alliée pour engager la création de nouvelles grandes unités. Leur temporalité est présentée sur la figure 7.02. Les premières créations (19^e DI bretonne dès août 1944, 10^e DI parisienne en septembre) sont doublement démonstratives. Il s'agit en premier lieu de montrer aux Alliés que la France est en capacité de réunir des effectifs combattants nouveaux, afin de hâter la livraison de matériel. En second lieu, il faut montrer au pays que le réarmement est en marche et que le gouvernement est aux commandes. Le général de Gaulle s'y emploie notamment lors de son discours prononcé au Palais de Chaillot le 12 septembre. Les deux premières divisions y sont citées en exemple pour l'ensemble du pays :

« D'abord nous faisons la guerre et je dis tout net que, sauf effondrement subit de l'ennemi, nous n'avons pas fini de la faire [...]. C'est dire que nous avons à pratiquer une politique militaire tendant à constituer des grandes unités, aptes, comme celles dont nous disposons déjà, à manœuvrer, combattre et vaincre où que ce soit et sur n'importe quel champ de bataille un adversaire encore puissant et résolu [...]. Je puis annoncer que, déjà, une division se forme en Bretagne. Je compte qu'une autre sera formée par la Région de Paris. Je suis certain que d'autres encore pourront être constituées ailleurs, sans préjudice des milliers d'hommes et des fractions constituées qui sont allés ou qui iront compléter nos grandes unités en ligne². »

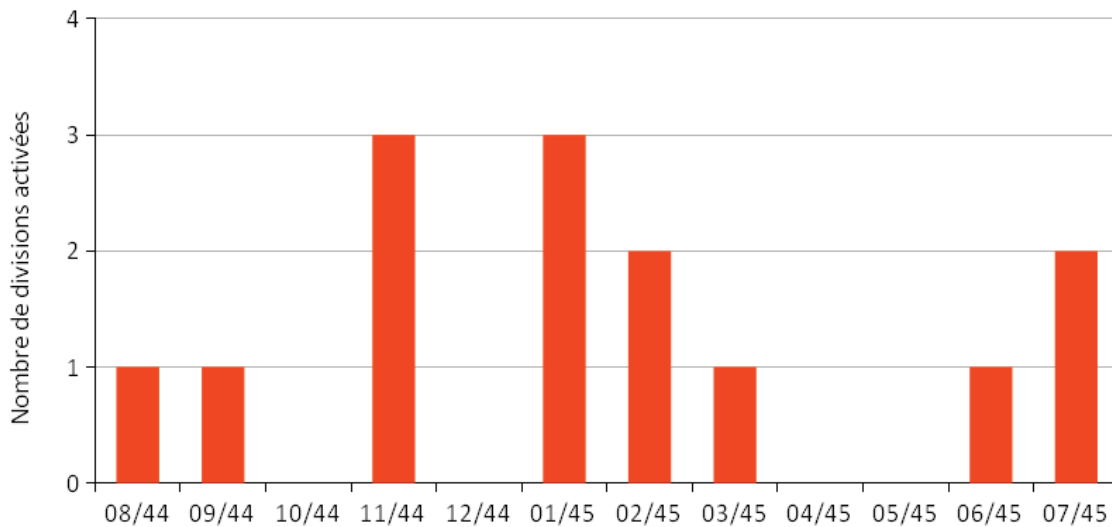


Figure 7.02 : Temporalité des décisions de création de nouvelles divisions en 1944-1945

Un pic de création intervient en novembre 1944. D'une part, par un effet d'aubaine et au vu des résultats acquis, malgré les réticences du général de Lattre de Tassigny, l'EMGG valide le projet de *Division alpine FFI*,

2 : Discours reproduit sur www.charles-de-gaulle.org

transformée en 27^e Division alpine. D'autre part, sans attendre la moindre validation alliée et témoignant ainsi d'un haut degré de priorité gouvernementale, l'EMGG procède à la création des cadres des deux divisions coloniales destinées à l'Extrême-Orient.

Le 9 décembre, l'EMGG ordonne l'activation de deux nouvelles divisions (23^e et 36^e DI). Cette décision reste cependant sans suite, conduisant à ne pas retenir la date du 9 décembre comme date effective de création de ces deux divisions. Celles-ci, ainsi que trois autres (1^{re}, 14^e et 25^e DI), font l'objet de décisions de création définitives et effectives en janvier et février 1945. La 3^e DB fait l'objet d'une création en deux temps : création le 1^{er} mars de sa brigade de chars et d'un noyau d'unités de commandement et de soutien, création de l'ensemble des autres formations divisionnaires à la date du 11 mai (sur la figure 7.02, le mois de mars a été retenu comme référence). Enfin, trois nouvelles créations interviennent en juin et juillet 1945 : la 29^e DI, la 24^e Division aéroportée et la 2^e DIC. Ces nouvelles grandes unités relèvent du plan du 4 juin 1945 et non plus du programme du 30 novembre 1944.

Profils des commandants des nouvelles divisions

Jusqu'en août 1945, quinze officiers ont assuré le commandement des quatorze cadres de divisions recréés en métropole. A une exception près, leur commandement a été exercé par des officiers généraux. La plupart des intéressés ont accédés à leur poste avec un grade de général de brigade, acquis récemment en 1944 (sept cas, dont trois promus à la date du 25 décembre 1944) ou détenu de plus longue date (sept autres cas). Pour deux de ces officiers, la prise du commandement d'une division s'est accompagnée d'une promotion au grade supérieur de général de division (général André d'Anselme à la tête de la 23^e DI, général Pierre Marchand pour la 29^e DI). Le seul officier de moindre rang ayant commandé l'une des divisions est le lieutenant-colonel puis colonel Jean Vallette d'Osia, dans le cas de la 27^e DA, entre la mi-novembre 1944 et le 20 janvier 1945. Son positionnement temporaire à ce niveau de responsabilité s'inscrit dans la continuité de la *Division alpine FFI*, dont il a été la cheville ouvrière.

Ces quinze officiers étaient majoritairement des quadragénaires (onze cas) ou de jeunes quinquagénaires (trois cas), ayant tous connu l'expérience du feu au cours de la Première guerre mondiale puis, pour la plupart, durant les opérations de pacification au Maroc (voir la figure 7.03). Dans le cas des quadragénaires, la nomination à la tête d'une division s'inscrit ainsi dans une progression de carrière récompensant des officiers ayant déjà atteint le grade de lieutenant-colonel ou de colonel en novembre 1942. Un officier fait exception : Pierre Billotte, âgé de 38 ans en 1944 et plus jeune général français, ancien chef d'état-major du général de Gaulle en 1943 puis secrétaire du Comité de défense nationale jusqu'à l'été 1944.

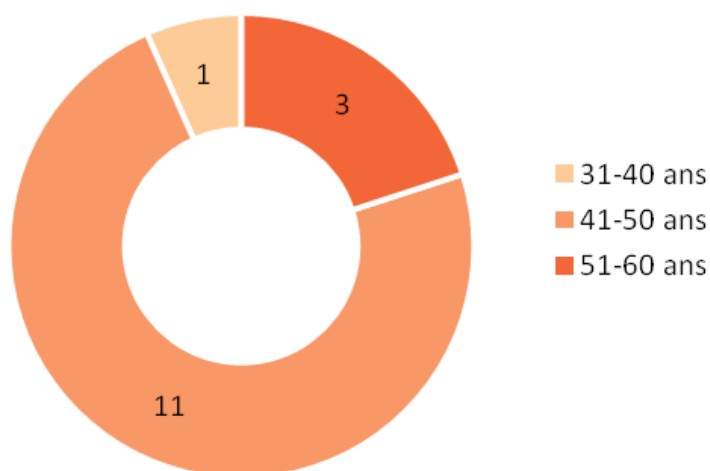


Figure 7.03 : Répartition par classes d'âge des commandants des nouvelles divisions

Treize des commandants des nouvelles divisions étaient en Afrique du Nord, au Levant ou en Grande-Bretagne avant le 6 juin 1944 (voir la figure 7.04) : sept appartenant à l'Armée d'Afrique avant novembre 1942, quatre membres de longue date des Forces françaises libres (dès l'été 1940 ou l'année 1941), ainsi que deux officiers évadés de France ayant rejoint l'Afrique du Nord en 1943 (colonel Jean Vallette d'Osia et général Georges Nyo). Outre le colonel Vallette d'Osia, ex-commandant de l'Armée secrète en Haute-Savoie en 1942-1943, la résistance intérieure est représentée par deux cadres de l'ORA présents en métropole avant le 6 juin 1944 : d'une part, le général d'Anselme, second du général Revers en 1944 et ancien directeur du personnel du secrétariat d'état à la Guerre de Vichy en 1942, et, d'autre part, le général Raymond Chomel (promu général de brigade le 25 décembre 1944), ex-commandant de l'ORA dans l'Indre. Quelques autres cadres issus de la résistance intérieure ont également exercé des responsabilités divisionnaires mais seulement comme seconds (général Henri Adeline au sein de la 23^e DI, général René Bertrand au sein de la 1^{re} DI).

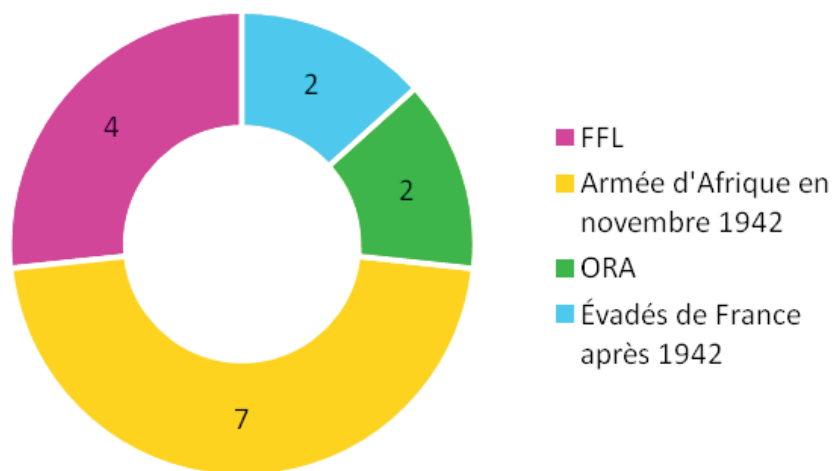


Figure 7.04 : Parcours des commandants des nouvelles divisions avant le 6 juin 1944

Sept commandants de nouvelles divisions ont précédemment exercé un commandement opérationnel au sein de la 1^{re} Armée ou de la 2^e DB, comme chefs d'états-majors de divisions ou commandants d'unités, tels le général Billotte et le général Paul Girot de Langlade, passés par la 2^e DB. Cas voisin, le général Nyo a dirigé la 10^e DIC en Afrique du Nord. Les généraux d'Anselme et Chomel, issus de l'ORA, ont quant à eux exercé des fonctions de commandement opérationnel ou de coordination au sein de l'état-major des FFO d'octobre 1944 au printemps 1945 (voir la figure 7.05). Quatre autres officiers ont pris leurs fonctions à l'issue d'une longue période de commandement territorial ou administratif : le général Alfred Cazaud en provenance du Levant, le général Pierre Marchand arrivant d'Afrique équatoriale, le général Robert Astier de Villatte ayant exercé différents commandements territoriaux au Maroc, ainsi que le général François Ingold, nommé en juillet 1945 à la tête de la 2^e DIC après avoir dirigé la Direction des Troupes coloniales au sein du ministère de la Guerre. Quant au colonel Vallette d'Osia, il était rattaché jusqu'en août 1944 à la DMOS, avant de porter le projet de *Division alpine FFI*.

Trois nominations ont enfin les traits d'une prime pour service rendu, accordée depuis le plus haut sommet de l'État. L'ascension rapide du général Billotte est à mettre en relation avec sa proximité du général de Gaulle en 1943-1944. En juin et juillet 1945, les nominations des généraux Marchand et Ingold récompensent deux vétérans de l'aventure de la France libre, artisans du ralliement du Tchad à la France libre en 1940. Le premier dirigeait alors le Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad, dont un des

bataillons était commandé par le second³.

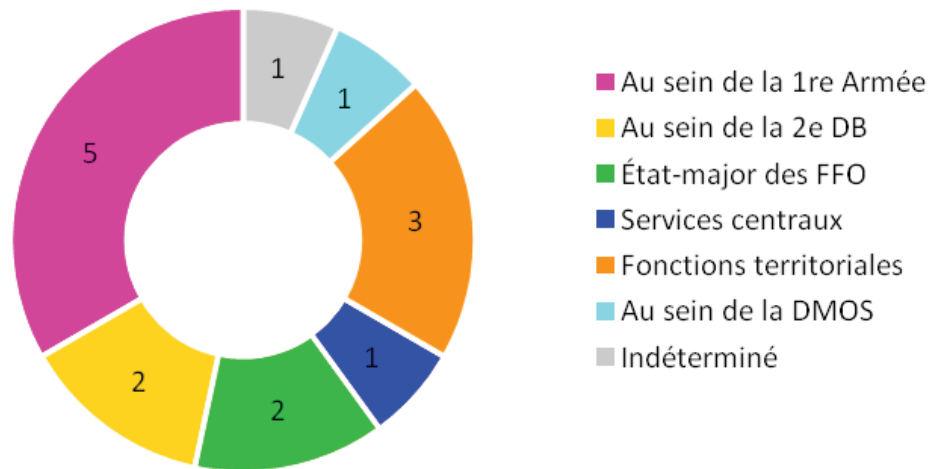


Figure 7.05 : Fonctions de commandement précédemment exercées par les commandants des nouvelles divisions

Circuit de création des nouvelles divisions

L'acte fondateur de chaque division est une décision ministérielle actant sa création et diffusée sous le timbre de l'EMGG. Certaines décisions de création ont été précédées d'une décision d'activation de la division. Dans les faits, la décision de création est l'aboutissement d'un processus marqué, plusieurs semaines en amont, par des décisions préparatoires portant sur la composition de la nouvelle division et la désignation de son commandant. Dans le cas de la 19^e DI, le principe de création est posé dès le 8 août 1944, la composition est fixée deux jours plus tard et le commandant est désigné le 14 août (le général Borgnis-Desbordes), avant que la division ne soit officiellement créée à la date du 28 août. Quant à la 36^e DI, son principe est décidé dès le mois de novembre, son activation est ordonnée le 17 janvier 1945, son commandant est officiellement désigné le 20 janvier (le général Cazaud), sa composition est arrêtée le 22 janvier et sa création prend effet à la date du 1^{er} février.

Créer de nouvelles divisions implique de constituer des organes de commandement. Mettre sur pied des états-majors opérationnels ne s'improvise pas. Autant que faire se peut, l'EMGG a cherché à s'appuyer sur des équipes préexistantes ou sur des cadres expérimentés, en provenance de la 1^{re} Armée, du Levant ou d'Afrique du Nord. Ainsi en a-t-il été pour les principaux cadres (chefs d'état-major, chefs de bureaux, commandants de services...) des états-majors de la 19^e DI (cadres arrivant du Levant et d'Afrique du Nord), de la 10^e DI (cadres transférés de la 1^{re} Armée et de la 2^e DB) puis, en février 1945, de la 14^e DI. La 27^e DA s'est constituée autour d'une équipe d'état-major réunie localement à partir de septembre 1944. A son arrivée au commandement de la division en janvier 1945, le général Marie Eugène Molle installe toutefois sa propre équipe d'état-major, issue de la 1^{re} Armée. Dans le Sud-ouest, l'état-major de la 36^e DI est initialement organisé avec des officiers mis à disposition par la 17^e Région militaire (Toulouse). Après des demandes répétées du général Alfred Cazaud, commandant la division, ceux-ci sont substantiellement renforcés par des cadres de la 1^{re} Armée. Dans le cas de la 1^{re} DI, placée aux ordres du général Jean Callies en janvier 1945, l'état-major et la compagnie de quartier général sont formés à partir du petit état-major et de la 51^e Compagnie de Quartier général jusqu'alors à disposition du général Callies au titre du commandement militaire de la frontière des Pyrénées créé en novembre 1944. Sur les fronts de l'Atlantique, au printemps 1945, les équipes de commandement des 23^e et 25^e DI sont constituées à partir des organes

3 : Biographies sur le site www.ordredelaliberation.fr

organisés localement depuis l'automne 1944, mêlant ex-cadres FFI locaux, ex-cadres de l'état-major national de l'ORA et personnels arrivés de Grande-Bretagne.

Pour mener à bien la mise sur pied des nouvelles divisions, l'EMGG s'est appuyé sur des commandements existants (1^{re} Armée, FFO) et sur certaines régions militaires. L'appui sur des organes de commandement opérationnels n'a pas nécessairement fait l'unanimité. Si confier l'incubation de trois divisions au commandement des FFO n'a pas posé de problème majeur, dans la mesure où son activité a été dominée durant un semestre par la réorganisation en profondeur des importants effectifs FFI présents, il en est allé autrement pour la 1^{re} Armée. Au début de l'année 1945, la 1^{re} Armée ne manque pas d'effectifs FFI, estimés à 52 000 hommes. Les unités FFI ont assuré jusqu'alors des fonctions supplétives d'infanterie. Or la constitution d'une division requiert de disposer de spécialistes des autres armes (artillerie, génie...) et de services conséquents (Santé, Transmissions, Intendance...). Dès le 31 janvier, le 4^e Bureau de la 1^{re} Armée s'est inquiété des implications de la création de la 14^e DI au sein d'une armée en campagne :

« La mise sur pied de la totalité de la division (malgré l'existence de ses régiments d'infanterie et de quelques autres unités de combat) ne peut être réalisée sur les seules ressources de la 1^{re} Armée. C'est le cas, en particulier, des unités de services, pour lesquelles nous manquons des spécialistes qui nous sont nécessaires.

La 1^{re} Armée n'a pas, d'autre part, les moyens, tant en matériel qu'en personnel, d'assurer simultanément :

- le ravitaillement, les évacuations et l'entretien d'une armée en opérations,
- la mise sur pied, l'instruction, le réarmement complet et l'entraînement d'une nouvelle division.

Il pourrait en résulter, d'autre part, de nombreuses difficultés avec les Alliés qui estiment incompatibles ces deux genres de missions. Il semble donc nécessaire de demander au ministre que la 8^e Région soit chargée de la mise sur pied, de l'instruction et du réarmement de la 14^e DI⁴. »

Cette position est au demeurant celle des services américains dont dépend la 1^{re} Armée : le 6^e GAUS a clairement fait savoir qu'il « n'admettra pas que les opérations de mise sur pied et de réarmement d'unités du nouveau programme français s'effectuent dans sa zone »⁵. Cette injonction reste cependant lettre morte : le 1^{er} mars, le SHAEF ne peut que constater l'absence de mesures françaises en vue d'un mouvement de la 14^e DI hors de la zone de la 1^{re} Armée, tandis que ses composantes sont en cours d'organisation en Alsace, autour de Belfort et dans le Doubs⁶.

L'appui sur les régions militaires, censées fournir des infrastructures d'accueil et des moyens tant humains que matériels, a donné des résultats variables. Dans le cas de la 10^e DI et de la 27^e DA, les relations entre les commandants régionaux et les commandants de division ont été particulièrement bonnes, les régions concernées ayant apporté leur plein concours. En 14^e Région (Lyon), la mise sur pied de la division alpine a bénéficié de « l'esprit de compréhension » des commandants concernés⁷. A la tête de la Région de Paris, le général Koenig a pesé de tout son poids au profit de la 10^e DI, intervenant personnellement auprès du ministre de la Guerre et de l'EMGG.

A l'inverse, l'organisation des 19^e et 36^e DI pâtit de mauvaises relations avec les régions censées apporter leur soutien. En Bretagne, des blocages et retards sont relatés en matière d'effectifs et de matériel. Ils sont imputés à l'inertie administrative des services de la 11^e Région militaire : la 19^e DI se constitue « pratiquement sans aide du pouvoir central, ni sans tout le concours que l'on aurait pu attendre de l'autorité régionale »⁸. Avec moins de tact, un rapport du mois de mai dénonce les « invraisemblables

4 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, fiche n° 1 161/4, 31 janvier 1945.

5 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, Fiche n° 1 442-EMGG/LA, 9 février 1945.

6 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme n° FWD 17 462 du SHAEF au 6^e GAUS, 1^{er} mars 1945.

7 : SHD Terre, 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche n° 1 254/3TS sur l'organisation du commandement FFI dans les Alpes, 22 octobre 1944.

8 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

chinoiseries » de la 11^e Région militaire⁹. Dans le cas de la 36^e DI, en février et mars 1945, les rapports adressés par le général Cazaud au ministère de la Guerre sont particulièrement critiques à l'égard des services des 17^e et 18^e Régions militaires :

« [Les] Régions militaires, qui ont la charge de la mise sur pied des unités, ont une tendance compréhensi[ble] de favoriser la mise sur pied des éléments fixes de leurs territoires au détriment des unités de formations appelées à partir un jour ou l'autre. Il en résulte que la moindre démarche dans un état-major de région est longue, pénible à expliquer et reçoit, la plupart du temps, non pas un refus, mais se heurte à une impossibilité provenant des raisons les plus diverses : absence d'habillement, ordres du ministre, absence de spécialistes, priorités différentes, etc..., etc... La plupart des questions entrent dans des cercles vicieux et ne peuvent plus être résolues sur place. Il doit être fait constamment appel à l'autorité du ministre pour trancher bien des affaires qui pourraient l'être amplement à l'échelon régional.

L'exemple le plus caractéristique est la mise sur pied de [l'artillerie divisionnaire]. [Celle-ci] a un déficit de 1 000 hommes : pour le combler il faut rappeler des spécialistes ; pour appeler les spécialistes, il faut l'habillement ; il n'y a pas d'habillement ; il faut en demander au ministre. Le Train a un déficit de 700 hommes : pour le combler, il faut faire appel à la classe 43 ; ce personnel existe dans les centres d'organisation du Train ; pour y toucher, il faut l'ordre du ministre car ce personnel doit être mis à la disposition du 3^e Corps d'armée. De tels exemples pourraient être multipliés pour chaque branche et chaque arme. Les jours passent et les unités ne se forment, ne se créent pas et ne s'instruisent plus.

Sans méconnaître les difficultés réelles de l'Administration centrale, il est bon que le chef de l'État-major de l'Armée sache que, s'il désire réellement voir la 36^e Division sortir des limbes où elle se trouve à l'heure actuelle, il faut ordonner, avec compte-rendu d'exécution, aux Régions militaires, responsables de la mise sur pied, de fournir les ressources en hommes et en matériel (habillement) aux unités de la division, étant entendu toutefois qu'il faut s'assurer que les Régions responsables disposent réellement des ressources nécessaires pour ces opérations, ou tout du moins de changer certaines priorités (l'habillement, par exemple)¹⁰. »

En particulier, le bataillon médical de la 36^e DI, dont la constitution incombe à la 17^e Région, donne lieu à une critique acerbe du général Cazaud, dans la mesure où cette unité ne dispose fin mars que de 124 personnels sur 406, dont aucun officier :

« Cette carence totale démontre la nullité du directeur [régional] du Service de Santé et de son adjoint, dont le remplacement est demandé par le général commandant la 36^e Division. Elle démontre également que la 17^e Région, chargée de la mise sur pied de ce bataillon médical, n'a vraisemblablement pas pris au sérieux l'ordre du ministre lui prescrivant cette mise sur pied¹¹. »

Des malentendus et quiproquos sont également intervenus avec les régions militaires lors de la mise sur pied de la 14^e DI et de la 3^e DB : d'une part, au sujet des effectifs destinés au 4^e RA et convoités tant par la 8^e Région militaire que par la 1^{re} Armée, d'autre part, au sujet du régiment de reconnaissance de la 3^e DB (le 11^e Chasseurs), créé au sein de la 12^e Région puis ponctionné par cette région pour constituer d'autres composantes de la 3^e DB, d'une façon jugée intempestive par l'Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie¹².

La mise sur pied des nouvelles divisions est suivie par divers organes du ministère de la Guerre. Les fonds conservés au SHD comprennent ainsi des rapports d'inspection des directions d'armes ou de la MLMOA. Parallèlement, les commandants des nouvelles divisions ont régulièrement rendu compte de leur activité

9 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19e DI, note du commandant l'artillerie divisionnaire, 2 mai 1945.

10 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la 36^e DI, 21 mars 1945.

11 : *Ibid.*

12 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie, rapport n° 871/Insp.Cav d'inspection du 11^e Régiment de Chasseurs, 15 mars 1945.

auprès de l'EMGG, qu'il s'agisse de rapports mensuels (cas du général Cazaud au sujet de la 36^e DI par exemple) ou de visites de liaison à Paris. A titre d'exemple, en février et mars 1945, le général Callies (1^{re} DI) s'est rendu à Paris, auprès des services de l'EMGG, de façon quasiment hebdomadaire¹³. L'accès à un équipement américain est conditionné à une revue préalable par l'*Inspection Group* de la *Rearmament Division - SHAEF Mission to France*. Ces inspections, conduites sous l'autorité du général Allen Kingman, ont constitué des étapes cruciales, donnant lieu à un audit de chaque unité. Seules trois divisions ont connu de telles inspections. La 10^e DI a été passée en revue à deux reprises : en premier lieu, du 1^{er} au 4 janvier 1945, par l'*Inspection Group* et une mission du 6^e Groupes d'armées US, en second lieu le 21 mars. La 1^{re} DI est inspectée les 22 et 23 mars. La 36^e DI est inspectée du 5 au 10 avril.

L'engagement des nouvelles divisions

Créer de nouvelles divisions ne constitue en soi pas un objectif mais un moyen : compte tenu de la guerre en cours, l'enjeu n'est pas tant de forger des divisions que de les employer. Aussi, avant que les conditions de mise sur pied et d'équipement des nouvelles divisions métropolitaines ne soient réglées, l'EMGDN, l'EMGG et leurs interlocuteurs français ont engagé des discussions sur les modalités d'engagement opérationnel de ces grandes unités.

La menace allemande dans les Ardennes puis en Alsace a généré une première opportunité d'engagement, avec l'emploi de la 10^e DI sur le front des Vosges dès le mois de janvier 1945. Les besoins du front principal et des fronts secondaires des Alpes et de la façade atlantique ont offert des configurations variées que l'EMGDN et l'EMGG ont tenté d'exploiter pour démontrer au SHAEF la nécessité d'engager, et donc de préalablement équiper, un maximum de nouvelles divisions.

L'engagement précoce de la 10^e DI en janvier 1945

Seule la 10^e DI connaît un emploi précoce en tant que grande unité, sous le double sceau de l'urgence et de la précarité. Dans le mouvement d'incertitude ayant suivi l'annonce de l'offensive allemande du 16 décembre, la 10^e DI est mise en état d'alerte le 21 décembre, avec l'ordre de mettre en place d'éventuelles barricades pour le compte du Gouvernement militaire de Paris. Le 28 décembre, une fois la surprise initiale passée, quatre bataillons des 5^e et 24^e RI et les états-majors de ces régiments reçoivent l'ordre de rejoindre Reims pour y former un groupement de combat aux ordres du général Dody, avec les éléments motorisés de la 1^{re} Brigade de Spahis à cheval, appelés en hâte de la région toulousaine. Il est alors question d'un engagement préventif sur la Meuse, pour couvrir une « percée hypothétique allemande » dans les Ardennes et effectuer une « démonstration [...] vis-à-vis des Alliés »¹⁴.

Les éléments des 5^e et 24^e RI déjà parvenus à Reims font effectivement mouvement vers les Ardennes le 31 décembre, rejoignant Hirson et ses abords. L'offensive allemande en Alsace du Nord le 31 décembre et la menace immédiatement posée contre Strasbourg entraînent toutefois une nouvelle réorientation de la 10^e DI. Les éléments détachés sur la Meuse sont dirigés en urgence vers la 1^{re} Armée. Dans le cadre des mouvements français enclenchés pour assurer la défense de Strasbourg, les 5^e et 24^e RI sont chargés de relever des unités de la 3^e DIA et de la 4^e DMM dans les Hautes Vosges : le 5^e RI monte en ligne le 9 janvier, suivi le 12 par le 24^e RI. L'envoi d'autres composantes de la 10^e DI est envisagé avant d'être annulé par l'EMGG dès le 12 janvier. Seul un état-major réduit rejoint les Vosges le 16 janvier, pour y chapeauter les 5^e et 24^e RI et diverses unités FFI et nord-africaines. Dans ce cadre, tandis que se déroulent les offensives des 1^{er} et 2^e CA français et du 21^e CAUS contre la poche de Colmar, le général Billotte et les unités à ses ordres tiennent le front des Vosges centrales puis participent au nettoyage des positions allemandes sur la crête

13 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

14 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 63/4 du général Billotte au général Juin, 1^{er} janvier 1945.

des Vosges¹⁵.

Le séjour vosgien de la 10^e DI met en lumière un dénuement matériel chronique. Lors de la montée en ligne des bataillons de la division, les unités nord-africaines relevées doivent par exemple laisser sur place leurs mortiers et leurs armes automatiques, comme la 10^e DI n'en dispose pas. Ce constat de dénuement ne semble pas troubler l'EMGG, jusqu'à ce qu'intervienne le SHAEF. La *Rearmament Division* et les services du 6^e GAUS ont procédé à l'inspection des principales unités de la 10^e DI entre le 1^{er} et le 4 janvier. Le 6 janvier 1945, face au constat d'un « manque presque total[] d'équipement organique », le SHAEF somme l'EMGG de prendre « des mesures immédiates » pour remédier aux carences constatées¹⁶.

A l'issue de la campagne d'Alsace, il est évident que la 10^e DI n'est pas à même de rester en l'état au sein de la 1^{re} Armée. Un nouvel engagement, en tant que grande unité destinée à manœuvrer et non en tant qu'état-major chapeautant un secteur statique regroupant des unités hétérogènes, n'est pas envisageable tant que la division n'aura pas connu une phase d'instruction intensive et n'aura pas perçu l'ensemble de son matériel. Cette nécessité conduit au regroupement de la division dans le Poitou à partir de la seconde quinzaine de février. En avril, aux termes de deux mois de manœuvres, de dotations et d'instruction, la 10^e DI y prend enfin les traits d'une division à même de faire durablement campagne.

Emplois sur les fronts secondaires

La 27^e DA, la 19^e DI et la 25^e DI sont progressivement constituées sur des fronts statiques, à partir d'unités FFI en place depuis l'automne 1944 et aux côtés d'autres unités françaises non-endivisionnées. Dépourvues de moyens de transport conséquents, elles restent intrinsèquement liées à ces fronts et tiennent davantage lieu de commandements de secteurs que de grandes unités à même de manœuvrer. Elles ne sont regroupées et ne prennent leur forme définitive qu'après la fin des hostilités.

Il en va de même pour la 23^e DI, dont les composantes sont dispersées jusqu'en mai entre le Médoc, le secteur de Royan et celui de La Rochelle. En avril 1945, elle n'opère pas en tant que corps constitué : ses composantes sont dispersées entre les divisions de marche organisées pour le temps des opérations (*Division Gironde* aux ordres du général d'Anselme, *Brigade Oléron* puis *Division de marche Marchand* aux ordres du général René Marchand).

Débats au sujet du front principal

Aux yeux du SHAEF, la mise sur pied de nouvelles divisions destinées au théâtre ouest-européen ne revêt que peu d'intérêt. La contre-offensive allemande des Ardennes révèle cependant un manque de forces alliées de réserve. Dans ce cadre, le 28 décembre, dans son avis communiqué aux CCS au sujet du programme de réarmement français, le général Eisenhower propose d'affecter deux nouvelles divisions françaises au sein du 21^e Groupe d'armées britanniques, confronté à une carence en effectifs (le 21^e Groupe a par exemple été contraint de dissoudre la 59^e DI britannique pour renflouer les effectifs de ses autres divisions d'infanterie). A la fin du mois de janvier, pour éviter d'éventuelles complications logistiques, le SHAEF revient cependant sur cette hypothèse et juge plus probant de combiner les nouvelles divisions françaises en deux armées opérant côte à côte au sein du 6^e Groupe d'armées US¹⁷.

La concrétisation d'un tel projet, en phase avec les aspirations françaises, relève néanmoins davantage du cas d'école que d'une proche perspective, dans la mesure où seules trois divisions sont peu ou prou équipées à la fin du mois de mars 1945. A cette période, les 6^e et 12^e Groupes d'armées US font d'ailleurs part au SHAEF d'autres besoins susceptibles d'être couverts par les quelques divisions françaises déjà

15 : SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI. SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, Journal de marche de l'Infanterie divisionnaire n° 10.

16 : SHD Terre, cote 10 P 166 : SHAEF, *Rearmament Division Mission France*, note du général Loomis au Groupe français *Rearmament Division*, 6 janvier 1945.

17 : Vigneras, *op. cit.*, p. 335, 349-350.

partiellement équipées, à savoir la prise en charge de tâches d'occupation. Le 6^e Groupe propose notamment d'employer dans ce cadre trois nouvelles divisions¹⁸. Si le SHAEF ne donne pas suite aux demandes du 6^e Groupe, un tel emploi des 1^{re}, 10^e et 36^e DI est par contre envisagé, sous le contrôle de la 15^e Armée US, pour le compte du 12^e Groupe¹⁹.

Cette optique ne correspond guère aux hypothèses alors envisagées côté français. A la date du 15 février, sous le timbre de l'EMGDN, le général de Gaulle a adressé au général Eisenhower un projet couplant la mise en repos de certaines divisions de la 1^{re} Armée et l'instruction des nouvelles divisions. En mettant à profit la posture défensive de 1^{re} Armée le long du Rhin, il est proposé de retirer trois grandes unités du front, de les envoyer au repos à l'intérieur du pays et de leur faire côtoyer des nouvelles divisions, dont l'instruction serait ainsi appuyée.

La 2^e DB serait envoyée en Touraine, pour former avec la 10^e DI un nouveau corps d'armée à même de servir ensuite sous commandement américain. La 1^{re} DFL serait dirigée dans le Centre, aux côtés de la 1^{re} DI. Quant à la 3^e DIA, elle serait mise au repos dans le Sud-ouest au contact de la 36^e DI. Cette proposition n'est pas dénuée d'arrière-pensées : en cas de relance du projet abandonné en décembre de dégagement du port de Bordeaux, le général de Gaulle propose que la 1^{re} DFL ou la 3^e DIA ainsi qu'une part de la 2^e DB soient « temporairement » affectées à cette tâche²⁰. Il est à noter que l'idée du couplage d'anciennes et de nouvelles divisions n'est pas totalement nouvelle : elle avait déjà été émise en octobre par le général de Larminat, avant sa nomination à la tête des FFO²¹.

La réponse du général Eisenhower intervient dès le 20 février. Une mise au repos des divisions nord-africaines n'est envisagée que sur les arrières immédiats de la 1^{re} Armée. Un retrait de deux divisions est toutefois autorisé, dans des modalités bien différentes de celles proposées par le général de Gaulle. Une division blindée peut être retirée du front à condition qu'elle soit de retour en avril, en vue de la reprise des opérations offensives en Allemagne. Parallèlement, une division d'infanterie peut quitter l'Alsace mais à condition de demeurer à la disposition du 6^e Groupe d'armées US et de prendre en charge la garde de la frontière franco-italienne, dans l'attente d'une relève par l'une des nouvelles divisions françaises²².

Loin d'avaliser les souhaits français, en dehors de la possibilité d'emploi de la 2^e DB pour l'attaque de Royan, le général Eisenhower est ainsi à l'origine de l'envoi de la 1^{re} DFL sur le front des Alpes. Le SHAEF a néanmoins laissé la porte ouverte pour l'emploi d'une nouvelle division aux côtés de la 1^{re} DFL. Dès le 22 février, la 36^e DI est désignée pour rejoindre le front alpin, pour y parfaire son instruction sur les arrières de la 1^{re} DFL. Au cours des semaines suivantes, la division est cependant soumise au « chaud et froid d'un départ vers la bataille »²³ annoncé, puis repoussé. Le 26 mars, la date du départ est fixée pour le 10 avril. La division reste toutefois en *stand-by* en région toulousaine jusqu'à la mi-mai. La division ne fera mouvement vers les Alpes qu'aux derniers jours de mai.

En mars, faute d'autres perspectives à court terme, l'emploi des nouvelles divisions est envisagé au sein du Détachement d'armées de l'Atlantique, en vue de la réduction des poches de Royan et du Médoc, puis éventuellement de celle de La Rochelle et d'opérations localisées devant Saint-Nazaire et Lorient. Dans une note du 20 mars, le général de Larminat se montre cependant très réservé. Si la 10^e DI est jugée intéressante et voit son affectation demandée par De Larminat (au grand dam de son commandant, le général Billotte, qui juge défavorablement un tel emploi en dehors du front principal²⁴), les 1^{re} et 36^e DI sont considérées comme « étant vraiment trop loin du compte pour des opérations actives ». De Larminat marque néanmoins un intérêt pour la nouvelle 3^e DB « qui ne serait pas employée en masse, ce dont elle ne

18 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme N° BAX 25 455 du 6^e GAUS au SHAEF, 30 mars 1945.

19 : Vignerat, *op. cit.*, p. 358-359.

20 : EMGDN, lettre n° 2 119/Cab, 15 février 1945, doc. cit.

21 : AN, cote 3AG4 34 : Plan d'organisation des FFI rédigé par le général de Larminat pour le général de Gaulle, 14 octobre 1944.

22 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du général Eisenhower au général de Gaulle, 20 février 1945.

23 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 mai 1945.

24 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 1 236/4 du général Billotte à l'EMGG (3^e Bureau), 12 mars 1945.

sera pas susceptible avant de longs mois, mais serait employée comme masse d'unités de réserve générale, utilisés selon les besoins et leur degré de préparation [...] »²⁵.

Plusieurs composantes de la 10^e DI sont effectivement mises à disposition du général de Larminat. L'affectation de la 10^e DI entre Gironde et Charente reste toutefois temporaire : la question de son emploi est reposée dès la seconde quinzaine d'avril. En l'occurrence, le 19 avril, le SHAEF, en réponse aux sollicitations précitées du 12^e Groupe d'armées US, propose de diriger la 10^e DI vers Saint-Nazaire et Lorient, afin de relever sur ces fronts la 66^e DI US appelée à rejoindre l'Allemagne²⁶.

Au regard des travaux de Marcel Vigneras, la 14^e DI, organisée à partir de février sous l'égide de la 1^{re} Armée, et la 3^e DB, à peine activée en mars 1945, ne sont pas pris en compte dans les considérations du SHAEF. Aux premiers jours d'avril, leur disponibilité pour le combat n'est pas attendue avant un « long moment »²⁷. Ceci n'empêche pas la 1^{re} Armée d'employer la 14^e DI pour la garde de la rive gauche du Rhin à partir du 1^{er} avril, puis pour la sécurité de ses arrières en territoire allemand à partir du 16 avril.

Quant à la 1^{re} DI, l'EMGDN décide le 3 avril de la mettre à la disposition de la 1^{re} Armée. Au niveau du SHAEF, l'entrée de la division dans le giron du 6^e GAUS n'est toutefois envisagée qu'au titre de l'instruction et non d'un emploi en opérations²⁸. La 1^{re} DI entre en Allemagne le 2 mai, pour des opérations de nettoyage et de sécurité sur les arrières de la 1^{re} Armée, à l'instar de la 14^e DI. Ces emplois ne sont cependant pas jugés opportuns par le SHAEF, qui n'autorise qu'un soutien logistique limité : un télégramme du 3 mai précise ainsi que, compte-tenu de leur équipement, le SHAEF ne considère tout simplement pas les 1^{re} et 14^e DI comme nécessaires aux opérations en Allemagne²⁹.

Le cas des divisions coloniales d'Extrême-Orient

Les divisions coloniales d'Extrême-Orient du programme du 30 novembre ne répondent à aucune attente du SHAEF. Aucune perspective de livraison de matériel allié n'a été proposée à leur sujet. Pourtant, dès le mois d'octobre, l'EMGDN et l'EMGG ont préparé leur activation opérée au cours du mois de novembre.

Si la 2^e DCEO n'est activée qu'en tant qu'unité-cadre composée de noyaux d'unités destinés à être complétés ultérieurement, la 1^{re} DCEO est bien activée à son plein effectif. Au mois d'avril 1945, les deux divisions et leurs unités de soutien (dont une brigade de la Marine) rassemblent quelque 22 000 personnels, dont il faut assurer la logistique et l'équipement au même titre que les formations métropolitaines. Malgré l'absence de perspective d'emploi en Asie du Sud-est ou dans le Pacifique, les besoins de ces deux divisions sont entrés en concurrence avec ceux des formations métropolitaines, qui plus est lorsque deux régiments de la 1^{re} DCEO perçoivent un armement neuf en avril 1945.

Les besoins opérationnels immédiats s'imposant, les deux divisions fournissent en mars, avril et mai divers contingents sur les fronts de l'Atlantique et des Alpes : régiments d'infanterie de la 1^{re} DCEO dans les Alpes du Sud, artilleurs de la 1^{re} DCEO sur le front de Royan, un bataillon de marche et des équipes d'encadrement de la 2^e DCEO sur le front du Médoc.

Il est à noter que la 2^e DCEO ne dépasse pas le stade d'un noyau avoisinant les 1 600 personnels. Sa dissolution est décidée à la date du 15 juin 1945. L'essentiel de ses effectifs est dirigé vers la 1^{re} DCEO, qui est elle-même reconfigurée en une nouvelle 3^e DIC au mois d'août suivant.

25 : AN, cote 3AG4 74 : FFO, note non numérotée sur un plan d'opérations, adressée à EMGDN, 20 mars 1945.

26 : AN, cote 3AG4 34 : SHAEF, lettre du général Bedell-Smith au général Juin, 19 avril 1945

27 : Vigneras, *op. cit.*, p. 358.

28 : SHD Terre, cote 11 P 20 : SHAEF Mission France, Rearmament Division, télégramme non numéroté, 19 avril 1945 (retransmis par l'EMA sous le timbre 2 202-EMA/LA, 20 avril 1945).

29 : SHD Terre, cote 11 P 168 : Télégramme n° BX 13 959 du 6^e GAUS à la 1^{re} Armée, 3 mai 1945.

Le programme des effectifs libérés du SHAEF : entre divergences de vue et détournements

Tout au long des négociations franco-alliées, le SHAEF et les CCS ont placé au premier rang des priorités la mise en œuvre du programme des effectifs libérés, défini dès mars 1944 par le SHAEF et pour lequel le *War Office* britannique a provisionné l'équipement de 172 000 hommes. Au sortir de l'été 1944, un télégramme du général Juin en date du 6 septembre fait état du programme d'équipement envisagé par le SHAEF. Un consensus semble alors avoir émergé autour d'un programme de 124 bataillons de sécurité, de 56 000 « travailleurs » civils ou militaires, de 5 500 conducteurs de camions affectés au ravitaillement des régions libérées, de 57 000 gendarmes, de 6 000 gardes mobiles, de mille auxiliaires féminines françaises et de 4 500 personnels militaires dédiés aux états-majors territoriaux.

Le SHAEF y adjoint la possibilité d'équiper dix bataillons légers de type *Rangers*, tandis que l'EMGDN souhaiterait y ajouter 15 000 FFI de la région parisienne en préfiguration de la 10^e DI dont la création sera décidée peu de jours plus tard. L'ensemble représente 260 000 hommes, dont 200 000 à réunir, déduction faite des forces de gendarmerie déjà existante. Cette liste semble répondre aux attentes alliées, tout en ne gageant pas les priorités françaises car « une fraction très importante de FFI demeurera disponible pour la mise sur pied de nouvelles grandes unités »³⁰.

En novembre 1944, le programme de réarmement français montre une évolution de la posture française. Le nombre de bataillons de sécurité est réduit à 120 unités de 799 hommes, réunies en quarante régiments d'infanterie non-endivisionnés totalisant 98 960 hommes (à raison de trois bataillons et un état-major de 77 hommes pour chaque régiment). Les unités de travailleurs prennent la forme de 34 groupements de pionniers, comptant chacun 1 177 hommes, soit un ensemble de 40 000 hommes. Hormis les forces de gendarmerie, les autres composantes identifiées en septembre n'apparaissent plus, soit que les besoins afférents ont d'ores et déjà été couverts, soit que d'autres voies ont été empruntées. La mise en œuvre du programme des effectifs libérés s'est dès lors focalisée sur les bataillons de sécurité et les groupements de pionniers. Pour les seconds, l'enjeu est surtout l'habillement et l'outillage. Pour les premiers, l'apport allié escompté permet d'envisager un emploi militaire actif, à raison, pour chaque bataillon, de 375 fusils, 352 mitraillettes, 36 fusils-mitrailleurs, vingt fusils anti-char, quinze mortiers de petit calibre, six chenillettes, 28 camions, huit motos et deux voitures de liaison³¹.

En septembre et octobre, l'EMGG fournit au SHAEF des gages initiaux en engageant la rapide constitution d'un premier ensemble de bataillons de sécurité. Néanmoins, à partir de décembre, une série de tentatives de détournement et les désaccords franco-américains relatifs à la mise en œuvre globale du programme français de réarmement vont gripper le processus d'équipement des unités de sécurité et de pionniers.

Gages initiaux en octobre et novembre 1944

Aux premiers jours de septembre 1944, les besoins communiqués par les services américains et britanniques sont différents. Le 21^e Groupe d'armées britannique souhaite avant tout la fourniture de compagnies de pionniers : le 9 septembre il est question de 56 compagnies de travailleurs (soit 16 500 hommes) et de six bataillons de sécurité (4 800 hommes), dont seulement deux en première urgence. Quant au commandement américain de la zone des communications (*Com Zone*), il sollicite dès le 29 août la fourniture « as soon as practicable » de 18 bataillons de sécurité (soit 14 400 hommes)³².

Dès le 8 septembre, l'EMGG répercute la demande américaine aux cinq régions militaires concernées, nouvellement organisées (3^e, 4^e, 5^e et 11^e Régions, ainsi que la Région de Paris). Entre-temps, *Com Zone* a porté son besoin à trente bataillons : le 4 octobre, l'activation de douze nouveaux bataillons est demandée aux 2^e, 6^e, 8^e, 14^e, 15^e et 20^e Régions. Les échéances annoncées sont courtes : les bataillons sont attendus pour la mi-octobre, en vue d'un équipement allié rapide. Quelques ajustements sont opérés, compte tenu

30 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGDN, télégramme n° 22/DN/IP/TS, 6 septembre 1944.

31 : EMGG, tableau n° 780-EMGG/1, 23 janvier 1945, doc. cit.

32 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 219-EMA/LA, 9 septembre 1944 ; Télégramme n° AG-EMS/adl/1 121 de Headquarter ComZone ETOUSA à French Liaison, 29 août 1944.

des disponibilités régionales en effectifs. La 4^e Région, à laquelle cinq bataillons ont été demandés le 8 septembre, ne peut par exemple en fournir que quatre : l'unité manquante est demandée à la 2^e Région, dont l'effort supplémentaire doit lui-même être compensé par la 15^e Région³³. Parallèlement, la réponse aux besoins britanniques en unités de travailleurs est confiée aux 1^{re} et 3^e Régions militaires (Lille et Rouen), au sein desquelles six groupements sont constitués, notamment avec d'ex-prisonniers nord-africains de *Frontstalags*.

A la date du 11 octobre, l'EMGG annonce que les 18 premiers bataillons destinés à *Com Zone* sont d'ores et déjà organisés à 75 %, ainsi que deux autres bataillons destinés au 21^e Groupe d'armées. Dans le même temps, l'équipement britannique dédié à ces unités a été débarqué en France et commence à être livré au Mans, au sein d'un centre de réception du matériel créé dans ce but³⁴. Chacun des 18 bataillons envoie un détachement pour chercher ce matériel, non sans que quelques déficits soient constatés par suite de « vols ou pertes »³⁵. Par la suite ces bataillons sont renommés en tant que 42^e, 65^e, 95^e, 129^e et 137^e RI (chacun à trois bataillons), III/51^e RI, II et III/94^e RI.

Le processus de formation des 18 bataillons est globalement achevé à la fin du mois de novembre. A la date du 26 novembre, douze bataillons ont leur effectif complet, sachant que les déficits constatés au sein des six autres n'excèdent pas 10 %. Dans les mêmes temps, l'équipement allié a été complètement perçu par neuf bataillons, tandis que les neuf autres affichent encore des déficits compris entre 10 et 35 %³⁶. Ces lacunes sont comblées au cours des mois suivants. Il convient de noter que l'un de ces bataillons, le I/95^e RI, n'a pas été jugé opérationnel avant le mois d'avril.

La livraison d'équipement pour les douze bataillons supplémentaires, dont l'activation a été prescrite le 4 octobre, n'est en revanche pas engagée en 1944. Au regard des fonds conservés, ces bataillons ont bien été constitués mais ils restent en *stand-by* au sein de leurs régions respectives, sans perspective d'emploi à court terme, hormis les bataillons des 6^e et 20^e Régions (Reims et Nancy) rapidement employés par le 12^e Groupe d'armées US, bien qu'ils n'aient disposé que d'un équipement de fortune et de récupération. Deux bataillons ont été réunis en 14^e Région (Lyon), dans le Rhône et dans la Loire. Ils sont encore dans l'attente d'un éventuel équipement allié à la mi-janvier 1945. Il en va de même pour trois bataillons signalés disponibles au sein de la 15^e Région (Marseille) et pour un bataillon de la 2^e Région (celle-ci ayant déjà fourni un bataillon parmi les 18 activés le 2 octobre, ainsi qu'un des deux bataillons mis à disposition du 21^e Groupe d'armées)³⁷. Enfin, en 8^e Région (Dijon), deux bataillons ont été formés dès le mois de novembre. Leur situation d'attente inconfortable fait l'objet d'un signalement à la mi-décembre :

« Ces deux dernières unités sont prêtes à envoyer au Mans leurs détachements de perception de matériel et à s'équiper ainsi dans de bonnes conditions. Leur moral se ressent de cette attente prolongée [...]»³⁸.

En région lyonnaise, cette attente pousse le commandant de l'un des bataillons concernés, le 4^e Bataillon réuni à Sathonay, à démarcher directement les services américains, sans résultat³⁹.

33 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 203/EMA/Cab., 8 septembre 1944 ; EMGG, note n° 322-EMGG/1, 2 octobre 1944 ; EMGG, note n° 361-EMGG/1, 4 octobre 1944 ; EMGG, note n° 793-EMGG/1, 21 octobre 1944.

34 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 637-EMGG/LA, 11 octobre 1944.

35 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, note n° 718-I/Org, 26 octobre 1944.

36 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 1 648-EMGG/1, 26 novembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport du capitaine Dubost sur la 14^e Région militaire, 10 novembre 1944 ; 14^e Région militaire, note n° 115/I/Org, 18 janvier 1945.

HD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, état des bataillons FFI, non daté (décembre 1944, par recoupement d'information).

SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} bureau, note non numérotée portant état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 décembre 1944.

39 : SHD Terre, cote 13 P 92 : 4^e Bataillon de sécurité, lettre du chef de bataillon Suppo au major Wick, 13 décembre 1944.

A partir de décembre, une succession de crises et de tensions

Aux premiers jours de janvier 1945, par une série d'ordres dont le détail ne semble malheureusement pas conservé au SHD, l'EMGG organise l'envoi vers la 1^{re} Armée de cinq bataillons de renforts en provenance de la 4^e Région militaire (les trois bataillons du nouveau 65^e RI), de la 5^e Région (le II/95^e RI) et de la 11^e Région (le III/137^e RI)⁴⁰. Ces envois sont décidés parallèlement au mouvement de neuf régiments d'infanterie ordonné le 9 décembre⁴¹. Pour l'état-major de la 1^{re} Armée, ces bataillons n'ont pas vocation à perdurer mais à servir de renforts pour la maintenance des unités déjà présentes⁴².

A première vue, l'envoi de ces cinq bataillons est pleinement cohérent avec les attentes du commandant du 6^e Groupe d'armées US, soucieux de la constitution d'un pool de remplacement de 15 000 hommes au profit des divisions nord-africaines de la 1^{re} Armée. Le projet de l'EMGG se révèle cependant biaisé. Pour le SHAEF, ces cinq bataillons en question n'ont tout simplement pas vocation à rejoindre la 1^{re} Armée comme ils font partie des 18 bataillons équipés et pris en charge par les Alliés en novembre et décembre 1944 au titre du programme des effectifs libérés. L'EMGG pouvait difficilement ignorer cet état : son projet revêt les traits d'une manœuvre de détournement du programme des effectifs libérés, au profit de la 1^{re} Armée qui aurait accueilli de la sorte quelque 4 000 hommes déjà équipés et armés.

Trois des cinq bataillons précités, le I/65^e RI, le II/95^e RI et le III/137^e RI, se mettent effectivement en route vers l'Alsace, vraisemblablement par voie ferrée. Selon une temporalité que les archives conservées au SHD ne permettent pas de préciser, le SHAEF détecte le projet français, probablement via le commandement américain de la zone des communications, par laquelle transitent les unités françaises incriminées. Les trois bataillons sont bloqués à Toul. Le 13 janvier, sur l'injonction du SHAEF, l'EMGG est contraint d'annuler son ordre de mouvement. Les trois bataillons sont ensuite progressivement renvoyés : le III/137^e RI repart vers Vannes après le 20 janvier, le II/95^e RI est dirigé vers Rouen à la fin du mois, le I/65^e RI quitte Toul le 3 février pour Nantes⁴³.

Cet incident, révélateur d'une tentative française de détournement des forces équipées au titre des besoins du SHAEF, n'est pas évoqué dans les travaux de Marcel Vigneras. Il intervient concomitamment à un imbroglio plus important, qui l'a vraisemblablement occulté. Durant la première quinzaine du mois de janvier, le SHAEF et le 6^e Groupe d'armées US sont en effet confrontés aux dissonances françaises précédemment évoquées, relatives aux 24 bataillons à équiper sous la responsabilité du 6^e Groupe d'armées. A cette occasion, les services alliés reçoivent des listes d'unités distinctes et non concordantes de la part de l'EMGG et de l'état-major de la 1^{re} Armée. Le 16 janvier, cette situation amène le 6^e Groupe d'armées à bloquer le processus d'équipement de ces 24 bataillons.

La proposition émanant de l'état-major de la 1^{re} Armée, en date du 12 janvier, outre le fait qu'elle est discordante par rapport aux propositions de l'EMGG, s'inscrit également dans une démarche de dévoiement au profit des nouvelles divisions : parmi les 24 bataillons proposés, douze correspondent aux trois régiments d'infanterie de la future 14^e DI et à un régiment de la 27^e Division alpine⁴⁴. A la fin du mois de janvier, lorsque l'EMGG arrête une liste définitive de 24 bataillons, les régiments d'infanterie de la 14^e DI et de la 27^e DA n'y figurent plus : ils ont laissé la place à des bataillons organisés au sein des régions militaires situées sur les arrières du 6^e Groupe d'armées US (8^e, 14^e et 15^e Régions), ce qui pourrait a priori davantage correspondre aux orientations du SHAEF. Les services du SHAEF et du 6^e Groupe d'armées valident effectivement les nouvelles propositions françaises, présentées comme étant distinctes de la mise

40 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 345, 361 et 387.

41 : DM n° 2 125-EMGG/1, 9 décembre 1944, doc. cit.

42 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE, 12 janvier 1945, doc. cit.

43 : Michalon, *op. cit.*, p. 345, 361 et 387. SHD Terre, cote 6 P 16 : Télégramme n° 67 EMGG/3-0, 20 janvier 1945.

44 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE, 12 janvier 1945, doc. cit.

sur pied des 14^e et 27^e Divisions⁴⁵.

Le diable est cependant dans les détails. Parmi les 24 bataillons, outre trois régiments non-endivisionnés créés au sein de la 1^{re} Armée pour solder la question FFI avec l'aval du 6^e Groupe d'armée US (80^e, 81^e et 126^e RI), figurent trois bataillons regroupés en un régiment fictif, dénommé 6^e Demi-brigade. Or l'un de ces trois bataillons n'est autre que l'unité de reconnaissance de la 14^e DI, à savoir le 12^e Régiment de Dragons... Quant aux régiments des 8^e, 14^e et 15^e Régions, s'ils sont bien stationnés dans le secteur du 6^e Groupe d'armées, il ne s'agit pas d'unités destinées à servir le long des voies de communication mais de régiments déjà immobilisés pour d'autres tâches : surveillance de la frontière suisse (4^e et 60^e RI) ou emploi sur le front des Alpes (99^e RIA et bataillons destinés à composer un 3^e RIA).

Par le truchement de la 6^e Demi-brigade fictive, le 12^e Dragons bénéficie effectivement d'un équipement allié en avril avant de rejoindre la 14^e DI. Parallèlement, concernant les trois régiments d'infanterie de la 14^e DI, le général de Lattre a relancé l'EMGG et le 6^e Groupe d'armées US pour qu'ils soient équipés à partir des dotations des 24 bataillons « même si cet armement doit être échangé par la suite », en lieu et place des régiments des 8^e, 14^e et 15^e Régions militaires⁴⁶. Ces demandes répétées sont restées sans suite. Elles illustrent la persistance d'une perception française négative du programme des effectifs libérés du SHAEF, appréhendé comme une contrainte exercée au détriment des nouvelles divisions.

Avancement au printemps 1945

La question de l'équipement des douze bataillons activés le 4 octobre pour le 12^e Groupe d'armées US refait surface au début de l'année 1945. Le 8 février, parallèlement au dénouement de l'imbroglie des 24 bataillons de la 1^{re} Armée, l'EMGG définit une nouvelle liste de bataillons, communiquée au SHAEF cinq jours plus tard⁴⁷. Si les bataillons demandés dès octobre à la 6^e Région y figurent bien (bataillons du 106^e RI), ceux des 2^e, 14^e et 15^e Régions ne sont plus retenus, tandis que la 8^e Région n'est plus sollicitée que pour une seule unité (I/94^e RI) : l'effort a été reporté sur la 20^e Région (Nancy, cinq bataillons des 26^e et 150^e RI) et sur la 10^e Région (Strasbourg, trois bataillons du 23^e RI).

Cette liste est acceptée : le 19 mars, le SHAEF demande au *War Office* l'affectation de l'équipement destiné à ces douze bataillons⁴⁸. Leur livraison se fait cependant attendre. A la mi-avril, lorsque la *Rearmament Division* procède à leur inspection, aucun matériel n'a encore été perçu. A la même période, les 18 premiers bataillons se présentent avec un effectif moyen de 712 personnels (pour une cible de 799). Les douze nouveaux bataillons affichent des effectifs nettement déficitaires, avec en moyenne 599 personnels par bataillon, soit un déficit moyen de 25 %. Au plan qualitatif, les appréciations sont variées (voir la figure 7.06) : si les douze nouveaux bataillons sont assez bien jugés, certains des 18 bataillons de l'automne sont clairement considérés comme médiocres⁴⁹.

Ces inspections sont globalement positives pour les douze bataillons désignés en février. Ils ne bénéficient pourtant d'aucune livraison avant la fin du conflit. La liste des bataillons est en effet remise en cause au cours de la seconde quinzaine du mois d'avril en raison « d'une part, de la nouvelle demande de dix bataillons pour la 15^e Armée US et du prélèvement du 23^e RI pour la 1^{re} Armée française, d'autre part, des ressources provenant de la récupération sur le Détachement d'armée de l'Atlantique d'un certain nombre d'unités »⁵⁰. La demande relative à la 15^e Armée US porte sur l'occupation du territoire allemand situé entre la frontière française de 1939, le Rhin et la ligne Aix-la-Chapelle – Cologne. Ces évolutions conduisent

45 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, lettre du ministre de la Guerre au général de Lattre de Tassigny, 3 février 1945.

46 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, note n° 1 138/3-S, 17 mars 1945.

47 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, note n° 1 486-EMGG/1, 8 février 1945. SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 1 480-EMGG/LA, 13 février 1945.

48 : SHD Terre, cote 7 P 249 : SHAEF Mission (France), Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} avril 1945.

49 : SHD Terre, cote 7 P 249 : SHAEF Mission (France), Rearmament Division, rapport d'inspection des bataillons légers d'infanterie, 20 avril 1945.

50 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 1399-DN/3/P/S, 5 mai 1945.

l'EMGG à réviser la liste des unités bénéficiaires, ce qui décale automatiquement toute décision alliée pour l'affectation définitive des lots d'équipement.

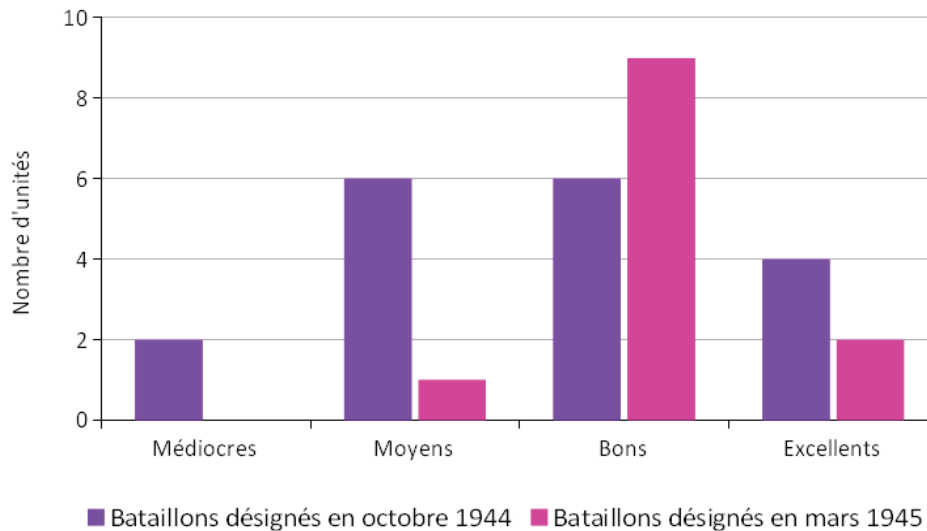


Figure 7.06 : Résultats d'inspection en avril 1945 des bataillons de sécurité validés par le SHAEF

A la date du 5 mai, il est désormais question de faire équiper les bataillons proposés en février (moins le 23^e RI) ainsi que six bataillons employés jusqu'alors sur les fronts de l'Atlantique (131^e RI, I/150^e RI, II et III/67^e RI) et sept bataillons disponibles à travers le pays (deux bataillons du 39^e RI normand déjà employé par le 21^e Groupe d'armées sans équipement particulier, deux bataillons du 121^e RI auvergnat disponibles en 13^e Région et les trois bataillons du 134^e RI limousin organisé en 12^e Région). Aucune de ces unités ne sera effectivement équipée.

Les 24 bataillons désignés au titre du 6^e Groupe d'armées connaissent des difficultés similaires. Au cours de la seconde quinzaine du mois de mars, compte tenu de l'emploi de la plupart de ces unités pour la garde du Rhin dans le secteur de la 1^{re} Armée, le 6^e Groupe d'armées puis le SHAEF demandent, de façon répétée, l'accélération du processus de livraisons des lots d'équipement⁵¹. Les douze bataillons des 80^e, 81^e et 126^e RI et de la 6^e Demi-brigade sont inspectés vers la mi-avril. A l'exception du 81^e RI qui n'a pas perçu ses lots d'habillement, ces unités apparaissent effectivement équipées et sont déclarées « now ready and performing mission »⁵². Les lots destinés aux quatre autres régiments sont signalés disponibles dès le 10 avril, à Dijon (pour les 4^e et 60^e RI) et au Havre et à Rouen (3^e et 99^e RI)⁵³. Leur dotation se trouve toutefois suspendue unilatéralement le 18 avril par le 6^e Groupe d'armée, à la suite de l'incident d'Ulm⁵⁴. Par la suite, les lots d'équipement ne sont débloqués que pour les 4^e et 60^e RI. Ceux dédiés aux 3^e et 99^e RI sont encore « gelés » à la date du 1^{er} juin et ne seront plus livrés : le commandement américain de la zone des communications a obtenu l'accord du SHAEF de les « cannibaliser » pour la maintenance des bataillons de sécurité déjà opérationnels⁵⁵.

51 : SHD Terre cote 10 P 221 : Télégramme N° BAX 25 366, du 6^e GAUS à COMZONE ETOUSA 21 mars 1945 ; Télégramme N° BAX 25 426 du 6^e GAUS à SHAEF, 25 mars 1945 ; Télégramme N° MF 13 761 de SHAEF Mission France à COMZONE ETOUSA, 23 mars 1945 ; Télégramme N° FWD 18 234 de SHAEF à COMZONE ETOUSA, 27 mars 1945.

52 : SHD Terre cote 10 P 221 : 6^e GAUS, rapport d'inspection de 12 bataillons légers, 23 avril 1945.

53 : SHD Terre cote 7 P 249 : EMA, note n° 175/EMA/MR/EL, 10 avril 1945.

54 : SHD Terre cote 10 P 221, télégramme N° BA 25 757 du 6^e GAUS à la 1^{re} Armée 13 avril 1945 ; Télégramme N° BX 12 074 et BX 13 018 du 6^e GAUS au SHAEF, 18 et 19 avril 1945.

55 : SHD Terre, cote 7 P 249 : SHAEF Mission (France), Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} juin 1945.

Quant au 21^e Groupe d'armées britannique, de septembre 1944 à avril 1945, il n'a autorisé que l'équipement de sept bataillons de sécurité : le I/39^e RI, le I/67^e RI, les I et II/51^e RI et les trois bataillons du 33^e RI. Six de ces bataillons sont employés sur le front de Dunkerque en avril et mai 1945, tandis que le I/39^e RI est transféré sous responsabilité américaine. Au final, comme le montrent les figures 7.07 et 7.08, la sous-réalisation est générale : à la date du 1^{er} avril 1945, seuls 37 bataillons et six groupements du génie ont effectivement été équipés...

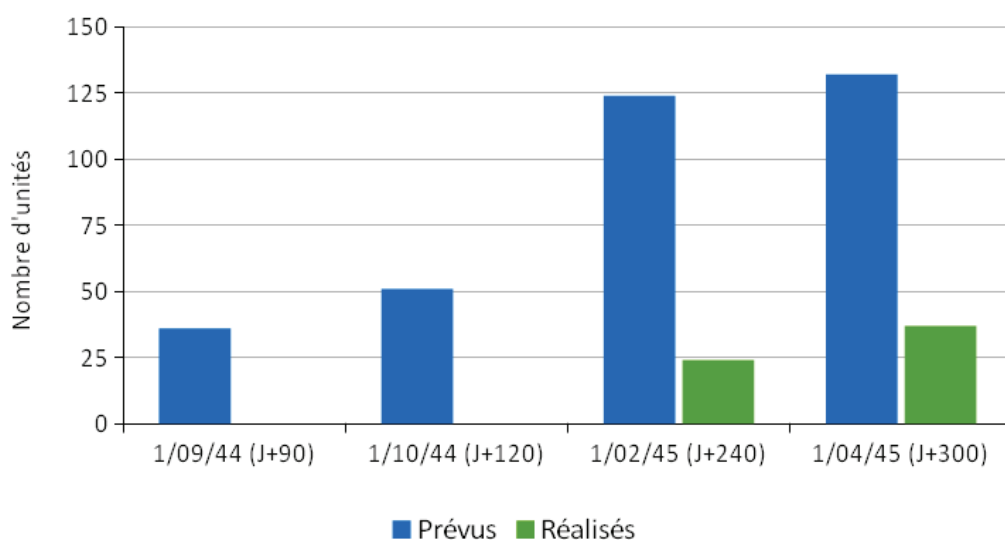


Figure 7.07 : Avancement du programme des bataillons de sécurité

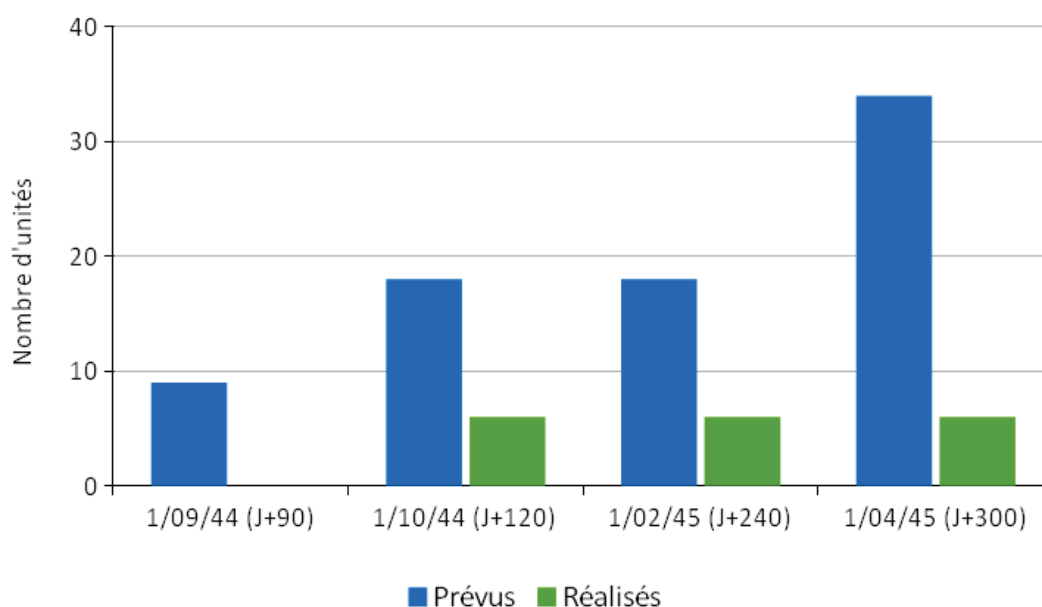


Figure 7.08 : Avancement du programme des groupements du génie

Une mise en concurrence alliée

Aux premiers jours de novembre 1944, en réaction au mémorandum du 31 octobre adressé par le général Juin au général Eisenhower, le SHAEF, sous la plume du général Bedell-Smith, a annoncé son intention de substituer une main d'œuvre polonaise ou tchécoslovaque à la main d'œuvre française pour couvrir ses besoins en unités de sécurité et de servitude⁵⁶. Le SHAEF n'a pas directement mis cette menace à exécution : nulle unité polonaise ou tchécoslovaque n'est venue garder les ponts ou entretenir les routes sur les arrières alliés. En revanche, le SHAEF a clairement transféré le centre de gravité de son effort de la main d'œuvre française vers les mains d'œuvre belges et néerlandaises. En mars 1944, pour répondre à ses besoins de garde des voies de communication, le SHAEF a tablé sur l'activation de 175 bataillons français et 40 bataillons belges et néerlandais d'ici à 300 jours après le débarquement. En novembre 1944, le nombre des unités françaises a été affiné à 154 (120 bataillons de sécurité et 34 groupements de pionniers)⁵⁷.

L'échéance des 300 jours est atteinte le 1^{er} avril 1945. A cette date, seules 60 unités ont d'ores et déjà été déclarées opérationnelles par le SHAEF, dont seulement 29 unités françaises (23 bataillons de sécurité et six groupements du génie). Les unités françaises sont toutefois nettement majoritaires parmi les 46 autres unités activées mais non encore équipées. En comparaison avec la planification initiale de mars 1944, la part belge et néerlandaise est à même d'être réalisée à 100 % (quarante unités) alors que la part française n'est engagée qu'à 43 % (66 unités opérationnelles ou en cours d'activation sur 154).

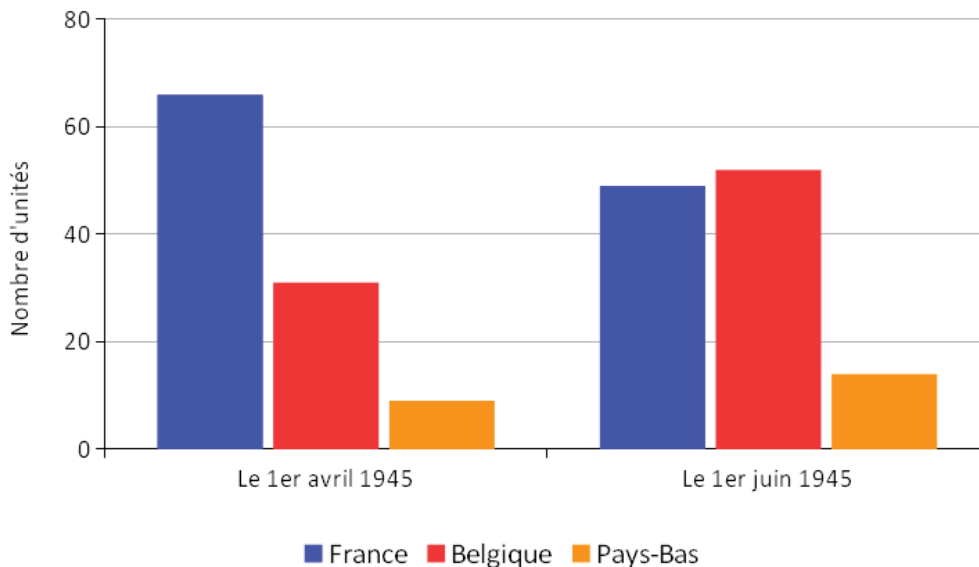


Figure 7.09 : Répartition entre la France, la Belgique et le Pays-Bas des unités auxiliaires activées par le SHAEF au titre du programme des effectifs libérés.

Deux mois plus tard, à la date du 1^{er} juin, tandis que le SHAEF a fortement révisé ses besoins à la baisse, le report de l'effort vers la Belgique et les Pays-Bas est encore plus marqué : parmi les 115 unités déjà opérationnelles ou en voie d'équipement, les unités françaises ne sont plus que 49, comme le montre la figure 7.09. Le déséquilibre est encore plus marqué si l'on intègre le fait que 12 des 49 unités françaises sont en fait des bataillons employés au sein de la 1^{re} Armée et non le long des voies de communication alliées : les unités françaises ne représentent que 32 % des unités auxiliaires effectivement employées par le SHAEF

56 : Vigneras, *op. cit.*, p. 329.

57 : *Ibid.*, p. 310.

pour des missions de garde et de servitude⁵⁸. Au regard de ces chiffres, la mise en concurrence brandie durant l'automne par le SHAEF a clairement été mise en œuvre : 56 unités belges et néerlandaises ont finalement été équipées, au lieu des quarante initialement prévues et au détriment des unités françaises.

L'heure du bilan

En juin 1945, seules 49 unités françaises ont été équipées et prises en charge par les Alliés au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF : 43 bataillons de sécurité et six groupements de pionniers, répartis comme indiqué sur la figure 7.10. Ce résultat est très nettement inférieur au potentiel envisagé en novembre 1944 : 120 bataillons et 34 groupements du génie. Le constat d'échec est là aussi patent et revêt un double aspect. En premier lieu, le gouvernement provisoire est passé à côté d'un programme d'équipement portant sur au moins 140 000 hommes. Certes, il ne s'agissait que d'unités d'infanterie peu motorisées et à l'armement léger. Néanmoins, au vu des besoins, des lots complets et homogènes d'habillement, d'armement individuels et de véhicules utilitaires étaient plus que les bienvenus.

En second lieu, compte tenu de la priorité alliée accordée au programme des effectifs libérés et martelée par le SHAEF et les *Combined Chiefs of Staff* depuis l'été 1944, les tergiversations et tentatives françaises répétées de détournement n'ont pour le moins pas créé un environnement favorable pour une réception positive des propositions françaises de nouvelles divisions métropolitaines. Le transfert de l'effort allié des unités françaises vers des unités de sécurité belges ou néerlandaises illustre de façon tangible la distance croissante, pour ne pas dire la méfiance, adoptée par le SHAEF à l'égard des autorités françaises.

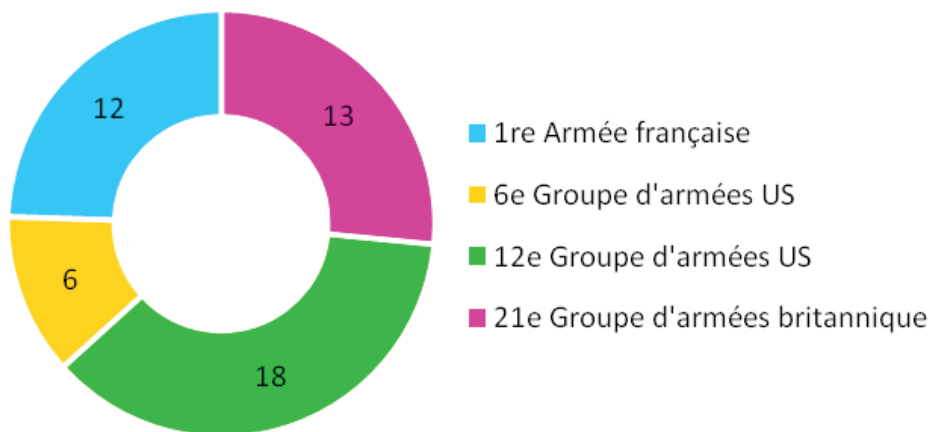


Figure 7.10 : Destination des unités auxiliaires françaises équipées au titre du programme des effectifs libérés.

58 : SHAEF, Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} avril 1945, doc. cit.

SHAEF, Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} juin 1945, doc. cit.

L'équipement obtenu dès l'automne pour 57 compagnies de transport destinées au ravitaillement des populations (à comparer à quinze compagnies belges et trois néerlandaises à la date du 1^{er} juin 1945), pour mille auxiliaires féminines et quelque 2 500 gardes de camps de prisonniers vient quelque peu tempérer cette inversion du poids de l'effort allié.

Chapitre 8 - Des projets alternatifs : les grandes unités FFI

Développer un programme d'organisation de nouvelles grandes unités militaires en métropole n'a pas été l'apanage du gouvernement provisoire. Dès le 12 septembre 1944, dans le cadre d'une concurrence politique ostensible, le COMAC et son émanation militaire, l'EMN FFI, adressent aux régions FFI leur instruction n° 504 visant à donner corps à l'*Armée nationale populaire* dont le principe fondateur a été inscrit au sein du programme politique du Conseil national de la Résistance en mars 1944 :

« Le COMAC ordonne à tous les chefs de région FFI de mettre immédiatement à l'étude et de réaliser le plus rapidement possible l'organisation d'une division FFI par région¹. »

En 1995, Michel Pigenet, dans le cadre de son étude sur le groupement du colonel *Fabien*, émet des doutes sur les faits que les instructions du COMAC et de l'EMN FFI, « instances à l'autorité mal assise, dépourvues de surcroît d'indispensables liaisons rapides avec la province », aient pu être suivies d'effet en septembre 1944². L'examen des fonds conservés au SHD de Vincennes et au sein des archives du Parti communiste (fonds Malleret-Joinville regroupant les archives de la Direction des FFI du Ministère de la Guerre, pour laquelle le SHD ne conserve que peu d'éléments) conduit à nuancer ce constat. L'instruction n° 504 du COMAC et de l'EMN FFI a bien reçu un écho tangible au sein de plusieurs régions. Qui plus est, sans aucun lien avec cette instruction du 12 septembre, d'autres projets de divisions FFI ont vu le jour. Le cas le plus connu est celui de la *Division alpine FFI*, portée à Lyon sur les fonts baptismaux dès les 4 et 5 septembre 1944. Elle n'a pas été la seule, loin s'en faut.

Ce sujet n'ayant jusqu'à présent pas été abordé de façon globale, l'émergence et le devenir de projets de divisions FFI durant l'automne 1944 restent peu étudiés. Or, ce processus, spontané et décentralisé, a eu une influence tangible sur le programme de réarmement du 30 novembre 1944. Il convient donc de lever le voile sur un phénomène qui n'a pas été négligeable. Il s'agit tout d'abord d'inventorier les projets de divisions évoqués, avant de s'intéresser au profil de leurs promoteurs et à leur portée politique. La maturité de ces projets est ensuite à analyser au regard des stades successifs d'une conduite de projet. Leur mise en œuvre a par ailleurs impliqué des comportements transgressifs qu'il convient de sérier, avant de soulever la question du devenir de ces projets et de leur héritage au sein du programme de réarmement de 1944-1945.

Une douzaine de projets de divisions FFI

Les fonds consultés permettent d'identifier douze projets ou intentions de mise sur pied de grandes unités FFI qualifiées de *divisions* par leurs promoteurs et calquées sur le modèle d'organisation d'une division d'infanterie. A titre de comparaison, selon une note du 29 septembre, l'EMN FFI s'était fixé un objectif de treize divisions³.

Cerner l'objet

Parmi les douze projets de divisions FFI identifiés, seuls figurent des projets d'organisation où la référence à une organisation divisionnaire est explicite, à travers l'emploi par leurs promoteurs du champ lexical des grandes unités (termes *division*, *divisionnaire*). Ces différents projets sont, pour certains, restés au stade de la simple intention ou, au contraire, ont connu une mise en œuvre concrète. Dans tous les cas, ils se sont référés à une organisation ternaire réunissant plusieurs milliers d'hommes, répartis en trois groupements

1 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

2 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 25.

3 : EMN FFI, note n° 6/EMN/10, 29 septembre 1944, citée par : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 35.

de manœuvre, accompagnés d'éléments de soutien. Chacun de ces projets fait l'objet d'une notice descriptive présentée en annexe (annexes 2.17 à 2.28). Chaque notice aborde la genèse du projet correspondant, sa structuration, son devenir et son éventuel héritage au sein du programme de réarmement, tout en détaillant les sources mobilisées.

Certaines *brigades FFI* de l'automne 1944 n'ont pas été retenues dans ce chapitre, faute de référence à un projet de division. Tel est le cas des *Brigades Bir Hacheim* et *Rac*, sur les fronts de Royan et La Rochelle. Le terme *brigade* a été brièvement employé pour qualifier l'évolution de régiments FFI en groupes de régiments, suite à des dédoublements (éphémère réorganisation du *Régiment Rac* en un 1^{er} et un 2^e *Régiments Rac* en novembre 1944, avant leur réunion dans le cadre du 50^e RI FFI) ou suite à des scissions (autonomisation au sein du *Régiment Bir Hacheim* d'un groupe requalifié en 2^e *Régiment Bir Hacheim*, avant qu'il ne prenne son indépendance en tant que 30^e BCP FFI). Il en va de même pour la *Brigade légère du Languedoc*, pensée aux premiers jours de septembre 1944 par le commandant FFI de la Région R3, Gilbert de Chambrun, après avoir refusé un emploi dispersé des formations FFI concernées au sein de l'Armée B⁴. Les six brigades FFI de la 12^e Région (dont la *Brigade Demorny* sur le front de La Rochelle) n'ont pas non plus été retenues individuellement. Leur qualification en tant que *brigade* s'est inscrite dans le cadre du projet de mise sur pied d'une à plusieurs divisions au sein de la 12^e Région. Toutefois, ces brigades étaient destinées à servir de composantes aux divisions envisagées et non pas à évoluer chacune en une division. Au sein de ce chapitre, le projet régional global a été retenu mais pas chaque brigade isolément.

Le *Groupement tactique de Lorraine* du colonel *Fabien* constitue un cas particulier. Dans son riche ouvrage relatif à cette unité, Michel Pigenet ne mentionne pas de projet d'évolution en une division. Le colonel *Fabien* a néanmoins cherché à pérenniser son groupement et à l'organiser. Durant l'automne 1944, celui-ci évolue en une organisation bi-régimentaire. Dans ce cadre, une unité, qualifiée de bataillon régimentaire par Michel Pigenet, est créée pour concentrer certaines fonctions (artillerie, logistique...). Or, une source tardive et isolée, émanant de l'état-major de la 1^{re} Armée, qualifie cette composante de « bataillon divisionnaire », ce qui traduirait une intention divisionnaire⁵. En l'absence d'une telle référence dans l'ouvrage de Michel Pigenet, il n'est pas possible de juger s'il s'agit d'une erreur de transcription de l'état-major de la 1^{re} Armée, lors de l'intégration du groupement en son sein, ou d'un réel projet. Dans le doute, le *Groupement tactique de Lorraine* fait toutefois l'objet d'une notice descriptive, présentée en annexe 2.29, à l'instar des projets divisionnaires avérés.

Au cours de l'automne 1944, l'organisation des unités FFI auvergnates de la 13^e Région (ex-Région R6) apparaît calquée sur celle d'une division. Le SHD ne conserve toutefois pas de trace explicite d'un projet de formation d'une division FFI en Auvergne. L'organisation adoptée par l'état-major de la 13^e Région ressemble pourtant à s'y méprendre à celle d'une division d'infanterie de 1939, avec neuf bataillons d'infanterie, un groupe artillerie, un élément de DCA, un groupe de cavalerie motorisée, un bataillon du génie, une compagnie de transmissions, deux compagnies du train... Cette similitude ne semble pas relever d'un heureux hasard, qui plus est pour une région où le commandement militaire est exercé par des cadres issus de l'état-major FFI régional. Faute de sources explicites, ce projet présumé n'est cependant pas pris en compte dans le décompte des douze projets de divisions FFI. A l'instar du *Groupement tactique de Lorraine*, le cas auvergnat fait néanmoins l'objet d'une notice descriptive, présentée en annexe 2.30.

Géographie

Les projets recensés se concentrent dans le centre et la moitié sud de la France, à l'exception du projet resté sans suite d'une division FFI lorraine. Un projet a pris corps en Bourgogne, celui du *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO) promu par le colonel Schneider, mais il est resté structuré autour de formations venues du Sud-ouest et du Massif central. La répartition géographique des projets de divisions FFI apparaît ainsi

4 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 165-166.

5 : SHD Terre, cote 10 P 154 : 1^{re} Armée française, ordre particulier n° 184 du général de Lattre de Tassigny, 12 décembre 1944.

globalement corrélée à la géographie des régions au sein desquelles les états-majors FFI ont perduré après la libération et ont servi de moule pour la mise en place des nouvelles régions militaires (Régions B, R1, R3, R4, R5, R6).

La répartition des projets de divisions FFI ne recoupe par contre pas celle des effectifs FFI. Trois régions à forts effectifs ne connaissent en particulier pas l'émergence de tels projets. En Bretagne et à ses abords (Région M), la décision gouvernementale précoce de constitution de la 19^e DI, dès le mois d'août, a focalisé les énergies organisatrices. En région parisienne, l'installation du général Koenig au commandement régional et le départ précipité des éléments les plus ardents avec le groupement du colonel *Fabien* n'ont pas laissé subsister d'espace, ni de forces vives pour l'émergence d'un projet alternatif, malgré l'implantation locale du COMAC et de l'EMN FFI. Enfin, dans le Nord du pays, au sein de la nouvelle 1^{re} Région militaire, si des effectifs FFI conséquents ont été recensés, ils sont restés essentiellement urbains, peu armés et déconnectés des dynamiques maquisardes : ce vivier n'a semble-t-il pas été propice pour l'émergence de projets organisationnels FFI de grande ampleur.

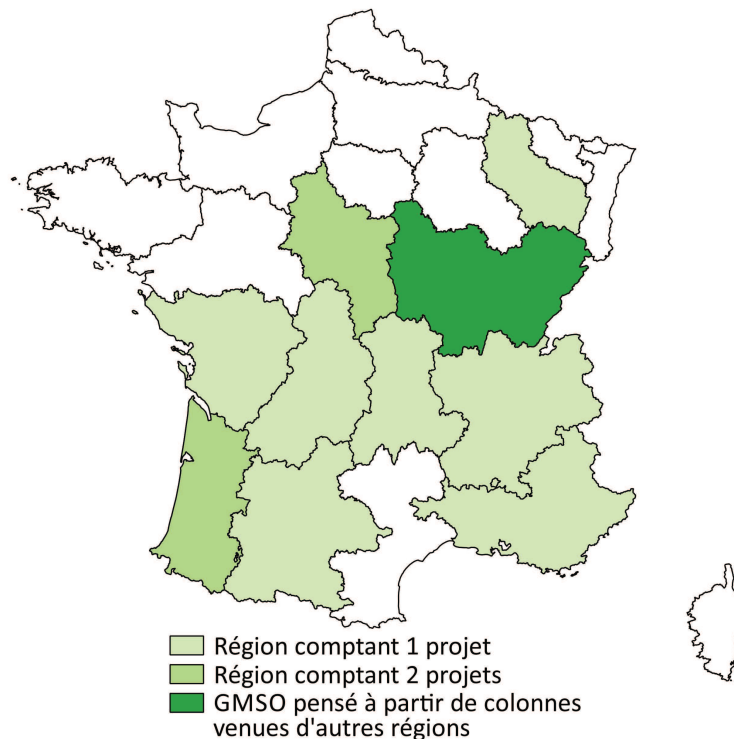


Figure 8.01 : Répartition régionale des projets de grandes unités FFI

Temporalité

Cinq projets, dont trois appelés à connaître un développement conséquent, voient leur principe fondateur décidé dès avant la diffusion de la directive du COMAC du 12 septembre. Ces projets sont conçus au cours des journées charnières de la fin du mois d'août (*Division légère de Toulouse*) et de la première décade de septembre. Par la suite, comme le montre la figure 8.02, l'émergence de projets de divisions FFI se concentre entre la mi-septembre (moment de la diffusion de la directive du COMAC du 12 septembre) et la fin du mois d'octobre. Un ultime projet émerge au mois de décembre 1944 (projet de la *Brigade Carnot*).

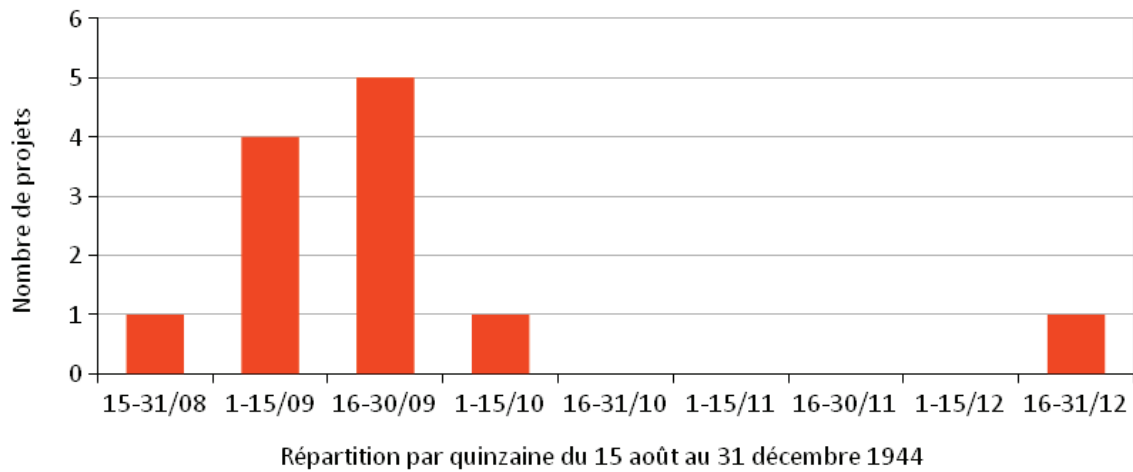


Figure 8.02 : Calendrier d'émergence des projets de divisions FFI, par quinzaine

Effectifs considérés

Les projets recensés n'ont pas tous franchi le stade de l'idée. L'ampleur des effectifs envisagés ou de ceux effectivement réunis au cours de l'automne 1944 n'est connue que pour dix projets parmi les douze. Les effectifs considérés sont très variables d'un projet à l'autre (voir la figure 8.03, établie au regard des effectifs maximaux recensés).

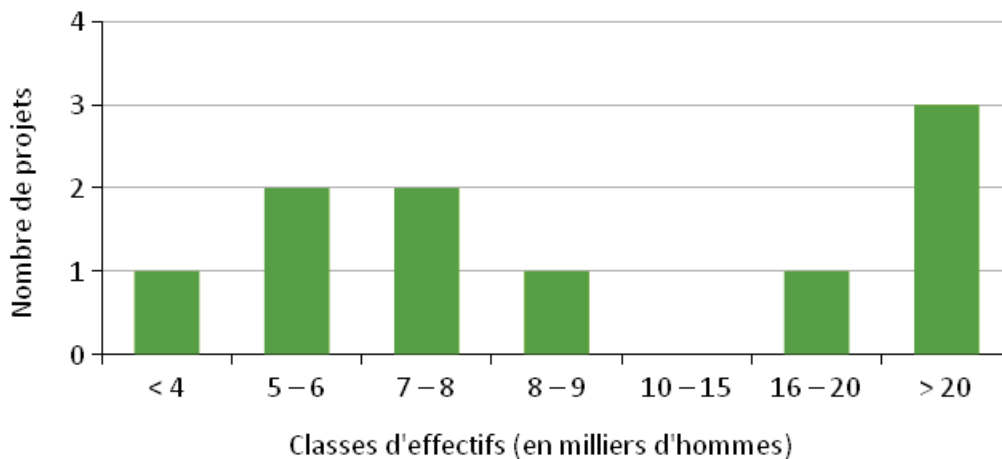


Figure 8.03 : Répartition des douze projets de divisions FFI par classes d'effectifs

Les projets portés à l'échelle d'un département ou d'un commandement local sont restés de taille limitée, qu'il s'agisse de la *Brigade Charles Martel* (pas plus de 2 500 hommes, initialement réunis dans l'Indre) ou du projet du lieutenant-colonel de Milleret dans la Pointe de Grave (au mieux 5 000 hommes). A l'inverse, les projets pensés à une échelle régionale (*Division alpine FFI*, projet du colonel Rousselier en Limousin) ont

visé d'entrée de jeu le seuil des 20 000 hommes, équivalent à l'effectif d'une division nord-africaine et de ses éléments de soutien. Le GMSO, dont le projet de structuration en division est né après la réunion de cinq colonnes FFI comptant chacune plusieurs milliers d'hommes (dont les *Divisions légères d'Auvergne* et de *Toulouse* comptant respectivement 7 500 et 8 100 hommes), a également porté sur un effectif conséquent : près de 23 000 hommes aux premiers jours d'octobre 1944.

Au total, bien qu'une telle somme n'ait qu'un caractère quelque peu artificiel et tout en veillant aux doubles-comptes dans le cas du GMSO, il n'est pas anodin de relever que les différents projets identifiés ont concerné, transitoirement ou durablement, quelque 98 000 FFI, soit l'équivalent d'un large quart des effectifs métropolitains recensés à la fin du mois d'octobre 1944.

Profils d'entrepreneur et portée politique

Les projets de divisions FFI recensés n'ont pas découlé d'une planification centralisée. Au contraire, ils sont nés d'initiatives prises localement. Celles-ci ont reposé sur des hommes couplant des qualités de leaders et d'entrepreneurs. L'étude de leurs profils, au regard des éléments biographiques disponibles et, dans le cas des militaires, à la lumière des dossiers individuels conservés au SHD, permet d'éclairer la dimension humaine des projets de division FFI.

Les promoteurs des divisions FFI ont agi tandis qu'ils étaient immergés au sein de forces résistantes intrinsèquement politisées. Leur action a systématiquement revêtu une dimension politique. D'un projet à l'autre celle-ci a varié, relevant tour à tour du dessein d'une armée nationale populaire promue par le COMAC ou d'une volonté corporatiste de réhabilitation de la place de l'armée au sein de la Nation, en lien ou non avec le programme de l'ORA. L'opportunité a également été de mise, entre positionnement personnel et souhait de pérenniser des organisations.

Profils d'entrepreneurs

Les promoteurs des projets de division FFI sont connus pour dix projets sur douze. Leurs identités sont restituées dans l'annexe 2.16. Leurs statuts militaires et leurs expériences résistantes sont présentés sur la figure 8.04. Les figures 8.05 à 8.08 analysent les paramètres de l'âge et de la qualification militaire. Les officiers d'active apparaissent nettement majoritaires : ils représentent douze individus parmi les quinze identifiés. Seules trois personnalités civiles sont recensées : les promoteurs des divisions de Lorraine et de Provence, restés non précisément identifiés, et Serge Asher, alias *Ravanel*, instigateur de la *Division légère de Toulouse*. Ce dernier, jeune polytechnicien né en 1920, est entré dans la clandestinité sans être auparavant passé par un emploi militaire officiel.

Si les officiers d'active sont majoritaires, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'officiers supérieurs. Le grade le plus élevé rencontré est celui de colonel. Les lieutenants-colonels prédominent, aux côtés d'officier subalternes : deux chefs d'escadron (Marcel Descour, Maurice Redon), un capitaine (Jean de Milleret) et un simple lieutenant (Maurice Rousselier). Aucun des officiers supérieurs présents en métropole, en retraite ou en congé de d'armistice, n'a participé à la dynamique des divisions FFI, même si certains ont repris du service au sein des régions militaires.

Parmi les quinze personnalités listées, trois n'étaient pas en métropole avant la libération. Il s'agit d'officiers arrivant d'Afrique du Nord (lieutenant-colonel Jean Vallette d'Osia, officier de la DMOS, colonel Jean Schneider accompagnant Maurice Chevance-Bertin) ou de Grande-Bretagne (lieutenant-colonel Jacques Rollot). Ces trois officiers vont chacun proposer ou porter un projet de division en profitant de l'imprécision de leur mission (Rollot, Schneider), voire en l'abandonnant tout bonnement (cas de Vallette d'Osia, qui délaisse la DMOS de son propre chef). Si Schneider, absent de la métropole depuis décembre 1941, n'a pas d'expérience résistante personnelle, Rollot et Vallette d'Osia ont tous les deux exercé des responsabilités clandestines jusqu'en 1943, l'un en Aquitaine, le second en Haute-Savoie, avant leur départ contraint de la

métropole. Ils ont conçu leurs projets respectifs au sein de leurs anciennes régions d’implantation.

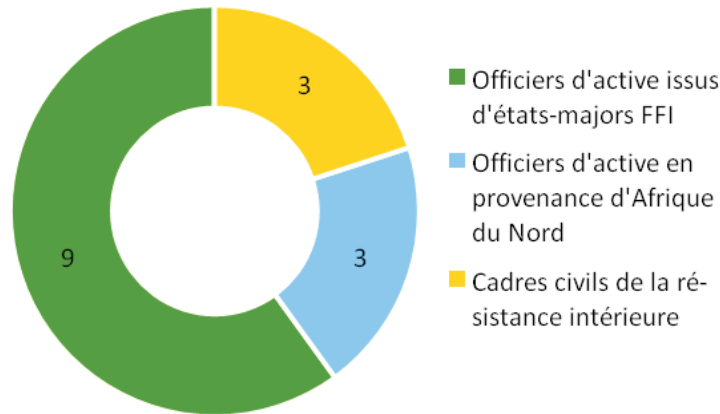


Figure 8.04 : Origine résistante des promoteurs des projets de divisions FFI (pour quinze individus)

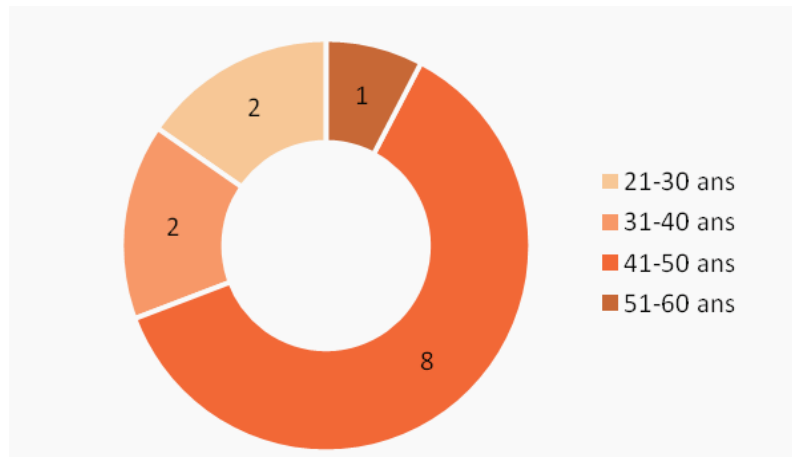


Figure 8.05 : Répartition des promoteurs des projets de divisions FFI par classe d’âge (pour treize individus précisément identifiés)

Parmi les douze autres chefs de file de projets de divisions FFI, un constat s’impose : tous ont exercé durant les mois de l’été 1944 des responsabilités de portée départementale ou régionale au sein des états-majors FFI. Les projets de divisions de l’automne 1944 s’inscrivent ainsi dans la continuité d’actions de coordination portant sur de vastes zones et sur des effectifs de plusieurs milliers d’hommes, à l’image des colonel FFI Marcel Descour (en Région R1), Maurice Rousselier (alias *Rivier*, en Région R5) ou Roger Fayard (alias *Mortier*, responsable de l’ORA en Région R6).

Compte tenu des tâches techniques inhérentes à la mise sur pied et à la conduite de grandes unités, dont il faut assurer tout à la fois la direction opérationnelle, la logistique et le quotidien, la prédominance de militaires n’est pas étonnante. Cette activité requiert de fait une certaine expérience et du tact, entre qualification technique et gestion des égos subordonnés, qui plus est en présence de volontaires non tenus par une obligation réglementaire. Ce sont principalement des hommes d’âge mûr : parmi les treize individus nommément identifiés, neuf avaient dépassé le seuil des quarante ans en 1944. Dans le cas de la *Division légère de Toulouse*, le chef d’escadron Maurice Redon, alias colonel *Durenque*, est intervenu comme garant technique, en relais de *Ravel*, de quinze ans son cadet.

En matière de qualification militaire, l'analyse des parcours professionnel ne permet pas de dégager de profil type. Si les officiers issus de l'infanterie sont proportionnellement les plus nombreux, les autres principales armes sont représentées et la faiblesse de la taille de l'échantillon n'autorise aucune interprétation d'ordre statistique. Les officiers brevetés d'état-major, à l'issue d'un parcours de deux années à l'École supérieure de Guerre, ne sont pas plus nombreux que ceux non-brevetés. Leur brevet d'état-major a indéniablement constitué un atout technique pour appréhender la formalisation ou la mise sur pied de projets de divisions. Parmi les non-brevetés, l'expérience et la légitimité acquises dans la lutte clandestine (coordination d'états-majors), ainsi que les aptitudes personnelles, ont représenté autant d'autres atouts : ainsi en est-il advenu pour Maurice Redon, avec la *Division légère de Toulouse*, ou Maurice Rousselier, à la tête de la Région R5 puis de la 12^e Région.

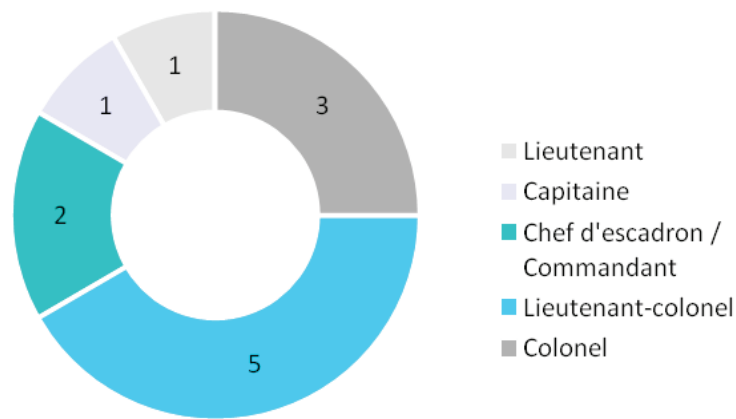


Figure 8.06 : Répartition des officiers d'active promoteurs de divisions FFI selon leur grade régulier du moment.

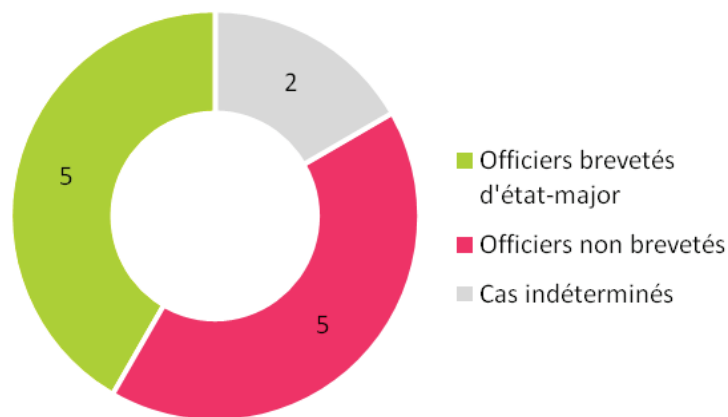


Figure 8.07 : Répartition des officiers d'active promoteurs des projets de divisions FFI selon leur formation.

Au-delà de l'expérience militaire et des expériences résistantes, certains porteurs de projets de divisions ont connu des expériences militantes ou politiques dès avant guerre. Les données biographiques ne permettent pas de reconstituer les orientations politiques de toutes les personnalités identifiées mais montrent un large panel d'affinités. Dans le Sud-ouest, Henri Adeline a placé son action dans la perspective d'un renouveau du régime républicain, acté par la mention « IV^e République » placée en en-tête de ses correspondances. Jacques Rollot, ex-cadre de l'Organisation civile et militaire à Bordeaux, a été déclaré démissionnaire d'office de l'Armée en décembre 1941, pour avoir appartenu à une loge maçonnique. En

Limousin, l'action de Maurice Rousselier s'inscrit dans la continuité d'un militantisme communiste entamé dès avant-guerre sur les bancs de l'École Polytechnique. A l'opposé du spectre politique, Jean Vallette d'Osia a milité avec l'Action française au cours des années 1930.

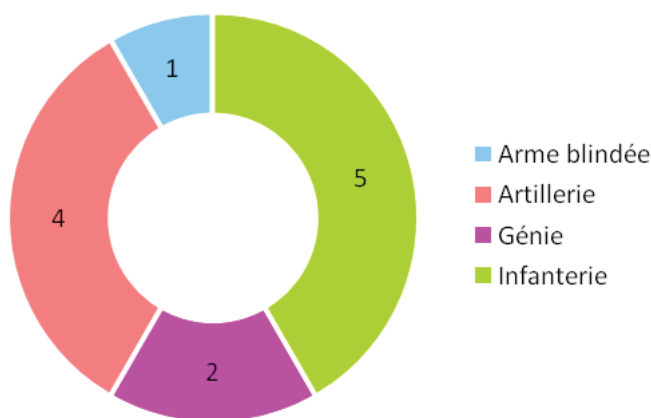


Figure 8.08 : Répartition des officiers d'active promoteurs des projets de divisions FFI par arme d'origine.

L'influence du COMAC

La directive du COMAC et de l'EMN FFI du 12 septembre 1944, demandant aux commandants régionaux FFI de mettre chacun sur pied une division, n'est pas restée lettre morte. Au regard de leur temporalité et de leurs promoteurs, quatre projets de division FFI apparaissent en lien avec cette directive. En outre, un cinquième projet s'inscrit dans la même veine, tout en ayant anticipé de deux semaines l'instruction du 12 septembre, voire en l'ayant inspirée : la *Division légère de Toulouse*, portée par *Ravanel*.

Ravanel a devancé les instructions du COMAC et, selon les écrits tardifs de Chevance-Bertin, aurait souhaité se positionner comme une potentielle locomotive vis-à-vis des régions voisines⁶. Le principe de constitution d'une *Division légère de Toulouse*, également dénommée *1^{re} Division de Toulouse* (car *Ravanel* a envisagé d'en créer plusieurs), est acté dès le 25 août. Même si la trace écrite n'en est *a priori* pas conservée, il est vraisemblable que l'EMN FFI ait été informé de cette initiative, dans la mesure où *Ravanel* a entretenu une correspondance régulière avec les organes centraux parisiens, avant et après la fin du mois d'août. L'hypothèse que la directive du 12 septembre se soit inspirée de l'expérience toulousaine, davantage que du groupement du colonel *Fabien*, est plausible.

Le projet toulousain ne se cantonne cependant pas aux seules forces FFI les plus proches de la ligne politique du COMAC. A ce titre, la *Division légère de Toulouse* affiche une composition diversifiée, mêlant unités FTP, unités ORA et unités liées à l'Armée secrète. Les groupes se référant à l'ancienne armée d'armistice, liés ou non à l'ORA, représentent plus de la moitié des 8 100 hommes de la division légère (3 500 hommes au *Corps franc Pommiès*, 1 200 hommes au *Groupement de Segonzac* se référant au 3^e Régiment de Dragons, 300 hommes au 3^e Hussards FFI). Par ailleurs, le chef d'escadron Maurice Redon, chef départemental FFI du Tarn puis commandant de la *Division légère de Toulouse*, a disposé à la fois de la confiance de *Ravanel* et du soutien du général d'Anselme, ex-adjoint du général Revers à la tête de l'ORA⁷.

Le principe de créer une division en Lorraine est promu par le Front national de la Province Lorraine, dont

6 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 185. Dans le même temps, à Montpellier (Région R3), Gilbert de Chambrun a également conçu son projet de Brigade légère du Languedoc, avec une décade d'avance sur l'instruction du COMAC du 12 septembre. Cette brigade, mise en route en ordre dispersé du 10 septembre au 5 octobre, n'a toutefois jamais été qualifiée en tant que division et n'a jamais atteint le niveau d'effectif de la Division légère de Toulouse.

7 : SHD Terre, cote 14 Yd 2168 : FFO, lettre de recommandation du général d'Anselme, 1945 (date illisible).

une proximité politique avec le COMAC est des plus probables. Si le projet lorrain fait sensiblement écho à l'Armée nationale populaire souhaitée au niveau du COMAC, l'entrée proposée se veut largement œcuménique, avec l'annonce d'un souhait d'association de « tous les organismes FFI » régionaux et des autorités religieuses⁸.

L'idée de créer une *Division Provence* est également en lien direct avec la politique du COMAC. Au demeurant, ce projet est connu grâce à une lettre adressée par un état-major FFI marseillais au COMAC : les intéressés, dont les noms ne sont pas connus, s'y enquirent de « consignes d'organisation, d'utilisation et d'action des FFI ». A l'instar du projet lorrain, le spectre politique mobilisé est large : les auteurs de la lettre revendiquent de représenter à la fois les *Corps franc de la Libération* (c'est-à-dire la branche militarisée des MUR), les FTP, les milices patriotiques et l'ORA⁹.

L'initiative de la *Division légère d'Auvergne*, issue de l'ex-Région FFI R6, apparaît également en phase avec l'instruction du 12 septembre 1944. La *colonne R6*, constituée avec les unités auvergnates ayant poursuivi les forces allemandes en repli jusque dans le Bec d'Allier, ne prend l'appellation de *Division d'Auvergne* ou *Division légère d'Auvergne* qu'à compter du 20 septembre¹⁰, selon une temporalité pouvant correspondre à une réponse à l'instruction du COMAC. A la même période, la *colonne R6* côtoie la *Division légère de Toulouse* : un mimétisme identitaire est probable, les deux *colonnes R4* et *R6* jaugeant à peu près les mêmes effectifs. Le colonel FFI Roger Fayard, commandant initial de la *Division légère d'Auvergne*, la quitte le 30 septembre pour rejoindre l'état-major de la nouvelle 13^e Région militaire. Il a été exposé que l'organisation des unités FFI auvergnates de la 13^e Région apparaît calquée sur celle d'une division. Cette similitude ne semble pas relever du hasard et est également à mettre en relation avec l'instruction du 12 septembre. Cette hypothèse est renforcée par l'indéniable proximité de l'état-major FFI auvergnat avec le COMAC, à l'image de l'accueil à Clermont-Ferrand les 25 et 26 septembre d'une réunion des commandants régionaux FFI et du COMAC.

Aux premiers jours du mois d'octobre, le projet d'organisation d'une à plusieurs divisions au sein de l'ex-Région R5, devenue 12^e Région militaire, apparaît enfin dans la droite ligne de l'instruction du 12 septembre. A Limoges, le COMAC et l'EMN FFI disposent d'un relais critique mais efficace en la personne de Maurice Rousselier. Son projet est relativement plus tardif que ceux des divisions légères des régions voisines R4 et R6. Les rapports du lieutenant-colonel Rollot, émissaire du général Noiret pour la mise en place des régions militaires dans le Sud-ouest, sont particulièrement détaillés au sujet de l'ex-Région R5 au cours de la seconde quinzaine de septembre : s'ils abordent de façon précise les décisions organisationnelles et les orientations politiques de Rousselier, aucun ne signale un projet de division. Ce constat amène à envisager la conception d'un tel projet uniquement lorsque Rousselier s'est trouvé libéré d'une certaine pression politique, une fois acquise sa reconnaissance à la tête de la 12^e Région par le ministre de la Guerre le 27 septembre.

L'instruction du COMAC et de l'EMN FFI a été diffusée à tous les états-majors régionaux. Les projets s'y référant permettent d'appréhender de façon concrète l'influence en province de ces organes parisiens au cours du mois de septembre 1944. Sans surprise, le Sud-ouest, à travers la région R4, et le Massif central, avec les régions R5 et R6, forment une zone d'influence majeure. Cette instruction reste toutefois sans suite au sein de la Région FFI M, où, malgré l'insubordination affichée le 6 septembre en réponse aux décisions gouvernementales sur le devenir des FFI, aucun projet de division FFI n'est échafaudé.

Réhabiliter l'Armée d'armistice : l'application du programme politique de l'ORA

Reconstituer clandestinement les unités de l'armée en vue de la reprise du combat pour la libération du

8 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Lettre du président de la Province Lorraine du Front National de Lutte pour la Libération et l'Indépendance de la France au colonel de Chevigné, 19 septembre 1944. Le nom du président n'est pas donné dans le document.

9 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI du Territoire de Marseille, note au COMAC, 14 septembre 1944.

10 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Division d'Auvergne, note du colonel Mortier, 20 septembre 1944.

pays : cette perspective a guidé l'action des leaders de l'ORA après novembre 1942. L'été 1944 offre l'occasion de passer du programme à la réalisation. La mise sur pied des brigades des colonels Chomel et Bertrand représente l'exemple le plus poussé de la pleine application du projet politique de l'ORA. Raymond Chomel et René Bertrand, respectivement ancien chef d'état-major de l'ex-9^e Division militaire de Châteauroux et ancien chef de corps du 1^{er} RI attaché à cette même 9^e Division militaire, s'appliquent dès la fin du mois d'août à recréer l'ensemble des unités de l'ex-9^e Division, sans attendre d'éventuelles directives nationales.

Les deux projets de brigades, qui n'ont pas d'équivalent parmi les autres formations liées à l'ORA, ne répondent pas à un ordre de l'état-major national de l'ORA. A cette période, le général Revers n'exerce plus d'activité au titre de l'ORA. Nommé le 27 août comme adjoint du général Koenig à la tête de la Région de Paris, il semble avoir tourné la page de l'ORA, à l'image d'une note du 4 septembre fixant comme prioritaire le fait de « perpétuer le souvenir de l'ORA », au travers de l'écriture de comptes-rendus et de l'établissement de listes des membres de l'organisation. Son adjoint, le général d'Anselme, jusqu'alors présent en région toulousaine, a également gagné Paris, d'où, missionné par le général Koenig, il est envoyé au camp de Mourmelon pour y attendre (en vain) le groupement du colonel *Fabien*¹¹. Au regard des pièces conservées au SHD de Vincennes, ni l'un, ni l'autre ne semblent être intervenus dans le processus de mise sur pied des deux brigades.

Le colonel Bertrand a axé son action sur la reconstitution de son ancien régiment, le 1^{er} RI, stationné à Saint-Amand-Montrond (Cher) entre 1940 et 1942. Concevant sa brigade comme une « amorce d'une grande unité »¹² et mettant à profit sa fonction de nouveau commandant de la Subdivision du Cher, Bertrand ne se limite pas au seul 1^{er} RI et y adjoint deux demi-brigades, numérotées 33 et 34, au sein desquelles il mène, à son échelle, un exercice d'amalgame réunissant des formations de différents horizons, des FTP à d'anciens militaires du 1^{er} Régiment de France. Le colonel Chomel fait de même dans l'Indre, puis en Indre-et-Loire, en nommant les unités de la *Brigade Charles Martel* en référence aux principaux régiments de l'ex-9^e Division militaire : 27^e et 32^e RI, 8^e Régiment de Cuirassiers.

Au sein de la Région R1, en grande partie calquée sur les contours des anciennes 7^e et 14^e Divisions militaires de 1940-1942 (la Loire était rattachée à la 13^e Division de Clermont-Ferrand), le chef d'escadron Marcel Descour a représenté l'ORA¹³ avant de devenir, au printemps 1944, commandant militaire pour la zone alpine puis chef de l'état-major régional FFI (dont le commandement offre la particularité d'avoir été assumé par un civil, Alban Vistel, également responsable régional des MUR). Aux premiers jours de septembre 1944, le projet de *Division alpine FFI*, pensé conjointement avec Jean Vallette d'Osia, est concordant avec la perspective portée par l'ORA. Il ne découle toutefois pas d'un programme conçu de longue date mais d'un pari au lendemain de la libération de Lyon, lorsque la question du devenir des FFI régionaux s'est posée. Sa portée dépasse en outre la seule reconstitution des unités de 1940-1942. Si l'héritage de celles-ci est effectivement invoqué par certains groupes FFI de la Région R1, le projet de *Division alpine FFI* se réfère avant tout à la forte tradition des troupes alpines, celles-là mêmes qui sont restées invaincues face à l'armée italienne en juin 1940.

11 : AN, cote 3AG4 35 : Gouvernement militaire de Paris, note de service n° 3/GMP/EM, 27 août 1944.

SHD Terre, cote 1 K 561 : ORA, note du général Revers sur les mesures à prendre pour perpétuer le souvenir de l'ORA, 4 septembre 1944.

AD93, cote 304J2 : Gouvernement militaire de Paris, note du général Koenig au général Revers, 9 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, compte-rendu n° 458/I de fin de mission du colonel Bertrand, 10 novembre 1944.

13 : Le fait est mentionné dans les états de service de Marcel Descour (SHD Terre, cote 14 Yd 1811). Cette information est également donnée par le registre des membres de l'ORA achevé en 2011 par le général de Boisfleury, avec la particularité que Descour y est mentionné comme ayant été arrêté en septembre 1943 puis comme mort en déportation, ce qui n'a pas été le cas.

Le projet du colonel Adeline : redonner à l'Armée sa juste place au sein de la République

Le projet de la division du colonel Henri Adeline, sur les fronts de Royan et la Rochelle, naît le 18 septembre 1944 au cours d'un échange direct avec le général de Gaulle, dont Adeline est l'hôte à Saintes. Il n'existe pas de retranscription précise des propos échangés. Quoi qu'il en soit, Adeline a fondé son projet sur ce qu'il a interprété comme une instruction du chef du gouvernement et n'a pas hésité à revendiquer cette caution supérieure.

Henri Adeline a servi de l'été 1940 à juillet 1942 au sein de l'état-major de la 7^e Division militaire (Bourg-en-Bresse) puis a commandé le 1^{er} Bataillon du génie, à Bergerac. Après novembre 1942, la notice biographique établie à son sujet par l'Ordre de la Libération indique qu'il a été en contact avec l'ORA et l'*Armée secrète*. C'est dans le cadre de celle-ci que son action va se développer. En avril 1944, il devient en effet adjoint militaire du chef de l'Armée secrète de Dordogne-Sud. Par la suite, délégué du secteur Dordogne-Sud auprès de l'état-major FFI périgourdin, « son rêve » aurait été « de reconstituer son bataillon de génie, mais les nécessités du commandement en décidèrent autrement »¹⁴.

Henri Adeline a donné une orientation politique à son projet de division : conférer à l'Armée, grâce aux FFI, une place renouvelée au sein de la Nation, parallèlement à l'établissement d'une nouvelle IV^e République, dont la référence est placée en exergue des correspondances d'Adeline. Cette orientation est voisine de celle du COMAC si ce n'est que, au regard des écrits d'Adeline, elle ne comporte pas de remise en cause de l'existence de l'Armée d'Afrique. Dans ses écrits ultérieurs, Adeline défendra avec passion la figure des FFI. A ses yeux, « la Résistance était révolutionnaire » et a marqué « une reprise de conscience de la Patrie »¹⁵ :

« L'Armée du Maquis avait, en effet, réalisé la soudure Armée-Nation : l'ouvrier et le patron, l'intellectuel et le paysan, le prêtre et le libre-penseur, tous volontaires, ont combattu et sont morts côte à côte, unis par le même idéal¹⁶. »

Ces propos, publiés en 1948 dans un ouvrage rédigé sous le sceau de la déception, dénotent un projet politique voisin de celui de la *Division alpine FFI* : redonner une place réhabilitée à l'institution militaire au sein de la société française.

Un projet singulier : le GMSO

Le *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO) est un cas unique en France en 1944. Réunissant un temps plus de 25 000 hommes, il est constitué dans d'assez brefs délais au cours de la première quinzaine du mois de septembre par le regroupement de colonnes FFI issues des différentes régions du Sud-ouest et du Massif central : *colonnes R3, R4, R4bis, R5 et R6*. Sa mise sur pied résulte de l'action de deux hommes, arrivés d'Alger le 28 août : le général FFI Maurice Chevance-Bertin et le colonel Jean Schneider¹⁷. Le premier assure le commandement interrégional, le second, qui a brièvement commandé le 1^{er} Bataillon de Choc en Afrique du Nord, prend la tête du groupement.

Le GMSO n'est initialement pas pensé comme un projet de grande unité mais comme la réunion tactique sous un unique commandement interrégional d'une masse de manœuvre FFI à même d'assurer la poursuite des forces allemandes en retraite et à même de mener une action décisive de guérilla dans le Nord-est. Si l'une de ses composantes arbore dès la fin du mois d'août l'appellation de division (*Division légère de Toulouse*), une réorganisation du GMSO en grande unité autonome n'est évoquée qu'à partir de la mi-septembre, lorsque la question de la pérennisation du groupement se fait jour, après les combats d'Autun.

14 : Bergeret (Maurice Loupias) et Grégoire Herman, *Messages personnels*, Éditions Bière, Bordeaux, 1945, p. 159.

15 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 123.

16 : *Ibid.*, p. 126

17 : Des sources de l'automne 1944 évoquent une arrivée dès le 25 août (SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, par le colonel Redon, non daté, fin 1944) mais les communications du DMR Schlumberger, particulièrement fournies en ce qui concerne l'activité aérienne en région R4 en août et septembre 1944, indiquent une arrivée à Toulouse-Francazal le 28 août (AN, cote 3AG2 549).

Le compte-rendu d'opérations du colonel Schneider, rédigé sous son égide et à son avantage, montre le développement d'un nouveau projet :

« Le colonel Schneider se préoccupe avant tout de l'action future du groupement. Il expose ses vues à ce sujet au général commandant le 2^e CA [...]. Il apparaît au colonel Schneider que le moment est propice pour utiliser les procédés de combat et la souplesse de ses maquis pour les jeter en totalité dans les Vosges, entre Giromagny et Bussang, afin de noyer les faibles défenses allemandes et de pousser jusqu'en bordure de la plaine d'Alsace, couvrant ainsi une opération déclenchée sur Belfort¹⁸. »

Dans les mêmes temps, le 17 septembre, dans le Médoc, Chevance-Bertin se réfère au GMSO pour annoncer, dans une perspective politique assez proche de celle du COMAC, l'évolution à venir des unités FFI en nouvelles grandes unités :

« Si la guerre n'est pas finie avant l'hiver, il y aura un regroupement des FFI et une réorganisation en grandes unités tout en s'efforçant, dans la mesure du possible, de conserver aux groupes leurs chefs actuels. Plusieurs divisions ainsi constituées sont déjà remontées vers le Nord pour prendre part aux batailles dans l'Est. Jamais les Alliés, ni même le gouvernement n'auraient supposé que l'action militaire des FFI puisse prendre une telle ampleur [...]. Les FFI doivent devenir un élément important de l'armée de demain. C'est en grande partie de notre courage, de notre union et surtout de notre discipline que cela dépend¹⁹. »

L'évolution du GMSO en une grande unité fait ainsi l'objet de deux conceptions concomitantes mais non pleinement superposées : l'une de nature essentiellement opérationnelle envisagée par Schneider, la seconde bien plus politique, portée par Chevance-Bertin.

Opportunismes

Deux des projets de division identifiés relèvent davantage de vues personnelles que de conceptions politiques sur la place des FFI au sein de la Nation.

Le 15 septembre, à Bordeaux, le lieutenant-colonel Rollot, émissaire du général Noiret pour la mise en place des nouvelles administrations militaires territoriales dans le grand Sud-ouest, fait état de l'intention du colonel Druilhe, commandant provisoire de la 18^e Région, de constituer une division avec les importants effectifs africains issus des *Fronstalags* aquitains²⁰. Si le colonel Druilhe déploie effectivement une activité d'organisation et d'encadrement des éléments africains comme des éléments FFI, il n'y a pas de trace particulière d'un projet divisionnaire, en dehors du rapport du lieutenant-colonel Rollot. L'action du colonel Druilhe au cours de l'automne 1944 aboutit par contre à la mise en place de jalons, qui permettront ensuite aux services régionaux de répondre rapidement aux sollicitations ministérielles, lorsque le plan de réarmement de novembre 1944 sera mis en œuvre : constitution de cadres de régiments, nivellement des unités FFI, organisation de services...

Au demeurant, le rapport du 15 septembre du lieutenant-colonel Rollot est à replacer dans le contexte bordelais. Dans ses rapports successifs, Rollot, ancien cadre de l'OCM au sein de la Région B, contraint à quitter le Bordelais en août 1943, ne cache pas son mépris pour Druilhe, ni ses velléités de prendre les rênes de la 18^e Région et d'y piloter lui-même la levée de nouvelles divisions : il en propose trois. Rollot n'a toutefois pas l'occasion de donner corps à ses propos : dès le 16 septembre, il reçoit l'ordre de quitter Bordeaux pour Limoges, ce qu'il fait le 18, et n'intervient plus par la suite sur la scène bordelaise.

Le projet énoncé en décembre 1944 par le lieutenant-colonel de Milleret, pour les forces placées sous ses ordres sur le front du Médoc, traduit également l'ambition de son promoteur. Il illustre cependant principalement sa volonté de ne pas rester sur la touche alors que le programme de réarmement du 30

18 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Rapport d'opérations du Colonel Schneider, 10 novembre 1944.

19 : SHD Terre, cote 13 P 85 : Bataillon Pistolet, reproduction du discours du général Bertin, 19 septembre 1944.

20 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

novembre commence à recevoir une publicité. Davantage qu'un projet politique, il s'agit de la réaction d'un chef face à un environnement concurrentiel, ainsi que De Milleret l'explique à ses subordonnés :

« Nous sommes dans une grande période de restructuration. Il y a actuellement une confusion assez profonde [...]. Tous les grands généraux y compris le général de Larminat ont été convoqués : il y aura des victimes, il y aura des positions raffermies. Nous ne pouvons pas travailler sans être certains[,] sans connaître le terrain sur lequel nous allons marcher. C'est le motif essentiel de ma temporisation que vous déplorez à certains moments. Vous verrez à l'usage que j'ai été sage, car vous allez voir beaucoup de mesures qui entraîneront de profondes déceptions chez nos gens. Je crois avoir été un de ceux qui ont le mieux limité la casse. Je sais que ce que je demanderai demain à Cognac ne pourra pas être démolit, modifié légèrement peut-être²¹. »

Conduites de projet

Les douze projets de divisions FFI repérés n'ont pas connu les mêmes développements. Afin d'aller plus avant dans la compréhension de ces projets puis dans l'analyse de leur devenir, il apparaît opportun d'adopter une approche analytique, basée sur les principales étapes d'une conduite de projet.

Une grille de lecture à quatre stades

Quatre étapes successives sont retenues pour décrire le développement progressif des projets de divisions FFI. Elles correspondent à des degrés croissants d'avancement de projets :

Stade	Contenu	Jalons archivistiques
Initialisation du projet	Une idée de faire est posée : le principe de créer une grande unité est émis, des pistes sont envisagées	Documents décrivant l'idée : lettres, comptes-rendus...
Formalisation du projet	Un schéma organisationnel est défini, des rôles sont donnés, un calendrier est fixé et des ressources sont ciblées.	Notes d'organisation
Mise en œuvre du projet	La réalisation du projet est engagée	Comptes-rendus d'avancement
Réception du projet	L'organisation est achevée et opérationnelle	Document attestant l'entrée en action de la grande unité

Elles sont identifiables au sein des sources archivistiques grâce à des natures précises de documents, constituant autant de jalons distinctifs de l'avancement des douze projets étudiés :

Projets	Initialisation du projet	Formalisation du projet	Mise en œuvre du projet	Réception du projet	Numéro des notices en annexe
<i>Brigade Charles Martel</i>					2.17
<i>Brigade Bertrand</i>					2.18
<i>Division alpine FFI</i>					2.19
Projet du colonel Adeline					2.20
Projet du colonel Rousselier					2.21
GMSO					2.22

21 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944.

Projets	Initialisation du projet	Formalisation du projet	Mise en œuvre du projet	Réception du projet	Numéro des notices en annexe
<i>Division légère de Toulouse</i>					2.23
<i>Division légère d'Auvergne</i>					2.24
Projet lorrain					2.25
<i>Division de Provence</i>					2.26
Projets bordelais					2.27
Projet de la <i>Brigade Carnot</i>					2.28

Initialisation des projets

Tous les projets sont nécessairement passés par cette étape, qui constitue un point de départ : la définition de l'idée sous-tendant les actions ultérieures. Six projets, parmi les douze identifiés, n'ont toutefois pas dépassé ce premier stade : le principe fondateur est émis mais reste sans suite.

Tel est le cas de quatre projets, davantage incantatoires que concrets, ayant vu le jour en lien avec l'instruction du COMAC du 12 septembre 1944. L'absence de suite découle de la place des acteurs promouvant le projet. Le projet d'une division lorraine émane d'une instance politique civile, le comité régional du Front national pour la Lorraine, qui, faute de trouver un écho auprès des autorités militaires sollicitées (le colonel de Chevigné, représentant l'EMGG pour l'installation des nouvelles régions militaires) n'est pas en mesure d'aller au-delà. Il en va de même pour le projet de *Division Provence*, porté par un état-major FFI local, déconnecté du général Chadebec de Lavalade, arrivant du Levant et nommé à la tête de la nouvelle 15^e Région militaire (Marseille).

Le cas des *Divisions légères de Toulouse et d'Auvergne* est différent. Ces deux divisions ont existé au sens où la dénomination de division a servi d'appellation pour deux des colonnes composant le GMSO : la *colonne R4* toulousaine dès sa création (avec 8 100 hommes à la date du 11 septembre), la *colonne R6* auvergnate à partir du 20 septembre (7 500 hommes à la date du 10 septembre). L'intention divisionnaire est claire. Elle est même martelée politiquement dans le cas des éléments toulousains. En termes de conduite de projet, le stade de la formalisation n'est cependant pas atteint. Les deux divisions légères restent sans structuration particulière : il s'agit avant tout de la juxtaposition d'unités de guérilla, sans spécialisation particulière (hormis des formations sanitaires et quelques éléments artilleurs), ni répartition équienne des effectifs. La *colonne R4* réunit ainsi cinq groupements dont les effectifs varient de 300 à 3 500 hommes. Pris en tenaille entre les prélèvements d'unités effectués par l'Armée B et le projet de division du GMSO, les deux divisions légères ne connaissent pas de formalisation plus poussée. Parallèlement, le colonel Schneider engage la formation de services organiques à l'échelle du GMSO par prélèvement sur les colonnes regroupées dans la région d'Auxonne et de Genlis. Dès le 14 septembre, au sujet de la *Division légère de Toulouse*, le colonel FFI Redon dresse un constat d'échec :

« La *Division légère de Toulouse* n'est plus. Dissociée par ordre de l'Armée, privée de ses moyens par le *Groupe Schneider* qui lui enlève ses services embryonnaires, la *Division légère* a vécu²². »

Le projet signalé à Bordeaux le 15 septembre par le lieutenant-colonel Rollot n'a pas dépassé le stade de l'idée de faire, dans la mesure où Rollot quitte très rapidement la scène bordelaise. Par la suite, en décembre 1944, le projet du lieutenant-colonel de Milleret sur le front de la Pointe de Grave n'a pas non

22 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, par le colonel Redon, non daté, fin 1944.

plus été plus avant. Le 20 décembre, De Milleret a annoncé vouloir présenter son projet au général de Larminat le lendemain à Cognac. Cet exposé ne semble pas avoir eu lieu, du moins à la date du 21 décembre, l'agenda du général de Larminat signalant son absence du Sud-ouest du 17 au 22 décembre²³. Aucune trace n'est ensuite identifiable, tandis que les effectifs du front du Médoc servent à l'organisation de quatre régiments non-endivisionnés.

Formalisation du projet

Cette seconde étape marque l'entrée dans une réelle conduite de projet : une architecture est proposée, des besoins sont jaugés, des ressources humaines comme matérielles sont identifiées, des missions sont réparties et un échéancier est dressé. Cette étape, au-delà de son contenu technique, implique que le chef de file du projet mobilise des énergies autour de lui et fasse valoir ses décisions.

A Limoges, à la tête de la Région R5 puis de la 12^e Région militaire, le colonel Rousselier illustre pleinement cette posture : c'est en tant que commandant régional qu'il impose une organisation des forces FFI en brigades départementales, en vue de « former une ou plusieurs divisions »²⁴. Il en va de même pour le colonel Descour, son homologue en 14^e Région (Lyon), assisté du lieutenant-colonel Vallette d'Osia, transfuge de la DMOS et ex-organisateur de l'Armée secrète en Haute-Savoie : forts de leur légitimité, les deux hommes initient le projet de *Division alpine FFI* à une échelle régionale et orientent en ce sens l'ensemble des ressources FFI régionales²⁵. L'autorité des colonels Chomel et Bertrand, acteurs clés de l'ORA dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Cher, n'est de même pas contestée et leur confère la légitimité requise pour porter leurs projets respectifs de *brigades*, résolument calquées sur une organisation divisionnaire. Quant au colonel Adeline, face aux poches allemandes du Sud-ouest, il dispose d'un argument-massue : l'adoubement du général de Gaulle venu visiter son état-major et écouter ses projets le 18 septembre.

A l'inverse, au sujet du GMSO, l'exercice de formalisation d'un projet de grande unité du colonel Schneider sonne creux. A la fin du mois de septembre 1944, en conflit ouvert avec le général de Lattre de Tassigny (dont il ose contester l'autorité au motif que le GMSO est lié, au travers du général FFI Chevance-Bertin, à l'autorité de l'évanescence DMOS et non à l'Armée B), Schneider n'apparaît en phase ni avec ses subordonnés, ni avec son environnement hiérarchique, où s'accumulent les signaux négatifs aboutissant à l'annonce de la dissolution du GMSO. Par ailleurs, en matière de formalisation de son projet, Schneider fixe des échéances irréalistes. Une première note du 2 octobre ne donne à ses subordonnés qu'un délai de 23 jours pour adopter une organisation de grande unité. Une seconde note du 11 octobre place désormais l'échéance à neuf jours tout en ne laissant que trois jours aux intéressés pour faire part des difficultés rencontrées²⁶... A cela s'ajoute le fait que Schneider ne semble pas tenir compte de l'érosion concomitante et croissante de ses forces par refus de signature des engagements dans l'Armée (le GMSO perd de la sorte 45 % de ses effectifs). Le projet du colonel Schneider se clôt sur ces notes restées sans effet, tandis que les composantes du GMSO passent une à une sous le commandement tactique des divisions de la 1^{re} Armée.

Mise en œuvre du projet

Cette troisième étape a confronté les promoteurs des projets de grandes unités FFI à leurs propres limites matérielles, logistiques et organisationnelles.

Dans le cas de la *Division alpine FFI*, la réunion de près de 20 000 hommes est assez rapidement réalisée en octobre 1944 car le projet de division a été précocement défini, pour prévenir une potentielle captation des effectifs régionaux par l'Armée B. A l'inverse, en 12^e Région, la mise en œuvre du projet du colonel

23 : Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944.

24 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note n° 1 926/Cab du colonel Rousselier, 4 octobre 1944.

25 : SHD Terre, cote 9 P 72 : État-major régional FFI, 1^{er} Bureau, note de service n° 277/I/C/4 du colonel Descour, 5 octobre 1944.

26 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note de service n° 200/I au sujet de l'organisation d'unités régulières, 2 octobre 1944 ; GMSO, note n° 257/I, 11 octobre 1944.

Rousselier se heurte au fait que des effectifs conséquents ont quitté le giron régional, en direction du Nord-est (avec le GMSO), vers les fronts de l'Atlantique ou vers la 5^e Région voisine (autonomisation de la brigade du colonel Chomel) : durant le mois d'octobre, malgré diverses tentatives plus ou moins conciliantes à l'égard des commandements aux ordres desquels ces effectifs ont glissé, Rousselier perd définitivement le contrôle des éléments ayant essaimé. De plus, à partir de la fin du mois d'octobre, il doit faire face à des demandes croissantes de renfort au profit des FFO et de la 1^{re} Armée.

En 5^e Région, dès la fin du mois de septembre, les colonels Chomel et Bertrand mettent en œuvre leurs projets respectifs de brigades, dont l'organisation calque, à petite échelle, celle d'une division d'infanterie. A la différence des projets alpin et limousin, Chomel et Bertrand visent dans un premier temps une organisation réduite, avec deux bataillons par régiment au lieu de trois mais avec une surreprésentation des officiers et sous-officiers (un cadre pour trois hommes au sein de la *Brigade Charles Martel*, un pour six dans la *Brigade Bertrand*). Ils posent des cadres ayant l'avantage d'être rapidement opérationnels et à même de se développer ultérieurement en accueillant de nouvelles recrues. De façon pragmatique, Chomel et Bertrand calent également leurs effectifs sur l'armement et l'équipement disponibles. De la sorte, à la fin du mois d'octobre, au moment de leur départ vers les fronts de Saint-Nazaire et Royan, bien que ne jugeant respectivement que 2 500 et 5 500 hommes, les deux brigades, bien armées et dotées de services, se démarquent nettement de leurs homologues déjà présentes face aux poches allemandes. Évoquant l'arrivée prochaine de sa brigade devant Saint-Nazaire, le colonel Chomel peut légitimement s'y référer pour donner une perspective aux autres formations FFI :

« L'arrivée [d'un premier bataillon de la brigade] permettra de dire à tous : patience, nous arrivons pour vous relever et voici ce que nous ferons de vous [...]»²⁷. »

La dimension matérielle n'est pas à sous-estimer. En 12^e Région, le projet du colonel Rousselier est engagé dans un environnement matériel très peu favorable. Cette région, qui est restée à l'écart des axes de retraite allemands et où peu de dépôts clandestins du CDM ont subsisté, n'offre que peu de ressources. Les unités, qui y sont organisées durant l'automne, se caractérisent par la faiblesse de leur dotation en armes collectives, tandis qu'aucune pièce d'artillerie ne semble avoir été localement récupérée. Tel n'est pas le cas en 14^e Région (Lyon) : Descour et Vallette d'Osia bénéficient d'un héritage substantiel du CDM, ainsi que d'un gisement de prises de guerre le long de la vallée du Rhône. Si l'armement de la *Division alpine* reste évidemment perfectible, le niveau atteint à la fin de l'année 1944 est tout sauf anecdotique, avec la disponibilité de quelque 9 710 fusils, 926 fusils-mitrailleurs, 457 mitrailleuses, 53 mortiers, une vingtaine de canons de petits calibres et d'autant de pièces d'artillerie de calibre supérieur ou égal à 75 mm.

Sur les fronts de Royan et La Rochelle, pour la mise en œuvre de son projet de division, le colonel Adeline s'appuie largement sur les initiatives de ses principaux subordonnés. Dès le mois de novembre, les principales unités FFI de ces fronts se sont engagées, non sans concurrences, dans un processus de réorganisation (voir le chapitre 9). Des fusions et absorptions permettent de rationaliser les effectifs, des fonctions spécialisées émergent (création de batteries d'artillerie, de compagnies de transport...). Contraint de gérer simultanément les servitudes d'un front et la réorganisation de ses unités, Adeline se montre davantage pragmatique que directif, mettant à profit les arrivées de matériel pour hâter l'évolution de ses unités vers l'organisation souhaitée. Il veille notamment à la spécialisation progressive de certaines unités pour former une unité de reconnaissance et un cadre de régiment d'artillerie. Son approche est résumée par une mention de décembre 1944 :

« La plus large initiative est laissée aux intéressés pour venir à bout des difficultés, peut-être nombreuses, qui pourraient être rencontrées, mais qui ne doivent pas être insurmontables²⁸. »

Réception du projet

Le stade de la réception correspond à l'aboutissement des projets : la grande unité envisagée a été mise sur

27 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Chomel au commandant Conze, 30 octobre 1944.

28 : SHD Terre, cote 13 P 95 : FFSO, note du colonel Adeline, 17 décembre 1944.

piéd et entre en opérations.

Confronté à une baisse drastique des effectifs à sa disposition, le projet limousin du colonel Rousselier fait long feu et s'étiolé sans aboutir. La mise en œuvre du projet a certes été engagée mais les composantes effectivement organisées quittent une à une le giron régional (26^e, 63^e, 78^e, 126^e RI FFI puis les 4^e et 5^e BCP) tandis que les composantes externalisées dès le mois de septembre empruntent d'autres voies (50^e et 108^e RI FFI au sein des FFO). Dès le 10 novembre, Rousselier ne peut que constater la perspective d'un échec :

« Le but de la [12^e] Région [est] de constituer dans le délai de quelques mois les éléments principaux d'une grande unité, qui, formée d'hommes ayant déjà combattu ensemble, aurait acquis rapidement une grande cohésion et une valeur de combat certaine. Mais l'absence de matériel d'une part, les prélèvements de bataillons prescrits ou annoncés réduisent sensiblement les possibilités de la Région et compromettraient dès maintenant la réalisation de ses espérances si les unités libérées par la liquidation escomptée du front Ouest n'étaient pas remises à sa disposition [Rousselier fait ici écho à l'attaque de Royan, escomptée en décembre 1944 puis reportée]²⁹. »

Mises sur pied précocement et en veillant à l'adéquation entre les effectifs et l'armement, les brigades des colonels Chomel et Bertrand atteignent le stade de la réception dès la mi-octobre 1944. Ce résultat est acté dès le 22 octobre par l'EMGG, lorsque celui-ci autorise le départ des deux brigades pour les FFO. En 14^e Région, la réception du projet de *Division alpine* prend une tournure des plus officielles. Descour et Vallette d'Osia mettent à profit la visite du général de Gaulle dans les Alpes, du 4 au 6 novembre 1944, pour exposer le projet de division et les résultats obtenus, en vue de transformer l'essai. A cette occasion, quatre prises d'armes et défilés, à Annecy, Albertville, Challes-les-Eaux puis Grenoble, sont autant d'occasion de présenter au chef du gouvernement des éléments de trois des cinq demi-brigades de la *Division alpine*.

Dernier projet encore en lice parmi ceux ayant abordé la mise en œuvre, celui porté par le colonel Adeline connaît une réception au forceps. A la différence de la *Division alpine* FFI et des brigades des colonels Chomel et Bertrand, les principales composantes du projet porté par le colonel Adeline ne peuvent pas être directement réunies en une grande unité formant corps, car elles opèrent leur évolution tout en étant en charge de portions des fronts de Royan et La Rochelle. Adeline engage néanmoins dès le mois de novembre un travail de persuasion et de conviction, visant à obtenir la reconnaissance officielle de son projet auprès du général de Larminat, auprès du ministère de la Guerre et jusqu'auprès de l'EMGDN. Malgré des déconvenues initiales, la pugnacité d'Adeline se révèle payante : le 22 janvier 1945, le ministère de la Guerre entérine le principe de formation d'une division à partir des troupes FFI des fronts de Royan et La Rochelle³⁰.

Quête de reconnaissance et pratiques transgressives

Les projets de divisions FFI de l'automne 1944 sont des entreprises alternatives, comme elles sont engagées en dehors du giron du gouvernement. Celui-ci détenant théoriquement un monopole régalien en matière de conduite et d'organisation des forces militaires, le caractère alternatif de ces projets se double d'une dimension résolument transgressive. Bien que visant de façon consensuelle la refondation d'une armée nationale, ces projets, décentralisés et menés indépendamment de la gestation centralisée du programme de réarmement gouvernemental, portent ainsi en germe une contestation de l'action gouvernementale.

La remise en cause porte naturellement sur la place accordée aux FFI à la suite de la décision du général de Gaulle du 28 août puis des décrets des 19 et 20 septembre. La directive du COMAC du 12 septembre illustre à ce titre la tentative d'un projet militaire et politique alternatif. Les entreprises engagées au sein des régions dès le début du mois de septembre questionnent également le rythme de définition du programme de réarmement puisque les projets de divisions FFI, aussi divers qu'ils aient été, ont en commun de montrer

29 : Note du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 10 novembre 1944, doc. cit.

30 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1 du 22 janvier 1945.

que la base FFI est prête alors que le gouvernement ne l'est pas encore. Ces projets intègrent enfin des revendications identitaires, achoppant sur le poids accordé aux différentes régions par le gouvernement. La question est ouvertement posée au sujet des forces FFI du Sud-ouest et du Massif central, qui ne bénéficient pas de décisions précoces telles que celles de la création de la 19^e DI bretonne et de la 10^e DI parisienne. Ainsi, le 14 septembre, en Région R4, le colonel FFI *Ravanel* regrette le discours du général de Gaulle au Palais de Chaillot le 12 septembre, où la 19^e DI a été citée en exemple mais pas la *Division légère de Toulouse* :

« Cet incident montre le manque d'information dans lequel [le général de Gaulle] se trouve et est tout à fait regrettable³¹. »

Alternatives et transgressives par le fait même de leur existence, les entreprises de divisions FFI ont naturellement donné lieu à des pratiques transgressives variées, décelables dans les fonds relatifs aux projets ayant atteint le stade de la formalisation. Par ailleurs, leurs promoteurs ont tous été conscients qu'aucune pérennisation n'était envisageable sans l'obtention d'une reconnaissance gouvernementale. La voie à suivre pour y parvenir a été étroite. Certaines pratiques transgressives se sont révélées payantes, d'autres ont, au contraire, conduit à une situation d'échec.

Les brigades Charles Martel et Bertrand : entre mise devant le fait accompli et lobbying

Ambitionnant de récréer les unités de l'ex-9^e Division militaire de l'Armée d'armistice, les colonels Chomel et Bertrand passent à la mise en œuvre de leurs projets respectifs de brigades après le 12 septembre 1944, à l'issue de la reddition de la *colonne Elster* face à laquelle leurs groupements ont combattu. Ils mènent leurs deux projets de façon autonome, davantage dans l'esprit de l'ORA qu'au titre d'un ordre explicite. Ils reçoivent néanmoins l'appui du commandant Pierre Conze, ex-chef d'état-major national de l'ORA, intégré au sein de l'EMGG. Les relations régulières entretenues avec Conze ne sont vraisemblablement pas étrangères à l'ordre ministériel du 21 septembre, organisant le déplacement de la brigade du colonel Chomel de l'Indre (en 12^e Région militaire, dans le giron du colonel FFI Rousselier) vers le territoire de la 5^e Région militaire, placée sous la responsabilité du général Jules Delmas, qui semble avoir été lié à l'ORA³². Au sein de cette région, Chomel et Bertrand bénéficient d'un environnement hiérarchique favorable : en quelques semaines, les deux brigades prennent corps.

A la mi-octobre, alors que le programme de réarmement gouvernemental n'est pas encore arrêté, la mise sur pied puis l'existence des deux brigades constituent un fait accompli, difficilement réversible. Qui plus est, comme Chomel et Bertrand apparaissent zélés et ne font pas de vagues, nonobstant leur choix initial de constituer les deux brigades de leur propre chef, il apparaît difficile de ne pas considérer les deux unités. L'hypothèse d'un envoi de la *Brigade Charles Martel* vers la 1^{re} Armée est même soulevée³³.

C'est dans ce cadre que Chomel et Bertrand bénéficient du travail de *lobbying* effectué en leur faveur par Conze, au sein de l'EMGG. La création du commandement des FFO offre l'opportunité de donner un emploi aux deux brigades. Il n'est pas anodin de relever que le général de Larminat, nommé à la tête des FFO, prend le commandant Conze comme chef d'état-major. Ce dernier ne ménage alors pas ses efforts pour placer les brigades des colonels Chomel et Bertrand. Tandis que de Larminat entame une tournée des secteurs d'opération de l'Atlantique, Conze lui adresse depuis Paris une série de télégrammes l'informant de la disponibilité des brigades et de l'intérêt de rencontrer le colonel Chomel :

« [Ce 20 octobre] vous signale intérêt pour opérations utiliser *Brigade Chomel* stationnée à Blois et forte quatre bataillons. Stop. Pouvez sur chemin retour rencontrer colonel Chomel à Hôtel de Blois à

31 : AD93, cote 304J8 : Etat-major FFI de la Région de Toulouse, note n° 10 du colonel Ravanel adressée à l'EMN FFI, 14 septembre 1944

32 : Ordre n° 76-EMGG/3, 21 septembre 1944, doc. cit. L'appartenance de Jules Delmas à l'ORA n'est pas mentionnée dans son dossier individuel (SHD Terre, cote 13 Yd 1068) mais est signalée dans le registre des membres de l'ORA achevé en 2011 par le général de Boisfleury.

33 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, tableau de situation des FFI, fin octobre 1944.

Blois³⁴. »

Au regard de l'agenda du général de Larminat, celui-ci rencontre effectivement Chomel à Angers le 25 octobre au soir, en compagnie du général Hary, commandant la 4^e Région militaire³⁵. Entre-temps, le cours des événements s'est accéléré : dès le 22 octobre, Conze a obtenu à Paris que Chomel soit nommé à la tête du secteur de Saint-Nazaire, ainsi que l'assurance d'un rapide envoi des *Brigades Charles Martel* et *Bertrand* vers les FFO, ce que l'EMGG confirmera le 7 novembre. Un mois plus tard, les deux brigades sont intégrées au programme de réarmement du 30 novembre, comme noyaux de deux nouvelles divisions.

Constituées en dehors du giron du ministère de la Guerre, les deux brigades des colonels Chomel et Bertrand, uniques exemples d'une application complète du projet politique de l'ORA à l'échelle d'une ancienne division militaire de l'Armée d'armistice, se voient ainsi intégrées à la politique gouvernementale par le fait d'un *lobbying* mené au cœur de l'institution militaire.

La Division alpine FFI : une efficace manœuvre de contournement des voies hiérarchiques

Le projet de la *Division alpine FFI* s'est trouvé confronté à une difficulté majeure : l'opposition de principe du général de Lattre de Tassigny à la formation de grandes unités FFI. Cet obstacle a pu sembler irrémédiable, dans la mesure où, en septembre 1944, De Lattre dispose d'une autorité militaire prééminente dans le Sud-est. A aucun moment, la DMOS du général Cochet n'a eu les moyens, ni la légitimité politique pour contrebalancer les choix du général de Lattre. Ce dernier, vainqueur à Marseille et Toulon, est sorti politiquement renforcé de sa confrontation avec le général de Larminat à la fin du mois d'août, De Larminat ayant été désavoué et relevé de ses fonctions à la tête du 2^e CA. La formalisation et la pérennisation du projet de *Division alpine* ont ainsi nécessité de contourner l'opposition du commandant de l'Armée B, tout en ménageant son autorité et sa susceptibilité.

Le projet de *Division alpine* germe le 4 septembre au matin, au lendemain de la libération de Lyon. Il est exposé au général de Lattre de Tassigny dès le 5, non sans que Descour et Vallette d'Osia aient veillé à s'assurer préalablement le soutien des autorités civiles :

« Le général de Lattre avait décidé de les entraîner [les FFI] dans son sillage et il avait déjà prescrit les premières mesures d'exécution. Il pensait, soit verser directement les hommes en renfort dans les unités régulières après dissolution de leurs unités FFI, soit les affecter en unités constituées dans les régiments de combat, dont ils viendraient augmenter le potentiel. C'est justement ce que nous [Descour et Vallette d'Osia] ne voulions pas. La discussion se prolonge, chacun restant sur ses positions, les civils nous appuyant vigoureusement. Soudain de Lattre fit volte-face [...]. Soit, dit-il. Je suis, par principe, opposé à la formation d'une grande unité FFI mais je fais une exception pour la vôtre. Montez-là ; j'en serai le parrain !³⁶ »

Vallette d'Osia explique le changement de position de De Lattre par deux raisons. D'une part, un refus aurait entraîné le retour à la vie civile d'une grande partie des effectifs FFI. D'autre part, de Lattre n'aurait pas voulu se mettre à dos une région intéressante par ses ressources industrielles. Quelques jours plus tard, De Lattre ne prendra toutefois pas de gants au sujet des FFI venus du Sud-ouest, tout aussi nombreux que les FFI alpins. Quant à la logistique de l'Armée B, assurée par le 6^e Groupe d'armées US, elle ne fait pas appel aux ressources industrielles locales. Une prise de conscience du poids humain et logistique de la gestion d'un front alpin éloigné du front principal semble être une meilleure explication, qui plus est dans le contexte de pénurie d'essence auquel l'Armée B est alors confrontée. Quoi qu'il en soit, tandis que Descour prend le commandement de la 14^e Région, avec l'aval de De Lattre, Vallette d'Osia engage rapidement la mise en œuvre du projet de *Division alpine*.

Aucun fait décisif n'est relaté lors de la venue du général de Gaulle à Lyon les 14 et 15 septembre, bien qu'il

34 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Télégramme FFO/Cab/63 du commandant Conze, 20 octobre 1944.

35 : Agenda du général de Larminat, année 1944, doc. cit.

36 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire*, Tome II, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1990, p. 221.

soit vraisemblable que le projet ait été évoqué. La visite du général de Gaulle dans les Alpes du 4 au 6 novembre 1944 a par contre offert à Descour et Vallette d'Osia l'opportunité d'une validation officielle de leur projet. Lors d'un premier exposé le 5 novembre, De Lattre, également présent, réfute l'emploi du terme de division, concédant uniquement à parler d'un groupement de bataillons. Néanmoins, à Grenoble, le 5 au soir, le ministre de la Guerre aurait informé oralement Vallette d'Osia de l'accord du général de Gaulle pour une régularisation de la *Division alpine FFI* en une grande unité. De Lattre ne s'y serait résolu que le lendemain, bien que « toujours, par principe, hostile à la création de grandes unités FFI »³⁷. La décision de création de la 27^e DA est ensuite officialisée le 17 novembre. Ce résultat est à mettre au crédit des deux promoteurs du projet : ils ont su profiter de la présence du chef du gouvernement et du ministre de la Guerre pour contourner l'avis négatif de De Lattre, sans affrontement direct.

Le projet du colonel Adeline : la prime à la pugnacité

Face aux poches allemandes du Sud-ouest, le colonel Adeline a fait siennes les instructions du général de Gaulle, reçues le 18 septembre au sujet de la formation d'une division. Il revendique de les appliquer avec zèle. A la fin du mois de septembre, il bénéficie au demeurant d'une réelle reconnaissance au plus haut niveau, ainsi qu'en atteste un rapport qu'il adresse à l'EMGDN et que le général Juin transmet ensuite au général Bedell-Smith, le chef d'état-major du SHAEF³⁸. La fonction de coordination et d'organisation des fronts du Sud-ouest lui offre l'opportunité de déployer ses qualités, comme en atteste le portrait qu'a dressé l'un de ses subordonnés :

« Résistant authentique, intrépide maquisard, le colonel Adeline est un officier de carrière instruit et expérimenté, d'un esprit lucide. Il n'est pas de ceux qui attendent les ordres pour agir. Ses initiatives, sa ténacité, sa patience et l'affection qu'il porte aux FFI lui permettent de s'imposer peu à peu aux divers éléments sous ses ordres [...]»³⁹.

Le 18 novembre, date à laquelle le plan de réarmement français n'est pas encore bouclé, Adeline adresse un premier projet de division au ministre de la Guerre, sous le couvert du général de Larminat. Adeline présente son projet non pas comme une proposition mais comme l'exécution de la décision du chef du gouvernement :

« Lors de son passage à Saintes, le 18 septembre 1944, le général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République [...] m'a demandé de préparer la mise sur pied d'une division d'infanterie en utilisant les formations FFI sous mes ordres. J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai procédé à la création de la division en question»⁴⁰.

Adeline n'exprime aucun doute sur la concrétisation prochaine de son projet et n'attend qu'une confirmation ministérielle :

« [Il] serait souhaitable que la création de cette division soit entérinée par une décision officielle que je vous demande de bien vouloir provoquer [...]. Cette décision, outre qu'elle donnerait à une jeunesse ardente et pleine de flamme la certitude que son action ne prendrait pas fin dès la cessation des combats auxquels elle prend part actuellement, me permettrait de mettre au point dès maintenant les détails de l'organisation de cette unité [...]. J'estime en effet, que les unités qui sont en ligne et qui, bien que ne disposant que de peu de temps, ont su s'organiser, méritent que le travail qu'elles ont fourni à ce point de vue soit pris en considération et soit sanctionné par la décision qui reconnaîtrait définitivement leur formation en grande unité»⁴¹.

37 : *Ibid.*, p. 244-248.

38 : AN, cote 3AG4 74 : FFI – Commandement des Troupes en Opérations dans le Secteur Bordeaux – La Rochelle, note du colonel Adeline sur la situation militaire adressée à l'EMGDN, 28 septembre 1944 ; EMGDN, Lettre n° 111/DN/3/PS du général Juin au général Bedell-Smith, 1^{er} octobre 1944.

39 : SHD Terre, cote cote 1 K 632 : *Le Secteur de l'Aunis*, tapuscrit non daté du général Félix Chêne.

40 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 18 novembre 1944.

41 : *Ibid.*

Cette lettre du 18 novembre reste sans réponse. Le général de Larminat ne la transmet au ministère que le 27 novembre, soit trop tard pour modifier le plan de réarmement en cours de bouclage. De plus, il émet un avis défavorable au regard d'une composition exclusivement restreinte à des formations de l'ex-Armée secrète, dont il craint un esprit partisan. De Larminat insiste néanmoins sur la nécessité de décisions rapides et claires :

« J'ai déjà signalé à Paris le danger qu'il y a à laisser dans l'incertitude sur leur sort futur les unités combattantes sur le Front de l'Ouest. Cette incertitude les pousse à se fixer sur des formules nées de considérations personnelles et locales [...]»⁴². »

Lorsque le plan de réarmement français est finalisé le 30 novembre, le projet du colonel Adeline n'y figure pas. Le 5 janvier, Adeline reprend sa plume pour un exposé au ton amer :

« Je reconnais sans peine que les opérations sur le front de l'Ouest sont, au point de vue national, d'un intérêt moindre que celles du front de l'Est, et que la priorité dans les attributions de toutes sortes doit être réservée à ce dernier, mais je puis difficilement admettre le désintéressement presque total dont sont l'objet les troupes en opérations sur le secteur de Royan - La Rochelle [...]. Je suis convaincu que des unités régulières à qui l'on demanderait de combattre dans de semblables conditions n'apporteraient pas le même entrain et la même bonne humeur et se seraient déjà lassées depuis longtemps [...]»⁴³. »

Frisant l'insubordination, Adeline va jusqu'à poser insidieusement la question de la confiance du gouvernement à son égard et à celui de ses forces :

« Au moment où les unités régulières, venues de l'Est, viennent d'être enlevées du secteur [allusion au rappel en urgence de la 1^{re} DFL vers l'Alsace en décembre 1944], il apparaît bien que le Gouvernement fait tout de même confiance à ces troupes et qu'il compte sur elles pour s'opposer à toute tentative de sortie de l'ennemi [...]. Je peux affirmer que les FFSO sont dignes en tous points de cette confiance qui doit, à mon avis, avoir pour corollaire, d'une part, les attributions d'armes, de munitions, d'effets et de matériel qui leur sont indispensables, d'autre part, une décision qui les fixera sur leur sort futur»⁴⁴. »

De Larminat accorde cette fois-ci son soutien et transmet directement l'exposé au cabinet du général de Gaulle le 6 janvier :

« Ce rapport traduit un malaise qui s'explique facilement. Ces troupes, tout en tenant le front dans des conditions ingrates, ont fait un très réel effort d'organisation et de régularisation [...] parce qu'elles escomptaient en retirer deux résultats : leur équipement sur un type moderne, leur constitution en grande unité. Sur ces deux points, elles ont enregistré des déceptions [...]. Tout ceci est très fâcheux. Pour raisons d'équité certes, mais surtout pour raisons d'utilité [...]. Je crains [...] que ce désenchantement, cette impression d'abandon, ne diminue très sensiblement la valeur d'une force déjà numériquement très faible et très mal équipée, en regard de sa mission. Il y a un remède à cela, simple et efficace. Les forces en ligne devant La Rochelle et Royan ont un effectif (non compris la *Brigade Bertrand*) d'environ 25 000 hommes, c'est-à-dire de quoi mettre sur pied une division et des compléments [...]»⁴⁵. »

Dès le 12 janvier, assuré du soutien de son supérieur, Adeline adresse au ministre de nouvelles propositions que, selon ses termes, « il ne suffirait que d'entériner pour que l'Armée dispose immédiatement d'une grande unité cohérente et homogène qui, contrairement à de nombreuses autres unités dont la formation

42 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 258/FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 27 novembre 1944.

43 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, exposé du colonel Adeline sur les Forces françaises du Sud-ouest au 1^{er} janvier 1945, 5 janvier 1945.

44 : *Ibid.*

45 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 479/EM/1 du général de Larminat au général de Gaulle, 6 janvier 1945.

est prévue, a le mérite d'exister et d'être composée d'hommes entraînés au combat »⁴⁶. De Larminat confirme son approbation par un courrier du 13 janvier⁴⁷. Peu après, le 26 janvier, la réponse du cabinet du général de Gaulle arrive, sous la plume du général Juin, commandant l'État-major général de la Défense nationale : c'est un avis favorable⁴⁸.

Grâce à l'insistance du colonel Adeline, qui n'a pas hésité à critiquer les choix ministériels, au risque d'être désavoué, la division envisagée depuis le mois de septembre peut prendre corps.

Refuser d'obtempérer pour mieux porter un projet : le pari risqué du colonel Rousselier

En Limousin, le colonel FFI Maurice Rousselier aborde son projet d'organisation de division tandis qu'il vient de réussir à s'imposer à la tête de la 12^e Région militaire, dans la continuité de son commandement de la Région FFI R5. Il n'avait pas de rival local mais, à l'instar de *Ravanel* à Toulouse, il n'avait pas le profil envisagé depuis Alger. Son acceptation par le ministre de la Guerre n'a été actée que le 27 septembre.

Une fois reconnu par le ministère de la Guerre, Rousselier conçoit le projet de former une à plusieurs divisions. L'EMGG, alors en phase de préparation du plan de réarmement du 30 novembre 1944, en est vraisemblablement informé le 12 octobre, lors d'une entrevue à Paris entre André Diethelm et Rousselier⁴⁹. Le ministère est ensuite tenu informé de l'avancement du projet, tandis que Rousselier n'hésite pas à être force de proposition dans des domaines extrapolant ses responsabilités régionales, par exemple sur des questions sociales de portée nationale⁵⁰. Tout en conservant un esprit d'initiative qui n'est pas nécessairement celui attendu des commandants des régions militaires, Rousselier place son action sous un jour rassurant.

Afin de mener à bien son projet, Rousselier édicte en octobre un modèle d'organisation des bataillons de la 12^e Région en régiments de 2 000 hommes⁵¹. Cette organisation diffère ostensiblement de la norme publiée le 26 septembre par l'EMGG pour l'organisation des bataillons de marche FFI (bataillons de sécurité de 800 hommes). Cette divergence est assumée : l'intention de Rousselier n'est pas de constituer des bataillons de garde des routes mais des régiments destinés à une division.

Au fil des semaines, les effectifs de la 12^e Région sont cependant ponctionnés au profit d'autres commandements. Dès le 25 octobre, six bataillons sont demandés au profit des FFO, soit 5 200 hommes⁵². Le colonel Rousselier fournit bien ces bataillons en novembre mais avec un déficit en effectif de 40 %. Or dès le 4 novembre, il fait savoir à l'EMGG qu'il ne concédera pas de compléments d'effectifs, tenant à préserver ses ressources pour son projet de grande unité :

« Il ne peut être question de reconstituer [ces régiments] en effectif et matériel en effectuant des prélèvements sur les autres unités [régionales] :

- leur enlever du personnel les désorganiserait entièrement alors qu'elles sortent à peine de la période de crise qu'a constitué leur réorganisation,
- leur prendre du matériel les priverait du matériel déjà très réduit qu'elles possèdent et strictement indispensable à leur existence et à leur instruction⁵³. »

46 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 12 janvier 1945.

47 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 461/FFO/EM/1 du général de Larminat au ministre de la Guerre, 13 janvier 1945.

48 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGDN, lettre n° 25/D/1P/TS du général Juin au ministre de la Guerre, 26 janvier 1945.

49 : AD93, cote 304J8 : 12^e Région militaire, lettre n° 45/Cab.P. du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 19 octobre 1944.

50 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 10 novembre 1944.

AD93, cote 304J1 : Note n° 76 CAB/FFI du cabinet du ministre de la Guerre, 24 novembre 1944.

51 : Note n° 1 926/Cab du colonel Rousselier, 4 octobre 1944, doc. cit.

52 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, DM n° 243-FFI/I/O, 25 octobre 1944.

53 : SHD Terre, cote 7 P 49 : 12^e Région militaire, lettre du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 4 novembre

La posture adoptée par Rousselier n'est ni plus ni moins qu'un refus d'obtempérer et d'appliquer les ordres reçus. Rousselier n'est pas le seul se positionner de la sorte. A Poitiers, à la tête de la 9^e Région, le colonel Maurice Fourier agit de même : sollicité le 25 octobre pour quatre bataillons, Fourier n'en livre que trois, eux-mêmes déficitaires. Cette posture, combinée à des frictions récurrentes avec le commissaire régional de la République de Poitiers, ne tarde pas à être sanctionnée : Fourier est relevé de son commandement le 2 décembre.

Au contraire, les fonds conservés ne comportent pas de trace de sanction à l'encontre de Rousselier. Qui plus est, son projet de grande unité bénéficie rapidement d'un écho favorable. Dans sa version initiale, le plan de réarmement du 30 novembre prévoit la création optionnelle d'une 23^e DI. Dès la fin du mois de novembre, l'EMGG valide le principe de confier à la 12^e Région militaire la mise sur pied de cette 23^e DI, ce qui correspond à une reconnaissance de l'activité du colonel Rousselier⁵⁴. Bien que risquée, son approche, mêlant indépendance et proposition, s'est ainsi révélée payante, du moins à court terme. En effet l'accumulation des prélèvements d'unités au profit d'autres commandements (FFO, 1^{re} Armée) finit par vidanger le réservoir humain de la 12^e Région, empêchant Rousselier de concrétiser son projet.

Le contre-exemple du GMSO : entre mauvaise interprétation des jeux d'acteurs et fronde stérile

A la tête du GMSO, le colonel Jean Schneider doit composer avec le même obstacle que les promoteurs de la *Division alpine FFI* : l'opposition de principe du général de Lattre de Tassigny à la formation de grandes unités FFI. Schneider dispose d'atouts initiaux : la présence de quelque 23 000 hommes volontaires, une certaine autonomie logistique grâce à l'appui des organismes d'intendance de l'ex-Région R6 (Clermont-Ferrand) et grâce à la réception de livraisons expédiées de Toulouse, Limoges et Bordeaux à l'initiative de Maurice Chevance-Bertin. Ce dernier a également obtenu le déblocage de fonds qui offrent à Schneider quelques semaines d'autonomie financière.

Schneider n'a pas d'expérience personnelle de la résistance intérieure. Il n'a pas non plus exercé de responsabilités au sein des états-majors d'Afrique du Nord. En d'autres termes, Schneider n'a que peu de clés de lecture de son nouvel environnement, qu'il s'agisse de la dimension politique intrinsèque de la résistance intérieure, des états-majors FFI ou des jeux d'acteurs de l'état-major de l'Armée B et de la DMOS. Sans avoir pu directement jauger la réalité du pouvoir de la DMOS et de ses faibles moyens, Schneider se considère en particulier strictement lié à la DMOS du général Cochet, par l'entremise de Chevance-Bertin, avec lequel il est arrivé par les airs à Toulouse le 28 août. Il ne perçoit pas la place prééminente du général de Lattre de Tassigny : Schneider n'anticipe pas le fait qu'il ait à appliquer les ordres de l'Armée B, si ceux-ci ne transitent pas par la DMOS ou Chevance-Bertin.

De cette interprétation biaisée des jeux d'acteurs naît une incompréhension fondamentale avec De Lattre de Tassigny, dès leur entrée en contact. Tandis que Schneider considère le GMSO comme un ensemble insécable, qu'il est le seul habilité à commander, De Lattre, tout occupé à l'articulation de son armée en pleine crise du ravitaillement en essence, n'appréhende le GMSO que comme un vivier d'éléments supplémentifs FFI, parmi d'autres, à employer en fonction des seuls besoins opérationnels de l'Armée B. Or, face à ce désaccord, Schneider semble se placer d'égal à égal avec De Lattre de Tassigny, à l'image de la première missive qu'il adresse à ce dernier le 11 septembre, en des termes dont la potentielle interprétation politique n'a pu que déplaire :

« [Les] dispositions [prises par l'Armée B au sujet de certaines unités du GMSO] ne tiennent aucun compte des réserves que j'ai cru devoir formuler [...]. Le commandement militaire ne saurait donc dissocier le groupement mobile pour placer ses éléments sous le commandement direct d'officiers de l'Armée d'Afrique, sans provoquer le mécontentement général des cadres et des hommes aussi bien que des troubles politiques dans leur région d'origine. Ce mouvement d'opinion serait très

1944.

54 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

certainement contraire à l'unité nationale et à l'intérêt des cadres de l'ancienne armée⁵⁵. »

Schneider choisit dans un premier temps de ne pas donner suite aux ordres reçus de l'état-major de l'Armée B, arguant de son rattachement hiérarchique aux généraux Chevance-Bertin et Cochet. Convoqué par De Lattre depuis le 11 septembre, Schneider ne se rend au quartier général de l'Armée B que le 13 septembre. Il y reçoit un accueil courroucé :

« Le général [de Lattre] éclata en menaces violentes contre l'indiscipline dont faisait preuve le colonel Schneider [...]. Il ne saurait tolérer dans une zone de bataille toute velléité d'indiscipline alors qu'il était le seul maître responsable de la conduite des opérations. Il avait à faire face à une situation critique et utilisait sans distinction les éléments dont il estimait avoir besoin [...]»⁵⁶. »

La scène du 13 septembre se répète le 25 septembre : De Lattre serait à nouveau entré dans une violente colère, accusant Schneider de lui jouer des « entourloupettes dans le dos »⁵⁷. Loin de faire profil bas, Schneider s'enferme dans une posture qui ne peut qu'apparaître frondeuse. Un faisceau de facteurs convergents vient en effet aggraver la situation. D'une part, Schneider s'obstine à maintenir un lien entre les composantes du GMSO, même lorsque celles-ci sont mises à disposition des divisions de l'Armée B. D'autre part, à la fin du mois de septembre, l'état-major du GMSO et les chefs des colonnes FFI sont ostensiblement en relation avec des membres du COMAC et de l'EMN FFI, qui jouent à cette période la carte d'une concurrence politique ouverte avec le ministère de la Guerre. Ajoutons que le paravent hiérarchique constitué par le général Cochet s'évapore le 30 septembre, avec la décision ministérielle de suppression de la DMOS. Il en va bientôt de même pour le commandement de Chevance-Bertin. Dans ce contexte, le ministre Diethelm désavoue clairement Schneider le 8 octobre, lors d'une nouvelle convocation au quartier général de la 1^{re} Armée :

« [J]e vous confirme que vous êtes placés sous les ordres du général d'armée, commandant la 1^{re} Armée française, et que vous devez exécuter ses ordres. Il est d'autre part désirable que les questions concernant vos formations ne soient plus traitées par vous avec les régions d'origine. Enfin, je vous interdis tout rapport, compte-rendu, communication avec le COMAC et l'État-major national FFI et vous prescrit de considérer comme nulles et non avenues toutes instructions qui pourraient vous parvenir de ces organismes⁵⁸. »

Le ministre ne saurait être plus clair. Cette décision enclenche le démembrement du GMSO. A partir du 11 octobre : les composantes des ex-colonnes sont, l'une après l'autre, mises à la disposition des divisions de la 1^{re} Armée. Le commandant de la *colonne R3* du Languedoc se rend d'ailleurs à Paris aux alentours du 20 octobre pour démarcher l'EMGG en ce sens. Schneider, qui semble ne pas prendre la mesure de la situation, insiste pourtant encore, en proposant une hypothétique résurrection de son groupement⁵⁹. Il ne recevra pour seule réponse que la décision de dissolution du GMSO, dont la liquidation est fixée au 10 novembre. A la différence de Vallette d'Osia, d'Adeline ou de Rousselier qui ont frôlé la ligne rouge de l'insubordination mais sans jamais la franchir ostensiblement, la posture frondeuse de Schneider, par trop visible et transgressive, n'a eu pour seul écho qu'un rejet hostile de ses propositions.

En 1990, Chevance-Bertin dressera un portrait de Schneider, que ne contredisent pas les documents contemporains, bien que Chevance-Bertin y minimise sa propre part de responsabilité, dans la mesure où il était, somme toute, le référent hiérarchique de Schneider en août 1944 :

« La dégradation qui intervint eut pour première raison, je crois, la personnalité même du colonel Schneider. Schneider avait jusque là été parfait dans son rôle [...]. C'était un meneur d'hommes. Mais au niveau où il était arrivé, il ne faisait plus le poids, surtout devant De Lattre. Il avait été grisé

55 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Lettre du colonel Schneider au général de Lattre de Tassigny, 11 septembre 1944.

56 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit. Le rapport d'opérations du colonel Schneider ne dit rien sur le contenu de cet entretien.

57 : *Ibid.*

58 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Ministère de la Guerre, note ministérielle n° 502/CAB-MIL, 8 octobre 1944.

59 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note n° 174/3 du colonel Schneider, 23 octobre 1944.

par le commandement que je lui avais confié, au point de considérer qu'il y avait trois commandements militaires en France, celui de Patton, celui de De Lattre et le sien. Cette appréciation quelque peu disproportionnée le conduisit à adopter, vis-à-vis de De Lattre, une attitude frisant l'insubordination. De Lattre, moins que tout autre, ne pouvait supporter cela [...] ⁶⁰. »

Héritage des projets

Au tournant de l'année 1944, cinq projets de divisions FFI parmi les douze recensés atteignent peu ou prou un stade avancé de mise en œuvre, voire franchissent le cap de la réception. L'atteinte de ces résultats a reposé sur la capacité des porteurs de projet à maintenir la cohérence de leurs effectifs et à composer avec un environnement non nécessairement favorable, voire hostile, aux projets de divisions FFI.

Ces projets prennent corps au moment où l'EMGG finalise le programme de réarmement du 30 novembre 1944. Bien qu'imprévus et perfectibles, ces projets sont tangibles et constituent autant d'opportunités pour amorcer la mise en œuvre du programme de réarmement. Le ministère de la Guerre entérine tour à tour les cinq projets les plus aboutis. Non sans certains revirements, ces projets servent de noyau pour la mise sur pied de quatre nouvelles grandes unités. En d'autres termes, les projets décentralisés de divisions FFI, bien qu'inattendus et parfois jugés indésirables, ont fertilisé le programme de réarmement du 30 novembre. Sa conception centralisée a été suivie d'une hybridation pragmatique : des noyaux de grandes unités étant disponibles, autant les employer. Cette hybridation n'a toutefois pas été perçue positivement par l'ensemble des protagonistes, en particulier les promoteurs initiaux des projets, confrontés à une remise en cause de leur positionnement, dès lors que l'EMGG s'est approprié le fruit de leurs efforts.

Validations ministérielles

La *Division alpine FFI* est le premier projet à recevoir une validation gouvernementale en tant que grande unité : la décision de sa transformation en une 27^e DA, inscrite dans le programme de réarmement, est actée le 17 novembre puis appliquée au cours du mois de décembre.

Les colonels Chomel et Bertrand sont fixés sur le devenir de leurs brigades au cours du mois de décembre. Le 12 décembre, la *Brigade Bertrand* est identifiée comme noyau pour la 1^{re} DI. Cette décision se concrétise deux mois plus tard, lorsque la *Brigade Bertrand* quitte les FFO pour la région de Bourges, où la nouvelle 1^{re} DI est mise sur pied ⁶¹. Le processus est un peu plus long pour la *Brigade Charles Martel*. Dès la mi-décembre, les troupes de colonel Chomel sont considérées comme un noyau susceptible de former une nouvelle division. La mise en œuvre de cette division n'est toutefois définitivement entérinée que le 19 janvier 1945 ⁶².

Le projet du colonel Rousselier reçoit une validation ministérielle dès la fin du mois de novembre, lorsque l'EMGG valide le principe de confier à la 12^e Région militaire la mise sur pied de la nouvelle 23^e DI. L'activation de cette division fait l'objet d'une décision ministérielle dès le 9 décembre et est toujours d'actualité le 22 décembre ⁶³. La perspective offerte au colonel Rousselier se referme cependant par la suite. Le 22 janvier, le principe de création d'une 23^e DI est maintenu mais il est reporté sur le commandement des FFO. Le projet de division de la 12^e Région s'éteint de fait. Le bénéficiaire du changement de cap opéré par le ministère de la Guerre n'est autre que le colonel Adeline, qui obtient de la sorte une reconnaissance

60 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 203.

61 : SHD Terre, cote 9 P 5 : EMGG, DM n° 2 219-EMGG/1, 12 décembre 1944. SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 85-EMGG/3-0, 24 janvier 1945. SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

62 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 671/FFO/EM/1 du général de Larminat au général Joinville, Directeur des FFI, 16 décembre 1944 ; DM n° 616-EMGG/1 du 19 janvier 1945 et n° 1 466-EMGG/1, 8 février 1945.

63 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944. SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

SHD Terre, cote 11 P 171 : 12^e Région militaire, compte-rendu de liaison à Paris les 21 et 22 décembre 1944.

attendue depuis le mois de novembre⁶⁴.

Le devenir des promoteurs des projets de divisions FFI

Les promoteurs des divisions FFI connaissent des évolutions de responsabilités variées à la suite de la validation ou de l'arrêt de leurs projets.

Pour les colonels Chomel et Bertrand, la reconnaissance officielle de leurs deux brigades est synonyme de promotion : les deux officiers reçoivent le grade de général de brigade à compter du 25 décembre 1944, par décret du 18 janvier 1945. René Bertrand prend le commandement de l'infanterie divisionnaire de la 1^{re} DI à compter du 17 février. Quant à Raymond Chomel, il exerce le commandement de la 25^e DI avant de rejoindre au cours de l'été 1945, le cabinet militaire du général de Gaulle, son ex-chef de corps⁶⁵.

Sur le front des Alpes, Jean Vallette d'Osia, nommé au grade de colonel le 23 décembre, assume après le 17 décembre le commandement de la 27^e DA, dans la continuité de son action à la tête de la *Division alpine FFI*. En janvier, le général Molle, en provenance de l'état-major de la 1^{re} Armée, est nommé simultanément à la tête du Secteur des Alpes et de la 27^e DA, au grand dam de Vallette d'Osia, relégué au rang d'adjoint, commandant l'infanterie divisionnaire. Vallette d'Osia en conservera une rancœur non dissimulée à l'encontre du général de Lattre de Tassigny. Selon son récit d'après-guerre, l'EMGG n'aurait désigné le général Molle que pour le seul commandement du Secteur des Alpes. L'ajout de la 27^e DA dans son escarcelle aurait été le fait de l'état-major de la 1^{re} Armée, ce que Vallette d'Osia a vécu comme une mise sur la touche⁶⁶. Son acolyte, Marcel Descour, promu colonel le 25 décembre 1944, connaît quant à lui une progressive promotion : il devient directeur du Service social du ministère de la Guerre en septembre 1945 puis reçoit en mars 1946 ses étoiles de général de brigade⁶⁷.

Henri Adeline rencontre des vicissitudes comparables à celles de Jean Vallette d'Osia. L'opiniâtreté d'Adeline a payé au sujet de la 23^e DI. Il n'est pas pour autant gagnant sur toute la ligne car il n'obtient pas le commandement de cette division. Celui-ci revient au général d'Anselme, jusqu'alors adjoint du général de Larminat à la tête des FFO. Adeline doit se contenter de la fonction de commandant de l'infanterie divisionnaire. Bien que successivement promu au grade de colonel le 25 décembre 1944, puis à celui de général de brigade le 25 mars 1945, Adeline ressent de façon vexatoire les décisions le concernant. Après avoir été conforté à la tête de l'ensemble des fronts du Sud-ouest en octobre 1944, Henri Adeline a vu régresser la portée de son commandement. Le 10 décembre, il perd le contrôle du secteur de la Pointe de Grave. Le 25 mars, son commandement est restreint au seul secteur de Royan. Le 31 mars, il perd même cette attribution : la direction de l'attaque de Royan est confiée au général d'Anselme, qui a déjà obtenu le commandement de la 23^e DI. En avril, lors de la réduction de la poche de Royan, Adeline ne commande plus qu'un des trois groupements d'attaque. Il ne parvient pas à se résigner à la perte de ses anciennes prérogatives. En juin 1945, fait compagnon de la Libération mais s'estimant lésé, il demande une mise en disponibilité. Il ne retrouve une affectation qu'en février 1946, avant de connaître une fin de carrière dominée, au regard de ses notations, par un sentiment d'aigreur⁶⁸.

Les promoteurs des projets inaboutis connaissent des sorts variés. En Limousin, Maurice Rousselier, qui s'est vu retirer la responsabilité de mettre sur pied la 23^e DI sans pour autant être désavoué, conserve le commandement de la 12^e Région militaire jusqu'au 8 avril 1945. Il est ensuite réaffecté dans son arme d'origine, le génie. Il quitte l'armée en 1950, avec le grade de lieutenant-colonel de réserve⁶⁹.

64 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1 du 22 janvier 1945.

SHD Terre, cote 12 P 15 : modificatif n° 1 713-EMGG/1 de la DM n° 712-EMGG/1, 11 février 1945.

65 : Lachaise Bernard, « L'entourage de Charles de Gaulle président du GPRF à Paris (25 août 1944-21 janvier 1946) », *Histoire@Politique - Politique, culture, société*, n°8, mai-août 2009.

66 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 257-258.

67 : SHD Terre, cote 14 Yd 1811 : Dossier individuel de Marcel Descour.

68 : SHD Terre, cote 14 Yd 461 : Dossier individuel de Henri Adeline.

69 : SHD Terre, cote 8 Ye 121528 : Dossier individuel de Maurice Rousselier.

Dans le Médoc, il en va globalement de même pour Jean de Milleret. Simplement titulaire du grade de capitaine, il obtient le grade de lieutenant-colonel et conserve le commandement du front de la Pointe de Grave jusqu'à la réduction de cette poche allemande. Le 1^{er} mai, son commandement est restreint à une éphémère *Demi-brigade de Marche de l'Atlantique*, seulement composée de deux bataillons. Jean de Milleret n'accède au grade de colonel qu'en 1959, au titre de la réserve⁷⁰.

Après novembre 1944, désavoué à la tête du GMSO, Jean Schneider reste sans fonction ni commandement opérationnel. A partir de février 1945, il est affecté à des organes administratifs des troupes coloniales. Il quitte l'Armée en 1946⁷¹.

Après la dispersion du GMSO, Maurice Redon, éphémère commandant de la *Division légère de Toulouse*, sert quelques temps à l'état-major du 2^e Corps d'armée. Le 18 novembre 1944, il rejoint la Direction des FFI au ministère de la Guerre. Sans quitter Paris, il transite ensuite par diverses affectations, qui n'excèdent pas quelques semaines : à la Direction du personnel de l'Armée de Terre (à la sous-direction des Écoles), à la 1^{re} DCEO, à la 2^e DCEO (vraisemblablement comme correspondant auprès du ministère de la Guerre). Il entre au cabinet militaire d'André Diethelm le 10 mars 1945 puis est affecté en juin à l'état-major de la 9^e DIC. Promu lieutenant-colonel le 30 décembre 1944, Maurice Redon poursuit sa carrière militaire après-guerre dans le cadre de services d'inspections et de délégations à l'étranger, avant de rejoindre l'Indochine. Il atteint le grade de général de brigade en 1955. Il prend sa retraite de militaire en 1963⁷².

Quant à Jacques Rollot, à l'issue de sa mission au sein des régions du Sud-ouest pour le compte de l'EMGG, il n'exerce plus de commandement opérationnel ou territorial. Après un bref séjour à Londres à la mi-novembre, vraisemblablement pour la liquidation du commandement des Forces françaises de Grande-Bretagne, il prend le 28 novembre 1944 le commandement militaire de l'Assemblée consultative puis, en octobre 1945, celui de l'Assemblée nationale constituante. Ayant été promu au grade de général de brigade en juin 1945, Jacques Rollot termine sa carrière en juillet 1946 avec cette fonction protocolaire⁷³.

L'héritage des grandes unités FFI

La 27^e DA est l'héritière directe de la *Division alpine FFI*. Au printemps 1945, sa participation de premier plan aux combats dans les Alpes puis son entrée en Italie marquent la réussite du projet échafaudé le 4 septembre par Vallette d'Osia et Descour.

La *Brigade Bertrand* contribue de façon significative à la constitution de la 1^{re} DI, aux côtés de bataillons organisés par la 1^{re} Région militaire : à la date du 7 juin 1945, son apport représente 4 800 hommes sur les 14 400 personnels progressivement réunis au sein de la division, soit 34 %. L'influence de la *Brigade Bertrand* est également qualitative, comme le souligne un rapport d'inspection de mars 1945, soulignant l'expérience opérationnelle des anciens de la brigade⁷⁴.

La *Brigade Charles Martel* sert de creuset pour la formation de la 25^e DI, par amalgame des différentes formations françaises du front de Saint-Nazaire autour des unités de la brigade. Les 2 500 hommes de la brigade ne représentent que moins d'un cinquième des effectifs ainsi réunis. Toutefois, ce sont leurs unités qui servent d'ossature à la 25^e DI.

Plus au sud, la 23^e DI, qui ne prend pleinement corps qu'en mai 1945 une fois les sièges des poches allemandes achevés, est pleinement l'héritière des unités FFI des fronts de Royan et La Rochelle, auxquelles s'ajoutent des éléments prélevés parmi les unités du front de la Pointe de Grave.

Quant au projet du colonel Rousselier, il reste sans suite. Les deux cadres régimentaires restant en mars au

70 : SHD Terre, cote 12 P 1 : Détachement d'Armée de l'Atlantique, Demi-Brigade Atlantique, rapport du colonel de Milleret n° 67/EM, 25 mai 1945.

71 : SHD Terre, cote 2000Z200 1619 : Dossier individuel de Jean Schneider.

72 : SHD Terre, cote 14 Yd 2168 : Dossier individuel de Maurice Redon.

73 : SHD Terre, cote 13 Yd 1565 : Dossier individuel de Jacques Rollot.

74 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI ; EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 23/OL/SR, 23 mars 1945.

sein de la 12^e Région, les futurs 16^e RA et 11^e Régiment de Chasseurs, sont par la suite affectés à la nouvelle 3^e Division blindée, dont l'activation est décidée en mai 1945. Il n'y a cependant pas de lien entre cette 3^e DB et les projets régionaux de l'automne précédent.

Chapitre 9 - Des bataillons de marche aux nouveaux régiments

Dès le 8 août 1944, le général Koenig a préconisé d'organiser les FFI en « unités élémentaires, sections, compagnies, bataillons et [de] leur donner une existence administrative », dans l'attente d'une organisation future¹. L'article 2 du décret du 19 septembre 1944 pose le principe d'une organisation des FFI en *bataillons de marche*. Il s'agit d'ordonner les effectifs FFI, en vue de permettre leur normalisation et de disposer d'une main d'œuvre militaire organisée. Ces bataillons sont destinés à servir de composants pour la création ultérieure de nouveaux régiments et de nouvelles divisions.

Une semaine après le décret du 19 septembre, l'EMGG diffuse aux régions militaires une norme d'organisation des bataillons de marche². Il s'agit de constituer des bataillons de 799 hommes répartis en une compagnie de commandement et cinq compagnies de fusiliers-voltigeurs. Cette organisation ne comporte pas de compagnie d'armes lourdes : le modèle retenu n'est pas celui de bataillons d'infanterie type 1943 de la 1^{re} Armée, calés sur l'organisation de l'armée américaine, mais celui de bataillons uniquement destinés à des missions de sécurité. Concrètement, la norme du 26 septembre est calquée sur celle retenue par le SHAEF pour les unités attendues au titre du programme des effectifs libérés.

Or, dans le même temps, dès le 2 septembre, l'EMN FFI a diffusé aux commandants régionaux FFI ses propres instructions pour la réorganisation des unités FFI en bataillons homogénéisés³ : le modèle proposé est le bataillon d'infanterie métropolitain de 1939. La question de l'influence de l'EMN FFI et de l'impact de ses instructions peut être soulevée⁴. Toutefois, la référence proposée est des plus logiques. Elle ne fait que correspondre à la culture militaire commune à tous les militaires d'active, réservistes, ex-mobilisés de 1939 ou ex-conscrits, voire anciens combattants de 1914-1918, ayant participé à la lutte armée contre l'occupant : celle de l'Armée de 1919-1939, dont l'archétype organisationnel était le régiment d'infanterie métropolitain.

Ainsi, au sortir de la lutte clandestine, si le principe de l'organisation des FFI en bataillons est globalement partagé, la norme diffusée le 26 septembre par l'EMGG côtoie d'autres modèles d'organisation. En outre, concernant des groupes FFI aux parcours multiples et émergeant tout juste au grand jour, le recours à des normes reste initialement des plus théoriques : la réalité du terrain et la diversité des situations vont imposer de nécessaires adaptations et une normalisation étalée sur plusieurs mois.

En septembre 1944, malgré des incertitudes multiples liées aux échos des luttes politiques et à un environnement concurrentiel, les chefs d'unités FFI et les commandants régionaux disposent de degrés de liberté conséquents. Les prises d'initiatives observées en matière de projets de divisions FFI se retrouvent à l'échelle des bataillons et groupements FFI : l'automne 1944 offre à certains chefs l'opportunité de se positionner comme des entrepreneurs militaires. A ce titre, les fronts de l'Atlantique, où un commandement global ne se met en place qu'à partir de la mi-octobre, se caractérisent par une indéniable souplesse organisationnelle et font figure de véritables incubateurs pour le quart des unités du programme de réarmement français.

Diversité organisationnelle et dynamiques de groupes

Au sortir de l'été 1944, les unités FFI affichent des origines et des parcours des plus divers. Certaines se

1 : SHD Terre, cote 8 P 8 / 13 P 2 : Instruction générale sur l'organisation des FFI du général Koenig, commandant supérieur des Forces Françaises en Grande-Bretagne, 8 août 1944.

2 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 209-EMGG/1 du 26 septembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, 1^{er} Bureau, note n° 497, 2 septembre 1944.

4 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 25.

sont développées dans la continuité de maquis militarisés, d'autres non. Les officiers et sous-officiers d'active y tiennent une place variable, tantôt conséquente, tantôt limitée. Parallèlement, une large part des cadres se compose de civils, avec ou sans expérience militaire antérieure. Enfin, certaines unités ont bénéficié de l'assistance technique d'agents d'équipes *Jedburgh* ou d'autres missions alliées.

Si la majorité des jeunes volontaires n'a pas connu de service militaire, tel n'est pas le cas des cadres plus âgés, parmi lesquels des vétérans de 1914-1918. Au-delà des appartenances politiques et des mouvements, la majorité des cadres FFI partage une référence militaire commune : celle des régiments d'avant-guerre et de la mobilisation de 1939. La majorité des unités FFI s'est structurée sur le modèle des bataillons et régiments d'avant-guerre. Il faut y voir la résultante de la prégnance du fait militaire au sein d'une société française, marquée par l'expérience de la guerre précédente et par le service militaire. Les contraintes matérielles, les choix plus ou moins marqués des commandants régionaux et les effectifs disponibles ont toutefois abouti à une grande variabilité de dynamiques.

Une référence partagée : le vocabulaire de l'armée d'avant-guerre

Le champ lexical employé en 1944 pour qualifier les organisations combattantes résistantes est celui de l'Armée. Des *sections* et *compagnies* sont réunies en bataillons, eux-mêmes articulés, à partir de la fin de l'été, lorsqu'il s'est agi de former des groupements FFI importants, en *régiments*, *demi-brigades* et autres *brigades*. Les autres vocables employés dans la clandestinité, tels que *sizaines*, *centuries* ou *groupes francs*, disparaissent progressivement.

La convergence sémantique vers les termes traditionnels de l'Armée n'est pas que mimétique. Elle est intrinsèquement culturelle pour les militaires d'active et constitue un choix pragmatique en bien des lieux : nul besoin d'inventer de nouvelles structures lorsqu'un modèle éprouvé est disponible et connu de la plupart des cadres. Cette convergence revêt également une dimension politique. En tant qu'émanation militaire de la Résistance intérieure, les unités FFI sont appelées à constituer une armée nouvelle, aux acceptions variées mais disposant d'un modèle historique quasi-identitaire : les bataillons de *Volontaires de l'An II*, dont la symbolique est largement employée en 1944, qu'il s'agisse des tenants du COMAC ou du général de Gaulle lors de son discours fondateur du Palais Chaillot le 12 septembre.

Le terme *demi-brigade* connaît un certain succès. Outre le fait de désigner les regroupements de bataillons de chasseurs alpins ou à pied, il évoque les armées révolutionnaires forgées sous l'égide de Lazare Carnot. Ce terme est employé au sein de la *Division alpine FFI* (cinq demi-brigades) et des *Brigades Charles Martel* et *Bertrand* (quatre demi-brigades). Dans le cas du GMSO, l'emploi généralisé du terme *demi-brigade* découle des instructions de Maurice Chevance-Bertin pour l'organisation des colonnes des régions R4 (cinq à huit demi-brigades au fil des semaines), R5 (trois demi-brigades) et R6 (quatre demi-brigades)⁵. Le terme est également employé par mimétisme sémantique, dans le cas de la *Demi-brigade de l'Armagnac*, structurée à Toulouse, sans prendre part au GMSO.

Des dynamiques variées

Au-delà des termes militaires employés, les contraintes de la lutte clandestine et d'un équipement par cueillette, qu'il s'agisse de parachutages incertains ou de la récupération d'armes au gré des opportunités, ont marqué de leur empreinte les organisations FFI. Les bataillons d'août et septembre 1944 ne sont évidemment pas comparables à des bataillons de 1939. La menace permanente des forces adverses a limité les capacités et les opportunités de concentration des hommes en un même lieu. Le facteur limitant de l'armement a contraint les groupes à contenir leurs effectifs, sous peine d'exposer au combat des volontaires désarmés. L'absence de matériel lourd a rendu illusoire la constitution de compagnies d'appui

5 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Note n° 10/3 du général Bertin, 1^{er} septembre 1944. Au sein de la Région R3, le terme brigade a été privilégié : 1^{re} Brigade du Languedoc, ou Brigade légère du Languedoc, constituant la colonne R3, ainsi que le 2^e Brigade du Languedoc qui formera le 81^e RI.

et de services régimentaires. Enfin, en lieu et place des règlements de garnison ou de campagne, la dynamique des unités FFI a reposé sur le charisme des chefs et sur leur capacité à s'inscrire au sein de réseaux, seule garantie d'accès à des subsistances et à de l'armement.

A la fin de l'été 1944, l'unité élémentaire d'organisation de la plupart des groupes FFI est la *compagnie* de 80 à 120 hommes : l'effectif qu'un chef seul, ou aidé de seconds, est à même d'appréhender et de diriger par contacts directs. Au gré des réseaux, ces compagnies se sont regroupées en *bataillons*, voire en groupements plus vastes. Chaque unité à sa propre histoire. Il est néanmoins possible de distinguer trois principales catégories d'unités FFI. Ces trois catégories ne sont ni étanches, ni absolues. Elles ont une valeur indicative permettant d'appréhender la diversité des dynamiques.

En premier lieu, figurent des formations organisées dès le printemps 1944 et ayant crû au fil des mois par recrutement direct ou absorption de groupes voisins. Tel est le cas du *Bataillon de l'Armagnac*, né dans le Gers. Entre la mobilisation de ses membres, le 7 juin, et le début du mois de septembre, l'unité a vu ses effectifs croître de près de 650 hommes à 1 800, malgré des pertes et des départs. Cette situation a imposé une réorganisation. Au cours des premiers jours de septembre, le bataillon prend la dénomination de *Demi-brigade de l'Armagnac*, tandis que ses compagnies sont ventilées en trois bataillons⁶. Également en Région R4, le *Corps Franc Pommès* présente un cas de figure similaire, lorsqu'il regroupe quelque 3 500 hommes en région toulousaine à la fin du mois d'août (sachant que dans les mêmes temps certaines de ses composantes prennent leur autonomie, à l'image de la *colonne Carnot* partie en direction de Bordeaux).

En second lieu figurent des unités constituées au cours des semaines suivant immédiatement la libération de leur secteur, par le regroupement de petits groupes préexistants et de recrues nouvelles. Cette catégorie correspond à la majorité des unités FFI identifiées dans le cadre des projets de divisions FFI évoqués au chapitre 8, ainsi qu'à une part substantielle des unités FFI intégrées par l'Armée B avant la mi-octobre (à l'image des *Régiments du Morvan, de Bourgogne et de Franche-Comté*). Les bataillons du colonel *Fabien*, organisés à Paris au cours de la semaine ayant suivi la libération de la capitale, s'inscrivent également dans cette catégorie.

Aux confins de la Dordogne et de la Charente, le *Bataillon Roland* en est un exemple d'autant plus intéressant que les archives conservées permettent de suivre sa croissance au cours des premiers jours du mois de septembre. L'unité s'organise à Barbezieux à partir de petits groupes périgourds jusqu'alors éparés : un premier groupe de 180 hommes (répartis en trois « compagnies » de 60 hommes), un second groupe de 100 hommes, deux sections d'un troisième groupe (soit 80 hommes) et une petite colonne de 80 hommes dotés de deux canons de 75 mm. Le 5 septembre, lorsque le bataillon se met en marche vers Saintes puis Royan, ses composantes ont été redistribuées en quatre compagnies : trois compagnies destinées au combat et une compagnie « hors rang » chargées des fonctions support. Le 6 septembre, une nouvelle compagnie, jusqu'alors autonome, rejoint le bataillon. D'autres suivront : à la fin du mois de novembre, le *Bataillon Roland* atteint le millier d'hommes⁷. L'exemple du *Bataillon Roland* met particulièrement en évidence le principal bénéfice de ces regroupements : la mise en commun des moyens que chaque petit groupe amène. Ainsi, en quelques jours, le *Bataillon Roland* atteint un effectif comparable à des unités plus anciennes, tout en disposant désormais d'embryons de services et de deux précieux canons (les seuls du front de Royan jusqu'en octobre 1944...).

Enfin, une dernière catégorie d'unités FFI est constituée par des formations organisées plus tardivement au sein des casernes des régions libérées, avec des personnels qui n'ont pas tous été maquisards, loin s'en faut (engagés de l'après-Libération, officiers sans passé résistant particulier, réservistes rappelés à l'activité...). Les exemples ne manquent pas non plus pour cette troisième catégorie. Ainsi en est-il, de la plupart des bataillons FFI franciliens organisés après la mi-septembre en vue de la constitution de la 10^e DI. Il en va de même pour un bataillon formé à Auch avec 600 jeunes recrues de l'après-Libération, sous la houlette d'un

6 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 412, p. 226-256.

7 : SHD Terre, cote 10 P 426 : Groupement Roland, ordres de mouvement n° 1, 2 et 3, 5 et 6 septembre 1944.

noyau de cadres issus du *Bataillon de l'Armagnac* : le *Bataillon Tripet*, créé le 16 septembre⁸. Une situation analogue s'observe dans le Tarn, après le départ des groupes ayant suivi le GMSO. Les volontaires restants sont regroupés en un bataillon, où la majorité de la troupe n'a pas d'expérience maquisarde :

« [Le bataillon] a été mis sur pied en quelques jours [en décembre] dans le département du Tarn. Il comprend trois compagnies formées à Albi et provenant des différents mouvements de résistance de la région ; une grande partie des cadres et des effectifs provient d'un bataillon mis sur pied rapidement et envoyé pendant plus d'un mois dans le secteur des Pyrénées, unité rentrée à Albi le 6 décembre [...]. 30 % des hommes ont été au maquis, 70 % ont été volontaires après la libération et n'ont reçu qu'une instruction sommaire⁹. »

Bien que non nécessairement composées de combattants de l'été 1944, ces unités restent qualifiées de *FFI* par les nouvelles autorités, pour les distinguer des *unités régulières* arrivant d'Afrique du Nord et de l'Empire. Tout ce qui n'est pas *régulier* se trouve ainsi dénommé *FFI*. Ainsi en est-il d'un bataillon organisé en octobre 1944 à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir) pour instruire les recrues « qui ne se sont pas engagé[s] au titre FFI »¹⁰. Bien que ne se revendiquant ainsi pas *FFI*, le bataillon part en novembre comme *renfort FFI* pour le front de Saint-Nazaire : une fois sur place, ces 450 jeunes incorporés sont fondus dans la masse de troupes dites *FFI* des fronts de l'Atlantique¹¹.

Des organisations diverses

Les fonds du SHD permettent d'appréhender certaines organisations *FFI* en termes de distribution statistique. Les recensements conservés sont pour la plupart postérieurs à la mi-octobre 1944. De ce fait, ils témoignent de situations déjà différentes de celles des premiers jours de septembre 1944 : des réorganisations sont intervenues, tandis que la mise en œuvre plus ou moins précoce des signatures d'engagements individuels dans l'Armée a déjà entraîné des départs conséquents. Ces recensements ne sauraient dès lors établir de façon exacte et exhaustive la situation des premières semaines. Quoi qu'il en soit, les recensements indiquent l'existence de l'ordre de 575 bataillons de marche *FFI* au cours de l'automne 1944. Leur répartition géographique est loin d'être homogène, comme le montre la figure 9.01. Il en va de même pour leur organisation.

La figure 9.02 présente la distribution statistique des effectifs des bataillons de marche d'un panel de dix régions militaires, sur la base de recensements établis entre la mi-octobre et la mi-décembre 1944. Les données ont été établies pour tous les bataillons présents, en individualisant ceux d'ores et déjà regroupés en régiments ou demi-brigades. Un constat s'impose : celui d'une nette hétérogénéité des configurations régionales. Si, pour sept régions, les valeurs maximales observées n'excède pas le millier d'hommes, soit l'équivalent d'un bataillon régulier, trois autres abritent des bataillons regroupant jusqu'à 1 500 voire 1 600 hommes (cas de la 5^e Région de Bourges, de la 14^e Région lyonnaise et de la 18^e Région bordelaise). Certaines régions affichent des distributions resserrées, indication tangible d'un effort de standardisation (cas notamment de la 3^e Région normande, de la 12^e Région de Limoges, de la 20^e Région de Nancy et de la Région de Paris). A l'inverse, d'autres présentent des valeurs de quartiles et de médiane nettement espacées, illustrant une large palette de tailles parmi les bataillons de marche (cas, entre autres, de la 8^e Région dijonnaise et des 5^e, 14^e et 18^e Régions déjà évoquées).

8 : SHD Terre, cote 19 P 32 : Procès verbal de création du 3^e Bataillon d'Armagnac, 14 septembre 1944.

9 : SHD Terre, cote 12 P 5 : 1^{er} Bataillon du 15^e RI, rapport sur le moral, 16 février 1945.

10 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, note de service n° 789/1, 7 octobre 1944.

11 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, 1^{er} Bureau, rapport sur l'activité du 15 au 30 novembre 1944, décembre 1944.

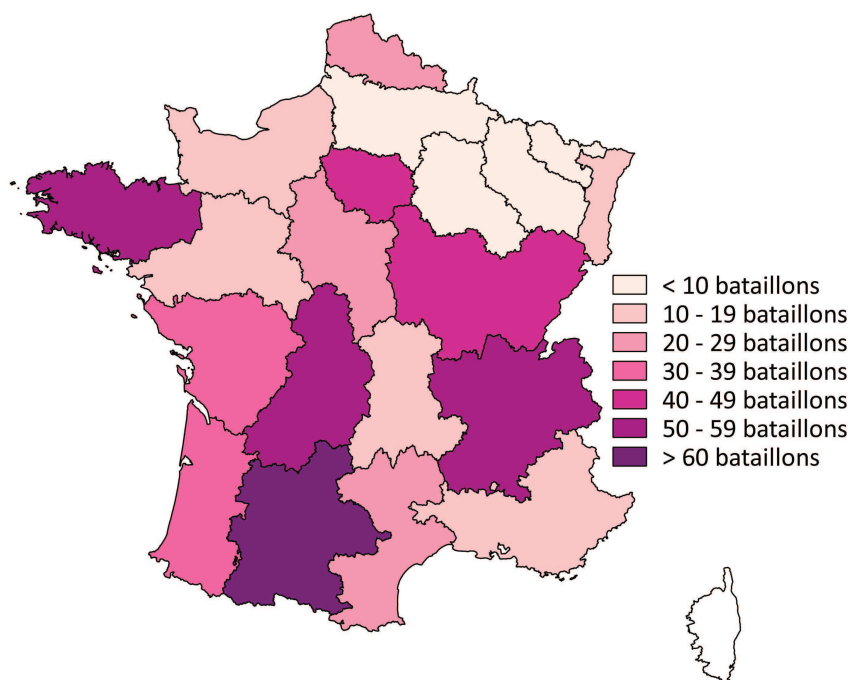


Figure 9.01 : Répartition régionale des bataillons de marche FFI de l'automne 1944.

NB : Les unités alsaciennes organisées à travers le pays ont été affectées à la 10^e Région militaire (Strasbourg).

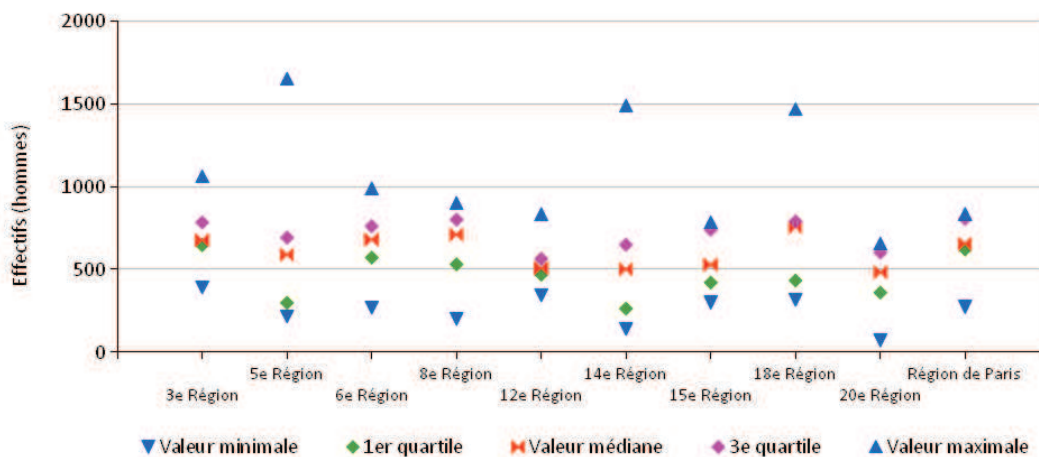


Figure 9.02 : Distribution statistique des effectifs des bataillons de marche d'un panel de dix régions militaires au cours de l'automne 1944.

Le même exercice peut être conduit pour les unités engagées sur les fronts de l'Atlantique (figure 9.03, établie sur la base d'inventaires de la fin du mois de novembre 1944) et pour les unités FFI ayant rallié la 1^{re} Armée (figure 9.05). Les données conservées pour ces dernières permettent d'appréhender tous les

bataillons. Dans le cas des unités des fronts de l'Atlantique, le détail disponible ne permet toutefois pas d'individualiser systématiquement les effectifs des bataillons enrégimentés : la distribution d'effectifs présentée sur la figure 9.03 n'est donc pas celle des bataillons mais celle des unités formant corps, dont certaines regroupant de deux à cinq bataillons.

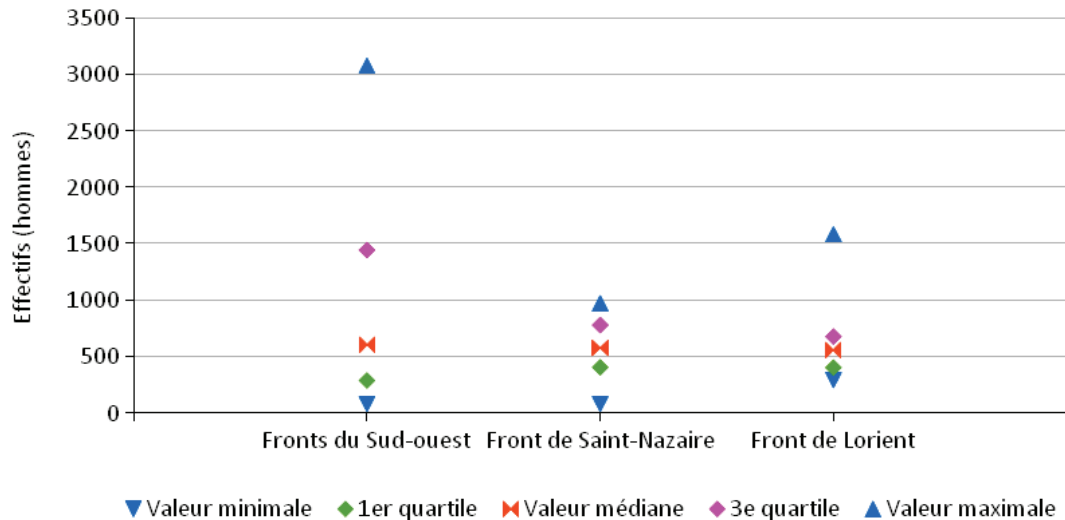


Figure 9.03 : Distribution statistique des effectifs des unités FFI des fronts de l'Atlantique en novembre 1944.

L'hétérogénéité constatée sur la figure 9.02 se retrouve sur la figure 9.03. Sur le front de Saint-Nazaire, les unités affichent des effectifs assez homogènes, avec une valeur maximale, une médiane et des quartiles assez serrés : la majorité des unités louvoie entre 400 et 600 hommes. Tel n'est pas du tout le cas sur les fronts du Sud-ouest : si la moitié des unités se situe dans une gamme d'effectifs faibles à moyens, l'autre moitié est échelonnée entre 600 et 3 000 hommes. En d'autres termes, des petites unités, plutôt présentes dans le Médoc, côtoient plusieurs unités FFI avoisinant déjà, devant Royan et La Rochelle, l'effectif d'un régiment d'infanterie régulier. Enfin, sur le front de Lorient, la situation observée se rapproche de celle de Saint-Nazaire, avec toutefois la présence de quelques unités dépassant déjà le millier d'hommes.

Les figures 9.02 et 9.03 représentent des états globalement synchrones. Les fonds conservés ne permettent pas de développer une approche diachronique à grande échelle. Les quelques séries temporelles disponibles montrent néanmoins l'existence d'une dynamique qui incite à considérer les inventaires conservés avec prudence, en tant que descriptions instantanées et non pas comme des états stables ou pérennes. Les figures 9.04 et 9.05 présentent l'évolution temporelle de la distribution statistique des effectifs des unités FFI dans le cas de la 8^e Région militaire (Dijon) et de la 1^{re} Armée, au cours de l'automne 1944 et du début de l'hiver 1945.

Dès l'automne, des réorganisations ont affecté les unités FFI, aussi bien au sein de la 1^{re} Armée, qu'au sein des régions de l'intérieur. Dans le cas de la 8^e Région, les situations observées à la date du 21 novembre 1944 et du 2 janvier suivant sont relativement proches (elles concernent à chaque fois 19 bataillons de marche). L'inventaire daté du 9 décembre 1944 montre pourtant l'existence d'une phase de perturbation marquée, illustrée par la figure 9.04 où les effectifs se desserrent fortement. Afin de répondre à des demandes opérationnelles (pour la 1^{re} Armée et la surveillance de la frontière suisse), des remaniements sont intervenus, conduisant à des fusions, des suppressions, des dislocations et de nouvelles créations d'unités.

La figure 9.05 révèle les flux d'unités FFI à l'œuvre au sein de la 1^{re} Armée. Entre la mi-septembre et la fin

du mois de novembre, la distribution des unités FFI en fonction de leurs effectifs varie fortement. La valeur médiane croît de 500 à 900 hommes, témoignant, à première vue, d'une convergence structurelle vers l'organisation des bataillons nord-africains. Ce premier constat est cependant à tempérer. Du fait des absorptions de petites unités FFI, notamment dans le cadre du blanchiment des divisions coloniales, et du fait d'une arrivée échelonnée des formations FFI, les unités FFI inventoriées à la date du 30 novembre 1944 ne sont tout simplement pas, dans leur grande majorité, celles recensées en septembre. Le recensement du 12 septembre, utilisé pour établir la figure 9.05, n'intègre notamment pas les formations du GMSO (près de 25 000 hommes au début du mois d'octobre). L'analyse de la distribution des effectifs FFI de la 1^{re} Armée ne peut ainsi être conduite que de façon diachronique, en tenant compte d'un *turn-over* FFI.

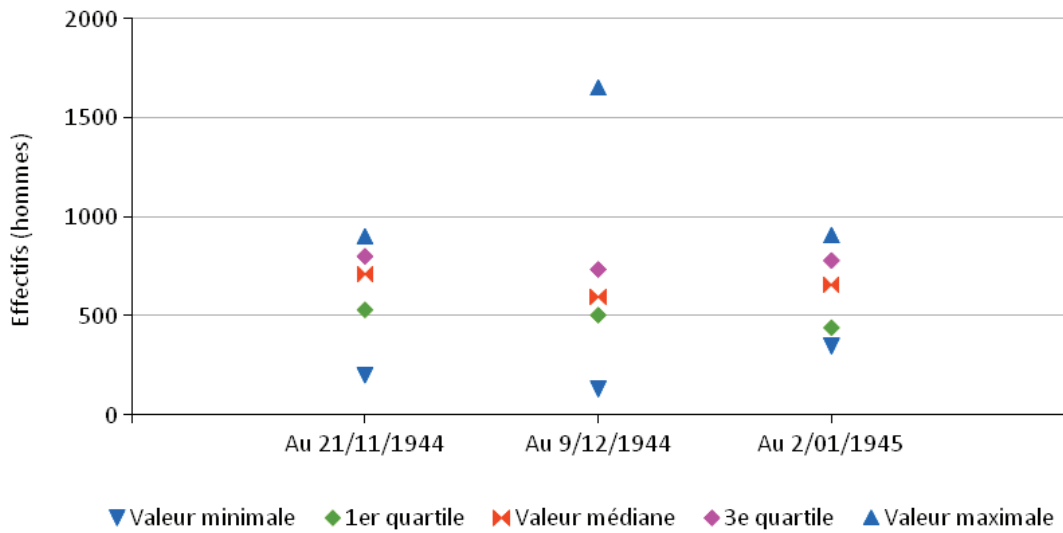


Figure 9.04 : Distribution statistique des effectifs des bataillons de la 8^e Région militaire.

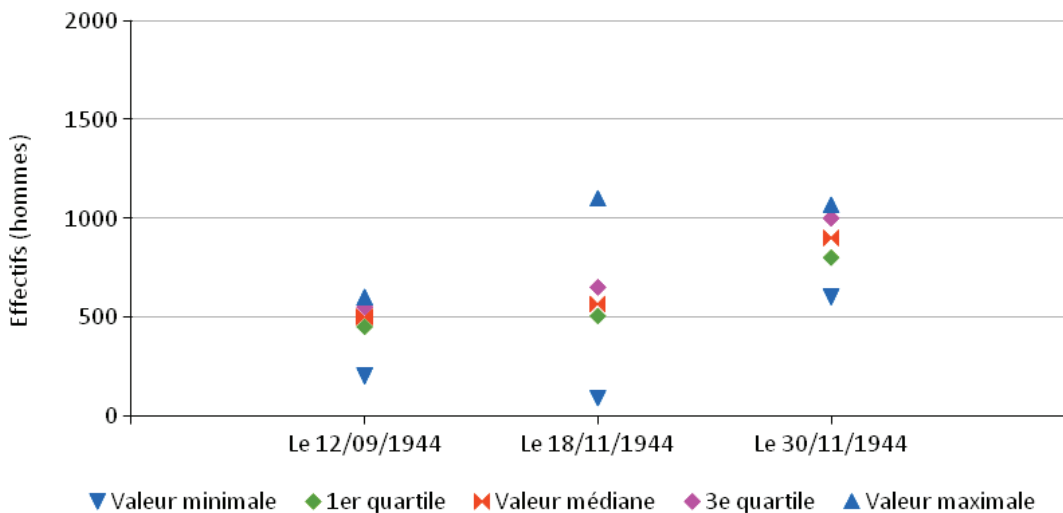


Figure 9.05 : Distribution statistique des effectifs des unités FFI de la 1^{re} Armée au cours de l'automne 1944.

L'hétérogénéité des formations FFI ne tient pas qu'à l'effectif moyen des bataillons. Elle concerne également la combinaison de ceux-ci et leur composition. Les figures 9.06, 9.07 et 9.08 illustrent chacune la façon dont les bataillons FFI sont regroupés ou non en groupements tactiques sur différents théâtres d'opérations entre septembre et novembre 1944. La figure 9.06 concerne les colonnes du GMSO au cours de la deuxième décennie de septembre 1944 (hormis la *colonne R4bis*, faute de données quantitatives suffisantes). La figure 9.07 traite des unités des secteurs d'opération de l'Atlantique à la fin du mois de novembre 1944. Enfin, la figure 9.08 porte sur les unités FFI du front des Alpes à la mi-novembre 1944.

La figure 9.06 montre une forte hétérogénéité structurelle au sein du GMSO. Hormis dans le cas de la *colonne R5* venue du Limousin, aucune organisation stabilisée n'émerge : des bataillons autonomes côtoient des demi-brigades regroupant de deux à cinq bataillons. Dans le cas de la *colonne R4*, la figure 9.06 montre une prédominance de demi-brigades à deux bataillons. Il ne s'agit cependant pas d'une forme stable. La composante la plus importante de la *colonne R4*, le *Corps Franc Pommiers* (CFP), regroupe alors une dizaine de petits bataillons, répartis en un nombre variable de demi-brigades en fonction des contingences du moment. Elles sont trois le 11 septembre (avec trois à quatre bataillons chacune), puis cinq le 13 (à deux bataillons, situation utilisée pour la figure 9.06). Dès le 19 septembre, les deux tiers du CFP sont toutefois déjà réorganisés en quatre « nouveaux » bataillons de 500 hommes pour répondre aux sollicitations de l'Armée B¹².

Au sujet des fronts de l'Atlantique, la figure 9.07 vient confirmer la situation déjà abordée par la figure 9.03. Sur les fronts de Saint-Nazaire et Lorient, où les missions interalliées *Aloès* et *Shinoile* puis l'état-major de la nouvelle 19^e DI ont promu une organisation initiale en bataillons de *Rangers*, il n'y a quasiment que des bataillons FFI autonomes. A l'inverse, sur les fronts du Sud-ouest, des régiments et demi-brigades FFI de trois à cinq bataillons côtoient dès la fin du mois de septembre une myriade de petits bataillons autonomes, dont le regroupement en entités plus grandes va s'étaler sur plusieurs mois. La figure 9.08 fait apparaître une configuration similaire sur le front des Alpes, où se juxtaposent les petits bataillons autonomes des Alpes du Sud et les demi-brigades de la *Division alpine FFI*, pensées d'emblée comme les noyaux de futurs régiments regroupant tactiquement et fonctionnellement un ensemble de bataillons.

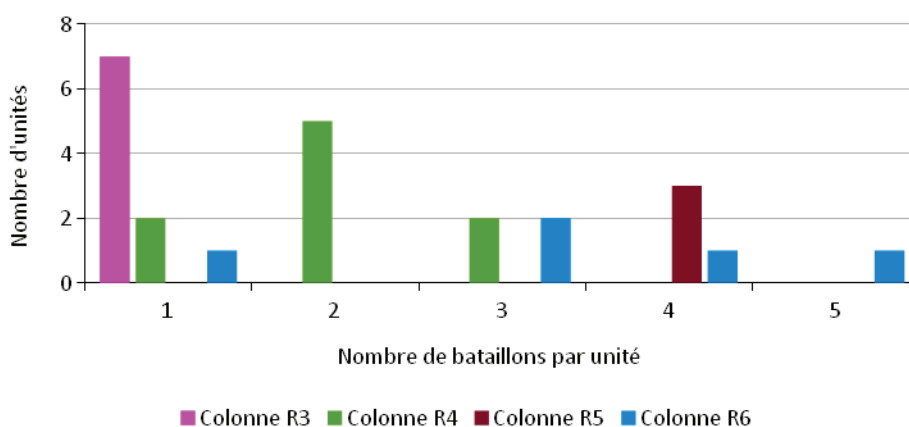


Figure 9.06 : Représentation du nombre de bataillons par unités FFI au sein des quatre principales colonnes du GMSO, au cours de la seconde décennie de septembre 1944.

12 : SHD Terre cote 10 P 225 : Inspection des troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des Bataillons de Choc, 19 septembre 1944.

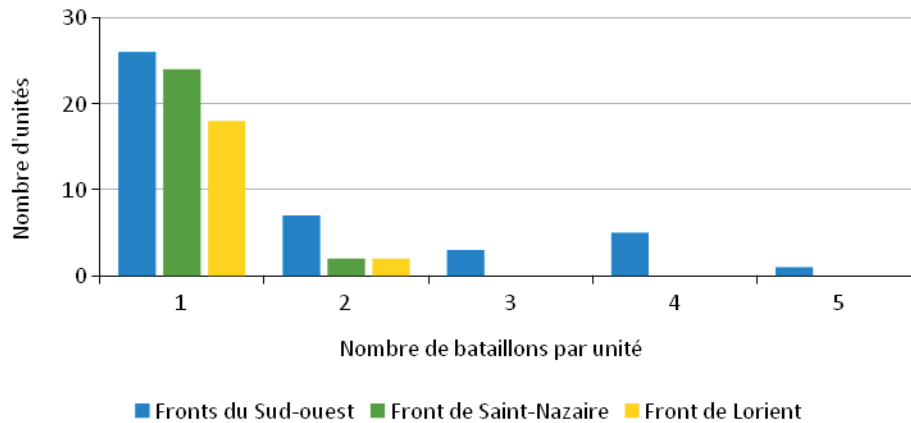


Figure 9.07 : Représentation du nombre de bataillons par unités FFI sur les fronts de l’Atlantique en novembre 1944.

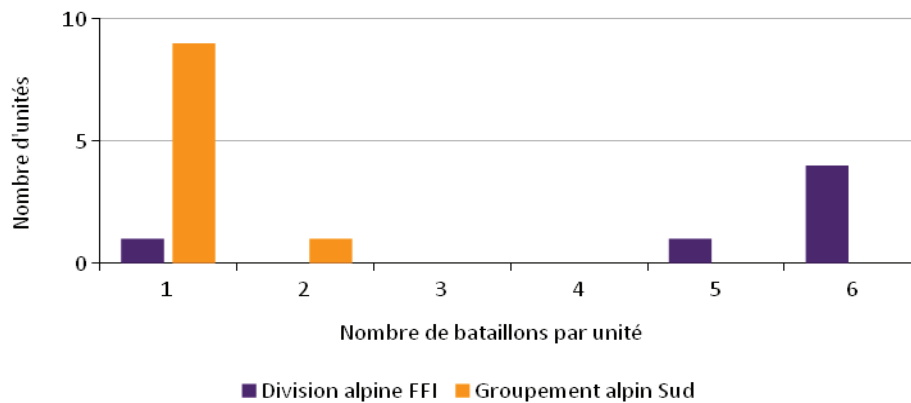


Figure 9.08 : Représentation du nombre de bataillons par unités FFI sur le front des Alpes à la mi-novembre 1944.

La diversité d’organisation des bataillons se retrouve également au niveau de leur composition. Le modèle des bataillons d’infanterie de 1939 semble prévaloir dans bien des cas, avec trois compagnies d’infanterie et une compagnie d’armes lourdes (quand il y en a !) ou, faute d’armes collectives, seulement trois compagnies de fantassins (parfois quatre). Les fonds conservés au sujet des fronts du Sud-ouest révèlent cependant de fortes disparités. Parmi un panel de 27 unités FFI, dont l’organisation détaillée est connue courant novembre 1944 et qui correspondent à 49 bataillons et 162 compagnies, le nombre de compagnies par bataillon varie de un à six, comme l’illustre la figure 9.09. Les cas à trois ou quatre compagnies apparaissent cependant majoritaires (deux bataillons sur trois). Dès le 19 septembre, il en va de même parmi les unités FFI parties dans le sillage de l’Armée B puis sélectionnées pour renforcer les formations de celle-ci : leurs bataillons sont signalés à trois compagnies de 150 hommes, assortis pour quelques cas d’une « compagnie de mitrailleuses et d’engins »¹³.

13 : *Ibid.*

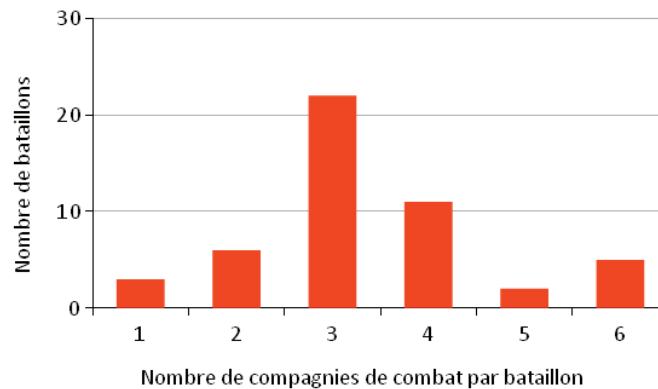


Figure 9.09 : Représentation du nombre de compagnies de combat par bataillon au sein d'un panel de 27 unités FFI des fronts du Sud-ouest en novembre 1944.

Une question de norme

Dans le cadre d'une administration militaire hiérarchisée et centralisée, le bataillon-type de 799 hommes, édicté par le ministère de la Guerre le 26 septembre 1944, aurait dû servir de norme s'imposant aux régions militaires. Or tel n'a pas été le cas. D'emblée, ce modèle a connu des exceptions. Au moment de sa diffusion, l'EMGG a déjà acté la création de deux nouvelles divisions, les 10^e et 19^e DI, dont les bataillons seront calqués sur leurs homologues nord-africains et non sur des bataillons de sécurité. De même, toujours en Bretagne, un modèle de bataillon de *Rangers* de 875 hommes est d'ores et déjà promu.

En outre, la décision ministérielle du 26 septembre n'a été destinée qu'aux commandants des régions militaires. L'état-major de l'Armée B n'en est pas destinataire : il n'est pas tenu de l'appliquer et s'oriente rapidement vers une organisation en bataillons organisés sur le modèle de ceux de ses régiments d'infanterie nord-africains. Il en va de même lors de la création du commandement des FFO sur les fronts de l'Atlantique : dès le 25 octobre, l'EMGG valide pour ces fronts une référence organisationnelle qui n'est pas le bataillon-type de 799 hommes mais le bataillon-type de 867 hommes des régiments nord-africains.

Enfin, certains états-majors FFI régionaux et diverses missions alliées n'ont pas attendu le 26 septembre pour proposer leurs propres normes locales. Ainsi, la norme ministérielle du 26 septembre vient davantage compléter un panel de modèles déjà en place que combler un vide technique. Son application connaît dès lors des fortunes diverses, entre adaptations locales et voies alternatives. Sur le front de Dunkerque, l'application d'une norme organisationnelle britannique est même envisagée.

La clarification va prendre du temps. Elle n'est obtenue qu'après décembre 1944, lorsque le ministère de la Guerre arrête la liste des unités nouvelles à créer au titre du programme de réarmement du 30 novembre. A cette occasion, l'EMGG diffuse un ensemble de tableaux d'effectifs et d'organisation relatifs à l'ensemble des types d'unités à créer. Le bataillon-type de 799 hommes est alors cantonné aux seuls régiments d'infanterie non-endivisionnés¹⁴.

Septembre et octobre 1944 : l'émergence de modèles régionaux

Confrontés à la question du devenir et de l'organisation des unités FFI placées sous leur responsabilité, certains commandants régionaux posent rapidement les bases de normes organisationnelles plus ou moins détaillées. Ces initiatives apparaissent corrélées aux projets de divisions FFI. Celles-ci impliquant de former

14 : Tableau d'effectifs de guerre n°1 994-EMGG/I, 6 décembre 1944.

des régiments destinés au combat, le modèle des régiments et bataillons de 1939 a logiquement servi de référence technique. A cela s'ajoute une contestation de la limitation des unités FFI au seul échelon des bataillons de marche, dont témoigne les correspondances de l'EMN FFI :

« Il ne semble admis dans les milieux classiques de l'Armée de Terre que la constitution d'unités de petit format pour les FFI. C'est ainsi que le bataillon est considéré comme le maximum de ce qui peut être réalisé dans le cadre FFI pur. C'est évidemment une erreur car on ne voit pas pourquoi on ne passerait pas au régiment¹⁵. »

Les modèles régionaux les plus élaborés l'ont été par les états-majors des colonels FFI Rousselier et *Ravanel*, à la tête des ex-Régions FFI R5 et R4. Le modèle des régiments et bataillons de 1939 transparait également dans les choix organisationnels des commandants des 9^e, 13^e et 14^e Régions militaires, tous trois ex-cadres des états-majors FFI des régions B2, R6 et R1. Il en va de même dans le cas des régiments et demi-brigades des brigades FFI des colonels Chomel et Bertrand. Dans le cas de l'ex-Région R4, le modèle d'organisation s'insère dans une « instruction provisoire » de douze pages, ayant valeur de programme global. L'approche se veut à la fois pragmatique, objective (avec des tableaux chiffrés) et respectueuse des spécificités attribuées aux FFI :

« L'unité élémentaire est la compagnie légère dont l'effectif est compris entre 100 et 120 hommes [...]. Il importe, en attendant que soient réunis les moyens nécessaires, que les dotations en armement, véhicules, automobiles, bicyclettes, se rapprochent le plus possible de ces tableaux de composition.

Tous les éléments FFI n'atteignant pas l'effectif minimum défini ci-dessus devront être amalgamée à la diligence du chef départemental FFI en s'inspirant des caractères particuliers de leur naissance : rassemblement autour d'une idée et d'un chef.

Il conviendra donc d'agir avec circonspection en évitant de rompre les liens qui font la vraie force de ces éléments. Ultérieurement les compagnies seront groupées en bataillons, les bataillons en régiments [...]. Il n'est pas opportun de renverser l'organisation actuelle issue de l'initiative personnelle des créateurs d'unités FFI. Il faut aboutir d'une façon progressive à la compagnie légère définie [par l'instruction]¹⁶. »

Cette instruction est complétée le 16 septembre par une nouvelle note portant désormais sur l'articulation des compagnies en bataillons. Le modèle des bataillons de 1939 est évident : il s'agit de créer des bataillons regroupant une compagnie de commandement (avec 118 hommes), trois compagnies de fusiliers-voltigeurs (avec chacune 105 hommes) et une compagnie d'appui, qui n'est « mentionnée que pour mémoire » faute d'armes lourdes¹⁷. L'ensemble aboutit à un bataillon de 433 hommes. Au regard des fonds conservés au SHD (bien que peu détaillés au sujet de l'état-major régional de la 17^e Région), ce modèle semble effectivement avoir été suivi par une part des unités restées au sein de l'ex-Région R4 (1^{er} et 2^e *Régiments du Gers, Régiment de Bigorre*...). A la même période, une organisation proche a eu cours au sein de la région R3 voisine, avec une cible de bataillons de 500 hommes (à laquelle succédera une cible de 800 hommes en octobre)¹⁸.

En 12^e Région, l'instruction du colonel FFI Rousselier établissant une norme organisationnelle est datée du 4 octobre 1944. Elle prône l'organisation de bataillons de 685 hommes (avec chacun trois compagnies de 200 à 225 personnels), regroupés en régiments de 2 070 hommes, parallèlement à la formation de compagnies spécialisées (transmissions, mitrailleuses, mortiers). Le modèle proposé est présenté comme

15 : AD93, cote 304J1 : EMN FFI, note du colonel Kléber, 15 septembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 13 P 58 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, septembre 1944, non daté.

17 : SHD Terre, cote 10 P 440 : 17^e Région militaire, additif et rectificatif n° 2 à l'instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, 16 septembre 1944.

18 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 166-167.

« une base » qui peut être modifiée « selon les besoins »¹⁹. La figure 9.02 montre, au sujet de la 12^e Région, l'existence d'une standardisation poussée des bataillons régionaux, dont les trois quarts ont évolué dans une fourchette de 350 à 560 hommes. Le nombre de bataillons créés (29 à la date du 10 novembre) a toutefois excédé les capacités régionales : la cible de 200 hommes par compagnies n'a été que rarement atteinte, la majorité des bataillons réunissant des compagnies situées autour du seuil des 150 hommes²⁰.

Dans l'ouest du pays, des références locales, de portée infra-régionale, sont mises en place dès septembre sur les conseils d'agents de missions alliées. L'organisation des bataillons FFI vendéens et niortais prend notamment corps avec l'appui d'équipes *Jedburgh*. De même, la structuration des bataillons FFI opérant face à la partie sud de la poche Saint-Nazaire est coordonnée par la mission *Shinoile*, appuyée par des équipes *Jedburgh* et des éléments SAS : ces agents sélectionnent et réunissent en bataillons des groupes provenant de quatre départements. Ces bataillons sont majoritairement structurés en quatre compagnies. Une certaine variabilité perdure cependant, à l'image des six bataillons vendéens coordonnés par l'équipe *Jedburgh Tony* : en novembre, lors du départ des agents alliés, trois bataillons comptent quatre compagnies, deux en réunissent cinq et le sixième en aligne six²¹.

Une application contrastée du bataillon-type de 799 hommes

L'application du bataillon-type de 799 hommes a connu des fortunes variées. La figure 9.10 présente de façon indicative, au regard des fonds conservés au SHD, les modalités régionales de sa mise en œuvre avant la fin de l'année 1944 (les 10^e et 21^e Régions, non encore pleinement libérées en décembre 1944, n'ont pas été prises en compte).

Une recherche d'application quasiment systématique n'est constatée qu'au sein de sept régions parcourues par les lignes de communication alliées. La majorité des unités FFI relevant du commandement des régions concernées a été précocement orientée vers les besoins des forces alliées en unités de sécurité. Le modèle des bataillons de 799 hommes a logiquement servi de référence, sachant que son observation était potentiellement synonyme de prise en charge alliée partielle ou totale (habillement, vivres, armes...). Dans le cas de la 4^e Région militaire (Angers), ce modèle a été appliqué à tous les bataillons sur lesquels l'état-major régional (aux ordres du général Hary) a eu la main mais pas sur les bataillons du front de Saint-Nazaire, qui ont échappé d'emblée à l'autorité du général Hary. La 15^e Région (Marseille) offre une configuration similaire, concernant les bataillons du front des Alpes du Sud, restés globalement très autonomes vis-à-vis du commandement régional.

Une configuration voisine s'observe au sein de quatre autres régions, à la différence près que le bataillon-type de 799 hommes n'a été appliqué que pour les bataillons de sécurité à fournir au SHAEF. Il s'agit principalement de régions au sein desquelles une large part des unités FFI a été précocement orientée vers des projets de nouvelles divisions : Région de Paris (concernant la 10^e DI), 11^e Région bretonne (au sujet de la 19^e DI) et 5^e Région (brigades FFI des colonels Chomel et Bertrand).

Au sein de la 8^e Région (Dijon), l'application des directives ministérielles relatives aux bataillons de marche n'a été recherchée que tardivement : elle n'a été annoncée qu'à la fin du mois de novembre. A cette occasion, plusieurs petits bataillons sont effectivement fusionnés pour approcher le seuil des 800 hommes. Auparavant, la région a fonctionné sur la base de bataillons à trois à quatre compagnies, en particulier pour la constitution de bataillons mis à la disposition de la 1^{re} Armée en septembre et octobre. En décembre 1944, si certains bataillons régionaux répondent peu ou prou à la norme de 799 hommes, d'autres sont restés cantonnés à des niveaux d'effectifs nettement plus réduits²².

19 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note n° 1926/Cab. sur l'organisation des troupes, 4 octobre 1944.

20 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, 3^e Bureau, note du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 10 novembre 1944.

21 : AN cote 72 AJ 83 : rapport de la Team Jedburgh Tony.

22 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 8^e Région militaire, 1^{er} bureau, note de service n° 428/1 sur l'organisation des unités, 21 novembre 1944.

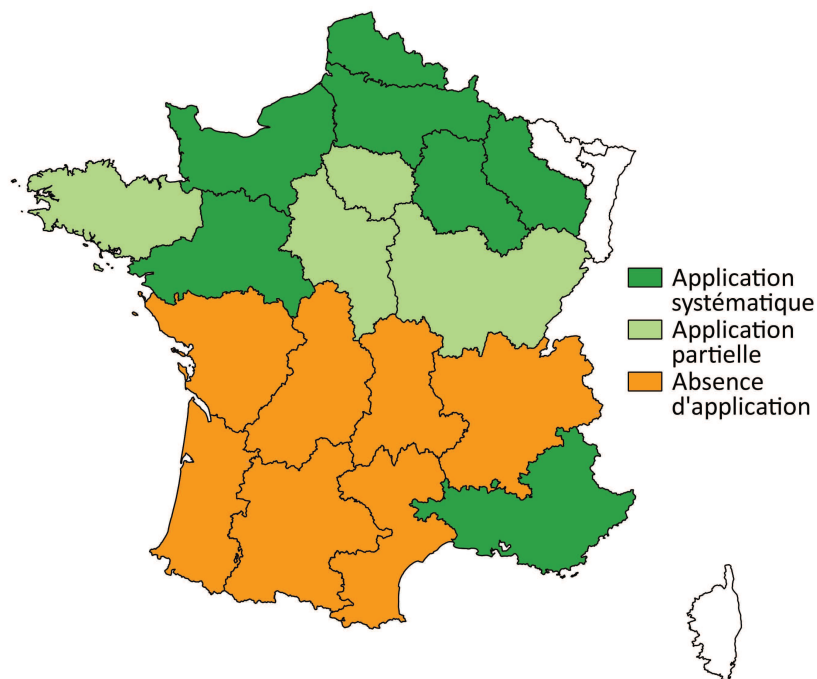


Figure 9.10 : Mise en œuvre régionale du bataillon-type de 799 hommes

Enfin, sept régions n'ont donné lieu à aucune application avant la fin de l'année 1944. Il s'agit de régions du Sud-ouest, du Massif central et de la 14^e Région lyonnaise. Au sein des 12^e et 17^e Régions (Limoges et Toulouse), les modèles régionaux précédemment évoqués ont prévalu. Au sein des 9^e et 13^e Régions (Poitiers et Clermont-Ferrand), le modèle des régiments de 1939 a été observé. En 18^e Région (Bordeaux), le bataillon-type de 799 hommes a été promu dès le mois d'octobre²³. Toutefois, au regard des inventaires conservés, il n'a guère connu d'application. La plupart des unités FFI régionales se sont en fait organisées en bataillons à trois compagnies de fusiliers-voltigeurs et une éventuelle compagnie d'appui, soit pour les besoins du front du Médoc, soit dans la perspective de la création de la nouvelle 36^e DI, annoncée dès la fin du mois de novembre.

En 14^e Région (Lyon), le bataillon-type de 799 hommes n'a pas été appliqué en 1944. Le principe de la création de bataillons territoriaux organisés selon le bataillon-type de 799 hommes a bien été évoqué dès le 5 octobre. Néanmoins, compte tenu de la priorité régionale accordée à la *Division alpine FFI* puis à la 27^e DA, la question est restée en plan. A la date du 4 décembre, l'état-major régional en était encore à recommander aux subdivisions de conserver les effectifs nécessaires pour créer dans chaque départements un bataillon de 800 hommes multi-tâches (une compagnie de dépôt, une compagnie de garde de prisonniers de guerre, une compagnie de garde de la subdivision, une compagnie de prévôté, un centre d'instruction). Dans les faits, les subdivisions ont adopté des formules variées : quelques bataillons avoisinant les 800 hommes (tel le *Bataillon Suppo* dans le Rhône), divers petits bataillons, des compagnies isolées (en Ardèche), des formations sédentaires sur le modèle helvétique (Savoie et Ain), voire une absence assumée d'unités territoriales (cas de l'Isère). L'organisation finale de trois bataillons de sécurité calés sur le modèle de 799 hommes n'est intervenue qu'après la mi-janvier 1945²⁴.

SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 décembre 1944.

23 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, instruction sur l'organisation des bataillons de marche, 11 octobre 1944.

24 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, 1^{er} Bureau, note de service n° 277/I/C/4 du colonel Descour, 5 octobre

La 16^e Région (Montpellier) a emprunté une voie comparable à la 14^e. La priorité y a été donnée à la mise sur pied d'unités destinées à la 1^{re} Armée (éléments de renforcement de la *colonne R3* partie dès le mois de septembre et formation du 81^e RI mis en route en décembre).

Au sein de la 1^{re} Armée : le glissement progressif vers un modèle régimentaire

Au sein de la 1^{re} Armée, la question de l'emploi des FFI en unités formant corps n'est initialement envisagée que sous forme de bataillons d'infanterie indépendants, placés en soutien de régiments d'infanterie nord-africains ou des *Combat commands* des divisions blindées. Il n'est pas question de régiments et, a fortiori, de divisions FFI. Dans un télégramme du 19 septembre, où figure l'une des mentions les plus précoces du terme *amalgame*, il est question de quatre bataillons FFI par division blindée et de cinq par division d'infanterie, en sus des petites formations directement absorbées au sein des régiments nord-africains. A cette même date, un rapport d'inspection des formations FFI ayant rejoint l'Armée B évoque la constitution de *bataillons de choc*²⁵.

Le choix de n'envisager le maintien des formations FFI qu'au seul échelon du bataillon n'est pas sans conséquences. Il implique de dissocier les formations FFI regroupant déjà plusieurs milliers d'hommes. Dans le cas du GMSO, ce sujet fait partie dès le 12 septembre des griefs opposant le colonel Schneider à l'état-major de l'Armée B.

Au regard des fonds conservés au SHD de Vincennes, c'est au colonel Schneider que revient l'initiative de la première proposition de réorganisation des formations FFI de l'Armée B sur une base régimentaire, et non uniquement sous la forme de bataillons isolés. Ce projet, rédigé dès le 2 octobre, s'inscrit dans la volonté du colonel Schneider de transformer le GMSO en une division, malgré l'avis contraire du général de Lattre²⁶. A court terme, la proposition de Schneider est restée lettre morte. Il n'en demeure pas moins que le principe d'une organisation régimentaire va faire son chemin, même après la dispersion du GMSO.

En demandant aux commandants des colonnes régionales du GMSO de faire évoluer leurs organisations hétérogènes vers un ensemble d'unités régimentaires calquées sur les tableaux d'effectifs en vigueur au sein de la 1^{re} Armée, Schneider n'a fait qu'émettre une proposition de bon sens. La baisse drastique des effectifs du GMSO, à la suite de la mise en œuvre des engagements individuels, n'a pas non plus laissé beaucoup de choix. La *colonne R6* auvergnate en offre un exemple criant. Passant d'un effectif de 7 500 hommes le 20 septembre à moins de 4 000 hommes un mois plus tard²⁷, quel sens y aurait-il eu à maintenir une organisation à quatre demi-brigades, comptant chacune de trois à cinq micro-bataillons ? Il est assez logique de voir le commandant de la *colonne R6* la réorganiser en un régiment à quatre puis trois bataillons²⁸. Il en est allé de même pour la *colonne R3*, qui n'a pu se muer en un régiment qu'avec l'appoint de nouveaux renforts de l'Aude et de l'Aveyron, tant ses effectifs se sont délités en octobre.

Ces réorganisations ne sont toutefois pas sans conséquence. Au sein de la *Brigade du Languedoc* (l'ex-*colonne R3*), la fusion de deux bataillons FFI pour former un « groupe de commandos » soulève ainsi de vives interrogations, quant à son opportunité : un bataillon de marche a-t-il vocation à se muer d'office en une unité de « casse-cou », sans se soucier de la condition physique des intéressés ni de leur volontariat pour de telles missions²⁹ ? Ces réorganisations réveillent également des clivages, entre chefs ou entre

1944 ; 14^e Région militaire, 1^{er} Bureau, note sur l'utilisation des effectifs, 4 décembre 1944 ; 14^e Région militaire, EM, 1^{er} Bureau, note n° 115/I/Org adressée au 3^e Bureau, 18 janvier 1945.

25 : SHD Terre cote 10 P 225 : Télégramme de l'Armée B au Général Juin, chef d'EMGDN, 19 septembre 1944.

Inspection des Troupes FFI de l'Armée B, note du colonel Viat, 19 septembre 1944, doc. cit.

26 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note de service n° 200/I, 2 octobre 1944.

27 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Division d'Auvergne, note du colonel Mortier, 20 septembre 1944 ; GMSO, état d'effectifs, 18 octobre 1944.

28 : Dufour Pierre, *Les Diables rouges – 152^e Régiment d'infanterie*, Charles Lavauzelle, Panazol, 2008, p. 108-118.

29 : Bataillon des Cévennes, 4^e Compagnie, Principales objections relatives à la transformation du Bataillon de marche Cévennes en groupe de commandos, 15 octobre 1944. Publié dans : Magnant Dominique, *Le Bataillon des Cévennes – septembre 1944 – février 1945*, Association X Résistance, Meudon, 1996, p. 38-40.

groupes aux passés distincts, sur fond de contestations politiques ou de contestations de compétences militaires. La *Brigade du Languedoc* en offre à nouveau l'exemple, avec la trace d'une querelle opposant durant un trimestre le commandant de la brigade, un avocat issu des FTP, à un commandant de bataillon, un polytechnicien issu des CFL, avec un flot de courriers de récriminations adressés à l'état-major de la 1^{re} Armée³⁰.

Une fois la question du GMSO soldée, l'état-major de la 1^{re} Armée se réapproprie l'idée d'une organisation des formations FFI à un niveau régimentaire. Un glissement sémantique s'opère au fil des semaines : les plus importants groupements FFI, jusqu'alors dénommés en tant que *colonnes* ou *brigades*, sont requalifiés en *régiments* et servent de noyaux agrégateurs. A l'exception des quelques formations revendiquant une filiation avec des unités de l'armée d'armistice (3^e Dragons FFI, 8^e Dragons FFI, 3^e Hussards FFI...), ces régiments sont réorganisés sur une base régionale : *Régiment de Bourgogne*, *Régiment d'Auvergne*, *Régiment de Franche-Comté*, *Régiment de Toulouse*, *Régiment du Lot-et-Garonne*...

Il faut néanmoins attendre le 30 novembre pour que la pérennisation des principales formations FFI en une dizaine de régiments soit explicitement envisagée par la Section FFI de l'état-major de la 1^{re} Armée. Un mois plus tard, le 27 décembre, l'objectif est affiné à onze régiments d'infanterie FFI et six bataillons FFI de soutien des unités blindées (ainsi que trois groupes d'artillerie, équivalant autant de bataillons d'infanterie)³¹. L'approche de l'état-major de la 1^{re} Armée se veut cependant prudente, au regard de premières expériences peu concluantes durant les combats dans les Vosges et sur le Doubs :

« L'expérience des derniers combats a prouvé que les unités FFI ne disposaient pas du minimum indispensable de moyens de commandement, de combat et de ravitaillement. L'absence de moyens de transmission radio et de voitures de liaison a rendu difficile l'exercice du commandement des chefs de bataillon, pour ne pas parler de celui des commandants de régiments³². »

Dans l'attente d'une solution matérielle pour aligner pleinement les formations FFI sur l'organisation des bataillons nord-africains, un modèle intermédiaire émerge, sous la forme d'un bataillon-type de 736 hommes (dont 21 officiers), à réunir par trois sous forme de régiments, dotés chacun d'un état-major réduit, sans unités régimentaires. Davantage qu'une norme, il s'agit d'un objectif vers lesquels les unités FFI sont invitées à tendre quantitativement et qualitativement, en supprimant progressivement les particularismes³³. En février 1945, lorsqu'une solution matérielle est trouvée pour une prise en charge partielle des bataillons et régiments FFI de la 1^{re} Armée, deux normes différentes sont finalement appliquées. Les régiments de la 14^e DI et les trois régiments employés au sein des 2^e DIM, 3^e DIA et 4^e DMM sont calés sur le modèle de leurs homologues de 1943. Quant aux régiments (80^e, 81^e, 126^e RI) et aux bataillons indépendants (19^e et 20^e BCP) dont l'équipement est assuré au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF, ils se réfèrent au bataillon-type de 799 hommes du 26 septembre 1944.

Le critère de réunion des formations FFI est resté régional, à une exception notoire. Le 35^e RI est essentiellement composé de formations franc-comtoises et bourguignonnes, de même que le 27^e RI héritier des *Régiments du Morvan*. Le 152^e RI regroupe le *Régiment d'Auvergne* et un bataillon de renfort venu de cette même région. Il en va de même pour les 80^e et 81^e RI réunissant les formations de la région de Montpellier, tandis que la 3^e DBCP regroupe les engagés alsaciens (à l'exception du 2^e BCP). Le 151^e RI s'en distingue toutefois : le critère de regroupement employé dans son cas n'est pas géographique mais politique. Ce nouveau régiment réunit en effet les formations FTP du colonel *Fabien* et du *Bataillon Marc* de l'Aveyron. A la suite du décès du colonel *Fabien*, le commandement du noyau du nouveau 151^e RI est d'ailleurs confié durant un temps au colonel *Michelin*, l'ex-sulfureux commandant de la Région FFI M.

30 : *Ibid.*, p. 48-62.

31 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Section FFI, note n° 329/3, projet d'organisation provisoire des unités FFI, 30 novembre 1944 ; 1^{re} Armée, 1^{er} Bureau, directive n° 17 479/I/ETS pour la reconstitution des unités de l'Armée, 27 décembre 1944 ; 1^{re} Armée, 1^{er} Bureau, note de service n° 17 104/I/E, 2 décembre 1944.

32 : 1^{re} Armée, Section FFI, note n° 329/3, 30 novembre 1944, doc. cit.

33 : *Ibid.*

Un cas de norme britannique : le projet de brigade du front Dunkerque

Sur le front de Dunkerque, où les bataillons français opèrent sous commandement britannique, les unités présentes sont organisées sur la base des bataillons de sécurité (bataillon-type du 26 septembre 1944). Cette organisation, qui se traduit par un parc roulant limité et l'absence d'armes lourdes, se révèle inadaptée :

« Tout [l'ensemble français] ne vit que grâce à la présence de la *Brigade blindée tchécoslovaque* qui a, jusqu'à ces temps derniers, pourvu seule au manque de moyens – transport, services de tous ordre, médical, intendance, réparations auto, parc de munitions, d'essence, du génie, etc. - des forces françaises [...]. Aucune arme lourde en dehors du fusil *Boy*, matériel périmé, n'existe ni à la compagnie, ni au bataillon. Il a été paré à cette déficience en utilisant des armes lourdes allemandes. Ce n'est qu'un pis aller. Les munitions manquent d'ailleurs tant pour les mortiers que pour les canons³⁴. »

Afin de gagner en autonomie, une transformation sur le modèle d'une brigade d'infanterie indépendante britannique, est envisagé à la fin du mois de février. Une telle brigade serait l'équivalent d'un régiment d'infanterie endivisionné français, renforcé en moyens d'artillerie et de services supports :

« [Une forme de brigade] aurait le grand avantage, non seulement de doter les bataillons de tout l'armement qu'il leur faut pour combattre mais aussi de former un ensemble français cohérent d'infanterie et d'artillerie, pourvu des moyens de commandement et des services nécessaires pour vivre³⁵. »

La proposition est communiquée à la mission de liaison française auprès du 21^e Groupe d'armées britannique. A la date du 12 mars, un accord britannique semble obtenu pour une prise en charge matérielle partielle. Si certains embryons de services et d'unités organiques, tels que deux batteries d'artillerie, ont bien été constitués, le projet de brigade indépendante ne s'est cependant pas concrétisé. Les bataillons français du front de Dunkerque sont restés calés sur l'organisation des bataillons de sécurité, malgré leur emploi actif en première ligne³⁶.

Formules ad hoc pour les formations terrestres de la Marine et de l'Armée de l'Air

Toutes les formations terrestres organisées en métropole ou issues des FFI au cours de l'automne 1944 ne relèvent pas de la seule Armée de Terre. La Marine et l'Armée de l'Air servent d'autorité tutélaire à des formations FFI s'y référant ou à des nouvelles unités regroupant des personnels d'active ou engagés qui y sont rattachés. L'autorité du ministère de la Guerre ne s'étend théoriquement pas sur ces formations.

Toutefois, comme il s'agit d'unités terrestres et que les besoins opérationnels imposent de faire feu de tout bois, un certain nombre de formations de l'Air et de la Marine sont mises à disposition de l'Armée de Terre, en particulier devant les poches de l'Atlantique : deux bataillons d'infanterie de l'Air et cinq bataillons de fusiliers marins sont placés sous le commandement des FFO, ainsi que diverses petites formations locales, telles un *Corps franc de l'Air* de 320 hommes servant à la protection de la base aérienne de Cognac et à des missions de surveillance des côtes autour de Rochefort (ce qui lui vaut également l'appellation de *Corps franc de Fouras*).

Comme ils sont destinés à servir comme de l'infanterie à pied, au même titre que la plupart des formations FFI relevant du ministère de la Guerre, une convergence vers l'organisation des bataillons d'infanterie de l'Armée de Terre s'opère assez logiquement. Ainsi en est-il pour le *Bataillon de Fusiliers marins de Rochefort* (BFMR), chargé de la surveillance de l'embouchure de la Charente puis intégré à la première vague de

34 : SHD Terre, cote 9 P 5 : 51^e RI, lettre du lieutenant-colonel Lenagre au commandant de la Subdivision de Lille, 3 mars 1945.

35 : *Ibid.*

36 : SHD Terre, cote 9 P 5 : Lettres du capitaine Cournot, officier de liaison auprès de la Brigade tchécoslovaque au colonel commandant la Mission militaire française auprès du 21th Army Group, 23 février 1945 et 12 mars 1945 ; 1^{re} Région militaire, 3^e Bureau, note de service au sujet du front de Dunkerque, 11 avril 1945.

débarquement lors de l'attaque de l'île d'Oléron. Au printemps 1945, ses 500 hommes sont répartis en trois compagnies de fusiliers voltigeurs et un élément de soutien (mortiers et mitrailleuses)³⁷. En cela, le 30 avril 1945, le BFMR ne se distingue pas des ex-bataillons FFI des 50^e et 158^e RI l'accompagnant au sein des premières vagues d'assaut de l'île d'Oléron.

Les fronts de l'Atlantique : des laboratoires d'entreprises régimentaires

Le 25 octobre 1944, dix jours après la nomination du général de Larminat à la tête des Forces françaises de l'Ouest, le ministère de la Guerre instaure pour les FFO un bataillon-type de 867 hommes, répartis en trois compagnies de fusiliers-voltigeurs, une compagnie d'appui et une compagnie de commandement. Parfois dénommé *Bataillon Atlantique*, ce modèle n'est autre que le standard des bataillons d'infanterie de la 1^e Armée³⁸. Les renforts demandés aux régions militaires au titre des FFO ont à s'y tenir, tandis que le général de Larminat invite les unités déjà en place à s'en approcher « à chaque occasion »³⁹.

Les unités engagées face aux poches allemandes sont alors bien éloignées de ces nouvelles normes, comme le montrent les figures 9.03 et 9.07. Les fonds du SHD permettent d'étudier de façon assez détaillée les modalités d'évolution des formations des fronts du Sud-ouest (Médoc, Royan, La Rochelle) vers le modèle des régiments endivisionnés en cours au sein de la 1^e Armée. Cette évolution n'a pas été linéaire. Une phase d'appropriation a succédé à une phase de confrontation, tandis que les initiatives de certains commandants d'unités, véritables entrepreneurs, ont joué un rôle de premier plan, en vue de constituer des régiments susceptibles d'être reconnus et régularisés.

Cette situation, observée sur les fronts du Sud-ouest et au sein de leur *hinterland*, n'a cependant pas valeur de généralité. Les voies empruntées devant les poches de Lorient et Saint-Nazaire ont été foncièrement différentes. Cette diversité de configurations, ainsi que les effectifs en jeu, font des FFO un véritable terrain d'essai pour la création de nouveaux régiments.

Confrontation du modèle et des pratiques dans le Sud-ouest

A peine érigé comme cible à atteindre, le bataillon-type de 867 hommes se révèle d'application inopportune. Ce modèle impose de constituer des bataillons aux effectifs sensiblement supérieurs à ceux déjà organisés par les régions militaires et par les commandants d'unités. A effectifs constants, ceci implique de réduire d'au moins un tiers le nombre de bataillons. Or cette perspective vient gripper les systèmes de rotations et de relèves mis en place face aux poches allemandes. Ainsi en est-il pour le secteur de La Rochelle :

« Seuls les régiments *Bir Hacheim* (6^e RI) et *Demorny* (108^e RI) ont les effectifs suffisants pour constituer trois bataillons de type normal [...]. Le 114^e RI (Deux-Sèvres) et le 78^e RI (Creuse) ne pourraient constituer que deux bataillons. Ils s'y refusent d'ailleurs, car il leur est plus facile de répondre aux exigences de l'occupation de leur sous-secteur avec trois bataillons réduits, qu'avec deux bataillons complets. Le 93^e RI n'a pour le moment que deux bataillons réduits. Un troisième doit bientôt le rejoindre, mais alors la situation ne serait pas différente⁴⁰. »

Au sein des régions militaires, sollicitées pour l'envoi de bataillons de renfort alignés sur le bataillon-type de 867 hommes, cette nouvelle donne vient également déstructurer les organisations en place. En 17^e Région, il faut par exemple utiliser trois petits bataillons gersois pour former un unique bataillon de 867 hommes destiné au secteur de Royan. De même, le *Bataillon Baril* du Lot-et-Garonne, dirigé vers le Médoc,

37 : SHM, cote TTH8 : Rapport d'activité du Bataillon de Fusiliers marins de Rochefort, novembre 1944 – juillet 1945, non daté.

38 : Tableau d'effectifs de guerre n° 5 465-EMGG/I, 21 novembre 1943.

39 : SHD Terre, cote 7 P 59 : Note n° 1 277/FFO/EM/1 du général de Larminat, 30 novembre 1944.

40 : SHD Terre, cote 10 P 429 : Lettre du colonel Chêne au général de Larminat, 21 décembre 1944.

est improvisé par l'amalgame de quatorze groupes distincts, dans « un effarant tourbillon d'activités sans autres liens qu'une évidente mais bien insuffisante bonne volonté »⁴¹.

L'état-major de la 17^e Région, commandé par le général Collet, fraîchement arrivé du Levant, fait des efforts manifestes pour respecter la cible des 867 hommes. Il fournit sept bataillons aux FFO en novembre et décembre 1944, avec un déficit en effectifs de 13 %. Tel n'est pas le cas des états-majors des 9^e et 12^e Régions : les renforts consentis affichent des déficits respectifs de 39 et 40 % par rapport à la demande⁴². Depuis Limoges, le colonel FFI Rousselier n'hésite pas à faire part de son refus d'appliquer le bataillon-type de 867 hommes, comme il tient à préserver ses ressources en effectifs pour ses propres projets de grandes unités (voir le chapitre 8). Quant au colonel Fourrier, à la tête de la 9^e Région, il ne fournit que trois bataillons réduits au lieu des quatre demandés.

Une progressive appropriation

Bien que « les remaniements, lorsqu'ils séparent les hommes des chefs auxquels ils sont attachés, so[ie]nt généralement mal accueillis »⁴³, l'application des normes présente un intérêt certain pour les chefs d'unités : y répondre permet d'espérer un meilleur accès aux équipements voire un engagement plus rapide face à l'adversaire. Sur le front du Sud-ouest, comme le montre la figure 9.11. de novembre à février, les modèles gouvernementaux s'imposent progressivement. De novembre à avril, hormis quelques renforts extérieurs, le nombre de bataillons est réduit d'un tiers, tandis que les effectifs issus des FFI du Sud-ouest ne diminuent que de 10 %. Cet effort d'organisation se mesure également en termes de distribution des effectifs : à la mi-avril 1945, la moitié des unités dépasse les 1 300 hommes et un quart se situe désormais au-delà des 2 100 hommes.

La *Brigade Demorny*, engagée devant La Rochelle, représente un cas d'école. A la fin du mois de novembre, elle réunit tactiquement quelque onze bataillons périgourdins et corréziens, répartis en trois « régiments » (*Demorny*, *Soleil* et *Ricco*), pour un effectif avoisinant les 4 400 hommes au 1^{er} décembre. Au début du mois de décembre, la brigade se réorganise en un 108^e RI, réunissant trois bataillons standards, des unités de soutien (une batterie d'artillerie, une compagnie de transport...) et un bataillon de dépôt. Une évolution similaire s'observe en décembre pour le *Régiment Rac* (quatre bataillons du front de Royan), et le *Régiment Bir Hacheim*, initialement ventilé en cinq bataillons face à La Rochelle : ils se réorganisent tous deux en régiments à trois bataillons peu ou prou alignés sur la cible des 867 hommes (les 6^e et 50^e RI). A une plus petite échelle, le *Régiment Bernard* (107^e RI FFI, de la Charente) recombine ses quatre petits bataillons en deux bataillons approchant davantage cette même cible.

Le modèle des régiments endivisionnés type 1943 est privilégié, y compris par les unités dont la régularisation n'a été prévue, au regard du plan du 30 novembre, qu'en tant que régiments de sécurité (34^e, 38^e, 108^e, 114^e RI). Il est vrai que ce dernier type ne se prête guère à des opérations actives, comme il n'inclut pas de compagnies d'armes lourdes. Cette adhésion au type 1943 transparaît notamment dans la terminologie adoptée pour les compagnies de soutien chargées de servir des mortiers ou des pièces d'artillerie. En 1939, chaque régiment d'infanterie comptait à cette fin une *compagnie d'engins*, un terme qui apparaît chez certaines unités FFI en septembre et octobre 1944. Dans l'organisation de 1943, il est par contre question d'une *compagnie anti-char* et d'une *compagnie de canons d'infanterie*. Or ces deux appellations se généralisent sur le front du Sud-ouest à partir de décembre 1944 : la référence moderne remplace celle d'avant-guerre. Ce fait est d'autant plus intéressant que le matériel nécessaire pour de telles compagnies n'est pas toujours réuni, loin s'en faut : l'appellation est appropriée même si la fonction n'est pas concrétisée.

41 : SHD Terre, cote 13 P 71 : Rapport du chef de bataillon Baril, commandant le Bataillon du Lot-et-Garonne, 18 décembre 1944.

42 : Pourcentages calculés à partir des inventaires disponibles en novembre et décembre 1944 pour les unités concernées.

43 : SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, rapport périodique sur le moral, 19 février 1945.

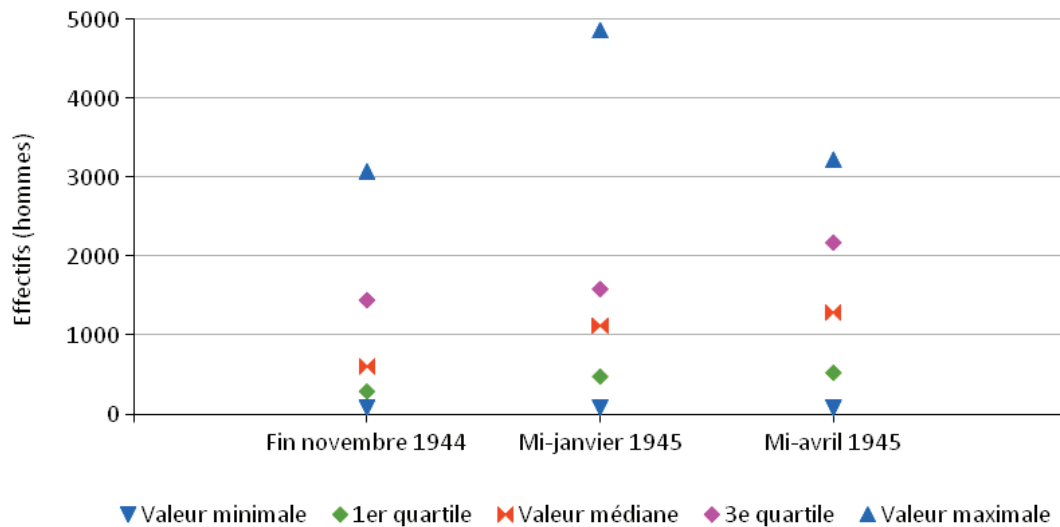


Figure 9.11 : Evolution de la distribution des effectifs des unités des FFO

Initiatives et négociations : l'exemple des futurs régiments de la 23^e DI

Les composantes des trois futurs régiments de la 23^e Division d'infanterie, les 6^e, 50^e et 158^e RI, offrent un sujet d'analyse approfondie des voies empruntées pour la mise en œuvre du modèle du bataillon-type de 867 hommes et, ce faisant, de l'organisation des régiments endivisionnés type 1943. Ces régiments ont été organisés à partir d'unités engagées dès septembre sur le front de l'Atlantique : le *Régiment Bir Hacheim* (de la Charente), la *Brigade Rac* (de la Dordogne) et la *Demi-brigade de l'Armagnac* (du Gers), ainsi que le *Régiment Foch* charentais et le *Bataillon Roland* périgourdin. L'évolution des effectifs de ces unités est bien documentée et retranscrite par les figures 9.12 et 9.13⁴⁴.

Ces unités présentent des caractéristiques communes. Dès la fin de l'été 1944, elles ont disposé d'une identité forte, construite autour de chefs reconnus et de la participation réussie à des faits d'armes d'une certaine ampleur, qu'il s'agisse pour les gersois de la capture de la garnison allemande d'Auch ou, pour les charentais et les périgourdins, de la libération d'Angoulême, carrefour de la retraite adverse. D'autre part, ces unités ont un bon niveau d'armement individuel (soit une aptitude à attaquer mais aussi à se défendre) et des effectifs dès le départ assez importants, synonymes d'un confort, même relatif, par la mutualisation de moyens (véhicules...) et de fonctions (cuisinier, mécanicien, infirmier...). Enfin, leurs commandants valorisent au mieux leur position pour pérenniser leurs unités respectives. A titre d'exemple, le *Régiment Bir Hacheim* est commandé par le lieutenant-colonel FFI Pierre Chambre, un officier d'intendance jusqu'alors second du fondateur du maquis charentais *Bir Hacheim*, André Chabanne. Ce dernier, instituteur de métier, est devenu en septembre 1944 le commandant de la subdivision militaire de la Charente maritime, siégeant à Saintes : les deux hommes vont continuer à s'épauler au profit de leur unité. Dans un autre domaine, le commandant de la *Demi-brigade de l'Armagnac*, le lieutenant-colonel FFI Henri Monnet, fait jouer ses relations d'avant-guerre. Ce banquier d'affaires, ancien membre du cabinet ministériel de Georges Mandel, est un familier de Gaston Palewsky, directeur du cabinet du général de Gaulle, également passé par le cabinet de Georges Mandel. Monnet a assuré le peloton d'accueil du cortège du général de Gaulle à Bordeaux le 17 septembre. Par l'entremise vraisemblable de Gaston Palewsky, retrouvé à cette occasion, Monnet s'est retrouvé le soir même l'un des rares commandants

44 : Les courbes des figures 9.12 et 9.13 sont constituées à partir des états d'effectifs régimentaires disponibles au SHD, aux cotes suivantes : 12 P 4 (Bir Hacheim, Foch puis 6^e RI) ; 12 P 11 (Rac puis 50^e RI) ; 12 P 26, 13 P 87 et 19 P 32 (Armagnacs puis 158^e RI) et 10 P 426 (Roland).

d'unité FFI invité au dîner officiel du chef du gouvernement⁴⁵.

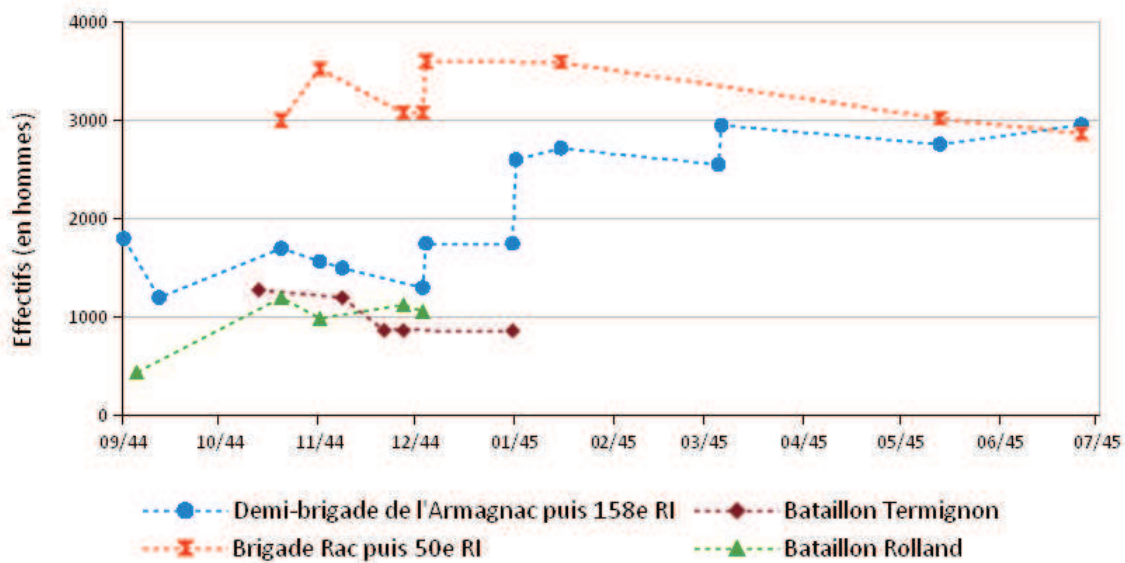


Figure 9.12 : Evolution des effectifs des unités entrées dans la composition des 50^e et 158^e RI

Le niveau et la cohésion des effectifs sont pour les commandants un problème permanent, pouvant conduire à la remise en cause de l'existence d'unités, un cas illustré par le *Bataillon Roland* et le *Régiment Foch*. L'un et l'autre dépassent le millier d'hommes en octobre. Le premier, constitué début septembre et engagé devant Royan, a quasiment triplé ses effectifs par agrégation de petits groupes. Sa cohésion reste cependant limitée si bien qu'au début du mois de décembre, le bataillon se scinde en deux. Quant au *Régiment Foch*, il subit entre novembre et janvier une forte érosion de ses effectifs, seulement explicable par un refus d'engagement du tiers de ses 1 350 membres initiaux. Dépourvue de réserve, l'unité se trouve réduite à l'effectif d'un bataillon standard. Au regard de la figure 9.12, la *Demi-brigade de l'Armagnac* aurait pu connaître un sort similaire au *Régiment Foch*. Comptant près de 2 000 membres vers le 5 septembre, elle s'est réduite à 1 200 hommes lors de son départ pour Bordeaux le 10 septembre. Elle laisse en effet derrière elle un bataillon en cours de formation et une compagnie, qui ne la rejoindront jamais.

Maintenir et accroître les effectifs sont une nécessité impérieuse. Deux voies sont possibles : le recrutement individuel ou l'absorption de plus petites unités. Le *Régiment Rac* recrute par exemple 200 hommes à Rochefort et la *Demi-brigade de l'Armagnac* une centaine à Bordeaux. Il faut cependant les équiper intégralement. L'absorption de plus petites unités permet par contre d'intégrer, outre des hommes, des armes et des véhicules. Au cours de l'automne, le *Régiment Rac* absorbe ainsi une compagnie périgourdine autonome puis un petit bataillon présent à Cognac. De la sorte, comme le montre la figure 9.12, le *Régiment Rac*, rebaptisé *Brigade Rac*, atteint le seuil des 3 500 hommes. Ce niveau d'effectifs permet à l'unité d'amortir le départ de près de 500 volontaires en novembre, durant la période de signature des engagements.

De son côté, la *Demi-brigade de l'Armagnac* parvient progressivement à hausser ses effectifs jusqu'à près de 1 600 hommes, avant de connaître en novembre près de 300 nouveaux départs par refus d'engagement dans l'armée ou par réaffectation (cas des gendarmes). Fin novembre, réduite à environ 1 300 hommes, la demi-brigade se trouve presque revenue à la case départ. Des discussions sont alors entamées avec le *Bataillon Roland*, engagé dans le même secteur et également en quête de devenir. Le 26 novembre, les

45 : Weiss, 2014, art. cit.

commandants des deux unités s'entendent sur le principe d'une fusion. Or, dès le 29, sur intervention de la 12^e Région militaire, le *Bataillon Roland* est affecté à la *Brigade Rac* : la 12^e Région, dont dépendent les Périgourdins, tient à garder la main sur « ses » effectifs et ne souhaite pas les voir se diluer au sein d'unités venues d'autres régions. Cette réaffectation implique un déplacement d'une trentaine de kilomètres, qui n'est pas du goût de tous les intéressés, en particulier des recrues charentaises, combattant au voisinage immédiat de leurs villages. Il s'en suit un éclatement du *Bataillon Roland* au cours des premiers jours de décembre : environ 600 hommes partent effectivement vers la *Brigade Rac* tandis que 460 restent sur place et se joignent aux Gersois⁴⁶. L'effet de ces apports est bien visible sur la figure 9.12.

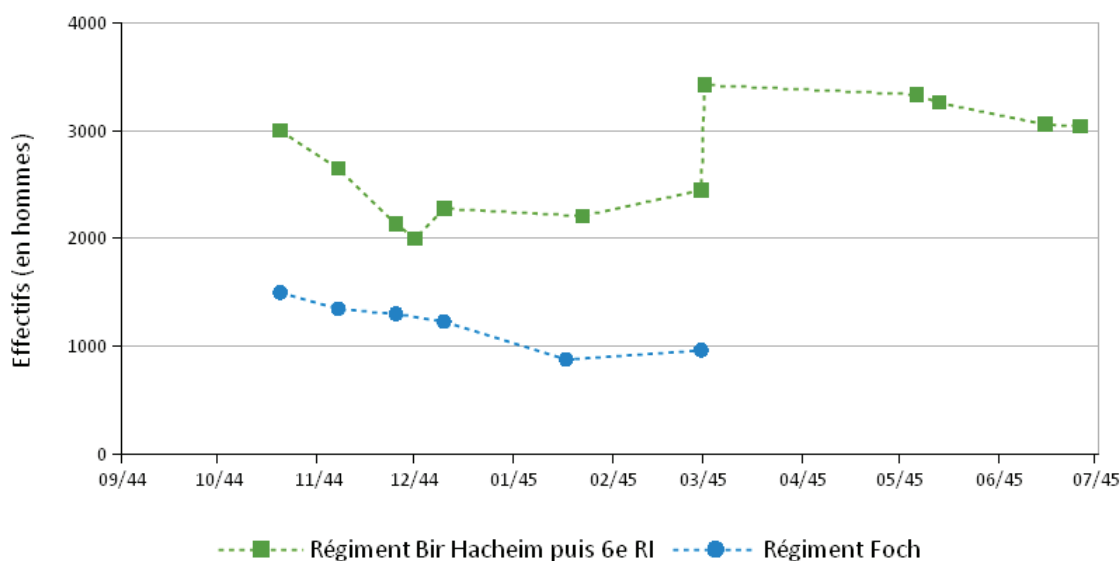


Figure 9.13 : Evolution des effectifs des unités entrées dans la composition du 6^e RI

Toutes les tentatives d'absorption n'aboutissent pas. En octobre, le *Régiment Bir Hacheim* échoue en tentant de capter un bataillon angoumois évoqué dans le chapitre introductif, sur fond de querelles entre chefferies charentaises. La situation du *Régiment Bir Hacheim* est alors assez tendue. La figure 9.13 montre la perte du tiers de l'effectif (un millier d'hommes) en novembre. Outre les refus d'engagement, l'unité est confrontée à une forme de scission : l'unité perd le contrôle de 600 à 700 hommes réunis à Saintes en un bataillon de sécurité (le 30^e BCP FFI), dirigé par des officiers de l'ex-armée d'armistice, passés par le maquis *Bir Hacheim* mais souhaitant désormais reprendre leur autonomie et recréer leur ancienne unité.

La bonne entente ou, à défaut, des négociations entre chefs encadrent les tentatives de rapprochement et d'absorption. Les modes de fonctionnement à l'œuvre relèvent davantage de pratiques civiles que de la discipline militaire. Force est de constater que le commandement des FFO est relativement absent de ces négociations entre chefs : il laisse faire, du moment que cela fonctionne et n'entrave pas la conduite des opérations. Les minutes d'une réunion des chefs d'unités du front du Médoc, tenue le 20 décembre 1944, montrent des négociations se muant en marchandage. Un premier commandant couvre de reproches un second chef (absent de la réunion), tout en ne cachant pas ses vues sur les 130 hommes et, surtout, les armes (seize fusils-mitrailleurs et mitrailleuses) de ce dernier. Un troisième se plaint des velléités d'absorption d'un quatrième, accusé de se comporter en « roi nègre ». Un cinquième refuse enfin de voir ses 250 hommes être ventilés au sein d'autres unités mais se montre disposé à les fournir pour créer une

46 : SHD Terre, cote 13 P 87 : Journal de marche de la Demi-brigade de l'Armagnac.

compagnie de quartier général, où ils auraient l'avantage de ne pas être dispersés⁴⁷...

Les fonds de la *Demi-brigade de l'Armagnac* contiennent un exemple de négociation poussée et fructueuse. Après l'échec partiel de l'intégration du *Bataillon Roland*, l'état-major de demi-brigade s'est rapproché du 1^{er} Régiment du Gers (ou *Bataillon Termignon*), une seconde unité gersoise arrivée fin novembre devant Royan. Leur fusion résoudrait les problèmes d'effectifs de la demi-brigade mais se heurte à une compétition pour le commandement, entre le lieutenant-colonel FFI Henri Monnet, chef de la demi-brigade, et le lieutenant-colonel FFI Gabriel Termignon, ancien commandant FFI départemental du Gers. Un accord est finalement obtenu aux termes de deux semaines de discussion : un unique régiment de 2 600 hommes est créé le 1^{er} janvier, dont Monnet reste le chef de corps. L'unité prend le nom de *Régiment Parisot*, en référence à Maurice Parisot, le fondateur du *Bataillon de l'Armagnac*, décédé accidentellement le 6 septembre 1944. Cet accord, résultat d'une négociation de gré à gré allant foncièrement à l'encontre de la pratique administrative militaire, se traduit sous la forme d'un protocole, digne d'une étude notariale et correspondant pleinement à la culture professionnelle de Monnet. Cet accord est reproduit dans son intégralité dans l'annexe 2.31.

Des unités en quête de reconnaissance

Au début du mois de décembre 1944, dans la perspective du projet de division du colonel Adeline (voir le chapitre 8), le *Régiment Bir Hacheim* et la *Brigade Rac* entament leur transformation en régiments endivisionnés. Concernant l'ex-*Demi-brigade de l'Armagnac*, cette évolution est décalée d'un mois, à la suite de la négociation précédemment évoquée, entre les lieutenants-colonels FFI Monnet et Termignon.

Avec près de 3 600 hommes, suite à l'intégration des éléments du *Bataillon Roland*, la *Brigade Rac* dispose d'effectifs amplement suffisants pour son évolution en un régiment type 1943. Le *Régiment Bir Hacheim* reste par contre encore largement déficitaire, avec seulement 2 250 hommes à la fin du mois de janvier. Ces deux créations sont des initiatives locales et restent précaires, faute de reconnaissance ministérielle. Il en va de même pour les autres formations créées simultanément devant La Rochelle (le 108^e RI FFI périgourdin, à partir de la *Brigade Demorny*, le 114^e RI FFI des Deux-Sèvres) et sur le front du Médoc (trois cadres régimentaires décidés à la suite de la réunion du 20 décembre précédemment relatée). Le 22 janvier 1945, la décision ministérielle de créer la nouvelle 23^e DI offre un cadre de reconnaissance aux 6^e et 50^e RI. Comme le montre la figure 9.13, le 6^e RI n'atteint cependant les 3 100 hommes qu'en mars, avec l'intégration du reliquat du *Régiment Foch* (ce dernier reste tactiquement autonome jusqu'à la fin de l'attaque de Royan, le 6^e RI affichant momentanément une structure à quatre bataillons).

Le cas de la *Demi-brigade de l'Armagnac* est plus complexe. Sa fusion avec le *Bataillon Termignon* le 1^{er} janvier, bien que réalisée sous les bons auspices de la subdivision militaire du Gers dirigée par un ancien FFI, reçoit une fin de non-recevoir du général Collet, commandant de la 17^e Région militaire et opposé aux pratiques décentralisées⁴⁸. Une solution n'est trouvée que vers le 10 février. Elle résulte probablement des relations de Henri Monnet avec Gaston Palewsky et avec le général Édouard Corniglion-Molinier, commandant les forces aériennes du front de l'Atlantique. Le 16 février, le régiment est régularisé en tant que 158^e RI. L'unité n'atteint néanmoins un seuil de 2 950 hommes qu'à la mi-mars, avec l'intégration d'un contingent tarnais. Du fait de mouvements de personnels (dont le transfert de 3 % de l'effectif vers un groupe d'artillerie en formation), la barre des 3 000 hommes n'est ensuite franchie que le 1^{er} juillet avec l'intégration d'un bataillon des Hautes-Pyrénées (le *Bataillon Bigorre*).

D'une façon générale, en ce qui concerne l'infanterie constituant le gros des troupes des FFO, les unités n'ayant pas dépassé un effectif de 2 000 hommes à la fin de l'année 1944 n'ont pas accédé à un statut régulier. En effet, après janvier 1945 et la répartition définitive des unités à créer au sein des régions militaires, la totalité des effectifs FFI encore présents dans l'*hinterland* des FFO se trouve employée. Privées

47 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon du 20 décembre 1944.

48 : SHD Terre, cote 13 P 85 : Lettre du lieutenant-colonel Lesur, commandant la subdivision militaire d'Auch, au colonel Monnet, 29 janvier 1945.

de ces réserves, des unités d'environ 1 500 hommes, telles que le 107^e RI FFI charentais ou le 78^e RI FFI creusois, ne sont conservées qu'à des fins tactiques temporaires. En mai 1945, ces régiments sont dispersés et servent à renforcer les services de la nouvelle 23^e DI.

Autres fronts, autres voies

Les reconstitutions progressives et les accords de gré à gré observés sur les fronts du Sud-ouest n'ont pas valeur de généralité au sein des FFO. Devant Lorient, comme devant Saint-Nazaire, les modalités de formation de bataillons standardisés et de nouveaux régiments ont emprunté une voie différente et plus classique : l'application d'ordres descendants, sans négociations inter-unités. Cette application a toutefois été mise en œuvre selon des temporalités contrastées d'un front breton à l'autre : si le processus est précoce sur le front morbihanais, il est nettement plus tardif en Loire inférieure.

Sur le front de Lorient, un cadre est en place dès la fin du mois de septembre 1944 : celui de la nouvelle 19^e DI et des bataillons de *Rangers* de 875 hommes⁴⁹. Les bataillons engagés dès août et septembre face à Lorient sont orientés vers ce type de bataillon, identifié à la mi-septembre comme le « type pour lequel l'équipement américain est seul actuellement prévu »⁵⁰. Parallèlement, des bataillons, des escadrons et des batteries sont créés au sein des départements bretons libérés, pour constituer les noyaux des formations de la 19^e DI. Ces unités sont ensuite progressivement envoyées devant Lorient et complétées avec les formations déjà en place. Au final, les 71^e et 118^e RI sont chacun composés d'un bataillon créé devant Lorient en décembre et de deux bataillons formés dans des villes de l'intérieur en octobre et novembre. Il en va de même pour les escadrons du 19^e Dragons et les batteries du 10^e RA. Quant au 41^e RI, il est pour l'essentiel constitué en novembre sur le front de Lorient par la recombinaison de plusieurs petits bataillons⁵¹.

Cette mise sur pied des régiments de la 19^e DI donne lieu à un vaste brassage des bataillons du front de Lorient. Ceux-ci se retrouvent pour la plupart reconstitués, non par le fait d'accords entre commandants d'unités mais par application d'ordres venus de l'échelon divisionnaire. Dix bataillons autonomes subsistent après le mois de décembre. Ils sont maintenus pour les besoins du front, en tant que bataillons de marche ou bataillons *Rangers* à faibles effectifs, sans que la cible de 875 hommes ne soit plus recherchée. Hormis un bataillon dissous le 31 mars, ces différents bataillons sont conservés jusqu'au mois de juin. Ils jouent un rôle de tampon pour la 19^e DI : au fil des mois, leurs personnels engagés au titre de l'Armée de Terre sont pour partie transférés vers la 19^e DI, en échange de personnels de la Marine et des troupes coloniales présents dans les formations de la division.

Sur le front de Saint-Nazaire, aucune réorganisation majeure n'intervient avant le mois de février 1945. Les bataillons y sont très majoritairement autonomes, tout au plus regroupés tactiquement sur la base d'affinités départementales (bataillons de Loire-inférieure, bataillons vendéens ou poitevins). Seules trois unités affichent une organisation régimentaire, avec chacune deux ou trois bataillons et des embryons de services : les 27^e et 32^e RI FFI de la *Brigade Charles Martel*, le 63^e RI FFI limougeaud venu en renfort de la 12^e Région.

Ce statu-quo de cinq mois peut s'expliquer par la force des liens maintenus avec les subdivisions départementales, pour la plupart héritières des structures locales FFI : chacun veille sur « ses » bataillons. Ainsi en est-il de l'état-major de la 12^e Région (Limoges) qui cherche à garder la main sur des formations

49 : Bataillons comprenant une compagnie de commandement de 125 hommes, deux compagnies de fusiliers-voltigeurs de 200 hommes, une compagnie de fusiliers-voltigeurs de 175 hommes et une compagnie d'appui de 175 hommes, pour un total de 22 officiers, 132 sous-officiers et 721 hommes de troupe.

50 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note de service n° 2/1, 25 septembre 1944.

51 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Journal de marche de la 19^e DI.

Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 325, 349, 375, 495 et 505.

parties de la Région R5 vers le front nazairien⁵². Il en va de même pour la Subdivision de Vendée, ex-état-major départemental FFI, qui exerce un « contrôle rigoureux » sur les bataillons vendéens, et montre une « appréhension » face à la mise en place d'un commandement intégré du front de Saint-Nazaire et face à l'hypothèse où « la Vendée perdrait le contrôle de toutes ses troupes »⁵³.

La décision ministérielle de création de la 25^e DI, définitivement actée le 8 février 1945, enclenche toutefois une profonde et rapide recombinaison de l'ensemble des bataillons français du front ligérien. En six semaines, de la mi-février à avril, tous les bataillons sont réorganisés. Il ne subsiste plus ensuite que les unités de la 25^e DI, ainsi que quelques formations non-divisionnées mais régularisées, constituées localement (8^e Cuirassiers) ou arrivées d'autres régions (II et III/67^e RI)⁵⁴.

Contrepoint : le devenir des formations encasernées

L'activité des formations encasernées est globalement moins bien documentée que celle des unités en opération. Comme sur les différents fronts, l'application des normes organisationnelles a eu pour corollaires un brassage de personnels et un *turn-over* des cadres. S'ajoute à cela une morne vie de garnison, faite de corvées et de services de plantons, contrastant avec l'enthousiasme du mois de septembre 1944 : sans « intérêt palpitant », comme l'évoque le journal de marche du bataillon I/107^e RI, encaserné à Angoulême et spectateur des arrières des fronts de l'Atlantique⁵⁵. Un tel discours se retrouve au sein d'autres unités restées statiques, souvent sans équipement. Ainsi en est-il pour le 31^e Régiment de Dragons, créé à Laval en janvier 1945. Sans ambages, un rapport de juillet 1945 expose le fait que « les engagés pour la durée de la guerre [anciens FFI et volontaires de l'automne 1944] ont été déçus [...] pour avoir été relégués dans des garnisons de l'arrière alors qu'ils étaient venus sous les drapeaux avec le réel désir de se battre »⁵⁶.

Les fonds conservés au SHD permettent de décrire le devenir d'un panel d'unités encasernées dans le département du Rhône dès le mois de septembre 1944. Parmi les dix bataillons FFI encore stationnés dans le Rhône à la date du 1^{er} octobre, deux rejoignent par la suite la 1^{re} Armée (en tant que contingents de renforts individuels) et quatre sont intégrés au sein de la 27^e DA (comme unités organiques). Parmi les quatre unités restantes, deux sont finalement dissoutes tandis que les deux autres sont désignées, de façon temporaire ou définitive, pour servir de noyau pour de nouvelles formations⁵⁷.

L'annexe 2.32 propose une étude de cas pour trois de ces unités, illustrant la diversité des parcours et les réactions engendrées. Au terme d'un trimestre d'attente et de recompositions, le *Régiment du Rhône*, issu des FTP lyonnais et villeurbannais, trouve un emploi au sein de la 27^e Division alpine, moyennant la promesse de l'état-major de la 14^e Région militaire de ne pas être dispersé. Le *Bataillon Suppo*, initialement constitué pour servir d'unité de sécurité prise en charge par les Alliés, enregistre une succession de déconvenues : au fil des mois, il ne reçoit aucun équipement allié et, après avoir un temps été envisagé pour rejoindre les abords du front des Alpes, il est déplacé dans les Pyrénées. En juin 1945, son affectation à la 36^e DI, en partance pour l'Italie, est à l'ordre du jour, avant d'être annulée : cette nouvelle déconvenue engendre une quasi-mutinerie, qui vaut au bataillon d'être dissous. Enfin, le 9^e Cuirassiers FFI, créé dans la perspective de reformer une unité de cavalerie, reste sans emploi et sans équipement en région lyonnaise.

52 : SHD Terre, cote 1 K 561 : 12^e Région militaire, lettre n° 299/3 du colonel Rousselier au colonel Chomel, 13 novembre 1944.

53 : SHD Terre, cote 1 K 561 : FFLI, Secteur d'opérations Sud Estuaire Loire, note au sujet des bataillons vendéens, 3 novembre 1944.

54 : SHD Terre, cote 10 P 452 : FFLI, 1^{er} Bureau, Instruction n° 1 du général Chomel, 16 février 1945 ; FFLI, lettre n° 76-1/S du général Chomel au général de Larminat, 29 mars 1945.

55 : SHD Terre, cote 12 P 20 : Journal de marche du I/107^e RI.

56 : SHD Terre, cote 12 P 110 : 4^e Région militaire, fiche de renseignement sur le 31^e Régiment de Dragons, 1^{er} juillet 1945.

57 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, état des unités stationnées dans le Rhône du 5 septembre 1944 au 1^{er} mars 1945.

En mars 1945, sans perspective, son commandant en vient à demander une affectation comme unité d'infanterie, faute de mieux, sur l'un des fronts de l'Atlantique. Il n'obtiendra pas satisfaction.

Le devenir des chefs FFI

Le processus de transformation des unités FFI de l'automne 1944 en nouveaux régiments régularisés n'a pas porté sur les seules organisations. Il a également concerné les cadres. Le facteur humain a été central et explique bien des tensions et crispations, qui plus est dans un environnement concurrentiel. Il n'est pas anodin de relever qu'à la date du 11 septembre 1944, pour le commandant Conze, chef d'état-major national de l'ORA durant l'été 1944, le danger auquel sont exposés les « militaires de carrière résistants » ne vient pas tant des FFI non militaires, « quoi qu'il puisse [en] coûter » de se lier à eux, « mais de nos camarades » non résistants qui encomrent les antichambres ministérielles et sont ouvertement nos adversaires »⁵⁸.

Dans ce contexte, la question du devenir des chefs d'unités FFI engagées au combat s'est rapidement posée, au même titre que celle du devenir des responsables FFI départementaux ou régionaux. Deux singularités FFI ont constitué de potentiels écueils : les grades pratiqués et des modes de fonctionnement loin de répondre au canon de l'institution militaire qui a perduré à Alger.

Les grades FFI

C'est un lieu commun que de mentionner la floraison des grades FFI après la Libération. L'inflation des grades a eu cours à tous les échelons, y compris parmi les sous-officiers. La compilation des données relatives à un panel de formations des fronts du Sud-ouest en fournit une nette illustration : parmi des formations totalisant 18 bataillons, la part des cadres ayant été nommés officiers à titre FFI, sans antériorité d'un grade d'officier d'active ou d'un grade d'officier de réserve, est en moyenne de 72 %. Concernant les sous-officiers, parmi des formations totalisant 13 bataillons, cette même part se situe à 63 %⁵⁹. Au sein de ces unités du Sud-ouest, les officiers à titre FFI sont souvent des sous-officiers de métier, pour qui les FFI ont constitué un ascenseur hiérarchique. Par exemple au 78^e RI FFI de la Creuse, 51 officiers FFI sur 65 étaient sous-officiers dans l'Armée avant novembre 1942 ou juin 1940⁶⁰. Ce constat est également dressé au sein des régiments de la 19^e DI : les lieutenants et sous-lieutenants ont un âge moyen jugé élevé par rapport à la « normale », car il s'agit pour l'essentiel d'anciens sous-officiers d'active, passés officiers au titre des FFI⁶¹. Il en va de même parmi les sous-officiers FFI, avec la présence d'anciens militaires du rang qui ont été les bienvenus pour encadrer les jeunes volontaires sans antécédent militaire.

La question des grades FFI a fait couler beaucoup d'encre dès l'automne 1944. C'est l'un des principaux marqueurs de la querelle de légitimité à la Libération : qui, parmi les FFI, les militaires attentistes ou ceux d'outre-mer, incarne le mieux le modèle d'armée nationale à reconstruire pour l'après-guerre ? Disqualifier les FFI, au motif que leurs grades ne se fondent pas sur des compétences militaires académiques, permet de mettre en avant les « vrais » militaires, ceux d'active. A l'inverse, conférer aux combattants FFI les mêmes grades qu'à des militaires permet, par contraste, de proclamer leur supériorité morale par rapport aux officiers « naphthalinards » ou aux héritiers d'une Armée d'armistice entachée de son allégeance à Vichy... D'aucuns dénonceront, qui une manœuvre communiste sous-jacente, qui le champ libre laissé à des aventuriers de tous poils, qui le réflexe corporatiste d'une institution militaire refusant de procéder à son examen de conscience...

58 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du commandant Conze au colonel Fortin, 11 septembre 1944.

59 : Weiss Stéphane, *Panorama de la régularisation des unités combattantes issues des Forces Françaises de l'Intérieur sur les fronts de la Pointe de Grave, de Royan et La Rochelle*, Mémoire de Master 2, Université Lyon 2, 2010, p. 281.

60 : SHD Terre, cote 12 P 15 : 78^e RI, rapport périodique sur le moral, 31 mars 1945.

61 : SHD Terre, cote 6 P 2 / 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'infanterie, rapport d'inspection des régiments d'infanterie de la 19^e DI, 6 septembre 1945.

Deux extraits de correspondances de l'automne 1944, émanant de deux officiers d'active, aux parcours résistants incontestables, illustrent les termes du débat sur les grades FFI. Ces deux officiers, le colonel Henri Adeline, commandant des Forces françaises du Sud-ouest en octobre 1944, et le colonel Maurice Fourier, commandant la 9^e Région militaire (Poitiers), traitent d'un même sujet, les excès des grades FFI et la place des militaires d'active, avec deux points de vue foncièrement divergents.

Le colonel Adeline adopte une posture davantage favorable aux militaires d'active qu'aux commandants FFI d'origine civile, bien que l'absence relative des premiers soit clairement reconnue :

« Certains chefs, soit par besoins d'encadrement, soit par recherche de la popularité, n'ont pas hésité à faire nommer ou à nommer eux-mêmes sans discernement, à des grades pour lesquels ils ne paraissent pas tous désignés, des officiers et sous-officiers encore très peu connus, n'ayant pas fait leurs preuves dans le maquis.

C'est une question d'instruction qui pourrait être organisée dans les cadres des régiments en ce qui concerne les sous-officiers, soit dans les écoles régionales en ce qui concerne les officiers.

Les officiers et sous-officiers d'active sont en proportion très faible. Il y a lieu de remarquer que là où ils exercent un commandement, les troupes sont les plus disciplinées et les pertes les moins sévères. C'est sur leur expérience qu'il faudra compter pour l'organisation future des FFI, sans toutefois négliger la valeur incontestable de certains officiers et sous-officiers de réserve et leur désir de s'instruire⁶². »

A l'inverse, le colonel Fourier délivre un jugement acerbe :

« Certes l'encadrement de ces troupes [FFI] n'est pas toujours ce qu'on pourrait souhaiter, mais la déficience même de ces cadres ne peut être imputée qu'à ceux des cadres de l'Armée de l'armistice qui n'ont pas su trouver le chemin du devoir dans les heures les plus sombres et les plus désespérées de notre histoire et ne sont pas venus spontanément encadrer les volontaires qui avaient tant besoin de chefs expérimentés »⁶³.

Il n'y a pas lieu de trancher ici ce débat, si tant est qu'il puisse jamais l'être. Au demeurant, la question des grades, et ce faisant des fonctions à exercer et des possibilités de carrière pour l'après-guerre, ne s'est pas limitée aux seuls FFI, comme l'a fait remarquer un témoin de premier ordre, le capitaine de corvette De Sonnevile, ex-DMR de la région parisienne :

« La question des grades fictifs [des FFI] bien que secondaire prend un caractère plus sérieux chaque jour à cause de l'esprit de concurrence qui se fait jour. [A noter] à ce sujet que les excès ne sont pas tous FFI et que sur ce plan le personnel de la délégation militaire en France s'est tout aussi distingué bien que n'ayant pas plus de titres⁶⁴. »

Le sujet des grades est sensible à plus d'un titre. Outre sa dimension politique, il touche directement et personnellement des milliers de cadres FFI, confrontés à la question de leur devenir. Les cadres « désirent être fixés sur ce point »⁶⁵. En particulier, « ceux qui ne sont pas officiers d'origine ont quelque angoisse sur leur sort, craignant de grosses déceptions à l'homologation des grades FFI »⁶⁶. Certains espèrent en effet faire carrière dans l'Armée, notamment les jeunes officiers montés en grade au maquis. La mise en place de commissions départementales d'homologation des grades FFI est instaurée dès le mois de septembre 1944, en vue d'un achèvement des examens de dossiers pour la fin de l'année. Le cours des événements, entre opérations militaires et réinstallation d'une administration militaire territoriale, n'a toutefois pas permis une concrétisation avant la fin des hostilités.

62 : SHD Terre, cote 10 P 428 : Exposé du colonel Adeline sur la situation générale dans le Sud-ouest, 20 octobre 1944.

63 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 7 novembre 1944.

64 : Note sur les questions FFI du capitaine de corvette Sonnevile, 28 septembre 1944, doc. cit.

65 : SHD Terre, cote 12 P 19 : 107^e RI, rapport périodique sur le moral, 16 mars 1945.

66 : SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, rapport périodique sur le moral, 19 février 1945.

Des modes de commandement hétérodoxes

Les unités FFI se sont distinguées par une forte proximité entre les cadres et la troupe. C'est là un héritage direct des maquis, au sein desquels « les cadres [...] se sont imposés aux hommes surtout en raison de leur courage et de leur sens d'organisation »⁶⁷. Il en a résulté un « bel esprit de confiance réciproque »⁶⁸. Ces cadres sont « beaucoup plus près des hommes qu'autrefois », avec des « contacts familiers » : cela rend « invraisemblable qu'une crise put aboutir à une scission entre le commandement et la troupe » mais ne va pas toujours dans « le sens de l'exactitude, la notion de la discipline stricte, le respect scrupuleux des ordres à exécuter sans interprétation »⁶⁹.

Les journaux édités par les unités FFI font nettement ressortir les qualités attendues d'un « bon » chef. La proximité avec les hommes y apparaît centrale. Le portrait laudatif que le bulletin hebdomadaire du *Régiment Foch* charentais dresse de son commandant met ainsi en exergue un nécessaire « allant infatigable », un esprit « clairvoyant » et « profondément humain », dont « la tolérance compréhensive est toujours à la base [des] décisions »⁷⁰. Même écho dans le bulletin bimensuel du 107^e RI FFI charentais, vantant ses chefs successifs au « cœur d'or pour [leurs] hommes »⁷¹ et n'hésitant pas à ironiser sur les grades FFI controversés :

« Un journaliste qui n'avait sans doute vu le maquis que sur des cartes postales disait récemment que l'Armée de la Résistance était une armée de colonels. Comme nous serions heureux s'ils étaient tous comme le nôtre !⁷² »

Dans l'enthousiasme de septembre 1944, à Toulouse, le colonel FFI *Ravanel* est allé jusqu'à écrire que « les fossés qui ont pu exister entre les officiers et la troupe sont désormais définitivement comblés »⁷³. Cette opinion n'a guère engagé que son auteur. Par la suite, les tenants de l'institution militaire se sont chargés de rappeler que « la création de liens personnels [est] contraire aux principes de la discipline et de l'unité de l'Armée », ainsi qu'a pu l'écrire le général de Larminat en novembre 1944 au sujet des FFO⁷⁴. L'habitude d'une très large autonomie a également conduit bien des commandants d'unités à oublier ou court-circuiter les voies hiérarchiques, ce dont se plaint par exemple l'état-major de la 1^{re} Armée :

« Les différents groupements FFI [...] continuent à entretenir des relations directes soit avec l'Armée, soit avec l'état-major du général adjoint pour les FFI [le général Molle ; ...] voire même avec [les régions de] l'intérieur. Cet état des choses est une marque de l'indiscipline bien connue des FFI : il ne peut qu'augmenter la confusion qui existe déjà dans l'organisation de ces unités et entraîner des traitements différents en ce qui concerne le personnel⁷⁵. »

L'auteur du rapport précité préconise de mettre fin à cet état de fait par une centralisation des questions FFI, grâce à une « note de service énergique à adresser aux différents groupements FFI »⁷⁶. Il n'est pas certain que cette solution ait été suffisante... Les négociations locales et accords de gré à gré observés au sein des FFO concernant la réorganisation des bataillons ne sont qu'une autre facette de la propension des commandants FFI, tant d'origine civile que militaires d'active, à chercher par eux-mêmes des solutions, sans s'encombrer de formalisme.

L'organisation du commandement des unités FTP s'est singularisée par une organisation triangulaire, reproduite à chaque échelon. La direction de chaque unité a reposé sur un *Commissaire* ou *Chef aux*

67 : Exposé du colonel Adeline, 20 octobre 1944, doc. cit.

68 : SHD Terre, cote 10 P 429 : FFAU, note du colonel Chêne, 2 avril 1945.

69 : 158^e RI, rapport périodique sur le moral, 19 février 1945, doc. cit.

70 : *Foch*, bulletin du Régiment Foch, n° 1, 3 décembre 1944.

71 : *Sans-culotte*, bulletin du Régiment Bernard (107^e RI FFI), n° 4, janvier 1945.

72 : *Sans-culotte*, bulletin du Régiment Bernard (107^e RI FFI), n° 1, 8 décembre 1944.

73 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, septembre 1944, doc. cit.

74 : SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre n° 461 FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 13 janvier 1945.

75 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Section FFI, notice sur les relations entre les FFI et les organismes de l'arrière, 27 octobre 1944.

76 : *Ibid.*

opérations, un *Commissaire* ou *Chef aux effectifs* (un responsable politique) et un *Commissaire* ou *Chef technique* (responsable de l'armement, des renseignements ou encore des fonctions supports, telles que le service de santé). Cette organisation se trouve remise en question à l'automne 1944, en particulier pour sa composante politique. Néanmoins, au-delà des seules unités FTP, la pratique d'un mode de commandement collégial, peu ou prou calqué sur les triangles de commandement des FTP, a été courante. Le général de Larminat en a témoigné au sujet des fronts de l'Atlantique placés sous sa responsabilité :

« Le commandement des unités FFI était organisé suivant le principe de la troïka. Un chef ayant les attributions élevées, politiques et autres, un tacticien, un logisticien. Le tout étant inséparable et aucune décision ne se prenant que d'un commun accord, après palabres. Cela ne simplifiait pas les choses. L'origine du système est soviétique, mais il s'en fallait que son application fût limitée aux unités FTP⁷⁷. »

Le fonctionnement binomial, avec un chef d'origine civile et un second, officier d'active, a également eu cours. La palette des situations semble large et riche en nuances : il y a là un champ de recherche encore à défricher.

Quelle place pour les chefs FFI au sein des nouveaux régiments ?

A partir du mois de janvier 1945, la page des unités FFI se tourne. La rhétorique du retour à la normalité administrative est générale. Une note circulaire du général de Larminat diffusée au sein des FFO en janvier 1945 l'illustre :

« Il est certain que le moment est venu après quatre mois de premières expériences, d'affirmer de la manière la plus catégorique cette nécessité de la discipline. Rien ne se construira en France que dans l'ordre [...].

Ces notions sont à appliquer en premier lieu à l'Armée [...]. Les unités FFI [...] se sont organisées et elles ont vécu selon les formules originales où, à défaut d'un système administratif en place, les initiatives se sont données carrière. Cette décentralisation généralisée et systématique a entraîné des inconvénients certains mais elle était justifiée par l'urgence qu'il y avait à aboutir alors que le nouveau pouvoir central n'avait pas encore les moyens de faire sentir son action administrative.

Aujourd'hui [...] il est de nécessité absolue de rentrer dans la règle, même s'il en coûte [...]. En effet, les méthodes directes ont fait leur temps⁷⁸. »

Ce discours vaut aussi pour les commandants d'unités : seuls des militaires d'active ou, à titre dérogatoire, des chefs FFI ayant fait leurs preuves sont à même de commander les nouveaux bataillons et régiments.

Par croisement de l'inventaire des unités FFI dressé par le SHAT en 1980, de la base de données des membres de l'ORA et des listes de commandants d'unités de 1945, il est possible de classer les commandants des nouveaux cadres régimentaires en fonction de leur provenance FFI ou non. Cette approche a été menée pour 83 des 87 régiments d'infanterie et de cavalerie recréés en métropole en 1944-1945. Elle reste indicative, fondée sur l'identification de mentions de commandements exercés au titre des FFI durant l'été et l'automne 1944, mentions dont l'exhaustivité ne peut être garantie au sein des sources exploitées. Pour quatre régiments d'infanterie, dont les bataillons ont été employés séparément (67^e, 94^e, 121^e et 150^e RI), cette approche s'est révélée inopportune (les commandants de ces régiments n'ont joué qu'un rôle administratif à distance, cumulé avec des fonctions au sein des régions militaires). Faute de données, les nouveaux régiments destinés à l'Extrême-Orient n'ont pas été intégrés, sachant que les fonds conservés tendent à ne signaler que la présence d'officiers en provenance d'Afrique ou du Levant.

Parmi les 83 régiments étudiés, 38 (soit 45%) ont directement été commandés par des officiers d'active sans passé FFI identifié. Six régiments ont été commandés à leur création par des officiers d'active ayant eu une activité FFI dans une autre région. Ces six cas ne correspondent donc pas à la continuité de l'exercice

77 : De Larminat Edgard, *Chroniques irrévérencieuses*, Plon, Paris, 1962, p. 268-269.

78 : *Foch*, bulletin du Régiment Foch, n° 9, 29 janvier 1945.

du commandement d'unités FFI. Ainsi en est-il du lieutenant-colonel Paul Schmuckel, cadre de l'état-major régional FFI auvergnat, promu au début de l'année 1945 pour commander le 129^e RI recréé en Normandie. Il en va de même pour le lieutenant-colonel Jean Constans, ex-cadre régional FFI en Provence (Région R2), affecté durant l'automne à l'état-major de la 18^e Région militaire (Bordeaux) puis, début 1945, à la tête du 153^e RI recréé au sein de la 16^e Région militaire (Montpellier). Ainsi, parmi les 83 nouveaux régiments étudiés, 44 (soit 53%) sont créés sans continuité du cadre de commandement FFI. Au sein de ces 44 unités, 34 correspondent à des formations créées au sein des régions militaires, à partir de formations FFI encasernées ou affectées à des missions de sécurité en dehors des fronts. Parmi les dix autres, engagées de façon longue sur l'un ou l'autre des fronts, figurent notamment les unités de la 19^e DI, toutes systématiquement créées sous la houlette de cadres venus d'Afrique du Nord ou du Levant.

A l'inverse, 39 régiments (soit 47%) ont été commandés à leur création par des officiers FFI ayant déjà exercé des responsabilités parmi les unités FFI employées pour les constituer. Une place non négligeable a ainsi été initialement laissée aux chefs d'unités FFI. Il convient néanmoins de préciser deux éléments. En premier lieu, un certain écrémage a d'emblée été mené, car parmi ces 39 chefs d'unités, seuls dix (soit le quart) ne sont pas des officiers d'active : trois officiers de réserve et sept officiers FFI sans antécédents d'officier. En second lieu, 31 des 39 régiments concernés correspondent à des formations engagées au combat dès l'automne 1944. La conservation de chefs FFI, jugés efficaces à la tête de leurs unités, a fait partie du processus de régularisation : cette solution a évidemment facilité les transitions, en assurant une certaine paix sociale. Le fait est davantage marquant au sein de la 1^{re} Armée (dix nouveaux régiments concernés sur onze) ou sur le front des Alpes (six nouveaux régiments sur sept) que sur les fronts de l'Atlantique (14 nouveaux régiments sur 22).

Toutefois, parmi ces 39 commandants passés par les FFI, seuls 17 ont conservé leur fonction jusqu'en septembre 1945. Les autres ont été progressivement remplacés au fil des mois par des officiers d'active non issus des FFI, arrivant pour la plupart de la 1^{re} Armée ou d'Afrique : dès février et mars 1945 au sein de la 1^{re} Armée, principalement d'avril à juin sur les fronts de l'Atlantique, de façon plus diffuse concernant les formations alpines. Le départ des non-militaires a été quasiment systématique, à une exception près (le colonel FFI Obterre-Edmond Proust, capitaine de réserve, qui reste à la tête du 114^e RI niortais de bout en bout).

Ces passages de témoins se sont télescopés avec l'homologation des grades FFI, une homologation souvent synonyme de rabaissement du rang des anciens commandants. A l'inverse, ces remplacements ont offert une opportunité de promotion pour des officiers venus de l'extérieur, aussi bien de la 1^{re} Armée que de la France libre (cas des colonels Norbert Durand et René Babonneau à la tête des 131^e et 158^e RI, cas de deux anciens DMR, les lieutenants-colonels Marc O'Neill et Albert Sarda du Caumont à la tête du 2^e Hussards et du 27^e RI). De même, parmi les cadres ex-FFI restés en place, tous militaires de métier et anciens de l'Armée d'armistice (hormis Obterre-Edmond Proust, précédemment cité), la conservation de leur commandement est synonyme de reprise d'un cours normal de carrière.

Le retour des réservistes à la vie civile était logique une fois la guerre terminée. Ce n'est pas tant le principe du départ de chefs FFI qui s'est avéré problématique que le moment de sa mise en œuvre, comme en fait part un officier d'active confronté début mai à « l'émotion considérable produite par la "liquidation" prochaine des cadres FFI » :

« [A]lors que les engagements FFI seront à leur terme dans quelque trois mois, pourquoi ne pas laisser subsister un *statu quo* qui accorde une satisfaction, somme toute platonique, à des braves gens qui ont sacrifié leurs intérêts et offert leur vie pour la Libération du Pays⁷⁹ ? »

En 1948, au sujet des fronts du Sud-ouest, Henri Adeline, qui s'est lui-même senti lésé lorsque le commandement de la 23^e DI lui a échappé, a condamné ces faits avec véhémence, les qualifiant de « crime contre l'Armée et contre la Patrie »⁸⁰. Il convient toutefois de nuancer la situation. Tous les cadres militaires

79 : SHD Terre, cote 12 P 8 : Lettre du chef de bataillon Baril au général de Larminat, 4 mai 1945.

80 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p.

issus des FFI n'avaient pas l'intention de faire carrière dans l'armée. Tel est le cas du lieutenant-colonel FFI Dussarat, à la tête du 34^e RI landais. A contre-pied de ses prises de position sulfureuses de l'automne 1944, Dussarat exprime en mars 1945 au ministre de la Guerre son souhait de quitter le commandement de son régiment, une fois que les opérations seront terminées sur le front du Médoc :

« Je pense en effet que mon rôle sera alors terminé et j'espère que vous voudrez bien m'autoriser à rentrer dans mon foyer⁸¹. »

Des transitions houleuses sont signalées : au 11^e Cuirassiers après son départ de la 1^{re} Armée, au 8^e RI et au 34^e RI de l'ex-front du Médoc, au sein des 80^e et 81^e RI... Au sein de ces deux dernières unités, subsistent jusqu'à l'été « certains noyaux qui conservent volontiers les manières de vivre qui étaient normales pendant la clandestinité » et qui ne dissimulent pas leur hostilité vis-à-vis de colonels venus de l'extérieur⁸². Ailleurs, il est davantage question d'une « déception », générant des demandes « massives » de démobilisation et la crainte d'une exploitation politique de la « rancœur » constatée⁸³. Le 6^e RI charentais en offre un exemple éloquent, sachant que les récriminations y portent davantage sur l'homologation des grades que sur la personnalité des nouveaux cadres :

« [La question de l'intégration des cadres FFI] est une de celles dont les conséquences peuvent être des plus graves pour la reconstitution de l'Armée. Les conditions particulièrement hâtives dans lesquelles le travail a dû être préparé, la sanction souvent incompréhensible qui lui a été donnée, allant des libérations non sollicitées à des amputations imméritées de galons, la bienveillance apparemment excessive accordée aux officiers FFI des formations territoriales et s'opposant à une rigueur trop fréquemment systématique à l'égard de la troupe, ont fortement indisposé de nombreux officiers.

L'armée disposait, en cette occurrence, de la possibilité immense d'intégrer dans son sein des chefs jeunes, ardents, dévoués, possédant l'idéal qui avait souvent, depuis l'armistice de 1918, déserté la conscience de trop de ses membres, dangereusement embourgeoisés par une tradition cristallisante.

Elle n'en a rien fait, refusant toute générosité, marchandant même les galons acquis au prix de sacrifices totaux, n'accordant pas sa confiance aux chefs de corps, seuls aptes à porter un jugement sain sur leurs officiers, et donnant aux cadres l'impression qu'en dehors de certaines promotions exceptionnelles, les décisions d'intégration se sont basées sur le hasard, plus que sur le mérite [...]. Plusieurs de ces officiers, qui auraient accepté avec joie de continuer à servir, n'ont plus désormais qu'un but : se faire démobiliser, et il est à craindre qu'ils ne passent, après avoir regagné leurs foyers, dans le clan opposé à une armée qui les a rejetés de son sein⁸⁴. »

Le départ des chefs n'est au demeurant que la face la plus visible d'une perte croissante de liens entre la troupe et ses officiers au sein des anciennes formations FFI. Les journaux de marche indiquent à des degrés variables un *turn-over* des cadres au fil des réorganisations des unités. Le front du Médoc permet d'en mesurer l'ampleur. Parmi une population de 450 officiers recensés en janvier 1945, 78 départs, 113 arrivées et 40 mutations internes sont enregistrés du 15 décembre au 15 mars, soit 231 mouvements⁸⁵.

126.

81 : SHD Terre, cote 12 P 8 : 34^e RI, lettre du lieutenant-colonel Dussarat au ministre de la Guerre, 17 avril 1945.

82 : Michalon, *op. cit.*, p. 481.

SHD Terre, cote 6 P 2 : Ministère de la Guerre, MLIMOA, rapport d'inspection du commandant Fauchon de Villeplée auprès des régiments non-endivisionnés des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions, 28 août 1945.

Bourderon Roger, « Intégration des FFI de la Région R3 dans la 1^{re} Armée », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 687-694.

83 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juin 1945.

84 : SHD Terre, cote 12 P 4 : 6^e RI, rapport sur le moral, 15 juin 1945.

85 : SHD Terre, cote 10 P 355 : FFGR, états nominatifs des pertes en officiers par quinzaine du 18 décembre 1944 au 15 mars 1945.

Le renouvellement progressif du corps des officiers, renforcé par l'arrivée d'officiers de la 1^{re} Armée puis, après mai, par l'affectation d'officiers revenant de captivité, achève ainsi de clore le chapitre FFI, tandis que se profile en août 1945 l'échéance de la démobilisation des engagés volontaires de 1944. Concernant les anciens prisonniers de guerre, qui ont subi quatre années d'isolement, les rapports d'inspection témoignent d'un changement manifeste d'ambiance par rapport à la période FFI : loin des prises d'initiatives FFI parfois intempestives, une part de ces officiers rapatriés est jugée dépourvue de « cette flamme qui permet, dans les circonstances présentes, d'arriver au but que l'on s'est assigné »⁸⁶.

86 : SHD Terre, cote 6 P 2 : Ministère de la Guerre, MLIMOA, rapport d'inspection du lieutenant-colonel Sarda de Caumont dans les 16^e, 17^e et 18^e Régions militaires, 28 août 1945.

Chapitre 10 - Numérologie identitaire

Au sein de l'Armée française, l'octroi d'un numéro de corps et d'un drapeau relève de la puissance régaliennne de l'État. Ces attributs inscrivent les combattants dans une filiation. Le drapeau, porteur des noms des principales batailles et campagnes auxquelles l'unité a pris part, matérialise en particulier un lien avec les combattants des conflits précédents. Mêlant symbolique historique et ordonnancement des armées, l'octroi de numéros de corps de troupe réguliers a pleinement fait partie du processus de refondation d'une armée en métropole en 1944-1945. Le 2 avril 1945, le général de Gaulle remet leurs drapeaux aux nouveaux régiments dans le cadre d'une cérémonie nationale tenue à Paris, afin de faire la démonstration de la refondation militaire engagée.

En ce domaine aussi, les composantes militaires issues de la Résistance intérieure n'ont pas attendu les choix gouvernementaux. Dès le début de l'automne 1944, de nombreux cas de port de numéros de corps réguliers sont intervenus, à l'initiative de chefs d'unités FFI ou de commandants régionaux. Entre août 1944 et janvier 1945, au moins 231 bataillons FFI ont arboré le numéro d'un corps régulier, 40 % des quelque 575 bataillons de marche FFI recensés au cours de l'automne 1944.

L'armée refondée en métropole en 1944-1945 a compté quelque 150 régiments et bataillons autonomes (infanterie, artillerie, arme blindée), hors services et unités logistiques. L'armée de 1918 en comptait près de 450 pour la seule infanterie métropolitaine. Face à un large choix de numéros de corps, plusieurs questions peuvent être soulevées. Y-a-t-il eu une doctrine gouvernementale en matière d'octroi de numéros ? Comment a-t-elle été mise en œuvre ? De même, sur quelles bases identitaires des commandants d'unités FFI ou des commandants de régions militaires ont-ils attribué de façon décentralisée des numéros à leurs unités ? Face au constat du foisonnement des numéros employés, comment le ministère de la Guerre a-t-il géré les inévitables conflits résultant de l'appropriation et du port déréglés de numéros d'unités ? Enfin, comment l'ensemble a-t-il été ordonné ? Tel est l'objet de ce chapitre.

Numéros et drapeaux : des symboles au cœur des projets de réarmement

Le réarmement enclenché en Afrique du Nord s'est appuyé sur des unités régulières préexistantes : celles de l'Armée d'Afrique maintenue en 1940-1942 (y compris les unités évacuées du Levant, avec leurs drapeaux, après l'armistice de Saint-Jean-d'Acre en juillet 1941). L'octroi de numéros de régiments métropolitains est resté limité à six régiments blindés¹. La donne change lors du retour en métropole : l'ampleur des effectifs disponibles offre l'opportunité de recréer massivement des unités dissoutes depuis le désastre de juin 1940 puis la dispersion de l'armée d'armistice en novembre 1942.

Un fait marquant : la remise des drapeaux du 2 avril 1945

Le programme gouvernemental de refondation d'une armée métropolitaine inclut un volet symbolique. Celui-ci atteint son point d'orgue le 2 avril 1945, à Paris, place de la Concorde. A cette occasion, le général de Gaulle remet leurs drapeaux à une centaine de délégations des régiments recréés depuis la Libération. Par ce geste, le général de Gaulle fait écho à la manifestation du 14 juillet 1880, au cours de laquelle le président Jules Grévy avait remis solennellement leurs drapeaux aux régiments de l'armée refondée après la défaite de 1870.

Deux remises de drapeaux avaient déjà eu lieu auparavant. Le 11 janvier 1945, à Nemours, dans le cadre d'une cérémonie d'ampleur limitée, le général de Gaulle a remis leurs étendards aux régiments de la

1 : Les 1^{er}, 2^e, 4^e et 12^e Régiments de Cuirassiers formés par dédoublement des 1^{er}, 2^e, 4^e et 12^e Régiments de Chasseurs d'Afrique, le 501^e Régiment de chars de combat et le 2^e Régiment de Dragons. Trois de ces unités ont tenu garnison en France dans le cadre de l'Armée d'armistice : 1^{er} et 12^e Cuirassiers, 2^e Dragons.

nouvelle 10^e Division, avant leur départ en urgence vers les Vosges². Le 10 février à Colmar, libérée depuis une semaine, le général de Gaulle a remis son drapeau au 152^e RI, régiment de Colmar de 1919 à 1939, recréé à partir des maquis d'Auvergne.

Le geste du 2 avril revêt une portée nationale, amplement reprise par la presse et les actualités cinématographiques, à l'image de la une de *Paris-Presse* le 3 avril 1945 :

« Dans un enthousiasme indescriptible, Paris acclame son armée renaissante. Devant une foule immense qui l'ovationna, le général de Gaulle a remis solennellement leurs drapeaux à nos glorieux régiments³. »

Une diffusion a été organisée sur les ondes radiophoniques, permettant aux militaires concernés de suivre la cérémonie en direct. A titre d'exemple, au sein du 34^e RI landais, engagé sur le front de la Pointe de Grave, une partie du régiment s'est réunie autour du poste de commandement et écoute la retransmission de la cérémonie parisienne :

« Quand le 34^e est appelé, ils se lèvent et écoutent au garde-à-vous l'énoncé des batailles où notre régiment s'est illustré⁴. »

La cérémonie du 2 avril est elle-même démultipliée au sein de l'armée. Dans les deux semaines suivant le 2 avril, les journaux de marche signalent de nouvelles cérémonies organisées au sein de la quasi-totalité des régiments, pour la présentation des étendards reçus à Paris.

De multiples ports spontanés de numéros de corps

Sept mois s'écoulent entre la Libération de la majeure partie du pays et la cérémonie du 2 avril 1945. Durant ce laps de temps, en particulier entre septembre et novembre 1944, les archives conservées au SHD montrent l'émergence de numéros de corps réguliers, portés et appropriés par des unités combattantes issues des FFI et non encore régularisées.

Ces numéros sont choisis dans un cadre décentralisé, lorsque les unités issues des FFI se réorganisent au sein des régions libérées, sur les fronts secondaires ou dans le sillage de la 1^{re} Armée. Cette pratique est à mettre en relation avec l'absence durant de longues semaines de pilotage global des affaires régionales par un ministère de la Guerre tout juste réimplanté en métropole et encore en quête d'assise. Il faut en effet attendre la mi-novembre 1944 pour que le ministère de la Guerre affirme aux régions militaires que l'octroi de numéros d'unités relève de son seul fait⁵ : pendant plus de deux mois, en ce domaine relevant théoriquement des seules prérogatives du gouvernement, le champ a été libre pour des initiatives locales ou régionales. Entre août 1944 et janvier 1945, au moins 231 bataillons FFI, non encore régularisés, ont ainsi porté, ne serait-ce que temporairement, le numéro d'un corps régulier. En d'autres termes, au sein des forces combattantes issues de la Résistance, deux bataillons de marche sur cinq ont arboré au moins temporairement une référence à un corps régulier.

Ce dénombrement repose pour l'essentiel sur l'inventaire des unités combattantes FFI publié en 1980 par le SHAT, au sein du sixième tome de la série consacrée aux *Grandes unités françaises en 1939-1945*⁶. Cet inventaire recense 1489 unités et constitue une source de premier ordre et quasi-exhaustive, au regard des croisements effectués avec les fonds conservés au SHD. En matière de port de numéros de corps réguliers par des bataillons non encore régularisés, cet inventaire répertorie 217 des 231 bataillons évoqués⁷.

2 : SHD Terre, cote 11 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

3 : Paris-Presse, n° 122, 3 avril 1945.

4 : SHD Terre, cote 12 P 8 : Journal de marche du 34^e RI.

5 : SHD Terre, cote 9 P 66 : Instruction ministérielle n° 1 321 EMGG/I, 16 novembre 1944.

6 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, 1 037 p.

7 : Nous avons recensé 231 bataillons pour 239 cas de port de numéros de corps réguliers. En effet, huit bataillons ont employé deux numéros de corps réguliers de façon successive ou simultanée : le I/110^e RI FFI également dénommé II/43^e RI FFI en 1^{re} Région ; le Bataillon XXI/20 lorrain également dénommé 5^e BCP FFI et 29^e BCP FFI ; le 51^e RI FFI de

Quelques rares mentions litigieuses sont à relever, correspondant notamment à des coquilles au sein des documents d'époque⁸. L'ensemble de ces bataillons est récapitulé dans l'annexe 2.33.

Une apparition à partir de l'été 1944

Jusqu'en septembre 1944, le recours à des numéros de corps de troupe réguliers est toutefois resté très limité. Durant la période maquisarde, les groupes combattants se sont avant toute chose dénommés selon le nom de guerre de leur chef ou en référence à leur terroir d'implantation. Dans les semaines suivant la Libération des régions, l'emploi de numérotations *ad hoc* locales s'est répandu, sur fond d'ordonnancement progressif des formations FFI à l'initiative d'états-majors régionaux ou départementaux. Ainsi en est-il sur le front émergent des Alpes (*Bataillons des Glières*, bataillons savoyards dénommés par vallées, *Bataillons de la Drôme, du Jura...*). Une dénomination à la fois départementale et numérique se met aussi en place en septembre et octobre face aux poches de Lorient et de Saint-Nazaire : *Bataillons du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du Nord, de Loire inférieure...* L'emploi du nom du chef ou de son pseudonyme est également resté fréquent, à l'image de deux exemples (parmi de nombreux autres) au sein de la Région R4 : le *Corps Franc Pommiès* créé par le capitaine André Pommiès et la *Demi-brigade Ajax* du lieutenant-colonel FFI André Bentata, alias *Ajax*. Certaines unités ont cumulé les appellations, tel le *Bataillon Roland* de la Dordogne, commandé par un certain Christophe Clée alias *Roland* ou *Cri-Cri* : d'un document à l'autre, ce bataillon est nommé *Bataillon Cri-Cri, Bataillon Roland, Bataillon Clée* ou encore *11^e Bataillon de la Dordogne*.

Le port de numéros de corps réguliers reste initialement circonscrit à une seule catégorie d'unités : des unités FFI structurées par des officiers d'active, liés ou non à l'*Organisation de Résistance de l'Armée*, mais soucieux de faire revivre leurs anciens corps. L'apparition précoce d'unités se référant aux régiments dissous est dès lors assez logique au voisinage des anciennes garnisons de 1940-1942. Ainsi en est-il dans le massif du Vercors où, avant l'assaut allemand de juillet 1944, une symbolique militarisation est opérée avec l'octroi des noms des 6^e, 12^e et 14^e Bataillons de Chasseurs alpins (BCA) et du 11^e Régiment de Cuirassiers. Certaines de ces appellations survivront au désastre du Vercors. En Provence, un 20^e BCA FFI, se référant à l'unité en garnison à Digne-les-Bains en 1940-1942, renaît dans la foulée du débarquement franco-américain d'août⁹.

Plus au nord, aux confins du Berry et de l'Indre, dans le cadre de leurs projets respectifs de brigades (voir le chapitre 8), les colonels Bertrand et Chomel, en lien avec leurs subordonnés, se réapproprient les numéros des corps en garnison dans la région en 1940-1942 : les 1^{er}, 27^e et 32^e RI, le 8^e Régiment de Cuirassiers. Ces reconstitutions découlent directement des contacts maintenus après novembre 1942. L'exemple du 32^e RI, reconstitué en tant que 32^e Demi-brigade autour du commandant René Constantini (ancien commandant de bataillon au sein de ce régiment), montre le souci d'inscription dans une continuité historique : aux

l'Indre ensuite dénommé 90^e RI FFI (à trois bataillons) ; le 53^e RI FFI de l'Indre ensuite dénommé 68^e RI FFI (à trois bataillons) .

8 : Au sein de l'inventaire du SHAT, six mentions erronées résultent de coquilles évidentes : 23^e Demi-brigade au lieu de la 33^e Demi-brigade du Cher (unité n° 1455 de l'inventaire du SHAT), 31^e RI au lieu du 51^e RI du front de Dunkerque (unité n° 1460), 100^e RA au lieu du 100^e RI de la 12^e Région (unité n° 1467 : notons que l'erreur est relative, ce 100^e RI finissant transformé en cadre pour la formation d'un régiment d'artillerie), I/119^e RI au lieu du I/118^e RI breton (unité n° 1468), 272^e RI au lieu du 278^e RI limousin (unité n° 1471) et 178^e RI au lieu du 118^e RI (unité n° 1470). Ce dernier cas est intéressant : un ordre de bataille dressé le 6 décembre 1944 sur le front de Lorient (SHD Terre, cote 7 P 49) a mentionné le 118^e RI breton en tant que 178^e RI, par le biais d'une faute de frappe. Aucun 178^e RI n'a été créé en 1944-1945 mais cette coquille perdure en 1980 sous la plume du SHAT avec la mention d'un énigmatique 178^e RI FFI ayant eu, fin 1944, devant Lorient, les mêmes quartiers que le 118^e RI (p. 79 et 976). Deux autres mentions correspondent à des bataillons régularisés ayant changé de numéros au fil des décisions ministérielles (II et III/35^e RI, rebaptisés II et III/94^e RI ; unités n° 745 et 746). Enfin, la mention de l'appellation I/35^e RA FFI, donnée pour les batteries du 50^e RI FFI périgourdin, ne correspond pas à un emploi contemporain au regard des archives du 50^e RI et n'est pas mentionné dans l'historiographie, assez détaillée, disponible pour cette unité.

9 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la Délégation militaire du théâtre d'opération Sud.

premiers jours de septembre, l'unité entre à Tours, sa ville de garnison en 1914 et 1939, avec son drapeau dissimulé depuis novembre 1942¹⁰.

La référence à l'Armée d'armistice n'est pas exclusive. La présence de drapeaux et de fanions de formations dissoutes en 1940 donne lieu au baptême de bataillons FFI. Au sein de la *Brigade Charles Martel* du colonel Chomel, un bataillon est ainsi dénommé en tant que 17^e Bataillon de Chasseurs à pied (BCP). Outre l'étendard du 1^{er} RI, le colonel Bertrand avait fait conserver le drapeau du 33^e RI : aux premiers jours de septembre, il octroie le numéro 33 à la seconde demi-brigade de son groupement¹¹. Peu importe la réelle capacité combative : dans les premières semaines post-Libération, ces reconstitutions priment par leur dimension symbolique.

La progressive émergence d'une doctrine gouvernementale

A Alger la refondation d'une armée métropolitaine a été envisagée dès avant l'été 1944. Aucun choix n'apparaît toutefois rapidement en matière de dénomination des unités à créer. Le décret du 19 septembre 1944, qui pose les bases de la régularisation des FFI et de la préparation de la création de nouvelles unités, ne propose qu'un mode transitoire de numérotation binomiale. Cette situation illustre une absence de ligne directrice au sujet de la numérotation des unités, tandis que les premières décisions opérées, au sujet de la 19^e DI bretonne puis de la *Division alpine FFI* et de la *Brigade Charles Martel*, relèvent d'un cas par cas sans fil rouge explicite. Une ligne claire n'est décelable qu'à partir de la fin du mois de novembre 1944.

Le décret du 19 septembre : une numérotation binomiale faute de ligne directrice

A son retour en métropole, le gouvernement provisoire ne semble pas avoir de doctrine arrêtée pour la dénomination des unités militaires qu'il compte recréer. Une instruction ministérielle du 25 août se contente de renvoyer le choix vers les échelons locaux :

« [Les unités de sécurité à constituer dans chaque département à partir des FFI] devront être considérées comme les unités de tradition des régiments ayant le plus de réputation régionale et auxquels la population reste le plus attachée ; elles porteront le plus tôt possible les écussons, fourragères et signes distinctifs¹². »

Un mois plus tard, le décret du 19 septembre 1944 n'évoque plus que des bataillons de marche : des unités *ad'hoc* non rattachées à des corps de tradition et qui n'ont pas vocation à perdurer. L'approche est déconcentrée. Pour les nommer, une note de l'EMGG, adressée le 26 septembre aux régions militaires, pose le principe d'une numérotation binomiale et renvoie à plus tard la question des numéros de corps réguliers :

« Les bataillons mis sur pied seront numérotés dans chaque Région dans une série numérique en partant de 1. Le numéro portera en dénominateur le numéro de la Région [...]. Ultérieurement, et quand la mise sur pied sera entièrement achevée, il pourra être envisagé de reprendre des numéros des corps de tradition de la Région. Les commandants de Région feront alors à ce moment les propositions qu'ils jugeront utiles¹³. »

Chaque bataillon est donc à dénommer sur la base d'un binôme : un chiffre suivi par le numéro de sa région de rattachement. Ainsi les bataillons de marche à former au sein de la 6^e Région militaire sont à nommer I/6, II/6, III/6, IV/6 et ainsi de suite. Dans la pratique, le premier chiffre sera fréquemment écrit sous forme romaine. Parallèlement, l'EMGG octroie néanmoins déjà certains numéros de régiments, mais sans fil rouge

10 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 35 du lieutenant-colonel Rollot, 10 septembre 1944.

11 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor. Par ailleurs, le colonel Bertrand dénomme sa troisième demi-brigade en tant que 34^e Demi-brigade. Les sources conservées ne permettent pas d'établir s'il s'agit cette fois-ci d'une référence au 34^e RI (un régiment traditionnellement implanté dans les Landes).

12 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Note n° 10.011/CAB du commissaire à la Guerre, 25 août 1944.

13 : SHD Terre, cote 7 P 79 : Note n° 209/EMGG/1, 26 septembre 1944.

explicite. Le cas de la 19^e DI, dont la reconstitution a été décidée précocement à partir des effectifs FFI bretons, en est révélateur.

Dès le 10 août, le général Leyer, commandant l'EMGG, a fait état du choix des unités à récréer dans le cadre de la 19^e DI bretonne : les 41^e, 71^e et 118^e RI (dont un bataillon du 71^e RI devant porter l'appellation de 48^e RI et un bataillon du 118^e RI celle de 137^e RI), le 10^e RA (dont une batterie en tant que 35^e RA), le 19^e Régiment de Dragons et le 1^{er} Bataillon du 6^e Régiment du génie¹⁴. Cette liste appelle plusieurs commentaires. Si la 19^e DI a effectivement été formée en Bretagne en 1914 comme en 1939, la liste proposée ne reprend ni sa composition de 1914, ni celle de 1939. Par ailleurs, si la plupart des régiments proposés sont liés à la Bretagne¹⁵ (sauf le 6^e Régiment du génie, basé à Angers), l'un était effectivement basé en Bretagne en 1914 mais n'existait plus en 1939 (le 118^e RI, dissous en 1928 et seulement reformé en mai 1940), tandis que deux autres n'ont rejoint la Bretagne qu'après 1918 (le 137^e RI et le 19^e Dragons). Enfin, le 35^e RA annoncé en août 1944 ne sera finalement pas formé.

Que peut-on en déduire ? L'EMGG souhaite s'inscrire dans une filiation historique, à l'image des bataillons et batteries appelés à recevoir un autre numéro de tradition que celui de leur régiment de rattachement (48^e et 137^e RI, 35^e RA). Toutefois, l'EMGG semble se référer tant à 1914 (comme l'indique la référence au 118^e RI) qu'à 1939 (comme l'indique la référence au 137^e RI). Si la nécessité d'un lien historique est pressentie, ses termes ne sont pas clairement définis.

Des choix initiaux au cas par cas

Entre septembre et novembre, le ministère de la Guerre octroie de façon ponctuelle quelques numéros. Dès le 15 octobre, il valide les appellations du 17^e BCP, des 27^e et 32^e RI et du 8^e Cuirassiers au sein de la *Brigade Charles Martel*, précédemment évoquée.¹⁶ Le 17 novembre, la décision de création de la 27^e DA se réfère à des unités alpines existant en 1939, dont cinq qui avaient perduré dans l'armée d'armistice (159^e RI alpin, 6^e, 13^e et 27^e BCA et 5^e Dragons). Cette création donne également lieu à la prise en compte d'une demande locale. Ainsi, pour le régiment d'artillerie de montagne (RAM) à former, le ministère a retenu le numéro 93, tandis que localement la référence au 2^e RAM est préférée (le 2^e RAM tenait garnison à Grenoble en 1940-1942). Le lieutenant-colonel Vallette d'Osia, commandant alors la 27^e DA, obtient toutefois un « accord verbal » du ministre pour que l'écusson du 2^e RAM soit accordé à deux groupes d'artillerie complétant ceux du 93^e RAM¹⁷.

Les numéros autorisés pour la *Brigade Charles Martel* et ceux retenus pour la 27^e DA montrent qu'il n'y a pas de rejet de principe des numéros portés dans l'armée d'armistice. A défaut d'avoir arrêté une ligne directrice durant l'automne, le ministère de la Guerre n'a pas souhaité une rupture historique, position aisément compréhensible vu la prégnance d'officiers de l'armée d'armistice au sein de l'EMGG..

La référence à 1939 s'impose

Une ligne directrice générale apparaît dans le cadre du programme de réarmement du 30 novembre. Lors de la répartition des corps à créer, le ministère de la Guerre se réfère presque exclusivement aux numéros des unités métropolitaines appartenant à l'armée d'active en 1939.

Concernant l'artillerie et la cavalerie, seuls sont utilisés des numéros de régiments d'active de 1939, dont le nombre excède celui des unités à créer. En matière d'infanterie métropolitaine, le nombre d'unités à créer

14 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Télégramme n° 8259/EMGG/1, 10 août 1944.

15 : 41^e RI : en garnison à Rennes en 1914 et en 1939 ; 48^e RI : en garnison à Guingamp en 1914 et en 1939 ; 71^e RI : en garnison à Saint-Brieuc en 1914 et en 1939 ; 118^e RI : en garnison à Quimper en 1914 ; 137^e RI : en garnison à Fontenay-le-Comte en 1914 et à Quimper en 1939 ; 10^e RA : en garnison à Rennes en 1914 et en 1939 ; 35^e RA : en garnison à Vannes en 1914 et en 1939 ; 19^e Dragons : en garnison à Castres en 1914 et à Dinan en 1939.

16 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Lettre n° 186/1 du colonel Chomel au ministre de la guerre, 28 septembre 1944 ; Décision ministérielle (DM) n° 581-EMGG/1, 14 octobre 1944.

17 : SHD Terre, cote 11 P 174 : 27^e DA, note n° 490/I-Org, 19 décembre 1944.

et le nombre de numéros d'unités d'active de 1939 sont concordants. A la veille de la mobilisation de 1939, l'armée d'active comptait 51 régiments d'infanterie métropolitaine et sept demi-brigades de chasseurs, soit 58 régiments d'infanterie ou leur équivalent. Dans le cadre du plan de novembre 1944, 65 régiments sont envisagés¹⁸. Viennent ensuite s'y ajouter en décembre trois régiments supplémentaires à créer au sein de la 1^{re} Armée, ce qui porte à 68 le total des régiments d'infanterie à mettre sur pied. En février 1945, 55 numéros des 58 régiments d'infanterie d'active de 1939 ont effectivement été attribués, aux côtés de treize autres numéros. Par ailleurs, deux des trois numéros de régiments d'active de 1939 restés inemployés ont été brièvement envisagés en janvier 1945 (numéro 107 affecté un temps aux FFO, numéro 15 mentionné pour la 1^{re} Armée¹⁹).

Ce recours majoritaire aux numéros des unités d'active de 1939 est à analyser en tant que choix politique : symboliquement, le gouvernement recrée l'armée métropolitaine d'avant-guerre. Les archives conservées à Vincennes ne fournissent cependant pas de preuve formelle d'un tel choix, hormis une mention indiquant, fin décembre, que « la majorité des numéros des anciens régiments d'infanterie a [...] été affectée à des unités du plan en cours de constitution »²⁰.

Le choix des treize derniers numéros de régiments d'infanterie, correspondant à des régiments de réserve ou à des unités non existantes en 1939, n'est pas non plus anodin. Outre le 118^e RI breton annoncé dès août 1944 ainsi que le 173^e RI (unique régiment de tradition de la Corse), sept de ces numéros sont le fruit de conciliations sur lesquelles nous reviendrons. Quant aux quatre autres unités, il s'agit de quatre régiments de réserve formés en Alsace et en Moselle lors de la mobilisation de 1939 (23^e, 42^e, 146^e et 153^e RI). Faut-il voir dans ce choix une référence symbolique au retour à la France des trois départements annexés ? Les fonds conservés ne permettent malheureusement pas de vérifier cette hypothèse.

De la théorie à la pratique : la doctrine gouvernementale face aux initiatives régionales

Les commandants des régions militaires n'ont pas attendu que le ministère de la Guerre définisse ses priorités. Dans l'attente du plan de réarmement, les régions n'auraient dû employer qu'une numérotation sous forme de binômes. Or force est de constater que cette injonction gouvernementale est restée lettre morte dans la majorité des régions. Seule la 22^e Région (Paris) a appliqué de façon quasi-exclusive cette numérotation *ad'hoc* dès la fin du mois de septembre 1944 : le général Koenig, ex-commandant en second de l'EMGG, ne pouvait pas faire moins !

Une numérotation binomiale peu prise en compte

La norme ministérielle du 26 septembre a connu une application pour le moins disparate. Parmi quelque 575 bataillons de marche recensés au cours de l'automne 1944, seuls 149 ont répondu au moins administrativement à la règle gouvernementale.

Seules trois régions y ont d'emblée eu recours de façon systématique : la Région de Paris (dirigée par le général Koenig, a minima tenu d'appliquer une norme qu'il a concouru à forger) et deux régions à libération tardive (10^e et 21^e Régions : Strasbourg et Metz). A l'inverse, au sein de cinq régions (8^e, 9^e, 13^e, 16^e et 18^e Régions : Dijon, Poitiers, Clermont-Ferrand, Montpellier et Bordeaux), le système de numérotation binomiale n'a tout bonnement pas été appliqué, comme le montre la figure 10.01. Son application a été davantage poussée dans les régions dont les commandants ne sont pas issus des instances régionales FFI. Il ne s'agit cependant nullement d'une généralité : nommé à la tête de la 8^e Région, le général Chouteau, bien qu'arrivé directement de l'état-major londonien du général Koenig, n'a pas employé la numérotation

18 : 24 au sein des divisions d'infanterie (y compris la 23^e DI optionnelle), un pour la 3^e DB et 40 régiments non endivisionnés.

19 : SHD Terre cote 10 P 225 : Télégramme n° 206/4 FI, 1^{re} Armée à EMGG, 9 janvier 1945.

20 : SHD Terre cote 10 P 225 : DM n° 2 546-EMGG/I, 31 décembre 1944.

binomiale.

L'application de la norme ministérielle a de plus donné lieu à des interprétations locales. Ainsi, au sein de la 5^e Région (Orléans), la numérotation binomiale est réservée aux bataillons de sécurité dont un équipement allié est attendu au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF (bataillons I/5 à IV/5), tandis qu'une dénomination départementale est donnée aux autres bataillons de marche²¹. Il en va de même au sein des 12^e, 14^e et 17^e Régions, où la dénomination binomiale se limite à quelques bataillons affectés à des missions de sécurité. Au contraire, en 2^e, 6^e et 20^e Régions, la numérotation binomiale vient intégralement remplacer, au moins au plan administratif, les dénominations préexistantes. Notons une particularité en 20^e Région : la numérotation change de dizaine pour chaque département (bataillons 1/20 à 5/20 en Meurthe-et-Moselle, 11/20 et 12/20 en Meuse et 21/20 et 22/20 dans les Vosges)²².

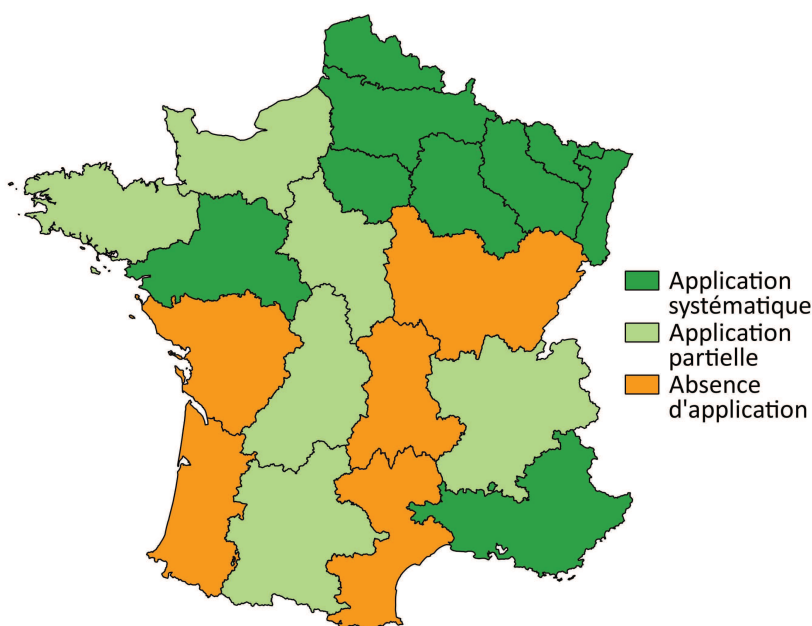


Figure 10.01 : Mise en œuvre régionale de la dénomination binomiale

Des doctrines régionales foisonnantes

Sans attendre une doctrine gouvernementale unique, les commandants de régions militaires, qu'ils soient issus des FFI ou arrivés d'outre-mer, adoptent chacun une doctrine régionale. D'une région à l'autre, ces systèmes régionaux ont varié mais quelques grandes constantes se dégagent. Aucune région ne reste sans parti pris : proposer et appliquer un système de dénomination des unités semble avoir fait partie des marques d'autorité des commandants régionaux. En outre, des références identitaires ont été systématiquement recherchées. Deux tendances nettes se dégagent : l'emploi de dénominations géographiques et le recours à des numéros de corps réguliers.

Comme le montre le tableau 10.02, les choix de mode de dénomination opérés sont très variables et plusieurs orientations peuvent coexister, y compris avec un recours partiel ou systématique à la numérotation binomiale. Région par région, le tableau 1 montre à la fois le(s) fait(s) majoritaire(s) constaté(s) (en noir) et les faits secondaires ne concernant que quelques unités (en gris). La couleur blanche

21 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, note de service n° 1510/1, 1^{er} décembre 1944.

22 : SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, ordre de bataille des FFI, décembre 1944.

correspond à une absence de mise en œuvre du mode de dénomination concerné.

Tableau 10.02 : Modalités régionales de dénomination des bataillons FFI durant l'automne 1944 (en noir, les tendances majoritaires, en gris les tendances secondaires).

Régions militaires	Application de la numérotation binomiale	Recours à des dénominations départementales ou de terroir	Recours à des numéros de régiments de 1914	Recours à des numéros de régiments de 1939 ou de l'armée d'armistice
1 ^{re} (Lille)	■		■	
2 ^e (Amiens)	■		■	
3 ^e (Rouen)	■	■		
4 ^e (Angers)	■	■	■	
5 ^e (Orléans)	■			■
6 ^e (Reims)	■		■	
8 ^e (Dijon)		■	■	
9 ^e (Poitiers)			■	■
10 ^e (Strasbourg)	■			
11 ^e (Rennes)	■	■		
12 ^e (Limoges)	■		■	■
13 ^e (Clermont-Fer.)			■	■
14 ^e (Lyon)	■	■	■	■
15 ^e (Marseille)	■		■	■
16 ^e (Montpellier)		■	■	
17 ^e (Toulouse)	■	■		■
18 ^e (Bordeaux)			■	
20 ^e (Nancy)	■		■	
21 ^e (Metz)	■			
Région de Paris	■		■	

Au sein des départements libérés dès juillet et août (Normandie et Bretagne, au sein des 3^e et 11^e Régions), le recours à des dénominations départementales semble avoir constitué la solution la plus pratique pour les premières régions militaires réinstallées. Le dossier d'instructions élaboré en juin 1944 à destination de commandants de région militaire ne comprenait pas de directive relative à la dénomination des unités mais prescrivait la mise sur pied d'un à deux « bataillons de protection » par département, plus un par ville importante²³. Dans ce cadre, la référence départementale paraît des plus logiques. Il est à noter qu'en Bretagne, où la mise en place des nouvelles autorités militaires ne s'est pas faite sans tension avec les instances FFI régionales et départementales, le recours à cette forme de dénomination ne semble pas avoir été l'objet de controverses.

Dans la 17^e Région (ex-Région FFI R4), le recours à des dénominations de département ou de plus petits territoires résulte d'un choix politique du colonel *Ravanel*, dans un esprit de rupture : dès le 31 août, il édicte une « interdiction formelle à tous [les] départements de reconstituer les anciennes unités de l'Armée,

23 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, dossier de commandant de région militaire, 21 juin 1944.

même à titre d'unité de tradition »²⁴. La Région R4 voit ainsi l'émergence d'unités dénommées *régiments du Gers, du Lot, de Haute-Garonne* ou encore *de Bigorre*, aux côtés d'unités se référant au nom de leur chef. Le général Collet, successeur de *Ravanel*, ne semble pas y avoir vu d'inconvénient, dans la mesure où ces dénominations perdureront jusqu'à la création des régiments affectés à la 17^e Région au titre du plan de réarmement. Notons que l'injonction de *Ravanel* a été ignorée par quelques unités ayant adopté des numéros d'unités en garnison dans la région R4 en 1940-1942. La région R4 a par ailleurs vu l'apparition d'une référence historique a priori unique en son genre : plusieurs unités du Tarn ont porté le nom de 2^e *Régiment de Lanciers*, soit une référence historique au Second empire.

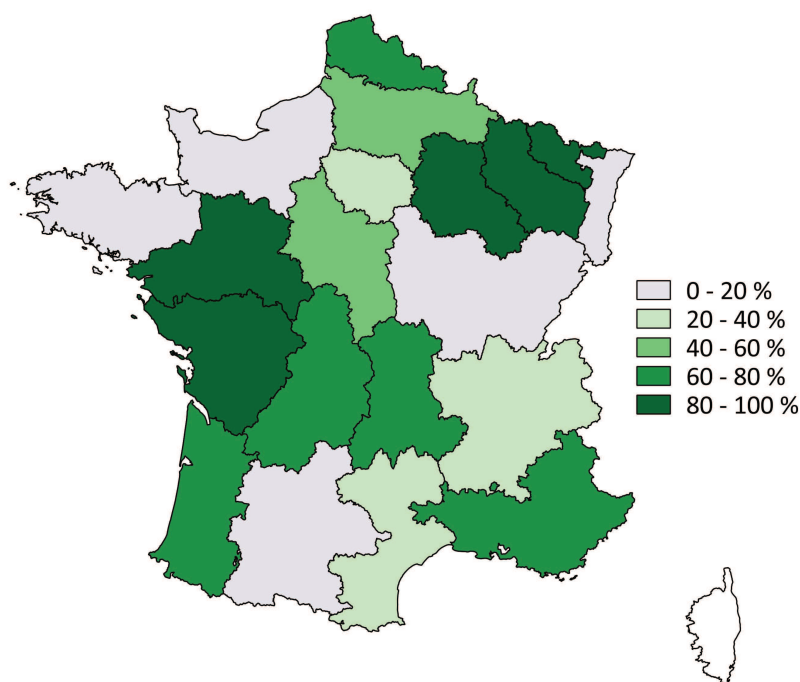


Figure 10.03 : Part par région des bataillons de marche FFI ayant porté un numéro d'unité régulière

Un fait majeur : la référence identitaire aux régiments de 1914

Parallèlement aux références départementales, un système de dénominations se développe fortement à partir de septembre, illustrant une franche volonté de filiation historique : le port de numéros d'unités *traditionnellement* implantées dans les régions. Observé dans quinze régions militaires sur vingt, ce système représente la forme majoritaire, voire exclusive, de dénomination des bataillons de marche au sein de onze régions (voir la figure 10.03). L'analyse des villes de garnison des corps de troupes concernés, en 1914, 1939 puis en 1940-1942, permet de repérer les références sous-jacentes. Cette information est récapitulée dans l'annexe 2.33.

Un constat s'impose, présenté sur la figure 10.04 : pour 71 % des cas de port de numéros de corps réguliers, la référence historique employée est le régiment en garnison localement en 1914. La majorité des unités FFI revendiquant un numéro régulier s'inscrit ainsi dans la continuité de l'armée de 1914 : celle de la victoire de 1918, celle des pères des jeunes volontaires, celle de la jeunesse d'un nombre non négligeable de cadres ayant déjà combattu durant la première guerre. Cette référence traduit la force du souvenir de la levée de masse de 1914, même lorsque les unités en question ont été dissoutes durant l'entre-deux-guerres ou ont été transférées vers d'autres régions.

24 : SHD Terre, cote 13 P 89 : FFI, Région de Toulouse, message du colonel Ravanel à tous les chefs départementaux et commandants de subdivisions, 31 août 1944.

Ce mode de dénomination s'observe à travers tout le pays, à des degrés variables (voir la figure 10.05). Il résulte de choix clairement opérés par les commandants régionaux. Des numéros de régiments de tradition sont attribués dès la fin du mois de septembre en 9^e Région (Poitiers)²⁵ et en 20^e Région (Nancy)²⁶, dès le 11 octobre en 18^e Région (Bordeaux)²⁷, puis durant la deuxième quinzaine d'octobre en 12^e Région (Limoges), dont le commandant, le colonel FFI Rousselier, a expliqué ses choix au ministre de la Guerre :

« Il a été attribué aux corps les numéros des régiments stationnés dans la même Région avant 1914. Seul ce système mettrait à la disposition de la Région un nombre suffisant de numéros dont le souvenir est par ailleurs resté vivace²⁸. »

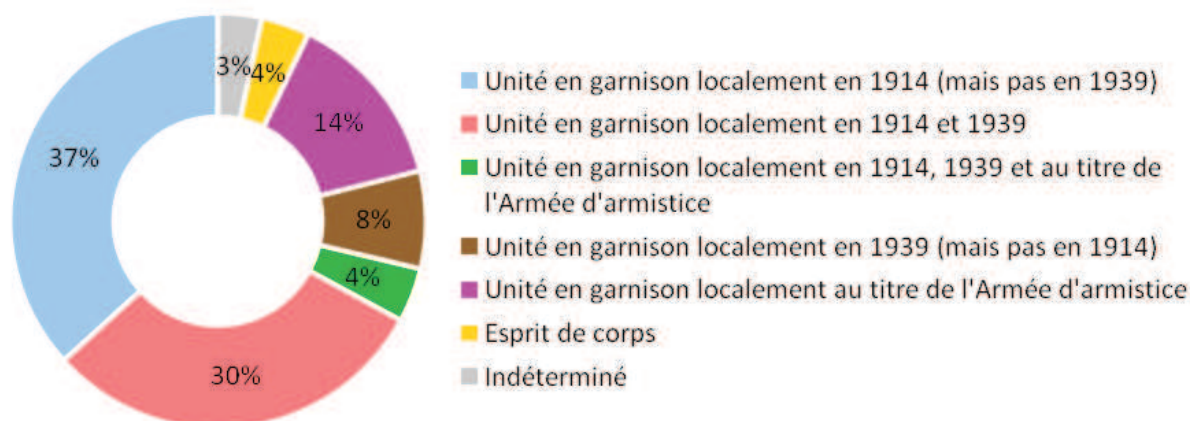


Figure 10.04 : Référence identitaire des numéros d'unités portés par les bataillons de marche FFI de l'automne 1944

Même la 22^e Région (Paris), sous les ordres du général Koenig, n'échappe pas à cette orientation : à la date du 29 septembre si quelques bataillons ont déjà reçu une numérotation binomiale, sept bataillons se réfèrent aux 5^e, 24^e et 46^e RI en garnison à Paris en 1914 et 1939. Ces sept bataillons conservent leurs dénominations jusqu'au début du mois de novembre. Courant novembre, les numéros 5, 24 et 46 ayant entre-temps été fléchés pour les régiments d'infanterie de la nouvelle 10^e DI, dont la mise sur pied a été annoncée dès le 26 septembre à partir d'autres bataillons de marche, ces sept bataillons sont renommés de façon conforme aux directives ministérielles, en tant que bataillons 101/22 à 107/22²⁹.

Le recours aux numéros de tradition se poursuit au fil des mois, notamment face aux poches allemandes du Sud-ouest (création en novembre et décembre, sous l'égide de leurs régions militaires d'origine, des 6^e, 34^e, 50^e, 108^e, 123^e RI...). En 13^e Région (Clermont-Ferrand), le recours à des numéros de tradition devient en décembre le seul mode de dénomination des bataillons issus des FFI, « compte tenu, tout d'abord, des

25 : Réunion des FFI vendéens sous la bannière du 93^e RI dès le 26 septembre (SHD Terre, cote 13 P 95 : 9^e Région militaire, compte rendu du journal de marche du 93^e RI) ; recréation du 1^{er} Bataillon du 114^e RI dans les Deux-Sèvres dès le 29 septembre (SHD Terre, 12 P 20 : Journal de marche du 114^e RI).

26 : SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, note de réorganisation militaire du département de la Meuse, 27 septembre 1944.

27 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, instruction sur l'organisation des bataillons, 11 octobre 1944.

28 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 10 novembre 1944.

29 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, note n° 274/EMGG/1, 29 septembre 1944 (ordre de bataille des régions militaires). SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note non numérotée portant état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944. SHD Terre, cote 9 P 3 : Gouvernement militaire de Paris et Région de Paris, ordre de bataille à la date du 15 novembre 1944, 26 novembre 1944.

instructions ministérielles en vigueur, et ensuite des nécessités de leur adaptation aux conditions particulières de la 13^e Région »³⁰. Leur emploi perdure « provisoirement » jusqu'à la fin du mois de mars, malgré l'absence de certains de ces numéros parmi ceux finalement retenus par le ministère de la Guerre³¹.

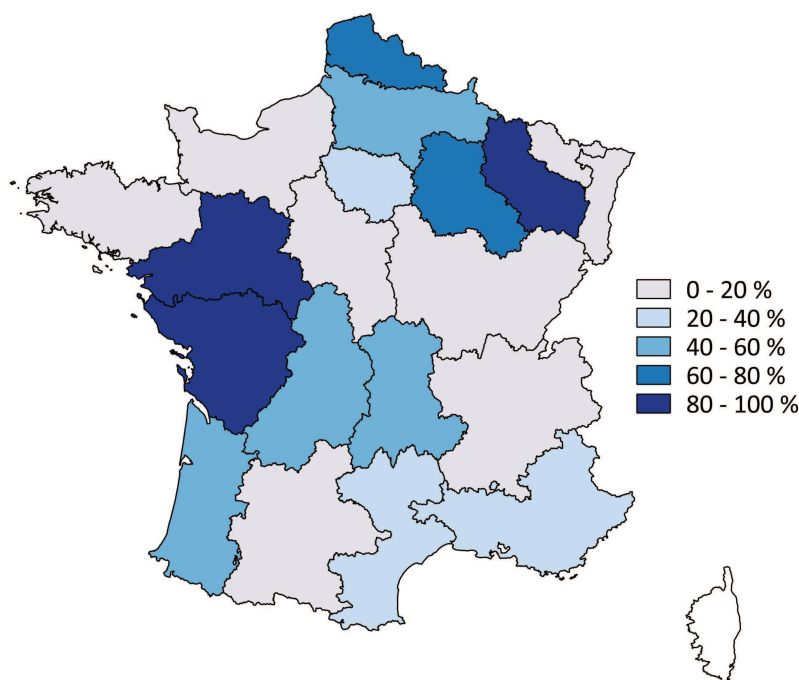


Figure 10.05 : Part par région des bataillons de marche FFI portant un numéro se référant à 1914

L'emploi des numéros de tradition donne lieu à plusieurs variantes. En 1^{re} et 9^e Régions, à quelques exceptions près, un ou deux numéros sont retenus pour chaque département et servent ensuite à identifier tous les bataillons qui en proviennent : la Vendée compte par exemple six bataillons du 93^e RI (I à VI/93^e RI), la Vienne totalise neuf bataillons du 125^e RI (I à IX/125^e RI), tandis que le Nord et le Pas-de-Calais voient le numéro 110 octroyé à six bataillons (I à VI/110^e RI), le numéro 33 accordé à au moins cinq bataillons (I à V/33^e RI) et le numéro 43 affecté à six bataillons (I à VI/43^e RI). Au sein des 6^e et 20^e Régions, chacun des premiers bataillons de marche reçoit initialement son propre numéro de régiment de tradition : ainsi, fin septembre, en 6^e Région (Reims), les recensements signalent l'existence des 21^e, 106^e, 109^e, 132^e et 4^e Bataillons se référant respectivement aux 21^e, 106^e, 109^e, 132^e RI et au 4^e Régiment de Cuirassiers³². Enfin, en 12^e, 13^e et 18^e Régions, des numéros de tradition ne sont octroyés qu'à des groupements homogènes de deux ou trois bataillons : les commandants de ces régions ont en effet placé leurs efforts dans une optique de constitution de régiments normalisés. En particulier, en 12^e Région (Limoges), le colonel FFI Rousselier ambitionne d'organiser non moins de neuf régiments : les 26^e, 63^e, 68^e, 78^e, 90^e, 100^e, 126^e, 138^e et 278^e RI. Les unités de 1914 ne servent pas de référence numérique exclusive. Pour 35 % des bataillons de marche à numéros de corps réguliers, le régiment de référence avait la même implantation en 1914 et 1939. Pour 8 % de bataillons, la référence historique se situe uniquement à 1939 : tel est le cas pour quelques unités se référant à des régiments de l'arme blindée en région lyonnaise ou pour cinq bataillons de la 15^e Région se référant à des unités de l'Armée des Alpes de 1939. Notons une référence à une unité de marche de 1939-1940 : sur le front du Médoc, le capitaine Jean Klein, un ancien officier du 16^e Groupe de reconnaissance de

30 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, note de service n° 91/1.RS, 2 décembre 1944.

31 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, instruction n° 2472 4/T, 28 mars 1945.

32 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, note n° 274/EMGG/1, 29 septembre 1944 (ordre de bataille des régions militaires).

division d'infanterie (16^e GRDI), renommée de la sorte son unité.

Le souvenir de l'Armée d'armistice

L'Armée d'armistice sert de référence exclusive pour 33 bataillons de marche (14 % des bataillons de marche à numéros de corps réguliers), auxquels il convient d'ajouter 11 bataillons se référant à des corps ayant connu les mêmes garnisons en 1914, 1939 et 1940-1942. Cette référence numérique domine au sein de la 5^e Région, où les brigades des colonels Chomel et Bertrand se sont organisées en septembre 1944. Elle se retrouve également de façon diffuse au sein du reste de l'ex-Zone Sud (voir la figure 10.06).

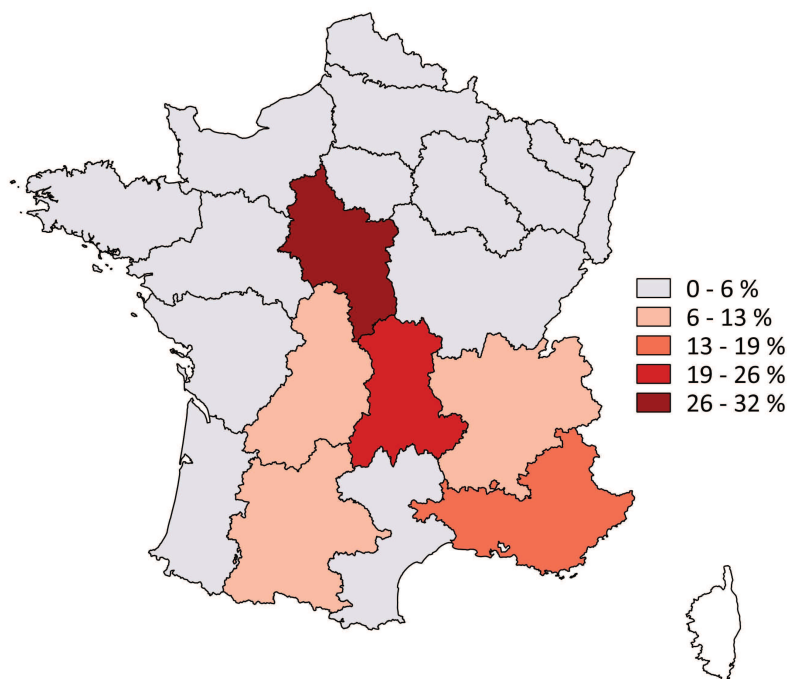


Figure 10.06 : Part par région des bataillons de marche FFI portant un numéro se référant à l'armée d'armistice

Le 152^e RI, issu de la colonne auvergnate qui a suivi les Allemands en retraite entre la Loire et l'Allier, est un exemple bien documenté. En octobre, cette colonne se mue en un groupe de bataillons aux ordres du colonel FFI Marcel Colliou, ancien chef de bataillon du 152^e RI en garnison dans l'Allier en 1940-1942. Le 20 novembre, Colliou demande au général de Lattre de Tassigny l'autorisation du port de l'écusson du 152^e RI. De Lattre n'y reste pas insensible car il avait dirigé le 152^e RI au sein de la 14^e DI en 1940. Il donne son aval dès le lendemain³³.

Tous les projets de reconstitution des corps dissous en 1942 ne se sont pas concrétisés. Ainsi, en août 1944, le regroupement du 153^e RI lyonnais autour de son ancien commandant a été envisagé mais n'a pas abouti³⁴. De même, un détachement toulousain se réfère un temps au 15^e RA, qui a tenu garnison à Montpellier en 1940-1942, mais sans parvenir à imprimer sa marque au fil des réorganisations : cette référence ne perdure pas et reste limitée à une poignée de mentions du mois de septembre³⁵.

33 : Dufour Pierre, *Les Diables rouges, 152^e Régiment d'infanterie*, Éditions Charles Lavauzelle, Panazol, 2008, p. 108-118.

34 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, lettre n° 346/Cab du colonel Descour, 28 février 1945.

35 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Groupement Schneider, ordre de mouvement pour le détachement du 15^e d'Artillerie (détachement Sausset), 15 septembre 1944.

Revendications corporatistes

D'autres appellations traduisent des revendications que l'on peut qualifier de corporatistes, car elles visent à revendiquer l'appartenance à une arme plus qu'à une communauté régionale. Tel est le cas de la formation en région parisienne d'unités de chasseurs à pied, dont une portant l'emblématique numéro 8, référence au 8^e BCP, le bataillon de Sidi Brahim, bataille fondatrice du corps des chasseurs à pied. Au cours de l'automne, cette dynamique s'élargit avec la reformation de la demi-brigade de chasseurs à pied de Lorraine, autour d'anciens cadres des chasseurs provenant de la région parisienne, du nord-est et du Massif central. Ce projet prend corps dans le cadre de la 21^e Région (Metz) et a laissé des traces en archive, telle la mention d'une délégation du 8^e BCP dépêchée à Limoges fin octobre pour récupérer les archives et les fanions des 8^e, 16^e et 30^e BCP en garnison en Limousin en 1940-1942³⁶.

Certains officiers issus du corps colonial ne sont pas en reste et recréent des régiments coloniaux, en utilisant en particulier la manne des ex-prisonniers coloniaux restés en métropole après 1940, au sein de *Frontstalags* ou de groupements d'indigènes rapatriables. Ce mouvement se concentre principalement en 18^e Région, aux ordres du colonel Druilhe, issu de l'artillerie coloniale. En novembre, un 1^{er} Régiment d'artillerie coloniale FFI est créé sur le front de la Pointe de Grave. Un 3^e Régiment d'infanterie coloniale FFI, issu de la bien nommée *Brigade Marsouin*, y apparaît en octobre, bientôt rejoint en décembre par un 7^e et un 9^e RIC FFI. Un 14^e Régiment de tirailleurs sénégalais est également reconstitué dans les Landes, pour l'administration de tirailleurs sénégalais en attente de rapatriement ; ce régiment tenait garnison à Mont-de-Marsan et Tarbes en 1939. La référence à l'armée coloniale se retrouve sur les tampons et insignes, où l'ancre de marine, symbole des troupes coloniales, figure en bonne place. Deux figures se détachent en 18^e Région : d'une part, le colonel FFI Jean de Milleret alias *Carnot*, chapeautant le front de la Pointe de Grave ; d'autre part, le lieutenant-colonel FFI Fourteau alias *Marsouin* et organisateur de la brigade éponyme. L'un et l'autre sont issus de l'infanterie coloniale. De Milleret a notamment servi cinq ans en Indochine (secteur de garnison du 9^e RIC auquel se réfère le projet de 9^e RIC FFI) puis au 14^e RTS en 1939 et 1940.

La référence au corps colonial concerne également la 17^e Région (constitution à Toulouse d'un 1^{er} RIC FFI) et la 16^e Région (Montpellier). En particulier, au sein de cette dernière, seul un numéro de régiment de tradition semble avoir été employé de façon décentralisée : celui d'un corps colonial, le 24^e RIC, porté par deux bataillons des Pyrénées orientales³⁷, où ce régiment tenait garnison avant 1914. Cet esprit de corps souffle jusque sur les Alpes où a été formé en septembre 1944 un 1^{er} Bataillon d'infanterie coloniale FFI, issu d'un maquis de l'Oisans structuré par des officiers de l'armée coloniale : cette unité tente d'exister quelque temps malgré le *mainstream* identitaire des troupes alpines, au sein duquel elle finira par se fondre³⁸.

Décentralisation et doublons

Les initiatives de dénomination de bataillons FFI n'ont pas manqué entre septembre et décembre 1944. En l'absence de régulation, cette profusion aboutit inévitablement à des doublons voire à des triplets : deux unités se référant au 24^e BCA (en 14^e et 15^e Régions militaires), deux 26^e RI (l'un à Nancy, l'autre en Dordogne), deux 27^e RI (l'un au sein de la *Brigade Charles Martel* et un second en émergence au sein de la 1^{re} Armée³⁹), deux références au 33^e RI (dans le Nord et au sein de la *Brigade Bertrand*), deux 123^e RI (l'un sur le front de La Rochelle et l'autre à Bordeaux), deux références au 51^e RI (un bataillon en 2^e Région et deux bataillons du Tarn ayant rejoint la 1^{re} Armée), deux références à chacun des 5^e RI et 24^e RI (à Paris et dans la Loire) et au moins trois unités se référant au 30^e BCP (en Lorraine, en Saintonge et dans la Loire).

La plupart de ces doublons concernent des unités ayant existé au sein de l'armée d'armistice (5^e, 26^e, 27^e,

36 : AD93, cote 304J2 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, note n° 204/FF/CAB/SP, 28 octobre 1944.

37 : SHD Terre, cote 9 P 78 : 16^e Région militaire, ordre de bataille manuscrit (et partiel), 6 décembre 1944.

38 : Gaujac Paul, « Le maquis colonial de l'Oisans », *Militaria*, 1999, n° 171, pp. 50-57.

39 : Un 27^e RI régulier n'est officiellement recréé au sein de la 1^{re} Armée qu'en mars 1945 mais le numéro 27 apparaît employé par des unités FFI bourguignonnes de la 1^{re} Armée dès la fin du mois de décembre (SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, note n° 412/Cab/A, 22 décembre 1944).

51^e RI, 30^e BCP) : leurs numéros sont convoités aussi bien par les régions d'implantation « traditionnelle » que par les anciens cadres restés au voisinage des garnisons de 1940-1942. Dans le cas du 30^e BCP, s'ajoute la présence d'une diaspora lorraine regroupée dans la Loire (le 30^e BCP était en garnison en Meurthe-et-Moselle avant-guerre). Concernant le 123^e RI, régiment en garnison à la Rochelle en 1914, le doublon résulte d'une revendication de la 18^e Région au sujet du contrôle administratif de la Charente maritime, un département rattaché en 1944 à la 9^e Région mais à la 18^e Région avant-guerre⁴⁰ : chacun des commandants régionaux a tenu à recréer le régiment rochelais.

Un pouvoir régalien n'échappant pas aux tentations personnelles

La doctrine tardivement retenue par le ministère de la Guerre s'impose progressivement. Certains choix sont les indices d'influences personnelles exercées au plus haut niveau de l'armée. D'autres conduisent d'assez nombreuses unités à devoir être rebaptisées. Des contestations plus ou moins véhémentes sont apparues. Le ministère y a opposé une fermeté à géométrie variable.

Influences gaulliennes

Une mémoire gaullienne est décelable à travers deux choix de numéros de corps ne correspondant pas à des unités d'active en 1939. Parmi les quelques unités ayant reçu des numéros de régiments de réserve de 1939, figure ainsi le 33^e RI, régiment de tradition d'Arras... et régiment au sein duquel le capitaine Charles de Gaulle a combattu entre 1914 et 1916. La référence au général de Gaulle apparaît explicitement dans un rapport adressé en août 1945 à l'EMA et demandant la conservation de ce numéro⁴¹.

Cette référence gaullienne transparait également dans le cas du 19^e BCP. Le 31 août 1944, un bataillon de chasseurs à pied FFI a été créé à l'École militaire de Paris, dans l'optique de former un quatrième bataillon d'infanterie pour la 2^e DB. Le rattachement à la 2^e DB ne se concrétise finalement pas mais l'unité prend corps et rejoindra la 1^{re} Armée en décembre. Entre-temps, le 5 octobre, son commandant a appris « par hasard » que l'unité était rebaptisée en tant que 19^e BCP⁴². Le 19^e BCP n'existait pas lors de la déclaration de guerre et n'a été recréé qu'en octobre 1939. Pourquoi dès lors le refonder spécifiquement en 1944, avant bien d'autres bataillons de chasseurs d'active ? La réponse est à chercher au sommet de l'État : en 1927-1929, ce bataillon a été commandé par le futur président du gouvernement provisoire.

La marque de De Lattre de Tassigny

Commandant la seule armée française répondant aux canons alliés, le général de Lattre imprime une marque encore plus profonde. Le 31 décembre 1944, au titre du plan de réarmement, l'EMGG a confié à la 1^{re} Armée le soin de mettre sur pied, à partir des unités FFI l'ayant rejointe, une 11^e Division d'infanterie et cinq régiments d'infanterie destinés à renforcer les divisions existantes⁴³. Dans les deux cas, le ministère a fourni une liste de numéros de corps : ceux de la 11^e Division sont imposés (8^e, 16^e et 30^e BCP, 26^e et 170^e RI, en référence à la 11^e DI lorraine de 1939⁴⁴) et ceux des cinq régiments sont à choisir parmi une proposition de douze numéros (neuf unités de réserve de 1939 et trois d'active). Or, cette injonction ministérielle ne correspond tout simplement pas aux aspirations du général de Lattre.

40 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2011, n° 243 : p. 59-72.

41 : SHD Terre, cote 9 P 5 : 1^{re} Région militaire, note n° 6 644/1, 28 août 1945.

42 : Matias (Lieutenant), *19^e Groupe de Chasseurs – 1853-1997 – Bataillon de Grivesnes*, Amicale des Anciens du 19, Metz, 1997, 78-87.

43 : SHD Terre cote 10 P 225 : DM n° 2 546-EMGG/I, 31 décembre 1944.

44 : Ce choix ministériel semble ne pas tenir compte du port déjà établi des numéros des bataillons de chasseurs et du 26^e RI par d'autres unités aussi bien en Lorraine que dans le Sud-ouest.

Si De Lattre pense effectivement souhaitable de former une nouvelle division avec une part des unités FFI à ses ordres, il a d'ores et déjà opté pour la 14^e Division d'infanterie qu'il a commandée au printemps 1940 : le choix du numéro 14 est clairement mentionné dès le 27 décembre⁴⁵. De même, De Lattre a attribué dès novembre le numéro de l'un de ses anciens régiments de 1940 à une unité FFI (152^e RI). De fait, en l'espace de quelques jours et en pleine période de crise en Alsace, De Lattre obtient une révision complète des numéros de corps « proposés » à son armée. D'une part, la division à créer sera bien la 14^e DI et, d'autre part, De Lattre imprime sa marque sur les régiments non endivisionnés à créer, quitte à s'approprier des numéros déjà confiés à d'autres commandements.

Outre les numéros des principales unités régimentaires de son ancienne division (3^e DBCP, 35^e et 152^e RI, 4^e RA), De Lattre octroie trois numéros d'unités faisant directement écho à son parcours militaire : le *Corps Franc Pommiers* est transformé en 49^e RI (régiment où De Lattre a servi à Bayonne en 1919-1921), le groupement du colonel *Fabien* devient le 151^e RI (régiment commandé par De Lattre en 1935-1937), tandis que le régiment de reconnaissance de la 14^e DI est baptisé en tant que 12^e Régiment de Dragons (l'unité au sein de laquelle le futur maréchal a entamé la Première guerre mondiale). Au passage, De Lattre impose également à l'EMGG des numéros de son choix pour les derniers régiments FFI à régulariser au sein de la 1^{re} Armée. Il privilégie une référence aux unités de tradition de leurs régions d'origine : la *Brigade légère du Languedoc* est rebaptisée en tant que 80^e RI (sans se soucier du fait que ce numéro a déjà été affecté par l'EMGG à la 9^e Région), les bataillons bourguignons sont regroupés sous la bannière du 27^e RI (et peu importe si l'EMGG a validé ce numéro dès octobre pour la *Brigade Charles Martel...*). Cette situation est actée le 12 janvier 1945⁴⁶.

La marque personnelle imposée par le général de Lattre de Tassigny n'est pas sans conséquence pour d'autres régions. Dans le cadre de la création de la 14^e DI, la mainmise sur l'appellation du 35^e RI vient contrecarrer une décision ministérielle de décembre 1944 confiant la mise sur pied de trois bataillons se référant au 35^e RI au sein des 4^e, 8^e et 11^e Régions : ces bataillons porteront finalement l'écusson du 94^e RI. De même, la captation du numéro 151 prive la 21^e Région de son projet de 151^e RI. Celle-ci pourra finalement utiliser le numéro du 146^e RI, un numéro initialement attribué en décembre à la 18^e Région bordelaise. A Bordeaux, en janvier, le numéro 146 sera remplacé par le numéro 170 rendu disponible suite à l'abandon de la 11^e Division au profit de la 14^e... Toute perturbation des affectations de numéros a entraîné de multiples répercussions par ricochets d'une région et d'un commandement à l'autre.

Le choix définitif des numéros, entre contestations et hybridation

La doctrine tardivement retenue par le ministère de la Guerre s'impose progressivement aux régions militaires et aux unités au cours de l'hiver 1945, amenant d'assez nombreuses unités à devoir être rebaptisées. Rien n'est cependant directement acquis. Les choix gouvernementaux font l'objet de contestations plus ou moins véhémentes. Le ministère y oppose une fermeté à géométrie variable, conduisant dans la plupart des cas à des refus définitifs mais aussi à des hybridations conciliant la cohérence du programme de réarmement et les aspirations locales. Les numéros d'unité finalement retenus pour les régiments et les bataillons de chasseurs sont listés dans l'annexe 2.34.

La valse des numéros

L'attribution définitive des numéros des régiments s'est laissée désirer. Une première orientation ministérielle sur les unités à créer est communiquée aux régions le 28 novembre. Elle est modifiée par une vague d'instructions durant la dernière décade de décembre. Celle-ci est elle-même suivie d'une nouvelle

45 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, directive n° 17 479/I/ETS, 27 décembre 1944.

46 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE du général de Lattre de Tassigny au général Devers, 12 janvier 1945.

vague d'instructions rectificatrices au cours de la seconde quinzaine de janvier puis d'ultimes décisions correctives au cours du mois de février.. Il en résulte une valse des numéros. Prenons l'exemple de la 18^e Région. En matière d'infanterie, au regard des instructions du 28 novembre, elle devait former initialement les 18^e, 91^e, 134^e et 146^e RI⁴⁷. Elle forme finalement les 18^e, 57^e et 170^e RI, tout en hébergeant la mise sur pied des 8^e, 34^e et 38^e RI sur le front du Médoc.

Certaines décisions ministérielles ajoutent quelques doublons supplémentaires à ceux déjà hérités des pratiques décentralisées. Un 11^e BCA est par exemple officiellement créé à la mi-décembre au sein de la 14^e Région (Lyon) et coexiste durant près d'un trimestre avec un 11^e BCA FFI formé dans le cadre de la 15^e Région (Marseille). De même, dans le cadre de la 10^e DI, le régiment de reconnaissance à créer reçoit l'appellation de 11^e Cuirassiers, tandis qu'un 11^e Cuirassiers FFI, venu du Vercors, existe déjà au sein de la 1^{re} Armée. Les deux 11^e BCA sont finalement réunis en mars 1945, tandis que le régiment de reconnaissance de la 10^e DI est rapidement renommé en tant que 18^e Régiment de Dragons.

Des décisions ministérielles contestées

L'impact principal des attributions définitives de numéros de corps réside dans des changements d'appellation imposés à des unités déjà constitués au sein des régions militaires. Sur les 231 bataillons non régularisés ayant eu recours au port d'un numéro de corps réguliers, seuls 68 ont connu une régularisation avec ce même numéro, soit 29 %. Ces changements imposés sont synonymes d'une perte d'identité collective. Ils n'ont pas fait l'unanimité.

En Vendée, les bataillons du 93^e RI, régiment traditionnel de La Roche-sur-Yon, sont absorbés par d'autres corps ou sont rebaptisés en tant que 91^e RI, régiment historiquement lié aux Ardennes. Le retour au numéro 93 est réclamé en vain⁴⁸. Sur le front de la poche de Saint-Nazaire, le colonel Chomel a du mal à accepter la perte du numéro du 27^e RI, arboré par l'une de ses unités depuis septembre mais capté entre-temps par la 1^{re} Armée. Au lieu d'un 27^e RI, la décision ministérielle du 8 février, relative à la formation de la 25^e DI, lui octroie un 21^e RI⁴⁹. Jusqu'à la mi-mars, lorsqu'il s'agit de mettre effectivement sur pied ce régiment, les archives conservées ne comprennent que des mentions d'un 27^e RI : il faut attendre le 14 mars, plus d'un mois après l'instruction ministérielle, pour voir le numéro 21 remplacer le numéro 27 dans les ordres du colonel Chomel⁵⁰.

Le numéro 26, revendiqué à la fois en Lorraine et dans le Périgord, où le 26^e RI a tenu garnison en 1940-1942, donne notamment lieu à une vigoureuse polémique. En Dordogne, le colonel Henri Mingasson a reconstitué un 26^e RI, avec l'aval de la 12^e Région militaire. Or, à partir de décembre, l'EMGG annonce une régularisation en tant que 13^e RI⁵¹. C'est sans compter sur l'opiniâtreté du colonel Mingasson. Le 25 février, il adresse au ministre de la Guerre un dossier revendiquant le « droit absolu » de son régiment à porter le n° 26⁵². Le 5 mars, le cas du numéro 26 est directement exposé au général de Gaulle, en visite à Périgueux. Le général aurait alors déclaré au colonel Mingasson qu'il n'y a « aucune raison pour que ce ne soit pas [lui] le n° 26 »⁵³. Malgré cela, l'ordre est reçu de venir chercher à Paris le drapeau du 13^e RI. Dès lors, la presse régionale s'en mêle, telle la *Dordogne libre* le 26 mars :

« Le drapeau, les journaux de marche et bien d'autres objets sacrés ont été conservés pieusement et farouchement à Périgueux par des officiers du 26^e pendant toute l'occupation malgré l'activité

47 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'État-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

48 : SHD Terre, cote 10 P 429 : Détachement d'Armée de l'Atlantique, note de service, 22 mars 1945.

49 : SHD Terre, cote 7 P 49 : Modificatif de l'annexe de la décision ministérielle n° 616 EMGG/1 du 19 janvier 1945 sur la réorganisation des forces françaises, 8 février 1945.

50 : SHD Terre, cote 12 P 13 : Ensemble d'instructions du colonel Chomel relatives à l'incorporation du 63^e RI FFI au sein du 27^e puis du 21^e RI, février et mars 1945.

51 : SHD Terre, cote 7 P 42 : DM n° 2493-EMGG/1 – 1112-FFI/1, 20 décembre 1944.

52 : SHD Terre, cote 12 P 6 : 26^e RI, mémoire du colonel Mingasson au ministre de la Guerre, 25 février 1945.

53 : SHD Terre, cote 12 P 5 : Journal de marche du 13^e RI (26^e RI FFI).

débordante de la Gestapo et de la Milice.

Et qu'apprenons-nous ? Qu'un autre 26^e se reforme à Nancy, que le ministère de la Guerre lui accorde un droit de priorité et que notre régiment devra prendre un n° 13. Monsieur le Ministre, ce régiment ne veut pas prendre le n° 13 [...]. Qu'objecte-t-on ? Que Nancy c'est Nancy, qu'il lui faut son 26^e [...] et que tout le reste est sentiment.

Du sentiment ? Mais, Monsieur le Ministre, est ce que le moral de la troupe et le patriotisme [...] ne sont pas du sentiment [...] ? Ah ! Il est vrai que certains officiers ignoreront longtemps les affres de la poursuite, les inquiétudes des nuits passées dans les clairières alors que les ombres sinistres des soldats allemands se profilent sur les sentiers, mitrailleuse au poing, les angoisses des perquisitions et les vengeances exercées sur leurs femmes et sur leurs enfants. Ils ne savent pas ce que c'est de tout abandonner, maison, famille, affaires, pour se consacrer au travail obscur et bénévole de la Résistance et de risquer la ruine et la mort pour que la France vive [...].

Oui, amis de la Résistance, aujourd'hui on vous bafoue, on considère que vous n'êtes pas dignes d'être rassemblés sous la bannière d'un régiment d'élite. Serait-il donc vrai que les FFI sont des soldats de seconde valeur [...] ? Mais j'entends qu'il faut une solution au problème [...]. Elle est simple. Gardez-nous le n° 26, comme nous avons gardé le drapeau du régiment, et attribuez le n° 226 au régiment qui se reforme à Nancy [...]. »

La controverse semble cependant tranchée : le 1^{er} avril, par un procès-verbal d'intendance, le 26^e RI FFI devient officiellement le 13^e RI. Le lendemain, à Paris, le colonel Mingasson reçoit le drapeau du 13^e RI. Cela n'empêchera toutefois pas Mingasson de faire distribuer à ses hommes un insigne... avec le numéro 26. Le numéro 26 a fait du bruit... mais le numéro 13 aussi : l'affaire a des répercussions dans le Nivernais, dont le 13^e RI est le régiment traditionnel. La 8^e Région militaire (Dijon) a proposé l'affectation du numéro 13 à l'un de ses régiments dès le mois de novembre car « le numéro de tradition de ce corps est instamment réclamé par les unités de [la Nièvre] »⁵⁴. En lot de consolation, la 8^e Région reçoit le numéro du 35^e RI (régiment de Belfort), avant de le perdre deux semaines plus tard au profit de la 1^{re} Armée.

Une controverse est également apparue en 4^e Région (Angers), au sujet du 65^e RI, régiment en garnison à Nantes en 1914. Le 6 janvier, l'EMGG affecte ce numéro à trois bataillons de la 4^e Région, mis à disposition des Alliés⁵⁵. Or ces trois bataillons ne proviennent pas de Loire inférieure, ce qui suscite dès le 8 janvier une « certaine émotion ». Le commandant de la subdivision de Nantes et celui du front de Saint-Nazaire s'en mêlent, réclamant le numéro 65 pour leurs bataillons en lieu et place des trois unités désignées par l'EMGG. Le 18 janvier, le général Hary, commandant la 4^e Région, se positionne à son tour en ce sens, suggérant trois autres numéros de tradition pour les bataillons de sécurité concernés (66^e, 77^e et 117^e RI)⁵⁶. L'affaire se clôt par un ferme recadrage de l'EMGG.

Hybridation des choix de numéros sur les fronts de l'Atlantique

Face aux contestations locales, l'EMGG est resté ferme sur ses positions. Il n'en a pas de même vis-à-vis du général de Larminat au sujet des formations des fronts du Sud-ouest. Dès novembre, un nombre croissant d'unités s'y est attribué des numéros de régiments. Or, les 19 et 22 janvier, lors de l'affectation de la liste des formations régulières à créer au sein du commandement des Forces françaises de l'Ouest (FFO), l'EMGG prescrit le port de numéros sans rapport avec les choix opérés localement depuis l'automne précédent. Dans un contexte moral tendu, liés aux conditions d'équipement, le général de Larminat est manifestement intervenu auprès de l'EMGG ou du cabinet du général de Gaulle, bien que la trace n'en soit pas conservée en archives. En effet, les 8 et 11 février, l'EMGG édicte deux décisions rectificatives qui régularisent, avec

54 : SHD Terre, cote 7 P 42 : 8^e Région militaire, lettre n° 821/1 du général Chouteau, 20 décembre 1944.

55 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, note de service n° 74-I/Org, 6 janvier 1945.

56 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de Loire inférieure, note n° 194/O du lieutenant-colonel Sagette, 8 janvier 1945 ; Forces françaises de Loire inférieure, lettre n° EM/115 du colonel Chomel, 10 janvier 1945 ; 4^e Région militaire, note du général Hary, 18 janvier 1945.

leurs numéros respectifs, les unités du Sud-ouest les plus organisées (6^e, 34^e, 50^e, 108^e et 114^e RI FFI)⁵⁷.

Ces modifications sont un facteur d'apaisement, même si d'autres unités, plus petites ou moins structurées, doivent être débaptisées de plus ou moins bonne grâce (63^e, 93^e et 123^e RI FFI) ou ne sont maintenues que provisoirement à des fins tactiques (78^e, 107^e, 125^e RI FFI). Ce revirement de l'EMGG ne tient pas du hasard, dans un contexte qui a vu le général de Larminat intervenir au plus haut niveau de l'État pour apporter des réponses à la crise morale traversée par une part des FFO au cours de l'hiver 1944-1945. La concession de l'EMGG n'est en outre pas anodine : les 6^e, 34^e, 50^e, 108^e et 114^e RI n'étaient pas des régiments d'active en 1939 et leur recréation n'était à ce titre pas prévue. Ces numéros, choisis initialement de façon décentralisée par les 9^e, 12^e et 18^e Régions militaires, ont ainsi perduré, par un processus d'hybridation entre l'EMGG et l'échelon local : une certaine paix sociale au sein des FFO était à ce prix.

Les numéros de 1945, entre références historiques et quête d'avenir

La cérémonie du 2 avril scelle définitivement la question des numéros d'unités. Elle ne règle néanmoins pas la question de leur équipement ni celle de leur organisation. Elle révèle également les conceptions dont l'armée a été l'objet.

Des numéros révélateurs des conceptions militaires de leurs promoteurs

Le recours aux numéros et étendards de régiments historiques a illustré un mouvement de fond : l'aspiration à refonder une armée nationale, qualifiée de *populaire* par le COMAC ou plus simplement ancrée dans une tradition nationale de levée de masse, transcendant les clivages politiques. Avec le recul, certaines manifestations de ce mouvement peuvent paraître anecdotiques voire folkloriques, telles la reconstitution des cliques régimentaires des 26^e et 50^e RI FFI comptant chacune plus de cent musiciens. Ces musiques et leurs défilés ont toutefois également concouru à la restauration d'un sentiment d'orgueil collectif : la *Wehrmacht* n'a-t-elle pas employé ses propres cliques pour marquer, quotidiennement et d'une manière des plus hautement symboliques, sa présence devant l'Arc de triomphe parisien ? Ces numéros, à forte portée consensuelle lorsqu'ils se réfèrent aux unités de tradition d'une ville ou d'un département, ont également joué un rôle facilitateur pour l'amalgame non pas des FFI avec l'Armée d'Afrique mais des FFI entre eux.

Les 231 bataillons de marche ayant porté un numéro de corps régulier se sont référés à un total de 109 régiments ou bataillons autonomes réguliers. Sur ces 109 corps utilisés comme références historiques, 91 appartiennent à l'infanterie (régiments d'infanterie, bataillons de chasseurs...), soit 83 %, comme le montre la figure 10.07. A l'échelle des 231 bataillons concernés, cette proportion passe à 91 % (211 bataillons de marche). A l'inverse, l'arme blindée ne sert de référence qu'à onze bataillons de marche, tandis que les autres corps restent marginaux (génie, artillerie).

Ces quelques chiffres soulignent un décalage majeur par rapport à la réalité de la guerre mécanisée menée en Europe en 1944-1945. Les projets émergeant des unités FFI se sont référés à une culture militaire dominée par la seule infanterie, comme en 1914, selon une conception déjà périmée en 1939 et qui n'est pas celle du programme français de réarmement de 1944-1945. Ainsi que l'énonce l'EMGG, « la majorité des formations FFI étant des unités d'infanterie, si elles étaient toutes absorbées par cette arme, il ne serait pas possible de mettre sur pied [les nouvelles] grande[s] unité[s] »⁵⁸, qui implique la création des multiples services et unités logistiques indispensables au bon fonctionnement d'une armée moderne.

57 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 616-EMGG/1 du 19 janvier 1945 et DM n° 712-EMGG/1 du 22 janvier 1945 ; modificatif n° 1 466-EMGG/1 de la DM n° 616-EMGG/1, 8 février 1945.

SHD Terre, cote 12 P 15 : modificatif n° 1 713-EMGG/1 de la DM n° 712-EMGG/1, 11 février 1945.

58 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, note n° 980-EMGG/1 du général Pfister, 27 janvier 1945.

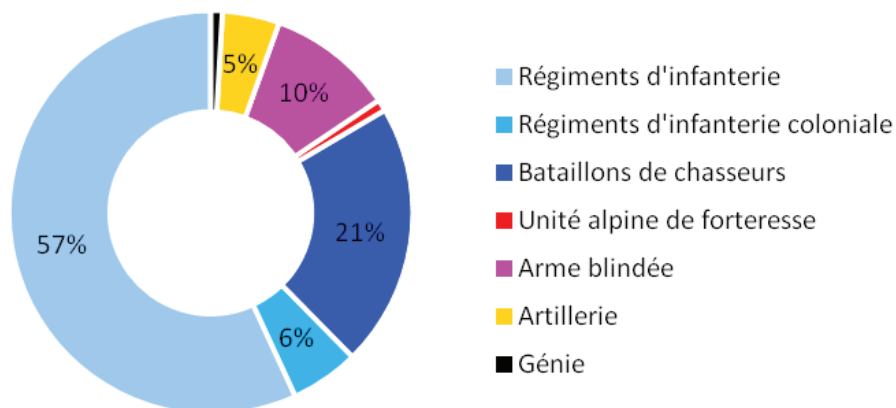


Figure 10.07 : Arme d'appartenance des 109 corps réguliers dont les numéros ont été portés par des bataillons de marche FFI (l'infanterie est figurée en tons bleus).

Des choix gouvernementaux facteurs de distorsions identitaires

Le choix gouvernemental d'une référence prioritaire aux régiments d'active de 1939 a généré une distorsion identitaire. Ce choix ancre l'armée nouvelle dans des filiations principalement liées à des unités en garnison en 1939 dans le Nord-est du pays, qui était alors le centre de gravité militaire français. Or le Nord-est n'a pas été le centre de gravité des formations FFI. Outre la région parisienne, les principaux foyers de la mobilisation FFI forment au contraire un quasi-négatif du Nord-est : le Sud-ouest, le Massif central, les Alpes, la Bretagne... Ainsi la 17^e Région militaire (Toulouse) compte de très forts effectifs de FFI mais n'abritait en 1939 que deux régiments d'infanterie d'active (les 14^e et 15^e RI). Il en va de même pour la 12^e Région (Limoges) qui ne comptait qu'un seul régiment d'active en 1939 (le 126^e RI). De façon opposée, la 10^e Région militaire (Alsace) n'héberge que peu d'effectifs FFI mais abritait en 1939 cinq régiments, dont les numéros sont repris dans le cadre du programme de réarmement.

Au total, parmi 104 corps d'active de 1939 récréés en 1945 à partir d'éléments FFI, seuls 57 sont constitués à partir d'éléments provenant de leur région d'implantation de 1939. Cette situation impose à d'assez nombreuses unités d'être débaptisées lors de leur régularisation. Qu'il y ait ou non des réclamations connues, il est possible de s'interroger sur l'ampleur du sentiment d'appartenance collective généré par l'affectation des écussons du 38^e RI stéphanois, 91^e RI ardennais, du 134^e RI bourguignon, du 153^e RI alsacien ou du 170^e RI vosgien à des bataillons de marche gascons, aquitains, vendéens, limousins ou languedociens. Certains enchaînements d'appellations n'ont pas non plus concouru à susciter des dynamiques collectives : tel bataillon charentais a successivement porté les numéros des 107^e, 80^e et 117^e RI, tel groupe de l'Indre a été dénommé 53^e puis 68^e RI avant d'être régularisé en tant que 5^e BCP...

L'habit ne fait pas le moine : le drapeau ne fait pas l'armement

L'octroi d'un numéro de corps régulier par le gouvernement devait marquer la reconnaissance officielle des unités FFI concernées. La cérémonie du 2 avril 1945 a constitué l'acmé de cette dynamique. Néanmoins, la reconnaissance acquise n'a dans une majorité de cas pas été accompagnée de la promesse qui en était le corollaire : celle d'un équipement moderne. Le 2 avril, la plupart des unités saluées place de la Concorde restent dans un état d'équipement médiocre, si ce n'est miséreux, voire n'existent qu'en tant que cadres administratifs, sans perspective rapide d'emploi au combat.

La cérémonie de remise des drapeaux de 1880 avait baptisé les corps qui ont formé l'ossature des armées de 1914, un quart de siècle plus tard. Celle de 1945 a salué des corps qui disparaissent pour la plupart au cours des douze mois suivants. Parallèlement à ses nouveaux drapeaux, l'armée française découvre le changement de paradigme intervenu depuis 1939 : l'heure n'est plus à la levée en masse de bataillons d'infanterie, quel qu'ait été l'enthousiasme des volontaires de l'automne 1944. Les choix de dénomination des unités FFI puis des unités officiellement recréées sont cependant révélateurs du bouillonnement d'initiatives et de la volonté d'agir qu'a connue la France fraîchement libérée.

3^E PARTIE - ENGAGEZ-VOUS !

Engagez-vous ! Alors qu'aucune mesure de mobilisation générale n'est envisagée à court terme au sein de la métropole libérée, cette injonction est au cœur du pari du gouvernement provisoire au sortir de l'été 1944. Aucun programme de réarmement n'est en effet envisageable, si les jeunes gens et les anciens militaires présents au sein des régions libérées ne se portent pas volontaires.

A court terme, les FFI, qui représentent tout à la fois un défi politique et une manne humaine, forment le principal vivier sur lequel table le gouvernement provisoire, à la condition que les intéressés acceptent d'entrer dans le giron de l'Armée, au moins pour le temps de la guerre en Europe. Le chapitre 11 *L'automne 1944 : entre opportunités et défis* dresse un tableau du vivier humain français. A sa suite, le chapitre 12 *L'engagement des FFI pour la durée de la guerre* propose une étude de l'émergence, de la mise en œuvre et des incidences du mode d'engagement proposé aux FFI (engagements pour la durée de la guerre établis par le décret du 20 septembre 1944).

Les FFI ne sont toutefois pas les seuls personnels métropolitains potentiellement employables au plan militaire. Leur vivier n'est en outre pas intarissable. Dès le tournant de l'année 1944, le gouvernement provisoire, engagé dans la mise en œuvre aussi complète que possible du programme de réarmement du 30 novembre 1944, est amené à s'appuyer de façon croissante sur d'autres catégories de personnel, qui constituent l'objet du chapitre 13 *L'hiver 1944-1945 : la nécessité d'alternatives*.

La politique des personnels doit en outre intégrer un facteur peu pris en compte lors de la définition du programme de réarmement : l'usure des forces en opérations et le besoin permanent de les alimenter en effectifs, aussi bien sur le front principal (1^{re} Armée) que sur des fronts annexes, certes secondaires mais néanmoins consommateurs en hommes. Le chapitre 14 *Alimenter la bataille* propose une analyse de l'ampleur et des implications de ces flux de personnels détournés du programme de réarmement initial.

Quand intervient la fin de la guerre en Europe, le gouvernement provisoire peut se targuer d'avoir jeté les bases de la majorité des composantes du programme de réarmement édicté le 30 novembre 1944. Quel bilan peut-on en tirer au point de vue des effectifs ? Le chapitre 15 *La sortie de guerre : les fruits des efforts ?* propose une mise en perspective des résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus au fil des mois puis conclut en se penchant sur la valeur d'avenir des forces progressivement réunies en métropole en 1944 et 1945.

Chapitre 11 - L'automne 1944 : entre opportunités et défis

Au sortir de l'été 1944, la majeure partie de la France a été libérée. Aux premiers jours du mois de septembre, le gouvernement provisoire rejoint Paris. L'heure n'est plus aux plans mais à la mise en pratique. En matière militaire, l'EMGG peut tabler sur des effectifs métropolitains, qu'il s'agisse des volontaires FFI ou d'autres personnels n'ayant pas pris part à la lutte clandestine. Encore faut-il pouvoir les cerner. Or, loin d'être figés, les effectifs FFI sont distribués de façon hétérogène et agités de flux, qui ne tiennent naturellement pas compte des découpages administratifs sur la base desquels le gouvernement entend mener le rétablissement d'une administration militaire territoriale. De même, si réunir les hommes est une chose, assurer leur entretien quotidien en est une autre, à commencer par la question de l'habillement et de l'équipement individuel, indispensables pour forger l'image de soldats réguliers et officiels.

Interrogations sur le potentiel humain mobilisable

Le ministère de la Guerre entreprend d'établir un programme de réarmement dans un contexte numérique pour le moins incertain. Il ne dispose en effet que d'une connaissance partielle et imprécise des disponibilités métropolitaines en effectifs potentiellement mobilisables. A cette incertitude s'ajoute la multiplicité des besoins d'un pays dont il faut à la fois gérer le quotidien, la reconstruction et la participation à une guerre loin d'être achevée. Les effectifs FFI représentent le principal gisement humain envisagé à court terme. D'autres personnels sont potentiellement disponibles, y compris les personnels de l'ancienne administration militaire du régime de Vichy, évoqués au chapitre 1.

Des effectifs FFI incertains

N'étant pas régis par des règles administratives, les FFI, pris dans leur globalité, présentent un problème majeur pour les échelons de commandement : leur dénombrement, impossible à établir précisément ou à suivre dans le temps en l'absence de registres d'engagement ou de soldes. Cette observation vaut aussi bien pour le SHAEF, le ministère de la Guerre que pour le COMAC. A la date du 12 septembre, il n'est pas anodin de relever que le COMAC demande aux régions FFI, par l'intermédiaire de l'EMN FFI, de lui faire remonter des recensements des effectifs¹. L'inflation manifeste des effectifs FFI durant les premières semaines suivant la libération n'arrange évidemment pas la situation. A titre d'exemple, en région toulousaine, les services d'intendance assurant les cantines signalent un nombre de rationnaires passant de 43 300 bénéficiaires fin août (dont 30 000 « militaires » et 13 300 « civils ») à 97 400 peu après le 20 septembre (dont 67 500 « militaires », assimilables aux FFI)².

A partir des informations remontant des régions, l'EMGG tente une première synthèse nationale le 29 septembre³. Force est de constater que rien ne peut en être conclu : les mentions « aucun renseignement précis » ou « aucun renseignement parvenu » apparaissent pour onze régions sur dix-neuf. A la date du 17 octobre, un dénombrement plus complet est disponible : l'EMGG y jauge les FFI, pris avec une acceptation maximaliste, au nombre de 338 000 hommes⁴. Ce total reste une estimation. Aucun recensement n'est rapporté pour la 15^e Région militaire (Marseille), qui sera donnée à 23 000 hommes en novembre. Les données de deux régions restent de même sans aucune précision (8^e et 13^e Régions : Dijon et Clermont-

1 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504, 12 septembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport n° 144 du colonel Rollot, 26 septembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, note n° 274-EMGG/1, 29 septembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944. Se référant à ce document, Jacques Vernet propose un total de 400 000 hommes (Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 31).

Ferrand), tandis que les totaux des 4^e et 18^e Régions (Angers et Bordeaux) sont manifestement sous-estimés. Le dénombrement de la 4^e Région ne tient par exemple pas en compte des effectifs rassemblés devant la poche de Saint-Nazaire (quelque 5 000 hommes en Loire-inférieure). Quant à la 18^e Région, seuls 2 500 FFI y sont comptabilisés alors que plusieurs autres décomptes avoisinent le seuil des 30 000 hommes dès le mois de septembre.

Ces totaux conduisent à une estimation d'un potentiel FFI de 400 000 hommes. Il n'existe pas d'autre recensement ultérieur dans les fonds conservés au SHD. Un nouvel ordre de bataille des régions a bien été dressé à la date du 1^{er} novembre⁵ mais il porte davantage sur l'organisation qualitative (le nombre de bataillons par région) que sur le dénombrement des effectifs. L'estimation du 17 octobre est donc à considérer comme la principale référence chiffrée à la disposition de l'EMGG. Au plan qualitatif, ces chiffres sont par ailleurs à manier avec précaution : d'un document à l'autre, les estimations données pour les 9^e, 12^e et 18^e Régions (Poitiers, Limoges et Bordeaux) varient par exemple du simple au double, dans un sens ou dans l'autre.

Au final, le 23 octobre, l'EMGDN fait part à la mission militaire française de Washington d'une fourchette de 360 à 400 000 hommes. Un peu plus de deux semaines plus tard, le 10 novembre, l'EMGG communique au SHAEF une estimation affinée à 382 000 hommes⁶. Les dates de ces deux estimations ne sont pas anodines, alors que la signature des engagements des FFI dans l'armée est loin d'être achevée. Elles interviennent à la période où l'EMGG finalise le programme de réarmement qui sera soumis aux Alliés. En outre, la question des effectifs vient heurter frontalement celle des ressources matérielles, ce dont le ministre André Diethelm est pleinement conscient :

« Ce n'est pas l'insuffisance d'hommes dont nous souffrons, mais si j'ose dire c'est d'une pléthore d'hommes. Nous avons actuellement trop d'hommes, certainement trop de volontaires pour se battre, plus de volontaires pour se battre que d'équipements et d'armes à leur donner⁷. »

Le total de 382 000 hommes communiqué le 10 novembre, arrondi ou non à 400 000, est à mettre en regard du programme du 30 novembre transmis par la suite au SHAEF. Ce plan ambitionne de réunir quelque 384 000 personnels pour les forces métropolitaines (dont 30 000 étrangers et ex-prisonniers des *Frontstalags*) et 18 000 personnels destinés à court terme à l'Extrême-Orient (pour une cible de 65 000 hommes à moyen terme). Même si le programme d'Extrême-Orient ne repose pas sur les seules ressources humaines métropolitaines, la comparaison de ces totaux suscite de façon compréhensible des interrogations au sein des instances alliées :

« Of these [382 000 men], 52 000 were at the disposal of 1st French Army and 36 000 were engaged in operations on the Atlantic coast, leaving approximately 294 000 men. SHAEF's own requirements being estimated at 216 000, the net excess numbered only 78 000 men. Since the 8-division proposal required over 200 000 men, it was apparent that its implementation could be effected only very gradually as the units of the labor and security program reverted to French control. The mobilization of additional effectives could hardly be considered at this juncture as all civilian manpower was urgently needed for the rehabilitation of the national economy and the maintenance of existing public services⁸. »

La question des besoins civils génère effectivement une réelle tension : où placer le curseur entre priorités économiques et militaires ? La 14^e Région militaire (Lyon) en offre l'exemple à deux niveaux, celui des

5 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} bureau, note non numérotée, 1^{er} novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGDN, télégramme n° 67/RM/IF/TS à la Mission militaire française de Washington, 23 octobre 1944.

Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 331.

7 : Audition d'André Diethelm par la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée consultative provisoire, 30 novembre 1944. Cité par : Miot Claire, « L'Armée de l'Empire ou l'Armée de la Nation ? Front et arrières pendant la seconde campagne de France (1944-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2015, n° 259, p. 39-55.

8 : Vignerat, *op. cit.*, p. 331.

effectifs ouvriers et celui des personnels militaires qualifiés. A la mi-octobre, le commissaire de la République Yves Farge (Lyon) interpelle ainsi le ministre de la Guerre concernant les besoins industriels immédiats de sa région : 7 000 à 8 000 hommes lui sont nécessaires pour maintenir et relancer la production des mines de charbon de la Loire et de La Mure (Isère), qu'il s'agisse du travail d'extraction ou de la constitution de stocks de bois de mine avant l'arrivée de la neige. Si des prisonniers allemands peuvent être affectés à ces tâches, Yves Farge demande également l'affectation de bataillons FFI entiers pour les productions industrielles indispensables, notamment les productions de guerre⁹. Dans les mêmes temps, le commissariat de Lyon s'oppose à la remise à disposition de l'armée d'anciens militaires de l'armée d'armistice recasés en 1943 au sein d'administrations, où ce personnel est jugé indispensable (services préfectoraux, services forestiers...)¹⁰.

Au-delà des seuls FFI

Les effectifs FFI ne représentent pas la seule ressource humaine militairement mobilisable au sein de la métropole libérée. D'autres catégories de personnels font l'objet d'une attention gouvernementale, dans une optique d'exploitation maximale des possibilités de la métropole.

Au-delà du seul cas des FFI, une des principales missions confiées aux nouvelles régions militaires est de préparer la levée d'une main d'œuvre complémentaire, voire supérieure en nombre : le personnel militaire d'active (quel qu'ait été son engagement dans des activités de résistance), les réservistes (en particulier les *spécialistes* : chauffeurs, transmetteurs, sapeurs...), les jeunes classes à appeler ultérieurement sous les drapeaux.

Les nouvelles régions militaires ont également pour mission de gérer les concentrations de combattants étrangers : ex-supplétifs soviétiques, italiens ou polonais laissés sur le bord de la route par les forces allemandes en retraite ou ayant rejoint les FFI, ressortissants polonais (concentrés dans le nord de la France mais également signalés à Périgueux, à Montpellier et en Ardèche...), guérilleros espagnols dont il faut éviter qu'ils ne créent des troubles sur la frontière pyrénéenne... Par ailleurs, des Nord-africains, des Sénégalais (au sens de personnel africain subsaharien), des Malgaches et des Indochinois, ex-prisonniers des *Frontstalags* ou démobilisés rapatriables, sont présents sur l'ensemble du territoire, soit de façon dispersée, soit sous forme d'importantes concentrations (région bordelaise, Languedoc, Sud-est mais aussi en région lilloise). Les nouvelles régions militaires se voient également confier la tâche de les recenser, de les regrouper et de les canaliser.

Une main d'œuvre FFI à la géographie mouvante

Les effectifs FFI ne sont ni fixes, ni fixés. Aux évolutions quantitatives (recrutement de nouveaux volontaires dans l'enthousiasme des journées post-Libération mais aussi retour au foyer d'une part des combattants de l'été 1944, une fois l'occupant chassé) s'ajoutent des flux intra- et interrégionaux liés aux opérations militaires, dans la mesure où les forces allemandes ont stoppé leur retraite dans le Nord-est du pays et qu'émergent des fronts secondaires dans les Alpes comme sur la façade atlantique.

Disparités régionales et flux

Au plan géographique, la répartition des effectifs FFI est loin d'être homogène, comme le montre la figure 11.01 établie sur la base des inventaires de septembre et octobre 1944 (n'intégrant ni l'Alsace, ni la Moselle). Hormis la Bretagne et la région francilienne, la moitié Nord de la France compte moins de FFI que la moitié Sud. Les données régionales employées sont récapitulées dans l'annexe 3.01.

9 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du Commissaire de la République Yves Farge au Ministre de la Guerre, 18 octobre 1944.

10 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport du capitaine Dubost au sujet de la 14^e Région militaire, 10 novembre 1944.

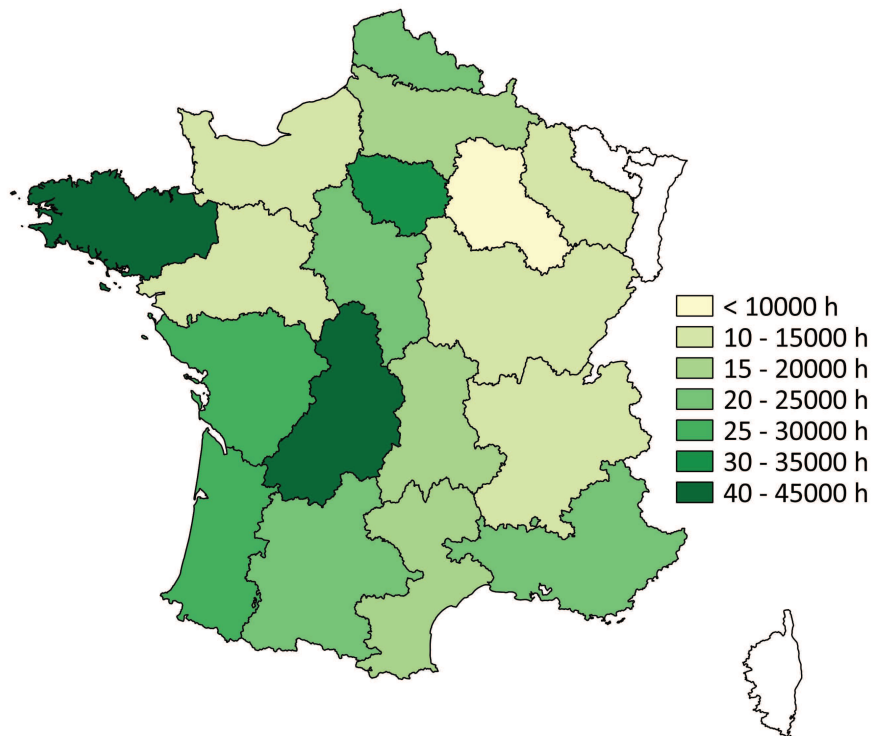


Figure 11.01 : Répartition régionale des effectifs FFI en octobre 1944

Les effectifs FFI sont par ailleurs animés de flux interrégionaux qui font que les estimations régionales, collectées par l'EMGG durant l'automne, sont davantage des photographies instantanées que des comptes arrêtés. Le cas des formations FFI ayant rejoint l'Armée B est bien connu. Celle-ci a entraîné à sa suite un nombre croissant de formations FFI. Ces formations ont quitté leurs régions d'origines (Alpes, Provence, Lyonnais, Bourgogne...) pour converger vers les Vosges et le nord de la Franche-Comté. Au regard des inventaires de l'Armée B, elles représentent quelque 4 500 hommes le 18 septembre puis dépassent les 22 000 hommes le 5 octobre. Dans les mêmes temps, Maurice Chevance-Bertin a initié le déplacement vers la Bourgogne de quelque 23 000 hommes issus du Sud-ouest et du Massif central. Au total, à la date du 5 octobre, l'Armée B est accompagnée de quelque 45 000 FFI organisés en unités de tailles variables¹¹.

Des mouvements interrégionaux similaires s'observent dans le Sud-ouest. Des flux conséquents se dessinent ainsi en direction de Bordeaux, après le 20 août 1944. Si une partie de ces flux correspond à des mouvements intra-régionaux (depuis Pau ou Mont-de-Marsan), les flux interrégionaux prédominent : depuis Tarbes (*colonne Soulé*, avec un millier d'hommes), depuis Bergerac, puis, après le 10 septembre, depuis la Corrèze (un millier d'hommes) et depuis le Gers ou Toulouse (*Demi-brigade de l'Armagnac*, avec 1 500 hommes). Le flux périgourdin est nettement le plus important, avec près de 6 000 hommes transférés de la région R5 (future 12^e Région) vers la Région B (future 18^e Région militaire). Un mouvement quasi-équivalent s'observe parallèlement depuis la Région R5 vers Angoulême puis Royan et La Rochelle, impliquant à nouveau principalement des éléments périgourdins.

D'autres formes de mouvements s'observent, entre marche au son du canon et errance. Ainsi en est-il de la *colonne Fabien*, partie en catimini de Paris, où son départ provoque l'ire du général Koenig. Au cours de la

11 : SHD Terre, cote 10 P 225 : États des effectifs FFI de l'Armée B puis de la 1^{re} Armée, 18 septembre 1944, 5 et 11 octobre 1944.

première quinzaine du mois de septembre, la colonne circule en Champagne puis en Lorraine, en quête d'un emploi (et donc d'une forme de légitimité), aux côtés de la 1^{re} puis de la 3^e Armée américaine¹².

Ces mouvements troublent évidemment les décomptes. Dans bien des cas, des liens sont conservés avec les régions d'origine, aboutissant à des doubles-comptes. Ainsi en est-il de la *Demi-brigade de l'Armagnac*. Partie le 10 septembre de Toulouse et Auch pour Bordeaux, elle rejoint le front de Royan aux premiers jours d'octobre. Or, à la mi-octobre, si l'on recoupe les chiffres, elle apparaît comptabilisée tant par les services de la 9^e Région (Poitiers) que par ceux de la 17^e Région (Toulouse), où l'unité est restée considérée comme disponible malgré son départ. A l'inverse, à la fin du mois de septembre, la *colonne Fabien* n'est comptabilisée nulle part avant d'être, bon gré, mal gré, prise en compte au titre de la 20^e Région (Nancy)¹³. Les unités FFI de l'automne ont par ailleurs un caractère versatile, qui rend délicat le suivi de leurs effectifs au fil des semaines, sans même évoquer la multiplicité des appellations.

Régions exportatrices et régions importatrices

La représentation cartographique des flux interrégionaux du mois de septembre 1944 montre des situations contrastées (figure 11.02). Aucun essaimage interrégional majeur n'est observé au nord de la Loire, y compris pour des régions riches en effectifs FFI. C'est le cas de la région parisienne où la *colonne Fabien* fait figure d'exception. Il en va de même en Bretagne (11^e Région militaire) et dans la région lilloise (1^{re} Région militaire). Des mouvements FFI parfois conséquents y sont intervenus mais sans changement de région : concentration autour des principales villes ou convergence, sous contrôle allié, en direction des poches côtières allemandes (Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Dunkerque). A la fin du mois de septembre, 3 500 personnels, non nécessairement issus des rangs FFI, sont certes transférés de Bretagne vers la Normandie, à destination d'*Omaha Beach*. Ce mouvement, encadré par les services de la 11^e Région militaire, n'a cependant rien de spontané : il répond à une demande pressante du SHAEF pour la formation de trente compagnies de transport destinées au ravitaillement des populations civiles¹⁴.

La moitié sud du pays connaît les importants mouvements précédemment décrits : aspiration d'unités FFI dans la foulée de l'Armée B, remontée parallèle du GMSO via le Massif central et la Bourgogne, convergence vers les poches côtières allemandes du Sud-ouest. Dans ce contexte, certaines régions importent des effectifs conséquents (cas des 9^e et 18^e Régions militaires correspondant à l'ex-Région FFI B), tandis que d'autres ont un profil exportateur. Cette exportation est consentie dans le cas des régions fournissant des troupes pour le GMSO (Régions R3, R4, R5 et R6, puis, par la suite, la 18^e Région qui enverra un bataillon vers la 1^{re} Armée). Au sein de l'ex-Région R1 (Lyon), cette exportation est au contraire subie. Le projet de *Division alpine FFI* vise en premier lieu à éviter une perte de contrôle sur les effectifs FFI rhônalpins :

« La Libération de Lyon et de toute la Région R1 étant un fait accompli, ou sur le point de s'achever, il faut penser à la suite. Que faire des quarante mille FFI dont dispose Descour ? Il ne peut être question de les renvoyer purement et simplement chez eux [mais] nos gens ne sont guère préparés à de grandes opérations [...]. Le général de Lattre avait décidé de les entraîner dans son sillage et il avait déjà prescrit les premières mesures d'exécution. Il pensait, soit verser directement les hommes en renfort dans les unités régulières après dissolution de leurs unités FFI, soit les affecter en unités constituées dans les régiments de combat, dont ils viendraient augmenter le potentiel. C'est justement ce que nous [Descour et Vallette d'Osia] ne voulions pas¹⁵. »

12 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 40-44.

13 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, note n° 274-EMGG/1, 29 septembre 1944. SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944. AD93, cote 304J8 : Etat-major FFI de la Région de Toulouse, note n° 10 du colonel Ravel, 14 septembre 1944.

14 : SHD Terre, cote 9 P 60 : Note du chef d'escadron Dumat au général commandant la 11^e Région militaire, 29 septembre 1944.

15 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958, Tome II, 2^e Guerre mondiale – Résistance – Libération*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, p. 219 et 221.

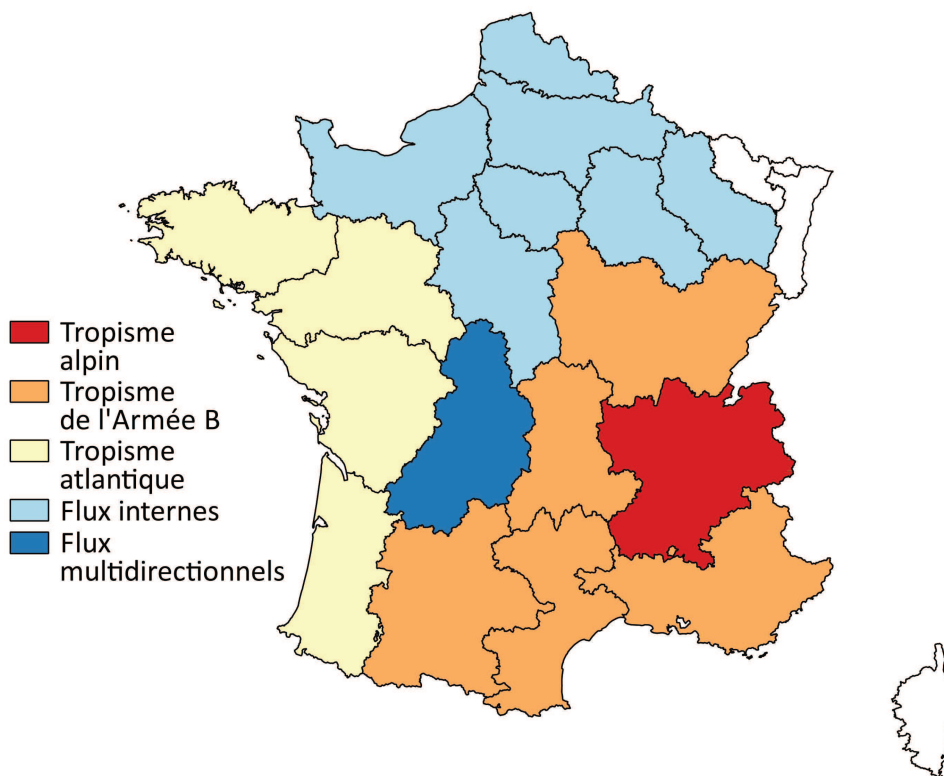


Figure 11.02 : Carte des flux FFI en septembre 1944

Dans ce paysage, une région s'est singularisée : la Région R5 commandée par le colonel Maurice Rousselier. Alors que les flux issus de la majorité des autres régions FFI se sont presque tous orientés vers le Nord-est, la Région R5 a connu un essaimage multidirectionnel, détaillé dans l'annexe 1.03. Depuis Limoges, fort d'un potentiel humain de plus de 40 000 hommes, le colonel Rousselier et son état-major régional orientent un essaimage de formations FFI vers la Bourgogne, le Lyonnais, la Gironde, les Charentes et Saint-Nazaire. Les mouvements menés sous l'égide de l'état-major de la Région R5 concernent quelque 12 600 hommes en septembre. Il convient d'y ajouter quelque 7 800 hommes partis dans le cadre de mouvements ayant échappé au contrôle de Rousselier.

L'essaimage multidirectionnel observé depuis la région R5 n'est pas sans conséquences ultérieures. Seules quelques unités, totalisant environ 2 800 hommes, sont rappelées sur le territoire de la région R5 au cours de semaines suivantes. Les autres unités, désormais engagées sur les fronts de l'Atlantique ou auprès de la 1^{re} Armée, maintiennent des relations plus ou moins soutenues avec leurs départements d'origine. Force est de constater que Rousselier tente durant l'automne de conserver leur contrôle, soit en demandant leur rappel (cas des unités corréziennes stationnées en Gironde, cas du bataillon haut-viennois du front de Saint-Nazaire), soit en exigeant de pouvoir exercer leur commandement opérationnel (au sujet des effectifs périgourds des fronts de Royan et La Rochelle¹⁶). Ces tentatives échouent mais témoignent de la façon dont Rousselier a considéré l'essaimage FFI opéré sous son égide : comme une extension de son aire d'influence, sans se cantonner à un découpage régional déconnecté du contexte opérationnel.

16 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note de service n° 169/3 du colonel Rousselier, 23 octobre 1944.

SHD Terre, cote 1 K 561 : 12^e Région militaire, lettre n° 299/3 du colonel Rousselier au colonel Chomel, 13 novembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, ordre de mouvement, 28 octobre 1944 ; collection de télégrammes au sujet de l'état-major de la 3^e Brigade de la Dordogne, octobre et novembre 1944.

Un défi logistique

Volontaires FFI, réservistes, conscrits, personnels coloniaux et autres combattants étrangers ne peuvent servir à la formation d'une armée nouvelle que si leur quotidien est assuré : nourriture, habillement, cantonnement mais aussi soins et soldes. La levée d'importants effectifs constitue un défi logistique, qui plus est au sortir de quatre années de rationnement et d'occupation.

Les mouvements interrégionaux FFI des premiers jours de septembre sont révélateurs de cet enjeu. Dans le cas du GMSO, le mérite de Maurice Chevance-Bertin est d'avoir placé la question logistique au premier plan, en appui sur les infrastructures héritées de l'armée d'armistice, en premier lieu desquelles les services d'intendance de Clermont-Ferrand qui assurent durant trois semaines l'habillement et l'alimentation des troupes du GMSO, y compris l'ouverture d'un centre d'abattage à Digoïn pour l'approvisionnement en viande¹⁷. A l'inverse, le fait que les groupes FFI ayant convergé vers les poches allemandes du Sud-ouest aient initialement vécu « sur le pays »¹⁸ a généré un malaise durable vis-à-vis des populations civiles locales.

L'habillement, facteur critique

Le sujet de l'habillement cristallise les tensions et les efforts durant l'automne 1944, à l'image des fronts de l'Atlantique où la situation est rapidement critique :

« Les hommes sont arrivés dans le secteur en tenue de maquis, c'est-à-dire complètement démunis d'effets d'hiver et de chaussures en bon état [...]. A l'heure actuelle [le 20 octobre 1944], aucun homme ne dispose d'une collection complète (effets de drap, capote et linge de corps). 25 % de l'effectif est encore en tenue d'été¹⁹. »

Si l'image d'Épinal de *Soldats en sabots* doit être maniée avec précaution, l'absence de tenues militaires adaptées à des opérations en automne ou en hiver est cependant indéniable, qu'il s'agisse des indispensables casques ou de vêtements imperméables. Au-delà des seuls FFI, le propos vaut d'ailleurs pour tous les effectifs que l'EMGG et le SHAEF entendent mobiliser et exploiter.

Depuis le printemps 1944, le *War Office* britannique a provisionné quelque 140 000 lots d'habillement destinés aux unités du programme des effectifs libérés du SHAEF. Cette manne n'est cependant accessible qu'au compte-goutte : la mise sur pied, l'instruction et l'inspection des unités concernées sont un pré-requis. Le SHAEF ne fait exception à ce principe que pour la région parisienne. Pour limiter les risques de troubles, le 28 août puis le 5 septembre, le général Eisenhower concède l'octroi immédiat de deux lots de 15 000 et, vraisemblablement, 13 000 tenues pour les forces de gendarmerie et une part des formations FFI franciliennes (à la date du 16 octobre, le général Koenig, commandant la Région de Paris, indique que ses services ont distribué 28 000 collections mais n'ont plus rien)²⁰. Les demandes françaises présentées par la suite pour les FFI de l'Armée B (30 000 collections demandées à la mi-septembre) puis pour les volontaires des FFO (demande d'un équipement pour 56 000 hommes à la fin du mois d'octobre) se heurtent à une fin de non-recevoir : le SHAEF déclare n'accorder aucune considération à ces requêtes tant que ses attentes en unités de travailleurs et de sécurité n'auront pas reçu une réponse française satisfaisante²¹...

Faute de mieux, outre quelque 25 000 tenues canadiennes stockées en Afrique du Nord²², les services

17 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport du colonel Rollot sur le service d'intendance de la 13^e Région, octobre 1944.

SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, novembre 1944.

18 : SHD Terre, cote 10 P 428 : Exposé du colonel Adeline sur la situation générale dans le Sud-ouest, 20 octobre 1944.

19 : *Ibid.*

20 : Vigneras, *op. cit.*, p. 319.

SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal non numéroté de la réunion du 14 octobre concernant la 10^e DI, 16 octobre 1944.

21 : Vigneras, *op. cit.*, p. 324-325.

SHD Terre cote 10 P 225 : Télégramme de l'Armée B au général Juin, 19 septembre 1944. SHD Terre, cote 10 P 392 : FFO, note n° 181 du général de Larminat, 29 octobre 1944.

22 : Vigneras, *op. cit.*, p. 326.

français se rabattent sur les stocks vestimentaires trouvés au sein des régions libérées :

« La Direction de l'intendance [...] pourra disposer [...] des collections d'effets provenant des approvisionnements des collectivités supprimées (Légion des volontaires français, Chantiers [de Jeunesse], Milice, etc...) et d'approvisionnements divers (effets pour prisonniers de guerre en captivité, pour prisonniers de guerre libérés, approvisionnements allemands, etc...). [O]n escompte récupérer à Troyes 100 000 collections et à Lyon environ 100 000 collections²³. »

Le tableau n'est cependant pas optimiste, comme l'énonce une instruction du 21 septembre, qui renvoie la responsabilité des choix aux commandants régionaux :

« Dans l'état actuel des approvisionnements et des transports, chaque région ne peut compter, pour la première dotation en effets et objets de toute nature ressortissant du Service de l'Habillement, que sur ses propres ressources [...].

En raison de la pénurie initiale en effets de toute nature, il conviendra de ne disposer des approvisionnements qu'avec la plus grande économie. Il appartiendra aux généraux commandants de Régions de décider de l'ordre dans lequel les unités sous leurs ordres devront être dotées, au fur et à mesure de leur constitution. Par ailleurs, des distributions individuelles d'effets isolés pourront être autorisées à titre de secours d'urgence en faveur de certains FFI dont l'état du trousseau civil justifierait ce geste [à] caractère exceptionnel [...].

Des disponibilités nouvelles seront mises à la disposition des Régions militaires au fur et à mesure de leur création. La mise en place de ces disponibilités pourra, pendant encore plusieurs semaines, être gênée par la pénurie des transports. L'Administration centrale ne disposant pas actuellement des réserves de moyens de transport [nécessaires], les généraux commandants de Régions sont invités à tout mettre en œuvre pour faire percevoir [par leurs propres moyens] les matériels mis à leur disposition dans les lieux où il leur seront signalés²⁴. »

Des ressources régionales disparates

Le niveau de ces ressources vestimentaires récupérées à la libération est variable d'une région à l'autre, sachant que les états-majors et groupes FFI n'ont pas attendu l'EMGG pour s'y servir. A titre d'illustration, en région toulousaine, dès les derniers jours d'août, plusieurs unités perçoivent des collections de tenues de drap de l'ex-armée d'armistice : la *Demi-brigade de l'Armagnac* (près de 1 800 hommes), les 300 hommes du *Groupe Sautet* (au sein du *Groupement De Segonzac*)... Ailleurs, en Bourgogne, 13 000 collections sont distribuées aux principales formations FFI de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte d'Or durant la première quinzaine de septembre²⁵.

Bien que parfois volumineuse à première vue, cette ressource n'est pas nécessairement adaptée pour l'équipement de soldats en campagne, à l'image des lots d'habillement expédiés en septembre et octobre depuis les régions du Sud-ouest au profit du GMSO. A la fin du mois d'octobre, l'état-major du GMSO a enregistré la réception de 378 131 articles d'habillement et d'équipement individuel. Les quantités de ces divers articles restent cependant inégales, telles que 19 900 paires de chaussures mais seulement 5 000 paires de lacets de rechange. Sur la base d'un trousseau de dix articles (un caleçon, une paire de chaussures, deux paires de chaussettes, un pantalon, un chandail, une veste, une coiffe, un casque et une

23 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, questions importantes traitées par le général secrétaire général à la Guerre, 30 août 1944.

24 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Ministère de la Guerre, Direction générale de l'Intendance, note n° 77-1/INT du ministre de la Guerre aux commandants des Régions militaires, 21 septembre 1944.

25 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 412, p. 226-256.

SHD Terre, cote 13 P 92 : Groupe Sautet, état de l'habillement, 15 septembre 1944.

SHD Terre cote 10 P 225 : Inspection des troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des Bataillons de choc, 19 septembre 1944.

couverture ou un couvre-pied), 12 700 hommes peuvent être équipés. Ce total tombe à 8 300 s'il faut y adjoindre un ceinturon ou une cartouchière, puis à 6 747 si un manteau est ajouté²⁶. Le figure 11.03, relative aux 12^e et 13^e Régions, montre le même décalage : assez peu de chaussures, peu de chemises et de blousons et quasiment aucun chandail ou caleçon... mais un total de près de 160 000 cravates.

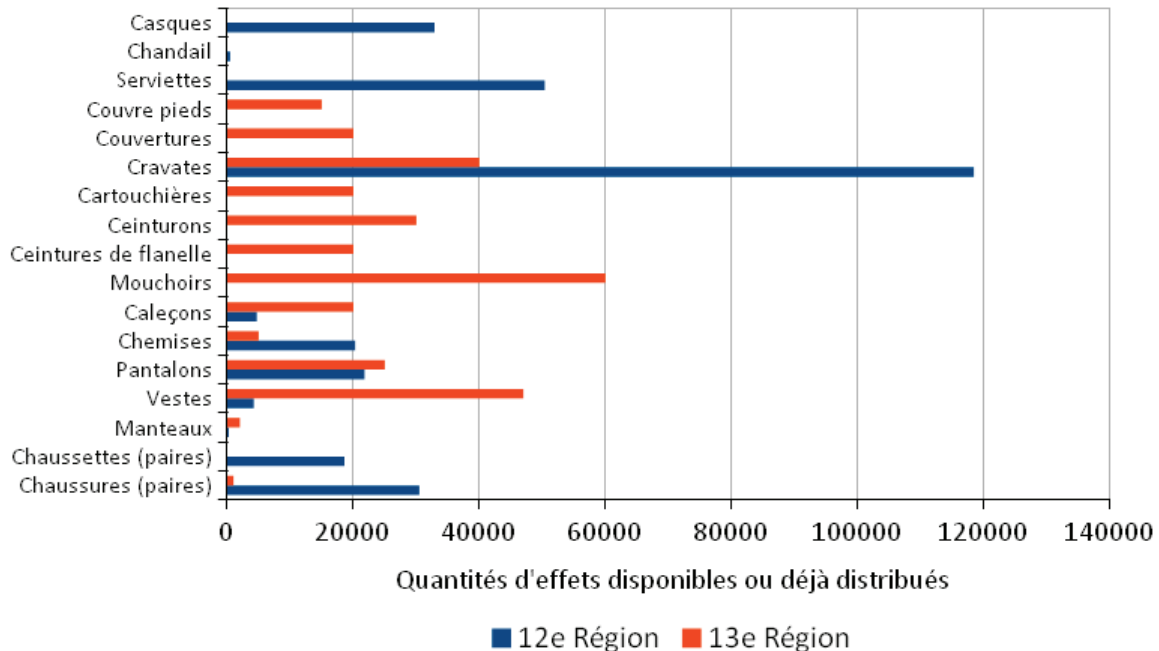


Figure 11.03 : État des ressources vestimentaires distribuées ou en stock au sein des 12^e et 13^e Régions militaires à la fin du mois de septembre 1944 (12^e Région) et durant la première quinzaine d'octobre 1944 (13^e Région).

Sources : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 113 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944 ; Rapport du colonel Rollot sur le service d'intendance de la 13^e Région militaire, octobre 1944.

Au début du mois de septembre, chaque région gère ses stocks de façon autonome. Une régulation nationale ne se met en place qu'en octobre, par un jeu à quatre mains du 4^e Bureau de l'EMGG et du 4^e Bureau de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI : du 18 octobre au 8 novembre, cinq instructions sont adressées aux régions en vue de l'affectation des stocks détectés (les numéros de ces ordres sont connus mais il n'y en a malheureusement pas trace dans les fonds du SHD). Cette régulation se traduit notamment par l'attribution pour les FFO de la majeure partie des importants stocks recensés à Troyes : 72 000 collections sur 100 000²⁷. Cela n'empêche cependant pas des captations. La 1^{re} Armée se sert par exemple au détriment des lots prévus pour les unités des fronts du Sud-ouest ; il en va de même pour 15 000 collections disponibles à Toulouse, destinées aux mêmes unités mais prélevées pour ses propres besoins par la 17^e Région militaire (Toulouse)²⁸. Les volontaires du front des Alpes subissent des déconvenues similaires, à l'image de commandes de chaussures de montagne passées aux fabricants de Romans-sur-Isère mais captées par la 1^{re} Armée²⁹.

26 : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, doc. cit.

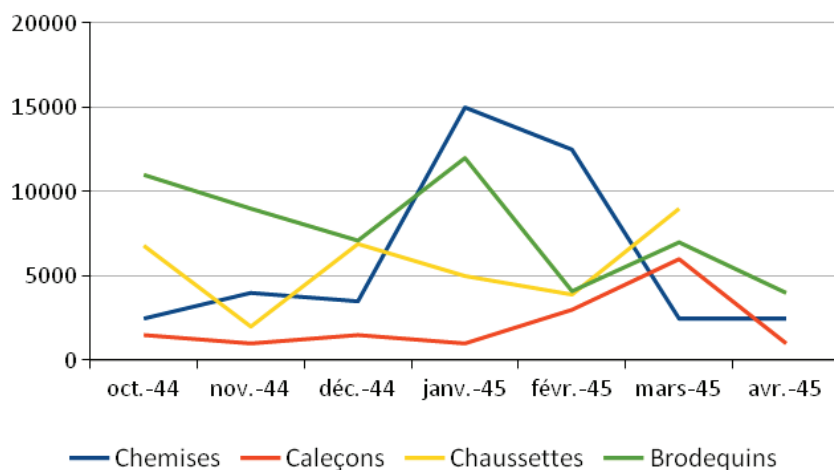
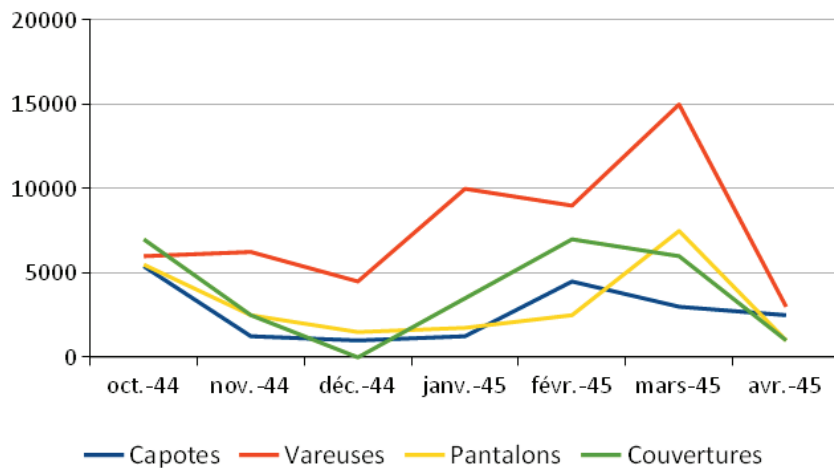
27 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement. Vigneras, *op. cit.*, p. 325-326.

28 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 68.

29 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 231-234.

La relance des fabrications

Faute de garantie d'accès à des dotations alliées, la relance de fabrications textiles constitue un levier d'action pour l'EMGG comme pour les états-majors régionaux. Cette relance s'appuie sur les services d'intendance encore existant en métropole et sur les stocks qu'ils détiennent (citons l'exemple à Clermont-Ferrand de 180 000 mètres de toile serge pouvant servir à la confection de 30 000 chemises et de 27 000 mètres de tissu de lin bleu pour des vestes de travail³⁰). Le pays est réparti en sept bassins de fabrication, dotés chacun d'une équipe d'intendance spécialement dédiée à la gestion et au suivi des commandes militaires. Au sein du ministère de la Guerre, la Direction des FFI, héritière de l'EMN FFI, apporte son concours. Son 4^e Bureau mène durant l'automne une série d'enquêtes pour jauger les ressources des bassins producteurs. Selon les rapports conservés, ces enquêtes s'appuient notamment sur les réseaux syndicaux de la CGT, actionnés afin de détecter les éventuels stocks clandestins de tissus ou les facteurs d'étranglement de la production, tels que le besoin impérieux de 500 tonnes hebdomadaires de charbon pour permettre la finition d'une commande allemande de 400 000 mètres de tissu *feldgrau* au sein d'établissements textiles d'Elbeuf. Dans ce contexte, les premières sorties de fabrication coordonnées au niveau national sont mentionnées à la date du 20 novembre³¹.



Figures 11.04 et 11.05 : Sorties mensuelles d'effets vestimentaires au sein de la 18^e Région militaire.

30 : Rapport du colonel Rollot sur le service d'intendance de la 13^e Région, doc. cit.

31 : Direction des FFI, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement, doc. cit.

Les disponibilités en matières premières et la capacité à les transporter d'une région à l'autre conditionnent l'ampleur et le rythme des sorties de production. Les fonds conservés au sujet de la 18^e Région (Bordeaux) en donne un aperçu, avec des livraisons en dents de scie et des niveaux extrêmement variables d'une catégorie d'article à l'autre. La 18^e Région gère ses propres fabrications tout en bénéficiant de celles coordonnées à un niveau interrégional par l'Intendance de Toulouse. Les sorties mensuelles sont connues grâce à des courbes publiées en 1945 (voir les figures 11.04 et 11.05). Après un pic initial de livraisons en octobre 1944, vraisemblablement à partir de stocks allemands récupérés à la libération, les sorties d'effet baissent sensiblement en novembre et décembre. Elles retrouvent des niveaux plus élevés au trimestre suivant. D'un produit à l'autre, la situation est cependant variable : si les livraisons de vareuses ou de brodequins se maintiennent tout l'hiver entre 5 000 et 10 000 unités mensuelles, celles de couvertures sont nulles en décembre et celles d'effets de corps n'atteignent la barre des 5 000 unités qu'en janvier 1945 (chemises) voire seulement en mars (caleçons). L'arrivée de laine en provenance du nord de la France n'est signalé à Bordeaux qu'à partir de la fin du mois de novembre. Dans l'attente, tout est bon pour tenter localement de pallier aux carences : l'achat d'effets civils, la reprise et la remise en teinture d'uniformes allemands ou italiens (à Bordeaux, Châtelleraut comme à Limoges), la production de « capotes de guérite » avec des couvertures usagées³²...

Premiers résultats

Récupération et relance des fabrications portent progressivement leurs fruits, au moins au plan quantitatif. Au regard des archives de la Direction des FFI³³, quelque 4 824 000 effets d'habillement et d'équipement individuel ont été distribués à l'échelle nationale, entre le mois de septembre et la fin de l'année 1944 : 26 % pour les FFO, autant pour les formations FFI de la 1^{re} Armée et le reste pour les formations administrées par les régions militaires (voir la figure 11.06). Parmi celles-ci, la région parisienne est la mieux servie (11,1 % des dotations, un niveau à mettre en relation avec le projet de la 10^e DI initiée de façon précoce), suivie par la 8^e Région, la 6^e Région, la 15^e Région et la 20^e Région. Les niveaux observés pour la 8^e et la 15^e Région s'expliquent vraisemblablement par le fait que la première abrite les centres d'instruction des recrues de la 1^{re} Armée, tandis que la seconde héberge la majorité des regroupements de tirailleurs coloniaux rendus disponibles lors du *blanchiment* de la 1^{re} Armée. Quant aux 6^e et 20^e Régions, leur niveau de dotation est probablement lié à l'emploi prioritaire de leurs formations sur les arrières des armées américaines.

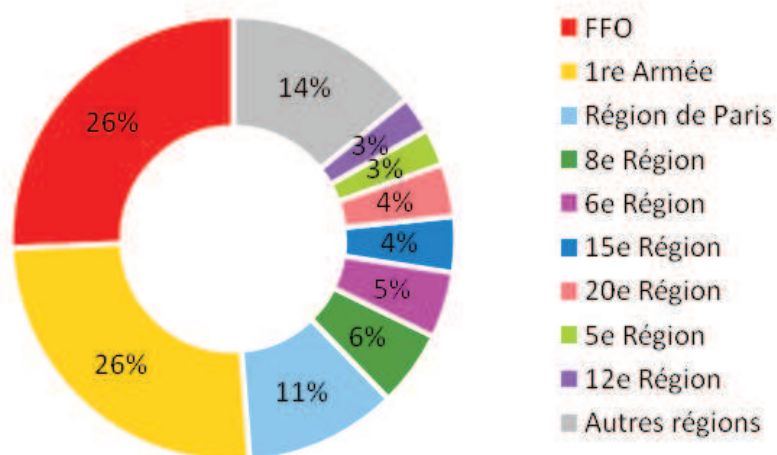


Figure 11.06 : Répartition entre commandements des distributions d'effets réalisées par la Direction des FFI.

32 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, compte-rendu de la réunion des chefs de corps et des services, 21 novembre 1944. SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu hebdomadaire d'activité, 14 octobre 1944.

33 : Direction des FFI, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement, doc. cit.

Au plan qualitatif, les distributions recensées ont porté à 23 % sur la tenue de campagne (dont 204 000 casques, rescapés des dépôts de 1940-1942), à 41 % sur du linge de corps, à 19 % sur des vêtements d'hiver (manteaux, gants, cache-nez...) et à 9 % sur les chaussures (soit quelque 450 500 paires), le reste correspondant à du matériel de campement (voir la figure 11.07).

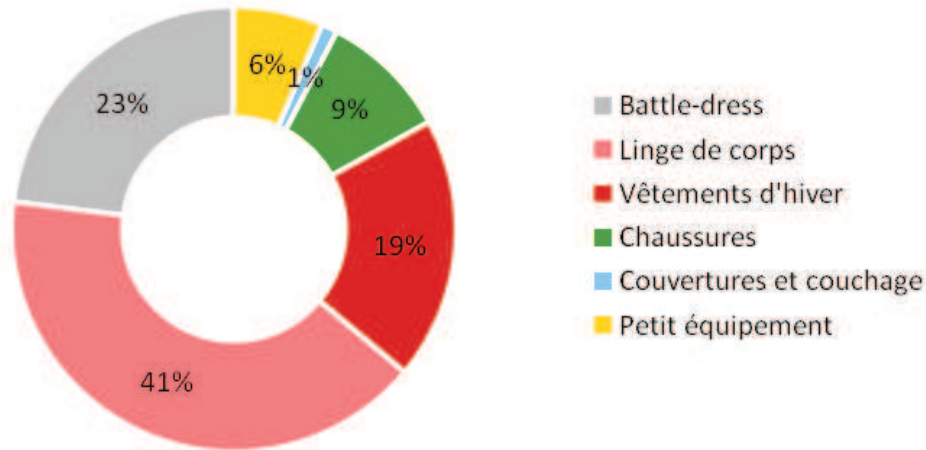


Figure 11.07 : Répartition par familles des effets distribués sous l'égide de la Direction des FFI

A la fin de l'année 1944, la question de l'habillement et de l'équipement individuel est cependant loin d'être résolue, à l'image des composantes de la 10^e DI. Cette division a bénéficié d'une attention poussée de l'EMGG dès le mois de septembre 1944. Les inventaires disponibles pour ses principales unités montrent néanmoins la persistance de déficits conséquents, déficits calculés en se référant à des unités à effectifs complets³⁴. Par rapport à une dotation théorique de quelque 428 500 effets individuels (des chaussettes aux manteaux et aux gamelles), les cinq principaux régiments affichent un déficit global de 46 % des effets.

A un niveau plus fin, les disparités sont fortes : les pantalons apparaissent en excédent tandis les vareuses et capotes manquent chroniquement (déficits échelonnés entre 31 % et 97 % au sein des régiments d'infanterie). Le linge de rechange manque globalement (seulement une chemise et un caleçon par homme au lieu d'un double jeu, deux paires de chaussettes par homme au lieu de trois...). Les chaussures de rechange manquent de même, avec des dotations ne permettant pas de fournir deux paires à chaque homme (déficits échelonnés entre 38 % et 48 %). Le petit équipement (couverts, gamelles, bidons, couvertures, tentes...) est globalement rare, avec des situations toutefois contrastées d'une unité à l'autre : à titre d'exemple, aucune couverture n'est recensée au 46^e RI tandis que le 5^e RI présente un excédent ; de même les 5^e et 24^e RI ont une assez bonne dotation en havresacs tandis que les 32^e RA et 18^e Dragons en sont totalement dépourvus... Des effets américains ne sont signalés que marginalement, à l'exception du 5^e RI, qui dispose d'un trousseau américain partiel (casque, guêtres, ceinturon, cartouchière, blouson) pour 2 600 hommes.

Les effets distribués, aux origines variées, restent disparates : comme le conclut l'historique de l'Intendance des FFO, « certes, ce n'était pas parfait, mais c'était décent »³⁵. Au quotidien, les intéressés ne seront cependant pas tous de cet avis, comme l'illustrent deux mentions parmi d'autres, tirées des fonds des unités des fronts de l'Atlantique :

« [Au 6^e RI, sur le front de La Rochelle] les pantalons reçus sont pour la plupart des cas trop petits de taille et il faut en sacrifier une partie pour agrandir les autres [...]. Quant aux chaussettes, c'est le

34 : SHD Terre, cote 10 P 266 : 10^e DI, situation de l'équipement des 5^e, 24^e, 46^e RI, 32^e RA et 18^e Dragons, 31 décembre 1944.

35 : SHD Terre, cote 10 P 418 : Détachement d'Armée de l'Atlantique, historique de l'Intendance, non daté.

problème de toujours, surtout pour les hommes qui sont chaussés de sabots³⁶. »

« [Au 78^e RI, également devant La Rochelle] les capotes, [reçues] en nombre inférieur à celui des hommes, sont d'anciennes capotes allemandes reteintes et délavées en une teinte "caca d'oie" en partie déchirées et si peu conformes à ce que l'on pouvait attendre pour un régiment [...], que les hommes eurent honte d'en faire usage et ne les utilisèrent par la suite que pendant leurs nuits en ligne³⁷. »

36 : SHD Terre, cote 12 P 4 : Rapport sur les besoins du 6^e RI, 25 janvier 1945.

37 : SHD Terre, cote 12 P 15 : Historiques des trois bataillons du 78^e RI, été 1945.

Chapitre 12 – L'engagement des FFI pour la durée de la guerre

A combattants particuliers, statuts particuliers : cette combinaison résume la mise en place d'un régime spécifique d'engagements dans l'Armée pour les volontaires FFI, *combattants irréguliers* car venus de leur propre chef, indépendamment de toute forme officielle de mobilisation ou de conscription. Un cadre de régularisation est instauré par le décret du 20 septembre 1944, sous la forme de la signature d'engagements individuels pour la durée de la guerre, distincts des classiques engagements de moyen ou long terme et distincts des mesures d'appels ou de rappels pratiquées en Afrique du Nord depuis novembre 1942.

Au-delà de son caractère technique et juridique (par exemple pour le calcul des soldes et des pensions), ce cadre de régularisation des FFI, liés à des mouvements de résistance n'ayant jamais séparé dimensions politiques et action militaire, est éminemment politique, avec des incidences multiples, tant au plan individuel que collectif. L'étude de son émergence, de ses incidences et de sa mise en œuvre revêt ainsi une importance de premier ordre pour cerner la façon dont les effectifs FFI ont pu servir de vivier pour le programme gouvernemental de réarmement. Les fonds conservés révèlent entre autres une application qui a été loin d'être uniforme, y compris au plan formel : la règle édictée a connu des adaptations locales variées, dénotant une relativisation assez généralisée des injonctions gouvernementales de la part de cadres pourtant censés les appliquer strictement.

Émergence et incidences

Les FFI, forces françaises de l'intérieur, ont été pour une grande part des forces françaises inattendues : leur ampleur au cours de l'été 1944 a surpris les Alliés, jusqu'alors réticents à l'idée d'armer massivement des formations irrégulières au sein des zones occupées, tout autant qu'elle les a aidés en Bretagne comme dans le Sud-est, où les prévisions calendaires alliées ont été bousculées grâce à l'action des FFI. Cette surprise est également de mise pour le gouvernement provisoire et l'EMGG.

Le besoin d'une voie particulière de régularisation des volontaires FFI irréguliers n'a pas été anticipé et n'est concrètement abordé qu'à partir du mois d'août 1944, alors que la libération du pays est déjà en bonne voie et que les FFI, quels qu'aient été leurs disparités, sont globalement au combat depuis deux mois. L'émergence tardive d'une solution d'intégration pour les FFI a pour corollaire l'absence d'anticipation de ses multiples incidences, de nature politique, individuelle ou fonctionnelle.

Émergence du principe des engagements volontaires pour les FFI

Le principe d'une intégration des FFI au sein de l'armée régulière par le recours à la signature d'engagements individuels pour la durée de la guerre est établi par le décret du 20 septembre 1944 :

« Article 4 – Les membres des Forces françaises de l'Intérieur actuellement en service et qui ne contractent pas un engagement volontaire pour la durée de la guerre sont, jusqu'à l'appel ou au rappel de leur classe de mobilisation sous les drapeaux, placés en congé provisoire dans leurs foyers. »

La formulation du décret est sans appel : en l'absence de signature d'un engagement, les FFI sont privés de statut militaire et renvoyés à la vie civile. Cette posture ferme est établie en réaction à l'ampleur numérique des FFI et à la place qu'ils occupent de fait au sein de la plupart des régions libérées. Le gouvernement n'a initialement que très peu de prise sur cette masse combattante, à la fois hétéroclite dans sa composition et diversement politisée.

L'introduction des engagements individuels obligatoires vise donc à clarifier la situation, tout en rappelant la prééminence des prérogatives du gouvernement. Au début du mois de septembre 1944, faute de registres d'engagements nominatifs, les services centraux du ministère de la Guerre et ceux, renaissants, de

l'administration militaire territoriale ne disposent pas de recensement stabilisé des effectifs disponibles. Cet état a des conséquences multiples : absence de moyen de contrôle des individus armés et de leurs flux, impossibilité de gérer l'allocation de soldes et de ressources matérielles, incertitude à moyen terme sur les forces exploitables pour un nouveau programme de réarmement. En outre, au terme de plusieurs années de scission et de division politique de la communauté nationale, le gouvernement provisoire, qui se pose en garant du retour à l'ordre et du rétablissement du rang de la nation, ne peut pas maintenir une institution militaire bicéphale, divisée entre l'armée dite régulière et une organisation FFI parallèle.

Par ailleurs, les besoins du pays libéré ne se limitant pas à la seule question militaire, le gouvernement a besoin de pouvoir trier et affecter les individus en fonction de leurs spécialités professionnelles. Les gendarmes sont, par exemple, jugés plus utiles pour le maintien de l'ordre que dans un rôle de fantassin. De même, les mineurs de fond et autres ouvriers qualifiés sont cruciaux pour la relance industrielle du pays : leur présence aux armées n'est pas prioritaire. Il en va de même pour les divers corps de fonctionnaires, appelés à servir de cheville ouvrière pour le rétablissement du fonctionnement des institutions républicaines et de leurs services...

La formule adoptée par le décret du 20 septembre 1944 n'a pourtant émergé que tardivement, en août 1944, et prend les traits d'une réponse improvisée face à une situation peu anticipée. Par son ordonnance du 9 juin 1944, le général de Gaulle a conféré un statut militaire aux FFI, dans une optique avant tout conservatoire : offrir aux FFI, au moins théoriquement, le bénéfice des conventions internationales sur les soldats. A la fin du mois de juin 1944, les correspondances de l'EMGG relatives aux effectifs métropolitains ne distinguent toutefois pas particulièrement le cas des FFI : le caractère singulier de leur volontariat, et donc des voies de régularisation à envisager, ne semble pas identifié¹. Un mois plus tard, à la fin du mois de juillet, tandis qu'une première ébauche de programme de réarmement a été définie (il est alors question de créer cinq nouvelles divisions, pour 150 000 hommes, et un programme territorial de 300 000 hommes), les FFI sont identifiés comme source d'effectifs à exploiter, parallèlement à des mesures d'appel (mobilisation). Aucun cadre d'engagement particulier n'est cependant encore proposé pour les FFI².

A la date du 8 août, le général Koenig, en charge de l'état-major londonien dédié aux FFI, semble être le premier à proposer une forme particulière d'engagement pour les FFI, dont l'efficacité a pu être observée de façon tangible en Bretagne au cours des jours précédents. Son propos préfigure les décrets des 19 et 20 septembre, dans la mesure où il pose conjointement le principe d'engagements particuliers et celui de l'organisation de bataillons de marche, préalables à des organisations futures. Tout en affirmant que les FFI sont « naturellement désignés pour constituer l'ossature de notre armée future » et qu'il convient de les regrouper « en unités de combat du type bataillon de *Rangers*, susceptibles de poursuivre la lutte aux côtés des armées alliées », Koenig reconnaît le caractère singulier des FFI :

« Le fait de s'être déjà battu ne saurait entraîner pour les membres des FFI des obligations, plus lourdes que celles qui incombent aux autres Français. En conséquence, seuls les volontaires seront maintenus sous les armes, ceux qui ne seraient pas volontaires pour continuer à servir verseront leurs armes et seront rendus à la vie civile³. »

Concomitamment, les instructions émanant de l'état-major londonien de Koenig établissent le principe « acquis » que les FFI puissent s'engager dans l'armée soit classiquement par des contrats à long terme, soit pour la seule durée de la guerre⁴. Quant aux non-volontaires, ils sont à renvoyer dans leurs foyers, en veillant à la récupération de leurs armes : l'enjeu de clarification du statut singulier des FFI se double ainsi d'un enjeu de rétablissement de l'ordre par le contrôle des flux d'armes et par la réaffirmation du monopole

1 : SHD Terre, cote 8 P 7 : EMFF, fiche n° 6 624-EMGG/1, 27 juin 1944.

2 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, cabinet, fiche sur la réorganisation de l'Armée, 21 juillet 1944.

3 : SHD Terre, cote 8 P 8 / 13 P 2 : Commandant supérieur des Forces Françaises en Grande-Bretagne, instruction générale du général Koenig sur l'organisation des FFI, 8 août 1944.

4 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Commandement supérieur des Forces françaises en Grande-Bretagne, État-major Guerre, lettre n° 22/Cab du général Noiret au colonel Chevigné, commandant le groupe de Subdivisions libérées de la 11^e Région militaire, 8 août 1944.

gouvernemental de leur usage.

A la fin du mois d'août, la ligne définie par Koenig apparaît dans les instructions ministérielles comme dans les actes des premières régions militaires opérationnelles, avec des engagements soit pour la durée de la guerre, soit à long terme. En 4^e Région (Angers), la procédure des engagements est annoncée à partir du 1^{er} septembre (ceux qui ne souhaiteraient pas s'engager devant être provisoirement maintenus dans les rangs comme « substituants », qui seront démobilisés « quand les circonstances le permettront »)⁵. Le formalisme de ces engagements n'est toutefois pas encore défini. Ainsi, le 25 août, dans une note du cabinet d'André Diethelm, il est question pour l'Armée B d'incorporations des FFI « considérées comme des engagements souscrits pour la durée de la guerre » mais « effectuées sans formalité », avec un « esprit de très large compréhension et de fraternité d'armes »⁶. Au même moment, plus au nord, en 5^e Région, l'heure est aux interrogations, sous la plume de l'officier chargé de recréer la Subdivision de Chartres :

« Au sujet des jeunes gens qui veulent s'engager, je n'ai aucune instruction. Je les adresse au Bureau FFI de Chartres qui les prend en subsistance en attendant la constitution d'un bureau de recrutement pour l'armée régulière [...]. S'il ne reçoit pas d'autres instructions, l'Intendant pense que la loi de base à appliquer sera la loi sur le recrutement de l'armée de 1928.

Mais la loi de 1940 sur les nouvelles limites d'âge sera-t-elle valable ? Je vous demanderais à être rapidement fixé sur ce point car je suis assailli de demandes d'anciens militaires qui voudraient savoir s'ils seront dans les conditions d'être repris. En particulier, il y a d'anciens officiers et sous-officiers qui sont actuellement engagés dans les unités FFI [...]. Des sous-officiers d'active ont un poste dans les troupes FFI et ils s'inquiètent de savoir s'ils doivent provisoirement y rester ou bien les quitter et attendre qu'on leur propose une place dans l'armée régulière [...]⁷. »

Le 28 août, le propos du ministère de la Guerre est affiné : les engagements pour la durée de la guerre sont élargis à la Marine et à l'Armée de l'Air et peuvent être prolongés « au gré des commandants d'unités » d'une période pouvant aller jusqu'à trois mois après la fin des hostilités. Un cadre formel émerge par la même occasion (mise en place de commissions départementales ou locales d'engagement)⁸. La décision du général de Gaulle du 28 août, diffusée le 29, sur le devenir des FFI et de leurs organes de commandement, vient enfin préfigurer le décret du 20 septembre :

« [L]es éléments des forces formées à l'intérieur pour le combat clandestin et qui sont susceptibles de participer aux opérations ultérieures seront incorporés régulièrement à mesure de la libération des zones du territoire sur lesquelles ils ont agi, pour être affectés ultérieurement, soit aux grandes unités de campagne, soit aux formations du territoire⁹. »

Deux semaines plus tard, le décret du 20 septembre vient définitivement acter les engagements individuels pour la durée de la guerre, que l'EMGG requalifie rapidement en durée de la guerre et trois mois, pour couvrir une nécessaire période de stabilisation.

Incidences politiques

Les engagements volontaires proposés aux FFI comportent une forte valeur symbolique. Il ne s'agit plus d'un engagement basé sur une relation de confiance d'homme à homme, mais d'un engagement au service

5 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, Instruction n° 8 827-EMGG/1, 22 août 1944.

SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, note n° 35/I/Org sur l'administration des FFI, 20 août 1944.

6 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Note n° 10.011/CAB du Commissaire à la Guerre au Gal Cdt l'Armée B et au Gal DM Sud, Aix, 25 août 1944.

7 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport du lieutenant-colonel Pinon, commandant par intérim, 26 août 1944.

8 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Note n° 14/CAB du commissaire à la Guerre aux commandants des régions militaires, 28 août 1944.

9 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Décision du général de Gaulle n° 7 Cab-Mil/PA, 28 août 1944 ; instruction confidentielle d'application, 29 août 1944.

d'un gouvernement, à qui les signataires délèguent toute la maîtrise des décisions. Dans le contexte de la France libérée, cette charge symbolique se double d'une dimension politique évidente, qui suscite rapidement une incompréhension manifeste parmi les intéressés, à l'image des volontaires du Sud-ouest ayant rejoint la 1^{re} Armée en Bourgogne :

« Les hommes qui, volontairement, avaient fait 600 kilomètres depuis leur pays d'origine, qui avaient implicitement fait acte de volontariat, ne comprirent pas qu'on les force à signer un contrat qui les liait au service et les destinait à servir aussi bien à l'Armée d'Afrique qu'aux Indes. Ceci alors qu'aucune mesure de conscription ne venait assurer une contrepartie à l'intérieur de la France où les non-volontaires pour le front continuaient à passer des jours tranquilles et grassement rémunérés¹⁰. »

Le sujet intègre d'entrée de jeu le rapport de force qui s'établit en septembre 1944 entre le gouvernement et les instances nationales issues de la Résistance (COMAC et EMN FFI). Celles-ci ne nient pas le besoin de clarifier les conditions d'engagement mais contestent la subordination édictée :

« La décision du général de Gaulle en date du 29 août [décision du 28, diffusée le lendemain] a rencontré une vive opposition de la part des dirigeants de la Résistance. Ce conflit a non seulement provoqué un malaise, il a aussi retardé la solution d'un problème qui a pris aussitôt un caractère politique aigu [...]. Les hommes qui avaient contribué à l'établissement des FFI dans la période dangereuse de la clandestinité estimaient avoir le droit de participer à leur intégration dans l'armée et même de diriger cette fusion [...]¹¹. »

Pour comprendre la nature du litige sur les engagements, les choix opérés dès avant la mi-septembre par le colonel FFI *Ravel* à Toulouse offrent un éclairage. *Ravel* a édicté un principe d'engagements individuels sensiblement comparable au cadre retenu par le gouvernement. Une différence notable est cependant à relever. Les engagements proposés portent sur les FFI, vus comme le noyau de l'armée nationale à reconstruire, tandis que le gouvernement vise à supprimer la singularité des FFI :

« Le recrutement [en Région R4] s'opérera par voie d'engagement pour la durée des hostilités. Tout Français apte au service armé peut contracter un engagement dans les unités de combat des FFI, suivant les possibilités d'absorption des unités.

Conditions d'âge des combattants : minimum 18 ans, maximum 35 ans. Cette dernière limite est ramenée à 25 ans pour le personnel occupant des emplois indispensables à la réorganisation du territoire libéré (PTT, SNCF, Ponts et Chaussées, Finances, Ravitaillement Général, Préfecture, Mairie, usines travaillant directement pour les besoins de la Nation en guerre) [...]. Cependant, il est fait exception pour les officiers de réserve et certains spécialistes qui peuvent être acceptés sans limite d'âge (interprètes, radios, mécaniciens de chars, dépanneurs autos, etc...) [...]¹². »

Dans le Sud-ouest, aux dires d'un officier de l'état-major de la 1^{re} Armée, « les chefs FFI ne s'opposent pas en principe à l'engagement dans l'Armée de certains de leurs membres mais ils veulent le contrôler »¹³. Dans l'ouest, au sein de l'ex-Région FFI M, l'opposition est plus vive, au moins en termes de déclarations, puisqu'il y est question de suspendre toute forme d'engagement et d'incorporation¹⁴.

Au début du mois d'octobre, alors qu'un terrain d'entente émerge avec le ministère de la Guerre et aboutit bientôt à un accord sur la création d'une Direction des FFI au sein du ministère, la posture vindicative du COMAC et de l'EMN FFI évolue et s'adoucit. Le 1^{er} octobre, à l'occasion d'une réunion à Rennes avec les chefs FFI de la Région M, Alfred Malleret et Pierre Villon appellent leurs soutiens bretons à tempérer leurs

10 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944.

11 : AN, cote 3AG4 74 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note sur les questions FFI par le capitaine de corvette Sonnevill, 28 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 13 P 58 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, non daté, antérieur au 11 septembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 10 P 225 : Armée B, compte-rendu de mission du colonel Agostini, 9 septembre 1944.

14 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Région FFI M, lettre du colonel Michelin au général Malleret-Joinville, 6 septembre 1944.

revendications et agissements, comme « il ne peut y avoir de luttes entre Français devant l'ennemi et les alliés qui n'ont pas encore reconnu la souveraineté française »¹⁵. Au cours des jours suivants, le COMAC baisse le drapeau, annonçant aux régions que « toutes [les] formations FFI relèvent de la seule autorité du ministre de la Guerre agissant notamment par [l']organe [de la] Direction des FFI »¹⁶.

Le gouvernement sort vainqueur du bras de fer mené avec le COMAC et l'EMN FFI. Le cadre posé au sujet des engagements volontaires pour la durée de la guerre ne connaît pas d'adaptation et reste celui édicté par le décret du 20 septembre. Qui plus est, les opposants d'hier deviennent de potentiels promoteurs, dans la mesure où ces engagements volontaires deviennent la seule porte de sortie envisageable pour assurer une pérennité des FFI dans l'armée à refonder. Il n'est ainsi pas anodin de relever que, les 4 et 5 octobre, Jean-Pierre Vernant (alias colonel *Berthier*) et Robert Noireau (alias lieutenant-colonel *Georges*), ex-adjoints de *Ravanel* en Région R4, visitent en Bourgogne les unités du GMSO et y font une « certaine réclame » pour un maintien des volontaires FFI au sein de leurs unités, c'est-à-dire la souscription d'engagements volontaires¹⁷... De même, après de vives contestations en région parisienne en septembre, le colonel FFI Rol-Tanguy montre lui-même l'exemple en signant son engagement volontaire le 26 octobre¹⁸.

Incidences individuelles

La signature d'un engagement volontaire dans l'armée n'a pas coulé de source. Outre des motifs politiques précédemment évoqués, d'autres facteurs ont encadré les choix individuels. Certains n'ont tout simplement pas souhaité poursuivre plus avant leur expérience militaire, sachant que les FFI ne sont ni des conscrits, ni des mobilisés, mais des volontaires venus de leur plein gré et donc à même de revoir leur décision. Les motifs de retour à la vie civile ne manquent pas : sentiment d'un devoir accompli à l'issue du départ de l'occupant, aspiration à renouer avec le cours d'une vie antérieure ou à retrouver une certaine normalité (tel le jeune Claude Lanzmann reprenant ses études à l'automne 1944 après avoir connu la clandestinité et combattu dans les maquis auvergnats¹⁹), quête de proches dispersés par la guerre...

La rencontre avec les forces régulières, alliées ou françaises, dotées d'un équipement moderne a également été une source potentielle de désarroi : par contraste, les volontaires FFI, jusqu'alors héros locaux face à un ennemi en déroute, sont confrontés à leur propre état de combattants mal équipés et mal habillés. Cette dimension morale apparaît par exemple dans les propos de Maurice Chevance-Bertin, qui souligne la nécessité de « ne pas risquer "d'amoindrir" les unités FFI en les engageant avec les unités régulières mieux armées et plus instruites »²⁰.

Les volontaires FFI se sont liés à leurs groupes par un engagement moral vis-à-vis de leurs compagnons de route et vis-à-vis de leurs chefs. La relation de confiance vis-à-vis des chefs apparaît essentielle. Il n'est pas anodin de relever que les cadres FFI sont qualifiés comme étant « beaucoup plus "près des hommes" qu'autrefois »²¹. La signature d'engagements, subordonnant les volontaires à une « libre disposition [de leur devenir] par l'Armée » et leur conférant un statut de « réservoir statique d'hommes dans lequel on pêchera des individus au fur et à mesure des besoins »²², vient altérer, si ce n'est rompre, cette dynamique collective. En effet, comme le rappelle le général de Larminat au sujet du devenir des formations FFI du front de l'Atlantique, « la création de liens personnels [est] contraire aux principes de la discipline et de

15 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de la Mayenne, rapport du chef de bataillon Le Gall du Tertre, 2 octobre 1944.

16 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, télégramme n° 701 adressé au général Hary, 13 octobre 1944.

17 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

18 : Roger Bourderon, *Rol-Tanguy, des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Éditions Tallandier, Paris, 2013, p. 492.

19 : Lanzmann Claude, *Le Lièvre de Patagonie*, Éditions Gallimard, Paris, 2010 (2009), p. 172-175.

20 : Armée B, compte-rendu de mission du colonel Agostini, 9 septembre 1944, doc. cit.

21 : SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, rapport périodique sur le moral, 19 février 1945.

22 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

l'unité de l'Armée »²³. Ce changement de relation ou sa perspective ont indubitablement influé sur le choix de signer ou non un engagement volontaire pour la durée de la guerre.

L'armée nouvelle en devenir s'inscrit par ailleurs dans un champ concurrentiel, compte tenu des besoins en main d'œuvre pour la reconstruction et la relance de l'économie. La question des soldes et des régimes d'allocation familiale proposés aux volontaires FFI est à ce titre de premier ordre. Il est symptomatique de relever que ces sujets ponctuent régulièrement les griefs et requêtes des états-majors FFI. Au niveau individuel, il s'agit d'un évident facteur de motivation pour poursuivre ou non l'expérience militaire, sachant que d'autres corps de métier sont susceptibles de proposer des rémunérations supérieures. A titre d'exemple, un manque de chauffeurs militaires est signalé en octobre, au sein de la 5^e Région : une part conséquente des conducteurs présents au sein des unités FFI n'a pas voulu souscrire d'engagement « en raison de salaires élevés dans la vie civile »²⁴.

Dans ce contexte, dès septembre 1944, il n'est guère surprenant de voir certains commandants régionaux FFI édicter des barèmes de soldes, avec des choix politiques marqués. Le régime de soldes pratiqué dans l'armée régulière, renouvelé par un décret ministériel du 25 septembre 1944, prévoit que la solde la plus élevée soit onze fois supérieure à la solde la plus basse. Or, les échelles instaurées dans plusieurs régions montrent un choix délibéré de réduction de cet écart, en particulier par un relèvement du niveau de solde des hommes de troupe et par un plafonnement des soldes des grades supérieurs, voire par la proclamation d'un principe d'égalité absolue (voir le chapitre 4). Ces choix étaient possibles tant que les commandants régionaux disposaient encore de ressources monétaires issues des fonds spéciaux distribués par les DMR ou le SOE durant la clandestinité. Une fois cette manne épuisée, à partir du mois d'octobre ou de novembre, ils n'ont pas eu d'autre choix que de s'aligner sur le régime officiel, avec plus ou moins de bonne volonté. L'application du barème officiel des soldes a eu un effet manifeste sur la motivation d'une part des volontaires, à l'image de mentions convergentes de revendications sociales :

« [Dans les Hautes-Pyrénées], la question des soldes est (ici comme partout ailleurs) singulièrement grave, surtout pour les hommes mariés. Beaucoup refusent de signer leur engagement, trouvant ces soldes insuffisantes (réduction de 3 900 à 2 000 Francs au cours du mois d'octobre, soit près de 50 %). Les hommes rentrent chez eux découragés et mécontents²⁵. »

« [A la *Demi-brigade Ajax* du GMSO] les conditions [de l'acceptation de la signature d'engagements] étaient le relèvement des indemnités familiales dont le taux alloué par l'Intendance était de 300 F par mois pour la femme contre 1 000 à 1 500 F alloués au temps de la résistance, le relèvement de la solde des soldats, l'abaissement des soldes des officiers supérieurs²⁶. »

D'une région à l'autre, des primes sont versées aux volontaires retournant à la vie civile : il est question de 1 000 Francs en 4^e Région (Angers), de 1 500 Francs en 14^e Région (Lyon)²⁷.

Incidences fonctionnelles

Le principe des engagements volontaires pour la durée de la guerre implique qu'il ne peut y avoir qu'une seule armée nationale. Au-delà de la portée politique de cette implication, cette nouvelle donne interroge les FFI sur leur place parmi les forces combattantes. La légitimité militaire des FFI repose sur une pratique de guérilla apprise vaille que vaille, durant le printemps et l'été 1944, à l'école du feu, face à un adversaire supérieurement armé et rôdé à la lutte contre les partisans.

Cette pratique de guérilla revêt après coup une certaine dimension identitaire, non nécessairement en lien

23 : SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre n° 461 FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 13 janvier 1945.

24 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand, 24 octobre 1944.

25 : SHD Terre, cote 13 P 73 : Compte-rendu sur le 1^{er} Régiment de Bigorre, 30 septembre 1944.

26 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

27 : 4^e Région militaire, note n° 35/I/Org, 20 août 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport du capitaine Dubost au sujet de la 14^e Région militaire, 10 novembre 1944.

avec la réalité des opérations militaires. Ainsi en est-il du colonel Schneider, tout juste arrivé d'Afrique du Nord et placé par Chevance-Bertin à la tête du GMSO : vers le 20 septembre 1944, quelque peu grisé par les effectifs FFI à sa disposition, il propose au général de Montsabert, commandant le 2^e Corps d'armée de l'Armée B, d'utiliser « les procédés de combat et la souplesse de ses maquis pour les jeter en totalité dans les Vosges, entre Giromagny et Bussang, afin de noyer les faibles défenses allemandes et de pousser jusqu'en bordure de la plaine d'Alsace »²⁸.

Sur le terrain, le pragmatisme l'emporte néanmoins dès l'automne. Les FFI encore en opération se trouvent en effet confrontés à leurs propres limites, à l'image des fronts du Sud-ouest où le colonel Adeline dresse un constat explicite à la mi-octobre :

« La mission des troupes FFI est de s'opposer à toute sortie de l'ennemi en dehors de ses lignes de défense et lui interdire tout ravitaillement à l'extérieur. Ses moyens actuels ne lui permettent pas d'envisager une action en force sur les organisations défensives allemandes [...]. Il [en] résulte que les troupes FFI ont actuellement réalisé le maximum de leurs possibilités en assurant la mission qu'elles se sont fixée elles-mêmes (blocage de l'ennemi dans les places [qu'il occupe]). Les troupes FFI sont habituées à combattre suivant les méthodes appliquées au maquis (combats d'embuscades, coups de main). Elles sont encore peu manœuvrières mais cette infériorité tactique est compensée par le mordant et l'allant dont ses éléments ont toujours fait preuve au combat. [Elles] ont dû s'adapter à la guerre de positions et adopter une attitude défensive²⁹. »

Les formations FFI, composées de volontaires, avec ou sans expérience militaire antérieure, ont généralement une organisation peu spécialisée. Chacun veut combattre et il en découle un manque de segmentation des tâches et des carences pour les fonctions de soutien. Au sein de la *Division alpine FFI*, la constitution des indispensables services doit ainsi reposer sur du personnel féminin, faute de personnel masculin suffisant pour les tâches d'exécution, dans la mesure où « les garçons voulaient bien continuer la guerre mais pour se battre et non pour servir à l'arrière ; de plus ils ne voulaient pas quitter leurs copains »³⁰. Même écho sur les fronts de l'Atlantique, au sujet du personnel sanitaire pourtant crucial :

« [Parmi les unités FFI] pas d'infirmiers, pas de brancardiers. Le volontaire veut combattre et ne comprend pas le rôle d'abnégation et de dévouement demandé au brancardier-infirmier³¹. »

Certaines unités FFI se réfèrent à la tradition de la cavalerie mais n'en demeurent pas moins des formations en grande partie piétonnes, hormis quelques pelotons motocyclistes (à l'image du 8^e Cuirassiers FFI organisé dans l'Indre). Les unités d'artillerie FFI sont également révélatrices de l'absence fréquente de spécialistes dans les rangs FFI. Pour disposer d'un personnel technique adéquat, force est de constater que plusieurs formations ne s'appuient pas sur leurs volontaires mais sur des militaires recrutés parmi d'ex-prisonniers de guerre : ex-prisonniers des *Frontstalags* pour les batteries engagées sur le front du Médoc (en novembre, ces batteries regroupent 220 Malgaches, 45 Marocains, 243 Tunisiens, 139 Algériens et 125 Sénégalais pour 196 Français), prisonniers italiens recrutés pour le groupe d'artillerie engagé sur le front des Alpes du Sud ou encore ex-supplétifs russes de la *Wehrmacht* servant la poignée d'obusiers de la *Division légère de Toulouse*³².

L'application des engagements volontaires pour la durée de la guerre impose ainsi un changement fonctionnel pour des volontaires destinés à ne plus uniquement servir comme fantassins. En janvier 1945, le général Chouteau, commandant la 8^e Région militaire (Dijon), résume clairement les termes de cette évolution :

28 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, rapport d'opération du colonel Schneider, 10 novembre 1944.

29 : SHD Terre, cote 10 P 428 : Exposé du colonel Adeline sur la situation générale dans le Sud-ouest, 20 octobre 1944.

30 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 230.

31 : SHD Terre, cote 10 P 418 : FFO, Direction du Service de santé, rapport non daté.

32 : SHD Terre, cote 12 P 155 : Journal de marche du 196^e RA. SHD Terre, cote 13 P 92 : Groupe Sautet, état de l'armement, 15 septembre 1944.

Klingbeil Pierre-Emmanuel, *Le front oublié des Alpes-Maritimes*, éditions Serre, 2005, p. 49.

« [Compte tenu de l']affectation d'un pourcentage important des effectifs des bataillons disponibles aux unités d'artillerie à mettre sur pied [...] [I]es officiers et hommes de troupe FFI de ces bataillons, qui pouvaient s'attendre à servir dans des bataillons de marche, comprendront aisément qu'ils pourront remplir leur devoir de combattants dans des unités d'artillerie [...].

[Au sujet des formations logistiques] il s'agit de faire comprendre aux officiers et aux hommes de troupe que l'heure des petits éléments groupés (anciens maquis) est passée. La mise sur pied d'une grande armée française exige que chacun obéisse et serve dans l'arme et le service, au poste où le commandement estime utile de le placer. Les unités des services et de transport ont une importance primordiale dans une période de mobilisation et de réarmement. De leur bon fonctionnement dépend la réorganisation de l'armée³³. »

La fin des particularismes

Pour clore l'évocation des incidences des engagements volontaires dans l'armée, il convient de mentionner la disparition des particularismes individuels et collectifs.

Les pseudonymes pratiqués durant la clandestinité n'ont ainsi plus lieu d'être, même s'ils ont pu représenter la marque du ralliement de volontaires autour de leurs chefs. Ceux-ci, qu'ils soient des militaires d'active, des réservistes ou sans antécédent militaire, ordonnent et signent désormais leurs actes par leur vrai nom, à l'image des principaux responsables des régions militaires et des fronts du Sud-ouest : le colonel Henri Adeline (qui signe ses ordres de son vrai nom dès le 23 août, après avoir employé les pseudonymes *Rousseau* et *Marty*), le colonel Maurice Druilhe (alias *Driant*) à Bordeaux, le colonel FFI Maurice Rousselier (alias *Rivier*) à Limoges, le lieutenant-colonel de Milleret (alias *Carnot*) sur le front du Médoc, le colonel Félix Chêne (alias *Bernard*) sur le front de La Rochelle, ainsi que leurs subordonnés, tel Obterre Edmond Proust alias *Chaumette*, chef départemental FFI des Deux-Sèvres puis commandant le 114^e RI FFI niortais sur le front rochelais. Les particularismes n'ont plus qu'une place symbolique, tel le pseudonyme *Rac* de Rodophe Cézard, commandant le régiment périgourdin homonyme sur le front de Royan : évoluant en un 50^e RI FFI, l'unité a fait perdurer la référence au pseudonyme *Rac* sous la forme d'un insigne régimentaire figurant le petit chien noir *Rac*, de la bande dessinée *Ric et Rac* des années 1930.

Dans un autre domaine, la volonté de suppression des particularismes explique l'avis négatif rendu par Alfred Malleret (au titre de la Direction des FFI au ministère de la Guerre), au sujet d'un projet de bataillon de volontaires israélites en région parisienne. Comme l'explique Malleret, « même avec de bonnes intentions, il n'y a pas lieu de faire en France du particularisme racial » (une remarque à ne comprendre que pour les seuls combattants de type européen, à l'exclusion des troupes coloniales)³⁴.

La mise en œuvre

Le principe des engagements volontaires pour la durée de la guerre est instauré par le décret du 20 septembre 1944. D'une région à l'autre, sa mise en application n'a cependant pas été immédiatement menée. Ses effets n'ont pas non plus été anticipés et se sont traduits, selon les régions et les commandements, par des départs parfois conséquents d'ex-volontaires FFI ne voulant ou ne pouvant pas souscrire aux engagements proposés.

La mise en œuvre des engagements individuels édictés pour les FFI n'a ainsi pas été neutre au plan quantitatif, alors même que l'EMGG a calé le programme de réarmement de novembre 1944 au regard des effectifs, essentiellement FFI, recensés au sein des régions d'ores et déjà libérées. Censé offrir un cadre de

33 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 8^e Région militaire, instruction n° 371/I-C pour les commandants de Subdivisions et les directeurs régionaux des services, 29 janvier 1945.

34 : AD93, cote 304J2 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, lettre n° 452/FFI.Cab.SP du général Malleret-Joinville à M. Robert Bine, 28 novembre 1944.

régularisation pour des volontaires ayant fait acte de patriotisme au cours de l'été 1944, le système des engagements volontaires pour la durée de la guerre a également permis certains dévoiements, de nature à brouiller l'image des FFI au sein de la mémoire collective.

Calendrier

La mise en œuvre des engagements volontaires pour la durée de la guerre proposés aux FFI se déroule selon des temporalités variables d'une région à l'autre et d'un commandement à l'autre. Au sein de la 5^e Région militaire (Orléans), le démarrage des incorporations des FFI est annoncé en Eure-et-Loir à la date du 26 septembre. Dans l'Indre-et-Loire voisine, les engagements sont déclarés achevés dès le 29 septembre. En région parisienne, le mois d'octobre y est consacré. En Bretagne (11^e Région), vraisemblablement en conséquence des déclarations frondeuses des états-majors FFI départementaux, le processus s'enclenche plus tardivement. A la fin du mois de novembre, les opérations d'engagement sont toutefois globalement achevées, hormis pour quelques unités. En 14^e Région (Lyon), à la mi-novembre, le processus n'a pas encore été pleinement finalisé. En 17^e Région, le processus est signalé à l'œuvre à Tarbes (Hautes Pyrénées) dès le 30 septembre³⁵.

Sur les fronts de l'Atlantique, le calendrier des engagements apparaît nettement plus tardif. Devant Royan et La Rochelle, au sein de plusieurs unités majeures (*Demi-brigade de l'Armagnac, Régiment Rac, Brigade Demorny*), la signature des engagements n'intervient pas avant la seconde quinzaine de novembre. Sur le front de Saint-Nazaire, des commissions d'engagements se tiennent encore au cours des derniers jours de décembre. A la date du 27 janvier, une note de service de la 9^e Région (Poitiers) constate l'absence d'achèvement du processus parmi les unités régionales, quasiment toutes engagées au sein des FFO : une régularisation définitive des intéressés est exigée pour le 15 février³⁶.

A l'inverse, parmi les formations FFI ayant rejoint la 1^{re} Armée, les opérations d'engagements sont assez précoces, au cours des premières semaines du mois d'octobre. Dans le cas du GMSO, ces opérations font l'objet d'un travail médical poussé : outre l'examen physique des candidats, il est question de la réalisation de vaccinations et d'une radioscopie systématique des candidats, grâce à la mise en œuvre d'une équipe radiologique mobile se déplaçant dans les principaux cantonnements³⁷. Les formations composées de volontaires alsaciens font toutefois exception et n'entrent définitivement dans le cadre des engagements volontaires pour la durée de la guerre qu'en mars et avril 1945, comme nous le développerons.

Effet numérique

La signature des engagements n'a de loin pas eu de caractère automatique parmi les volontaires FFI. Outre les restrictions apportées par le gouvernement en matière d'âge (âge minimal de 18 ans et maximal de 35 ans) ou de professions (fonctionnaires, mineurs de fonds...), des refus sont intervenus par désaccord, du fait des conditions de vie peu amènes ou pour des raisons de santé. Il n'y a pas de vue d'ensemble disponible au niveau national. Les fonds conservés au SHD montrent néanmoins une diminution marquée, voire

35 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport n° 372/EM, 22 septembre 1944 ; 5^e Région militaire, Subdivision de Blois, compte rendu d'activité du général Auniord, 29 septembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 60 : 11^e Région militaire, Subdivision de Saint-Brieuc, note n° 172/3 sur la situation des bataillons des Côtes-du-Nord, 30 novembre 1944.

Rapport du capitaine Dubost, 10 novembre 1944, doc. cit.

Compte-rendu sur le 1^{er} Régiment de Bigorre, 30 septembre 1944, doc. cit.

36 : SHD Terre, cote 13 P 87 : Journal de marche de la Demi-brigade Armagnac.

SHD Terre, cote 12 P 20 : 108^e RI, historique sommaire des opérations dans le maquis et au front de La Rochelle des unités FTP qui ont constitué le 108^e RI, non daté, postérieur au 9 mai 1945.

SHD Terre, cote 9 P 54 : 9^e Région militaire, note de service n° 1 166 I/FFI, 27 janvier 1945.

Fred (Capitaine), *La Brigade Rac*, Imprimerie Fabrègues, Limoges, 1977, p. 321-322.

37 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note de service n° 200/I, 2 octobre 1944 ; GMSO, note sur la Direction du Service de Santé, novembre 1944.

drastique, des effectifs FFI à disposition des autorités militaires.

Au sein de la 16^e Région militaire, la démobilisation des mineurs de fond entraîne le départ de plus de mille hommes parmi les formations de l'Aveyron et du Gard. Combinées à d'autres départs, ces démobilisations expliquent la forte réduction des ambitions du projet de 2^e *Brigade du Languedoc* du colonel FFI de Chambrun : au lieu des six à huit bataillons de 800 hommes initialement envisagés, seuls trois bataillons totalisant 1 900 hommes sont finalement mis en route vers la 1^{re} Armée en décembre³⁸.

Au sein des FFO, 20 % des volontaires quittent leurs unités, au cours des mois de novembre et décembre³⁹. Sur les fronts de La Rochelle et de Royan, l'analyse fine de l'évolution des effectifs d'un panel d'unités FFI montre des baisses sensibles : départ du quart des effectifs au sein de la *Brigade Demorny* (soit quelque 1 800 hommes sur 6 500), un taux de départ de 14 % pour le *Régiment Rac* (500 départs pour 3 500 volontaires initialement recensés), un taux de 19 % pour la *Demi-brigade de l'Armagnac* (départ de 300 hommes sur 1 600), un taux de 30 % pour le *Régiment Foch* (quelque 400 départs parmi 1 350 hommes) et un taux de 33 % au *Régiment Bir Hacheim* (un millier d'hommes sur 3 000)⁴⁰. Outre les critères officiels, la dimension morale a joué un rôle certain : la période de signature des engagements a donné lieu à « un certain flottement » et à « un fâcheux effet au point de vue moral »⁴¹. Les fonds de la 9^e Région militaire (Poitiers) donnent des taux similaires à l'échelle départementale, sachant que la majorité des formations concernées sont engagées au sein des FFO : un taux de départ de 20 % pour la Vendée, de 25 % pour les unités charentaises, de 40 % pour la Vienne et de 68 % pour les Deux-Sèvres (avec seulement 2 922 engagés sur 8 940 FFI recensés)⁴².

Deux comptes-rendus sur l'incorporation de plusieurs bataillons FFI du secteur de Saint-Nazaire permettent d'aborder les motivations des départs de volontaires. Établis les 18 et 27 décembre 1944, ces documents portent sur 3 374 hommes. Parmi ceux-ci, 2 724 s'engagent pour la durée de la guerre (soit 81 %). La cause du non-engagement est connue pour 628 individus sur les 650 non-incorporés. Parmi ces 628 cas, le refus de signature intervient pour 45 % des cas, immédiatement suivi par l'inaptitude physique (43 %) puis, à un niveau bien moindre, par le critère de l'âge (7 %) puis par des causes indéterminées (5 %)⁴³.

Un taux moyen de départ de 20 % représente une perte sèche et un facteur désorganisateur pour le commandement des FFO. Il reste cependant relativement modéré au regard de la fonte observée parmi les formations du Sud-ouest et du Massif central ayant rejoint la 1^{re} Armée. Le GMSO connaît en effet une diminution de ses effectifs à hauteur de 45 %⁴⁴. Ainsi, au regard des données numériques connues jusqu'à la fin de décembre 1944, le taux des départs avoisine 45 % pour la *colonne R3* languedocienne et la colonne dite *R4bis* du Lot-et-Garonne. Il monte à 55 % pour la *colonne R6* auvergnate, à 60 % pour la *colonne R4* de Toulouse et atteint 65 % pour la *colonne R5* limousine⁴⁵. Signe des temps, une note du 7 octobre mentionne la mise à disposition d'un train de cinquante wagons pour le retour vers Toulouse des éléments de la *colonne R4* quittant le cadre militaire⁴⁶.

38 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 167-168 et 174.

39 : *Livre d'or des Forces françaises de l'Ouest*, Georges Lang, Paris, 1948, p. 51.

40 : Weiss Stéphane, « La régularisation des formations combattantes FFI engagés lors des sièges de la Pointe de Grave, de Royan et de La Rochelle en 1944-1945 », Société Rochelaise d'Histoire Moderne et Contemporaine, *Écrits d'Ouest*, 2012, n° 20, p. 175-192.

41 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, rapport périodique sur le moral, 13 février 1945.

42 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, bulletins de renseignement, 25 novembre et 10 décembre 1944.

43 : SHD Terre, cote 9 P 27 : FFLI, comptes-rendus n° 1 348/I et n° 1 389/I sur l'incorporation des bataillons FFI, 18 et 27 décembre 1944.

44 : GMSO, rapport d'opération du colonel Schneider, 10 novembre 1944, doc. cit.

45 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques succincts – Guerre 1939-1945*, Volume VI. SHAT, Imprimerie nationale, 1980, p. 580, 632 et 780-782. Des chiffres concordants, établis à l'échelle de quelques unités, sont précisés par : Miot Claire, « L'Armée de l'Empire ou l'Armée de la Nation ? Front et arrières pendant la seconde campagne de France (1944-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2015, n° 259, p. 39-55.

46 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 4^e Bureau, note n° 268/4, 7 octobre 1944.

Ces départs massifs au sein du GMSO sonnent le glas du projet de division FFI du colonel Schneider. Leur ampleur interroge, sachant que les FFI concernés étaient partis volontairement pour le combat quatre à cinq semaines auparavant. Dans le cas du GMSO, les taux de départ avoisinent ou dépassent le seuil des 50 %, aussi bien parmi des formations FTP (*Bataillons Ajax* et *Trioche...*) qu'au sein du *Corps Franc Pommiers* structuré par l'ORA. Un contraste manifeste avec les conditions logistiques des armées alliées s'est cumulé à une perte de dynamique collective. A la différence des FFO ou de la *Division alpine FFI*, un flou s'est rapidement installé, dès la seconde quinzaine de septembre 1944, quant au devenir et à l'emploi du GMSO (voir l'annexe 2.22). La rencontre des FFI avec l'Armée B a de plus donné lieu à un certain choc culturel, illustré par les propos d'accueil relatés dans les historiques de formations FFI, tel le groupe franc-comtois *Tito* lors de son intégration dans la 9^e DIC :

« Messieurs, vous avez été jusque-là des hors-la-loi, il vous faut maintenant devenir des soldats⁴⁷. »

Le rhétorique de la fonte des effectifs est également employée en région toulousaine, au sujet des unités FFI affectées à la garde de la frontière pyrénéenne⁴⁸, une mission sans gloire et marquée par l'introduction d'une césure entre les ex-FFI français, chargés de missions de police, et les guérilleros espagnols, jusqu'alors compagnons d'armes mais désormais suspectés de vouloir prolonger la guerre sur le territoire de l'Espagne franquiste voisine, à l'image de la vaine affaire du Val d'Aran. Ce cadre peu enthousiasmant n'a pas incité les volontaires concernés à poursuivre l'aventure militaire.

Les opérations d'engagements sont néanmoins sources de clarification. Elles permettent notamment de diminuer la pression exercée sur les ressources des services régionaux d'intendance, mis à contribution à la Libération par des unités FFI effectives mais aussi par des civils et des FFI de circonstances exploitant le filon des mess et autres cantines. En 14^e Région (Lyon), la mise en œuvre des engagements fait ainsi passer le nombre de rationnaires de 120 000 personnes le 30 septembre (de loin pas tous combattants effectifs) à 48 000 le 15 novembre⁴⁹. L'équilibre entre ressources et effectifs y est clairement recherché :

« Il est précisé que les bataillons territoriaux ne doivent comprendre que des hommes armés. Il est inutile d'encombrer les unités avec du personnel non armé ou mal armé, dont l'instruction est difficile sinon impossible, et qui rend la discipline plus difficile encore à exercer. Il convient de souligner, d'autre part, que la présence de ces hommes non armés apporterait une complication certaine aux problèmes de la nourriture, de l'habillement et de l'équipement, problèmes déjà difficiles à résoudre. En conséquence, tous les hommes non armés devront être mis en congé avant le 15 octobre, délai de rigueur [...]. Les hommes mis en congé recevront un titre de permission de durée indéterminée. Ces hommes n'auront droit ni aux vivres, ni à la solde⁵⁰. »

De façon similaire, les taux de départ observés en 9^e Région (Poitiers) viennent réguler la question de l'armement. L'effectif ayant souscrit un engagement à la fin de l'année 1944 est sensiblement comparable à l'effectif FFI armé à la mi-octobre : les départs enregistrés ont globalement permis de mettre les troupes en cohérence avec l'armement disponible.

Dévoiements

La procédure des engagements volontaires vise à régulariser le statut militaire des FFI. Elle a également permis certains dévoiements, en offrant une possibilité de réhabilitation patriotique, feinte ou souhaitée, à des volontaires au passé trouble. Les fonds conservés au SHD mentionnent quelques cas, au-delà de personnes ayant fait l'objet de suites judiciaires après la guerre (tel un commandant du front du Médoc,

47 : Mettetal-Cusenier, *Le Groupe Tito*, Montbéliard, 1968, p. 79 (cité par Bodin Michel, « L'héritage de la Résistance a-t-il servi à l'Armée et aux combattants en Indochine ? », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 431-443).

48 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945.

49 : Rapport du capitaine Dubost, 10 novembre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, 1^{er} Bureau, note sur l'utilisation des effectifs, 4 décembre 1944.

50 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, 1^{er} Bureau, note de service n° 277/I/C/4, 5 octobre 1944.

dénommé François-Charles Cominetti dit *Charly*, condamné lorsqu'il s'est avéré qu'il livrait auparavant aux Allemands des aviateurs alliés issus d'avions abattus⁵¹).

Un ancien de la Légion des Volontaires Français est par exemple signalé en novembre dans la Pointe de Grave : « sa présence dans la région d'abord sous l'uniforme allemand, ensuite sous uniforme FFI a fait scandale » mais l'homme s'est montré « très désireux d'obtenir [sa] réhabilitation » et est blessé au cours d'une mission pour laquelle il s'était porté volontaire⁵². Plus au nord, sur le front de Royan, le commandant du *Bataillon Simonot*, du Tarn, se plaint en février 1945 de la présence d'anciens membres des Groupes Mobiles de Réserve, qui, après un bref séjour au front, s'en retournent exercer des fonctions dans les services de police, avec le bénéfice d'une nouvelle virginité patriotique⁵³.

Le tri des hommes

Outre un effet quantitatif manifeste, la mise en œuvre des engagements individuels dans l'Armée a une conséquence pratique : le tri des hommes, au regard de leur spécialité effective ou potentielle, de leur sexe, de leur nationalité ou de leur origine ethnique (le terme *race* servant de référence à ce sujet en 1944-1945).

La sélection des profils

Les unités FFI ont agrégé des volontaires de tous horizons, par le jeu des circonstances, des relations personnelles et des rencontres, sans distinction du passé militaire des intéressés. Les groupements FFI de l'automne 1944, tous peu ou prou assimilables à des formations d'infanterie à pied, mêlent ainsi des jeunes gens sans antécédents militaires, des réservistes et des militaires d'active issus de toutes les catégories d'arme de l'Armée de Terre, mais aussi de la Marine et de l'Armée de l'Air. A titre d'illustration, à la mi-février 1945, lors de sa formation à partir de deux unités gersoises (*Demi-brigade de l'Armagnac* et *1^{er} Régiment du Gers*), le 158^e RI compte 50 % de volontaires sans antécédents autre que les maquis, 20 % volontaires ayant servi par le passé dans l'infanterie, 15 % ayant servi dans l'artillerie et 10 % ayant une expérience dans d'autres armes (génie, Marine, aviation...), sachant que la *Demi-brigade de l'Armagnac* a également compté dans ses rangs un groupe de gardes mobiles et de gendarmes. A une échelle inférieure, le cas des 29 cadres du *3^e Bataillon de Loire inférieure*, un bataillon FFI parmi d'autres sur le front de Saint-Nazaire, témoigne de la diversité des profils : trois proviennent de la cavalerie, neuf de l'infanterie (dont trois de l'infanterie coloniale), six de l'artillerie, un du service de Santé, trois de l'aviation, trois de la gendarmerie et un de la Marine belge⁵⁴.

La mise en œuvre des engagements individuels dans l'armée a pour corollaire le démarrage d'un tri des engagés en fonction de leurs antécédents, dans une optique de rationalisation de l'emploi de la main d'œuvre militaire au regard des qualifications présentes et des besoins. Hormis le cas des gendarmes et des gardes mobiles, le tri des spécialités ne s'est fait que progressivement en fonction du rythme de création d'unités spécialisées, tel l'écrémage des éléments artilleurs des secteurs de Royan et La Rochelle lors de la mise sur pied des groupes d'artillerie pour ces fronts en février 1945⁵⁵.

Concernant les gendarmes et les gardes mobiles, compte-tenu de la primauté accordée à la question du rétablissement de l'ordre, le ministère de la Guerre prescrit dès le 9 octobre 1944, de façon très ferme, le rappel d'ici au 15 novembre des gardes mobiles présents en unités constituées ou de façon isolée parmi les FFI, sous peine que les intéressés soient rayés des contrôles. Avec une touchante mansuétude, le ministère

51 : Grenard Fabrice, *Maquis noirs et faux maquis*, Vendémiaire, Paris, 2013 (2011), p. 97-98 et 148-152.

52 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Brigade Carnot, 2^e Bureau, exposé sommaire sur l'enquête relative à un ex-volontaire de la LVF, 4 novembre 1944.

53 : SHD Terre, cote 12 P 5 : 1^{er} Bataillon du 15^e RI, rapport périodique sur le moral, 16 février 1945.

54 : 158^e RI, rapport sur le moral, 19 février 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 1 K 561 : Situation du 3^e Bataillon de Loire inférieure, 21 octobre 1944.

55 : SHD Terre, cote 12 P 140 : Journaux de marche des 1^{er}, 2^e et 3^e Groupes du 12^e RA.

ne prévoit qu'un délai de grâce de quinze jours supplémentaires pour les isolés à même de justifier un cas de force majeure⁵⁶. L'injonction ministérielle est entendue, à l'image de la réaffectation à Paris et en Bourgogne, durant le mois d'octobre, des escadrons de gardes ayant rallié les FFI d'Auvergne puis ayant suivi le GMSO⁵⁷. Sur le front de Royan, au sein de la *Demi-brigade de l'Armagnac*, l'ordre ministériel se traduit de même par le départ de 32 officiers et sous-officiers de la Garde, ralliés en août 1944 à Toulouse⁵⁸.

L'état-major de la Marine n'est pas en reste, soucieux de reconstituer des services, des unités et des dépôts destinés aux équipages de la flotte. Cette orientation se traduit par la prise en main des unités locales se revendiquant de la Marine et par la mise en place de *Bataillons de fusiliers marins*, chargés de rassembler et de mettre en cohérence ces unités locales et les divers éléments de la Marine identifiés parmi les FFI. Quatre bataillons de fusiliers marins sont ainsi organisés à partir de novembre : un pour les fronts charentais (*Bataillon de Fusiliers Marins de Rochefort*, avec 440 hommes à la mi-décembre 1944), deux en Bretagne (dans le Finistère et dans le Morbihan), tandis que deux autres sont organisés à partir d'éléments marins d'horizons variés (région parisienne, Toulon, Amiens, ainsi qu'une compagnie de marins basée jusqu'alors à Vichy), réunis près de Tours puis affectés le long de la Vilaine, à la jointure des fronts de Lorient et de Saint-Nazaire. Ces quatre derniers bataillons sont regroupés administrativement en janvier 1945 en un 4^e Régiment de Fusiliers marins (1 229 hommes à la date du 20 mars)⁵⁹.

La Marine entreprend parallèlement de reprendre la main sur le petit bataillon de 280 hommes, formé par les élèves de l'École navale et leur encadrement. L'École navale de Brest, dispersée en 1940, a été reformée en 1943 dans le Lot-et-Garonne à Clairac. Les élèves et leur encadrement forment un bataillon qui passe au maquis le 14 août 1944. Ce bataillon s'affilie en septembre, à Toulouse, à la *Demi-brigade de l'Armagnac*. L'unité suit ensuite la demi-brigade à Bordeaux puis sur le front de Royan. Composé d'élèves officiers et sous-officiers, ce bataillon intéresse naturellement l'état-major de la Marine. Des pourparlers sont entrepris à la fin de l'année 1944 pour assurer son retour dans le giron de la Marine⁶⁰. Une notice en résume les motivations :

« Les élèves étaient loin de la mer [*sic* : à Marennes!], leur instruction pratiquement impossible. Il n'était pas normal non plus de continuer à utiliser des aspirants et des officiers marinières comme simples soldats dans des groupes de combat⁶¹. »

Le bataillon est finalement retiré du front le 20 janvier et renvoyé à Clairac, où l'unité est dispersée, les élèves étant affectés sur des navires.

L'Armée de l'Air entreprend des efforts similaires. Ce tri reste cependant inachevé à l'approche de la fin de la guerre. Au début du mois d'avril, la 19^e DI, qui relève de l'Armée de Terre, compte ainsi encore 343 engagés pour l'aviation et 630 marins ou engagés pour la Marine parmi ses 14 210 personnels (soit 7 %)⁶².

Les femmes

En septembre 1944, la population formée par les FFI n'est pas exclusivement masculine. Des femmes sont présentes, certes peu nombreuses : en tant que combattantes, en tant que personnel infirmier mais aussi en tant que compagnes. Peu de données sont conservées à leur sujet. Dans le cas des fronts du Sud-ouest,

56 : SHD Terre, cote 13 P 89 : EMGG, note n° 241-EMGG/3, 9 octobre 1944.

57 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 3^e Bureau, note n° 614/3, 17 octobre 1944 ; GMSO, 3^e Bureau, note n° 191/3, 27 octobre 1944.

58 : SHD Terre, cote 13 P 85 : Demi-brigade de l'Armagnac, état des mutations, 25 octobre 1944.

59 : Mordal Jacques, *Les Poches de l'Atlantique*, Presses de la Cité, Paris, 1965, p. 94-95.

SHD Marine, cote TTH8 : Rapport d'activité du BFMR, non daté.

SHD Terre, cote 10 P 447 : Journal de marche de la 19^e DI.

SHD Terre, cote 10 P 452 : Ordre de bataille des FFLI, 20 mars 1945.

60 : SHD Marine, cote TTH8 : Chronologie des événements principaux de l'existence de l'École navale entre le 14 août 1944 et le 23 janvier 1945, 8 février 1945.

61 : SHD Marine, cote TTH8 : Le Bataillon *École navale* sur les champs de bataille du Sud-ouest, non daté.

62 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note n°3 086/1 de renseignement, 7 avril 1945.

quatre infirmières sont par exemple mentionnées aux côtés des 1 400 hommes du 2^e Régiment FFI du Lot. Quelques autres, non dénombrées, accompagnent le Régiment Foch⁶³. Concernant le front de La Rochelle, le cas de Ginette Marois est emblématique. Cette jeune femme, née en 1920 et engagée dans des activités résistantes depuis 1941, s'illustre comme agent de liaison au sein des maquis FTP périgourdins, avec plusieurs faits d'armes. Elle suit les bataillons périgourdins FTP de la future *Brigade Demorny*, à Bordeaux puis devant La Rochelle. Elle s'y signale en traversant les lignes allemandes pour une prise de contact avec les groupes résistants rochelais. Elle décède le 15 octobre 1944, à la suite d'un accident de circulation.

En 1944, l'institution militaire n'accorde pas de place aux femmes parmi les combattants et limite leur engagement à des missions auxiliaires. La mise en œuvre des engagements volontaires pour la durée de la guerre, synonyme d'entrée définitive dans le giron de l'armée, donne ainsi lieu au départ ou à la réaffectation des femmes présentes parmi les FFI. Cet aspect reste peu documenté. Dans le cas de la *Brigade Demorny* (quelque 6 500 hommes en novembre 1944 sur le front de La Rochelle), la régularisation donne lieu au départ de la plupart des femmes : seules deux dactylos sont autorisées à rester pour chaque bataillon (soit six ou huit femmes au total pour le 108^e RI issu de la brigade), tandis que leur « excédent » est envoyé à l'arrière, pour devenir des auxiliaires féminines de l'armée ou dans l'attente d'un « renvoi sur les familles »⁶⁴.

Malgré ces mesures, des femmes resteront associées à certaines unités, de près ou de loin. Les fronts du Sud-ouest en fournissent à nouveau des exemples. L'épouse du colonel FFI Georges Moressée, le commandant belge du Régiment Z, s'occupe ainsi jusqu'en mai du service médical de son unité. Dans le Médoc, l'épouse du commandant d'un des bataillons du 34^e RI, issu des maquis landais, a de même dirigé le service social de ce régiment. Quant à l'épouse du commandant en second du Régiment Parisot puis du 158^e RI, elle a animé à Auch une association des *Amies du front*, qui s'est notamment chargée d'envoyer des colis aux volontaires gersois du front de Royan (avec des couvertures, des pull-overs mais aussi des bouteilles d'Armagnac).

Les étrangers et les indigènes

La sélection par les engagements donne lieu à une séparation entre les Français de métropole, les étrangers et les *indigènes*, ex-prisonniers des *Frontstalags*, originaires d'Afrique du Nord ou des colonies. La notice ministérielle diffusant le programme de réarmement du 30 novembre 1944 résume la doctrine retenue : absorber au sein des groupements du génie « les étrangers non candidats à l'engagement dans la Légion étrangère et les Nord-africains ex-prisonniers qui, n'ayant pas demandé à sa battre dans les unités de la 1^{re} Armée, sont néanmoins volontaires pour continuer à servir »⁶⁵. Le message est relayé par les régions militaires, telle la 18^e Région (Bordeaux), dont les notes de service et minutes de réunions sont explicites :

« En aucun cas les indigènes coloniaux (Sénégalais, Malgaches, Indochinois), les indigènes nord-africains (Algériens, Marocains, Tunisiens) ne peuvent être intégrés dans les bataillons de marche [FFI] en formation [...]. Aucun étranger ne doit être conservé dans les bataillons de marche. Ceux d'entre eux qui seraient volontaires pour signer un engagement pour la durée de la guerre seront versés dans un bataillon de pionniers étrangers en cours de constitution⁶⁶. »

« Aucun nord-africain ou indigène colonial ne doit plus subsister isolé dans les unités⁶⁷. »

Pour les volontaires étrangers comme pour les ex-prisonniers des *Frontstalags*, trois alternatives sont donc

63 : SHD Terre, cote 13 P 81 : FFGR, ordre de bataille du 2^e Régiment du Lot, décembre 1944.

Bulletin *Foch* n° 4, 23 décembre 1944.

64 : SHD Terre, cote 12 P 20 : 108^e RI, instructions du lieutenant-colonel Bousquet, 22 décembre 1944.

65 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944.

66 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, instructions sur l'organisation des bataillons de marche, 11 octobre 1944.

67 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, compte-rendu de réunion hebdomadaire des chefs de corps et des services, 5 décembre 1944.

proposées : rejoindre les troupes en opération (Légion étrangère ou unités nord-africaines de la 1^{re} Armée), servir de main d'œuvre (groupements du génie) ou retourner à la vie civile. Cette dernière option n'est recevable que pour une fraction des volontaires étrangers : ceux qui ne sont pas d'ex-supplétifs des forces allemandes, à savoir les volontaires belges ou espagnols. Pour les ex-prisonniers des *Frontstalags*, l'option du retour au foyer implique un transit au sein d'unités d'*indigènes* rapatriables, dans l'attente d'un transport par bateau vers l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne ou, à plus lointaine échéance, vers l'Indochine. A l'instar des troupes africaines concernées par le *blanchiment* de la 1^{re} Armée, le rapatriement n'est de toute façon ouvert qu'aux *indigènes* dont les contrats d'engagement sont échus ou qui justifient d'une participation à au moins trois campagnes.

Parmi les étrangers, qui constituent un public parfois qualifié de « difficile »⁶⁸, les situations varient selon les nationalités. Des centres de réception et de transit des volontaires polonais, ressortissants polonais présents en France dès avant 1939 ou déserteurs des forces allemandes, sont créés pour le compte des autorités polonaises. Les Soviétiques, tous ex-supplétifs de la *Wehrmacht*, sont regroupés dans l'attente de leur prise en charge par des délégations de l'Armée Rouge, en vue d'un rapatriement. Ces hommes sont sous étroite surveillance de la gendarmerie : si certains déserteurs soviétiques ont effectivement épaulé les FFI, les diverses unités de combattants soviétiques sous commandement allemand ont laissé de tristes souvenirs de leur participation à des opérations de répression.

Les Espagnols, principalement concentrés en Aquitaine (18^e Région) et en région toulousaine (17^e Région), font l'objet d'une attention ambivalente, entre leur statut d'anciens guérilleros ayant pris une part effective aux combats de l'été 1944 et leurs velléités de poursuite de la guerre en Espagne. Ainsi en est-il dans le département du Lot-et-Garonne, où les volontaires espagnols sont regroupés en un bataillon nommé *Liberté* mais dont le but « est surtout de contrôler et réunir tous les Espagnols qui étaient dans les formations FFI et [de permettre] en outre de surveiller les armes que possèdent ces derniers »⁶⁹. Quant aux volontaires italiens, pour la plupart issus des reliquats d'unités italiennes stationnées en France durant l'été 1944, ils sont tolérés sous la forme d'unités dites *garibaldiennes* (à Lyon, dans les Alpes maritimes, à Bordeaux), dans la mesure où ils constituent un gisement de potentiels spécialistes.

L'engagement dans la Légion étrangère, proposé en première priorité aux étrangers, n'a pas fait l'unanimité, comme l'exprime un rapport d'une unité du front de Royan :

« Mauvaise humeur générale contre les mesures d'élimination [des étrangers]. Les étrangers en particulier, généralement des résistants de la première heure [Belges, Espagnols, sont très mécontents d'avoir à choisir entre des corps de mauvaise réputation [la Légion étrangère] ou des camps de regroupement. Ils demandent en masse leur naturalisation massive⁷⁰. »

Au fil des semaines, les volontaires étrangers deviennent davantage une charge qu'un gisement de main d'œuvre militaire. Ainsi en est-il des effectifs soviétiques, qualifiés de sources de problèmes ou de troubles dans les correspondances des régions militaires. Parmi les 8 000 guérilleros espagnols de l'automne 1944, seule une fraction de quelques centaines d'hommes connaît un emploi militaire sur les fronts de l'Atlantique (principalement dans le Médoc mais également en tant qu'artilleurs devant Royan et la Rochelle). Ils sont finalement démobilisés et désarmés en vue d'un emploi pour de grands travaux civils⁷¹. Concomitamment, les Belges ex-FFI, incorporés dans les groupements du génie, sont renvoyés dans leurs foyers à la mi-mars⁷². Quant aux volontaires Polonais ne désirant pas rejoindre les forces polonaises sous commandement britannique, ils sont expédiés comme unités de travailleurs auprès de la 1^{re} Armée (19^e et 29^e Groupements du génie). Le général Deligne, commandant la 1^{re} Région militaire où 1 800 volontaires polonais avaient été

68 : Rapport du capitaine Dubost, 10 novembre 1944, doc. cit.

69 : SHD Terre, cote 13 P 81 : EMN FFI, 2^e Bureau, lettre n° 62/EMN/2/ST, 17 octobre 1944.

70 : SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, rapport périodique sur le moral, 15 mars 1945.

71 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 12 P 140 : 12^e RA, rapport périodique sur le moral du 3^e Groupe, 1^{er} mars 1945.

72 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 7 mars 1945, citant la DM n° 666-EMGG/I du 20 février 1945.

regroupés, exprime son « soulagement » après le départ de ces contingents vers la 1^{re} Armée :

« Ils s'intéressaient trop vivement à la vie politique intérieure du pays où ils s'étaient réunis, et puisqu'ils désiraient se battre, leur avoir donné le moyen de le faire était une solution élégante, qui a satisfait eux-mêmes et la population⁷³. »

Il convient enfin de mentionner que le tri des étrangers connaît une certaine inertie au sein des formations des fronts du Sud-ouest. Lors du regroupement des composantes de la 23^e DI en juin 1945, force est de constater que la division, qui ne comprend pas de formations étrangères, compte encore dans ses rangs des combattants étrangers (100 dénombrés le 26 juin, ainsi que 32 soldats *indigènes* dispersés parmi les unités). Jusqu'en mai, l'artillerie de la 23^e DI est d'ailleurs commandée par un officier belge, passé par les maquis périgourdins, Georges Moressee, qui recevra le grade de colonel, avant son départ volontaire de l'armée. A la date du 1^{er} août, il ne reste plus que trois étrangers au sein de la division⁷⁴.

Adaptations

Le principe des engagements volontaires pour la durée de guerre et trois mois a été acté en septembre 1944 et mis en œuvre au cours de l'automne. Son application connaît toutefois diverses variations, entre formules *ad hoc* improvisées dès avant la parution du décret du 20 septembre et adaptations locales. Plusieurs exemples apparaissent au fil des archives du SHD : en 14^e Région militaires (Lyon), sur les fronts des poches allemandes et au sujet des divers FFI alsaciens et mosellans.

Variation helvétique en 14^e Région

Au sein de la 14^e Région la question des engagements se pose dès les premiers jours du mois de septembre 1944, en lien avec le projet de création d'une *Division alpine FFI*. Dans ce cadre, les volontaires FFI vont signer des contrats, dont un grand nombre n'est établi que pour une durée de six mois. Ces contrats *ad hoc* refont surface en février 1945, lors de leur arrivée à expiration : certains volontaires conditionnent alors leur renouvellement à une augmentation des allocations familiales jugées insuffisantes⁷⁵.

La 14^e Région se singularise également dans un autre domaine. Le 5 octobre, par une instruction destinée aux commandants des subdivisions départementales, le colonel Descour, commandant régional, a fixé un programme de formations à mettre sur pied : les unités de la *Division alpine*, ainsi que des formations territoriales chargées de missions de sécurité et de garde. Pour celles-ci, les commandants départementaux se voient proposer une formule inspirée des unités territoriales helvétiques, composées de citoyens affectés dans leurs foyers mais mobilisables en permanence :

« Si le commandement départemental a prévu la formation d'unités type Suisse, les hommes seront mis en congé dès que l'intendance aura procédé aux formalités nécessaires (congé sans solde). Un noyau administratif de deux ou trois gradés ou hommes devra cependant demeurer pour tenir la comptabilité de l'unité et procéder aux rassemblements temporaires prescrits par le chef départemental pour l'instruction des hommes⁷⁶. »

Cette formule apparaît pratiquée en Savoie et dans l'Ain. En novembre, outre un bataillon « permanent », la Subdivision de Savoie prévoit l'organisation de trois groupements « type Suisse ». Ces groupements devaient compter chacun plusieurs compagnies mais, au total, seules quatre compagnies sont dénombrées (Moutiers, Albertville, Aix-les-Bains et Pont-de-Beauvoisin). Dans l'Ain, la formule helvétique est adoptée dans le secteur du Bugey (Compagnie territoriale de Belley). Ce mode d'organisation n'est cependant pas

73 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945.

74 : SHD Terre, cote 11 P 171 : Ordres de bataille de la 23^e DI, 26 juin 1945 et 1^{er} août 1945.

75 : SHD Terre, cote 11 P 174 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport de mission des capitaines Cayatte et Bareault auprès de la 27^e DA, 10 février 1945.

76 : 14^e Région militaire, note de service n° 277/I/C/4, 5 octobre 1944, doc. cit.

appelé à durer. Dès le 21 décembre, le colonel Descour appelle les commandants départementaux à dissoudre les unités de type Suisse d'ici à la mi-janvier : leur armement et le personnel prêt à signer un engagement volontaire pour la durée de la guerre sont à diriger vers les dépôts départementaux, en vue d'une affectation dans les formations permanentes. L'application de cette demande se heurte toutefois à une inertie manifeste, voire à une mauvaise volonté. Ainsi, en Savoie, sur quatre compagnies de type Suisse, une est effectivement dissoute dès le 1^{er} janvier (Compagnie d'Aix-les-Bains) mais les trois autres ne cessent d'exister qu'à la fin du mois de février, après une lettre de relance du colonel Descour le 5 février⁷⁷.

Solutions locales face aux poches côtières allemandes

Sur les fronts de l'Atlantique, les engagements donnent également lieu à des formules locales. Certains engagements ont adopté une formulation restrictive, vraisemblablement pour prévenir tout envoi ultérieur vers l'Indochine ou les colonies, comme le signale un rapport d'inspection du mois de mars 1945 :

« Les engagements sont maintenant souscrits sur des formules réglementaires. Toutefois [...] certains d'entre eux sont contractés pour la durée de la guerre "contre l'Allemagne" ou "européenne" [...] l'interdiction de cette mention risquerait d'entraîner, particulièrement dans les FFO, des diminutions appréciables d'effectifs⁷⁸. »

Des formules *ad hoc* sont également retenues pour certains volontaires. Ainsi en est-il, sur le front de Royan, pour les membres charentais du *Groupe franc marin Armagnac*, une unité liée à la *Demi-brigade de l'Armagnac* puis au 158^e RI régularisé. Spécialisé dans l'exécution d'infiltrations et de traversées clandestines à travers l'estuaire de la Seudre et en direction de l'île d'Oléron, ce groupe est structuré autour d'une centaine de patrons pêcheurs, de marins et d'ostréiculteurs du secteur de Marennes. Le groupe s'illustre par des coups de main réussis durant l'hiver 1944-1945 puis lors des opérations amphibies d'avril et mai 1945 : passage en force de la Seudre le 16 avril, opérations commandos sur l'île d'Oléron le 1^{er} mai. Ces volontaires charentais quittent l'armée dès après les combats d'Oléron, retournant à leurs activités premières interrompues depuis l'automne 1944 :

« Il était entendu que leur engagement prendrait fin en même temps que les opérations envisagées. [A la date du 11 mai, l]a plupart de ces volontaires ont d'ailleurs repris leurs occupations antérieures⁷⁹. »

Une formule similaire est observée pour un des bataillons FFI du front de Dunkerque :

« [Un des quatre bataillons du 51^e RI est] d'une nature un peu spéciale [et] est formé de gens engagés pour la durée des opérations devant Dunkerque plus un mois. Ce sont des hommes de la région qui sont militaires et civils tout à la fois. Ils sont environ 250. Leur chef est le commandant *Dewule*, officier FFI [il s'agit d'une transcription erronée du nom de l'intéressé : Édouard Dewulf]⁸⁰. »

Variations alsaciennes et mosellanes au sein de la 1^{re} Armée

Parmi les unités FFI ayant convergé vers l'Armée B puis la 1^{re} Armée, figurent des unités revendiquant une identité alsacienne et mosellane, car composées d'Alsaciens et de Mosellans réfugiés au sein de l'ex-Zone

77 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, Subdivision de Chambéry, note de service n° 23-UT, 20 novembre 1944 ; 14^e Région militaire, note de service n° 1 138/S/C4, 21 décembre 1944 ; 14^e Région militaire, Subdivision de Chambéry, note de service n° 541/Sub-I, 25 janvier 1945 ; 14^e Région militaire, note de service n° 227/I/Org, 5 février 1945 ; 14^e Région militaire, Subdivision de Chambéry, note de service n° 1 581/Sub-I, 24 février 1945. Une particularité est à relever au sujet de la Compagnie territoriale de type Suisse prévue à Pont-de-Beauvoisin : bien qu'administrée par la Subdivision de Chambéry (Savoie), cette compagnie avait son centre de regroupement en Isère, à Saint-Albin-de-Vaulserre (cette commune étant limitrophe avec la Savoie).

78 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection générale interrégionale de l'Intendance, rapport d'inspection détaillée des 9^e, 18^e Régions et des FFO et d'inspection sommaire des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945.

79 : SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, lettre du lieutenant-colonel Babonneau, 11 mai 1945.

80 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945, doc. cit.

Sud. Certains, repliés dans le Sud-ouest ou le Massif central depuis 1939, ont refusé de retourner dans les départements annexés. D'autres en ont été expulsés ou sont des réfractaires ayant fui clandestinement pour échapper à l'enrôlement dans l'armée allemande. Une part de ces hommes a pris part aux maquis et aux activités résistantes de leurs régions d'accueil. A partir de la fin du mois d'août se pose pour ces hommes la question d'une remontée vers l'Alsace et la Lorraine afin de prendre part à la libération des provinces annexées. Des groupements alsaciens et lorrains se constituent et prennent le chemin du Nord-est, sachant que tous les FFI natifs d'Alsace ou de Moselle ne font pas ce choix (sur les fronts de Royan et La Rochelle, le 50^e RI FFI périgourdin compte 10 % d'Alsaciens et Mosellans, soit de l'ordre de 300 hommes, tandis que le *Régiment Bir Hacheim* comprend une compagnie formée d'Alsaciens⁸¹).

Il convient de relever le cas particulier de la colonie alsacienne de Suisse, au sein de laquelle un projet de groupement militaire prend corps durant le printemps et l'été 1944, amalgamant des résidents de longue date et quelque 200 réfractaires ou déserteurs des forces allemandes : le *Groupement mobile d'Alsace – Suisse (GMA-Suisse)*. En accord avec les autorités helvétiques et en lien avec l'état-major de l'Armée B, le groupement franchit la frontière le 21 septembre et est regroupé à Ornans, en vue de son instruction et de son équipement. Ses deux bataillons (rebaptisés 1^{er} et 4^e BCP FFI) sont engagés à partir du 21 novembre. Le *GMA-Suisse* offre la singularité de se référer aux Forces françaises de l'Intérieur tout en étant formé à l'extérieur de la France, dans le cadre d'une mobilisation extra-territoriale, dont la légalité est actée le 22 novembre par le ministre de la Guerre⁸².

A la date du 11 octobre 1944, six formations alsaciennes et mosellanes ont rejoint la 1^{re} Armée, pour un total de 4 640 hommes, arrivés en grande partie sans armement. Leurs provenances sont multiples : de Suisse, de Clermont-Ferrand, de Savoie, du Périgord et de la région toulousaine⁸³. Ces volontaires, dont la francophilie ne fait pas de doute, présentent un double intérêt pour les nouvelles autorités : ils constituent à la fois un apport à court terme de combattants pour les opérations en Alsace et, à moyen terme, une fois l'Alsace et la Moselle libérées, un vivier de fonctionnaires et de responsables locaux à même d'appuyer le rétablissement de la légalité républicaine et le retour des populations locales au sein de la communauté nationale. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que l'état-major de la 1^{re} Armée adopte pour ces volontaires une formule d'engagement *ad hoc* : un engagement « pour la durée des opérations d'Alsace-Lorraine »⁸⁴. Les engagements volontaires pour la durée de la guerre ne sont mis en œuvre qu'à retardement : à partir du 15 décembre, pour le *GMA-Suisse* composé majoritairement de Haut-rhinois, en février 1945 pour les autres formations. Les besoins civils semblent avoir primé :

« On met à la disposition des commissaires régionaux et de différents services administratifs le personnel dont la présence à certains postes est estimée nécessaire afin de pallier à de graves inconvénients résultant de l'absence en Alsace et en Lorraine de fonctionnaires aptes à assurer la bonne marche de ces services. La présence d'autres éléments est sollicitée par les maires de leurs villages afin de procéder à la réorganisation de la vie économique⁸⁵. »

Le reliquat des effectifs est affecté à de nouvelles formations, au sein de la 14^e Division, de la 10^e Région (Strasbourg) et de la 21^e Région (Metz).

Variations alsaciennes pour la 10^e Région militaire

Le terme *FFI d'Alsace* recouvre des situations bien distinctes. Outre les unités FFI précédemment évoquées,

81 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, rapport périodique sur le moral, 13 février 1945.

SHD Terre, cote 12 P 4 : Journal de marche du Régiment Bir Hacheim.

82 : Charles Béné, *L'Alsace dans les griffes nazies*, Tome VII, Imprimerie Fetzter, Raon, 1988, p. 269-283.

83 : SHD Terre 10 P 225 : 1^{re} Armée, 1^{er} Bureau, Section FFI, situation des groupements FFI, 5 octobre 1944 ; EMGG, fiche n° 504-EMGG/I, 11 octobre 1944.

84 : SHD Terre 10 P 225 : 1^{re} Armée, 4^e Bureau, compte rendu sur le réarmement de la Brigade Alsace-Lorraine et du Bataillon Schmidt, 20 février 1945.

85 : Charles Béné, *op. cit.*, p. 282.

se revendiquant d'Alsace mais formées à l'extérieur de cette région à partir de réfugiés et de réfractaires, des commandements départementaux FFI ont également été constitué durant l'été 1944 autour des formations résistantes implantées sur place. Faiblement armés et pas nécessairement nombreux au sein d'une région où jeunes et moins jeunes ont été largement ponctionnés par l'enrôlement contraint dans l'armée allemande, ces FFI apparaissent au grand jour deux mois après les décisions gouvernementales encadrant la régularisation des FFI. Ils servent de guides aux unités françaises ou américaines, se chargent de missions de garde. Dans le Bas-Rhin, l'activité de l'état-major FFI départemental prend toutefois une tournure politique voire policière, en marge des nouvelles autorités françaises. Les relations avec ces dernières restent distendues, ainsi que le décrit l'historique de la 10^e Région militaire (placée aux ordres du général Schwartz puis du général Touzet du Vigier à compter du 11 janvier) :

« Les relations avec les FFI, sans être mauvaises, ne furent pas, dans cette période [décembre 1944], des meilleures en raison de l'activité extra-légale qu'ils manifestèrent sous forme d'arrestations illégales, en particulier de perquisitions, de séquestrations, etc⁸⁶. »

Sous l'égide de la nouvelle 10^e Région ou de la 1^{re} Armée, l'incorporation des FFI alsaciens par engagements dans l'armée est entreprise. La formation de bataillons de sécurité pour le compte de la 10^e Région ne se fait toutefois que difficilement, tandis que les organisations FFI gardent de fait leur autonomie. En particulier, dans le Bas-Rhin, où le cadre de trois bataillons est organisé, peu de FFI choisissent de s'engager en décembre 1944 : l'ossature des trois bataillons repose pour l'essentiel sur les éléments alsaciens du *Bataillon Schmidt*, venu de Toulouse, et sur un bataillon numéroté II/10, formé à Nancy avec des *Malgré-Nous* alsaciens, ex-prisonniers de guerre, libérés des camps alliés⁸⁷.

La dissolution officielle des FFI d'Alsace n'est proclamée que le 9 février 1945, alors que les organisations FFI manifestent leur velléité de persister. Dans ce cadre, le général Touzet du Vigier propose une alternative au retour à la vie civile ou à l'engagement dans l'armée. Dès le 3 février, il instaure en effet des formations spéciales, ne nécessitant pas d'engagement dans l'armée : les *Bataillons de Volontaires du Rhin* (BVR), à raison d'un par département⁸⁸. Ces unités, qualifiées par Touzet du Vigier de « sorte de milice civique-militaire chargée de remplir des missions de sécurité territoriale »⁸⁹, prennent le relais des missions de sécurité, de police et de garde confiées (ou concédées) jusqu'alors aux FFI locaux. Le fonctionnement proposé apparaît assez comparable aux unités de type Suisse de la 14^e Région militaire : des missions temporaires, sur convocation à durée déterminée, à proximité des lieux de recrutement des volontaires, qui conservent leur arme à leur domicile et ne disposent pas d'autre uniforme qu'un brassard. De telles formations ne voient pas le jour en Moselle (21^e Région) où les volontaires sont incorporés selon des contrats réguliers.

La création d'unités civiles mais armées ne s'inscrit clairement pas dans la politique gouvernementale. Touzet du Vigier informe le ministère de la Guerre de son initiative le 8 février, évoquant une solution qui lui « est apparue comme la seule permettant, sans heurt, un retour immédiat à la légalité républicaine ». Fait rare, le SHD conserve les commentaires manuscrits apposés sur ce message au sein de l'EMGG, les 15 et 16 février. Les signatures permettent d'identifier les généraux Leyer et Pfister, respectivement commandant et sous-chef de l'EMGG :

Commentaire du général Leyer : « Je n'aime pas beaucoup ce retour aux unités de volontaires sans conditions. Ces effectifs sont à incorporer dans le plan avec un numérotage et un statut légaux. Nos ressources sont trop médiocres pour que nous nous permettions de les gaspiller. »

86 : SHD Terre, cote 9 P 59 : 10^e Région militaire, Gouvernement militaire de Strasbourg, 3^e Bureau, historique succinct de la 10^e Région militaire, février 1945

87 : SHD Terre, cote 9 P 59 : 10^e Région militaire, 3^e Bureau, rapport sur le rôle et l'activité du Gouvernement militaire de Strasbourg, janvier 1945.

88 : SHD Terre, cote 9 P 59 : 10^e Région militaire, Gouvernement militaire de Strasbourg, 1^{er} Bureau, décision n° 1 322/1-Org portant création d'unités de Volontaires du Rhin, 3 février 1945.

89 : Historique succinct de la 10^e Région militaire, février 1945, doc. cit.

Commentaire du général Pfister : « Il y a là un curieux mélange de frontaliers, de FFI et de milices patriotiques. Évidemment ce n'est nullement dans la ligne actuelle. L'affaire étant lancée, il ne faut pas désavouer brutalement du Vigier [...]»⁹⁰. »

La réponse ministérielle officielle s'inscrit dans un subtil équilibre, entre validation formelle et désapprobation sur le fond :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve votre décision prise dans un but d'apaisement. Cependant, il convient de prévoir, dès maintenant, la suppression progressive de ces deux bataillons»⁹¹. »

Le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, saisi par ses propres services, met de toute façon son homologue de la Guerre en demeure de supprimer les unités litigieuses :

« Je suis [...] tout à fait défavorable à la création des *Volontaires du Rhin* [...]. Ces hommes n'ont pas d'uniformes, ils portent un brassard et conservent leurs armes en permanence chez eux. Ils sont, en fait, sous le commandement des anciens cadres FFI qui sont en même temps membres des comités de Libération. Il en résulte une confusion des pouvoirs qui va directement contre les instructions que le général de Gaulle a données lui-même aux chefs des FFI à son passage en Alsace [...]. J'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, de bien vouloir prescrire au général du Vigier la dissolution aussi rapide que possible des *Volontaires du Rhin*»⁹². »

Créé le 19 février, le 1^{er} BVR (Bas-Rhin) est dissous le 20 avril suivant. Le 2^e BVR (Haut-Rhin), créé le 10 février, est dissous dès le 1^{er} avril. Les volontaires bas-rhinois connaissent un ultime emploi le 18 avril, dans le cadre de la sécurisation de la rive gauche du Rhin, parallèlement à l'avance française sur la rive opposée. Les volontaires ayant finalement souscrit un engagement volontaire pour la durée de la guerre sont employés pour former un *Escadron de Choc n° 1*, chargé de la garde de l'état-major du Gouverneur militaire de Stuttgart et mettant fin au statut ambivalent des ex-FFI d'Alsace⁹³.

D'ultimes engagements ad hoc : les résistants rochelais

La capitulation allemande du 8 mai donne lieu à une ultime régularisation de volontaires assimilés aux FFI : les résistants de La Rochelle. La ville est libérée le 8 au soir, après la capitulation du commandant allemand de la poche rochelaise. A cette occasion, des groupes français armés, en relation avec les forces françaises assiégeantes depuis l'automne, apparaissent au grand jour et se maintiennent au cours des jours suivants. Pour offrir un cadre de régularisation à ces nouveaux FFI, l'état-major du Détachement d'armée de l'Atlantique décide le 25 mai de créer un *Régiment Jean Guiton* (du nom du maire de La Rochelle durant le *Grand siège* rochelais de 1627-1628), puis de le dissoudre dans la foulée,⁹⁴. Il ne s'agit que d'une mesure transitoire visant à apporter la paix sociale localement.

Le *Régiment Jean Guiton* est bien créé le 30 mai, avec un effectif total de 2 181 hommes (dont 60 officiers et 101 sous-officiers), puis dispersé le 1^{er} juin, avec un effectif de 2 082 hommes (dont 116 officiers et 194 sous-officiers)⁹⁵. Ces quelques chiffres soulèvent bien des interrogations. Avec plus de 2 000 hommes, ce

90 : SHD Terre, cote 12 P 289 : 10e Région, lettre n° 1 598/1-Org du général Touzet du Vigier au ministre de la Guerre, 8 février 1945.

91 : SHD Terre, cote 12 P 289 : EMGG, lettre n° 2 519-EMGG/1 du ministre de la Guerre au général Touzet du Vigier, 28 février 1945.

92 : SHD Terre, cote 12 P 289 : Ministère de l'Intérieur, lettre n° AL/COR 1 336 d'Adrien Tixier à André Diethelm, 15 mars 1945.

93 : SHD Terre, cote 9 P 59 : 10^e Région militaire, Gouvernement militaire de Strasbourg, 3^e Bureau, rapport sur les opérations effectuées sur le théâtre de la 10^e Région du 31 mars au 9 mai 1945, 25 mai 1945.

SHD Terre, cote 12 P 289 : Procès-verbaux de formation et de dissolution des 1^{er} et 2^e Bataillons de Volontaires du Rhin ; 1^e Armée, note de service n° 5 415/1/CU-1, 21 avril 1945.

94 : SHD Terre, cote 13 P 78 : DAAtl, note de service n° 10 864 DAAtl-EM/I Org du 25 mai 1945.

95 : SHD Terre, cote 13 P 78 : Régiment Jean Guiton, procès-verbaux de formation (30 mai 1945) et dissolution (1^{er} juin

régiment représente le dixième de la population de la poche de La Rochelle. Avec l'hypothèse d'un sex-ratio de 1, il intègre un homme sur cinq. Par ailleurs, l'unité perd une centaine d'hommes en deux jours : peut-on parler de désertions ? Dans les mêmes temps, elle connaît une forte inflation des rangs des officiers et sous-officiers dont le nombre a presque doublé, en l'absence de toute action militaire et trois semaines après la fin de la guerre en Europe.

1945).

Chapitre 13 - L'hiver 1944-1945 : la nécessité d'alternatives

En décembre et janvier, lorsqu'il adresse aux régions militaires la liste des unités qu'elles auront à former dans le cadre du plan de réarmement, le ministre de la Guerre prescrit la suppression des bataillons de marche FFI : à partir du 16 février 1945, ne doivent plus subsister d'autres unités que celles prévues au titre du plan du 30 novembre. Cette annonce traduit une volonté de retour à la normalité administrative d'une armée régularisée. Elle intervient à une période où la majorité des bataillons de marche a de toute façon été employée ou pré-désignée soit dans le cadre du programme du SHAEF, soit sur les différents fronts, soit au titre des premières nouvelles divisions.

La liste des unités à former au titre du programme de réarmement va toutefois bien au-delà des seuls bataillons de sécurité ou des composantes des grandes unités : outre celles-ci, il s'agit de former l'ensemble des services et unités de soutien de deux corps d'armée, des éléments de réserve et un complément substantiel aux unités logistiques de la 1^{re} Armée. Or, lorsque le ministère diffuse aux régions les listes d'unités à créer, force est de constater que le gisement des bataillons de marche FFI est en voie de tarissement. Par le double jeu des besoins des forces en opération sur les différents fronts et des refus de signature d'engagements volontaires pour la durée de la guerre, le potentiel de 382 000 hommes, annoncé en novembre 1944 et essentiellement composé de volontaires FFI, n'est plus d'actualité. Cet état de fait confirme *a posteriori* les doutes émis durant l'automne 1944 par le SHAEF sur la consistance des effectifs métropolitains. Le recours à des sources alternatives est dès lors nécessaire : engagés de longue durée, réservistes rappelés à l'activité et, à partir de janvier 1945, le recours à l'appel sous les drapeaux des jeunes gens, à commencer par ceux nés en 1923 (classe 1943).

Le tarissement du potentiel FFI

Un constat s'impose au début de l'année 1945 : les bataillons de marche encore disponibles sont insuffisants pour couvrir les besoins établis par l'EMGG. Cette situation transparait aussi bien dans les rapports des régions militaires, avec l'exemple ci-après des 8^e et 9^e Régions, qu'au sein des rapports des commandants des nouvelles divisions en voie de création.

Au niveau des régions militaires

L'exemple de la 8^e Région (Dijon) illustre l'insuffisance de la ressource constituée par les bataillons de marche FFI. A la date du 2 janvier 1945, les effectifs régionaux recensés se montent à 13 800 hommes, dont 11 980 répartis au sein de 19 bataillons de marche encore stationnés dans les différents départements ou employés pour la garde de la frontière suisse. L'effort demandé à la mi-janvier au titre du programme de réarmement porte sur 13 772 hommes, dont 5 694 hommes destinés à former deux régiments d'infanterie non-endivisionnés (4^e et 60^e RI) et un bataillon d'un troisième régiment (94^e RI)¹. Les ressources régionales apparaissent à première vue suffisantes. C'est cependant sans compter sur des demandes parallèles.

Si onze des 19 bataillons de marche permettent de répondre à l'effort demandé pour les régiments d'infanterie, trois autres bataillons, représentant 1 600 hommes, ne peuvent plus être pris en compte, car désignés pour rejoindre la 1^{re} Armée. Les bataillons de marche restants ne regroupent par ailleurs pas du personnel immédiatement adapté pour les formations d'artillerie, de transport et de service demandées au titre du programme de réarmement. D'autres demandes de renforts pour la 1^{re} Armée étant en instance, l'ampleur des besoins assignés à la 8^e Région dépasse en fait les 13 772 hommes précédemment cités. A la mi-janvier, un rapport d'inspection cible un besoin réel de 19 000 hommes. Sans compter d'inévitables

1 : SHD Terre, cote 9 P 49 : Ordre de bataille de la 8^e Région militaire, 2 janvier 1945 ; DM n° 632-EMGG/1, 19 janvier 1945.

décallages entre les effectifs disponibles et les spécialités attendues, la consommation complète des bataillons de marche ex-FFI présents au début du mois de janvier ne permet que de couvrir 63 % de ce besoin global².

La situation n'est pas différente au sein de la 9^e Région. A la fin de l'année 1944, après que la plus grande partie de ses effectifs a rejoint le front de l'Atlantique, la 9^e Région n'a plus la main que sur six petits bataillons de marche. Or, le 21 décembre, l'EMGG lui enjoint de former deux régiments non-endivisionnés (80^e et 117^e RI), totalisant 4 948 hommes, et un ensemble de formations de réserve et de soutien (dont un nouveau régiment d'artillerie). La prescription ministérielle est appliquée : les deux régiments sont bien créés à la date du 1^{er} janvier, absorbant les six bataillons de marche encore disponibles mais ne totalisant à la mi-janvier que 1 814 et 1 760 hommes. Dès la fin du mois janvier, l'EMGG doit adapter sa demande : avec les bataillons de marche disponibles, il n'est plus question à court terme que de la formation d'un seul régiment (le 117^e RI) et de deux formations logistiques. Le reste des unités de soutien à créer est mis en attente, dans un contexte d'effectifs d'autant plus tendu que l'un des six bataillons de marche est concomitamment prélevé par l'EMGG pour rejoindre la Lorraine (30^e BCP FFI) : la 9^e Région ne pourra procéder à de nouvelles créations d'unités qu'une fois l'appel de la classe 1943 mis en œuvre³.

Au niveau des nouvelles divisions

Les commandants des nouvelles divisions dont la constitution a été engagée dès l'automne 1944 connaissent le même tarissement du potentiel des bataillons de marche FFI. En région parisienne, le vivier initial des FFI franciliens, estimés à 35 000 hommes en septembre, a semblé pouvoir suffire pour réunir les 17 000 hommes de la 10^e DI. Or, à la fin du mois de décembre, après avoir absorbé 27 bataillons de marche, la 10^e DI affiche encore un déficit de 4 500 personnels, face auquel le général Billotte, commandant la division, ne peut que constater « qu'il sera des plus difficiles à la Région de Paris de combler avec ses propres ressources le déficit »⁴.

Un même constat peut être dressé en Bretagne, au sujet de la 19^e DI. A la fin du mois de décembre, bien qu'ayant absorbé les quatre cinquièmes des bataillons de marche formés en Bretagne, les unités organiques de la division ne regroupent encore que 10 400 personnels : 5 500 personnels restent à réunir, essentiellement des spécialistes (conducteurs, mécaniciens...), plus difficiles à rassembler parmi les volontaires FFI⁵. Lors de l'activation de la 36^e DI dans le Sud-ouest en février 1945, la configuration observée est similaire : hormis pour l'infanterie, les sources en effectifs apparaissent « infime[s] », voire « inexistantes[s] » : pour cette division comme ailleurs, seul le recours à un rappel massif de réservistes et à l'appel de la classe 1943 offre une perspective⁶.

Les engagés volontaires de longue durée

Les décrets des 19 et 20 septembre tiennent une place centrale pour l'étude de l'intégration des FFI au sein de l'armée nationale à refonder en métropole. Le cadre particulier d'engagement pour la durée de la guerre tardivement proposé pour les FFI ne doit cependant pas occulter la permanence des autres formes d'engagements classiquement employées par l'armée française : des engagements contractuels de moyen et long terme (de trois à cinq années), proposés aux candidats masculins ainsi, que de façon restreinte, aux

2 : SHD Terre, cote 7 P 42 : 8^e Région militaire, lettre n° 151/1 du général de division Chouteau au ministre de la Guerre, 15 janvier 1945.

SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 8^e Région militaire, 16 janvier 1945.

3 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, bulletin de renseignement, 15 janvier 1945.

SHD Terre, cote 9 P 54 : 9^e Région militaire, note de service n° 247/S/I, 27 janvier 1945.

4 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, lettre n° 1 504/1 du général Billotte au général Koenig, 27 décembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, rapport n°2 084/1 sur la mise sur pieds de la 19^e DI, 23 décembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport du général Cazaud sur la mise sur pied de la 36^e DI, 17 février 1945.

candidates féminines intégrées en tant qu'auxiliaires féminines de l'Armée de Terre (AFAT).

Les engagements de moyen et long terme

L'Armée B ouvre très rapidement des bureaux de recrutement au sein des régions qu'elle traverse. La 2^e DB fait de même en région parisienne, créant notamment un centre d'instruction à la conduite des engins blindés à Maisons-Laffitte en vue de répondre à ses besoins en personnels spécialisés⁷. Un document de janvier 1945 jauge ces engagements directs à 10 000 hommes pour les mois de novembre et décembre 1944, sans toutefois donner d'indication pour les mois précédents⁸.

Les fonds disponibles pour trois départements de la 5^e Région militaire (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher) offrent l'intérêt de distinguer les engagements volontaires de FFI, établis pour la durée de la guerre, et les engagements de non-FFI, portant sur des contrats de moyenne à longue durée. Dans le cas de ces trois départements, les engagements enregistrés en un trimestre dépassent le seuil des 3 000 hommes, soit l'équivalent d'un régiment d'infanterie. Il convient cependant de relever que les engagements reçus ne se cantonnent pas à la seule Armée de terre, ce qui ne permet pas d'établir un lien direct entre les engagements comptabilisés et la formation de nouvelles unités. Ainsi, en Eure-et-Loir, sur 508 engagements reçus à la date du 9 octobre, 41 % portent sur l'Armée de l'Air, 22 % sur la Marine et 5 % sur les troupes coloniales : dans cet exemple, seuls 163 engagements (32 %) sont en relation avec les besoins du moment pour les forces terrestres⁹.

Dès l'automne, les régions militaires ouvrent la possibilité d'engagements portant spécifiquement sur l'Extrême-Orient. La présence d'un dépôt réunissant des volontaires pour cette destination est mentionnée en 1^{re} Région (Lille) dès le mois de novembre¹⁰. Les rapports d'activité des subdivisions départementales de la 5^e Région en font également mention. A titre d'exemple, parmi les 895 engagements individuels non-FFI enregistrés en Eure-et-Loir en octobre et novembre 1944, soixante ont concerné les troupes coloniales destinées à l'Extrême-Orient¹¹.

Les méthodes empruntées pour promouvoir les engagements sont assez classiques : affiches, annonces dans la presse ou par radio. En région toulousaine, il est fait mention de tracts lancés d'avions¹². Pour répondre aux besoins de certaines spécialités, une propagande ciblée est également de mise. Durant l'automne 1944, le Service de Santé de la Direction des FFI est ainsi à l'initiative d'une campagne de recrutement au sein des facultés de médecine, sous la forme de réunions d'appel au volontariat parmi les étudiants¹³.

Les auxiliaires féminines

Au début du mois de septembre, les négociations engagées entre l'EMGG et le SHAEF sur le programme des effectifs libérés ont intégré l'hypothèse du recrutement d'un millier de volontaires féminines¹⁴. Les fonds conservés au SHD au sujet des projets de réarmement ne détaillent pas les suites accordées à cette hypothèse. Des auxiliaires féminines sont toutefois bien recrutées en métropole, à l'instar de leurs

7 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 512-EMGG/1, 11 octobre 1944.

8 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, note n° 73-EMGG/I, 4 janvier 1945.

9 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, note du lieutenant-colonel Martin sur la situation à Chartres, 10 octobre 1944.

10 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} Bureau, état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944.

11 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport sur l'activité du 15 au 30 novembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945.

13 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, 10 janvier 1945.

14 : SHD Terre, cote 7 P 249 : Ministère de la Guerre, EMGG, Section Liaison-Armement, note n° 219-EMA/LA, 9 septembre 1944.

consœurs d'Afrique du Nord présentes dans les rangs de la 1^{re} Armée. La présence de ces recrues est évoquée dans le cas d'au moins deux des nouvelles divisions constituées en métropole. De l'ordre de 350 auxiliaires féminines sont recrutées durant l'hiver 1944-1945 pour les services de la 27^e Division alpine, faute de personnel masculin suffisant pour les tâches administratives. De même, en mars 1945, des secrétaires formées à l'École Pigier sont affectées à la 36^e DI pour étoffer son état-major¹⁵. Au final, le seuil des mille auxiliaires semble largement dépassé : en 1980, l'étude de Jacques Vernet évoque 12 000 auxiliaires recrutées en métropole¹⁶.

Il est à noter que ces femmes, proportionnellement très peu nombreuses, ont laissé quelques traces archivistiques dénotant une appréciation ambivalente de leur présence. En mars 1945, sur le front de Royan, où le nombre des AFAT n'a pas dépassé quelques dizaines, elles sont l'objet de récriminations relevant quasiment du fantasme : « Il n'y a pas de drap pour nous [les engagés masculins] confectionner des capotes mais on en trouve bien pour habiller les AFAT qui font les bombes à l'arrière »¹⁷. Cette jalousie apparaît d'autant moins méritée qu'une description contemporaine des AFAT du même secteur mentionne des conditions vestimentaires loin de la haute couture :

« Elles étaient très mal habillées, l'une avait un imperméable trois-quarts beaucoup trop long, un pull-over kaki à col roulé encore plus grand, le tout sur une jupe de soie noire, elle avait les pieds enfoncés dans d'énormes godillots liés avec des ficelles ; une portait un pantalon long et une autre une jupe à fleurs ; toutes arboraient avec cela un air sauvage et hargneux, qui n'était pas encourageant pour les militaires, mais qui fit merveille "pour le bien du service"¹⁸. »

Rappels à l'activité et conscription

Engagements des ex-FFI pour la durée de la guerre et engagements classiques de moyenne ou longue durée ont en commun de reposer sur une démarche de souscription volontaire. Pour mener à bien le réarmement envisagé en métropole, le gouvernement provisoire ne se contente pas du seul ressort du volontariat. Bien au contraire, à partir du début de l'année 1945, le projet français va reposer de façon croissante sur un recrutement coercitif : d'une part, le rappel à l'activité de réservistes et de militaires d'active en congé d'armistice, qui n'auraient pas spontanément déjà rejoint les FFI ou l'Armée, et, d'autre part, l'appel systématique sous les drapeaux des jeunes classes (classe 1943 puis classes 1939 à 1942).

Les rappels à l'activité

Bien que peu traitée dans l'historiographie, la question des rappels à l'activité de militaires d'active encore sous contrat (malgré leur mise en congé de fait depuis juin 1940 ou novembre 1942) et de réservistes est un sujet de préoccupation majeur pour les nouvelles régions militaires, car il s'agit d'un potentiel vivier de cadres et de spécialistes indispensables pour mener à bien la remise en route d'une administration territoriale et d'éventuels projets de création d'unités. Les données quantitatives restent cependant partielles et imprécises (voir le tableau 13.01).

Le cas assez bien documenté de la 5^e Région militaire (Orléans) montre que les subdivisions départementales engagent le recensement des réservistes et militaires d'active présents sur leurs ressorts respectifs dès la seconde quinzaine du mois de septembre, alors que les opérations militaires dans cette région n'ont pris fin que vers le 12 septembre, lors de la reddition de la *colonne Elster*. Ce recensement

15 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958, Tome II, 2^e Guerre mondiale – Résistance – Libération*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, p. 230.

SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la mise sur pied de la 36^e DI, 28 mars 1945.

16 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 134.

17 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, rapport périodique sur le moral, 16 mars 1945.

18 : SHD Terre, cote 11 P 176 : Journal de marche de la Division de Marche Marchand.

s'appuie notamment sur des questionnaires adressés aux mairies. En Eure-et-Loir, département libéré dès les derniers jours d'août, le recensement du personnel militaire d'active et de réserve est achevé dès le 22 septembre. Dans le Loir-et-Cher, ce travail est également mené puis complété par le recensement des potentiels conscrits : à la mi-novembre, il a porté sur près de 40 000 hommes nés entre 1897 et 1925.

Les premiers rappels de militaires d'active et de réserve interviennent sans tarder. Un détail quantitatif est disponible dans le cas de la Subdivision du Loiret : 664 personnels ont d'ores et déjà été rappelés à la date du 31 octobre, un nombre porté à 800 un mois plus tard. L'exercice rencontre toutefois de multiples aléas, avec un rendement parfois peu élevé. Ainsi, toujours au sein de la Subdivision du Loiret, parmi 320 rappels de militaires d'active encore sous contrat, si 295 réponses ont été obtenues, seuls 64 personnels ont rejoint une affectation (soit 20 %), les autres ne pouvant donner suite pour des raisons variées : mauvaises adresses des appels, militaires ayant déjà repris du service (FFI) ou affectés à d'autres missions (police notamment), décès mais aussi signalement de déportations¹⁹... Le rendement de 20 % constaté dans l'exemple précédent n'a pas valeur de généralité. Les données quantitatives manquent sur ce sujet mais d'autres mentions, plus ou moins tardives, existent, tel un taux de 10 % rapporté au sujet de l'appel de 1 300 réservistes du Train en 17^e Région militaire (Toulouse)²⁰. Les résultats obtenus ne sont néanmoins pas négligeables. Ainsi, au sein de la 1^{re} Région (Lille), les personnels rappelés à l'activité représentent 8 % des effectifs militaires à la date du 1^{er} novembre, soit plus de 1 700 hommes²¹.

Les comptes-rendus de la 1^{re} Région témoignent de la réception des mesures de rappel, en particulier une perception négative de l'appel de réservistes alors que la mobilisation des jeunes classes n'était pas encore lancée :

« L'annonce de l'appel sous les drapeaux [de la classe 1943] a été favorablement accueillie par l'opinion, qui s'était émue du rappel de réservistes alors que les jeunes demeurent libres. En particulier, une partie de la population s'étonnait que des mesures de faveur soient prises pour les pères de famille de la classe 1943, alors que des réservistes ayant plusieurs enfants étaient convoqués. La décision du conseil des ministres a donc apporté un certain apaisement. Toutefois, du point de vue pratique, l'incorporation des classes en cause ne semble pas réalisable avant des délais importants²². »

L'acceptation sociale des rappels des réservistes reste problématique. D'une manière générale, les intéressés montrent peu d'empressement à répondre :

« En plus de l'incorporation normale, la 1^{re} Région doit faire face à d'importants rappels de réservistes destinés soit au renfort pour la 1^{re} Armée, soit au recomplètement des unités en formation ou territoriales. Pour ceux-ci [...] un nombre considérable de demandes de sursis ou de mise en appel différé parviennent à la 1^{re} Région. Dans certains cas, des chefs d'entreprise demandent pour plusieurs membres de leur personnel l'annulation des convocations envoyées et même des sursis pour des jeunes de la classe 1943. Ceci s'explique par la démobilisation des ouvriers mineurs et de certaines entreprises présentant un intérêt particulier au point de vue national. Cette inégalité a affecté profondément le reste de la population et tout particulièrement les cultivateurs qui se jugent sacrifiés²³. »

Un constat similaire est dressé en 8^e Région : l'appel supplémentaire de 4 000 réservistes en avril 1945 y est

19 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport n° 372/EM, 22 septembre 1944 ; 5^e Région militaire, Subdivision de Blois, compte rendu d'activité du général Auniord, 14 novembre 1944 ; 5^e Région militaire, Subdivision d'Orléans, rapport d'activité n° 100/2, 31 octobre 1944 ; Subdivision d'Orléans, 1^{er} Bureau, note d'organisation générale, 30 novembre 1944 ; Subdivision d'Orléans, 1^{er} Bureau, note d'organisation générale, 15 janvier 1945.

20 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 mai 1945.

21 : EMGG, 1^{er} Bureau, état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944, doc. cit.

22 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 7 mars 1945.

23 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 28 mars 1945.

perçu comme un trouble pour l'économie régionale, notamment en matière agricole²⁴. Précisons enfin, au regard d'un rapport de la 17^e Région du mois de mars, que les difficultés matérielles de l'armée sont clairement connues des populations civiles, ce qui réduit d'autant son attractivité :

« Les engagements ont un rendement nul : le manque de matériel connu des civils y est pour beaucoup, malgré une grosse propagande faite par voie de la presse, la radio et même des tracts lancés d'avions [...]»²⁵. »

Régions militaires	Recrues de la classe 43 appelées	Réservistes rappelés
1 ^{re} Région	4 500	Au moins 4 700
4 ^e Région	11 000	6 000
8 ^e Région	6 700	Au moins 4 400
9 ^e Région	2 300	Non précisé
11 ^e Région	10 000	Idem
16 ^e Région	8 000	Idem
18 ^e Région	3 300	Idem
20 ^e Région	4 200	Idem
15 ^e Région	25 000	

Sources du tableau : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, collection de comptes-rendus hebdomadaires, février à avril 1945 ; 8^e Région militaire, collection de bulletins de renseignements, mars à mai 1945. SHD Terre, cote 9 P 25 : Historique de la 4^e Région militaire, 1946. SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport sur l'incorporation de la classe 1943 dans les 9^e et 18^e Régions militaires, 21 mars 1945 ; MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945 ; MLIMOA, rapport d'inspection de la 16^e Région militaire, 5 avril 1945. SHD Terre, cote 6 P 16 : 15^e Région militaire, lettre n° 384 Org/I du général Malaguti au ministre de la Guerre, 18 avril 1945. SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, bulletin de renseignements du 31 mars 1945.

L'appel de la classe 1943 au premier quadrimestre 1945

Les fonds conservés ne permettent pas de quantifier au plan national l'ampleur numérique de l'appel de la classe 1943 sous les drapeaux. Les chiffres disponibles pour un panel de huit régions au cours du premier quadrimestre 1945 tendent à indiquer un potentiel peu élevé. Ces données sont restituées dans le tableau 13.01. Pour ces huit régions, le total atteint tout juste le seuil des 50 000 hommes. Par extrapolation, le total national avoisinerait les 130 000 à 150 000 jeunes gens.

Les régions militaires basent notamment leurs appels sur des recensements datant de 1942-1943, mis en œuvre sous le gouvernement de Vichy, vraisemblablement dans l'optique du Service de travail obligatoire. Ces sources restent imprécises, à l'image de la 8^e Région (Dijon) : tandis que le recensement de 1942 indique un potentiel de 16 000 jeunes gens, l'état-major régional ne table que sur 6 000 hommes, compte tenu des engagements dans les FFI, des déportations (STO compris) et des mouvements de population²⁶.

L'impossibilité à actualiser les recensements disponibles génère des rendements faibles. Seuls 69 % des appelés se présentent en mars au sein de la 17^e Région (Toulouse). Un taux similaire (68 %) est concomitamment observé dans la 18^e Région voisine. La levée de la classe 1943 porte également la marque des années de rationnement l'ayant précédé. Ainsi, en 9^e Région (Poitiers), parmi 2 304 recrues reçues en mars, un dixième a été exempté, principalement pour cause de « faiblesses de constitution imputables à la

24 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 mars 1945.

25 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945.

26 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 8^e Région militaire, 16 janvier 1945, doc. cit.

sous-alimentation ». Cette part atteint 15 % en 18^e Région²⁷.

L'appel de nombreux conscrits implique également de disposer d'une infrastructure d'accueil et d'encadrement. Or celle-ci fait défaut dans bien des régions. En janvier, le colonel Descour, commandant la 14^e Région, signale au ministère de la Guerre son incapacité à réunir des instructeurs qualifiés pour encadrer la classe 1943, notamment du fait de la constitution de la 27^e DIA. Seul le rappel de 150 réservistes, notamment des anciens sous-officiers et officiers de l'armée d'armistice, semble offrir localement une solution mais encore faut-il disposer d'un temps préalable pour les sélectionner et les mettre à niveau. Descour sollicite dès lors l'envoi de cadres de la 1^{re} Armée « bénéficiant de tout le prestige de nos armes victorieuses et de l'expérience de la guerre moderne » : sa demande restera vaine²⁸.

Le SHD conserve des fonds suffisamment détaillés pour permettre de suivre l'incorporation de la classe 1943 au sein de la 1^{re} Région (Lille) et de la 8^e Région (Dijon). Concernant la 1^{re} Région, des comptes-rendus sont disponibles de façon quasiment hebdomadaire. L'incorporation de la classe 1943 démarre à la mi-février, avec un rythme hebdomadaire de 500 à 700 ordres d'appel. D'entrée de jeu, cette incorporation se heurte à des écueils. D'une part, il faut préalablement rappeler des sous-officiers et officiers de réserve pour assurer l'encadrement des recrues. D'autre part, l'habillement pour les recrues est critique : à la date du 21 février, la 1^{re} Région n'a ainsi que 3 000 collections en stock, dont 1 200 d'ores et déjà obérées pour les besoins de la 1^{re} DI et des réservistes rappelés²⁹. Le manque d'habillement et d'équipement revient dans les rapports tel un leitmotiv, de semaine en semaine. Faute d'amélioration des conditions matérielles et sur fond de concurrences entre les demandes de l'EMGG, le général Deligne, commandant la 1^{re} Région, est contraint de cesser les incorporations à la fin du mois de mars :

« [D]es difficultés de tous ordres ont entravé et finalement arrêté l'incorporation. C'est surtout l'habillement qui est déficient, le nombre de collections allouées étant nettement insuffisant. L'habillement du personnel destiné aux unités en formation (1^{re} DI) constitue une lourde charge et notre situation serait sensiblement meilleure s'il n'avait pas fallu y faire face³⁰. »

La situation ne se décante que de façon limitée au cours de semaines suivantes. L'appel de la classe 1943 se poursuit devant les conseils de révision mais, faute de 5 500 collections d'habillement demandées par la 1^{re} Région, les incorporations restent limitées aux seules recrues destinées à la 1^{re} Armée : l'alimentation de la bataille prime, sachant que ces recrues partent en tenues civiles³¹.

En 8^e Région, où 10 000 collections d'habillement ont été perçues pour la classe 1943, la question vestimentaire n'apparaît pas paralysante même si la qualité des effets reste variable (réemploi de tenues vertes des Chantiers de jeunesse notamment). Face aux demandes répétées et multiples de l'EMGG (renforts pour la 1^{re} Armée, révision à la hausse des unités à créer au titre du plan de réarmement...), le gisement de la classe 1943 (6 700 jeunes gens) apparaît rapidement insuffisant. Dès le mois d'avril, l'ampleur des demandes impose de lancer le rappel de 4 000 réservistes supplémentaires. Dès le mois suivant, pour subvenir aux besoins c'est au tour de la première tranche de la classe 1942 d'être appelée (3 000 hommes escomptés). Dans le cas de la 8^e Région, l'appel avancé de la classe 1942 vient compenser un blocage rencontré pour la classe 1943. Une vague d'épidémies de rougeole, de scarlatine et d'oreillons bloque en effet dans leurs casernements de Nevers quelque 2 200 jeunes appelés de la classe 1943. Cet incident montre la fragilité des conditions d'hygiène au sein des casernes servant à l'accueil des recrues³².

D'une région à l'autre, l'appel sous les drapeaux de la classe 1943 apparaît placé sous le sceau de la

27 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport sur l'incorporation de la classe 1943 dans les 9^e et 18^e Régions militaires, 21 mars 1945.

28 : SHD Terre, cote 6 P 16 : 14^e Région militaire, lettre n° 4.2601/3 du colonel Descour au ministre de la Guerre, 26 janvier 1945.

29 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945.

30 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 5 avril 1945.

31 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 11 avril 1945.

32 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, collection de bulletins de renseignements, mars à mai 1945.

précarité. L'écueil de l'habillement est tout autant signalé en 11^e Région (Rennes), en 16^e Région (Montpellier), en 18^e Région (Bordeaux) qu'en 20^e Région (Nancy). En 16^e et 18^e Régions, les convocations s'en trouvent compromises, à l'instar de la situation rencontrée en 1^{re} Région. En 20^e Région, les appels ne sont pas interrompus mais, en mars, parmi 2 300 recrues, mille sont renvoyées dans leurs foyers, faute de capacité à les vêtir³³.

L'appel de la classe 1943 s'achève en même temps que la guerre en Europe. Dès le 1^{er} mai, il est relayé par l'appel des classes 1940, 1941 et 1942, ainsi que du tiers le plus jeune de la classe 1939.

Des publics particuliers

Le recrutement des effectifs requis pour le programme de réarmement de novembre 1944 ne se limite pas aux seuls Français de métropole. L'EMGG table également sur d'autres profils : soldats *indigènes* subsahariens (réunis sous l'appellation générale de *Sénégalais*) et nord-africains rendus disponibles au sein de la 1^{re} Armée ou ex-prisonniers de guerre des *Frontstalags*, volontaires étrangers mais aussi Alsaciens et Mosellans transfuges des forces allemandes.

Les Sénégalais libérés par le blanchiment de la 1^{re} Armée

Le *blanchiment* des effectifs opéré à partir d'octobre au sein des deux divisions coloniales de la 1^{re} Armée (1^{re} DFL et 9^e DIC) a rendu près de 15 000 soldats subsahariens disponibles. Ceux-ci sont regroupés dans le Sud-est de la France (14^e, 15^e et 16^e Régions militaires) au sein du 18^e RTS, un régiment mis sur pied en Afrique du Nord et servant de dépôt pour la 9^e DIC, et au sein de régiments de tirailleurs recréés en métropole pour l'occasion (4^e, 14^e et 16^e RTS). Un tri y est opéré entre les tirailleurs rapatriables, ayant déjà trois campagnes à leur actif, et ceux encore tenus de servir. A titre d'exemple, durant le mois d'octobre 1944, le 18^e RTS, accueille quelque 4 200 ex-tirailleurs de la 1^{re} Armée, parmi lesquels les éléments rapatriables ou surnuméraires sont transférés au 4^e RTS recréé le 16 novembre³⁴.

Les effectifs encore tenus de servir ne restent pas sans emploi : principalement regroupés au sein des 16^e et 18^e RTS, ils sont désignés pour entrer dans la composition de la 1^{re} DCEO, destinée aux Forces expéditionnaires françaises d'Extrême-Orient. Ces personnels ne partiront au final pas en Indochine. Durant l'hiver 1944-1945, ils servent pour des missions de garde au sein de la 15^e Région militaire (Marseille). puis Au printemps 1945, ils interviennent comme renforts d'infanterie sur le front des Alpes du Sud.

Les ex-prisonniers des Frontstalags

Les soldats coloniaux et nord-africains des ex-*Frontstalags* ou des groupements de travailleurs *indigènes* rapatriables constituent une préoccupation particulièrement précoce des nouvelles régions militaires. En Bretagne, une compagnie sénégalaise et une compagnie nord-africaine, vraisemblablement préexistantes sous la forme de *kommandos* employés pour les besoins allemands en main d'œuvre, sont identifiées dès le 12 août. A Chartres, un bataillon « colonial » est créé dès le 26 août, dans la semaine suivant la libération de la ville, pour grouper tous les prisonniers nord-africains et sénégalais libérés en Eure-et-Loir. Il en va de même à Orléans à la même période (avec 244 *indigènes* rassemblés à la fin du mois de septembre). En Lorraine (20^e Région militaire), un Centre de transition des troupes indigènes coloniales est ouvert au niveau régional, à Toul, à la fin du mois de septembre, pour prendre en charge quelque 170 Sénégalais, Malgaches,

33 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945 ; MLIMOA, rapport sur l'incorporation de la classe 1943 dans les 9^e et 18^e Régions militaires, 21 mars 1945.

SHD Terre, cote 6 P 16 : 16^e Région militaire, télégramme n° 134/3/4-1 adressé à l'EMA, 31 mars 1945.

SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, bulletin de renseignements, 31 mars 1945.

34 : Aubagnac Gilles, « Le retrait des troupes noires de la Première Armée à l'automne 1944 », *Revue historique des Armées*, 1993, n° 2, pp. 34-46.

Indochinois et Nord-africains, ex-prisonniers dispersés en petits groupes à travers les principales villes de la région. D'une région à l'autre, il serait possible de multiplier les exemples à l'envi, tels 70 Indochinois pris en charge à Moulins³⁵...

D'une façon générale, ces ex-prisonniers ne connaissant pas de grand changement de leur sort : ils restent encasernés, soumis à un contrôle militaire et généralement employés pour des corvées. Le maintien de leur moral, condition requise pour prévenir toute insubordination, devient cependant un leitmotiv des rapports les concernant. Un rapport du commandant de la subdivision Orléans résume une situation assez générale d'une région à l'autre, entre considération humanitaire et crainte de troubles :

« Les braves gens qui composent cette unité n'ont pas compris les événements qui viennent de se dérouler. Ils occupent ce quartier depuis 1940, où ils vivaient enfermés dans des barbelés comme prisonniers de guerre. Depuis le 16 août 1944, date de l'arrivée des Américains à Orléans, les portes du [leur camp] se sont ouvertes mais leurs occupations restent les mêmes : corvée de la garnison, tout comme avant le 16 août dernier ; leur habillement n'a pas pu, pour l'instant, être amélioré et ils restent dans leur tenue de prisonniers.

Leur chef, le capitaine L. [un officier français affecté à leur surveillance sous l'occupation], m'a fait part de l'état d'esprit de son unité et il importe que leur situation matérielle ainsi que l'habillement soient améliorés le plus tôt possible ; l'ordinaire lui-même doit être suivi de près ; j'aurais voulu donner des armes à cette unité et lui faire mener une existence plus militaire, j'estime qu'en raison des circonstances [un moral bas], il y aurait lieu d'attendre³⁶. »

Ce discours s'inscrit dans la mentalité de l'époque, où le fait colonial était une évidence. Les autorités militaires et civiles adoptent une posture oscillant entre l'autoritarisme et le paternalisme, à l'image de compagnies indochinoises rassemblées à Bourges après avoir côtoyé des groupes FTP, de la part desquels une influence émancipatrice est suspectée :

« Ces hommes ont été assez gâtés [sic] par leur séjour de trois mois aux FTP ; les remettre entre les mains de leurs employeurs civils va causer certainement quelques remous. Ils se tiennent bien et pourraient peut-être servir dans ces compagnies de travailleurs militaires, ce qui serait leur plus grand désir [au point de vue du rédacteur métropolitain !]³⁷. »

La doctrine fixée durant l'automne par le ministère de la Guerre s'inscrit dans la lignée des propos précédents : emploi dans les troupes opérationnelles, emploi comme main d'œuvre au sein des groupements du génie à créer au titre du programme de réarmement (sur les 34 groupements prévus, seize sont prévus sur une base *indigène*³⁸) et, enfin, pour les seuls personnels subsahariens dont les contrats sont échus ou affichant au moins trois campagnes à leur actif, rapatriement.

Les fonds conservés pour 18^e Région militaire (Bordeaux) illustrent la façon dont les ex-prisonniers des *Frontstalags* ont été employés. Quelque 10 500 Nord-africains, Malgaches et Sénégalais y sont recensés. Ils sont rapidement organisés en une quinzaine de bataillons et de groupes. Ces ex-prisonniers représentent plus du tiers des 28 800 hommes recensés sous les drapeaux en Aquitaine à la fin du mois de septembre

35 : SHD Terre, cote 9 P 60 : Délégation militaire pour le Front Nord, 11^e Région militaire, note de service n° 1/CAB, 12 août 1944.

SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport du lieutenant-colonel Pinon commandant par intérim, 26 août 1944 ; 5^e Région militaire, Subdivision d'Orléans, compte rendu d'activité du lieutenant-colonel Hadaire, 25 septembre 1944.

SHD Terre, cote 8 P 8 : 20^e Région militaire, rapport du commandant Bobo, 3 octobre 1944.

SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, lettre du colonel Schneider au commandant d'armes de Moulins, 6 octobre 1944.

36 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Orléans, compte rendu d'activité du lieutenant-colonel Hadaire, 9 septembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, lettre n° 91/3 du colonel Marchand, 21 décembre 1944.

38 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944, doc. cit.

1944³⁹. Le profil de ces hommes est partiellement connu au travers d'un bataillon exclusivement nord-africain, formé dans le camp d'Onesse-et-Laharie et dirigé sur le front du Médoc (548 hommes le 24 novembre) : 410 Marocains, « vieux soldats [...] ayant huit à vingt ans d'ancienneté », y côtoient des recrues algériennes à faible instruction militaire, envoyées en France dans la panique de mai 1940⁴⁰.

La figure 13.02 présente le devenir de ces ex-prisonniers. Tandis que les Sénégalais sont progressivement regroupés dans l'attente de leur rapatriement (certains servent brièvement sur le front de la Pointe de Grave), les Nord-africains et les Malgaches servent de vivier pour constituer de nouvelles unités. Durant l'automne, quelque 2 100 hommes servent au sein d'unités combattantes du front de la Pointe de Grave, les *indigènes* y forment en particulier l'ossature du personnel d'artillerie (leur nombre ira ensuite en déclinant au cours des mois suivants, ne dépassant plus le seuil des 900 hommes en avril 1945). Quelque 2 700 hommes sont affectés à des tâches logistiques : 400 *indigènes*, principalement malgaches, représentent 90 % de l'effectif des ouvriers du Service du matériel de la 18^e Région et 29 % de celui du Service du train, tandis que 2 300 Nord-africains fournissent l'effectif de deux groupements du génie. Des missions sécuritaires incombent aux 3 200 hommes restant : la garde des voies de communication des FFO (y compris une part de manutention) pour 2 400 hommes organisés en quatre bataillons, le maintien de l'ordre et des missions de garde pour un bataillon de 800 Marocains⁴¹.

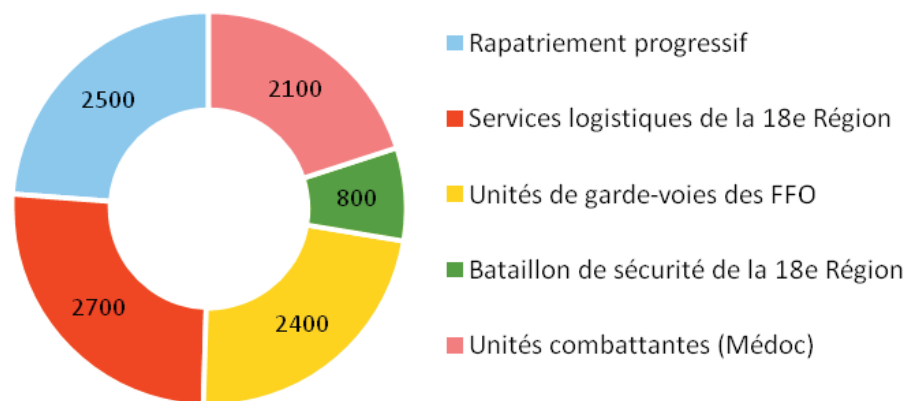


Figure 13.02 : Emploi des 10 500 ex-prisonniers coloniaux et nord-africains de la 18^e Région militaire, durant l'automne 1944.

Des missions similaires sont confiées aux ex-prisonniers Nord-africains des 1^{re} et 3^e Régions militaires, regroupés dès le mois d'octobre en compagnies de pionniers puis en groupements du génie mis à disposition des Alliés : travaux, garde des prisonniers de guerre... A l'inverse, les ex-prisonniers Nord-africains de la région parisienne, regroupés en un *Régiment de marche nord-africain de Paris*, sont dirigés vers la 1^{re} Armée comme contingent de renfort⁴².

La crainte de revendications émancipatrices et la question de l'encadrement maillent au fil des mois les correspondances relatives à ces troupes *indigènes*. Ces craintes sont confortées par des incidents impliquant d'ex-prisonniers rapatriables, à l'image de la mutinerie de Morlaix, en métropole, et de celle de

39 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945.

40 : SHD Terre, cote 12 P 1 : Demi-brigade Atlantique, rapport n° 67/EM, 25 mai 1945.

41 : Weiss Stéphane, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2013, n° 251, p. 143-161.

42 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 772-773.

Tiaroye, au Sénégal, en novembre 1944⁴³. Il en est encore question en mai et juin 1945, à propos de cinq groupements, aux personnels totalement ou partiellement nord-africains, employés en Normandie par les Alliés. En mai 1945, les événements de Syrie puis ceux de Sétif provoquent en leur sein un mouvement de désobéissance. Une compagnie a notamment refusé de travailler en protestation au bombardement de Damas : « les Américains en furent, paraît-il, assez impressionnés »⁴⁴. Jusqu'à leur démobilisation, ces hommes ont ainsi été perçus de façon ambivalente, comme une main d'œuvre militaire bienvenue mais aussi comme une source potentielle de troubles.

Les Malgré-Nous alsaciens et mosellans

Les *Malgré-Nous* alsaciens et mosellans, enrôlés dans les forces allemandes et faits prisonniers en France, font l'objet d'un traitement particulier. Ces militaires, déserteurs ou non, ne font initialement pas l'objet d'un tri au sein des camps de prisonniers des armées alliées. Certains *Malgré-Nous* alsaciens ou mosellans, dont des déserteurs raflés en Moselle par la 3^e Armée US en décembre 1944, restent prisonniers jusqu'à la fin de la guerre au sein de camps alliés, notamment au camp de Thorée-les-Pins, près de La Flèche dans la Sarthe, en proie à un régime de détention mais également à l'hostilité des prisonniers allemands, aux yeux desquels ils ne sont que des traîtres. Dès l'automne, des prisonniers alsaciens et mosellans sont toutefois progressivement libérés et transférés sous l'autorité française.

Pour reprendre les termes d'un cadre de la Subdivision du Maine-et-Loire (4^e Région militaire), ces personnels représentent au plan militaire des « éléments intéressants à récupérer, étant donné qu'ils ont tous servi dans l'armée allemande : leur instruction est donc faite »⁴⁵. Les prisonniers libérés font l'objet d'un tri et d'interrogatoires : les éléments jugés douteux (au point de vue de leur engagement dans les forces allemandes) sont dirigés vers l'Afrique du Nord à des fins disciplinaires tandis que les autres se voient proposer un engagement dans l'armée. Les volontaires pour l'armée sont ensuite dirigés vers la Lorraine, à disposition des états-majors des 10^e et 21^e Régions militaires (Strasbourg et Metz), en vue de leur emploi au sein des formations de ces deux régions. Pour ces ex-prisonniers, la fin de la détention est bien évidemment une solution bienvenue. Durant l'automne 1944, en 4^e et 5^e Régions militaires, les intéressés en attente d'un transfert vers Metz ou Nancy servent de « réservoir d'hommes de corvée et aussi de plantons »⁴⁶. L'emploi de ces hommes, toujours revêtus de l'uniforme allemand faute de disponibilité en habillement français, est toutefois de nature à créer des incidents, à l'exemple d'une corvée d'ex-prisonniers huée à Angers par des civils le 15 décembre 1944⁴⁷.

Le flux d'hommes généré durant l'automne 1944 et au début de l'année 1945 est difficilement quantifiable, faute d'identification particulière au sein des archives du SHD. Les fonds relatifs à la 4^e Région (Angers) et à la 10^e Région (Strasbourg) fournissent toutefois quelques éclairages, sachant que la présence d'ex-prisonniers alsaciens et mosellans est également attestée en 5^e Région (Orléans). L'ordre de grandeur global semble se situer autour de 800 à 900 hommes. A la mi-novembre, 300 Alsaciens et Mosellans sont déjà signalés comme arrivés ou en instance d'arrivée à Nancy⁴⁸. A la fin du mois de décembre 1944, en 4^e Région, 233 Alsaciens et Mosellans ont été rassemblés à Angers : tous vont être dirigés vers Metz et Nancy en janvier, dont 123 volontaires pour l'armée, soit un taux d'engagement de 53 %. Un nouveau contingent de 189 individus est identifié à la mi-février : la part des engagés n'est pas connue mais 28 individus (15 % du groupe) sont cette fois-ci jugés douteux et dirigés vers l'Afrique du Nord⁴⁹.

Concernant les seuls Alsaciens, une note ministérielle du 15 novembre 1944 a prescrit leur regroupement à

43 : Aubagnac, *op. cit.*

44 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 3^e Région militaire, 7 juin 1945.

45 : SHD Terre, cote 9 P 25 : Groupe de Bataillons du Maine-et-Loire, 135^e RI, lettre n° 863/Col. du lieutenant-colonel Blanche, 16 décembre 1944.

46 : 5^e Région militaire, note sur la situation à Chartres, 10 octobre 1944, doc. cit.

47 : Groupe de Bataillons du Maine-et-Loire, lettre n° 863/Col, 16 décembre 1944, doc. cit.

48 : SHD Terre, cote 9 P 59 : 10^e Région militaire, 1^{er} Bureau, bulletin de renseignement n° 1, mi-novembre 1944.

49 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 4^e Région militaire, collection de correspondances au sujet des Alsaciens et Lorrains.

Nancy en vue de former un bataillon de sécurité à disposition de l'état-major de la 10^e Région militaire. Cette unité est créée le 9 décembre, en tant que Bataillon II/10. Lors de sa dissolution le 16 février 1945 (par intégration au sein du nouveau 23^e RI), ce bataillon aligne 369 soldats et caporaux, ex-prisonniers⁵⁰. Un document relatif à l'une de ses compagnies précise que celle-ci se compose à 60 % de jeunes hommes de la classe 1946 (nés en 1926), qui avaient été incorporés d'office dans les SS, et à 40 % de jeunes plus âgés, passés par d'autres armes de la *Wehrmacht*, sachant qu'ont été « nommés caporaux-chefs et caporaux les hommes ayant possédé un grade correspondant dans l'armée allemande »⁵¹. L'état-major de la 10^e Région militaire s'est félicité de sa « chance » de disposer de ces troupes déjà formées⁵².

50 : SHD Terre, cote 12 P 289 : 20^e Région militaire, procès-verbal de formation du Bataillon de Sécurité II/10, 9 décembre 1944 ; 10^e Région militaire, procès-verbal de dissolution du Bataillon de Sécurité II/10, 16 février 1945.

51 : SHD Terre, cote 12 P 6 : 23^e RI, journal de marche de la 7^e compagnie, 22 juin 1945.

52 : SHD Terre, cote 12 P 289 : Groupement de bataillons de sécurité du Bas-Rhin, ordre n° 12, 12 février 1945.

Chapitre 14 - Alimenter la bataille

Le programme de réarmement engagé en métropole en 1944 se distingue fondamentalement des plans de mobilisation antérieurs à 1939 par le fait qu'il intervient alors que la guerre est en cours et que les forces françaises disponibles y sont largement engagées. Dans un tel contexte, les besoins immédiats des forces en opération interfèrent avec la planification engagée, qu'il s'agisse des besoins matériels et, évidemment, de l'affectation des effectifs levés.

L'alimentation en hommes des forces en opérations, entre compensation des pertes au combat et colmatage d'une inévitable usure sanitaire, amène ainsi l'EMGG à gérer en flux tendu les effectifs à sa disposition. Les sources de sollicitation ne manquent pas : la 1^{re} Armée, les fronts secondaires mais néanmoins consommateurs en hommes de l'Atlantique et des Alpes, ainsi que des besoins croissants au sein des régions militaires, voire des sollicitations au sein de l'empire colonial.

Le puits sans fond de la 1^{re} Armée

La 1^{re} Armée a été constituée en 1943-1944 sur la base du potentiel humain de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale française. A la fin de l'année 1944, ce potentiel est en voie d'épuisement. Or, parallèlement, l'usure des unités armées en Afrique du Nord est croissante, tandis que les opérations se prolongent en Alsace et que se dessine la perspective des opérations en Allemagne, où la place octroyée à la France sera dépendante de sa capacité à mettre des troupes fonctionnelles, et donc renflouées en effectifs, à la disposition des Alliés.

Ampleur des besoins d'entretien des effectifs

La campagne de Provence, celle de Normandie, les combats des Vosges et d'Alsace puis les opérations en Allemagne occasionnent de lourdes pertes dans les rangs de la 1^{re} Armée et de la 2^e DB. Les divisions engagées en Italie jusqu'à l'été 1944 ont par ailleurs rejoint la France en ayant à peine remis à flot leurs effectifs. Les pertes subies en France ne vont qu'exacerber davantage une situation déjà tendue.

L'étude du lieutenant-colonel Pascal Santini, publiée en 1954 dans la *Revue du Corps de Santé militaire*, quantifie avec précision l'ampleur de l'usure subie par la 1^{re} Armée¹. Sur la base de différentes sources de 1945 et 1946, variables dans leur contenu et leur précision selon qu'elles considèrent uniquement les pertes instantanées liées aux combats, qu'elles appréhendent celles résultant d'accidents et de maladies ou qu'elles intègrent les décès différés à la suite de blessures graves, l'étude du lieutenant-colonel Santini dresse pour les neuf mois de campagne de 1944-1945 un bilan de 12 500 tués, 52 000 blessés du fait des combats, 3 900 disparus (prisonniers principalement), auxquels s'ajoutent quelque 45 500 évacuations sanitaires pour maladies ou gelures et 8 000 blessés pour causes accidentelles (accidents de circulation, de manipulation de munitions...). La somme de ces totaux revêt un caractère artificiel dans la mesure où une part des blessés et malades ont regagné leurs unités à l'issue de leur convalescence. Au regard d'un effectif instantané de 221 500 hommes en moyenne sur neuf mois, l'ensemble atteint toutefois un niveau conséquent : 121 900 hommes ont quitté définitivement ou temporairement les rangs.

L'intensité de cette usure a varié selon les périodes, comme l'indique la figure 14.01. Les unités d'infanterie en portent le poids le plus lourd : elles abordent l'année 1945 avec un déficit moyen de 20 % de leur dotation théorique, un taux porté à 35 voire 40 % à l'issue des opérations de réduction de la poche de Colmar². Au-delà des constats quantitatifs, cette situation génère une réelle crise morale parmi les unités de

1 : Santini P. (Lieutenant-colonel), « Étude statistique sur les pertes au cours de la guerre 1939-1945 », *Revue du Corps de Santé militaire*, X, n° 1, mars 1954, p. 3-51.

2 : Gaujac Paul, *L'Armée de la Victoire – Du Rhin au Danube 1944-1945*, Éditions Charles Lavauzelle, 1986, p. 138.

l'Armée d'Afrique, entre sentiment de désintérêt de la part de la population métropolitaine et l'impression pénible « qu'on y passera jusqu'au dernier »³.

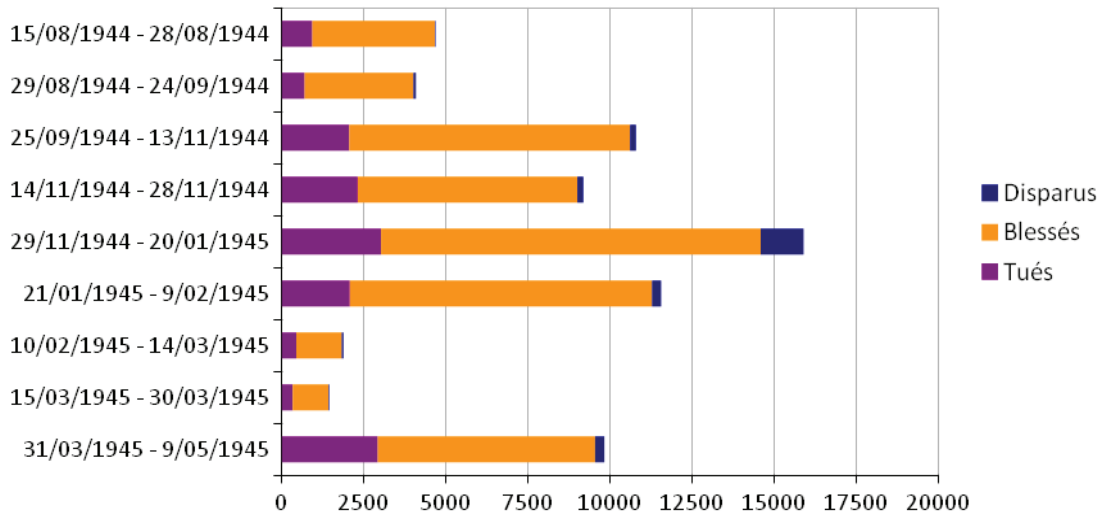


Figure 14.01 : Répartition des pertes de la 1^{re} Armée par périodes d'opérations (d'après Santini, 1954).

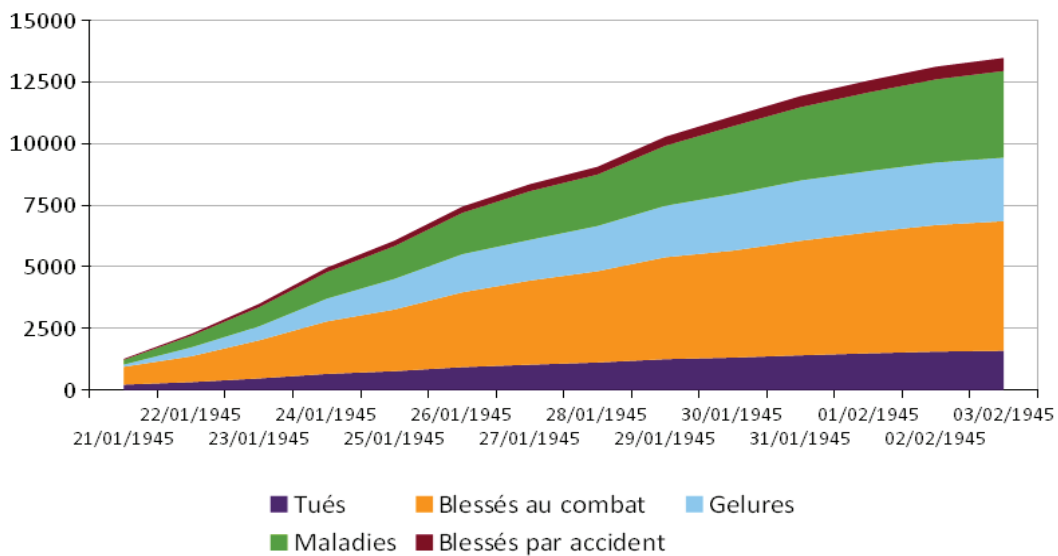


Figure 14.02 : Exemple de cumul de pertes au combat et de pertes sanitaires au sein de la 1^{re} Armée, entre le 20 janvier et le 3 février 1945 (d'après Santini, 1954).

La reprise des données publiées par le lieutenant-colonel Santini montre que les pertes enregistrées atteignent en moyenne mensuelle un taux de 61 % à l'échelle de l'armée. Ce taux apparaît logiquement plus élevé au sein des divisions (68 %) qu'au sein des éléments de soutien et de réserve (52 %). Rapportés

3 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGDN, note concernant les questions d'organisation, 18 janvier 1945.

à l'effectif moyen de la 1^{re} Armée, ces taux donnent un besoin mensuel moyen de 13 500 personnels de remplacement, dont 8 250 pour les divisions et 5 250 pour les éléments de soutien et de réserve. Ce besoin mensuel moyen correspond à titre indicatif à environ 80 % de l'effectif théorique d'une division de 1944.

L'analyse des données publiées en 1954 souligne également le poids des pertes pour causes de maladies, de gelures et d'accidents. Celles-ci représentent 25 points au sein du taux de 61 ‰ précédemment évoqué. Elles constituent ainsi un facteur permanent d'érosion des effectifs. Les opérations de réduction de la poche de Colmar en font la démonstration au cœur du rude hiver 1944-1945 : du 20 janvier au 3 février 1945, la 1^{re} Armée perd 13 500 personnels (soit 965 chaque jour), dont 49 % pour cause de maladies, de gelures ou d'accidents (voir la figure 14.02).

Divergence de vues sur le rôle des FFI pour renflouer la 1^{re} Armée

Alimenter la 1^{re} Armée et la 2^e DB en effectifs est une nécessité permanente, identifiée dès avant l'engagement des divisions françaises en métropole, comme en témoigne une instruction du 27 juin :

« Les effectifs réalisés en métropole doivent servir : 1°/ à constituer un volant d'entretien pour la 2^e DB (Théâtre Nord). 2°/ à mettre sur pied les formations territoriales métropolitaines. 3°/ à augmenter les ressources de l'Afrique du Nord pour l'entretien des Forces expéditionnaires du Théâtre Sud [l'Armée B]. 4°/ à accroître les disponibilités de l'Armée coloniale⁴. »

Ces instructions sont en phase avec l'attente des autorités américaines. A l'approche des opérations en Provence, le général Devers, commandant le 6^e Groupe d'armées US, attend, avant toute autre chose, que les ressources humaines métropolitaines servent à constituer un *pool* de remplacement pour entretenir les effectifs des formations nord-africaines. Cette position est rappelée avec insistance dès la fin des opérations en Provence⁵.

L'afflux de volontaires FFI auprès de la 1^{re} Armée aurait dû, au point de vue américain, assurer l'entretien des effectifs des formations débarquées en métropole. Il n'en est pourtant rien : tandis que l'attention de l'EMGG se focalise sur la préparation du réarmement en métropole, la question du reconstituer des effectifs de la 1^{re} Armée tend à passer au second plan. La gestion des formations FFI ayant rejoint la 1^{re} Armée s'en ressent. Hormis le cas des 15 000 personnels employés pour le *blanchiment* des rangs des deux divisions coloniales (9^e DIC et 1^{re} DFL) par substitution, la majorité des formations FFI de la 1^{re} Armée est employée sous forme de corps constitués et dédiés au combat. D'une part, ces formations ne servent pas au renflouement des effectifs des régiments nord-africains mais, d'autre part, elles accroissent les charges logistiques tout en ne concourant pas à renforcer les services de la 1^{re} Armée, déjà nettement déficitaires par rapport aux standards alliés.

Le 11 octobre, le général Devers, commandant le 6^e GAUS, valide et transmet au SHAEF un programme d'intégration de 52 000 FFI au sein de la 1^{re} Armée : 15 000 sont destinés au *blanchiment* des divisions coloniales, 25 000 sont prévus pour la constitution de 25 nouveaux bataillons destinés à permettre un jeu de relève au sein des divisions nord-africains, tandis que 12 000 autres doivent servir de *pool* de remplacement, prioritaire au point de vue américain⁶. Ce programme ne porte pas sur les formations FFI du front des Alpes, alors placées sous la responsabilité de la 1^{re} Armée. Or, à la date du 11 octobre, l'état des effectifs FFI de la 1^{re} Armée ne dépasse le seuil des 50 000 qu'en y intégrant les formations alpines (50 823 FFI comptabilisés⁷). A ce premier malentendu s'en ajoute bientôt un second : les correspondances françaises relatives à ce programme de 52 000 hommes se focalisent sur les nouveaux bataillons et le *blanchiment*, renvoyant la question du *pool* de remplacement de 12 000 hommes à un statut de « renforts ultérieurs »⁸.

4 : SHD Terre, cote 8 P 7 : EMFF, fiche n° 6 624-EMGG/1, 27 juin 1944.

5 : Vigneras, *op. cit.*, p. 313-314, p. 322

6 : Vigneras, *op. cit.*, p. 325.

7 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, état des effectifs FFI, 11 octobre 1944.

8 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, note n° 16 006 1/E du général de Lattre de Tassigny, 24 octobre 1944.

Par une décision du 31 octobre, l'EMGG a certes acté le principe de porter les effectifs de la 1^{re} Armée à hauteur de 50 000 hommes (Alpes non compris), par l'envoi de renforts. Toutefois, un mois plus tard, seuls quelque 35 000 FFI sont présents... sous la forme d'unités formant corps et non d'un *pool* de remplacement (34 650 FFI recensés le 27 novembre). Le 1^{er} décembre, l'EMGG ne propose qu'un rattrapage échelonné dans le temps : 10 000 nouveaux FFI à court terme et 5 000 par la suite. La moitié de cet effort est encore annoncée sous la forme d'unités formant corps et non de renforts individuels (*Groupement tactique de Lorraine* du colonel Fabien, 19^e BCP, 2^e BCP FFI...)⁹. Un mois plus tard, cet apport de 15 000 hommes est cependant loin d'avoir été réalisé : seuls 7 240 personnels FFI ont été transférés à la 1^{re} Armée en novembre et décembre, essentiellement sous la forme d'unités constituées et n'apportant de ce fait guère de réponse pour la constitution d'un *pool* de remplacement. Face à ce constat, le général de Lattre adresse le 18 décembre une lettre de quasi-supplique au général de Gaulle, demandant l'envoi sans attendre de 8 000 à 10 000 personnels métropolitains pour restaurer la 1^{re} Armée, au plan combatif, comme au plan moral¹⁰.

Il faut attendre la fin de l'année pour qu'une inflexion apparaisse enfin dans la nature des renforts métropolitains adressés à la 1^{re} Armée. Le 23 décembre, en réponse à la lettre de De Lattre, l'EMGG prescrit l'envoi d'un renfort de 6 000 personnels métropolitains, prélevés sur six régions militaires, pour renforcer les unités existantes¹¹. Le 4 janvier, 8 500 ex-FFI supplémentaires sont annoncés, à destination des centres d'instruction de la 1^{re} Armée. Ces apports doivent être par la suite suivis de renforts annoncés à hauteur de 4 500 personnels mensuels. Dans les mêmes temps, l'EMGG prévoit une baisse des renforts d'Afrique du Nord de 5 000 à 3 600 hommes par mois¹². Dans cette perspective, après le mois de janvier, la 1^{re} Armée recevrait au final 8 100 hommes par mois pour entretenir ses effectifs, un total nettement en-deçà de l'usure mensuelle moyenne telle qu'elle peut être calculée à partir des données publiées en 1954 par le lieutenant-colonel Santini.

Les renforts métropolitains annoncés éclaircissent les perspectives pour l'état-major de la 1^{re} Armée. Leur effet ne peut cependant pas être immédiat : les 15 000 hommes résultant des annonces des 23 décembre et 4 janvier sont certes attendus entre les 10 et 30 janvier mais, compte tenu des nécessités de leur instruction, il n'est pas envisagé qu'ils soient employables avant le 15 mars suivant¹³. Le passage des prévisions aux réalisations se révèle de plus difficile : à la date du 5 février, seuls 2 500 hommes sont déjà à l'instruction tandis que les renforts reçus d'Afrique du Nord sont encore moins importants qu'escomptés (manque de 1 600 personnels). Cette situation, bien éloignée du *pool* permanent de 12 000 hommes demandé depuis octobre par le général Devers, provoque un net mécontentement américain :

« The situation greatly worried General Devers who was constantly being informed by French division commanders of personnel shortages in their units. To maintain 1st French Army at strength, General Devers estimated that a pool of no less than 12 000 reinforcements (80 percent infantry) must be maintained at all times in the training centers. In his estimation, efforts by the French High Command to carry out a satisfactory replacement program were not energetic enough. He considered that proper support of 1st French Army should be secured before any French manpower was allocated to future rearmament programs. His views were upheld by the Supreme Commander, who on 14 February directed SHAEF Mission to France to inform the French that it was not sound policy to form and equip new units when at the same time operational forces were becoming

9 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, note n° 1 806-EMGG/I, 1^{er} décembre 1944 ; 1^{re} Armée, état des effectifs FFI, 27 novembre 1944.

10 : De Lattre de Tassigny Jean (général), *Histoire de la 1^{re} Armée française*, Plon, Paris, 1949 p. 337.

11 : SHD Terre, cote 9 P 3 : EMGG, DM n° 2 695-EMGG/1 (n° 1 173 FFI/I-O) aux généraux commandants la 1^{re} Armée, les 3^e, 5^e, 12^e, 14^e et 17^e Régions militaires et la Région de Paris, 23 décembre 1944. 650 hommes sont demandés à la 3^e Région, 600 à la 5^e Région, 1 200 à la 12^e Région, 500 à la 14^e Région, 1 200 à la 17^e Région et 1 600 à la Région de Paris, pour un total de 6 150 hommes.

12 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, note n° 73-EMGG/I, 4 janvier 1945.

13 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, directive n° 17 479/I/ETS, 27 décembre 1944.

inefficient due to lack of reinforcements¹⁴. »

La position commune du SHAEF et du général Devers, donnant la priorité aux renforcements par rapport à la formation de nouvelles unités, est lourde de sens au sortir de l'hiver 1944-1945. A cette période, les sollicitations françaises adressées aux instances alliées au sujet de la 1^{re} Armée se focalisent sur une prise en charge alliée de l'équipement des régiments non-endivisionnés issus des formations FFI et de celui de la nouvelle 14^e DI. Faut-il dès lors s'étonner de la posture américaine systématiquement négative au sujet de la 14^e DI et du peu d'entrain accordé à la question des régiments non-endivisionnés ?

Quoi qu'il en soit, l'EMGG engage enfin un programme de renforts métropolitains réguliers pour la 1^{re} Armée. Le réservoir des bataillons de marche FFI étant épuisé, l'entretien de la 1^{re} Armée va désormais reposer sur le rappel de réservistes, sur la levée de la classe 1943 et sur les engagés volontaires des classes 1940 à 1942. A partir du mois de février, cette évolution se traduit par le fait que l'EMGG ne demande plus aux régions des unités mais des quotas d'hommes.

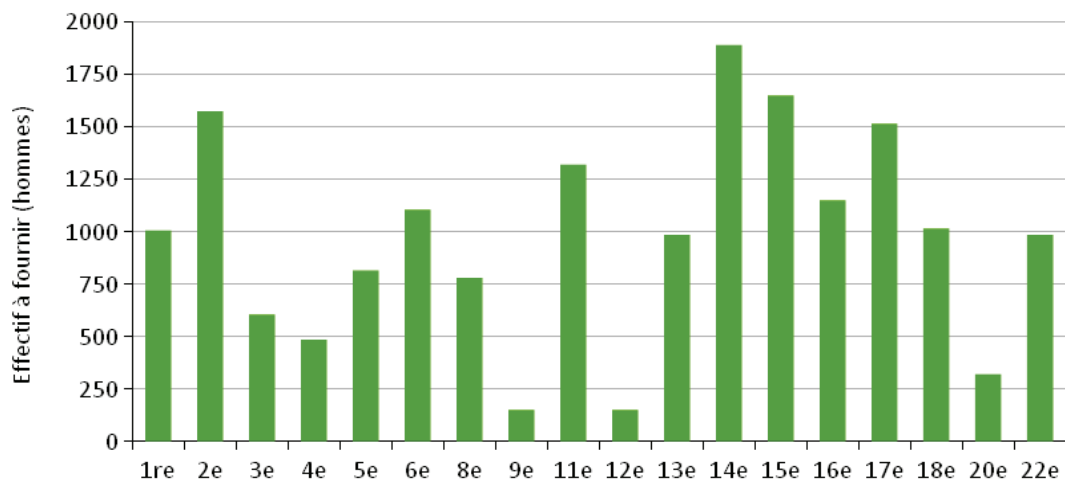


Figure 14.03 : Effort demandé aux régions militaires en mars et avril 1945 au titre des renforts n° 540 et n° 542 à 551 destinés à la 1^{re} Armée. Sources : SHD Terre, cote 9 P 60 : EMGG, DM n° 3 569-EMA/I, 20 mars 1945 ; DM n° 4 093-EMA/I, 29 mars 1945.

La cadence de ces demandes apparaît soutenue, au rythme d'un jeu de demandes par décade ou quinzaine, sans compter une accumulation de demandes diverses portant sur des petits nombres de spécialistes. La question de la capacité des régions à y répondre se pose, sachant que l'EMGG revoit parallèlement à la hausse la liste des formations à créer au sein des régions au titre du programme de réarmement. A la mi-février, la 1^{re} Région se voit demander 1 700 spécialistes de diverses armes¹⁵. A la date du 2 mars, huit régions se voient demander chacune un contingent de 115 hommes, soit un total de 920 personnels. Le 20 mars, il est désormais demandé 10 000 hommes répartis entre douze régions, dont plusieurs déjà sollicitées au début du mois. Or, dès le 29 mars, de nouvelles demandes tombent pour le mois d'avril, avec un programme de 7 500 personnels répartis entre dix-huit régions¹⁶. D'autres demandent suivent encore au

14 : Vigneras, *op. cit.*, p. 351-353

15 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945.

16 : SHD Terre, cote 9 P 60 : EMGG, DM n° ?-EMGG/I, 2 mars 1945 ; DM n° 3 569-EMA/I, 20 mars 1945 ; DM n° 4 093-EMA/I, 29 mars 1945. Seules deux régions ne sont pas concernées : les 10^e et 21^e Régions, correspondant à l'Alsace et à la Moselle, dont les ressources humaine sont été épuisées par l'enrôlement dans les armées allemandes entre 1942 et novembre 1944.

cours du mois d'avril. La figure 14.03 montre la répartition régionale des efforts demandés pour les renforts des 20 et 29 mars (renforts n° 540 et 542 à 551).

Ces appels ne portent pas d'effet avant le mois d'avril : la 1^{re} Armée aborde la campagne d'Allemagne avec des effectifs déficitaires pour toutes les catégories d'armes. Dans le domaine de l'infanterie, l'amalgame, abordé ci-après, et les régiments non-endivisionnés issus des FFI offrent cependant un certain palliatif.

L'amalgame : une solution partielle

Le terme *amalgame* désigne dans l'historiographie française le processus d'intégration des FFI au sein de la 1^{re} Armée. Son emploi est attesté dès l'automne 1944¹⁷. Il qualifie alors la juxtaposition puis la fusion partielle, sous un même commandement, de formations FFI et d'unités de l'Armée d'Afrique. Au printemps 1945, le général de Lattre de Tassigny l'emploie devant la presse, mais sans mise en exergue particulière :

« Ces petits gars [les FFI ; ...] il a fallu les souder, les amalgamer avec l'Armée d'Afrique. La tâche était lourde. Elle est loin d'être terminée. Il y avait de part et d'autre des particularismes et des préventions. Mais les résultats sont plus qu'encourageants¹⁸. »

Le terme prend son essor après-guerre, sous la plume du général de Lattre de Tassigny (1949) puis dans les études consacrées au devenir des FFI, dont la communication du Roger Michalon au colloque du CNRS de 1974 sur la *Libération de la France*¹⁹. L'étude de Roger Michalon y inclut le processus de *blanchiment* des divisions coloniales, ce que ne fait par contre pas *l'Histoire de la Première Armée*. Par extrapolation, le terme s'est étendu à l'ensemble des FFI, pour qualifier leur fusion avec l'Armée d'Afrique.

Le terme n'est toutefois guère approprié que pour la seule 1^{re} Armée, dans la mesure où un amalgame implique l'existence de deux entités à mêler. Cette condition ne s'observe pas en dehors de la 1^{re} Armée, où les formations FFI se sont trouvées minoritaires et confrontées à des structures administratives et hiérarchiques établies. Au contraire, sur le front des Alpes, sur les fronts de l'Atlantique ou dans les casernes des régions militaires, où tout a été à construire, les forces françaises venues d'Afrique du Nord sont restées largement minoritaires, en dehors de séjours limités dans le temps n'ayant pas donné lieu à des réorganisations internes (Sud-ouest pour la 1^{re} DFL puis le 2^e DB, transit dans les Alpes de la 2^e DIM et de la 4^e DMM puis de la 1^{re} DFL). Au demeurant, l'occurrence du terme *amalgame* apparaît des plus limitées dans les fonds relatifs aux fronts de l'Atlantique. Sous la plume du général de Larminat, il est alors essentiellement question d'un amalgame entre FFI d'obédiences politiques différentes :

« Le principe de la fusion aussi poussée que possible permet, seul, de faire des FFI une armée nationale. Si nous ne tenons pas fermement à ce principe nous aurons des éléments imbus d'esprit partisan et antagonistes entre eux. Il est indispensable que chaque division [à créer à partir des formations FFI] réalise un amalgame d'éléments d'origines diverses²⁰. »

Par ailleurs, si des formations nord-africaines sont présentes de façon croissante au sein des FFO puis du Détachement d'armée de l'Atlantique, la formule d'une soudure entre FFI et troupes africaines ne dépasse pas le stade de la juxtaposition tactique, hormis un projet resté sans suite²¹. Cela n'empêche pas certaines

17 : SHD Terre, cote 10 P 225 : Télégramme de l'Armée B au Général Juin, 19 septembre 1944.

18 : AN, cote 3AG435 : « Entretiens sur l'Armée avec le général de Lattre de Tassigny », *France d'abord*, 19 avril 1945 (article de presse censuré à la demande du cabinet du ministre de la Guerre).

19 : Michalon Roger (Lieutenant-colonel), « L'Amalgame FFI – 1^{re} Armée et 2^e DB », *Actes du colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale - La libération de la France*, octobre 1974, CNRS, Paris, 1976. p. 593-665.

20 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 258-FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 27 novembre 1944.

21 : La constitution d'une demi-brigade par amalgame de deux bataillons FFI et du 6^e Bataillon Nord-africain et envisagée en octobre 1944, sans voir le jour (SHD Terre, 12 P 79 : EMGDN, fiche au sujet du 6^e BPTNA, 25 octobre 1944). Bien plus tard, le 1^{er} mai 1945, une Demi-brigade Atlantique est créée autour du 6^e BPTNA mais l'amalgame y consiste en une juxtaposition avec un bataillon de tirailleurs marocains, anciens des *Frontstalags* d'Aquitaine.

unités nord-africaines d'intégrer dans leurs rangs des engagés métropolitains (150 jeunes engagés au 4^e Zouaves en un trimestre, soit 5 % de l'effectif régimentaire ; une quarantaine en mars et avril 1945 au 1^{er} RSM)²² ; ce flux d'hommes reste cependant très limité et ne vaut pas généralité.

Au sein de la 1^{re} Armée, le processus d'*amalgame*, distingué du *blanchiment*, ne prend forme qu'à la toute fin de l'année 1944, par une note du 22 décembre proposant de « procéder dans les plus courts délais à l'intégration de régiments et de bataillons FFI dans les unités nord-africaines de l'Armée ». Le but poursuivi est double. Il s'agit d'une part « de donner au plus grand nombre possible d'unités FFI l'ensemble de l'équipement et des moyens de combat des troupes régulières ». D'autre part, l'intégration proposée permettrait « d'effectuer au plus tôt la relève d'un certain nombre d'unités nord-africaines ». Le terme *amalgame* n'apparaît pas dans cette note. Il est davantage question d'une *relève* et d'une « substitution nombre pour nombre »²³. Il ne s'agit donc pas tant de mélanger FFI et Nord-africains que de remplacer les seconds, en conservant tout ou partie de l'encadrement européen des régiments concernés : l'approche envisagée se calque ainsi sur la solution retenue pour le *blanchiment* des divisions coloniales au mois d'octobre 1944, à la différence près que l'ampleur des effectifs nord-africains ne permet pas leur pleine relève et nécessite de focaliser l'effort sur les unités jugées les plus éprouvées.

Cette proposition ne va pas dans le sens de la priorité gouvernementale accordée à la constitution de nouvelles grandes unités à partir des FFI. Elle répond par contre, au moins partiellement, à l'attente américaine d'une remise à niveau des effectifs des divisions formées en Afrique du Nord. Le 23 décembre, le général Devers adresse ainsi à De Lattre une proposition sensiblement convergente :

« Nous réalisons pleinement la difficulté du problème qui se présente à la 1^{re} Armée française pour la régularisation des unités et du personnel FFI. Aussi suggérons-nous la solution suivante : étant donné la diminution de l'importance des renforts coloniaux amenés d'Afrique du Nord en France, on pourrait grouper tous les coloniaux des divisions dans une partie des unités de ces divisions ; les autres unités des divisions seraient formées de Français de métropole recrutés par les voies françaises habituelles parmi les unités FFI et recevraient l'équipement rendu disponible par le regroupement des coloniaux [...]. Cette proposition vous est offerte à toutes fins utiles et en réalisant pleinement que la solution définitive de ce problème est à déterminer par le ministère français de la guerre et la 1^{re} Armée française²⁴. »

Durant le mois de janvier, la relève envisagée est occultée par les débats entre l'EMGG, l'état-major de De Lattre et les instances américaines au sujet des bataillons non-endivisionnés et de la formation d'une division nouvelle à partir des FFI de la 1^{re} Armée (voir le chapitre 7). Le sujet redevient d'actualité en février lorsque l'EMGG fixe définitivement la part demandée à la 1^{re} Armée au titre du programme de réarmement du 30 novembre. Le terme employé est bien celui d'une relève, à réaliser pour le 1^{er} mars 1945²⁵. Elle porte sur trois régiments nord-africains complets (7^e RTA de la 3^e DIA, 8^e RTM de la 2^e DIM et 1^{er} RTM de la 4^e DMM) ainsi que sur trois bataillons (un au 4^e RTT de la 3^e DIA, deux au sein du 9^e Zouaves), soit un total de 12 000 hommes.

Pris au sens strict, l'*amalgame* n'est qu'une solution parmi la palette déployée pour l'intégration des unités FFI au sein de la 1^{re} Armée, comme le montre la figure 14.04. Avec le *blanchiment* de l'automne précédent, cette forme de relève a néanmoins l'avantage de concourir au maintien des capacités des divisions formées en Afrique du Nord en 1943-1944, contrairement à la formation de quinze bataillons non-endivisionnés (pris en charge d'assez mauvaise grâce par le 6^e GAUS) et à celle de la nouvelle 14^e DI jugée indésirable dans la zone des opérations²⁶ : l'*amalgame* au sens strict n'a en effet pas accru les charges logistiques de la 1^{re}

22 : SHD Terre, cote 12 P 39 : Journal de marche du 4^e Régiment de Zouaves.

SHD Terre, cote 12 P 126 : Journal de marche du 1^{er} RSM.

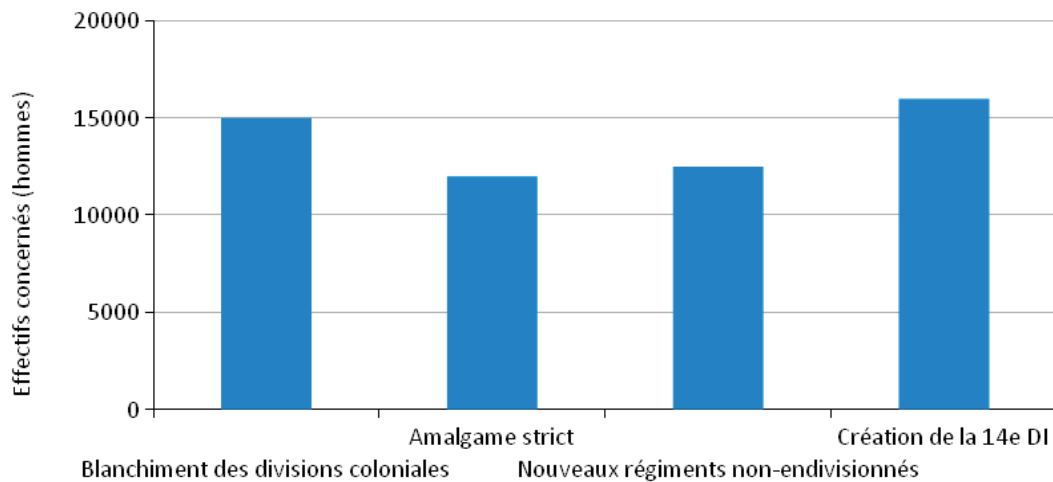
23 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, note n° 412/Cab/A concernant l'intégration d'unités FFI dans les unités nord-africaines de la 1^{re} Armée, 22 décembre 1944.

24 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme N° AC 31 922 C-O du 6^e GAUS à la 1^{re} Armée, 23 décembre 1944.

25 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, DM n° 1 552-EMGG/1, 9 février 1945.

26 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, fiche n° 1 442-EMGG/LA, 9 février 1945.

Armée tout en offrant une solution partielle au besoin en infanterie..



14.04 : L'amalgame parmi la palette des voies d'intégration des unités FFI au sein de la 1^{re} Armée

Les besoins des fronts de l'Atlantique

Sur les fronts secondaires de la côte atlantique, qui ne constituent pas une menace pour les voies de communication alliées, le SHAEF fait dès le mois de septembre le choix de se contenter d'une simple garde. A la fin du mois de novembre 1944, les forces de siège maintenues par les Alliés de la Gironde à Dunkerque ne dépassent pas les 105 000 hommes, dont seulement 35 000 soldats réguliers alliés : l'effort repose principalement sur des effectifs français issus des FFI et qu'il faut entretenir.

Des fronts secondaires mais coûteux en hommes

Bien que de faible intensité, ces fronts connaissent des embrasements épisodiques et localisés, dont l'initiative incombe dans la majorité des cas aux forces allemandes encerclées. Celles-ci imposent en effet le rythme initial des opérations, à coup de sorties offensives, allant du harcèlement des lignes alliées à des actions d'ampleur menées sur plusieurs kilomètres de profondeur. Cette activité agressive sert à la fois à razzier des vivres dans les arrière-pays et à maintenir le moral des garnisons empochées. Loin d'être anecdotique, l'activité allemande se maintient jusqu'en décembre devant Saint-Nazaire, jusqu'au 1^{er} mars devant La Rochelle (avec treize sorties recensées) et perdure jusqu'aux derniers jours d'avril 1945 devant Dunkerque. Ces opérations génèrent des pertes françaises, auxquelles s'ajoute l'usure quotidienne d'une guerre de position, marquée par des heurts de patrouilles et des harcèlements d'artillerie. Dans le cas des trois poches du Sud-ouest, d'octobre 1944 au 31 mars 1945, les pertes françaises au combat se montent à 200 tués, 1 500 blessés et près de mille prisonniers, ces derniers ayant été capturés à 90 % dans le secteur de La Rochelle lors des sorties allemandes²⁷.

Sur ces fronts secondaires où la logistique est à créer *ex nihilo*, les conditions sanitaires n'arrangent rien, comme l'énonce une lettre adressée du Médoc au général de Gaulle en octobre 1944 : « nous sommes tous prêts à mourir pour la France, mais nous ne voudrions pas mourir d'une bronchite ou d'une pneumonie »²⁸. Les maladies éclaircissent en effet bien davantage les rangs que les combats. Au regard des statistiques

27 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 78, 91, 105 et 114.

28 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du lieutenant-colonel Charly au général de Gaulle, 17 octobre 1944.

conservées pour les fronts du Sud-ouest de décembre 1944 à au 13 avril 1945²⁹, les maladies ont représenté 80 % des quelque 14 432 admissions par le Service de santé des FFO. Au fil des semaines, leur part n'est jamais passée sous la barre des 70 %, tandis que les blessures liées aux opérations n'ont causé qu'un dixième de l'ensemble des admissions, à part égale avec les accidents. Chaque semaine, en moyenne, 645 hommes ont quitté leur unité pour maladie, soit l'équivalent d'un bataillon.

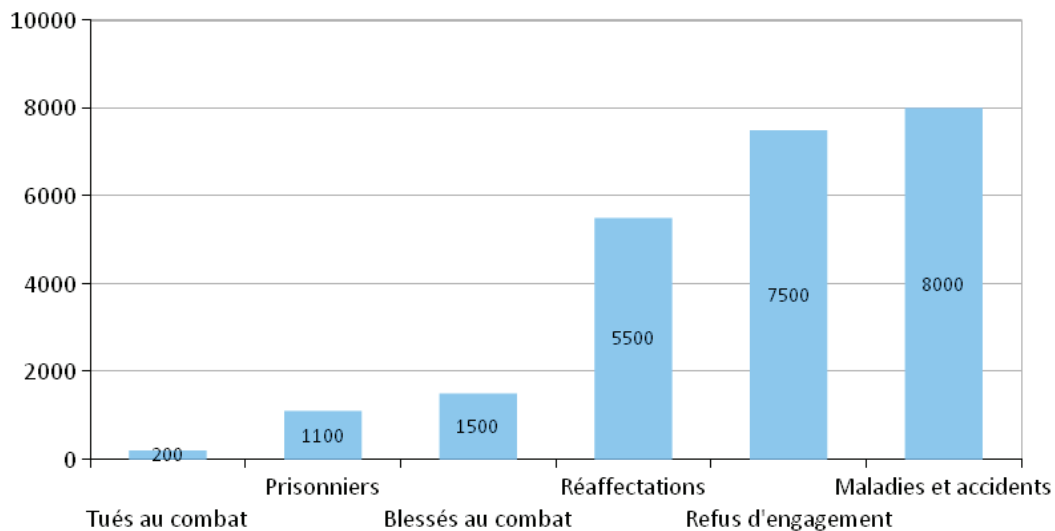


Figure 14.05 : Flux de départs et de pertes d'effectifs sur les fronts du Sud-ouest

Dans les mêmes temps, selon les registres des sorties du Service de santé des FFO, en moyenne, sur dix patients, seuls quatre ont ensuite directement regagné leur unité, les six autres étant réformés ou envoyés en longue convalescence. De la sorte, en six mois, les unités des fronts du Sud-ouest subissent globalement près de 7 500 à 8 000 départs définitifs ou temporaires pour cause de maladies. Ce nombre est quasiment trois fois supérieur à celui des pertes dues aux combats et il est équivalent à celui des départs par refus de signature d'un engagement dans l'armée. Ainsi sur les seuls fronts du Sud-ouest, en un semestre, comme le montre la figure 14.05, le cumul des pertes aux combats, des accidents, des maladies et du tri des effectifs lors des engagements avoisine les 18 000 hommes, auxquels s'ajoutent des prélèvements d'effectifs par réaffectation d'unité (cas de 5 500 hommes en février 1945). Cette usure des effectifs concourt à la construction d'un sentiment collectif d'oubli qui va caractériser par la suite les combattants des FFO : comme l'écrit en mars 1945 un observateur du front du Médoc, « les unités en ligne depuis des mois ne voient pas la situation s'améliorer [...], on voit toujours des gens partir mais personne ne vient les remplacer »³⁰. Dans ce cadre, l'entretien des forces affectées à ces fronts secondaires a nécessité l'envoi régulier de renforts, soit autant de ressources humaines rendues indisponibles pour d'autres besoins.

La mise à contribution des régions militaires pour les FFO

Le soutien des effectifs des FFO a reposé sur les régions militaires formant l'*hinterland* des fronts de l'Atlantique. Aux groupes FFI ayant initialement convergé vers les poches allemandes de façon spontanée ou encadrée (action des missions interalliées *Aloès* et *Shinoile* en Bretagne et devant Saint-Nazaire, action du SOE, de missions *Jedburgh* et de groupes SAS pour plusieurs colonnes FFI parties vers les fronts du Sud-

29 : SHD Terre, cote 10 P 418 : Tableaux statistiques du Service de santé des FFO.

30 : SHD Terre, cote 10 P 443 : FFGR, note sur la situation du sous-secteur ouest des FFGR, 19 mars 1945.

ouest), s'ajoutent progressivement des bataillons de marche organisés au sein des régions voisines, dès avant la mise en place du commandement des FFO.

Chaque état-major régional gère initialement ses propres envois, de façon décentralisée et non sans dissonances. La question du *leadership* des opérations est en effet l'objet de concurrences vives (voir le chapitre 5). A la mi-octobre, la prise de fonction du général de Larminat à la tête des FFI va progressivement réguler ces jeux d'acteurs, tout en centralisant et rationalisant la gestion des renforts. Dès le 25 octobre, les commandants des 9^e, 12^e et 17^e Régions sont sollicités pour l'envoi aux FFO de seize bataillons de renfort, à organiser selon la norme pratiquée au sein de la 1^{re} Armée (bataillons de 867 hommes, soit un apport théorique de 13 800 hommes)³¹. La 5^e Région (Orléans) est parallèlement mise à contribution, avec l'envoi des *Brigades Charles Martel* et *Bertrand* (2 500 et 5 500 hommes, respectivement répartis en six et huit bataillons) et de deux bataillons de marche se rattachant à l'Armée de l'Air. S'y ajoutent encore une dizaine de bataillons constitués en Bretagne (11^e Région), dans le cadre de la constitution de la 19^e DI, et deux bataillons de la Marine organisés à Tours.

L'effort demandé aux régions abritant ou jouxtant les fronts de l'Atlantique est conséquent, nettement supérieur à celui qui leur est demandé pour la 1^{re} Armée ou le programme des effectifs libérés du SHAEF, ainsi que l'illustre la figure 14.06. Les 9^e et 11^e Régions y consacrent en particulier l'essentiel de leurs ressources issues des FFI, suivies de près par la 4^e Région. Dans le cas de la 12^e Région, l'effort demandé, combiné à celui prescrit pour la 1^{re} Armée (de l'ordre de six bataillons partis avec le GMSO en septembre, dix bataillons sollicités en décembre), vire à l'épuisement du gisement : 88 % des bataillons de marche FFI formés dans la région l'ont quitté au mois de décembre ou sont sur le point de le faire, réduisant à néant les projets de création de divisions du colonel Rousselier (voir les chapitres 5 et 8).

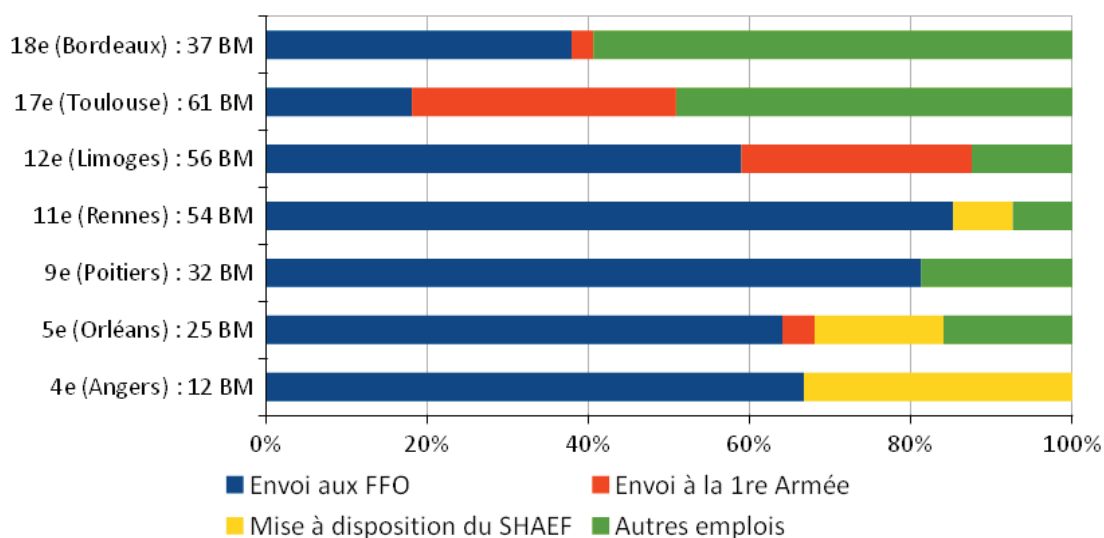


Figure 14.06 : Poids des FFO dans l'emploi des bataillons de marche des sept principales régions formant l'hinterland des fronts de l'Atlantique.

Il n'est guère étonnant de voir certains commandants régionaux répondre de mauvaise grâce aux sollicitations pour les FFO. Sollicité pour six des seize bataillons demandés le 25 octobre mais soucieux de préserver ses ressources, le colonel Rousselier (12^e Région) refuse délibérément de suivre le modèle de bataillon de 867 hommes demandé par De Larminat. Par une lettre du 4 novembre, il fait savoir au ministre de la Guerre que l'unité de renfort qu'il désigne affiche un déficit de près de mille hommes mais qu'elle ne

31 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, DM n° 243-FFI/I/0, 25 octobre 1944.

sera pas complétée³². Quant au colonel Fourrier (9^e Région), il n'envoie que trois bataillons sur quatre et démarche le ministère pour en négocier le retour³³. La 17^e Région fournit par contre un bataillon supplémentaire. Au total, au titre des seize bataillons demandés le 25 octobre, seuls 10 560 hommes sont fournis, soit un déficit global de 24 % par rapport aux 13 800 escomptés : les bataillons des 9^e, 12^e et 17^e Régions affichant des déficits moyens respectifs de 19 %, 40 % et 13 %.

A Angers, durant l'automne 1944, l'état-major du général Hary (4^e Région) renâcle également face à diverses demandes de fourniture de spécialistes pour le front de Saint-Nazaire : concernant la fourniture de 70 conducteurs, concernant une demande de 450 artilleurs... La situation des ressources humaines de la 4^e Région, dont les bataillons de marche non employés pour les FFO sont tous dédiés au programme des effectifs libérés du SHAEF, se résume alors en quelques mots :

« Nous ne pouvons rien donner puisque nous manquons de personnel³⁴. »

Prélèvements sur la 1^{re} Armée et ses réserves

Les bataillons de marche FFI ne sont pas les seules ressources françaises affectées aux FFO. Dès novembre 1944, des troupes régulières venues de l'Empire colonial et d'Afrique du Nord sont envoyées vers le front des poches du Sud-ouest. Leur nombre ne va cesser de croître au fil des mois, passant de 3 800 hommes à la mi-novembre 1944 à près de 13 600 à la mi-avril 1945³⁵.

Parmi ces éléments, figurent en premier lieu diverses petites unités logistiques (transport, manutention, transmissions, intendance...), dont l'arrivée s'échelonne de novembre 1944 à avril 1945. Elles sont prélevées sur la 1^{re} Armée, malgré les carences logistiques que cette dernière connaît déjà. Cette ponction est loin d'être négligeable : en avril, les services venus de la 1^{re} Armée dépassent les 4 200 hommes.

Un second groupe est formé par trois unités combattantes : le 4^e Régiment de Zouaves (3 000 hommes, organisés et équipés sur le modèle d'un régiment d'infanterie américain motorisé), le 1^{er} Régiment de Spahis marocains (1^{er} RSM, 760 hommes : un régiment blindé dépourvu de ses chars) et une unité d'artillerie, le 16^e Groupe de forces terrestres anti-aériennes (760 hommes). Les deux premiers avaient été détournés de l'Armée B dès avant leur arrivée en France, en vue de leur emploi pour le maintien de l'ordre en région parisienne puis dans le Sud-ouest. Après des missions de garde des voies d'approvisionnements des FFO, les Zouaves et le 1^{er} RSM servent finalement de réserve motorisée pour tenter de répondre aux attaques allemandes sur le front de la Rochelle.

Un troisième groupe est constitué par six bataillons d'infanterie, totalisant 5 000 hommes dont 95 % de non-européens. Il s'agit tout d'abord de cinq bataillons coloniaux issus de troupes de la France libre, initialement prévus pour compléter les personnels des divisions coloniales de la 1^{re} Armée. Devenus sans emploi alors que la 1^{re} Armée a engagé son *blanchiment*, ces unités sont affectées aux FFO en deux temps : fin janvier (Bataillon de marche n° 2 de l'Oubangui-Chari et Bataillon antillais n° 5) puis à la mi-mars (Bataillons de marche n° 14 et n° 15 du Tchad et du Cameroun, Bataillon somali de Djibouti). Début mars, un sixième bataillon au parcours similaire les rejoint : le 6^e Bataillon porté de Tirailleurs nord-africains (6^e BPTNA), qui n'a de *porté*, au sens de motorisé, que le nom.

Dans le cas des cinq bataillons coloniaux, l'affectation au FFO répond davantage à un effet d'aubaine qu'à une planification. A l'approche de l'automne, l'emploi de ces bataillons coloniaux par la 1^{re} Armée n'est plus souhaité. La Direction des troupes coloniales (DTC), rattachée au ministère de la Guerre, s'oppose à ce que

32 : SHD Terre, cote 7 P 49 : 12^e Région militaire, lettre du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 4 novembre 1944.

33 : SHD Terre, cote 7 P 42 : EMGG, 3^e Bureau, minute d'entretien avec le commandant Caillaud de l'état-major de la 9^e Région militaire, non datée.

34 : SHD Terre, cote 9 P 27 : FFO, Antenne Nord, note n° 109/FFO/DAN, 25 novembre 1944 (avec annotation manuscrite de l'état-major de la 4^e Région militaire).

35 : Weiss Stéphane, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2013, n° 251, p. 143-161.

la 1^{re} Armée prélève leurs officiers européens face au risque de « transformer d'excellentes unités en une masse inorganique d'indigènes difficiles à réemployer »³⁶. Fait important, ces cinq bataillons sont issus de la France Libre, tout comme le général de Larminat et le général Ingold, qui dirige la DTC. Parmi ces unités, le Bataillon de marche n° 2 est notamment auréolé de sa participation aux combats de Bir Hakeim. Aux considérations techniques s'ajoute dès lors une revendication identitaire :

« Les cadres de ces bataillons, tous Gaullistes de la première heure, estiment qu'ils ont le droit d'aller par priorité au combat contre l'Allemagne. Ils agissent directement dans ce but auprès de diverses autorités (général de Larminat, cabinet du général de Gaulle, cabinet du ministre de la Guerre...)»³⁷. »

Le transfert progressif de ces bataillons vers les FFO répond à la quête d'honneur de leurs cadres mais pose question dans une perspective de gestion des ressources humaines. L'hypothèse de leur emploi dans le cadre des forces à constituer pour l'Extrême-Orient avait été soulevée mais est restée sans suite. Or, malgré la masse des effectifs africains rendus disponibles par le *blanchiment* de la 1^{re} Armée, les deux divisions coloniales d'Extrême-Orient organisées dans le cadre du plan de réarmement vont rester chroniquement déficitaires en effectifs : les bataillons coloniaux partis aux FFO auraient pu y jouer un rôle structurant. Dans le même ordre d'idée, alors que la 1^{re} Armée peine à renflouer ses effectifs, le maintien à part du 6^e BPTBA, bien que ni équipé, ni armé lors de son arrivée en France, interroge : n'aurait-il pas été plus adapté de diriger son effectif vers les dépôts de la 1^{re} Armée ? Cette question vaut également pour le 1^{re} RSM, qui ne recevra des blindés qu'au mois de mars 1945.

L'élargissement des sources en effectifs métropolitains

Les FFO ont servi d'exutoire à l'EMGG dans le cas des bataillons coloniaux précédemment évoqués. L'EMGG adopte une posture similaire en janvier et février, avec l'envoi en renfort de onze bataillons ex-FFI inemployables dans le Nord-est : deux régiments (six bataillons) dont le SHAEF a refusé l'envoi vers la 1^{re} Armée (13^e et 131^e RI), deux bataillons ayant rejoint la 1^{re} Armée en décembre (4^e et 5^e BCP) mais n'y bénéficiant pas d'un équipement allié et dont la présence n'est plus tolérée par le 6^e GAUS soucieux de « liquider » la question FFI au sein de la 1^{re} Armée³⁸, trois bataillons de sécurité formés dans le Nord-est mais dont le SHAEF n'a pas prévu l'équipement (I/150^e RI, II et III/67^e RI).

Une part de ces envois vient compenser le prélèvement de la *Brigade Bertrand* (5 000 hommes), jusqu'alors employée sur le front de Royan et désignée pour servir à la formation de la nouvelle 1^{re} DI dans le Cher. Alors que la 1^{re} Armée va mettre près d'un trimestre pour constituer un *pool* de remplacement pour ses unités, il est permis de s'interroger sur l'opportunité de l'envoi aux FFO d'une part de ces renforts : plutôt que de maintenir en corps constitués ces bataillons à l'équipement de fortune, leur versement comme contingent de renfort à la 1^{re} Armée aurait permis de donner rapidement corps à son *pool* de remplacement.

A partir du mois de février, l'envoi de bataillons constitués laisse la place à des contingents de personnels demandés aux régions militaires. A la date du 2 février, l'EMGG prescrit un programme de renfort de 10 875 hommes, adressé aux six régions militaires formant l'*hinterland* des FFO. Il n'est plus question de FFI mais d'un appel aux engagés volontaires, aux jeunes recrues de la classe 1943 et aux réservistes, à l'instar des renforts demandés pour la 1^{re} Armée³⁹. La figure 14.07 présente la répartition régionale de ce programme de renforcement. Des régions plus lointaines sont également sollicitées en mars et avril : ainsi en est-il de la 16^e Région (Montpellier) pour un contingent de 350 engagés destinés au front du Médoc, de la 20^e Région (Nancy) pour le personnel de deux pelotons de régulation routière ou de la 8^e Région (Dijon) chargée de

36 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, fiche n° 1 945-EMGG/1, 5 décembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DTC, note n° 849/TC du général Ingold au ministre de la Guerre, 2 octobre 1944.

38 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme n° BX 23 958 du 6^e GAUS au SHAEF, 5 février 1945.

39 : SHD Terre, cote 9 P 60 : EMGG, DM n° 1 208-EMGG/I, 2 février 1945.

fournir un contingent de 2 000 recrues de la classe 1943 au mois de mai⁴⁰.

Jusqu'à la fin de la guerre, les fronts de l'Atlantique, bien que secondaires et imprévus au démarrage des réflexions du programme de réarmement français, ont ainsi nécessité un flux de personnels et de renforts. Ces besoins ont d'abord impacté les régions formant l'*hinterland* de ces fronts mais ont ensuite largement débordé au-delà, touchant aussi bien des régions lointaines que les réserves de la 1^{re} Armée.

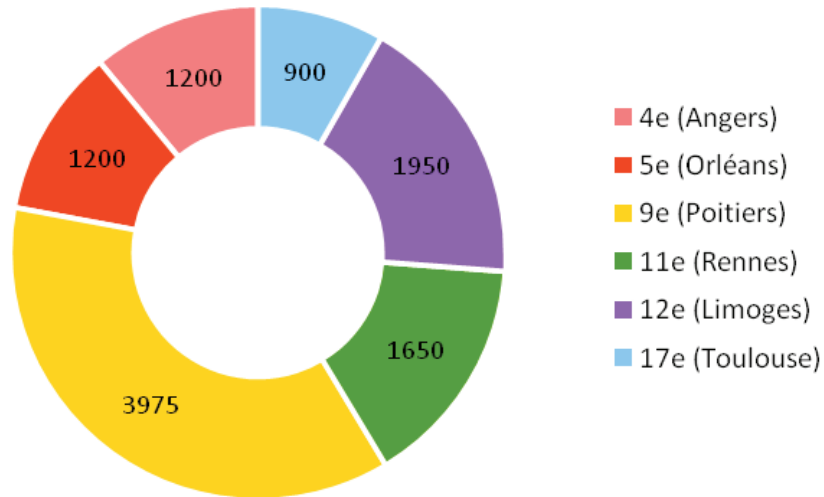


Figure 14.07 : Répartition régionale du programme de renforcement des FFO en février et mars 1945.

Source : SHD Terre, cote 9 P 60 : EMGG, DM n° 1 208-EMGG/I, 2 février 1945.

Le cas de Dunkerque

Dans le cas du front de Dunkerque, seules les 1^{re} et 2^e Régions militaires ont été sollicitées. Les bataillons employés sur ce front sous commandement britannique ont toutefois présenté une différence conséquente par rapport à ceux des FFO : leur équipement et leur logistique ont été pris en charge par le 21^e Groupe d'armées britannique, au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF (cas de six bataillons parmi les sept unités françaises engagées devant Dunkerque).

D'autres besoins opérationnels

Les contraintes opérationnelles auxquelles l'EMGG est confronté ne se limitent pas à la 1^{re} Armée et aux poches de l'Atlantique : le front des Alpes, la surveillance des autres frontières, voire les colonies, amènent également leur lot de besoins en effectifs, sans oublier des besoins croissants au sein des régions libérées du fait de l'évolution des tâches assignées aux forces françaises.

Alpes, Pyrénées et colonies

Le front des Alpes crée également un appel d'effectifs. La constitution de la *Division Alpine FFI* puis celle de la 27^e DA absorbent une grande part des effectifs FFI restés au sein de l'ex-Région R1 après la mi-septembre 1944. L'entretien et la montée en puissance de la 27^e DA génèrent en effet un besoin mensuel d'un millier d'hommes, reposant pour l'essentiel sur la 14^e Région. A titre d'exemple, parmi les dix bataillons et

40 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, 1^{er} Bureau, 30 janvier 1945.

SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, bulletin de renseignements du 31 mars 1945.

SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 mai 1945.

régiments FFI ou FTP encore stationnés dans le Rhône à la date du 1^{er} octobre, quatre rejoignent par la suite la 27^e DA⁴¹.

Durant l'automne 1944, outre les divers besoins opérationnels du Nord-est, des Alpes et de l'Atlantique, l'EMGG sollicite également les effectifs des régions libérées pour d'autres horizons. Ainsi, à la fin du mois de novembre 1944, les 16^e, 17^e et 18^e Région se voient demander huit bataillons FFI pour la garde de la frontière pyrénéenne⁴². Au début de l'année 1945, la garde de la frontière suisse mobilise de même six bataillons de la 8^e Région et trois de la 14^e Région⁴³. Parallèlement, les 8^e, 11^e, 13^e, 15^e et 18^e Régions sont désignées pour l'envoi de cinq bataillons FFI en Afrique du Nord et en Syrie, un projet finalement resté sans suite⁴⁴.

Ces demandes variées, qu'elles se concrétisent ou non, ont en commun de contraindre les états-majors régionaux à revoir leurs priorités et à mettre en balance les projets de création d'unités avec les besoins opérationnels immédiats. Le 18^e RI, formé à partir des unités FFI des Basse-Pyrénées, en fournit l'illustration. Ce régiment a été désigné dès le mois de décembre pour intégrer la nouvelle 36^e DI. Ses différentes composantes étant retenues depuis l'automne pour la garde de la frontière pyrénéenne, le régiment ne peut se regrouper et prendre corps à Pau que le 24 mars, avec un mois et demi de retard sur les deux autres régiments d'infanterie de la 36^e DI, les 14^e et 57^e RI⁴⁵.

L'éphémère Groupement de sécurité Nord-est

En décembre, l'offensive allemande des Ardennes génère de façon impromptue de nouvelles sollicitations adressées cette fois-ci aux régions militaires du Nord-est. Face à la menace allemande et à la crise sécuritaire qu'elle entraîne dans le camp allié, l'EMGG crée vers le 20 décembre un commandement dénommé *Groupement de sécurité Nord-est*, confié au général Dody, déjà commandant de la 21^e Région militaire. Ce commandement n'a pas laissé d'archives mais il est possible d'en restituer le cadre d'action par recoupement d'autres fonds.

Le Groupement de sécurité Nord-est est chargé de coordonner les bataillons de sécurité des régions militaires jouxtant les frontières belges et luxembourgeoises, de façon à contenir de potentielles infiltrations adverses. Le général Dody prend ainsi sous son commandement les bataillons de marche disponibles au sein de la 2^e Région picarde (au moins six unités sur les sept bataillons de marche dont la 2^e Région a alors la responsabilité) et au sein de la 6^e Région champenoise (bataillons du 106^e RI FFI). Plus au nord, la 1^{re} Région est également sollicitée et dépêche deux puis trois bataillons sur la frontière franco-belge, en un groupement dit *de Sambre et Meuse*.

A partir du 28 décembre, le mouvement est amplifié et s'étend à la 10^e DI, en formation dans la région de Nemours, ainsi qu'à la 1^{re} Brigade de Spahis à cheval rameutée à la hâte depuis ses cantonnements de la région toulousaine. Quatre bataillons des 5^e et 24^e RI, dépourvus d'armes lourdes, reçoivent l'ordre de rejoindre Reims pour y former un groupement de combat aux ordres du général Dody, avec un détachement motorisé de la Brigade de Spahis. Il est alors question d'un engagement préventif sur la Meuse, pour couvrir une « percée hypothétique allemande » dans les Ardennes et effectuer une « démonstration [...] vis-à-vis des Alliés »⁴⁶. Le 24^e RI embarque en train pour Reims dès le 28 à 22 heures,

41 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport du capitaine Dubost au sujet de la 14^e Région militaire, 10 novembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, état des unités stationnées dans le Rhône du 5 septembre 1944 au 1^{er} mars 1945.

42 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 1 606-EMGG/3, 24 novembre 1944.

43 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 8^e Région militaire, bulletin de renseignements, 15 décembre 1944. SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, note n° 115/l/Org, 18 janvier 1945.

44 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 1 450-EMGG/1, 20 novembre 1944.

45 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Journal de marche de la 36^e DI.

46 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 63/4 du général Billotte au général Juin, 1^{er} janvier 1945.

suivi par le 5^e RI le lendemain⁴⁷. Le même jour, la Brigade de Spahis expédie vers Reims un détachement de 144 hommes et officiers, comprenant un petit état-major doté de sept voitures radio, deux pelotons armant quatre canons anti-char de 40 mm et les servants de huit mortiers de 60 mm. La Brigade de Spahis alerte également ses deux seuls pelotons blindés, alors détachés dans la région de Marseille pour le maintien de l'ordre. Ces pelotons ne seront toutefois pas mis en route⁴⁸.

Les éléments des 5^e et 24^e RI parvenus à Reims font mouvement vers les Ardennes le 31 décembre, rejoignant Hirson et ses abords. Le détachement des Spahis arrive sur place le lendemain, non sans que son train ait essuyé un mitraillage aérien allemand. Ces unités, ainsi que les bataillons des 1^{re}, 2^e et 6^e Régions, ne connaissent pas d'autre engagement, la poussée allemande dans les Ardennes ayant été contenue à distance de la frontière française. Ce branle-bas de combat improvisé est par ailleurs loin de recueillir l'aval des commandants impactés. Pour le général Billotte, à la tête de la 10^e DI, la manœuvre imposée à sa division, qui commence à peine à recevoir du matériel, est surtout une source de complication pour sa mise sur pied⁴⁹. A Lille, le général Deligne, chargé par l'EMGG de préparer la constitution rapide d'une large part des composantes de la nouvelle 1^{re} DI, est d'un avis proche. Répondant le 2 janvier à une nouvelle sollicitation du général Dody, Deligne déclare poliment mais fermement ne pas disposer d'effectifs adaptés, autres que les bataillons déjà fournis pour le Groupement de Sambre-et-Meuse. Or, ces mêmes bataillons ont également été désignés pour la création de la 1^{re} DI, conduisant Deligne à demander leur rapide libération :

« Dans ces conditions, il vous apparaîtra sans doute [...] que la participation de la 1^{re} Région à la constitution du dispositif sous vos ordres est sensiblement au maximum de ce qu'elle pourrait être. Elle ne saurait être augmentée que par utilisation de troupes qui ne sont pas vraiment en état de faire campagne et au préjudice du plan d'organisation établi par le ministre⁵⁰. »

Suite à l'offensive allemande en Alsace du Nord le 31 décembre et à la menace immédiatement posée contre Strasbourg, les éléments de la 10^e DI quittent Hirson dès les 4 et 5 janvier à destination des Vosges. A la même période, en raison du déclin de la menace allemande dans les Ardennes, les autres unités mobilisées sous les ordres du général Dody sont progressivement restituées. Les Spahis repartent vers Toulouse dès le 7 janvier, pour un court répit avant leur envoi vers la 1^{re} Armée le 17 janvier. Les bataillons de marches des régions frontalières rejoignent leurs casernements plus tardivement. Ceux de la 1^{re} Région ne sont restitués que le 29 janvier.

L'inflation des besoins des régions militaires

S'il ne s'agit pas à proprement parler de besoins liés aux opérations militaires, les régions militaires se voient chargées de tâches croissantes au fil des mois, au fur et à mesure du transfert de certaines responsabilités jusqu'alors assurées par les forces alliées (garde des camps de prisonniers de l'Axe, gestion de dépôts de matériel de prise) ou du passage dans le giron du ministère de la Guerre de la responsabilité de la sécurité des infrastructures ferroviaires. Ces responsabilités se traduisent par des besoins supplémentaires en effectifs.

Le transfert sous responsabilité française de dépôts et de camps militaires jusqu'alors administrés par les Alliés est peu ou prou absorbé dans le cadre des services et établissements militaires régionaux recréés depuis l'automne 1944. L'impact numérique sur les effectifs français semble limité. A l'inverse, la prise en responsabilité de dizaines de milliers de prisonniers allemands implique de créer des unités chargées de leur garde.

Les correspondances des régions militaires indiquent des efforts diffus mais dont la somme n'est pas négligeable, si l'on considère que chaque compagnie de garde des prisonniers de guerre nécessite entre 100

47 : SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

48 : SHD Terre, cote 11 P 255 : Journal de marche de la 1^{re} Brigade de Spahis.

49 : 10^e DI, lettre n° 63/4, 1^{er} janvier 1945, doc. cit.

50 : SHD Terre, cote 9 P 5 : 1^{re} Région militaire, lettre n° 819/1 du général Deligne au général Dody, 2 janvier 1945.

et 150 militaires : sans exhaustivité, relevons onze compagnies en 8^e Région (Dijon), quatre en 9^e Région (Poitiers), sept en 20^e Région (Nancy) ou encore douze en 14^e Région (Lyon, pour un total de 1 861 militaires à la mi-mars, soit l'équivalent de deux bataillons d'infanterie)⁵¹. Pour répondre à ces besoins, les régions font appel au même réservoir humain que pour les unités du programme de réarmement : réservistes et recrues des classes appelées sous les drapeaux. A partir de mai 1945, le transfert massif de prisonniers sous responsabilité française (prisonniers des poches de l'Atlantique, 105 000 prisonniers des camps américains de la Sarthe, 175 000 prisonniers des camps de Normandie...) rend d'autant plus aigu le besoin en unités de garde. En 3^e Région (Normandie), l'ampleur de la tâche conduit à y affecter des unités constituées pour d'autres fins, au détriment de leurs missions premières : groupements du génie, bataillons de sécurité, compagnies du service des essences⁵²...

A la garde des prisonniers, s'ajoute celle des infrastructures et voies de communication. Dans la majorité des régions, cette fonction a été pour partie assurée durant l'automne 1944 par les bataillons de marche FFI restés sur place. Leur absorption pour les besoins du programme de réarmement ou pour les besoins des forces en opération met progressivement fin à cet emploi. Une solution de substitution est trouvée avec le corps civil des *Garde des communications*. Ce corps, dédié à la surveillance des infrastructures ferroviaires et des ouvrages d'art, a été créé en France métropolitaine par la loi du 23 janvier 1941. Armé et intégré aux forces de l'ordre du gouvernement de Vichy, il est maintenu à la libération, sous le contrôle du ministère de l'Intérieur. Il est toutefois dissous à la date du 1^{er} janvier 1945 et son personnel transféré au ministère de la Guerre : ce personnel est destiné à former au sein de chaque région militaire le noyau de nouvelles formations de surveillance des infrastructures de communications, les *Bataillons de sécurité des communications*.

Ces nouvelles unités requièrent des effectifs non négligeables. L'ex-personnel du corps des gardes des communications étant insuffisant, les régions militaires doivent les prélever parmi les réservistes et les jeunes appelés. A titre d'exemples, quatorze compagnies sont à créer en 8^e Région, huit existent en 9^e Région au début du mois de mars (représentant 1 075 personnels), deux compagnies sont créées en 10^e Région (Alsace), deux compagnies sont mises sur pied en 21^e Région (Moselle), cinq compagnies sont signalées à la mi-mars en 14^e Région (totalisant 816 militaires), cinq compagnies regroupent 1 771 personnels à la même période en région parisienne, tandis que 1 606 personnels sont à réunir en 20^e Région (Nancy)⁵³...

Les nouvelles grandes unités mises à contribution

Les besoins immédiats des opérations ne restent pas sans impact sur les nouvelles grandes unités, dont la constitution a été engagée à partir de l'automne. Outre une mise en concurrence pour les ressources humaines et matérielles, cet impact se matérialise par des sollicitations perturbant leur mise sur pied. La 10^e DI, sollicitée de façon improvisée pour rejoindre le Groupement de Sécurité Nord-est puis le front des Vosges, en offre un exemple évident : pendant un mois et demi, la division est contrainte de poursuivre son organisation en ayant ses composantes éclatées entre la région parisienne (un régiment d'infanterie, unités

51 : SHD Terre, cote 9 P 49 : 8^e Région militaire, instruction n° 371/I-C pour les commandants de Subdivisions et les directeurs régionaux des services, 29 janvier 1945.

SHD Terre, cote 9 P 54 : 9^e Région militaire, note n° 4 429-I/Org, 23 mars 1945.

SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 15 mars 1945.

20^e Région militaire, bulletin de renseignements, 31 mars 1945, doc. cit.

52 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 3^e Région militaire, 7 juin 1945.

53 : 8^e Région militaire, instruction n° 371/I-C, 29 janvier 1945, doc. cit.

9^e Région militaire, note n° 4 429-I/Org, 23 mars 1945, doc. cit.

Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 15 mars 1945, doc. cit.

20^e Région militaire, bulletin de renseignements, 31 mars 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 3 : Ordre de bataille de la 22^e Région militaire, 1^{er} mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 292 : Journal de marche du 21^e Bataillon de Sécurité des Communications.

d'artillerie et de reconnaissance et services) et les Vosges (un état-major réduit, deux régiments d'infanterie).

A peine regroupée dans le Cher et ayant à peine commencé à percevoir son matériel allié, la 10^e DI doit faire face à de nouvelles sollicitations, cette fois-ci pour un engagement partiel sur le front de l'Atlantique, avec la fourniture de deux régiments d'infanterie et de son personnel d'artillerie. Cette perspective ne provoque guère l'enthousiasme du général Billotte, commandant la division. Il ne s'en cache pas auprès de l'EMGG, dans une missive datée du 12 mars, où il présente ce prélèvement d'unités comme une source de difficultés et de retards⁵⁴. Quels qu'aient été les arguments de Billotte, la 10^e DI doit néanmoins se plier aux demandes du Détachement d'armée de l'Atlantique, validées par l'EMGDN. Les unités de la 10^e DI seront cependant peu exposées, ce qui pourrait correspondre à une concession obtenue par Billotte.

La 10^e DI n'est pas la seule nouvelle division sollicitée de la sorte. De la fin du mois de février à la mi-mai, la 36^e DI est en *stand-by* dans la région toulousaine, dans l'attente d'un déplacement vers le front des Alpes. Celui-ci ne se concrétise qu'en juin 1945. Entre-temps, deux des composantes de la division sont prélevés pour les opérations du printemps 1945. Le groupe de transport divisionnaire, alignant 200 camions et représentant l'essentiel de la flotte utilitaire de la division, part auprès du Détachement d'Armée des Alpes dès le 28 avril. Parallèlement, le 92^e Bataillon du génie est engagé en avril et mai au sein du Détachement d'Armée de l'Atlantique.

Les deux divisions destinées à l'Extrême-Orient servent également de réserve de moyens pour les fronts des Alpes et de l'Atlantique. De mars à mai, la 1^{re} DCEO est sollicitée pour l'engagement de quatre bataillons au sein du Détachement d'Armée des Alpes et pour la fourniture du personnel d'un groupe d'artillerie mis à disposition du Détachement d'Armée de l'Atlantique. Dans les mêmes temps, les ressources humaines de la 2^e DCEO sont employées au profit du front de la Pointe de Grave, avec la fourniture d'équipes d'état-major et l'envoi d'un bataillon de marche.

54 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 1 236/4 du général Billotte à l'EMGG (3^e Bureau), 12 mars 1945.

Chapitre 15 - La sortie de guerre : les fruits des efforts ?

Au terme de la guerre en Europe, le gouvernement français se trouve seul pour poursuivre son programme de réarmement. L'entraide mutuelle entre Alliés n'est plus d'actualité et, de toute manière, les Américains ont d'ores et déjà mis fin à leurs livraisons de matériel neuf, sur fond de tensions diplomatiques répétées (voir le chapitre 6).

La sollicitation au fil des mois de différentes catégories de personnels - FFI, réservistes et autres conscrits – a néanmoins permis la réunion d'effectifs conséquents, malgré les concurrences entre de multiples besoins immédiats et la création de nouvelles unités. La tâche n'a pas été aisée, en présence de freins variés. Alors que l'armée française aborde l'immédiat après-guerre, un bilan du programme du 30 novembre au point de vue des effectifs peut être dressé, avec, au cœur, une question : les efforts entrepris ont-ils permis d'atteindre les objectifs envisagés ? Au-delà de la seule application du programme de novembre 1944, il convient d'y adjoindre un second sujet d'interrogation, celui de la valeur d'avenir des effectifs réunis : les efforts opérés ont-ils permis de jeter des bases durables pour l'armée d'après-guerre ?

Des freins persistants

La levée de nouveaux effectifs s'est engagée durant l'automne 1944 malgré des défis multiples, tant politiques que logistiques. Au fil des mois, si la situation politique s'est décaillée et si une administration militaire territoriale s'est installée, des freins ont persisté. La question de l'instruction a représenté un écueil de premier plan : réunir des hommes n'est pas suffisant pour les transformer en combattants. L'habillement est resté un facteur des plus contraignants. Quant à la nouvelle administration militaire territoriale, calquée sur l'organisation bureaucratique de ses homologues d'avant-guerre, elle a généré ses propres lourdeurs. Alors que le pays est entré dans sa sixième année de guerre, des comportements d'évitement ont également créé des interférences.

L'épineuse question de l'instruction

Réunir des hommes est une chose, les instruire, les encadrer et en faire des militaires opérationnels en sont une autre, qu'il s'agisse des volontaires FFI ou des recrues de la classe 1943. Au sujet des premiers, la question de l'instruction et de la qualité de l'encadrement revêt une dimension politique, qui fait écho au débat sur la place des militaires d'active au sein de la Résistance. Cette dimension est tangible sous la plume du colonel Fourrier, commandant la 9^e Région militaire jusqu'en décembre 1944 :

« Certes l'encadrement de ces troupes n'est pas toujours ce qu'on pourrait souhaiter, mais la déficience même de ces cadres ne peut être imputée qu'à ceux des cadres de l'Armée de l'Armistice qui n'ont pas su trouver le chemin du devoir dans les heures les plus sombres et les plus désespérées de notre histoire et ne sont pas venus spontanément encadrer les volontaires qui avaient tant besoin de chefs expérimentés¹. »

En Bretagne, le discours du commandant de la 19^e DI est moins polémique mais ne diffère pas sur le fond :

« Les unités comprennent en très grosse majorité des hommes et des cadres non instruits n'ayant que leur bonne volonté souvent brouillonne et [...] leur expérience du maquis. Il faut, avec une proportion minimale d'officiers confirmés, faire l'instruction de tous en même temps que l'occupation des lignes [...]². »

Le besoin crucial de disposer d'officiers et de sous-officiers compétents conduit tous les états-majors

1 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 7 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, rapport n°2 084/1 sur la mise sur pieds de la 19^e DI, 23 décembre 1944.

régionaux, issus ou non des FFI, à mettre en place des écoles de cadres dès l'automne 1944. A titre d'exemple, en 12^e Région militaire (ex-Région FFI R5), le colonel Rousselier envisage en octobre de créer cinq écoles de cadres départementales, complémentaires à cinq bataillons d'instructions départementaux. A la même période, l'existence de sept écoles d'instruction de cadres et d'officiers subalternes est mentionnée en 14^e Région (Lyon). En Aquitaine, l'option retenue est celle d'une unique école régionale, ouverte à Arcachon à partir du 1^{er} décembre, sous la direction d'un certain Marcel Bigeard, avec l'objectif d'une capacité d'accueil de 100 officiers et 150 sous-officiers. Au nord de l'estuaire de la Gironde, la 9^e Région fait de même, avec la création d'une école régionale établie à Saint-Maixent, tandis que le commandement des FFO crée sa propre école aux Sables d'Olonne³. En février 1945, la 1^{re} Armée adopte la même approche avec l'ouverture de l'école des cadres de Rouffach, à même d'accueillir simultanément plusieurs centaines de stagiaires.

A la fin de l'année 1944, l'EMGG rationalise ces divers centres de formation en distinguant des écoles de portée interrégionale pour les officiers (école de Saint-Maixent partagée entre les 9^e et 12^e Régions, école de cadres de la 10^e DI servant pour la Région de Paris et la 5^e Région, école partagée entre les 13^e et 14^e Régions...) et des écoles de portée régionale ou infra-régionale pour les sous-officiers. L'école de Saint-Maixent, en 9^e Région, illustre la cadence de sessions de formation. L'école ouvre ses portes le 8 novembre pour une première série de 80 stagiaires. Ceux-ci sortent le 23 décembre. Le 5 janvier, l'école, devenue interrégionale, accueille une nouvelle vague de 120 stagiaires. Une troisième session de 170 stagiaires intervient ensuite du 12 février au 14 avril⁴.

Concernant la troupe, deux modèles d'instruction cohabitent initialement : d'une part, celui de l'école du feu ou de la formation sur le tas, vaille que vaille, au sein des bataillons de marche de l'automne 1944 et, d'autre part, celui de bataillons spécifiquement dédiés à l'instruction et servant de dépôts au profit d'unités formant corps. Ce dernier modèle, qui correspond à la pratique théorique de l'armée, l'emporte à la fin de l'année, lorsque l'EMGG prescrit la création au sein des régions militaires de *centres d'organisation* des différentes armes : des cadres administratifs pour la réunion puis l'instruction des effectifs à diriger ensuite vers les unités à créer au titre du programme de réarmement. Institués alors que la ressource des bataillons de marche formés de FFI se tarit, ces centres d'organisations vont essentiellement accueillir les personnels levés en 1945 : recrues de la classe 1943 puis des classes 1939 à 1942, engagés et réservistes rappelés à l'activité.

Au début de l'année 1945, chaque région crée ainsi en son sein un *Centre d'organisation de l'infanterie* (COI). De même, la plupart des régions sont chargées de créer un *Centre d'organisation de l'artillerie* (COA). Concernant les autres armes, la création de centres d'organisation et d'instruction spécialisés est répartie entre les régions, en fonction des nécessités du programme de réarmement et des spécialités existant avant-guerre. Des *Centres d'organisation de l'arme blindée* (COAB) sont ainsi créés à Maubeuge (1^{re} Région), Orléans (5^e Région), Dinan (11^e Région, Lyon (14^e Région), Auch (17^e Région) et Rambouillet (Région de Paris). Des *Centres d'organisation et d'instruction du génie* (COIG) sont signalés à Angers (4^e Région), Grenoble (14^e Région), Avignon (15^e Région), Libourne (18^e Région) et Saint-Cloud (Région de Paris). Les transmissions sont principalement traitées à Limoges (12^e Région), Clermont-Ferrand (13^e Région), Grenoble (14^e Région), Toulouse (17^e Région) et Bordeaux (18^e Région). Un centre d'organisation dédié aux forces terrestres anti-aériennes est signalé à Montpellier (16^e Région), tandis que Lille (1^{re} Région) et Tours (5^e Région) accueillent des centres d'organisation dédiés au Train⁵... Des centres d'instruction spécialisés s'y

3 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 10 novembre 1944.

SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} Bureau, état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, bulletin de renseignement hebdomadaire, 21 novembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 7 novembre 1944 ; 9^e Région militaire, bulletins de renseignement, 10 décembre 1944, 15 janvier 1945 et 21 février 1945.

5 : Les centres d'organisation sont dénommés par des numéros à trois chiffres. Les chiffres de l'unité et de la dizaine désignent la région militaire concernée (la Région de Paris recevant le numéro 22). Le chiffre de la centaine désigne

ajoutent parfois selon les armes, tel le *Centre d'instruction de l'Arme blindée* de Saumur qui, à la fin de l'année 1944, est le seul centre à disposer d'engins blindés fonctionnels.

L'instauration des écoles de cadres et des centres d'organisation pose la question de la qualité des formateurs, sachant que les personnels rodés aux techniques et pratiques alliées modernes sont globalement accaparés par les besoins opérationnels de la 1^{re} Armée et de la 2^e DB. Ce sujet est latent dans les correspondances échangées entre les régions militaires et l'EMGG. L'état-major de la 1^{re} Région signale ainsi à plusieurs reprises le manque de cadres qualifiés au sein de ses centres d'organisation (un COI, un COA et un COAB) :

« [L]e problème des cadres reste aigu. Ceux-ci sont toujours en nombre insuffisant, ce qui rend l'incorporation [de la classe 1943] très difficile. C'est ainsi que le COI 101 n'a toujours pas de chef, malgré les nombreuses demandes formulées⁶. »

Le transfert de cadres de la 1^{re} Armée ou de la 2^e DB vers les unités en création au sein des régions transparaît à des degrés variables dans les journaux de marche, notamment pour les unités des nouvelles divisions du programme de réarmement. Dans le cas de la 10^e DI, le principe d'un tel transfert est acté par l'EMGG dès la fin du mois de septembre. Il est alors question d'une centaine d'officiers provenant des divisions ex-FFL, puis de 400 à 500 sous-officiers confirmés de la 1^{re} Armée. L'arrivée d'un premier contingent de trente officiers et cent sous-officiers se concrétise à la mi-novembre. L'état-major de la 10^e DI enregistre cependant une certaine déconvenue. Les officiers en provenance de la 2^e DB et de la 1^{re} Armée sont en effet loin de présenter l'expérience attendue : la plupart sont signalés comme « à peine incorporés dans l'Armée B ou la 2^e DB » ou comme n'ayant été engagés dans le combat qu'après le 25 août 1944⁷. Concernant la 36^e DI, l'arrivée de cadres de la 1^{re} Armée est attendue durant près d'un trimestre et ne se concrétise qu'à partir de la fin du mois de mars 1945. Leur apport, certes tardif, est toutefois notable : à la date du 8 avril, ces cadres représentent 15 % des officiers et 4 % des sous-officiers⁸.

Outre la disponibilité en personnels qualifiés, l'instruction se heurte à des difficultés matérielles multiples et croissantes dès qu'il est question d'une certaine technicité. En région parisienne, à la mi-décembre 1944, le général Koenig qualifie les conditions matérielles d'instruction de la 10^e DI de « misère », une situation qui provoque l'ire du SHAEF un mois plus tard, lors du transfert de la division vers les Vosges, à l'image d'un régiment d'artillerie animé « d'un très bel esprit » mais qui n'a aucun canon⁹. En Bretagne, au début de l'année 1945, la réunion et la formation par la 11^e Région de quelque 3 000 conducteurs, en partie destinés à la 19^e DI, se révèle de même « très difficile [...] vu le manque extrême de matériel roulant »¹⁰.

Les unités de l'arme blindée, destinées à servir chars et automitrailleuses, illustrent particulièrement les carences matérielles, qui rendent quasiment impossible l'instruction des effectifs réunis. Dans le cadre du programme de réarmement français, vingt-cinq régiments de l'arme blindée sont créés jusqu'en avril 1945,

l'arme considérée : 100 pour l'infanterie, 200 pour l'artillerie, 400 pour l'arme blindée, 500 pour le génie, 600 pour les transmissions, 700 pour le train... A titre d'exemples, le COI 101 est le centre d'organisation de l'infanterie de la 1^{re} Région, tandis que le COAB 422 désigne le Centre d'organisation de l'Arme blindée de Rambouillet dans la Région de Paris.

6 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 14 mars 1945.

7 : SHD Terre, cote 10 P 166 : Gouvernement militaire de Paris (GMP) et Région parisienne (RP), procès-verbal n° 1 531-GMP/EM, 30 septembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944 ; 10^e DI, lettre n° 616/1 du général Billotte au ministre de la Guerre, 18 novembre 1944.

8 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la mise sur pied de la 36^e DI, 28 mars 1945 ; EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945.

9 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 10 431-EMRP/3-4 du général Koenig au cabinet du ministre de la Guerre, 11 décembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group Rearmament Division, lettre du colonel Regnault au général Leyer, 7 janvier 1945.

10 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

y compris quatre cadres régimentaires destinés aux forces d'Extrême-Orient. En avril et mai 1945, onze de ces unités ne disposent encore d'aucun engin chenillé et six n'ont reçu que des chenillettes pour leur instruction. A cette même période, seuls huit régiments ont démarré leur formation sur des engins blindés américains, britanniques ou français. Des centres d'instruction de l'arme blindée ont certes été ouverts dans plusieurs régions mais que faire lorsque ceux-ci n'ont aucun engin chenillé à disposition, tel en mars 1945 celui d'Auch¹¹ ? Encore faut-il que l'instruction ne donne pas lieu au détournement des personnels, comme le perçoit le colonel Louis Adol, commandant du 19^e Régiment de Dragons de la 19^e DI :

« Huit chefs de section de chars du colonel Adol ont été envoyés il y a quelques temps à l'École de Saumur où, d'après leurs dires [...], ils ne reçoivent aucune instruction sur le matériel moderne allié mais, par contre, ils en reçoivent sur le matériel R35 et Somua, matériel qu'ils connaissent déjà, à tel point que deux d'entre eux ont été retenus d'office comme instructeurs à Saumur [...]. Le colonel Adol a un besoin immédiat et urgent [d'eux] pour instruire sa troupe totalement inexpérimentée des chars [...] ; faute de quoi le colonel Adol sera obligé ou de stocker les chars qu'il va recevoir, ou de les voir détruits par le personnel non expérimenté¹². »

Les carences de l'instruction se répercutent naturellement sur le moral des troupes. Au 31^e Dragons, créé à Laval en janvier 1945 et qui ne reçoit dix premières chenillettes qu'en juin 1945, « les engagés pour la durée de la guerre ont été déçus [...] pour avoir été relégués dans des garnisons de l'arrière alors qu'ils étaient venus sous les drapeaux avec le réel désir de se battre »¹³. Quant au 9^e Cuirassiers, créé en décembre à Lyon autour d'anciens officiers de cavalerie, l'absence de perspective conduit en mars 1945 le chef de corps à proposer que son régiment soit « employé comme unité d'infanterie sur le front de l'Ouest, pour éviter la lassitude morale qui ne peut manquer de se développer dans un régiment employé uniquement à des nombreuses et lourdes corvées de garnison », sachant de toute façon que « l'instruction technique et tactique particulière du régiment ne peut être commencée faute de matériel »¹⁴.

Un habillement chroniquement déficitaire

Malgré les efforts consentis depuis des mois, qu'il s'agisse de négociations avec les Alliés, du réemploi des stocks trouvés en métropole et de la relance de fabrications, l'habillement reste un facteur des plus contraignants, impactant directement les projets gouvernementaux car la tenue fait le soldat. Son absence bloque notamment les processus d'enrôlement de la classe 1943 au sein de plusieurs régions militaires. Assez peu d'unités ont bénéficié de dotations de collections complètes d'habillement américain ou britannique. A la fin des hostilités en Europe, le programme des effectifs libérés du SHAF a permis l'équipement de 47 000 personnels, alors que ce programme en visait 140 000¹⁵.

Les bulletins d'information édités par l'EMA au second semestre 1945 dressent un sombre tableau, principalement lié aux difficultés rencontrées pour la relance des fabrications, tandis que les effectifs militaires ont fortement cru au fil des mois. On y voit l'EMA gérer ses maigres ressources en flux plus que tendu. Dès août, les prévisions de l'EMA tablent sur un déficit de 200 000 collections d'habillement pour les deux derniers trimestres de l'année 1945. En août, seules 50 000 collections peuvent être distribuées, dont 30 000 sont dirigées vers l'Afrique du Nord. Les 20 000 collections restantes sont réparties entre sept divisions, ce qui leur apporte chacune un complément moyen de 2 850 collections mais n'offre aucune solution pour les autres unités. 60 000 nouvelles collections sont annoncées pour le mois de septembre, cette fois-ci pour permettre la poursuite de l'appel des classes 39 à 42. Or, en septembre comme en

11 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection sur la 17^e Région militaire, 24 mars 1945.

12 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

13 : SHD Terre, cote 12 P 110 : 4^e Région militaire, fiche de renseignement sur le 31^e Régiment de Dragons, 1^{er} juillet 1945.

14 : SHD Terre, cote 12 P 106 : Rapport d'inspection du 9^e Régiment de Cuirassiers, 17 mars 1945.

15 : Total établi sur la base de 43 bataillons de sécurité, six groupements du génie et 5 500 personnels des compagnies de transport dédiées au ravitaillement des populations, tels que recensés par le SHAEF le 1^{er} juin 1945 (SHD Terre, cote 7 P 249 : SHAEF Mission France, Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} juin 1945).

octobre, les productions se révèlent « très sérieusement » inférieures aux prévisions, comme l'illustre le tableau 15.01. L'EMA incrimine « le manque de charbon pendant les mois d'été qui a freiné les sorties de tissu, les congés payés, l'insécurité économique qui incite les industriels à fabriquer au ralenti dans l'attente de la revalorisation de leurs stocks ». D'octobre à décembre, l'EMA n'est pas en mesure de fournir plus que 150 000 nouvelles collections (soit 50 000 mensuellement), affectées prioritairement pour l'appel des classes 39 à 42¹⁶.

Tableau 15.01 : Evolution des sorties de fabrication d'habillement d'août à octobre 1945.

Effets	Moyennes décadaires d'août	Moyennes décadaires de septembre	Moyennes décadaires d'octobre	Prévisions décadaires d'octobre
Capotes	8 473	5 780	8 069	20 000
Blousons	16 472	13 306	16 615	20 000
Pantalons	23 343	9 938	21 777	20 000
Brodequins	21 875	19 560	22 924	25 000

Sources : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, collection de notes mensuelles d'information sur l'activité de l'EMA, juillet à novembre 1945.

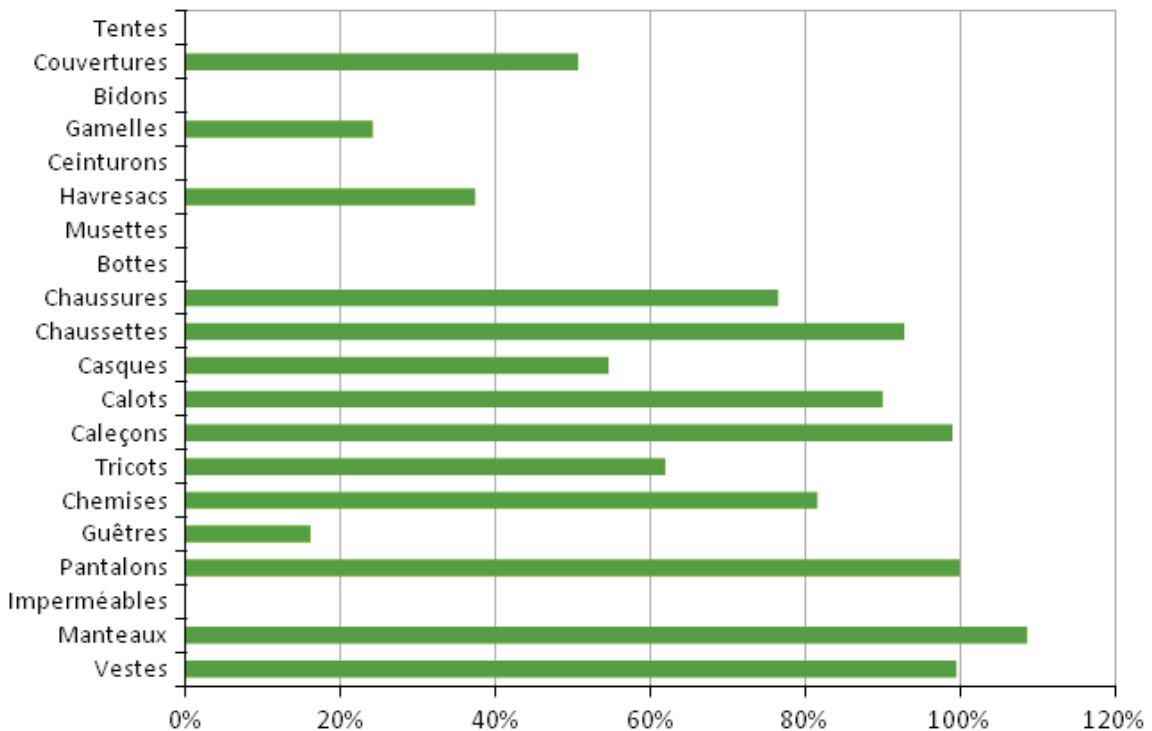


Figure 15.02 : Taux de couvertures des besoins des FFO par des livraisons alliées. Les catégories d'effet sans valeur n'ont fait l'objet d'aucune livraison alliée connue¹⁷.

16 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, collection de notes mensuelles d'information sur l'activité de l'EMA, juillet à novembre 1945.

17 : Taux obtenus par comparaison des sources suivantes :

SHD Terre, cote 10 P 392 : FFO, note n° 181 du général de Larminat, 29 octobre 1944.

SHD Terre, cote 7 P 252 : SHAEF Mission France, note pour l'EMGDN sur l'équipement des FFO, 14 janvier 1945.

Les FFO ont bénéficié en janvier et février 1945 de livraisons de tenues britanniques et canadiennes de seconde voire de troisième main. Il s'agit cependant davantage de compléments vestimentaires que de collections complètes, avec des quantités très variables d'une catégorie d'effet à l'autre et une couverture des besoins limitée à 45 % des demandes initiales (voir la figure 15.02). Parmi les nouvelles divisions, la livraison de collections américaines n'est attestée que pour la 10^e DI au cours du mois d'avril.

Les contraintes vestimentaires ont une répercussion directe sur la constitution puis l'entretien de nouvelles unités. Au printemps 1945, la montée en puissance de la 1^{re} DI est strictement dépendante des capacités de la 1^{re} Région militaire à lui fournir des contingents. A la fin du mois de mars, la division affiche des déficits en effectifs encore assez importants (11 % pour les officiers, 22 % pour les sous-officiers et 30 % pour la troupe), liés aux difficultés matérielles de la 1^{re} Région :

« Cette situation [de déficit] est temporaire : [...] les déficits en conducteurs autos, en spécialistes divers de corps de troupe, en spécialistes du génie etc..., seront comblés par la mobilisation (en cours) de réservistes conducteurs ou ouvriers de métier, donc instruits dans leur spécialité ; mais ces réservistes ne peuvent être tous rappelés actuellement. Il faut en effet que leurs unités perçoivent l'habillement qui leur est destiné [...]. Seul le manque d'habillement a empêché la 1^{re} Région de les diriger plus rapidement sur leurs unités [...]»¹⁸. »

Les échos ne sont guère différents dans le Sud-ouest où la 36^e DI est mise sur pied, sur fond de lourdeur administrative accrue par les concurrences entre besoins :

« L'exemple le plus caractéristique est la mise sur pied de [l'artillerie divisionnaire]. [Celle-ci] a un déficit de 1 000 hommes : pour le combler il faut rappeler des spécialistes ; pour appeler les spécialistes, il faut l'habillement ; il n'y a pas d'habillement ; il faut en demander au ministre [...]. De tels exemples pourraient être multipliés pour chaque branche et chaque arme. Les jours passent et les unités ne se forment, ne se créent pas et ne s'instruisent plus»¹⁹. »

Malgré un déblocage ministériel de 3 800 tenues, la 36^e DI part en opérations en mai avec un habillement jugé critique : « de très mauvaise qualité, très usé et multicolore, permettant tout juste d'attendre la saison froide »²⁰. Ici comme ailleurs, cette situation influe sur le moral de la troupe :

« [Dans les Alpes maritimes], le moral de la division est monté en flèche, d'autant plus que sa zone de stationnement [la Côte d'Azur] procure du point de vue agrément des ressources et des avantages bien connus. L'espoir que la 36^e DI a d'aller prendre sa place dans la nouvelle Armée du Rhin n'est d'ailleurs pas étranger à l'euphorie générale de cette grande unité qui n'a qu'une inquiétude, celle de ne pas voir rapidement s'améliorer son équipement et son habillement»²¹. »

Le lien entre qualité de la tenue et motivation de la troupe se révèle également important dans le cas de la 14^e DI, issue des FFI de la 1^{re} Armée. Un rapport de juillet 1945 montre une sortie de guerre placée sous le sceau de la pénurie vestimentaire et de la déception :

« Les unités de la 14^e DI, de fait de leur origine « maquis », n'ont jamais reçu leur première dotation réglementaire. Les effets distribués sont actuellement à limite d'usure.

Certains secours [...] ont servi à pourvoir au remplacement de certains effets particulièrement minables et à l'habillement des deux milles recrues que le ministre a envoyées en civil à la 14^e DI. Actuellement, les magasins de l'intendance divisionnaire et des corps de troupe sont vides. La division n'a obtenu aucune « maintenance » ni pour juin (annoncée mais non fournie) ni pour juillet. Actuellement il n'est plus possible d'habiller d'une manière décente les troupes de la division, de plus, les 900 recrues arrivées dernièrement [...] sont arrivées sans pantalon de drap. Les hommes

18 : SHD Terre, cote 11 P 19 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945.

19 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la 36^e DI, 21 mars 1945.

20 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 juillet 1945.

21 : *Ibid.*

n'ont qu'un jeu de linge de corps et il m'est difficile de les empêcher de se procurer par le pillage ce qui leur manque [...].

Beaucoup de nos cadres et de nos hommes vont être libérés [démobilisés] : il importe qu'ils n'emportent pas l'impression que, à l'intérieur de la 1^{re} Armée, les troupes d'origine FFI ont été sacrifiées²². »

Résistances structurelles

L'institution militaire recréée en métropole libérée s'inscrit dans la continuité bureaucratique de celle d'Afrique du Nord et de celle d'avant-guerre. Ce fonctionnement génère des pesanteurs, voire des tensions entre organismes et entités appliquant chacun les instructions reçues sans nécessairement considérer les besoins des entités voisines. D'une région militaire à l'autre, les services régionaux et les subdivisions départementales ont joué un rôle moteur pour la mise sur pied des nouvelles grandes unités ou, au contraire, adopté une posture attentiste voire sourdement opposée, faisant prévaloir en priorité leurs besoins internes par rapport à ceux d'unités appelées à quitter le giron régional.

Outre la mauvaise grâce déjà mentionnée de la part des commandants des 9^e et 12^e Régions militaires au sujet de l'envoi de bataillons de renfort sur le front de l'Atlantique, les correspondances relatives à la mise sur pied de nouvelles divisions témoignent de tensions palpables entre leurs états-majors et ceux des régions censées leur servir d'appui.

Au regard des rapports conservés, le concours de la 11^e Région pour la formation de la 19^e DI n'a pas été aussi poussé qu'il aurait pu être. Divers blocages et retards imputés à une inertie administrative sont relatés. Ainsi, alors que l'artillerie de la 19^e DI accuse en février un déficit de 850 hommes et 225 cadres, la 11^e Région aurait refusé la mutation vers la division d'officiers artilleurs d'active servant au sein des services de la Subdivision du Morbihan, tout comme elle aurait bloqué un accord d'échange de sous-officiers non canonniers de la division contre des sous-officiers artilleurs en poste à l'Établissement du Matériel de Vannes. Bon an, mal an, la 19^e DI prend progressivement corps. En février 1945, un rapport d'inspection du ministère de la Guerre qualifie les progrès enregistrés de « curieux » car « accomplis pratiquement sans aide du pouvoir central, ni sans tout le concours que l'on aurait pu attendre de l'autorité régionale »²³.

Des relations ambivalentes sont également constatées entre les 17^e et 18^e Régions, d'un côté, et l'état-major de la 36^e DI, d'autre part. A la fin du mois de mars, le général Cazaud, commandant la division, fait part au ministère de la Guerre de griefs particulièrement précis à l'encontre des services de la 17^e Région :

« [Les] Régions militaires, qui ont la charge de la mise sur pied des unités, ont une tendance compréhens[ible] de favoriser la mise sur pied des éléments fixes de leurs territoires au détriment des unités de formations appelées à partir un jour ou l'autre. Il en résulte que la moindre démarche dans un état-major de région est longue, pénible à expliquer et reçoit, la plupart du temps, non pas un refus, mais se heurte à une impossibilité provenant des raisons les plus diverses : absence d'habillement, ordres du ministre, absence de spécialistes, priorités différentes, etc..., etc... La plupart des questions entrent dans des cercles vicieux et ne peuvent plus être résolues sur place. Il doit être fait constamment appel à l'autorité du ministre pour trancher bien des affaires qui pourraient l'être amplement à l'échelon régional [...].

Sans méconnaître les difficultés réelles de l'Administration centrale, il est bon que le chef de l'État-major de l'Armée sache que, s'il désire réellement voir la 36^e Division sortir des limbes où elle se trouve à l'heure actuelle, il faut *ordonner, avec compte-rendu d'exécution*, aux Régions militaires, responsables de la mise sur pied, de fournir les ressources en hommes et en matériel (habillement) aux unités de la division, étant entendu toutefois qu'il faut s'assurer que les Régions responsables disposent réellement des ressources nécessaires pour ces opérations, ou tout du moins de changer

22 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 14^e DI, note n° 1 514/4 du colonel de Berchoux, 17 juillet 1945.

23 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

certaines priorités (l'habillement, par exemple)²⁴. »

Au moment où il rédige les lignes précédentes, le général Cazaud déplore l'absence de solutions pour organiser la levée de près de 3 000 spécialistes au sein des 17^e et 18^e Régions. Ses reproches se concentrent notamment sur le personnel requis pour le bataillon médical divisionnaire, dont la constitution incombe à la 17^e Région. A la date du 21 mars, seuls 124 personnels sur 406 ont été fournis, dont aucun officier :

« Cette carence totale démontre la nullité du directeur [régional] du Service de Santé et de son adjoint, dont le remplacement est demandé [...]. Elle démontre également que la 17^e Région, chargée de la mise sur pied de ce bataillon médical, n'a vraisemblablement pas pris au sérieux l'ordre du ministre lui prescrivant cette mise sur pied²⁵. »

Des frictions sont également constatées entre la 1^{re} Armée et la 8^e Région, lors de la constitution du régiment d'artillerie de la 14^e DI (le 4^e RA). La 1^{re} Armée table en janvier 1945 sur des effectifs réunis au Valdahon (de l'ordre de 500 artilleurs au début du mois de janvier). Or, à la même période, la 8^e Région compte sur ce même personnel pour former son Centre d'organisation d'artillerie (COA n° 208). L'EMGG tranche finalement en faveur de la 1^{re} Armée²⁶.

Comportements individuels d'évitement

Dès la fin de l'année 1944, l'enthousiasme initial des volontaires FFI a laissé la place à un désenchantement sensible aussi bien dans les rangs de la 1^{re} Armée, dans les casernes de l'intérieur, où l'équipement moderne se fait désespérément attendre, que sur les fronts de l'Atlantique, avec l'émergence de l'ironique jeu de mot *Forces françaises de l'Ouest = Forces françaises oubliées*.

Dans ce cadre auquel s'ajoute la fatigue morale de plus de cinq années de guerre, il n'est guère étonnant de voir apparaître des comportements individuels visant à éviter un emploi militaire ou à limiter tout risque d'exposition aux combats, de la quête de motifs d'exemption à la désertion. Les archives liées au programme de réarmement ne sont pas prolixes à ce sujet. Un faisceau convergent de mentions dénote cependant une somme de comportements individuels qui, sans constituer un mouvement de fond, ont eu une incidence sur les effectifs disponibles.

Sur le front de Royan, en février 1945, le commandant d'un bataillon originaire du Tarn mentionne ainsi que « certains profitent de toutes les occasions offertes pour se faire libérer, mineurs [de fond] en particulier et jeunes âgés de moins de 18 ans »²⁷. En région toulousaine, le général Cazaud, en charge de la 36 DI, signale son incapacité à « débusquer les sous-officiers d'active d'artillerie camouflés dans les différents bureaux [des régions et subdivisions militaires] et qui, syndiqués, menacent de faire intervenir la CGT »²⁸. Les services de la 1^{re} Région relatent d'assez fréquents comportements d'évitement de la part des réservistes rappelés à l'activité :

« [L]es réservistes convoqués sollicitent presque tous soit un sursis, soit une mise en appel différé. Il s'agit toujours de personnel [annoncé comme étant] indispensable dans des entreprises [...]. Parmi ceux qui répondent à l'appel, certains cherchent à rester en relation avec leurs occupations civiles et, dans certains cas, des mutations sont demandées en vue de se rapprocher du lieu de leur travail²⁹. »

Des désertions interviennent également, illustrées par quelques exemples du front de l'Atlantique. Dès son arrivée en décembre sur le front de la Pointe de Grave, le *Bataillon Cottaz*, formé dans le Tarn-et-Garonne,

24 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

25 : *Ibid.*

26 : SHD Terre, cote 12 P 139 : 8^e Région militaire, note de service n° 84/1, 10 janvier 1945 ; 1^{re} Armée, lettre n° 773-1/GE.1 du général de Lattre de Tassigny au ministre de la Guerre, 27 janvier 1945 ; EMGG, note de service n° 1 397-EMGG/1, 6 février 1945.

27 : SHD Terre, cote 12 P 5 : 1^{er} Bataillon du 15^e RI, rapport périodique sur le moral, 16 février 1945.

28 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

29 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 5 avril 1945.

connaît des désertions représentant 2 % de son effectif. Certains déserteurs sont rattrapés et auraient déclaré « qu'ils estimaient que la famille devait passer avant la patrie » (un propos analysé comme une preuve de « l'influence néfaste du régime de Vichy sur la jeunesse »)³⁰. Plus au nord, face à La Rochelle, de décembre 1944 à mars 1945, deux bataillons creusois totalisent au moins 40 désertions, soit 4 % de leur effectif initial³¹. Un mouvement inverse existe par ailleurs des garnisons des régions libérées vers le front : la Subdivision du Gers se plaint ainsi que ses unités perdent de « trop nombreux déserteurs », retrouvés par la suite sur le front de Royan³².

Les effectifs levés ont-ils suffi ?

Le programme de réarmement français acté en novembre 1944 a couplé ambitions politiques et paris techniques. En matière d'effectifs, la réussite du programme imposait d'exploiter l'intégralité des ressources humaines estimées au mois de novembre, sans perte en ligne, ni détournement pour d'autres emplois. Ceux-ci n'ont toutefois pas manqué, qu'il s'agisse de l'effet drastiquement réducteur de la mise en œuvre des engagements volontaires pour la durée de la guerre ou qu'il s'agisse des besoins incessants des forces en opération. Dès lors, dans quelle mesure, les ressources métropolitaines ont-elles permis de mener à bien les différents volets du programme du 30 novembre 1944 ?

Une saturation croissante des capacités régionales

Les mesures d'appel de la classe 1943 et de réservistes permettent-elles à l'EMGG de relayer le tarissement du réservoir humain FFI pour atteindre les objectifs numériques du plan du 30 novembre 1944 ? La réponse est clairement négative.

Les fonds conservés au SHD ne contiennent pas d'état quantitatif de portée nationale. Toutefois, un ensemble de correspondances adressées au ministère de la Guerre par les états-majors régionaux montre un épuisement rapide des capacités régionales à fournir des effectifs. Plusieurs facteurs s'entremêlent. L'EMGG adresse de façon constante et répétée des demandes de renforts pour alimenter en hommes la 1^{re} Armée mais également les FFO. Parallèlement, la mise sur pied des nouvelles grandes unités du plan de réarmement absorbe des effectifs croissants, au-delà des seuls bataillons de marche issus des FFI, dont les possibilités ont été surestimées. Enfin, à partir de mars, le ministère revoit à la hausse la liste des unités à créer, pour répondre à l'injonction du SHAEF de former assez d'unités de service et de logistique.

Ces requêtes divergentes entrent rapidement en concurrence les unes avec les autres, alors que les ressources humaines visées ne sont guère extensibles, ainsi que le montrent l'ampleur limitée de l'appel de la classe 1943 et les réticences constatées face au rappel de nombreux réservistes. Par un redoutable effet de ciseaux, les régions militaires se trouvent les unes après les autres en situation d'incapacité à répondre aux injonctions multiples (et parfois contradictoires) de leur autorité de tutelle.

A Marseille (15^e Région), le général Michel Malaguti déclare à la mi-avril n'être « plus en mesure d'assurer les charges imposées ». Le cas d'une unité cristallise ses récriminations : le 204^e Régiment de Pionniers. La 15^e Région a reçu la charge de créer cette unité le 18 mars. Pour répondre à demande ministérielle, l'état-major régional a fait appel à ses deux derniers bataillons de marche (les bataillons 15/XV et 16/XV, totalisant 1 200 ex-FFI) et à tout le reliquat de la classe 1943. Seuls deux bataillons sur trois ont toutefois pu être mis sur pied (les I et III/204^e). Dès le 27 mars, le ministère demande l'affectation de 1 500 recrues de classe 1943 au 204^e Régiment de Pionniers pour remplacer les 1 200 ex-FFI qui en forment l'ossature, de

30 : SHD Terre, cote 12 P 9 : Journal de marche du Bataillon du Tarn et Garonne (II/38^e RI).

31 : SHD Terre, cote 12 P 15 : Rapports sur la situation d'effectifs des 1^{er} et 2^{ème} bataillons du 78^{ème} RI, 20 et 21 mars 1945.

32 : SHD Terre, cote 13 P 85 : 17^e Région militaire, Subdivision d'Auch, lettre du lieutenant-colonel Lesur au colonel Monnet, 29 janvier 1945.

façon à diriger ces derniers sur le front des Alpes pour y renforcer un autre régiment en cours de création (le 141^e RIA). Or, d'une part, la 15^e Région ne dispose plus des recrues demandées tandis que, d'autre part, le transfert des 1 200 ex-FFI au 141^e RIA reviendrait à réduire le 204^e Régiment de Pionniers à une peau de chagrin, alors que cette unité est elle-même fermement attendue pour renforcer les services logistiques de la 1^{re} Armée... Attirant « respectueusement » l'attention des services ministériels « sur les inconvénients sérieux qui résultent d'ordres successifs quelque peu contradictoires », le général Malaguti ne peut plus guère tabler que sur une autorisation anticipée de procéder à l'incorporation de la classe 1942 (jusqu'à concurrence d'utilisation de son stock d'effets vestimentaires, précise-t-il) : « [f]aute de cette autorisation, je ne puis fournir aucun effectif, ni pour les unités du plan, ni pour les renforts »³³.

A la même période, la 1^{re} Région, déjà confrontée aux « réclamations incessantes » de la 1^{re} Armée et aux sollicitations de l'EMGG pour la constitution de la 1^{re} DI³⁴, connaît une mésaventure similaire au sujet d'un 203^e Régiment de Pionniers, dont la création lui est imposée, malgré les difficultés précédemment évoquées au sujet de la classe 1943³⁵. A la tête de la 16^e Région, le général Zeller se heurte aux mêmes difficultés. Tandis que ses quelques unités territoriales sont déjà déficitaires, les ressources de la classe 1943 sont absorbées par les renforts demandés et les formations à créer, au point que, le 25 avril, la 16^e Région en vient à se déclarer dans l'impossibilité de fournir un énième renfort pour la 1^{re} Armée³⁶. En Alsace, le général Touzet du Vigier, à la tête de la 10^e Région, se heurte au fait que les demandes ministérielles ne semblent pas intégrer l'absence massive des hommes enrôlés durant l'annexion allemande : il en est réduit à demander, en vain, aux autres commandants régionaux de bien vouloir lui adresser les Alsaciens qui se sont engagés au sein de leurs ressorts respectifs³⁷.

Face à l'EMGG qui semble rester sourd aux alarmes remontant des régions, certains commandants régionaux n'hésitent pas à hausser le ton. En Lorraine, confronté à l'injonction de créer un 20^e Bataillon de sécurité des communications jaugeant 1 606 hommes, alors que seuls 120 personnels sont disponibles à court terme, le colonel Hirsch-Ollendorf qualifie cette création de « leurre »³⁸. A Rennes, le général Allard ne cache pas son agacement face aux demandes répétées de renforts (3 350 hommes en quelques semaines) :

« Si vous me contraignez à fournir ce quatrième renfort, il sera pris inévitablement sur les effectifs destinés aux unités du plan [...]. Depuis le 1^{er} mars, la 11^e Région n'a incorporé aucun homme destiné aux unités qu'elle doit mettre sur pied. Il serait temps qu'elle puisse songer à elle après s'être dépouillée au profit de l'extérieur [...] »³⁹.

Au plan quantitatif, la saturation des capacités régionales à fournir des effectifs est illustrée par les cas des 13^e et 14^e Régions. En Auvergne, à la date du 31 mai 1945, la 13^e Région cumule un déficit de 8 731 hommes pour les quinze unités dont la création lui a été confiée. Depuis la région lyonnaise, pour 41 demandes de renfort reçues jusqu'à l'été, la 14^e Région n'a été en mesure de fournir que 5 086 personnels sur les 7 588 demandés, soit un déficit de 33 %⁴⁰.

33 : SHD Terre, cote 6 P 16 : 15^e Région militaire, lettre n° 384 Org/I du général Malaguti au ministre de la Guerre, 18 avril 1945.

34 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 1^{re} Région militaire, 21 février 1945.

35 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu hebdomadaire, 11 avril 1945.

36 : SHD Terre, cote 6 P 16 : 16^e Région militaire, télégrammes n° 107 572/1-ORG-S et 147/1-ORG-S adressés à l'EMA, 25 avril 1945.

37 : SHD Terre, cote 9 P 25 : 10^e Région militaire, lettre n° 92/I-ORG adressée par le Général Touzet du Vigier aux commandants de régions militaires, 20 mars 1945.

38 : SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, bulletin de renseignements du 31 mars 1945.

39 : SHD Terre, cote 9 P 60 : 11^e Région militaire, lettre n° 3 005/I-0 du général Allard au ministre de la Guerre, 24 mars 1945.

40 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, ordre de bataille, 31 mai 1945. SHD Terre, cote 9 P 72 : État des renforts fournis par 14^e Région militaire en 1944-1945, registre manuscrit non daté.

Un objectif numérique peu ou prou atteint pour les nouvelles divisions

L'EMGG a focalisé les efforts sur la mise sur pied des nouvelles divisions métropolitaines du programme de réarmement. Durant l'été 1945, le bilan apparaît globalement positif : les huit divisions prévues ont bien été créées, ainsi qu'une division hors plan, la 23^e DI.

Les données numériques conservées montrent qu'au moins quatre divisions ont atteint leur plein effectif : les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, ainsi que la 27^e DA (voir les annexes 2.02 à 2.15). Il semble probable qu'il en ait été de même pour les 14^e et 19^e DI ou qu'elles n'aient affiché qu'un déficit numérique limité. Dans le cas des 1^{re}, 10^e, 19^e et 36^e DI, ce résultat n'a été atteint qu'au prix de l'emploi conséquent de réservistes rappelés à l'activité (en particulier pour la constitution des services) et de recrues de la classe 1943 puis des classes 1940 à 1942 : réservistes et jeunes recrues représentent entre le tiers et les deux cinquièmes de leurs effectifs respectifs. A titre d'exemple, la 10^e DI s'est vue affecter quelque 1 400 chauffeurs réservistes, en provenance de la Région parisienne, et 4 865 recrues de la classe 1943, arrivant des 2^e, 3^e, 4^e, 9^e et 11^e Régions militaires⁴¹.

A l'inverse, à la fin du printemps et au cours de l'été, les 23^e et 25^e DI, toutes deux formées au sein du Détachement d'armée de l'Atlantique, affichent des déficits marqués : de l'ordre de 20 % au regard d'un effectif théorique de 16 500 hommes. Ces divisions ont en effet été constituées sur des fronts, où les unités FFI ont également été sollicitées pour la création de formations non-endivisionnées. Sept régiments non-endivisionnés ont ainsi été créés parallèlement à la 23^e DI sur les fronts du Sud-ouest. Devant Saint-Nazaire, la 25^e DI n'a pu tableur que sur une ressource de 13 700 hommes, une fois qu'ont été décomptés les effectifs de trois formations non-endivisionnées (II et III/67^e RI, 8^e Régiment de Cuirassiers) et ceux relevant de la Marine⁴².

Dernière division créée, la 3^e DB connaît quant à elle un déficit chronique et généralisé en personnel. Lorsque ses composantes sont réunies au début du mois de septembre 1945, la division n'aligne que 8 825 personnels, soit la moitié de son effectif théorique. Si les unités blindées sont peu ou prou complètes, son infanterie est déficitaire (un tiers de l'effectif manque), tandis que son artillerie et ses services apparaissent limités à un quart de leurs effectifs théoriques. La situation s'améliore en septembre et octobre, permettant à la division d'atteindre le seuil de 12 300 hommes le 1^{er} novembre mais sans jamais parvenir à son effectif théorique⁴³. Au point de vue des effectifs, le bilan de la formation de nouvelles grandes unités se présente ainsi en demi-teinte à l'approche de l'automne 1945.

Des régiments d'infanterie non-endivisionnés structurellement déficitaires

Si les objectifs quantitatifs ont été peu ou prou atteints en ce qui concerne les grandes unités métropolitaines, il n'en va cependant pas de même pour les autres volets du programme de réarmement.

39 régiments d'infanterie non-endivisionnés ont été constitués (pour 40 prévus), ainsi qu'un bataillon d'infanterie autonome dans les Alpes (le 24^e BCA). Parmi les 39 régiments précités, trois régiments ne comptent que deux bataillons au lieu des trois prévus (91^e RI créé au sein des FFO, 92^e RI de la 13^e Région, 141^e RI de la 15^e Région). Aux 91^e et 141^e RI, les bataillons manquants n'ont pu être constitués faute d'effectifs disponibles. Au 92^e RI, le noyau du bataillon absent avait bien été créé mais a été expédié vers la 1^{re} Armée, comme contingent de renforts⁴⁴. Le programme des quarante régiments d'infanterie non-endivisionnés affiche ainsi un premier déficit de l'équivalent de deux régiments.

A la fin du printemps et durant l'été 1945, les états d'effectifs conservés mettent en lumière un déficit chronique en personnels, entre manque initial d'effectifs lors de la création des unités et usure au fil des mois. Seuls cinq régiments ont atteint ou dépassé leur effectif théorique de 2 474 hommes : le 108^e RI créé au sein des FFO à partir d'un groupement dépassant les 6 000 volontaires avant la signature des

41 : SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

42 : SHD Terre, cote 10 P 452 : État des effectifs des FFLI, 20 mars 1945.

43 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, collection d'états d'effectifs du 1^{er} septembre 1945 au 20 avril 1946.

44 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, note de service n° 17/1-S, 17 janvier 1945.

engagements volontaires (*Brigade Demorny*, totalisant dix bataillons en novembre 1944), le 4^e RI formé dans la 8^e Région pour la garde de la frontière suisse et les trois régiments d'infanterie non-endivisionnés de la 1^{re} Armée (80^e, 81^e et 126^e RI).

La distribution statistique des effectifs connus, représentée sur la figure 15.03, est éloquent. L'effectif médian des 39 régiments apparaît à 2 000 hommes, le troisième quartile à 2 350 hommes. Au total, au milieu de l'été 1945, avant le début de la démobilisation des engagés volontaires de l'automne 1944, ces 39 régiments regroupent de l'ordre de 77 000 hommes, soit un déficit de 22 000 hommes par rapport aux quarante régiments envisagés en novembre 1944.

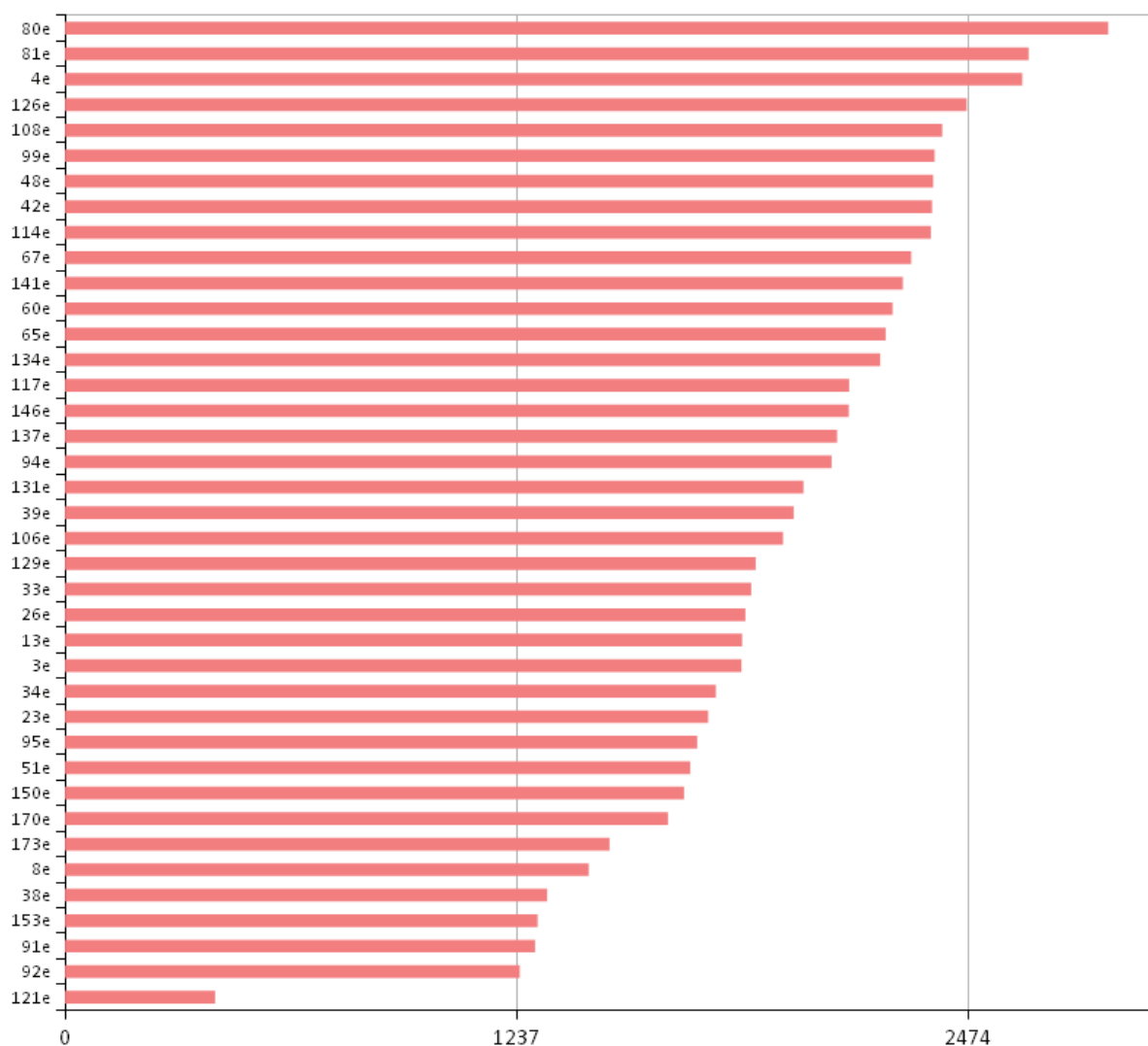


Figure 15.03 : Positionnement des effectifs des régiments d'infanterie non-endivisionnés au regard du tableau d'effectifs de guerre de 2474 hommes (les données utilisées sont détaillées dans l'annexe 3.02).

Le maintien de quelques bataillons ex-FFI indépendants au sein de la 1^{re} Armée n'offre qu'un palliatif théorique, à l'image de la fictive 6^e Demi-brigade de Chasseurs proposée en février au SHAEF en tant qu'équivalent d'un régiment d'infanterie non-endivisionné, par le regroupement de trois bataillons d'infanterie accompagnant des régiments blindés de la 1^{re} Armée (19^e BCP, 8^e Dragons et 12^e Dragons, ce

dernier relevant en fait de la 14^e DI)⁴⁵. La vingtaine de bataillons de marche FFI maintenus au sein du Détachement d'armée de l'Atlantique jusqu'en mai 1945 ne doit pas non plus être considérée comme une compensation⁴⁶. Ces petites unités, conservées en l'état pour les besoins opérationnels, sont dissoutes en mai et juin : leurs effectifs servent à compléter les unités organiques des 19^e et 23^e DI, ainsi que les unités logistiques, dont la mise sur pied a été confiée à la 11^e Région et au Détachement d'armée de l'Atlantique.

Les groupements du génie, parents pauvres

Outre la formation de quarante régiments non-endivisionnés, le programme de réarmement de novembre 1944 instaurait la création de 34 formations de pionniers, successivement dénommées *groupements du génie* puis, à partir du 15 mars 1945, *groupements d'infanterie*. Ces formations ont été établies sur une base de 1 177 hommes, réparties en quatre compagnies dédiées à des missions de travaux (entretien des routes, installation de camps...) ou de garde. L'ensemble représente une cible de 40 000 personnels, à recruter principalement parmi les volontaires étrangers et les combattants coloniaux et nord-africains présents en métropole.

Ce volet du programme de réarmement répondait à une attente du SHAEF. Force est de constater l'absence de priorité donnée à ces formations et la vacuité des archives conservées à leur sujet. Le SHD ne dispose de fonds peu conséquents que pour dix-neuf groupements, listés dans l'annexe 3.03. Seule une quinzaine de groupements semble avoir été opérationnelle. Outre deux groupements de Polonais dirigés vers la 1^{re} Armée (19^e et 29^e Groupements, respectivement formés par les 14^e et 1^{re} Régions militaires), il s'agit pour l'essentiel de formations majoritairement composées de Nord-africains issus des *ex-Frontstalags* : six groupements constitués dès septembre et octobre au sein des 1^{re} et 3^e Régions (Groupements n° 1 à 6, mis à la disposition des Alliés dès l'automne)⁴⁷, deux groupements en 15^e Région (Groupements n° 30 et 31, identifiés dès le 1^{er} novembre), trois groupements en 16^e Région (Groupements n° 10, 17 et 18), autant en 18^e Région (Groupements n° 12 et 13), ainsi qu'un groupement formé en région parisienne mais dont le numéro n'est pas donné dans les archives du SHD. Au regard des quelques mentions conservées, les effectifs de cette quinzaine de groupements ont été à peu près approchés. Les 17^e et 18^e Groupements formés en 16^e Région sont par contre donnés comme déficitaires (avec trois compagnie par groupement au lieu de quatre)⁴⁸.

Les cadres créés pour les autres groupements apparaissent par contre systématiquement déficitaires, lorsqu'ils sont cités. En Auvergne (13^e Région), le groupement à créer porte le n° 7. Il ne compte que 95 hommes le 25 mars et seulement 236 le 31 mai. En 16^e Région, outre les 10^e, 17^e et 18^e Groupements, un 27^e Groupement est à organiser : à la date du 25 avril, il n'est mentionné que sous la forme d'un « noyau de formation ». La situation n'est guère différente en Aquitaine (18^e Région), où la constitution d'un 14^e Groupement a été prescrite, à partir d'une unité regroupant des volontaires étrangers, principalement des ex-prisonniers de guerre italiens : ce 14^e Groupement ne compte que 291 personnels en avril 1945 et plafonne à 855 personnels en juin⁴⁹.

Parallèlement, pour d'autres régions au sein desquelles la formation de groupements du génie a été

45 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, 1^{er} Bureau, lettre du ministre de la Guerre au général de Lattre de Tassigny, 3 février 1945.

46 : Il s'agit de dix unités dénommées Bataillons de Rangers sur le front de Lorient et de neuf bataillons des fronts de Royan et la Rochelle : Bataillons Foch et Bigorre (intégrés dans les régiments d'infanterie de la 23^e DI), bataillons des 78^e, 107^e et 125^e RI FFI non régularisés.

47 : Vernet ne retient que la formation de ces six groupements (Vernet, *op. cit.*, p. 88).

48 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 551.

49 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, situation des unités, 25 mars 1945 ; 13^e Région militaire, ordre de bataille, 31 mai 1945.

16^e Région militaire, télégramme n° 107 572/1-Org-S, 25 avril 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 12 P 1 : 18^e Région militaire, télégramme n° 741/PM/C à l'EMA, 10 avril 1945 ; 18^e Région militaire, télégramme n° 229/3/1-Org à l'EMA, 15 juin 1945.

prescrite, les ordres de bataille conservés n'en font tout bonnement pas mention, ce qui tend à signifier une absence de mise sur pied (cas de la 12^e Région militaire au sujet du 34^e Groupement, cas de la 14^e Région pourtant chargée de la constitution de six groupements...). Au regard de ce qui précède, la réalisation globale d'un effectif de 30 000 hommes sur les 40 000 initialement fléchés semble être une estimation optimiste. Ce tableau peu amène doit néanmoins être quelque peu rééquilibré. Dans le cadre des FFO, à partir des effectifs d'ex-prisonniers des *Frontstalags* de la 18^e Région, quatre bataillons nord-africains de 520 à 560 hommes sont affectés dès novembre à des tâches de garde, de manutention et de travaux et représentent, de fait, l'équivalent de deux groupements du génie, sans compter quatre compagnies de travailleurs malgaches et indochinois dont l'effectif n'est pas connu⁵⁰.

Les unités de soutien sous le signe de l'inachèvement

Les difficultés rencontrées pour la réunion des effectifs des régiments d'infanterie non-endivisionnés et des groupements du génie, unités d'infanterie sans spécialisation poussée, se retrouvent de façon amplifiée pour les unités de soutien inscrites dans le programme de réarmement et demandant du personnel spécialisé. Entre carences d'instruction et manque d'effectif, sans même évoquer l'absence d'équipement moderne, l'inachèvement est le maître mot à la fin du printemps 1945. Si les données globales manquent ou restent évasives au sujet des nombreuses petites unités logistiques à créer (transport, matériel, intendance, santé...), celles réunies au sujet des formations d'artillerie, du génie et de cavalerie à créer au titre des réserves montrent des réalisations inachevées.

Sept cadres de régiments d'artillerie sont créés à partir de janvier 1945 au titre des éléments non-endivisionnés des 3^e et 4^e Corps d'armée et des réserves générales. L'ensemble de ces unités doit déboucher sur la mise sur pied de 21 groupes d'artillerie lourde, nécessitant quelque 12 500 artilleurs (1 800 hommes par régiment). Les données d'effectifs conservées à leur sujet pour le printemps et l'été 1945 sont incomplètes (absence de donnée pour les 42^e et 61^e RA) et montrent des situations disparates, entre déficits plus ou moins prononcés (35 % au 8^e RA, 14 % au 11^e RA et 18 % au 196^e RA) et excédents (20 % au 41^e RA). La cible globale de 21 groupes n'est par ailleurs pas atteinte. Le 42^e RA ne compte qu'un seul groupe. Quant au 30^e RA, s'il compte bien trois groupes à la fin du printemps, c'est au détriment du 16^e RA, régiment d'artillerie de la 3^e DB : deux de ses trois groupes sont transférés au 30^e RA en avril et ne seront pas remplacés avant l'automne. Parmi ces formations, seul le 196^e RA connaît un engagement avant le 8 mai 1945 (il intègre en effet le 196^e RA FFI du front du Médoc et fournit du personnel pour les opérations de Royan)⁵¹.

Dans le domaine de l'arme blindée, sept régiments non-endivisionnés ont également été créés. Une nette dichotomie apparaît à l'analyse de leurs effectifs. Au cours du printemps, quatre régiments atteignent ou dépassent leur effectif théorique : ils sont tous les quatre issus de bataillons FFI organisés dès l'automne en référence à des régiments de 1939 (9^e Cuirassiers FFI à Lyon) ou de 1940-1942 (3^e Hussards FFI, 8^e Cuirassiers FFI, 8^e Dragons FFI). A l'inverse, les trois autres formations sont nettement déficitaires (entre 15 et 40 % d'un régiment à l'autre, par rapport à un effectif théorique de 698 personnels). Elles ont été créées plus tardivement, une fois le vivier FFI tari, à partir des ressources en réservistes et recrues de différents Centres d'organisation de l'arme blindée (COAB) : 10^e Dragons formé à Orange par le COAB 414 de Lyon, 31^e Dragons formé à Laval à partir du COAB 411 de Dinan et 4^e Hussards issu du COAB 422 de Rambouillet. Ces

50 : Weiss Stéphane, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2013, n° 251, p. 143-161. Les quatre bataillons ont été dénommés Bataillons de Tirailleurs Nord-africains n° 21 à 24.

51 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 503, 507, 519, 523, 525, 527 et 531. La réunion des effectifs requis repose en premier lieu sur le rappel de réservistes et les recrues de la classe 1943. Le 11^e RA formé dans l'Eure (3^e Région) a une troupe composée pour moitié de réservistes de 25 à 30 ans et pour l'autre moitié de jeunes recrues. En juillet 1945, le 30^e RA, regroupé dans le Cher (5^e Région), compte quant à lui des ex-FFI à hauteur de 15 % de sa troupe, des militaires d'active encore sous contrat de l'armée d'armistice à hauteur de 15 %, des réservistes rappelés pour 33 % de l'effectif et des recrues de la classe 1943 pour 37 %

trois régiments incomplets sont dissous dès le mois d'octobre 1945. Seuls le 8^e Cuirassiers et le 8^e Dragons connaissent un emploi en opérations avant le 8 mai 1945, en tant qu'unités d'infanterie (8^e Cuirassiers sur le front de Saint-Nazaire, 8^e Dragons au sein de la 1^{re} Armée)⁵².

Concernant le génie, le programme de réarmement prévoyait la mise sur pied d'un ensemble substantiel de formations : un régiment pour chacun des deux nouveaux corps d'armée (n° 103 et 104), deux régiments de réserve d'armée (n° 153 et 154) et trois bataillons autonomes (n° 212, 216 et 217), ainsi que diverses compagnies spécialisées, soit l'équivalent des éléments de réserve du génie de la 1^{re} Armée.

La réunion des réservistes du génie, en provenance de dix régions militaires, et de spécialistes formés parmi la classe 1943 au sein des différents Centres d'organisation et d'instruction du génie (COIG) permet la mise sur pied de deux régiments atteignant leur cible numérique (1 321 hommes) : le 103^e Régiment du génie, organisé en avril à Angers avec 1 327 personnels, et le 153^e Régiment du génie, structuré à partir de février entre Alençon et Avignon avec de l'ordre de 1 250 personnels. Les 104^e et 154^e Régiments du génie n'ont par contre eu aucune existence concrète. Leurs numéros ne sont que brièvement portés par des formations d'infanterie du front de l'Atlantique. Le numéro 104 est donné en juillet 1945, à Libourne (COIG 518), au reliquat du 78^e RI FFI, une formation semi-régulière en grande partie absorbée pour les besoins en personnel de la 23^e DI : malgré l'appoint de recrues de la classe 1943, seul un noyau de bataillon est mis sur pied, avant d'être dispersé. Le numéro 154 est quant à lui attribué à deux reprises : une première fois en avril 1945 au 2^e Régiment du Lot (une formation FFI engagée sur le front du Médoc et rapidement régularisée en tant que 8^e RI non-endivisionné), puis une seconde fois, en mai, aux deux bataillons du 125^e RI FFI du front de La Rochelle, dissous durant l'été pour les besoins de la 23^e DI. Quant aux 212^e, 216^e et 217^e Bataillons autonomes du génie, ils n'ont connu qu'une courte existence administrative : créés en janvier 1945, les 216^e et 217^e Bataillons sont dissous dès le 1^{er} juin suivant, tandis que le 212^e Bataillon n'est créé que le 1^{er} mai puis dissous dès le 30 juin...

Ainsi, dans le domaine du génie, seul un tiers des effectifs envisagés a été réuni au premier semestre 1945. Le 153^e Régiment rejoint la 1^{re} Armée en mai ; il y est chargé de l'entretien des points de passage du Rhin sous responsabilité françaises et du déminage des berges du fleuve. Quant au 103^e Régiment, il est dissous le 15 juillet : ses deux bataillons forment alors les unités du génie de la 29^e DI et de la 24^e Division aéroportée⁵³.

Le programme d'Extrême-Orient en peau de chagrin

En ce qui concerne les forces destinées à l'Extrême-Orient, aucune des deux divisions envisagées n'a pu réunir les effectifs requis. Les deux gisements de main d'œuvre visés, engagés volontaires métropolitains et

52 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 471, 487 et 497.

SHD Terre, cote 12 P 106 : Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie, rapport d'inspection du 8^e Régiment de Cuirassiers, 16 février 1945 ; Rapport d'inspection du 9^e Régiment de Cuirassiers, 17 mars 1945.

SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 15 mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 109 : Journal de marche du 8^e Régiment de Dragons.

SHD Terre, cote 12 P 110 : 4^e Région militaire, fiche de renseignement sur le 31^e Dragons, 1^{er} juillet 1945.

SHD Terre, cote 12 P 112 : Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie, rapport d'inspection du 3^e Régiment de Hussards, 20 mars 1945.

53 : Michalon, 1980, *op. cit.*, p. 537, 539, 541, 543 et 545.

SHD Terre, cote 12 P 192 : dossiers des 212^e, 216^e et 217^e Bataillons autonomes du génie.

Pour être complet, il convient également de signaler que le personnel SNCF de la région parisienne, est mis à contribution pour la constitution d'unités spécialisées dans l'entretien et la réparation des ouvrages ferroviaires : les compagnies de sapeurs des chemins de fer. A partir de décembre 1944, six compagnies sont progressivement dirigées vers la 1^{re} Armée, où elles forment un 5^e Bataillon du génie. Le personnel resté en région parisienne est désigné pour la création le 1^{er} mai 1945 d'un régiment de six compagnies (155^e Régiment du génie). Compte tenu des besoins propres de la SNCF, malgré l'appoint de recrues de la classe 1943, l'effectif reste nettement déficitaire (621 personnels recensés en mai pour un total théorique de 1 321).

indigènes issus du *blanchiment* de la 1^{re} Armée ou des *ex-Frontstalags*, se sont révélés insuffisants. La 2^e DCEO, prévue à 22 125 personnels avec ses éléments de soutien, n'a pas dépassé un stade d'unité cadre, regroupant des noyaux d'unités : à la mi-mars, elle plafonne à 1 600 personnels, auxquels s'ajoutent une brigade de fusiliers marins regroupant 500 hommes (pour un effectif théorique de 2 500). La 1^{re} DCEO est à peine plus heureuse : à la mi-mars, elle affiche un déficit de quelque 8 302 hommes, représentant 35 % des effectifs envisagés. La situation n'évolue ensuite que marginalement. A la fin du mois de juillet, la 1^{re} DCEO ne compte que 70 % de son effectif théorique⁵⁴.

Dans ces conditions, le corps expéditionnaire d'Extrême-Orient imaginé à l'automne 1944 se mue en une peau de chagrin. La 2^e DCEO est dissoute à la mi-juin, transférant son personnel à la 1^{re} DCEO⁵⁵. Une nouvelle source d'effectifs est envisagée pour celle-ci : « un courant intéressant d'engagements au titre de la Légion » enregistré dans l'Allemagne vaincue⁵⁶. Ces engagés sont dirigés vers l'Afrique du Nord où se met sur pied un régiment de marche de la Légion étrangère, destiné à l'Extrême-Orient. La 1^{re} DCEO est dissoute à son tour à la mi-août 1945. Elle sert de cadre pour la formation d'une nouvelle 3^e DIC le 16 août 1945, qui récupère ses services, ses éléments de soutien, son personnel européen et le régiment de marche de la Légion étrangère⁵⁷.

La nouvelle 3^e DIC entre dans la composition d'un Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient entièrement recomposé. Faut-il d'effectifs suffisants, au lieu d'être distinct du corps de bataille formé en Afrique du Nord en 1943-1944, le corps expéditionnaire est désormais recentré autour de composantes de deux divisions issues des accords d'Anfa : la 2^e DB et la 9^e DIC. Ce constat résonne comme un échec patent du volet du programme de réarmement consacré à l'Extrême-Orient.

Une sortie de guerre sous le sceau de l'amertume

Un seul bilan quantitatif serait insuffisant, si la question de la valeur d'avenir des effectifs réunis et des unités organisées au fil des mois n'est pas posée. Les sources et l'historiographie au sujet de la sortie de guerre dressent à ce sujet un constat sans appel, dont les maîtres-mots sont démobilisation, dissolution et amertume.

Satisfecit quantitatif mais déception qualitative

En 1980, Jacques Vernet a dressé un bilan somme toute positif des efforts menés pour réunir les effectifs requis par le programme du 30 novembre 1944 :

« Le bilan du programme métropolitain peut apparaître comme positif si l'on considère l'effort consenti par la France pour rassembler les effectifs nécessaires aux huit grandes unités dont elle veut se doter dans l'année 1945. Les prévisions concernant la fourniture de matériels par l'industrie nationale ont été trop optimistes. Les livraisons alliées sont soit conditionnées par la mise sur pied d'unités logistiques plutôt que des formations de combat, soit pénalisées par la vétusté des matériels de remplacement. En dépit de ces difficultés, les huit divisions sont créées⁵⁸. »

« [Au sujet des régiments d'infanterie non-endivisionnés :] Il se confirme bien que [...] le nombre de bataillons formés est bien celui des cent vingt prévus par le programme initial [...]. Les quarante régiments, tels qu'ils ont été décidés fin octobre par la France puis intégrés en novembre par le

54 : SHD Terre, cote 11 P 45 : DTC, fiche n° 765-TC/ETO.S sur la mise sur pied de la 1^{re} DCEO, 15 mars 1945 ; Brigade légère de Marine d'Extrême-Orient, note n° 17-Org, 14 mai 1945.

SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en juillet 1945, 1^{er} août 1945.

55 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 8 394-EMA/1, 11 juin 1945.

56 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en juillet 1945, 1^{er} août 1945.

57 : SHD Terre, cote 11 P 45 : composition de la 3^e DIC et du CEO, 1945, non daté.

58 : Vernet, *op. cit.*, p. 85.

plan, ont donc une existence bien réelle et la moitié d'entre eux [a] reçu une mission opérationnelle⁵⁹. »

L'analyse proposée dans le chapitre précédent vient largement tempérer ces affirmations. Si les effectifs nécessaires ont été peu ou prou rassemblés pour les nouvelles divisions métropolitaines, à l'exception notoire de la 3^e DB, les déficits se cumulent pour les régiments d'infanterie non-endivisionnés, les groupements du génie, les unités de soutien et les forces destinées à l'Extrême-Orient.

Les priorités françaises sont clairement allées à l'encontre des préconisations américaines, bien qu'elles aient conditionné les livraisons de matériel allié : le gouvernement a fait porter l'effort sur les formations destinées au combat (nouvelles divisions et régiments d'infanterie non-endivisionnés) au détriment des unités de soutien et de service. Au demeurant, ces choix, conjugués à une stricte dépendance matérielle à l'égard des États-Unis en matière d'armes lourdes et de véhicules blindés, ont conduit à la mise sur pied d'une nouvelle armée métropolitaine presque exclusivement composée de forces d'infanterie peu motorisées. Contrairement aux formations rééquipées en Afrique du Nord en 1943-1944, l'armée nouvelle de 1945, bien que forgée à l'issue d'une guerre ayant consacré le paradigme des formations mécanisées couplées à des forces aériennes, ressemble davantage à celle de 1939 qu'à ses homologues britanniques ou américaines.

Le satisfecit quantitatif énoncé par Jacques Vernet, même partiellement vérifié pour la plupart des nouvelles divisions, ne doit pas non plus dissimuler les tensions générées par la diversité des composantes rassemblées depuis la Libération : ex-FFI, réservistes rappelés, militaires d'active sans passé résistant, conscrits ou encore cadres transférés de la 1^{re} Armée. Leur réunion fonctionnelle n'efface pas quatre années au cours desquelles l'armée, à l'instar de la communauté nationale, a subi de plein fouet les scissions ayant découlé de la défaite de juin 1940.

Un rapport adressé le 19 mai 1945 au ministre de la Guerre par le général Charles Laffargue, commandant l'Inspection de l'infanterie, illustre pleinement ce dernier fait. Son auteur s'y distingue par des propos des plus acerbes à l'égard des FFI, traités de tous les mots et opposés aux forces nord-africaines. Neuf mois après la libération de la majeure partie du pays, les FFI s'y voient assimilés à des bacilles et des virus :

« L'infanterie française actuelle est, à l'exception des corps venus d'Afrique, une infanterie de circonstance, une tentative de régularisation d'un état de fait [...]. L'obligation de tirer parti des bandes hétérogènes mises sur pied dans les conditions les plus diverses et parfois les plus fantaisistes [...] a conduit à la formation d'un nombre important de régiments qui n'ont encore du régiment, dans une majorité de cas, que le numéro [...] : ce sont des semble-régiments encadrés par une majorité de semble-officiers [...].

L'enrégimentement de ces bandes a peut être contribué à résoudre partiellement un problème d'ordre intérieur, problème dont l'importance ne saurait être sous-estimée, mais il a été néfaste à l'effort de guerre. Jamais faillite plus complète que celle du système FFI n'aura été enregistrée dans l'histoire militaire et guerrière de la France [...].

[La] plupart des régiments actuels, issus d'une résorption des effectifs FFI, n'ont qu'une très médiocre valeur [...]. Ces régiments qui n'ont pas d'Histoire faute d'avoir été capables de paraître sur les lieux où s'écrit l'Histoire, sont hélas, en effet, dans trop de cas des régiments avec « histoires ». La plupart traînent après eux une séquelle de combinaisons politiques, de calculs, d'appétits et, pour tout dire, d'indiscipline [...].

Ainsi l'infanterie actuelle, dans l'ensemble, est une construction malsaine, créée sans plan précis, de façon empirique [...]. Trop de nos formations sont imprégnées de bacilles et de virus. En pareil cas, qu'il s'agisse de taudis ou d'unités, on doit démolir, puis rebâtir [...] par triage, amalgame, fusion et décantation de ce qui existe et par apport d'éléments nouvellement appelés n'ayant pas subi la contamination des bandes et des pseudo-cadres de 1944⁶⁰. »

59 : *Ibid.*, p. 87-88.

60 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'Infanterie, rapport du général Laffargue au ministre

Le caractère excessif de ces propos est évident, ne serait-ce que si on considère l'incapacité qu'aurait eu la 1^{re} Armée à participer à la campagne d'Allemagne si les *bacilles* précités n'avaient pas été présents face aux poches de l'Atlantique ou sur le front des Alpes. Au-delà de sa virulence, cette note pose la question du devenir des nombreuses formations d'infanterie non-endivisionnées. Au cours de l'été 1945, les rapports d'inspection de ces unités décrivent des formations sans avenir. Ainsi en est-il, par exemple, pour huit régiments stationnés en août en Champagne, en Lorraine et en Alsace, formés localement ou en provenance d'autres régions ou des ex-fronts de l'Atlantique : ces régiments, qui n'ont pas bénéficié d'un équipement allié, se voient attribuer une valeur technique « avoisinante de zéro », malgré la « bonne volonté » de la troupe, compte tenu d'un équipement oscillant entre un état « médiocre, disparate et incomplet » et le qualificatif de « désastreux ». En matière d'effectifs, la démobilisation des engagés volontaires de l'automne 1944 n'offre aucune perspective d'amélioration : aux dires des inspecteurs, les effectifs de ces régiments, déjà structurellement déficitaires, sont condamnés à chuter sous la barre des 1 400 hommes⁶¹.

En juin 1945, l'EMA propose encore de maintenir pour l'après-guerre une Armée de Terre nombreuse et organisée en vingt-et-une divisions pour l'Europe et quatorze groupements mobiles dans l'Empire, pour un total de 770 000 hommes conservés à l'issue des opérations de démobilisation (plan du 4 juin 1945). Ce nouveau programme consiste entre autres à organiser trois nouvelles divisions, aussitôt constituées (24^e DAP, 29^e DI et 2^e DIC). Leur mise sur pied repose pour partie sur le recyclage d'unités non-endivisionnées déjà existantes, qu'elles proviennent de la 1^{re} Armée ou des formations créées dans le cadre du programme du 30 novembre 1944 (parmi ces dernières, les 3^e, 99^e et 141^e RIA, le 11^e RA, le 103^e Régiment du génie, le 8^e Cuirassiers et le 31^e Dragons sont absorbés au sein des 24^e DAP, 29^e DI et 2^e DIC). Ces nouvelles divisions impliquent néanmoins de lever et d'entretenir de nouveaux effectifs pour les besoins des unités de soutien et de service.

Ces projections heurtent une réalité toute autre, qu'il s'agisse des capacités budgétaires consacrées aux armées dès 1946, des possibilités d'équipement et de l'attractivité de l'armée, alors que la majorité de la population aspire à retrouver la normalité d'une vie civile du temps de paix. Au fil des mois suivants, l'EMA n'a de cesse de devoir revoir ses ambitions à la baisse, jusqu'à un étiage en mars 1946, avec le projet d'une Armée de Terre réduite à 460 000 hommes. Dès le mois de décembre 1945, cette dernière ne compte déjà plus que 590 000 hommes, soit une baisse d'effectif de 55 % par rapport au mois de juin précédent⁶² : les effectifs réunis depuis l'automne 1944 se sont révélés des plus éphémères, une fois la guerre achevée en Europe.

Une ressource éphémère

A la date du 1^{er} juin 1945, l'Armée de Terre française compte 1,3 millions d'hommes à travers l'Empire et la métropole⁶³. Le tiers de ces effectifs est formé de soldats *indigènes* coloniaux ou nord-africains. Quant à la part européenne, elle se répartit entre les effectifs d'Afrique du Nord, mobilisés depuis 1943, et les effectifs métropolitains levés depuis l'automne 1944. Une large part de ces effectifs est cependant éphémère : la fin de la guerre est synonyme d'une prochaine démobilisation.

La démobilisation des réservistes métropolitains des classes 1924 à 1939, rappelés au fil des mois, entre en vigueur dès le mois de juillet, ainsi que celle des mobilisés d'Afrique du Nord appartenant aux classes 1931 à 1943. Le départ des ex-FFI engagés volontaires pour la durée de la guerre et trois mois est à l'ordre du jour dès le mois d'août 1945. En janvier 1946, ce sera le tour des appelés métropolitains des classes 1939/3 à 1942, incorporés progressivement depuis mai 1945, et des appelés d'Afrique du Nord des classes 1943 et

de la Guerre, 19 mai 1945.

61 : SHD Terre, cote 6 P 2 : MLIMOA, rapport d'inspection des régiments non-endivisionnés des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions militaires, 28 août 1945.

62 : Vernet, *op. cit.*, p. 108-119 et 133.

63 : *Ibid.*, p. 106 et 128.

1944. Parmi les recrues métropolitaines, seuls restent alors sous les drapeaux les engagés de longue durée et les appelés des classes 1943 et 1944, tenus à deux ans de service. S'y ajoute, concernant les officiers et sous-officiers d'active, la politique de dégagement des cadres engagés à partir de novembre 1945, dans la perspective d'une armée fortement réduite à partir de 1946⁶⁴.

Les mesures de démobilisation impactent logiquement les effectifs des unités, à l'image de la 3^e DB. Celle-ci est la dernière des grandes unités constituées au titre du programme du 30 novembre, à une période où la plupart des régions militaires sont d'ores et déjà confrontées à une saturation de leur capacité à fournir des contingents. Lors de la réunion de ses composantes le 1^{er} septembre 1945, au regard des états d'effectifs conservés⁶⁵, la division n'aligne que 8 825 personnels, soit la moitié de son effectif théorique. La situation s'améliore en septembre et octobre, permettant à la division d'atteindre le seuil de 12 300 hommes le 1^{er} novembre. Cette embellie ne dure cependant pas : dès la mi-novembre, les effectifs déclinent fortement, malgré l'appoint de contingents d'appelés et d'un millier d'hommes provenant d'unités de la 1^{re} Armée. A la date du 25 décembre 1945, la 3^e DB ne compte plus que 9 257 personnels. Pour son commandant, le général de Langlade, la principale cause de cette évolution est la démobilisation :

« La démobilisation [de l'automne 1945] a laissé la division dans un dénuement extrême au point de vue effectifs, particulièrement grave puisqu'il touche surtout les spécialistes (conducteurs, dépanneurs, transmissions et ouvriers). La crise d'effectifs a conduit, dans toutes les formations, à la création d'escadrons ou de batteries-cadres, où la vie ne pourra reprendre qu'avec l'arrivée de renforts sérieux⁶⁶. »

Le constat est le même au sein de la 23^e DI, dont les effectifs fondent après le mois d'août. Les moyens logistiques nécessaires pour ses déplacements parlent d'eux-mêmes. En juin 1945, alors que la division est quasiment à plein effectif, son transfert de la Charente maritime vers les Deux-Sèvres a nécessité plus d'une vingtaine de trains. En octobre, son déplacement vers l'Allemagne n'en requiert plus que huit, alors que ses régiments sont chacun réduits à un unique bataillon regroupant les éléments non démobilisés (engagés de longue durée, appelés)⁶⁷.

Au cours de l'été 1945, il devient clair que seule la réduction du nombre des unités permettra de maintenir à flot celles qui subsisteront. Le sort des unités d'infanterie non-endivisionnés est scellé dès la mi-août :

« Dès que leur emploi actuel ne sera plus nécessaire, ces formations seront dirigées sur les grandes unités [...] pour y être dissoutes. Les effectifs non démobilisables serviront alors à compléter les déficits résultant de la démobilisation⁶⁸. »

Outre, les régiments d'infanterie non-endivisionnés, dont les dissolutions s'étaient effectivement de septembre 1945 à mars 1946 (hormis le 92^e RI dissous dès le 30 juin et le 141^e RIA dissous en juillet pour renforcer la 29^e DI), ce principe est également appliqué aux groupements du génie (rebaptisés groupements d'infanterie), aux bataillons de sécurité des voies de communication (tous dissous à la date du 30 septembre) et à diverses petites unités, telles que deux bataillons de volontaires rhénans et sarrois levés au

64 : *Ibid.*, p. 128-133.

65 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, collection d'états d'effectifs du 1^{er} septembre 1945 au 20 avril 1946.

66 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

67 : SHD Terre, cote 10 P 398 : Commission centrale des Chemins de fer, Sous-commission de Saintes. Compte-rendu hebdomadaire n° 30, 9 juin 1945.

SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en octobre 1945, novembre 1945.

Il peut être objecté que la comparaison des nombres de trains ne prend pas en compte le nombre de wagons par train. Ce facteur ne semble pas avoir grandement varié : en octobre, parallèlement au transfert de la 23^e DI vers l'Allemagne, celui de la 25^e DI de Saint-Nazaire vers Bayonne requiert ainsi 17 trains, sachant que la 25^e DI a maintenu ses effectifs par l'intégration des formations parachutistes (1^{er} RCP, bataillons SAS) et des reliquats des bataillons de choc de la 1^{re} Armée, après la dissolution de l'éphémère 24^e DAP.

68 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

sein des camps de prisonniers allemands⁶⁹. Leur suppression dégage des contingents d'appelés et d'engagés bienvenus au sein des autres formations mais il ne s'agit que d'une solution temporaire : dès le mois de septembre, c'est désormais aux divisions d'être l'objet de décision de dissolution, en premier lieu desquelles les trois nouvelles divisions du programme du 4 juin 1945 et la 23^e DI créée *hors plan* en février 1945. Trois autres divisions suivent la même voie en janvier 1946 (4^e DMM et, parmi les formations du programme du 30 novembre 1944, les 19^e et 36^e DI). L'application du programme final de mars 1946, impliquant une Armée de Terre réduite à 411 000 hommes, conduit par la suite à la dissolution de toutes les autres divisions avant le mois de mai 1946 (hormis le cadre de la 5^e DB en Allemagne, la 25^e Division devenue aéroportée et les deux divisions parties en Extrême-Orient)⁷⁰.

Amertumes

Le projet d'une Armée de Terre de quelque 770 000 hommes (programme du 4 juin 1945) aurait pu être recevable si une large part des engagés volontaires pour la durée de la guerre avait choisi de souscrire des contrats à plus long terme plutôt que de retourner à la vie civile. Non seulement il n'en a rien été mais, de plus, aucun effort ne semble avoir été consenti, voire tout simplement imaginé, au niveau du ministère de la Guerre et de l'EMA pour rendre une telle perspective désirable aux yeux des volontaires en fin de contrat.

Au sein de la 19^e DI, un rapport d'inspection du 6 septembre 1945 dresse le portrait de personnels majoritairement tournés vers un retour à la vie civile. Si les jeunes officiers expriment un « vif désir » de partir en occupation « pour être payés des efforts des mois écoulés », ceux en charge de famille souhaitent retrouver une « situation stable pour s'occuper de leurs familles et de leurs intérêts personnels passés à juste titre au second plan pendant la guerre ». De même, la troupe aspire à de meilleures conditions de vie (« coucher autrement que sur la paille et disposer de lavabos et de douches ») : « il ne faut pas se dissimuler que tant que cet état des choses subsistera, le jeune engagé pour la durée de la guerre ne sera pas tenté de transformer son engagement en un contrat à long terme »⁷¹.

Un constat similaire apparaît au sein des rapports consacrés à la 23^e DI au cours de l'été 1945. Passé le moment de la victoire, les récriminations sur les conditions de vie, la nourriture et l'insuffisance de l'habillement refont surface tandis que les conditions d'homologation des grades FFI génèrent un malaise palpable⁷². La majorité des cadres et soldats se réfugie dans une certaine résignation, avec « un but : se faire démobiliser »⁷³. Tandis que des graffitis relevés dans les cantonnement appellent « la quille » de leurs vœux, rien ne semble d'ailleurs fait pour donner envie aux volontaires de l'automne 1944 de rester dans l'armée, avec une succession de mesures gouvernementales démotivantes : diminution sensible des soldes (les hommes « s'étonnent qu'on inflige brutalement une telle diminution aux engagés volontaires qui ont fait acte d'abnégation au moment où la France n'avait pas d'autres soldats »⁷⁴), diminutions des allocations familiales pour les pères de famille, diminution de la ration de tabac, habillement toujours limité, nourriture en quantité insuffisante (des cas d'amaigrissements et de « sous-alimentés » sont signalés⁷⁵)... De plus, faute de perspective pour un départ vers l'Allemagne, les hommes « commencent à perdre espoir » et « la façon de servir s'en ressent »⁷⁶. Faut-il dès lors s'étonner si les engagements proposés, en particulier pour la

69 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en septembre 1945, octobre 1945.

70 : SHD Terre, 11 P 171 : Ministère de la Guerre, DM n°43/GF/27.09, 27 septembre 1945.

SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA du 1^{er} novembre 1945 au 31 janvier 1946, février 1946 ; EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA du 1^{er} février 1946 au 30 avril 1946, mai 1946.

71 : Inspection de l'infanterie, rapport d'inspection, 6 septembre 1945, doc. cit.

72 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juin 1945.

73 : SHD Terre, cote 12 P 4 : 6^e RI, rapport sur le moral, 15 juin 1945.

74 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juillet 1945.

75 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 août 1945.

76 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 septembre 1945.

lointaine Indochine, rencontrent peu de succès parmi les ex-volontaires ?

Entre mauvaises conditions matérielles, dissolutions d'unités et absence de perspectives, un sentiment d'amertume s'impose au sein de l'armée française, certes victorieuse mais dont les rangs et l'équipement font pâle figure aux côtés de ses alliés et, qui plus est, lui renvoient l'image de son aînée de 1939, vaincue. La Directive n° 1 édictée le 4 décembre par Edmond Michelet, nouveau ministre des Armées à partir du 23 novembre 1945, est sans appel :

« L'armée traverse une crise sans précédent qui mine sa force matérielle, affecte le moral de ses meilleurs éléments et détache d'elle l'opinion publique⁷⁷. »

Les ambitions de novembre 1944 et de juin 1945 sont rattrapées par une dure réalité, qui préfigure la *misère en battle-dress* décrite par la suite par Pierre Scize dans les colonnes du *Figaro* (septembre 1947), ainsi qu'en témoigne, parmi d'autres, un rapport consacré à la 36^e DI en décembre 1945 :

« La division [...] pensait, arrivant en Allemagne, que pour une simple question de prestige elle serait rapidement mise par le commandement en mesure de représenter honorablement l'Armée d'un pays victorieux. C'est donc le rouge au front qu'elle contemple ses uniformes sans forme et de teintes innommables, ses chaussures de clochard, ses véhicules disparates auxquels on ne peut redonner quelque lustre faute de peinture, ses grabats infestés de parasites, ses gamelles où nagent dans l'eau quelques débris de viande et quelques pommes de terre, son pain le plus souvent mal cuit. Mais c'est aussi avec stupeur qu'elle voit que tous les efforts qu'elle peut faire pour remédier à cette lamentable situation se heurtent à une inertie des services ou du gouvernement militaire, inertie qu'elle croyait bien morte. Venue avec une foi ardente, elle se demande aujourd'hui ce qu'il a pu advenir de cet entrain, cette vie intense, ce goût de l'action que la propagande par l'image, le film ou la radio disait être le pain quotidien de la 1^{re} Armée [...]. Elle ne sait plus où est la réalité et où est le rêve [...].

Ces parades triomphales entre Rhin et Danube : rêve ou réalité ? Cette grisaille d'aujourd'hui où l'homme se traîne d'un cantonnement sans joie à un service sans gloire : rêve ou réalité⁷⁸ ? »

77 : Directive citée par Vernet, *op. cit.*, p. 133-134.

78 : SHD Terre, cote 11 P 179 : 36^e DI, note du général Cazaud sur l'état de la 36^e DI, 15 décembre 1945.

4^E PARTIE - AUX ARMES !

A la suite de la libération de la métropole, la reprise en main du territoire national, l'organisation d'unités et la réunion d'effectifs combattants tendent vers un seul et même objectif : forger une nouvelle armée, à même de concourir à la victoire alliée puis d'assurer la sécurité du territoire français et de ses possessions de par le monde. Encore faut-il disposer des équipements et armements adéquats et relancer une production militaire de portée industrielle, sans pénaliser l'économie civile.

Si le souvenir des levées de masse habite encore certains esprits en 1944, le contexte militaire condamne par avance toute mobilisation ne reposant pas sur des structures logistiques et industrielles intégrant les évolutions technologiques qui n'ont eu de cesse de s'accélérer. Cette question est bien évidemment au cœur de la négociation engagée en vue d'un second plan de réarmement français pris en charge par les Alliés. Elle est de même intrinsèque aux projets de remise en route d'une industrie française de l'armement, au fur et à mesure de la libération et de la récupération des établissements industriels. Le gouvernement n'est cependant pas seul à agir : à des échelles quantitatives et des portées techniques variées, des initiatives décentralisées n'ont pas manqué, qu'il s'agisse de nouvelles productions ou du recyclage d'équipements camouflés ou, plus généralement, de matériels de prise.

La configuration de l'automne 1944 est abordée dans un premier chapitre, qui donne lieu à un essai de modélisation des différentes voies d'équipement, en particulier celle, polymorphe, de la débrouille : le Système D (chapitre 16 : *Un automne d'attentes et d'initiatives*). Dans un second temps, les livraisons matérielles alliées sont appréhendées en soulignant l'importance de l'effort britannique (chapitre 17 : *Les matériels alliés à la loupe*). Il est ensuite proposé d'examiner les ressources matérielles françaises, qu'il s'agisse de productions neuves, de stocks nord-africains et des fruits du camouflage en métropole (chapitre 18 : *Les ressources françaises : entre passé et avenir*). Un quatrième chapitre est consacré au réemploi de matériels de prise, qui a joué un rôle de premier plan bien que mésestimé (chapitre 19 : *La part belle à la récupération*). Enfin, au sein d'un dernier chapitre (chapitre 20 : *L'heure des comptes*), la portée qualitative des matériels réunis jusqu'à l'automne 1945 sera interrogée : quelle a été leur adéquation aux besoins opérationnels de 1945 et quelle est leur valeur d'avenir ?

Chapitre 16 - Un automne d'attente et d'initiatives

Au fur et à mesure de la mise sur pied de bataillons de marche FFI et de groupements FFI plus conséquents, la question de l'armement et du matériel est devenue de plus en plus pesante. A quoi bon créer des unités si leurs membres n'ont pas les moyens leur permettant de combattre ou, plus simplement, d'assurer leur quotidien ? C'est peu dire que les moyens disponibles en septembre et octobre 1944 ne sont pas à la hauteur des attentes. Les forces allemandes en retraite ont laissé derrière elles des ressources non négligeables mais leur distribution présente à l'automne 1944 un caractère aléatoire. De même, les divers matériels et stocks placés sous la responsabilité des services de Vichy sont récupérés. Il ne s'agit cependant que de pis-aller, dont le caractère fini limite l'effet au très court terme. Quant à la montée en puissance des établissements industriels susceptibles de reprendre des productions militaires, elle nécessite un délai incompatible avec les besoins immédiats.

Dans ce cadre, les volontaires de l'automne 1944, cadres et troupe, tournent naturellement leur espérance vers les Alliés, dont l'équipement moderne et abondant donne l'illusion de la disponibilité d'une manne inépuisable. La libération de la majeure partie du territoire marque pourtant, paradoxalement, un moindre accès aux ressources alliées, du fait de l'arrêt des parachutages et de la découverte d'une politique alliée de distribution d'armes pour le moins restrictive. En outre, le contraste est tel entre la pauvreté matérielle des FFI et le degré d'équipement des forces alliées que les difficultés logistiques de ces dernières sont globalement inintelligibles pour les premiers. De même, la propension des instances résistantes de portée nationale à ne considérer qu'un débat franco-français sur leur place vis-à-vis du gouvernement provisoire les empêche d'appréhender la réalité des négociations franco-américaines sur le réarmement.

L'écart entre attentes et possibilités effectives génère une phase de transition délicate à plus d'un titre. L'accès aux ressources matérielles génère une concurrence exacerbée, dont la régulation constitue un enjeu d'autorité aux échelons locaux et régionaux comme au niveau national. Bon gré, mal gré, les unités FFI sont amenées à se transformer structurellement et fonctionnellement tout en conservant le matériel disparate hérité de l'été précédent et des récupérations de l'automne. Ce matériel offre des solutions à court terme tout en constituant un clair handicap à moyen terme : aucun fonctionnement pérenne ne peut être envisagé au vu du casse-tête logistique découlant d'armes et de moyens, dont l'usure et le caractère hétéroclite se disputent la primauté...

Dans la foulée des semaines libératrices, le ministère de la Guerre et le SHAEF n'ont pas été avares en promesses. Leur absence de concrétisation est une évidente source d'incompréhensions, exprimées avec dépit ou ironie, par exemple par le journal de marche du 19^e Dragons sur le front de Lorient :

« Les divers services revenaient lentement à la vie : l'Intendance tentait bravement de remplacer le grand désordre par son incurie réglementaire, le Service du Matériel attendait des jours meilleurs pour régulariser les réquisitions et le Service de Santé prévoyait l'envoi de médecins pour une époque plus calme¹. »

Tout un chacun réclame une dotation en armement à la fois complète et uniformisée, ainsi que la distribution d'indispensables équipements (habillement, outils, ustensiles de cuisine, jumelles, boussoles...) afin de répondre aux besoins immédiats mais aussi, sur fond de suspicion, afin de « montrer aux volontaires que les usines travaillent un peu »². Au demeurant, une part substantielle des cadres FFI n'est pas restée à attendre passivement. Dans la continuité d'une vie quotidienne placée depuis plus de quatre ans sous le sceau des restrictions et dans la droite ligne de la lutte clandestine, le « débrouillage individuel ou collectif »³ est généralisé. Le Système D s'impose dans le paysage militaire français de l'automne 1944.

1 : SHD Terre, cote 12 P 110 : Journal de marche du Sous-secteur de la Laïta, tenant lieu de journal de marche du 19^e Régiment de Dragons.

2 : SHD Terre, cote 12 P 5 : 1^{er} Bataillon du 15^e RI, rapport périodique sur le moral, 16 février 1945.

3 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Section FFI, notice sur les relations entre les FFI et les organismes de l'arrière,

Des ressources métropolitaines non négligeables mais dispersées

La métropole libérée n'est pas un espace vide de toute ressource militaire, bien au contraire. Une part des ressources militaires existant en juin 1940, tant matérielles (bâtiments, unités de production, dépôts camouflés après juin 1940...) qu'immatérielles (administrations), a traversé quatre années de tourmente et d'occupation. L'occupant allemand y a sur-imprimé ses propres infrastructures et ressources. Celles-ci ne s'évaporent pas lors de la retraite allemande de l'été 1944 : les forces allemandes laissent derrière elles une manne matérielle conséquente. Celle-ci est toutefois dispersée sur tout le territoire métropolitain, dans un état plus ou moins directement exploitable ou détectable. Des ressources alliées ont également circulé de manière croissante au fur et à mesure des parachutages alliés. L'ensemble de ces ressources constituent le terreau plus ou moins fertile dans lequel les projets militaires relatifs à la métropole vont plonger leurs racines.

Les ressources matérielles de la Résistance

Un armement quantitativement assez conséquent a été parachuté en France durant le printemps et l'été 1944. Hormis quelques opérations diurnes massives (telles que l'opération *Cadillac* le 14 juillet⁴), les parachutages ont été conduits de façon diffuse, discontinue et dispersée à travers le territoire métropolitain. Leur fruit ne peut être récupéré qu'une fois les connexions fonctionnelles et hiérarchiques pleinement rétablies entre les régions et sous réserve qu'il existe encore. Il va sans dire qu'une part de cet armement s'est perdu au fil des mois : usure, mauvaises conditions d'entretien, dépôts clandestins capturés par l'adversaire et pertes lors des combats de l'été n'ont pu qu'amoindrir les niveaux de disponibilité.

Le matériel livré pour la résistance reste par ailleurs un armement léger, adapté pour une pratique de guérilla furtive mais moins pour des opérations conventionnelles. Les rustiques mitraillettes Sten, arme emblématique des FFI, restent peu précises et à faible portée en comparaison avec des fusils. Les armes lourdes font globalement défaut, au-delà de mortiers de calibres petits à moyens. L'origine britannique majoritaire des armes parachutées se révèle par ailleurs problématique. Les calibres requis (7,7 mm et 9 mm) ne correspondent pas à ceux en cours au sein de la 1^{re} Armée et de l'armée américaine assurant la logistique française : l'EMGG n'a pas de canal établi pour obtenir ces types de munitions. La libération ayant pour corollaire l'arrêt des parachutages alliés, les forces FFI au contact de l'adversaire se trouvent bientôt confrontées à une pénurie chronique en munitions britanniques.

Le matériel français camouflé en 1940-1942 au titre du Service de Camouflage du Matériel (CDM) constitue une ressource complémentaire. Son ampleur a été variable d'une région à l'autre (voir le chapitre 18). En tous les cas, le double héritage des parachutages alliés et du CDM peine à couvrir les besoins. Dans le Sud-ouest, les formations FFI de l'ex-Région B se trouvent ainsi largement démunies, alors qu'elles sont directement concernées par les poches allemandes du Médoc, de Royan, de La Rochelle et de Saint-Nazaire. Au sein de la nouvelle 18^e Région (Bordeaux), le taux d'armement des effectifs FFI recensés ne dépasse pas 30 % en septembre 1944⁵. Plus au nord, au sein de la 9^e Région (Poitiers), il plafonne à la mi-octobre à 72 %⁶. D'une façon générale, les groupements FFI constitués au début du mois de septembre pour rejoindre le Nord-est disposent d'un armement individuel peu ou prou satisfaisant et captent les quelques armes lourdes disponibles. En revanche, à leur départ, ils laissent des régions appauvries en armes. En région parisienne, aux premiers jours de septembre, l'état-major FFI et l'EMN FFI veillent ainsi à équiper les 2 500 hommes du colonel *Fabien*. Par la suite, lorsque le reste des 35 000 FFI franciliens est organisé en bataillons de marche, notamment en vue de créer une nouvelle 10^e Division, le constat d'un manque généralisé

27 octobre 1944.

4 : Le 14 juillet, 349 bombardiers américains opèrent six parachutages diurnes massifs sur le Vercors, en Saône-et-Loire, dans le Cantal, en Corrèze, en Haute-Vienne et dans le Lot. Le 25 juin, 180 appareils étaient déjà intervenus de la sorte au profit des maquis du Jura, de l'Ain, du Vercors et de la Haute-Vienne.

5 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945.

6 : SHD Terre, cote 9 P 54 : 9^e Région militaire, état des effectifs FFI, 18 octobre 1944.

s'impose : aux premiers jours de l'année 1945, la 10^e DI, qui a capté la moitié des effectifs franciliens, ne dispose que de 3 322 fusils, 22 fusils-mitrailleurs et quatre mortiers⁷...

Le constat sur les armes vaut également en matière de véhicules. Peu de groupements FFI peuvent afficher un parc roulant développé. Les véhicules utilitaires font particulièrement défaut. A leur départ, les Allemands ont encore largement prélevé des camions civils, par exemple plus d'une centaine à Bordeaux⁸. En région toulousaine, aux premiers jours de septembre, l'envoi vers la Bourgogne des 8 100 hommes de la *Division légère de Toulouse* est d'abord envisagé par la route. Toutefois, compte tenu du manque de véhicules (camions, cars), la voie ferrée est finalement choisie, avec un parcours Toulouse – Lapalisse tout sauf direct, contingenté par les coupures ferroviaires.

Un potentiel industriel amoindri mais exploitable

Contrairement à l'Empire, la France libérée n'est pas dépourvue d'industries à potentiel usage militaire. Durant l'occupation, le potentiel productif militaire français a été maintenu au profit de l'Allemagne et de ses alliés, qu'il s'agisse de la production de véhicules, d'avions ou d'armement et de munitions. Dans un contexte d'approvisionnements industriels globalement anémiés (entre prélèvements allemands et rupture des circuits d'importation d'avant-guerre), les établissements travaillant pour le compte allemand ont d'ailleurs bénéficié d'allocations privilégiées de matières premières et de main d'œuvre (régime d'exemption de la main d'œuvre vis-à-vis du Service du Travail obligatoire)⁹. Malgré les bombardements, les destructions des combats et les prélèvements allemands, une part de ces établissements est encore partiellement opérationnelle à la Libération, bien que soumise à une pénurie de matières premières.

La situation des industries d'armement de la Loire a été décrite dans la communication proposée au colloque de 1974 du CNRS par Pierre Le Goyet¹⁰. Il y apparaît qu'une reprise de l'activité y est discutée dès le 1^{er} septembre 1944, alors que Saint-Étienne est à peine libérée et que Lyon ne l'est pas encore. Cette reprise concerne tant les établissements publics (manufacture d'Armes de Saint-Étienne, arsenal de Roanne) que les établissements privés (à Saint-Chamond, Saint-Étienne, Rives-de-Gier...). Dès le mois de septembre, une commission locale acte la reprise de certaines fabrications ou la poursuite de productions issues de commandes reçues sous l'occupation : grenades, pistolets-mitrailleurs, fusils, mortiers, munitions dédiées, ainsi que des canons de 105 mm jusqu'alors produits pour le compte de la Roumanie. L'approvisionnement en matières premières et en énergie reste la principale pierre d'achoppement : dans la Loire, en septembre, les fours industriels des forges manquent par exemple de minéraux fondants et épurateurs, du fait de la rupture des communications avec les sites de production des Alpes et des Pyrénées orientales¹¹. Ces ressources industrielles constituent néanmoins des points d'appui pour les projets français de réarmement. Elles sont un évident sujet d'attention du ministère de la Guerre et de l'EMGG, aussi bien dans une perspective de production que de rattrapage du retard technologique pris depuis 1940.

Même réduites ou contraintes, elles ne laissent pas non plus indifférents une part des cadres civils ou militaires issus de la Résistance. Dès le mois de septembre, voire dès les derniers jours d'août 1944, des initiatives industrielles décentralisées voient le jour. Bien que peu nombreuses, elles témoignent d'une volonté de passage à l'action malgré un environnement peu amène, dont les intéressés sont pleinement conscients. Il s'agit de contribuer immédiatement à la relance économique et de produire des armes et équipements pour armer les FFI. Un cas emblématique est fourni par la région toulousaine, avec la fourniture d'avions de combat :

7 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMGG, 4^e Bureau, tableau de l'armement existant ou affecté à la 10^e DI, 10 janvier 1945

8 : SHD Terre, cote 13 P 80 : EMGDN, fiche de renseignements sur la situation en 18^e Région, 2 octobre.

9 : Voir sur ce sujet : Grenard Fabrice, *La France du marché noir (1940-1949)*, Petite Bibliothèque Payot, Éditions Payot et Rivage, Paris, 2012 (2008), 431 p.

10 : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

11 : *Ibid.*

« Sur l'initiative de Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées Segaut [Marcel Segaut], officier de réserve, pilote de chasse, et sur l'ordre du colonel *Ravanel*, commandant les FFI de la Région de Toulouse, le 1^{er} Groupe de Chasse FFI Marcel Doret a été créé le 19 août 1944.

Le terrain de Tarbes-Ossun n'était libéré que depuis quelques heures lorsque le commandant Doret réussit à le rejoindre le 24 août 1944 [...]. Les pilotes d'essai des Maisons Dewoitine et Morane-Saulnier, qui attendaient impatiemment l'heure de reprendre le combat, furent les premiers volontaires. Des officiers et sous-officiers pilotes de chasse particulièrement entraînés se sont joints rapidement à eux.

Des avions Dewoitine 520 récupérés à Ossun et Saint-Martin-du-Touch furent remis en état très rapidement et, dès le 24 août, la première mission de reconnaissance et de mitraillage [...]. La livraison échelonnée d'une trentaine d'appareils supplémentaires est en cours [...]. Actuellement le matériel utilisé par ce groupe convient parfaitement aux missions de harcèlement ou de reconnaissance qui lui sont confiées, mais il est certain qu'il est nettement surclassé par le matériel de chasse plus moderne utilisé par l'ennemi.

Ce matériel n'a été obtenu que grâce à l'effort fourni depuis plusieurs années par la direction, le personnel de maîtrise et les ouvriers des usines Morane à Ossun (Tarbes) et SNCASE à Blagnac (Toulouse). Cet effort a permis de livrer au groupe Doret depuis le 20 août, date de libération par les FFI des terrains de Blagnac et d'Ossun, neuf appareils de chasse D. 520 (armés d'un canon de 20 mm et de quatre mitrailleuses [...]). Ces résultats ont été acquis au prix d'une lutte occulte incessante contre le personnel allemand militaire de contrôle et de direction.

C'est ainsi que la maison Morane [...] n'a livré en un an aux boches que sept appareils avec un personnel de 750 ouvriers, alors que vingt mécaniciens et compagnons de cette même usine sont parvenus à livrer un appareil complet en trois jours, pendant lesquels ils ont travaillé sans relâche, même de nuit, se contentant de deux à trois heures de repos par jour, pris d'ailleurs dans les hangars de montage. Grâce à eux, la première mission de guerre a été effectuée dès le 24 août. Nous constatons un effort identique à Toulouse, où la première mission a été effectuée dès le 20 août, alors que les boches étaient encore dans cette ville à cette même date.

Malheureusement, malgré la compréhension et la volonté du Comité de Libération de ces usines, jointes à celles des ouvriers, les pièces détachées et les matières premières stockées ne permettent pas d'envisager une sortie d'appareils supérieure à vingt ou trente et ce dans un délai d'environ quinze jours à trois semaines¹². »

Un marché émergent : la récupération

Les forces allemandes en retraite ont laissé derrière elles des ressources non négligeables. Selon les régions, les conditions de la retraite, tantôt anticipée, tantôt précipitée, ne leur ont pas laissé le temps d'assurer la destruction exhaustive des multiples dépôts accumulés en France en quatre années. Ceux-ci sont de natures des plus variées. Dans ses rapports d'activité évoqués au chapitre 2, le 4^e Bureau de l'EMN FFI donne un aperçu de cette variété en Île de France : armement léger ou lourd, munitions de toute nature, divers stocks d'habillement ou de tissus, carburants, véhicules, pièces détachées et pneumatiques, matériel médical, matériel de transmissions... jusqu'à des stocks d'herbes aromatiques destinées aux boissons chaudes hivernales¹³. Ailleurs, par exemple en région lyonnaise, il s'agit aussi de bottes et de skis, tandis que d'importants dépôts d'habillement sont détectés à Troyes et que divers dépôts diffus livrent du petit matériel, tel celui de Migné dans l'Indre¹⁴. Cette manne ne va pas rester inemployée (voir le chapitre 19).

12 : AN, cote 3AG4 74 : Mémoire du Commandant Doret pour le lieutenant-colonel de Rancourt (du cabinet militaire du général de Gaulle), 20 septembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal de la réunion du 14 octobre concernant la 10^e DI, 16 octobre 1944.

14 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'Intendance, rapport d'inspection détaillée des 9^e, 18^e Régions et des FFO et d'inspection sommaire des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945. Ce rapport énumère avec

Ces ressources ne sont pas négligeables mais leur distribution présente à l'automne 1944 un caractère aléatoire. Seuls sont disponibles des stocks ayant échappé à une destruction planifiée. La distribution géographique montre des disparités marquées : forte concentration dans les régions d'engagement, de stationnement et de transit des forces allemandes (Normandie, régions côtières, vallée du Rhône) mais faible présence ailleurs. A titre d'exemple, au sein de la 14^e Région militaire (Lyon), située sur l'axe rhodanien, quelque 151 canons de tous modèles ont été récupérés en septembre et octobre 1944¹⁵. Dans les mêmes temps, aucune pièce ne semble avoir été récupérée au sein de la 12^e Région (Limoges), située à l'écart des ex-axes logistiques allemands. Par ailleurs, tout ce qui est récupéré n'est de loin pas utile, entre matériels détruits, sabordés ou dissociés. A titre d'exemple, parmi les 151 canons précédemment évoqués en 14^e Région, seuls 19 sont directement exploitables. Au-delà de solutions artisanales spontanées, la question du réemploi du matériel de prise renvoie, d'une part, à celle des capacités industrielles pour un reconditionnement efficace et, d'autre part, à celle de la mise en réseau des régions pour la gestion de leurs ressources, certaines pouvant avoir des matériels (armes, postes radios...) et d'autres les consommables permettant leur usage (munitions, allumeurs, batteries, pneus...).

Une transition délicate

Les premiers jours du mois de septembre 1944 voient l'entrée des armées alliées en Belgique et au Luxembourg puis la jonction en Bourgogne des forces venues de Normandie et de Provence. Malgré un allongement majeur des voies de communication alliées et une mise en tension quasi-immédiate des approvisionnements, notamment en matière de carburants puis de munitions, un achèvement rapide du conflit est encore envisagé. Jusqu'à la dernière semaine du mois de septembre, l'opération aéroportée *Market-Garden* laisse entrevoir une possible poussée jusqu'à la Ruhr. La suite est connue : échec à Arnhem, défense allemande pied à pied des bouches de l'Escaut jusqu'aux abords de Belfort.

Ce faisant, pour le SHAEF, les attentes liées aux FFI ne sont rapidement plus d'actualité, en dehors de missions de sécurité sur leurs arrières et d'une contribution à la garde des poches allemandes de la façade atlantique. Parallèlement, l'effort aérien allié est monopolisé pour le ravitaillement des armées alliées tandis que les services alliés entreprennent sans attendre la collecte et le consignement des importantes quantités d'armement, de munitions et de matériels abandonnées par l'adversaire au nord de la Loire.

Il s'en suit un changement complet de paradigme pour l'équipement et l'entretien des formations FFI : la fin des parachutages alliés et un accès de plus en plus contraint aux matériels de prise, sachant que l'établissement parallèle de nouvelles autorités civiles et militaires restreint de façon croissante les possibilités de recours aux réquisitions sauvages. La concurrence entre formations résistantes, déjà à l'œuvre durant la période clandestine, s'en trouve prolongée, si ce n'est accentuée. La transition à laquelle les formations FFI se trouvent confrontées revêt ainsi rapidement une dimension politique : la capacité régulatrice des nouvelles autorités est mise à l'épreuve, tandis que plus d'un chef d'unité tente directement sa chance auprès d'états-majors alliés, en court-circuitant sciemment et de façon plus ou moins heureuse les voies hiérarchiques d'une administration centrale à peine installée.

L'arrêt des parachutages

A partir du mois de septembre, la manne céleste des parachutages alliés se tarit. La France n'est en effet plus une zone d'opérations clandestines, tandis que l'effort aérien allié est bientôt monopolisé pour l'opération *Market-Garden*. Dans le Centre et l'Ouest de la France, les parachutages prennent fin durant la première décennie de septembre. Un relais par des atterrissages de *Dakotas* est certes évoqué mais reste

précision les récupérations effectuées dans les carrières de Migné, dont 23 815 ustensiles de cuisines (assiettes, soucoupes, marmites, gamelles...), 27 000 blocs-notes et 245 000 enveloppes.

15 : SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944.

sans suite majeure, au regard des rapports des équipes *Jedburgh* concernées¹⁶.

Les livraisons aériennes font cependant encore l'objet de sollicitations, par exemple sur les arrières de la 1^{re} Armée, où s'amassent des formations FFI. A la date du 19 septembre, il est ainsi fait état de demandes adressées à Londres en vue de telles livraisons sur le terrain d'aviation de Saulieu en Côte d'Or¹⁷. Par la suite, au cours de la seconde quinzaine du mois de septembre, quelques opérations aériennes sont attestées en Franche-Comté, au Valdahon, coordonnées par la mission interalliée *Etoile*¹⁸. L'heure n'est cependant plus aux opérations aériennes massives de juillet et août.

Sur la façade atlantique, la voie des airs est complétée par la voie maritime. Des rotations de vedettes sont opérées en septembre en direction de la Bretagne (Bénodet les 8 et 17, Ouessant le 17, Lézardrieux les 23 et 24), pour des apports d'armes, de munitions, de bottes et de matériel médical (33 tonnes au total). Parallèlement, le SOE organise deux opérations conséquentes aux Sables d'Olonnes, impliquant chacune deux *destroyers* britanniques, les 11 et le 27 septembre. 95 tonnes d'armes et de munitions sont livrées à cette occasion. L'opération du 27 porte par exemple sur 86 fusils-mitrailleurs, 500 mitraillettes, 620 fusils et quelque 36 tonnes de munitions¹⁹. Enfin, dans ce même secteur, la mission interalliée *Shinoile* et diverses équipes *Jedburgh* obtiennent, non sans difficultés, d'ultimes et tardives livraisons aériennes : cinq appareils intervenus à Niort (pour quinze attendus) au cours des derniers jours d'octobre, sept appareils venus à Cognac les 9 et 15 novembre, trois autres le 20 avec du matériel médical²⁰... Il s'agit là de derniers feux : passé la mi-novembre, l'ensemble des équipes *Jedburgh* et des missions interalliées ont cessé leur activité.

La fin des réquisitions sauvages

La pratique des prélèvements et des réquisitions a été assez répandue durant l'été 1944, avec ou sans remise d'un bon en vue d'une éventuelle restitution ou compensation sous des jours meilleurs. Lorsqu'elle a été menée au détriment de collaborateurs notoires ou de services de Vichy, cette pratique a pu peu ou prou bénéficier d'une certaine compréhension parmi les populations. Une fois la libération acquise, cette tolérance n'est plus. L'arrêt des pratiques hors-la-loi représente un sujet de préoccupation majeure pour les nouvelles autorités, confrontées à des besoins civils conséquents, notamment pour le ravitaillement des populations et pour la relance des activités économiques.

Les prélèvements sauvages sont rapidement requalifiés en pillages, objets de plaintes et d'enquêtes de gendarmerie, voire d'interventions de police et de soldats alliés (par exemple pour le déblocage de trois précieuses péniches d'essence à Maison-Alfort²¹). Les rapports du colonel Rollot au cours de ses pérégrinations régionales témoignent de l'attention apportée à l'arrêt des réquisitions non encadrées et à la régulation des prélèvements opérés par les formations FFI.

A l'occasion de réunions menées au sein des régions, les cadres de l'EMN FFI et du COMAC condamnent aussi la pratique du pillage « qui fait déconsidérer le FFI »²². La persistance de pratiques illégales, parfois

16 : AN, cote 3AG2 489 : Section Fighting France, message n° 108 au DMR Adibatique, 5 septembre 1944.

AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor.

17 : SHD Terre cote 10 P 225 : Inspection des troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des Bataillons de Choc, 19 septembre 1944.

18 : Béné Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies*, Tome VII, Imprimerie Fetzer, Raon, 1988, p. 269-283.

19 : AN, cote 3 AG2 476 : État-major FFI (Londres), 3^e Bureau, liasse de messages relatifs aux opérations navales du SOE, 2 au 21 septembre 1944.

AN, cote 72 AJ 83 : Rapports des Team Jedburgh Tony et Frank.

20 : AN, cote 72 AJ 83 : Rapports des Team Jedburgh Frank et Alexander.

AN, cote 3 AG2 476 : État-major FFI (Londres), composition des cargaisons des missions des opérations aériennes à Cognac, novembre 1944.

21 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement.

22 : SHD Terre, cote 9 P 27 : 4^e Région militaire, Subdivision de la Mayenne, rapport du chef de bataillon Le Gall du Tertre, 2 octobre 1944.

accompagnées de violences, reste néanmoins attestée, dans le sillage de groupes à la réputation sulfureuse, comme la formation du commandant René Coustellier, alias *Soleil*, dans l'Ouest ou le groupement du colonel *Fabien* en Lorraine. Ces derniers n'en ont toutefois pas eu le monopole. Il ne s'agit au demeurant plus tant de réquisitions militaires que de vol pur et simple, à l'image de l'attaque d'un camion de vin aux portes de Poitiers ou de la « réquisition » de fûts de cognac à coups de pistolet²³...

La régularisation des réquisitions effectuées avant la libération constitue une tâche incombant aux nouvelles subdivisions et régions militaires, non sans de multiples difficultés. La tâche est ingrate. En 18^e Région (Bordeaux), les données publiées en 1945 indiquent l'existence en septembre 1944 de quelque 1 100 véhicules réquisitionnés, dont 400 camions. Leur régularisation implique des enquêtes de gendarmerie, en présence de bons de réquisition aux signataires inconnus ou se référant à des formations FFI parfois déjà dissoutes ou parties sous d'autres cieux²⁴.

Seules des réquisitions officielles, menées au nom des nouvelles autorités militaires civiles, demeurent tolérées, non sans des récriminations des propriétaires. Encore faut-il qu'il y ait un potentiel à prélever. En région toulousaine, aux premiers jours de septembre 1944, à l'occasion de la préparation du départ du GMSO vers le Nord-est, les ordres diffusés par l'état-major de la Région FFI R4 portaient, entre autres, sur la réquisition de quarante camions destinés à former une colonne de ravitaillement. Or, seuls cinq véhicules sont réunis, l'état-major régional « n'ayant pas pu en réquisitionner davantage »²⁵.

Concurrences tous azimuts

A l'automne 1944, la question militaire est dérégulée et concurrentielle. Cette dérégulation concerne aussi les circuits d'approvisionnements. L'arrêt d'activité des échelons un tant soit peu régulateurs incarnés par les DMR et les réseaux du SOE renforce cette situation. Les unités FFI se trouvent livrées à elles-mêmes, soit au sein de régions sans présence alliée, soit en présence d'armées alliées n'ayant pas vocation à les prendre en charge outre mesure. La dispersion des ressources matérielles attise de même les concurrences. Dans ce contexte, la règle du *premier arrivé – premier servi* prévaut. A l'échelle des unités FFI, les exemples abondent.

Lorsqu'elle quitte le Gers pour l'Aquitaine, la *Demi-brigade de l'Armagnac*, déjà évoquée au chapitre 9, dispose d'armes parachutées depuis le printemps, renforcées par des récupérations opérées dans le Languedoc et en région toulousaine (y compris un char léger, qui tombe cependant vite en panne)²⁶. Son bon niveau d'armement facilite son insertion au sein du complexe jeu d'acteurs bordelais. Les formations FFI bien armées y sont rares : seuls 30 % des effectifs amassés en Gironde sont peu ou prou armés²⁷. Dès lors, la demi-brigade, bien qu'inconnue localement quelques jours auparavant, est rapidement prise en compte par le colonel Druilhe, commandant la nouvelle 18^e Région militaire.

La *Demi-brigade de l'Armagnac*, à qui s'est accolé le petit bataillon des élèves de l'École navale de Clairac, organise ses propres prospections au sein des expositions côtières allemandes. Les élèves de l'École navale se révèlent les plus chanceux, récupérant deux mortiers de 50 mm et des munitions à Biscarosse puis au Cap Ferret. De même, cinq canons anti-aériens de 20 mm sont démontés à bord de bateaux sabordés par les Allemands, permettant de reconstituer quatre pièces complètes²⁸. Par la suite, en novembre 1944, sur le

23 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, bulletin de renseignement, 25 novembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 426 : Rapport de la gendarmerie de Cozes (Charente maritime), 9 décembre 1944.

24 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique 18^e Région militaire, 1945.

25 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service automobile, novembre 1944.

26 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 413, p. 398-421.

27 : Historique 18^e Région militaire, 1945, doc. cit.

28 : La Demi-brigade de l'Armagnac n'est pas la seule à s'intéresser aux navires allemands sabordés. Dans le port de Pauillac, en Gironde, les FFI périgourdiens du Bataillon Pistolet repêchent cinq canons de 20 mm sur des patrouilleurs sabordés (qualifiés de « torpilleurs ») et les réutilisent « après quelques jours de travail acharné » (SHD Terre, cote 13 P 61 : Bataillon Pistolet, rapport sur l'activité du bataillon dans le secteur de la Pointe de Grave, 22 janvier 1945).

front de Royan, la question de l'armement est au cœur de la concurrence qui s'est jouée entre la *Demi-brigade de l'Armagnac* et le régiment périgourdin *Rac*, au sujet de l'absorption du *Bataillon Roland* (voir le chapitre 9). Ce dernier dispose en effet de deux précieux canons de 75 mm. Si la demi-brigade ne parvient à capter que les deux cinquièmes des effectifs du *Bataillon Roland*, elle met par contre la main sur la batterie et ses servants.

Le *Bataillon Marc* de l'Aveyron offre un autre exemple de quête de matériel. Le 20 septembre, la chance semble sourire à l'unité, qui fait partie du GMSO : un dépôt d'armes et de munitions est repéré près de Saulieu (Côte d'Or). Il est question de wagons transportant de l'huile et un millier de mitrailleuses en pièces détachées. Dès le lendemain, il faut déchanter. Seule une mitrailleuse peut être récupérée, « les autres étant inutilisables, les boches ayant avant leur départ emporté une pièce essentielle »²⁹. Cet exemple est révélateur de multiples déboires : du matériel il y en a, mais encore faut-il qu'il soit en état ou qu'il réponde aux besoins du moment.

Au demeurant, dans biens des cas, cette cueillette dérégulée vire au pillage et à la dispersion de ressources, à l'image d'un dépôt allemand de matériel d'intendance, localisé au sein des carrières de Migné, dans l'Indre : « des quantités importantes d'effets et d'objets de tous genres [tels que 20 000 draps de lits] ont disparu lorsque ces carrières étaient gardées par les FFI et qu'aucun représentant d'aucun service n'y avait le droit d'y pénétrer »³⁰.

Un enjeu d'autorité

Concurrences, pillages, dispersion de ressources : cette situation, si elle permet à court terme d'apporter quelques réponses matérielles à certaines unités, ne peut durer et empêche toute action d'ensemble et tout effort futur sur la durée. En mission à travers les régions du Sud-ouest pour le compte de l'état-major Guerre du général Noiret, le lieutenant-colonel Rollot dépeint ainsi les « gaspillages » FFI :

« Dans la 17^e Région, comme dans celles déjà visitées, l'afflux des effectifs dans les places de garnison, depuis la fin des opérations du maquis, a entraîné une augmentation regrettable des consommations, alors que les approvisionnements existant après le départ des Allemands étaient si précieux à divers titres³¹. »

Réguler la question matérielle concourt ainsi au rétablissement de l'ordre. Agir en ce domaine permet aussi d'asseoir ou de renforcer l'autorité des candidats au commandement. Deux exemples, celui de l'EMN FFI et celui du colonel Druilhe en Aquitaine, illustrent la façon dont les questions matérielles ont été appréhendées dans les jeux de pouvoir au cours des premières semaines ayant suivi la Libération.

Au début du mois de septembre, alors que les instances du ministère de la Guerre et de l'EMGG entament seulement leur réinstallation à Paris, l'EMN FFI prend une réelle posture nationale en occupant une place alors vacante : celle d'un organisme assurant une répartition des ressources entre les régions. L'EMN, jusqu'alors clandestin, ne dispose pas de stocks immenses. Toutefois, grâce à ses contacts au sein des régions et auprès des syndicats, il est à même de mener plus rapidement que les services ministériels la prospection de ressources matérielles abandonnées, jusqu'à quelques symboliques chars. L'activité de récupération déployée en Île de France puis dans l'Est du pays par l'EMN vise à répondre à ses propres besoins (par exemple en essence) mais s'inscrit surtout dans une optique de mise à disposition de moyens au profit des unités combattantes FFI. L'objectif est tant humanitaire (assurer aux combattants des conditions d'existence dignes de ce nom) que politique, puisqu'il s'agit de pérenniser les forces combattantes FFI dans l'optique d'en faire les prémices d'une armée nationale nouvelle.

Au sein de l'EMN FFI, le 4^e Bureau, en charge des questions matérielles, s'est organisé en services thématiques calqués sur les directions techniques de l'EMGG. Il ne ménage pas ses efforts au cours de

29 : SHD Terre, cote 13 P 71 : Journal de route du Bataillon de l'Aveyron, septembre à décembre 1944.

30 : SHD Terre, cote 6 P 17 : Ministère de la Guerre, Inspection de l'Intendance, rapport d'inspection détaillée des 9^e, 18^e Régions et des FFO et d'inspection sommaire des 12^e et 17^e Régions, 7 mars 1945.

31 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport n° 144 du colonel Rollot, 26 septembre 1944.

l'automne pour collecter puis distribuer des équipements bien au-delà de la seule région parisienne. Le rapport d'activité du 4^e Bureau de la Direction des FFI, ex-EMN FFI, signale des missions de récupération dans les régions du Havre, de Boulogne et Calais, dans les départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, de la Marne, de l'Oise et de l'Aisne, tandis que des prospections sont également signalées en Bretagne, dans la Sarthe, l'Orne et l'Allier en lien avec les autorités FFI locales. Les matériels récupérés sont ensuite redistribués. A une période où le ministère de la Guerre n'a pas encore pleinement pris la main sur l'ensemble des régions, l'EMN, par une politique d'offre, se crée une légitimité dans des secteurs où il avait peu d'emprise. Il s'agit d'autant de pions placés sur l'échiquier à un moment qui correspond à l'acmé des tensions entre le COMAC et le ministère de la Guerre. Il est intéressant de relever que parmi les seize états-majors ou unités non-parisiennes ayant bénéficié d'envoi d'armes sous l'égide de l'EMN FFI, la moitié n'est pas liée aux FTP. En d'autres termes, l'EMN a su tisser des liens au-delà de son réseau estival, en particulier dans le Sud-ouest³².

A Bordeaux, c'est également en abordant de front la question de l'intendance que le colonel Druilhe assoit son autorité. Les rapports du colonel Rollot relatifs à la situation dans la région bordelaise ne sont guère favorables à Druilhe. Toutefois, ils montrent le positionnement très rapide de l'intéressé sur les questions matérielles. Dès le 29 août, soit au lendemain du départ des Allemands, Druilhe a pris sous ses ordres la direction régionale de l'Intendance, héritée des services de Vichy. De même, la distribution des stocks vestimentaires récupérés (effets destinés à l'habillement des prisonniers de guerre libérés, dépôts de l'organisation Todt...) s'opère sous l'autorité de Druilhe « qui s'est fait juge des priorités à accorder »³³. Plus précisément, la constitution du 4^e Bureau de la 18^e Région se déroule autour d'un noyau d'officiers issus de l'état-major clandestin de la Région B et de l'état-major périgourdin du colonel Druilhe. Ces officiers vont rapidement embrasser un large spectre d'activité, allant de l'habillement, de l'essence ou de la gestion des stocks allemands abandonnés à la régulation ferroviaire. La tâche est ingrate, face à un foisonnement de demandes, mais représente un évident facteur de légitimation de l'action du colonel Druilhe³⁴.

La tentation des démarchages directs des Alliés

Pour plus d'un commandant d'unité FFI, la tentation a été grande d'aller directement solliciter les unités alliées de passage, en vue d'obtenir un soutien matériel. Ces sollicitations sont involontairement encouragées par les services alliés. Ainsi en est-il de la 3^e Armée US en Lorraine, dont le 3^e Bureau se réfère à un télégramme du SHAEF l'autorisant à fournir des armes de prise à « toutes les troupes de la Résistance belge et française désirant combattre » et « coopérant effectivement au combat au côté de l'armée américaine pour renforcer celle-ci en unité d'infanterie »³⁵. Le message est bien évidemment entendu. Le colonel *Fabien*, en quête de légitimité après le départ clandestin de son groupement vers le Nord-est, cherche et obtient de la sorte, auprès de la 3^e Armée américaine, une solution partielle pour ses subsistances et son équipement³⁶. Il en va de même pour le 8^e BCP FFI, également formé à Paris et également parti vers la Lorraine (à la différence du 1^{er} Régiment de Paris du colonel *Fabien*, ce bataillon a été mis en route avec l'aval du général Koenig)³⁷.

32 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'armement ; Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'habillement.

33 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 61 du lieutenant-colonel Rollot, 17 septembre 1944.

34 : Historique de la 18^e Région militaire, 1945, doc. cit.

35 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Compte-rendu de l'entrevue entre le lieutenant-colonel Powell et l'intendant de 3^e classe De Lignières, au sujet du 8^e BCP, 21 septembre 1944.

36 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 40-44.

AD93, cote 304J4 : 1^{er} Régiment de Paris, rapport du colonel Fabien au général Joinville, 15 septembre 1944.

37 : Compte-rendu de l'entrevue entre le lieutenant-colonel Powell et l'intendant De Lignières, 21 septembre 1944, doc. cit.

De l'autre côté du pays, l'état-major de la 94^e DIUS, établi à Chateaubriand en Loire atlantique (pour la garde des poches de Lorient et Saint-Nazaire), et celui de la 9^e Armée US (installé à Rennes, pour la coordination des arrières du 12^e GAUS) voient se succéder des délégations françaises en provenance des fronts de Bretagne, Saint-Nazaire, La Rochelle et Royan. Ces délégations offrent la particularité d'être accompagnées d'officiers américains et britanniques des missions *Jedburgh* restées en opération sur la façade atlantique jusqu'au mois de novembre. Leurs rapports témoignent des efforts entrepris pour obtenir au profit de « leurs » FFI des livraisons d'équipement, d'armes de prises et de munitions. Pragmatique, le 12^e GAUS a en effet autorisé dès le mois de septembre le transfert d'armes capturées aux bataillons FFI accompagnant la 94^e DIUS au nord de la Loire, puis à ceux opérant au sud de la Loire face à Saint-Nazaire. Les uns et les autres obtiennent ainsi qui de l'essence, qui des armes, qui de l'habillement.

Au fil des semaines, Rennes voit se succéder des convois de camions gazogènes, venus chercher ces livraisons et qualifiés de *unorthodox* par les observateurs américains³⁸. La mission *Tony*, qui opère en Vendée où elle concourt à la structuration de six bataillons FFI, obtient par exemple quelque 10 000 gallons d'essence, 2 100 armes allemandes (des fusils Mauser principalement) avec 100 000 cartouches, trois canons de petits calibres, 500 mines allemandes et 200 uniformes américains complets³⁹. Certains de ces officiers *Jedburgh* n'hésitent pas à faire le déplacement à Londres ou à Paris pour démarcher directement les services centraux de l'OSS, du SOE et du SHAEF, l'EMGG ou le général Koenig. Ainsi en est-il du lieutenant américain Stewart J. Alsop de la *Team Alexander* ou capitaine britannique A. W. Coomber de la *Team Simon*. Ce dernier tente en vain d'obtenir 24 pièces d'artillerie, 36 semi-chenillés, 1 300 fusils, un millier de mitraillettes et quelque 4 000 lots d'habillement⁴⁰.

La multiplication de ces sollicitations finit par faire désordre. Le 28 octobre, l'EMGG informe les régions militaires que les demandes de matériel n'ont aucune chance d'aboutir si les requêtes ne transitent pas rigoureusement par les canaux prévus par le SHAEF. Le même message est répété le 3 novembre par le SHAEF au sujet des FFO⁴¹. A la fin du mois, le 6^e GAUS signale encore une demande ne respectant pas les « voies régulières » : cette demande envoyée par le *Régiment Bir Hacheim*, engagé devant La Rochelle, a transité par l'EMGG, le SHAEF puis la 20^e Région militaire (à Nancy, à 700 km de la Charente) avant de parvenir à l'état-major du 6^e GAUS à Vittel⁴².

Parmi les tentatives de démarchage direct des Alliés, il convient enfin de signaler l'initiative d'un commandant girondin qui a affrété, en octobre 1944, un chalutier de 59 tonneaux, dirigé vers la Grande-Bretagne pour y chercher des armes, à troquer contre un chargement de 699 caisses de vin de Bordeaux. Le bateau est parvenu à Falmouth le 13 octobre, avant d'être conduit et bloqué à Plymouth. Le personnel de bord a été pris en charge en vue d'un rapatriement. Aucune arme n'a été livrée en retour. Quant à la cargaison, estimée à 1,947 millions de Francs, il n'est pas précisé si elle a été restituée⁴³...

Le casse-tête logistique

Bien que « recrutées au hasard en se basant sur des relations de voisinage ou des affinités politiques [...], compromis d'hommes de tous âges [et] le plus souvent très fractionnées socialement »⁴⁴, les formations FFI

38 : Rapport de la Team Jedburgh Alexander, doc. cit.

39 : AN, cote 72 AJ 83 : Rapport de la Team Jedburgh Tony.

40 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Simon.

41 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, DM n° 927-EMGG/1, 28 octobre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 390 : Message n° AG 091.711-1 GCT du SHAEF au général de Larminat, 3 novembre 1944.

42 : SHD Terre, cote 10 P 390 : Télégramme n° B 20 426 du 6^e GAUS à l'état-major des FFO, 25 novembre 1944.

43 : AN, cote 3AG4 34 : Lettre du lieutenant-colonel Charly au général de Gaulle, 17 octobre 1944.

AN, cote 3AG2 476 : État-major FFI (Londres), échelon liquidateur, compte-rendu de l'expédition du chalutier *Iéna*, 28 octobre 1944.

44 : SHD Terre, cote 1 K 561 : EMN FFI, note sur la transformation des FFI et la réorganisation de l'Armée, 21 septembre 1944.

partagent toutes au moins deux traits communs fondamentaux. L'un, de nature politique, est le volontariat de leurs membres, évoqué au chapitre 11. Le second est matériel : les unités FFI sont homogènes dans leur hétérogénéité matérielle. Disparate, hétéroclite, hétérogène, bigarré, hétérodoxe... Les adjectifs n'ont pas manqué pour qualifier le niveau d'équipement des unités FFI, contribuant à la construction d'une image d'Épinal de *Volontaires de l'An II* et autres *Va-nus-pieds superbes* hugoliens.

Le romantisme n'était cependant pas de mise pour les intéressés confrontés au combat, car la disparité de leurs équipements a été trop souvent synonyme de handicaps majeurs : faible adaptation au combat dès lors qu'il ne s'agit plus de guérilla furtive, absence de mobilité et carences chroniques en pièces de rechange et en munitions.

Hétérogénéité et disparité

Parachutages, camouflages, prises de guerre et récupérations diverses aboutissent à un équipement des plus bigarrés. Les exemples ne manquent pas, tels ceux des formations engagées devant Royan et La Rochelle⁴⁵.

En ce qui concerne les armes parachutées, l'essentiel de leurs dotations est formé de fusils britanniques ou canadiens de calibre .303 (7,7 mm) et de mitraillettes Sten de 9 mm, en proportions assez égales (pour les quelques inventaires exhaustifs conservés, le rapport entre le nombre de fusils et le nombre de Sten varie de 0,9 à 1,1). Le fusil-mitrailleur Bren de calibre 7,7 mm, robuste et léger, joue le rôle d'arme collective. Il a également été parachuté en nombre : les inventaires exhaustifs disponibles indiquent un Bren pour 9 à 17 fusils et Sten. Les mitrailleuses anglaises Vickers et américaines Browning, les mortiers anglais de 2 et 3 *inches* sont bien plus rares, de même que les armes anti-char (bazooka américain et PIAT, son équivalent anglais). Il existe des exceptions, telles que la *Demi-brigade de l'Armagnac*, qui a reçu 18 bazookas dès avant le 6 juin 1944 et en aligne 28 durant l'automne.

Le matériel français camouflé consiste essentiellement en fusils et mousquetons modèle 1916 et en fusils-mitrailleurs modèle 24/29, ossature de l'armement de l'infanterie française en 1939. Des mitrailleuses Hotchkiss ont également été récupérées mais les sources ne permettent pas de déterminer systématiquement s'il s'agit d'armes effectivement camouflées ou de matériels passés entre les mains de la *Wehrmacht*.

Le matériel capturé au combat et celui abandonné par les forces allemandes offrent la plus grande disparité. On y trouve bien évidemment des armes de fabrication allemande : fusil Mauser de 7,92 mm et divers modèles de mitrailleuses (*Maschinengewehr* MG 34 et 42), des mitrailleuses lourdes Maxim héritées de la guerre précédente et des mortiers de 50 et 80 mm, ainsi que des mines et des grenades. S'y ajoutent des mitrailleuses d'aviation MG 15 et MG 131, glanées dans des dépôts de la *Luftwaffe* ou sur des épaves d'avions. Particulièrement douée en recyclage, la *Wehrmacht* a également laissé des armes d'origines multiples, passées ensuite aux mains des FFI : du matériel français et italien, des armes hongroises, hollandaises, tchèques ou encore belges. Du matériel soviétique est également présent en proportions variables. Lors de la reddition des 4 300 hommes de la garnison de Castres, essentiellement composée d'*Osttruppen*, les FFI tarnais ont notamment mis la main sur d'importants lots de cette nature. Ces armes soviétiques réapparaissent par la suite dans les inventaires des unités tarnaises : le *Bataillon Simonot*, sur le

45 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Groupement Bertrand, rapport de situation, 15 février 1945.

SHD Terre, cote 12 P 26 : Procès-verbal de formation du Régiment Parisot, 1^{er} janvier 1945.

SHD Terre, cote 12 P 4 : Procès-verbal de formation du 6^e RI, 1^{er} décembre 1944.

SHD Terre, cote 12 P 11 : Note sur l'état du 50^e RI, 23 mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 12 : 57^e RI, notice historique, 14 mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 20 : 108^e RI, état de restitution d'armement à l'EASM d'Angoulême, 7 juin 1945.

SHD Terre, cote 13 P 71 : Bataillon Atlantique du Lot-et-Garonne, rapport, 7 mars 1945.

Potet J. (dir.), 1997, *Le Bataillon de Guérilla de l'Armagnac - 158^e RI*, Amicale des anciens volontaires du Bataillon de l'Armagnac et du 158^e RI, CTR Editions, p. 91.

front de Royan, ainsi que le *Groupe Sautet* parti avec le GMSO⁴⁶.

Cette hétérogénéité pose naturellement de multiples problèmes logistiques, sachant, en outre, que les unités FFI développent une propension compréhensible à l'accumulation, faute de canaux stabilisés d'approvisionnement. Elles apparaissent « encombrées de nombreux impedimenta », de « vieux véhicules qui encombrant les routes », « d'ateliers hétéroclites » et de « bagages superflus », « précisément parce qu'elles ont été habituées à vivre sur leurs propres ressources »⁴⁷.

Une mobilité plus que contrainte

Les parcs des véhicules des unités FFI sont à l'unisson de leur armement : hétéroclites. Les données disponibles au sujet des formations FFI des fronts de l'Ouest montrent des situations variables. Hors motos et side-cars, la majorité des unités documentées affiche bon an, mal an une dotation d'un véhicule motorisé pour 17 à 22 hommes. Ce rapport n'est toutefois que de un pour 30 hommes dans la Pointe de Grave et, cas extrême, d'un véhicule pour 220 hommes pour le *Bataillon Bigorre*, arrivé en novembre 1944 devant Royan. Encore faut-il préciser que les voitures de tourisme, à faible capacité d'emport, représentent d'un cas à l'autre quatre à six dixièmes de la dotation.

Dans ce contexte, l'essentiel de la troupe reste piétonne, ce qui limite fortement les déplacements. Par exemple, à la mi-octobre, s'il n'avait à compter que sur ses propres moyens, le colonel Chomel, commandant la *Brigade Charles Martel*, arrive à la conclusion qu'un déplacement complet de ses 2 500 hommes de Blois vers Nantes (soit 250 km) nécessiterait quatorze jours. Dans l'hypothèse d'un mouvement vers le front de Lorient (soit 400 km), ce nombre est porté à vingt jours⁴⁸. Au manque quantitatif, s'ajoutent de lourdes difficultés techniques. Ainsi au sein de l'ex-*Demi-brigade de l'Armagnac*, pour 144 véhicules listés en janvier 1945 (hors motos), seuls 78 sont opérationnels : un tiers des camions et la moitié des voitures et camionnettes sont hors service⁴⁹. Comme le conclut un rapport relatif au front de la Pointe de Grave, « le matériel roulant est à bout de souffle »⁵⁰. Le constat n'est pas différent au sein de la *Brigade Charles Martel* : en octobre, le taux d'indisponibilité des voitures se monte à 24 % (sur 103 véhicules), celui des camionnettes à 33 % (sur 33 véhicules) et celui des camions atteint 41 % (sur 36 engins)⁵¹. Il en va de même pour la *Brigade Bertrand*, du Cher :

« Le matériel de transport (35 camions et 87 camionnettes), réquisitionné pour le service en Maquis parmi du matériel très usagé par plusieurs années de roulage excessif et d'entretien insuffisant, est très fatigué. Les révisions et réparations interdisent en particulier tout service régulier⁵². »

La récupération de véhicules par réquisition, c'est-à-dire par cueillette, conduit à une énorme disparité de modèles et donc de pièces de rechange à trouver. Pour s'en donner une idée, il convient de considérer le parc de quelques unités. Devant Royan, la *Demi-brigade de l'Armagnac* affiche douze marques différentes parmi 72 voitures, six parmi 23 camionnettes, douze parmi ses 49 camions, sans même considérer le nombre de modèles par marque. Sur le front rochelais, le 114^e RI FFI niortais aligne seize marques différentes parmi 114 voitures, neuf parmi 35 camionnettes, sept parmi ses seize camions. Plus au nord, face à Saint-Nazaire, le 63^e RI FFI haut-viennois dispose de vingt voitures de cinq marques différentes, de 23

46 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Bataillon Simonot (I/15^e RI), état d'armement, février 1945.

SHD Terre, cote 13 P 92 : Groupement de Segonzac, Groupe Sautet, état d'armement, 15 septembre 1944.

47 : SHD Terre cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Section FFI, note n° 329/3, projet d'organisation provisoire des unités FFI, 30 novembre 1944.

48 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Brigade Charles Martel, état d'effectifs, de transports et d'armement, 14 octobre 1944.

49 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Rapport sur les Forces françaises de la Pointe de Grave, 11 décembre 1944.

SHD Terre, cote 12 P 19 : Procès-verbal de formation du 107^e RI, 4 février 1945.

SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, état des véhicules, 27 mars 1945.

50 : SHD Terre, cote 10 P 443 : FFGR, note du lieutenant-colonel Reverdy, 19 mars 1945.

51 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Brigade Charles Martel, état des effectifs et des matériels, 27 octobre 1944.

52 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand au général Delmas, commandant la 5^e Région militaire, 24 octobre 1944.

camionnettes de six marques différentes et de onze camions de huit marques différentes⁵³...

Les pneus de rechange manquent particulièrement, sans parler des carburants : rare essence, alcools de substitution aux proportions hasardeuses, charbon et bois de qualités variables pour les moteurs gazogènes. Dès lors, faute de mobilité par la route, bons nombres de déplacements sont reportés sur les voies ferrées, lorsque leur état le permet. A l'exemple emblématique du déplacement ferroviaire vers la Bourgogne des colonnes du GMSO en septembre 1944, s'ajoutent de nombreux mouvements ferroviaires de proximité. Sur les arrières des poches de l'Atlantique, la quasi-totalité des déplacements s'effectue ainsi par voie ferrée jusqu'en mai 1945, à la faveur de réseaux secondaires en assez bon état. Il en va de même depuis la région parisienne (mouvement du 19^e BCP vers la 1^{re} Armée en novembre 1944, mouvements de la 10^e DI fin décembre 1944). Les données manquent à ce sujet concernant le front des Alpes.

Crise des munitions

L'arrêt des parachutages alliés et la disparité de l'armement débouchent dès les mois d'octobre sur un écueil majeur : une pénurie de munitions adaptées. Tous les calibres se côtoient sans ordonnancement, qu'il s'agisse des armes légères (7,5 mm français, 7,7 mm britannique, 7,8 mm russe, 7,92 allemand, 8 mm français, 9 mm britannique, 9 mm allemand...) ou des rares armes lourdes (mortiers de tous types, canons de 20 mm, 25 mm, 37 mm, 45 mm, 50 mm, 75 mm, 76,2 mm, 80 mm, 88 mm...). La Section FFI de la 1^{re} Armée dresse à ce sujet un constat sans appel :

« Il est arrivé à plusieurs unités FFI de se trouver à court de munitions en plein combat, soit parce qu'elles ne disposaient pas des véhicules nécessaires au ravitaillement des compagnies engagées, soit parce que la variété de leur armement interdisait tout plan de ravitaillement normal.

Il est nécessaire de retirer aux unités l'armement dont l'approvisionnement ne peut être renouvelé : armement russe et italien en particulier.

Il est nécessaire, d'autre part, de réaliser par bataillon l'uniformité de l'armement des unités FFI qui se répartit en trois grandes catégories : armement français (en ce qui concerne les fusils-mitrailleurs surtout), armement allemand (en ce qui concerne les fusils surtout), armement anglais parachuté⁵⁴. »

Si l'arrêt des parachutages rend critique le réapprovisionnement en munitions britanniques, la stabilisation des différents fronts limite également les possibilités de réassort en munitions allemandes de prise, comme l'explique la mission *Jedburgh Alexander* en Charente maritime :

« Throughout this whole periode [septembre et octobre 1944] London had sent us nothing whatsoever and the arms situation, particularly in regard to munitions, became increasingly difficult [...]. the Maquis method of fire is far from economical and our peregrination to the sea had cost plenty of ammunition. When we were chasing the Germans, we had been able to pick up a lot of German stuff to replace our expenditures ; but now we had suddently found ourselves on a stable front, the source of supply was virtually cut off⁵⁵. »

La pénurie de munitions devient critique dès lors que les unités FFI ont à se battre. Ainsi en est-il de façon particulièrement aiguë sur le front de La Rochelle, où les forces allemandes multiplient les attaques localisées. La *Brigade Demorny* en subit le poids principal durant l'automne, avec des pertes sensibles. Le manque de munitions est directement incriminé, à l'exemple d'un rapport rédigé le 25 novembre, au soir d'une énième attaque :

« [Les] unités ne peuvent plus défendre le secteur qui leur est confié [...]. Des protestations

53 : Procès-verbal de formation du Régiment Parisot, 1^{er} janvier 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 10 P 449 : 114^e RI, état du matériel, 9 mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 13 : 63^e RI, états des véhicules, 20 mars 1945.

54 : 1^{re} Armée, note n° 329/3, 30 novembre 1944, doc. cit.

55 : Rapport de la Team Jedburgh Alexander, doc. cit.

violentes sont formulées par les hommes qui prononcent les mots de "sabotage et de trahison" car, à chaque engagement sérieux, il y a abandon des positions tenues à cause du manque de munitions [...]. De plus les pertes en armes individuelles et en armes automatiques [...] ne permettent pas de défendre le terrain avec une puissance de feu suffisante. Jamais ces pertes n'ont été compensées par des dotations nouvelles⁵⁶ ».

Face à une situation « désespérée au point de vue approvisionnement en munitions [pour] fusils-mitrailleurs anglais (base de notre armement) », le commandant de la *Brigade Demorny* va jusqu'à menacer de retirer ses troupes, dans « le souci de ne pas laisser des soldats accepter le combat sans les munitions nécessaires »⁵⁷. Chaque engagement génère en effet de fortes consommations. Les données quantitatives sont rares mais les quelques exemples documentés sont éloquentes. Par exemple, l'attaque allemande menée le 4 janvier contre les lignes françaises aux abords de Saujon a généré en une seule journée une consommation de 15 600 cartouches (fusils et mitrailleuses) et de 100 obus de mortiers, soit l'équivalent de trente journées sans attaque⁵⁸.

Les rapports conservés au sujet des stocks décrivent des situations contrastées. En décembre 1944, face à La Rochelle, quand la *Brigade Demorny* connaît une pénurie pour ses fusils-mitrailleurs, son voisin, le *Régiment Bir Hacheim*, qui ne connaît pas d'engagement majeur, affiche un stock appréciable de près de 3 800 coups par arme. La question est particulièrement aiguë pour les armes exotiques : il n'y a ainsi que 35 cartouches pour chaque fusil russe du *Bataillon Simonot*. Il en va de même pour les obus de mortiers. En décembre 1944, devant Royan, le *1^{er} Régiment du Gers* ne dispose que de 67 obus pour ses trois mortiers. Le *Bataillon Simonot* connaît une situation similaire en février 1945 : 221 coups pour ses cinq mortiers russes de 50 mm mais aucun pour son mortier de 81 mm. Au *Régiment Bir Hacheim*, en décembre 1944, la situation décrite est pire : il n'est guère question que de vingt obus pour cinq mortiers⁵⁹.

Au demeurant, le comportement des combattants français n'a pas été d'une grande aide. Il semble que bien des FFI tiraillaient de façon dispendieuse, même en l'absence d'activité adverse. Devant La Rochelle, le commandant Paul Bousquet, alias *Demorny*, se plaint de ces « tirs désordonnés »⁶⁰. Faute de mieux, il lui faut faire appel à l'orgueil de ses hommes :

« Ne tirez pas inutilement [...]. Non seulement vous vous faites repérer, mais encore vous dépensez inutilement des munitions dont le réapprovisionnement s'avère pratiquement impossible [...]. Est-ce que les Boches tiraillent tout au long du jour ? Non ! Eh bien, ne leur soyez pas inférieurs⁶¹. »

Le constat est le même vers Saujon, où les hommes du 107^e RI FFI charentais se plaignent de leurs voisins périgourdins, qui « tirent à tort et à travers de jour comme de nuit »⁶². Quelques collections de comptes-rendus permettent des constats chiffrés. Entre décembre et février, certaines unités du front de Royan déclarent la consommation quotidienne de 300 à 500 cartouches les jours où il n'y a pourtant « rien à signaler », soit, en moyenne, un coup tiré toutes les trois à cinq minutes⁶³.

Durant l'automne 1944, les unités concernées n'ont eu pour seuls palliatifs que la prospection de dépôts abandonnés ou d'hypothétiques stocks conservés autour des anciennes implantations maquisardes. En Bretagne, la 94^e DIUS a distribué des lots de munitions allemandes prises en Normandie. Les missions *Jedburgh* encore présentes ont joué un rôle facilitateur, à l'image de l'équipe *Alexander* qui a organisé une

56 : SHD Terre, cote 13 P 76 : Brigade Demorny, note du commandant Demorny, 25 novembre 1944.

57 : SHD Terre, cote 13 P 76 : Lettre du commandant Demorny au colonel Adeline, 8 novembre 1944.

58 : SHD Terre, cote 10 P 426 : Groupement Bertrand, collection de comptes-rendus d'opérations, 17 novembre 1944 au 3 février 1945.

59 : SHD Terre, cote 13 P 78 : 1^{er} Régiment du Gers, états d'armement et de munitions, décembre 1944.

Procès-verbal de formation du 6^e RI, 1^{er} décembre 1944, doc. cit.

Bataillon Simonot, état d'armement, février 1945, doc. cit.

60 : SHD Terre, cote 13 P 76 : Brigade Demorny, note du commandant Demorny, 14 novembre 1944.

61 : SHD Terre, cote 13 P 76 : Brigade Demorny, note du commandant Duguesclin, novembre 1944.

62 : SHD Terre, cote 10 P 426 : 107^e RI, compte-rendu d'opérations, 18 novembre 1944.

63 : Groupement Bertrand, comptes-rendus d'opérations quotidiens, doc. cit.

collecte de munitions britanniques de calibre 7,7 mm (calibre .303) pour le régiment périgourdin *Rac* :

« Our greatest need for .303, and getting, as usual, no help from London, [we] spend much of [our] time scurrying about the country to pick up what [we] could from agents and other missions. In dribs and drabs [...], we managed to collect about 100 000 rounds of .303, plus a certain amount of other material, for *Rac*, in late September and early October⁶⁴. »

Concernant les fronts de l'Atlantique, la pénurie chronique en munitions britanniques est progressivement solutionnée avec la mise en place du commandement des FFO. En liaison avec le SHAEF et le 6^e GAUS, le général de Larminat obtient à partir de novembre des livraisons un tant soit peu régulières de munitions adaptées : un million de coups de 9 mm (pour les mitraillettes Sten) et 500 000 de 7,7 mm (pour les fusils et les fusils-mitrailleurs) fin novembre, 8 millions de coups de 7,7 mm et deux millions de coups de 9 mm en février (dont 3,8 millions de coups acheminés par avions à Cognac en urgence suite à une nouvelle attaque allemande d'ampleur sur le front de La Rochelle)... Rien n'est cependant durablement acquis : chaque demande a nécessité l'aval du *War office* britannique. Au début du mois de mars 1945, les FFO connaissent encore un niveau « critique » en munitions britanniques, avec des réserves estimées à moins de trois jours de feu⁶⁵.

Sur le front des Alpes, où une large part de l'armement a été constituée avec des armes françaises camouflées depuis 1942, les stocks de munitions françaises, également camouflés puis récupérés durant l'automne 1944, semblent s'être révélés suffisants.

Un excès de promesses

La faiblesse des ressources matérielles en métropole, les contraintes logistiques alliées et la déliquescence des outils industriels n'ont pas empêché les émissaires gouvernementaux de promettre des solutions matérielles rapides. De même, le SHAEF a annoncé la possibilité d'équiper des formations FFI en tant que bataillons de *Rangers*. Ces promesses se sont rapidement révélées intenables ou sans suite. L'accès à un équipement moderne a relevé d'un long parcours du combattant, entre attentes, tergiversations et incertitudes. Le cas du 19^e BCP FFI, organisé en région parisienne, offre un exemple révélateur de postures dont la portée a été générale : discours et actions contradictoires du SHAEF au sujet du matériel de prise, promesse biaisée au sujet des bataillons de *Rangers* et déphasage des services de l'EMGG, qu'il s'agisse de la temporalité des négociations du programme de réarmement ou des capacités de production industrielle. Ces promesses non tenues ne sont pas restées sans effet. Elles ont nourri un sentiment collectif de frustration, qui a débouché sur une rhétorique durable de l'oubli ou de l'abandon.

Un exemple parmi d'autres : le futur 19^e BCP

Le 31 août 1944, sur une proposition du général Juin, commandant l'EMGDN, un bataillon de chasseurs portés est créé à l'École militaire de Paris, en vue de renforcer l'infanterie pour la 2^e DB. L'unité est initialement désignée en tant que 1^{er} BCP, avant d'être rebaptisée en tant que 19^e BCP au début du mois d'octobre. Bien que présenté d'emblée par l'EMGDN comme une unité d'active et non en tant qu'unité FFI, le futur 19^e BCP s'est heurté de plein fouet à la dure réalité d'une pénurie matérielle généralisée, dès lors que le précieux sésame de l'inscription sur les *Troop lists* alliées ne lui a pas été accordé. A travers son exemple transparait la diversité des leviers employés par les unités FFI de l'automne 1944 pour accéder à un minimum d'équipement : prospection et récupération, tournée des états-majors et des organes ministériels

64 : Rapport de la Team Jedburgh Alexander, doc. cit.

65 : SHD Terre, cote 10 P 390 : Télégramme n° Q(AE) 1 697 de EXFOR REAR Q(AE) à SHAEF, 21 novembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 390 : Télégramme n° LX 21 084 de SOLOC à COMZONE ETOUSA, 16 janvier 1945.

SHD Terre, cote 10 P 391 : Télégramme n° 3 873/FFO/EM/4-M de FFO à COMZONE ETOUSA, 12 février 1945.

SHD Terre, cote 10 P 392 : Télégramme n° BX 10 182 du 6^e GAUS au SHAEF, 4 mars 1945 ; télégramme n° BX 10 278 du 6^e GAUS à COMZONE, 6 mars 1945.

français, tentatives de négociations directes avec les Alliés...

La mise sur pied du futur 19^e BCP a été confiée à un officier d'active non issu des FFI, le lieutenant-colonel Albert Moillard, qui rassemble des engagés individuels et des militaires d'active recrutés directement, ainsi qu'une compagnie mise à disposition par l'état-major FFI parisien. Dès le 5 septembre, des démarches sont entreprises auprès du SHAEF en vue de la perception d'un équipement américain. Elles se révèlent rapidement infructueuses. Une première réponse américaine négative parvient le 10 septembre. Le 26 septembre, une lettre du général Leclerc, adressée au général Bradley qui commande le 12^e GAUS, n'obtient pas plus de succès⁶⁶. Dans l'attente, tandis que le bataillon reste stationné en région parisienne, seul de l'habillement est perçu, sur des lots prévus pour la formation d'unités de sécurité. Au début du mois d'octobre, comme aucune perspective ne se profile à l'horizon, le lieutenant-colonel Moillard se met en quête de solutions alternatives :

« Au début du mois d'octobre, le bataillon se trouvait dans la situation critique de se voir refuser le matériel pour lequel il avait été constitué et d'avoir un personnel spécialisé engagé dont on ne pouvait rien faire immédiatement. Ne voulant pas que cette unité soit dissoute, le lieutenant-colonel, après avoir consulté le général Leyer, obtint de celui-ci que le bataillon soit équipé en matériel se rapprochant le plus possible du matériel américain. Il fut décidé que ce serait avec du matériel allemand et des véhicules français [...].

Aussitôt, le lieutenant-colonel Moillard envoya deux officiers dans les parcs de récupération en province, à Vernon, Chartres, Laon, où une certaine quantité d'armes fut découverte et affectée au bataillon, en particulier des mitrailleuses légères allemandes et des mortiers de 81.

Parallèlement, dans des maisons d'optique de Paris, on put obtenir avec la direction générale du service du matériel, des jumelles, des boussoles, des télémètres et des planchettes.

Les véhicules furent plus difficiles à percevoir mais grâce à un certain nombre de voitures allemandes récupérées et aux réquisitions consenties par le service des dotations, on put donner à chaque compagnie deux camions et des véhicules légers⁶⁷. »

Un départ pour rejoindre la 2^e DB devenant de plus en plus hypothétique, le lieutenant-colonel Moillard prend l'initiative de contacter directement l'état-major de la 1^{re} Armée, où il espère trouver un environnement plus favorable. Le 27 octobre, il se rend à Besançon, auprès du colonel de Linarès (sous-chef d'état-major de la 1^{re} Armée) et du général Molle (en charge de la Section FFI de l'état-major de la 1^{re} Armée) : « il expliqua ce qu'était le bataillon » et obtient dès le 28 un accord pour son emploi. De retour à Paris, le 30, Moillard s'emploie immédiatement aux préparatifs d'un départ en train escompté pour le 10 novembre. Il bénéficie de l'appui de l'état-major de la Région de Paris et du 4^e Bureau de l'EMGG, pour compléter l'équipement du 19^e BCP : octroi de véhicules semi-chenillés P 107 (il s'agit de véhicules français de 1939 largement réemployés par la *Wehrmacht*), de véhicules de réquisition, de fusils allemands perçus à Laon et auprès des dépôts gérés par l'état-major FFI francilien.

Le bataillon n'est cependant pas encore au bout de ses peines. Le 8 novembre, Moillard apprend que le départ du 10 est annulé. La raison ne lui en est donnée que le 12 novembre : un refus du SHAEF, faute de l'aval du 6^e GAUS, qui voit d'un mauvais œil l'accumulation d'unités FFI mal équipées sur les arrières de la 1^{re} Armée. Moillard démarche à nouveau l'état-major de la 1^{re} Armée, qui relance à son tour l'état-major du 6^e GAUS mais se heurte le 17 à une nouvelle fin de non-recevoir, réitérée le 25 novembre. Le 27, Moillard sollicite la mission française auprès du SHAEF puis l'EMGDN qui « prit l'affaire en main et en fit une affaire de principe »⁶⁸. La décision ministérielle du 9 décembre relative au renforcement de la 1^{re} Armée s'en fait l'écho : l'affectation du 19^e BCP à la 1^{re} Armée y est confirmée, accompagnée d'une demande d'intervention auprès du 6^e GAUS. En tous les cas, l'état-major de la 1^{re} Armée affecte officiellement l'unité au 1^{er} Corps

66 : Matias (Lieutenant), *19^e Groupe de Chasseurs – 1853-1997 – Bataillon de Grivesnes*, Metz, 1997, p. 78-80.

67 : *Ibid.*, p. 81.

68 : *Ibid.*, p. 83-84.

d'armée dès le 10 décembre, tandis que Moillard se voit confirmer le 11 la perspective d'un prochain départ⁶⁹. Le bataillon est déplacé à Champigny et y reçoit un complément de véhicules, dont des « camions-bennes » et des « véhicules publicitaires avec chauffeurs », en majorité à motorisation gazobois⁷⁰.

Le 20 décembre, le 19^e BCP prend enfin la route du front, à destination de Vesoul. Ainsi, aux termes de près de trois mois de promesses non tenues et de tergiversations, le 19^e BCP trouve enfin un emploi. Son équipement, loin du matériel américain initialement escompté, mêle au final des véhicules, des armes et des tenues hétéroclites, issus de la récupération de fonds de stocks tant américains, britanniques, français, allemands qu'italiens. A défaut d'avoir rejoint la 2^e DB, l'unité appuiera finalement la 1^{re} DB au printemps 1945...

Les contradictions du SHAEF

A plus d'une reprise, les services du SHAEF ont eu beau jeu de pointer les contradictions françaises, par exemple lors de l'épisode des bataillons de sécurité du 6^e GAUS en janvier 1945, lorsque l'EMGG et la 1^{re} Armée ont mis un mois à concilier leurs points de vue (voir le chapitre 7). Le SHAEF n'a cependant pas été exempt de ses propres contradictions, en particulier au sujet de l'emploi des nombreux armements et équipements allemands récupérés en Normandie et en Bretagne.

La politique du SHAEF au sujet du matériel de prise est théoriquement sans appel. Tout le matériel, tant civil que militaire, pris à l'adversaire est sa propriété et ne peut être réaffecté que sous son contrôle. Les FFI ayant contribué à la reddition des 19 000 Allemands de la *colonne Elster*, aux confins de l'Indre et du Cher, l'apprennent à leurs dépens : la colonne s'étant constituée prisonnière auprès des Américains, tout son matériel a été consigné par ceux-ci, y compris 29 pièces d'artillerie⁷¹.

Dès le mois de septembre, comme il a été évoqué précédemment, le SHAEF, par le biais du 12^e GAUS, autorise la redistribution d'armes de prise à certaines formations FFI opérant aux côtés de la 3^e Armée US en Lorraine (1^{er} Régiment de Paris du colonel Fabien, 8^e BCP FFI...) ou aux côtés de la 94^e DIUS en Bretagne. L'état-major de cette division est d'ailleurs chargé de veiller à l'équipement des formations FFI engagées devant Lorient et Saint-Nazaire, au nord de la Loire puis au sud de la Loire. A la mi-novembre, concernant le nord de la Loire, ces livraisons atteignent un niveau déjà conséquent, bien que leur contenu reste disparate : quelque 3 350 fusils et pistolets-mitrailleurs allemands, une centaine de fusils français Lebel, 48 mitrailleuses allemandes, quinze mortiers allemands de 80 mm, deux mortiers français de 50 mm et 23 canons de huit calibres différents, 506 250 cartouches françaises de 7,5 mm (mais pas d'armes correspondantes), 83 500 cartouches françaises pour fusils Lebel de 8 mm, 730 000 cartouches allemandes, quelque 8 350 grenades allemandes, quelque 2 100 obus de mortiers allemands de 80 mm (mais pas pour les mortiers français de 50 mm), 4 700 obus de divers petits calibres (ne correspondant qu'à trois des huit calibres livrés)⁷². Même hétéroclites, ces livraisons sont une aubaine qui génère une succession de visites de délégations auprès de l'état-major de la 94^e DIUS. Celle-ci n'a toutefois la main que sur des stocks limités.

Certains démarchent directement les services du SHAEF à Versailles ou les unités administrant les dépôts de matériel de prise de Normandie. Ces démarches se heurtent cependant à des fins de non recevoir, mal vécues car incomprises : des armes sont disponibles mais, bien qu'en pleine connaissance de cause, personne ne semble se soucier de donner un ordre autorisant leur déblocage... Au terme de huit journées de tentatives auprès de différents responsables du SHAEF, le rédacteur du rapport d'opération de l'équipe *Jedburgh Tony* ne cache pas son dépit :

69 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 154 : Ordre particulier n° 181 du général de Lattre de Tassigny, 10 décembre 1944.

70: Matias, *op. cit.*, p. 84.

71 : De Nantheuil Hugues et Lévy Gilles, « La reddition de la colonne Elster », *Revue historique des Armées*, 1974, 3 : p. 62-85.

72 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI dans les zones de Nantes et Lorient, mi-novembre 1944.

« We received the usual "yes", "no" and "maybe" [...]. SHAEF had said "yes" three times and "no" three times [...]. At this point we realized that we could expect help from no one and anything that we might receive now on must be stolen or secured through misrepresentation. It seemed to us that the only way to secure arms was to forget the Germans and form parades and festivals, of course, inviting all existing and non-existing colonels to have a glass of champagne or cognac twenty times a day⁷³. »

Vol et fausses déclarations (*misrepresentation*) : ces ultimes solutions sont également les seules fructueuses pour l'équipe *Jedburgh Simon*, lorsqu'elle démarche vainement le commandant d'un *Battelfield Clearance Group* en Normandie. Elle ne repart qu'avec « a few stolen rifles »⁷⁴. Cette équipe tente également sa chance auprès du SHAEF : elle ne reçoit rien face à des interlocuteurs bottant systématiquement en touche et renvoyant la question à de futures discussions avec les autorités françaises...

La fausse promesse des bataillons de Rangers

Dès le mois de juillet 1944, le général Eisenhower avait fait part au général Marshall de la possibilité dérogatoire d'équiper quelques formations françaises légères sur le modèle des bataillons de *Rangers* américains⁷⁵. Cette proposition est encore d'actualité en août et en septembre : il est question de dix bataillons de *Rangers* « à équiper initialement en matériel de prise »⁷⁶. Une certaine confusion règne durant les mois de septembre et octobre au sujet de ces bataillons. Les mentions de projets de bataillons de *Rangers* apparaissent au sein de différentes régions et aboutissent à un total dépassant largement les dix bataillons proposés par le SHAEF.

En premier lieu, dès le 20 août, l'État-major Guerre du général Noiret, rattaché au commandement des Forces françaises de Grande-Bretagne, propose d'employer les dix bataillons *Rangers* autorisés pour constituer « le noyau » de la 19^e DI⁷⁷. Le fait semble acquis. Lorsque le général Borgnis-Desbordes diffuse un premier schéma de mise sur pied de la 19^e DI, le 25 septembre, il se réfère à un bataillon d'infanterie type de 875 hommes, calé sur les unités de *Rangers* américaines, « type pour lequel l'équipement américain est seul actuellement prévu »⁷⁸. L'information est reprise par le 1^{er} Bureau de l'EMGG qui, à la date du 29 septembre, évoque une 19^e DI dont les régiments « seront équipés provisoirement en *Rangers* »⁷⁹.

Or, dans les mêmes temps, des mentions de bataillons *Rangers* et des demandes d'équipement en ce sens se multiplient : au sujet des bataillons FFI du front de Saint-Nazaire, au sujet de deux bataillons lorrains (à Verdun et Montmédy), au sujet 8^e BCP parisien comme au sujet d'un bataillon d'Eure-et-Loir⁸⁰. Parti en *free-lance* vers la Belgique puis vers la Lorraine, le colonel *Fabien* tente parallèlement d'obtenir la

73 : AN, cote 72 AJ 83 : Rapport de la Team Jedburgh Tony.

74 : Rapport de la Team Jedburgh Simon, doc. cit.

75 : Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 312-314.

76 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGDN, télégramme n° 22/DN/IP/TS du général Juin au général Sylvain, 6 septembre 1944.

77 : SHD Terre, cote 10 P 447 : EMG, note n° 879-EMG/1.O du général Noiret, 20 août 1944.

78 : Bataillons comprenant une compagnie de commandement de 125 hommes, deux compagnies de fusiliers-voltigeurs de 200 hommes, une compagnie de fusiliers-voltigeurs de 175 hommes et une compagnie d'appui de 175 hommes, pour un total de 22 officiers, 132 sous-officiers et 721 hommes de troupe.

79 : SHD Terre, cote 7 P 41 : EMGG, note n° 274-EMGG/1, 29 septembre 1944.

80 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Rapport n° 9 du lieutenant-colonel Rollot, 1^{er} septembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 192 : 20^e Région militaire, 3^e Bureau, note de réorganisation militaire du département de la Meuse, 27 septembre 1944.

Compte-rendu de l'entrevue entre le lieutenant-colonel Powell et l'intendant De Lignières, 21 septembre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, note du lieutenant-colonel Martin, 10 octobre 1944.

reconnaissance de son unité en tant que *Régiment Rangers*⁸¹.

Au final, en décembre 1944, le 12^e Groupe d'armées US, en charge des opérations de la Bretagne à la Lorraine, a orienté les livraisons autorisées pour dix bataillons de *Rangers* en direction des fronts de Lorient et Saint-Nazaire, au profit des formations françaises épaulant la 94^e puis la 66^e DIUS. Loin de l'équipement complet et neuf promis durant l'été, ces livraisons n'ont porté que sur de l'armement léger et de récupération⁸². Ces dix bataillons *Rangers* sont équipés de façon distincte des unités organiques de la 19^e DI. Parallèlement, les formations françaises engagées en Lorraine en appui de la 3^e Armée US ont également perçu de telles livraisons hétéroclites : les trois bataillons du 146^e RI et les trois bataillons de la 1^{re} DBCP (8^e, 16^e et 30^e BCP).

Déphasages au sein de l'EMGG : l'exemple de la 10^e DI

Les contradictions et les promesses évanescences ne sont pas l'apanage du seul SHAEF. Les organes français centraux ne sont pas en reste. En septembre et octobre 1944, l'EMGDN et l'EMGG ne sont pas avares en annonces de mises à disposition de matériels, soit obtenus auprès des Alliés, soit issus d'une relance industrielle. C'est là que le bât blesse. Ni l'EMGDN, ni l'EMGG ne maîtrisent le *tempo* des négociations franco-alliées. De même, à court terme, les promesses industrielles sont uniquement incantatoires : le redémarrage de l'industrie militaire française ne produit ses effets qu'au sortir de l'hiver 1944-1945.

A ce décalage entre les annonces et les possibilités réelles, s'ajoute un déphasage des organes centraux. Le devenir des unités à créer est géré comme si le matériel était d'ores et déjà disponible, alors qu'il ne l'est pas. Ce déphasage aboutit à l'envoi répété de bataillons de marche vers la 1^{re} Armée, alors que la faiblesse de leurs équipements et leurs armements ne vient que compliquer la tâche des services logistiques de celle-ci et suscite des tensions répétées avec l'état-major du 6^e GAUS⁸³. A la fin du mois de décembre, l'envoi précipité de la 10^e DI vers les Vosges en est un révélateur emblématique.

La création de la 10^e DI est actée à la mi-septembre 1944. Dès le 11 octobre, le général Leyer, commandant l'EMGG, a promis, en présence du ministre de la Guerre, une priorité absolue à la 10^e DI pour percevoir les matériels français, neufs ou reconditionnés, issus de la relance des industries de guerre : camions neufs, fusils modèle 36, pistolets-mitrailleurs MAS 38, fusils-mitrailleurs 24/29, deux groupes de canons de 75 mm, un groupe de mortiers neufs de 120 mm et des automitrailleuses⁸⁴. Cette promesse est cependant restée vaine jusqu'en janvier 1945. Le 11 décembre, alors que se dessine un prochain engagement de la division, le général Koenig dresse un tableau laconique :

« Au point de vue matériel, les unités donnent une impression de pauvreté absolument désolante : le manque d'habillement, de chaussures, de couvertures, d'équipement et de matériel d'instruction est tel qu'il faut craindre que cette misère – si elle se prolongeait – arrive à décourager et les cadres, qui comptent de bons éléments, et la troupe qui est excellente.

Au moment où une partie de l'infanterie de la 10^e DI va être envoyée aux armées, j'estime indispensable que les promesses antérieurement faites à cette grande unité soient tenues, si l'on veut pouvoir exploiter l'élan patriotique et le dynamisme de ces jeunes troupes dont il importe particulièrement de soigner le moral⁸⁵. »

Ce constat de dénuement ne semble pas troubler l'EMGG, ni l'EMGDN. Bien au contraire, deux régiments de la 10^e DI, les 5^e et 24^e RI, sont désignés pour partir en opérations vers les Ardennes puis vers les Vosges. La pauvreté matérielle de ces unités est patente. Lors de la montée en ligne des bataillons du 24^e RI le 9 janvier, les unités nord-africaines relevées doivent laisser sur place leurs mortiers et leurs armes

81 : 1^{er} Régiment de Paris, rapport du colonel Fabien, 15 septembre 1944, doc. cit.

82 : SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, rapport sur la liaison des 29 et 30 décembre 1944 avec la 94^e DIUS, janvier 1945.

83 : SHD Terre, cote 10 P 221 : Télégramme N° BX 22 713 du 6^e GAUS au SHAEF, 11 janvier 1945.

84 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab de la réunion du 11 octobre, 12 octobre 1944.

85 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 10 431-EMRP/3-4 du général Koenig au cabinet du ministre de la Guerre, 11 décembre 1944.

automatiques, comme le 24^e RI n'en dispose pas. Il n'en va pas différemment au 5^e RI : pour armer ses deux bataillons en ligne, le régiment doit désarmer son troisième bataillon⁸⁶. Du côté du SHAEF, dont la *Rearmament Division* a procédé à l'inspection de la 10^e DI entre le 1^{er} et le 4 janvier, la réaction est vive. Les services américains ont le sentiment d'être floués et mis devant le fait accompli :

« Cette unité [la 10^e DI] avait été offerte [par le gouvernement français] au commandement allié et donnée comme prête à être engagée. L'inspection prouvait qu'elle n'était pas prête au combat. Ses déficits en armement étaient considérables. A titre d'exemple, son artillerie animée d'un très bel esprit n'avait aucun canon⁸⁷. »

Les services français sont sommés d'affecter à la 10^e DI tout le matériel français disponible. Cette injonction, qui fait mauvaise impression, intervient à peine quelques jours après la validation du programme de réarmement français par les *Combined Chiefs of Staff*. L'EMGG ne se fait pas prier pour réagir. Dès le 10 janvier, il annonce un programme immédiat de livraisons d'armes : quelque 12 300 armes individuelles (essentiellement sous forme d'armes neuves : fusils modèle 36 et pistolets-mitrailleurs MAS 38), 590 fusils-mitrailleurs et mitrailleuses, 154 bazookas (dont l'origine n'est pas précisée), 54 mortiers, 62 pièces d'artillerie, quinze pièces anti-char allemandes de 75 mm et 26 autres canons divers⁸⁸.

Ainsi, subitement, tel un dormeur réveillé en sursaut, l'EMGG se découvre des possibilités, alors qu'aucun progrès n'avait été enregistré par la 10^e DI depuis le mois d'octobre. En trois semaines, les livraisons annoncées sont globalement achevées, preuve que l'EMGG disposait somme toute de ressources qui, par choix ou méconnaissance, n'ont tout simplement pas été dirigées auparavant vers une 10^e DI pourtant qualifiée de prioritaire. Aux armes (dont un total de 89 canons) viennent d'ailleurs s'ajouter 295 camions et camionnettes neufs, douze tracteurs d'artillerie, ainsi que quinze blindés de récupération. Au demeurant, ces livraisons, effectuées à contre-temps, n'ont pas d'effet opérationnel. Nouvelle illustration d'un déphasage chronique, ces livraisons ne sont majoritairement pas dépêchées aux bataillons de la 10^e DI en opération dans les Vosges : elles sont dirigées vers les unités restées en régions parisiennes. Parmi les 89 canons, seuls six prennent par exemple la route des Vosges (voir l'annexe 2.03).

Frustrations

Précarité matérielle à l'approche de l'hiver, promesses non tenues ou discours contradictoires, spectacle des dépôts alliés inaccessibles, sentiment d'infériorité matérielle face à l'adversaire, absence de perspectives quant à d'éventuelles améliorations... Durant l'automne 1944, les sujets de récrimination ne manquent pas en matière d'équipement des bataillons FFI. Ces déconvenues viennent s'ajouter à la cohorte des autres sujets de plainte : les interrogations politiques sur le devenir et la place des FFI, les incertitudes personnelles liées aux engagements individuels dans l'Armée ou à l'homologation des grades FFI, les soldes, le marché noir qui perdure, l'épuration jugée inachevée... Les ingrédients du cocktail sont dès lors réunis pour que le constat objectif des carences matérielles se mue en frustration, teinté de reproches. En janvier 1945, le bulletin édité par le 107^e RI FFI charentais en offre un exemple parmi de nombreux autres :

« Nous, FFI, [...] aurions-nous démerité pour que l'on ne donne pas à nos soldats les moyens normaux de continuer à combattre vaillamment⁸⁹ ? »

Sur les fronts de l'Atlantique, dès la fin de l'année 1944, l'acronyme des Forces françaises de l'Ouest offre rapidement matière à l'expression ironique de la déception, comme évoqué au chapitre 15 :

« Il est un mot qui a fait fortune : FFO signifie Forces françaises oubliées. Mot souvent justifié par les faits et de plus, vexant pour l'amour-propre⁹⁰. »

86 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, Journal de marche de l'Infanterie divisionnaire n° 10

87 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, Groupe français Rearmament Division, lettre du colonel Regnault au général Leyer, 7 janvier 1945.

88 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMGG, 4^e Bureau, tableau de l'armement existant ou affecté à la 10^e DI, 10 janvier 1945.

89 : *Sans-Culotte*, bulletin du Régiment Bernard, n° 3, 6 janvier 1945.

90 : SHD Terre, cote 12 P 26 : Rapport sur le moral du 158^e RI, 15 mars 1945.

Ce sentiment n'est de loin pas propre aux seules unités des fronts de l'Ouest, ni limité à la seule fin de l'année 1944.

Initiatives et Système D

Face au défi matériel de l'automne 1944, de nombreux cadres FFI ne sont pas restés à attendre passivement une solution salvatrice extérieure. Les ressources accessibles ont été mises à profit, non sans une concurrence exacerbée : matériels, stocks et armes abandonnés par l'adversaire, dépôts des anciens commissariats militaires régionaux, ressources civiles (garages, outils, véhicules...). Le Système D, D comme *débrouille*, y a acquis ses lettres de noblesse.

S'il s'est le plus souvent agi d'un réemploi direct d'équipements cueillis au gré des circonstances (à l'image des exemples présentés au début de ce chapitre), les exemples d'approches rationalisées, de prospection, de tri et de réparation, voire d'essais de relance industrielle ne manquent pas. Certains ont déjà été évoqués : l'essence synthétique bordelaise (voir le chapitre introductif), les Dewoitine 520 toulousains, divers essais régionaux de relance de fabrication d'habillement militaire à partir de stocks récupérés (voir le chapitre 11)... Le Système D a recouvert un large spectre de situations, du bricolage individuel jusqu'à des prémices d'initiatives industrielles. Une approche modélisatrice est proposée pour faciliter la compréhension de ces initiatives polymorphes et pour délimiter le champ couvert par le terme Système D. Cette approche servira pour les chapitres suivants.

Ne pas subir et agir

Le recours massif au Système D découle d'un ressort psychologique simple : ne pas subir passivement son environnement et tenter de remédier directement, par soi-même et avec les moyens du bord, aux problèmes rencontrés. Solutionner un problème matériel, même de façon partielle, ne révolutionne pas forcément les conditions générales d'existence mais revêt au moins l'avantage moral de montrer un progrès.

Le fait de chercher à aller de l'avant, sans attendre un soutien extérieur aux contours évasifs et incertains, n'est pas un fait nouveau pour les cadres FFI. Au contraire, cette démarche s'inscrit dans la droite ligne des pratiques clandestines, lorsque chaque groupe, voire chaque individu en cavale, n'a pu compter que sur lui-même et sur quelques proches réseaux. De même, aux termes de quatre années de restrictions et de rationnement, le Système D s'est pleinement inscrit dans la pratique quotidienne des Français, à une échelle individuelle (obtenir de la nourriture, du combustible...) comme aux échelles collectives, au sein des établissements industriels en quête de matières premières, quitte à contourner les marchés contingentés et régentés par les offices de production.

Le florilège d'initiatives observé dans le champ militaire durant l'automne 1944 est un révélateur de la relativisation du rapport à l'autorité générée par les restrictions durant les années d'occupation. L'ordre social ayant été profondément perturbé, les voies légales n'offrant plus de solutions satisfaisantes, le contournement des règles établies est devenu une nouvelle règle en soi, dès lors qu'il procure un avantage immédiat. Les habitudes transgressives ont perduré malgré la libération. L'étalement temporel de celle-ci, la fragmentation géographique du pays, la persistance du contingentement des approvisionnements et l'inertie inhérente à la réinstallation d'un gouvernement ont facilité cette persistance.

Le cumul de ces facteurs explique aisément le comportement quasi-général des cadres issus des FFI : la non-attente des décisions des nouvelles autorités pour engager initiatives et entreprises diverses, en particulier au sujet du matériel. L'ampleur des besoins et l'inertie des négociations franco-alliées sur le programme de réarmement ont créé une large fenêtre temporelle favorable au développement du Système D. De palliatif local, cette pratique a pris les traits d'un processus clé du réarmement français.

Essai de modélisation

Les exemples évoqués jusqu'à présent montrent le caractère polymorphe du Système D. Hormis la volonté de passer à l'action et de s'équiper, un large écart sépare cependant la cueillette de fortune, illustrée par le cas du Bataillon Marc de l'Aveyron trouvant par hasard un dépôt de mitrailleuses, et le montage des Dewoitine 520 toulousains, opéré dans un cadre industriel. La simple juxtaposition d'exemples de solutions artisanales ne suffit pas pour analyser les initiatives matérielles décentralisées de l'automne 1944. Il convient de s'interroger sur leur portée géographique, sur leur degré de rationalisation (entre cueillette au hasard des trouvailles et recherche préalablement pensée et ciblée), sur le degré de technicité, leur régulation ainsi que leur valeur pour l'avenir (en termes de transférabilité et de réplique).

Dans ce cadre, il est opportun de procéder à une approche modélisatrice. Il s'agit, d'une part, de décrire des modes d'équipement, quels que soient les équipements considérés (véhicules, équipements individuels ou collectifs, armes légères ou lourdes...), en y intégrant également les fournitures requises pour le fonctionnement des équipements (carburants, munitions, pièces détachées...). D'autre part, il convient de pouvoir comparer les situations synchroniquement, entre régions ou unités, mais aussi diachroniquement, à l'échelle d'une unité ou région.

A cette fin, un cadre descriptif est proposé en cinq axes donnant chacun lieu à une notation sur une échelle de valeurs entières de 1 à 3, sans unité :

- La portée géographique de l'initiative : elle correspond à l'échelle géographique du circuit d'approvisionnement et/ou de production, d'un niveau infra-régional (restreint au secteur d'implantation ou au voisinage immédiat d'une unité) à un niveau national, en passant par un niveau régional correspondant au ressort d'une région militaire.
- Le degré de rationalisation, selon un gradient menant du bricolage improvisé ou d'une prise de possession au hasard des opportunités, à une initiative pensée dans une perspective industrielle.
- Le degré de technicité de l'initiative, établi au regard des processus techniques mis en œuvre en vue de l'usage des équipements concernés, du réemploi direct en l'état à une production neuve.
- Le degré de régulation, établi au regard de l'autorité ayant décidé de la mise en œuvre de l'initiative. Ce degré de régulation peut être assimilé à un degré d'intégration économique, selon un gradient conduisant de l'appropriation de fait à une production respectant un circuit de commande (marché dûment établi, avec transaction financière établie d'un commun accord).
- La valeur d'avenir de l'initiative, en fonction de l'ampleur des résultats. En matière d'ampleur quantitative, les séries produites sont considérées comme limitées lorsqu'elles sont inférieures à 500 unités pour des équipements légers (au sens de portatifs) et inférieures à 20 pour des équipements pondéreux (engins motorisés, canons et les consommables qui y sont liés). Au-delà de ces valeurs, le critère est qualitatif et porte sur l'accès ou non à de nouvelles technologies.

L'échelle de valeur proposée est détaillée dans le tableau 16.01. Cette échelle permet de positionner les modes d'équipement entre deux pôles opposés. La simple récupération au gré des circonstances et à petite échelle, forme basique du Système D, recueille une valeur de 1 pour chacun des cinq axes. Tel est le cas des mitrailleuses trouvées en Côte d'Or par le *Bataillon Marc* de l'Aveyron. A l'opposé, des commandes militaires neuves adressées à des établissements industriels par les services centraux du gouvernement obtiennent une valeur de 3 pour chacun des cinq axes.

Le Système D prend fin dès l'obtention d'une valeur 3 pour au moins l'un des critères. L'approche modélisatrice proposée situe donc le recours au Système D pour l'ensemble des situations correspondant aux valeurs 1 ou 2 des cinq critères employés (voir la figure 16.02). Il s'éteint dès lors que les modes opératoires relatés dans les sources font état d'une gestion centralisée au niveau national ou allié, de circuits d'approvisionnement d'échelle supra-régionale (qui implique une multiplication d'intervenants), d'une production neuve ou d'un saut technologique testé à grande échelle. Ceci n'exclut toutefois pas que des instances supra-régionales (ministère de la Guerre, commandements opérationnels) aient entériné des

initiatives locales ou se les soient appropriées. Dans ces cas, il convient alors de distinguer l'évolution de l'initiative au fil des mois, ce qu'autorise l'approche modélisatrice proposée. Celle-ci permet également de décrire des voies différentes empruntées par des matériels de même nature, indépendamment de cette dernière. A titre d'exemple, les pièces anti-char allemandes récupérées après la retraite de la *Wehrmacht* ont connu des réemplois multiples et variés, aussi bien via des canaux centralisés que dans le cadre d'initiatives relevant du Système D (voir le chapitre 19).

Tableau 16.01 : Échelle de valeur pour la modélisation des voies d'équipement

Valeur	Portée géographique	Degré de rationalisation	Degré de technicité	Degré de régulation	Valeur d'avenir
1	Infra-régionale	Production improvisée ou prise de possession par cueillette	Usage immédiat en l'état de matériel récupéré	Décision individuelle ou d'un état-major de petite unité	Mise à disposition ou production à l'unité ou en séries limitées
2	Régionale (région militaire)	Prospection ciblée mais sans perspective industrielle	Processus de réparation et/ou adaptation de matériel récupéré	Décision d'un état-major régional ou de grande unité	Expérience à moyenne ou grande échelle, sans saut technologique
3	Nationale	Initiative pensée dans une perspective industrielle	Production neuve	Décision ministérielle ou du SHAEF	Expérience à moyenne ou grande échelle avec saut technologique

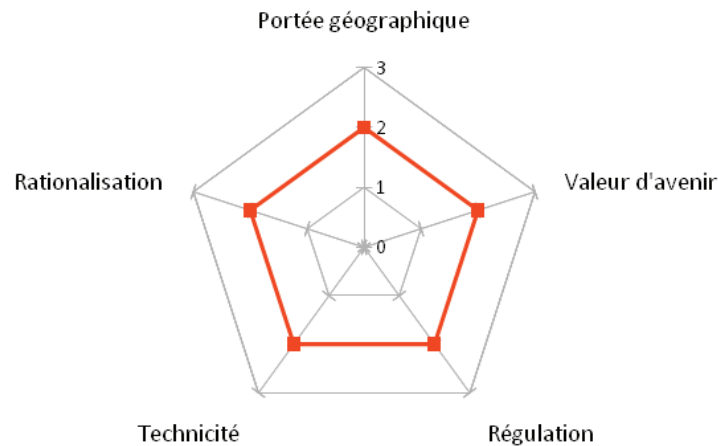


Figure 16.02 : Périmètre du Système D en tant que fonctionnement décentralisé

L'échelle de valeurs sur cinq axes permet une représentation graphique sous forme de radar, où les valeurs obtenues pour chaque axe sont reliées et forment un polygone. Plus l'aire délimitée par le polygone est élevée, plus l'initiative acquiert en complexité et s'éloigne du bricolage de circonstance. Cette approche autorise des comparaisons entre initiatives. Les figures 16.03 à 16.04 présentent quelques exemples : les mitrailleuses du *Bataillon Marc*, l'essence synthétique bordelaise, les avions Dewoitine 520 toulousains et l'exemple de la production neuve de fusils MAS 36 à Saint-Étienne. Les deux premiers exemples, correspondant à des initiatives locales fondées sur un processus de récupération, relèvent pleinement du

Système D. La production neuve de fusils s'en distingue naturellement, car reposant sur un processus industriel national. Quant aux Dewoitine 520 toulousains, issus d'une initiative locale mais dont le montage a d'emblée été envisagé dans un cadre industriel, ils ne relèvent plus non plus du Système D.

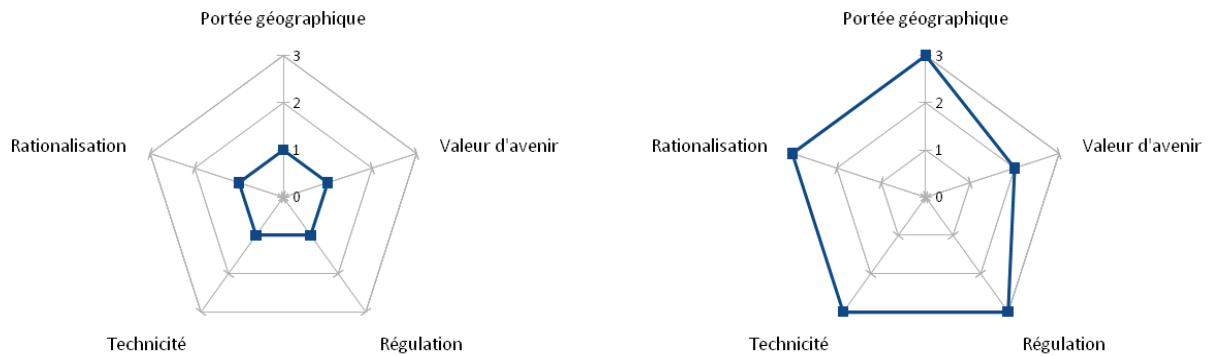


Figure 16.03 : Deux exemples opposés, la récupération de mitrailleuses par cueillette du *Bataillon Marc* de l'Aveyron (à gauche) et la fabrication neuve de fusils modèle 1936 (à droite).

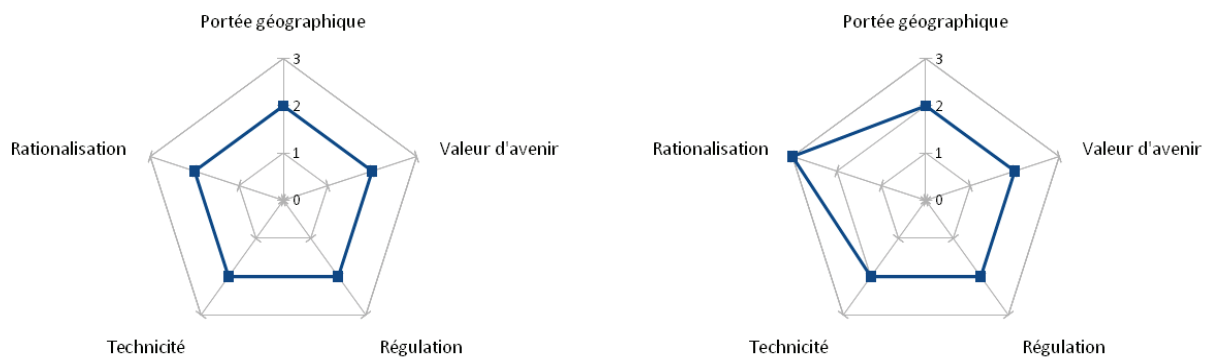


Figure 16.04 : Deux exemples d'initiatives de portée régionale relevant d'un Système D : la production artisanale d'essence synthétique à Bordeaux à partir de stocks allemands (à gauche) et la fabrication d'une trentaine de chasseurs Dewoitine 520 en région toulousaine (à droite).

Chapitre 17 - Les matériels alliés

L'historiographie relative au réarmement français de 1944-1945 repose sur des travaux qui se sont focalisés sur les négociations franco-américaines et sur les livraisons de matériel américain. La fin est connue : les livraisons américaines cessent dès le 29 avril 1945, alors qu'aucune division n'a encore été pleinement équipée et que les matériels américains n'ont été délivrés que de façon très limitée (voir le chapitre 6).

Or, initialement, le programme de réarmement du 30 novembre ne ciblait pas exclusivement les seules ressources américaine. Une aide britannique substantielle est intervenue, dans le cadre d'un accord franco-britannique conclu dès le début du mois de janvier et visant l'équipement de six divisions. Contrairement au volet américain, ce programme d'aide britannique est en grande partie réalisé dès avant le mois de mai 1945. Enfin, des programmes annexes, plus ou moins limités, ont été autorisés par le SHAEF parallèlement au programme des nouvelles divisions.

Débat historiographique sur la répartition des efforts entre États-Unis et Grande-Bretagne

Le projet de programme présenté au SHAEF le 18 novembre 1944, puis officialisé le 30, limite les sollicitations de matériel américain à l'équipement de trois divisions et à du matériel d'entraînement pour deux autres. Le reste est annoncé comme devant être produit par les industries françaises¹. Ce dernier point n'est alors qu'un pari des plus hypothétiques.

A la même période, le gouvernement provisoire a également engagé des négociations avec le *War Office* britannique. Elles aboutissent presque en même temps que les échanges avec le SHAEF. Ainsi, comme l'atteste une correspondance du 9 décembre 1944, citée en 1980 par Jacques Vernet (p. 76), « les Britanniques étaient décidés à vider tous leurs tiroirs pour donner [à la France] tout ce qu'ils pourraient ». Un accord franco-britannique est préparé au cours de la seconde quinzaine de décembre. Le SHAEF en est tenu informé dès le 17 décembre². Ces pourparlers aboutissent le 12 janvier à un programme de livraisons britanniques couvrant les besoins en matériel collectif de six divisions et d'une composante blindée.

Cet accord s'inscrit dans la même temporalité que la validation alliée du 29 décembre 1944. Les premiers déchargements interviennent dès le 8 février, bien avant que le SHAEF n'enclenche les dotations de matériels américains. Ce programme britannique est bien plus tangible que l'annonce française d'une hypothétique relance industrielle. Il se concrétise dès le premier semestre 1945. Or, paradoxalement, l'historiographie française tend à le minorer. Selon l'article de Pierre Le Goyet au colloque du CNRS en 1974, le gouvernement s'y serait « résigné » par crainte « de ne pas recevoir à temps voulu le matériel américain »³. Les travaux de Jacques Vernet (1980) présentent ce programme comme un complément « de remplacement » disjoint du programme du 30 novembre (p. 75). Quant au général de Gaulle, il ne fait ni plus, ni moins que nier tout effort britannique dans ses *Mémoires de Guerre* : la Grande-Bretagne n'aurait consenti « aucune aide appréciable »⁴...

Cette minoration ne résiste pas à une analyse objective. En premier lieu, n'en déplaise au général de Gaulle, l'équipement partiel de six divisions d'infanterie et les blindés nécessaires pour une division blindée sont assez appréciables au regard d'un programme de huit à neuf divisions. En second lieu, l'analyse des dates ne

1 : Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 330-332.

2 : SHD Terre, cote 7 P 252. Lettre n° 1 181/EMA/LA du Ministre de la Guerre au War office, 5 janvier 1945.

3 : Le Goyet Pierre (colonel), « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France*, octobre 1974, CNRS, Paris, 1976, p. 579-580.

4 : De Gaulle Charles, *Le Salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1959, p. 50.

permet pas de valider un programme envisagé par résignation. Au regard des documents conservés⁵, le contenu des livraisons britanniques est globalement identifié dès le 20 novembre, arrêté dès le 17 décembre 1944, puis confirmé le 5 janvier suivant, lorsque la décision des *Combined Chiefs of Staff* du 29 décembre est à peine connue. En d'autres termes, ce programme a été défini alors que la position française officielle était encore celle des 18 et 30 novembre : un programme de réarmement ne sollicitant les États-Unis que pour trois divisions sur huit. Dans cette optique, l'accord du 12 janvier 1945 ne s'est pas substitué à un programme de livraisons américaines mais à de virtuelles fabrications françaises.

Français et Américains ont cependant fait évoluer leurs points de vue de façon divergente au cours de semaines suivantes. Les premiers, suite à la décision des *Combined Chiefs of Staff* du 29 décembre, se sont mis à tabler sur un équipement américain quasiment intégral, en vue de remplacer les équipements français et britanniques. Les seconds, au fur et à mesure de la révision à la baisse de l'offre américaine, ont considéré les livraisons britanniques comme un moyen de substitution aux matériels américains.

Les matériels américains et britanniques ne sont pas présentés sous le même jour : les premiers étaient neufs (hormis ceux ayant transité par des dépôts britanniques), les seconds toujours de seconde main. Cette différence de configuration est illustrée sur la figure 17.01, à l'aide de l'approche modélisatrice exposée au chapitre précédent. Il est à noter que seule la valeur 2 (Prospection ciblée mais sans perspective industrielle) a été retenue pour le critère sur la rationalisation, dans la mesure où ces livraisons sont des importations n'ayant pas donné lieu, à court terme, à des projets industriels français.

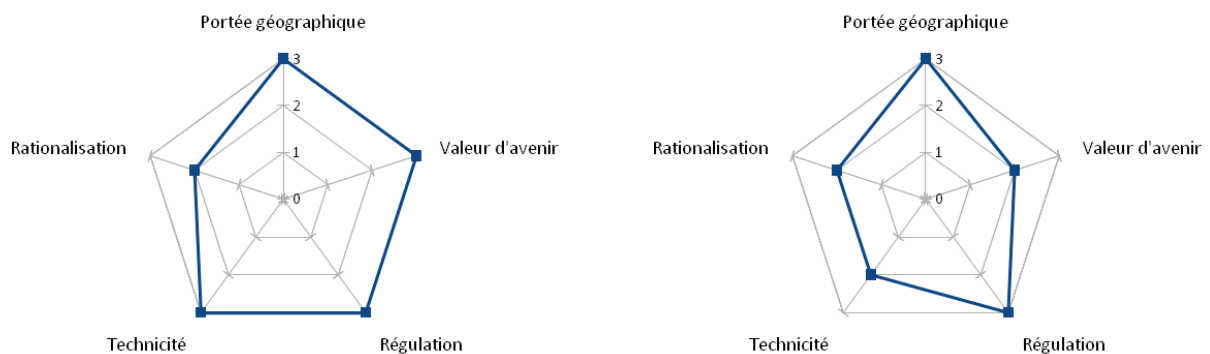


Figure 17.01 : Divergence de portée entre le matériel américain neuf (à gauche) et le matériel britannique seconde main (à droite).

Le matériel américain

Le matériel américain constitue la principale source alliée escomptée. Le cours général de la guerre et les incompréhensions réciproques entre services français et américains en ont décidé autrement.

Conditions d'arrivée

Le matériel américain destiné aux unités françaises est arrivé par deux canaux distincts : d'une part, de Grande-Bretagne, prélevé au sein de stocks britanniques hérités des livraisons américaines de 1940-1942, et, d'autre part, des États-Unis. L'EMGG a espéré bénéficier de convois maritimes dédiés, comme en 1943 pour le programme d'Afrique du Nord. A la date du 22 janvier, l'EMGG enjoint les régions militaires chargées de la création des 1^{re}, 10^e et 36^e DI à désigner des contingents de chauffeurs pour réceptionner le matériel

⁵ : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, compte-rendu de la visite du général Weeks au général Leyer, 20 novembre 1944. Lettre n° 1 181/EMA/LA, 5 janvier 1945, doc. cit.

roulant allié, dont il est attendu qu'il soit, comme en 1943, monté sur les quais mêmes des ports de déchargement⁶.

Il n'en sera rien. En lieu et place de livraisons concentrées et massives, il n'y a eu que des livraisons échelonnées, délivrées non pas dans les ports d'arrivée mais auprès de bases en charge de la gestion des approvisionnements des armées alliées. Les matériels destinés aux divisions françaises, arrivés à partir de février, ont été fondus dans le flux des approvisionnements alliés. Pire, le SHAEF a reçu du *War Department* américain « le droit absolu d'employer le matériel expédié au mieux de ses intérêts en vue de la défaite de l'Allemagne »⁷. En d'autres termes, le SHAEF peut décider unilatéralement de ne pas équiper certaines unités françaises et de réaffecter ce matériel s'il le juge plus opportun. Cette éventualité tend à devenir, aux dires des correspondances françaises, la « règle générale et courante » au printemps 1945. En outre, constatant des déficits parfois importants (*shortages*) dans les lots expédiés des États-Unis, le SHAEF adopte une solution radicale en avril 1945 : transférer à la France la responsabilité de combler les lacunes⁸...

En matière d'habillement, le niveau des *shortages* est d'entrée de jeu assez important, comme l'indique la figure 17.02, établie au regard des disponibilités américaines à la mi-avril pour l'équipement des 134 000 hommes de la première tranche du programme de réarmement (1^{re}, 10^e et 36^e DI, ainsi que les unités organiques d'un nouveau 3^e Corps d'armée)⁹. Si les cravates ne manquent pas, tel n'est pas le cas des pantalons, des maillots de corps ou des manteaux... Le SHAEF s'est borné à prévenir les services français que les déficits seront à combler avec de l'habillement canadien ou des fabrications françaises.

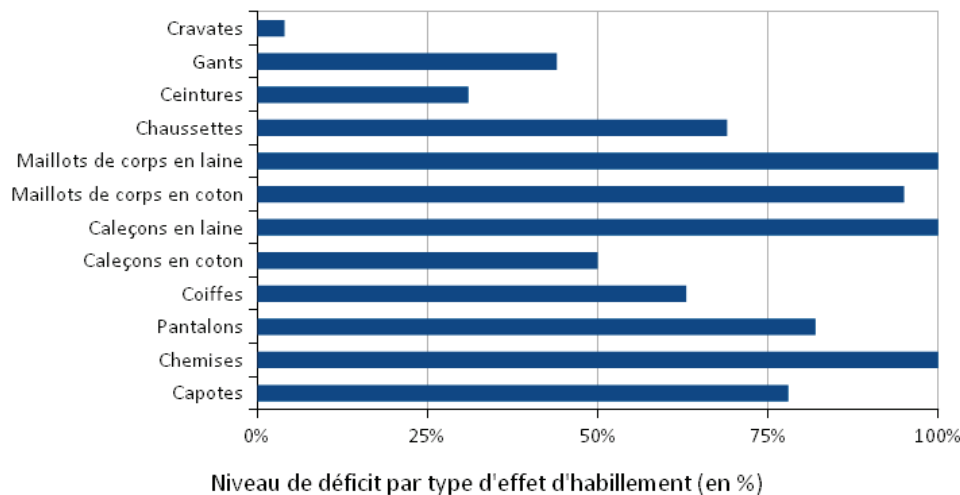


Figure 17.02 : Niveaux de déficit (*shortage*) en effets américains d'habillement dédiés au réarmement français à la date du 15 avril 1945

Une réalisation en peau de chagrin

Les inspections américaines menées à la fin du mois de mars 1945 auprès des 1^{re}, 10^e et 36^e DI déclenchent le processus d'affectation des matériels. Dans les mêmes temps, le SHAEF autorise l'équipement d'une première tranche d'unités de soutien. Les premières réceptions sont mentionnées le 12 avril au sein de la 1^{re} DI, le 17 à la 36^e DI. Le journal de marche de la 10^e DI ne donne pas de date précise. Les réceptions sont

6 : SHD Terre, cote 11 P 179 : EMGG, instruction n° 710-EMGG/1, 22 janvier 1945.

7 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, French Group Rearmament Division, fiche n° 2 211-EMA/LA, 21 avril 1945.

8 : *Ibid.*

9 : SHD Terre, cote 7 P 252 : SHAEF Mission France, Rearmament Division, note du 15 avril 1945 (traduction diffusée par l'EMA : note n° 2 296-EMA/LA, 24 avril 1945).

opérées à Lyon (matériel américain arrivé par Marseille) et au Mans (matériel issu des stocks britanniques). Les tensions franco-américaines du mois d'avril aboutissent à une suspension de toutes les livraisons dès le 29 avril.

Si l'habillement et l'armement d'infanterie ont été peu ou prou réceptionnés, le matériel lourd n'a été perçu que sous forme d'échantillons : 36 pièces parmi les 198 canons et obusiers de 105 ou 155 mm escomptés pour trois divisions d'infanterie, seulement 19 chars légers, 23 automitrailleuses et 18 *half-tracks* pour 324 blindés escomptés... La 10^e et la 36^e DI disposent d'un gros tiers de leurs jeeps mais la 1^{re} DI n'en a quasiment aucune. Quant aux camions américains, ils ne se comptent qu'en unités, à l'image des cinq GMC réceptionnés pour l'ensemble de la 36^e DI¹⁰.

L'armement d'infanterie pose lui-même des problèmes. La 36^e DI ne dispose par exemple que des trois huitièmes de sa dotation en fusils-mitrailleurs. A la 10^e DI, le problème est surtout qualitatif. Cette division a reçu une part de son armement d'infanterie au Mans, à partir de stocks débloqués en Grande-Bretagne¹¹. Or, à l'examen des lots d'un régiment, l'état-major de la 10^e DI signale un « matériel de médiocre valeur » : les mitrailleuses sont très usées et présentent « un état déplorable d'entretien », 20 % des fusils-mitrailleurs ont une crosse fendue tandis que 51 % des fusils inspectés ont un problème d'usure de culasse, tandis que la plupart des canons ont un haut degré d'usure... Bien loin du matériel neuf attendu, il s'agit de matériel déjà largement utilisé¹².

Délivrée durant une poignée de semaines, la contribution américaine au programme de réarmement français en métropole s'est ainsi réduite à une peau de chagrin, qu'il s'agisse de l'équipement des trois premières divisions ou, *a fortiori*, de l'intégralité du programme. A cette seconde échelle, il est à peine possible de parler d'amorçage. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les 36 obusiers signalés représentent par exemple moins de 5 % des quelque 744 pièces attendues pour l'ensemble du programme (432 obusiers de 105 mm, 276 pièces de 155 mm, 24 obusiers de 8 pièces et 12 obusiers de 240 mm)¹³.

Le matériel initialement expédié des États-Unis pour les besoins français a de fait été réemployé par le SHAEF. Ainsi qu'évoqué précédemment, très peu de camionnettes et de camions américains ont été livrés aux nouvelles divisions. Or, à la date du 15 avril, la *Rearmament Division* a dénombré 12 566 véhicules américains disponibles¹⁴ : ceux-ci ont pris d'autres routes ou sont restés dans les dépôts, au grand dam des Français.

Transferts d'équipements entre unités

Outre les formations des 1^{re}, 10^e et 36^e DI et certains services destinés au 3^e Corps d'armée français, quelques autres unités formées en métropole perçoivent du matériel américain au cours du second semestre 1945. Il ne s'agit cependant pas de livraisons américaines nouvelles mais de la redistribution d'un matériel détenu en quantités finies par des formations réarmées en Afrique du Nord. Ce type de transfert s'est multiplié au fil des réorganisations engagées à la fin de l'année 1945 puis des dissolutions de grandes unités en 1946.

Ainsi en-est-il pour les formations blindées de la Marine, qui retournent dans le giron de cette dernière. Le Régiment de Fusiliers Marins (de l'ex-1^{re} DFL) lègue son armement américain au 3^e Régiment de Hussards créé au sein de la 20^e Région militaire. Le Régiment blindé de Fusiliers marins, ex-régiment de chasseurs de chars de la 2^e DB, transfère de même son matériel (en particulier ses *Tank-destroyers* M10) au 9^e Régiment

10 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 mai 1945.

11 : Vigneras, *op. cit.*, p. 350.

12 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 2 782/4 du général Billotte à l'EMA (Mission de réarmement), 21 mai 1945.

13 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA du ministre de la Guerre au général Eisenhower, 22 mars 1945.

14 : SHAEF Mission France, note du 15 avril 1945, doc. cit.

de Cuirassiers recréé en 14^e Région militaire¹⁵. Certains formations coloniales suivent la même voie. Par exemple, le matériel américain du 40^e Groupe colonial de FTA, également dissous en octobre 1945, est affecté à la 19^e DI¹⁶.

Durant le mois de juillet, le Régiment de marche de la Légion étrangère, servant depuis 1944 d'infanterie portée de la 5^e DB, transfère, quant à lui, son matériel américain à une nouvelle 6^e Demi-brigade de Chasseurs portés (6^e DBCP), chargée de le remplacer au sein de cette division. Cette 6^e DBCP regroupe pour l'occasion trois bataillons ex-FFI aux parcours distincts : le 19^e BCP équipé sur une base britannique en avril 1945 à la suite des négociations relatives aux bataillons de sécurité du 6^e GAUS, le 20^e BCP armé sur une base américaine au titre des reliquats des accord d'Anfa et le 24^e BCP, créé sur le front des Alpes et équipé jusqu'alors sur une base française (armes françaises neuves et matériel de prise)¹⁷.

Le matériel britannique

Le programme britannique arrêté au début de mois de janvier est vaste et facilitateur. Outre des lots d'armement léger américain évoqués précédemment, ce programme porte sur l'équipement matériel de six divisions d'infanterie, hors habillement et hors armement individuel. S'y ajoutent des lots de camions et d'engins blindés. Au total, l'ensemble représente quelque 690 engins blindés (dont 360 chars moyens), près de 5 200 chenillettes, de l'ordre de 5 200 camions, camionnettes et tracteurs d'artillerie, 72 obusiers lourds de six *inches*, 236 pièces britanniques d'artillerie de campagne, des canons américains de 75 mm livrés à la Grande-Bretagne en 1940-1941, près de 600 canons anti-char et 225 pièces anti-aériennes¹⁸... *A contrario* des déclarations françaises initiales axant le réarmement sur une base matérielle américaine, ce programme confère une forte consonance britannique au réarmement français de 1944-1945.

Pour mémoire, il convient par ailleurs de rappeler que les bataillons de sécurité pris en charge par le SHAEF au titre du programme des effectifs libérés ont été équipés sur une base britannique. Chaque bataillon concerné a théoriquement reçu une dotation de 375 fusils, 352 mitraillettes, 36 fusils-mitrailleurs, vingt fusils anti-char, quinze mortiers de petit calibre, six chenillettes, 28 camions, huit motos et deux voitures de liaison¹⁹. Ces livraisons, distinctes de celles abordées ci-après, ont globalement été assurées en ce qui concerne les armes. Des exceptions sont toutefois signalées, par exemple au sein du 39^e RI employé par le 21^e Groupe d'armées britanniques : deux des trois bataillons de ce régiment n'ont perçu que des fusils britanniques et ont eu à recourir à du matériel français ou de prise (mitrailleuses, mortiers...)²⁰. Il n'y a pas non plus de certitude concernant les véhicules.

Vue d'ensemble

L'intérêt des livraisons britanniques négociées durant l'automne 1944 est double : temporel et technique. En premier lieu, l'ensemble des lots envisagés sont d'ores et déjà disponibles. L'achèvement de leur acheminement en France est planifié pour le mois de mai, sous la forme de dix convois trans-Manche. En second lieu, ce programme laisse augurer la rapide mise à disposition de lots conséquents de véhicules et d'équipements. Le matériel roulant, l'artillerie et certains matériels proposés ne sont pas de première main mais offrent l'avantage d'être tangibles et organisés en lots homogènes, au moins pour une phase d'instruction. En particulier, les engins blindés annoncés, même de seconde main, ouvrent la perspective de

15 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 469 et 479.

16 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, note n° 14 239-EMA/1 aux généraux commandants les 15^e, 17^e et 18^e Régions militaires, 3 octobre 1945.

17 : Michalon, *op. cit.*, p. 443.

18 : Lettre n° 1 181/EMA/LA, 5 janvier 1945, doc. cit.

19 : EMGG, tableau n° 780-EMGG/1, 23 janvier 1945, doc. cit.

20 : Michalon, *op. cit.*, p. 323.

l'équipement de la division blindée optionnelle inscrite dans le programme du 30 novembre.

Ce programme est pleinement intégré dans la planification du SHAEF. Le degré d'avancement des livraisons britanniques figure ainsi dans les tableaux de suivi et les correspondances de la *Rearmament Division*, au même titre que les niveaux des stocks américains. Le SHAEF ne se contente pas d'être spectateur. En mars 1945, il demande par exemple la suspension des livraisons britanniques, eu égard aux capacités de transport maritime. Cette injonction reste cependant peu observée : le rythme des convois n'est que ralenti²¹. Des incertitudes sur la responsabilité américaine ou britannique des livraisons de certains matériels aboutissent toutefois au retrait d'une offre britannique de 236 pièces d'artillerie de campagne.

Au final, huit convois sur dix ont été réceptionnés à la date du 8 mai. Par la suite, seuls des compléments limités sont encore alloués. L'examen des principales catégories de matériel (artillerie, blindés, chenillettes, camions, petits équipements) montre que tout le matériel annoncé initialement n'a pas été livré. De même ce matériel n'a pas systématiquement été réceptionné en bon état. Néanmoins, ces livraisons ont joué un effet levier majeur. Sans elles, aucune nouvelle division n'aurait pris corps avant l'été 1945.

Artillerie

L'offre britannique initiale intégrait un précieux lot de 236 canons *Ordnance QF 25-pounder*, l'arme standard des artilleurs britanniques durant la Seconde guerre mondiale. Des tergiversations sur l'intérêt d'une prise en charge britannique des besoins français en artillerie de campagne aboutissent cependant à la suspension de ces livraisons, dans l'attente d'un éclaircissement sur les disponibilités américaines en obusiers²². Cet éclaircissement n'est jamais intervenu. Ce rendez-vous manqué est d'autant plus dommageable que le *War Office* avait autorisé l'octroi de 3,3 millions d'obus adéquats. Ni les livraisons américaines (36 pièces...), ni le recours au matériel de prise ne vont permettre une quelconque compensation.

L'offre de canons de 75 mm modèle 1897 de fabrication américaine, stockés en Grande-Bretagne, ne constitue qu'un lot de consolation. Le nombre de ces pièces, reliquat des livraisons américaines à la Grande-Bretagne lors de la période critique en 1940-1941, n'est pas clairement établi. Les correspondances conservées mentionnent un potentiel de 130 à 190 pièces, d'ailleurs usagées voire modifiées, comme elles ne sont pas restées sans emploi depuis 1940-1941²³. Au mois trente de ces pièces sont allouées aux FFO dès le début de l'année 1945. Malheureusement, les nombreuses mentions relatives à l'emploi de pièces de 75 mm modèle 1897 ne permettent guère de distinguer avec précision ces pièces américaines parmi les canons de même modèle récupérés en métropole ou transférés depuis l'Afrique du Nord.

Concernant les 72 obusiers lourds de six *inches*, une part a bien été livrée. A la mi-avril, il est question de 48 pièces affectées²⁴. En juin et juillet 1945, ces pièces sont signalées en dotation au sein des 11^e et 30^e RA²⁵. Aucune n'a servi en opération avant le 8 mai. Les pièces anti-char et anti-aériennes ont été fournies en nombre. Il s'agit à nouveau de matériel de seconde main mais il a permis un alignement des nouvelles divisions sur leurs homologues britanniques. A la mi-avril, les dotations britanniques allouées représentent 390 canons anti-char de 57 mm et 258 pièces anti-aériennes de 40 mm²⁶. A titre d'exemple, la 36^e DI en reçoit respectivement 57 et 32²⁷. Les pièces anti-char britanniques de *17-pounder* (76,2 mm) annoncées ont également été, au moins en partie, livrées : 56 pièces sont signalées en dotation au sein de la 1^{re} DI à la fin de l'année 1945, ainsi que vingt autres à la 3^e DB²⁸.

21 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 75-76.

22 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA, 22 mars 1945, doc. cit.

23 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Lettre n° 197/2/AM du général Noiret au général Leyer, 23 novembre 1944.

24 : SHAEF Mission France, note du 15 avril 1945, doc. cit.

25 : Michalon, *op. cit.*, p. 507 et 519.

26 : SHAEF Mission France, note du 15 avril 1945, doc. cit.

27 : SHD Terre, cote 11 P 181 : 36^e DI, 4^e Bureau, situation de l'armement, 12 décembre 1945.

28 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, fiche n° 1 682/4 d'armement, 11 décembre 1945.

Les blindés

En janvier 1945, le *War Office* a annoncé la mise à disposition de 150 chars moyens *Cromwell*, de conception récente, de 210 chars moyens *Crusader* et *Centaure* déclassés depuis 1943, de 181 chars moyens *Cavalier*²⁹ et de 86 automitrailleuses, ainsi que de 62 châssis de chars *Valentine* armés de pièces anti-char de 76,2 mm.

Les sources conservées ne permettent pas de vérifier la livraison des chars *Cromwell*, qui ne sont signalés dans aucune unité, alors qu'il s'agit d'engins de premier intérêt : armés d'un canon de 75 mm, ces chars sont encore en service actif dans les rangs britanniques en 1945. Les *Valentine* reconvertis ne font de même l'objet d'aucune mention. Ce constat suggère une non-réalisation de ces allocations. En effet, si elles avaient été menées à bien, ces livraisons auraient logiquement dû rejoindre la 3^e DB. Or, à la fin de l'année 1945, cette division n'aligne aucun de ces engins.

En tous les cas, les autres types de chars britanniques forment l'ossature de l'équipement de la nouvelle 3^e DB : 160 chars *Cavalier*, *Centaure* et *Crusader*, ainsi que 34 automitrailleuses *Coventry*, lui ont été alloués. Ces chars sont les bienvenus pour l'instruction car présents en un nombre relativement grand (au regard des 19 chars légers américains reçus par les 1^{re}, 10^e et 36^e DI). Ils ne sont en revanche plus adaptés au contexte de 1945 : leur manque de blindage et leur faible puissance de feu seraient fatals en opération³⁰. Douze chars *Cavalier* sont également signalés au sein de la 14^e DI³¹.

Les chenillettes Brenn Carrier

L'offre matérielle britannique intègre près de 5 200 chenillettes *Brenn Carrier*, un type de matériel non utilisé par l'armée américaine mais qui a connu un très large emploi au sein des forces britanniques. Les engins livrés sont tous de seconde main.

Les *Brenn Carriers* sont des chenillettes légèrement blindées, potentiellement armées d'un fusil-mitrailleur et pouvant accueillir jusqu'à cinq personnes. Il s'agit d'engins tous terrains, robustes et disposant d'une autonomie de plus de 250 km pour une vitesse maximale de 50 km/h. Les chenillettes livrées en 1945 sont en fait de deux types (Universal T16 et Lloyd TT6).

Sur les quelque 2 500 engins déjà reçus au début du mois d'avril, environ 1 500 sont affectés aux trois nouvelles divisions prioritaires (1^{re}, 10^e et 36^e DI), 340 aux FFO, 410 aux centres d'instruction du territoire. Le reliquat est destiné aux cinq régiments de la future 3^e DB et aux régiments de reconnaissance des autres divisions d'infanterie planifiées, à raison de 30 à 40 exemplaires par unité³². Les *Brenn Carriers* connaissent une large palette d'usages : engins de reconnaissance, tracteurs d'artillerie, transports d'infanterie portée, mule mécanique pour l'infanterie à pied (un seul *Brenn Carrier* peut par exemple emporter 200 obus de mortiers de 81 mm, soit l'équivalent de la charge d'une soixantaine de porteurs à pied)...

Le modèle T16 étant sans crochet de traction, l'ajout *ad hoc* de crochets est attesté, pour permettre la prise en remorque de canons. Ainsi en est-il au sein des Détachement d'armée de l'Atlantique avec la modification d'une centaine d'engins à la fonderie de Ruelle (Charente)³³. Employés à toutes les sauces, ces engins n'ont cependant ni la capacité d'emport, ni l'armement de bord des *half-tracks* américains, pas plus qu'ils n'ont la maniabilité des jeeps. Certains bénéficiaires font la fine bouche, notamment le commandant du génie du Détachement d'armée de l'Atlantique. A la fin du mois de mars 1945, il décline une dotation de dix engins au motif d'une « trop faible capacité de transport », d'une « insuffisance notoire comme moyen

SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

29 : Les chars *Centaure* et *Cavalier*, tous deux armés d'un canon de 57 mm, ne se distinguent que par leur motorisation, plus puissante chez le second.

30 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945, doc. cit.

31 : Michalon, *op. cit.*, p. 489.

32 : SHD Terre, cote 10 P 395 : EMA, 4^e Bureau, note du 6 avril 1945.

33 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Détachement d'armée de l'Atlantique, Direction du service du matériel, lettre au ministère de la Guerre, 6 avril 1945.

de traction de remorques ou autres véhicules » et d'une « vulnérabilité trop grande par absence de blindage sur les côtés et sur l'arrière »³⁴. Disposait-il de mieux ? On peut en douter. A l'inverse, sur ce même front, d'autres ne se privent pas de réclamer ces engins³⁵.

Pour le commandement français, il s'agit d'une solution de transition et d'instruction dans l'attente de matériels plus adaptés. Ces chenillettes n'en sont pas moins largement employées au sein d'au moins cinq divisions d'infanterie (1^{re}, 10^e, 14^e, 23^e et 36^e DI³⁶), tandis que la 3^e DB aligne 388 *Brenn Carriers* à la fin de l'année 1945.

Seuls les engins affectés au Détachement d'armée de l'Atlantique ont été employés en opération en avril et mai 1945, principalement en tant que « très utile[s] »³⁷ mules mécaniques (transport de munitions, traction de canons...). Lors des opérations de Royan, des chenillettes sont employées ponctuellement pour le transport de tirailleurs accompagnant des chars et pour l'ouverture de passage dans des champs de mines. Le 30 avril au soir, sur l'île d'Oléron, deux pelotons de chenillettes assurent une mission de reconnaissance d'une quarantaine de kilomètres, faisant feu de leurs armes de bord. L'assaut de l'île d'Oléron est l'occasion de démontrer la robustesse des 56 chenillettes engagées pour l'opération : débarquement dans l'eau de mer, progression dans les dunes³⁸...

Les véhicules utilitaires

Avec les *Brenn Carriers*, les camions et camionnettes constituent la composante la plus visible des livraisons britanniques du premier semestre 1945 : à la mi-mars, il est question de 790 voitures de commandement, 100 ambulances, 300 camionnettes d'un emport de 0,5 tonnes (8 cwt, dans la nomenclature britannique), 1 620 camions de 0,75 t (15 cwt, dont 500 tracteurs d'artillerie Morris), 2 150 camions de 1,5 t (30 cwt) et 240 camions de trois tonnes³⁹. Les décomptes de la *Rearmament Division* en signalent 5 010 à la mi-avril, soit deux véhicules britanniques livrés pour chaque véhicule français neuf alloué au plan de réarmement⁴⁰. Ces livraisons, combinées aux fabrications françaises de camionnettes et de camions de tonnages plus élevés (2,5 t et plus), pallient l'absence des véhicules utilitaires américains.

A titre d'exemple, de février à avril, la 10^e DI a perçu 114 camionnettes de 0,5 t, 227 camions de 1,5 t et 129 tracteurs Morris, tandis que la 36^e DI a reçu jusqu'au 5 avril 269 camions et camionnettes, ainsi que 21 tracteurs d'artillerie Morris. Les 19, 23^e et 25^e DI sont à leur tour pour partie dotées de véhicules britanniques durant l'été⁴¹. Quant à la 3^e DB, à la fin de l'année 1945, elle aligne 163 camionnettes britanniques et 24 tracteurs d'artillerie Morris, aux côtés de camions américains et français.

A la différence des *Brenn Carriers*, ces véhicules se caractérisent par un mauvais état général. Ainsi en est-il pour la 10^e DI. Ses tracteurs Morris sont dans un « détestable état mécanique », tandis que les camionnettes Fordson ne sont que « des châssis destinés à recevoir un jumelage de DCA et qui ne semblent d'aucune utilité pratique »⁴². Le constat est globalement le même pour la 1^{re} DI, ainsi qu'auprès de la 36^e DI :

34 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Détachement d'armée de l'Atlantique, Direction du génie, rapport sur les *Brenn Carriers*, 27 mars 1945.

35 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Lettre du colonel Adeline au général de Larminat, 24 mars 1945.

SHD Terre, cote 10 P 395 : 6^e BPTNA, lettre du chef de bataillon Govys au général de Larminat, 25 mars 1945.

36 : Les données relatives aux 19^e, 25^e et 27^e Divisions ne permettent pas de préciser ce point.

37 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, rapport sur les opérations du Groupement Cézard sur l'île d'Oléron, 7 mai 1945.

38 : SHD Terre, cote 12 P 126 : Journal de marche du 1^{er} RSM.

SHD Terre, cote 12 P 111 : 18^e Régiment de Chasseurs, rapport d'opérations sur l'île d'Oléron, 4 juillet 1945.

SHD Terre, cote 11 P 176 : Étude détaillée sur les opérations ayant amené à la Libération de l'île d'Oléron, 1945, non daté.

39 : SHD Terre, cote 7 P 252 : SHAEF Mission France, *Rearmament Division*, note du 15 mars 1945.

40 : SHAEF Mission France, note du 15 avril 1945, doc. cit.

41 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

42 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 20/OL/SR

« Le matériel anglais a été reçu très usé (sauf les *Brenn Carriers*). Les Morris sont dans un état déplorable. Quant aux Austin [de] 1 500 kg, elles doivent être retirées de la circulation tant le nombre de fusées cassées a créé d'accidents [...]. L'officier britannique détaché à la 36^e DI est étonné que ce matériel tout juste bon pour l'instruction ait été livré à la division pour un usage normal⁴³. »

Aux côtés des véhicules utilitaires, il convient enfin de signaler des dotations non négligeables de side-cars et de motos, qui, de fait, vont fonctionnellement remplacer les véhicules de reconnaissance manquant. A ce titre, les unités de reconnaissance formées en 1945 ressemblent à bien des égards aux groupes de reconnaissance motocyclistes de 1939-1940. On compte par exemple 44 side-cars et 80 motos britanniques à la 1^{re} DI⁴⁴, ainsi que 111 side-cars et 51 motos britanniques pour la 10^e DI⁴⁵.

Équipements divers

Les livraisons britanniques ne portent pas que sur des véhicules utilitaires et des armes lourdes. Tout un ensemble d'équipements spécialisés a également été distribué et a permis de donner corps aux services organiques : camions-ateliers, engins de dépannage, ambulances, matériels de transmissions, du génie, d'intendance, de santé... Ces lots ne sont pas nécessairement volumineux mais permettent d'amorcer l'instruction.

Le matériel de transmissions, bien que quelque peu disparate, a été fourni en quantités conséquentes. La 36^e DI a par exemple perçu 734 appareils radio ou filaires britanniques, venus compléter de façon bienvenue 142 anciens appareils français et 243 postes américains⁴⁶. La qualité n'a toutefois pas nécessairement été au rendez-vous à l'instar d'autres équipements de seconde main ou issus de stocks surnuméraires. Un rapport de la 1^{re} DI pointe ainsi du matériel radio britannique perçu en nombre mais souvent incomplet (manque de piles d'alimentation notamment) et dépourvu de tout matériel de maintenance⁴⁷.

Les programmes annexes

Les négociations franco-alliées menées au sujet du réarmement français de 1944-1945 se sont principalement focalisées sur le programme français diffusé le 30 novembre 1944. Des actions annexes ont toutefois eu parallèlement cours.

Il s'agit en premier lieu de compléments au programme des effectifs libérés, en particulier pour la constitution de compagnies de transport. En second lieu, des livraisons limitées sont intervenues au titre des reliquats du programme d'Afrique du Nord. En outre, le SHAEF a autorisé des dotations supplémentaires au profit des troupes engagées sur les fronts de l'Atlantique. Enfin, des négociations engagées avec le Canada ont offert à la France un canal alternatif pour accéder à de précieux effets d'habillement.

Les régiments de transport

En août 1944, compte-tenu de la rapidité de la progression en France puis de la libération anticipée de Paris et de sa population, le SHAEF a autorisé l'inscription au sein du programme des effectifs libérés d'un volet complémentaire relatif à l'équipement de compagnies de transport à personnel français. Il s'agit de délester les services alliés des charges logistiques résultant des nombreuses populations civiles libérées, dont le

pour le général Kingman, 21 mars 1945.

43 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 juillet 1945.

44 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

45 : SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

46 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

47 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, fiche de renseignement sur le matériel de transmissions, 11 décembre 1945.

ravitaillement est à assurer. Aux yeux du SHAEF ce sujet s'impose de façon prioritaire à la question de l'armement des FFI.

Dès les derniers jours d'août, les services alliés s'emploient à fournir l'habillement, le petit matériel et les véhicules requis pour un ensemble de 5 500 conducteurs, chargés de transporter quotidiennement les vivres destinés aux populations de Normandie, du Nord de la France, de la Belgique, de la Lorraine et de la région parisienne. A charge aux services français de réunir les personnels qualifiés nécessaires.

La mise sur pied de compagnies de transport militaire françaises a initialement été envisagée en Grande-Bretagne. Face à l'urgence, il est finalement jugé plus efficace de constituer ces compagnies directement en France. La tâche est confiée aux services de la nouvelle 11^e Région militaire (Rennes), dont un détachement organise à partir du 25 août une base de formation et d'équipement aux abords d'*Omaha Beach*. Il est prévu d'organiser trente compagnies dès le mois de septembre, pour un effectif de 3 500 hommes recrutés en Bretagne et dans la région de Bayeux. Non sans quelques rebondissements, notamment lors du transfert des personnels vers la Normandie (le premier contingent de 400 hommes, parti de Rennes en train le 27 août, est d'abord dirigé par erreur à Cherbourg), la mise sur pied des compagnies est menée tambour battant au fur et à mesure des débarquements de véhicules, acheminés depuis la Grande-Bretagne et entamés, semble-t-il, à partir du 28 août. Les premiers véhicules sont perçus le 30 août, date à laquelle 1 200 conducteurs sont déjà rassemblés à *Omaha Beach*. Un premier convoi prend la route de Paris dès le lendemain⁴⁸.

A la date du 25 septembre, 2 285 camions et 1 914 remorques ont d'ores et déjà été perçus. La journée du lendemain voit le départ du centième convoi routier en direction de Paris, ce qui indique au cours des trois semaines passées l'envoi de quatre à six convois quotidiens. L'effort allié consenti est pour le moins conséquent, en pleine période de crise des approvisionnements alliés :

« Il faut rendre hommage aux Alliés d'avoir bien voulu réserver une partie de leur *shipping* pour assurer le transport des véhicules au moment où les besoins étaient considérables. Les produits (vivres et essence) pour la population française sont perçus dans les dépôts militaires alliés⁴⁹. »

Ces compagnies servent dans un premier temps à l'acheminement direct de vivres et d'essence des plages normandes vers les villes et régions ciblées. Les véhicules alloués, des camions légers à capacité d'emport de 0,75 tonnes et des remorques pour une tonne, ne permettent cependant pas un rendement élevé pour des transports de longue distance. Au cours de l'automne, l'effort est réorienté vers un transport multimodal, en l'occurrence le transfert des denrées par la route des plages et ports jusqu'à des axes ferroviaires permettant une distribution à longue distance et plus économe, telle la ligne Granville-Paris. Une part des compagnies est également mise à disposition des armées alliées pour assurer la répartition des vivres aux populations ou le transport de réfugiés. Ainsi en va-t-il pour deux compagnies affectées dès septembre auprès de la 3^e Armée US, dans les secteurs de Nancy, Verdun et Thionville.

Au total, 57 compagnies sont équipées et réparties en cinq régiments de transport militaire automobile, numérotés de 1 à 5⁵⁰.

Les reliquats du programme de réarmement d'Afrique du Nord

Les livraisons alliées liées au programme de réarmement d'Afrique du Nord prennent fin au cours de l'automne 1944, au fur et à mesure du transfert en métropole des formations de la 1^{re} Armée. L'équipement de quelques unités est cependant autorisé par la suite en référence à l'ex-Plan d'Anfa : pour six bataillons de la 1^{re} Armée et pour un régiment blindé, le 1^{er} RSM.

48 : SHD Terre, cote 9 P 60 : Note du chef d'escadron Dumat au général commandant la 11^e Région militaire, Omaha Beach, 29 septembre 1944.

AN, cote 3AG4 35 : Note sur l'organisation des compagnies de transport françaises à Omaha Beach, 3 octobre 1944.

49 : SHD Terre, cote 9 P 60 : Note du chef d'escadron Dumat à l'EMGG et à l'état-major du général Koenig, Omaha Beach, 26 septembre 1944.

50 : SHD Terre, cote 7 P 249 : SHAEF Mission France, Status of Liberated Manpower Program, 1^{er} juin 1945.

En décembre 1944, parallèlement à l'annonce de l'octroi des effets et du matériel pour 24 bataillons de sécurité, le 6^e Groupe d'armées US autorise l'équipement de six bataillons d'infanterie de la 1^{re} Armée, sur le type des bataillons des divisions nord-africaines. Le 12 janvier, l'état-major de la 1^{re} Armée propose que les unités bénéficiaires soient des bataillons autonomes, issus de petites unités FFI formant corps : les Bataillons de Choc n° 2 et 4, les 19^e et 20^e BCP FFI, les 8^e et 12^e Régiments de Dragons FFI⁵¹. Durant la seconde quinzaine de janvier, l'équipement de ces unités est cependant mis sur la sellette, à l'instar des 24 bataillons de sécurité : l'EMGG tente en effet d'orienter les lots correspondant vers la 10^e DI et non vers la 1^{re} Armée. Au final, seules trois unités de la 1^{re} Armée en seront bénéficiaires : les Bataillons de Choc n° 2 et 4 et le 20^e BCP. Les trois autres lots sont alloués au 46^e RI de la 10^e DI⁵².

Le 1^{er} RSM est un régiment blindé activé en 1943 dans la perspective du réarmement découlant des accords d'Anfa. Envisagé comme unité de réserve d'armée, successivement en tant que régiment à cheval, régiment porté, régiment de reconnaissance puis régiment de chasseurs de chars, cette unité est transférée en métropole en octobre 1944, avec une dotation américaine en véhicules de combat limitée à 23 *half-tracks*. L'unité a perçu 23 chars légers M3 aux premiers jours de septembre mais ces engins lui ont rapidement été retirés⁵³. A son arrivée en France, le 1^{er} RSM est affecté aux FFO. Après bien des attermoissements, ce régiment, inscrit sur la *Troop list* alliée, reçoit ses dix premiers *tank-destroyers* M10 le 24 mars 1945. Il s'agit d'engins américains de seconde main, portant des traces de peinture de camouflage hivernal. Indication de la tension française sur les ressources en matériel blindé, un second lot de M10, expédié depuis Montmédy et transitant par Belfort, est détourné par les services de la 1^{re} Armée. Le 12 avril, 13 nouveaux engins sont affectés aux FFO en compensation. Dans les mêmes temps, des automitrailleuses américaines M8 et M20 sont mises à disposition à Cherbourg. A la date du 25 avril, le 1^{er} RSM dispose de 27 M10 et de 22 automitrailleuses⁵⁴.

Des livraisons ponctuelles pour les FFO

La 94^e DIUS, chargée de la surveillance des poches allemandes de Lorient et Saint-Nazaire, a procédé dès septembre à des livraisons ponctuelles au profit des unités FFI engagées à ses côtés. A la mi-novembre, avec l'aval du 12^e GAUS, la 94^e DIUS a par exemple déjà livré quelques lots d'habillement, des armes allemandes, de l'essence et de l'ordre de 10 000 rations alimentaires quotidiennes⁵⁵. Huit pièces d'artillerie américaine s'y ajoutent par la suite.

A une plus grande échelle, indépendamment du programme des effectifs libérés, le SHAEF a autorisé en date du 13 décembre 1944 un programme d'équipement des FFO, en vue de répondre à une situation unanimement qualifiée de misérable. Cet accord aboutit en janvier et février à la perception de quelque 885 000 effets d'habillement et de petit équipement (sets de toilette et de coutures), prélevés sur les disponibilités du *War Office* britannique. Le SHAEF y adjoint des livraisons d'armes de prise, dont une centaine de pièces d'artillerie (seule la livraison d'une cinquantaine de ces pièces est toutefois effectivement attestée par la suite). Le *War Office* offre également 150 fusils anti-char⁵⁶.

Bien que non concerné par les FFO en termes de commandement, le *War Office* britannique leur a offert

51 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE du général de Lattre de Tassigny au général Devers, 12 janvier 1945.

52 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 964-EMMG/I, 27 janvier 1945.

53 : SHD Terre, cote 12 P 126 : 1^{er} RSM, lettre du colonel Michon au ministre de la Guerre, 4 novembre 1944.

54 : Journal de marche du 1^{er} RSM, doc. cit.

SHD Terre, cote 10 P 389 : 1^{re} Armée française, lettre n° 5 623/4-IV, 10 avril 1945 ; DAAtl, 4^e Bureau, télégramme n° 6 223 au 1^{er} RSM, 10 avril 1945 COMZONE, télégramme EX 31 866 au 6^e GAUS, 12 avril 1945.

SHD Terre, cote 10 P 391 : État n° 7 105/DAATL/EM-4/M relatif au 1^{er} RSM, 25 avril 1945.

55 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI, novembre 1944.

56 : SHD Terre, cote 10 P 390 : SHAEF, message n° AG 400-1 (French) GCT-ACM, 13 décembre 1944.

SHD Terre, cote 7 P 252 : Groupe français de la Rearmament Division SHAEF Mission France, fiche n° 1 148-EMGG/LA, 29 décembre 1944 ; SHAEF Mission France, note au général Juin, 14 janvier 1945.

plusieurs contributions cruciales. Outre les effets d'habillement précédemment évoqués, les services britanniques ont régulièrement alloué des stocks de munitions adaptées aux armes britanniques majoritaires au sein des FFO. A partir de janvier, 20 000 pains de savon mensuels s'y ajoutent et aident à résoudre l'épidémie de gale connue au sein des FFO.

Ces livraisons amènent à constater un intérêt britannique marqué pour les FFO. Il faut probablement y voir une réminiscence de la guerre maritime menée depuis 1939 : une aide matérielle concourant à la combativité des forces assiégeant des bases de la *Kriegsmarine* ne pouvait qu'intéresser Londres. Dans cette optique, il n'est guère surprenant d'observer que six des sept bataillons ex-FFI opérant devant la poche de Dunkerque sous commandement britannique ont été intégralement pris en charge dès l'automne 1944 au titre du programme des effectifs libérés.

Les livraisons canadiennes

Au cours de l'automne 1944, le gouvernement provisoire a engagé des échanges bilatéraux avec le Canada. La demande française porte sur l'équipement de deux divisions d'infanterie pour la seconde phase du programme de réarmement. Le Canada en informe les *Combined Chiefs of Staff* le 22 janvier 1945. S'en suit un débat sur l'intégration ou non de ces livraisons dans le spectre de décision du SHAEF. Un consensus n'intervient qu'au début du mois d'avril : « it was too late for action to be initiated »⁵⁷.

A défaut de matériels, le Canada fournit cependant quelque 200 000 lots d'habillement, dont les États-Unis assurent l'acheminement vers la France dès le printemps 1945. A la mi-avril, ce transfert est « en cours »⁵⁸ et le SHAEF s'y réfère pour pallier ses propres déficits en habillement destiné aux forces françaises.

57 : Vigneras, *op. cit.*, p. 355.

58 : SHAEF Mission France, note du 15 avril 1945, doc. cit.

Chapitre 18 - Les ressources françaises

Le programme français proposé au SHAEF le 18 novembre puis confirmé le 30 novembre repose sur le pari d'une prompt relance industrielle en métropole. Les ressources françaises doivent en effet couvrir les besoins complets de trois divisions, l'essentiel des besoins de deux autres divisions et de nécessaires compléments (par exemple pour l'équipement transitoire des forces destinées à l'Extrême-Orient).

Le gouvernement provisoire a disposé de quatre leviers en matière de ressources françaises : les sorties nouvelles des usines métropolitaines, la mobilisation des stocks conservés en Afrique du Nord, la récupération de matériels militaires camouflés en métropole depuis 1941-1942, ainsi que la réquisition de biens civils. La reprise d'activité, soutenue par des livraisons américaines de matières premières, a porté des fruits à partir du printemps 1945. Les trois autres leviers ont joué un rôle-tampon crucial : celui de couvrir la prévisible période de latence résultant des délais des livraisons alliées et du temps de redémarrage des industries. La mobilisation des stocks conservés en Afrique du Nord, la récupération de matériels militaires camouflés et la réquisition n'ont toutefois pas connu une même ampleur. En matière de relance industrielle, il convient de distinguer la planification centralisée et les initiatives décentralisées qui ont vu le jour dans plusieurs régions en septembre et octobre 1944.

La récupération de matériels de prise, de conception allemande ou étrangère (y compris française), capturés ou abandonnés dans le cadre de la retraite allemande de l'été 1944, a également donné lieu à un foisonnement d'initiatives et à des approches centralisées, y compris dans le champ industriel (reconditionnement de matériels). Ce mode de récupération est distinct de la récupération de matériels militaires français camouflés en métropole depuis 1941-1942. Il fait l'objet d'un développement spécifique (le chapitre 19).

La mobilisation des ressources françaises est détaillée par familles d'équipements des forces terrestres au sein de l'annexe 4.01. Les sources et données disponibles autorisent une approche approfondie en matière d'armes légères, d'artillerie, de blindés et de véhicules utilitaires. D'autres familles d'équipement sont moins documentées au sein des sources consultées, principalement au SHD. Elles ne donnent lieu qu'à un exposé plus sommaire. Il s'agit notamment des voitures légères, des matériels de transmission et des matériels médicaux.

Le cas des effets d'habillement a été abordé au chapitre 11 et n'est donc évoqué que pour mémoire. La production textile a effectivement été au centre des attentions, dans la mesure où l'habillement constitue l'un des principaux freins pour la formation de nouvelles unités. Les leviers mobilisés ont été les mêmes que pour les autres équipements et matériels militaires : relance de productions textiles, réquisition de stocks de matières premières, récupération des divers stocks des commissariats militaires régionaux et transfert d'effets canadiens initialement destinés aux forces de souveraineté de l'Afrique du Nord.

L'aviation est également abordée, bien que ne concernant pas directement les forces terrestres objets du programme de réarmement du 30 novembre 1944. Ce domaine a en effet donné lieu à la mobilisation des mêmes sources françaises, par des voies centralisées aussi bien que décentralisées. Les données recueillies sont détaillées dans l'annexe 4.03.

Quatre leviers de portées différentes

La relance industrielle, la mobilisation des stocks conservés en Afrique du Nord, la récupération de matériels militaires camouflés et la réquisition de biens civils n'ont pas la même portée. La première porte sur du matériel neuf (ou intégralement révisé et reconditionné) tandis que les autres concernent des matériels et équipements de seconde main, dont le bon état n'est pas acquis.

En outre, si la relance industrielle et la gestion des dépôts nord-africains ont principalement fait l'objet

d'approches planificatrices centralisées, la récupération de matériels camouflés et la réquisition ont été mises en œuvre et gérées à des échelles régionales voire locales. Par ailleurs, l'ampleur des récupérations du matériel camouflé a fortement varié d'une région à l'autre, au gré des parcours plus ou moins chaotiques des dépôts clandestins (captures ou remises aux occupants, distributions durant la période clandestine, perte de l'information sur la localisation des dépôts...). L'approche modélisatrice présentée au chapitre 16 permet de visualiser graphiquement ces différences de portée d'un levier à l'autre.

La relance industrielle

Une reprise de l'activité des industries d'armement de la Loire est étudiée dès les premiers jours septembre 1944, alors que Saint-Étienne est à peine libérée. Il s'agit de relancer ou de poursuivre certaines fabrications : grenades, pistolets-mitrailleurs MAS 38, fusils MAS 36, mortiers, munitions dédiées, ainsi que des canons Schneider de 105 mm modèle 1936 fabriqués sous l'occupation pour le compte de la Roumanie.

L'EMGG confirme en octobre un programme de commandes. Il s'agit essentiellement d'armes pour l'infanterie : 30 000 fusils MAS 1936 escomptés à raison de 10 000 unités mensuelles, 16 000 pistolets-mitrailleurs MAS 38 attendus à hauteur de 2 000 à 3 000 unités mensuelles, des fusils-mitrailleurs modèle 24/29 dont la production est à relancer entre les sites de Saint-Étienne, Châtelleraut et Tulle. D'autres commandes sont des prises de position pour l'avenir, telle que la commande d'un prototype de mortier de 120 mm à l'arsenal de Roanne en vue d'un programme de 500 unités. Certaines commandes de matériels techniquement périmés relèvent enfin davantage d'enjeux sociaux que militaires, telles qu'un programme de 200 canons anti-chars de calibre 25 mm déjà désuets en 1940¹. Dans les mêmes temps, les ministères de la Production industrielle et de la Guerre se penchent sur la réorganisation de l'industrie automobile, notamment en vue de la reprise de production de véhicules utilitaires. Il en va de même concernant l'industrie aéronautique.

S'y ajoutent quelques initiatives industrielles décentralisées. Le 4^e Bureau de l'EMN FFI entreprend ainsi de collecter des pièces détachées de blindés dispersées dans différents établissements industriels de la région parisienne, jusqu'alors exploités par l'occupant à des fins de maintenance et de réparation. Ces pièces sont rassemblées à l'usine Somua de Saint-Ouen en vue d'une reprise de production ou, au moins, de la réparation de chars de conception française abandonnés par la *Wehrmacht*². Cette initiative n'a pas été menée à son terme par l'EMN FFI mais a été reprise à son compte par l'EMGG, pour le reconditionnement de blindés de prise. Plusieurs initiatives industrielles régionales se sont également traduites par des résultats matériels tangibles : en région toulousaine dans le domaine aéronautique (cas précédemment évoqué des Dewoitine 520 et cas similaire pour des bombardiers Junker 88), en région limousine et autour de la manufacture d'armes de Châtelleraut.

L'Empire

L'ancien équipement français des unités réarmées en 1943-1944 a été conservé en Afrique du Nord, ainsi que du matériel allemand capturé en Tunisie au printemps 1943. Cette ressource a été en partie réaffectée aux formations territoriales africaines mais des stocks restent disponibles. Le matériel concerné est de conception ancienne et largement usagé. Il est à l'image de l'Armée d'Afrique de novembre 1942 : un armement calé sur les standards de 1918, par exemple en matière d'artillerie, avec des pièces maîtresses telles que le canon de 75 mm modèle 1897 et l'obusier court Schneider modèle 1917 de 155 mm.

La mobilisation de ces stocks africains offre quelques degrés de liberté à l'EMGG. Ces stocks ne sont néanmoins pas infinis, de même que les possibilités de transport à travers la Méditerranée. Leur effet reste

1 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 37. En 2010, Philibert de Loisy a présenté ces mêmes commandes comme des productions effectives intervenues à la Libération (p. 295), ce qui est une extrapolation.

2 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, 11 janvier 1945.

limité et principalement cantonné au domaine de l'artillerie. Il se fait principalement sentir sur les fronts secondaires des Alpes et du Sud-ouest, en complément de l'emploi de matériels de prise.

Le recours aux stocks africains constitue un levier d'action sensiblement similaire aux livraisons britanniques évoquées au chapitre 17 (voir la figure 18.01). Dans les deux cas, il s'agit du réemploi de matériels de seconde main, livrés en plus ou moins bon état. Leur valeur d'avenir est restée intrinsèquement limitée comme le souligne un rapport du mois d'octobre 1944 :

« Les armées modernes sont [...] dotées d'un matériel à la fois considérable et de haute qualité technique ; la fabrication de ce matériel représente, pour une nation, un effort d'autant plus coûteux qu'il est improductif à l'économie générale ; c'est un effort qui ne peut ni se répéter avec fréquence, ni se maintenir à un niveau élevé sous peine de ruiner le pays. Or, étant donné la cadence toujours croissante des progrès techniques, on peut dire que tout matériel stocké est déjà presque périmé [...]»³.

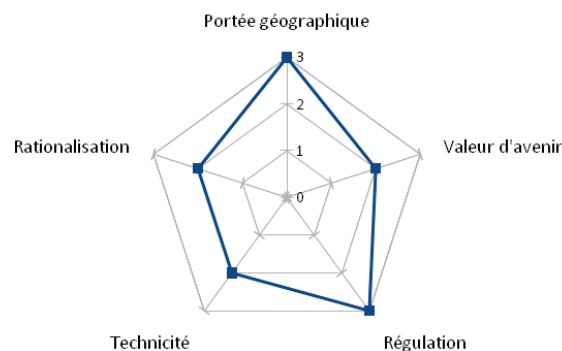


Figure 18.01 : Modélisation du processus de mobilisation des stocks africains

Les fruits du camouflage en métropole

Les efforts de camouflage d'armes, de munitions et d'équipements menés entre 1940 et 1942 portent des fruits en 1944, malgré la perte de dépôts saisis par les forces d'occupation ou livrés en 1943 par les autorités de Vichy, à l'image de la majorité de dépôts de l'ex-12^e Division militaire⁴. A la libération, outre les armes déjà distribuées clandestinement, les dépôts sauvegardés constituent encore un gisement non négligeable. Un tiers des dépôts clandestins a pu être sauvegardé au fil des ans, dont une moitié remise durant la clandestinité et l'autre après la libération⁵. L'effet de ces récupérations se ressent particulièrement dans l'ex-Région R6, devenue 13^e Région militaire, et au sein de l'ex-Région R1, devenue 14^e Région. Il ne s'agit cependant guère que de matériel léger.

Ces dépôts se distinguent foncièrement des stocks africains. Constitués clandestinement, avec un mode de fonctionnement décentralisé mêlant effet d'aubaine et contrainte (surveillance des commissions d'armistice, tolérance variable de l'administration centrale de Vichy...), ces dépôts ne relèvent pas d'un cadre de gestion planifiée. Ils sont, par nature, hétérogènes, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif (conditions de conservation variables, disparité...). Une part substantielle s'est en outre évaporée entre novembre 1942 et l'automne 1944 : saisies adverses, livraisons ordonnées par les autorités de Vichy, récupération clandestines plus ou moins organisées ou, tout simplement, oublié par suite de la disparition

3 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, Cabinet, fiche concernant la forme générale de l'Armée et les conditions d'ensemble de mise sur pied, 6 octobre 1944.

4 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 65.

5 : De Loisy Philibert, *La première Résistance - le camouflage des armes*, L'Esprit du Livre, 2011, p. 254.

des personnes en détenant la connaissance...

A la différence des stocks africains, connus et répertoriés, la mobilisation des dépôts camouflés encore en place au sortir de l'été 1944 relève davantage d'une forme de bonus que de l'exploitation d'un gisement aux contours définis : pour les services centraux, ce gisement a représenté un appoint bienvenu mais non essentiel. Au demeurant, la mobilisation de cette ressource s'est principalement déroulée sur un mode décentralisé, avec la juxtaposition de deux approches modélisées sur la figure 18.02 : d'une part une récupération quasiment privative, directement opérée par des unités FFI, et, d'autre part, une mobilisation sous l'égide des nouvelles régions militaires

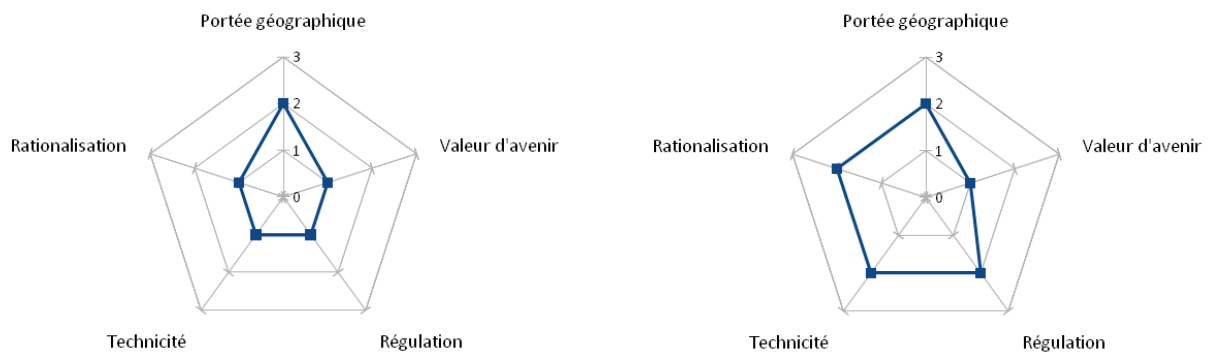


Figure 18.02 : Modélisation du processus de mobilisation des dépôts camouflés, en fonction d'une récupération privative (à gauche) ou à d'une récupération gérée à une échelle régionale.

La réquisition

La réquisition constitue un levier de court terme et peu efficient, ce dont les services centraux en charge du réarmement sont pleinement conscients :

« Il est utopique actuellement de vouloir transformer le matériel de l'économie civile en engins de combat [...] »⁶.

Cette solution est intrinsèquement problématique au plan qualitatif car elle ne porte que sur du matériel déjà usagé ou conçu pour d'autres fins. Elle relève foncièrement d'une forme de Système D légalisé et officialisé, reposant sur la captation de ressources civiles disparates, comme le montre la figure 18.03. Les réquisitions observées ont porté sur des matériels et équipements des plus divers : des ateliers mécaniques civils, des machines à écrire ou du matériel radio (tel que des émetteurs-récepteurs radios civils chez un fabricant de Limoges, la firme SIL⁷). Elles ont particulièrement concerné les voitures et les camions, avec un impact délétère sur une activité économique déjà déprimée, ainsi que le relate un rapport consacré au département du Cher :

« [D]es difficultés presque insurmontables ont surgi dès le début pour la récupération des moyens de transport, soit chez des particuliers, soit dans les garages. Après la mobilisation de 1939, la débâcle de 1940, le pillage par les troupes allemandes et les réquisitions de 1944 au profit de la résistance, c'était presque une gageure que de trouver encore des véhicules sans prélever encore sur les services publics et désorganiser la vie économique du département [...] »⁸.

6 : EMGG, fiche concernant la forme générale de l'Armée, 6 octobre 1944, doc. cit.

7 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

8 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, compte-rendu n° 458/I de fin de mission du colonel Bertrand, 10 novembre 1944.

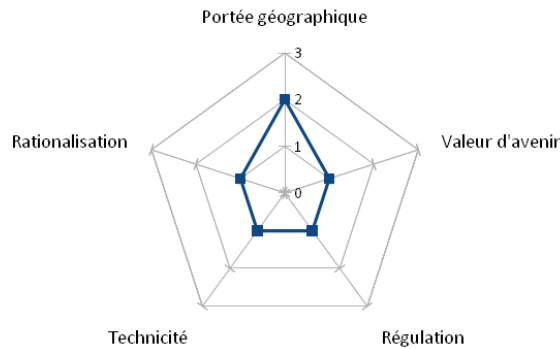


Figure 18.03 : Modélisation du processus de réquisition

Vue d'ensemble des résultats obtenus

Pour chacune des familles d'équipement d'origine française abordées plus en détail dans l'annexe 4.01, le tableau 18.04 présente l'importance relative des leviers sollicités. La couleur noire désigne le poids majeur du levier considéré pour la fourniture d'équipements d'origine française. Ce poids dit majeur correspond à un flux d'équipements ayant joué un rôle de premier ordre à l'échelle nationale, tant au plan des quantités d'équipements qu'en nombre d'unités concernées. La couleur grise correspond à un poids mineur : les flux d'équipements considérés sont restés cantonnés à des quantités limitées et à un nombre restreint d'unités. La lettre ε (epsilon) désigne des situations anecdotiques, relatives à des équipements obtenus en très petites quantités, voire à l'état d'échantillons. L'absence de couleur ou de mention correspond à une absence de flux d'équipement.

Dans le cas de l'armement léger, trois leviers ont joué un rôle majeur, en milliers d'exemplaires répartis au sein de nombreuses unités. Afin d'introduire une gradation, deux attributs supplémentaires ont été apportés : une qualification de rang 1 et une qualification de rang 2. Le levier de la relance industrielle, qui a porté sur plus de 100 000 exemplaires d'armes entre l'automne 1944 et l'automne 1945, a été placé au rang 1. Les deux autres leviers, qui ont porté sur des quantités moindres, ont été placés au rang 2.

Tableau 18.04 : Les différents leviers d'action mis en œuvre en matière d'équipements français				
Familles d'équipement	Relance industrielle	Stocks africains	Camouflage	Réquisition
Armement léger	1	2	2	
Artillerie			ε	
Blindés	ε		ε	
Véhicules utilitaires				
Voitures légères				
Matériel de transmission				ε
Matériel médical				
Aviation		ε	ε	

Au final, ce tableau fait apparaître des flux contrastés selon les familles d'équipement considérées. Hormis

le cas des voitures légères, qui ne faisaient plus l'objet d'une quelconque production française et n'étaient déjà pas abondantes à travers l'Empire, chaque famille d'équipement a donné lieu à un panachage d'emploi des leviers à disposition des services français. Ceux-ci ont clairement fait feu de tout bois.

Distanciation avec l'historiographie

L'historiographie relative au programme de réarmement français, qu'il s'agisse des travaux de Pierre Le Goyet (1974) et de Jacques Vernet (1980), s'est focalisée sur la relance industrielle. Ce choix est compréhensible, dans la mesure où une production neuve offre des perspectives d'avenir bien plus élevées que le recyclage de matériels stockés. Les données compilées dans l'annexe 4.01 et synthétisées dans le tableau 18.04 soulignent toutefois le rôle majeur des autres leviers d'équipement à la disposition du ministère de la Guerre. La mobilisation des stocks africains, héritage de l'avant-guerre, a été structurante en matière d'artillerie et de mitrailleuses. Le recours aux réquisitions a constitué l'unique source de voitures de liaison.

La récupération d'armes et d'équipement camouflés a également nourri le démarrage du programme de réarmement. Les travaux de Philibert de Loisy (2011) en donnent une vue d'ensemble⁹. Leur contenu est cependant à employer avec vigilance en ce qui concerne les récupérations postérieures à la libération. En effet, Philibert de Loisy tend à assimiler tout le matériel français observé en métropole à des matériels camouflés, sans prendre en considération ni l'ampleur de la relance des productions industrielles, ni la mobilisation des stocks d'Afrique du Nord (dont une partie a, il est vrai, été dissimulée hors de la vue des commissions d'armistice).

Importance des stocks africains

Au cours de l'hiver 1944-1945, des transferts conséquents de matériels français d'artillerie ont été opérés de l'Afrique du Nord vers la métropole. Les sources conservées permettent d'identifier l'envoi de 41 pièces pour le front des Alpes et d'au moins 108 pièces au profit des FFO¹⁰. Parallèlement, les 1^{re}, 10^e et 36^e DI reçoivent 13 pièces Schneider de 155 mm, venues selon toute vraisemblance d'Afrique et au moins 72 canons de 75 mm modèle 1897, au sein desquels il est difficile d'attester la part africaine et celle issue des stocks britanniques (canons modèle 1897 de fabrication américaine)¹¹.

Parallèlement, sur le front des Alpes, soucieux de ne pas immobiliser ses moyens sur place, l'état-major de la 1^{re} Armée fait affecter 53 canons français de montagne de 75 mm modèle 1928 : 12 canons retirés dès octobre à la 4^e Division de montagne marocaine et 41 canons, en plus ou moins bon état, expédiés directement d'Afrique vers Marseille en janvier et février 1945. Cette mesure permet d'armer trois groupes d'artillerie de la 27^e Division alpine.

Concernant les FFO, des transferts de pièces d'artillerie en provenance d'Afrique du Nord sont attestés entre février et mai 1945 : au moins 66 pièces de 75 mm modèle 1897, 24 obusiers Schneider modèle 1917 et dix pièces anti-char de 47 mm modèle 1937. S'y ajoutent quatre canons de 155 mm Schneider modèle 1932 expédiés de Dakar en mars 1945 et quatre obusiers de 220 mm Schneider modèle 1916. Les premières pièces de 75 mm sont réparties entre les fronts charentais, le secteur de Saint-Nazaire et celui de Lorient. Les livraisons ultérieures sont toutes affectées aux fronts du Sud-ouest, dans l'optique des opérations de dégagement de l'estuaire de la Gironde et de la mise sur pied de la 23^e DI (il est à noter que 34 pièces annoncées le 15 avril, mises à disposition à Marseille, sont arrivées trop tard pour être employées lors des opérations du printemps 1945).

9 : De Loisy, *op. cit.*

10 : Ce nombre n'inclut pas les 19 pièces des batteries de canonnières marines arrivées sur les fronts de Royan et La Rochelle en unités constituées, entre novembre 1944 et janvier 1945.

11 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

Si la mobilisation des stocks africains est assez aisément repérable en matière de pièces d'artillerie, des armes d'infanterie, françaises ou étrangères, ont également été transférées, bien que ces lots soient plus difficiles à identifier au sein des sources. Ces livraisons ont en particulier porté sur des mitrailleuses Hotchkiss, largement distribuées au sein des nouvelles unités mais dont aucune production n'est relancée en métropole.

La réquisition : la seule source de voitures légères

La production de voitures légères a cessé en France après 1941. En 1944, elle ne figure pas au rang des priorités du ministère de la Production industrielle, focalisé sur les véhicules utilitaires destinés à répondre aux besoins tant civils que militaires. Ces voitures n'en demeurent pas moins nécessaires.

En dehors du parc roulant des formations de l'Armée B, aucun transfert majeur de voitures légères françaises n'est décelable en provenance d'Afrique du Nord. Le parc africain est lui-même ancien et quantitativement fini, en l'absence de production locale. Dans ce contexte, le recours généralisé à la réquisition s'est imposé en métropole. A titre d'exemple, les services de la DMOS, arrivés en métropole sans matériel à partir de la mi-août, ont exclusivement fonctionné avec des véhicules de récupération ou de réquisition¹².

Les rapports conservés sont unanimes sur le piètre état des véhicules réquisitionnés. La réquisition de véhicules reste de mise même après la fin de la guerre, notamment en Allemagne. A titre d'exemple, en décembre 1945, la 10^e DI emploie près de 470 voitures de réquisition, aux côtés de 220 jeeps et d'une douzaine de voitures britanniques¹³. Les voies de la réquisition ont été variées, y compris la confiscation pure et simple des véhicules mis en fourrière en région parisienne. Ce canal fournit 200 voitures utilisables en août 1945, puis plus de 300 le mois suivant¹⁴...

Une nécessaire prise de recul sur les fruits du camouflage

Relativement peu encombrant, facilement transportable et quantitativement important, l'armement d'infanterie, munitions comprises, a constitué le principal matériel camouflé après juin 1940. L'ouvrage de Philibert de Loisy donne une vue de l'ampleur de ces livraisons, qui concernent plus particulièrement le Massif central, le centre du pays et la région alpine.

L'ampleur de cette récupération n'a cependant pas nécessairement la portée que lui prête l'étude de Philibert de Loisy. Pour la période post-libération, ce dernier donne plusieurs exemples quantifiés mais non datés, où tout le matériel français signalé est assimilé à un fruit du camouflage. Ce raisonnement est crédible pour des inventaires d'armes des mois de septembre et octobre 1944. Une relation systématique entre matériel français et camouflage n'est cependant plus recevable après octobre 1944. En effet de nouveaux flux de matériels français se sont mis en place au cours de l'automne, ainsi qu'évoqué au chapitre 17 et au début de ce chapitre. Au fil des mois, plus les sources d'approvisionnement en matériel français se sont diversifiées, plus la part des matériels camouflés, dont la quantité était finie, est allée en décroissant.

Dans le cas du 118^e RI, engagé sur le front de Lorient, Philibert de Loisy assimile la présence d'une centaine de fusils Lebel à un camouflage opéré dès juin 1940 (p. 291). Le fait n'est pas impossible mais ce type d'arme figure aussi au sein des livraisons américaines opérées en Bretagne durant l'automne 1944. Les autorités américaines puisent les armes distribuées au sein de stocks pris à l'adversaire, y compris des matériels français plus ou moins anciens, capturés en 1940 ou livrés après l'armistice. Les fonds conservés montrent notamment un flux d'au moins 2 000 armes françaises, dont des fusils Lebel, au profit des unités

12 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS, non daté, postérieur au 2 octobre 1944 ; Rapport sur les opérations de liquidation de la DMOS, 11 décembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, état du matériel, 11 décembre 1945.

14 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945 ; EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en septembre 1945, octobre 1945.

des fronts de Lorient et de Saint-Nazaire¹⁵.

Les autres exemples cités par Philibert de Loisy correspondent à des inventaires publiés en 1980 par le SHAT et datés des mois de mars à août 1945, à l'exception d'un inventaire du mois de janvier 1945¹⁶. Ce dernier, relatif au 24^e RI de la 10^e DI, correspond effectivement à la situation initiale de la 10^e DI, décrite comme étant d'une « pauvreté absolument désolante »¹⁷. Le 24^e RI ne dispose alors que de fusils allemands et de fusils français de modèles anciens, complétés par des fusils-mitrailleurs allemands et quatre mitrailleuses (deux allemandes et deux françaises). Philibert de Loisy mentionne que cet armement français « semble [avoir] été camouflé par la gendarmerie ou la garde républicaine restée à Paris pendant toute la guerre »¹⁸. Cette hypothèse est crédible dans le cas du 24^e RI. Elle ne l'est par contre pas pour le second exemple donné par Philibert de Loisy au sujet de la 10^e DI : le 46^e RI. Les données citées correspondent à des états de mars et avril 1945¹⁹, lorsque la 10^e DI a perçu des armes françaises neuves²⁰. Outre une poignée de vieux fusils, le 46^e RI dispose alors de 2 728 fusils MAS 36, de fusils-mitrailleurs 24/29, de mortiers de 81 mm et de mitrailleuses Reibel issus de la relance industrielle et non du camouflage.

Il en va de même pour la majorité des autres exemples cités par Philibert de Loisy. Si une part des armes mentionnées peut effectivement provenir du camouflage, des livraisons de matériels non camouflés sont attestées. Ce constat limite la portée du propos de Philibert de Loisy, à l'image de deux régiments des fronts du Sud-ouest, les 108^e et 158^e RI. A la fin du mois de mars 1945, parmi les quelque 1 300 fusils du 108^e RI, près de 840 fusils sont des modèles français. Si la moitié de ces armes est bien de fabrication ancienne et possiblement issue du camouflage, 405 sont des fusils MAS 36 reçus neufs en janvier 1945²¹. De même, si, au printemps 1945, le 158^e RI dispose effectivement d'assez nombreuses mitrailleuses françaises, il s'agit essentiellement de mitrailleuses Reibel, issues de stocks allemands puis reconditionnées à la manufacture de Châtellerault, et de mitrailleuses Hotchkiss, livrées d'Afrique du Nord pour les FFO²².

Concernant l'armement lourd, la récupération de matériels camouflés se limite à des cas quasi-anecdotiques, à l'exception de chenillettes de marque Lorraine, qui font l'objet d'un développement spécifique dans l'annexe 4.02. Les quelques dizaines de chenillettes Lorraine employées par les forces françaises en 1945 sont d'ex-engins forestiers produits entre fin 1940 et fin 1942, pour lesquels une conversion militaire avait été clandestinement préparée. Cette conversion a été opérée après la libération par l'usine Lorraine de Bagnères-de-Bigorre. Ces engins ont fait l'objet d'une certaine légende dorée, analysée dans l'annexe 4.02 et née de confusions diverses.

Une relance industrielle en demi-teinte

L'hypothèse d'une relance rapide des productions industrielles militaires françaises est au cœur du programme de réarmement du 30 novembre 1944. En effet, cette hypothèse, combinée à l'aide britannique escomptée, permet, à court terme, de minorer les sollicitations françaises de matériel américain. Le 30

15 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI, novembre 1944.

SHD Terre, cote 7 P 252 : FFO, rapport n°2 575/FFO/EM/4, 7 janvier 1945.

16 : De Loisy, *op. cit.*, p. 289-291.

Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 307, 331, 357, 367, 373, 375 et 377.

17 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 10 431-EMRP/3-4 du général Koenig au cabinet du ministre de la Guerre, 11 décembre 1944.

18 : De Loisy, *op. cit.*, p. 289.

19 : SHD Terre, cote 10 P 394 : DAAtl, tableau d'allocation des munitions d'infanterie, avril 1945.

20 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMGG, 4^e Bureau, tableau d'armement de la 10^e DI, 10 janvier 1945.

21 : SHD Terre, cote 10 P 415 : 14^e Région militaire, Direction du Centre de réception et de répartition des matériels fabriqués, lettre au 4^e Bureau des FFO, 17 janvier 1945.

22 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Deuxième partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 413 : p. 398-421.

novembre, il n'est question que d'un équipement américain pour trois divisions et pour l'entraînement pour deux autres, sachant qu'il est annoncé que l'industrie française pourra pourvoir substantiellement au reste du programme (voir le chapitre 6). Cette hypothèse se révèle rapidement n'être qu'un vœu pieux, de même que les multiples promesses maintes fois réitérées à des commandants d'unités (par exemple au général Billotte, dirigeant la 10^e DI, à qui le général Leyer, commandant l'EMGG, annonce dès le 11 octobre un vaste programme d'équipements neufs²³).

Les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, principalement en termes de délai. Le redémarrage a nécessité un temps incompatible avec celui des besoins opérationnels dominés par l'immédiateté. A court terme, en septembre et octobre 1944, des initiatives décentralisées ont vu le jour dans plusieurs régions et ont servi de palliatif, bien que leur portée est restée assez limitée. Au fil des mois, la relance a néanmoins généré un effet cumulatif sensible, pour certaines catégories d'équipement (armement d'infanterie et véhicules utilitaires), sans pour autant répondre qualitativement à l'ensemble des besoins.

Une relance industrielle limitée à quelques domaines

Le recours aux ressources françaises montre par ailleurs de fortes limites quantitatives, liées à l'état des filières industrielles de la métropole et à leur quasi-inexistence à travers l'Empire. La relance industrielle n'a porté des fruits majeurs immédiats que dans les domaines de l'armement léger et des véhicules utilitaires. Le premier correspond à des fabrications techniquement peu complexes et requérant peu de matière première (encore faut-il préciser qu'aucune industrie française n'a été en mesure de produire des mitrailleuses neuves en 1944-1945...). La production des seconds s'est inscrite dans la stricte continuité des commandes allemandes passées sous l'occupation, sur la base de modèles conçus avant 1939. Il en va de même pour l'ensemble des productions aéronautiques et dans d'autres domaines (tel le canon de 105 mm produit par les établissements Schneider de Saint-Chamond, dans la continuité d'une commande roumaine). Ces productions ne se sont pas accompagnées de sauts technologiques particuliers, du fait d'une inertie contrainte : au sortir de l'occupation, les industries françaises accusent un retard technologique évident, dont le rattrapage a nécessité plusieurs années, bien au-delà des échéances temporelles visées par le programme de réarmement du 30 novembre 1944. La figure 18.05 présente la modélisation de différentes productions.

Dans le domaine de l'armement, le projet de char moyen ARL 44 illustre les écueils rencontrés. Nourri d'études clandestines entreprises sous l'occupation mais ne reposant que sur les technologies d'avant 1940, ce projet ambitionne la production rapide d'un char équivalent du *Sherman* américain. Dès novembre 1944, le ministère de la Guerre valide une commande de 500 engins. Il apparaît cependant rapidement que ce projet n'apportera aucun progrès technique face aux engins contemporains. La fin des hostilités en Europe le rend caduque. Il est néanmoins décidé de poursuivre les travaux afin de maintenir le savoir faire national tout en limitant la production à 60 exemplaires. L'Armée ne réceptionnera ses premiers ARL 44 qu'en janvier 1951, avant de les retirer du service dès la fin de la même année.

Des réussites sont toutefois à signaler. En matière d'armement individuel et de mortiers (mortiers de 81 mm et un nouveau modèle de mortiers de 120 mm développé à Roanne, à partir d'un modèle de 1935), les productions engagées à l'automne 1944 permettent, un an plus tard, d'homogénéiser les formations métropolitaines sur une base matérielle... qui avait été envisagée en 1938-1939 pour servir d'armes standards dans l'armée française. Concernant les véhicules utilitaires, à défaut d'une haute qualité et malgré de multiples obstacles techniques (approvisionnement en énergie et en tôles de qualité, carences en pneumatiques notamment²⁴), les efforts entrepris permettent la livraison aux forces armées d'au moins 3 350 camions avant la fin des hostilités.

23 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab de la réunion du 11 octobre, 12 octobre 1944.

24 : Loubet Jean-Louis, « Les grands constructeurs privés et la reconstruction. Citroën et Peugeot 1944-1951 », *Histoire, économie et société*, 1990, n° 3, p. 441-469.

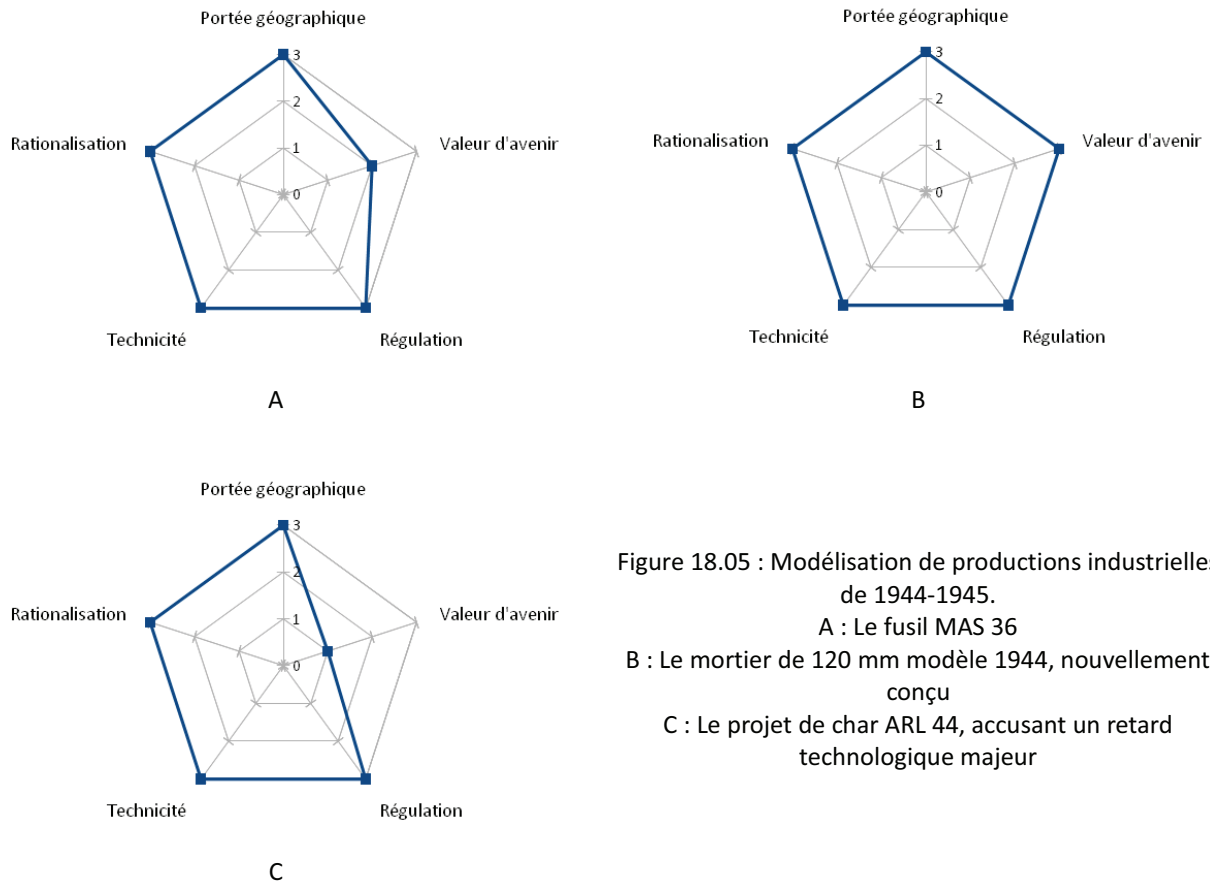


Figure 18.05 : Modélisation de productions industrielles de 1944-1945.
 A : Le fusil MAS 36
 B : Le mortier de 120 mm modèle 1944, nouvellement conçu
 C : Le projet de char ARL 44, accusant un retard technologique majeur

Des initiatives industrielles décentralisées

Deux initiatives industrielles, nées en septembre et octobre 1944 indépendamment de l'EMGG, ont porté des fruits substantiels en matière d'armement léger. La première porte sur la conversion de stocks de mitrailleuses Reibel pour char modèle 1931, également dénommées mitrailleuses MAC (pour Manufacture d'armes de Châtellerauld). La seconde concerne la production de mitraillettes neuves calquées sur la mitraillette Sten britannique, massivement parachutée pour les maquis. La modélisation de ces deux initiatives est présentée sur la figure 18.06.

Un important stock de mitrailleuses Reibel pour char modèle 1931 a été récupéré à Gien, site que les services allemands avaient exploité comme plateforme technique pour les blindés français capturés en 1940 et réutilisés sous leurs couleurs. Ce stock a évidemment attiré les convoitises, tout en nécessitant des adaptations (adjonction d'un trépied ou d'un affût). Les services de la Direction des FFI du ministère de la Guerre, issus de l'EMN FFI, ont œuvré à l'émergence d'un projet industriel cohérent, en lieu et place d'initiatives diffuses :

« A la suite de la récupération massive à Gien tout particulièrement de mitrailleuses de chars Reibel 31, de nombreuses tentatives ont été faites pour l'infanterie pour l'utilisation de ces armes. Plusieurs unités avaient pressenti des industriels pour apporter à ces armes des modifications nécessaires.

Sur la proposition de la Direction FFI, il a été décidé d'adopter un type unique de transformation. L'un de nos officiers a été chargé d'en faire exécuter le prototype. Celui-ci a été accepté par l'EMGG

et la Manufacture d'armes de Châtellerault poursuit [à la fin de l'année 1944] une modification portant sur un millier de ces mitrailleuses²⁵. »

La Manufacture d'armes de Châtellerault a vraisemblablement engagé cette production à partir du mois de novembre. Au cours du mois décembre, le rythme des sorties de ces mitrailleuses modifiées se monte à vingt unités par jour. Dès ce mois, 240 exemplaires sont d'ores et déjà été affectés aux FFO²⁶.

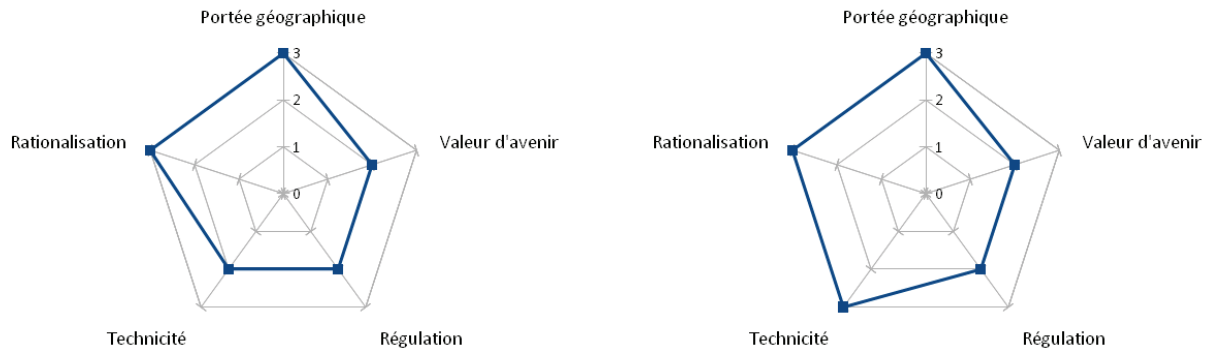


Figure 18.06 : Modélisation des initiatives industrielles décentralisées relatives à la conversion de mitrailleuses Reibel (à gauche) et à la production neuve de mitraillettes à Limoges (à droite)

La production de mitraillettes dites R5, calquées sur le plan des mitraillettes britanniques Sten de 9 mm, résulte, quant à elle, d'une initiative appuyée par le colonel FFI Rousselier, commandant de la Région FFI R5 puis de la 12^e Région militaire. Elle est mise en œuvre par les établissements Gnôme et Rhône de Limoges, avec une cible de 10 000 unités²⁷. Au cours de l'automne, sans précision quant à la date, cette commande est régularisée sous l'égide de la Direction des FFI du ministère de la Guerre. Mille unités sont pré-affectées aux FFO dès le 4 janvier 1945. Leur livraison, initialement annoncée pour le 15 février, est finalement reculée à la fin du mois de mars, du fait de défauts constatés en usine au niveau des ressorts des chargeurs²⁸. Par la suite, des livraisons sont attestées auprès d'autres unités et secteurs, par exemple 500 unités pour la 1^{re} DCEO en mai²⁹.

En matière d'approches décentralisées ou, au moins déconcentrées, la Direction des FFI du ministère de la Guerre a également contribué, à son échelle, à la relance des productions de mortiers :

« Plusieurs ateliers ont construit des mortiers de 81 [mm] mais ne disposent plus des matières nécessaires pour l'exécution du type normal. Un de nos spécialistes chargé d'enquêter sur des modifications possibles a pu, s'entourant de tous les renseignements techniques souhaités, faire admettre pour la simplification de la construction de ces engins une modification qui, sans rien changer aux caractéristiques principales de l'arme, et sans compromettre sa solidité et son efficacité, permet de gagner de nombreuses heures d'usinage. Cette méthode, peu en rapport avec

25 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944, doc. cit.

26 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, bulletin de renseignement, 25 novembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, 4^e Bureau, lettre n° ?069/FFO/EM/4, 22 décembre 1944.

27 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944, doc. cit.

28 : SHD Terre, cote 10 P 415 : DM n° 214-3/EMGG/4, 4 janvier 1945 ; Centre de réception et de répartition des matériels fabriqués de Tulle, note du 15 janvier 1945 ; Centre de réception et de répartition des matériels fabriqués de Tulle, note du 20 février 1945.

29 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 1^{re} DCEO, lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945.

les traditions des Établissements techniques, a, en l'occurrence, provoqué une grande économie de matières et de main d'œuvre³⁰. »

A une échelle plus limitée, des initiatives sont également prises en matière de transmissions. La Section des Transmissions de la Direction des FFI du ministère de la Guerre expérimente ainsi des modifications techniques sur des postes radio français, de même que leur adaptation sur des voitures, pour constituer des réseaux mobiles au profit des unités en opération, dont le *Groupement tactique de Lorraine* du colonel Fabien. Le perfectionnement de postes émetteurs-récepteurs ER 40 est également testé sur proposition des services de la *Division alpine FFI* (il est question d'un modèle « ER 44 »)³¹.

Une portée qualitative variable

Les contraintes de la production n'aboutissent qu'à des livraisons progressives, échelonnées dans le temps. Cet étalement temporel est accru à l'échelle des unités par le fait que l'effort n'est initialement pas concentré sur une division puis sur l'autre mais dilué au sein de l'ensemble des unités en cours de création.

En matière d'artillerie, les productions enclenchées ne permettent que des sorties d'usines à des cadences réduites. Le premier modèle produit, le canon Schneider de 105 mm modèle 1936, destiné à remplacer les obusiers américains de 155 mm absents, n'atteint au printemps 1945 qu'une cadence de douze unités mensuelles, soit un besoin minimal d'une année pour couvrir les besoins escomptés³². Une quarantaine d'exemplaires est livrée avant le 8 mai, au sein de régiments en formation (seule quatre pièces sont utilisées en opération avant la fin du conflit). Le second modèle produit, le mortier de 120 mm modèle 1944, semble dépasser les 18 unités mensuelles à la même période. Dès le 31 mars, 18 pièces sont déclarées disponibles à Roanne pour les besoins de la 23^e DI³³ ; ces 18 pièces ne sont toutefois pas affectées aux régiments concernés avant l'été. A la fin du mois d'avril, d'autres pièces sont affectées à la 27^e DA mais arrivent trop tardivement pour servir en opérations³⁴. Il en va de même au sein des 1^{re}, 10^e et 36^e DI, où ces matériels ne sont livrés qu'après le 8 mai.

En matière d'armement pour l'infanterie, la production ne démarre qu'à environ 1 500 fusils MAS 36 par mois (au lieu des 10 000 attendus) et ne dépasse pas 1 450 pistolets-mitrailleurs MAS 38 au cours du dernier trimestre 1944 (sur 3 000 escomptés)³⁵. A la Manufacture d'armes de Châtellerauld, la production de fusils-mitrailleurs ne prend corps qu'en janvier 1945, avec 500 unités planifiées, en vue d'atteindre les 2 000 unités mensuelles à partir du printemps, en présence d'un approvisionnement contraint pour certains métaux spéciaux, dont des stocks ont été inventoriés à Gien, au Creusot ou à Tulle mais dont le transport vers Châtellerauld n'a pas encore été engagé à la mi-décembre³⁶.

Un seuil quantitatif est franchi au sortir de l'hiver : à partir du printemps, les sorties de fusils et d'armes automatiques permettent d'équiper chaque mois l'équivalent d'une division. Les productions obtenues offrent l'avantage d'une standardisation pour l'armement d'infanterie, dont les fabrications ont été globalement resserrées sur un modèle par type d'arme (fusil, pistolet-mitrailleur, fusil-mitrailleur, mortiers de 50 et 81 mm). Il n'en va pas de même pour les véhicules utilitaires. Loin de la standardisation observée

30 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944, doc. cit.

31 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section des Transmissions, 10 janvier 1945.

32 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA du ministre de la Guerre au général Eisenhower, 22 mars 1945.

33 : SHD Terre, cote 13 P 393 : collection de bordereaux de mise à disposition de matériels pour la 23^e DI.

34 : SHD Terre, cote 11 P 174 : 27^e DA, notes n° 953/3 (26 avril 1945) et 981/3 (28 avril 1945).

35 : Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.

Vernet, *op. cit.*, p. 74.

36 : SHD Terre, cote 6 P 7 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, 10 décembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 54 : 9^e Région militaire, compte-rendu d'activité, janvier 1945.

au sein l'armée américaine, les productions françaises de 1945 sont aussi nombreuses que les usines rescapées : Matford, Citroën, Peugeot, Renault mais aussi Berliet, Latil et Saurer, ce qui aboutit à une répétition de la situation assez disparate d'avant 1939 et du modèle peu standardisé de l'armée allemande.

La qualité n'est pas toujours au rendez-vous, qui plus est pour les matériels anciens issus des stocks africains ou camouflés dans des conditions de conservation non nécessairement adéquates. Dans le cas des véhicules utilitaires, les rapports de 1945 évoquent des lacunes qualitatives, à mettre en relation avec les conditions de production. Des pannes découlant de détériorations dues à des sabotages lors de la fabrication de pièces primitivement destinées à l'armée allemande sont relatées, soit sous forme de craintes³⁷, soit sous forme de constats³⁸. Au sein de la 36^e DI, en juillet 1945, les véhicules français reçus sont signalés comme relativement « en bon état » mais ils font « piètre figure à côté des matériels anglais et américains »³⁹. En décembre 1945, le commandant de la 3^e DB porte un regard critique sur ses camions Matford « de construction trop légère pour rendre de grands services en terrains difficiles »⁴⁰. Il faudra attendre des jours meilleurs...

Le cas du matériel aéronautique

Depuis l'ouverture des hostilités en Pologne en 1939, le succès tactique a reposé en grande partie sur le couplage entre les troupes au sol et leur appui aérien, un facteur qui avait particulièrement fait défaut aux armées françaises en 1940. Le programme de réarmement français engagé en Afrique du Nord en 1943 a intégré cette dimension : chaque division dispose de sa propre aviation légère d'observation et de liaison, tandis que des groupes aériens réarmés sont progressivement organisés en un corps aérien tactique destiné à l'appui rapproché de la 1^{re} Armée. Ce sujet est pourtant absent du programme de réarmement métropolitain de novembre 1944.

Bien que déconnectée des projets de l'Armée de Terre, par courte vue et inertie d'états-majors fonctionnant séparément, la question aérienne n'est pas laissée en plan à la libération. La relance industrielle, centralisée ou basée sur des initiatives variées, n'a pas tardé. Les ressources de l'Empire et quelques camouflages d'avant novembre 1942 ont en outre offert quelques solutions opérationnelles locales, moyennant des adaptations fonctionnelles, en particulier sur les fronts secondaires de l'Atlantique et des Alpes.

Les fruits des initiatives industrielles décentralisées

La production aéronautique renaît de façon symbolique en métropole dès les derniers jours d'août 1944, grâce à plusieurs initiatives engagées en région toulousaine. A Toulouse et à Tarbes, des personnels des établissements Dewoitine et Morane-Saulnier s'emploient à remonter des chasseurs Dewoitine 520, à partir de cellules abandonnées par les Allemands. Il s'agit d'un appareil de conception française, utilisé après novembre 1942 par la *Luftwaffe* comme appareil d'école. Un premier vol intervient dès le 20 août, quelques heures après le départ adverse⁴¹. Les efforts entrepris permettent la livraison d'au moins 39 appareils (33 à Toulouse et six à Tarbes). Ces appareils sont livrés à l'*Escadrille FFI Doret*. Cette production reste limitée à une petite série : elle ne porte que sur le réemploi de cellules et de pièces déjà en stock, sans construction

37 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

38 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945.

39 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945.

40 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

41 : AN, cote 3AG4 74 : Mémorandum du commandant Doret pour le lieutenant-colonel de Rancourt (du cabinet militaire du général de Gaulle), 20 septembre 1944.

neuve. Ces appareils servent sur le front de l'Atlantique jusqu'à la fin du conflit, au sein de l'*Escadrille Doret* (renommée en tant que Groupe de chasse II/18 *Saintonge*) puis au sein du Groupe de chasse I/18 *Vendée*⁴². Les Dewoitine 520 sont rejoints par une seconde série d'appareils produits selon le même principe : des bombardiers allemands Junker 88 (Ju 88), montés à proximité de Toulouse, à Saint-Martin-de-Touch (usine SNACSE) et à Anglet (usine Bréguet), à partir de cellules et de pièces d'appareils allemands en maintenance. Le remontage d'un premier Ju 88 est entrepris à Saint-Martin-de-Touch à partir du 25 août. Cet appareil vole dès le 5 septembre. Des prospections de pièces et de moteurs sont parallèlement entreprises à travers le Sud-ouest, le Sud-est et jusqu'en région parisienne. Au total, les usines de Saint-Martin-de-Touch et d'Anglet vont progressivement livrer seize Ju 88. Ceux-ci sont employés sur le front de l'Atlantique par le *Groupe aérien FFI Dor*, du nom de son commandant, Jacques Dor (le groupe est renommé par la suite en tant que Groupe de bombardement I/31 *Aunis*). Les trois premiers appareils effectuent une première mission de bombardement sur la Pointe de Grave dès le 16 octobre⁴³. Leur production, basée sur des pièces existantes collectées à travers le pays, est modélisée sur la figure 18.07.

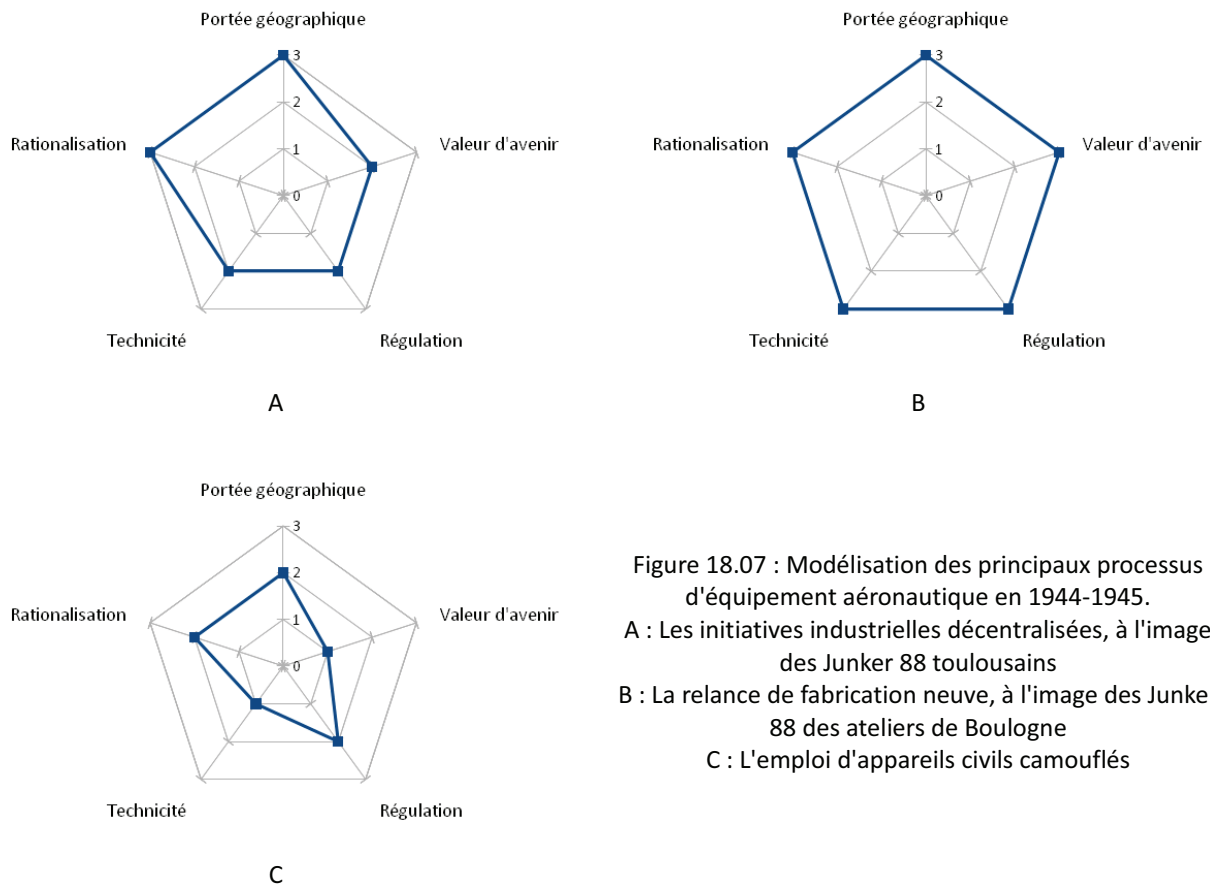


Figure 18.07 : Modélisation des principaux processus d'équipement aéronautique en 1944-1945.
 A : Les initiatives industrielles décentralisées, à l'image des Junker 88 toulousains
 B : La relance de fabrication neuve, à l'image des Junker 88 des ateliers de Boulogne
 C : L'emploi d'appareils civils camouflés

42 : Ehrengardt Christian-Jacques, « D. 520 à la reconquête de la France », *Aéro-Journal*, n° 6, 1999, p. 4-16.

43 : Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 383, 2001, p. 16-29.

La relance industrielle centralisée

La relance de l'industrie aéronautique française prend corps à partir de septembre 1944, parallèlement à une réorganisation marquée par des nationalisations conduites sous l'égide des ministères de l'Air et de la Production industrielle. Elle apparaît assez foisonnante et s'est inscrite dans la continuité des productions maintenues en métropole sous l'occupation, davantage dans une optique de maintien des capacités productives que d'innovation.

Les établissements aéronautiques de la région parisienne et du nord de la France ayant servi sous l'occupation à la maintenance des bombardiers allemands Junker 88, le ministère de l'Air engage dès le mois de septembre 1944 une commande de 90 appareils neufs de types Junker 88 ou 188, rebaptisés AAB-1. Leur production a en effet été confiée aux Ateliers aéronautiques de Boulogne, regroupant des établissements nationalisés. Un premier appareil n'est livré qu'en mars 1945, suivi d'au moins cinq autres avant la fin de la guerre en Europe (six AAB-1 sont affectés au Groupe de bombardement I/31 *Aunis*). Ce programme, qui a permis une appropriation de technologies allemandes via la fabrication d'appareils neufs, est stoppé en septembre 1946, après la livraison de 72 appareils⁴⁴. Il est modélisé sur la figure 18.07.

Hormis les Junker 88, les autres productions engagées à partir de l'automne 1944 ne concernent que des appareils de transport et de liaison, et non pas des appareils de combat moderne. Cette situation s'explique aisément : les usines aéronautiques françaises n'ont été employées sous l'occupation qu'à titre d'ateliers secondaires, pour la maintenance d'appareils allemands ou pour la fabrication de modèles non stratégiques (appareils de liaisons et d'entraînement...). En 1944-1945, la production française se limite ainsi à des appareils d'observation légers Fieseler Fi 156 (renommés MS 500 *Criquet*), à des appareils de transport Junker 52 (renommés AAC-1 *Toucan*) et Caudron C-445 *Goéland* (un modèle français de 1935 dont la fabrication a été poursuivie pour le compte allemand), à divers appareils de liaison, ainsi qu'à quelques hydravions pour le compte de la Marine. Ces productions, ainsi que divers prototypes, sont abordées plus en détail dans l'annexe 4.03. Elles ne donnent pas lieu à une appropriation de technologies (voir la figure 18.08 au sujet des MS 500).

Hormis la poignée de bombardiers livrée au Groupe de bombardement I/31 *Aunis* et les MS 500 qui sont rapidement employés en petit nombre sur le front de l'Atlantique et sur le front des Alpes, ces productions ne connaissant pas d'emploi opérationnel majeur avant la fin de la guerre. Ces divers appareils équipent au fil des mois des escadrilles de liaison organisées par l'Armée de l'Air, ainsi que deux escadrilles relevant de la Direction générale des Services secrets⁴⁵. L'intérêt de ces productions réside principalement dans la conservation de savoir-faire, en vue d'une reprise de la recherche aéronautique française qui portera ses fruits à partir des années 1950.

L'Empire et le camouflage : deux sources anecdotiques

Outre des formations aériennes rééquipées en 1943-1944 sur matériel américain, des appareils en service avant novembre 1942 sont transférés en métropole depuis l'Afrique du Nord et le Levant. Bien qu'il s'agisse d'unités venant avec du personnel naviguant et non de la simple livraison d'appareils, il est opportun de signaler ce transfert, qui joue un rôle structurant pour les forces aériennes des fronts de l'Atlantique.

En l'occurrence, ce transfert concerne principalement le Groupement aérien *Patrie*. Ce groupement se compose en août de deux escadrilles : le Groupe I/34 (équipé d'anciens bombardiers américains datant de commandes de 1939-1940 : six Douglas DB7 et huit Glenn Martin 167) et le Groupe I/18 équipé d'au moins 18 bombardiers en piqué américains A-24 *Dauntless*, livrés en 1943. L'état-major du groupement dispose également de quelques bimoteurs français de transport Caudron C-445. Les deux escadrilles prennent le chemin de la France le 28 août. Elles atterrissent à Toulouse-Francazal puis opèrent dans le Centre et l'Ouest

44 : Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 384, 2001, p. 61-68.

45 : Ehrengardt Christian-Jacques, « A la reconquête de la France – Seconde époque : la route du Rhin – septembre 1944 – mai 1945 », *Aéro-Journal*, n° 24, 2002, p. 4-28.

du pays depuis diverses implantations (Cazaux, Bourges, Vannes et Cognac)⁴⁶. Leurs bombardiers vont servir d'ossature initiale aux forces aériennes affectées aux fronts de l'Atlantique. Parallèlement, un certain nombre d'appareils de liaison et de transport employés en Afrique du Nord ont également rejoint la métropole, dont quelques appareils de conception ancienne, remontant au début des années 1930 voire aux années 1920.

La fin de l'été 1944 voit par ailleurs l'envol d'appareils légers ayant été camouflés en métropole par leurs propriétaires. Il s'agit d'appareils civils ou d'école, plus ou moins anciens. Leur camouflage résulte d'initiatives isolées. Leur réemploi s'inscrit dans des démarches locales ou régionales, relevant du Système D (voir la figure 18.07). Dans le Sud-ouest, du Bordelais à la région toulousaine, et dans le Sud-est, une vingtaine d'avions réapparaissent de la sorte dès août et septembre 1944. Quatre autres sont recensés en région lyonnaise. Ces petits appareils civils servent à l'observation, au largage de tracts, aux liaisons, voire à de téméraires attaques à la grenade contre des colonnes allemandes en retraite. Anecdотiques au plan numérique, ces appareils ont toutefois joué un rôle qualitatif non négligeable localement. Ils ont permis des liaisons intra- et interrégionales, évoquées au chapitre 4, tout en permettant un début d'observation des lignes adverses sur les fronts de l'Atlantique et des Alpes.

Adaptations fonctionnelles

Sur les fronts des Alpes et sur la façade atlantique, le commandement français n'a initialement alloué que des moyens aériens hétéroclites : les anciens appareils du Groupement *Patrie*, divers appareils civils camouflés sous l'occupation et les fruits des premières expériences industrielles, tant centralisées (MS 500) que décentralisées (Dewoitine 520 et Junker 88 de la région toulousaine). Faute d'autres solutions, ces avions ont parfois donné lieu à des usages sortant des voies d'emploi pour lesquels ils ont été conçus, ainsi qu'à des adaptations des formes de coopération sol-air.

Sur le front des Alpes, la poignée d'appareils Fieseler (MS 500) disponibles est initialement employée pour des missions de liaisons et de ravitaillement de postes en altitude, sans dimension offensive. A partir du mois de février 1945, la pression adverse faisant nécessité, ces petits appareils sont engagés comme avions de combat, avec les moyens du bord, pour des attaques à la grenade ou avec des bombes *ad hoc* :

« Les hommes du groupe de reconnaissance I/35 doivent donc suppléer par l'ingéniosité à l'indigence matérielle. Des "bombes" sont fabriquées à l'aide de grandes boîtes de conserves bourrées d'explosifs. C'est avec ces projectiles improvisés que les Fieseler attaquent les batteries de 75 et de 105 installées par l'ennemi [dans le massif du Mont Blanc] ! A la fin du mois de février, le groupe de reconnaissance I/35 a exécuté 60 missions de guerre durant les vingt jours "volables" du mois⁴⁷. »

Au total, 167 bombes de fortune, pesant de 3 à 10 kilogrammes, sont ainsi lâchées au fil des semaines. Leur mode de fabrication, rustique, relève du pur Système D (voir la figure 18.08) :

« Une grande boîte de "singe" : on y tasse au fond une couche de plastic, puis un lit de ferrailles (boulons rouillés, clous tordus, débris de fonte) ; nouvelle couche de plastic, nouveau lit de ferrailles, et ainsi de suite jusqu'au bord, où l'on termine par un détonateur de grande⁴⁸. »

La même nécessité d'adaptation s'observe au sujet des vieux appareils DB7 et Martin 167 du Groupement aérien *Patrie*. A la mi-octobre 1944, lorsque le groupement est sollicité pour des missions offensives contre la poche de Royan, ses appareils ne possèdent « ni bombes, ni fusées, ni viseurs, ni lance-bombes ». Néanmoins, dès le 24 octobre, « à force d'initiative et d'ingéniosité », trois appareils DB7 sont équipés avec des moyens de fortune. Un stock de bombes ayant été découvert à Saint-Florentin, dans l'Yonne, un

46 : *Ibid.*

47 : Paquier, *op. cit.*, p. 183-184.

48 : Moulin Jacques, « 1944 – La bataille des Alpes – Des criquets sans la neige », *Le Fana de l'Aviation*, n° 464, 2008, p. 22-33.

premier bombardement peut d'ores et déjà être effectué quatre jours plus tard⁴⁹. Des bombes allemandes ont également été réunies à Cazaux et dotées de systèmes de mise à feu récupérés près de Biarritz⁵⁰.

D'autres adaptations fonctionnelles interviennent, en particulier en matière de coopération sol-air. En octobre et novembre, devant Royan, à défaut de moyens de liaison radio avec les bombardiers opérant depuis Vannes ou Bourges, de sommaires communications sol-air ont par exemple été opérées à l'aide de panneaux colorés, comme en 1914-1918, sur une initiative d'agents issus d'équipes *Jedburgh*⁵¹.

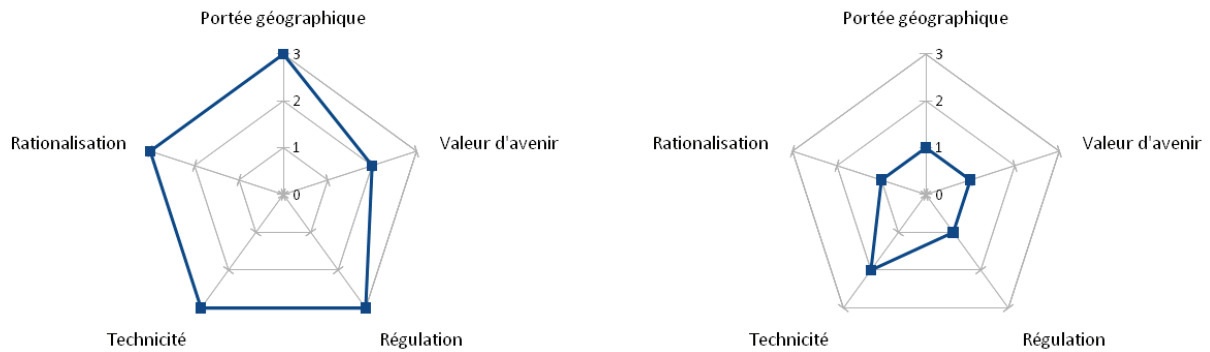


Figure 18.08 : Les deux facettes des appareils MS 500 du front des Alpes : des appareils issus d'une relance industrielle (modélisation à gauche) mais armés avec des bombes de fortune conçues localement (à droite).

49 : Paquier, *op. cit.*, p. 226.

50 : AN, cote 72AJ84 : Rapport de la Team Jedburgh Bugatti.

51 : AN, cote 72AJ84 : Rapport de la Team Jedburgh Mark

Chapitre 19 - Le matériel de prise

Le terme *matériel de prise* recouvre l'ensemble des armements et équipements militaires qu'une armée prélève sur les forces opposées. Ce butin peut soit servir comme matière première pour l'industrie, soit être réemployé en l'état ou après reconditionnement. Le présent chapitre aborde essentiellement ce second aspect. L'emploi du matériel de prise est un phénomène aussi ancien que les guerres et n'a pas disparu aux temps modernes, loin s'en faut. Il a même pris une dimension industrielle, à chaque fois qu'une armée mécanisée s'est effondrée. Ainsi en a-t-il été au cours de la Seconde guerre mondiale. Entre 1939 et 1943, les forces allemandes ont raflé d'immenses quantités de matériels, en particulier en France, en URSS puis en Italie. Ces butins ont directement nourri l'effort de guerre allemand. Les multiples matériels abandonnés en France lors de la retraite allemande de 1944 en seront le miroir ultérieur. A titre d'exemple, en septembre 1944, sans prétendre à l'exhaustivité, l'armée américaine liste non moins de 118 types de canons de prise employés par la *Wehrmacht*, dont 44 modèles français¹.

Que l'on songe aux matériels français pris au printemps 1940 ou livrés au titre des clauses de l'armistice. Leur réemploi sous les couleurs allemandes ou sous celles d'autres armées de l'Axe (Italie, Roumanie, Bulgarie, Hongrie) a été massif. Les pièces d'artillerie ont trouvé un usage immédiat, à l'image du canon de 75 mm modèle 1897, adapté sur affût allemand pour en faire une pièce anti-char. Tout au long des positions côtières de l'Atlantique et de la Méditerranée, des centaines de pièces françaises ont reçu un emploi qui a directement minoré la pression sur les fabrications allemandes. Les blindés français n'ont pas échappé à ce processus, qu'ils aient été employés en l'état ou qu'ils aient été modifiés. Le générique de *La Traversée de Paris* (1956) en offre une saisissante illustration. Composé d'extraits des actualités allemandes, il montre des chars Somua et Hotchkiss H39 aux couleurs du *Reich* défilant sur les Champs Élysées, ainsi qu'une automitrailleuse Panhard AMD 178 stationnant aux abords de la Tour Eiffel.

Le recours au matériel de prise est resté limité au sein des armées britanniques et américaines. Les capacités industrielles de la Grande-Bretagne et, surtout, des États-Unis ont en effet été suffisantes pour couvrir les besoins alliés. L'emploi de matériels capturés s'est limité à des cas relativement anecdotiques, tels quelques pièces d'artillerie employées en Lorraine, durant l'automne 1944, comme palliatif local à la crise alliée des approvisionnements en munitions². Les troupes françaises ont également eu recours au matériel de prise en Afrique du Nord en 1943. 23 400 fusils allemands, nécessairement de prise, sont par exemple signalés en usage au sein des formations françaises en juin 1944, dont 19 000 en Afrique occidentale française³. Ce mode d'équipement est cependant resté cantonné à des unités de souveraineté et à des batteries anti-aériennes. La donne change fondamentalement en septembre 1944. Tandis que se pose la question du devenir des FFI, émerge parallèlement la question de l'emploi des importantes quantités de matériel abandonnées par les forces allemandes, en particulier en Normandie. Cette manne, devenue un objet de convoitises (voir le chapitre 16), a joué un rôle déterminant pour la mise en œuvre du programme de réarmement du 30 novembre 1944.

Ces aspects sont restés peu abordés jusqu'à nos jours. Il convient donc d'en décrire l'ampleur, les résultats et les limites. Les engins blindés et les pièces d'artillerie serviront de principaux objets d'étude, comme ils ont généré de nombreuses mentions au sein des sources conservées. Celles-ci permettent d'appréhender les conditions et les formes de leurs emplois, sachant que le recours au matériel de prise n'a pas pris fin en mai 1945.

1 : « Captured Artillery in German use », *The Field Artillery Journal*, 1944, volume 34, n° 9, p. 641-642.

2 : Voir par exemple les illustrations figurant dans : Barjot P., Baumont M., Duroselle J. B., Galbert J., Hautcoeur, Jenny F., Le Masson H. et Rougeron C., *Le deuxième conflit mondial - Tome II*, Éditions GP, Paris, 1947, p. 125 et 134.

3 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, lettre n° 10 898-3-EMGG/4, 16 juin 1944.

Un levier majeur mais méconnu

Le matériel de prise n'occupe qu'une place restreinte au sein de l'historiographie relative au réarmement français de 1944-1945. L'étude de Jacques Vernet (1980) ne l'aborde que marginalement⁴. Son évocation apparaît au cinquième et dernier rang des sources matérielles de 1944-1945, derrière la production nationale, les livraisons américaines, le matériel britannique et l'aide canadienne, qui n'a pourtant consisté qu'en des livraisons vestimentaires. Le sujet est principalement traité sous l'angle des contraintes administratives alliées encadrant l'accès au matériel de prise. Le seul élément chiffré mentionné concerne les blindés : 44 chars ex-allemands en réparation en février 1945 (dont douze *Panther* et, selon toute vraisemblance, principalement d'anciens chars français B1bis). Précédemment, en 1974, la communication de Pierre Le Goyet au colloque du CNRS sur la *Libération de la France* (p. 581-582) n'a pas été plus prolix : si le sujet est évoqué, aucun élément quantifié n'est cité. Les travaux de Marcel Vigneras (1957) sont encore moins diserts : le matériel de prise n'est pas leur objet.

Ce vide historiographique est paradoxal. Au regard des fonds conservés au SHD, si le matériel américain s'est fait rare pour les formations métropolitaines en 1944-1945, le matériel de prise a été incontournable. Pour nombre d'unités, il a constitué la principale ressource matérielle. Les notices régimentaires publiées en 1980 au sein du tome VI des *Grandes Unités françaises en 1939-1945* laissent paraître les contours d'un recours conséquent. La concision des notices ne permet cependant pas d'appréhender l'ampleur et la dynamique du recours aux armes de prise. Le sujet reste donc à explorer.

Un enjeu technique

Le matériel de prise constitue pour l'armée française un enjeu technique à plusieurs titres. En premier lieu, ce matériel existe et est à même de répondre, rapidement et au moins partiellement, aux nombreux besoins des effectifs métropolitains. En second lieu, alors que la France est restée à l'écart des progrès technologiques accumulés depuis 1940, l'appropriation du matériel adverse moderne, même endommagé, est synonyme d'accès à de nouvelles technologies. Ce second aspect a été particulièrement développé dans le champ de l'aéronautique et des affaires navales : au printemps 1945 des missions de l'Armée de l'Air et de la Marine s'empressent de collecter des échantillons des technologies adverses (avions à réaction, *U-Boote* de divers types...). La nécessité d'un accès aux technologies les plus récentes se fait également sentir en matière d'armes terrestres, à l'image des déboires du projet de char ARL 44 (voir le chapitre 18).

Enfin, le sujet du matériel de prise est directement connecté à celui de la relance industrielle. Les forces allemandes n'ayant guère abandonné que du matériel endommagé ou sabordé, un processus de reconditionnement et de réparation s'impose. Cette dimension technique s'accroît naturellement avec le gabarit des matériels. Dans le cas des engins blindés, il s'agit tout autant de traiter de balistique, de motorisation, de métallurgie que de systèmes hydrauliques. Ce faisant, le reconditionnement du matériel de prise représente une solution bienvenue pour le redémarrage de certains ateliers industriels, avec à la clé le maintien d'emplois et de savoir-faire : réparer un char ou un canon demande autant de technicité que pour le construire mais moins de précieuses matières premières, sachant que la cannibalisation d'une part des matériels récupérés permet de constituer un volant de pièces de rechange à moindre coût.

Un enjeu politique des relations franco-alliées

Dès le printemps 1944, par un mémorandum du 28 avril relatif au « captured enemy material », le SHAEF a défini une doctrine lui conférant une primauté de décision. Le matériel de prise est appréhendé comme étant automatiquement la copropriété des nations alliées, au nom desquelles le haut commandement allié est la seule entité habilitée à agir. Les circuits décisionnels sont sensiblement identiques à ceux relatifs au matériel allié neuf :

4 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 77.

« The Theater Commander [le SHAEF] shall have the right to retain any material or equipment for the use of the forces under his command with the exception of items required for technical research, the disposal of which will be subject to mutual agreement between the American and British authorities concerned.

Unable equipment or stores not required by the Theater Commander for use in the theater shall be regarded as part of the resources of the United Nations and shall be assigned at the London Munitions Assignment Board, subject to general directives of the Combined Chiefs of Staff⁵. »

La position du SHAEF est compréhensible lorsqu'elle porte sur les exemples cités par le mémorandum : la capture de navires marchands destinés à rejoindre le *shipping pool* allié, la récupération d'épaves et de stocks appréhendés comme un gisement de matières premières. Cette position trouve cependant ses limites lorsqu'elle porte sur de nombreuses armes terrestres fonctionnelles ou réparables, comme en Normandie, et lorsque les besoins sont ceux de forces aux contours mal définis, en l'occurrence les FFI. De plus, ce cadre n'intègre pas le fait qu'une part substantielle du matériel ennemi a elle-même été capturée au détriment d'un cobelligérant susceptible de réclamer sa restitution. Or tel est le cas de la France.

Au sortir de l'été, tandis que se multiplient des sollicitations plus ou moins régulières pour l'accès au matériel de prise, les services du SHAEF identifient le besoin de préciser leur politique. Un nouveau mémorandum est édicté à la date du 30 septembre⁶. Il intègre la question de la propriété initiale des équipements capturés et de leur lieu de fabrication, à travers trois grandes catégories dénommées A, B et C. De fait, les autorités françaises se voient attribuer tout le matériel d'origine publique, initialement fabriqué en France pour le compte français (catégorie A)... si tant est que cela puisse être établi et que le SHAEF n'en ait pas l'usage. De même, les autorités françaises ont une priorité d'accès pour les matériels fabriqués en France pour le compte allemand, du moment que le SHAEF n'en a pas le besoin (catégorie B). Pour toutes les autres provenances (catégorie C), le principe d'une copropriété des nations alliées reste de mise, conformément au mémorandum du 28 avril 1944. L'ensemble de ces modalités est résumé par un logigramme, annexé au mémorandum du 30 septembre et retranscrit sur la figure 19.01.

Ce mémorandum a deux implications majeures. En premier lieu, il restreint l'accès français aux seules fabrications françaises : *exit* les engins et les armements allemands plus nombreux et aux technologies plus avancées. En second lieu, il impose aux services français la charge de la preuve. En particulier pour la catégorie A, il faut montrer que les matériels en question ont préalablement été une propriété française et n'ont pas été produits sur l'ordre de l'adversaire. L'exercice impose de disposer de numéros de série d'avant-guerre, de registres de fabrication ou d'état des commandes industrielles des forces d'occupation... Si de tels registres sont a priori concevables pour des avions ou des chars, comment pourraient-ils être réunis pour des lots de fusils ou des lots de munitions brassés au gré des usages adverses ? En outre, l'approche théorique du SHAEF est incongrue lorsqu'il s'agit d'appréhender des matériels hybrides, tels des canons français montés sur des affûts allemands ou les nombreux armements allemands adaptés sur des blindés français convertis. Enfin, la promesse alliée d'accès aux matériels d'origine française présuppose que ceux-ci fassent l'objet d'un tri spécifique au sein des parcs alliés, ce que rien n'atteste.

Le mémorandum du 30 septembre introduit une notion de propriété privée. Aucun exemple concret n'est fourni dans le mémorandum mais cette potentielle référence privative ajoute un sujet supplémentaire à vérifier en cas de projet d'emploi de matériels capturés. De même, concernant le matériel français employé par les forces allemandes, les services du SHAEF distillent des subtilités conceptuelles à même de réveiller le douloureux souvenir des livraisons françaises effectuées sous la contrainte des commissions d'armistice italo-allemandes. Le mémorandum ne qualifie pas le passage sous contrôle adverse en tant que contrainte exercée par une puissance victorieuse sur un état vaincu mais comme une « acquisition » pour laquelle

5 : SHD Terre, cote 10 P 390 : SHAEF, Administrative memorandum n° 5 Disposal of usable captured enemy material, 28 avril 1944.

6 : SHD Terre, cote 10 P 390 : SHAEF, Annexe C à l'Administrative memorandum n° 5 Disposal of usable captured enemy material, 30 septembre 1944.

l'éventualité de transactions financières est explicitement évoquée. En d'autres termes, tandis que les services français réclament la rétrocession d'un patrimoine national spolié, le SHAEF évoque des biens ayant évolué sur le marché de l'armement de l'Axe, un marché dont l'État français a, au point de vue du SHAEF, été partie prenante. Ce faisant, la question du matériel de prise fait écho à celle de la place de la France parmi les cobelligérants, dans un contexte de tutelle militaire.

En septembre et octobre 1944, les services du SHAEF bloquent la plupart des demandes de livraisons d'armes de prise issues des dépôts normands. Peu importe la nature de ces requêtes, la bureaucratie du SHAEF les noie (voir le chapitre 16). En outre, quelles que soient les perspectives ouvertes par le mémorandum du 30 septembre 1944, seule la lettre du mémorandum du 28 avril paraît appliquée. Les livraisons opérées au début de l'automne ne sont que celles dûment décidées par le SHAEF, au regard de son appréciation des besoins des théâtres d'opération, en Lorraine et sur les fronts de l'Atlantique.

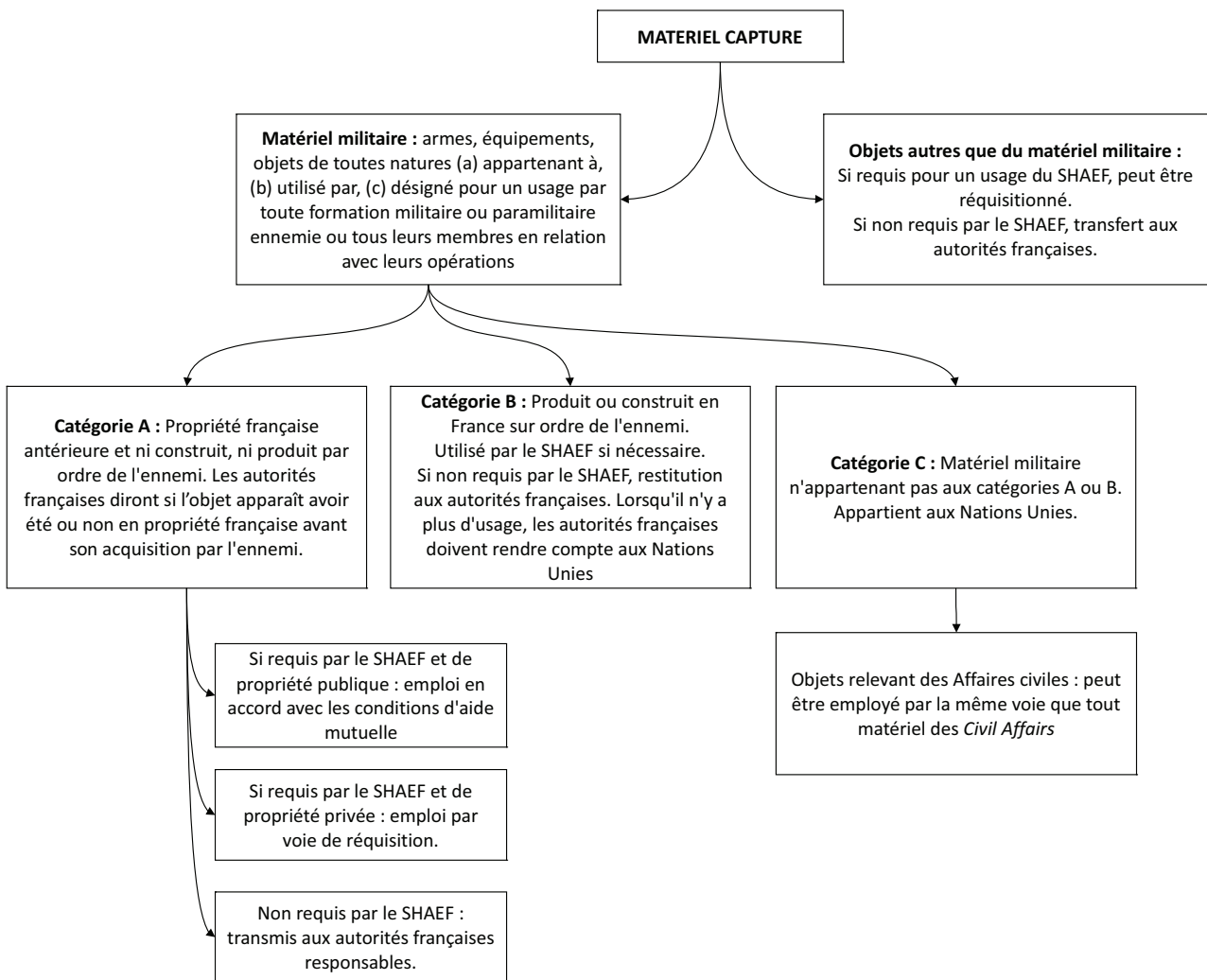


Figure 19.01 : Logigramme de la politique du SHAEF en matière de matériel de prise

Des voies alternatives existent toutefois. Le cadre normatif du SHAEF ne s'applique qu'aux régions où ce dernier est à même d'exercer son autorité : au nord de la Loire, en Provence et le long de l'axe Rhône-Saône. Les autres régions échappent de fait au contrôle allié. Dans le Centre-Ouest, dans les Alpes et dans le Sud-ouest, l'accès au gisement abandonné par l'adversaire est globalement libre. Il convient cependant de

préciser que les régions où s'exerce la pleine autorité du SHAEF sont celles abritant les plus importants gisements, dont le tri a été confié à des unités alliées spécialisées (*Battlefield Clearance Groups*) : la Normandie, la Bretagne, la vallée de la Seine, le littoral du Pas de Calais, la Lorraine... Le filet allié a, il est vrai, des mailles larges. Les *Battlefield Clearance Groups* concentrent leur activité autour des principaux lieux de bataille, tandis que les engins et canons abandonnés de façon diffuse échappent à leurs contrôles.

Un enjeu de politique intérieure

Le matériel de prise se distingue des armes parachutées et de celles issues du camouflage par la présence de véhicules et d'armements lourdes, y compris d'ostensibles blindés. Ceux-ci, outre leur intérêt militaire effectif, portent une forte charge symbolique : arborer des chars est synonyme de rupture avec la guérilla clandestine et d'affirmation d'un statut de force militaire conventionnelle. En cela, ces engins concourent à la manifestation de revendications politiques relatives à l'armée nouvelle à forger en métropole.

A titre d'exemple, l'EMN FFI, organe militaire du COMAC, parraine ostensiblement la mise sur pied d'une unité blindée à la caserne de Clignancourt au sein même de la capitale. A la fin du mois de septembre, un « groupe chars » de 200 hommes y a été réuni et dispose de quatre chars et de dix autres véhicules plus ou moins blindés. Il s'agit exclusivement d'engins de prise, dont l'EMN FFI, devenu la Direction des FFI, n'hésite pas à demander à la presse de clamer qu'ils ont été « conquis par les FFI »⁷.

Cette dimension politique est manifeste pour certaines prises de taille, ayant valeur de trophées majeurs. Ainsi en est-il d'un train allemand blindé, pris en Bourgogne, le 7 septembre. Ce train, avec ses quatre imposantes tourelles blindées et deux obusiers automoteurs montés sur des wagons, sera exposé au cours des mois suivants à Paris, en gare Saint-Lazare, et en province. Il offre alors une preuve tangible des pertes infligées à l'adversaire... avant de connaître une carrière cinématographique dans la *Bataille du rail* (1946)⁸.

Trois voies d'accès au matériel de prise

L'accès aux matériels abandonnés en France par les forces allemandes s'est déroulé selon trois voies distinctes. Il s'agit tout d'abord de deux voies centralisées s'inscrivant dans le cadre fixé par les mémorandums des 28 avril et 30 septembre. La première correspond aux livraisons effectuées par le SHAEF ou, avec son accord, par les groupes d'armées alliés. La seconde voie a suivi les canaux de l'EMGG, avec des évolutions sensibles entre l'automne 1944 et le printemps 1945. Enfin, une troisième voie de portée locale et décentralisée, voire tout bonnement dérégulée, a échappé au contrôle des instances alliées et gouvernementales. Cette dernière voie a reposé sur des initiatives personnelles, relayées au sein d'unités FFI ou d'états-majors locaux. Elle s'inscrit pleinement dans le Système D décrit au chapitre 16. Contrairement aux deux voies centralisées, elle n'a pas spécifiquement visé le matériel de prise : elle a indistinctement ciblé tous les matériels récupérables.

Une part de la récupération décentralisée de matériel allemand se confond avec les initiatives de relance industrielle. Ainsi en est-il dans le domaine aéronautique, au sujet des Dewoitine 520 et Junker 88 toulousains ou au sujet des premiers Fieseler et autres Junker 52 récupérés sur les chaînes de montage de la région parisienne. Il convient néanmoins de distinguer, d'une part, les matériels récupérés dans un état déjà achevé et, d'autre part, ceux uniquement récupérés sous une forme de matériaux d'usine, à l'instar des avions précités. A des fins de clarté, les premiers sont abordés dans le présent chapitre, tandis que les seconds ont été traités dans le cadre du chapitre 18. Pour mémoire, il convient de rappeler les résultats obtenus dans le Sud-ouest dès le milieu du mois d'octobre 1944 : une trentaine de chasseurs Dewoitine 520 remis en service, ainsi que quatre bombardiers Junker 88.

7 : AD93, cote 304J2 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, note n° 328/FFI.Cab.SP, 3 novembre 1944.

8 : Touzin Pierre et Gurtner Christian, « Chenillette Lorraine », *Armor in Profile*, n° 10, Profile Publications Ltd., Great Bookham, Surrey, 1967, p. 2.

Ampleur, résultats et limites du recours au matériel de prise

Quoi que puisse faire paraître une place limitée dans l'historiographie, le recours aux matériels et équipements de prise a joué un rôle peu négligeable dans le cadre du réarmement français en 1944-1945. Les fonds conservés au SHD en offrent de nombreux exemples, en particulier en matière d'armement léger, d'artillerie, de véhicules utilitaires et d'engins blindés. Ces récupérations ont généré des résultats tangibles, au moins au plan quantitatif. Le cas de l'artillerie est le plus manifeste, aux côtés des armes d'infanterie, dont les flux sont malheureusement moins perceptibles au sein des fonds conservés. Les engins blindés offrent enfin un exemple bien documenté. Pour mémoire, il convient d'adjoindre à ces armements d'autres ressources allemandes : stocks alimentaires ou vestimentaires, carburants, pneumatiques...

Tout ce qui brille n'est pas de l'or, dit l'adage. De même, tout ce qui a pu être récupéré en 1944-1945 ne s'est pas nécessairement révélé utile ou utilisable. Le matériel récupéré a parfois même représenté une source de danger pour ses nouveaux utilisateurs. Recourir aux prises faites aux dépens d'un adversaire n'a jamais constitué qu'une voie d'équipement aléatoire, peu maîtrisable et de court terme, sans comparaison possible, tant au plan quantitatif que qualitatif, avec une production industrielle spécifique.

Ampleur de la récupération

Le recours aux armes de prise a représenté une contribution majeure pour l'armement individuel et collectif des formations d'infanterie, dans l'attente de la montée en puissance des sorties industrielles et dans l'attente de solutions alliées. A défaut d'une vue d'ensemble de portée nationale, les inventaires disponibles à l'échelle des Forces françaises de l'Ouest, de certaines formations FFI de la 1^{re} Armée et d'un panel de bataillons de sécurité montrent une omniprésence des armes ex-allemandes, en des proportions tantôt majoritaires, tantôt secondaires. L'annexe 4.04 détaille un panel d'exemples.

Le recours au matériel de prise est particulièrement manifeste dans le domaine de l'artillerie. Les sources sont assez prolixes à ce sujet. Au total, en matière d'artillerie de calibre supérieur ou égal à 75 mm, il est possible de retrouver la trace d'au moins 482 pièces de prise employées en métropole en 1944-1945. Elles sont répertoriées dans l'annexe 4.05. 360 de ces pièces ont servi au sein d'unités engagées en opération avant le 8 mai 1945. Quelque 122 autres pièces sont détectables au sein de dépôts, de formations territoriales et d'unités en formation⁹. Cet ensemble de canons et d'obusiers a connu des flux variés : nouvelles récupérations, transferts, pertes, mises au rebut... Parmi les 360 pièces employées en opération, certaines n'ont servi que pendant un laps de temps court ou n'ont fait l'objet que de mentions ponctuelles. A l'inverse, d'autres peuvent être suivies et localisées de mois en mois. Le stock employé au début de l'année 1945 avoisine les 240 pièces. Il dépasse le seuil des 290 pièces en avril et mai 1945 : quelque 120 pièces ont fait leur entrée dans les inventaires tandis que 70 pièces identifiées auparavant n'y apparaissent déjà plus. Il convient d'être vigilant quant aux double-comptes, à l'image d'un lot de canons italiens qui a circulé pour l'instruction d'unités différentes et qui est analysé dans l'annexe 4.09

Au regard des dotations du printemps 1945, quelque 150 engins blindés de combat ont été récupérés : environ 110 chars français (une vingtaine de chars Somua, de l'ordre de 35 chars B1bis, autant de chars Renault R35 et au moins 17 chars Hotchkiss H39), de l'ordre de 25 chars et canons automoteurs allemands, ainsi qu'une quinzaine d'automitrailleuses françaises. Ce résultat se situe dans l'ordre de grandeur du parc de blindés sauvegardés en Afrique avant novembre 1942. Il correspond au triple des 42 blindés américains livrés dans le cadre du programme de réarmement de 1944-1945. Les 110 chars français concernés ne représentent toutefois qu'à peine 6 % des 1 900 chars français modernes pris par les Allemands en 1940¹⁰.

9 : Dans un article paru en 2014 (Weiss Stéphane, « Recréer une artillerie française en 1945 : la part belle à la récupération », *Revue historique des Armées*, 2014, n° 274, p. 95-107), nous arrivions à un total de 358 pièces employées en opération et à 46 pièces au sein de dépôt. Nous n'avons pas pris en compte 36 pièces anti-aériennes affectées à la défense de Paris, ni une quarantaine de canons italiens ayant tourné au sein des unités en instruction (qui font l'objet d'un développement spécifique dans l'annexe 4.09).

10 : Touzin Pierre, *Les Véhicules blindés français 1900-1944*, Éditions EPA, 1979, p. 78, 134, 140, 150, 158, 164 et 178.

Ces engins sont répertoriés dans l'annexe 4.06, ainsi que la trentaine de chenillettes de prise identifiées.

Les voitures et les véhicules utilitaires allemands ont également fait l'objet de récupérations. Les mentions conservées sont toutefois ambivalentes. En région parisienne, le 4^e Bureau de l'EMN FFI ne signale que la récupération de 134 « camions et voitures diverses », ainsi que de 92 véhicules divers à Laon (dont 31 camions jugés en bon état)¹¹ : porté à l'échelle de l'Île de France et de plusieurs départements voisins, ce bilan semble faible. A l'inverse, un rapport relatif au seul département de la Gironde fait état de la récupération de 1 060 véhicules « allemands », parmi lesquels 322 ont été remis en service à la date du 20 novembre¹². Par-delà ces mentions quantitatives, l'identification des véhicules ex-allemands est problématique. Les assez nombreux inventaires de véhicules des unités organisées en métropole citent les marques et donc le pays de fabrication des camions, des camionnettes et des voitures recensées. Les véhicules de fabrication allemande y apparaissent rares tandis que les véhicules d'origine française sont prédominants. Comme les forces allemandes ont largement eu recours aux véhicules de fabrication française, rien n'exclut qu'une part de ces véhicules ait d'abord servi sous les couleurs allemandes. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de l'estimer.

Enfin, en matière de matériel de transmission et de matériel médical, les sources conservées ne permettent pas d'établir une vue d'ensemble. Des stocks divers ont été récupérés, notamment en région parisienne et en Dordogne et dans le Limousin. En tous les cas, les dotations sont restées limitées.

Vue d'ensemble

D'une catégorie de matériel à l'autre, les résultats du réemploi du matériel de prise ont été variables. Les trois voies d'accès au matériel de prise n'ont pas non plus porté sur les mêmes catégories d'équipement. Le tableau 19.02 présente l'importance relative de ces trois voies pour les principales familles d'équipement. La couleur noire désigne le poids majeur d'une voie considéré pour la fourniture d'équipements de prise. Ce poids dit majeur correspond à un flux d'équipements ayant joué un rôle de premier ordre à l'échelle nationale, tant au plan des quantités d'équipements qu'en nombre d'unités concernées. La couleur grise correspond à un poids mineur : les flux d'équipements considérés sont restés cantonnés à des quantités limitées et à un nombre restreint d'unités. La lettre ϵ (epsilon) désigne des situations anecdotiques, relatives à des équipements obtenus en très petites quantités. L'absence de couleur ou de mention correspond à une absence de flux d'équipement. Dans les cas où le flou des sources ne permet pas de statuer, un point d'interrogation a été mis par défaut. Enfin, la voie centralisée de l'EMGG ayant eu une portée évolutive, les années 1944 (dernier trimestre) et 1945 (premier semestre) ont été distinguées.

Tableau 19.02 : Portée des différentes voies de récupération par familles de matériels

Familles d'équipement	Voie centralisée du SHAEF	Voie centralisée de l'EMGG en 1944	Voie centralisée de l'EMGG en 1945	Voie décentralisée
Armement léger				
Artillerie				
Blindés				ϵ
Véhicules utilitaires	ϵ	ϵ	ϵ	?
Voitures légères		?	?	?
Aviation				ϵ

11 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, 11 janvier 1945.

12 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, compte-rendu d'activité du service de récupération du matériel automobile allemand, 20 novembre 1944.

Le gisement de matériel adverse récupérable n'était naturellement pas réparti de façon homogène à travers le territoire métropolitain. De fortes disparités interrégionales apparaissent au regard des sources conservées. Elles découlent de la répartition spatiale des principaux champs de bataille (Normandie, Bretagne, vallée du Rhône, Lorraine...) et des différentes formes de la retraite allemande, tantôt précipitée, tantôt maîtrisée. Le tableau 19.03 propose une vue synthétique par familles d'équipement, sur la base de cinq blocs interrégionaux. La sémiologie est la même que pour le tableau 19.02.

Familles d'équipement	Nord-ouest et région parisienne	Nord-est	Massif central	Sud-est	Sud-ouest
Armement léger	■	■	ε	■	■
Artillerie	■	■		■	■
Blindés	■	?		ε	ε
Véhicules utilitaires	■	ε		ε	■
Voitures légères	?	?		ε	?
Aviation					ε

Influence opérationnelle et organisationnelle

En matière d'armement léger, l'effet du recours au matériel de prise est manifeste : la plupart des formations créées en métropole n'auraient pas pu être équipées en l'absence de cette source. Ce fait est particulièrement saillant au sein des formations des fronts de l'Atlantique et pour une large part des bataillons de sécurité organisés dans le Nord-est mais n'ayant pas bénéficié de dotations alliées.

Le matériel d'artillerie de prise a joué un rôle clé pour l'instruction des nouvelles divisions métropolitaines. Toutes les nouvelles divisions y ont recours. Pour six divisions, en dehors de quelques obusiers américains, ce recours a été exclusif ou quasiment exclusif avant le 8 mai (1^{re}, 19^e, 23^e, 25^e et 36^e DI, 1^{re} DCEO). Au plan opérationnel, l'effet des pièces de prise s'est particulièrement fait ressentir sur les fronts de l'Atlantique. Le matériel de récupération a permis d'y armer douze groupes d'artillerie (quatre devant Lorient, quatre devant Saint-Nazaire et quatre dans le Sud-ouest), ainsi qu'au moins sept batteries autonomes¹³. Lors de l'attaque de Royan et du Médoc, ces batteries et groupes fournissent le tiers des moyens d'artillerie alloués. Ils ont assuré le rôle de l'équivalent de deux régiments d'artillerie standard : leur efficacité se mesure principalement en termes de prélèvement évité sur la 1^{re} Armée. Il convient enfin de signaler qu'une part des pièces de prise identifiées au sein de dépôts français est restée inusitée, à l'image de trois pièces d'artillerie lourde de calibre 274 mm sur voie ferrée : signalés en région lyonnaise, ces mastodontes, conçus en 1896, ont été proposés pour les fronts de l'Atlantique mais ne les ont jamais rejoints¹⁴.

A l'instar des pièces d'artillerie de prise, les engins blindés de récupération ne représentent pas une solution d'avenir. Ils constituent une voie de transition dans l'attente de jours meilleurs. A minima, ces engins permettent d'engager un début d'instruction pratique. Seules quatre unités sont partiellement équipées avant le 8 mai : les régiments de reconnaissance des 10^e et 19^e DI, un escadron de la 25^e DI et deux escadrons du 13^e Régiment de Dragons. Leur emploi en opération est resté limité. Seuls les Somua et les chars B1bis du 13^e Régiment de Dragons ont été engagés¹⁵. Le baptême du feu des Somua est intervenu le 1^{er} mars sur le front de La Rochelle. Les deux escadrons du 13^e Dragons participent ensuite aux opérations à

13 : Pour mémoire, deux batteries de canons de 155 mm de prise sont également armées devant Dunkerque.

14 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Bordereau de livraison d'armement aux FFO, 2 avril 1945.

15 : Les chars réunis devant Saint-Nazaire par l'escadron FFI Besnier, intégré à la 25^e DI, ont effectué quelques tirs contre des positions adverses avant le 8 mai.

Royan et du Médoc. Le 30 avril, six Somua prennent part au débarquement de l'île d'Oléron, avant une ultime mission lors de l'entrée dans La Rochelle. Trois chars ont été perdus durant ces engagements (deux Somua et un B1bis, suite à l'explosion de mines)¹⁶.

Des limites évidentes : l'exemple de l'artillerie

Les 482 diverses pièces d'artillerie, dont la récupération est attestée, représentent un nombre tout sauf négligeable, qui correspond aux deux tiers des 744 pièces prévues au titre du programme de réarmement¹⁷. Cette comparaison n'est cependant pas à pousser outre-mesure car elle n'est pas recevable au plan qualitatif. Loin de la standardisation des dotations alliées, le matériel récupéré se distingue par son hétérogénéité : les pièces précitées appartiennent à au moins 34 types différents et à quinze calibres s'étalant du 75 au 274 mm, y compris des calibres exotiques tels que le 83,5 mm (pièces chèque), le 149 mm (pièces italiennes) ou le 152 mm (matériel soviétique)¹⁸.

Le canon anti-char allemand de 75 mm (7,5 cm Pak 40 ; au moins 125 pièces) et l'obusier allemand de 105 mm (10,5 cm IFH 18 ; 74 pièces connues) représentent à eux seuls les deux cinquièmes des pièces recensées. A l'opposé, quatorze modèles ne sont présents qu'à l'état d'échantillons de moins de quatre exemplaires, non nécessairement réunis en un même lieu, ce qui a empêché tout emploi rationalisé.

Les matériels réunis sont, pour l'essentiel, de conception ancienne : 71 % relèvent de modèles conçus avant 1940 (voir la figure 19.04). Ils portent en outre la marque de leurs involontaires fournisseurs. Si 60 % des pièces sont de fabrication allemande, les 40 % restants sont en provenance de six autres pays et ont connu un premier réemploi au sein des forces allemandes (voir la figure 19.05). L'ensemble n'a bien évidemment pas été récupéré en bon état. Les forces allemandes n'ont guère abandonné que des matériels sabordés : comme l'écrit l'historiographe d'un régiment FFI périgourdin, ce sont des « épaves plus glorieuses qu'utiles ; à défaut de canons, nous avons des trophées »¹⁹.

Ces multiples pièces génèrent un énième casse-tête logistique. A la diversité des pièces fait écho une diversité de munitions à réunir. A titre d'exemple, les cartouches et obus français pour canon de 75 mm modèle 1897, dont des stocks conséquents sont retrouvés, ne sont pas compatibles avec les canons italiens de même calibre et requièrent une adaptation pour un emploi avec le canon allemand 7,5 cm Pak 40. Les stocks abandonnés par les Allemands sont par ailleurs loin d'être infinis. Sur le front du Médoc, en janvier 1945, pour cinq types de canons de prise, les disponibilités varient de 265 à 1 150 obus par pièce²⁰. Le constat est le même devant Lorient au printemps 1945 : les stocks n'excèdent pas 650 coups par pièce, voire, pour un type, 62 coups par pièce²¹. Cela peut suffire pour une activité limitée mais pas pour un engagement intensif. Encore faut-il que les munitions ne soient pas défectueuses, à l'instar d'obus allemands de 105 mm testés devant Saint-Nazaire : deux projectiles sur trois n'éclatent pas²². Sur le front du Médoc, un rapport du 196^e RA résume la situation :

« Notre matériel a pour caractéristique d'être un matériel de récupération, c'est-à-dire d'une part usé, d'autre part, dépourvu de tables de tir [...]. Nos munitions viennent pour le moment de la récupération. Il est peu probable que, tant que nous garderons notre matériel d'artillerie actuel, nous touchions des munitions d'origine. C'est dire que notre approvisionnement est forcément limité [...]. Petit à petit, au moyen d'expériences et de calculs, le régiment établit des tables de tir

16 : SHD Terre, cote 12 P 109 : Journal de marche du 13^e Régiment de Dragons.

17 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA du ministre de la Guerre au général Eisenhower, 22 mars 1945.

18 : Les analyses quantitatives ci-dessous sont conduites à l'échelle des 482 pièces recensées. Dans notre article de 2014 (Weiss, 2014, art. cit.) ces mêmes analyses n'avaient été conduites qu'à l'échelle des 358 pièces employées en opération, faute de certitude sur le stock de pièces au sein des unités en instruction.

19 : Fred (alias Dutheiller de Lamothe Alfred), *La Brigade Rac*, Limoges, Imprimerie Fabrègues, 1977, p. 281.

20 : SHD Terre, cote 12 P 155 : 196^e RA, note de service, 17 janvier 1945.

21 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note du commandant l'artillerie divisionnaire, 2 mai 1945.

22 : SHD Terre, cote 12 P 141 : Journal de marche du 1/20^e RA.

[...]. [Elles] ne peuvent être qu'approximatives et leur emploi nécessite toute la prudence voulue [...]. Le mauvais état de conservation des poudres peut entraîner à tout moment des coups anormaux²³. »

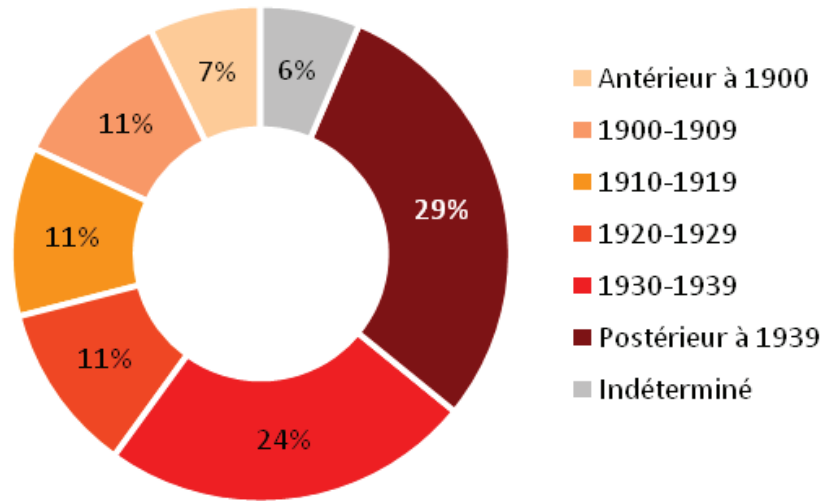


Figure 19.04 : Ancienneté de conception des pièces d'artillerie de prise réemployées en 1944-1945.

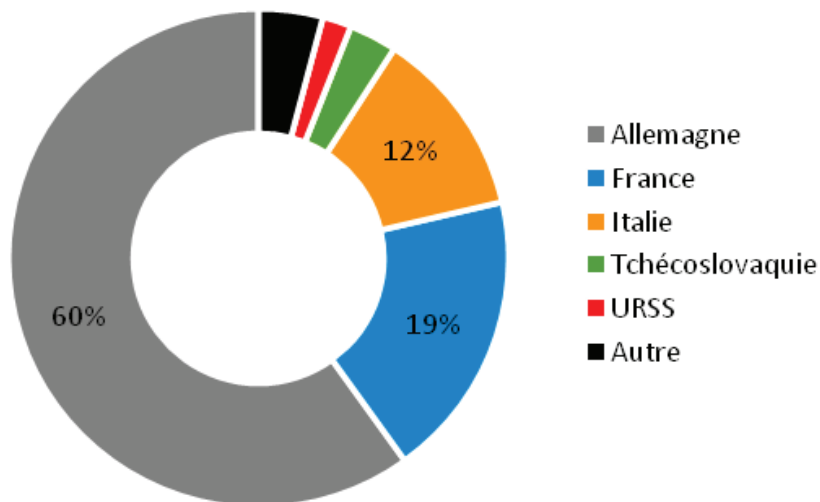


Figure 19.05 : Provenance des pièces d'artillerie de prise réemployées en 1944-1945.

Les constats précédents ne se cantonnent pas aux seules pièces d'artillerie de calibres élevés. Ils valent également pour les autres catégories d'armes de récupération. A titre d'exemple, en matière de mortiers et de canons de petits calibres, anti-char ou antiaériens, employés pour l'appui de l'infanterie, au moins 17 modèles différents sont identifiables sur les fronts de Royan et de La Rochelle au début de l'année 1945. Les mêmes causes génèrent les mêmes effets : problèmes d'approvisionnement en munitions, en pièces de rechange et besoin de tables de tir au cas par cas...

23 : 196^e RA, note de service, 17 janvier 1945, doc. cit.

Des usages risqués

Le matériel de prise est tout sauf neuf. Il est souvent usé et avarié, après avoir été exposé à de piètres conditions de conservation : sous des gravats, sous les intempéries, dans des fossés voire dans l'eau. Des réparations permettent d'y pallier partiellement. L'usage de ces armes n'en demeure pas moins risqué, à l'image de sept canons anti-aériens récupérés par le *Régiment Rac*, opérant devant Royan :

« Ce matériel excessivement lourd et peu mobile présente à l'heure actuelle de graves inconvénients et même de réels dangers pour nos troupes : dispersion effrayante en direction et surtout en portée (il est impossible de tirer près des lignes amies), arrachements de métal aux freins de bouche, longs feux fréquents, dépointage considérable, ravitaillement en munitions difficile²⁴. »

Sur les différents fronts de l'Atlantique, les fonds conservés relatent au moins trois accidents graves par éclatement de canons. En outre, faute de précision lors des tirs, des marges de sécurité doivent être consenties. Sur le front du Médoc, la consigne est de bannir les tirs à moins de 500 mètres des lignes amies, voire à moins de mille mètres pour certains calibres, ce qui empêche tout soutien rapproché²⁵. Les munitions récupérées constituent une autre source de risque. Les services centraux de l'EMGG diffusent à plusieurs reprises des listes de lots d'obus, fabriqués sous l'occupation pour le compte adverse et présentant des sabotages avérés ou suspectés²⁶. Le constat ou l'hypothèse de tels sabotages sont d'ailleurs mentionnés à la suite d'incidents. Le secteur de Royan en offre deux exemples²⁷. Autre illustration des risques liés aux munitions, un lot de 21 000 obus allemands de calibre 50 mm, proposé pour un emploi avec des lance-grenades de fabrication française, doit être retiré après le constat tardif d'une incompatibilité manifeste générant un « danger d'utilisation »²⁸.

Le comportement des volontaires français est un facteur supplémentaire de risque, par manque de précaution lors de la manipulation et du stockage des munitions. Un drame particulièrement meurtrier intervient sur le front de La Rochelle : l'explosion d'un dépôt de munitions le 22 février à Nalliers, en Vendée, qui cause quinze morts et treize blessés. Le rapport d'enquête sur cet accident a été conservé :

« Le bataillon [du 131^e RI] cantonné à Nalliers a ramené de Troyes un amoncellement invraisemblable de munitions dont les hommes ne voulaient se séparer à aucun prix [...]. [Le colonel] craignai[t] même, en quittant Troyes, que le wagon qui les transportait saute en cours de route [...]. Le dépôt de Nalliers contenait [...] des munitions de toute nature placées pêle-mêle, dans un désordre invraisemblable, les unes étant en caisse, d'autres en vrac traînaient à terre. Parmi ces munitions se trouvaient beaucoup d'amorces [et de] détonateurs, plusieurs centaines de kilogrammes de plastic et au moins un tonneau d'acide picrique (mélinite) [...] hors de proportion avec [l]es besoins présumés [de l'unité]²⁹. »

L'explosion s'est déclenchée suite à l'écrasement accidentel d'une ou plusieurs amorces au contact de pétards explosifs stockés en vrac. Le rapport d'enquête est peu optimiste :

« La plupart des unités provenant des FFI ont tendance à conserver des quantités de munitions qu'elles se sont procurées par des moyens divers et qui sont souvent très supérieures à leurs besoins actuels. Elles installent des dépôts de munitions de "fortune", ignorés du commandement

24 : SHD Terre, cote 11P 176 : 50^e RI, note du 25 mars 1945.

25 : 196^e RA, note de service, 17 janvier 1945, doc. cit.

26 : SHD Terre, cote 10 P 415 : EMGG, Direction général du Matériel, note n° 937/22/DGM, 24 octobre 1944 ; EMGG, Direction du Matériel, note n° 2 284-DM/22, 20 janvier 1945.

27 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Journal de marche du 18^e Régiment de Chasseurs à Cheval.

SHD Terre, cote 10 P 415 : Division de marche Marchand, note n° 1 081/ADM/Br, 1^{er} mai 1945.

28 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, lettre n° 71-FFI/4/AR, 5 janvier 1945.

29 : SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, Direction du Service du Matériel, compte-rendu au sujet d'une explosion survenue au 131^e RI, 25 février 1945.

et qu'il est par conséquent impossible de contrôler³⁰. »

Un constat voisin est dressé, sur le front de Lorient, après un accident impliquant des grenades allemandes :

« Nos hommes, malgré les observations, sont insouciantes et considèrent [les grenades] comme inertes et les manipulent comme une caisse de cartouches. Les observations qui leur sont faites sont considérées par eux comme un signe de crainte [...]. Certains genres de munitions [sont] stockés et transportés en vrac dans des récipients métalliques analogues à des tinettes (réglementaires paraît-il dans l'armée allemande) ou même dans des barils, des seaux, etc³¹... »

La combinaison de ces comportements et de l'état des munitions manipulées a généré un cocktail détonant, dans tous les sens du terme. Au regard des fonds conservés, en partant du principe que de tels accidents ont fait l'objet d'une attention particulière et ont donc laissé des traces sous la forme de comptes-rendus, les incidents graves semblent toutefois être restés assez rares.

Heurs et malheurs de la récupération centralisée

Les mémorandums du SHAEF du 28 avril et du 30 septembre 1944 n'ont laissé qu'une étroite marge de manœuvre aux services français. Il ne s'agit pas d'une surprise : l'accès au matériel adverse récupéré en Tunisie et en Italie a soulevé des difficultés similaires dès 1943, évoquées dans l'annexe 4.07.

Dans ce contexte, deux processus centralisés ont été parallèlement engagés par l'EMGG. En premier lieu, dans la droite ligne des mémorandums alliés, des négociations ont été entreprises avec les états-majors alliés en vue de la livraison de matériels de prise non-français. Ces négociations, menées à l'échelon de l'EMGG ou des commandants des théâtres d'opération (général de Larminat pour les FFO, général de Lattre de Tassigny pour la 1^{re} Armée), ont également visé le transfert sous responsabilité française de certains dépôts. En second lieu, sous l'égide de l'EMGG, des campagnes ciblées de récupération de matériels d'origine française ont été engagées, dans l'étroit cadre défini par le mémorandum du 30 septembre 1944.

Par ailleurs, de sa propre initiative, l'EMN FFI a également développé une approche centralisée, sans aucune prise en compte des mémorandums du SHAEF et, vraisemblablement, sans en avoir eu une quelconque connaissance.

Premières requêtes adressées au SHAEF et premières déconvenues

Les mois de septembre et d'octobre 1944 connaissent une floraison de démarchages des services du SHAEF et des états-majors des armées alliées, en vue d'accéder au matériel ex-allemand. A l'exception du cas des FFI opérant face à Lorient et Saint-Nazaire aux côtés de la 94^e DIUS, ces requêtes n'aboutissent pas : les unes essuient un refus direct, les autres se perdent dans les méandres des bureaux du SHAEF (voir le chapitre 16).

Au fil des semaines, la multiplication de ces sollicitations finit par faire désordre. Le 28 octobre, l'EMGG informe les régions militaires que leurs demandes n'ont aucune chance d'aboutir en dehors des canaux prévus par le SHAEF³². Ces canaux se limitent au 4^e Bureau de l'EMGG, qui relaie les demandes à la section française de la *Rearmament Division Mission to France* au sein du SHAEF. A charge pour les services du SHAEF d'étudier les requêtes, en consultant les états-majors d'armées concernés et le commandement de la Zone des communications (*ComZone* pour les armées américaines, le 21^e Groupe d'armées britanniques pour les forces anglo-canadiennes).

L'instruction des demandes françaises est tout sauf rapide, indication tangible d'un faible degré de priorité accordé par le SHAEF. Une requête du 2 novembre 1944, visant l'équipement des unités françaises

30 : *Ibid.*

31 : SHD Terre, cote 10 P 415 : 118^e RI, rapport n° 3 201/C à la 19^e DI, 4 mai 1945.

32 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, DM n° 927-EMGG/1, 28 octobre 1944.

engagées dans les Alpes du Sud et pointant précisément 8 000 fusils allemands et 250 armes collectives consignés à Marseille sous contrôle américain, n'a par exemple reçu une réponse que le 10 janvier 1945 : une réponse négative et évasive, arguant des « demandes pour les opérations militaires en cours » mais sans la moindre précision³³. Au demeurant, les fonds conservés attestent qu'« il règne au sein des organes alliés la plus extrême confusion en ce qui concerne l'exécution des mesures concernant le matériel de prise, même lorsque celles-ci ont été prescrites par [le] SHAEF »³⁴.

Les forces françaises engagées devant Royan et La Rochelle en font les frais, au sujet d'ambulances allemandes localisées au Mans, sous contrôle américain. Le 11 octobre, le SHAEF a bien délivré un ordre de livraison de dix ambulances de prise, première tranche d'un total de 25 ambulances à percevoir au fur et à mesure des disponibilités. Or le commandant de l'*Ordnance Depot* du Mans « déclara ne pouvoir exécuter l'ordre donné [...] alléguant que ces ambulances étaient réservées aux besoins des prisonniers de guerre allemands ». Le 4^e Bureau du SHAEF, alerté par l'EMGG, a beau confirmer son ordre le 28 octobre, il n'en sera rien, « l'officier américain commandant au Mans alléguant qu'il n'a aucune ambulance en état de marche »³⁵. Début décembre, la situation n'a pas évolué, tandis qu'une nouvelle demande de trente ambulances est adressée cette fois-ci au 6^e Groupe d'armées US. Elle est également restée sans réponse³⁶.

Compte tenu des besoins opérationnels, l'EMGG n'a pas d'autre choix que de poursuivre ses sollicitations, en particulier pour le matériel d'artillerie. Deux notes du mois de décembre récapitulent les principales demandes françaises : 144 pièces d'artillerie de calibre de 75 mm ou plus pour le front de l'Atlantique (une demande formulée dès le 23 octobre), 36 autres pour rendre opérationnelle la nouvelle 10^e DI, ainsi que quelque 307 pièces anti-char à répartir entre les unités FFI engagées aux côtés de la 1^{re} Armée (74 pièces), dans les Alpes (33 pièces) et sur la façade atlantique (200 pièces)³⁷.

Seules les requêtes relatives aux front de l'Atlantique bénéficient partiellement d'une réponse positive. Le 10 décembre, en réponse à la sollicitation française de 144 canons au titre des FFO, la *Rearmament Division* du SHAEF alloue 117 pièces signalées disponibles en Normandie : 30 à livrer prioritairement au sud de la Loire (sous la responsabilité du 6^e Groupe d'armées US) et 87 pour le siège des poches bretonnes (sous la responsabilité du 12^e Groupe d'armées US)³⁸. Dans les faits, la revue des matériels effectivement livrés montre qu'une seule pièce est parvenue aux troupes sous la responsabilité du 6^e Groupe d'armées (un exotique obusier russe de 122 mm). Au nord de la Loire, la situation est un peu meilleure, avec la livraison de 27 pièces allemandes de 105 et 150 mm. Quant aux 200 pièces anti-char également attendues pour les FFO, seule une quarantaine semble avoir été réceptionnée. Les 22 premières pièces sont signalées en décembre, en partance de Laon³⁹. Ces pièces sont livrées en l'état, parfois incomplètes et nécessitant des adaptations. La figure 19.06 modélise le processus emprunté.

33 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, lettre n° 1 680-EMGG/4 à Communication Zone G4 et G5, 2 novembre 1944 ; COMZONE, note à l'EMGG (4^e Bureau), 10 janvier 1945.

34 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, fiche n° 1 157-EMGG/LA, 31 décembre 1944.

35 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, note n° 3 803-EMGG/4, 1^{er} décembre 1944.

36 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 6^e GAUS, mission de liaison auprès des FFO, note pour le général Devers, 27 novembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, note n° 4 492-3/EMGG/4, 8 décembre 1944 ; EMGG, note n° 5 878-3/EMGG/4, 22 décembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 7 P 252 : SHAEF Mission France, Equipment for FFO, 10 décembre 1944.

39 : SHD Terre, cote 10 P 393 : EMGG, note n° 3 870-3/EMGG/4, 1^{er} décembre 1944.

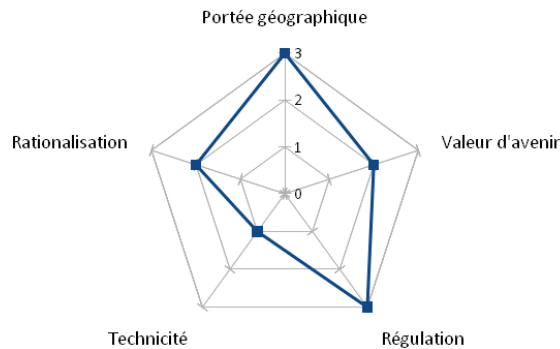


Figure 19.06 : Modélisation des livraisons de pièces d'artillerie allemande sous la contrôle du SHAEF.

Changement de posture

Confronté à une inertie manifeste, l'EMGG modifie sa posture à une date que les fonds conservés ne permettent pas de préciser. Plutôt que de multiplier les requêtes stériles auprès du SHAEF, l'EMGG demande le transfert sous responsabilité française des principaux dépôts de matériel de prise, notamment celui de Trun en Normandie et celui de Strasbourg en Alsace. Le transfert du dépôt de Trun est effectivement obtenu à la fin de l'année 1944. Rien de tel n'intervient au sujet du dépôt de Strasbourg, présumé riche de près de 150 pièces d'artillerie. Les besoins français sont tels que ce dépôt s'invite dans le débat franco-américain lors de la crise de Strasbourg aux premiers jours du mois de janvier 1945. Le 5 janvier, alors que l'évacuation de Strasbourg est envisagée et que, dans ce cadre, la 7^e Armée américaine prévoit de détruire les stocks de matériels de prise placés sous sa responsabilité, le groupe français de la *Rearmament Division* demande, de façon quasi-désespérée, que ce dépôt soit transféré sous le commandement français qui, en cas d'arrivée des Allemands, « saura éventuellement détruire ce qui ne pourrait être utilisé »⁴⁰. Les dépôts alsaciens font l'objet de nouvelles requêtes françaises au cours des semaines suivantes, sans que les correspondances conservées n'éclaircissent leur devenir final.

Le contrôle de l'important dépôt de Trun offre aux services français un accès direct à des matériels allemands, en des quantités non précisées. Diverses mentions permettent d'en dresser les contours. Au mois de février 1945, au moins douze chars *Panther* sont passés sous contrôle français et sont en cours de reconditionnement⁴¹. A partir de février 1945, l'arsenal de Roanne et l'établissement du matériel du Havre distribuent en nombre croissant des pièces de prise reconditionnées (au moins 36 pièces à destination des fronts du Sud-ouest). Dans les mêmes temps, une quarantaine de pièces est livrée aux éléments français des fronts de Lorient et Saint-Nazaire. En outre, à l'approche du printemps 1945, des obusiers allemands de 105 mm apparaissent au sein de régiments en voie de formation (au moins 33 pièces aux 4^e, 8^e et 24^e RA)⁴². Ces matériels ne sont pas apparus par génération spontanée : leur signalement dans les rapports français est la traduction concrète de la levée des contraintes d'accès au gisement normand et de l'envoi des matériels concernés au sein d'ateliers de réparation puis vers des unités.

Nouvelles requêtes et nouvelles déconvenues au printemps 1945

L'entrée des forces alliées en Allemagne ouvre de nouvelles perspectives, tandis que s'estompe la probabilité d'une pleine réalisation des livraisons américaines attendues au titre du programme de

40 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Note n° 1 187/EMGG/LA, 5 janvier 1945.

41 : Vernet, *op. cit.*, p. 77.

42 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 501, 503 et 517.

réarmement. Le 19 mars 1945, l'EMGG adresse à la *Rearmament Division* une nouvelle requête d'ampleur, « de nature à accélérer dans de notables proportions la mise sur pied des [nouvelles] unités » françaises. Il est question de 90 chars, de 650 pièces d'artillerie de différents calibres, de 1 625 armes collectives pour l'infanterie, de 10 000 fusils et de 700 véhicules :

« Au cours de leur avance, les forces alliées récupèrent sur l'ennemi des quantités importantes de matériels et de munitions en bon état ou réparables, d'origine diverses, principalement allemande.

Ces matériels présentement inutilisés représenteraient, s'ils étaient mis à la disposition de l'Armée française, un appoint très appréciable dans la phase actuelle de sa remise en condition.

Certes, il est bien entendu que les armes, matériels et munitions en question ne seraient pas destinés à doter les unités en vue du combat, mais serviraient uniquement à l'instruction de base des recrues et engagés volontaires incorporés dans les différentes armes et dont la formation militaire est fortement handicapée par le manque de moyens⁴³. »

Cette demande semble être restée sans réponse. L'EMGG n'a pas été la seule entité française visant la manne matérielle récupérée en Allemagne. Sans lien apparent mais à la même date (le 19 mars), l'état-major de la 1^{re} Armée a sollicité la fourniture d'une liste de matériels sensiblement comparables, en vue de l'armement quasi-complet de la 14^e DI à l'aide de matériel allemand⁴⁴. Malgré l'appui du 6^e Groupe d'armées US, une première réponse défavorable du SHAEF intervient dès le 2 avril. Le 6^e Groupe d'armées US retransmet néanmoins la demande française au SHAEF dès le 5 avril, indication d'une insistance de l'état-major de la 1^{re} Armée. La demande est à nouveau répétée le 19 puis le 27 avril. Le couperet final tombe le 2 mai : le SHAEF réitère son avis défavorable. Dans les mêmes temps, il indique, par l'entremise du 6^e Groupe d'armées US, qu'il ne considère tout simplement pas la 14^e DI comme nécessaire aux opérations⁴⁵. Dès le mois suivant, la suspension des livraisons alliées sonne de toute façon le glas de telles requêtes. Au demeurant, la demande de la 1^{re} Armée du 19 mars, adressée de façon concomitante mais indépendante de la propre requête de l'EMGG, est une répétition des discordances intervenues entre les deux organismes, en janvier et février 1945, au sujet des bataillons de sécurité pris en charge par le 6^e Groupe d'armées US (voir le chapitre 7).

L'effort sur le matériel français

Les mémorandums du SHAEF ont conféré à la France un étroit espace de manœuvre pour la récupération directe des matériels de conception française fabriqués antérieurement à juin 1940. Aux termes de quatre années d'emplois variés sous les couleurs allemandes et de transferts à travers toute l'Europe, le gisement recouvre principalement des matériels d'artillerie et des engins blindés maintenus en France.

L'EMGG engage rapidement une prospection visant spécifiquement les chars, dont plusieurs dizaines d'exemplaires sont rapidement localisés en Normandie, en région parisienne et à Gien (Loiret). Certains sont réduits à l'état d'épaves, d'autres sont trouvés intacts au sein de dépôts ou d'ateliers. La création d'une unité équipée avec ces chars français est décidée dès le 7 octobre 1944⁴⁶. Un 13^e Régiment de Dragons est ainsi constitué sous la responsabilité de la 5^e Région militaire, avec l'objectif initial de mettre sur pied un escadron de 17 chars Somua, un escadron de 17 chars B1bis et un escadron de 17 chars légers. Au regard des sources conservées, la ressource potentielle détectée dès le mois d'octobre se monte à 17 chars B1bis, 21 chars Somua et au moins 22 chars légers, plus ou moins complets. L'équipement initial du 13^e Dragons

43 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Note n° 8912/EMA/4-M, 19 mars 1945.

44 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, télégramme n° 743/4-1-TG au 6^e GAUS et à COMZONE ETOUSA, 19 mars 1945.

45 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° BX 11 268 à COMZONE ETOUSA, 28 mars 1945 ; 6^e GAUS, télégramme n° B 11 475 destiné à la 1^{re} Armée, 2 avril 1945 ; 6^e GAUS, télégramme n° BAX 25 602 destiné au SHAEF, 5 avril 1945 ; SHAEF, télégramme n° FWD 20 398 destiné au 6^e GAUS, 2 mai 1945 ; 6^e GAUS, télégramme n° BX 13 959 destiné à la 1^{re} Armée, 3 mai 1945.

46 : SHD Terre, cote 12 P 109 : EMGG, DM n° 423-EMGG/I, 7 octobre 1944.

repose sur quinze chars B1bis, cinq chars Somua et quatorze chars légers localisés à Gien. S'y adjoignent douze Somua à prendre à terme à l'usine Somua de Saint-Ouen, où seize exemplaires sont alors indiqués comme étant en réparation. Tous ces engins sont à réviser ou réparer. Les chars légers de Gien sont par exemple dépourvus de tourelles mais il en existe un stock en région parisienne⁴⁷.

Ce parc n'a aucune capacité à changer le cours des opérations sur le front principal mais peut se révéler utile à deux titres : assurer la formation d'un personnel spécialisé et fournir des petites unités de manœuvre sur les fronts secondaires de l'Atlantique. L'EMGG choisit effectivement ces deux voies. Dès octobre, quelques chars légers localisés à Issy-les-Moulineaux sont affectés à un centre d'instruction ouvert à Maison-Laffite par la 2^e DB⁴⁸. En novembre, les chars légers de Gien sont alloués à la 10^e DI en formation en région parisienne. Concernant les fronts secondaires, l'escadron sur chars Somua du 13^e Dragons, dont la mise sur pied est la plus avancée, est affecté aux FFO le 21 novembre⁴⁹ ; il débarque effectivement à Cognac le 28 décembre avec quinze chars. Il est suivi en mars par un second escadron de chars B1bis. Parallèlement, le stock de chars légers est redistribué entre la 10^e DI et la 19^e DI tenant le front de la poche de Lorient. Quelques chars ont aussi été affectés au centre d'instruction de l'arme blindée de Saumur⁵⁰.

Si les chars Somua et Renault semblent globalement avoir été récupérés en bon état, les B1bis sont pour partie les fruits d'une campagne de prospection ayant ciblé les épaves de chars B1bis engagés sous les couleurs allemandes en Normandie. Cette mission a été confiée à André Gérin, un cadre de la Régie Renault, dont les ateliers ont assuré une large part du montage des chars B1bis jusqu'en 1940 puis pour le compte des Allemands :

« De loin, [André Gérin] repérait les chars et faisait procéder au déminage des routes qui y conduisaient. Des engins chenillés allaient les chercher et les ramenaient pour les monter sur des remorques. Ces remorques avaient été construites en France pendant l'occupation et avaient été récupérées dans le dépôt d'autobus de Paris, Porte des Lilas. Une quarantaine de chars furent ainsi récupérés. On démonta le tout, on tria les pièces ainsi récupérées, et en cannibalisant tout cela, quinze chars B1bis furent remis en état par la maison Somua et l'Établissement du Matériel de Gien⁵¹ ».

Ce court récit montre l'importance de posséder non seulement les épaves mais également une chaîne industrielle et logistique adéquate, à l'image des remorques porte-chars. La combinaison du stock initial de chars B1bis de Gien puis des prospections normandes permet de porter le total des chars B1bis employés à environ 35, dont 31 affectés au 13^e Dragons à la date du 31 mai 1945⁵². L'approche développée s'est directement inscrite dans une perspective centralisée et industrielle, hors du champ du Système D, à la différence d'autres expériences (voir la figure 19.08). La remise en état des engins a néanmoins nécessité du temps, illustré par le rythme des livraisons au 13^e Dragons. La première livraison de chars B1bis n'intervient qu'en décembre et il faut encore un trimestre pour équiper en totalité un premier escadron, comme le montre la figure 19.07⁵³.

47 : SHD Terre, cote 12 P 109 : 13^e Dragons, note du commandant Lesage au général commandant la 5^e Région militaire, non datée (fin octobre 1944).

48 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMN FFI, 4^e Bureau, note n° 4-165, 11 octobre 1944.

49 : SHD Terre 12 P 109 : EMGG, note n° 1 559-EMGG/1, 21 novembre 1944.

50 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

51 : Témoignage publié sur le site www.chars-francais.net (consulté le 15 septembre 2014).

52 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Régiment de Dragons, fiche 4^e Bureau, 31 mai 1945.

53 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Régiment de Dragons, états d'équipement du 15 novembre 1944 au 25 mai 1945.

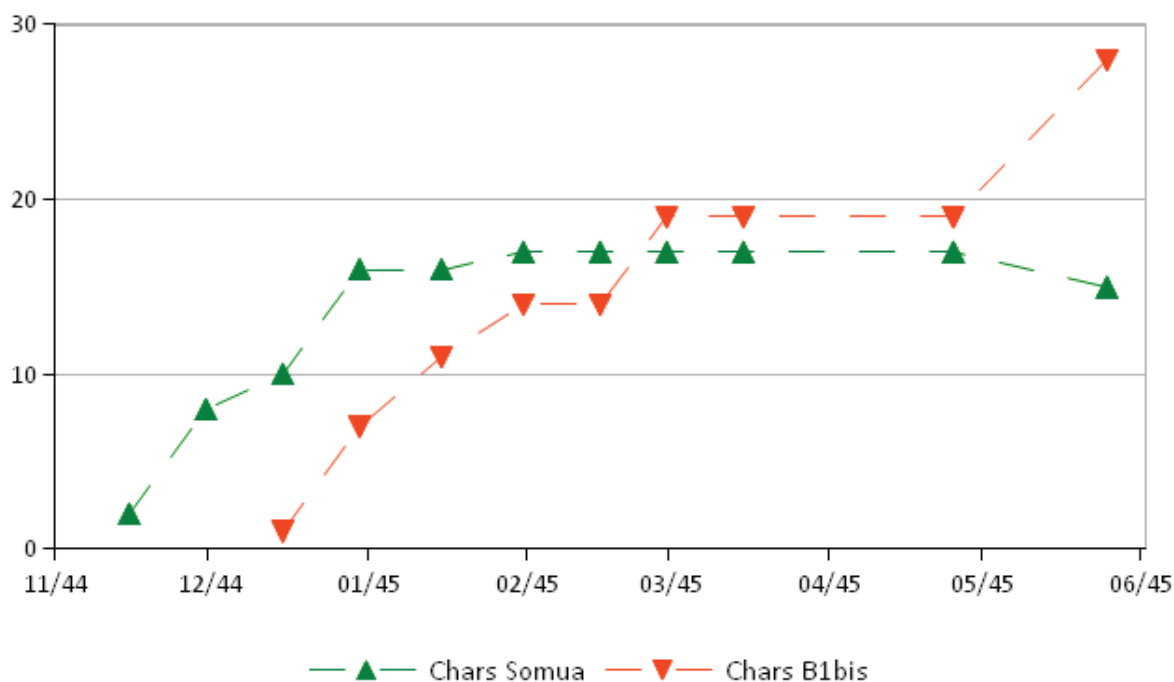


Figure 19.07 : Mise à disposition de chars français reconditionnés au 13^e Régiment de Dragons.

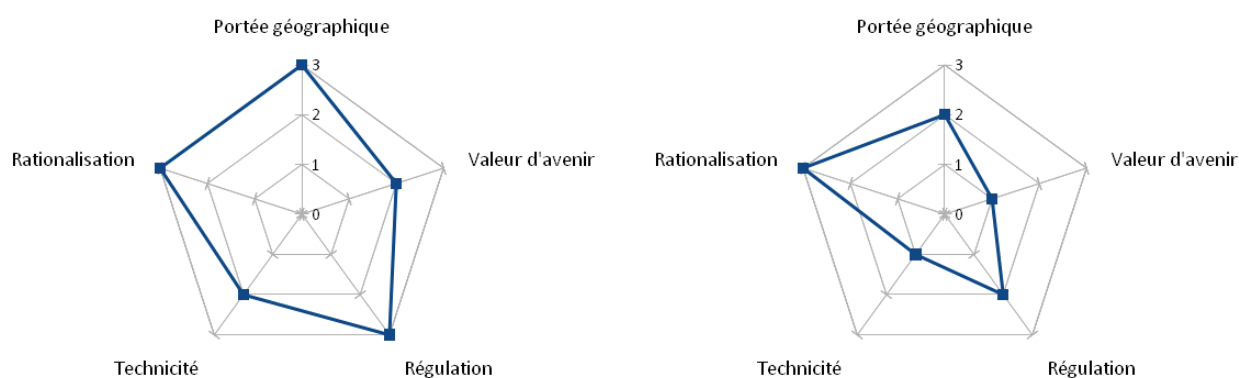


Figure 19.08 : Deux expériences centralisées de récupération de chars français, celle industrielle du ministère de la Guerre (à gauche) et le projet de l'EMN FFI (à droite)

Une approche centralisée alternative : celle l'État-major national FFI

Le ministère de la Guerre et l'EMGG n'ont pas été les seuls organes français développant une approche centralisée de la récupération du matériel de prise. En septembre et octobre 1944, durant l'éphémère période où le COMAC a tenté de se positionner comme un recours incontournable, son organe militaire, l'EMN FFI, a engagé une politique de prospection, de collecte et de redistribution d'armements et d'équipements, en grande partie de prise.

Au sein de l'EMN FFI, le 4^e Bureau, en charge des questions matérielles, s'est organisé en services thématiques calqués sur les directions de l'EMGG. A une période où le ministère de la Guerre n'a pas encore pleinement pris les affaires en main, l'EMN, par une politique d'offre, a cherché à se créer une légitimité dans des secteurs où il avait peu d'emprise jusqu'alors. Le rapport d'activité du 4^e Bureau de la Direction des FFI, ex-EMN FFI, rédigé fin 1944, témoigne de l'extension de son action au-delà de la seule région parisienne⁵⁴. Des missions de prospection et les interventions techniques du 4^e Bureau sont signalées dans au moins dix-huit départements, parmi onze régions militaires différentes⁵⁵.

Le 4^e Bureau a procédé de trois manières distinctes. En premier lieu, une récupération directe menée avec l'appui d'une compagnie d'ouvriers constituée en septembre 1944 : cette activité s'est focalisée sur la région parisienne et dans celles du Havre et de Boulogne ; elle a abouti à des transferts puis à un entreposage en région parisienne. En second lieu, la constitution de dépôts transférés sous le contrôle d'état-majors régionaux : le fait est mentionné dans l'Aisne, l'Oise et en Lorraine où, par exemple, un dépôt est constitué à Delouze (Meuse) pour ravitailler en armes et munitions le *Groupe tactique de Lorraine* du colonel *Fabien* et les premiers bataillons FFI de la 20^e Région. Enfin, en dernier lieu, le repérage de gisements dont la récupération a ensuite été « suggérée » aux états-majors locaux : ainsi en est-il dans la Sarthe, dans le Finistère, dans le secteur de Boulogne ou dans l'Allier.

Entre autres exemples, selon le rapport d'activité du 4^e Bureau de l'EMN FFI, 3 450 tonnes de munitions diverses ont été collectées en région parisienne et entreposées aux forts de Bicêtre, de Châtillon, du Mont Valérien et de Charenton. De même, trois missions dans le secteur de Boulogne ont livré quelque 600 fusils, 81 mitrailleuses, 60 fusils-mitrailleurs, trois mortiers, trois canons anti-aériens de 20 mm et divers accessoires... Au total, dans son rapport d'activité, le 4^e Bureau se targue ainsi d'avoir récupéré ou fait récupérer quelque 40 000 fusils, 6 350 armes automatiques, 125 mortiers, treize blindés, ainsi que 850 000 tonnes de munitions et 540 canons de tous calibres. Ces totaux sont peu vérifiables et intègrent des récupérations pour lesquelles l'EMN FFI n'a joué aucun rôle effectif (notamment dans le Sud-ouest et le Sud-est). La liste des armes redistribuées sous l'égide du 4^e Bureau de l'EMN semble plus représentative de son activité effective. L'ensemble, plus modeste, totalise 2 380 fusils, 371 armes automatiques, 36 mortiers, quinze canons de calibre 75 mm, neuf canons de petits calibres, 1 800 grenades, 28 000 obus, 1,1 million de cartouches et six engins blindés.

Ce faisant, au-delà des chiffres précédents, le 4^e Bureau de l'EMN FFI s'est positionné en tant qu'organe centralisateur, à la fois fournisseur de matériel, régulateur et incitateur. Son action a couvert un large spectre, qu'il s'agisse de la détection de gisements et du conseil aux états-majors locaux pour leur exploitation, d'une récupération directe (suivie d'un tri et de redistributions), de l'organisation d'un atelier de réparation ou d'une incitation à la reprise de productions industrielles (à l'image des mitrailleuses Reibel et des mortiers évoqués au chapitre 18). Sans nécessaire velléité politique à tous les niveaux, les services de l'EMN FFI ont également agi pour la constitution de services de santé FFI ou pour la relance de la production de tenues militaires à partir de stocks de tissus de l'armée allemande⁵⁶.

Le positionnement centralisateur de l'EMN FFI est particulièrement documenté au sujet des engins blindés. Son 4^e Bureau a d'emblée accordé une attention particulière à la détection de stocks de pièces de chars et à leur remise à l'usine Somua de Saint-Ouen, où huit chars Somua sont restés au départ des Allemands. S'y

54 : AD93, cote 304J7 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, doc. cit.

55 : Les rapports du 4^e Bureau mentionnent les trois départements de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne), le Pas-de-Calais (1^e Région militaire), les Ardennes, l'Aisne et l'Oise (2^e Région), l'Orne et la Seine maritime (3^e Région), la Sarthe (4^e Région), le Loiret (5^e Région), la Marne (6^e Région), le Finistère (11^e Région), l'Allier (13^e Région), la Meurthe-et-Moselle et la Meuse (20^e Région). Des ordres de mission mentionnent également Marseille (15^e Région), Toulouse (17^e Région) et, de façon, plus large, le Sud-ouest (AD93, cote 304J2 : EMN FFI, ordres de mission n° EMN.CAB.SP.-18, 19, 20, 21, 26 et 27, 9 et 10 octobre 1944).

56 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, bilan de l'activité du 4^e Bureau depuis le 25 août 1944, 11 janvier 1945.

ajoute le repérage des engins abandonnés : huit chars R35 à Issy-les-Moulineaux (dont quatre fonctionnels), six au Mans (dont cinq en état de marche)... Les engins déjà récupérés par les FFI de la région parisienne sont parallèlement regroupés à la caserne de Clignancourt à Paris, dans le cadre du *groupe chars* évoqué au début de ce chapitre. Au total, à la fin de l'année 1944, 19 chars auraient été réunis⁵⁷, dans des états divers. L'approche développée reste artisanale : les chars réunis sont employés en l'état, sans dimension industrielle, bien qu'elle a été envisagée. Au moins huit de ces engins partent rapidement à la ferraille⁵⁸. La figure 19.08 offre une comparaison avec la campagne ministérielle relative aux chars B1bis.

Quoi qu'il en soit, dès le début du mois d'octobre, l'EMN FFI envisage d'envoyer le « groupe chars » parisien vers le front de Lorient. Dans ce but, le 4^e Bureau de l'EMN FFI sollicite son homologue de l'EMGG en vue de disposer des huit chars R35 stockés à Issy-les-Moulineaux. L'aval de l'EMGG est obtenu dès le 2 octobre mais se heurte au fait que la 2^e DB a déjà prélevé quatre de ces chars pour l'instruction de ses recrues. Le projet de « groupe chars », destiné au front de Lorient, semble néanmoins en bonne voie, dans la mesure où le 4^e Bureau de l'EMGG fait exiger la restitution des chars litigieux. Sur sa lancée, le 4^e Bureau de l'EMN voit même plus grand : outre les chars R35 pour la Bretagne, il demande à l'EMGG l'affectation de huit chars Somua en révision à Saint-Ouen en vue de constituer, toujours avec le personnel du « groupe chars » parisien, une seconde section de chars destinée aux secteurs de Saintes et Saint-Nazaire⁵⁹. Le projet porté par le l'EMN FFI s'est arrêté à ce stade, du fait de la décision ministérielle de création du 13^e Dragons. L'idée de l'EMN FFI fera tout de même son chemin : trois mois plus tard, les Somua du 13^e Dragons seront bien dirigés vers les fronts du Sud-ouest, tandis qu'un escadron de chars R35 sera créé sur le front de Lorient. Plus qu'une coïncidence, il faut y avoir la marque de la persévérance de cadres de l'ex-EMN FFI, intégrés dans les bureaux de l'EMGG.

Les récupérations décentralisées

Les FFI n'ont pas attendu les lointaines négociations franco-alliées pour se lancer dans la récupération d'armes et d'équipements de toutes natures, sans faire grand cas des règlements du SHAEF, dont les intéressés n'ont d'ailleurs très probablement pas eu connaissance. La fin de l'été 1944 voit ainsi l'émergence d'une floraison d'initiatives, reposant sur des cadres au profil d'entrepreneurs et sur une pratique décentralisée, héritée de la clandestinité. Il a également fallu s'assurer d'une logistique adéquate, même embryonnaire, tout en réunissant des personnels qualifiés et, vues les circonstances, débrouillards.

Les fonds conservés au SHD permettent de dresser un aperçu estimatif de l'ampleur des récupérations opérées de la sorte. Au-delà d'une simple approche quantitative, il convient également d'analyser les modes d'actions mis en œuvre pour la prospection, le reconditionnement et le réemploi des matériels concernés. Il s'agit enfin d'établir leurs limites, tout en soulignant une qualité essentielle des acteurs de l'automne 1944 : la persévérance.

Aperçu des résultats obtenus

Des armes légères allemandes ou d'autres nationalités ont été récupérées au détriment des forces allemandes en retraite, lors de la capture de garnisons ou après leur départ, au sein de stocks abandonnés. Les fonds conservés ne permettent pas d'en attester précisément l'ampleur, dans la mesure où les inventaires établis à partir de l'automne 1944 n'ont pas distingué les armes directement prises par les FFI et celles débloquées des stocks sous contrôle allié.

Parmi les 482 pièces d'artillerie de prise employées par des unités françaises avant le 8 mai 1945, au moins 150 sont issues de récupérations entreprises directement par des unités FFI (soit 31 %). Les exemples ne

57 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, doc. cit.

58 : Direction des FFI, note n° 328/FFI.Cab.SP, 3 novembre 1944, doc. cit.

59 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note 422-EMGG/4, 2 octobre 1944 ; EMGG, note 512-EMGG/1, 11 octobre 1944.

manquent pas. Dans le Sud-ouest, les premiers coups de canons FFI retentissent dès le 19 août à Saint-Astier, en Dordogne, grâce à deux pièces allemandes de 75 mm prises sur un train déraillé. Ces deux pièces, dirigées par le capitaine Pierre Desoncles, alias *Guitton*, servent ensuite devant Royan. Sur le front du Médoc, à l'aide de pièces récupérées sur le littoral et sur les routes de la retraite allemande, les *Brigades Carnot* et *Marsouin* constituent de petites batteries, en ligne à partir des 18 et 19 septembre. En Charente, le capitaine Jean Nicard, alias *Tom*, du *Régiment Rac*, organise la récupération et la remise en état de huit canons ensuite réutilisés devant Royan. Sur la Loire, le capitaine Georges Koch de la *Brigade Charles Martel* rassemble neuf canons en prospectant quatre départements. Dans les Alpes, quatre batteries FFI sont signalées dès octobre. A la même période, à l'initiative du capitaine Jean Dubeau, alias *Foncet*, une vingtaine de pièces est récupérée sur la Côte d'Azur en vue d'un emploi dans les Alpes du Sud. En Bourgogne, l'état-major du GMSO fait remettre en état une batterie de pièces de 155 mm⁶⁰...

Concernant l'artillerie légère et les mortiers, hormis quelques transferts de matériels sous contrôle américain au profit des FFI des secteurs de Lorient et Saint-Nazaire⁶¹, il est fondé d'affirmer que, durant l'automne 1944, l'ensemble des armes ni britanniques, ni américaines employées au sein d'unités FFI provient de récupérations locales. Ces prises apparaissent plus nombreuses dans la moitié ouest de la France, avec 182 divers canons de petits calibres signalés sur les front du Sud-ouest en janvier 1945. Sur le front des Alpes, il n'est question que de 26 pièces de petits calibres au sein de la *Division alpine FFI* en octobre 1944⁶², tandis que ces pièces sont relativement peu nombreuses parmi les unités FFI opérant avec la 1^{re} Armée⁶³ et globalement absentes parmi les formations affectées à des missions de sécurité.

Un seul cas de blindé allemand pris au combat par des FFI est connu : une automitrailleuse capturée en Limousin le 9 juin 1944, réemployée par la suite mais détruite au combat le 17 juillet⁶⁴. Les autres prises FFI concernent des engins abandonnés lors du repli allemand final, à l'image des engins réunis en région parisienne sous l'égide de l'EMN FFI. Sur la base des informations disponibles (archives, photographies), il est possible de recenser une quarantaine d'engins blindés réutilisés entre août et novembre 1944 au sein d'unités FFI, parfois très brièvement. Ces engins sont listés dans l'annexe 4.06. Plus tardivement, jusqu'en avril 1945, des récupérations complémentaires ont porté sur au moins dix-neuf engins supplémentaires.

Modes de prospection

La détection de matériels à récupérer a relevé d'un mélange de hasard, de oui-dire et de recherches ciblées, en proportions variables d'une unité ou d'une région à l'autre. Aucune règle générale n'a prévalu, si ce n'est la curiosité et la présence de personnes disposant d'un bagage technique en matière d'armement et de mécanique. La constitution de l'artillerie de la *Brigade Carnot*, engagée sur le front du Médoc, offre deux exemples contrastés. Le premier repose sur un effet d'aubaine, avec la récupération de cinq pièces d'artillerie à la suite de téméraires harcèlements aériens menés à bord d'un avion de tourisme, par le

60 : SHD Terre, cote 13 P 61 : Rapport du lieutenant Christophe sur les opérations à Saint-Astier, 2 septembre 1944.

Jolit Lieutenant-colonel, Dartigues André et Memain Paul (dir.), *Le front du Médoc – Une brigade FFI aux combats*, Fédération des associations d'anciens combattants du Front du Médoc et de la Brigade Carnot, Bordeaux, 1989, p. 135, 213-215, 372-373 et 459.

Fred, *op. cit.*, p 284-290.

SHD Terre, cote 12 P 141 : Journal de marche du II/20^e RA.

SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944

Klingbeil Pierre-Emmanuel, *Le front oublié des Alpes-Maritimes*, Éditions Serre, 2005, p. 238.

SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le fonctionnement du service des matériels, novembre 1944.

61 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI, novembre 1944. Il s'agit d'au moins quinze mortiers allemands, deux mortiers français et 23 canons de diverses origines.

62 : 1^{re} Division Alpine, note n° I/ORG, 25 octobre 1944, doc. cit.

63 : Citons trois canons de 47 mm « italiens » au 81^e RI FFI, deux canons de 25 mm au 151^e RI FFI, quatre canons de 47 mm « belges » au Corps franc Pomiès (Michalon, *op. cit.*, p. 383 et 395 ; SHD Terre, cote 12 P 11 : 49^e RI, bilan du matériel détenu, 8 mars 1945).

64 : Montagnon Pierre, *Les Maquis de la Libération*, Pygmalion, Paris, 2000, p. 129-130.

colonel FFI de Milleret, alias *Carnot*. Ce dernier en a laissé un récit, partiellement publié en 1989 :

« [A bord d'un appareil biplace Morane 315] nous rattrapons une colonne allemande sur laquelle je balance mes grenades en la survolant au-dessus des pins [...]. [J]e détruis deux camions qui bloquent la route si bien que deux canons de 105 sont abandonnés avec leurs caissons. Ils font la joie du capitaine Malabat [...] qui passe une partie de la nuit dans une forge de village à refaire les percuteurs enlevés par les Allemands [...]. Le 26, au prix de quelques trous dans la toile, la colonne ennemie nous abandonne quatre 88 antiaériens, dont trois rapidement récupérables mais sans beaucoup de munitions [il s'agit en fait de pièces de calibre 83,5 mm]⁶⁵. »

Le second exemple montre la mise en œuvre d'une prospection ciblée, sur la base d'informations fournies par un volontaire. Six pièces sont récupérées de la sorte. Cet exemple, où il est à nouveau question du capitaine Malabat, homme clé de l'artillerie de la *Brigade Carnot*, est connu grâce au témoignage de l'un des principaux intervenants, également publié en 1989 :

« [Faisant] partie d'une formation de maquis venant de Cap-Breton, nous avons, au cours des accrochages et des harcèlements avec les troupes allemandes en fuite, repéré des pièces d'artillerie et du matériel abandonnés en bordure des côtes dans les blockhaus et dans les zones entourées de barbelés.

Étant engagé volontaire pour la durée de la guerre à la *Brigade Carnot* suite au regroupement des troupes sur Bordeaux, j'étais maréchal des logis chef, sous les ordres du capitaine Malabat [...]. J'expliquais cette situation à mon capitaine, qui en référa au colonel de Milleret.

Le colonel donna l'ordre que nous allions récupérer ces canons et le matériel valable. Le capitaine Malabat nous signifia cet ordre et nous envoya à la caserne Nansouty [de Bordeaux] prendre trois [camions Citroën] P45, six hommes et de ramener ce matériel.

Pendant trois jours, sur les côtes entre Cap-Breton, Hossegor, Saint-Vincent-de-Tyrosse, accompagnés par un prisonnier allemand qui enleva de nombreux pièges à l'entrée des blockhaus, nous avons réussi à extraire six pièces d'artillerie des champs de mines dans le sable et les barbelés ; nous avons des mules que nous conduisions avec des cordes assez longues car les petits drapeaux jaunes avec des têtes de mort portant l'inscription "Achtung minen" nous donnaient sérieusement à réfléchir.

Après bien des avatars nous avons réussi notre mission ; nous sommes revenus à Bordeaux avec six tonnes environ d'obus, grenades, télé-objectifs de marine, etc., et les six pièces d'artillerie au crochet d'attelage et accrochées avec des chaînes derrière les P45. Ces pièces, dépourvues de culasse, furent envoyées chez Motobloc afin de pouvoir servir au plus tôt [...]⁶⁶. »

Au tournant des mois d'août et septembre 1944, le hasard et la chance ont souvent été de mise, avec des récupérations opérées par cueillette, au gré des opportunités rencontrées sur les talons des forces allemandes. Ainsi en est-il le 24 août, à Magesq, près de Dax dans les Landes. Une colonne allemande en retraite y abandonne trois chars Renault R35 en panne de carburant, ni incendiés, ni sabordés. L'un de ces engins est immédiatement employé par un bataillon FFI landais en marche de Dax vers Bordeaux puis vers le Médoc (voir la figure 19.10). Les deux autres sont ensuite également acheminés vers Bordeaux⁶⁷. De la chance, il en est également question sur un quai bordelais au cours des mêmes journées : les FFI du colonel Adeline y trouvent une centaine de canons de 20 mm pour avion (de type MG 151/20), en caisses, « prêts à partir pour le Japon »⁶⁸. La réussite n'est toutefois pas toujours au rendez-vous, à l'image de la déconvenue du *Bataillon Marc* de l'Aveyron, déjà évoquée au chapitre 16, au sujet d'un wagon contenant de

65 : Jolit *et al.*, *op. cit.*, p. 372-373.

66 : *Ibid.*, p. 459.

67 : SHD Terre, cote 13 P 80 : Bataillon Claverie, Journal de marche de la 1^{re} Compagnie et de la 2^e Compagnie ; Bataillon Claverie, collection de comptes-rendus des mois de septembre et octobre 1944.

68 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 65.

prometteuses mitrailleuses, malheureusement démontées et incomplètes.

Au fil des semaines, la cueillette au hasard des rencontres se mue en une prospection de plus en plus ciblée, à l'initiative de chefs d'unités ou d'états-majors locaux. L'artillerie de la *Brigade Carnot*, évoquée ci-dessus, en est une illustration caractéristique. A une échelle supérieure, certains états-majors régionaux engagent des inventaires, illustrés par les résultats signalés en région toulousaine, avec le repérage de 25 millions de cartouches d'infanterie, de 18 000 grenades, de 173 000 obus allemands et français répartis entre neuf calibres (de 20 mm à 155 mm), ainsi que 30 000 précieuses paires de chaussures⁶⁹. Si certains de ces recensements régionaux sont initiés de façon décentralisée, ils se fondent rapidement dans le cadre centralisé de la remise en marche des régions militaires : les milliers d'obus toulousains n'ayant pas d'emploi local, il est évident qu'ils ont par la suite emprunté les circuits pilotés par l'EMGG.

Le règne du Système D

Récupérer des armements et des équipements est une chose, les réemployer en est une autre. Les obstacles techniques n'ont pas manqué. L'artillerie offre à nouveau des exemples parlants.

Au sein de la *Brigade Charles Martel*, la constitution d'une formation d'artillerie est décidée le 13 septembre et confiée au capitaine Georges Koch. Les efforts se concentrent sur des canons allemands anti-char 7,5 cm Pak 40. Deux premières pièces sont récupérées le 14 septembre à Buzançais, dans l'Indre, suivies d'une troisième le 16. Ces pièces sont « très rouillées », dépourvues d'appareils de pointage et deux sont particulièrement dégradées (l'une présente un tube « inutilisable », la seconde a son essieu détérioré). Durant deux semaines, le petit groupe réuni autour du capitaine Koch s'emploie à démonter et remettre en état ces prises, avec les moyens du bord. Les deux pièces dégradées sont cannibalisées et servent à reconstituer une pièce fonctionnelle, tandis que le capitaine Koch entreprend le montage d'appareils de pointage français de type *De Bange*. Les pièces reconditionnées sont jugées « aptes à tous les genres de tirs » et « complètement remises en état » le 26 septembre. Par la suite cinq pièces supplémentaires, certaines fortement rouillées, sont prises en charge de la même manière en octobre et novembre⁷⁰.

Dans l'exemple précédent, toutes les tâches techniques ont été internalisées : le groupe du capitaine Koch disposait selon toute vraisemblance d'un matériel d'atelier adapté. En région bordelaise et aux abords des fronts charentais, les unités FFI se sont appuyées sur des ressources techniques externes, au gré des opportunités. Les exemples précités relatifs à la *Brigade Carnot* mentionnent le recours à une forge de village comme à un établissement industriel bordelais (l'usine Motobloc ; l'usine Ruggieri de Mérignac a également été sollicitée). En Charente, la Fonderie de la Marine de Ruelle, dont une part des ateliers a subsisté malgré l'occupation, constitue un point d'appui de premier choix. A partir du mois d'octobre (voire dès septembre), elle travaille pour le compte des unités FFI des fronts du Sud-ouest. Un récit de 1977 porte cette activation au crédit du capitaine Jean Nicard et de l'ingénieur Marcel Touzet, du régiment périgourdin *Rac*, le second connaissant le directeur de l'établissement⁷¹. Le fait est plausible sachant que d'autres unités FFI ont aussi travaillé avec la fonderie dès octobre (telle la *Demi-brigade de l'Armagnac*). Dans le même secteur, la firme *La Surgérienne* a également travaillé en appui des formations FFI⁷².

Dans le cas des canons de 20 mm bordelais, trouvés sans affûts et sans munitions adaptées, le système D est particulièrement mis à contribution. Des affûts de fortune et des trépieds *ad hoc* sont fabriqués à Bordeaux (aux Chantiers de la Gironde), tandis que les tubes de ces canons sont modifiés à la Fonderie de Ruelle pour permettre l'emploi des seules munitions disponibles (des obus pour canons anti-aériens allemands de 20 mm). Ces canons réusinés sont ensuite dispatchés au sein des unités du Sud-ouest⁷³.

69 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, doc. cit.

70 : Journal de marche du II/20^e RA, doc. cit.

71 : Fred, *op. cit.*, p. 281-284.

72 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, doc. cit.

73 : SHM, cote TTH8 : Chronologie des événements principaux de l'existence de l'École Navale entre le 14 août 1944 et le 23 janvier 1945, 8 février 1945.

Comme le résume le récit précité de 1977, la doctrine est simple :

« Il [faut] à tout prix prendre là où ils se trouvent les canons allemands abandonnés ou sabordés et les faire remettre en état. Nous trouverons sur l'un une culasse, sur un autre, à Poitiers ou ailleurs, un tube, sur un autre, à Cognac, un percuteur, peut-être ailleurs un axe, etc. Mais nous arriverons coûte que coûte⁷⁴. »

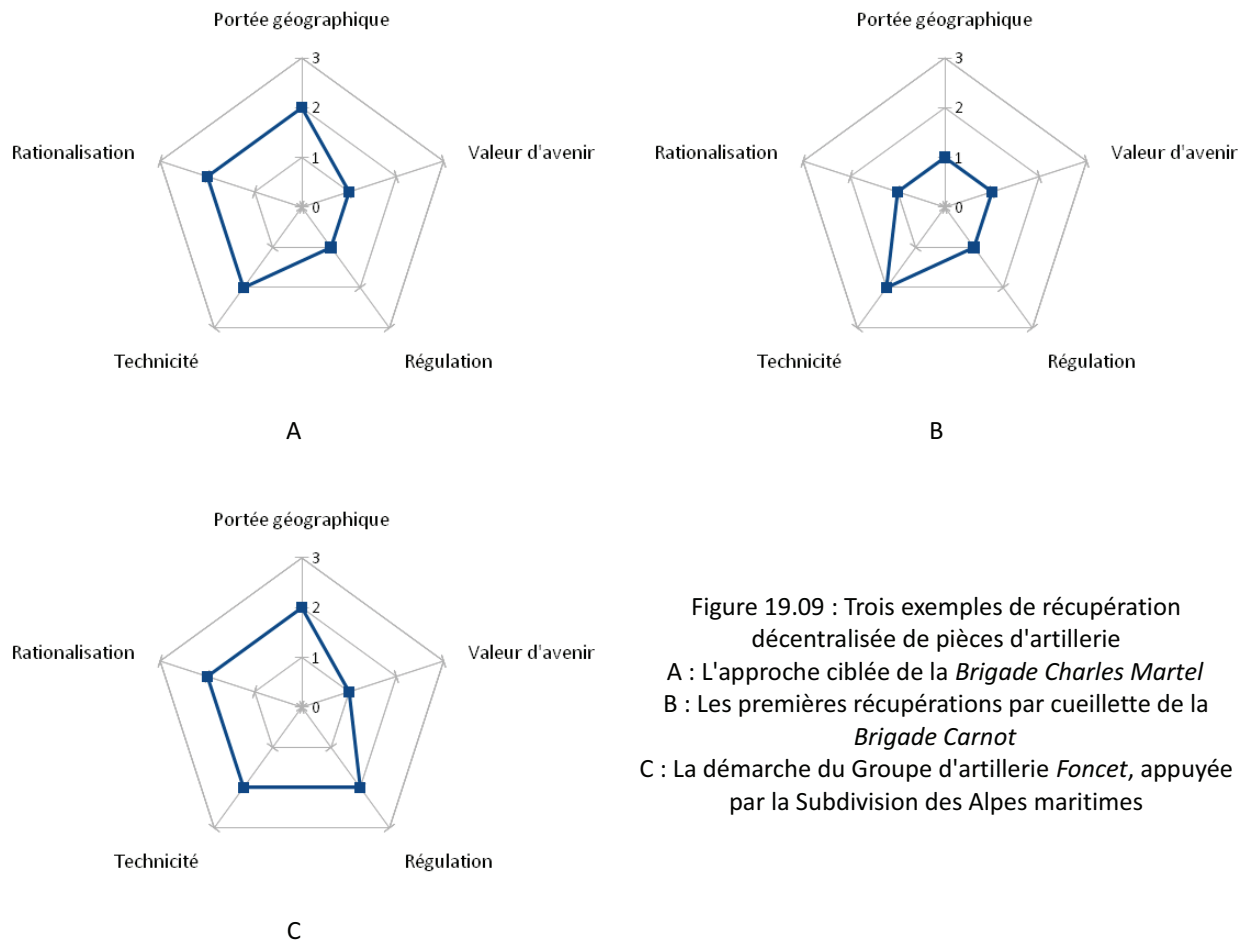


Figure 19.09 : Trois exemples de récupération décentralisée de pièces d'artillerie
 A : L'approche ciblée de la *Brigade Charles Martel*
 B : Les premières récupérations par cueillette de la *Brigade Carnot*
 C : La démarche du Groupe d'artillerie *Foncet*, appuyée par la Subdivision des Alpes maritimes

Dans la région niçoise, le même schéma se répète peu ou prou concernant le groupe d'artillerie *Foncet*, constitué à Nice. Ses conditions de création sont connues grâce à un témoignage publié en 1985. En l'occurrence, après des tentatives infructueuses auprès des forces américaines, ce groupe s'appuie conjointement sur les ouvriers du parc du Service du matériel de Nice (qui a subsisté sous l'occupation dans le cadre des organes liquidateurs de l'ex-armée d'armistice), sur les ateliers d'entreprises privées et sur un fabricant de matériel d'optique :

« [O]n ne pouvait concevoir de posséder des matériels pesant plusieurs tonnes sans s'inquiéter du matériel de traction. Aussi le Parc à Matériel contigu à la caserne abritait un nombre important de tracteurs TAR 5⁷⁵, de camions, de camionnettes et de voitures de liaison. Naturellement ces véhicules ont souffert et ont besoin de révision. Ce sera le travail du chef de parc de trouver des

74 : Fred, *op. cit.*, p. 282.

75 : Il s'agit d'un modèle de tracteur d'artillerie tous terrains, produit par la firme Latil dans les années 1930.

mécaniciens et d'instruire des chauffeurs qui auront à conduire d'ailleurs certains véhicules récupérés sur l'armée italienne.

Le chef de parc continuera à dénicher jusque dans le département du Var et à nous amener des pièces de canon en assez bon état [...]. Certaines culasses de canon ne possédaient plus de levier d'armement, de ressort de percussion, de percuteur, etc...

Je me revois encore, un formulaire établi en anglais et français signé par l'autorité habilitée, dans une main, et dans l'autre main la pièce qui pouvait servir de modèle pour en fabriquer une autre, sur ce camion-atelier... merveilleux où brillaient des machines-outils, devant un Américain qui ne comprenait pas ma démarche. En conclusion, il était impossible à un gars de l'*US Army* de fabriquer une pièce "bricolée" pour réparer un canon. On s'est visiblement retenu de me rire au nez.

Nullement découragés, par cette fin de non-recevoir, et conscients que nous étions, dans le groupe, sûrs d'arriver finalement au but, c'est-à-dire : faire tirer ces canons ! Nous nous sommes mis en mesure, mes camarades et moi-même de trouver des entreprises civiles de fonderie, mécanique, tôlerie et chaudronnerie, pour leur faire exécuter les pièces manquantes [...]. Une autre difficulté était apparue dès les premiers temps [...]. Nous n'avions pas un seul appareil de pointage ! Il fallait en trouver, car nous ne pouvions pas balancer à 6 ou 8 kilomètres dans la nature, des "pélots" de près de 50 kilogrammes, sans connaître leur... point de chute ! Le commandant *Foncet* après renseignements s'est rendu chez Huet à [?]⁷⁶ et nous est revenu avec les appareils⁷⁷. »

Par ailleurs, une fois le matériel de prise reconditionné, il faut encore pourvoir à son approvisionnement en munitions et disposer de servants qualifiés. En ce domaine, les prospections ont également été de mise, qu'il s'agisse de trouver des obus ou des personnels déjà peu ou prou expérimentés. Dans le cas des fronts du Sud-ouest, la présence d'agents alliés polyvalents, tantôt officiers de renseignement, tantôt instructeurs, a facilité cette dernière tâche. Dans les Deux Sèvres, la mission *Jedburgh Raymond* a par exemple assuré la formation des servants de deux canons anti-char de 47 mm, de prise, au sein du 114^e RI FFI⁷⁸. Ailleurs, il a fallu mettre à profit toutes les voies envisageables, jusqu'aux prisonniers de guerre, à l'image du groupe d'artillerie *Foncet* niçois qui recrute quelque 400 prisonniers italiens.

En tous les cas, la persévérance a été de mise, face à des obstacles techniques et organisationnels nombreux. Le récit relatif au groupe d'artillerie *Foncet* en offre à nouveau l'illustration lorsque, en novembre 1944, les batteries semblent prêtes. Le secteur des Alpes maritimes, face à l'Italie du Nord tenue par les Allemands, étant placé sous commandement américain, il a fallu convaincre un commandement américain des plus réticents :

« Nous étions parés... à tirer. Tous ces préparatifs, ainsi que l'instruction de nos hommes, quoique effectués dans la fièvre d'une organisation qui n'était aidée par personne, au contraire, avaient demandé obligatoirement plusieurs semaines et nous avions hâte de prouver que notre entreprise était valable.

Les Américains quant à eux ne l'entendaient pas de cette oreille. Pour eux nous ne possédions, en l'occurrence, que de vieilles pétoires ! Ils auraient volontiers comparé nos canons à des bouches à feu se chargeant encore par la gueule, et tirant des boulets... tandis que nous ne pouvions qu'admirer leurs batteries à six canons, bi-flèches, de 105 mm, se chargeant presque automatiquement.

Après force atermoiements le colonel Thomas J. Shryock Jr. [...] commandant l'artillerie américaine du secteur veut bien, entouré de son état-major, se pencher sur notre cas. Vers la mi-novembre

76 : Le témoignage publié en 1985 ne précise pas la ville concernée. La firme Huet, établie à Paris, était spécialisée dans le matériel d'optique et disposait d'un réseau de distribution national.

77 : Toche Albert, *La coupure, Beuil, Guillaumes, Peone, Entraunes, 18 canons tonnent, Sospel, Castellar, L'Authion*, Association nationale des Croix de guerre et des croix de la valeur militaire, Section de Nice, 1985.

78 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Raymond. Le 15 décembre 1944, un camion blindé allemand est détruit devant les lignes du 114^e RI : ce succès serait-il à attribuer aux canons de 47 mm du 114^e RI ?

donc, grâce à nos propres moyens, c'est-à-dire nos véhicules et nos tracteurs TAR 5 tirant chacun un canon, nous faisons mouvement, un beau matin, par la Promenade des Anglais jusque sur la plage, derrière l'église Notre-Dame-de-Lourdes. Notre troupe au grand complet, et notre artillerie, dont les bouches à feu sont dirigées vers le large s'étirent jusque sur l'emprise de l'aéroport actuel.

Et sous l'œil intéressé et peut-être amusé de ces messieurs les "riches Américains" chacune des batteries, à tour de rôle, au commandement de chaque chef de section, a donné de la voix [...]. La démonstration de notre autonomie du point de vue "mouvements" ainsi que celle consistant à savoir que nos canons n'étaient pas "postiches" étant faite, le commandement américain ne pouvait refuser [...] au commandant *Foncet* [...] l'honneur d'être enfin sur la frontière aux côtés des Alliés⁷⁹. »

Une entreprise pleinement intégrée : l'Escadron FFI Besnier

Le gisement d'engins blindés allemands détruits en Normandie et à travers les marches bretonnes ou angevines attire rapidement l'attention de certains commandants FFI. Six semi-chenillés allemands sont ainsi récupérés en Normandie dès le mois d'août, à l'initiative du DMR Jean-François Clouet des Pesruches. Dans les mêmes temps, en région nantaise, le capitaine FFI Guy Besnier, ancien élève de l'école des chars de Versailles, échafaude un projet d'unité blindée, avec l'aval du commandant FFI départemental Jacques Chombart de Lauw. Il s'entoure notamment d'officiers de cavalerie rencontrés à l'état-major FFI de Nantes et engage sans attendre des prospections au nord de la Loire. Ses efforts vont donner naissance à l'une des entreprises décentralisées de récupération d'armes de prise les plus abouties.

Le cas bien documenté de l'*Escadron Besnier* est emblématique des difficultés logistiques rencontrées⁸⁰. Les premiers engins de l'unité sont deux automitrailleuses endommagées, récupérées après leur abandon le 9 août 1944. Il s'agit d'AMD Panhard 178 de conception française. La première n'est en état de marche que le 8 septembre et la seconde qu'à la mi-septembre. Elles servent aussitôt au sud de Saint-Nazaire, avec de l'essence de térébenthine, à défaut d'autre combustible, mais sans aucune munition. Lors de leurs premiers engagements leur puissance de feu se limite aux armes individuelles des équipages, contraints d'agir au bluff. A la mi-octobre, les deux engins disposent enfin de munitions pour leurs canons et mitrailleuses.

La logistique de l'*Escadron Besnier* est d'emblée assez bien assurée, grâce à la qualification des personnels progressivement réunis. L'unité monte d'ailleurs en puissance et dispose de cinq engins de combat opérationnels fin décembre, couplés à une batterie de quatre canons allemands de prise et à un groupe de mortiers. Ces moyens entrent en action avec efficacité lors de l'attaque allemande du 21 décembre au sud de Saint-Nazaire. Le capitaine Besnier n'en reste pas là. En janvier 1945, avec l'aval du colonel Chomel commandant le secteur de Saint-Nazaire, il initie une campagne de prospection et de remise en état de chars allemands détruits en Normandie au cours de l'été précédent. Une mention figurant dans le rapport d'une inspection effectuée sur le front de Saint-Nazaire fait état du potentiel d'ores et déjà repéré au mois de février : « 22 chars légers allemands de 13 tonnes, 40 *Panzer IV*, quelques *Tigres* et *Panthères* » dans l'Orne, au sein de l'ex-poche de Falaise⁸¹.

La campagne de prospection de l'*Escadron Besnier* se déroule sur près d'un trimestre et met en œuvre un ensemble de compétences et de tâches dépassant la simple débrouillardise : recherche de chars réparables et de pièces sur des épaves, remorquage (à l'aide de semi-chenillés allemands également récupérés, dont l'un équipé d'une grue), réparation sur place ou sur des points de regroupement en Normandie (avec l'emploi d'un camion-atelier) puis convoi jusque au sud de la Loire. Les prospections se font sur la base

79 : Toche, *op. cit.*

80 : Braueur Luc, *Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2007, 48 p. Sauf mention contraire, cette publication sert de référence pour les mentions relatives à l'Escadron FFI Besnier.

81 : SHD Terre, cote 12 P 112 : Rapport d'inspection du 1^{er} Régiment de Hussards, 16 février 1945. Les engins de treize tonnes correspondent vraisemblablement à des canons automoteurs sur châssis français.

des signalements d'habitants. Il a parfois fallu vider les épaves des corps de leurs équipages allemands... Le résultat est conséquent, consistant en 17 chars, principalement des *Panzer IV*, ainsi que deux *Panther* et un *Tiger* (reconstitué à partir de deux épaves). Le premier char est prêt dès le 23 janvier. Les engins gagnent Nantes par leurs propres moyens, soit un périple de plus de 300 kilomètres. Le passage de la Loire est effectué par les ponts nantais. Les engins les plus lourds empruntent le pont ferroviaire de l'île des Nantes, grâce à un platelage de bois installé pour l'occasion par les services du génie (ce qui témoigne d'un appui des services de la 4^e Région militaire).

L'*Escadron Besnier* assure lui-même l'instruction de ses pilotes de chars, à l'aide d'un canon automoteur *Marder* servant d'engin-école. Ces *Panzer* effectuent à partir de mars quelques tirs contre des positions adverses sur le front de Saint-Nazaire. Ils ouvrent la marche de certaines colonnes françaises lors de l'occupation de la poche en mai 1945. Versés au 6^e Régiment de Cuirassiers, ils rejoignent par la suite les rangs de la nouvelle 3^e DB. En décembre 1945, bien que jugés « fatigués », quatorze de ces engins figurent encore au sein de la dotation de cette division⁸².

L'entreprise du capitaine Besnier présente des points communs avec les prospections engagées en Normandie sous l'égide de l'EMGG, au sujet des chars B1bis. Elle en diffère toutefois par le mode de décision mis en œuvre (initiative locale d'un côté, démarche centralisée d'autre part) et par ses orientations techniques. Les prospections de l'EMGG n'ont délibérément visé qu'un seul type de matériel en vue d'une remise en état à la chaîne, dans un cadre industriel. L'action du capitaine Besnier est restée cantonnée à une échelle artisanale, avec des réparations effectuées au cas par cas sur le terrain, au gré des opportunités.

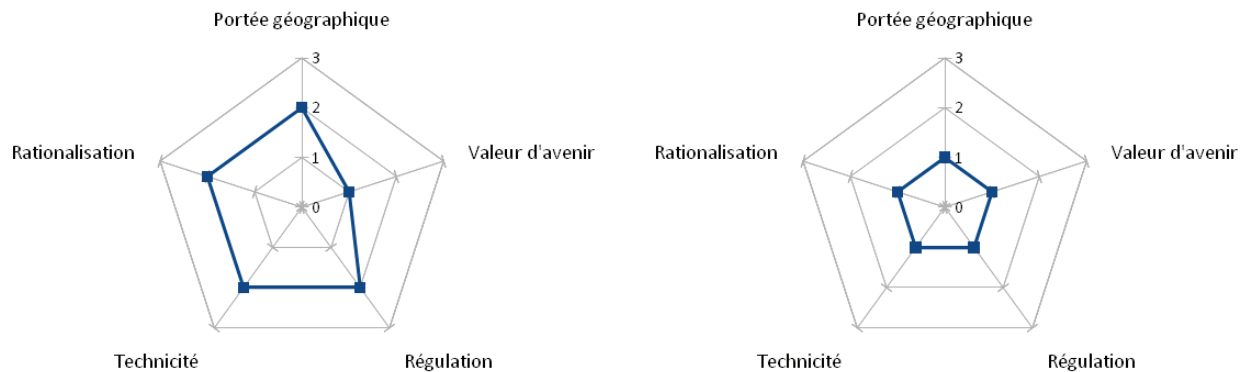


Figure 19.10 : Deux exemples de récupération décentralisée de chars : la démarche intégrée et ciblée de l'*Escadron Besnier* (à gauche), la récupération par hasard des chars Renault landais (à droite)

Les limites de la récupération décentralisée, à travers le cas des engins blindés

La récupération décentralisée a des limites évidentes, bien illustrées dans le cas des blindés. Ces efforts spontanés sont restés dispersés et, en l'absence de mutualisation, le moindre écueil (indisponibilité de pièces, de munition...) peut entraîner l'abandon des engins. Un char biplace amené de Castelnaudary jusqu'en Saintonge, par la *Demi-brigade de l'Armagnac*, est par exemple abandonné au bout de quelques semaines pour cause de pannes irrésolues. Dans plusieurs cas, la présence des engins se limite à une fonction de trophée, à l'image d'une poignée d'automitrailleuses récupérées en région toulousaine en août. Leur présence est attestée à l'occasion de défilés (le 3 septembre, puis le 17 septembre devant le général de Gaulle⁸³) mais aucune ne part en opérations.

82 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

83 : Bertaux Pierre, *La Libération de Toulouse et de sa région*, Éditions Hachette, Paris, 1973, p. 97.

Ravel Serge, « Pour moi vous êtes des caballeros », in : Jornet José (dir.), *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées* :

Les seuls emplois opérationnels précoces connus concernent les fronts de Saint-Nazaire et du Médoc. Ces quelques engins permettent de limiter les velléités adverses dans le *no man's land* environnant les poches. Prenons l'exemple des trois chars R35 employés dans la Pointe de Grave : ils ne servent que ponctuellement mais leurs tirs ont permis soit de neutraliser une position adverse et de stopper une contre-attaque, soit de couvrir un coup de main⁸⁴. Une des principales limites de l'emploi de ces engins apparaît en négatif des mentions géographiques précédentes : chacun emploie ses engins là où il se trouve, même s'il ne s'agit pas du secteur le plus opportun. Ainsi, le front de l'Atlantique le plus exposé aux attaques allemandes a été celui de La Rochelle, où aucun char FFI n'a été signalé tandis que, à l'abri de l'estuaire de la Seudre, au nord de la poche de Royan, au moins deux petits chars sont restés sans emploi puis ont été abandonnés.

Par ailleurs, l'appropriation par les unités FFI des engins récupérés a pu mettre ceux-ci à l'écart des circuits centralisés. Parmi six semi-chenillés allemands arrivés de Normandie sur le front de Saint-Nazaire en novembre, l'un est un *Panzerwerfer 42*, équipé de dix tubes lance-roquettes. Faute de munitions adaptées, cet engin a priori fonctionnel est relégué à un rôle de transport au sein de l'*Escadron FFI Besnier*⁸⁵. Quelques mois plus tard, l'état-major des FFO obtient du ministère de la Guerre l'affectation dans le Sud-ouest de tous les matériels et munitions de *Nebelwerfer* récupérés à travers le pays (voir ci-après). Peu de lanceurs multitubes opérationnels sont réunis et aucun n'est motorisé, contraignant au recours à des solutions de fortune. Sept épaves de *Panzerwerfer 42* ont certes été réunies à Trun. Aucun de ces engins n'est en état de marche lors des combats d'avril 1945. Or, pendant ce temps, l'exemplaire fonctionnel de l'*Escadron Besnier* est resté sans usage, au sein des mêmes FFO.

Prolongements

Le recours au matériel de prise se poursuit en 1945, sous ses deux formes : des approches locales de nature artisanale, portant sur tous les types de matériel, et des approches centralisées. Au printemps 1945, ces deux voies se croisent dans une approche expérimentale portant des engins lance-fusées allemands, les *Nebelwerfer*, employés contre les poches allemandes du Médoc et de Charente-maritime.

Le recours à la récupération ne cesse pas avec la fin des hostilités, en particulier en Allemagne. Après mai 1945, au regard des sources conservées, il n'est toutefois pas aisé de faire une distinction systématique entre les récupérations nouvelles et des redistributions de matériels précédemment récupérés puis reconditionnés. Il est vraisemblable que les processus de récupération sont allés en s'amenuisant après 1946, au fur et à mesure du redémarrage de l'industrie d'armement française et de l'épuisement des gisements allemands. Au début des années 1950, le ré-usinage d'obus allemands de 105 mm est encore signalé au sein des Forges de la Marine de Guérigny (Nièvre)⁸⁶, ce qui témoigne d'une attention pérenne accordée aux munitions allemandes héritées de la Seconde guerre mondiale.

Parallèlement, le second semestre 1945 voit l'enclenchement de la récupération puis du réemploi en France d'équipements industriels tirés des usines allemandes. Ce mouvement s'inscrit dans la politique d'occupation et de réparation de l'après-guerre. Il sort du champ du programme de réarmement français de 1944-1945. Entre-temps, le recours à la récupération a connu de nouveaux rebondissements en Indochine, avec du matériel japonais cette fois-ci...

De la récupération à l'expérimentation : les Nebelwerfer du front de l'Atlantique

Parmi les divers armements de prise employés sur les fronts de l'Atlantique, il convient de relever la

exil, histoire et mémoire, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005, p. 19-20.

84 : SHD Terre, cote 13 P 80 : Bataillon Claverie, compte-rendu au Colonel Carnot, 14 septembre 1944 ; Compagnie Doussy, compte-rendu au Colonel Carnot, 5 octobre 1944.

85 : Braueur, *op. cit.*, p. 26.

86 : Berthiau Jean-André, *Les Forges de la Chaussade à Guérigny – Un établissement de la marine militaire au cœur de la France*, Camosine, 2009, p. 93.

présence de roquettes allemandes, tirées depuis des rampes placées au sol ou depuis des lanceurs multitubes dénommés *Nebelwerfer*. Ces armes sont alors inédites au sein de l'armée française et, à l'époque, encore peu employées par les forces terrestres anglo-américaines (contrairement à la *Wehrmacht* ou à l'Armée rouge). Employées en petit nombre au printemps 1945 devant les poches du Médoc, de Royan et de La Rochelle, ces armes n'ont pas changé le cours des événements militaires. Elles témoignent néanmoins d'une approche conduisant de la récupération à l'expérimentation, qui fait l'objet d'un développement détaillé dans l'annexe 4.08.

Les combattants français des fronts de l'Atlantique découvrent initialement ces roquettes à leurs dépens, employées par les garnisons allemandes, à une période où l'apparition des V1 et V2 a généré un flot de rumeurs. Celles-ci laissent néanmoins progressivement la place à des renseignements plus objectifs. Au début de l'année 1945, l'état-major des FFO, en quête de solutions pour renforcer son artillerie, porte son attention sur les roquettes abandonnées en France par la *Wehrmacht*. Le 10 mars 1945, le général de Larminat sollicite la mise à sa disposition de l'ensemble des matériels correspondant récupérés en France⁸⁷. L'EMGG donne son aval très rapidement. Non sans un certain optimisme, il est en effet pensé que « ces bombes constitueront avec les mortiers de 81 mm la véritable artillerie d'accompagnement des régiments [pour] appuyer par leurs effets la progression des groupes d'attaque »⁸⁸.

Cet intérêt repose en grande partie sur un seul homme : le colonel Maurice Manuel, qui s'était déjà intéressé aux roquettes allemandes abandonnées en Tunisie en 1943. Affecté à l'état-major des FFO au début du mois de mars, Maurice Manuel ne lésine pas en besogne. Le temps est alors compté, à moins d'un mois de la date escomptée de déclenchement de l'attaque de Royan (15 avril). Dans un délai qui n'excède pas 45 jours, le colonel Manuel déploie une large activité, dont le spectre embrasse les différents champs d'un processus de recherche et développement, suivi d'une immédiate mise en pratique. Il dispose d'un environnement favorable. Outre un plein appui du général de Larminat, il convient de souligner le profil du colonel Alfred Jacobson commandant l'artillerie des FFO : cet officier de réserve est un ingénieur issu de l'École centrale des Arts et Manufactures (devenue l'actuelle École centrale de Paris).

Cette activité peut être divisée en tâches menées de front : documentation, repérage et inventaire des matériels, organisation de leur transport, essais techniques (établissement de tables de tirs, test de dispositifs de lancement et de mise à feu), formation de servants... Dès le 17 mars, Maurice Manuel adresse des demandes de livraison de stocks de projectiles répertoriés par ses soins. Un centre d'expérimentation et d'instruction est ouvert le 14 mars à Saint-Seurin-d'Uzet (Charente maritime) : de la mi-mars au 10 avril, des pelotons de tirs sont formés au sein de neuf unités (dont six pelotons pour le seul 18^e Régiment de Chasseurs à Cheval).

Le processus de récupération de roquettes enclenché par le colonel Manuel n'est nullement anecdotique. Les données conservées permettent de recenser au moins 10 745 bombes-fusées livrées aux FFO. Au regard du poids de chaque catégorie de projectile, l'ensemble représente quelque 1 300 tonnes de fret, soit l'équivalent de 40 chars *Sherman* contemporains. L'acheminement de ces munitions vers les FFO requiert une logistique assez conséquente, que seul l'aval du ministère de la Guerre autorise. Au regard des données conservées, au moins vingt envois ferroviaires sont mentionnés entre le 20 mars et le 11 avril. La Normandie a fourni près des trois quarts des projectiles récupérés. Les lanceurs multitubes mobiles sont restés rares. Divers engins ont été repérés en Normandie et envoyés en réparation à l'armurerie de Ruelle. De cet ensemble, les données conservées permettent d'attester la reconstitution puis l'emploi d'au moins dix lanceurs multitubes. Le colonel Manuel a bien évidemment porté son attention sur les blindés armés de tels tubes (*Panzerwerfer 42*) mais aucun engin fonctionnel n'a pu être obtenu avant la mi-avril. La démarche globale engagée par le colonel Manuel est modélisée sur la figure 19.11, sachant qu'elle a permis un accès à une technologie nouvelle pour l'armée française.

Le 14 avril 1945, les pelotons de tirs formés à Saint-Seurin-d'Uzet sont engagés en appui des forces

87 : SHD Terre, cote 10 P 394 : Lettre n° 841 EM/3-4 du Général de Larminat au ministre de la Guerre, 10 mars 1945.

88 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, ordre d'opérations n° 7, 8 avril 1945.

d'attaque de Royan et de la Pointe de Grave. Les *Nebelwerfer* entrent à nouveau en action lors de l'assaut de l'île d'Oléron, le 30 avril. Un lanceur est d'ailleurs débarqué sur l'île au cours de la nuit puis engagé le 1^{er} mai au matin. Enfin, le 5 mai, des tirs sont menés devant La Rochelle. Ces engagements donnent lieu à plusieurs rapports et analyses, détaillés dans l'annexe 4.08. Ils soulignent des écueils techniques nombreux, tels que, pour les roquettes tirées depuis des caisses au sol, une mise en batterie complexe et des résultats aléatoires. L'expérimentation engagée par le colonel Menuel, entre Système D et processus de développement, ouvre cependant des perspectives d'avenir. Un rapport souligne à juste titre le changement de paradigme introduit par les roquettes, prémices des missiles ultérieurs :

« Il est hors de doute que des perfectionnements successifs augmenteront dans l'avenir le champ d'emploi de ces projectiles. Les procédés de propulsion par fusée sont de plus en plus employés dans les armes modernes, notamment dans les engins V1 et V2 et dans les avions à réaction [...]. Les résultats déjà obtenus par les bombes-fusées laissent présager, pour l'avenir, un développement considérable de ces engins, dont l'importance et le champ d'action se développent chaque jour. Il importe que la France ne se laisse pas distancer dans l'étude et la réalisation de ces matériels nouveaux qui peuvent modifier considérablement la physionomie de la guerre future⁸⁹. »

Le mérite de la mise en œuvre de ces armes dans le Sud-ouest revient indéniablement au colonel Maurice Menuel. Celui-ci ne connaît cependant que brièvement les fruits de ses efforts. Mortellement blessé le 15 avril, alors qu'il recherchait des emplacements de tir aux abords de Royan, il est décédé le 19 avril.

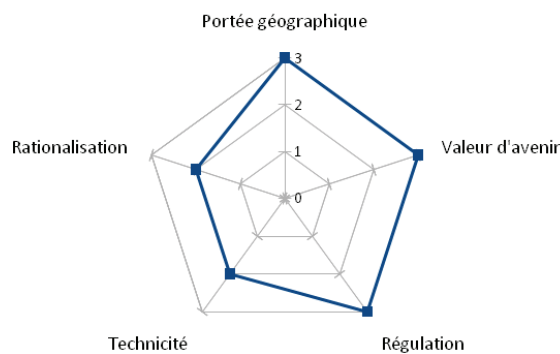


Figure 19.11 : La démarche intégrée et expérimentale du colonel Menuel au sujet des *Nebelwerfer* et autres bombes-fusées

Les ex-poches de l'Atlantique : un nouveau terrain pour la récupération

Une fois les poches de l'Atlantique occupées, les unités françaises s'y sont servies de façon plus ou moins coordonnée. A titre d'exemple, à Lorient, l'état-major de la 19^e DI entreprend de compléter l'équipement de la division en prélevant au sein de l'ex-poche onze canons anti-char, 23 canons anti-aériens, 2 800 fusils allemands Mauser, 40 fusils-mitrailleurs français modèle 24/29, 19 mitrailleuses allemandes, 37 mitrailleuses françaises Hotchkiss, du matériel téléphonique allemand, 25 cuisines roulantes, ainsi qu'une part non précisée des 281 véhicules trouvés sur place⁹⁰. Il en va probablement de même à Saint-Nazaire, concernant la 25^e DI, sachant toutefois que son rééquipement en matériel français homogène, neuf ou révisé, intervient dès le mois de juin.

De part et d'autre de la Gironde, un important matériel est également collecté. Plusieurs unités

89 : SHD Terre, cote 10 P 403 : DAAtl, rapport sur les bombes-fusées de fabrication allemande, 4 juillet 1945.

90 : SHD Terre, cote 10 P 449 : 19^e DI, rapport n° 4 360/4/45 sur les prises de guerre réalisées dans la poche de Lorient, 25 juin 1945. Le sort d'un char B1bis et de quatre canons automoteurs de 47 mm sur châssis chenillé Renault n'est pas précisé.

s'approprient du matériel, qui des armes individuelles, qui une automitrailleuse (un cas dans la Pointe de Grave), qui une batterie d'artillerie (le 50^e RI s'octroie ainsi six canons)⁹¹. Ce réemploi porte sur tous les domaines, y compris l'habillement, à l'image d'un témoignage publié en 1989 et relatif au 34^e RI landais :

« L'hiver 1944 nous trouva devant la poche du Médoc sur le front Atlantique [...]. Nous perçûmes un casque et une tenue kaki à molletières, pas de capotes, une simple couverture sur le dos pour les interminables gardes de nuit [...]. En avril 1945, vient le jour de l'attaque du réduit du Verdon. Après notre lutte acharnée, nous sortîmes des combats à demi-nus et en loques ; déjà des culottes nous avions fait des shorts. Le général de Gaulle vint spécialement en avion pour inspecter et féliciter les unités engagées dans ces combats. Ma section put tout juste présenter 4 ou 5 hommes, tant nous étions en lambeaux.

Un seul secours fut de dépouiller les prisonniers que nous avons faits, pour nous équiper : soit en kaki clair de l'*Afrikakorps*, en gris de la *Wehrmacht* ou bleu de la marine du *Reich*. Toujours fin avril 1945, les rescapés du régiment montèrent pour attaquer la poche de Saint-Nazaire qui ne s'était pas rendue. Chemin faisant, l'ennemi capitula. Le colonel Baril, commandant le 34^e, nous réunit dans une vaste prairie près de Saint-Nazaire à Saint-Nicolas-de-Redon et annonça l'arrivée imminente, pour son régiment, des paquetages tant attendus.

Nous n'en avons jamais vu la couleur [...]. Une chance nous restait : les stocks de la *Kriegsmarine* dans [les] blockhaus de Saint-Nazaire. Nous fûmes enfin équipés uniformément en marins allemands, tenue complète bleue, havresac, bidon, toile de tente camouflée, fusil, cartouchière, baïonnette, tout sauf le casque qui était français. Nous étions quand même des soldats de la France. C'est ainsi que nous embarquâmes un beau matin de Montoir-en-Bretagne en direction de l'Alsace où nous avons débarqué en tenue de la *Kriegsmarine*. Les Alsaciens en avaient bien vu d'autres pendant ces quatre tragiques dernières années, mais sûrement pas un régiment de fusiliers marins allemands, le nôtre⁹². »

Des récupérations relancées en Allemagne

Aux récupérations directes et locales s'ajoute la poursuite d'un processus centralisé de récupération, mené sous l'égide de l'ensemble des directions techniques de l'EMGG. A titre d'exemple, la 1^{re} DI, affectée en Allemagne, engage dès mai la collecte d'équipements et de matériels expédiés vers la France, tels que 60 000 collections de vêtements de la *Wehrmacht*, des lots de pneus et un train de 41 wagons de matériel d'aviation⁹³.

Les petits équipements et les véhicules utilitaires font également partie du spectre des prospections, ce qui a conduit à des dotations hybrides, illustrées, entre autres exemples, par le 23^e RI créé en Alsace puis affecté en Allemagne. Au début du mois d'octobre 1945, outre un armement quasi-exclusivement allemand réuni dès le printemps précédent (dont une batterie de six canons anti-char de 75 mm), le 23^e RI est habillé sur une base française (65 % des 68 295 effets recensés) et américaine (31 %), avec néanmoins 3 000 guêtres allemandes (4 %). A l'inverse, l'équipement individuel (sacs, musettes, gamelles, couverts, cartouchières, bretelles de fusil...) est essentiellement allemand (91 % des 24 907 effets recensés). Le matériel de campement est français mais les treize cuisines roulantes du régiment sont allemandes. Il en va de même au sein du parc roulant : 26 voitures allemandes parmi 39, dix camionnettes allemandes sur seize, sept camions allemands sur 21 (les quatorze autres sont des camions Renault perçus neufs), ainsi qu'un tracteur allemand (19 motos s'y ajoutent mais leur origine n'est pas précisée). Quant au matériel de transmission, limité à des moyens filaires, il se répartit entre neufs standards téléphoniques américains, 28

91 : Fred, *op. cit.*, p. 289. Il s'agit de quatre canons de 75 mm belges, de type indéterminés, et de deux pièces françaises de 105 mm modèle 1913.

SHD Terre, cote 12 P 1 : Demi-Brigade de l'Atlantique, compagnie anti-chars, état des véhicules, 17 mai 1945.

92 : Jolit *et al.*, *op. cit.*, p. 458.

93 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

appareils téléphoniques de même origine et 41 postes téléphoniques allemands⁹⁴.

En matière d'artillerie, de nouvelles récupérations sont également vraisemblables en Allemagne mais il convient de rester vigilant, compte tenu des multiples redistributions opérées après mai 1945. La fin des opérations voit en effet le reversement de nombreuses pièces d'artillerie de prise, telles celles du 12^e RA, du 20^e RA ou du 196^e RA, pour ne citer que quelques unités des ex-fronts de l'Atlantique. Une part de ce matériel est mis au rebut (les modèles trop anciens ou trop exotiques : pièces soviétiques, italiennes, belges, tchèques...). D'autres sont redistribuées, avec des situations bien documentées au sein de la 23^e DI. D'une façon générale, en l'état des sources conservées, il n'est pas possible d'établir si le stock global de pièces allemandes modernes (canons anti-char de 75 mm et obusiers de 105 mm) s'accroît substantiellement ou non au cours du second semestre 1945. Il convient enfin d'évoquer le réemploi de *Panzerschreck*, équivalent allemand des bazookas, signalé au sein de la 36^e DI en juillet 1945⁹⁵.

Le cas des engins blindés

Le réemploi de blindés de prise se poursuit après le 8 mai, ainsi que l'attestent les conditions d'équipement de la nouvelle 3^e DB au cours de second semestre 1945. Outre les divers blindés allemands de l'*Escadron FFI Besnier*, précédemment employés sur le front de Saint-Nazaire, cette division perçoit un ensemble de blindés et de véhicules allemands : au moins neuf chars *Panther*, dix canons d'assaut *Sturmgeschütz III* et de l'ordre de vingt-quatre tracteurs d'artillerie semi-chenillés. L'affectation de chars *Panther* est connue au sein d'au moins deux régiments : le 6^e Régiment de Cuirassiers (au sein de la 3^e DB) et le 503^e Régiment de Chars de Combat (recréé en 1946). Les fonds conservés ne permettent toutefois pas d'affirmer s'il s'agit d'engins récupérés en Allemagne. Il pourrait tout autant s'agir, au moins pour partie, de matériels récupérés dans le dépôt normand de Trun, lors de son passage sous contrôle français.

En matière de chars d'origine française, quelques récupérations se poursuivent, à l'image d'un char B1bis trouvé au sein de la poche de Lorient. Un lot supplémentaire de chars légers Hotchkiss H39 fait son apparition : 17 engins sont signalés au 12^e Régiment de Chasseurs (1^{re} DI) en avril 1946, sachant que cette unité n'en détenait pas avant l'été 1945⁹⁶. Les fonds conservés ne permettent pas d'établir s'il s'agit de nouvelles récupérations ou du matériel précédemment en dotation au 12^e Régiment de Dragons (14^e DI). Un autre lot de chars français est signalé à partir de mai 1946 au sein du 11^e Régiment de Chasseurs (3^e DB) ; il s'agit cependant des chars précédemment en dotation au 18^e Régiment de Dragons (10^e DI), dissous en avril 1946⁹⁷.

Pour clore ce chapitre, il convient d'évoquer la récupération de chars supplémentaires, durant l'automne 1945... en Indochine. Le corps expéditionnaire envoyé sur place ne dispose guère que du matériel blindé américain déjà usé de la 2^e DB. Certaines unités débarquent sans matériel, dont le 9^e Régiment de Dragons en novembre 1945. Des livraisons ne sont effectuées qu'au compte-goutte depuis la métropole. Faute d'autres ressources, outre divers engins français récupérés localement, les forces françaises ont eu recours au matériel nippon trouvé sur place, dont plusieurs chars légers⁹⁸.

94 : SHD Terre, cote 12 P 6 : 23^e RI, état du matériel, 4 octobre 1945.

95 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 juillet 1945.

96 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Journal de marche du 12^e Régiment de Chasseurs à Cheval ; Procès-verbal de dissolution du 12^e Régiment de Chasseurs à Cheval, 30 avril 1946.

97 : Michalon, *op. cit.*, p. 459 et 493. Cette source est assez évasive. Par exemple, elle dénomme les chars du 18^e Dragons tantôt en tant que chars Renault R35, tantôt en tant que chars Hotchkiss H39.

98 : Bodin Michel, « La cavalerie en Indochine, 1945-1954 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 225, p. 63-79.

Chapitre 20 - Un bilan ambivalent

L'intérêt allié pour un réarmement français prend fin avec la clôture de la guerre en Europe. Les tensions franco-alliées évoquées au chapitre 6 n'ont évidemment rien arrangé : à la suspension des livraisons prononcée dès la fin du mois d'avril par le SHAEF succède l'embargo américain décrété en juin. Les livraisons américaines se sont cantonnées à l'équipement partiel de neuf régiments d'infanterie, trois groupes d'artillerie, trois escadrons blindés et diverses petites unités.

Les unités réarmées en Afrique du Nord en 1943 avaient bénéficié d'arrivées concentrées de matériels américains, sous la forme de convois maritimes dédiés. Ce schéma ne s'est pas répété en métropole. En dehors des bataillons de sécurité pris en charge par les Alliés au titre du programme des effectifs libérés du SHAEF, aucune unité française métropolitaine n'a été pleinement équipée en une fois. De plus, contrairement aux divisions rééquipées en Afrique du Nord en 1943-1944, le processus n'est jamais pleinement parvenu à son terme. Les livraisons de matériels britanniques ou français, neufs ou reconditionnés, se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année 1945, c'est-à-dire jusqu'à la décision de dissoudre ou de recomposer l'ensemble des grandes unités créées depuis l'automne 1944.

Les affectations de matériels ont été étalées dans le temps, au fil des transferts de lots britanniques, au gré des inspections de la *Rearmament Division* du SHAEF et au rythme des sorties d'usines françaises. Loin d'avoir donné lieu à un changement soudain de la physionomie des unités concernées, le réarmement a pris la forme d'une transition graduelle et mouvante, rythmée par des dotations, des reversements et des échanges entre unités... Le fait est particulièrement observable en ce qui concerne les blindés et les pièces d'artillerie. La transition a aussi bien porté sur la nature des matériels que sur leur mode d'obtention : le Système D de l'automne 1944 a graduellement laissé la place à une gestion centralisée.

La situation atteinte au début de l'été 1945 est suffisamment documentée pour autoriser une analyse des résultats matériels à l'échelle des principales divisions créées depuis l'automne 1944. Il convient d'appréhender un processus étalé sur plusieurs mois, mêlant des provenances américaines, britanniques, françaises et de prise. La perspective de l'après-guerre implique par ailleurs de s'interroger sur la valeur d'avenir des équipements réunis, tout en considérant les derniers feux du Système D.

L'équipement des nouvelles divisions à la fin du printemps 1945

A la fin du printemps 1945, seules trois divisions ont partiellement perçu du matériel américain : les 1^{re}, 10^e et 36^e DI. Les cinq autres divisions d'infanterie métropolitaines créées au fil des mois affichent des degrés d'avancement matériel divers. La 3^e DB n'en est encore qu'aux prémices de sa mise sur pied, tandis que les deux divisions coloniales destinées à l'Extrême-Orient sont dans une situation d'impasse conduisant dès l'été à la décision de leur dissolution (2^e DCEO) ou de leur transformation (1^{re} DCEO). Quant aux deux nouvelles divisions dont la création est annoncée en juillet 1945 (24^e DAP et 29^e DI), leur dotation matérielle va se limiter aux seules ressources amenées par les unités réunies à cette occasion.

En ce qui concerne le matériel lourd (artillerie et blindés), chaque division est un cas à part, du fait des vicissitudes de la mise en œuvre du programme du 30 novembre 1944. En matière de blindés, comme le montre la figure 20.01, qui récapitule la situation observée au début de l'été 1945 au regard de la dotation des divisions d'infanterie américaines, le compte est loin d'y être. Les dotations restent limitées, voire absentes, et disparates. Concernant l'artillerie, l'EMGG a envisagé un alignement des dotations divisionnaires sur une situation proche de celle de 1939 : pour chaque division, trois groupes de douze canons de calibre 75 mm, un groupe de calibre plus élevé et dix-huit mortiers de 120 mm (à raison de six par régiment d'infanterie)². La figure 20.02, qui récapitule les dotations d'artillerie des nouvelles divisions au

2 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

second semestre 1945, montre que ce modèle n'est approché qu'au sein de quatre divisions.

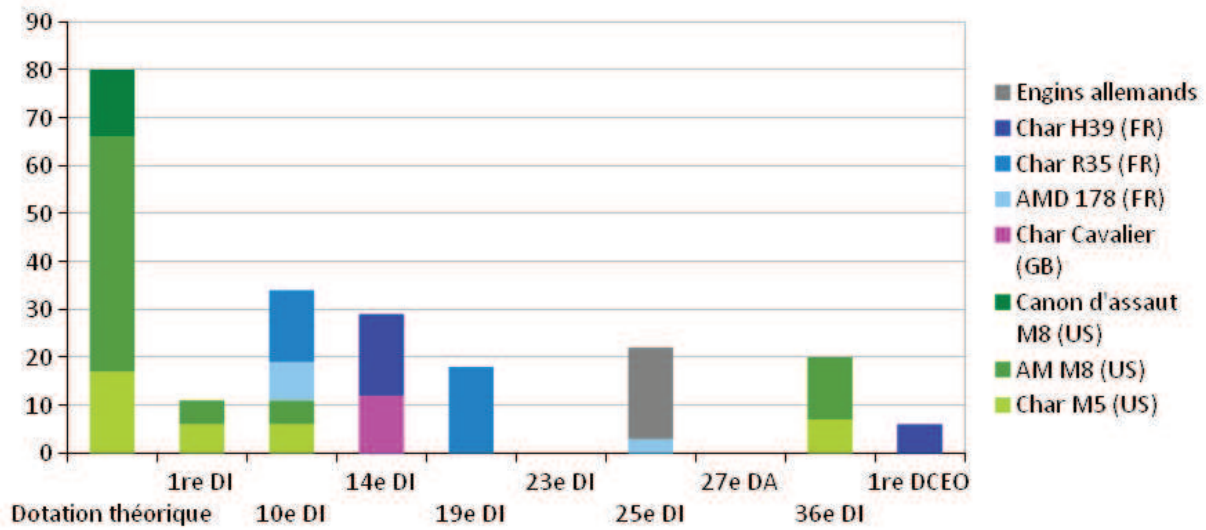


Figure 20.01 : Dotation des divisions d'infanterie en chars et automitrailleuses d'origine allemande, française (FR), américaine (US) ou britannique (GB), au début de l'été 1945.

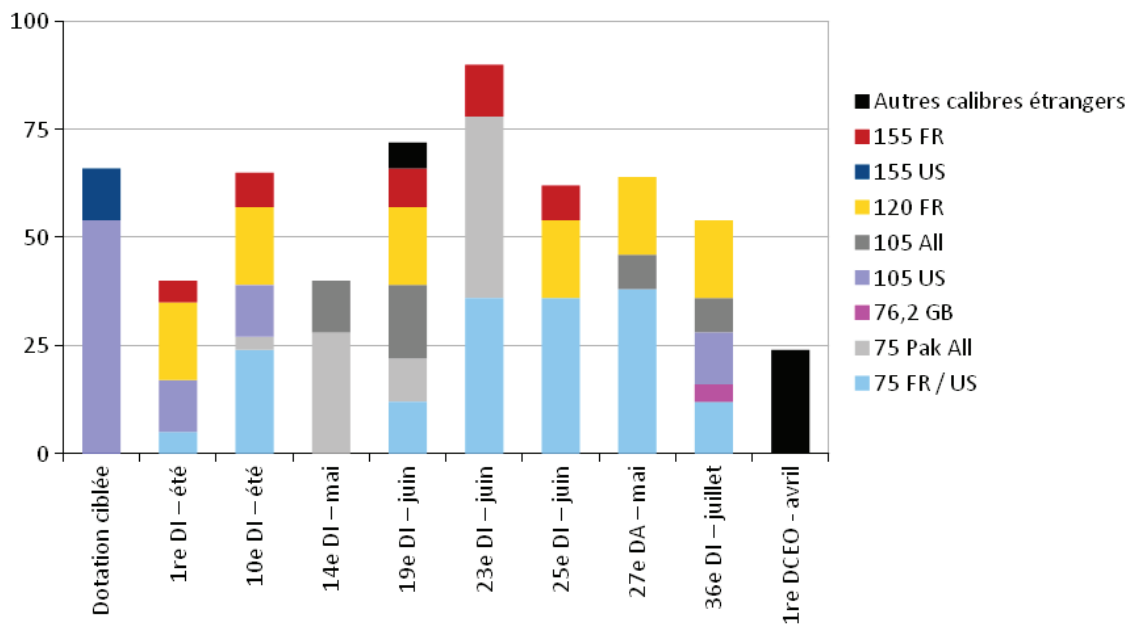


Figure 20.02 : Dotation en artillerie des divisions d'infanterie de 1945. Calibres exprimés en mm et déclinés selon l'origine : allemande (All), française (FR), britannique (GB), américaine (US) ou autre.

Un processus long

Pour la plupart des unités concernées, le réarmement a pris la forme d'un processus de plusieurs mois. Dans bien des cas, l'équipement des unités a consisté en une accumulation de dotations partielles

successives, où se sont mêlées les provenances. En outre, le provisoire est souvent, et par défaut, devenu définitif. Entre autres exemples, le 18^e Régiment de Dragons, l'unité de reconnaissance de la 10^e DI, et le 20^e RA, le régiment d'artillerie de la 25^e DI, en offrent l'illustration.

Le 18^e Régiment de Dragons ne prend possession de ses premiers engins blindés que le 3 décembre. Il s'agit de chars Renault R35 de récupération. Dix autres suivent en février, ainsi que neuf automitrailleuses françaises Panhard AMD 178 de prise, diversement armées. Cette première dotation, censée n'être que provisoire, permet d'engager l'instruction. Comme le montre la figure 20.03, du matériel américain ne parvient qu'en avril : six chars M5, cinq automitrailleuses M8 et cinq *half-tracks*. L'unité n'en reçoit plus par la suite et conserve ses engins de récupération. L'essentiel de son équipement repose alors sur des chenillettes britanniques livrées en février et mars. L'étalement temporel est également de mise pour d'autres matériels : le régiment ne reçoit ses mortiers que le 10 mai (27 mortiers de 81 mm) puis un équipement radio portatif que le 18 mai (43 postes)³.

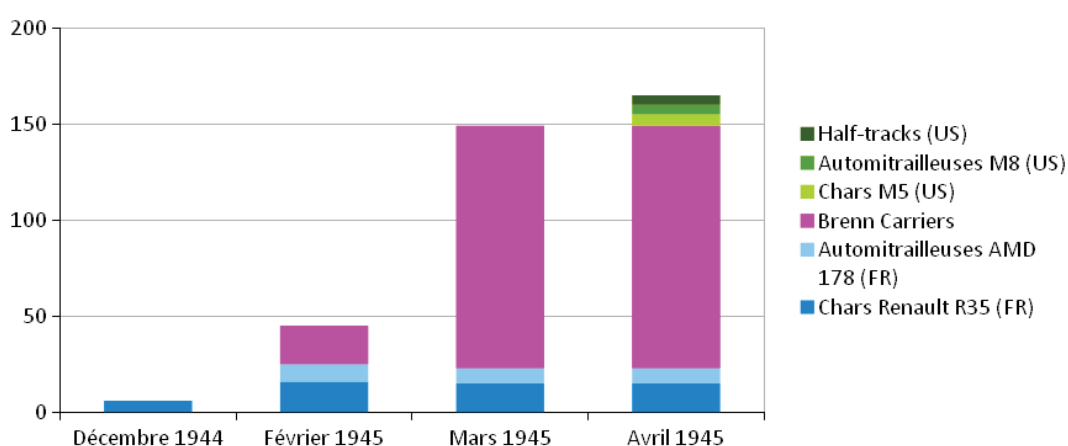


Figure 20.03 : Evolution de la dotation du 18^e Régiment de Dragons en engins blindés d'origine française (FR), américaine (US) ou britannique (GB).

Sur le front de Saint-Nazaire, l'équipement du 20^e RA donne lieu à une juxtaposition de matériels perçus par divers canaux : diverses pièces allemandes récupérées par des voies décentralisées, huit canons américains livrés par la 94^e DI US, un lot de canons allemands livrés par le 12^e Groupe d'armées US. La figure 20.04 montre une sensible montée en puissance au fil des mois : de six pièces en décembre, le régiment est passé à 44 en mai. Cette accumulation de matériels variés ne dure toutefois pas. Entre mai et juillet 1945, le régiment connaît un renouvellement complet de sa dotation, avec un alignement sur des pièces de 75 et 155 mm provenant de récupération ou des stocks d'Afrique du Nord.

Certains matériels ont transité par plusieurs unités successives. L'annexe 4.08 détaille le cas d'un lot de canons italiens, dont la présence est détectable au fil des mois au sein de cinq divisions et commandements. Cette même annexe évoque un flux de canons de la 10^e DI vers d'autres unités. Compte tenu du manque d'équipements en bon état, ces transferts n'ont pas nécessairement été opérés de bonne grâce. Les fonds de la 36^e DI attestent par exemple la vaine attente de huit canons français Schneider modèle 1917 de 155 mm en raison de « l'opposition du 20^e RA [de la 25^e DI] qui doit les livrer » : le matériel est rare et chaque unité a cherché à conserver le sien⁴.

3 : SHD Terre, cote 12 P 110 : Journal de marches du 18^e Régiment de Dragons.

SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

4 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 juillet 1945.

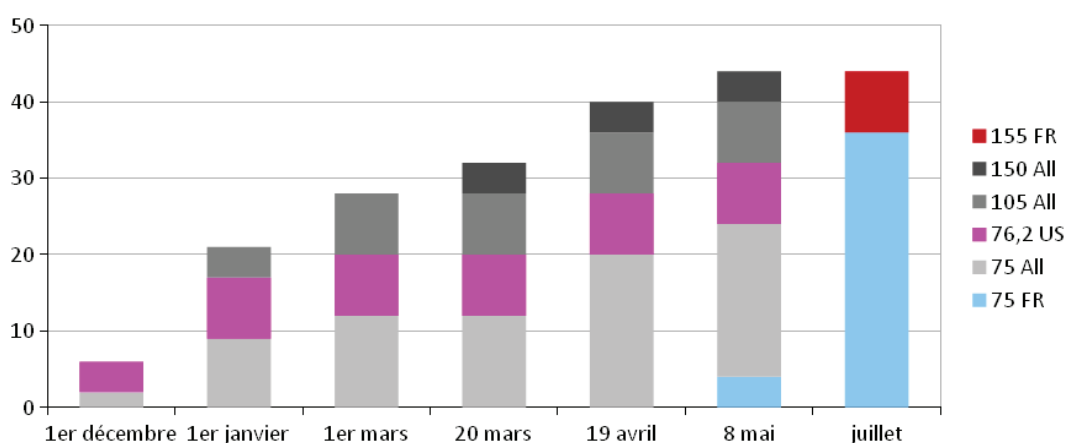


Figure 20.04 : Evolution de la dotation en pièces d'artillerie du 20^e Régiment d'artillerie. Calibres exprimés en mm et déclinés selon l'origine : allemande (All), française (FR) ou américaine (US).

Les 1^{re}, 10^e et 36^e DI

Si l'équipement individuel américain reçu par ces trois divisions est à peu près complet, il n'en va pas de même pour le reste de leur dotation. Le matériel des services et du génie reste largement incomplet, tandis que les véhicules blindés ont été remplacés, faute de mieux, par des chenillettes britanniques et, plus ponctuellement, par quelques blindés français de récupération. Les livraisons britanniques et la relance industrielle française ont permis une dotation en véhicules quantitativement satisfaisante.

Quant à l'artillerie, hormis les douze obusiers américains de 105 mm reçus par chaque division, elle repose sur des pièces françaises de 75 mm modèle 1897 et de 155 mm modèle 1917, ainsi que sur des obusiers allemands de 105 mm (cas de la 36^e DI). Les données conservées au sujet des 10^e et 36^e DI permettent de restituer la dynamique temporelle de ces dotations. La 10^e DI a précocement disposé d'une pleine dotation, avec, en février 1945, quelque 73 pièces de calibre supérieur ou égal à 75 mm. A l'inverse, la 36^e DI est restée chroniquement déficitaire en artillerie tout au long de son existence (voir les figures 20.05 et 20.06). La 1^{re} DI, moins bien documentée, semble avoir suivi le même voie. En juillet 1945, le 24^e RI (36^e DI) n'atteint que 32 pièces, tandis que le 15^e RA (1^{re} DI) plafonne au voisinage de 25 pièces de calibre 75 mm ou supérieur. Au 15^e RA, faute de mieux, l'un des groupes a d'ailleurs été équipé avec des pièces anti-char britanniques de calibre 57 mm. En décembre 1945, au fil de redistributions, les parcs des 15^e et 24^e RA se limitent à 16 et 32 pièces de calibre 75 mm ou supérieur : le compte est loin d'y être⁵ !

Au final, les 1^{re}, 10^e et 36^e DI sont loin d'avoisiner les standards alliés. Seules les 1^{re} et 10^e DI connaissent un emploi opérationnel avant le 8 mai 1945. Dans le cas de la 10^e DI, division considérée comme la plus avancée, il n'y a pas eu d'engagement en tant que grande unité de manœuvre mais un emploi dissocié de deux régiments d'infanterie et du régiment d'artillerie divisionnaire devant Royan, La Rochelle et dans le Médoc (voir l'annexe 2.03). Quant à la 1^{re} DI, elle a rejoint la 1^{re} Armée en Allemagne le 2 mai, malgré de fortes réticences du SHAEF. La 1^{re} DI y a assuré la fonction initialement envisagée pour les bataillons de sécurité du programme des effectifs libérés du SHAEF : la protection des voies de communication et la sécurisation des arrières des divisions de première ligne (voir l'annexe 2.02).

5: SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, état d'armement n° 1 682/4, 11 décembre 1945.

SHD Terre, cote 11 P 181 : 36^e Division d'infanterie, état d'armement, 12 décembre 1945.

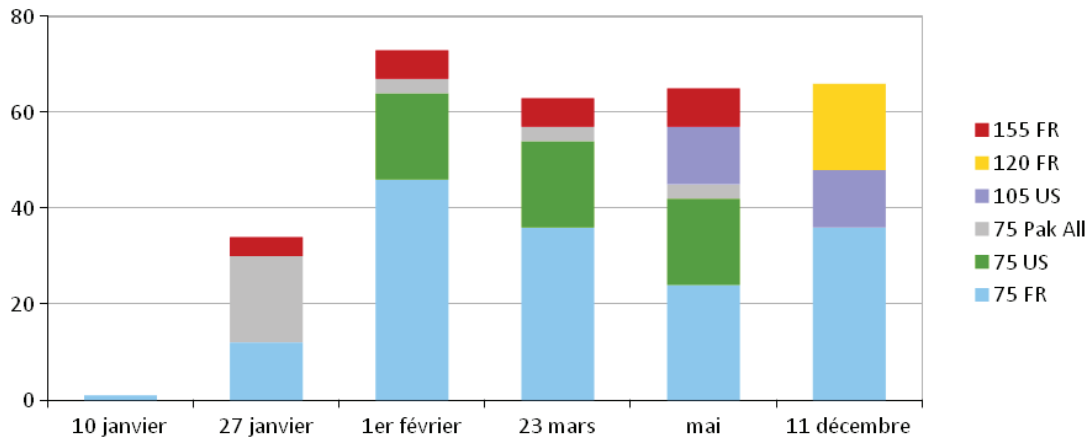


Figure 20.05 : Evolution de la dotation en pièces d'artillerie de la 10^e DI. Calibres exprimés en mm et déclinés selon l'origine : allemande (All), française (FR) ou américaine (US).

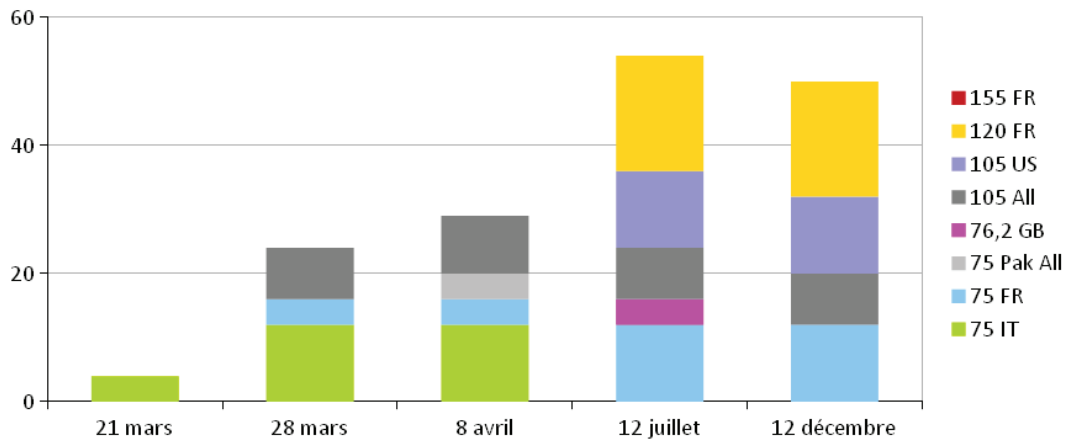


Figure 20.06 : Evolution de la dotation en pièces d'artillerie de la 36^e DI. Calibres exprimés en mm et déclinés selon l'origine : allemande (All), française (FR), britannique (GB), italienne (IT) ou américaine (US).

Les divisions engagées sur les fronts secondaires

A la date du 8 mai, les 19^e et 25^e DI ne disposent encore que d'un armement et de parcs roulants de fortune, hérités des formations FFI de l'automne 1944. A l'inverse, les composantes de la 23^e DI et la 27^e DA se distinguent par un équipement déjà foncièrement amélioré.

Le 8 mai, les composantes de la 23^e DI ne sont pas encore réunies. Leur regroupement et leur réorganisation ne sont opérés qu'en juin, à partir des forces jusqu'alors engagées dans le Sud-ouest. Néanmoins, la 23^e DI dispose dès mai d'une dotation matérielle complète et, surtout, homogène. Cette situation est en apparence paradoxale, dans la mesure où la 23^e DI est la dernière division métropolitaine à avoir fait l'objet d'une décision de création au début de l'année 1945, qui plus est « hors plan », avec un équipement à réaliser « avec des ressources françaises au fur et à mesure des sorties de fabrication ou des

ressources dégagées par l'équipement des [autres] divisions »⁶. Paradoxalement, cette configuration, déconnectée de l'attente de livraisons alliées, a facilité un avancement assez rapide.

L'équipement de la division s'appuie sur les ressources françaises affectées au Détachement d'armée de l'Atlantique, en vue de l'attaque de Royan, jugée prioritaire par le gouvernement. A la mi-février, la 23^e DI figure au troisième rang des priorités d'équipement, devant quatre des huit divisions métropolitaines du plan du 30 novembre⁷. Dans ce contexte, les régiments désignés pour la 23^e DI perçoivent effectivement des lots conséquents : quelque 15 200 armes individuelles neuves, plus d'un millier d'armes automatiques et de 600 mortiers⁸. Parallèlement, avant le 15 avril 1945, le Détachement d'armée de l'Atlantique bénéficie de l'attribution d'au moins 66 canons de calibre supérieur ou égal à 75 mm et de plus de 400 chenillettes. De nouveaux transferts de pièces d'artillerie interviennent en mai. La dotation de la 23^e DI repose sur ce gisement : au cours de l'été, la 23^e DI est l'une des divisions les mieux dotée en artillerie, avec 90 pièces de calibre 75 mm ou supérieur (voir la figure 20.07).

La 27^e DA connaît une situation voisine de la 23^e DI, bien que n'ayant pas bénéficié de livraisons de lots complets d'armes individuelles françaises neuves. L'état-major de la 1^{re} Armée a veillé à sa dotation prioritaire en matériel d'artillerie de montagne, à partir des stocks français conservés en Afrique du Nord (transfert de 53 canons de 75 mm de montagne). Parallèlement, l'état-major de la 14^e Région militaire a mobilisé l'essentiel de ses ressources matérielles au profit de la division alpine, à l'image de quelque 1 800 véhicules déjà fournis à la fin du mois de janvier 1945 (voir l'annexe 2.09). Ce matériel permet à la division de mener une série d'actions offensives successives de mars à mai 1945, dans les différentes vallées frontalières. La division n'est cependant pas à même de conduire simultanément plusieurs efforts : le lancement de chaque nouvelle opération a impliqué l'arrêt de l'opération précédente et le transfert d'une vallée à l'autre de la majeure partie des moyens d'artillerie.

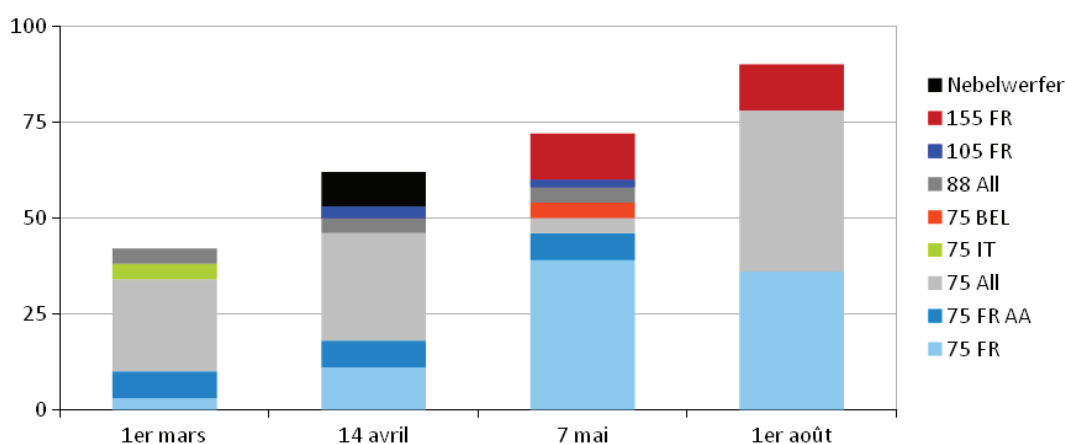


Figure 20.07 : Evolution de la dotation en pièces d'artillerie de la 23^e DI. Calibres exprimés en mm et déclinés selon l'origine : allemande (All), belge (BEL), française (FR), britannique (GB), italienne (IT) ou américaine (US). Parmi les pièces de 75 mm françaises figurent des canons anti-aériens (75 FR AA).

Après l'automne 1944, la dotation matérielle des 19^e et 25^e DI n'a évolué que par l'octroi d'armes de prise. Le matériel allemand est fréquemment prédominant, aux côtés d'armes britanniques, héritées des parachutages de 1944. Dans le cas de la 19^e DI, en avril 1945, le stock de fusils se compose par exemple de 40 % d'armes allemandes, de 40 % d'armes anglaises et de 20 % d'armes françaises, tandis que les fusils-

6 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1, 22 janvier 1945.

7 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

8 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Collection de bordereaux de livraison d'armement aux FFO.

mitrailleurs sont principalement britanniques ou allemands. L'artillerie des deux divisions repose quasiment exclusivement sur des pièces de prise (voir les annexes 2.05 et 2.08). Enfin, en matière de blindés, ces deux divisions illustrent les voies empruntées pour un équipement par récupération : chars Renault R35 de la 19^e DI issus d'une récupération centralisée, blindés allemands de la 25^e DI réunis par l'*Escadron Besnier* de façon décentralisée (voir le chapitre 19). Dans ce cadre, un rapport sur l'artillerie de la 19^e DI résume amplement les capacités opérationnelles de ces deux divisions :

« [L'artillerie divisionnaire] est extrêmement pauvre en moyens autos ; elle est incapable de se déplacer et d'assurer par elle-même son ravitaillement en munitions. Les groupes ne disposent chacun que d'un camion en état de marche (sans roue de secours). Les liaisons de commandement et d'observation sont extrêmement difficiles à assurer, par suite du petit nombre de véhicules touristes [...]. Il est évident qu'une telle pauvreté en moyens autos gêne considérablement l'accomplissement des missions de guerre [...]. [L'artillerie divisionnaire] armée de matériels d'artillerie disparates, tirant des munitions non loties complètement inconnues a été et est à même actuellement de remplir ses missions parce que sa situation a été et est encore une situation statique⁹. »

La 14^e DI au sein de la 1^{re} Armée

La 14^e DI jouit d'une place majeure dans l'historiographie car elle est présentée depuis 1945 comme l'un des principaux fruits de l'amalgame des FFI conduit sous la houlette du général de Lattre de Tassigny. Les fonds conservés au SHD montrent pourtant une réalité matérielle peu reluisante. Malgré l'insistance du commandant de la 1^{re} Armée, les composantes de la 14^e DI se sont vu refuser tout accès au matériel américain du programme de réarmement, au matériel britannique des bataillons de sécurité du SHAEF (hormis, moyennant un subterfuge, pour le régiment de reconnaissance de la division) ainsi qu'aux dépôts de matériel allemand sous contrôle américain (voir l'annexe 2.04). La 14^e DI ne se constitue qu'avec des matériels disparates hérités des formations FFI ou directement récupérés en Alsace. Ainsi en est-il pour l'artillerie, uniquement armée de pièces de prise et de véhicules de fortune :

« [Au 2^e Groupe du 4^e RA, le] matériel auto a été reconstitué avec les différentes épaves abandonnées par les autres formations, le groupe a pu ainsi former un parc se composant de dix [voitures], six camionnettes et six camions¹⁰. »

Après avoir assuré la garde de la rive gauche du Rhin, la 14^e DI entre en Allemagne le 15 avril, pour des opérations de nettoyage en Forêt Noire et dans le Wurtemberg. Son niveau d'équipement, comparable à celui des 19^e et 25^e DI, ne lui permet qu'à grand peine d'assurer une mission mobile :

« [En mai, lors des opérations en Allemagne] la 14^e DI ne dispose que de moyens autos très précaires. Il en résulte qu'elle éprouve les plus grandes difficultés à ravitailler ses unités établies sur 130 kilomètres [...] N'ayant que des moyens de transports insuffisants, toutes les troupes, quelle que soit leur arme, font de très longues étapes à pied. Or la situation en chaussures est des plus critiques¹¹. »

Les Divisions coloniales d'Extrême-Orient

La 2^e DCEO n'a pas dépassé le stade d'une unité cadre, à effectifs restreints et sans équipement particulier. A titre d'exemple, lorsqu'elle fournit un bataillon de marche au Détachement d'armée de l'Atlantique en avril 1945, ce dernier doit procéder à son armement complet (voir l'annexe 2.14). La 1^{re} DCEO se présente sous un jour meilleur. Jusqu'au mois d'avril 1945, l'armement de cette division s'est globalement limité à la dotation disparate des 16^e et 18^e RTS. Lorsque ceux-ci perçoivent un armement français neuf ou révisé, leurs

9 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note du colonel de Conchard, 2 mai 1945.

10 : Journal de marche du II/4^e RA, doc. cit.

11 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche sur la liaison auprès de la 14^e DI, 4 mai 1945.

précédentes armes sont redistribuées aux autres unités divisionnaires jusqu'alors à peu près dépourvues de toute arme¹². La 1^{re} DCEO ne dépasse cependant pas le niveau d'équipement de la 19^e ou de la 14^e DI. Son effet opérationnel se cantonne à la fourniture d'appoints d'infanterie sur le front des Alpes et du personnel d'un groupe d'artillerie (sans matériel) pour le Détachement d'armée de l'Atlantique (voir l'annexe 2.13). Le fait que le corps expéditionnaire destiné à l'Indochine se soit finalement articulé autour de composantes de la 9^e DIC et de la 2^e DB, deux divisions réarmées en Afrique du Nord en 1943-1944, témoigne à lui seul de l'échec de la mise sur pied des 1^{re} et 2^e DCEO.

Valeur d'avenir

Vaille que vaille, du matériel de provenances multiples a pu être réuni. L'évaluation des résultats obtenus ne peut pas se limiter aux seules considérations quantitatives. Le programme de réarmement français ne visant pas le seul court terme mais ambitionnant de poser les bases d'un réarmement français durable, il convient d'explorer la valeur d'avenir des matériels réunis : dans quel mesure sont-ils à même d'être utiles sur la durée et dans quelle mesure sont-ils adaptés au contexte technologique de 1945 ?

Ces aspects sont abordés au sujet des formations d'infanterie et de la 3^e DB. Cette dernière est la grande unité la plus mécanisée du programme de réarmement : elle est appelée à disposer des armements les plus complexes, dans un domaine ayant connu des évolutions technologiques majeures et rapides. Les fonds consultés témoignent tout à la fois d'un souhait de projection vers l'avenir et d'un retour vers le passé, avec l'emploi d'armements phares de l'armée française en 1939. Ce faisant, le réarmement inachevé de 1944-1945 est également un adieu aux armes de 1939.

Les formations d'infanterie

Le tableau dressé au fil des pages précédentes ne laisse guère de doute. La valeur d'avenir des nouvelles divisions d'infanterie reste limitée, dépendante de la qualité des nouvelles fabrications françaises et de la reprise de livraisons américaines. Au cours de l'été, hormis l'éphémère 29^e DI et les deux divisions coloniales d'Extrême-Orient, la plupart des divisions bénéficient de dotations d'armement léger et de véhicules français neufs (le fait n'est pas attesté pour la 14^e DI). L'armement léger neuf est en phase avec le contexte technologique de 1945 et va perdurer jusque dans les années 1960. Il en va tout autrement pour le matériel roulant, basé sur des modèles conçus avant-guerre. Quant aux pièces d'artillerie et aux quelques engins blindés, il s'agit avant tout de matériels de conception ancienne (pièces de prise ou issues des stocks d'Afrique du Nord) ou de matériels de transition (mortiers de 120 mm modèle 1944). Si ces divers équipements ont le mérite de permettre d'engager une instruction et de maintenir des savoir-faire techniques, ils ne constituent guère qu'un pis-aller. De nouvelles négociations sont engagées au second semestre pour un complément d'équipement américain des 1^{re}, 10^e et 36^e DI mais elles n'aboutissent pas.

La cohabitation de matériels britanniques, français et allemands est généralisée. Ce caractère hybride ne facilite pas le quotidien des unités, à l'image des moyens de transmissions. Si le mélange de matériels téléphoniques filaires de diverses provenances « n'apporte pas une gêne considérable », il en va tout autrement pour les appareils radio présentant un degré de sophistication bien plus poussé : des caractéristiques différentes de fréquence ou de modulation entraînent « des sujétions d'emploi [différentes] qui enlèvent toute souplesse à l'organisation des réseaux radios »¹³.

A l'approche de la fin de l'année 1945, la question de la maintenance est loin d'être réglée, qu'il s'agisse du petit entretien ou du remplacement des matériels usés ou accidentés. La disparité des provenances, qui n'est pas sans rappeler la situation logistique des formations FFI de l'automne 1944, ne facilite évidemment pas la tâche des services. A cette période, les régiments d'infanterie non-endivisionnés ne sont plus

12 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 1^{re} DCEO, lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945.

13 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, fiche de renseignement sur le matériel de transmissions, 11 décembre 1945.

concernés, dans la mesure où leur progressive dissolution a été décidée dès la mi-août 1945¹⁴. Au demeurant, les rapports d'inspection de ces unités décrivent des formations techniquement sans avenir. Ainsi en est-il, par exemple, pour huit régiments stationnés en août en Champagne, en Lorraine et en Alsace : ces régiments, qui n'ont pas bénéficié d'un équipement allié, se voient attribuer une valeur technique « avoisinante de zéro », malgré la « bonne volonté » de la troupe, compte tenu d'un équipement oscillant entre un état « médiocre, disparate et incomplet » et le qualificatif de « désastreux »¹⁵. La situation n'est pas meilleure, au plan fonctionnel, pour les bataillons ayant perçu un équipement britannique : dépourvus d'armes lourdes, ces bataillons ne sont guère employables pour des missions de combat.

Un fait majeur est par ailleurs à souligner : le renoncement à la traction animale. L'armée française de 1939 était encore pour partie hippomobile. En 1945, la page de la traction animale et de la cavalerie équestre est quasiment tournée. Parmi les forces réarmées en Afrique du Nord, en dehors de formations méharistes ou montées dédiées à des missions de souveraineté, la traction animale n'est plus cantonnée qu'aux formations dédiées au combat en montagne, avec des trains muletiers régimentaires et des compagnies muletiers qui ont montré leur plus-value en Italie comme dans les Vosges¹⁶.

Parmi les formations métropolitaines, il est notoire de relever que, y compris avant la régularisation des formations FFI, la mobilité mécanique a été systématiquement privilégiée. A titre d'exemple, la *Brigade Bertrand* et la *Brigade Charles Martel*, structurées dans l'actuelle région Centre après avoir absorbé les escadrons équestres de l'ex-1^{er} Régiment de France, délaissent leurs chevaux lorsqu'elles sont affectées sur les fronts de l'Atlantique. La *Brigade Bertrand* disposait ainsi de 64 voitures hippomobiles et de 275 chevaux et mulets avant son départ pour le secteur de Royan en octobre 1944¹⁷ : elle n'en emmène aucun en Charente maritime. Les différents régiments de chasseurs à cheval recréés en métropole en 1945 n'ont d'équestre que le nom : les chenillettes, les motos et les side-cars britanniques ont inéluctablement remplacé les chevaux. L'usage de la traction animale est resté anecdotique. Sur le front des Alpes, une compagnie muletiers a été organisée dans le cadre de la 27^e Division alpine : la 377^e Compagnie muletiers, formée avec des animaux réquisitionnés et du personnel ardéchois. Sur les fronts de l'Atlantique, l'emploi localisé d'attelages équestres conduits par des paysans locaux ou réquisitionnés est attesté (ainsi en est-il de la mention de vingt chevaux sur le front du Médoc en mars 1945¹⁸). Cesattelages ont notamment servi pour la manœuvre de pièces d'artillerie, dont le poids excédait la capacité des quelques camions disponibles¹⁹. A partir de la sortie de l'hiver, l'arrivée de chenillettes Lorraine et de chenillettes britanniques, employées comme mules mécaniques, a progressivement mis fin à ces usages localisés.

L'absence de recours massif à la traction animale a pu répondre à un souci de modernité, du moins en apparence, car les véhicules utilitaires en bon état sont restés rares (voir le chapitre 16). Une faible disponibilité en animaux n'est pas non plus à exclure, dans la mesure où les forces allemandes en retraite, elles-mêmes encore hippomobiles, ont procédé à de multiples prélèvements, s'ajoutant à quatre années de réquisitions. En tous les cas, pour les déplacements de quelque ampleur, les chevaux vapeurs ont systématiquement été privilégiés, qu'il s'agisse des transferts d'unités à travers le pays ou de la desserte locale des fronts statiques : bien que n'étant plus hippomobiles, les formations d'infanterie recréées en

14 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

15 : SHD Terre, cote 6 P 2 : MLIMOA, rapport d'inspection des régiments non-endivisionnés des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions militaires, 28 août 1945.

16 : La cavalerie montée perdure avec la 1^{re} Brigade de Spahis à Cheval (1 594 chevaux et 329 mulets au début du mois de janvier 1945), qui ne joue cependant qu'un rôle accessoire au cours de la fin de la campagne d'Alsace puis pour le nettoyage des arrières françaises en Allemagne (SHD Terre, cote 11 P 255 : Journal de marche de la 1^{re} Brigade de Spahis).

17 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand au général commandant la 5^e Région militaire, 24 octobre 1944.

18 : Selon un feuillet non daté, conservé dans les archives du Régiment d'Afrique Équatoriale Française, unité arrivée dans la Pointe de Grave en mars 1945 (SHD Terre, cote 12 P 268).

19 : Note du colonel de Conchard, 2 mai 1945, doc. cit.

métropole sont restées dépendantes des réseaux ferroviaires, comme en 1914 ou 1939.

La 3^e DB

Parmi les formations issues du programme de réarmement du 30 novembre 1944, la 3^e DB, mise sur pied à partir du printemps 1945, est la grande unité la plus mécanisée. En cela, elle est un indicateur du degré technique atteint à l'issue du réarmement de 1944-1945. Son matériel est-il au niveau de celui des formations blindées alliées contemporaines ? De même, intègre-t-il assez d'innovations technologiques pour rester valide sur plusieurs années et servir de la sorte de point d'appui pour l'armée française d'après-guerre ? La réponse à ces questions est clairement négative et sans appel.

Le commandement de la 3^e DB a été confié en juin 1945 au général Paul de Langlade, un officier supérieur en provenance de la 2^e DB, au sein de laquelle il a commandé un groupement tactique. Il est remplacé à compter du 26 décembre 1945 par le général Noiret, en provenance de l'EMA. Avant de quitter son commandement, le général de Langlade a dressé un tableau peu optimiste de la situation de la 3^e DB, au regard de son expérience au sein de la 2^e DB²⁰.

Les quantités de matériel réunies sont loin d'être en phase avec la dotation théorique des divisions blindées américaines contemporaines, comme le montre la figure 20.08. Certains matériels lourds sont absents ou déficitaires (chasseurs de chars, obusiers automoteurs, *half-tracks* remplacés par des chenillettes *Brenn Carriers*...), tandis que d'autres matériels légers sont en surnombre (motos, side-cars, camionnettes...).

En décembre 1945, la 3^e DB aligne quatre régiments dotés de chars. Le 6^e Régiment de Cuirassiers est armé des chars allemands récupérés en France. Le 4^e Régiment de Cuirassiers dispose de chars britanniques *Centaur*. Le 11^e Régiment de Cuirassiers est équipé de chars britanniques *Crusader*. Enfin, le 13^e Régiment de Dragons est doté de chars français B1bis et de chars britanniques *Cavalier*. Le 11^e Régiment de Chasseurs, en charge de la reconnaissance, est doté d'automitralleuses britanniques (de type *Coventry*) et françaises (AMD Panhard 178B). Le général de Langlade dresse un bilan critique de ces chars de seconde voire de troisième main, jugés « hétérogènes » et « vétustes » : la plupart de ces engins ont été conçus entre 1938 et 1942. Quant aux *Panzer* du 6^e Cuirassiers, ils sont « en général fatigués »²¹.

L'analyse du général de Langlade n'est pas meilleure au sujet de l'équipement de l'infanterie portée de la division, en l'occurrence les bataillons de chasseurs de la 1^{re} DBCP. Ceux-ci ne disposent d'aucun bazooka, ni d'aucune arme lourde, hormis neuf canons anti-char allemands livrés sans moyen de traction. Neuf mortiers de 120 mm neufs ont été alloués mais n'ont pas encore été perçus en décembre 1945. A ce manque d'armement s'ajoute une capacité de déplacement restreinte, du fait de la juxtaposition de chenillettes britanniques et de camions français, en lieu et place des *half-tracks* dotant les 1^{re}, 2^e et 5^e DB :

« Le transport du personnel des unités de combat sur voitures tous terrains du type *Brenn Carrier* et sur voitures à roues (camions ou camionnettes [strictement liés à la route]), véhicules aux caractéristiques différentes, de rayons d'action et de vitesse différents, ne permet[] pas une utilisation rationnelle de l'infanterie travaillant au profit des unités de chars. L'uniformisation consistant à ne disposer dans les unités de combat que de *Brenn Carrier* peut être considérée, à la rigueur, comme satisfaisante. Mais ces véhicules, malgré leurs qualités, ne présentent pas de caractéristiques de véhicules de combat suffisantes et ne disposent pas sur route d'une mobilité comparable aux *half-tracks* américains²². »

En matière d'artillerie, le tableau est tout aussi critique. Seuls deux des trois groupes du 16^e RA ont reçu un armement, sous forme de pièces tractées françaises ou allemandes. Aux yeux du général de Langlade, ces pièces, d'un poids considéré comme trop élevé pour les camions GMC alloués pour leur traction, ne correspondent en rien à l'artillerie automotrice destinée à accompagner la progression des chars. Tout au

20 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

21 : *Ibid.*

22 : *Ibid.*

plus, une fois dotées de tracteurs semi-chenillés allemands, ces pièces peuvent servir d'artillerie d'ensemble. A défaut d'obusiers automoteurs, le rapport du général de Langlade précise que le 16^e RA a reçu des canons d'assaut *Sturmgeschütz* allemands, dotés d'un canon de 75 mm :

« [Ces automoteurs], dont la 3^e DB dispose pour l'instruction, n'ont ni la robustesse, ni la vitesse, ni les qualités balistiques qui conviendraient. Il semble difficile pour le moment de pouvoir compter sur un matériel analogue à l'automoteur américain. Il faut donc se rabattre sur l'artillerie tractée²³. »

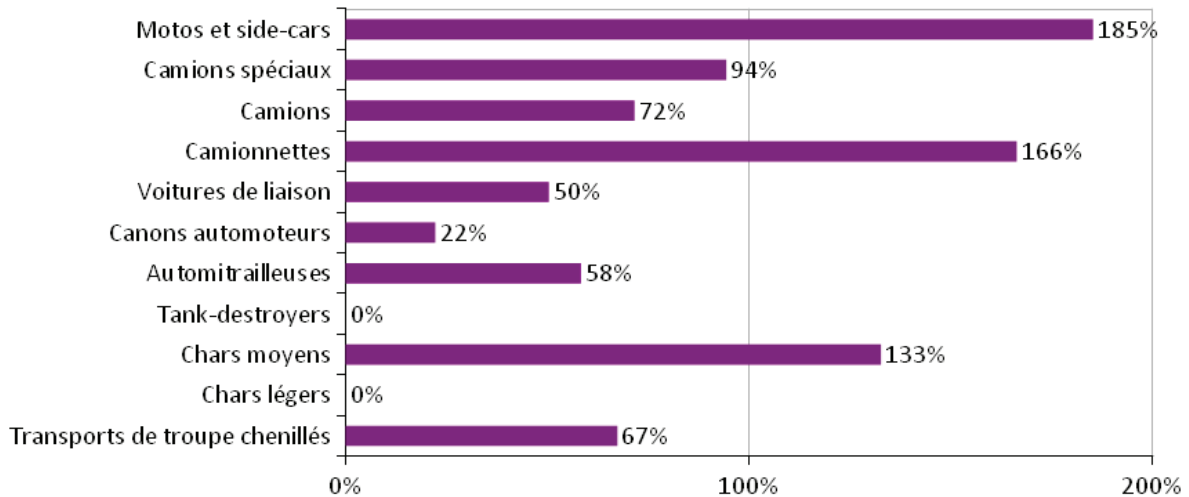


Figure 20.08 : Situation en pourcentage de la dotation de la 3^e DB au regard de la dotation théorique des divisions blindées américaines (barre des 100 %), en décembre 1945.

La 3^e DB souffre par ailleurs d'une carence généralisée en moyens de transport, qu'il s'agisse de véhicules utilitaires ou de véhicules de liaison (parmi lesquels ne figurent que 25 jeeps) :

« Si les véhicules de combat sont en nombre suffisant, ils sont de qualité médiocre. D'autre part, ils ont été livrés le plus souvent sans lots de bord et sans pièces de rechange [...] C'est surtout sur le chapitre [des] voitures légères et véhicules utilitaires que la situation de la division est alarmante [...]. Les déficits sont de l'ordre de 50 %. Ces véhicules proviennent de récupérations, ils sont dotés de mauvais pneus et sont dans un état général de vétusté prononcée. Enfin, il faut compter avec la variété invraisemblable des types et le faible nombre de véhicules tous terrains. Les promesses de recombler, même écrites, restent sans effet. C'est ainsi que sur plus de 117 voitures légères promises à la division [en novembre et décembre], deux seulement ont été perçues [...].

De plus, sur le nombre des existants, il faut en compter un déchet de près de 60 % de véhicules [indisponibles], faute de pneus ou de pièces de rechange, et ce pourcentage tend à augmenter dans des proportions inquiétantes. Les véhicules, qui entrent en réparation au Groupe d'escadrons de réparation, n'en sortent plus car il n'y a pas moyen matériellement de les réparer [...]. Des services les plus importants à la division, tels que la Direction du Service de Santé, n'ont pas de voiture légère. Le commandement des Transmissions ne peut fonctionner que grâce au prêt d'une jeep par [le 23^e Groupe de Forces terrestres anti-aériennes].

L'absence presque totale de véhicules type tous terrains voue à l'impuissance certaines unités de première importance. C'est ainsi que l'artillerie ne possède pour effectuer ses reconnaissances et assurer ses liaisons [qu'un] seul *command-car* par groupe [...]. De même, malgré tout l'intérêt que

23 : *Ibid.*

présentent dans les unités de cavalerie la motocyclette ou le side-car, d'une part, le *Brenn Carrier*, d'autre part, l'absence de véhicules tous terrains type *Jeep* se fait sentir²⁴. »

Facteur aggravant le groupe d'escadrons de réparation de la division ne compte encore que deux escadrons en décembre 1945, au lieu de trois, sachant que le second escadron n'a pas été doté d'outillage... La situation n'est pas plus brillante au sein du bataillon de génie, limité en décembre 1945 à une compagnie de commandement et deux compagnies de combat. Ces compagnies ne disposent d'aucun matériel spécial (camouflage, déminage, destruction, approvisionnement en eau...), hormis un lot britannique de matériel de franchissement. De même, le bataillon du génie ne dispose d'aucun véhicule spécial sur les 64 théoriquement prévus. Seuls six engins, dont deux bulldozers, sont présents mais encore faut-il préciser qu'ils ont été prêtés par d'autres unités...

L'adieu aux armes de 1939

Au fil des inventaires des matériels des unités, une constante ressort nettement au cours de l'été 1945 : le recours important à du matériel français de 1939-1940. Ainsi en est-il des canons de 75 mm modèle 1897 (le fameux « 75 » de 1914), des canons Schneider modèle 1917, des chars Renault R35, Somua ou B1bis... Paradoxalement, le programme de réarmement du 30 novembre 1944, censé offrir un accès à du matériel américain répondant aux standards de 1944-1945, débouche, par défaut, sur un retour vers des matériels relevant des standards de 1939, voire de la fin de la Première guerre mondiale.

Si ce retour à un matériel déjà connu a pu techniquement faciliter la tâche aux anciens de 1939-1940 ou de l'Armée d'armistice, aucune nostalgie ne transparaît des documents conservés au SHD. Bien au contraire, c'est par défaut, voire à regret, que ces matériels sont réceptionnés. Outre la connotation passéiste voire négative de ces matériels dont l'image est intimement liée à la défaite de juin 1940, le retard technologique avec les matériels contemporains est flagrant. Au sein de la 27^e DA, les anciens canons de montagne de 75 mm sont par exemple accueillis de mauvais gré :

« L'avis de l'état-major de la Division alpine est que le 75 de montagne français ou américain est une artillerie périmée dans la guerre moderne. L'accompagnement d'infanterie peut se faire avec des mortiers de 81 mm. Quant à l'artillerie, grâce aux moyens actuels de transmission qui n'obligent plus à avoir les pièces à la botte de l'observateur, elle peut avantageusement être constituée par une artillerie normale de division [trois groupes d'obusiers de 105 mm et un groupe de 155 mm tractés] se déplaçant et s'installant dans les vallées²⁵. »

Au sein de la 10^e DI, la perception des canons de 75 modèle 1897, affectés en lieu et place d'obusiers américains de 105 mm, est tout aussi mitigée, en tant que pièces « aptes pour l'école à feu mais pas bons de guerre »²⁶. En matière de chars, le commandant du 19^e Dragons (19^e DI) s'est désolé de voir ses cadres être instruits à Saumur, non pas sur des matériels nouveaux, mais sur des chars Renault R35 et Somua²⁷. Concernant les chars Somua et B1bis, un rapport du mois de juin 1945 dresse toutefois un bilan assez élogieux de l'emploi de ces chars sur le front de l'Atlantique, au sein du 13^e Dragons :

« Le matériel français a dans l'ensemble donné entière satisfaction sur ce front. Le Somua n'a fait que confirmer les qualités de robustesse et de maniement qu'il avait montré en 1940. Le B1bis, beaucoup plus délicat et d'entretien et de maniement, n'a [pas] donné de gros ennuis [...]. Les chars furent employés en char d'appui d'unités d'infanterie débouchant avant ou après l'infanterie suivant les cas, emmenant les fantassins sur les persiennes ou s'en faisant entourer s'il y a lieu²⁸. »

24 : *Ibid.*

25 : SHD Terre, cote 11 P 174 : Division Alpine, 4^e Bureau, note n° 448/4, 5 novembre 1944 ; EMGG, 1^{er} Bureau, rapport de mission des capitaines Cayatte et Bareault auprès de la 27^e DA, 10 février 1945.

26 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, Service du matériel, état du matériel, 11 décembre 1945

27 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

28 : SHD Terre, 12 P 109 : 13^e Régiment de Dragon, rapport sur l'emploi des escadrons de chars sur le Front de l'Atlantique, 13 juin 1945.

Le rédacteur du rapport n'est cependant pas dupe. Ces chars, déclassés par rapport aux engins contemporains, ont tiré leur révérence, à la faveur de défenses adverses déstructurées :

« L'armement [...], bien que périmé du point de vue artillerie, a parfaitement fonctionné et aux distances de tir employées le plus fréquemment (4 à 800 mètres) s'est révélé suffisant (15 à 20 cm de béton traversé à 500 m avec obus perforant de 47) et d'une grande précision [...]. Il est certain que n'ayant pas de chars en face, que les [canons anti-char] ayant été réduits au silence par la préparation d'artillerie ou d'aviation, ou n'ayant pas tiré et que les *Panzerfaust* n'aient été employés qu'en petit nombre, on ne peut tirer de conclusions définitives sur le matériel [...]. Quoiqu'il en soit, les chars furent employés par le commandement en fonction de leurs caractéristiques et semblent avoir parfaitement donné ce que l'on attendait d'eux²⁹. »

Les deux escadrons du 13^e Dragons ont bénéficié d'un effort substantiel en moyens de transmissions : une trentaine de postes radio y ont été adaptés (soit quasiment un poste par char) mais ce matériel français, lui-même récupéré, s'est révélé « défectueux, peu sûr, peu stable et d'un fonctionnement fantaisiste » : « la mauvaise qualité de la radio et le manque de moyens organiques de liaison a rendu le commandement des escadrons difficile »³⁰.

D'autres sources constatent les lacunes des postes radios français d'avant-guerre. Un rapport de la Direction des Transmissions de la 18^e Région (Bordeaux) dresse notamment un bilan comparé des moyens employés lors des opérations d'avril 1945 dans la Pointe de Grave. L'essentiel des transmissions a été assuré par voie téléphonique, avec plus de 300 appareils téléphoniques de récupération. Concernant les moyens radios, les postes français SARAM, montés sur des voitures, « ont donné satisfaction ». Les postes légers français ER 12, ER 17 et E 40 ont fonctionné « normalement » mais « la conception de ces appareils ne correspond plus aux exigences du combat moderne ». Tel n'est en revanche pas l'avis du rapport sur les appareils britanniques (« un moyen de liaison très sûr pour de petites unités ») et surtout américains, présentés comme « absolument parfait[s] »³¹. Une page technologique se tourne ainsi pour l'armée française.

Le Système D jusqu'au bout

Au fil des mois, la rationalisation des circuits d'approvisionnement et la normalisation des circuits de décision amènent les unités à cesser d'emprunter des voies locales ou personnelles. La situation matérielle des divisions au cours du second semestre 1945 laisse néanmoins une place pour la poursuite d'adaptations ou de formules locales. Les besoins opérationnels ont également généré jusqu'en mai 1945 un espace potentiel pour l'émergence d'initiatives. Le Système D de l'automne 1944 y connaît ses derniers feux, avec des expressions plus particulièrement poussées sur les théâtres d'opération de l'Atlantique. Les pratiques foisonnantes laissent cependant la place à une approche encadrée d'adaptation fonctionnelle face à des obstacles naturels ou militaires.

Le Système D, entre effacement et persistance

La modélisation proposée au chapitre 16 permet de suivre l'évolution temporelle des modes d'équipement des unités. Lorsque leurs dotations matérielles sont précisément documentées, il est possible d'appréhender l'évolution de leur pratique du Système D. La *Demi-brigade de l'Armagnac*, déjà évoquée au cours des chapitres précédents, offre à nouveau un exemple illustré par la figure 20.09.

En septembre 1944, la *Demi-brigade de l'Armagnac* s'est composé un petit arsenal réunissant divers canons allemands et français de petits calibres, glanés sur les routes de la retraite allemande. L'ensemble

29 : *Ibid.*

30 : *Ibid.*

31 : SHD Terre, 10 P 443 : 18^e Région militaire, Direction régionale des Transmissions, rapport concernant les transmissions dans le secteur d'opérations de la Pointe de Grave, non daté (présumé de mai ou juin 1945).

représente une quinzaine de pièces à la date du 18 octobre. Pour la maintenance et les approvisionnements, le Système D est la règle. En décembre, l'unité intègre deux canons de 75 mm récupérés durant l'été sur un train déraillé. A partir du mois de février 1945, l'artillerie de l'ex-demi-brigade, devenue le 158^e RI, s'éloigne du Système D, au fil de redistributions coordonnées à l'échelle des fronts du Sud-ouest. Il s'agit toujours de pièces de récupération mais leur gestion est désormais centralisée : il s'agit d'abord d'obusiers français de 105 mm, de quatre canons italiens en provenance de la région lyonnaise puis, au début du mois d'avril, de quatre canons allemands de 75 mm (modèle 7,5 cm Pak 40) issus de dépôts sous contrôle allié. Au début de l'été, la dotation du 158^e RI est portée à douze pièces 7,5 cm Pak 40, dans le cadre de la redistribution et de l'homogénéisation des moyens de la 23^e DI : l'heure n'est plus au Système D. Le 158^e RI n'en a pas moins conservé jusqu'en août 1945 quelques petits canons réunis en septembre et octobre 1944³².

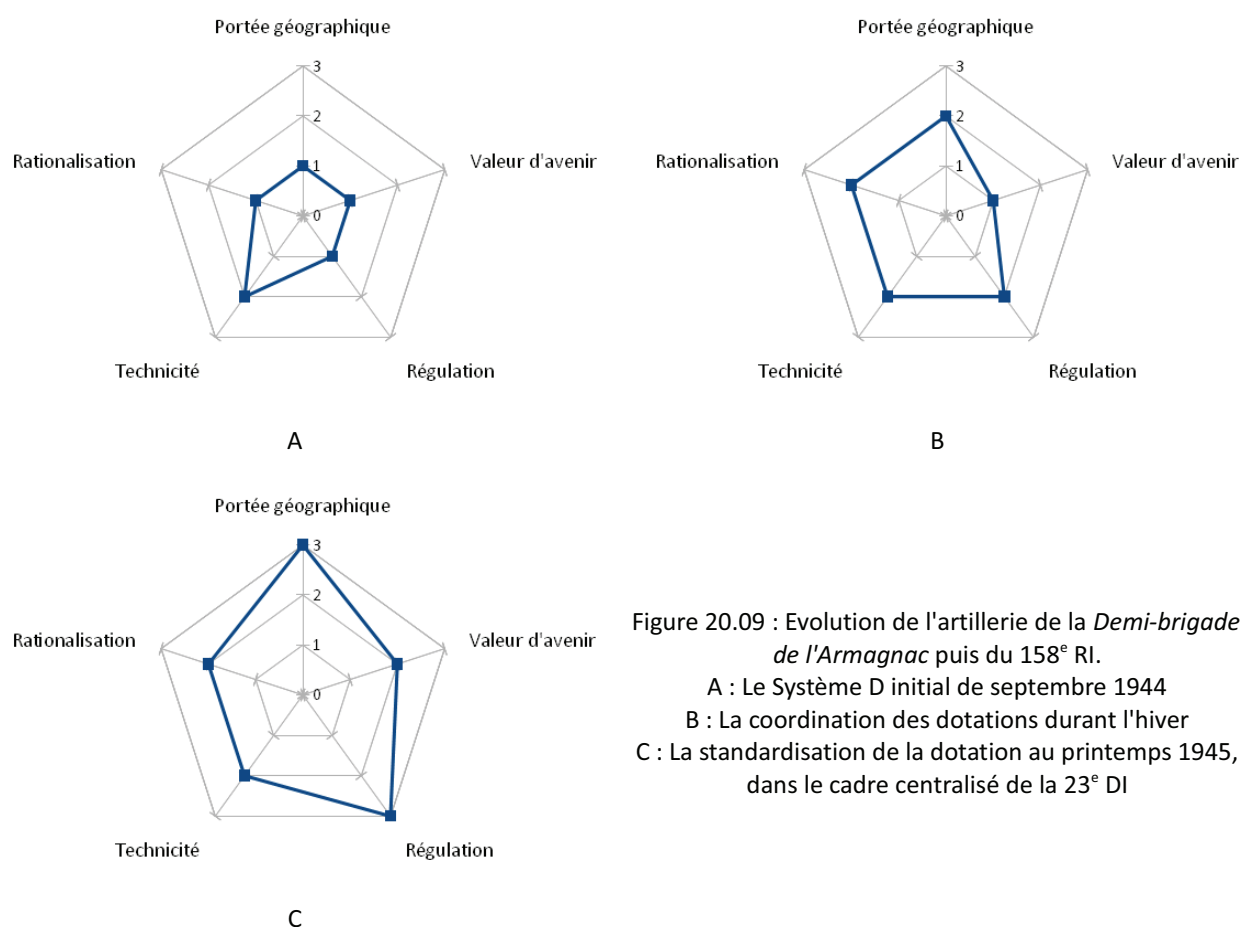


Figure 20.09 : Evolution de l'artillerie de la *Demi-brigade de l'Armagnac* puis du 158^e RI.

A : Le Système D initial de septembre 1944

B : La coordination des dotations durant l'hiver

C : La standardisation de la dotation au printemps 1945, dans le cadre centralisé de la 23^e DI

Un recours au Système D pour des adaptations fonctionnelles

Le Système D a également été employé pour trouver des solutions opérationnelles. Ainsi en-a-t-il été au sujet des mines sur les fronts de l'Atlantique. Devant Royan, des essais de traversée des champs de mines anti-personnel à l'aide d'une chenillette *Brenn Carrier* attelée à une herse se sont révélés fructueux. Ce développement s'est limité à deux bataillons et semble avoir découlé d'initiatives propres à ces unités. Plusieurs chenillettes sont employées de la sorte le 14 avril, au sud de Royan : précédant l'infanterie, elles ont ouvert des voies. Le 15 avril, c'est au tour des mortiers, pour lesquels les munitions ne manquent plus

32 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Deuxième partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 413 : p. 398-421.

SHD Terre, cote 11 P 171 : collection d'états d'armement des unités de la 23^e DI entre mai et août 1945.

en avril 1945, d'ouvrir des brèches dans les champs de mines³³. A l'inverse, l'essai de bombes-fusées s'est révélé infructueux, les roquettes étant trop imprécises³⁴.

Sur les fronts du Sud-ouest, le Système D a également été de mise pour répondre aux caractéristiques estuariennes et insulaires des lieux. Dès le mois d'octobre 1944, à l'interface de la terre et de la mer, des initiatives navales ont émergé, avec les moyens du bord : des barques et des pinasses (servies par leurs propriétaires civils, pêcheurs ou ostréiculteurs), des petites vedettes à moteur, dotées d'un armement de fortune. Deux petites flottilles voient rapidement le jour. Ces initiatives locales, modélisées sur la figure 20.10, laissent la place en avril 1945 à un Système D encadré par l'état-major du génie du Détachement d'armée de l'Atlantique.

Sur la Gironde, à partir de début novembre, au moins deux vedettes opèrent depuis Port-Lambert, armées chacune d'un canon de 20 mm³⁵. Le nom de l'une d'elle est connu : *Coccinelle*. Entre Seudre et Charente, depuis Marennes et Port des Barques, deux pinasses armées et une vedette, ex-embarcation de l'Inscription maritime d'Oléron, sont servies par le *Corps Franc Marin de Marennes* puis *Groupe Franc Marin Armagnac* (GFMA). Leurs noms de baptême sont connus en avril 1945 : *Oléron*, *Capitaine Rouby* (du nom d'Elie Rouby, capitaine du GFMA, grièvement blessé par mine le 6 mars et décoré par la suite de la Croix de la Libération) et *Charles de Gaulle*. La vedette *Oléron* est armée d'un canon de 20 mm tandis qu'un total de sept mitrailleuses est signalé sur ces embarcations³⁶.

Ces petits moyens permettent de nombreuses missions de renseignement (en particulier vers l'île d'Oléron et Fort Boyard, qui constitue un discret poste d'observation entre Ré et Oléron), l'acheminement de corps francs pour des coups de main contre des positions adverses (en particulier à travers l'estuaire de la Seudre), ainsi que la capture de deux embarcations adverses. Une embarcation utilisée par les Allemands, dénommée *l'Appel des Flots*, est ainsi capturée le 2 février à la pointe sud de l'île d'Oléron³⁷. Par la suite, durant la nuit du 6 au 7 avril, la pinasse *Coccinelle* s'empare d'une vedette allemande sur les bords de la Gironde³⁸. Le 13 mars, la vedette *Oléron* va jusqu'à engager un combat naval contre un remorqueur allemand au nord-ouest de l'île d'Aix. La flottille charentaise se distingue à nouveau le 16 avril lors du franchissement de la Seudre par le 158^e RI : 82 barques de pêche, dont 66 armées par des volontaires locaux, sont de la partie, accompagnés des vedettes, dont l'une sert de poste de commandement flottant³⁹.

La mobilisation des ressources flottantes locales atteint son point d'orgue le 30 avril et le 1^{er} mai, lors de l'assaut de l'île d'Oléron. Outre 24 barges de débarquement parvenues à Rochefort le 10 avril et trente camions amphibies mis à disposition par la 6^e Groupe d'armées US le 27 avril, la flottille d'assaut se compose des trois embarcations armées du GFMA, de 75 barques et 50 barges ostréicoles à fond plat, de 40 bateaux de pêche à moteur et deux petits remorqueurs de Rochefort. Le débarquement complémentaire du 1^{er} mai (300 hommes), sur la face est de l'île, est exclusivement mené avec des bateaux de pêches⁴⁰. Ces moyens, y compris les LCVP, sont néanmoins insuffisants pour l'acheminement d'engins lourds, en particulier les chars Somua de 18 tonnes, prévus pour l'appui des troupes débarquées.

Pour cette tâche, deux radeaux porte-chars sont improvisés au cours des journées précédant l'attaque. L'emploi de chars sur l'île n'a été décidé que le 23 avril, en l'absence de tout matériel naval adapté. La construction de deux radeaux plats, munis de rampes d'accès, est entreprise à l'arsenal de Rochefort, dans

33 : SHD Terre, cote 13 P 73 : Journal de marche du Bataillon Bigorre du 13 au 16 avril 1945.

SHD Terre, cote 13 P 77 : Bataillon Foch, ordre d'opérations, 13 avril 1945.

34 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, rapport sur le déminage lors des attaques de la position d'avant-postes dans la région de Médis et des ouvrages fortifiés de Belmont, 2 juillet 1945.

35 : SHD Terre, cote 10 P 443 : Ordre du colonel Adeline relatif à l'organisation de la zone d'opérations du Sud-ouest, 29 octobre 1944.

36 : SHD Terre, cote 11 P 176 : 158^e RI, état d'armement, 4 avril 1945.

37 : SHD Terre, cote 13 P 87 : Journal de marche de la Demi-brigade Armagnac.

38 : Mordal Jacques, *Les Poches de l'Atlantique*, Presses de la Cité, Paris, 1965, p. 211.

39 : Journal de marche du 158^e RI, doc. cit.

40 : SHD Terre, cote 11 P 176 : Étude détaillée sur les opérations ayant amené à la libération de l'île d'Oléron, non daté.

des délais très serrés. Le dessin des plans a lieu dans la nuit du 23 au 24 avril puis le montage est entamé dès le 24 au matin avec les moyens du bord : 132 flotteurs métalliques pour filets anti-sous-marins (construits à Rochefort pour la Marine italienne), des tubes métalliques provenant des chaudières de bateaux désaffectés, des rails de voie ferrée, du matériel français de pont flottant et des planches⁴¹.

Bel exemple de Système D, ces deux radeaux sont assemblés en quatre jours. Ils sont ensuite démontés, transportés puis ré-assemblés aux abords de Marennes le 29. Ils entrent en scène le 30 au matin et donnent pleinement satisfaction :

« [Ces deux radeaux] étaient de forme carrée, larges et bien établis. Possibilité de transport [de] 35 t, ce qui dépassait largement le poids du Somua (18 t). On avait toute possibilité d'ajouter des munitions, de l'essence et du personnel. Les équipes du génie ont été parfaites et l'embarquement sur ce moyen de fortune se fit sans aucune difficulté⁴². »

« Le Jour J 30 avril, le premier char Somua est embarqué vers 8h30 et débarque vers 11 heures à la cale d'hydravion, superbe voie d'accès que les Allemands avaient laissée intacte. La mer est très belle. Pas de houle. Malgré le tir de l'artillerie ennemie cinq chars Somua et leur camion atelier sont débarqués dans la matinée et le début de l'après-midi et peuvent immédiatement porter une aide très efficace aux troupes [...]. Après la conquête de l'île, les chars ont dû être retransportés sur le continent (le 5 mai). Il y avait cette fois-ci assez forte houle. Malgré l'état de la mer, il a été transporté au dernier voyage un char et le camion-atelier, soit un poids total de 35 tonnes⁴³. »

Les ressources techniques mises en œuvre pour construire ces radeaux s'inscrivent dans la pratique traditionnelle du corps du génie militaire. La recherche et le développement de solutions locales sont en effet inhérentes aux opérations de franchissement de coupures naturelles. A titre d'exemple, en septembre 1944, les formations du génie de l'Armée B ont réparé une centaine de ponts routiers à travers les bassins du Rhône et de la Saône. Elles ont valorisé au mieux les ressources locales trouvées en chemin, pour économiser leurs moyens américains en dotation : ancrs et agrès provenant de dépôts de l'Organisation Todt, matériel de pontage allemand, matériel de pontage français retrouvé en métropole, bois de charpente⁴⁴... Les radeaux charentais d'avril 1945 relèvent ainsi d'un Système D que l'on peut qualifier de normalisé, à la différence des barques armées de l'automne 1944. Il ne découle plus d'initiatives spontanées mais d'une pratique encadrée et dévolue à un corps technique spécialisé : le génie militaire.

Quelques mois plus tard, la nécessité faisant loi, l'Indochine offrira un nouveau champ d'expression pour un Système D naval décentralisé, avec, entre autres, des jonques blindées⁴⁵.

41 : SHD Terre, cote 11 P 177 : Division de marche Marchand, note sur les radeaux pour chars, 24 avril 1945 ; Rapport du lieutenant-colonel Perrin, 28 juin 1945.

42 : SHD Terre, cote 12 P 111 : 2^e DCEO, 8^e Régiment de Chasseurs, rapport du capitaine de Terras sur les opérations de l'île d'Oléron, 25 mai 1945.

43 : Rapport du lieutenant-colonel Perrin, doc. cit.

44 : Riccioli Jean-Louis, « De la Provence aux Vosges : le problème des cours d'eau et de leur franchissement par les unités françaises », *Revue historique des Armées*, 1994, n° 1, p. 22-30.

45 : Bodin Michel, « La cavalerie en Indochine, 1945-1954 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 225, p. 63-79.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il est opportun de revenir au questionnement exposé dans le chapitre introductif. Faut-il se limiter à une seule lecture *top-down* des projets militaires ayant vu le jour au sein de la métropole libérée ? Ces projets se sont-ils inscrits dans un seul plan, global et homogène ? Faut-il par ailleurs se cantonner à une approche quantitative des effectifs mobilisables au sein de la métropole libérée ? Faut-il enfin limiter la question matérielle au seul matériel allié, dont la livraison était escomptée dans le cadre du plan gouvernemental du 30 novembre ?

Les éléments que nous avons mis au jour permettent de répondre à ces questions. Compte tenu des limites majeures, tant budgétaires que techniques ou organisationnelles, auxquelles les ambitions françaises ont rapidement été confrontées, la sortie de guerre intervenue du printemps à l'automne 1945 s'est muée en un exercice de deuil collectif et polymorphe : le deuil de l'armée de 1939 aussi bien que celui des formes d'armée souhaitées durant l'automne 1944. Même si une part des acteurs militaires de l'automne 1944 a poursuivi une carrière militaire durant l'après-guerre, une page s'est tournée, tandis que l'armée française entrait dans une nouvelle et profonde phase de recomposition et de réduction de ses effectifs : l'outil forgé en 1944-1945 n'est déjà plus en 1947. La majorité des drapeaux remis le 2 avril 1945 aux régiments récréés a en effet regagné les Invalides au cours de l'année 1946, voire dès la fin de l'année 1945. Aussi, pour clore cette étude, il convient de s'interroger sur la trace mémorielle de la refondation militaire de 1944-1945.

Faut-il se limiter à une seule lecture *top-down* du réarmement français de 1944-1945 ?

La réponse est clairement négative. Les chapitres précédents démontrent la plus-value d'une lecture qui ne se limite pas à la seule considération verticale et descendante de la politique gouvernementale et des réactions qu'elle a suscitées.

Les configurations régionales comme les initiatives locales citées au fil des chapitres ne trouvent pas leur explication dans la seule réception de la décision gouvernementale du 28 août 1944 sur la dissolution des états-majors FFI. Nombre d'acteurs, liés ou non au COMAC ou aux réseaux tissés depuis Londres et Alger, n'ont pas attendu d'hypothétiques instructions gouvernementales pour jeter les bases de leurs projets et organisations (voir les chapitres 2 et 8). Ceux liés au COMAC n'ont pas non plus attendu son contre-projet militaire pour engager leurs propres entreprises : à Toulouse, Serge *Ravanel* a initié un projet de division FFI bien avant l'instruction parisienne du 12 septembre, tandis que Maurice Rousselier n'a pas hésité à se montrer critique à l'égard de l'EMN FFI. D'autres ont agi en toute indépendance, tels Raymond Chomel, René Bertrand, Marcel Descour et Jean Vallette d'Osia. Les propres émissaires du gouvernement chargés de réorganiser une administration militaire territoriale et de prendre en main les régions libérées ont d'ailleurs été amenés à engager leur action sans qu'une doctrine gouvernementale ait été clairement définie ou ne leur ait été communiquée (voir le chapitre 1). Quant à Maurice Chevance-Bertin, il a mené son entreprise en se soustrayant à la subordination du ministère de la Guerre et en privilégiant une relation épisodique et directe avec le chef du gouvernement.

Dans ce cadre, loin d'une simple reproduction provinciale de l'opposition binaire observée à Paris entre le gouvernement et le Parti communiste (à travers le COMAC), les régions françaises offrent durant l'automne 1944 un panorama varié et polymorphe. Les conditions d'application de la directive ministérielle du 26 septembre 1944 relative aux bataillons de marche FFI, évoquée au chapitre 9 en terme d'organisation des effectifs et au chapitre 10 en matière de dénomination des unités, illustrent cette variabilité. Cette directive a connu des applications régionales variées. En outre, comme le montrent les cartes 9.10 et 10.01, l'application par chaque région de ses différentes dispositions a elle-même été variable.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de la nomination des commandants des régions militaires ou de la concrétisation des projets de grandes unités du programme de réarmement, force est de constater qu'une nette hybridation est intervenue entre les choix gouvernementaux initiaux et les initiatives décentralisées en place à partir de la fin de l'été. Le ministère de la Guerre a fait bien plus que toiletter sa liste des commandants de régions militaires : dans la majorité des régions, les titulaires désignés en septembre 1944 n'avaient pas été pressentis le mois précédent (voir le chapitre 3). La présence parmi les vingt commandants de régions militaires de onze cadres provenant de la résistance intérieure démontre une absence immédiate d'alignement sur la configuration des commandements territoriaux de l'Empire. Il en va de même dans le champ des grandes unités : quatre des huit divisions d'infanterie créées en métropole avant le printemps 1945 ont une filiation directe avec des projets de grandes unités FFI échafaudés en dehors de toute instruction ministérielle (voir les chapitres 7 et 8). Le fait s'est répété au niveau des plus petites unités : sur les fronts secondaires de l'Atlantique et des Alpes, ainsi qu'au sein de la 1^{re} Armée, la majorité des nouveaux régiments réguliers tire son origine de la dynamique d'unités FFI, que leurs chefs ont cherché à pérenniser malgré une exposition à des facteurs centrifuges multiples (voir le chapitre 9).

Ainsi, durant près de neuf mois, le gouvernement, dont l'action s'est inscrite dans une perspective strictement centralisée, a fait cohabiter ses projets avec des dynamiques décentralisées. Il aurait pu en résulter une confrontation. Celle-ci n'a pas eu lieu : d'une part, la plupart des initiatives décentralisées sont restées indépendantes les unes des autres (voire concurrentes), d'autre part, le gouvernement a rapidement fait le choix de les mettre à profit. Puisque ces organisations étaient disponibles et que leur finalité principale restait la poursuite de la lutte contre l'Allemagne, le gouvernement aurait eu tort de ne pas d'appuyer sur elles. Bien qu'initialement contesté dans son choix sur le devenir des FFI, le gouvernement a maintenu son cap avec succès : les initiatives diverses observées à travers le pays ont été canalisées et leurs promoteurs ont été remis en douceur sur les rails de l'institution militaire, à quelques exceptions frondeuses près (voir le chapitre 5).

A tous les niveaux français, le gouvernement a imposé *in fine* ses choix, ne laissant à ses contradicteurs militaires qu'une seule option de sortie : le retour à la vie civile. La réussite gouvernementale a reposé sur deux facteurs clés : une géographie imposée et renouvelée ne recoupant pas pleinement les contours des anciennes régions FFI (surtout au nord de la Loire) et, à partir de la mi-septembre, la maîtrise d'un agenda ponctué par les décisions gouvernementales.

Enfin, il convient de relever les profils mis en évidence dans les chapitres 3, 7 et 8, concernant le commandement des régions militaires, des nouvelles divisions et des projets de divisions FFI. Les officiers concernés ont présidé au devenir des FFI au cours des mois ayant suivi la Libération. Or, à de rares exceptions près (Gilbert Hirsch-Ollendorf, Maurice Rousselier, Marcel Descour...), ces officiers n'étaient ni des anciens DMR, ni des anciens commandants de régions FFI. En d'autres termes, un renouvellement quasiment complet des cadres-clés orientant le devenir des FFI est intervenu. Ce renouvellement, résultant tout à la fois des choix gouvernementaux (commandants de régions et de nouvelles divisions) et d'un jeu concurrentiel (à l'image de la région bordelaise), concourt à expliquer l'échec du contre-projet militaire du COMAC, progressivement privé de l'assise des états-majors régionaux FFI. En tous les cas, l'approche à l'échelle des régions et des divisions adoptée pour la présente étude révèle une période propice aux esprits entrepreneurs, aptes à naviguer dans un environnement à la fois mouvant et riche en incertitudes.

Les projets français se sont-ils inscrits dans un seul plan global et homogène ?

A nouveau, la réponse est négative. Les travaux de Marcel Vigneras (1957) et Jacques Vernet (1980) sur le réarmement français de 1944-1945 se distinguent entre autres dans la manière de qualifier les projets gouvernementaux : s'agit-il de programmes distincts (orientation de Marcel Vigneras) ou d'un plan unique (orientation de Jacques Vernet) ? L'analyse proposée au chapitre 6 va dans le sens de celle de Marcel Vigneras : l'appellation du *Plan du 30 novembre 1944* ne fait que recouvrir la juxtaposition de circonstance

de trois programmes, relevant davantage de l'expression d'intentions que d'une planification fermement établie à la date du 30 novembre 1944.

Le gouvernement provisoire met d'emblée la priorité sur son *programme métropolitain*, portant sur la création de nouvelles divisions, et sur son *programme d'Extrême-Orient*. Le programme dit *des effectifs libérés*, imposé par le SHAEF et condition *sine qua non* d'un soutien allié aux deux autres volets, n'est consenti que par défaut. Ces trois programmes vont connaître des dynamiques distinctes, non sans diverses tentatives françaises de détourner le *programme des effectifs libérés* au profit du *programme métropolitain* (voir le chapitre 7). S'y ajoute brièvement le contre-projet militaire du COMAC qui, s'il n'a pas été intégré dans l'agenda gouvernemental, a connu un certain écho régional (voir les chapitres 2 et 8).

Le contre-projet du COMAC fait long feu dès le mois d'octobre 1944, laissant la voie libre au gouvernement. Les arbres d'objectifs présentés au chapitre 6 mettent toutefois en lumière les divergences fondamentales séparant les vues françaises de celles du SHAEF. Ces divergences reposent sur la question de la subordination ou non de la politique militaire française par rapport à l'agenda militaire américain. La brève conciliation franco-alliée de la fin de l'automne 1944, qui voit la validation de principe du programme de réarmement français, débouche sur une impasse, au fur et à mesure de la montée du niveau d'exigence américain et des revendications françaises. La suite est connue : l'arrêt définitif des livraisons américaines et un embargo militaire dès la fin de la guerre en Europe, tandis que seules trois nouvelles divisions françaises ont été partiellement équipées avec des moyens américains.

Le gouvernement français a réussi le tour de force de créer le cadre de quasiment toutes les unités envisagées, sans toutefois pouvoir atteindre les effectifs attendus. Cette relative performance organisationnelle n'est cependant pas en phase avec la temporalité de la guerre. De plus, la majeure partie des unités créées est dotée d'un matériel inadapté au contexte militaire de 1945. De manière flagrante les quelques nouvelles divisions envoyées en Allemagne en avril et mai 1945 ont fonctionnellement joué le rôle des unités de sécurité prévues au titre du *programme des effectifs libérés*. Les autres nouvelles divisions sont restées confinées sur des fronts secondaires statiques. La mise en œuvre du programme de réarmement français a souligné les limites d'une planification ne tenant que peu compte des réalités matérielles et humaines : créer une armée dans un contexte de guerre mécanisée demande plus qu'une levée de masses.

Au point de vue du SHAEF, l'effet du programme de réarmement est resté secondaire. Lors de la période de crise consécutive à la contre-offensive allemande des Ardennes, l'appoint du programme français s'est limité à deux régiments d'infanterie envoyés dans les Vosges, ainsi qu'à une poignée de bataillons positionnés le long de la frontière franco-belge. Ces maigres forces sont à mettre en regard des quatre nouvelles divisions polonaises engagées en 1945 pour l'offensive finale en Italie. Concernant les unités de sécurité, l'échec français est patent. Le SHAEF a reporté son effort sur des unités belges et hollandaises, délivrant une traduction tangible de la perception négative des attermoissements français (voir le chapitre 7).

Faut-il se contenter d'une approche quantitative des effectifs métropolitains ?

Former des unités militaires implique de disposer de ressources humaines à la fois suffisantes et adaptées aux besoins. Les états-majors alliés ont abordé la question sous l'angle explicite de la *liberated manpower* : la main d'œuvre métropolitaine, susceptible de servir à l'effort de guerre allié. La France libérée est alors un marché, où il convient d'orienter et de réguler les devenir individuels en fonction des besoins collectifs décidés au niveau gouvernemental ou interallié : tâches militaires, tâches logistiques, relance d'une industrie de guerre et des secteurs productifs primaires...

Un net encadrement des devenir individuels a eu cours au sein des territoires coloniaux ou nord-africains, où les autorités, dont l'assise est restée stable après 1940, ont disposé de moyens structurés de contrôle des populations, en vue de leur mobilisation ou de leur enrôlement. Or tel n'était pas le cas en France métropolitaine : l'État y était à réinventer et, dans l'attente, la dérégulation a été de mise, y compris dans le

champ régalien des affaires militaires. Si le gouvernement provisoire s'est employé à réinstaurer un cadre régalien (voir les chapitres 1, 3 et 5), le fait est que les projets militaires de l'automne 1944 ont initialement reposé sur des volontaires, réunis en dehors de tout cadre régulier, contrairement à la mobilisation engagée en Afrique du Nord après novembre 1942 (voir le chapitre 11).

Cette différence qualitative a imposé le recours à une forme d'engagement bien distincte de la conscription ou de la mobilisation : les engagements volontaires pour la durée de la guerre, qui ont connu des adaptations témoignant de la diversité des situations rencontrées (voir le chapitre 12). Leur mise en œuvre n'a pas relevé de la simple formalité administrative. Elle a nourri les postures frondeuses collectives d'une part des instances issues de la résistance intérieure (voir le chapitre 2), tout en donnant lieu à de multiples départs individuels reposant ou non sur des choix politiques. Elle a également enclenché un tri qualitatif des effectifs détectés en métropole. Ce tri, entre sélections individuelles, réaffectations et chamboulement des organisations héritées des FFI, a eu une conséquence quantitative majeure : le gisement humain représenté par les FFI a été restreint. Il est rapidement apparu insuffisant pour couvrir, à lui seul, les besoins du programme de réarmement du 30 novembre 1944.

Le gouvernement a alors activé des voies alternatives plus classiques (voir le chapitre 13) : conscription, rappel de réservistes et d'ex-militaires d'active, réemploi de troupes coloniales issues des camps de prisonniers adverses... A court terme, ces voies n'ont eu qu'un rendement limité. Outre le poids de l'absence de plus d'un million de prisonniers de guerre et des jeunes gens déplacés en Allemagne, les dimensions qualitatives se sont imposées par rapport aux seules considérations quantitatives. Les comportements individuels d'évitement n'ont pas manqué, tandis que l'usure des années de guerre s'est fait sentir : les recrues requises de 1945 n'ont pas eu l'allant des volontaires de l'automne précédent.

Les projections quantitatives du ministère de la Guerre ont également été mises à mal par le cours des événements militaires et la gestion même du programme de réarmement. L'alimentation en hommes des forces en opérations, ainsi que diverses autres sollicitations, ont conduit le ministère à gérer en flux tendu les effectifs à sa disposition (voir le chapitre 14). Par ailleurs, à l'opposé d'une recherche de synergie, les différents volets du programme de réarmement ont connu des dynamiques de mise en œuvre distinctes, sans convergence, voire en concurrence (voir le chapitre 7). Au final, au sortir de la guerre, seuls les effectifs liés aux nouvelles grandes unités métropolitaines ont peu ou prou été réunis. A l'inverse, les unités destinées à l'Extrême-Orient, les unités de service et les unités de sécurité, à l'exception de celles dévoyées pour les besoins de la 1^{re} Armée et des fronts secondaires, font figure de parents pauvres (voir le chapitre 15). Au demeurant, faute de matériel moderne, la réunion de leurs effectifs n'aurait guère eu d'effet militaire sensiblement supérieur.

L'échec constaté n'a pas uniquement résulté de projections numériques biaisées, pressenties dès l'automne 1944 par le SHAEF. Il est également né d'une incompréhension qualitative. Les recrues, volontaires ou requises, de 1944-1945 n'étaient plus des individus préformatés par la pratique socialement encadrante du service militaire en temps de paix. Tout au contraire, elles portaient sur leurs épaules le poids de quatre années de bouleversements, de privations et d'incertitudes, touchant tant la vie publique que la sphère familiale et individuelle. Il ne pouvait plus être question de repartir la fleur au fusil...

Faut-il limiter la question matérielle au seul matériel allié ?

La réponse est à nouveau négative. L'historiographie, à travers les travaux de Marcel Vigneras et Jacques Vernet, a fait la part belle aux livraisons américaines. Cette orientation résulte d'une appréhension du programme de réarmement de 1944-1945 comme une continuation ou une répétition du réarmement opéré en 1943-1944 en Afrique du Nord. Les acteurs français l'ont souhaité mais les faits l'ont démenti.

En l'occurrence, en matière de matériel allié, les livraisons obtenues par les canaux britanniques ont nettement supplanté le flux de fournitures américaines, qu'il s'agisse de nouvelles divisions, du programme des effectifs libérés ou des livraisons accordées pour les fronts de l'Atlantique. Le réarmement de 1944-

1945 est ainsi davantage britannique qu'américain, n'en déplaie aux propos contraires figurant dans les *Mémoires de Guerre* du général de Gaulle (voir le chapitre 17). Ce réarmement est également en grande partie français et allemand. Les chapitres 17 à 20 montrent l'importance des flux de matériels stockés en Afrique du Nord et surtout du matériel de récupération, souvent lui-même d'origine française. Quant à la relance industrielle militaire, elle a reposé soit sur des modèles français d'avant-guerre, soit sur des modèles allemands (en matière aéronautique), soit sur des modèles français dont la production avait été maintenue pour le compte de l'Allemagne ou de ses alliés. Ironie de l'Histoire, l'Allemagne, qui s'était largement appuyée sur le butin matériel récolté en France en 1940 puis en 1942, a fourni malgré elle une part substantielle des ressources mobilisées en France en 1944-1945.

Loin de l'unique flux matériel américain intervenu en 1943-1944, l'approche modélisatrice développée au chapitre 16 permet d'appréhender la diversité des canaux d'approvisionnement et d'adaptation des matériels employés en 1944-1945. Elle autorise une large gamme de comparaisons, indépendamment de la nature des matériels considérés (un même type de matériel ayant pu suivre des canaux différents). Cette approche révèle également une autre facette de l'hybridation menée entre approches centralisées et initiatives industrielles décentralisées : le gouvernement, faisant feu de tout bois, s'est appuyé sur celles-ci. C'est en ce domaine que l'action militaire de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI, émanation du COMAC, a pris son principal essor : en posant les prémices de la reprise de certaines productions et en jouant une fonction de plateforme logistique régulatrice, qu'il s'agisse d'armement (voir le chapitre 17), d'équipements vestimentaires (voir le chapitre 6) ou de matériel médical (voir le chapitre 2).

La période a été propice aux esprits entrepreneurs, s'emparant de la question matérielle à une échelle locale ou supérieure. Certains sont restés anonymes au sein des sources conservées. D'autres ont vu leur nom ou leur pseudonyme parvenir jusqu'à nos jours et ont été évoqués au fil des chapitres précédents. Certaines initiatives ont nourri la relance industrielle. D'autres sont restées artisanales mais, quelles qu'aient été leurs évidentes limites, elles ont eu le mérite d'être intervenues et d'avoir répondu, même partiellement, aux multiples besoins de volontaires subitement projetés dans une guerre mécanisée conventionnelle.

Néanmoins, à l'heure des comptes, au second semestre 1945, un constat s'est imposé : une absence de valeur d'avenir, entre hétérogénéité, carences chroniques (pneumatiques, effets vestimentaires...) et désuétude de la majorité des matériels français et britanniques de seconde (voire de troisième) main et de la majorité du matériel adverse de prise. A la fin de l'année 1945, compte-tenu de l'usure du matériel américain intensivement employé depuis 1943, la question de l'équipement opérationnel de l'armée est restée entière, sur fond de mornes perspectives budgétaires et de concurrences industrielles avec les nombreux besoins civils.

Un exercice collectif de deuil

Les projets français de réarmement du second semestre 1944 sont nés dans une perspective de renouveau et de refondation. Pourtant, en présence d'un environnement défavorable, ils se sont paradoxalement mués en un processus polymorphe de deuil.

Il s'agit en premier lieu du deuil des aspirations révolutionnaires émanant d'une part des mouvements et cadres résistants. Cette dimension s'installe dès octobre 1944, lorsque le COMAC est contraint de renoncer à ses ambitions de fondation d'une armée nationale populaire. Le revirement progressif du Parti communiste, à partir du mois de novembre, entérine cette situation. La dissolution de la Direction des FFI, le 18 janvier 1945, ne fait qu'acter la disparition définitive du projet du COMAC. Ce deuil transcende les lignes politiques et concerne des acteurs qui avaient veillé à marquer leur distance avec le COMAC, à l'image du colonel Henri Adeline, dont les écrits de l'après-guerre sont à appréhender comme les pièces à charge d'un procès du gouvernement provisoire, accusé de « crime contre l'Armée et contre la Patrie »,

pour avoir gâché la « soudure Armée-Nation »¹.

Le deuil est également gouvernemental. Si la manœuvre gouvernementale de confinement politique du COMAC et du Parti communiste a réussi à court terme, le programme de réarmement annoncé le 30 novembre 1944 s'engage dès la fin du mois de janvier 1945 dans une spirale dépressive. Au printemps suivant, le général de Gaulle est contraint de faire son deuil de la création d'une nouvelle armée métropolitaine alignée sur les standards techniques alliés. Entre crispations diplomatiques et contraintes budgétaires, le deuil du programme de réarmement, sans cesse revu à la baisse, aboutit en février 1946 à un deuil de l'exercice du gouvernement, lorsque le général de Gaulle choisit de démissionner de ses fonctions de chef du gouvernement.

Ce deuil ne se limite pas aux seules considérations techniques et militaires de court terme. Il naît du constat collectif d'un changement de paradigme géopolitique. A l'issue de six années de bouleversements, la France ne dispose plus de la « plus puissante armée au monde » dont elle se targuait avant 1939, dans la continuité de la victoire de 1918. Elle n'est plus non plus une puissance mondiale majeure, tandis que, dès 1945, son empire colonial enregistre ses premières fractures et que les États-Unis et l'URSS occupent désormais les premières places. Les références identitaires sous-tendant les projets français de l'automne 1944 témoignent de vaines tentatives de restauration symbolique tantôt de l'armée victorieuse de 1914-1918, tantôt de l'armée de 1939, tantôt de l'armée d'armistice. A travers les numéros de régiments, un double travail de deuil transparait. En premier lieu, celui de la victoire chèrement payée de 1918, fruit d'une union sacrée qui a tant fait défaut en 1940, sachant que le premier conflit mondial a été l'école du feu de la majorité des cadres militaires français de 1944-1945 et a profondément marqué de son empreinte l'environnement social au sein duquel sont nés les jeunes volontaires de 1944. En second lieu, celui de l'armée vaincue de 1939 : à l'image d'un phénix renaissant de ses cendres, le projet de réarmement métropolitain de 1944-1945 sert aussi de catharsis collective permettant à la communauté militaire d'évacuer, vaille que vaille, le souvenir traumatique de la défaite de juin 1940.

Cet exercice de deuil résulte aussi du constat d'un changement de paradigme militaire. Avec l'avènement des forces mécanisées, aéroportées et aéronavales, l'heure n'est plus à la suprématie du couple infanterie-artillerie caractéristique de 1914-1918 et qui structurait encore l'armée française en 1939. L'heure n'est de même plus aux levées de masse, quelles que soit la charge symbolique véhiculée par ce mode de mobilisation. Un rapport de l'EMGG, établi au mois d'octobre 1944, en dresse sèchement le constat :

« La mobilisation instantanée – et à une date indéterminée – d'une armée nationale moderne n'est plus possible. Les armées modernes sont en effet dotées d'un matériel à la fois considérable et de haute qualité technique ; la fabrication de ce matériel représente, pour une nation, un effort d'autant plus coûteux qu'il est improductif à l'économie générale ; c'est un effort qui ne peut ni se répéter avec fréquence, ni se maintenir à un niveau élevé sous peine de ruiner le pays.

Or, étant donné la cadence toujours croissante des progrès techniques, on peut dire que tout matériel stocké est déjà presque périmé [...]. Il est utopique actuellement de vouloir transformer le matériel de l'économie civile en engins de combat [...]. L'ère de la mobilisation nationale immédiate, ouverte en 1793, et consécutive, à cette époque, aux possibilités nouvelles de l'industrie par rapport à la technique de l'armement, s'est terminée en 1914. La mobilisation de 1939 en France était déjà d'une conception périmée². »

Ce constat trouve son écho dans le patent décalage de représentations mis en lumière au sujet des dénominations des nouveaux régiments, pour lesquels les demandes remontant des régions ne portent quasiment que sur des formations d'infanterie. Or, comme le constate l'EMGG en janvier 1945, « si [les formations FFI] étaient toutes absorbées par cette arme [l'infanterie], il ne serait pas possible de mettre sur

1 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 126.

2 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMGG, Cabinet, fiche concernant la forme générale de l'Armée et les conditions d'ensemble de mise sur pied, 6 octobre 1944.

ped [les nouvelles] grande[s] unité[s] »³.

Enfin, le deuil militaire collectif de 1945 a pris une forme matérielle : les équipements et armements français réemployés en 1945, en provenance des stocks d'Afrique du Nord, des dépôts camouflés ou des rangs adverses. A cette occasion, l'armée française fait ses adieux à des armes qui l'ont accompagnée durant plusieurs décennies. Ainsi en est-il du canon de 75 mm modèle 1897, le « 75 » emblématique de 1914, qui connaît un dernier emploi à grande échelle en 1945. Ainsi en est-il de la mitrailleuse Hotchkiss modèle 1914, en calibre 8 mm Lebel, qui a représenté la principale arme automatique de l'armée française de la seconde moitié de la Première Guerre mondiale à 1942 : avec la mitrailleuse Reibel conçue en 1931, elle représente la seule ressource française en mitrailleuses en 1944, bien que représentant un stade technique bien moins avancé que les armes américaines ou allemandes en usage en 1944-1945. Il en va de même pour les divers chars français de récupération, issus de conceptions dépassées dès avant 1940. Loin d'un encensement nostalgique de la qualité de ces matériels, leur emploi en 1945 a principalement pointé le retard technologique pris depuis 1940. Au demeurant, ce constat vaut pour d'autres pans de la société française, à l'image du témoignage d'un jeune forézien, futur responsable syndical agricole :

« Nous sommes allés voir passer les Américains sur les routes et il nous a fallu constater que nos tracteurs, dont les plus récents dataient de 1939, avaient l'air de jouets à côté du matériel d'outre-Atlantique [...]. En 1940, l'invasion allemande avait replié mon pays sur lui-même et l'avait mis en quelque sorte en état d'hibernation. La Libération allait le projeter de façon brutale dans un univers pour lequel il n'était pas préparé [...]. Le monde s'ouvrait à toute allure, une nouvelle vie allait commencer⁴. »

Vers l'après-guerre

La fin de la guerre en Europe est le signal d'une prochaine démobilisation pour les ex-FFI engagés volontaires et pour les réservistes rappelés à l'activité. Le manque de conditions matérielles attractives au sein de l'armée et l'usure des années de guerre débouchent sur une aspiration massive au retour à la vie civile. Ainsi qu'évoqués au chapitre 15, les rapports sur le moral montrent qu'une majorité de cadres et de soldats se réfugie dans une certaine résignation, avec un but : la *quille*, revendiquée, par exemple, par certains graffitis relevés dans les cantonnements de la 23^e DI.

Ce retour attendu à la normalité d'une vie civile s'accompagne de celui des considérations politiques, mises entre parenthèses dans le cadre de la régularisation des unités FFI. Comme l'écrit en juin le commandant du 6^e RI charentais, « il est à craindre [que les hommes] ne passent, après avoir regagné leurs foyers, dans le clan opposé à une armée qui les a rejetés de son sein »⁵. Ce parti supposé opposé porte un nom : les communistes, accusés de mener une campagne de « propagande sournoise et difficile à déjouer »⁶. Un certain recul s'impose néanmoins, comme l'écrit en juillet le général d'Anselme, commandant la 23^e DI et ancien cadre national de l'ORA :

« Tous ces faits ne doivent pas être pris au tragique ; qu'un parti politique veuille regrouper ses électeurs en les faisant démobiliser ou en les empêchant de partir en Extrême-Orient, ne peut pas avoir en soi des conséquences bien graves pour le moral d'une troupe. Une telle propagande ne touche guère que ceux qui sont déjà convaincus. Mais il est souhaitable cependant qu'aucune autre cause d'amointrissement du moral ne s'ajoute aux efforts de la politique, et que les vœux de tous au sujet de l'habillement et de la nourriture reçoivent satisfaction le plus rapidement possible »⁷.

3 : SHD Terre, cote 9 P 27 : Note n° 980-EMGG/1 du général Pfister, 27 janvier 1945.

4 : Vial André, *La Foi d'un paysan*, L'Épi, 1967, p. 60-61. Cité par : Duby Georges et Wallon Armand (dir.), *Histoire de la France rurale, Tome 4, Depuis 1914*, Éditions du Seuil, Paris, 1992 (1977), p. 106.

5 : SHD Terre, cote 12 P 4 : 6^e RI, rapport sur le moral, 15 juin 1945.

6 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juillet 1945.

7 : *Ibid.*

La sortie de guerre voit aussi l'émergence des conflits coloniaux des deux décennies suivantes. Certains ex-FFI en font une expérience aussi subite qu'inattendue. A la suite des événements de Sétif, les ex-FFI périgourdiens du 13^e RI, jusqu'alors engagés face à La Rochelle, sont expédiés en Algérie dès le 12 mai 1945. Les conditions de leur transfert, effectué par la voie des airs depuis Cognac (un bataillon) et Marignane (deux bataillons), témoignent d'un net degré d'urgence pour le gouvernement. Sans aucune préparation, les anciens maquisards se trouvent engagés dans le rôle de leur opposant de l'été 1944 : une mission de police armée. Les ex-maquisards du 13^e RI défilent à Alger le 20 mai, puis le 14 juillet. Un certain trouble s'installe toutefois parmi la troupe, tandis que le régiment est chargé de faire siens « tous les problèmes de sécurité pour la marche des unités en zone tenue par des éléments actifs de la 5^e colonne », en bannissant les « idées préconçues » ainsi que l'énonce son colonel le 26 mai⁸. Le journal de marche régimentaire ne relate pas d'engagement armé. Des compagnies participent toutefois à des opérations de police. La démobilisation des engagés volontaires met fin à cet épisode : en novembre, le régiment est réduit à un bataillon en attente d'un rapatriement imminent.

A partir de l'automne 1945, les conscrits des classes 1943 et suivantes ont remplacé la plupart des engagés volontaires de l'année précédente. La campagne de dégagement des cadres opérée en 1946 aboutit par ailleurs à une réduction marquée du nombre d'officiers ex-FFI dans les rangs de l'armée d'active. Le *turn-over* des cadres et les vagues de dissolution d'unités achèvent parallèlement de tourner une page. A ce titre, si certains bataillons de marche envoyés vers l'Indochine à la fin de l'année 1946 portent encore les numéros de régiments recréés en 1945 à partir d'unités FFI, il est hasardeux d'y voir une filiation maquisarde directe et d'écrire à leur sujet que « l'héritage des maquis n'est pas entièrement mort »⁹ : la composition de ces unités a été remaniée en profondeur depuis l'été 1945.

Le *turn-over* vaut aussi pour les chefs. Les règles traditionnelles de l'institution militaire ont repris leur cours. Sensiblement moins avancés en grade que leurs homologues venus d'Afrique du Nord et de l'Empire, les promoteurs et organisateurs des grandes unités FFI de l'automne 1944 ne trouvent pas directement une place de premier rang dans l'armée d'après-guerre. Certains poursuivent une carrière militaire (tels Marcel Descour ou Jean Vallette d'Osia, qui retrouvera ultérieurement le commandement de « sa » 27^e Division alpine). D'autres quittent plus ou moins rapidement l'armée, tels Maurice Rousselier et Henri Adeline.

Ce dernier achève sa carrière sous le signe de la rancœur. Au printemps 1945, le commandement de la 23^e DI, pour laquelle il s'est tant investi, lui a échappé. En juin, s'estimant lésé, il a demandé une mise en disponibilité. Il n'a retrouvé une affectation qu'en février 1946, comme responsable du génie en Algérie (puis en région parisienne en 1949). Si ses qualités techniques sont soulignées au fil des ans par ses supérieurs, ceux-ci déplorent aussi un véhément comportement de « justicier »¹⁰. Il développe en effet une critique acerbe de la politique de défense de l'après-guerre. Cette posture le conduit dans une impasse, lorsqu'il refuse à trois reprises une promotion au grade de général de division pour ne pas participer « à l'écroulement de notre puissance militaire »¹¹.

Faut-il parler d'énergies gaspillées ? La France à reconstruire a offert de larges perspectives, que certains protagonistes de l'automne 1944 ont su saisir, à l'image de Maurice Rousselier qui entame en 1946 une carrière à Électricité de France. Autre exemple, s'inscrivant dans la continuité d'un militantisme d'avant-guerre, Edmond Obterre Proust, ex-commandant du 114^e RI niortais, retrouve en 1945 la présidence de la Mutuelle et Assurance des Instituteurs de France, dont il avait été l'un des fondateurs en 1934. Dans un autre domaine, deux anciens cadres de la Direction des FFI s'illustrent par des carrières médicales brillantes, les docteurs Robert Aron-Brunetière et Henri-Pierre Klotz, respectivement âgés de 30 et 35 ans en 1945.

8 : SHD Terre, cote 12 P 5 : Journal de marche du 13^e RI.

9 : Bodin Michel, « L'héritage de la Résistance a-t-il servi à l'Armée et aux combattants en Indochine ? », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 431-443

10 : SHD Terre, cote 14Yd461 : Rapport de notation du général Adeline par le général Morlière, 12 novembre 1953.

11 : SHD Terre, cote 14Yd461 : Lettre du général Adeline au général commandant le 1^{ère} Région militaire, 25 novembre 1949.

D'autres acteurs régionaux et *missi dominici* gouvernementaux cités au fil des chapitres ont embrassé une carrière parlementaire plus ou moins longue¹². Outre Jacques Chaban-Delmas et Alfred Malleret-Joinville, Pierre de Chevigné, Pierre Koenig, Pierre Billotte, Roger Noiret, Gilbert de Chambrun et Maurice Chevance-Bertin exerceront un à plusieurs mandats de député. Maurice Chevance-Bertin et Robert Kaskoreff (alias *Birien*, de l'état-major de la Région M) sont entrés à l'Assemblée provisoire en novembre 1944, suivis en 1945 par Alfred Malleret-Joinville, et Gilbert de Chambrun. Par la suite Maurice Chevance-Bertin sera élu au Conseil de l'Union française, où siègeront également Jean Schneider, son compagnon de route d'août 1944, Jules Delmas, ex-commandant de la 5^e Région militaire, et Paul Legentilhomme. Jacques Chaban-Delmas, Pierre de Chevigné, Pierre Koenig et Pierre Billotte seront également nommés à des fonctions ministérielles. Il en va de même pour quelques ex-commandants d'unités FFI, tels Henri Monnet, ex-commandant de la *Demi-brigade de l'Armagnac* : après avoir été nommé au cabinet du général de Gaulle en juin 1945, il est élu sénateur des Landes de 1946 à 1948. Il reprend ensuite son activité professionnelle dans le conseil et la finance puis sera l'un des argentiers du *Rassemblement du Peuple Français* du général de Gaulle.

La mémoire, l'histoire et l'oubli

Parmi les acteurs des organes résistants, les *missi dominici* gouvernementaux et les commandants de grandes unités cités au cours des chapitres précédents, vingt-et-un font partie du cercle restreint des Compagnons de la Libération. Six d'entre eux, Français libres des premiers temps, y ont été nommés dès avant 1944¹³. Les quinze autres nominés peuvent être répartis en trois groupes : six *missi dominici* et opérateurs gouvernementaux de l'automne 1944, deux organisateurs d'unités FFI, six cadres régionaux FFI et un cadre de l'EMN FFI.

Le premier groupe réunit Pierre Billotte, nommé dès le 8 novembre 1944, Jacques Chaban-Delmas (nommé le 7 août 1945), Pierre de Chevigné (nommé le 9 octobre 1945), Pierre Sonnevile (nommé le 19 octobre 1945, sachant que d'autres ex-DMR sont également désignés compagnons à la même période), Paul Legentilhomme (nommé le 18 novembre 1945) et Maurice Chevance-Bertin (nommé le 17 novembre 1945). La décoration de plusieurs acteurs majeurs de la mise en place d'une administration militaire régionale et de la régulation des FFI a permis l'intégration de cette période à la geste des Compagnons de la Libération. L'absence de Gabriel Cochet est à relever, suite presque logique à son ostracisation à Alger puis à la tête de la DMOS.

Au sein du second groupe ne figurent que Henri Adeline et Jean de Milleret, organisateurs respectifs des fronts de Royan et du Médoc en septembre 1944 et de projets de divisions évoqués au chapitre 8. Leur nomination est intervenue le 28 mai 1945 : elle est à appréhender comme la récompense du travail accompli face aux deux seules poches allemandes reprises par les armes avant la capitulation du 8 mai. Aucun autre organisateur de division FFI n'est désigné, y compris concernant le front des Alpes où l'*ex-Division alpine FFI* est pourtant aussi passée à l'offensive en 1945.

Le troisième groupe correspond à des désignations tardives, intervenues en octobre 1945 et janvier 1946, à l'exception de Georges Rebattet, dont la nomination le 24 mars 1945 est davantage à mettre en relation avec son rôle majeur d'organisateur des maquis qu'avec son intervention aux côtés de Maurice Chevance-Bertin en septembre 1944. De façon flagrante, hormis Henri Rol-Tanguy et Robert Kaskoreff, la majorité des intéressés est représentée par des acteurs toulousains : Serge *Ravanel*, Jean-Pierre Vernant et Robert

12 : Duhamel Eric, « De l'épée à la toge, les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962 », in : Forcade Olivier, Duhamel Eric, Vial Philippe (dir.), *Militaires en République 1870-1962 : les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 337-371.

13 : Alfred Cazaud (commandant la 36^e DI en 1945), Philibert Collet (nommé en octobre 1944 à la tête de la 17^e Région militaire), François Ingold (commandant la Direction des Troupes coloniales puis la 2^e DIC en 1945), Pierre Koenig (gouverneur militaire de Paris), Edgard de Larminat (commandant les FFO à partir d'octobre 1944) et Pierre Marchand (commandant la 29^e DI en 1945).

Noireau, qui s'ajoutent à d'autres acteurs toulousains précités (à nouveau Maurice Chevance-Bertin, ainsi que Philibert Collet, compagnon depuis mars 1944, et Pierre Bertaux, au titre de sa fonction de commissaire de la République). La scène toulousaine, siège de la première rencontre haute en couleur du général de Gaulle avec les FFI du Sud-ouest le 16 septembre 1944, semble avoir été retenue comme lieu mémoriel du traitement de la question des FFI et de leur place dans l'Armée. Concernant les autres régions à forte dynamique FFI évoquées au chapitre 2, seuls des acteurs sans rôle de premier plan au sein des projets militaires post-Libération ont été nommés compagnons. Dans le cas de la 12^e Région, Georges Guingouin, Albert Fossey (chef départemental FFI de la Creuse puis commandant en second du 13^e RI périgourdin), Louis Godefroy (cadre régional des FTP puis commandant du 126^e RI corrézien) et Roger Lescure (membre de l'état-major de la Région R5 puis commandant en second du 134^e RI limousin) ont été décorés de la Croix de la Libération mais pas Maurice Rousselier.

Enfin, aux côtés de ces acteurs FFI régionaux, figure le colonel Pierre Beucler, responsable du 4^e Bureau de l'EMN FFI, sous-chef de l'EMN-FFI puis directeur adjoint des personnels du ministère de la Guerre (en charge notamment de la question de l'homologation des grades FFI) : sa désignation comme Compagnon de la Libération le 19 octobre 1945 pourrait traduire une forme de reconnaissance de l'action matérielle majeure de l'EMN FFI puis de la Direction des FFI. Ni son supérieur de l'EMN FFI, Alfred Malleret, ni aucun des dirigeants du COMAC durant l'été 1944 n'ont toutefois bénéficié d'une telle nomination.

A travers ces Compagnons de la Libération, les projets et les organisations militaires mis en place au sein de la métropole libérée ont ainsi trouvé une place partielle mais tangible au sein de la mémoire officielle, incarnée par l'Ordre de la Libération. Il n'en demeure pas moins que leur étude est restée limitée et, qu'à leur sujet, les approximations n'ont pas manqué. Des exemples ont été donnés au sein des chapitres précédents. Certains ouvrages de référence n'y ont pas échappé, à l'image de la qualification de la nouvelle 10^e DI en tant que « 10^e Division d'infanterie américaine » (et non française...) dans *Histoire de la Libération de la France* de Robert Aron¹⁴ : aucun correcteur n'a relevé cette erreur en 1959.

Schématiquement, le sujet s'est trouvé réduit à la question de l'amalgame des ex-FFI au sein de la 1^{re} Armée et à la querelle entre le gouvernement et le COMAC. Ces deux sujets sont certes importants mais non exclusifs : d'une part, la 1^{re} Armée n'a, de loin, pas géré la totalité, ni même la majorité du flux des ex-FFI (voir les chapitres 11 à 14) et, d'autre part, le COMAC n'a objectivement pas réuni sous son égide l'ensemble des dynamiques militaires issues de la résistance intérieure (voir les chapitres 2 et 8). La simplification consistant à opposer, sur un mode binaire, les FFI à l'Armée, comme si chaque pôle avait représenté un corps social homogène et unanime, n'aide pas à percevoir les multiples nuances d'une époque mouvante. Gageons que l'ouverture désormais acquise des archives de 1944-1945, dont le présent travail témoigne de la richesse, permettra d'y remédier à l'avenir.

Il convient de s'interroger sur les origines de cette méconnaissance globale. Plusieurs facteurs se sont cumulés. En premier lieu, le réarmement français de 1944-1945 n'a pas débouché sur des résultats pérennes et s'est clos sous le signe de la désillusion (voir le chapitre 15), sans fait d'armes majeur, hormis sur des fronts qualifiés de secondaires. Sur ceux-ci la rhétorique de l'oubli a d'ailleurs creusé son sillon dès 1944. L'acronyme *Forces françaises de l'Ouest* a ainsi rapidement été détourné en *Forces françaises oubliées*, tandis que le front des Alpes est également présenté comme « oublié » par l'historiographie¹⁵. Cette configuration n'a naturellement pas favorisé l'émergence d'une mémoire positive.

En second lieu, les formations FFI de l'automne 1944 puis les nouveaux régiments de 1945 n'ont jamais formé une communauté homogène, à même de se forger une identité puis une mémoire commune. Leurs

14 : Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1959, p. 674.

15 : Weiss Stéphane, « Forces françaises de l'Ouest, Forces françaises oubliées ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2014, n° 255, p. 99-121.

Klingbeil Pierre-Emmanuel, *Le front oublié des Alpes-Maritimes*, Éditions Serre, 2005, 536 p.

Simonnet Stéphane, *Atlas de la libération de la France, 6 juin 1944 – 8 mai 1945*, Éditions Autrement, Paris, 2004, p. 44-45 et 56-57.

parcours sont restés hétérogènes et disjointes tant à l'échelle nationale que régionale. Dans ces conditions, il n'y a pas eu de dynamique associative spécifique comparable à celle de l'association *Rhin et Danube* ou des associations d'anciens prisonniers de guerre (ces derniers étant au demeurant trois fois plus nombreux que les volontaires de l'automne 1944 et les conscrits de 1945). Des amicales sont apparues mais sont restées dispersées au niveau des unités, des secteurs d'opérations ou des maquis originels.

Enfin, en troisième lieu, la concurrence mémorielle a été rude, en présence de trois *courants* mémoriels majeurs : celui de la *Division Leclerc* (souvent portée au rang d'armée), mis en exergue après la mort tragique du général Leclerc en 1947, celui de la 1^{re} Armée, marqué par la publication en 1949 de *Histoire de la 1^{re} Armée française*, la dynamique du réseau associatif *Rhin et Danube* puis le décès du maréchal de Lattre de Tassigny en 1952, et, enfin, celui de la geste maquisarde brandie telle un oriflamme par le Parti communiste, autoproclamé *Parti des fusillés*. Dans ce paysage mémoriel, exorcisant à la fois Vichy et le souvenir de 1940, il apparaît logique que les nouvelles régions militaires de 1944, à vocation administrative, et les éphémères divisions de 1945 n'aient pas trouvé leur place.

Au terme de cette étude, il convient d'insister sur la diversité des acteurs qui ont porté des projets et des organisations militaires au sein de la métropole libérée. Aucun parti, aucune obédience politique, aucun échelon décisionnaire n'en a eu l'exclusivité. Au contraire, des passerelles ont été établies, des vues se sont hybridées, des énergies se sont conjuguées. Sans renier leurs propres orientations politiques, ces acteurs ont su passer d'initiatives locales ou partisans à une démarche globale, tantôt de bon gré, tantôt par défaut. Puisse le présent travail avoir mis en lumière leur œuvre collective : neuf à douze mois de projets, d'initiatives et de réalisations, voire d'improvisations, parfois opérées contre vents et marées.

Les conscrits du tableau d'Édouard Detaille (1888) n'ont fait qu'entrevoir *Le Rêve* d'une grande armée nationale. Malgré les épreuves vécues depuis 1940, les volontaires, les entrepreneurs et les *missi dominici* de l'automne 1944 sont parvenus à lui donner corps le temps de la défaite de l'adversaire. Qui l'eut cru en août 1944 ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Livre d'or des Forces françaises de l'Ouest*, Georges Lang, Paris, 1948, 103 p.
- Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, 127 p.
- André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, 390 p.
- Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1959, 545 p.
- Aubrac Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Odile Jacob, Paris, 1996, 373 p.
- Bailly Jacques-Auguste, *La Libération confisquée : le Languedoc 1944-1945*, Albin Michel, Paris, 1993, 481 p.
- Barjot P., Baumont M., Duroselle J. B., Galbert J., Hautcoeur, Jenny F., Le Masson H. et Rougeron C., *Le deuxième conflit mondial - Tome II*, Éditions GP, Paris, 1947, 612 p.
- Baudot Marcel, *Libération de la Bretagne*, Éditions Hachette, Paris, 1973, 223 p.
- Béné Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies*, Tome VII, Imprimerie Fetzer, Raon l'Étape, 1988, 325 p.
- Bergeret (Maurice Loupias) et Grégoire Herman, *Messages personnels*, Éditions Bière, Bordeaux, 1945, 295 p.
- Bertaux Pierre, *La Libération de Toulouse et de sa région*, Éditions Hachette, Paris, 1973, 270 p.
- Berthiau Jean-André, *Les Forges de la Chaussade à Guérigny – Un établissement de la marine militaire au cœur de la France*, Camosine, 2009, 138 p.
- Bourderon Roger, *Rol-Tanguy, des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Éditions Tallandier, Paris, 2013, 768 p.
- Braeuer Luc, *L'incroyable Histoire de la poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2003, 160 p.
- Braeuer Luc, *Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2007, 48 p.
- Buton Philippe, *Les lendemains qui déchantent – Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993, 352 p.
- Chaban-Delmas Jacques, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997, 516 p.
- Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, 253 p.
- Clarke Jeffrey J. et Smith Robert Ross, *Riviera to the Rhine*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1993, 605 p.
- Commission européenne, Direction Générale des Relations Extérieures, *Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la Commission européenne - Outils d'évaluation*, Volume 4, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, 135 p.
- Convert Pascal, *Raymond Aubrac : Résister, reconstruire, transmettre*, éditions du Seuil, Paris, 2011, 752 p.
- Crémieux-Brilhac Jean-Louis, *La France Libre - De l'appel du 18 juin à la Libération*, Gallimard, Paris, 1996, 970 p.
- De Boisfleury Bernard, *L'Armée en Résistance – France - 1940-1944*, L'esprit du Livre éditions, Fontenay-aux-Roses, 2005, 718 p.
- De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, 190 p.
- De Gaulle Charles, *Le Salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1959, 656 p.
- De Larminat Edgard, *Chroniques irrévérencieuses*, Plon, Paris, 1962, 406 p.
- De Lattre de Tassigny Jean, *Histoire de la Première Armée française – Rhin et Danube*, Presses de la Cité, Paris, 1971 (1949), 654 p.
- De Loisy Philibert, *La première Résistance : le camouflage des armes, Les secrets du réseau CDM, 1940–1944*, L'Esprit du Livre, Sceaux, 2011, 402 p.
- Doyen André, *La campagne du Détachement d'armée des Alpes (mars – avril – mai 1945)*, B. Arthaud, Grenoble, Paris, 1948, 282 p.

- Duby Georges et Wallon Armand (dir.), *Histoire de la France rurale, Tome 4, Depuis 1914*, Éditions du Seuil, Paris, 1992 (1977), 755 p.
- Dufour Pierre, *Les Diables rouges – 152^e Régiment d'infanterie*, Éditions Charles Lavauzelle, Panazol, 2008, 237 p.
- Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, 1943-1946*, Armand Colin, Paris, 1975, 304 p.
- Fred (alias Dutheiller de Lamothe Alfred), *La Brigade Rac*, Limoges, Imprimerie Fabrègues, 1977, 498 p.
- Gaujac Paul, *L'Armée de la victoire, de la Provence à l'Alsace, 1944*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris et Limoges, 1985, 203 p.
- Gaujac Paul, *L'Armée de la Victoire, Du Rhin au Danube, 1944-1945*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris, Limoges, 1986, 219 p.
- Genet Christian, *De Gaulle en Charente et Charente-Maritime*, Éditions La Caillerie, Gémozac, 2011, 107 p.
- Grenard Fabrice, *La France du marché noir (1940-1949)*, Petite Bibliothèque Payot, Éditions Payot et Rivage, Paris, 2012 (2008), 431 p.
- Grenard Fabrice, *Maquis noirs et faux maquis*, Vendémiaire, Paris, 2013 (2011), 220 p.
- Grenard Fabrice, *Une légende du Maquis – Georges Guingouin, du mythe à l'histoire*, Éditions Vendémiaire, Paris, 2014, 603 p.
- Jolit André, Dartigues André et Memain Paul, *Le Front du Médoc – une Brigade FFI au combat*, Fédération des Associations d'anciens combattants du Front du Médoc et de la Brigade Carnot, 1989 (1984), 464 p.
- Joly Roger, *La Libération de Chartres*, Le Cherche Midi, Paris, 1994, 200 p.
- Klingbeil Pierre-Emmanuel, *Le front oublié des Alpes-Maritimes*, Éditions Serre, 2005, 536 p.
- Kriegel-Valrimont Maurice, *La Libération – Les archives du COMAC (mai-août 1944)*, Éditions de Minuit, Paris, 1964, 272 p.
- Lanzmann Claude, *Le Lièvre de Patagonie*, Éditions Gallimard, Paris, 2010 (2009), 757 p.
- Le Goyet Pierre (Dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, premier volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1972, 879 p.
- Magnant Dominique, *Le Bataillon des Cévennes – septembre 1944 – février 1945*, Association X Résistance, Meudon, 1996, 63 p.
- Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, 1 187 p.
- Matias (Lieutenant), *19^e Groupe de Chasseurs – 1853-1997 – Bataillon de Grivesnes*, Amicale des Anciens du 19, Metz, 1997, 124 p.
- Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, 1 037 p.
- Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques français – 1944*, Tome II. Commission de publication des documents diplomatiques français, Paris, Imprimerie nationale, 1996, 541 p.
- Monnet Henri, *Mémoires d'un éclectique*, Éditions Garnier, Paris, 1980, 175 p.
- Montagnon Pierre, *Les Maquis de la Libération*, Pygmalion, Paris, 2000, 412 p.
- Mordal Jacques, *Les Poches de l'Atlantique*, Presses de la Cité, Paris, 1965, 315 p.
- Paquier Pierre (dir.), *Les Forces aériennes françaises de 1939 à 1945*, Éditions Berger-Levrault, Paris, 1948, 262 p.
- Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, 265 p.
- Pogue Forrest C., *The Supreme Command - United States Army in World War II European Theater of Operations*, Office of the Chief of Military History, United States Army, Washington DC, 1954, 607 p.
- Potet J. (dir.), 1997, *Le Bataillon de Guérilla de l'Armagnac - 158^e RI*, Amicale des anciens volontaires du Bataillon de l'Armagnac et du 158^e RI, CTR Éditions, 464 p.
- Rousselier Danièle, *Le Colonel Rivier est mort*, Le Seuil, Paris, 1989, 108 p.
- Rude Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, Éditions Hachette, Paris, 1974, 287 p.
- Ruppenthal Roland G., *Logistical Support of the Armies*, Volume II, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1995 (1959), 540 p.

- Silva Jean-Michel, *Inventaire des archives de la Série P – Sous-série 13 P*, Ministère de la Défense, État-major de l'Armée de Terre, Service historique, Château de Vincennes, 2000, 71 p.
- Simonnet Stéphane, *Atlas de la libération de la France, 6 juin 1944 – 8 mai 1945*, Éditions Autrement, Paris, 2004, 79 p.
- Summer Ian et Vauvillier François, *L'armée française – De la drôle de guerre à la Libération*, Osprey Publishing Ltd., 2010 (1998), 96 p.
- Toche Albert, *La coupure, Beuil, Guillaumes, Peone, Entraunes, 18 canons tonnent, Sospel, Castellar, L'Authion*, Association nationale des Croix de guerre et des croix de la valeur militaire, Section de Nice, 1985, consulté en version numérique, sans pagination.
- Touzain Pierre, *Les Véhicules blindés français 1900-1944*, Éditions EPA, 1979, 254 p.
- Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire*, Tome II, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1990, 319 p.
- Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, 241 p.
- Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), 444 p.
- Wieviorka Olivier, *Histoire de la Résistance - 1940-1945*, Éditions Perrin, Paris, 2013, 575 p.

Articles, mémoires et contributions à des colloques

- Le Journal de l'Ain*, n° 129, 31 octobre 1894.
- « Captured Artillery in German use », *The Field Artillery Journal*, 1944, volume 34, n° 9, p. 641-642.
- Agulhon Maurice, « Les communistes et la libération de la France », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 67-90.
- Albertelli Sébastien, Barasz Johanna, « Un résistant atypique : le général Cochet, entre vichysme et gaullisme », *Histoire@Politique*, 2/2008 (n° 5), p. 9-9.
- Albertelli Sébastien et Piketty Guillaume, « Bureau central de renseignements et d'action », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 94-97.
- Aubagnac Gilles, « Le retrait des troupes noires de la Première Armée à l'automne 1944 », *Revue historique des Armées*, 1993, n° 2, pp. 34-46.
- Bachelier Christian, « L'Organisation de Résistance de l'Armée et la lutte armée ? », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 117-128.
- Bodin Michel, « L'héritage de la Résistance a-t-il servi à l'Armée et aux combattants en Indochine ? », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 431-443.
- Bodin Michel, « La cavalerie en Indochine, 1945-1954 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 225, p. 63-79.
- Bourderon Roger, « Intégration des FFI de la Région R3 dans la 1^{re} Armée », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 687-694.
- Bruchez Anne, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales* 2/2005 (n° 122), p. 17-32.
- Canaud Jacques, « Problèmes stratégiques et tactiques des maquis du Morvan », in : *La Résistance et les Français – Lutte armée et Maquis*. Actes du colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1996, p. 249-255.
- Chantin Robert, *Des temps difficiles pour les résistants de Bourgogne. Échec politique et procès, 1944-1953*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lyon 2, 2000, 532 p.
- D'Abzac Epezy Claude, « Cochet Gabriel », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 391-392.
- Delmas Jean, « L'amalgame Forces françaises de l'intérieur – 1^{re} Armée », in : *Actes du colloque Les armées françaises*

- pendant la seconde guerre mondiale 1939-1945, Institut d'histoire des conflits contemporains, 1986, p. 415-425.
- De Nantheuil Hugues et Lévy Gilles, « La reddition de la colonne Elster », *Revue historique des Armées*, 1974, 3 : p. 62-85.
- Douzou Laurent, « Malleret Alfred », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 472-473.
- Douzou Laurent et Veillon Dominique, « Les déplacements du général de Gaulle à travers la France (septembre-novembre 1944) », in : Berstein Serge, Favoreu Louis et Rudelle Odile (dir.), *Le rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Actes du colloque de Bayeux des 6-8 octobre 1994, Bruxelles, Éditions Complexes, 1996, p. 641-661.
- Douzou Laurent et Veillon Dominique, « Combat », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 117-119.
- Duhamel Eric, « De l'épée à la toge, les officiers au Palais Bourbon de 1945 à 1962 », in : Forcade Olivier, Duhamel Eric, Vial Philippe (dir.), *Militaires en République 1870-1962 : les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 337-371.
- Ehregardt Christian-Jacques, « D. 520 à la reconquête de la France », *Aéro-Journal*, n° 6, 1999, p. 4-16.
- Ehregardt Christian-Jacques, « A la reconquête de la France – Seconde époque : la route du Rhin – septembre 1944 – mai 1945 », *Aéro-Journal*, n° 24, 2002, p. 4-28.
- Foulon Charles-Louis, « Délégués militaires », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 183-185.
- Frank Robert, « Les crédits militaires : contraintes budgétaires et choix politiques, mai 1945 - avril 1946 », in : *De Gaulle et la nation face aux problèmes de défense*, Colloque organisé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent et l'Institut Charles de Gaulle les 21 et 22 octobre 1982, Collection Espoir, Plon, 1983, p. 173-185.
- Gaujac Paul, « Le maquis colonial de l'Oisans », *Militaria*, 1999, n° 171, pp. 50-57.
- Harris John et Richard Jean-Claude, « La libération de Montpellier, 1944, d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », *Études sur l'Hérault*, nouvelle série, 9-1993, p. 59-72.
- Lachaise Bernard, « L'entourage de Charles de Gaulle président du GPRF à Paris (25 août 1944-21 janvier 1946) », *Histoire@Politique - Politique, culture, société*, n°8, mai-août 2009.
- Le Goyet Pierre, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 559-584.
- Lombard Maurice, « Un état-major FFI du 4 juin au 11 septembre 1944 – l'État-major départemental de la Côte d'Or », *Annales de Bourgogne*, Tome XVII, n° 66, juin 1945, p. 81-102.
- Loubet Jean-Louis, « Les grands constructeurs privés et la reconstruction. Citroën et Peugeot 1944-1951 », *Histoire, économie et société*, 1990, n° 3, p. 441-469.
- Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 383, 2001, p. 16-29.
- Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 384, 2001, p. 61-68.
- Marcot François, « Comité d'action militaire », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 175-176.
- Marcot François, « Les enjeux de la lutte armée », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 574-584.
- Michalon Roger, « L'amalgame FFI – 1^{re} Armée et 2^e DB », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 593-665.
- Miot Claire, « L'Armée de l'Empire ou l'Armée de la Nation ? Front et arrières pendant la seconde campagne de France (1944-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2015, n° 259, p. 39-55.
- Moulin Jacques, « 1944 – La bataille des Alpes – Des criquets sans la neige », *Le Fana de l'Aviation*, n° 464, 2008, p. 22-33.
- Narme Clément, *La 25^e DAP : l'expérience du modèle divisionnaire en France aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale (1945-1948)*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, 2013, 197 p.
- Ravel Serge, « Pour moi vous êtes des caballeros », in : Jornet José (dir.), *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées* :

exil, histoire et mémoire, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005, p. 19-20.

Raymond Jean-Paul, « Henri-Pierre Klotz : l'homme, le médecin, le savant, l'humaniste », *Annales d'Endocrinologie*, Volume 69, n° 1, 2008, p. 2-6.

Rebattet Georges, « Intervention à propos de la communication du colonel Michalon », in : *Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974*, CNRS, Paris, 1976, p. 695-703.

Riccioli Jean-Louis, « De la Provence aux Vosges : le problème des cours d'eau et de leur franchissement par les unités françaises », *Revue historique des Armées*, 1994, n° 196, p. 22-30.

Santini Pascal (Lieutenant-colonel), « Étude statistique sur les pertes au cours de la guerre 1939-1945 », *Revue du Corps de Santé militaire*, X, n° 1, mars 1954, p. 3-51.

Souleau Philippe, « Affaire Grandclément », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 772-773.

Sweets John, « Clermont-Ferrand et les maquis », *Lutte armée et maquis*, Acte du colloque international de Besançon de 1995, *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, volume 617, 1996, p. 315-325.

Touzin Pierre et Gurtner Christian, « Chenillette Lorraine », *Armor in Profile*, n° 10, Profile Publications Ltd., Great Bookham, Surrey, 1967, 12 p.

Turpin Frédéric, « Diethelm André », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 405-406.

Virieux Daniel, « Villon Pierre », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 545-546.

Weiss Stéphane, *Panorama de la régularisation des unités combattantes issues des Forces Françaises de l'Intérieur sur les fronts de la Pointe de Grave, de Royan et La Rochelle*, Mémoire de Master 2, Université Lyon 2, 2010, 409 p.

Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, n° 243, 2011 : p. 59-72.

Weiss Stéphane, « La régularisation des formations combattantes FFI engagés lors des sièges de la Pointe de Grave, de Royan et de La Rochelle en 1944-1945 », Société Rochelaise d'Histoire Moderne et Contemporaine, *Écrits d'Ouest*, 2012, n° 20, p. 175-192.

Weiss Stéphane, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2013, n° 251, p. 143-161.

Weiss Stéphane, « Recréer une artillerie française en 1945 : la part belle à la récupération », *Revue historique des Armées*, 2014, n° 274, p. 95-107.

Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 412, p. 226-256.

Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Deuxième partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 413, p. 398-42

Weiss Stéphane, « Forces françaises de l'Ouest, Forces françaises oubliées ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2014, n° 255, p. 99-121.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AD : Archives départementales	EMA en mars 1945)
AFHQ : Allied Forces Headquarter	EMN FFI : État-major national FFI
AFP : Agence France Presse	FFAU : Forces françaises de l'Aunis
AN : Archives nationales	FFGB : Forces françaises de Grande-Bretagne
AS : Armée secrète	FFGR : Forces françaises de la Pointe de Grave
BAF : Bataillon alpin de forteresse	FFI : Forces françaises de l'intérieur
BCA : Bataillon de chasseurs alpins	FFLI : Forces françaises de Loire inférieure
BCP : Bataillon de chasseurs à pied	FFMB : Forces françaises du Morbihan
BM : Bataillon de marche	FFO : Forces françaises de l'Ouest
CA : Corps d'armée	FFRY : Forces françaises de Royan
CCS : Combined Chiefs of Staff	FFSO : Forces françaises du Sud-ouest
CFL : Corps franc de la libération	FTA : Forces terrestres anti-aériennes
CNR : Conseil national de la Résistance	FTP : Francs Tireurs et Partisans
COMAC : Comité militaire d'action	GAUS : Groupe d'armées américain
DA : Division alpine	MLIMOA : Mission de Liaison et d'Inspection mobile de l'Organisation de l'Armée
DA Alpes : Détachement d'armée des Alpes	OCM : Organisation civile et militaire
DAAtl : Détachement d'armée de l'Atlantique	ORA : Organisation de résistance de l'Armée
DB : Division blindée	RA : Régiment d'artillerie
DCEO : Division coloniale d'Extrême-Orient	RAC : Régiment d'artillerie coloniale
DFL : Division française libre	RAM : Régiment d'artillerie de montagne
DI : Division d'infanterie	RCC : Régiment de chars de combat / Régiment de chasseurs à cheval
DIA : Division d'infanterie algérienne	RI : Régiment d'infanterie
DIC : Division d'infanterie coloniale	RIA : Régiment d'infanterie alpine
DIM : Division d'infanterie marocaine	RIC : Régiment d'infanterie coloniale
DM : Décision ministérielle	RTS : Régiment de tirailleurs sénégalais
DMM : Division marocaine de montagne	SAS : Special Air Service
DMOS : Délégation militaire pour le Théâtre d'Opérations Sud	SHAEF : Supreme Headquarter of Allied Expeditionary Forces
DTC : Direction des Troupes coloniales	SHAT : Service historique de l'Armée de Terre
EMA : État-major de l'Armée (ex-EMGG après mars 1945)	SHD : Service historique de la Défense
EMGDN : État-major général de la Défense nationale	SOE : Special Operations Executive
EMGG : État-major général de la Guerre (devient	

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Avant-propos.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Une France fragmentée.....	8
La dérégulation de la question militaire.....	10
Un sujet historiographique peu couru mais contrasté.....	16
Poser un questionnaire.....	19
1re Partie – Tous en rangs !.....	25
Chapitre 1 - Le gouvernement provisoire à la redécouverte de son territoire.....	27
Une approche gouvernementale intrinsèquement centralisatrice.....	27
Marquer la souveraineté.....	32
Un florilège de missi dominici.....	35
Tâtonnements et mises au point.....	41
Chapitre 2 - Le COMAC à l'épreuve du gouvernement et des régions.....	47
Heurs et malheurs du contre-projet du COMAC.....	48
Des échos régionaux ambivalents.....	54
Des dynamiques régionales indépendantes du COMAC.....	62
L'activité de la Direction des FFI.....	66
Chapitre 3 - La remise en place des régions militaires.....	75
Le programme gouvernemental des régions militaires.....	76
De la théorie à la pratique.....	81
Les commandants de régions militaires.....	92
La constitution des services.....	95
Chapitre 4 - Les attributs du pouvoir durant l'automne 1944.....	101
Incarner l'autorité.....	101
Agir sur son environnement.....	106
Gérer le quotidien.....	112
Chapitre 5 – 1945 : L'heure de la normalisation.....	119
La prise en main des régions militaires.....	119
Le devenir des commandants des régions FFI.....	125
La mise en place de commandements opérationnels.....	129
La sortie de guerre des régions militaires.....	137
2e Partie - Formez vos bataillons !.....	141
Chapitre 6 - Heurs et malheurs du programme de réarmement du 30 novembre 1944.....	143
Les grandes étapes de construction et négociation du programme.....	143
Interrogations sur la cohérence du Plan du 30 novembre.....	151
Interrogations sur un programme avorté.....	154
Chapitre 7 - Les nouvelles divisions et le programme des effectifs libérés.....	163
La création de nouvelles divisions.....	163
L'engagement des nouvelles divisions.....	171
Le programme des effectifs libérés du SHAEF : entre divergences de vue et détournements.....	175

Chapitre 8 - Des projets alternatifs : les grandes unités FFI.....	183
Une douzaine de projets de divisions FFI.....	183
Profils d'entrepreneur et portée politique.....	187
Conduites de projet.....	195
Quête de reconnaissance et pratiques transgressives.....	199
Héritage des projets.....	207
Chapitre 9 - Des bataillons de marche aux nouveaux régiments.....	211
Diversité organisationnelle et dynamiques de groupes.....	211
Une question de norme.....	220
Les fronts de l'Atlantique : des laboratoires d'entreprises régimentaires.....	227
Le devenir des chefs FFI.....	235
Chapitre 10 - Numérogie identitaire.....	243
Numéros et drapeaux : des symboles au cœur des projets de réarmement.....	243
La progressive émergence d'une doctrine gouvernementale.....	246
De la théorie à la pratique : la doctrine gouvernementale face aux initiatives régionales.....	248
Un pouvoir régalien n'échappant pas aux tentations personnelles.....	256
Le choix définitif des numéros, entre contestations et hybridation.....	257
Les numéros de 1945, entre références historiques et quête d'avenir.....	260
3e Partie - Engagez-vous !.....	263
Chapitre 11 - L'automne 1944 : entre opportunités et défis.....	265
Interrogations sur le potentiel humain mobilisable.....	265
Une main d'œuvre FFI à la géographie mouvante.....	267
Un défi logistique.....	271
Chapitre 12 – L'engagement des FFI pour la durée de la guerre.....	279
Émergence et incidences.....	279
La mise en œuvre.....	286
Le tri des hommes.....	290
Adaptations.....	294
Chapitre 13 - L'hiver 1944-1945 : la nécessité d'alternatives.....	301
Le tarissement du potentiel FFI.....	301
Les engagés volontaires de longue durée.....	302
Rappels à l'activité et conscription.....	304
Des publics particuliers.....	308
Chapitre 14 - Alimenter la bataille.....	313
Le puits sans fond de la 1re Armée.....	313
Les besoins des fronts de l'Atlantique.....	320
D'autres besoins opérationnels.....	325
Chapitre 15 - La sortie de guerre : les fruits des efforts ?.....	331
Des freins persistants.....	331
Les effectifs levés ont-ils suffi ?.....	339
Une sortie de guerre sous le sceau de l'amertume.....	346
4e partie - Aux armes !.....	353
Chapitre 16 - Un automne d'attente et d'initiatives.....	355
Des ressources métropolitaines non négligeables mais dispersées.....	356

Une transition délicate.....	359
Un excès de promesses.....	369
Initiatives et Système D.....	375
Chapitre 17 - Les matériels alliés.....	379
Débat historiographique sur la répartition des efforts entre États-Unis et Grande-Bretagne.....	379
Le matériel américain.....	380
Le matériel britannique.....	383
Les programmes annexes.....	387
Chapitre 18 - Les ressources françaises.....	391
Quatre leviers de portées différentes.....	391
Distanciation avec l'historiographie.....	396
Une relance industrielle en demi-teinte.....	398
Le cas du matériel aéronautique.....	403
Chapitre 19 - Le matériel de prise.....	409
Un levier majeur mais méconnu.....	410
Heurs et malheurs de la récupération centralisée.....	420
Les récupérations décentralisées.....	427
Prolongements.....	435
Chapitre 20 - Un bilan ambivalent.....	441
L'équipement des nouvelles divisions à la fin du printemps 1945.....	441
Valeur d'avenir.....	448
Le Système D jusqu'au bout.....	453
Conclusion.....	457
Faut-il se limiter à une seule lecture top-down du réarmement français de 1944-1945 ?.....	457
Les projets français se sont-ils inscrits dans un seul plan global et homogène ?.....	458
Faut-il se contenter d'une approche quantitative des effectifs métropolitains ?.....	459
Faut-il limiter la question matérielle au seul matériel allié ?.....	460
Un exercice collectif de deuil.....	461
Vers l'après-guerre.....	463
La mémoire, l'histoire et l'oubli.....	465
Bibliographie.....	469
Ouvrages.....	469
Articles, mémoires et contributions à des colloques.....	471
Table des abréviations.....	475
Table des matières.....	477
Index des personnalités évoquées.....	483
Annexes.....	489
Annexe 1.01 : Parcours des émissaires gouvernementaux chargés de l'installation des régions militaires... ..	491
Annexe 1.02 : La mission de Maurice Chevance-Bertin.....	495
Annexe 1.03 : L'action de Maurice Rousselier en Région R5 en août et septembre 1944.....	505
Annexe 1.04 : Les listes de commandants de régions militaires.....	509
Annexe 1.05 : Base nominative des commandants de régions militaires entre octobre 1944 et l'été 1945..	512
Annexe 1.06 : Barèmes de solde institués au sein des régions R4 et R5 en septembre 1944.....	514
Annexe 2.01 : Base nominative des commandants des divisions du programme de réarmement.....	515

Annexe 2.02 : Formation et parcours de la 1re Division d'infanterie.....	517
Annexe 2.03 : Formation et parcours de la 10e Division d'infanterie.....	522
Annexe 2.04 : Formation et parcours de la 14e Division d'infanterie.....	534
Annexe 2.05 : Formation et parcours de la 19e Division d'infanterie.....	539
Annexe 2.06 : Formation et parcours de la 23e Division d'infanterie.....	550
Annexe 2.07 : Formation et parcours de la 24e Division aéroportée.....	555
Annexe 2.08 : Formation et parcours de la 25e Division d'infanterie.....	557
Annexe 2.09 : Formation et parcours de la 27e Division alpine.....	562
Annexe 2.10 : Formation et parcours de la 29e Division d'infanterie.....	566
Annexe 2.11 : Formation et parcours de la 36e Division d'infanterie.....	569
Annexe 2.12 : Formation et parcours de la 3e Division blindée.....	578
Annexe 2.13 : Formation et parcours de la 1re Division coloniale d'Extrême-Orient.....	586
Annexe 2.14 : Formation et parcours de la 2e Division coloniale d'Extrême-Orient.....	591
Annexe 2.15 : Formation et parcours de la 2e Division d'infanterie coloniale.....	595
Annexe 2.16 : Base nominative des porteurs de projets de divisions FFI.....	597
Annexe 2.17 : La Brigade Charles Martel.....	598
Annexe 2.18 : La Brigade Bertrand.....	604
Annexe 2.19 : La Division Alpine FFI.....	609
Annexe 2.20 : Le projet divisionnaire du colonel Henri Adeline.....	616
Annexe 2.21 : Le projet divisionnaire du colonel Maurice Rousselier.....	620
Annexe 2.22 : Le Groupement mobile du Sud-ouest.....	625
Annexe 2.23 : La Division légère de Toulouse.....	638
Annexe 2.24 : La Division légère d'Auvergne.....	642
Annexe 2.25 : Le projet de division FFI lorraine.....	644
Annexe 2.26 : Le projet de la Division FFI Provence.....	645
Annexe 2.27 : Les projets divisionnaires bordelais.....	646
Annexe 2.28 : Le projet divisionnaire de la Brigade Carnot.....	648
Annexe 2.29 : L'intention divisionnaire du Groupement tactique de Lorraine du colonel Fabien.....	650
Annexe 2.30 : L'organisation divisionnaire de la 13e Région militaire.....	651
Annexe 2.31 : Protocole d'accord de la constitution du Régiment Parisot.....	653
Annexe 2.32 : Étude de cas de trois unités FFI encasernées en région lyonnaise.....	654
Annexe 2.33 : Inventaire des unités FFI ayant porté un numéro de corps régulier durant l'automne 1944. .	658
Annexe 2.34 : Les régiments réguliers constitués à partir des FFI.....	663
Annexe 3.01 : Effectifs FFI régionaux en octobre 1944.....	668
Annexe 3.02 : Les régiments d'infanterie non-endivisionnés.....	669
Annexe 3.03 : Les groupements du génie.....	671
Annexe 4.01 : Les ressources françaises en matière d'armement terrestres.....	672
Annexe 4.02 : Notice sur les chenillettes Lorraine.....	684
Annexe 4.03 : Les ressources aéronautiques.....	688
Annexe 4.04 : Notice sur l'armement léger de prise.....	694
Annexe 4.05 : Inventaire du matériel d'artillerie de prise.....	695
Annexe 4.06 : Blindés et chenillettes de prise.....	700
Annexe 4.07 : Le recours au matériel de prise en 1943.....	704
Annexe 4.08 : Les Nebelwerfer du front de l'Atlantique.....	706

Annexe 4.09 : Notice sur les transferts de matériels d'artillerie de prise.....716

INDEX DES PERSONNALITÉS ÉVOQUÉES

Adeline Henri. 15, 59, 65, 103, 104, 107, 109, 130, 131, 132, 133, 134, 167, 189, 193, 195, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 232, 236, 239, 285, 286, 429, 461, 464, 465	
Adol Louis.....	334
Alexander Harold.....	159
Allard Marcel.....	85, 125, 139, 340
Alsop Stewart J.....	364
Angenot Paul.....	124, 125, 138
Aron Robert (historien).....	466
Aron Robert, alias Brunetière.....	48, 69, 72, 464
Asher Serge, alias Ravanel..... 11, 39, 40, 43, 54, 55, 57, 58, 87, 89, 90, 105, 108, 110, 112, 115, 121, 122, 187, 188, 190, 200, 204, 221, 237, 250, 251, 282, 283, 358, 457, 465	
Astier de Villatte Robert.....	90, 167
Aubrac Raymond.....	32, 82
Babonneau René.....	239
Barli Jean.....	136
Barthélémy Maurice.....	55, 130
Baruteau Pierre.....	83
Beaufils Georges, alias Drumont.....	56
Bedell-Smith Walter.....	34, 109, 131, 143, 144, 146, 153, 157, 160, 181, 202
Bénouville Pierre.....	30
Bentata André, alias Ajax.....	245
Bermont de Vaux Jean.....	90
Bertaux Pierre.....	466
Bertrand René, alias Dupin.....	62, 64, 167, 192, 197, 198, 199, 200, 201, 207, 208, 221, 222, 245, 246, 254, 457
Besnier Guy.....	433, 434
Béthouart Émile.....	28, 145, 146
Beucler Pierre, alias Kleber.....	48, 51, 68, 72, 466
Bigéard Marcel.....	332
Billotte Pierre.....	38, 127, 166, 167, 171, 173, 302, 327, 329, 399, 465
Bloch Pierre.....	39, 41, 111
Bondis Paul.....	135, 136
Bonnefont Germain.....	83, 91
Bonnier Claude.....	64
Borgnis-Desborde André.....	57, 133, 168, 372
Bounin Jacques.....	60, 87
Bourderon Roger.....	127
Bourgès-Maunoury Maurice.....	119
Bousquet Paul, alias Demorny.....	368
Bradley Omar.....	370
Brossin de Saint-Didier Auguste.....	144
Bullitt William.....	102
Buton Philippe.....	25, 47, 64

Callies Jean.....	137, 168, 171
Cambas Lucien.....	60
Cazaud Alfred.....	138, 167, 168, 170, 171, 337, 338
Cézard Rodolphe, alias Rac.....	286
Chaban-Delmas Jacques.....	13, 14, 36, 39, 41, 43, 45, 48, 65, 67, 86, 89, 90, 105, 111, 120, 121, 130, 229, 465
Chabanne André.....	13, 14, 66, 229
Chadebec de Lavalade Georges.....	87, 196
Chambre Pierre.....	13, 229
Chenailler Paul, alias Morice.....	129
Chêne Félix, alias Bernard.....	66, 89, 92, 108, 123, 124, 130, 133, 286
Chevance-Bertin Maurice.....	30, 36, 39, 40, 41, 43, 44, 55, 58, 61, 62, 65, 84, 89, 90, 102, 103, 105, 108, 110, 111, 114, 115, 117, 119, 125, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 187, 190, 193, 194, 197, 205, 206, 212, 268, 271, 283, 285, 457, 465, 466
Chodzko Jan.....	112
Chombart de Lauw Jacques, alias Félix.....	126, 129, 130, 131, 132, 433
Chomel Raymond.....	64, 83, 84, 89, 91, 133, 167, 192, 197, 198, 199, 200, 201, 207, 208, 221, 222, 245, 246, 254, 258, 366, 433, 457
Chouteau René.....	30, 85, 86, 128, 138, 248, 285
Churchill Winston.....	155, 157, 158, 159
Claude Jaeger, alias Michelin.....	54, 55, 56, 57, 66, 85, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 134, 225
Clée Christophe, alias Roland.....	245
Closon François-Louis.....	138
Clouet des Pesruches Denis.....	85
Clouet des Pesruches Jean-François, alias Orbite.....	56, 121, 125, 433
Cochet Gabriel. 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 58, 61, 81, 87, 88, 89, 91, 92, 102, 103, 108, 109, 110, 136, 201, 205, 206, 465	
Collet Philibert.....	88, 90, 121, 124, 137, 138, 228, 232, 251, 466
Collin Jean, alias Docteur.....	15, 121
Colliou Marcel.....	254
Cominetti François-Charles, alias Charly.....	290
Constans Jean.....	121, 122, 239
Constantini René.....	245
Conze Pierre.....	64, 132, 200, 201, 235
Coomber A. W.....	364
Cooper Alfred Duff.....	160
Corniglion-Molinier Édouard.....	232
Coustellier René, alias Soleil.....	361
Cusin Gaston.....	138
D'Anselme André.....	105, 132, 166, 167, 172, 190, 192, 208, 463
Darlan François.....	19
Dauphin André, alias Duc.....	48, 68
David Maurice, alias Thomas.....	114
De Chambrun Gilbert, alias Carrel.....	54, 55, 60, 61, 87, 88, 91, 105, 128, 184, 288, 465
De Chevigné Pierre.....	35, 36, 37, 42, 44, 45, 56, 63, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 196, 465
De Gaulle Charles.....	7, 9, 19, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 53, 54, 58, 65, 90, 91, 92, 95,

101, 102, 104, 109, 112, 121, 126, 130, 131, 132, 138, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 165, 166, 167, 173, 193, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 208, 212, 229, 243, 244, 256, 258, 259, 280, 281, 282, 298, 316, 320, 324, 379, 434, 438, 461, 462, 465, 466	
De Goislard de Montsabert Joseph.....	84, 285
De Larminat Edgard... 84, 108, 110, 129, 132, 133, 134, 137, 173, 174, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 208, 227, 237, 238, 259, 260, 283, 318, 322, 324, 369, 420, 436	
De Lattre de Tassigny Jean... 9, 16, 41, 43, 60, 61, 87, 88, 91, 102, 103, 106, 115, 127, 128, 129, 132, 153, 159, 161, 165, 178, 197, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 224, 254, 256, 257, 269, 316, 318, 319, 420, 447, 467	
De Loisy Philibert.....	396, 397, 398
De Milleret Jean, alias Carnot.....	104, 106, 111, 131, 133, 186, 187, 194, 195, 196, 197, 209, 255, 286, 429, 465
De Sonnevile Pierre.....	42, 44, 95, 236, 465
De Vogüe Jean.....	62, 73
Déchelette Eugène, alias Ellipse.....	58, 59
Degliame Marcel, alias Fouché.....	57, 64
Dejussieu Pierre, alias Pontcarral.....	66, 123
Deligne Agathon.....	70, 84, 85, 86, 127, 138, 293, 307, 327
Delmas Jean.....	16
Delmas Jules.....	85, 139, 200, 465
Descour Marcel..... 63, 64, 75, 87, 88, 92, 94, 125, 136, 138, 139, 187, 188, 192, 197, 198, 199, 201, 202, 208, 209, 269, 294, 295, 307, 457, 458, 464	
Desoncles Pierre, alias Guitton.....	428
Detaille Édouard.....	467
Devers Jacob Loucks.....	144, 146, 154, 159, 315, 316, 317, 319
Dewulf Édouard.....	295
Diethelm André..... 27, 28, 29, 31, 35, 39, 40, 41, 44, 65, 91, 92, 126, 131, 138, 146, 148, 204, 206, 209, 266, 281	
Dody André.....	75, 83, 91, 171, 326, 327
Dor Jacques.....	404
Doret Marcel.....	358
Doyen André.....	135
Druilhe Joseph, alias Driant... 14, 15, 35, 41, 43, 59, 65, 70, 75, 89, 90, 103, 107, 113, 114, 121, 122, 123, 130, 131, 134, 138, 139, 194, 255, 286, 361, 362, 363	
Dubeau Jean, alias Foncet.....	428, 432, 433
Duché Moïse.....	95, 138, 140
Durand Norbert.....	239
Dussarat Léon, alias Léon des Landes.....	65, 66, 105, 106, 122, 240
Eisenhower Dwight David.....	7, 28, 31, 34, 144, 146, 149, 158, 159, 160, 172, 173, 181, 271, 372
Éon Albert.....	55, 56, 57, 85, 129
Farge Yves.....	267
Fayard Roger, alias Mortier.....	75, 92, 188, 191
Feyfant Jean, alias Moyenne.....	59, 92
Fossey Albert.....	466
Foulon Charles-Louis.....	26
Fourrier Maurice, alias Godfroy.....	13, 14, 92, 105, 123, 124, 125, 133, 137, 205, 228, 236, 323, 331
Fourteaux Henri, alias Marsouin.....	122
Gaillard Charles, alias Triangle.....	31, 64, 65, 102, 104, 121
Gamelin Maurice.....	129

Gandoët Paul.....	127
Garcie Jean André, alias Gaston.....	92
Gaujac Paul.....	16
Georges Pierre, alias Fabien 26, 69, 101, 103, 106, 113, 114, 115, 116, 126, 183, 184, 185, 190, 192, 213, 225, 257, 316, 356, 361, 363, 371, 372, 426	
Gérin André.....	424
Giraud Henri.....	17, 18, 19
Girrot de Langlade Paul.....	167, 349, 450, 451
Godefroy Louis.....	466
Gonzales de Linarès François.....	370
Grandclément André.....	64, 123
Gros André, alias Adiabatique.....	64, 66
Guinguin Georges.....	55, 75, 466
Hamon Marcel, alias Courtois.....	126
Hary Louis.....	86, 89, 125, 126, 129, 134, 201, 222, 259, 323
Hirsch-Ollendorf Gilbert, alias Grandval.....	31, 63, 87, 92, 94, 125, 138, 139, 340, 458
Hutchinson J.R.H.....	62
Ingold François.....	167, 324
Ingrand Henri.....	92
Jacobson Alfred.....	132, 436
Juin Alphonse.....	18, 19, 28, 31, 34, 109, 132, 144, 146, 147, 158, 175, 181, 202, 204, 369
Kaskoreff Robert, alias Birien.....	126, 465
Kingman Allen Frederik.....	171
Klein Jean.....	253
Klingbeil Pierre-Emanuel.....	136
Klotz Henri-Pierre.....	72, 464
Koch Georges Céleste.....	428, 430
Koenig Pierre. 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 48, 56, 57, 63, 75, 82, 83, 84, 85, 86, 93, 95, 102, 110, 126, 127, 129, 131, 132, 139, 169, 185, 192, 211, 248, 252, 268, 271, 280, 281, 333, 363, 364, 373, 465	
Kriegel-Valrimont Maurice.....	48, 49, 53, 66, 73
Laffargue Charles.....	347
Landes Roger, alias Aristide.....	33, 34, 64, 65, 102, 121, 122
Lanusse Louis.....	136
Lanzmann Claude.....	283
Le Goyet Pierre.....	75, 357, 379, 396, 410
Le Tacon Aimé.....	85, 88, 89, 95, 116
Leclerc de Hauteclocque Philippe.....	370, 467
Lecuyer Jacques.....	136
Legentilhomme Paul.....	83, 92, 139, 465
Lejeune Jean, alias Bastien.....	127
Lelaquet Joseph.....	83
Lelay Bernard, alias Bernard.....	66
Lescure Roger.....	466
Leyer Roger.....	29, 119, 146, 147, 150, 247, 297, 370, 373, 399
Malabat (capitaine), alias Montcalm.....	429

Malaguti Michel.....	339, 340
Malleret Alfred, alias Joinville.....	48, 51, 53, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 95, 103, 105, 113, 134, 135, 183, 282, 286, 465, 466
Mandel Georges.....	28, 229
Mangin Louis-Eugène.....	61, 121
Marchand Pierre.....	166, 167
Marchand René.....	87, 133, 172
Marcot François.....	25
Marois Ginette.....	292
Marshall Georges Catlett.....	144, 145, 146, 158, 372
Masnou François.....	85
Menuel Maurice.....	436, 437
Meyer Hubert.....	104
Michalon Roger.....	16, 318
Michelet Edmond.....	351
Mingasson Henri.....	258, 259
Moillard Albert.....	370, 371
Molle Marie Eugène.....	135, 168, 208, 237, 370, 438
Monnet Henri.....	229, 232, 465
Monod Claude.....	83, 127, 128
Moressée Georges, alias Z.....	65, 292, 294
Morraglia Jean-Baptiste, alias Dufour.....	62, 64, 65, 66, 83, 121, 134
Mozat Jean-Paul.....	88
Nicard Jean, alias Tom.....	428, 430
Noireau Robert, alias Georges.....	121, 283, 466
Noiret Roger.....	29, 36, 37, 38, 41, 88, 102, 191, 194, 362, 372, 450, 465
Nyo Georges.....	167
O'Neill Marc.....	121, 239
Palewsky Gaston.....	229, 232
Parisot Maurice.....	232
Parodi Alexandre.....	83, 86, 95
Patch Alexander.....	159
Pershing John.....	143
Petibon Jean.....	129, 134, 135
Pfister Georges.....	84, 108, 119, 297, 298
Philip André.....	39, 41, 111
Picard Jacques.....	60
Pigenet Michel.....	101, 183, 184
Pommiès André.....	245
Pré Roland, alias Oronte.....	83, 84, 85, 86, 95
Préaud Henri.....	86
Proust Obterre Edmond, alias Chaumette.....	66, 130, 239, 286, 464
Puccinelli Pierre.....	70, 86
Rebattet Georges-Louis, alias Cheval.....	50, 465
Redon Maurice, alias Durenque.....	108, 117, 187, 188, 189, 190, 193, 196, 209, 438

Revers Georges.....	40, 48, 70, 83, 84, 85, 86, 95, 132, 167, 190, 192
Rol-Tanguy Henri.....	71, 75, 86, 95, 127, 128, 132, 283, 465
Rollin Henri.....	122
Rollot Jacques	36, 37, 41, 43, 44, 45, 59, 81, 88, 89, 90, 91, 95, 96, 97, 102, 104, 110, 113, 115, 116, 122, 124, 125, 187, 189, 191, 194, 196, 209, 360, 362, 363
Rondenay André, alias Diagramme.....	62, 63
Roosevelt Franklin Delano.....	149, 153, 157, 160
Rouby Elie.....	455
Rousselier Maurice, alias Rivier.	13, 43, 49, 54, 55, 58, 59, 61, 64, 70, 91, 92, 94, 103, 104, 105, 109, 110, 113, 115, 122, 123, 124, 125, 128, 131, 133, 138, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 221, 228, 252, 253, 270, 286, 322, 332, 401, 457, 458, 464, 466
Santini Pascal.....	313, 314, 316
Sarda du Caumont Albert.....	239
Schlumberger Bernard, alias Droite.....	34, 39, 43, 57
Schmuckel Paul.....	239
Schneider Jean.....	39, 40, 61, 105, 108, 111, 114, 115, 184, 187, 193, 194, 196, 197, 205, 206, 209, 224, 285, 289, 465
Schuhler Jean.....	66, 89, 124, 125, 137
Schwartz Jacques.....	91, 297
Scize Pierre.....	351
Segaut Marcel.....	358
Sevez François.....	135, 136
Soustelle Jacques.....	39, 40
Starr Georges, alias Hilaire.....	33, 34, 43, 58, 111, 121
Summer Ian.....	16
Teissier de Marguerittes Jean, alias Lizé.....	71
Termignon Gabriel.....	232
Tixier Adrien.....	138, 298
Tostain Paul.....	87
Touzet du Vigier Jean.....	75, 297, 340
Touzet Marcel.....	430
Truman Harry.....	150, 155, 159
Vallette d'Osia Jean.....	63, 166, 167, 187, 190, 192, 197, 198, 199, 201, 206, 208, 209, 247, 269, 457, 464
Vauvillier François.....	16
Vernant Jean-Pierre, alias Berthier.....	121, 283, 465
Vernet Jacques.....	16, 17, 18, 19, 20, 21, 32, 75, 92, 143, 146, 151, 161, 304, 346, 347, 379, 396, 410, 458, 460
Viat Fernand.....	62, 63, 127
Vigneras Marcel.....	16, 17, 18, 19, 20, 21, 143, 146, 151, 155, 160, 161, 174, 177, 410, 458, 460
Villon Pierre.....	28, 48, 49, 50, 53, 73, 113, 134, 282
Vistel Alban.....	192
Vivier Guy, alias Isotherme.....	91, 121
Widmer Guillaume.....	121
Willk Anatole.....	55, 56, 130
Wilson Henry Maitland.....	7, 111
Zeller Henri.....	38, 43, 61, 91, 92, 128, 340

ANNEXES

Annexe 1.01 : Parcours des émissaires gouvernementaux chargés de l'installation des régions militaires

Roger Noiret

Roger Charles Noiret (1895-1976)⁴⁶ est entré dans la carrière militaire en 1913, comme officier de cavalerie puis d'artillerie. Après l'armistice de juin 1940, il demeure dans l'armée, exerçant le commandement du 2^e RAM à Grenoble. Ainsi que le mentionne sa biographie d'ancien député sous la V^e République, « c'est en 1942 que le parcours de Roger Noiret perd son caractère rectiligne »⁴⁷. Promu colonel en 1942, Roger Noiret choisit en effet de rompre avec Vichy et profite d'un congé d'armistice pour gagner le Maroc par l'Espagne. Promu général de brigade, il est successivement nommé au commandement de la base de Casablanca, où débarque le matériel américain destiné aux troupes françaises, au commandement de l'artillerie de la 5^e DB puis à celui de l'artillerie du 1^{er} Corps d'armée. A la fin de l'année 1943, le CFLN l'envoie à Londres. En tant qu'adjoint au général Koenig, il y assure les fonctions de chef de la mission militaire française et de commandant des Forces françaises de Grande-Bretagne (FFGB). Dans ce cadre, à la tête d'un état-major dénommé *État-major Guerre*, le général Noiret est chargé de préparer le retour de l'EMGG en métropole et l'installation des commandants des régions militaires au sein de l'ancienne Zone Nord.

Pierre de Chevigné

Pierre de Chevigné (1909-2004) est entré dans l'armée en 1927, servant comme officier d'infanterie. Il la quitte dès 1934, s'occupant d'une entreprise familiale, tout en exerçant comme journaliste et en assumant un mandat de maire dans les Pyrénées atlantiques. Mobilisé comme capitaine de réserve en 1939, il s'illustre comme commandant d'un corps franc puis lors de la bataille de Rethel. Blessé à deux reprises en avril et juin 1940, il refuse d'emblée la perspective d'un armistice et embarque dès le 24 juin à destination de la Grande-Bretagne. Ralliant la France libre, il est envoyé au Moyen-Orient en septembre 1940 pour commander le 1^{er} Bataillon d'infanterie de Marine puis la 1^{re} Demi-brigade coloniale, au sein de laquelle il est de nouveau blessé lors de la campagne de Syrie en juin 1941.

Appelé par le général Catroux, haut-commissaire de la France libre au Levant, il y dirige son cabinet à Beyrouth et remplit en même temps les fonctions de chef des Services spéciaux au Moyen-Orient. Il est promu colonel en décembre 1941. Nommé chef de la mission militaire de la France libre à Washington, il rejoint son poste en mai 1942, après avoir été détaché plusieurs semaines auprès du commandement britannique des opérations combinées. Nommé chef d'état-major des FFGB en décembre 1943, le colonel de Chevigné est chargé, sous les ordres du général Noiret, d'installer les commandants militaires des régions libérées au fur et à mesure de l'avance alliée⁴⁸. Il est à pied d'œuvre en Normandie dès la première semaine suivant le débarquement.

Son parcours estival peut être restitué comme suit, à partir des correspondances conservées au SHD Terre, au sein des cotes 8 P 8, 9 P 39 et 12 P 19 :

- 8/08 : Rennes
- 13/08 : Angers
- 19/08 : Dreux
- 21/08 : Rambouillet

46 : Les sources françaises le dénomment par son premier prénom mais Marcel Vignerat (1957) n'utilise que son second prénom, Charles (Vignerat Marcel, *Rearming the French*, Center of Military History, United States Army, Washington DC, 1989 (1957), p. 310 et 434).

47 : Biographie sur le site www.assemblee-nationale.fr

48 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

- 25/08 : Paris
- 3 au 6/09 : secteur de Chalons-sur-Marne, comme commandant par intérim de la 6^e Région militaire
- 12/09 : Verdun
- 13/09 : Reims (où Pierre de Chevigné se préoccupe du transfert vers Troyes d'un détachement de volontaires alsaciens regroupés à Reims⁴⁹)
- 17 au 20/09 : Nancy, comme commandant par intérim de la 20^e Région militaire (notamment chargé de surveiller les mouvements de la colonne *Fabien*)
- 22 et 23/09 : Paris
- 24/09 : Nancy dans le cadre de la venue du général de Gaulle et du ministre de la Guerre

Jacques Rollot

Jacques Rollot (1895-1963) a entamé sa carrière militaire le 22 août 1914 comme engagé volontaire pour la durée de la guerre. Il sert dans l'infanterie et prend rapidement du galon, comme aspirant puis comme lieutenant d'active en octobre 1917. Il est fait prisonnier en mars 1918. Après-guerre, il rejoint le corps de l'artillerie puis suit les cours de l'École supérieure de guerre (1932-1934). Il aborde la Seconde guerre mondiale en tant qu'officier de l'état-major de la 18^e Région militaire puis du 18^e Corps d'armée. En juillet 1940, il est affecté à la Subdivision de la Corrèze. Il rejoint le Maroc en novembre 1940, comme chef d'état-major de la Subdivision d'Oudja, où il engage une activité de renseignement. Il rentre en métropole en septembre 1941 après l'obtention d'un congé d'armistice⁵⁰. Trois mois plus tard, en décembre 1941, il est déclaré démissionnaire d'office de l'Armée car ayant appartenu à une loge maçonnique.

Jacques Rollot mène dès 1941 une activité clandestine de renseignement, au Maroc puis dans la région bordelaise. Il y rejoint l'Organisation civile et militaire, dont il devient un cadre régional en Aquitaine, aux côtés d'André Grandclément. Il agit en liaison avec les services gaullistes depuis le mois de mars 1942. Le démantèlement des réseaux aquitains, qui conduiront à l'arrestation d'André Grandclément en septembre 1943 puis à son retournement, contraignent Jacques Rollot à quitter la métropole via l'Espagne au début du mois d'août 1943. Il rejoint l'AFN, où il est affecté au BCRA dès le 21 août 1943. Il est dirigé en janvier 1944 vers la Grande-Bretagne, au titre du BCRA avant d'être affecté à l'état-major des Forces françaises de Grande-Bretagne le 15 avril 1944. Il retourne en métropole le 14 août dans le cadre d'une mission d'organisation des nouvelles régions militaires. Jacques Rollot a reçu le grade de lieutenant-colonel en juillet 1944.

À l'issue de sa mission au sein des régions du Sud-ouest, il n'exerce plus de commandement opérationnel ou territorial. Après un bref séjour à Londres du 17 au 23 novembre, vraisemblablement au titre de la liquidation du commandement des Forces françaises de Grande-Bretagne, il prend le 28 novembre 1944 le commandement militaire de l'Assemblée consultative puis, en continuité, en octobre 1945, celui de l'Assemblée nationale constituante. Ayant été promu au grade de général de brigade à la date du 25 juin 1945, Jacques Rollot termine sa carrière en juillet 1946 avec cette fonction protocolaire⁵¹.

Son parcours régional peut être restitué comme suit, à partir des fonds conservés au SHD Terre, cote 8 P 8 :

- 14/08 : départ de Grande-Bretagne pour la France, par avion
- 25/08 au 1/09 : Angers
- 7/09 : Angers

49 : SHD Terre, cote 12 P 19 : GPRF, Délégation militaire pour le Front Nord, note du colonel de Chevigné pour le chef de bataillon Alagiraud, 13 septembre 1944.

50 : Penaud Guy, *Histoire secrète de la Résistance dans le Sud-ouest*, Éditions Sud-ouest, Bordeaux, 1993, p. 35-36. Guy Penaud place la mise en congé de Rollot en mai 1942 et n'évoque pas son renvoi pour appartenance maçonnique.

51 : SHD Terre, cote 13 Yd 1565 : Dossier individuel de Jacques Rollot.

- 8/09 : Nantes
- 9 et 10/09 : Angers
- 11/09 : Nantes
- 12/09 : Angers
- 13/09 : Niort puis Bordeaux
- 14/09 : Bordeaux et Angoulême
- 15 au 17/09 : Bordeaux
- 18/09 : départ pour Limoges
- 20 au 24/09 : Limoges
- 25/09 : Paris
- 27/09 : Limoges
- 1/10 : Limoges
- 2 et 3/10 : Poitiers

Gabriel Cochet

Gabriel Cochet (1888-1952), officier supérieur de l'Armée de l'Air, en a dirigé le 2^e Bureau entre 1936 et 1938, avant d'être affecté à des postes sans responsabilité, pour avoir prôné une alliance avec l'Union soviétique. Après l'armistice de juin 1940, il est placé en congé du personnel navigant, avec le grade de général de brigade. Dès septembre 1940, il s'engage dans l'écriture et la diffusion de bulletins appelant à une revanche, tout en approuvant la politique intérieure du maréchal Pétain. Sa posture ouvertement anti-allemande s'avère toutefois rapidement incompatible avec la politique de collaboration militaire engagée par l'amiral Darlan. Arrêté une première fois dès juin 1941 puis libéré, Cochet poursuit ensuite son activité de façon clandestine, en contact avec des membres de l'OCM et de *Combat*. Arrêté une nouvelle fois en septembre 1942, il s'évade en novembre suivant et parvient à passer en Espagne en janvier 1943.

Il rejoint Londres au mois de mars. En août 1943, le général de Gaulle le charge de procéder à la fusion des services secrets gaullistes et de ceux du général Giraud. Ne s'imposant ni auprès des services d'Alger, ni auprès de ceux de Londres, il ne parvient pas à mener cette tâche, qui sera reprise par Jacques Soustelle. En avril 1944, il reçoit le titre de délégué militaire pour le théâtre d'opérations Sud, incluant le commandement des FFI pour la Zone Sud, soit une fonction équivalente à celle du général Koenig pour la Zone Nord⁵².

Les fonds conservés ne permettent pas de reconstituer ses déplacements avec précision. Gabriel Cochet a rejoint la France par avion le 21 août. Son état-major s'établit initialement à Saint-Tropez puis, à compter du 10 septembre, à Marseille. Depuis Marseille, Cochet s'est déplacé à plusieurs reprises, par la route, notamment à Toulouse le 5 septembre (vraisemblablement via Montpellier), puis, après un retour à Marseille, à Clermont-Ferrand, Lapalisse et Dijon aux alentours du 10 septembre (vraisemblablement via Lyon). Il est également présent à Toulouse le 16 septembre, lors de la venue du général de Gaulle.

Jacques Chaban-Delmas

Jacques Delmas (1915-2000) a tenté sans succès de rallier la Grande-Bretagne au cours du second semestre 1940. Il œuvre ensuite au sein d'un réseau de renseignement, avec la couverture d'un emploi au ministère de la Production industrielle de Vichy, puis en tant qu'inspecteur des Finances. Il est en contact direct avec

52 : D'Abzac Epezy Claude, « Cochet Gabriel », in : Marcot François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006, p. 391-392.

Albertelli Sébastien, Barasz Johanna, « Un résistant atypique : le général Cochet, entre vichysme et gaullisme », *Histoire@Politique*, 2/2008 (n° 5), p. 9-9.

des représentants de Londres à partir de la fin de l'année 1942. En octobre 1943, il intègre, sous le pseudonyme de *Chaban*⁵³, la Délégation militaire du CFLN et fait fonction d'adjoint au délégué militaire national, le commandant Louis Mangin. En mai 1944, il est nommé délégué militaire national, sous les ordres de l'État-major FFI du général Koenig. Il est alors l'un des interlocuteurs principaux du COMAC.

Avec le soutien d'Alexandre Parodi, délégué général, il s'oppose à la stratégie insurrectionnelle du COMAC. Promu général de brigade le 15 juin 1944 (il est alors le plus jeune général que la France ait connu depuis le Premier Empire), il quitte Paris pour Londres le 25 juillet 1944 afin de rendre compte des possibilités militaires de la Résistance. Il repart de Londres le 13 août puis regagne Paris le 16. Il est l'un des acteurs clés de la gestion du soulèvement parisien. Il accueille le général Leclerc à Arpajon le 24 août 1944 et entre avec lui dans Paris. Au cours des journées suivant la libération de Paris, il rejoint le cabinet du ministre de la Guerre⁵⁴.

Le calendrier des déplacements provinciaux de Jacques Chaban-Delmas reste assez imprécis. Son récit autobiographique indique Limoges le 5 septembre, Toulouse et Clermont-Ferrand le 6 septembre puis Bordeaux le 7 septembre⁵⁵. Chaban-Delmas est de retour à Paris dès le 10 septembre. Le déroulement des journées des 8 et 9 septembre n'est pas connu.

La date bordelaise fait débat : 7 septembre selon l'historique de la 18^e Région militaire publié en 1945 et selon l'intéressé lui-même en 1997. Toutefois, Pierre Bécamps (1974) puis Guy Peynaud (1993) donnent la date du 6 septembre. Par ailleurs, le cumul de Toulouse et Clermont-Ferrand sur une même journée interroge : un passage à Toulouse le 8 ou le 9 septembre apparaît plus crédible.

53 : L'intéressé ayant conservé après-guerre son pseudonyme aux côtés de son patronyme, il est dénommé dans les présentes pages en tant que Jacques Chaban-Delmas.

54 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

55 : Chaban-Delmas Jacques, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997, p. 99-109

Annexe 1.02 : La mission de Maurice Chevance-Bertin

Le 28 août 1944, à Toulouse, une semaine après la libération de la Ville rose, deux officiers français arrivent d'Alger par la voie des airs : le général Maurice Chevance-Bertin¹, ex-responsable du *Bureau FFI* du Commissariat à la Guerre, et le colonel Jean Schneider. Jusqu'alors absents de la scène du Sud-ouest, ces deux hommes vont y imprimer leur marque en quelques jours. Maurice Chevance-Bertin obtient la reconnaissance gouvernementale d'un commandement interrégional des FFI d'un large quart Sud-ouest de la France. Il devient un acteur clé de la reprise en main du commandement militaire du Sud-ouest en septembre et octobre 1944, avant de quitter la scène militaire au début du mois de novembre. A son initiative, plus de 23 000 FFI du Sud-ouest et du Massif central prennent la direction du Nord-est.

L'activité de Chevance-Bertin en septembre et octobre 1944 est principalement connue à travers son propre récit autobiographique, publié en 1990. Selon ses écrits, Chevance-Bertin aurait versé les archives de sa mission au Service historique de l'Armée de Terre. Elles ne figurent toutefois pas de nos jours au Service historique de la Défense, ni dans la série P (relative à la période 1940-1946), ni dans la série K (fonds privés). Le fonds privé du général Georges Pfister, qui a secondé Chevance-Bertin, ne fournit aucun éclairage supplémentaire. Divers documents conservés au sein de la série P du SHD et aux Archives nationales permettent néanmoins d'éclairer partiellement le parcours et le rôle de Chevance-Bertin en septembre et octobre 1944. Ces documents pointent des lacunes dans le récit autobiographique de 1990 : certains acteurs dûment identifiés aux côtés de Chevance-Bertin ne sont aucunement cités en 1990. Ce récit comprend par ailleurs des confusions temporelles, à l'image de la visite du général de Gaulle à Toulouse et Bordeaux (les 16 et 17 septembre) placée après la rencontre entre Chevance-Bertin et le général de Lattre de Tassigny intervenue les 21 et 22 septembre.

Précédents

Dès l'été 1940, le lieutenant Maurice Chevance (1910-1996), alors placé en congé d'armistice, est recruté par Henri Frenay qui organise les premiers noyaux de la résistance dans la région de Marseille. En juillet 1941, Maurice Chevance assiste à la première rencontre entre Frenay et Jean Moulin à Marseille. Il participe ensuite à la création du mouvement *Combat*, dont il est membre du Comité directeur. Arrêté une première fois en janvier 1942 par la police de Vichy, condamné par contumace à dix ans de prison, Chevance œuvre dans la clandestinité. Il initie notamment le service de renseignements des *Mouvements unis de Résistance* (MUR) puis exerce la responsabilité de chef régional des MUR pour le Sud-est. Le 27 avril 1943, la *Gestapo* vient l'arrêter à son domicile à Marseille : sautant du premier étage, il parvient à s'évader malgré deux jambes brisées. Pendant plusieurs mois, recherché activement, il se cache dans les Basses-Alpes jusqu'à l'automne.

Ayant rejoint Paris en octobre 1943, sous le pseudonyme de *Bertin*, il s'occupe de la direction de *Combat*, se chargeant plus particulièrement de sa branche militaire. En 1944, il est chargé de l'action militaire des MUR et devient membre du *Comité d'action militaire* (Comidac) pour la Zone Sud. Il s'attache particulièrement à faire entrer l'ORA dans le cadre commun des FFI. Au mois d'avril, en passant par l'Espagne, il part pour Alger où il retrouve Henri Frenay. Il y expose ses vues concernant les FFI au général de Gaulle. Il reçoit la responsabilité du *Bureau FFI* du Commissariat à la Guerre, créé en mai 1944, et est promu au grade de général de brigade².

Maurice Chevance-Bertin partage la direction du *Bureau FFI* du Commissariat à la Guerre avec Pierre Bénouville, également cadre du mouvement *Combat* et des *Mouvements unis de Résistance*, arrivé à Alger

1 : L'intéressé est né Maurice Chevance. Ayant conservé après-guerre son pseudonyme aux côtés de son patronyme, il est dénommé dans les présentes pages en tant que Maurice Chevance-Bertin.

2 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

au printemps 1944. En 1990, Maurice Chevance-Bertin a qualifié ce bureau de *Direction des FFI*, un terme qui ne figure pas dans les mentions de 1944, ni dans les états de service de Chevance-Bertin³. Au demeurant, le récit de Chevance-Bertin ne dissimule pas une réalité peu ronflante : c'était « peu de choses : une plaque sur une porte [...], un bureau, un téléphone et une voiture avec des bons d'essence »⁴.

Aux dires de Chevance-Bertin, l'activité du *Bureau FFI* a principalement consisté en un laborieux travail de conviction, si ce n'est de lobbying, au sein du commissariat à la Guerre, au sujet de l'armement des FFI en métropole. Chevance-Bertin s'est également penché sur la réorganisation des unités de choc nord-africaines, dont certaines étaient destinées à l'action clandestine en métropole occupée. Il indique aussi avoir assuré des exposés d'information sur la situation de la résistance intérieure, à destination des officiers français en partance d'AFN pour la Grande-Bretagne. Quelle qu'ait été la portée de ces actions, l'existence de ce bureau est à replacer dans un contexte de multiplication d'équipes missionnées au sujet des FFI et plus ou moins connectées aux services spéciaux ou au Commissariat à la Guerre : l'état-major de l'éphémère Force C du général Billotte, l'état-major de la DMOS du général Cochet... Le bureau de Bénouville et Chevance-Bertin a, de toute façon, cessé d'exister de lui-même, lors des départs successifs en métropole du premier (à la fin du mois de juillet) puis du second (le 27 août).

Une mission pas si improvisée que cela

Selon son récit autobiographique, Chevance-Bertin aurait quitté la métropole de sa propre initiative, profitant du transfert d'Algérie vers la France des appareils du Groupement aérien *Patrie*. Il aurait obtenu l'aval du commissaire de l'Air, Fernand Grenier, dans la nuit du 27 au 28 août en se rendant à son domicile, au motif que l'on se battait alors dans le Vercors⁵. Une source de l'automne 1944 évoque une arrivée dès le 25 août⁶. Les communications de Bernard Schlumberger, alias *Droite*, DMR de la Région R4, particulièrement fournies en ce qui concerne l'activité aérienne à Toulouse en août et septembre 1944, ne font toutefois état de la présence de Chevance-Bertin et Schneider qu'à partir du 28 août⁷.

Jean Schneider n'accompagne pas Chevance-Bertin par hasard. Les deux hommes, qui ont tous deux tenu garnison au Tchad, ont fait connaissance pendant l'été 1940 dans un centre de transit des troupes coloniales à Rivesaltes. Ils se seraient à nouveau croisés dans le cadre de l'entreprise d'expédition coloniale gérée en 1941 en Zone Sud par Chevance-Bertin. Renouant contact à Alger au printemps 1944, Chevance-Bertin a proposé son « camarade » pour le commandement d'une unité de commandos⁸.

Selon son récit, Chevance-Bertin serait arrivé à Toulouse, dans l'idée de gagner Paris, tout en cherchant à organiser un commandement interrégional des forces FFI de façon à permettre leur emploi à grande échelle et non pas seulement dans le cadre cloisonné des régions FFI. Il se serait entretenu à ce sujet avec le commandant FFI régional, Serge Asher, alias *Ravel*, puis avec les commissaires d'État André Philip et

3 : SHD Terre, cote 14 Yd 1905 : Dossier individuel de Maurice Chevance-Bertin.

4 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffont, Paris, 1990, p. 170, voir aussi p. 207.

5 : *Ibid.*, p. 183. Cette dernière assertion semble quelque peu anachronique, tandis qu'il semble peu probable que le commissaire de l'Air ait validé un transport en France d'un officier supérieur relevant du commissariat à la Guerre, sans l'aval de ce dernier.

6 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944.

7 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° 11 du DMR *Droite*, 28 août 1944 ; Message n° 13 du DMR *Droite*, 29 août 1944. D'autres sources confirment une arrivée du groupement aérien *Patrie* le 28 août (Paquier Pierre (colonel), *Les forces aériennes françaises de 1939 à 1945*, Editions Berger-Levrault, Paris, 1948, p. 223).

8 : Chevance-Bertin qualifie Schneider de « camarade du Tchad ». Au regard de leurs états de service, les deux hommes n'ont toutefois pas tenu garnison ensemble. Le premier a séjourné au Tchad entre août 1935 et octobre 1938, à une période où le second était affecté en Indochine puis en métropole.

Chevance-Bertin évoque en 1990 les *Commandos de France* (Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 171-172). Jean Schneider a effectivement brièvement été nommé à la tête d'une unité de choc le 5 juillet 1944, avant d'y être remplacé dès le 25. Il s'agit cependant du 1^{er} Bataillon de Choc et non des *Commandos de France* (SHD Terre, cote 2000Z200 1619 : Dossier individuel de Jean Schneider).

Pierre Bloch, également présents à Toulouse. Le contour de sa mission n'aurait été défini que le 30, après que les deux commissaires d'État aient préalablement consulté Vincent Auriol⁹.

La décision des deux commissaires d'État est attestée. Par un arrêté du 30 août, ils ont décidé de la création d'un commandement provisoire des FFI de la zone Sud, avec la mission d'assurer « la mise sur pied et l'emploi de colonnes légères mobiles pouvant agir dans cette zone et hors de cette zone »¹⁰. Pour le reste, qu'il s'agisse des conditions de son départ ou du rôle décisionnaire de Vincent Auriol, le récit de Chevance-Bertin est pour le moins romancé¹¹. Sa mission a en effet clairement été anticipée à Alger. Les états de service de Chevance-Bertin ne laissent pas de place au doute. Il a cessé ses fonctions pour le *Bureau FFI* du Commissariat à la Guerre à la date du 22 août. Trois jours plus tard, il est chargé d'une mission en métropole par le « secrétaire général » du COMIDAC d'Alger¹². Ce secrétaire général n'est autre que Jacques Soustelle, responsable de la Direction générale des Services secrets. D'autres mentions confirment la consistance d'une mission définie dès avant l'envol de Chevance-Bertin et Schneider pour Toulouse. Le 28 août, le DMR Bernard Schlumberger signale l'arrivée du colonel Schneider (sans mention de Chevance-Bertin), en précisant qu'il est « envoyé en mission de coordination Zone Sud »¹³. En outre, le dossier individuel de Jean Schneider fait état d'un arrêté ministériel de mise à disposition du « général délégué militaire pour le théâtre d'opération Zone Sud (à la disposition de Mr Bertin pour mission [de] liaison auprès des organismes de résistance française) » en date du 27 août¹⁴. En outre, le DMR Schlumberger fait état d'une réunion tenue dès le 28 au quartier général de *Ravanel*, et associant, outre *Ravanel* et Schlumberger, Chevance-Bertin, Schneider et le major Georges Starr du SOE¹⁵ : on voit mal un officier sans mission participer à une telle rencontre réunissant les plus importants décideurs du moment. Pour clore cette évocation, il convient de signaler que *l'Histoire de la Première Armée française*, publiée en 1949, présente Chevance-Bertin et Schneider comme deux émissaires du BCRA¹⁶ : le lien avec la Direction générale des Services secrets ne fait guère de doute.

Quel que soit le caractère édulcoré de son récit, Chevance-Bertin initie une action tangible : la constitution de colonnes FFI orientées vers le Nord-est. Dès le 1^{er} septembre, Chevance-Bertin diffuse aux commandants de cinq régions FFI une instruction relative à l'organisation d'un groupement, bientôt dénommé en tant que *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO), placé sous la houlette du colonel Schneider¹⁷. Le 4 septembre, les premiers éléments prennent la route et le train en direction de l'Allier : au total, du 4 au 10 septembre, quelque 8 100 hommes quittent Toulouse pour la Bourgogne, tandis que le mouvement s'étend au reste de la Région R4 et aux Régions R5 et R3, puis à la Région R6.

Un positionnement politique

Selon son récit autobiographique, Chevance-Bertin arrive à Toulouse avec une idée, qu'il avait déjà vainement tenté de faire valoir à Alger : organiser un commandement interrégional des forces FFI de façon à permettre leur emploi à grande échelle et non pas seulement dans le cadre cloisonné des régions FFI. Chevance-Bertin n'en revendique pas la seule paternité et se réfère à un plan élaboré avec le général

9 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 184-188.

10 : AN, cote 3AG4 34 / SHD Terre, cote 13 P 2 : Arrêté du commissaire d'État André Philip et, pour le commissariat à l'intérieur, le délégué général adjoint Pierre Bloch, 30 août 1944.

11 : Ceci n'exclut pas qu'André Philip et Pierre Bloch aient échangé sur ce sujet avec Vincent Auriol.

12 : Dossier individuel de Maurice Chevance-Bertin, doc. cit.

13 : Message n° 11 du DMR Droite, 28 août 1944, doc. cit.

14 : Dossier individuel de Jean Schneider, doc. cit.

15 : Message n° 13 du DMR Droite, 29 août 1944, doc. cit. Un dénommé « Le Mathieu » est également mentionné mais nous ne sommes pas parvenu à l'identifier.

16 : De Lattre de Tassigny Jean, *Histoire de la Première Armée française – Rhin et Danube*, Presses de la Cité, Paris, 1971 (1949), p. 196-197.

17 : SHD Terre, cote 13 P 89 : État-major du général Bertin, 2^e Bureau, note n° 10/3 concernant l'organisation d'un groupement mobile, 1^{er} septembre 1944.

Revers, avant le départ de Chevance-Bertin pour Alger¹⁸. Si un tel plan Bertin-Revers (terme employé par Chevance-Bertin en 1990) n'est pas mentionné dans les sources disponibles au SHD, il n'est pas incompatible avec les directives opérationnelles diffusées au sein de l'ORA au printemps 1944. Une instruction datée du 31 mars 1944 a ainsi posé le principe d'une centralisation « poussée » et d'un passage de commandements territoriaux à un commandement de « grandes forces », au sein des régions sous influence des maquis, ce qui pourrait correspondre à un commandement interrégional¹⁹. Aux premiers jours du mois de septembre 1944, au regard des sources conservées, le général Revers ne semble toutefois pas être intervenu sur ce sujet.

Chevance-Bertin place son action militaire dans le champ politique. Il se fait en effet le héraut d'une orientation mise sur la touche au sein du COMAC depuis mai 1944. Au cours de l'été, le général Revers, peu enclin à entrer dans le cadre d'un commandement FFI unifié, s'est trouvé marginalisé, tant vis-à-vis du COMAC, où il ne disposait que d'un strapontin d'observateur, que vis-à-vis de l'État-major FFI londonien. Or Chevance-Bertin prône de dépasser le cadre régional servant de référence tant au COMAC qu'au gouvernement. Cette posture recèle d'évidentes sources de frictions puisqu'elle conduit à minorer le rôle des commandements régionaux, qui sont au cœur de l'approche du COMAC.

Parallèlement, Chevance-Bertin affirme la légitimité d'un emploi autonome des FFI aux côtés de l'armée régulière mais non sous sa stricte tutelle. Cette orientation apparaît notamment le 8 septembre, lorsque Chevance-Bertin entre en contact à Montpellier avec un émissaire de l'état-major de l'Armée B. Aux côtés du commandant régional FFI pour la Région R3, il expose une conception de l'emploi des FFI « conforme d'après lui aux idées du général de Gaulle » et écartant toute idée « d'une intégration pure et simple des unités FFI dans l'Armée B ». Il faut, à ses yeux, conserver la cohésion des unités FFI et « utiliser ces unités au mieux de leurs possibilités actuelles (guérillas) en les engageant contre les colonnes ennemies en cours de repli ». Interrogé sur le fait cet emploi des FFI ne peut convenir « que tant qu'il existe des zones d'insécurité sur les arrières des armées ou des intervalles importants entre les différentes armées », il admet que « par la suite il faudra imaginer un autre mode d'emploi ». Il conclut néanmoins sa réponse en se plaçant délibérément dans une perspective politique :

« On verra cela le moment venu, a-t-il dit, en fonction de la situation militaire et politique²⁰. »

Le 17 septembre, en marge de la visite du général de Gaulle à Bordeaux, Chevance-Bertin tient un discours assez proche de celui du COMAC :

« Si la guerre n'est pas finie avant l'hiver, il y aura un regroupement des FFI et une réorganisation en grandes unités tout en s'efforçant, dans la mesure du possible, de conserver aux groupes leurs chefs actuels. Plusieurs divisions ainsi constituées sont déjà remontées vers le Nord pour prendre part aux batailles dans l'Est [Chevance-Bertin fait là référence au GMSO avec une nette exagération]. Jamais les Alliés, ni même le gouvernement n'auraient supposé que l'action militaire des FFI puisse prendre une telle ampleur [...]. Les FFI doivent devenir un élément important de l'armée de demain. C'est en grande partie de notre courage, de notre union et surtout de notre discipline que cela dépend²¹. »

Sa conception n'est toutefois pas pleinement superposable avec celle du COMAC. Il ne propose pas de prendre le cadre FFI comme nouveau moule pour l'armée mais se contente, ce qui est déjà bien distinct des choix gouvernementaux, de chercher à conserver une singularité aux FFI, en vue de leur conférer une place au sein des institutions nationales régénérées.

18 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 184-188.

19 : SHD Terre, cote 1 K 298 : Fonds Pfister, instruction sur l'action militaire de la Résistance française, 31 mars 1944.

20 : SHD Terre, cote 10 P 225 : Compte-rendu de mission à Montpellier du colonel Agostini, 9 septembre 1944.

21 : SHD Terre, cote 13 P 85 : Bataillon Pistolet, reproduction du discours du général Bertin du 17 septembre, 19 septembre 1944.

Aire d'influence

L'arrêté du 30 août des commissaires d'État Philip et Bloch confère à Chevance-Bertin une autorité sur les FFI des régions R3, R4, R5, R6 et B, ainsi que sur la partie de la Région R1 située à l'ouest du Rhône. En d'autres termes, l'aire d'influence proposée à Chevance-Bertin correspond à près d'un tiers de la métropole.

Dans les faits, Chevance-Bertin n'exerce aucune influence effective sur la destinée des forces FFI de la Région R1 (Lyon). Il ne semble d'ailleurs pas s'en être préoccupé. L'état-major de la Région R1 ne figure par exemple pas parmi les destinataires de l'instruction du 1^{er} septembre relative à la constitution de colonnes mobiles. Ces forces FFI vont suivre d'autres voies, au sein de l'Armée B ou du projet de mise sur pied d'une division alpine FFI (voir l'annexe 2.20).

A l'inverse, la Région R4 (Toulouse) est le creuset de mise sur pied du GMSO. Il est opportun de s'interroger sur la capacité de Chevance-Bertin, jusqu'alors à peu près inconnu en région toulousaine, à enclencher et fédérer un tel mouvement en si peu de jours. La réponse semble de nature essentiellement psychologique. En premier lieu, Chevance-Bertin dispose d'une forte capacité de persuasion et d'une indéniable confiance en soi. En second lieu, Chevance-Bertin arrive à Toulouse une dizaine de jours après que les Allemands aient quitté la Région R4 : après l'essoufflement de l'euphorie des journées libératrices et alors que les sources contemporaines, telles que les rapports des équipes *Jedburgh*, évoquent une atmosphère lourde et délétère, sur fond de luttes politiques et de tirs sporadiques attribués à des éléments miliciens. Or, la Région R4 regorge de groupes armés de toutes natures et sans emploi. Contrairement aux Régions B ou R1, la Région R4 n'héberge aucune poche allemande susceptible de focaliser les énergies. Un tel cocktail est explosif, d'autant qu'aucune armée alliée n'aborde la région et que ces hommes en armes sont passés en quelques jours de l'activité intense de la période maquisarde à une inactivité de fait, faute d'adversaires autres que les suspects livrés aux opérations d'épuration.

Dans ce contexte, Chevance-Bertin a offert deux perspectives nouvelles. D'une part, Chevance-Bertin propose un retour à l'action militaire contre l'adversaire allemand : un retour au ciment des différentes composantes des FFI, loin des dissensions politiques. D'autre part, Chevance-Bertin, en plaçant délibérément son projet dans à une échelle quasi-nationale (des Pyrénées à la trouée de Belfort), propose d'échapper au cloisonnement régional, qui a régenté le pilotage des opérations FFI au cours de l'été 1944. Ce double ressort, retour à une activité militaire dirigée contre l'adversaire allemand, et ouverture géographique, permet d'expliquer l'engouement suscité par le projet de Chevance-Bertin.

Ravel ne s'y oppose pas, du moins initialement. Dès le 29 août, soit le lendemain de l'arrivée de Chevance-Bertin, il télégraphie à l'état-major de Koenig son intention de constituer « un groupement de marche qui serait envoyé sans délai sur [le] théâtre d'opération Nord-est [pour] y participer aux combats aux côtés [des] troupes françaises et alliées »²². Les communications du DMR Schlumberger montrent que Chevance-Bertin a la main : il rencontre les principaux leaders FFI et prend des « décisions »²³. Le projet rencontre un succès rapide, presque viral : alors que *Ravel* n'évoquait le 29 août, dans son message pour l'état-major de Koenig, qu'un groupement de 1 500 à 2 000 hommes, ce sont plus de 8 000 hommes, parmi les mieux armés et structurés de la Région R4, qui s'ébranlent à compter du 4 septembre, à bord de 24 convois ferroviaires, totalisant environ 600 wagons...

L'adhésion au projet de Chevance-Bertin n'est pas généralisée. La *Demi-brigade de l'Armagnac*, l'un des groupements FFI les mieux armés et les plus mobiles de la Région R4, avoisinant les 1 800 hommes aux premiers jours de septembre, ne prend pas part au GMSO. Jugeant le front du Nord-est inadapté pour des FFI uniquement aptes à la guérilla, ses commandants choisissent de partir vers le front de l'Atlantique (cas unique parmi les groupes FFI de la Région R4 durant la première quinzaine de septembre 1944)²⁴.

Concernant la Région R3, les témoignages d'après-guerre de Maurice Chevance-Bertin et Gilbert de

22 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Télégramme n° 1/3 du colonel Ravel, 29 août 1944.

23 : Message n° 13 du DMR Droite, 29 août 1944, doc. cit.

24 : Weiss Stéphane, « Du Bataillon de l'Armagnac au 158^e RI – Première partie », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2014, n° 412, p. 226-256.

Chambrun sont contradictoires. Le premier indique n'avoir reçu aucun soutien du second, tandis que ce dernier dit d'être rallié au projet de groupement mobile dès le 2 septembre²⁵. Quoi qu'il en soit, la Région R3 a fourni au GMSO une colonne de sept bataillons, mise en route par voie ferrée à partir du 10 septembre (le dernier bataillon ne part de Nîmes que le 5 octobre).

En Région R5, le colonel Rousselier, informé du projet seulement le 5 septembre, ne prévoit qu'une réponse restreinte à hauteur de 2 500 hommes. Il fait rapidement part de son mécontentement quant à la tournure des départs : les contacts pris par les commandants d'unités, sans passer par l'état-major de la Région R5, aboutissent en fait au départ de 5 500 hommes et « à une ponction de véhicules si sérieuse qu'il est difficile que certains départements s'en relèvent »²⁶. Cette récrimination, adressée à l'EMN FFI, fait également état du désaccord de Rousselier quant au commandant choisi pour la colonne R5 : un officier à qui Rousselier avait retiré son grade de lieutenant-colonel FFI. Dans ce cadre, les départs conséquents observés en Région R5 semblent surtout correspondre à une volonté d'autonomisation de certains chefs d'unités vis-à-vis de Rousselier, à la faveur de l'appel d'air proposé par Chevance-Bertin.

Quant à la colonne de la Région R6, il s'agit d'éléments qui étaient déjà partiellement engagés sur l'Allier et sur la Loire. Leur intégration chemin-faisant dans le GMSO est liée aux circonstances opérationnelles. En région B, aucun départ de troupe vers le Nord-est n'est enregistré avant celui, non lié au GMSO, du *Bataillon Guyenne* ; la Région B fournira toutefois du matériel et des approvisionnements. Au demeurant, l'influence de Chevance-Bertin au sein de ces régions ne se limite pas à la seule constitution des colonnes du GMSO. Elle porte également sur des questions matérielles. Depuis Toulouse, Chevance-Bertin a par exemple assez d'autorité pour « bloquer » la réquisition souhaitée par Rousselier de dix précieux émetteurs radio fabriqués à Limoges par la société SIL. Il ne consent à en affecter que cinq au profit de l'état-major de Rousselier (le devenir des cinq autres postes est inconnu ; un envoi vers le GMSO est vraisemblable)²⁷.

A partir du 7 septembre, une fois enclenché le mouvement des colonnes du GMSO, l'activité de Chevance-Bertin acquiert une ampleur géographique supplémentaire. Découvrant l'imbroglio politico-militaire bordelais, Chevance-Bertin prend également connaissance du cas des poches allemandes du Médoc et de la Charente maritime, ainsi que des efforts organisationnels entrepris depuis une dizaine de jours à leur sujet par trois cadres FFI landais et périgourdins, les colonels FFI Adeline, Druilhe et de Milleret :

« Jamais les FFI du Sud-ouest n'ont entendu parler de lui, mais ils admettent sans discussions son autorité, espérant trouver en lui le chef qui leur enverra des mitrailleuses, des canons, des chars et des avions pour libérer les parcelles du territoire national auxquelles l'ennemi continue à s'accrocher²⁸. »

Chevance-Bertin ne pourra guère répondre à ces attentes. Il conforte toutefois Druilhe et Adeline dans leurs fonctions et encourage leurs initiatives, y compris l'engagement de négociations avec le commandant allemand de la poche de La Rochelle, l'amiral Schirlitz. Le 10 septembre, rencontrant directement ce dernier, Chevance-Bertin donne des gages de sérieux pour les négociations naissantes²⁹. Il ne paraît plus ensuite en Charente maritime, hormis lors de la venue du général de Gaulle le 18 septembre, à l'occasion de laquelle le chef du gouvernement confirme les choix opérés par Chevance-Bertin. Enfin, à cette même période, Chevance-Bertin est également en contact avec des responsables FFI d'horizons plus lointains, sans suite particulière. Une prise de contact est ainsi attestée aux alentours du 17 septembre avec le colonel René Bertrand, commandant la *Brigade Bertrand* en cours de constitution dans le Cher³⁰.

25 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 189.

De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 166-167.

26 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, rapport du colonel Rousselier concernant la situation des unités mobiles de la colonne Schneider, 19 septembre 1944.

27 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

28 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 50.

29 : *Ibid.*, p. 45.

30 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor.

Au cours de la dernière décade du mois de septembre, l'activité de Chevance-Bertin semble focalisée sur le devenir du GMSO. Le groupement est alors stationné dans la région dijonnaise, sous le contrôle de l'Armée B. Chevance-Bertin tente de maintenir les liens avec les colonnes parties des régions placées sous sa responsabilité. A ce titre, il se rend successivement à Dijon (à l'état-major de l'Armée B), Clermont-Ferrand puis Paris, pour plaider la cause du groupement et de son commandement, n'hésitant pas à organiser une réception dans un château bourguignon pour charmer le général de Lattre de Tassigny. Par la suite, le parcours de Chevance-Bertin est moins bien documenté. Sa présence semble toutefois se restreindre à la seule région toulousaine.

Un général bien entouré

Tombant littéralement du ciel le 28 août et arrivé sans équipier autre que le colonel Schneider, Chevance-Bertin a su s'entourer en quelques jours. Selon ses écrits, Chevance-Bertin se constitue une équipe à partir de l'état-major régional de l'ORA, groupé autour du colonel Georges Pfister³¹. La présence de Pfister est effectivement attestée, en tant qu'« adjoint au général commandant les FFI en zone Sud-ouest »³². Pfister accompagne notamment Chevance-Bertin lors de son entretien à Paris avec le général de Larminat le 27 septembre.

Bien que le récit de 1990 ne les mentionne pas, d'autres personnalités de premier plan épaulent Chevance-Bertin. L'ex-DMR Albert Sarda de Caumont commande le 3^e Bureau de son état-major³³. Georges-Louis Rebattet, alias *Cheval*, ex-responsable du Service national maquis et ex-membre du COMAC, est également mentionné aux côtés de Chevance-Bertin, dont il a déjà partagé la route dans le cadre de *Combat*. Après son départ du COMAC en mai 1944, Rebattet a été chargé d'une mission de coordination des FFI dans les régions R3 (Montpellier), R4 (Toulouse), R5 (Limoges) et R6 (Clermont-Ferrand)³⁴, qui correspondent justement à l'aire d'influence initiale de Chevance-Bertin. En outre, il convient de préciser que l'état-major de Georges-Louis Rebattet a prêté, du 4 au 20 septembre, deux postes radio au colonel Schneider : il s'agit des seuls moyens radio dont ce dernier a disposé lors de la mise sur pied du GMSO³⁵. La présence de Louis-Eugène Mangin, prédécesseur de Jacques Chaban-Delmas aux fonctions de Délégué militaire national, est également attestée aux côtés de Chevance-Bertin. A Montpellier, le 2 septembre, Mangin informe par exemple Gilbert de Chambrun de la mise sur pied des colonnes du GMSO³⁶. Rebattet et Mangin semblent avoir exercé une influence sur l'action de Chevance-Bertin, comme en témoigne un courrier adressé par *Ravanel* à l'EMN FFI :

« Des questions m'ont été posées à Paris concernant le général Bertin. J'ai été amené à donner une opinion favorable sur lui, tout en faisant quelques réserves de principe. Des renseignements nouveaux me parviennent actuellement sur son adjoint *Cheval*, tendant à me laisser croire que ce dernier reprend l'activité qu'il manifestait au mois de mars dernier et essaie de démolir le plus complètement possible les FFI. *Cheval* est parti hier matin sur Paris par avion avec l'intention extrêmement nette de porter critique sur des points de détail de l'activité des FFI de Toulouse et de proposer une nouvelle doctrine politique [...].

Je crois enfin qu'il faut prendre garde au général Bertin qui est très influençable et risque d'être guidé par *Cheval* qui est constamment auprès de lui. Une opinion semblable à celle de *Cheval* est faite sur Mangin [...]. En ce qui concerne l'activité du général Bertin ; elle a pratiquement été nulle. Le général Bertin mène une action personnelle afin de s'incruster et s'il n'est pas nuisible à la

31 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 186 et 188. Le fonds Pfister conservé au SHD (cote 1 K 298) ne contient malheureusement aucun élément relatif à l'activité de l'intéressé pour le compte de Chevance-Bertin.

32 : SHD Terre, cote 14 Yd 0028 : Dossier individuel de Georges Pfister.

33 : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 309-311.

34 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

35 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service des transmissions, novembre 1944.

36 : De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Presses du Languedoc, Montpellier, 2000, p. 165-166.

résistance il n'en est pas moins inutile. La presse de Toulouse est remplie de communiqués du général Bertin. Nous sommes d'accord pour qu'il nous aide ; nous ne sommes pas d'accord pour qu'il nous utilise³⁷. »

Cet avis tranché de *Ravanel*, daté du 14 septembre, est révélateur d'une divergence politique croissante le conduisant à nier l'ampleur prise par le GMSO (près de 23 000 hommes à cette date).

Une reconnaissance à géométrie variable

Chevance-Bertin a quitté Alger avec un ordre de mission émis par Jacques Soustelle, au titre du Comidac d'Alger. Jacques Soustelle dirigeant la DGSS, il n'est pas surprenant de constater que celle-ci a suivi le développement de l'activité de Chevance-Bertin. Un message du 3 septembre signale qu'un officier de renseignement accompagne le colonel Schneider en tant qu'échelon mobile de renseignement. Cette même communication mentionne que l'acheminement depuis Alger de moyens de transmission radio destinés au GMSO est prévu pour le 6 septembre et qu'à ce titre la DGSS juge « prématuré » un départ vers la Bourgogne du groupement dès le 4 septembre³⁸. Chevance-Bertin n'en a toutefois pas tenu compte : son activité ultérieure montre qu'il ne s'est guère considéré assujéti à un ordre de mission du Comidac, remplacé dès le 30 août par l'arrêté des commissaires d'État Philip et Bloch lui conférant une autorité bien plus tangible et de larges degrés de liberté.

A l'inverse de la DGSS, les communications du DMR Schlumberger (*Droite*) avec l'État-major FFI du général Koenig montrent que ni l'un, ni l'autre n'attendaient son arrivée. Tout au plus, ces messages évoquent l'attente à la fin du mois d'août d'une mission interalliée chargée de coordonner le bouclage de la frontière pyrénéenne. Par la suite, le 30 août, l'état-major londonien s'enquiert auprès du DMR de la « position » et de la valeur des ordres de Chevance-Bertin³⁹. L'État-major Guerre du général Noiret et son émissaire dans le Sud-ouest, le lieutenant-colonel Rollot, ne semblent guère plus informés. Rollot découvre les attributions et l'action de Chevance-Bertin au cours de sa tournée des capitales régionales⁴⁰. Il rapporte négativement le fait que l'intéressé « donne des ordres catégoriques »⁴¹. L'État-major de l'Armée B n'attendait pas davantage l'apparition du pôle de commandement de Chevance-Bertin. Un contact n'est établi que le 8 septembre, alors que le gros de la colonne R4 est déjà en route et que ses éléments de tête arrivent aux abords d'Autun. La prise de contact entre le colonel Schneider et l'état-major du général de Lattre de Tassigny est, d'entrée de jeu, orageuse et ne fera qu'aller de Charybde en Scylla au fil des semaines (voir l'annexe 2.17).

Au regard du dossier individuel de Jean Schneider, l'arrêté ministériel du 27 août le plaçant sous la responsabilité de Chevance-Bertin fait état d'une mission en lien avec le « général délégué militaire pour le théâtre d'opération Zone Sud »⁴² : le général Cochet dirigeant la DMOS. Cette relation de subordination est restée purement théorique. Cochet et Chevance-Bertin ne prennent contact que le 5 septembre, à l'occasion de la venue du premier à Toulouse. Un message du DMR *Droite* indique alors que Cochet a désigné Chevance-Bertin comme étant son adjoint le 5 septembre⁴³. Cette relation de tutelle reste cependant sans traduction tangible ni clarification des responsabilités des deux officiers vis-à-vis du GMSO et du colonel Schneider⁴⁴. Au demeurant, les deux hommes ne semblent guère avoir collaboré. Le fait est

37 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, lettre n° 3 du colonel *Ravanel* pour l'EMN FFI, 14 septembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 13 P 89 : DGSS, BCRT, message n° 15/CAB du colonel Frank, 3 septembre 1944.

39 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° A 7641 Section Fighting France to Droite, 29 août 1944 ; message n° A 7739 Section Fighting France to Droite, 30 août 1944.

40 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

41 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 101 du lieutenant-colonel Rollot, 20 septembre 1944.

42 : Dossier individuel de Jean Schneider, doc. cit.

43 : AN, cote 3AG2 549 : Message 28 du DMR Droite, 5 septembre 1944.

44 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur les rapports du colonel Schneider avec le commandement, non daté (novembre 1944 ?).

que Cochet n'évoque à aucun moment Chevance-Bertin dans son rapport sur l'activité de la DMOS rédigé en novembre 1944. Il semble même l'avoir pris en froid.

Les archives du cabinet militaire du général de Gaulle font état d'un message du chef d'état-major du général Cochet, en date du 8 septembre, rapportant que Chevance-Bertin, qualifié de « chef des FFI Zone Sud », a été relevé de ses fonctions et remplacé par le colonel Cappart de la DMOS⁴⁵. Le rapport d'une équipe *Jedburgh* agissant en région toulousaine mentionne le fait que Cochet relève Chevance-Bertin de son commandement à la date du 12 septembre⁴⁶. En 1990, Chevance-Bertin évoque une décision de Cochet intervenue alors qu'il était à Paris (donc soit le 12, soit le 13 septembre) : Cochet l'aurait remplacé par le colonel Éon, venu du BCRA et ex-dirigeant de la mission interalliée *Aloès* en Bretagne. Ces informations attestent d'une mésentente foncière, qui pourrait trouver ses racines au sein officines algéroises du printemps 1944. En 1990, Chevance-Bertin s'est contenté d'invoquer une mauvaise compréhension tactique de la situation militaire par Cochet⁴⁷.

Dans cette affaire, Cochet, qui n'a guère bénéficié du soutien gouvernemental depuis le printemps 1944, est à nouveau perdant. Au cours des premières semaines du mois de septembre 1944, Chevance-Bertin bénéficie d'un soutien de poids : celui du plus haut niveau de l'État. Lorsque le cabinet du général de Gaulle prend connaissance de la décision de Cochet invalidant Chevance-Bertin, sa réponse, connue sous la forme d'une note manuscrite à la signature malheureusement peu lisible (un certain Gélabon ?), est sans appel :

« *Bertin* avait très bien monté son affaire ; il semble le seul capable de dominer *Ravanel* et de se faire entendre des FFI et des TP [lire : FTP]. Son départ serait une catastrophe⁴⁸. »

Ces quelques phrases éclairent au passage la motivation vraisemblable de l'ordre de mission accordé à Alger par Jacques Soustelle : neutraliser ou contrebalancer l'influence communiste dans un Sud-ouest perçu comme un potentiel foyer contestataire, voire révolutionnaire. Parallèlement, dès le 12 septembre, une décision d'André Diethelm a remis en selle Chevance-Bertin et confirme ses pouvoirs militaires sur le ressort déjà visé par l'arrêté des commissaires Philip et Bloch le 30 août. Au passage, Cochet est évincé de la scène au profit du général de Lattre de Tassigny :

« Le général *Bertin* exerce le commandement des FFI en opérations et provenant de la région délimitée par :

- à l'Est : le Rhône
- au Nord : la ligne de démarcation prolongée de Bléri aux Sables d'Olonne
- à l'Ouest : par l'Atlantique
- au Sud : par la frontière espagnole et la Méditerranée [...].

Le général *Bertin* exerce son commandement dans le cadre des opérations de l'Armée B. A cet effet, il se mettra à la disposition du général de Lattre de Tassigny⁴⁹. »

Le soutien gouvernemental se lit également à travers un message de l'État-major FFI au DMR Schlumberger ce même 12 septembre. Les interrogations des premiers jours ne sont plus de mise : l'État-major FFI appelle le DMR à temporiser les initiatives de *Ravanel* en lui rappelant à la fois les attributions du commissaire de la République et celles du général Chevance-Bertin⁵⁰. La reconnaissance du plus haut niveau de l'État se lit aussi dans la place accordée à Chevance-Bertin lors de la venue du général de Gaulle et d'André Diethelm dans le Sud-ouest. Les 16, 17 et 18 septembre, Chevance-Bertin leur sert d'accompagnateur et d'introducteur auprès des commandants FFI rencontrés.

45 : AN, cote 3AG4 34 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note manuscrite au sujet du général Bertin, 13 septembre 1944.

46 : AN, cote 72AJ84 : Rapport de la Team Jedburgh Mark.

47 : Chevance-Bertin, *op. cit.*, p. 207-208.

48 : Cabinet militaire du général de Gaulle, note du 13 septembre 1944, doc. cit.

49 : SHD Terre, cote 13 P 2 : Ministère de la Guerre, DM n° 6/C/a, 12 septembre 1944.

50 : AN, cote 3AG2 549 : Message n° A 8241 Section Fighting France to Droite, 12 septembre 1944.

Dans son récit autobiographique, Chevance-Bertin indique avoir personnellement rencontré le général de Gaulle à Paris en septembre 1944, avant sa tournée dans le Sud-ouest. Il n'y a pas lieu de contester ce fait, sachant que le général avait déjà auditionné Chevance-Bertin au printemps précédent. Toutefois, comme le récit intervertit des dates, la date de cet échange, intervenue en soirée selon le récit de 1990, ne peut être établie que par recoupement. La soirée du 12 septembre ou celle du 13 septembre s'imposent, avec une plus forte probabilité pour le 12 au soir. Le 11, Chevance-Bertin était encore en Charente maritime. Le 14 le général de Gaulle décolle pour Lyon, tandis que la décision ministérielle et la note du cabinet du général de Gaulle favorables à l'intéressé datent respectivement des 12 et 13.

Le soutien gouvernemental dont bénéficie Chevance-Bertin s'estompe toutefois à la fin du mois de septembre. Au fur et à mesure de la mise en place des nouvelles régions militaires et de l'émergence d'un cadre de commandement unifié pour les fronts de l'Atlantique, sa mission est en effet devenue obsolète (voir le chapitre 5).

*Reconstitution des déplacements de Maurice Chevance-Bertin*⁵¹

- 27/08 : Départ d'Alger
- 28/08 au 4/09 : Toulouse et sa région (un déplacement à Montpellier n'est pas exclu)
- 4/09 : Départ de Toulouse, étapes à Aulnat, Vichy et Clermont-Ferrand
- 5/09 : Retour à Toulouse
- 6/09 : Limoges ?
- 7/09 : Bordeaux
- 8/09 : Montpellier
- 9/09 : Bordeaux (via Toulouse selon toute vraisemblance)
- 10 et 11/09 : Bordeaux et Charente maritime
- 12 et 13/09 : Paris
- 14 ou 15/09 : Retour à Toulouse
- 16/09 : Toulouse
- 17/09 : Bordeaux
- 18/09 : Cognac et Saintes
- 19 et 20/09 : Toulouse ?
- 21 au 23/09 : région de Dijon (visite au GMSO et au quartier général de l'Armée B)
- 24 et 25/09 : Clermont-Ferrand
- 27/09 : Paris
- 29/09 (ainsi que les deux semaines suivantes ?) : Toulouse
- 13 et 14/10 : Toulouse
- 17/10 : Région de Dijon (visite au GMSO)

51 : Sources calendaires :

Adeline, *op. cit.* : 7, 9, 10 et 11 septembre, 14 octobre.

Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit. : 4, 21 et 22 septembre, 17 octobre.

Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944 : 27 septembre.

SHD Terre, cote 13 P 92 : Lettre n° 131 FFI-ZS/4 du général Bertin-Chevance, 29 septembre 1944.

SHD Terre, cote 9 P 54 / 170 : Ordre n° 11 du général Bertin-Chevance, 13 octobre 1944.

Annexe 1.03 : L'action de Maurice Rousselier en Région R5 en août et septembre 1944

La Région R5 regroupe les trois départements limousins, l'Indre et la Dordogne. Un acteur s'y impose en septembre 1944 : le colonel FFI Maurice Rousselier, alias *Rivier*. Ce polytechnicien, âgé de 30 ans en 1944 et militant communiste dès ses années d'étude, a intégré l'armée en 1935 comme sous-lieutenant, au sein du corps du génie puis de celui des transmissions. Il a été promu lieutenant en octobre 1937 et sert au sein de compagnies de transmissions. Il reste dans l'armée après l'été 1940, affecté dans la région de Montpellier à un *Groupement des contrôles radioélectriques*, en charge de la surveillance et de l'écoute des émissions radio. Il démissionne en octobre 1941, avec le grade de lieutenant de réserve. Il s'engage alors dans une activité résistante croissante, signalée à partir du printemps 1942 : en Région R4, au titre de l'*Armée secrète*, puis dans la future Région R5. Il y est désigné commandant FFI régional en juillet 1944¹. Maurice Rousselier n'a pas fait l'objet de travaux biographiques en dehors d'un ouvrage rédigé par sa fille mais qui contient peu d'informations sur son parcours clandestin².

Un état-major FFI régional initialement en demi-teinte

L'état-major FFI de la Région R5 ne s'est constitué qu'à partir du mois de juillet, sur fond de forte répression adverse et de multiples concurrences. Dans la plupart des départements, des états-majors ORA, FTP et CFL fonctionnent séparément, tandis que plusieurs missions du SOE court-circuitent les efforts centralisateurs, dans un sens ou dans un autre. En Haute-Vienne, Georges Guingouin, au titre des FTP, peut maintenir son autonomie grâce à l'appui d'agents britanniques. En Corrèze, cette configuration profite à l'état-major local de l'ORA. Quant à la Dordogne, elle est divisée en trois secteurs (Sud, centre et Nord) suivant chacun des tropismes différents. Il y est encore question d'une crise de commandement durant la première quinzaine du mois d'août. En Haute-Vienne, le titre de commandant FFI départemental n'est fixé que le 17 août, quatre jours avant la reddition de la garnison allemande de Limoges³.

Cette configuration fragmentée a placé le DMR Eugène Déchelette, alias *Ellipse*, au centre du jeu. Le rôle de Maurice Rousselier, qui ne dispose initialement ni des fonds, ni de la capacité du DMR ou des missions alliées à obtenir des parachutages, paraît initialement restreint à des arbitrages politiques. La question de l'intégration des organes de l'ORA, qui pèsent particulièrement en Dordogne, en Corrèze et dans l'Indre, est révélatrice des places respectives des acteurs régionaux : l'accord établi à la date du 12 août 1944, entre Rousselier et le lieutenant-colonel Jean Paquette (alias *Fortin*) représentant l'ORA au niveau régional, est établi sous la supervision du DMR⁴. Fort de ce constat, l'ouvrage d'André Philippe (2013) décrit le DMR Déchelette comme le « maître de guerre » régional et cite des descriptions de son quartier général comme une « ruche bourdonnantes » et le « point central de la région d'où partaient tous les ordres, où convergeaient tous les renseignements, sur lequel tous les chefs FFI étaient branchés »⁵.

Cette situation, correspondant à la seconde quinzaine du mois d'août, n'est toutefois plus valable dès la première quinzaine du mois de septembre. Rousselier se place en effet rapidement au centre du jeu, tandis que le DMR Déchelette s'efface. Dès le 24 août, trois jours après la prise de Limoges mais alors que l'Indre et la Creuse servent encore au transit des forces allemandes en retraite, Déchelette demande à rentrer à Londres pour raison de santé. Son départ est accordé, accompagné de la nomination d'un DMR intérimaire, Jean Feyfant, alias *Moyenne*. Ce dernier arrive à Limoges le 29 août mais est missionné à Clermont-Ferrand

1 : SHD Terre, cote 8 Ye 121528 : Dossier individuel de Maurice Rousselier.

2 : Rousselier Danièle, *Le Colonel Rivier est mort*, Le Seuil, Paris, 1989, 108 p.

3 : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 262-266.

4 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Accord définissant la position et le rôle de l'ORA dans les FFI R5, 12 août 1944.

5 : André, *op. cit.*, p. 267 et 272.

dès les jours suivants (il y arrive le 3 septembre), laissant la place vacante⁶. Déchelette ne revient à Limoges que vers le 12 ou le 13 septembre : il se montre alors « nettement fâché » de la situation trouvée à son retour⁷. En deux semaines, Rousselier a en effet concentré l'ensemble des outils d'exercice du commandement militaire régional dans le seul giron de l'état-major FFI régional.

Septembre 1944 : l'heure de Rousselier

D'une façon inédite au sein des régions libérées, Rousselier n'a plus de souci pour l'approvisionnement en fonds des unités et des états-majors placés sous son autorité. Par l'entremise du commandant FFI de Dordogne-Sud, nommé préfet dans ce département, il récupère en effet sous son contrôle un confortable trésor de guerre : 2,28 milliards pris le 26 juillet à bord d'un train chargé de fonds. Par ailleurs, Rousselier, tout en marquant son alignement sur la ligne politique du COMAC, n'ostracise personne, du moment que son autorité régionale n'est pas contestée. S'il déclare ne pas avoir « l'intention de finir [s]es jours comme commandant militaire de R5 », Rousselier fait toutefois « toutes réserves » sur l'opportunité de l'arrivée d'un quelconque remplaçant et sur « la gravité des réactions qui en résulteraient »⁸ : le message, poli, n'en est pas moins ferme.

Polytechnicien passé par le corps des transmissions, Rousselier met en outre à profit la fin de lutte clandestine, au cours de laquelle son état-major est resté dépendant des postes radios des agents du BCRA, pour constituer et contrôler un réseau de communication particulièrement efficace, couplant moyens téléphoniques, télégraphiques et hertziens de portée régionale et interrégionale, à destination aussi bien de Paris que des régions voisines.

Dès le 6 septembre, Rousselier adresse à l'EMN FFI un rapport témoignant d'une situation, à ses yeux, bien en main et d'un souhait de projection vers l'avenir :

« R5 possède actuellement une armature militaire fortement organisée avec dans chaque département des états-majors fusionnés CFL et FTP avec parité, assurant l'harmonie et la discipline dans l'exécution des ordres.

L'état-major régional s'est considérablement développé et, outre les opérations, possède des services de propagande, censure, justice militaire, carburants, transports fer et route, intendance, santé etc, assurant le contrôle de l'économie intéressant les armées.

Les autorités civiles n'étant pas encore en place et la résistance civile de R5 possédant un retard considérable, la tâche est extrêmement lourde. Maintien de l'ordre satisfaisant : 4 tribunaux militaires fonctionnent [...].

J'ajoute que tous les ex-services militaires présentant une utilité (Air, Intendance, Santé, Service social, Matériel, etc.) sont maintenus en fonctionnement sous le commandement des FFI.

Le plus important est de nous donner des directives immédiates sur les problèmes futurs : avenir des FFI – Milices patriotiques, participation des FFI à l'épuration et à l'administration, formations d'unités de la nouvelle armée⁹. »

Deux jours plus tard, le 8 septembre, après avoir vraisemblablement reçu des instructions à l'EMN FFI, Rousselier réagit à sa façon à la décision gouvernementale du 28 août sur la dissolution des organes FFI. Faisant sienne une note ministérielle du 27 août relative à la position des cadres d'active de l'ex-Armée d'armistice¹⁰, il place d'office en disponibilité, donc hors jeu, les militaires n'ayant pas exercé de fonctions au titre des FFI. Au nom de la même note ministérielle, Rousselier dissout d'autorité les reliquats d'états-majors des subdivisions du Commissariat militaire régional, dont les directions et services sont désormais

6 : *Ibid.*

7 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Paquette au colonel Chomel, 14 septembre 1944.

8 : AD93, cote 304J4 : État-major de la Région R5, note du colonel Rousselier, 6 septembre 1944.

9 : *Ibid.*

10 : Commissariat à la Guerre, note 10.010/Cab., 27 août 1944.

placés sous l'égide de l'état-major FFI régional. Enfin, il instaure une échelle de grades, reprenant celle diffusé durant l'été par le COMAC et l'état-major FFI de Londres¹¹. Se référant à une note ministérielle, Rousselier inscrit ostensiblement son action dans une perspective de légalité et tourne à son avantage l'injonction d'unicité de l'institution militaire inscrite au cœur de la décision gouvernementale du 28 août. Rousselier ne propose pas autre chose, si ce n'est que le cadre d'unicité auquel il se réfère est celui des FFI. En supprimant toute forme d'état-major local autre que les états-majors FFI, Rousselier se pose désormais comme un échelon régional incontournable car unique.

A partir des premiers jours de septembre, Rousselier dispose ainsi d'une large assise régionale. Lorsque le lieutenant-colonel Rollot aborde Limoges le 18 septembre, la seule autorité qu'il identifie, hormis le commissaire régional de la République, est le colonel Rousselier¹². Ce dernier ne ménage pas son soutien au COMAC et à l'EMN FFI, à qui il affirme sa solidarité. Il n'hésite toutefois pas à engager des initiatives interrégionales, à l'image d'une réunion des chefs de région qu'il organise à Clermont-Ferrand les 25 et 26 septembre, au nom d'Alfred Malleret-Joinville, qui n'est prévenu qu'une fois les invitations envoyées¹³.

Disposant d'effectifs conséquents (mais non nécessairement bien équipés), Rousselier est à même d'exercer une influence au-delà du ressort de la Région R5. Au cours de la première quinzaine du mois de septembre, avec l'aval de l'état-major régional, quelque 12 600 FFI périgourdins et limousins essaient vers la Charente, la Gironde, la Vienne, la Bourgogne et la région lyonnaise. Une part répond à des sollicitations extérieures (contribution au GMSO, envoi de 1 500 hommes vers Lyon sur ordre de Marcel Degliame, alias *Fouché*, délégué du COMAC pour la Zone Sud). Parallèlement, les mouvements constatés en direction de Bordeaux et des Charentes s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des colonnes allemandes en retraite (enjeu de la prise d'Angoulême le 1^{er} septembre) et d'une participation aux rapports de force pour le contrôle de Bordeaux (envoi de formations FTP périgourdines et corrésiennes à Bordeaux après sa libération). Rousselier marque également son influence en installant des émetteurs de son réseau radio à Montmorillon et Angoulême, soit dans les départements de la Vienne et de la Charente, hors de la Région R5¹⁴. Rousselier intervient également dans le Lot et Garonne, relevant pourtant de la Région R4 : il fait en effet procéder à un versement de 8,459 millions de Francs au profit de la *Brigade mobile FFI du Lot et Garonne*, lors de son départ vers le GMSO en tant que *colonne R4bis*¹⁵.

Rousselier ne demeure pas incontesté

Rousselier est-il pour autant incontesté ? La situation est plus nuancée que ne laisse paraître les correspondances de l'intéressé : tout n'a pas coulé de source pour le colonel *Rivier*. A ce titre, les flux d'effectifs FFI depuis la Région R5 sont révélateurs. Les mouvements opérés depuis la Région R5 sous l'égide de l'état-major régional n'ont pas été les seuls (voir le tableau ci-dessous). D'autres déplacements conséquents sont intervenus de façon distincte, indiquant une nette autonomisation vis-à-vis de Rousselier. Si une part des effectifs périgourdins marchant sur Bordeaux et Royan est bien en liaison avec l'état-major de la Région R5, les colonnes périgourdines des colonel Druilhe et Adeline agissent de façon autonome. Elles ne sont d'ailleurs pas comptabilisées dans les suivis d'effectifs assurés par l'état-major de la Région R5, bien qu'elles représentent quelque 3 800 hommes.

La contribution de la Région R5 au GMSO donne également lieu à une claire autonomisation vis-à-vis de Rousselier. Ce dernier, après quelques réticences, a autorisé le départ de deux colonnes totalisant 2 700 hommes. Cette autorisation est rapidement outrepassée : la constitution des colonnes de la Région R5, principalement composées de formations de la Creuse et de la Corrèze, se transforme en un appel d'air

11 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, notes de service n° 662/Cab, 680/Cab et 688/Cab du colonel Rousselier, 8 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 85 du lieutenant-colonel Rollot, 18 septembre 1944.

13 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, note n° 20/Cab.P., 19 septembre 1944.

14 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

15 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 113 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944.

concernant 5 500 hommes. Qui plus est, aux dires mêmes de Rousselier, cet effet d'entraînement se met en place sans information de l'état-major régional, tandis que les unités concernées se voient placées au sein du GMSO sous le commandement d'un officier que Rousselier avait auparavant privé de responsabilités¹⁶ : davantage qu'une contribution maîtrisée, il s'agit d'une perte de contrôle.

Rousselier subit une déconvenue similaire au sujet de la *Brigade Charles Martel*, organisée dans l'Indre par le colonel Raymond Chomel, cadre-clé de l'ORA au nord de la région R5. A la fin du mois de septembre, sur fond de désaccord sur la place de l'ORA au niveau régional, Chomel quitte tout bonnement la Région R5 pour la 5^e Région militaire voisine. Il entraîne au moins 2 000 hommes avec lui. Ce mouvement est couvert par un ordre ministériel du 21 septembre, qui a la particularité d'être connu des chefs locaux de l'ORA mais pas du colonel Rousselier : ce dernier est mis devant le fait accompli¹⁷. La présence à Paris, auprès de l'EMGG, de plusieurs cadres de l'ex-état-major national de l'ORA n'est sans doute pas étrangère à cette orientation. Quoi qu'il en soit, cet exemple, conjugué aux précédents, montre un colonel Rousselier confronté à des forces centrifuges certaines. Plutôt qu'une vaine confrontation directe, ses contradicteurs ont toutefois préféré mettre à profit les opportunités s'ouvrant à eux sous d'autres cieux.

L'essaimage FFI au départ de la Région R5 entre le 20 août et le 30 septembre 1944

Destination	Essaimage en lien avec l'état-major R5	Essaimage sans lien avec l'état-major R5	Total	Retours ultérieurs en unités constituées vers la Région R5
Charente et Charente maritime	4 500 hommes		4 500 hommes	500 hommes
Bordeaux	3 000 hommes	3 800 hommes	6 800 hommes	800 hommes
Lyonnais	1 900 hommes		1 900 hommes	1 500 hommes
Vienne puis Loire inférieure	500 hommes		500 hommes	
Cher puis Eure-et-Loir		2 000 hommes	2 000 hommes	
Armée B	2 700 hommes	2 800 hommes	5 500 hommes	
Total	12 600 hommes	7 800 hommes	26 200 hommes	2 800 hommes

Sources :

SHD Terre, cote 9 P 66 : État-major de la Région FFI R5, 3^e Bureau, état des déplacements d'unités, postérieur au 26 septembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 428 : Exposé du colonel Adeline sur la situation générale dans le Sud-ouest, 20 octobre 1944.

SHD Terre, cote 13 P 82 : *Brigade Charles Martel*, notice de renseignement, 22 octobre 1944.

16 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, rapport concernant la situation des unités mobiles de la colonne Schneider, 19 septembre 1944.

17 : SHD Terre, cote 13 P 82 : EMGG, ordre de mouvement n° 76-EMGG/3, 21 septembre 1944.

SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre manuscrite du commandant Lenoir, chef départemental de l'ORA, au colonel Chomel, 24 septembre 1944.

Annexe 1.04 : Les listes de commandants de régions militaires

Reproduction des listes Revers-Pré-Koenig d'août 1944, coquilles comprises :

Régions	Liste du 8 août 1944	Liste du 21 août 1944	Restitution des identités
Lille (1 ^{re} Région)	Colonel Lajoinie	Colonel Lajoinie	Marcel Lajouanie, chef ORA Nord Pas de Calais
Amiens (2 ^e Région)	Général Préaud	Général Préaud	Henri Préaud
Angers (4 ^e Région)	Général Clouet des Perruches	Général Clouet des Perruches	Denis Clouet des Perruches
Orléans (5 ^e Région)	Général Delmas	Général Delmas	Jules Delmas, lié à l'ORA
Chalons (6 ^e Région)	Colonel Puccinelli	Colonel Bucinelli	Pierre Puccinelli, lié au mouvement des Ardents
Dijon (8 ^e Région)	Commandant Barretaud	Colonel Baruteau	Pierre Baruteau, chef régional FFI de la Région D
Poitiers (9 ^e Région)	Colonel Morraglia (aviation)	Colonel Morraglia (aviation)	Jean-Baptiste Morraglia, chef régional FFI de la Région B
Strasbourg (10 ^e Région)	Commandant d'Ornans	Commandant d'Ornans	Guy d'Ornant, chef ORA pour l'Alsace et la Moselle
Rennes (11 ^e Région)	Colonel Masnou [mention « Reims » erronée]	Colonel Masnou	François Masnou, responsable breton de l'ORA
Limoges (12 ^e Région)	Colonel Chomel	Colonel Lhomme	Raymond Chomel, responsable de l'ORA en Indre
Clermont-Ferrand (13 ^e Région)	Colonel Mourre	Colonel Monne	Antoine Monne, cadre de l'ORA du Puy de Dôme
Lyon (14 ^e Région)	Général Girier (aviation)	Général Girier (aviation)	Lucien Girier, général d'aviation
Marseille (15 ^e Région)	Colonel Leluquet	Colonel Lecaquet	Joseph Lelaquet, responsable de l'ORA du Var
Montpellier (16 ^e Région)	Colonel Bonnefond	Colonel Bonnemond	Germain Bonnefond, cadre de l'ORA, arrêté à Montpellier le 9 juin 1944 et déporté (retré en mai 1945)
Toulouse (17 ^e Région)	Colonel Bermont de Vaux	Colonel Bermont de Vaux	Jean Bermont de Vaux, lié à l'ORA
Bordeaux (18 ^e Région)	Colonel Duché		Moïse Duché
Nancy (20 ^e Région)	Général Allemandet	Colonel Allemadn	Aimable Allemandet, responsable de l'ORA en Meuthe et Moselle
Paris (22 ^e Région)		Colonel Duché	Moïse Duché

Listes de l'État-major Guerre du général Noiret et de l'EMGG :

Régions	Liste du 25 août 1944	Liste du 29 août 1944	Liste du 30 août 1944	Liste du 4 septembre 1944	Liste du 30 septembre 1944
1 ^{re} Région	Général Agathon Deligne		Général Agathon Deligne	Général Agathon Deligne	Général Agathon Deligne
2 ^e Région	Général Henri Préaud		Général Henri Préaud	Général Henri Préaud	Général Henri Préaud
3 ^e Région	Général Paul Legentilhomme	Général Paul Legentilhomme		Général Paul Legentilhomme	Général Paul Legentilhomme
4 ^e Région	Général Denis Clouet des Perruches	Général Denis Clouet des Perruches		Général Denis Clouet des Perruches	Général Louis Hary
5 ^e Région	Général Jules Delmas	Général Jules Delmas		Général Jules Delmas	Général Jules Delmas
6 ^e Région	Colonel Pierre Puccinelli		Colonel Pierre Puccinelli	Colonel Pierre Puccinelli	Colonel Pierre Puccinelli
8 ^e Région	Colonel Pierre Baruteau			Colonel Pierre Baruteau	Général René Chouteau
9 ^e Région			Colonel Raymond Chomel	Colonel Raymond Chomel	Colonel Georges Pfister
10 ^e Région			Général Joseph de Goislard de Montsabert	Général Joseph de Goislard de Montsabert	Général Joseph de Goislard de Montsabert
11 ^e Région	Général Marcel Allard	Général Marcel Allard		Général Marcel Allard	Général Marcel Allard
12 ^e Région	<i>Colonel Lhomme</i>		<i>Colonel Lhomme</i>	<i>Colonel Lhomme</i>	Colonel FFI Rivier (Maurice Rousselier)
13 ^e Région	Colonel Antoine Monne		Colonel Antoine Monne	Colonel Antoine Monne	Colonel Collin
14 ^e Région			Général Robert de Saint-Vincent	Général Robert de Saint-Vincent	Colonel FFI Marcel Descour
15 ^e Région		Général Georges Chadebec de Lavalade		Général Georges Chadebec de Lavalade	Général Georges Chadebec de Lavalade
16 ^e Région			Général Germain Bonnefont	Général Germain Bonnefont	Colonel Henri Zeller
17 ^e Région	Colonel Jean Bermont de Vaux		Colonel Jean Bermont de Vaux	Lieutenant-Colonel Jean Bermont de Vaux	Général Philibert Collet
18 ^e Région			Général Robert Astier de Villatte	Général Robert Astier de Villatte	Colonel Joseph Druilhe
20 ^e Région			Colonel René Marchand	Colonel René Marchand	Colonel <i>Grandval</i> (Gilbert Hirsch-Ollendorf)

Régions	Liste du 25 août 1944	Liste du 29 août 1944	Liste du 30 août 1944	Liste du 4 septembre 1944	Liste du 30 septembre 1944
21 ^e Région					Général André Dody
22 ^e Région		Général Pierre Koenig		Général Pierre Koenig	Général Pierre Koenig

NB : L'altération du nom du colonel Raymond Chomel, concernant la 12^e Région militaire (Limoges) et héritée de la liste Revers-Pré-Koenig, est signalée en italique.

Sources :

- SHD Terre, cote 1 K 298 : liste des commandants régionaux datée du 8 août 1944, diffusée par le commandant Conze le 25 août 1944.
- Convert Pascal, *Raymond Aubrac : Résister, reconstruire, transmettre*, éditions du Seuil, Paris, 2011, 752 p.
- SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, note de service n° 83/Cab du général Noiret, 25 août 1944 ; État-major Guerre, note de service n° 117/Cab du général Noiret, 30 août 1944 ; EMGG, liste des commandants des régions militaires, 30 septembre 1944.
- SHD Terre, cote 7 P 41 : État-major Guerre, note n° 42/EMA-1 du général Noiret, 4 septembre 1944.

Annexe 1.05 : Base nominative des commandants de régions militaires entre octobre 1944 et l'été 1945

Région	Nom	Dates	Age en septembre 1944	Grade lors de la prise de fonction	Provenance	Fonction précédente
1 ^{re} Région	Deligne Agathon	1890-1961	54	GD	AFN en novembre 1942	Commandement territorial en Algérie
2 ^e Région	Préaud Henri	1891-1955	53	GD	Métropole	Non connue
3 ^e Région	Legentilhomme Paul	1884-1975	60	GCA	FFL	Commissaire à la Défense nationale jusqu'en juin 1944
4 ^e Région	Hary Louis	1894-1982	50	GB (depuis août 1944)	Métropole	Résistance intérieure
5 ^e Région	Delmas Jules	1883-1955	60	GB	Métropole	Résistance intérieure
6 ^e Région	Puccinelli Pierre	1891-1991	53	GB (depuis septembre 1944)	Métropole	Résistance intérieure
8 ^e Région puis 12 ^e Région	Chouteau René	1891-1983	52	GB	AFN en novembre 1942	FFGB
9 ^e Région	Fourrier Maurice	1892-1945	52	Colonel	Métropole	Résistance intérieure
9 ^e Région	Angenot Paul	1893-1979	51	GB (depuis novembre 1944)	FFL	Commandement territorial au Levant
10 ^e Région	Schwartz Jacques	1889-1960	55	GB	AFN en novembre 1942	Commandement territorial au Maroc
10 ^e Région	Touzet Du Vigier Jean	1888-1980	56	GD	AFN en novembre 1942	Commandant de la 1 ^{re} DB
11 ^e Région	Allard Marcel	1884-1966	50	GB	Métropole	Résistance intérieure
12 ^e Région	Rousselier Maurice	1914-1958	30	Lieutenant	Métropole	Résistance intérieure
13 ^e Région	Garcie Jean	1893-1955	51	Colonel	Métropole	Résistance intérieure
13 ^e Région	Duché Moïse	1891-1955	53	GB (depuis août 1944)	Métropole	Non connue
14 ^e Région	Descour Marcel	1899-1995	44	Chef d'escadron	Métropole	Résistance intérieure
15 ^e Région	Chadebec de Lavalade Georges	1881-1967	63	GD	AFN en novembre 1942	Commandement territorial au Levant

Région	Nom	Dates	Age en septembre 1944	Grade lors de la prise de fonction	Provenance	Fonction précédente
16 ^e Région	Zeller Henri	1896-1971	48	Colonel	Métropole	Résistance intérieure puis DMOS
17 ^e Région	Collet Philibert	1896-1945	48	GB	FFL	Commandement territorial au Levant
18 ^e Région	Druilhe Joseph	1888-1960	56	Lieutenant-colonel	Métropole	Résistance intérieure
20 ^e Région	Hirsch-Ollendorff Gilbert	1904-1981	40	Colonel	Métropole	Résistance intérieure et DMR
21 ^e Région	Dody André	1887-1960	56	GD	AFN en novembre 1942	Commandant de la 2 ^e DIM
22 ^e Région	Koenig Pierre	1898-1984	45	GCA	FFL	Commandant des FFGB et de l'État-major FFI de Londres

Annexe 1.06 : Barèmes de solde institués au sein des régions R4 et R5 en septembre 1944

Barèmes de soldes de la 12^e Région militaire (septembre 1944) :

Régime de base de 10 Francs/jour, quel que soit le grade, auxquels s'ajoutent :

- 1 500 Francs/mois pour l'épouse ;
- 1 000 Francs/mois par enfant à charge ;
- 30 Francs/jour d'allocation d'alimentation.

Ce régime donne 4 700 Francs mensuels pour un homme marié avec deux enfants.

Source : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 113 du lieutenant-colonel Rollot, 22 septembre 1944.

Barèmes de soldes de la 17^e Région militaire (septembre 1944) :

Catégorie	Chef de famille	Célibataire	Retenue journalière pour l'alimentation	Allocations familiales
Officier supérieur	9 000 Francs	7 000 Francs	90 Francs	1 ^{er} enfant : 200 Fr 2 ^e enfant : 300 Fr Par enfant à partir du 3 ^e : 500 Fr
Officier subalterne	6 000 Francs	4 000 Francs	60 Francs	
Sous-officier	4 500 Francs	2 500 Francs	45 Francs	
Homme de troupe	3 500 Francs	1 500 Francs	30 Francs	

Source : SHD Terre, cote 13 P 58 : Région FFI de Toulouse, instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, non daté mais antérieur au 11 septembre 1944.

Annexe 2.01 : Base nominative des commandants des divisions du programme de réarmement

Division	Nom	Dates	Age en septembre 1944	Grade lors de la prise de fonction	Provenance	Fonction précédente
1 ^{re} DI	Jean Callies	1896-1989	48	GB (octobre 1944)	AFN en novembre 1942	État-major de la 2 ^e DIM puis Commandement de la Frontière pyrénéenne
10 ^e DI	Pierre Billotte	1906-1992	38	GB (septembre 1944)	FFL	Chef d'état-major du général de Gaulle, puis 2 ^e DB
14 ^e DI	Raoul Salan	1899-1984	45	GB (décembre 1944)	AFN en novembre 1942	État-major de la 9 ^e DIC
19 ^e DI	André Borgnis-Desbordes	1895-1982	49	GB	AFN en novembre 1942	État-major de la 9 ^e DIC
23 ^e DI	André d'Anselme	1891-1957	53	GD (mars 1945)	Métropole	Résistance intérieure (état-major national de l'ORA) puis état-major des FFO
24 ^e DAP	Auguste Bonjour	1897-1986	47	GB	AFN en novembre 1942	Commandant du 3 ^e RSAR
25 ^e DI	Raymond Chomel	1897-1989	47	GB (décembre 1944)	Métropole	Résistance intérieure (responsable de l'ORA en Indre)
27 ^e DA	Jean Vallette d'Osia	1898-2000	46	Lieutenant-colonel	Métropole puis AFN au printemps 1944	Résistance intérieure puis DMOS (évadé de France)
27 ^e DA	Marie-Eugène Molle	1895-1978	49	GB	AFN en novembre 1942	État-major de la 2 ^e DIM puis état-major de la 1 ^{re} Armée
29 ^e DI	Pierre Marchand	1893-1971	51	GD (avril 1945)	FFL	Commandement territorial en AEF
36 ^e DI	Alfred Cazaud	1893-1970	51	GB	FFL	Commandement territorial au Levant
3 ^e DB	Paul Girot de Langlade	1894-1980	50	GB (décembre 1944)	AFN en novembre 1942	Commandant d'unité au sein de la 2 ^e DB
1 ^{re} DCEO	Georges Nyo	1895-1980	49	GB	Métropole en novembre 1942, évadé de France pour l'AFN en 1943	Commandant de la 10 ^e DIC puis de la 9 ^e DIC

Division	Nom	Dates	Age en septembre 1944	Grade lors de la prise de fonction	Provenance	Fonction précédente
2 ^e DCEO	Robert Astier de Villatte	1895-1986	49	GB	AFN en novembre 1942	Commandement territorial au Maroc
2 ^e DIC	François Ingold	1894-1980	50	GB (août 1944)	FFL	Directeur des Troupes coloniales

GB : Général de brigade

GD : Général de division

Annexe 2.02 : Formation et parcours de la 1^{re} Division d'infanterie

A – Création de la division

La 1^{re} Division d'infanterie est prévue dans le plan du 30 novembre, en tant que division à organiser à partir des ressources en effectifs de la 1^{re} Région militaire (Lille)¹. La 1^{re} DI ne fait pas partie des trois divisions dont l'activation est annoncée dès le 9 décembre 1944. Sa composition est fixée le 19 janvier 1945 et sa création décidée le 1^{er} février suivant².

La mise sur pied de la division se déroule dans la région de Bourges (5^e Région militaire) à partir du 8 février 1945³. La division est inspectée le 23 mars par le général Kingman, commandant l'*Inspection Group* de la Mission France du SHAEF. Elle est mise en route vers la 1^{re} Armée à partir du 18 avril 1945.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 1^{re} DI est confié à la mi-janvier 1945 au général Jean Callies, décision confirmée par décret du 17 février. Callies, ancien commandant de l'infanterie divisionnaire de la 2^e DIM en 1943-1944, assurait jusqu'alors le commandement militaire de la frontière des Pyrénées⁴.

L'état-major du commandement militaire des Pyrénées, composé de sept officiers, est désigné pour former le noyau d'état-major de la 1^{re} DI. De même, la 51^e Compagnie de Quartier général, affectée jusqu'alors au commandement de la frontière pyrénéenne, devient la 81^e Compagnie de Quartier général de la 1^{re} DI. Celle-ci compte initialement deux officiers, vingt-quatre sous-officiers et trente-deux hommes de troupe.

Le général Bertrand, ex-commandant de la *Brigade Bertrand*, est nommé commandant de l'infanterie divisionnaire. La *Brigade Bertrand* a en effet été désignée pour intégrer la 1^{re} DI⁵.

C – Modalités de réunion des effectifs

La mise sur pied de la 1^{re} DI est planifiée à partir de deux sources d'effectifs : la 1^{re} Région militaire, qui a mis sur pied une douzaine de bataillons de marche à cet effet, et la *Brigade Bertrand*, engagée depuis l'automne au sein des FFO (avec un effectif de près de 5 200 hommes à la mi-janvier⁶).

Les principaux contingents en provenance de la 1^{re} Région militaire arrivent dans la zone de rassemblement de la division entre le 13 et le 23 février. Les éléments de l'ex-*Brigade Bertrand* se présentent du 23 au 26 février. Par la suite, onze contingents de renforcement sont dirigés vers la division jusqu'aux premiers jours de juin, essentiellement en provenance de la 1^{re} Région militaire⁷. Deux contingents rejoignent Bourges après avoir transité par les centres d'organisation spécialisés d'Avignon (personnel du génie) et de Toulouse (personnel des transmissions). A la date du 7 juin, la division compte quelque 14 400 personnels, dont 425 officiers. Ce personnel provient à 60 % de la 1^{re} Région militaire et à 34 % de la Brigade Bertrand. Les personnels des bataillons de marche de la 1^{re} Région militaire sont principalement issus des FFI tandis que ceux des renforcements ultérieurs sont principalement des réservistes rappelés à l'activité.

Lors de l'inspection du 23 mars, les effectifs affichent encore un déficit de 11 % pour les officiers, 22 % pour les sous-officiers et 30 % pour la troupe :

« Les déficits en officiers et sous-officiers ont été maintenus à dessein pour permettre aux unités de

1 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

2 : DM n° 626-EMGG/1 du 19 janvier 1945 et 1 790-EMGG/1 du 1^{er} février 1945.

3 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

4 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 1 606-EMGG/3, 24 novembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 85-EMGG/3-0, 24 janvier 1945.

6 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Effectifs du Groupement Bertrand, 17 janvier 1945.

7 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

recevoir des cadres déjà spécialisés dans le matériel allié et au courant de la tactique actuelle. Ces cadres seront prélevés sur les unités de la 1^{re} Armée, parmi ceux venant d'Afrique.

En ce qui concerne la troupe les déficits principaux portent sur : les conducteurs auto, des spécialistes divers des corps de troupe ou services, des spécialistes du génie, des transmissions et des FTA.

Cette situation est temporaire : les spécialistes des transmissions actuellement à l'instruction à la Compagnie de transmissions divisionnaire seront affectés aux corps de troupe, dès leur instruction technique terminée ; le personnel FTA rejoindra la zone de stationnement fixée vers le 26 mars 1945 [leur arrivée est effectivement signalée le 25 mars] ; les déficits en conducteurs autos, en spécialistes divers de corps de troupe, en spécialistes du génie etc..., seront comblés par la mobilisation (en cours) de réservistes conducteurs ou ouvriers de métier, donc instruits dans leur spécialité ; mais ces réservistes ne peuvent être tous rappelés actuellement. Il faut en effet que leurs unités perçoivent l'habillement qui leur est destiné [...]. Seul le manque d'habillement a empêché la 1^{re} Région de les diriger plus rapidement sur leurs unités (...) ⁸. »

Composition de la 1 ^{re} DI	
Unités	Origine principale des effectifs ⁹
Quartier général et Compagnie de Quartier général n° 81	État-major du commandement militaire des Pyrénées
1 ^{er} RI	Brigade Bertrand et Cambrai
43 ^e RI	Brigade Bertrand et Lille
110 ^e RI	Aire-sur-la-Lys, Saint-Omer, Valenciennes
12 ^e Régiment de Chasseurs	Brigade Bertrand et Maubeuge
15 ^e RA	Brigade Bertrand et Douai
101 ^e Groupe de FTA	Lille
86 ^e Bataillon de génie	Arras
86 ^e Compagnie mixte de transmissions	Lille
553 ^e Groupe de transport	Cherbourg et Lille
101 ^e Bataillon médical	Lille
101 ^e Centre de réparation	Lille
101 ^e Groupe d'exploitation	Lille

Les difficultés mentionnées en matière d'habillement au sein de la 1^{re} Région ne sont pas anecdotiques : à la même période, le manque d'habillement conduit le général Deligne, commandant la région, à stopper l'appel des conscrits de la classe 43, faute de pouvoir les vêtir¹⁰. Cette situation perdure en avril, période au cours de laquelle la 1^{re} Région signale encore un manque de 5 500 collections d'habillement pour les effectifs qu'elle est censée mettre sur pied¹¹. Lors de l'inspection du 23 mars, la troupe est qualifiée comme « apte à faire campagne avec le matériel allié après une courte période d'instruction », dans la mesure où le personnel a commencé son instruction sur le matériel français disponible et où les éléments de la *Brigade Bertrand* ont déjà une expérience pratique de trois mois de guerre¹².

Les fonds relatifs à la 1^{re} DI conservé au SHD ne permettent pas de suivre de façon détaillée l'évolution des effectifs de la division. Celle-ci a atteint son effectif théorique (16 000 hommes), dans la mesure où, à la fin

8 : SHD Terre, cote 11 P 19 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, memorandum n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945.

9 : Les noms de ville correspondent aux dépôts et centres d'organisation concernés.

10 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu sur la situation du 14 mars au 20 mars 1945, 21 mars 1945.

11 : SHD Terre, cote 6 P 15 : 1^{re} Région militaire, compte-rendu sur la situation du 4 au 10 avril 1945, 11 avril 1945.

12 : Mémoire n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.

du mois de septembre, elle aligne quelque 16 150 hommes, dont 509 officiers¹³.

D – Modalités d'équipement

La 1^{re} DI fait partie des trois premières divisions désignées à la mi-janvier 1945 pour percevoir du matériel d'instruction britannique puis pour être équipées en matériel américain¹⁴. Ce degré de priorité est maintenu au cours des mois suivants : à la mi-février, la division est inscrite en deuxième rang de priorité (sur dix-sept) pour un équipement à base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français, ce dernier étant limité à une part de l'armement léger et des véhicules)¹⁵. En mars, la 1^{re} DI figure de même au sein de la liste des premières unités devant être réarmées à partir d'avril, aux côtés de la 10^e DI et des éléments organiques du 3^e CA¹⁶.

L'instruction des unités démarre en février avec l'armement et l'équipement amenés par celles-ci. L'inspection du général Kingman le 23 mars donne lieu à son inventaire. L'armement individuel se compose alors d'environ 6 000 armes de « tous modèles et toutes nationalités », dont 1 730 fusils ou mousquetons français (avec sept modèles différents et deux gammes de calibres), 2 806 fusils allemands, 1 454 fusils britanniques ou canadiens issus des parachutages, 44 carabines américaines, 23 fusils belges, 158 fusil hollandais, 38 fusils autrichiens, quatre fusils russes, quatre fusils tchécoslovaques, auxquels s'ajoutent 346 mitraillettes anglaises, 5 pistolets-mitrailleurs allemands, vingt français et 121 pistolets de divers modèles. L'armement collectif est tout aussi disparate : 247 fusils-mitrailleurs (dont 87 exemplaires français, 96 allemands et 48 Bren britanniques), 102 mitrailleuses (dont 27 françaises et 75 allemandes, pour un total d'au moins six modèles différents), 24 mortiers et lance-grenades d'au moins quatre modèles différents, quatorze bazookas et cinq Piat hérités des parachutages alliés.

Le matériel d'artillerie réuni pour l'instruction se compose uniquement de pièces de prise : six pièces de campagne françaises (quatre 75 mm modèle 1897, un 75 mm modèle 1927 et un canon court Schneider de 155 mm), six canons français de petits calibres (25 et 37 mm), trois pièces italiennes de 75 mm et une pièce autrichienne de 80 mm. Le petit matériel est aussi hétéroclite et limité en nombre : seulement onze télémètres, six longues-vues, neuf périscopes, 52 paires de jumelles allemandes, 28 boussoles¹⁷...

La situation initiale n'est guère différente pour le matériel roulant. Du matériel britannique de seconde main est toutefois perçu au Mans. A la date du 23 mars, la division compte 222 véhicules français et 582 véhicules britanniques. Les véhicules français proviennent de réquisitions ou de récupération :

« Le matériel français est en général très fatigué. La plus grande partie a été utilisée sur le front de l'Atlantique. De nombreux véhicules provenant de la réquisition sont en réparation : 70 % sont actuellement inaptes à faire campagne pour cause mécanique, 15 % pour usure des pneus¹⁸. »

Le matériel britannique se compose alors de 163 chenillettes Lloyd TT6 (« livrées parfois détériorées »), 399 chenillettes Universal T16, 30 tracteurs Moriss, 60 camions Fordson (« perçus souvent en mauvais état mécanique »). A la date du 4 avril, ce matériel britannique a été augmenté de 69 camions Fordson, 49 tracteurs Morriss et 44 side-cars, pour atteindre 744 engins ; d'autres livraisons interviendront encore ultérieurement, telles 80 motos perçues le 11 avril¹⁹.

En matière de transmissions, la division entame son instruction avec du matériel français usagé, amené par la *Brigade Bertrand* et intégralement issu de la récupération. L'inventaire du 23 mars liste 21 centraux

13 : SHD Terre, cote 11 P 19 : 1^{re} DI, situation d'effectifs, 25 septembre 1945.

14 : DM n° 62-EMGG/3-I et n° 84-EMGG/3/1 du 17 janvier 1945.

15 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

16 : SHD terre, cote 12 P 6 : EMA, note de service n° 3 722-EMA/1, 23 mars 1945.

17 : Mémoire n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.

18 : Mémoire n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.. Le parc divisionnaire se compose alors de 109 voitures, 60 camionnettes, 4 cars, 2 voitures sanitaires, 53 camions, 4 tracteurs, 15 motos, 8 side-cars et 13 remorques.

19 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

téléphoniques français, 126 appareils téléphoniques de différents modèles et un seul appareil radio²⁰. Du matériel britannique est perçu au Mans le 11 avril²¹. Dans le domaine de l'habillement, la situation est qualifiée le 23 mars de « très critique ». Concernant le matériel sanitaire, tout est à bâtir :

« Le matériel français actuellement utilisé provient du Service sanitaire du Groupement FFO Bertrand. Il est nettement insuffisant et ne peut équiper qu'incomplètement de petites infirmeries de cantonnements. Aucun matériel de chirurgie²². »

L'inspection du 23 mars déclenche l'accès au matériel américain, dont la perception se fait à Lyon. Le 12 avril, la division réceptionne ainsi 19 wagons de matériel d'intendance (habillement, équipements individuels et collectifs), deux wagons de matériel du génie et deux wagons de matériel de transmissions. Le 14 avril, 36 instructeurs américains lui sont affectés (ils seront 54 à la date du 15 mai). Au cours de la seconde quinzaine d'avril, les perceptions de matériels se poursuivent à Lyon (matériel américain) et au Mans (matériels britanniques et français, tels 1 055 pistolets-mitrailleurs français neufs reçus le 11 avril)²³. Des lots d'armements lourds parviennent à la division à la même période, dont douze obusiers de 105 mm et quelques engins blindés. La division change ainsi partiellement de physionomie. Aux premiers jours de mai, le personnel de la 1^{re} DI est habillé sur une base essentiellement américaine, tandis que l'armement individuel américain a été perçu²⁴.

L'équipement lourd de la division ne progresse cependant plus : le 29 avril, les livraisons américaines à Lyon sont stoppées, sur fond de crise politique franco-américaine. La 1^{re} DI en fait directement les frais. Un détachement envoyé à Lyon pour récupérer 551 jeeps, 37 camions, 28 voitures sanitaires, 24 obusiers de 105 mm et divers matériels se voit refuser toute livraison. Un second détachement ayant perçu à Marseille 60 jeeps, 37 camions et des canons se voit contraint de les restituer aux autorités américaines²⁵.

Dans ces conditions, la division est amenée à entrer en opérations dans le cadre de la 1^{re} Armée avec un équipement déficitaire. A la date du 1^{er} mai, si la totalité des mortiers de 81 mm destinés à l'infanterie a été réceptionnée, aucun canon de 105 mm n'a été reçu pour les régiments d'infanterie. Quant au régiment d'artillerie divisionnaire (le 15^e RA), il n'a perçu que de douze obusiers américains de 105 mm sur les 48 prévus (36 de 105 mm et douze de 155 mm). A cette même période, aucune pièce anti-aérienne n'a encore été reçue²⁶. En matière de blindés, la dotation se limite à six chars M5A1, six half-tracks et cinq automitrailleuses M8 reçus à la mi-avril par le 12^e Régiment de Chasseurs²⁷.

Une note du 4 mai précise les palliatifs mis en œuvre²⁸. Des mortiers français de 120 mm sont proposés pour remplacer les canons de 105 mm des régiments d'infanterie ; ces mortiers n'ont pas encore été perçus à la date du 30 mai²⁹. Des canons français de 75 mm et de 155 mm sont annoncés pour compléter les groupes d'artillerie. Au regard des données conservées, la 1^{re} DI n'a toutefois reçu que cinq pièces de 155 à la place des douze obusiers américains théoriquement prévus, tandis que les pièces de 75 mm mentionnées ne sont rien d'autre que le matériel de récupération ou de prise employé pour l'instruction... En matière de canons anti-char, 56 pièces britanniques modernes (canons *6-pounders*) offrent une solution satisfaisante³⁰. Par contre, si le parc de camions et camionnettes est signalé complet dès le mois de mai, il ne s'agit que des véhicules français existant avant avril et des matériels britanniques de seconde main affectés pour

20 : Mémoire n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.

21 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

22 : Mémoire n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.

23 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

24 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémoire sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

25 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, compte-rendu n° 352/3-S sur la perception du matériel américain, 5 mai 1945.

26 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, rapport n° 376/3-S sur les opérations effectuées par la 1^{re} DI du 7 avril au 9 mai 1945, 23 mai 1945.

27 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Journal de marche du 12^e Régiments de Chasseurs à Cheval.

28 : Mémoire sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945, doc. cit.

29 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, note n° 157/4 du général Callies au général de Lattre de Tassigny, 30 mai 1945.

30 : SHD Terre, cote 11 P 20 : 1^{re} DI, état d'armement n° 1 682/4, 11 décembre 1945.

l'instruction. Il en va de même pour les engins blindés : outre ses quelques engins américains, le 12^e Régiment de Chasseurs fonctionne essentiellement sur la base des 115 chenillettes britanniques perçues en mars (et armées tout au plus d'un fusil-mitrailleur), de side-cars et de motos britanniques, ainsi que de 31 jeeps³¹. Concernant les engins du génie, seul du matériel d'instruction a été perçu, tandis que les formations sanitaires ne disposent début mai que de douze véhicules spécialisés, soit moins d'un pour 1 300 hommes³². Au final, à la date du 8 mai 1945, la 1^{re} DI est loin de présenter la physionomie d'une division d'infanterie américaine. Si son infanterie est équipée, son armement lourd et son parc de véhicules restent majoritairement composés de matériels de seconde main, déjà usés et aux capacités limitées.

E – Engagements de la division

En février 1945, afin de hâter l'instruction des trois premières divisions du plan de réarmement (1^{re}, 10^e et 36^e DI), l'EMGDN soumet au SHAEF le principe de leur couplage à des divisions de la 1^{re} Armée mises au repos à l'intérieur du pays. Dans ce cadre, un couplage de la 1^{re} DI et de la 1^{re} DFL est proposé dans la région de Bourges. Le SHAEF ne donnera pas suite à cette proposition³³.

Le 3 avril 1945, la 1^{re} DI est mise à la disposition de la 1^{re} Armée française par l'EMGG, pour entrer en ligne sur le Rhin. Au niveau du SHAEF, l'entrée de la division dans le giron du 6^e GAUS n'est toutefois envisagée qu'au titre de l'instruction et non pour un emploi en opérations³⁴. Au début du mois de mai, le SHAEF fait savoir qu'il ne considère tout simplement pas la 1^{re} DI comme nécessaire aux opérations en Allemagne³⁵.

Du 25 avril au 2 mai, la division se porte dans la région de Strasbourg. En raison de la rapidité de l'avance de la 1^{re} Armée dans le sud de l'Allemagne, la 1^{re} DI reçoit le 29 avril l'ordre de faire mouvement vers le Jura souabe. Elle est mise à partir du 2 mai à la disposition du 2^e CA. Les mouvements s'échelonnent jusqu'au 8 mai. Dès le 3 mai, le poste de commandement de la 1^{re} DI s'établit à Riedlingen, sur le Danube. Elle reçoit la mission d'assurer le nettoyage de la zone traversée par la 2^e DIM, sur la rive gauche du Danube³⁶.

A la date du 9 mai, la division a capturé 1 522 prisonniers depuis son entrée en Allemagne. A la date du 7 juin, ce total a été porté à 2 951. Parallèlement, la division engage la collecte d'équipements et de matériels expédiés vers la France, tels que 60 000 collections de vêtements de la *Wehrmacht*, des lots de pneus ou un train de 41 wagons de matériel d'aviation signalé le 31 mai³⁷.

F – Devenir de la division

Entre le 4 et le 16 juillet 1945, la 1^{re} DI quitte le Wurtemberg pour la Sarre, passée sous responsabilité française. En décembre 1945, l'armement de la division est sensiblement le même que celui détenu en mai 1945, donc loin des standards alliés contemporains³⁸.

La division rejoint le Pays de Bade en février 1946. Le général Bertrand en prend le commandement le 17 février 1946. Elle est dissoute en avril 1946, pour former trois groupements d'infanterie³⁹.

31 : Journal de marche du 12^e Régiments de Chasseurs à Cheval, doc. cit.

32 : Mémoire sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945, doc. cit.

33 : AN, cote 3AG4 74 : EMGDN, lettre n° 2 119/Cab du général de Gaulle au général Eisenhower, 15 février 1945. SHAEF, réponse du général Eisenhower, 20 février 1945.

34 : SHD Terre, cote 11 P 20 : SHAEF Mission France, Rearmament Division, télégramme non numéroté, 19 avril 1945 (retransmis par l'EMA sous le timbre 2 202-EMA/LA, 20 avril 1945).

35 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° BX 13 959 destiné à la 1^{re} Armée, 3 mai 1945.

36 : Rapport n° 376/3-S sur les opérations de la 1^{re} DI, 23 mai 1945, doc. cit.

37 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

38 : État d'armement n° 1 682/4 d'armement de la 1^{re} DI, 11 décembre 1945, doc. cit.

39 : SHD Terre, cote 11 P 19 : « La 1^{re} Division d'infanterie motorisée », *Revue d'information des troupes d'occupation en Allemagne*, numéro 8, mai 1946.

Annexe 2.03 : Formation et parcours de la 10^e Division d'infanterie

A – Création de la division

Le principe de créer une nouvelle division à partir des effectifs FFI disponibles en région parisienne est acté au cours de la seconde quinzaine du mois de septembre 1944. Le journal de marche de la 10^e DI se réfère à la date du 26 septembre, dans le cadre de la décision ministérielle sur l'organisation des FFI en bataillons de marche (DM n° 209-EMGG/1 du 26 septembre 1944) : « il sera créé incessamment la 10^e Division d'infanterie (Division de Paris) »¹.

Contrairement au cas de la 19^e DI, la liste des numéros des unités composant la 10^e DI n'est fixée que tardivement. Les trois régiments d'infanterie ne prennent leurs numéros respectifs (5, 24 et 46) qu'à la date du 10 décembre². Au cours des quelques semaines précédentes, ils portaient déjà ces numéros en tant que 5^e, 24^e et 46^e Demi-brigades de bataillons de marche, mais, en octobre et durant les premiers jours du mois de novembre, les numéros 5, 24 et 46 étaient portés par d'autres bataillons franciliens, extérieurs à la 10^e DI³. Quant au régiment de reconnaissance divisionnaire, il reçoit successivement la dénomination de 11^e Régiment de Cuirassiers (DM n° 1 353-EMGG/1 du 15 novembre) puis, le 8 décembre, celle de 18^e Régiment de Dragons⁴. Les régiments régularisés de la 10^e DI ont reçu leurs drapeaux le 11 janvier 1945, dans le cadre d'une cérémonie présidée à Nemours par le général de Gaulle⁵.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 10^e DI est confié au général Pierre Billotte. Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade en février 1941 et rejoint l'URSS où il est interné jusqu'au mois d'août. Avec 185 autres évadés français, il rejoint la Grande-Bretagne en septembre 1941. Il s'engage dans les Forces françaises libres et, promu chef de bataillon puis lieutenant-colonel, il est affecté au sein de l'état-major particulier du général de Gaulle, dont il prend la direction en mai 1942. Promu colonel en décembre 1942, Pierre Billotte est nommé secrétaire du Comité militaire permanent puis du Comité de Défense nationale à Alger en mai 1943⁶.

Début juillet 1944, le général de Gaulle lui confie le commandement de la force expéditionnaire C destinée à être parachutée dans le Massif Central, un projet resté sans suite. Pierre Billotte est ensuite nommé commandant en second de la 2^e DB, avec laquelle il débarque en Normandie en août 1944. Promu au grade de général de brigade, il se voit confier en septembre le commandement de la 10^e DI. Son départ de la 2^e DB se déroule sur fond de tensions avec le général Leclerc⁷. Le général Billotte prend comme second puis comme chef d'état-major le lieutenant-colonel Nicolas Roumiantzoff, également en provenance des Forces françaises libres et de la 2^e DB⁸.

Henri Rol-Tanguy, commandant régional FFI pour l'île de France, intervient dans le processus initial de mise sur pied de la 10^e DI. Intégré à l'état-major du Gouvernement militaire de Paris, il est chargé par les généraux Koenig et Revers d'organiser le regroupement des FFI franciliens en bataillons de marche. Le général Billotte l'aurait pris pour adjoint et lui aurait promis la fonction de commandant de l'infanterie divisionnaire de la 10^e DI⁹. Au regard des fonds conservés au SHD, Rol-Tanguy n'apparaît cependant pas

1 : SHD Terre, cote 10 P 164 : Journal de marche de la 10^e DI.

2 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, note n° 1 044/1, ordre n° 6, 8 décembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} Bureau, note non numérotée, 1^{er} novembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 12 P 110 : Journal de marche du 18^e Régiment de Dragons.

5 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

6 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr. Entre 1930 et 1934, Pierre Billotte a servi à deux reprises au sein du 46^e RI, un régiment reformé dans le cadre de la 10^e DI.

7 : AN, cote 3AG4 74 : 2^e DB, lettre du général Leclerc au général Billotte, 20 septembre 1944.

8 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

9 : Bourderon Roger, *Rol-Tanguy - des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Editions Tallandier, Paris, 2013, p. 509-510.

parmi la liste des personnes ayant participé aux réunions de septembre et octobre 1944 relatives à la mise sur pied de la 10^e DI. Il a cependant été destinataire d'une part des notes émises à ce sujet par l'état-major du général Koenig. Il n'a reçu aucune fonction officielle au sein de la 10^e DI. La fonction de second est occupée dès les derniers jours du mois de septembre 1944 par le lieutenant-colonel Roumiantzoff. Par la suite, le poste de commandant de l'infanterie divisionnaire est confié le 28 décembre au colonel Rousseau, ex-commandant du Centre d'instruction divisionnaire créé en novembre¹⁰.

Si la majorité des cadres subalternes de la 10^e DI est effectivement sélectionnée au sein des rangs FFI, le haut encadrement de la division - commandants de bureaux, de services et de régiments - repose sur des officiers d'active désignés par l'EMGG, en provenance de la 1^{re} Armée ou de la 2^e DB. Ce principe est fixé dès les prémices d'organisation, le 30 septembre :

« L'état-major de division sera constitué par des officiers prélevés sur l'état-major FFI de l'île de France et sur l'état-major FFI de Paris. Les officiers d'état-major têtes de colonnes seront demandés à l'EMGG [...]. Le commandement des unités restera confié aux officiers FFI actuellement titulaires de ce commandement. Dans le but d'obtenir un meilleur rendement, une centaine d'officiers provenant des divisions ex-FFL sera affectée à la 10^e DI [...]¹¹. »

A la centaine d'officiers éprouvés attendue des grandes unités formées en Afrique du Nord, vient bientôt s'ajouter une demande, validée par le ministère de la Guerre, de la fourniture de 400 à 500 sous-officiers de la 1^{re} Armée¹². L'arrivée d'un contingent de trente officiers et cent sous-officiers de la 1^{re} Armée est notamment annoncée à la mi-novembre. Le général Billotte enregistre cependant une certaine déconvenue. Si, courant novembre, la 10^e DI reçoit effectivement des officiers en provenance de la 2^e DB et de la 1^{re} Armée, ceux-ci sont loin de présenter l'expérience attendue, à savoir le fait d'avoir au minima participé à une campagne militaire : la majorité des officiers reçus, signalés comme « à peine incorporés dans l'Armée B ou la 2^e DB », n'aurait été engagée dans le combat qu'après le 25 août¹³.

C – Modalités de réunion des effectifs

La 10^e DI est prévue sur le modèle des divisions d'infanterie américaines, avec un effectif objectif de 17 000 hommes. A la fin du mois de septembre 1944, le vivier des FFI franciliens, estimés à 35 000 hommes, a semblé pouvoir suffire¹⁴.

En septembre et octobre, la 22^e Région militaire engage la constitution d'une quarantaine de bataillons de marche. Un premier groupe de neuf bataillons de marche est désigné dès le 30 septembre, pour former l'ossature des trois régiments d'infanterie de la 10^e DI¹⁵. Dix-neuf sont désignés pour la 10^e DI à la date du 9 octobre¹⁶. Ce nombre est porté à vingt-trois le 12 octobre¹⁷ puis à vingt-cinq le 16 octobre¹⁸, parallèlement à la préparation d'une douzaine de bataillons de sécurité, de quatre bataillons de renfort pour la 1^{re} Armée et de deux bataillons de chasseurs à pied destinés à rejoindre l'est de la France (les 8^e et 19^e BCP FFI). La hausse du nombre de bataillons prévus pour la 10^e DI s'explique notamment par le passage de trois à quatre bataillons de marche pour chaque demi-brigade préfigurant un régiment d'infanterie et par l'appoint de quatre bataillons de dépôt.

Ces 25 bataillons sont progressivement mis sur pied à partir des effectifs FFI rassemblés au sein des

10 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

11 : SHD Terre, cote 10 P 166 : Gouvernement militaire de Paris (GMP) et Région parisienne (RP), procès-verbal n° 1 531-GMP/EM de la réunion du 28 septembre, 30 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab de la réunion du 11 octobre, 12 octobre 1944.

13 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, lettre n° 616/1 du général Billotte au ministre de la Guerre, 18 novembre 1944.

14 : GMP et RP, procès-verbal n° 1 531-GMP/EM, 30 septembre 1944, doc. cit.

15 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 1 606-GMP/EM, 30 septembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, note de service n° 2 126-GMP/EM, 9 octobre 1944.

17 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

18 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, note de service n° 2 689-EMRP/1, 16 octobre 1944.

casernes, des forts et de bâtiments publics de Paris et des environs. Parallèlement, des appoints de spécialistes sont recherchés auprès de l'état-major FFI régional. A la mi-octobre, ce dernier est ainsi invité à fournir à la 10^e DI un noyau d'unité du Train (56 cadres, chauffeurs et mécaniciens, ainsi que leurs véhicules, dont un groupe de vingt camions et deux camions-ateliers), ainsi que le personnel nécessaire pour la compagnie de transmissions et le groupe d'intendance de la 10^e DI¹⁹. Les services FFI constitués sous l'égide de l'état-major FFI régional et de l'EMN FFI constituent en effet un vivier de spécialistes déjà peu ou prou instruits. Le bataillon médical de la 10^e DI est ainsi organisé avec les ressources de la Direction du service de Santé de l'EMN FFI²⁰.

Avec 25 bataillons de marche d'un effectif théorique de 800 hommes, la 10^e DI dispose d'un potentiel théorique de 20 000 hommes, pour une cible fixée à 17 000. Or cet effectif est loin d'être réalisé. A l'instar d'autres régions, la signature des engagements volontaires a entraîné une érosion des effectifs, tandis que la 22^e Région a été amenée à devoir répondre à des sollicitations multiples. Dans ce contexte, à la mi-décembre, la 10^e DI affiche un déficit de 3 000 personnels²¹. Pour y pallier, deux bataillons de marche supplémentaires lui sont attribués (les bataillons 12/22 et 25/22), sachant que le général Billotte en aurait souhaité au moins un troisième (le bataillon 10/22)²². Billotte tablait par ce biais sur un premier appoint de quelque 1 800 hommes. Or, alors que Koenig n'autorise pas le transfert du bataillon 10/22 à la 10^e DI, les bataillons 12/22 et 25/22 ne totalisent que 800 hommes. Dans ces conditions, Billotte signale à la fin du mois de décembre un besoin désormais porté à 4 500 personnels, sachant « qu'il sera des plus difficiles à la Région de Paris de combler avec ses propres ressources le déficit »²³.

Dans ces conditions, en janvier 1945, tandis que se précise la perspective de la perception de l'équipement allié destiné à la 10^e DI, le ministère de la Guerre élargit le champ de recrutement de la 10^e DI, en décidant l'affectation à la division de 5 000 conscrits de la classe 43, dont l'appel sous les drapeaux est engagé au début de l'année 1945. Ces recrues ne sont plus des volontaires issus des FFI mais des conscrits. Par ailleurs, la division perd sa spécificité francilienne : les recrues sont attendues de la 2^e Région militaire (Picardie, 500 hommes), de la 3^e Région militaire (Normandie, 1 500 hommes), de la 4^e Région militaire (Angers, 1 000 hommes), de la 9^e Région militaire (Poitiers, 500 hommes) et de la 11^e Région militaire (Bretagne, 1 500 hommes)²⁴. S'y ajoutent des réservistes (chauffeurs, spécialistes) rappelés en région parisienne et également non issus des rangs FFI.

Comptant 14 914 personnels à la date du 1^{er} février (721 officiers, 2 266 sous-officiers et 11 927 hommes de troupe), la 10^e DI reçoit ainsi, entre la 1^{er} février et le 10 mars, le renfort net de quelque 1 100 chauffeurs réservistes et de 4 865 recrues de la classe 1943. A cette période, l'origine FFI d'une part de l'encadrement transparait encore : à la date du 13 mars, parmi les 722 officiers recensés, 94 sont des officiers d'active ou de réserve passés par les FFI (13 %) tandis que 407, ex-sous-officiers ou sans-grades, ont obtenu le statut d'officier au titre des FFI (56 %)²⁵.

L'instruction est entamée dès le mois de novembre au sein des casernements de la région de Nemours et Fontainebleau. Les conditions matérielles ne sont guère favorables, à une période où « [le] nombre de véhicules, d'engins mécanisés et d'armes collectives propres au combat [pouvait] être considéré comme nul »²⁶. Un Centre d'instruction divisionnaire, fonctionnant en tant qu'école des cadres FFI de la Région de Paris et de la 5^e Région militaire, a toutefois été ouvert à Fontainebleau, accueillant un premier stage pour 32 officiers du 20 au 25 novembre.

19 : *Ibid.*

20 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, 10 janvier 1945.

21 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 10 787-EMRP/1.O, 14 décembre 1944.

22 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, note de service n° 1 289/1, 16 décembre 1944.

23 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, lettre n° 1 504/1 du général Billotte au général Koenig, 27 décembre 1944.

24 : SHD Terre, cote 10 P 164 : EMGG, DM n° 927-EMGG/1 aux 2^e, 3^e, 4^e, 9^e et 11^e Régions militaires, 27 janvier 1945.

25 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

26 : *Ibid.*

Composition de la 10 ^e DI	
Unités	Origine principale des effectifs
Quartier général et Compagnie de Quartier général n° 32	Déjà existante au début du mois d'octobre 1944
5 ^e RI	Bataillons 2, 3, 5, 13 et 24/22
24 ^e RI	Bataillons 6, 7, 8 et 14/22
46 ^e RI	Bataillons 1, 4, 9, 11 et 12/22
18 ^e Régiment de Dragons	Bataillon 15/22
32 ^e RA	Bataillons 16, 17, 18 et 19/22
110 ^e Groupe de FTA	Bataillon 23/22 (initialement le Bataillon 21/22, dissous entre-temps)
84 ^e Bataillon de génie	Bataillon 20/22
84 ^e Compagnie mixte de transmissions	Bataillon 20/22
550 ^e Groupe de transport	Bataillon 27/22
110 ^e Bataillon médical	Bataillon 28/22
110 ^e Centre de réparation	Bataillon 27/22
110 ^e Groupe d'exploitation	Bataillon 27/22
Unités également absorbées : Bataillons 22, 25 et 26/22	

Le regroupement de la 10^e DI dans le Poitou, aux abords de Thouars et Parthenay, est suivi de l'engagement d'un programme d'instruction d'ensemble, acté par une directive interne du 19 février 1945. Les chauffeurs sont formés par des instructeurs provenant du Centre d'organisation du Train à Tours. Les dépanneurs sont directement instruits au Centre d'organisation du Train de Tours. La compagnie de transmissions est délocalisée au Blanc, en Indre, où elle assure des stages de trois semaines pour des détachements des autres unités, chargés de diffuser ensuite l'instruction dans leurs corps respectifs. Le 32^e RA, qui utilise le champ de tir de Poitiers, prend en charge l'instruction des compagnies de canons des régiments d'infanterie. Les pionniers de ces régiments sont, quant à eux, envoyés en stage au Centre d'organisation du Génie d'Angers. Le personnel du groupe de FTA reçoit une destination plus lointaine, au Centre d'organisation des FTA de Montpellier, tandis que les cavaliers du 18^e Dragons partent en stage au Centre d'instruction de l'Arme blindée de Saumur... Divers services et petites unités sont parallèlement créés. Le Groupe de transport 550, chapeautant les compagnies de transport de la division, voit le jour le 3 février, tandis que le journal de marche divisionnaire mentionne, entre autres, la création d'une prévôté le 17 février, d'une aumônerie protestante le 16 et d'une direction du service des sports et des loisirs le 20²⁷.

D – Modalités d'équipement

Le principe de création de la 10^e DI est acté à une période où aucun cadre n'est établi pour un nouveau programme allié de réarmement français. Le commandement français table à cette période sur l'octroi allié du reliquat du Plan d'Anfa. Dans ce contexte, le 30 septembre, la première réunion tenue, sous l'égide du général Koenig, au sujet de la 10^e DI se borne à établir une liste de demandes (cent véhicules, de l'armement et de l'habillement), transmise à l'EMGG, dont il semble attendu qu'il soit en mesure d'y répondre. En matière d'habillement, le général Koenig table sur un emploi partiel des collections américaines livrées à Paris pour les forces de maintien de l'ordre et de sécurité (15 000 collections attestées dès le 9 septembre²⁸, d'autres annoncées le 24 septembre)²⁹.

Deux semaines plus tard, le ton a changé, à l'image de la question de l'habillement. La 22^e Région a épuisé les ressources trouvées localement ou perçues des Alliés (28 000 collections d'habillement distribuées pour

27 : *Ibid.*

28 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, Section Liaison-Armement, note n° 219-EMA/LA, 9 septembre 1944.

29 : GMP et RP, note n° 1 606-GMP/EM, 30 septembre 1944, doc. cit.

la Garde, la gendarmerie, certaines unités FFI...). Or comme « il est indispensable que le personnel soit doté de ce qui lui manque pour se protéger contre le froid et puisse vivre en campagne [...] »³⁰, à défaut de solution au niveau de l'EMGG et du ministère de la Guerre, l'état-major du général Koenig s'oriente vers des solutions alternatives et partielles, traduisant une situation d'impasse.

La division ne disposant à court terme que de six cuisines roulantes, il est par exemple question de faire appel au commerce privé ou aux stocks civils prévus pour le secours à la population parisienne (300 marmites sont ainsi escomptées). Concernant les couvertures, l'état-major régional table sur des collectes ou des fabrications par l'entremise du Comité Parisien de la Libération. Pour les sacs de couchage et autres paillasses, il s'agirait de ponctionner des stocks signalés à Clermont-Ferrand et les dépôts de l'Entrepôt des Prisonniers de Guerre (18 000 sacs de couchage sont demandés à cet organisme). En matière de chaussures, l'état-major régional s'oriente vers les ressources supposées du Service des Prisonniers de Guerre de Lyon et vers d'hypothétiques stocks de bottes allemandes également signalés à Lyon³¹... La 22^e Région va également puiser au sein des dépôts d'effets d'habillement trouvés à Troyes. Leur distribution est organisée en octobre par l'EMGG, non sans générer des récriminations : l'équipement des unités franciliennes, dont les bataillons de marche de la 10^e DI, aurait été conduit au détriment des lots d'habillement destinés aux unités des fronts du Sud-ouest³².

A la fin de l'année 1944, la question de l'habillement et de l'équipement individuel est loin d'être résolue. Les inventaires disponibles pour les principales unités montrent la persistance de déficits conséquents, déficits calculés en se référant à des unités à effectifs complets³³. Par rapport à une dotation théorique de quelque 428 500 effets individuels (des chaussettes aux manteaux et aux gamelles), les cinq principaux régiments affichent un déficit global de 46 % des effets. A un niveau plus fin, les disparités sont fortes : les pantalons disponibles apparaissent ainsi en excédent tandis les vareuses et capotes manquent chroniquement (déficits échelonnés entre 31 % et 97 % au sein des régiments d'infanterie). Le linge de rechange manque globalement (seulement une chemise et un caleçon par homme au lieu d'un double jeu, deux paires de chaussettes par homme au lieu de trois...). Les chaussures de rechange manquent de même, avec des dotations ne permettant pas de fournir deux paires à chaque homme (déficits échelonnés entre 38 % et 48 %). Le petit équipement (couverts, gamelles, bidons, couvertures, tentes...) est globalement rare, avec des situations toutefois contrastées d'une unité à l'autre : à titre d'exemple, aucune couverture n'est recensée au 46^e RI tandis que le 5^e RI affiche un excédent ; de même les 5^e et 24^e RI ont une assez bonne dotation en havresacs tandis que les 32^e RA et 18^e Dragons en sont totalement dépourvus... Des effets américains ne sont signalés que marginalement, à l'exception du 5^e RI, qui dispose d'un trousseau américain partiel (casque, guêtres, ceinturon, cartouchière, blouson) pour 2 600 hommes.

En matière d'armement et de véhicules, la 10^e DI connaît les mêmes vicissitudes que pour l'habillement. Le 11 octobre, le général Leyer, commandant l'EMGG, a promis, en présence du ministre de la Guerre, une priorité absolue à la 10^e DI pour percevoir les matériels français, neufs ou reconditionnés, issus de la relance des industries de guerre : camions neufs, fusils modèle 36, pistolets-mitrailleurs MAS 38, fusils-mitrailleurs 24/29, de même que deux groupes de canons de 75 mm, un groupe de mortiers neufs de 120 mm et des automitrailleuses AMD Panhard 178 reconditionnées. Ce matériel français serait ensuite remplacé par du matériel américain dans le cadre du plan de réarmement alors en cours de définition³⁴.

A court terme, des expédients sont recherchés, en faisant appel au parc de véhicules des FFI, jugé « abondant ». Concernant les voitures sanitaires (à raison d'une douzaine), il est question de sonder les

30 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

31 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal non numéroté de la réunion du 14 octobre, 16 octobre 1944.

32 : Adeline Henri, *La Libération du Sud-ouest – Bordeaux, Royan – La Rochelle*, Imprimerie Baconnier, Alger, 1948, p. 68.

33 : SHD Terre, cote 10 P 266 : 10^e DI, situation de l'équipement des 5^e, 24^e, 46^e RI, 32^e RA et 18^e Dragons, 31 décembre 1944.

34 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

ressources de la Croix-Rouge et de la Défense passive³⁵. L'armement se révèle quant à lui très pauvre : à la date du 10 janvier 1945, il n'est question, pour toute la division, que de 3 322 fusils de modèles anciens, de 22 fusils-mitrailleurs, de quatre mortiers et d'un seul canon³⁶. Ce constat tend par ailleurs à indiquer que les armes disponibles à l'issue de l'insurrection parisienne, non nécessairement nombreuses, ont été captées pour d'autres besoins ou usages (unités de maintien de l'ordre mais également milices patriotiques...).

La promesse du général Leyer le 11 octobre reste vaine. Deux mois plus tard, alors que se dessine un prochain engagement de la division, le général Koenig dresse un tableau laconique :

« L'impression d'ensemble que je rapporte de cette tournée [de trois journées d'inspection] est plutôt bonne, par rapport à ce que l'on pouvait craindre en raison des conditions dans lesquelles cette grande unité a été constituée [...]. D'une façon générale, les cadres ont une incontestable bonne volonté qui ne corrige que partiellement une insuffisance technique trop générale. Par contre, la troupe a un moral excellent et un allant qui fait plaisir à voir ; son état physique est bon.

Au point de vue matériel, les unités donnent une impression de pauvreté absolument désolante : le manque d'habillement, de chaussures, de couvertures, d'équipement et de matériel d'instruction est tel qu'il faut craindre que cette misère – si elle se prolongeait – arrive à décourager et les cadres, qui comptent de bons éléments, et la troupe qui est excellente.

Au moment où une partie de l'infanterie de la 10^e DI va être envoyée aux armées, j'estime indispensable que les promesses antérieurement faites à cette grande unité soient tenues, si l'on veut pouvoir exploiter l'élan patriotique et le dynamisme de ces jeunes troupes dont il importe particulièrement de soigner le moral³⁷. »

A la mi-décembre, la place de la 10^e DI est ambivalente. Les 5^e et 24^e RI, désignés le 9 décembre pour rejoindre la 1^{re} Armée³⁸, figurent au second rang des priorités pour un équipement en matériel français ou de prise. Le reste de la 10^e DI n'est par contre inscrit qu'en quatrième priorité et seulement pour du matériel d'instruction en quantités limitées³⁹. Dès novembre, dans l'hypothèse de l'envoi d'un groupe de combat vers les FFO, un équipement complet a été demandé à l'EMGG pour un régiment d'infanterie, deux groupes d'artillerie, deux escadrons blindés et leurs unités de soutien mais sans suite concrète⁴⁰.

Au tournant de l'année 1944, l'envoi en urgence des 5^e et 24^e RI vers les Ardennes puis vers les Vosges révèle la pauvreté matérielle de la 10^e DI. Lors de la montée en ligne des bataillons du 24^e RI le 9 janvier, les unités nord-africaines relevées doivent laisser sur place leurs mortiers et leurs armes automatiques, comme le 24^e RI n'en dispose pas (tout au plus la 1^{re} Armée met 31 fusils-mitrailleurs allemands et 30 mitrailleuses Reibel à sa disposition le 13 janvier). Il n'en va pas différemment au 5^e RI : pour armer ses deux bataillons en ligne, le régiment doit désarmer son troisième bataillon⁴¹.

Ce constat de dénuement ne semble pas troubler l'EMGG, jusqu'à ce qu'intervienne le SHAEF. La *Rearmament Division* et les services du 6^e GAUS ont procédé à l'inspection des principales unités de la 10^e DI entre le 1^{er} et le 4 janvier. Le 6 janvier 1945, face au constat d'un « manque presque total[] d'équipement organique », le général Loomis somme, au nom du SHAEF, l'EMGG de prendre « des mesures immédiates pour attribuer le maximum de matériel disponible sur les ressources françaises [...], de manière à compléter l'équipement de cette division »⁴². Une note interne à l'EMGG explicite le point de vue américain :

35 : GMP, procès-verbal de la réunion du 14 octobre, 16 octobre 1944, doc. cit.

36 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMGG, 4^e Bureau, tableau de l'armement existant ou affecté à la 10^e DI, 10 janvier 1945.

37 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP et RP, note de service n° 10 431-EMRP/3-4 du général Koenig au cabinet du ministre de la Guerre, 11 décembre 1944.

38 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008-FFI/I-0, 9 décembre 1944

39 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

40 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 295/4 du général Billotte à l'EMGG (4^e Bureau), 20 novembre 1944.

41 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, Journal de marche de l'Infanterie divisionnaire n° 10 (ID/10).

42 : SHD Terre, cote 10 P 166 : SHAEF, Rearmament Division Mission France, note du général Loomis au Groupe français Rearmament Division, 6 janvier 1945.

« Cette unité [la 10^e DI] avait été offerte [par le gouvernement français] au commandement allié et donnée comme prête à être engagée. L'inspection prouvait qu'elle n'était pas prête au combat. Ses déficits en armement étaient considérables. A titre d'exemple, son artillerie animée d'un très bel esprit n'avait aucun canon.

La division avait été acceptée par le commandement allié. Il s'agissait maintenant d'opérations. La lettre [du 6 janvier] avait pour but de demander au commandement français de porter tous ses efforts sur cette division et de lui donner tout le matériel français dont il disposait en première priorité⁴³. »

La demande américaine, qui intervient à peine quelques jours après la validation par les instances interalliées du plan de réarmement français, est prise au sérieux. Dès le 10 janvier, l'EMGG annonce un programme immédiat de livraisons : quelque 12 300 armes individuelles (essentiellement sous forme d'armes neuves : fusils modèle 36 et pistolets-mitrailleurs MAS 38), 590 fusils-mitrailleurs et mitrailleuses, 154 bazookas (dont l'origine n'est pas précisée), 54 mortiers, 62 pièces d'artillerie de type français (issues de récupération ou de stocks livrés de Grande-Bretagne), quinze pièces anti-char allemandes de 75 mm et 26 autres canons divers⁴⁴. Par la suite, la 10^e DI reçoit également, au moins transitoirement, des obusiers allemands de 105 mm car il est signalé qu'elle en transfère neuf à la 36^e DI⁴⁵.

En janvier, la 10^e DI est désignée pour faire partie de la première tranche du plan de réarmement et pour percevoir en première priorité du matériel d'instruction britannique⁴⁶. Ce degré de priorité est maintenu au cours des mois suivants : à la mi-février, la division est inscrite au premier rang de priorité (sur dix-sept) pour un équipement à base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français, ce dernier étant limité à une part de l'armement léger et des véhicules)⁴⁷. Dans les mêmes temps, pour hâter le mouvement, l'EMGG négocie l'inscription des bataillons du 46^e RI parmi six bataillons, pour lesquels le SHAEF a autorisé un équipement rapide, au titre de la résorption des unités FFI de la 1^{re} Armée (à laquelle le 46^e RI n'a pourtant jamais été attaché)⁴⁸.

Les livraisons annoncées en janvier par l'EMGG sont globalement achevées à la date du 1^{er} février. Aux armes (dont un total de 89 canons), viennent s'ajouter 295 camions et camionnettes neufs, issus des usines Renault, Matford et Citroën, douze tracteurs d'artillerie, ainsi que quinze blindés de récupération. La perception de véhicules britanniques démarre en février : à la date du 30 mars, la 10^e DI a ainsi reçu 153 chenillettes Lloyd Carrier TT6, 424 chenillettes Universal Carrier T16, 114 camionnettes Fordson de 0,5 t, 129 tracteurs d'artillerie Morris, 51 motos et 111 side-cars⁴⁹.

Au plan quantitatif, l'évolution est plus que notable. Le matériel britannique, de seconde main, présente cependant des limites. Si les motos sont qualifiées comme « excellentes » et les chenillettes sont en bon état (mais ne remplacent pas des jeeps), les tracteurs Morris sont dans un « détestable état mécanique », tandis que les camionnettes Fordson ne sont que « des châssis destinés à recevoir un jumelage de DCA et qui ne semblent d'aucune utilité pratique ». Quant aux véhicules français, « une bonne partie de ce matériel a déjà sérieusement souffert soit dans les Vosges, soit par suite des détériorations dues à des sabotages (au cours de la fabrication de pièces primitivement destinées à l'armée allemande) »⁵⁰.

43 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, Groupe français Rearmament Division, lettre du colonel Regnault au général Leyer, 7 janvier 1945.

44 : EMGG, tableau de l'armement pour la 10^e DI, 10 janvier 1945, doc. cit.

45 : SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945.

46 : DM n° 62-EMGG/3-I et n° 84-EMGG/3/1 du 17 janvier 1945.

47 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

48 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 964-EMGG/I, 27 janvier 1945. SHD Terre, cote 10 P 221 : télégramme n° MF 13 298 de SHAEF Mission France à ComZone, 30 janvier 1945.

49 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

50 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945.

La 10^e DI connaît cependant une réelle montée en gamme : les nouvelles inspections alliées menées autour de 21 mars sont désormais positives et ouvrent la voie à un équipement américain neuf. La qualité de l'instruction est saluée, même si des carences persistent dans le domaine de l'habillement et de l'intendance (pas de linge de change depuis la formation des bataillons, chaussures usées, déficits en matériel de campement...). Le 23 mars, la 10^e DI est ainsi confirmée au sein de la liste des premières unités devant être réarmées dès le mois suivant⁵¹ :

« [La] 10^e Division, qui revient du front des Vosges, "piétine" en attendant le matériel allié. L'organisation de ses services et l'instruction très avancée de son personnel spécialisé lui permettent de le recevoir dès maintenant, dans d'excellentes conditions. Tant qu'elle ne l'aura pas perçu, ses unités ne pourront pas acquérir la cohésion et l'aptitude à la manœuvre qui leur seraient nécessaires⁵². »

Tenues américaines, armement d'infanterie et lots d'instruction pour les armes lourdes et les véhicules (dont quelque 220 jeeps) arrivent effectivement au cours du mois d'avril, perçus au Mans et à Lyon. Des livraisons britanniques se poursuivent parallèlement, notamment sous la forme de 227 camionnettes Bedford de 1,5 t, de 30 détecteurs de mines et de 574 postes radios⁵³. Les unités de la 10^e DI engagées en avril au sein du Détachement d'Armée de l'Atlantique partent toutefois en opérations avec leur armement antérieur, à l'image du 46^e RI : à la date du 28 mars, ce régiment rejoint le front de La Rochelle avec un armement complet mais uniquement composé de matériels français, à l'exception des pièces allemandes de sa compagnie anti-char (six pièces 5 cm Pak 38 et trois pièces 7,5 cm Pak 40) et des pièces de sa compagnie de canons (six pièces de 75 mm modèle 1897 de fabrication américaine)⁵⁴.

Le 29 avril, les livraisons américaines sont stoppées, sur fond de crise politique franco-américaine. A la date du 1^{er} mai, si la totalité de l'armement individuel américain (au demeurant qualifié de très usé⁵⁵) et des mortiers de 81 mm a été réceptionnée, aucun canon de 105 mm n'a été reçu pour les régiments d'infanterie. Quant au régiment d'artillerie divisionnaire (le 32^e RA), il n'a perçu que de douze obusiers américains sur les 48 prévus⁵⁶. En matière de blindés américains, la dotation se limite aux six chars M5A1, cinq half-tracks et cinq automitrailleuses M8 reçus à la mi-avril par le 18^e Dragons⁵⁷.

Les inventaires disponibles pour la fin du second semestre 1945 montrent que la dotation en matériel américain n'a évolué que marginalement après mai. La division a vu son parc roulant s'éroder par usure. Seules de nouvelles livraisons françaises et le retour à la récupération, une fois la division affectée en Allemagne, permettent d'offrir une forme partielle de compensation : en décembre, la division emploie pour ses liaisons près de 470 voitures de récupération, aux côtés de ses 220 jeeps, d'une douzaine de voitures britanniques et de ses motos et side-cars également britanniques⁵⁸.

En matière d'armement, la division achève la guerre avec, d'une part, un armement léger américain, bientôt complété par des armes d'autres origines, issues d'unités dissoutes, et, d'autre part, un armement lourd mêlant matériel américain (douze obusiers de 105 mm, 57 canons anti-char de 57 mm), fabrications françaises nouvelles (18 mortiers de 120 mm répartis entre les régiments d'infanterie) et matériel de seconde main (36 canons de 75 mm modèle 1897 « aptes pour l'école à feu mais pas bons de guerre » et 32

51 : SHD Terre, cote 12 P 6 : EMA, note de service n° 3 722-EMA/1, 23 mars 1945.

52 : EMA, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945, doc. cit.

53 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 81/OL/SR pour le général Kingman, 2 mai 1945.

54 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 331. SHD Terre, cote 10 P 394 : DAAtl, état des munitions d'infanterie pour le secteur de l'Aunis, mars 1945.

55 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 2 782/4 du général Billotte à l'EMA (Mission de réarmement), 21 mai 1945.

56 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

57 : Journal de marche du 18^e Dragons, doc. cit.

58 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, état du matériel, 11 décembre 1945.

canons anti-aériens Bofor de 40 mm sans appareils de pointage)⁵⁹.

Par ailleurs, la 10^e DI offre la particularité d'avoir perçu dès le début de l'année 1945 des blindés français de récupération, réemployés après 1940 sous les couleurs allemandes puis abandonnés en 1944. Cette dotation est le fruit conjugué des choix de l'EMGG et d'efforts initiés dès le mois septembre par l'EMN FFI. Celui-ci a en effet porté son attention sur les chars de conception française abandonnés en région parisienne par la *Wehrmacht*, dont huit chars R35 récupérés à Issy-les-Moulineaux. Un « groupe chars » est constitué en septembre à la caserne de Clignancourt à l'initiative de l'état-major FFI de Paris, dans le but d'employer les divers chars récupérés⁶⁰. Au début du mois d'octobre, l'EMN FFI propose à l'EMGG d'envoyer ce groupe sur le front de Lorient, avec les huit chars R35 stockés à Issy-les-Moulineaux. Or, dans les mêmes temps, ces chars R35 sont convoités par la 2^e DB, pour l'instruction de ses recrues⁶¹, et par la 10^e DI : le 3 octobre, le général Billotte demande leur réservation pour sa division⁶².

Après quelques tergiversations, les chars légers R35 rassemblés en région parisienne sont finalement attribués à la 10^e DI, pour son unité de cavalerie, le bataillon 15/22⁶³. Celui-ci, dénommé 18^e Régiment de Dragons à compter du 8 décembre, intègre le 3 décembre le personnel et les cinq engins du « groupe chars » parisien. A la date du 1^{er} février, l'unité dispose de six chars R35 et de neuf automitrailleuses Panhard AMD 178 de prise, diversement armées⁶⁴. Dix chars R35 supplémentaires sont perçus le 27 février, bientôt accompagnés de 126 chenillettes britanniques : la formation des personnels est assurée sur ces matériels, avant la réception de la poignée de blindés américains précédemment évoquée⁶⁵. Les blindés français, donnés le 21 mars à quinze chars R35 et huit automitrailleuses⁶⁶, seront encore en service en avril 1946, lors de la dissolution du 18^e Dragons⁶⁷.

E – Engagements de la division

Le stationnement de la 10^e DI hors des murs de Paris a permis d'éloigner les volontaires ex-FFI de leur domicile et d'éviter tout risque de manipulation politique, à une période où le sujet du désarmement des milices patriotiques était encore sensible⁶⁸. Les camps de Champagne (Chalons, Suippes, Mourmelon) constituent la première solution envisagée⁶⁹ mais se révèlent inadaptes, du fait de leur emploi par l'armée américaine. Le général Billotte ayant fait prospecter les environs de Fontainebleau, le secteur de Nemours est finalement retenu⁷⁰. La division installe son quartier général à Nemours, à la Villa Hotchkiss, le 6 novembre 1944. Les bataillons de marche ont entamé leur mouvement durant la dernière semaine d'octobre, au fur et à mesure de leur constitution⁷¹.

Un engagement partiel de la 10^e DI est envisagé dès le début du mois de novembre, alors que la mise sur pied effective de la division est à peine entamée. Un ensemble de courriers signale l'étude à partir du 8 novembre d'un possible emploi au sein des FFO d'un régiment d'infanterie renforcé de soutiens d'artillerie, de cavalerie et du génie⁷². Le général Billotte conditionne la concrétisation de ce projet à la mise à sa

59 : *Ibid.*

60 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'Armement, 11 janvier 1945.

61 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note 422-EMGG/4, 2 octobre 1944.

62 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, note n° 4/14 du général Billotte à l'EMGG, 3 octobre 1944.

63 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 1 559-EMGG/1, 21 novembre 1944.

64 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

65 : Journal de marche du 18^e Dragons, doc. cit.

66 : EMA, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945, doc. cit.

67 : Michalon, *op. cit.*, p. 493.

68 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

69 : GMP et RP, procès-verbal n° 1 531-GMP/EM, 30 septembre 1944, doc. cit.

70 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944, doc. cit.

71 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

72 : SHD Terre, cote 7 P 49 : 10^e DI, lettre n° 178/3 du général Billotte à l'EMGG, 17 novembre 1944.

disposition d'un matériel conséquent : quelque 107 voitures, 235 camions et camionnettes, quelques 3 400 armes individuelles, 219 armes collectives pour l'infanterie, 24 canons anti-char, 24 pièces d'artillerie et 17 chars⁷³. L'hypothèse, encore évoquée le 11 décembre par le général Koenig⁷⁴, reste cependant sans suite en 1944. Ce projet a concerné la 5^e Demi-brigade (futur 5^e RI) puis le 46^e RI.

Entre-temps, l'EMGG a ébauché d'autres projets pour la 10^e DI. Dans le cadre d'un vaste programme de renforcement de la 1^{re} Armée, la 10^e DI est désignée pour rejoindre l'Alsace aux premiers jours de janvier avec deux régiments (les 5^e et 24^e RI)⁷⁵. Le mouvement des 5^e et 24^e RI vers l'Alsace se déroule dans un contexte perturbé par les offensives allemandes dans les Ardennes puis en Alsace. Dans le vent de panique ayant suivi l'annonce de l'attaque allemande du 16 décembre, la 10^e DI est mise en état d'alerte le 21 décembre, avec l'ordre de dresser d'éventuelles barricades pour le compte du Gouvernement militaire de Paris. Le 28 décembre, une fois la surprise initiale passée, quatre bataillons des 5^e et 24^e RI et les états-majors de ces régiments reçoivent l'ordre de rejoindre Reims pour y former un groupement de combat aux ordres du général Dody, avec les éléments motorisés de la 1^{re} Brigade de Spahis à cheval, appelés en hâte de la région toulousaine. Le 24^e RI embarque en train pour Reims dès le 28 à 22 heures, suivi par le 5^e RI le lendemain⁷⁶. Il est alors question d'un engagement préventif sur la Meuse, pour couvrir une « percée hypothétique allemande » dans les Ardennes et effectuer une « démonstration [...] vis-à-vis des Alliés »⁷⁷. Cette perspective, décidée par l'EMGDN, est loin de recueillir l'aval du général Billotte :

« La 10^e Division, qui est restée longtemps très pauvrement dotée, commence à recevoir du matériel, en particulier des véhicules roulants, de l'armement et de l'habillement. La déplacer dans les circonstances actuelles compliquerait considérablement les problèmes de perception et de distribution et risque de compromettre sa mise sur pied⁷⁸. »

Les éléments des 5^e et 24^e RI déjà parvenus à Reims font effectivement mouvement vers les Ardennes le 31 décembre, rejoignant Hirson et ses abords⁷⁹. L'offensive allemande en Alsace du 31 décembre et la menace immédiatement posée contre Strasbourg entraînent toutefois une nouvelle réorientation de la 10^e DI. Dès le 1^{er} janvier, l'état-major de la 10^e DI reçoit l'ordre de se tenir prêt pour un mouvement complet de la division dès le lendemain. Un contrordre intervient dans la foulée. La destination se précise durant les jours suivants, tandis que les 5^e et 24^e RI sont inspectés le 4 janvier par les services américains et que le général Billotte se rend le 5 à Montbéliard, au quartier général de la 1^{re} Armée : il s'agit de Strasbourg, puis, à compter du 6, du secteur du 1^{er} Corps d'armée (CA) dans les Vosges⁸⁰. Les éléments détachés à Hirson entament leur mouvement le 4, par voie ferrée. L'état-major de l'infanterie divisionnaire les précède par la route, via Reims et Nancy. Le contact est pris le 6 à Remiremont avec l'état-major du 1^{er} CA, tandis que les 5^e et 24^e RI rejoignent Bruyères⁸¹.

Dans le cadre des mouvements français enclenchés pour assurer la défense de Strasbourg, les 5^e et 24^e RI sont chargés de relever des unités de la 3^e DIA et de la 4^e DMM dans les Hautes-Vosges : le 5^e RI monte en ligne le 9 janvier, suivi le 12 par le 24^e RI⁸². L'envoi d'autres unités vers les Vosges est envisagé : le 8 janvier, le général Billotte annonce l'arrivée d'ici au 20 janvier de l'état-major divisionnaire, du 46^e RI et d'un groupe d'artillerie équipé de canons de 75 mm⁸³. Le mouvement complet de la division est cependant annulé par

73 : 10^e DI, lettre n° 295/4, 20 novembre 1944, doc. cit.

74 : GMP et RP, note n° 10 431-EMRP/3-4, 11 décembre 1944, doc. cit.

75 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008-FFI/I-0, 9 décembre 1944, doc. cit.

76 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

77 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 63/4 du général Billotte au général Juin, 1^{er} janvier 1945.

78 : *Ibid.*

79 : Journal de marche de l'ID/10, doc. cit.

80 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

81 : Journal de marche de l'ID/10, doc. cit.

82 : Le Goyet Pierre (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, second volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1975, p. 549-697.

83 : *Ibid.*

l'EMGG dès le 12 janvier, vraisemblablement à la suite des observations américaines très négatives ayant suivi l'inspection en urgence des unités de la 10^e DI. Seul un état-major réduit rejoint les Vosges le 16 janvier, pour y chapeauter les diverses unités FFI et nord-africaines présentes. Il est accompagné d'un détachement de transmissions, d'un détachement du Train, d'un élément de réparation et d'une compagnie sanitaire⁸⁴. Par la suite, une batterie de six canons de 75 mm rejoint le 5^e RI le 29 janvier⁸⁵ et complète les éléments d'artillerie de la 1^{re} Armée mis à disposition de l'état-major de la 10^e DI (dont huit pièces allemandes de 75 mm servies par des Spahis⁸⁶).

Dans ce cadre, tandis que se déroule l'offensive finale des 1^{er} et 2^e CA français et du 21^e CAUS contre la poche de Colmar, le général Billotte et les unités à ses ordres tiennent le front des Vosges centrales puis participent au nettoyage des positions allemandes sur la crête des Vosges. Durant cette période, les unités restées en région parisienne sont administrées par une base arrière divisionnaire maintenue à Nemours.

Dans la perspective des premières livraisons de matériel américain, la division se voit prescrire un regroupement dans les Deux-Sèvres au cours du mois de février⁸⁷. Le quartier général divisionnaire s'y porte le 15 février, suivi le 25 par le général Billotte arrivant des Vosges. A la date du 1^{er} mars, la division est regroupée dans le triangle Thouars – Parthenay – Bressuire, avec des éléments détachés à Tours (Train, centre d'instruction automobile), à Chanzé (110^e Compagnie de réparation), au Blanc (Compagnie mixte de transmissions 10/84) et à Loudun (18^e Dragons). Un détachement a été dépêché au centre de perception du matériel allié dans la Sarthe, tandis qu'un dépôt (bataillon de renfort n° 1) a été laissé à Paris⁸⁸.

Le 15 février, tandis que la division entame son regroupement dans les Deux-Sèvres, le général de Gaulle propose au SHAEF que la 10^e DI forme avec la 2^e DB un nouveau corps d'armée français pouvant servir dans le cadre d'une armée américaine. Parallèlement, le général de Gaulle demande l'envoi d'une division d'infanterie de la 1^{re} Armée, aux côtés d'éléments de la 2^e DB, pour participer aux opérations envisagées contre la poche allemande de Royan⁸⁹. La réponse du général Eisenhower intervient le 20 février : elle est négative, hormis l'emploi momentané d'une division blindée sur le front de l'Atlantique⁹⁰.

Dans ce contexte, le projet d'un engagement de la 10^e DI sur le front de l'Atlantique refait surface. A défaut d'une division d'infanterie de la 1^{re} Armée, l'EMGDN se tourne vers la 10^e DI⁹¹. Le général de Larminat, commandant le Détachement d'Armée de l'Atlantique, prend contact avec le général Billotte dès le 8 mars, en vue de l'emploi d'un régiment d'infanterie et de l'artillerie divisionnaire de la 10^e DI. Cette perspective ne provoque pas l'enthousiasme de Billotte, qui s'en explique le 12 mars à l'EMGG : il voit ce prélèvement d'unités comme une source de difficultés et de retards en pleine période de perception du matériel américain et ne cache pas sa préférence pour un « emploi normal » de la 10^e DI en Allemagne et son remplacement sur le front de l'Atlantique par la 1^{re} DI⁹². Quels qu'aient été les arguments de Billotte, la 10^e DI doit se plier aux demandes de De Larminat, validées par l'EMGDN. Les unités de la 10^e DI seront cependant peu exposées, ce qui pourrait correspondre à une concession obtenue par Billotte.

Les 24 et 25 mars, le 46^e RI quitte donc Parthenay pour le front de La Rochelle, où il relève le 131^e RI dans le secteur de Chaillé-les-Marais. Le 46^e RI y reste en position statique jusqu'au 30 avril, date de sa relève et de sa remise à disposition de la 10^e DI. Le régiment, rejoint par deux sections du génie de la 10^e DI, perd huit tués et 27 blessés durant ce séjour sur le front rochelais⁹³.

84 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

85 : Journal de marche de l'ID/10, doc. cit.

86 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 1^{re} Armée française, collection d'ordres d'opération du Secteur des Vosges, janvier et février 1945.

87 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, DM n° 85-EMGG/3-0, 24 janvier 1945.

88 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

89 : AN, cote 3AG4 74 : EMGDN, lettre n° 2 119/Cab du général de Gaulle au général Eisenhower, 15 février 1945.

90 : AN, cote 3AG4 74 : SHAEF, lettre du général Eisenhower au général de Gaulle, 20 février 1945.

91 : AN, cote 3AG4 74 : DAAtl, note non numérotée adressée à l'EMGDN, 20 mars 1945.

92 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 1 236/4 du général Billotte à l'EMGG (3^e Bureau), 12 mars 1945.

93 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

Le 32^e RA est dirigé sur le front de Royan le 28 mars, avec son matériel français (36 pièces de 75 mm et douze de 155 mm). Il reçoit sur place des chenillettes britanniques (cinq par groupe de canons de 75, deux pour le groupe de canons de 155 mm) et françaises (chenillettes Lorraine : dix au groupe doté de canons de 155 mm). Du 14 au 20 avril, les groupes du 32^e RA appuient les opérations contre Royan puis dans le Médoc, avant de participer les 30 avril et 1^{er} mai, à l'appui de l'assaut de l'île d'Oléron. Le régiment se regroupe à Saintes le 3 mai puis regagne Thouars par voie ferrée les 5 et 6 mai⁹⁴, en laissant sur place douze pièces de 75 mm transférées au 12^e RA de la 23^e DI⁹⁵.

Le 5^e RI est placé à son tour à la disposition du Détachement d'Armée de l'Atlantique le 8 avril. Il est placé en réserve mais ne connaît pas d'engagement, hormis des patrouilles à distance du front. Ses composantes sont dispersées entre Niort, la Vendée et Saintes. En particulier, la 6^e Compagnie, détachée aux Sables d'Olonnes, est alertée les 18 et 19 avril pour surveiller la côte vendéenne, à l'annonce de la possible arrivée d'un bateau transportant d'ex-miliciens fuyant l'île d'Oléron (aucune tentative de débarquement n'est toutefois constatée)⁹⁶. Le 5^e RI est remis à la disposition de la 10^e DI le 21 avril⁹⁷.

La fin de la guerre en Europe intervient tandis qu'un ultime engagement de la 10^e DI est encore en suspens : le 19 avril, le SHAEF a demandé à l'EMGDN de diriger la 10^e DI en Bretagne, pour y relever la 66^e DIUS sur les fronts de Saint-Nazaire et Royan. Cette sollicitation n'a pas reçu de suite⁹⁸.

Au total, au cours de ses engagements successifs, la 10^e DI a subi les pertes humaines suivantes⁹⁹ :

	Tués	Blessés	Prisonniers	Disparus	Total
Officiers	5	3	1	0	9
Sous-officiers	6	6	1	1	14
Hommes de troupe	50	93	8	10	161
Total	61	102	10	11	184

F – Devenir de la division

La 10^e DI accueille l'annonce de la fin de la guerre tandis qu'elle est à nouveau regroupée entre Parthenay, Thouars et Bressuire. Elle est mise à disposition de la 1^{re} Armée le 16 mai¹⁰⁰. Son mouvement vers le Pays de Bade s'opère par voie ferrée (en 34 trains), à partir du 26 mai, via la région de Strasbourg. Le poste de commandement s'établit à Bühl à partir du 1^{er} juin. La 10^e DI y connaît une évolution comparable aux 1^{re} et 36^e DI, sur fond de réorganisation des unités, de démobilisation progressive, de tension sur les effectifs et d'un retour à des carences matérielles, en particulier dans le domaine de l'habillement, faute de dotations suffisantes pour le remplacement des effets usés¹⁰¹.

La 10^e DI est dissoute en avril 1946. Ses régiments sont également dissous à la fin du mois d'avril 1946¹⁰².

94 : *Ibid.*

95 : SHD Terre, cote 12 P 140 : DAAtl, collection de notes sur l'organisation de l'artillerie, 5 mai 1945.

96 : SHD Terre, cote 12 P 4 : 5^e RI, journal de marche de la 6^e Compagnie.

97 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

98 : AN, cote 3AG4 34 : SHAEF, lettre du général Bedell-Smith au général Juin, 19 avril 1945.

99 : SHD Terre, cote 10 P 164 : 10^e DI, note n° 8 731/EC, 25 juin 1945.

100 : Journal de marche de la 10^e DI, doc. cit.

101 : SHD Terre, cote 10 P 166 : 10^e DI, lettre n° 2 154/4 du général Noiret, commandant la 10^e DI, au général commandant supérieur des troupes d'occupation, 2 décembre 1945.

102 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA du 1^{er} février au 30 avril 1946, mai 1946.

Michalon, *op. cit.*, p. 291, 306, 331, 493 et 521.

Annexe 2.04 : Formation et parcours de la 14^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La 14^e DI est constituée à la date du 16 février 1945, au sein de la 1^{re} Armée à partir de ses effectifs FFI (décision ministérielle n° 1 552-EMGG/1 du 9 février 1945)¹.

Le principe de cette création était acquis dès le mois de novembre 1944. Toutefois, l'EMGG prévoyait de former cette grande unité en tant que 11^e DI, composée de régiments se référant aux unités en garnison en Lorraine avant-guerre². Au tournant de l'année 1944, l'EMGG a d'ailleurs décidé de la création de cette 11^e DI, sous la responsabilité de la 1^{re} Armée, à compter du 16 janvier³. Entre-temps, le général de Lattre de Tassigny avait d'ores et déjà opté pour une 14^e Division d'infanterie, en référence à la division qu'il a commandée au printemps 1940 : le choix du numéro 14 est clairement mentionné dès le 27 décembre⁴. Le choix du général de Lattre s'impose en janvier 1945 : dès le 17 janvier, l'EMGG se réfère au numéro 14⁵.

Au début de l'année 1945, la 1^{re} Armée ne manque pas d'effectifs FFI, estimés à 52 000 hommes, au point que les autorités américaines, pour lesquelles ces formations non régularisées constituent un poids logistique, insistent en janvier et février 1945 pour que soit menée la « liquidation du problème FFI à la 1^{re} Armée »⁶. Les unités FFI, peu instruites et équipées avec les moyens du bord, ont assuré jusqu'alors des fonctions supplétives d'infanterie. Or la constitution d'une division requiert de disposer de spécialistes des autres armes (artillerie, génie...) et de services conséquents (Santé, Transmissions, Intendance...).

Dès le 31 janvier, avant l'officialisation de la création de la 14^e DI mais tandis que les informations reçues de l'EMGG confirment le principe de sa mise sur pied sous la responsabilité de la 1^{re} Armée, le 4^e Bureau de la 1^{re} Armée s'inquiète de l'absence de spécialistes et du fait que l'armée ait à assurer simultanément son propre entretien et la création d'une telle grande unité :

« La mise sur pied de la totalité de la division (malgré l'existence de ses régiments d'infanterie et de quelques autres unités de combat) ne peut être réalisée sur les seules ressources de la 1^{re} Armée. C'est le cas, en particulier, des unités de services, pour lesquelles nous manquons des spécialistes qui nous sont nécessaires.

La 1^{re} Armée n'a pas, d'autre part, les moyens, tant en matériel qu'en personnel, d'assurer simultanément :

- le ravitaillement, les évacuations et l'entretien d'une armée en opérations,
- la mise sur pied, l'instruction, le réarmement complet et l'entraînement d'une nouvelle division.

Il pourrait en résulter, d'autre part, de nombreuses difficultés avec les Alliés qui estiment incompatibles ces deux genres de missions. Il semble donc nécessaire de demander au ministre que la 8^e Région soit chargée de la mise sur pied, de l'instruction et du réarmement de la 14^e DI⁷. »

Moins de deux semaines plus tard, l'EMGG donne des instructions corroborant ces craintes : l'instruction de la 14^e DI sera à mener hors de la zone de la 1^{re} Armée⁸, dans la mesure où le 6^e GAUS a clairement fait savoir qu'il « n'admettra pas que les opérations de mise sur pied et de réarmement d'unités du nouveau

1 : Gaujac Paul, *L'Armée de la Victoire, du Rhin au Danube, 1944-1945*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris, Limoges, 1986, p. 160-161.

2 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

3 : SHD Terre, cote, 10 P 225 : EMGG, DM n° 2 546-EMGG/I, 31 décembre 1944.

4 : SHD Terre, cote, 10 P 225 : 1^{re} Armée, directive n° 17 479/I/ETS, 27 décembre 1944.

5 : DM n° 84-EMGG/3/1 du 17 janvier 1945, citée dans SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, fiche n° 1 161/4, 31 janvier 1945.

6 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, Fiche n° 1 442-EMGG/LA, 9 février 1945.

7 : 1^{re} Armée, fiche n° 1 161/4, 31 janvier 1945, doc. cit.

8 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche concernant l'instruction de la 14^e DI, 12 février 1945.

programme français s'effectuent dans sa zone »⁹. Cette injonction reste lettre morte : le 1^{er} mars, le SHAEF ne peut que constater l'absence de mesure française en vue d'un mouvement de la 14^e DI hors de la zone de la 1^{re} Armée, tandis que ses composantes sont en cours d'organisation en Alsace, autour de Belfort et dans le Doubs¹⁰. Cet état de fait, contraire aux attentes alliées et conjugué à des tensions récurrentes entre le 6^e GAUS et la 1^{re} Armée quant à la prise en charge des FFI, peut expliquer le traitement américain négatif dont font par la suite l'objet les demandes françaises relatives à la 14^e DI.

B – Constitution du commandement

Le haut encadrement de la 14^e DI repose sur des cadres de la 1^{re} Armée, issus des troupes coloniales ou nord-africaines. Le commandement de la 14^e DI est ainsi confié au général Salan, jusqu'alors commandant de l'infanterie divisionnaire de la 9^e DIC. Il reçoit comme second, au commandement de l'infanterie divisionnaire, le colonel de Berchoux, en provenance de la 2^e DIM.

C – Modalités de réunion des effectifs

Les unités d'infanterie de la 14^e DI sont constituées au cours des semaines suivant la fin des opérations contre la poche de Colmar, à partir d'unités FFI déjà existantes et ayant connu, pour la plupart, diverses réorganisations au fil des mois.

Composition de la 14 ^e DI	
Unités	Origine principale des effectifs
82 ^e Compagnie de Quartier général	
3 ^e DBCP	<i>Brigade Alsace-Lorraine (unités régimentaires), Bataillon du Louhannais (2^e BCP), Demi-Brigade Ozol (4^e BCP), Groupe mobile Alsace-Suisse (31^e BCP).</i>
35 ^e RI	<i>Régiments de Bourgogne et de l'Yonne, 1^{er} Bataillon de Toulouse et Bataillon du Charolais, issus par réorganisation de diverses formations FFI de l'automne 1944.</i>
152 ^e RI	152 ^e RI FFI de novembre 1944, renforcé par des éléments du 92 ^e RI FFI auvergnat.
4 ^e RA	Constitué au camp de Valdahon à partir de spécialistes et de personnels issus des diverses formations FFI de la 1 ^{re} Armée.
12 ^e Régiment de Dragons	3 ^e puis 12 ^e Dragons FFI (FFI du Tarn)
114 ^e Groupe de FTA	Issu de la <i>Brigade de Toulouse</i>
89 ^e Bataillon du génie	
114 ^e Bataillon médical	Issu de la <i>Brigade de Toulouse</i>
89 ^e Compagnie mixte de Transmissions	
182 ^e Compagnie de transport du matériel	
282 ^e Compagnie de transport de personnel	
114 ^e Compagnie de réparation divisionnaire	
114 ^e Groupe d'exploitation	

Le 4^e RA est formé au camp du Valdahon (Doubs), à partir de spécialistes issus des différentes formations FFI de la 1^{re} Armée¹¹. La constitution du 4^e RA donne lieu à une quiproquo entre la 1^{re} Armée et la 8^e Région. La première table sur les effectifs réunis au Valdahon (de l'ordre de 500 hommes au début du mois de janvier)

9 : EMGG, fiche n° 1 442-EMGG/LA, 9 février 1945, doc. cit.

10 : SHD Terre, cote, 10 P 221 : SHAEF, télégramme N° FWD 17 462 au 6^e GAUS, 1^{er} mars 1945.

11 : SHD Terre, cote 12 P 139 : Journal de marche du 2^e Groupe du 4^e RA.

pour servir de noyau pour le 4^e RA de la 14^e DI¹². Or, la 8^e Région, qui a elle-même reçu en décembre l'instruction ministérielle de former un 4^e RA et un Centre d'organisation d'Artillerie (COA n° 208), table sur ce même noyau pour former son COA¹³. L'EMGG tranche finalement en faveur de la 1^{re} Armée¹⁴.

D – Modalités d'équipement

A la mi-janvier 1945, la 14^e DI figure au second rang de priorité nationale (avec la 19^e DI et la 27^e Division alpine) pour la perception de matériels d'instruction britanniques¹⁵. A la mi-février, elle figure au sixième rang de priorité sur dix-sept pour un équipement à base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français, ce dernier étant limité à une part de l'armement léger et des véhicules)¹⁶. A cette période, l'état-major de la 1^{re} Armée table sur un équipement rapide, couplant du matériel de récupération fourni par la 8^e Région pour l'instruction puis une dotation en matériel allié, dont la perception est attendue à Marseille¹⁷.

Cette perspective repose sur un pari du général de Lattre de Tassigny : l'obtention rapide d'une première dotation alliée au titre du programme des bataillons de sécurité du SHAEF. A la fin de l'année 1944, en vue d'apporter une solution à la question des effectifs FFI de la 1^{re} Armée, le 6^e GAUS a en effet annoncé la possibilité d'équiper au titre de ce programme 24 « bataillons légers d'infanterie » opérant dans la zone de la 1^{re} Armée. Dès le 4 janvier, l'EMGG établit puis adresse au SHAEF une première liste de douze bataillons, correspondant à des unités FFI en instance d'arrivée en renfort à la 1^{re} Armée ou en cours de formation sur le front des Alpes¹⁸. Cinq jours plus tard, l'EMGG émet une seconde liste de douze bataillons, concernant cette fois-ci des unités des 8^e, 12^e, 15^e et 20^e Régions militaires¹⁹. Or, à la même date, l'état-major de la 1^{re} Armée établit sa propre liste de bataillons, correspondant pour neuf d'entre eux aux unités d'infanterie de la future 14^e DI : cette liste est transmise à l'EMGG²⁰ mais également, par voie directe, au général Devers commandant le 6^e GAUS²¹. Le choix du général de Lattre est justifié par le souhait d'employer ces bataillons en soutien de ses autres divisions, en attendant que la 14^e DI perçoive son propre matériel²².

La réaction américaine ne tarde pas face à ces propositions françaises divergentes. Le 16 janvier, l'état-major du 6^e GAUS annonce au SHAEF qu'il ne fera « plus rien au sujet des bataillons légers d'infanterie », tant que les services français ne se seront pas mis d'accord²³. Deux semaines plus tard, le 30 janvier, l'EMGG établit une liste définitive de bataillons, au sein de laquelle ne figure plus qu'un bataillon de la future 14^e DI (le 12^e Régiment de Dragons)²⁴. Le 3 février, cette liste est officiellement communiquée par le ministre Diethlem au général de Lattre, étant précisé que le SHAEF a déclaré ne pas accepter de réarmer des unités organiques de division avec du matériel destiné à des unités non-endivisionnées²⁵. Seul le 12^e Dragons échappe à cet arbitrage, par l'entremise de son rattachement à une demi-brigade non-endivisionnée fictive.

12 : SHD Terre, cote 12 P 139 : 1^{re} Armée, lettre n° 773-1/GE.1 du général de Lattre de Tassigny au ministre de la Guerre, 27 janvier 1945.

13 : SHD Terre, cote 7 P 42 : 8^e Région militaire, lettre n° 821/1 du général Chouteau, 20 décembre 1944.

SHD Terre, cote 12 P 139 : 8^e Région militaire, note de service n° 84/1, 10 janvier 1945.

14 : SHD Terre, cote 12 P 139 : EMGG, note de service n° 1 397-EMGG/1, 6 février 1945.

15 : DM n° 84-EMGG/3/, 17 janvier 1945.

16 : SHD Terre, cote 11 P 164 : EMGG, DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

17 : 1^{re} Armée, fiche concernant l'instruction de la 14^e DI, 12 février 1945, doc. cit.

18 : SHD Terre, cote 7 P 56 / 249 : EMGG, note n° 71-EMGG/1, 4 janvier 1945.

19 : SHD Terre, cote 7 P 56 / 249 : EMGG, note n° 275-EMGG/1, 9 janvier 1945.

20 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, télégramme N° 206/4 FI à l'EMGG, 9 janvier 1945.

21 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, lettre n° 341/1.I.GE du général de Lattre de Tassigny au général Devers, 12 janvier 1945.

22 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, fiche n° 858-EMGG/1, 25 janvier 1945.

23 : SHD Terre, cote 10 P 221 : 6^e GAUS, télégramme N° BX 22 956 au SHAEF, 16 janvier 1945.

24 : SHD Terre, cote 10 P 221 : SHAEF Mission France, télégramme N° MF 13 298 à COMZONE, 30 janvier 1945.

25 : SHD Terre, cote 7 P 56 : EMGG, lettre n° 1 291-EMGG/1 du ministre de la Guerre au général de Lattre de Tassigny, 3 février 1945.

Au mois de mars, le général de Lattre ravive la question de l'emploi du programme des bataillons de sécurité pour l'équipement de la 14^e DI, alors que celle-ci n'a pas été désignée par l'EMGG parmi les premières divisions à percevoir du matériel américain. Constatant la perspective éloignée des livraisons américaines et la comparant aux livraisons en cours du matériel britannique des bataillons de sécurité, de Lattre redemande au général Devers l'attribution pour la 14^e DI du matériel de douze des 24 bataillons de sécurité équipés sous l'autorité du 6^e GAUS, quitte à ce que « cet armement [soit] échangé par la suite »²⁶. De Lattre argue cette fois-ci de l'accord verbal du général Leyer, commandant l'EMGG. La réponse américaine n'est pas connue mais rien n'indique une issue positive.

En tous les cas, le général de Lattre change rapidement son fusil d'épaule. Dès le 19 mars, il sollicite auprès du 6^e GAUS et du commandement de la Zone des communications américaines (COMZONE ETOUSA) un armement quasi-complet de la 14^e DI à l'aide de matériel allemand de prise²⁷. Le commandement de la Zone des communications renvoie toute décision à une approbation préalable du SHAEF²⁸. Le 6^e GAUS appuie par contre la demande française²⁹. Une première réponse du SHAEF intervient dès le 2 avril : elle est défavorable³⁰. Le 6^e GAUS retransmet néanmoins la demande française au SHAEF dès le 5 avril³¹, indication d'une insistance de l'état-major de la 1^{re} Armée. Ces demandes sont répétées le 19 puis le 27 avril. Le couperet final tombe aux premiers jours de mai. Le 2 mai, le SHAEF réitère son avis défavorable³². Dans les mêmes temps, il indique, par l'entremise du 6^e GAUS, qu'il ne considère tout simplement pas la 14^e DI comme nécessaire aux opérations³³.

Dans ce contexte, la 14^e DI n'a disposé que qu'un matériel hétéroclite, reliquat de l'armement des formations FFI ayant rejoint la 1^{re} Armée et fruit de récupérations directes (le 152^e RI se dote ainsi d'une batterie de canons anti-char 7.5 cm Pak 40 en Allemagne³⁴). Le détail de l'armement et du matériel roulant de la 14^e DI au printemps 1945 n'est pas connu. Le 3^e Groupe du 4^e RA fournit cependant un exemple explicite en mars 1945 : aucun matériel de transmissions, seulement trois voitures, six camionnettes, un camion, cinq chenillettes (de type non précisé), un tracteur de dépannage, 17 mousquetons français, 84 fusils canadiens et 190 fusils russes³⁵. En matière d'habillement, les unités semblent avoir diversement bénéficié de collections américaines, prélevées sur les disponibilités de la 1^{re} Armée. Concernant les véhicules, quelques mentions confirment une dotation nettement déficitaire :

« [Au 2^e Groupe du 4^e RA, le] matériel auto a été reconstitué avec les différentes épaves abandonnées par les autres formations, le groupe a pu ainsi former un parc se composant de dix [voitures], six camionnettes et six camions³⁶. »

« [En mai, lors des opérations en Allemagne] la 14^e DI ne dispose que de moyens autos très précaires. Il en résulte qu'elle éprouve les plus grandes difficultés à ravitailler ses unités établies sur 130 kilomètres [...] N'ayant que des moyens de transports insuffisants, toutes les troupes, quelle que soit leur arme, font de très longues étapes à pied. Or la situation en chaussures est des plus

26 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, note n° 1 138/3-S au 6^e GAUS, 17 mars 1945.

27 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, télégramme n° 743/4-1-TG au 6^e GAUS et à COMZONE ETOUSA, 19 mars 1945. La demande française porte sur quelque 8 500 fusils, 1 500 pistolets-mitrailleurs, 300 mitrailleuses, 400 équivalents de bazookas, 1 000 lance-grenades, 100 mortiers, 50 à 80 canons anti-char, 18 canons d'infanterie de 105 mm, 9 canons automoteurs de 75 mm, 36 obusiers de 105 mm, 12 obusiers de 155 mm, 32 canons anti-aérien de type Bofor 40 mm, 50 motos, 150 camions légers, 600 camions moyens, 100 camions lourds.

28 : SHD Terre, cote 11 P 168 : COMZONE ETOUSA, télégramme n°E 23 793 au 6^e GAUS, 22 mars 1945.

29 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° BX 11 268 à COMZONE ETOUSA, 28 mars 1945.

30 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° B 11 475 destiné à la 1^{re} Armée, 2 avril 1945.

31 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° BAX 25 602 destiné au SHAEF, 5 avril 1945.

32 : SHD Terre, cote 11 P 168 : SHAEF, télégramme n° FWD 20 398 destiné au 6^e GAUS, 2 mai 1945.

33 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 6^e GAUS, télégramme n° BX 13 959 destiné à la 1^{re} Armée, 3 mai 1945.

34 : Dufour Pierre, *Les Diables rouges, 152^e Régiment d'infanterie*, Éditions Charles Lavauzelle, Panazol, 2008, p. 118.

35 : SHD Terre, cote 12 P 139 : Journal de marche du 3^e Groupe du 4^e RA.

36 : Journal de marche du 2^e Groupe du 4^e RA, doc. cit.

critiques³⁷. »

En matière d'artillerie, le 4^e RA n'a pu armer que trois groupes sur quatre. L'instruction a été menée au camp de Valdahon avec des pièces américaines de 105 mm et avec du matériel allemand et italien (pièces de 75 et 105 mm)³⁸. Les groupes armés partent en opération avec des canons allemands de 75 et 105 mm³⁹. Quant au 12^e Régiment de Dragons, seule composante de la 14^e DI à avoir été retenue pour un équipement de bataillon de sécurité, il perçoit son matériel britannique aux premiers jours d'avril (dont, vraisemblablement, six chenillettes *Brenn Carrier*). Il reçoit ensuite un lot de matériel britannique plus en phase avec sa vocation d'unité de reconnaissance : trente chenillettes *Brenn Carrier* supplémentaires et douze chars *Cavalier*, issus des livraisons britanniques accordées à la France au titre de l'assistance mutuelle⁴⁰. S'y ajoutent 17 chars Hotchkiss H39, issus de la récupération de matériel ex-allemand⁴¹.

E – Engagements de la division

Les principales composantes de la future 14^e DI ont participé aux combats d'Alsace et des Vosges durant l'automne puis l'hiver 1944-1945. Après avoir assuré la garde du Rhin entre Neuf-Brisach et Strasbourg, la 14^e DI entre en Allemagne le 15 avril. Elle est chargée d'opérations de nettoyage sur les arrières du 2^e Corps d'armée, en Forêt Noire et dans le Wurtemberg⁴².

F – Devenir de la division

Après la fin du conflit, la 14^e DI reste stationnée en Allemagne, dans la région de Lac de Constance. La 14^e DI est dissoute au printemps 1946⁴³. Un rapport de juillet 1945 montre une sortie de guerre placée sous le sceau de la pénurie et d'une déception palpable :

« Les unités de la 14^e DI, de fait de leur origine « maquis », n'ont jamais reçu leur première dotation réglementaire. Les effets distribués sont actuellement à limite d'usage.

Certains secours [...] ont servi à pourvoir au remplacement de certains effets particulièrement minables et à l'habillement des deux milles recrues que le ministre a envoyées en civil à la 14^e DI. Actuellement, les magasins de l'intendance divisionnaire et des corps de troupe sont vides. La division n'a obtenu aucune « maintenance » ni pour juin (annoncée mais non fournie) ni pour juillet. Actuellement il n'est plus possible d'habiller d'une manière décente les troupes de la division, de plus, les 900 recrues arrivées dernièrement [...] sont arrivées sans pantalon de drap. Les hommes n'ont qu'un jeu de linge de corps et il m'est difficile de les empêcher de se procurer par le pillage ce qui leur manque [...].

Beaucoup de nos cadres et de nos hommes vont être libérés [démobilisés] : il importe qu'ils n'emportent pas l'impression que, à l'intérieur de la 1^{re} Armée, les troupes d'origine FFI ont été sacrifiées⁴⁴. »

37 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche sur la liaison auprès de la 14^e DI, 4 mai 1945.

38 : Journal de marche du 2^e Groupe du 4^e RA, doc. cit.

39 : 1^{re} Armée, fiche sur la liaison auprès de la 14^e DI, 4 mai 1945, doc. cit.

40 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 489.

41 : *Ibid.*

Touzin Pierre, *Les Véhicules blindés français 1900-1944*, Éditions EPA, 1979, p. 148.

42 : Le Goyet Pierre (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, second volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1975, p. 699-785.

43 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA du 1^{er} février 1946 au 30 avril 1946, mai 1946.

44 : SHD Terre, cote 11 P 168 : 14^e DI, note n° 1 514/4 du colonel de Berchoux, commandant provisoirement la 14^e DI, au 4^e Bureau de la 1^{re} Armée, 17 juillet 1945.

Annexe 2.05 : Formation et parcours de la 19^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La décision de créer une 19^e DI intervient dès le 8 août 1944¹, tandis que la 3^e Armée américaine pénètre en Bretagne et rencontre des effectifs FFI conséquents. Le gouvernement provisoire entend tirer parti du potentiel humain des FFI bretons, bien supérieur à celui de la Normandie, à une période où les instances françaises espèrent encore bénéficier d'un armement américain pour les trois divisions du Plan d'Anfa qui n'ont pu voir le jour en Afrique du Nord. Le 12 août 1944, dans un télégramme adressé au général Koenig (délégué pour le commandement du Théâtre d'Opération Nord), le général Leyer, commandant l'EMGG, décrit le projet de création d'une 19^e Division bretonne, dont les numéros d'unités sont déjà fixés, en référence à des régiments en garnison en Bretagne et dans les départements voisins en 1939 :

- « 1. La libération de la Bretagne doit permettre la mise sur pied rapide d'une division sur les trois pour lesquelles les Alliés ont accepté en principe de fournir le matériel.
2. J'estime indispensable d'effectuer très rapidement cette mise sur pied pour montrer aux Alliés nos possibilités en effectifs. C'est la seule manière de hâter l'arrivée du matériel qu'ils doivent fournir, non seulement pour cette division d'infanterie, mais aussi pour les deux autres et les formations territoriales². »

Dès le 16 août, le général Koenig fait part au SHAEF du sens politique d'une telle création :

« La constitution rapide d'une grande unité dans la première de nos provinces entièrement libérée sera un exemple excellent pour le reste de la France. Elle permettra de mieux faire patienter, jusqu'à ce que des possibilités ultérieures nous soient offertes, les masses de jeunes gens désireux de se battre, que nous récupérerons dans les autres provinces³. »

Dans ce cadre, l'État-major Guerre du général Noiret, fonctionnant sous les ordres du général Koenig, pose les jalons d'une mise en œuvre rapide : création administrative de la 19^e DI à la date du 28 août (note n° 372-EMG/I.O), annonce d'un premier accord d'équipement allié partiel dès le 20 août. Dans les mêmes temps, le commandant de la division est désigné : le général de brigade Borgnis-Desbordes⁴.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 19^e DI est confié au général André Borgnis-Desbordes, désigné dès le 14 août⁵. Cet officier supérieur, récemment promu général de brigade, exerçait jusqu'alors la fonction de chef d'état-major de la 9^e DIC, après avoir commandé en Afrique un régiment de tirailleurs sénégalais. Le général Borgnis-Desbordes arrive à Paris le 31 août puis rejoint Rennes le 7 septembre⁶.

En matière de cadres, notamment pour le commandement de l'infanterie divisionnaire et celui des trois régiments d'infanterie, le général Borgnis-Desbordes demande à l'EMGG de disposer d'officiers ayant précédemment servi en Italie, dans la 1^{re} Armée ou au moins en Tunisie, compte-tenu de la faible qualification présumée des cadres FFI en place :

« A défaut d'officiers provenant de l'Armée de l'Empire, les bataillons sont commandés et encadrés par les officiers FFI dont une faible partie seulement est constituée par des officiers d'active ou de

1 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Journal de marche de la 19^e DI, citant un télégramme ministériel n° 8 759-EMGG/1 du 8 août 1944.

2 : SHD Terre, cote 10 P 447 : EMGG, télégramme n° 8 259-EMGG/1 du général Leyer au général Koenig, 12 août 1944.

3 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Commandement supérieur des Forces françaises en Grande-Bretagne, lettre n° 21 740-EMP/EM du général Koenig au SHAEF, 16 août 1944.

4 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

5 : SHD Terre, cote 10 P 447 : Télégramme n° 402/FL du ministre de la Guerre au général Koenig, 14 août 1944.

6 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

réserve dont le grade dans l'armée ne dépassait pas en général celui de lieutenant. Les autres sont d'anciens sous-officiers, d'active ou de réserve, n'ont fait que leur service actif comme caporal ou soldat ou n'ont fait aucun service militaire. Il faudrait au minimum des capitaines anciens et expérimentés comme adjudants-majors [...]»⁷.

Les chefs de corps des trois régiments d'infanterie seront effectivement des colonels ou lieutenants-colonels en provenance d'Afrique ou du Levant. Ils rejoignent leurs unités entre le 5 et le 21 octobre, suivis le 23 par le commandant de l'infanterie divisionnaire, le colonel Joppe⁸. Le noyau d'état-major, initialement constitué avec deux officiers prêtés par la 11^e Région et un sous-officier fourni provisoirement par l'EMGG⁹, se structure également autour de cadres arrivant d'Afrique du Nord (le chef d'état-major, le lieutenant-colonel Le Bileau, arrive à son poste le 3 octobre). Le commandant du 19^e Dragons, le colonel Adol, officier de cavalerie ayant servi en Afrique du Nord, est, quant à lui, mis à disposition de la 19^e DI par la 11^e Région militaire.

Le quartier général de la division est initialement établi à Rennes. A compter de la fin du mois d'octobre, l'état-major de la 19^e DI assure le commandement des Forces françaises du Morbihan (ordre n° 22 FFO/EM du 19 octobre, arrivé à l'état-major de la 19^e DI le 23 octobre). Le quartier général est alors déplacé à Vannes le 26 octobre¹⁰. Le général Borgnis-Desbordes a préalablement établi avec le général Le Gall, commandant la Subdivision du Morbihan, la répartition de leurs attributions respectives¹¹.

C – Modalités de réunion des effectifs

L'EMGG table sur les effectifs FFI bretons pour former la 19^e DI dans des délais très courts, parallèlement à la mise sur pied des services de la 11^e Région militaire (Rennes). Le 12 août, le général Leyer donne les directives suivantes :

« Une publicité bien organisée par affiches et journaux doit permettre de recruter dans un délai d'une dizaine de jours les éléments combattants d'une division [...]. Ces éléments remplaceront les groupes mobiles de réserve et les bataillons départementaux prévus [au sein des régions militaires ; ...]. Concurrément, il conviendrait de former des éléments de services régionaux sur lesquels seraient prélevées ultérieurement les unités des services de la division [...]. Le personnel nécessaire à toutes ces mises sur pied serait recruté d'abord sur les FFI et militaires de carrière, puis sur les éléments de réserve volontaires, enfin sur les engagés volontaires [...]»¹².

Dès le début du mois d'août, en lien avec la mission de coordination *Aloès* du colonel Eon, les FFI bretons ont été organisés en bataillons, progressivement dirigés vers les poches allemandes subsistantes : Brest, Lorient et Saint-Nazaire. Dès le 20 août, l'État-major Guerre du général Noiret fait part de l'accord américain pour un équipement de dix de ces bataillons en tant que Bataillons *Rangers*, appelés à constituer « le noyau » de la 19^e DI¹³.

Le délai de dix jours assigné par l'EMGG le 12 août n'était pas réaliste, dans un contexte marqué, d'une part, par la poursuite des combats (Brest, Lorient...) et, d'autre part, par une contestation de la légitimité du gouvernement à décider seul du devenir des FFI. L'état-major FFI de la Région M (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), dirigé par le colonel FFI Claude Jaeger alias *Michelin*, est alors l'un des principaux relais régionaux de l'EMN FFI et du COMAC. Il en découle un rapport de force, aboutissant entre autres au rappel par le général Koenig du colonel Eon et de la mission *Aloès*¹⁴.

7 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, fiche de renseignement n° 25/1, 4 octobre 1944.

8 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

9 : 19^e DI, fiche de renseignement n° 25/1, 4 octobre 1944, doc. cit.

10 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

11 : SHD Terre, cote 9 P 60 : 11^e Région militaire, Subdivision du Morbihan, note du général Le Gall, 24 octobre 1944.

12 : EMGG, télégramme n° 8 259-EMGG/1, 12 août 1944, doc. cit.

13 : SHD Terre, cote 10 P 447 : EMG, note n° 879-EMG/1.O du général Noiret au général cdt 11^e RM, 20 août 1944.

14 : Baudot Marcel, *Libération de la Bretagne*, Librairie Hachette, Paris, 1974, p. 149-150.

Aussi, il n'est guère surprenant de constater que le général Borgnis-Desbordes ne diffuse un premier schéma d'organisation et de mise sur pied de la 19^e DI que le 25 septembre. Ce schéma met en place un bataillon d'infanterie type de 875 hommes¹⁵, calé non pas sur le modèle des bataillons d'infanterie de la 1^{re} Armée mais sur celui des unités *Rangers* américaines, « type pour lequel l'équipement américain est seul actuellement prévu ». Neuf bataillons et trois escadrons de cavalerie sont prévus, répartis entre les quatre départements de la 11^e Région militaire, ainsi qu'une batterie d'instruction et une compagnie d'instruction interarmes de 150 hommes (génie, transmissions, services) par département, le reste devant être constitué « au fur et à mesure des possibilités »¹⁶.

Le tableau ci-après présente la répartition départementale initialement instaurée :

Départements	Unités à constituer
Ille-et-Vilaine	I/41 ^e RI et une compagnie régimentaire du 41 ^e RI 1 ^{re} batterie du 10 ^e RA
Côtes-du-Nord	Trois bataillons et une à trois compagnies régimentaires du 71 ^e RI 4 ^e batterie du 10 ^e RA, 1 escadron du 19 ^e Dragons, 1 compagnie interarmes
Finistère	I et II/118 ^e RI, trois compagnies régimentaires du 118 ^e RI, I/48 ^e RI 7 ^e batterie du 10 ^e RA, 1 escadron du 19 ^e Dragons, 1 compagnie interarmes
Morbihan	Dans la mesure où les opérations le permettront : II et III/41 ^e RI, III/118 ^e RI, deux compagnies régimentaires du 41 ^e RI 10 ^e batterie du 10 ^e RA, 1 escadron du 19 ^e Dragons, 1 compagnie interarmes

Ce schéma doit cependant être adapté dès le mois d'octobre, compte tenu des contraintes du front de Lorient, que l'état-major de la 19^e DI s'est vu confier. Les Allemands y exercent une pression tout au long de l'automne, y compris en étendant le périmètre sous leur contrôle (secteur de Sainte Hélène). Au final, les unités de la 19^e DI sont constituées soit par création au sein des départements, soit sur le front de Lorient, par transformation des bataillons FFI qui y ont été rassemblés depuis la fin du mois d'août (douze bataillons du Morbihan, un bataillon du Finistère et quatre bataillons des Côtes du Nord¹⁷) :

Unités	Dates de création
41 ^e RI	Créé le 16 novembre sur le front de Lorient
71 ^e RI	Unités régimentaires, 1 ^{er} et 2 ^e Bataillons créés à Saint-Brieuc le 10 octobre ; 3 ^e Bataillon créé à partir d'un bataillon du front de Saint-Nazaire le 16 décembre.
118 ^e RI	Unités régimentaires, 1 ^{er} et 2 ^e Bataillons créés dans le Finistère le 16 octobre ; 3 ^e Bataillon créé sur le front de Lorient le 1 ^{er} décembre.
I/48 ^e RI	Créé le 16 octobre et transformé en Centre d'instruction divisionnaire
10 ^e RA	Création des premières batteries en octobre : 7 ^e batterie le 16, 4 ^e le 23, 1 ^{re} le 24, chaque batterie devant servir de noyau pour la formation d'un groupe.
19 ^e Dragons	1 ^{er} escadron créé à Pontivy le 16 octobre, 2 ^e le 23 ; un escadron hors rang et deux escadrons supplémentaires s'y ajoutent en novembre.

Par ailleurs, l'effort organisationnel demandé au sein de la 11^e Région au titre de la 19^e DI est à mettre en perspective au regard de l'effort demandé à cette région : outre les éléments de la division, chaque département doit également mettre sur pied un bataillon de sécurité (ces bataillons étant à mettre au

15 : Bataillons comprenant une compagnie de commandement de 125 hommes, deux compagnies de fusiliers-voltigeurs de 200 hommes, une compagnie de fusiliers-voltigeurs de 175 hommes et une compagnie d'appui de 175 hommes, pour un total de 22 officiers, 132 sous-officiers et 721 hommes de troupe.

16 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note de service n° 2/1, 25 septembre 1944.

17 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 25-35.

Dates de création des unités : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit. ; Michalon, *op. cit.*, p. 325, 349, 375, 495 et 505.

service des Alliés pour la sécurité de leurs lignes de communication¹⁸) et un bataillon d'instruction¹⁹, en sus des 3 500 conducteurs réunis en urgence en septembre pour former trente compagnies de transport équipées par les Alliés et destinées à l'acheminement du ravitaillement de Paris et des régions libérées²⁰.

La phase de création des bataillons de la 19^e DI donne lieu en novembre et décembre à un important brassage des bataillons FFI présents sur le front de Lorient. Ceux-ci se retrouvent pour la plupart recomposés. Dix subsistent après décembre et sont maintenus pour les besoins du front en tant que bataillons de marche ou bataillons *Rangers* à faibles effectifs (de moins de 400 hommes à près de 800)²¹. Hormis un bataillon dissous le 31 mars pour renforcer la 19^e DI (le 15^e Bataillon des Côtes-du-Nord), ces différents bataillons sont conservés jusqu'au mois de juin 1945.

A la fin du mois de décembre, les régiments de la 19^e DI ont été constitués (le 10^e RA comptant quatre groupes limités chacun à deux batteries), tandis que la mise sur pied des services et des unités de soutien est engagée. La division regroupe alors quelque 10 400 personnels. 5 500 personnels sont encore à réunir, essentiellement des spécialistes (conducteurs, mécaniciens...), plus difficiles à rassembler parmi les volontaires FFI. Le 71^e RI affiche un effectif quasiment complet, avec 2 989 hommes à la date du 23 décembre. Le 41^e RI et le 118^e RI restent nettement déficitaires, avec, respectivement, 2 541 et 1 794 hommes à cette même date. Les deux tiers de l'infanterie sont en ligne, ainsi que deux escadrons du 19^e Dragons (employés comme infanterie) et trois batteries du 10^e RA (celles disposant de pièces d'artillerie). L'instruction reste problématique :

« Les unités comprennent en très grosse majorité des hommes et des cadres non instruits n'ayant que leur bonne volonté souvent brouillonne et sans esprit de suite et leur expérience du maquis. Il faut, avec une proportion minime d'officiers confirmés, faire l'instruction de tous en même temps que l'occupation des lignes [...]»²². »

Pour former les effectifs requis pour ses services, la 19^e DI s'appuie sur la 11^e Région militaire, à l'exception, semble-t-il, du bataillon médical organisé et équipé à la fin de l'année 1944 par la Direction des FFI du ministère de la Guerre²³. Au regard des rapports conservés, le concours de la 11^e Région n'a pas été aussi poussé qu'il aurait pu être. Divers blocages et retards imputés à une inertie administrative sont relatés. Ainsi, alors que l'artillerie de la 19^e DI accuse encore en février un déficit de 850 hommes et 225 cadres, la 11^e Région aurait refusé la mutation à la division de deux officiers artilleurs d'active servant au sein des services de la Subdivision du Morbihan, tout comme elle aurait bloqué un accord d'échange de sous-officiers non canonnières de la division contre des sous-officiers artilleurs affectés à l'Établissement du Matériel de Vannes²⁴. La réunion et la formation par la 11^e Région de quelque 3 000 conducteurs, en partie destinés à la 19^e DI, se révèle par ailleurs « très difficile [...] vu le manque extrême de matériel roulant »²⁵. Bon an, mal an, la 19^e DI rassemble près de 12 000 personnels à la fin du mois de février, un résultat qu'une inspection du ministère qualifie de progrès « curieux » car « accomplis pratiquement sans aide du pouvoir central, ni sans tout le concours que l'on aurait pu attendre de l'autorité régionale »²⁶.

Ces progrès se poursuivent au cours des mois suivants. A la date du 7 avril, un rapport de l'état-major divisionnaire annonce que « toutes les unités entrant dans la composition de la 19^e DI sont constituées, à l'exception de la 3^e Compagnie du 81^e Bataillon du génie et des compagnies de transport du 551^e Groupe de

18 : SHD Terre, cote 7 P 249 : EMGG, note n° 322-EMGG/1, 2 octobre 1944

19 : SHD Terre, cote 9 P 60 : 11^e Région militaire, note de service n° 718/I, 13 octobre 1944.

20 : SHD Terre, cote 9 P 60 : Note du chef d'escadron Dumat au général commandant la 11^e Région militaire, 29 septembre 1944.

21 : Michalon, *op. cit.*, p. 97.

22 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, rapport n°2 084/1 sur la mise sur pieds de la 19^e DI, 23 décembre 1944.

23 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, 10 janvier 1945.

24 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

25 : *Ibid.*

26 : *Ibid.*

soutien »²⁷. Ce rapport, qui ne comptabilise pas les officiers, mentionne la réunion de 14 210 sous-officiers et soldats, pour un effectif théorique de 15 782 sous-officiers et hommes de troupe. Le déficit en personnels avoisine cependant encore les 2 350 sous-officiers et soldats, car il faut décompter des effectifs présents quelque 630 personnels de la Marine et 121 personnels des troupes coloniales à renvoyer vers leur arme respective. De même, la 19^e DI compte encore dans ses rangs quelque 343 personnels de l'Armée de l'Air. Pour ces derniers, à la date du 7 avril, une solution locale de remplacement a toutefois été trouvée, par échange avec des engagés pour l'Armée de Terre présents au sein du 4^e Régiment d'infanterie de l'Air, une unité ex-FFI rattachée à l'Armée de l'Air et affectée comme renfort au front de Lorient, où elle sert d'infanterie. Des échanges similaires avec les bataillons *Rangers* du front de Lorient sont signalés par la suite concernant les personnels de la Marine et des troupes coloniales²⁸.

Le déficit de 2 350 personnels constaté au début du mois d'avril porte sur 560 fantassins, 370 artilleurs, 520 personnels du train et quelque 900 personnels des autres armes et services. Une résorption est envisagée par le rappel de réservistes, notamment des conducteurs, à la charge de la 11^e Région, ainsi que par l'emploi de recrues de la classe 1943. L'état-major de la 19^e DI ne cible pas les bataillons de marche ou *Rangers* du front de Lorient pour fournir ces personnels, du fait des nécessités d'un front étendu et de l'absence de spécialistes en leur sein²⁹. A Rennes, l'état-major de la 11^e Région ne partage pas ce point de vue et ne voit pas arriver de bonne grâce les requêtes en personnels qui lui sont adressées. Ainsi à la fin du mois de mars, le général Allard, commandant la région, fait part au ministère de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de fournir un millier supplémentaire de recrues de la classe 1943, compte tenu des récents renforts déjà fournis (1 500 hommes pour la 10^e DI, 550 pour les FFO, 300 pour la 21^e Région...). Il pointe notamment le cas de la 19^e DI qui, si l'on y adjoint les bataillons de marche du front de Lorient, aligne des effectifs jugés déjà suffisants :

« Si vous me contraignez à fournir ce [nouveau] renfort [de 1 000 hommes], il sera pris inévitablement sur les effectifs destinés aux unités du plan [de réarmement à former par la 11^e Région]. Depuis le 1^{er} mars, la 11^e Région n'a incorporé aucun homme destiné aux unités qu'elle doit mettre sur pied. Il serait temps qu'elle puisse songer à elle, après s'être dépouillée au profit de l'extérieur et en particulier de formations qui n'en ont pas besoin : les renforts FFO vont en effet à la 19^e DI qui a un gros excédent d'infanterie³⁰. »

Le rapport précité du 7 avril ne donne pas d'information chiffrée sur les officiers. Ceux-ci seraient « en apparence suffisants en nombre » mais pas au plan de la qualification :

« L'effectif en officiers d'active – douze en moyenne par régiment – est notoirement insuffisant. Les officiers de réserve qualifiés y sont très peu nombreux. Le cadre issu des sous-officiers est lui-même insuffisant en nombre et capacité [...]. Les besoins sont impérieux [pour les corps spécialisés : artillerie, train, génie...]. On ne peut y improviser ni les officiers ni même les sous-officiers³¹. »

Outre la réunion quantitative des effectifs requis pour la division, la question de l'instruction est au cœur des préoccupations du général Borgnis-Desbordes, qu'il s'agisse de l'envoi de stagiaires au sein de la 66^e Division américaine voisine ou d'efforts internes à la division :

« La 19^e DI étant engagée sur le front [...] l'instruction de la troupe s'effectue au contact de l'ennemi, ce qui entraîne : 1°) une excellente instruction de la défensive et des opérations de patrouilles, 2°) de grandes difficultés pour approvisionner en élèves tous les cours techniques ou tactiques de l'arrière pour lesquels il est demandé un nombre considérable de stagiaires [...].

Le manque d'effectif, eu égard au front tenu, impose aux bataillons des séjours en ligne beaucoup

27 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note de renseignement n°3 086/1, 7 avril 1945.

28 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

29 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

30 : SHD Terre, cote 9 P 60 : 11^e Région militaire, lettre n° 3005/I-0 du général Allard au Ministre de la Guerre, 24 mars 1945.

31 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

plus longs que les séjours en réserve, ce qui n'est pas favorable à l'instruction [...]. L'instruction de patrouilles et d'organisations défensives (travaux...) se fait, elle, journallement et dans la réalité ; d'excellents résultats ont déjà, dans ce domaine, été enregistrés [...].

Le génie a formé une école divisionnaire de déminage, 600 hommes et gradés ont suivis les cours, d'excellents moniteurs ont pu être formés pour les cours régimentaires de déminage et les sections de pionniers [...].

[L'instruction à la conduite d'automobiles] fonctionne de façon correcte, au point de vue organisation, mais les cours manquent de véhicules en particulier de poids lourds. Sur les trois écoles de conduite divisionnaire, deux seulement ont deux camions, la troisième n'a que des [voitures de tourisme] ; c'est peu pour former [l]es centaines de chauffeurs poids lourds qu'il faut à la division. [A la date du 7 avril 1945], il a [...] été formé par la division 530 chauffeurs "touriste", 180 chauffeurs "poids lourds" [...] ³². »

Après le 8 mai, la 19^e DI bénéficie de quelques compléments d'effectifs, lors de la dissolution des bataillons de marche de l'ancien front de Lorient³³. Les données conservées ne permettent pas de vérifier si la division a alors atteint son plein effectif. A la date du 6 septembre, alors que les opérations de démobilisation des engagés volontaires de l'automne 1944 ont débuté, les trois régiments d'infanterie apparaissent déficitaires : manque de 350 hommes de troupe par régiment et d'une proportion variable des cadres (jusqu'à 20 %). De plus, à cette date, au sein de ces trois régiments, 30 à 50 % des officiers présents et les deux tiers des sous-officiers sont des réservistes issus des FFI et promis à une prochaine démobilisation. Il en va de même pour la troupe, encore majoritairement composée d'engagés ex-FFI, malgré les appoints de conscrits opérés depuis le printemps. Ainsi, au sortir de l'été, ces trois régiments doivent être recomposés à partir des effectifs non démobilisables d'autres régiments non-endivisionnés en voie de dissolution³⁴.

D – Modalités d'équipement

La mise sur pied des futures unités de la 19^e DI se déroule dans un contexte où l'habillement militaire est décrit comme « à peu près inexistant », les volontaires étant en tenue civile et dotés de couvertures « personnelles ». L'armement est, quant à lui, « très disparate », mêlant armes parachutées et armes de récupération ou de prise (matériel allemand, russe...). Les armes collectives sont peu nombreuses (les mortiers manquent en particulier) et l'artillerie se résume à « quelques rares canons de prise de modèles divers ». En octobre, la seule embellie relatée est l'affectation par l'EMGG de 20 000 tenues françaises récupérées à Troyes, sachant toutefois que des services de la 11^e Région militaire s'y servent également³⁵.

Le caractère prioritaire accordé à la 19^e DI par le ministère de la Guerre en août 1944 ne dure par ailleurs pas, tandis que se décide la mise sur pied de la 10^e DI en région parisienne. A la fin de l'année 1944, bien qu'assurant la tenue du front de Lorient et bien qu'inscrite dans le plan de réarmement du 30 novembre, la 19^e DI ne figure qu'en huitième priorité pour un équipement en matériel français ou de prise³⁶. En janvier et février, la division ne figure pas dans la première tranche d'équipement en matériel allié : à la mi-février, elle est placée au septième rang des priorités d'équipement alors que la 23^e DI à former devant Royan et Saint-Nazaire est au troisième rang³⁷.

Dans ce contexte, le général Borgnis-Desbordes n'hésite pas à faire part au ministre de la Guerre et aux organes ministériels l'expression de sa « vive désillusion »³⁸ et de sa « pénible impression » face à un oubli

32 : *Ibid.*

33 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

34 : SHD Terre, cote 6 P 2 / 6 P 17 : Inspection de l'infanterie, rapport d'inspection des régiments d'infanterie de la 19^e DI, 6 septembre 1945.

35 : 19^e DI, fiche de renseignement n° 25/1, 4 octobre 1944, doc. cit.

36 : SHD Terre, cote 13 P 77 : DM n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

37 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

38 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

qu'il qualifie d'« effroyable »³⁹. Maigre consolation, la 19^e DI a été placée dans le second groupe de divisions désignées pour percevoir du matériel britannique d'instruction⁴⁰. Cette désignation va cependant rester sans réelle suite.

La prise en charge de l'équipement de dix bataillons par les Alliés a été annoncée dès la fin du mois d'août mais cette promesse ne porte que sur l'armement léger de bataillons de type *Rangers*. Lorsque ces livraisons sont mises en œuvre en décembre, il n'est plus question que de cinq bataillons de *Rangers* devant Lorient, l'armement des cinq autres bataillons étant alloué aux forces françaises du siège de Saint-Nazaire. De plus, il ne s'agit que d'un armement de récupération, issu des dépôts alliés d'armes capturées en Normandie et en Bretagne au cours de l'été⁴¹. Par ailleurs, ces bataillons *Rangers* sont finalement mis sur pied de façon distincte des unités organiques de la 19^e DI.

Dans ce cadre, la constitution et l'activité de la division se poursuivent malgré un « manque total de matériel vraiment déplorable et malgré lequel le commandement et la troupe arrivent à faire des prodiges »⁴². A la date du 22 février, la flotte de camions de la division se limite par exemple à 18 véhicules français neufs mais construits sous l'occupation et dont il est craint qu'ils soient sabotés. Les difficultés mentionnées avec la 11^e Région militaire au sujet des effectifs sont également constatées dans le domaine matériel, telles une « inertie et [un] manque de rénovation des méthodes » de l'Intendance qui, au moment des froids les plus rigoureux, a « refusé de faire distiller de l'alcool pour les troupes en ligne »⁴³. De même, les rapports conservés font état d'une inertie de la 11^e Région pour l'octroi de véhicules réquisitionnés⁴⁴ ou du blocage d'équipements par le service régional du matériel. Ainsi en va-t-il pour quatre mortiers, disponibles à Quimper et retenus au motif de l'absence d'ordre signé par le ministre en personne⁴⁵, et pour des avant-trains servant à la traction hippomobile de canons, repérés à Vannes et bloqués pour un motif similaire⁴⁶.

L'armement des unités de la 19^e DI repose sur des armes parachutées de la période FFI et sur des lots d'armes de prise, rassemblés sous contrôle américain puis remis à la 19^e DI avec l'aval du 12^e GAUS, au titre des FFO. Un programme de livraison est établi à la mi-décembre⁴⁷, portant sur des armes individuelles et des pièces d'artillerie, sachant que quelques lots d'armes légères et de petits canons ont d'ores et déjà été livrés aux forces du siège de Lorient en octobre et novembre⁴⁸. Les livraisons du 12^e GAUS sont toutefois à partager entre les secteurs de Lorient et de Saint-Nazaire. Cela n'est pas allé de soi, à l'image de la captation par un détachement des Forces françaises du Morbihan (relevant de la 19^e DI) d'un lot d'armement destiné par le SHAEF aux bataillons *Rangers* du secteur de Saint-Nazaire : quelque 1 500 fusils allemands, 222 mitraillettes, 63 mortiers et neuf mitrailleuses parviennent ainsi aux forces du siège de Lorient, au détriment de celles de Saint-Nazaire⁴⁹.

Ces livraisons permettent des résultats quantitatifs mais ne constituent qu'une réponse à court terme, avec la prédominance de matériels pour lesquels les difficultés d'approvisionnement en munitions sont conséquentes (munitions britanniques non distribuées par les services américains, munitions françaises

39 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, lettre n°1 075/1 du général Borgnis-Desbordes au ministre de la guerre, 8 février 1945.

40 : DM n° 84-EMGG/3/1 du 17/01/45

41 : SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, rapport du commandant Kopff sur la liaison des 29 et 30 décembre 1944 avec la 94^e DIUS et les FFMB, janvier 1945.

42 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

43 : *Ibid.*

44 : FFO, rapport du commandant Kopff, janvier 1945, doc. cit.

45 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

46 : SHD Terre, cote 10 P 447 : 19^e DI, note du colonel de Conchard, commandant l'artillerie divisionnaire 19, 2 mai 1945.

47 : SHD Terre, cote 10P390 : SHAEF, message n° AG 400-1, 13 décembre 1944.

48 : SHD Terre, cote 10P392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI, novembre 1944.

49 : SHD Terre, cote 7 P 252 : FFO, rapport n° 2 575-FFO/EM/4, 7 janvier 1945.

pour fusils et mousquetons anciens de calibre 8 mm)⁵⁰. A la date du 7 avril, l'état-major de la 19^e DI dresse un bilan mitigé :

« L'armement du type d'infanterie est en quasi-totalité un armement de prise ou un armement parachuté. Presque suffisant pour l'armement individuel, il est très largement déficitaire pour les armes lourdes⁵¹. »

A cette date, l'armement de l'infanterie se ventile comme suit :

Type	Situation
Fusils	Nombre suffisant : 40 % allemands, 40 % anglais, 20 % français.
Mousquetons et carabines [pour artilleurs et services]	Déficit de 4 000 armes
Pistolets-mitrailleurs	Excédentaires, presque tous anglais [Sten]
Pistolets	Déficit total, soit un manque de 1 500 armes
Fusils-mitrailleurs	Excédentaires, anglais en grosse majorité [Bren]
Mitrailleuses légères	Déficit de 60 % ; matériels allemands à 90 %.
Mitrailleuses lourdes	Déficit de 40 % ; matériel hétéroclite (dont au moins 119 mitrailleuses Hotchkiss ⁵²).
Mitrailleuses de DCA	Absence totale
Mortiers de 60 mm	Quelques spécimens seulement.
Mortiers de 81 mm	Nombre suffisant mais 50 % sans appareil de pointage ; matériels allemands à 30 %.
Bazookas	Absence totale

Dans le domaine de l'artillerie, l'évolution de la dotation du 10^e RA est connue⁵³ :

Type de pièces d'artillerie	1/11/44	1/12/44	1/01/45	8/02/45	1/03/45	7/04/45	2/05/45
Canon anti-char de 75 mm Pak allemand	1	3	1		2	6	9
Canon de 75 mm modèle 1897 sur affût allemand (97/38)		8	8	8	8	12	12
Canon anti-char de 88 mm Pak allemand				3	3	5	5
Obusier de 105 mm allemand	2	4	8	14	14	15	17
Obusier de 122,5 mm russe				3	3		1
Canon de 155 mm court Schneider modèle 1917		3	3	4	4	4	9
Total	3	18	20	32	34	42	53

Aux premières pièces d'artillerie glanées localement, viennent successivement s'ajouter un lot de sept canons de 75 mm expédiés par l'EMGG depuis la région parisienne⁵⁴ puis, à partir de décembre, des livraisons américaines de pièces de prise. Au tournant de l'année 1944, « malgré le peu d'aide qu'on a bien

50 : FFO, rapport du commandant Kopff, janvier 1945, doc. cit.

51 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

52 : FFO, rapport du commandant Kopff, janvier 1945, doc. cit.

53 : SHD Terre, cote 12 P 140 : Journaux de marche du 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e Groupes du 10^e RA.

54 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 422-EMGG/4, 2 octobre 1944.

voulu lui apporter », la 19^e DI peut ainsi aligner huit batteries. Celles-ci demeurent cependant immobiles, et donc vulnérables, faute de moyens de traction. A cette période, le parc automobile de l'artillerie divisionnaire se limite en effet à dix voitures, trois camionnettes de fortune et un seul camion : pour déplacer les pièces, il faut réserver trois ou quatre jours à l'avance des camions civils du service du ravitaillement ou bien employer des « bœufs du voisinage »⁵⁵.

En avril le parc d'artillerie divisionnaire atteint la quarantaine de pièces⁵⁶, puis la cinquantaine en mai⁵⁷. Au final, douze batteries de tir ont pu être armées, ainsi qu'une batterie hors rang dotée de six canons anti-char français de 47 mm, également issus de récupérations. En mai, l'artillerie anti-aérienne se limite toutefois encore à une seule pièce d'instruction. Les régiments d'infanterie disposent quant à eux d'une quarantaine de pièces de petits calibres, « des modèles les plus divers, mais tous périmés »⁵⁸. Outre le problème de l'approvisionnement en munitions adaptées à un parc de canons hétéroclites, la mobilité reste une carence majeure pour l'artillerie divisionnaire :

« [L'artillerie divisionnaire] est extrêmement pauvre en moyens autos [dix voitures, quatre camions, une camionnette, deux motos et deux tracteurs à la date du 2 mai] ; elle est incapable de se déplacer et d'assurer par elle-même son ravitaillement en munitions. Les groupes ne disposent chacun que d'un camion en état de marche (sans roue de secours). Les liaisons de commandement et d'observation sont extrêmement difficiles à assurer, par suite du petit nombre de véhicules touristes [...] certaines batteries n'ont aucune voiture touriste [...].

Il est évident qu'une telle pauvreté en moyens autos gêne considérablement l'accomplissement des missions de guerre [...]. [L'artillerie divisionnaire] armée de matériels d'artillerie disparates, tirant des munitions non loties complètement inconnues, a été et est à même actuellement de remplir ses missions parce que sa situation a été et est encore une situation statique⁵⁹. »

Au printemps, la situation du parc automobile de l'ensemble de la division est à l'image de celle du 10^e RA, avec un manque de 60 % des voitures et 70 % des camions et de camionnettes par rapport aux dotations théoriques. A la date du 7 avril, cet ensemble reste « très faible et de mauvaise qualité », hormis 75 camions de fabrication récente :

« Pour les voitures légères, les modèles sont les plus variés et non adaptés à la guerre. Il devient en outre de plus en plus difficile de les utiliser par suite de la grave usure des pneus et de l'absence totale de ravitaillement en ce domaine. Un tiers de ces voitures [est] déjà, de ce fait, totalement immobilisé⁶⁰. »

Le 19^e Dragons, employé comme infanterie devant Lorient, bénéficie au printemps de l'octroi de chars Renault R35 récupérés à travers le pays et rassemblés à Gien et en région parisienne. L'idée de l'emploi de tels chars devant Lorient remonte au mois de septembre 1944⁶¹. L'arrivée de ces chars légers, qui seront dix-huit à la mi-mai 1945⁶², est signalée à partir du début du mois d'avril mais sans engagement opérationnel avant l'entrée dans la poche de Lorient le 10 mai⁶³. L'instruction des équipages donne lieu à quelques rebondissements :

« Huit chefs de section de chars [...] ont été envoyés il y a quelques temps à l'École de Saumur où, d'après leurs dires [...], ils ne reçoivent aucune instruction sur le matériel moderne allié mais, par contre, ils en reçoivent sur le matériel R35 et Somua, matériel qu'ils connaissent déjà, à tel point

55 : FFO, rapport du commandant Kopff, janvier 1945, doc. cit.

56 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

57 : 19^e DI, note du colonel de Conchard, 2 mai 1945, doc. cit.

58 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

59 : 19^e DI, note du colonel de Conchard, 2 mai 1945, doc. cit.

60 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

61 : EMGG, note n° 422-EMGG/4, 2 octobre 1944, doc. cit.

62 : SHD Terre, cote 12 P 110 : 19^e Régiment de Dragons, fiche d'inspection, 11 mai 1945.

63 : SHD Terre, cote 12 P 110 : Journal de marche du 19^e Dragons.

que deux d'entre eux ont été retenus d'office comme instructeurs à Saumur [...]. Le colonel Adol [commandant le 19^e Dragons] a un besoin immédiat et urgent [d'eux] pour instruire sa troupe totalement inexpérimentée des chars [...] ; faute de quoi le colonel Adol sera obligé ou de stocker les chars qu'il va recevoir, ou de les voir détruits par le personnel non expérimenté⁶⁴. »

En matière d'habillement, la 19^e DI a bénéficié à partir de février des livraisons d'effets canadiens négociées avec le SHAEF par le général de Larminat. Ces fournitures sont mentionnées comme ayant « considérablement amélioré[] » la situation, même si des lacunes persistent : déficit de 4 000 casques à l'échelle de l'ensemble des Forces françaises du Morbihan, déficit total pour les toiles de tente⁶⁵.

L'occupation de Lorient en mai 1945 entraîne des récupérations conséquentes d'équipements et d'armements, dont une partie est réservée par la 19^e DI pour ses besoins. La division prélève ainsi un canon 7.5 cm Pak 40, sept canons 5 cm Pak 38, trois canons anti-char de 47 mm modèle 1937, 23 canons Bofor de 40 mm (pour équiper le 119^e Groupe de FTA), 2 800 fusils Mauser, 40 fusils-mitrailleurs 24/29, 19 mitrailleuses allemandes, 37 mitrailleuses françaises Hotchkiss, du matériel téléphonique allemand, 25 cuisines roulantes, ainsi qu'une part non précisée des 281 véhicules récupérés au sein de la poche⁶⁶.

L'équipement et l'armement de la 19^e DI reçoivent des améliorations au cours de l'été 1945 : affectation le 21 juin de six mortiers de 120 mm pour chacun des régiments d'infanterie⁶⁷, arrivée plus tardive (après le 6 septembre) de tracteurs Latil pour ces mêmes mortiers, livraison de 350 camions Renault neufs⁶⁸... Une mise à niveau partielle du parc roulant, dont le détail n'est pas connu, est également prévue par l'EMA en septembre 1945, avec du matériel britannique⁶⁹. Plus tardivement, en octobre, le 119^e Groupe de FTA se voit affecter le matériel américain du 40^e Groupe colonial de FTA, une unité de la 2^e DIC dissoute⁷⁰.

Un rapport d'inspection du 6 septembre montre toutefois, dans le cas des régiments d'infanterie, un certain statu quo. L'armement individuel est globalement resté le même, à base d'armes françaises (10 %), américaines (2 %), britanniques (33 %) et surtout allemandes (55 %, ces dernières « en général assez fatigué[es] »). Si les mortiers de 81 mm et les fusils-mitrailleurs sont désormais tous mentionnés comme français (indication de probables livraisons de matériel neuf ou révisé), les mitrailleuses restent en partie allemandes et les canons des régiments sont issus de récupération (pièces anti-char françaises de 47 mm et canons 7.5 cm Pak 40). En matière de transmissions, les régiments ne disposent que de matériel téléphonique allemand de récupération en « état médiocre » et de matériel radio français « périmés et en mauvais état » : « c'est [...] moins que les moyens dont disposait un régiment en 1939 »⁷¹. Enfin, aucune évolution majeure n'est perceptible dans le domaine des véhicules et de l'habillement, qui repose encore sur les livraisons de l'hiver précédent :

« Chaque régiment dispose d'un parc auto hétéroclite qui lui confère théoriquement 60 % à peine de la capacité de transport figurant aux TEG. Mais pratiquement la proportion des camions, des camionnettes en état de marche varie de 50 à 60 % en raison de l'usure du matériel, du mauvais état ou du manque de pneumatiques [...].

Chaque homme possède une double collection de linge de corps usagé ou très usagé et en général deux paires de chaussures dont une en bon état. Par contre la situation est moins bonne en ce qui

64 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945, doc. cit.

65 : *Ibid.*

66 : SHD Terre, cote 10 P 449 : 19^e DI, rapport n° 4 360/4/45 sur les prises de guerre réalisées dans la poche de Lorient, 25 juin 1945. Le sort d'un char B1bis et de quatre canons automoteurs de 47 mm sur châssis chenillé Renault n'est pas précisé.

67 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

68 : Michalon, *op. cit.*, p. 349.

69 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

70 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, note n° 14 239-EMA/1 aux généraux commandants les 15^e, 17^e et 18^e Régions militaires, 3 octobre 1945.

71 : Inspection de l'infanterie, rapport d'inspection, 6 septembre 1945, doc. cit.

concerne les tenues de drap. Chaque homme n'en possède qu'une (battle-dress canadien ou pantalon – veste ou blouse américains) souvent très usagée⁷². »

E – Engagements de la division

A compter de la fin du mois d'octobre, l'état-major de la 19^e DI assure le commandement des Forces françaises du Morbihan, en plus de la supervision de la mise sur pied de la division. La division prend la forme d'un organe territorial qui, outre ses composantes organiques, prend en charge un nombre croissant de formations affectées sur ce front étiré sur près de 90 kilomètres : une dizaine de bataillons de marche ou de bataillons *Rangers*, des compagnies autonomes de volontaires, deux bataillons d'infanterie liés à l'Armée de l'Air, deux bataillons de fusiliers-marins...

Les unités de la 19^e DI y connaissent une guerre de siège, caractérisée par une activité de patrouilles, d'échanges d'artillerie et de coups de main de part et d'autre. De septembre 1944 au début du mois de février, les unités françaises subissent la perte de 109 tués, 170 blessés et 35 disparus⁷³. Cette activité perdure jusqu'à la fin du conflit, à l'image de deux coups de main allemands contre des postes français le 8 avril⁷⁴. Cette situation statique influe sur le moral des troupes, comme l'évoque un rapport du 7 avril 1945 :

« Le moral est bon dans l'ensemble malgré une certaine lassitude provenant d'une part du fait que l'habillement, l'armement et l'équipement annoncés depuis des mois ne sont pas encore parvenus, d'autre part du fait de la stagnation des opérations sur le front de l'Atlantique alors que tous désirent vivement prendre une part active aux combats décisifs actuels. A signaler cependant que les rappelés des classes 38, 39, 40 sont loin de présenter l'esprit combatif des cadres et de la troupe issus des FFI⁷⁵. »

Le 10 mai, les unités de la 19^e DI participent sans incident à l'occupation de la poche de Lorient, aux côtés de la 66^e DI américaine.

F – Devenir de la division

La division reste stationnée dans le Morbihan jusqu'à la mi-juin. Elle fait ensuite mouvement vers la région de Châteauroux du 14 au 22 juin.

Le rapport d'inspection du 6 septembre 1945 dresse le portrait de personnels majoritairement tournés vers un retour à la vie civile. Si les jeunes officiers expriment un « vif désir » de partir en occupation « pour être payés des efforts des mois écoulés », ceux en charge de famille souhaitent retrouver une « situation stable pour s'occuper de leurs familles et de leurs intérêts personnels passés à juste titre au second plan pendant la guerre ». De même, la troupe aspire à de meilleures conditions de vie (« coucher autrement que sur la paille et disposer de lavabos et de douches ») : « il ne faut pas se dissimuler que tant que cet état des choses subsistera, le jeune engagé pour la durée de la guerre de sera pas tenté de transformer son engagement en un contrat à long terme »⁷⁶.

En novembre 1945, la 19^e DI est déplacée en Allemagne, pour y être dissoute à la date du 1^{er} février 1946, ainsi que ses composantes⁷⁷.

72 : *Ibid.*

73 : 19^e DI, lettre n°1 075/1, 8 février 1945, doc. cit.

74 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

75 : 19^e DI, note n°3 086/1, 7 avril 1945, doc. cit.

76 : Inspection de l'infanterie, rapport d'inspection, 6 septembre 1945, doc. cit.

77 : Journal de marche de la 19^e DI, doc. cit.

Annexe 2.06 : Formation et parcours de la 23^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La 23^e DI fait partie des huit divisions figurant initialement au sein du plan de réarmement du 30 novembre. Cette division revêt toutefois un caractère optionnel : en effet, dans le cas où les Alliés livreraient le matériel nécessaire, il est prévu qu'une division blindée viendrait la remplacer¹.

A la fin du mois de novembre 1944, l'EMGG valide le principe de confier à la 12^e Région militaire la mise sur pied de cette 23^e DI². L'activation de ses premiers éléments fait l'objet d'une décision ministérielle dès le 9 décembre, dans le cadre d'un programme de renforcement de la 1^{re} Armée³. Le sujet est toujours d'actualité le 22 décembre⁴.

Cette perspective disparaît cependant dès le mois de janvier. Après intervention de l'EMGDN, sollicité par le général de Larminat⁵, deux décisions du ministère de la Guerre, les 22 janvier et 11 février⁶, reportent la responsabilité de la création d'une 23^e DI sur le commandement des FFO, à partir des effectifs ex-FFI des fronts de Royan et La Rochelle. Ce repositionnement ministériel amène deux évolutions majeures. D'une part, la 23^e DI est désormais qualifiée de division « hors plan », dont l'équipement reposera exclusivement sur les ressources françaises. D'autre part, la composition de la division est entièrement revue : l'organisation retenue correspond globalement à celle proposée et défendue depuis novembre par le colonel Henri Adeline, dans l'hypothèse de la formation d'une division à partir des effectifs sous sa responsabilité face aux poches allemandes du Sud-ouest⁷.

L'organisation concrète des unités désignées pour intégrer la 23^e DI s'engage à partir du mois de février. Toutefois, compte tenu de la priorité donnée aux opérations face aux poches allemandes du Sud-ouest, la 23^e DI n'est officiellement activée qu'à la date du 15 mai⁸.

B – Constitution du commandement

La 23^e DI est mise sur pied sous le commandement du général de brigade André d'Anselme, ex-adjoint du général Revers à la tête de l'ORA en 1944 puis, à compter d'octobre de la même année, adjoint du général de Larminat à la tête des FFO. Cette nomination intervient au grand dam du colonel Adeline, artisan de la mise sur pied d'une division à partir des effectifs FFI des fronts de Royan et La Rochelle⁹.

Le commandement de l'infanterie divisionnaire est confié au colonel Adeline et l'artillerie divisionnaire échoit au colonel Faulconnier, présent sur le front de Royan depuis décembre 1944¹⁰.

C – Modalités de réunion des effectifs

La 23^e DI est mise sur pied à partir des effectifs ex-FFI des Forces françaises de Royan (FFRY) et de l'Aunis

1 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 12^e Région militaire, compte-rendu de liaison à Paris les 21 et 22 décembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 479/EM/1 du général de Larminat au général de Gaulle, 6 janvier 1945 ; EMGDN, lettre n° 25/D/1P/TS du général Juin au ministre de la Guerre, 26 janvier 1945.

6 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1, 22 janvier 1945. SHD Terre, cote 12 P 15 : modificatif n° 1 713-EMGG/1 de la DM n° 712-EMGG/1, 11 février 1945.

7 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 12 janvier 1945.

8 : SHD Terre, cote 11 P 171 : DAAAtI, note de service n° 208/DAAAtI/EM/1.Org, 7 mai 1945.

9 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011 : p. 59-72.

10 : DAAAtI, note de service n° 208/DAAAtI/EM/1.Org, 7 mai 1945, doc. cit.

(FFAU). Quelques contingents des Forces françaises de la Pointe de Grave (FFGR) et du front de Saint-Nazaire s'y adjoignent.

La division dispose rapidement d'un effectif quasiment complet, avec 13 444 personnels à la date du 1^{er} août 1945 (le 50^e et le 158^e RI sont alors légèrement déficitaires en effectifs)¹¹.

Composition de la 23 ^e DI	
Unités	Origine principale des effectifs
Compagnie de Quartier général n° 84	Compagnie de Quartier général des FFRY
6 ^e RI	6 ^e RI FFI (<i>Régiment Bir Hacheim</i> , FFAU) et <i>Bataillon Foch</i> (FFAU puis FFRY)
50 ^e RI	50 ^e RI FFI (<i>Régiment Rac</i> , FFRY)
158 ^e RI	<i>Régiment Parisot</i> et <i>Bataillon Bigorre</i> (FFRY)
18 ^e Régiment de Chasseurs	<i>Régiment Z</i> (FFRY), 16 ^e GRDI (FFGR) et un contingent de la 4 ^e Région militaire
12 ^e RA	Groupes du 12 ^e RA existant en mai 1945 (issus du <i>Régiment Z</i> et des éléments artilleurs des différentes unités des FFRY et FFAU) et I/107 ^e RI FFI (FFRY)
123 ^e Groupe de FTA	II/107 ^e RI FFI (FFRY)
2 ^e Bataillon de génie (ex-93 ^e Bataillon de génie)	Deux compagnies du 78 ^e RI FFI (FFAU)
93 ^e Compagnie mixte de transmissions	Compagnie mixte de transmissions des FFRY
184 ^e Compagnie de transport (matériel)	4 ^e Compagnie du IV/91 ^e RI (FFAU)
284 ^e Compagnie de transport (personnel)	Éléments du 108 ^e RI (FFAU)
123 ^e Bataillon médical	Service de Santé des FFRY
123 ^e Centre de réparation	Éléments du 108 ^e RI (FFAU)
123 ^e Groupe d'exploitation	Groupe d'exploitation des FFRY

D – Modalités d'équipement

Le 22 janvier 1945, en entérinant le principe de création de la 23^e DI au sein des FFO, l'EMGG a donné les modalités d'équipement suivantes :

« La 23^e DI ne pourra pas être équipée au moyen des matériels alliés. Elle le sera avec des ressources françaises au fur et à mesure des sorties de fabrication ou des ressources dégagées par l'équipement des divisions du plan¹². »

Dans ce cadre, le programme d'équipement de la division s'appuie sur la relance des productions françaises. Si celles-ci ne permettent pas de doter rapidement les huit divisions envisagées en novembre 1944, elles sont amplement suffisantes pour équiper une seule division en un trimestre. De plus, la remise à l'ordre du jour de l'attaque de Royan conduit le ministère à presser l'équipement des unités de ce front, creuset de la 23^e DI. A la mi-février, la 23^e DI figure ainsi au troisième rang de priorité d'équipement (sur dix-sept), devant quatre des huit divisions prévues au plan du 30 novembre¹³.

Les composantes des régiments désignés pour la 23^e DI perçoivent effectivement des lots d'armes individuelles françaises neuves dès mars 1945. Quant aux quelque 1 560 armes collectives (mortiers, mitrailleuses...), neuves ou révisées, affectées aux FFO au titre de la 23^e DI, elles sont réparties entre toutes les unités du front du Sud-ouest. Parallèlement, avant le 15 avril 1945, les FFO bénéficient de l'attribution de quelque 66 canons de calibre supérieur ou égal à 75 mm et de plus de 400 chenillettes. L'équipement de la 23^e DI repose sur ce gisement.

Les trois régiments désignés pour former l'infanterie de la 23^e DI, 6^e, 50^e et 158^e RI, illustrent ces

11 : SHD Terre, cote 11 P 171 : Ordre de bataille de la 23^e DI, 1^{er} août 1945.

12 : DM n° 712-EMGG/1, 22 janvier 1945, doc. cit.

13 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812/EMGG/1, 14 février 1945.

évolutions¹⁴. Au début de l'année 1945, les composantes de ces futurs régiments réguliers (6^e et 50^e RI FFI, *Régiment Parisot*) disposent d'un armement individuel globalement correct, formé d'armes parachutées ou récupérées. L'ensemble reste hétéroclite : jusqu'à cinq modèles d'armes individuelles par unité, dont aucun ne dépasse la barre de 60 % des dotations. En matière d'armes collectives, la situation reste faible et disparate, au gré des récupérations opérées. Dans le cas des mortiers, en janvier 1945, si le Régiment Parisot en dispose d'une douzaine (de plusieurs types et calibres), le 6^e RI n'en a que cinq et le 50^e RI aucun.

A partir de février, les 6^e et 50^e RI sont normalisés avec des fusils français neufs (fusils modèle 36) : 1 650 fusils livrés le 4 février pour le 6^e RI FFI, 690 fusils le 14 mars pour le *Bataillon Foch* destiné à devenir le 3^e Bataillon du 6^e RI, 2 200 fusils le même jour pour le 50^e RI. Le 50^e RI reverse alors ses fusils anglais au 158^e RI, créé le 16 février à partir du *Régiment Parisot*. Le 158^e RI est en effet temporairement homogénéisé avec du matériel britannique. Parallèlement, la part des mitraillettes Sten, armes emblématiques du maquis mais moins précises que des fusils, est diminuée. Concernant les armes collectives (mitrailleuses, mortiers), la normalisation se fait sur du matériel français d'avant-guerre neuf ou révisé : fusils-mitrailleurs modèle 24/29, mitrailleuses de différents modèles (Hotchkiss, Reibel et MAC) et mortiers de 50 et 81 mm. Dans le cas des mortiers, l'évolution est flagrante : en avril, chacun des trois régiments dispose d'au moins 45 mortiers de 50 ou 81 mm, ce qui correspond à la dotation des régiments d'infanterie de la 1^{re} Armée.

Après le 8 mai, le 158^e RI et l'ensemble des autres unités de la division sont progressivement dotés d'un armement individuel et collectif exclusivement français, à l'exception de bazookas au sein des 50^e et 158^e RI et d'une part des mortiers de 50 mm (de type allemand). Des petits canons de prise, datant de l'automne 1944 ou récupérés au sein de la poche de Royan, restent par ailleurs employés par les régiments d'infanterie (à la date du 1^{er} août, ces unités totalisent deux canons allemand anti-char de 50 mm et seize canons anti-char français de 47 mm modèle 1937¹⁵). Concernant les équipements individuels, les unités restent dotées des effets français puis britanniques obtenus au titre des FFO au cours de l'hiver 1944-1945. Tenues françaises et britanniques se mêlent ainsi au sein de certaines unités, telles le 158^e RI. La présence d'effets allemands récupérés dans les stocks de La Rochelle n'est pas à exclure.

En matière d'artillerie de campagne, l'équipement de la 23^e DI se déroule en deux temps. Deux puis trois groupes du 12^e RA sont formés en février et mars 1945. Ils sont équipés à l'aide de pièces de récupération affectées aux FFO : douze pièces allemandes 7.5 cm Pak 40 pour chacun des 1^{er} et 2^e Groupes, huit pièces françaises de 75 mm modèle 1897 (dont six à roues de fer sans pneumatiques et seulement deux à roues dotées de pneumatiques) et trois pièces françaises de 105 mm court Schneider modèle 1934 pour le 3^e Groupe¹⁶. A la fin du mois d'avril, un 4^e Groupe est constitué à partir de la batterie hors rang du régiment, pour servir les divers lance-fusées *Nebelwerfer* employés par les FFO¹⁷. Le 12^e RA est ensuite intégralement rééquipé le 7 mai : il reverse l'ensemble de ses pièces (sauf les deux canons de 75 mm à pneumatiques) puis perçoit 34 canons français modèle 1897 sur pneus et douze obusiers de 155 mm court Schneider modèle 1917. Ces différents matériels proviennent d'unités qui ont quitté les FFO en restituant leurs pièces d'artillerie¹⁸. Le 12^e RA aligne ainsi une dotation de 36 pièces de 75 mm et de douze obusiers de 155 mm.

Les régiments d'infanterie conservent jusqu'en mai leurs propres batteries, formées depuis l'automne 1944 à l'aide de pièces de récupération de divers types¹⁹. Par la suite, en mai et juin, ces régiments reversent leurs

14 : Les évolutions de l'armement de ces trois unités ont été établies à partir des états de dotation et des bordereaux de livraisons conservés au SHD de Vincennes aux cotes suivantes : 10 P 394 (livraisons reçues par les FFO), 11 P 171 (23^e DI), 12 P 4 (6^e RI), 12 P 11 (50^e RI) et 12 P 26 (*Régiment Parisot* puis 158^e RI).

15 : SHD Terre, cote 11 P 171 : Collection d'états d'armement de la 23^e DI, mai à août 1945.

16 : SHD Terre, cote 12 P 140 : Journaux de marche des 1^{er}, 2^e et 3^e Groupes du 12^e RA.

17 : SHD Terre, cote 12 P 140 : 4^e Groupe du 12^e RA, rapport sur les lances-bombes-fusées, 3 août 1945.

18 : SHD Terre, cote 12 P 140 : DAAI, collection de notes sur l'organisation de l'artillerie, 5 mai 1945.

19 : En avril 1945, le 6^e RI dispose de quatre canons allemands de 88 mm, le 50^e RI de huit pièces françaises de 75 mm (sept canons anti-aériens Schneider modèle 1933 et un canon modèle 1897-33) et le 158^e RI aligne six pièces de 75 mm (quatre canons allemands 7.5 cm Pak 40 et deux pièces françaises modèle 1897, dont une sur affût allemand). Passé le 18 avril, le 50^e RI récupère encore des canons dans l'ex-poche de Royan : quatre pièces belges de 75 mm et

diverses pièces et sont rééquipées à l'aide de canons anti-char allemands 7.5 cm Pak 40, à raison de douze par régiment. Les quantités nécessaires (36 pièces) correspondent globalement aux 24 ex-canons du 12^e RA et aux autres livraisons signalées en avril et mai 1945 au sein des FFO. Au total, à la date du 1^{er} août, la 23^e DI dispose de 42 canons 7.5 cm Pak 40 : douze au sein de chacun des régiments d'infanterie et six supplémentaires signalés au 12^e RA. L'unité de défense anti-aérienne formée en mai au sein de la 23^e DI reçoit quant à elle 22 canons anti-aériens français de 25 mm, vraisemblablement issus de récupérations au sein des ex-poches allemandes²⁰.

Les archives conservées au sujet de la 23^e DI ne permettent pas d'établir avec précision l'évolution du parc de véhicules de la division. Chacun des régiments d'infanterie disposait au printemps 1945 d'un parc hétéroclite, constitué de véhicules réquisitionnés ou récupérés. Les unités ont vraisemblablement conservé une part de ces moyens. Des livraisons de camions et camionnettes issus de fabrications nouvelles (camions Renault, Citroën ou V8 Ford notamment) ne sont toutefois pas à exclure, à l'instar de la dotation affectée au sortir de l'hiver 1944-1945 à la 184^e Compagnie de transport, formée au sein des FFO et qui a été intégrée à la 23^e DI. Cette compagnie a perçu avant la mi-avril 18 camions Citroën et 49 camions Ford²¹. Il est probable que la 284^e Compagnie de transport, constituée en mai au sein de la 23^e DI, a bénéficié de livraisons similaires. Enfin, une mise à niveau partielle du parc roulant, dont le détail n'est pas connu, a lieu en août et septembre 1945, avec du matériel britannique²².

En matière d'engins spéciaux, les groupes du 12^e RA ont été dotés de chenillettes *Brenn Carrier* dans la perspective des opérations d'avril et mai 1945, à raison de dix-sept chenillettes pour chacun des 1^{er} et 2^e Groupes et de seize pour le 3^e Groupe²³. Ces chenillettes, destinées à la traction des pièces d'artillerie et au transport des munitions, ont probablement été conservées et complétées lors de l'affectation en mai d'obusiers de 155 mm. Les escadrons du 18^e Régiment de Chasseurs engagés face à Royan puis à Oléron ont de même été dotés de chenillettes *Brenn Carrier* pour le temps des opérations (74 en dotation à la date du 4 mai). Le 18^e Chasseurs en conserve par la suite : en novembre 1945, ce régiment dispose de trente chenillettes *Brenn Carrier* et de quinze chenillettes Lorraine, aux côtés de vingt voitures légères, douze camionnettes et dix camions²⁴. Quelques chenillettes sont également affectées aux régiments d'infanterie, à l'image du 158^e RI, doté en mai de sept *Brenn Carrier*, en complément de vingt-deux voitures, quatre camionnettes et quinze camions²⁵.

E – Engagements de la division

La 23^e DI, regroupée après le 15 mai, n'est pas engagée. Toutes ses composantes ont toutefois pris part aux opérations contre Royan et La Rochelle ou à celles du Médoc. A la fin du mois de mai, l'EMA a décidé d'un envoi rapide de la 23^e DI en Allemagne. Le général de Larminat y a cependant répondu par la négative, compte tenu du degré inachevé de l'équipement et de l'instruction de la division²⁶.

F – Devenir de la division

La division se regroupe du 6 au 12 juin autour de Thouars et Parthenay. Débutent alors trois mois

deux canons de 105 mm français modèle 1913.

20 : Collection d'états d'armement de la 23^e DI, doc. cit.

21 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Etat des véhicules de la 184^e Compagnie de transport, 12 avril 1945.

22 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

23 : SHD Terre, cote 10 P 395 : DAAAtI, Direction du Matériel, état récapitulatif des véhicules Brenn Carriers livrés, 23 avril 1945 ; DAAAtI, 4^e Bureau, tableau des Bren Carriers, 4 mai 1945.

24 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 463.

25 : *Ibid.*, p. 401.

26 : SHD Terre, cote 11 P 171 : EMA, télégramme n° 626-EMA/3 au DAAAtI, 24 mai 1945 ; DAAAtI, télégramme n° 2 023/EM/3 à l'EMA, 25 mai 1945.

d'exercices et d'instruction, interrompus par quelques festivités : participation au défilé du 18 juin à Paris, festivités locales du 14 juillet, visite du général de Gaulle le 23 juillet... La division absorbe des compléments d'effectifs et fournit des contingents pour lutter contre de violents incendies de forêt dans les Landes. Elle connaît désormais une vie de garnison dans l'attente d'un départ espéré vers l'Allemagne :

« La dissolution du secteur FFRY et la constitution de la 23^e DI ont été bien accueillies. Royan est pris, La Rochelle est libérée : les hommes n'ont plus qu'une hâte, aller en Allemagne, et ils voient dans leur entrée au sein d'une division de formation régulière le moyen de réaliser leur vœu²⁷. »

Les unités poursuivent leur organisation avec cet espoir. Fin juin, les effectifs sont au complet et la division a achevé l'homogénéisation de son armement. Les unités ont également achevé leur régularisation. A titre d'exemple, le 26 juin, la division comptait encore dans ses rangs 100 étrangers et 32 tirailleurs indigènes ; le 1^{er} août il n'y a plus que trois étrangers²⁸.

L'attente d'un départ pour l'Allemagne pourrait être positive mais il n'en est rien : passé le moment de la victoire, les récriminations sur les conditions de vie, la nourriture et l'insuffisance de l'habillement refont surface tandis que les conditions d'homologation des grades FFI génèrent un malaise palpable²⁹. La majorité des cadres et soldats se réfugie dans une certaine résignation, avec « un but : se faire démobiliser »³⁰. Rien ne semble d'ailleurs fait pour donner envie aux volontaires de l'automne 1944 de rester dans l'Armée d'après-guerre. Les synthèses sur le moral rappellent une succession de mesures gouvernementales démotivantes : diminution sensible des soldes (les hommes « s'étonnent qu'on inflige brutalement une telle diminution aux engagés volontaires qui ont fait acte d'abnégation au moment où la France n'avait pas d'autres soldats »³¹), diminutions des allocations familiales pour les pères de famille, diminution de la ration de tabac, habillement toujours limité, nourriture en quantité insuffisante (des cas d'amaigrissements et de « sous-alimentés » sont signalés³²)... De plus comme le départ vers l'Allemagne prend du retard, les hommes « commencent à perdre espoir » et « la façon de servir s'en ressent »³³.

Dès lors, faut-il s'en étonner, les effectifs de la division fondent après le 8 août, date du début de la démobilisation des engagés volontaires de l'automne 1944. La nouvelle tant attendue, le départ pour l'Allemagne, tombe certes à la fin du mois de septembre mais il est trop tard. Ce séjour allemand est au demeurant annoncé comme bref. La dissolution de la division a en effet été décidée le 6 septembre et officialisée le 27 septembre³⁴ :

« La 23^e DI se rendra en Allemagne avec les effectifs restant après les opérations de démobilisation. Elle sera dissoute sur place³⁵. »

Les régiments partent sans matériel lourd et réduits chacun à un bataillon composé des éléments non démobilisables : les cadres d'active, des engagés de longue durée et des appelés du contingent des classes 1943 et 1944. Rassemblée dans le Palatinat, la division est progressivement dissoute du 9 au 23 novembre, ainsi que ses régiments et composantes. Les reliquats des 6^e et 50^e RI servent d'appoint aux régiments de la 36^e Division d'infanterie, tandis que le 158^e RI forme un bataillon de renfort pour le 49^e RI en garnison à Berlin³⁶.

27 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juin 1945.

28 : SHD Terre, cote 11 P 171 : Ordre de bataille de la 23^e DI, 26 juin 1945 ; ordre de bataille de la 23^e DI, 1^{er} août 1945.

29 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juin 1945, doc. cit.

30 : SHD Terre, cote 12 P 4 : 6^e RI, rapport sur le moral, 15 juin 1945.

31 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 juillet 1945.

32 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 août 1945.

33 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, synthèse périodique sur le moral, 19 septembre 1945.

34 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 2 996-EMA/Cab, 27 septembre 1945.

35 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 23^e DI, ordre préparatoire n° 1, 8 octobre 1945.

36 : Michalon, *op. cit.*, p. 293, 337, 401, 463 et 509.

Annexe 2.07 : Formation et parcours de la 24^e Division aéroportée

A – Création de la division

La 24^e Division aéroportée ou 24^e DAP est une division créée le 16 juillet 1945 (décision ministérielle du 7 juillet 1945), après la fin des hostilités en Europe. La création de cette grande unité résulte des réflexions engagées au sein de l'EMGDN et des ministères de la Guerre et de l'Air quant au devenir des formations aéroportées françaises et des troupes terrestres dépendant de l'Armée de l'Air. Plusieurs questions se posent en effet. Quel rattachement privilégier pour ces troupes d'un nouveau genre : Armée de Terre (cas du 1^{er} RCP créé en Afrique du Nord) ou Armée de l'Air (situation initiale des 2^e et 3^e RCP issus des unités du *Special Air Service* de la France libre) ? De même quelle organisation retenir : une organisation divisionnaire, sur le modèle des divisions *Airborne* américaines et britanniques, ou celle de bataillons de commandos indépendants (cas des formations SAS mais aussi du 1^{er} Bataillon de Choc formé en Afrique du Nord) ?¹

La décision de création de la 24^e DAP illustre la doctrine retenue en 1945 et proposée pour l'après-guerre : un rattachement à l'Armée de Terre et une organisation divisionnaire, calquée sur celle des divisions *Airborne* américaine. La 24^e DAP est ainsi appelée à réunir en son sens l'ensemble des formations parachutistes, de choc ou d'infanterie de l'Air existant au sortir de la guerre : le 1^{er} RCP et six bataillons de choc de la 1^{re} Armée (ces derniers bataillons correspondant aux formations de commandos de la 1^{re} Armée, dont deux bataillons issus de formations FFI de l'automne 1944), les 2^e et 3^e RCP issus du SAS, ainsi que le 4^e Régiment d'Infanterie de l'Air (RIA). Cette dernière unité a été formée sous l'égide de l'Armée de l'Air, à partir de deux bataillons de la 5^e Région militaire ; elle a été engagée de décembre 1944 à mai 1945 comme unité d'infanterie au sein des FFO, devant Lorient².

B – Constitution du commandement

La 24^e DAP est placée sous le commandement du général de brigade Auguste Bonjour, précédemment commandant du 3^e RASR au sein de la 3^e DIA. Le poste de chef d'état major est confié au lieutenant-colonel Faure, précédemment commandant du 1^{er} RCP. L'état-major divisionnaire est d'abord basé à l'École militaire, à Paris, puis rejoint Bayonne à compter du 15 septembre 1945.

C – Modalités de réunion des effectifs

La 24^e DP est prévue pour avoisiner les 12 400 hommes, dont 7 800 personnels d'infanterie, répartis en deux régiments parachutistes, comptant chacun 2 400 hommes, et un régiment d'infanterie aéroportée de 3 000 hommes. Les régiments parachutistes sont formés avec le 1^{er} RCP et le 2^e RCP, ce dernier étant recomposé avec l'appoint des effectifs du 3^e RCP et du 4^e RIA dissous. Le régiment aéroporté est constitué avec les bataillons de choc, réunis en un 1^{er} Régiment d'infanterie de Choc aéroporté (1^{er} RICAP). L'instruction de ces unités est confiée à un Centre d'organisation et d'instruction des troupes aéroportées (COITAP), créé à Mont-de-Marsan le 1^{er} octobre 1945³. Les éléments de l'Armée de l'Air ont été versés à l'Armée de Terre le 1^{er} août 1945.

Pour réunir les autres composantes de la division, l'EMA recycle des formations créées dans le cadre du plan de réarmement. Le 11^e RA, le 61^e Groupe de FTA et le 2^e Bataillon du 103^e Régiment de génie, jusqu'alors prévus comme éléments de renforcement de la 1^{re} Armée ou comme éléments organiques du 3^e

1 : Narme Clément, *La 25^e DAP : l'expérience du modèle divisionnaire en France aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale (1945-1948)*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, 2013, 197 p.

2 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 826-827.

3 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en septembre 1945, octobre 1945.

Corps d'armée⁴, sont ainsi désignés pour former les composante d'artillerie et du génie de la 24^e DAP. Le 11^e RA et le 61^e Groupe de FTA sont intégrés à la 24^e DAP en tant que corps constitués, tandis que le 2^e Bataillon du 103^e Régiment de génie, dissous à la date du 15 juillet, forme un 79^e Bataillon du génie⁵. Quant à la composante de cavalerie blindée de la division, elle est formée par un escadron du 8^e Régiment de Chasseurs, en provenance de la 2^e DCEO dissoute le 15 juin⁶. La mise sur pied des unités semble avoir été limitée par les effectifs disponibles, en pleine période de démobilisation. Dans le cas du 11^e RA, initialement prévu pour former des groupes d'artillerie lourde, la baisse des effectifs lors de la démobilisation et les charges territoriales confiées à l'unité au sein de la 5^e Région militaire ralentissent son adaptation au cadre de la 24^e DAP⁷.

Composition de la 24 ^e DAP	
Unités	Origine des effectifs
94 ^e Compagnie de Quartier général	
1 ^{er} RCP	1 ^{er} RCP (1 ^{re} Armée)
2 ^e RCP	2 ^e et 3 ^e RCP SAS, 4 ^e RIA
1 ^{er} RICAP	Bataillons de Choc n° 1 à 6 (1 ^{re} Armée)
11 ^e RA	Formé en 3 ^e Région militaire en mars 1945
1 ^{er} Escadron du 8 ^e Régiment de Chasseurs	Formé en 17 ^e Région militaire en mars 1945
61 ^e Groupe de FTA	
79 ^e Bataillon du génie	Issu du II/103 ^e Régiment du génie formé en 4 ^e Région militaire en avril 1945
94 ^e Compagnie mixte de transmissions	
124 ^e Compagnie de transport aéroportée	
124 ^e Compagnie médical	Unité non créée avant la dissolution de la division
24 ^e Groupe d'exploitation	
24 ^e Compagnie de réparations	Unité non créée avant la dissolution de la division

D – Modalités d'équipement

L'équipement de la 24^e DAP a reposé sur les seules ressources françaises, hormis les équipements alliés déjà en dotation au sein des formations préexistantes (équipement britannique des 2^e et 3^e RCP, équipement américain du 1^{er} RCP...). En mai 1945, une contribution des Alliés a été demandée pour l'équipement des troupes aéroportées en matériel d'instruction, mais aucune suite n'a été obtenue à court terme⁸.

E – Engagements de la division

Formée après la cessation des hostilités, la 24^e DAP ne connaît pas d'engagement opérationnel. Ses différentes composantes ont toutes combattu en 1944 et 1945.

F – Devenir de la division

La 24^e DAP est dissoute le 15 octobre 1945, sur la base d'une décision gouvernementale prise dès le 6 septembre 1945. Les 1^{er} et 2^e RCP et le 1^{er} RICAP sont transférés à la 25^e DI, qui est transformée en 25^e DAP en février 1946. Les autres composantes sont dissoutes⁹.

4 : SHD Terre, cote 12 P 6 : EMA, note de service n° 3 722-EMA/1, 23 mars 1945.

5 : Michalon, *op. cit.*, p. 537.

6 : SHD Terre, cote 12 P 111 : EMA, note n° 8 713-EMA/1, 17 juin 1945.

7 : Michalon, *op. cit.*, p. 507.

8 : Narme, *op. cit.*, p. 89.

9 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 2 996-EMA/Cab, 27 septembre 1945.

SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en octobre 1945, novembre 1945.

Annexe 2.08 : Formation et parcours de la 25^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La 25^e Division d'infanterie est inscrite dans le plan du 30 novembre 1944, en tant que division à organiser à partir des ressources en effectifs des FFO¹. Parmi les composantes des FFO, les éléments du front de Saint-Nazaire, aux ordres du colonel puis général Raymond Chomel, sont rapidement identifiés pour former cette division². Le principe d'activation de la 25^e DI et sa composition sont actés par deux décisions ministérielles des 22 janvier et 8 février 1945³. La 25^e DI est officiellement constituée à la date du 1^{er} avril 1945.

B – Constitution du commandement

La constitution de la 25^e DI est placée sous la responsabilité du général Raymond Chomel. Ce dernier, ex-officier d'état-major du général de Gaulle en mai 1940, a été la cheville ouvrière de l'ORA dans l'Indre en 1943-1944, puis l'organisateur de la *Brigade Charles Martel*. Il a été nommé le 22 octobre à la tête des forces françaises du siège de Saint-Nazaire (Forces françaises de Loire inférieure ou FFLI)⁴. La *Brigade Charles Martel* a rejoint le front de Saint-Nazaire au début du mois de novembre.

C – Modalités de réunion des effectifs

Pour mettre sur pied la 25^e DI, le général Chomel dispose des unités placées sous le commandement des FFLI. A la mi-janvier, l'ensemble représente quelque 13 400 hommes, un total insuffisant pour atteindre une cible placée à 16 500 hommes⁵. Qui plus est, si les opérations de signature d'engagements individuels sont globalement achevées à la fin du mois de janvier, laissant présager peu de nouveaux départs, l'essentiel de ces effectifs est formé de volontaires combattant comme fantassins, sans spécialité particulière, y compris parmi les quelques unités se référant à la cavalerie ou à l'arme blindée. De plus, les unités des FFLI sont peu structurées : au début du mois de janvier, à l'exception de deux demi-brigades regroupant chacune deux bataillons, ces unités ne se composent que de bataillons autonomes. Au nombre de 27, ces bataillons présentent un effectif moyen de 505 hommes, bien loin de la norme de 867 hommes prévue pour les bataillons des régiments d'infanterie régulier, norme donnée comme objectif au sein des FFO⁶.

Deux bataillons d'infanterie déjà régularisés, les II et III/67^e RI, rejoignent les FFLI en janvier 1945 mais ne sont pas intégrés au projet de 25^e DI : le général Chomel ne peut pas compter sur ces effectifs. Il doit de plus retrancher de ses prévisions les 880 hommes du 8^e Cuirassiers FFI destinés à former un 8^e Régiment de Cuirassiers régularisé mais non-divisionné. A la date du 5 mars, les FFLI reçoivent l'appoint de la 4^e DBCP (1^{er} et 5^e BCP), organisée en décembre au sein de la 12^e Région militaire et engagée en janvier et février 1945 en Alsace. La 4^e DBCP fait partie intégrante de la 25^e DI et cet apport représente quelque 1 200 hommes. Néanmoins, à la fin du mois de mars, le général Chomel ne dispose encore que d'une ressource de 13 700 hommes⁷.

1 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre n° 1 671/FFO/EM/1 du général de Larminat, 16 décembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1, 22 janvier 1945, et n° 1 466-EMGG/1, 8 février 1945.

4 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Télégramme non numéroté du commandant Conze, 22 octobre 1944.

5 : SHD Terre, cote 10 P 452 : État des effectifs des FFLI, 11 janvier 1945.

6 : SHD Terre, cote 7 P 59 : FFO, lettre n° 1 277-FFO/EM/1 du général de Larminat aux commandants de secteurs et au commandant de la Brigade Bertrand, 30 novembre 1944.

7 : SHD Terre, cote 10 P 452 : État des effectifs des FFLI, 20 mars 1945. Cet état recense 18 111 hommes, dont il faut retrancher, au sujet de la 25^e DI, les effectifs des II et III/67^e RI, ceux du 8^e Cuirassiers et quelque 2 022 hommes relevant de la Marine ou des FFMB (front de la Vilaine).

Composition de la 25 ^e DI		
Unités divisionnaires	Origine principale des effectifs	Date de création
Compagnie de Quartier général n° 85	Compagnie de Quartier général des FFLI	1 ^{er} mars
21 ^e RI	27 ^e RI FFI, II/93 ^e RI FFI, IV et VII/125 ^e RI FFI et éléments du 63 ^e RI FFI	20 mars
32 ^e RI	32 ^e RI FFI, VIII/135 ^e RI FFI et éléments des 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e Bataillons de Loire-inférieure (65 ^e RI FFI)	1 ^{er} mars
4 ^e DBCP	1 ^{er} et 5 ^e BCP, 17 ^e BCP FFI,	1 ^{er} janvier
1 ^{er} Hussards	1 ^{er} et 2 ^e Groupes d'escadrons (de Praingy et Rochecouste)	1 ^{er} avril
20 ^e RA	Batteries d'artillerie des FFLI	1 ^{er} mars
125 ^e GFTA	I/93 ^e RI FFI	1 ^{er} mars
91 ^e Bataillon de génie	VI/125 ^e RI FFI	1 ^{er} mars
80 ^e Compagnie de transmissions	Compagnie mixte de transmissions des FFLI	1 ^{er} mars
185 ^e Compagnie de transport (matériel)	9 ^e Escadron du Train (Nantes)	3 mars
285 ^e Compagnie de transport (personnel)	9 ^e Escadron du Train (Nantes)	1 ^{er} mars
557 ^e Groupe de transport	63 ^e RI FFI	20 mars
25 ^e Bataillon médical	4 ^e Bataillon d'étapes	1 ^{er} mars
125 ^e Compagnie de réparation	9 ^e Escadron du Train (Nantes)	1 ^{er} mars
125 ^e Groupe d'exploitation	9 ^e Escadron du Train (Nantes)	1 ^{er} mars

Au début de l'année 1945, la 4^e Région militaire (Angers), *hinterland* du front de Saint-Nazaire, ne semble d'aucun secours pour renflouer les effectifs des FFLI. Les fonds conservés montrent une 4^e Région pauvre en effectifs à la fin de l'année 1944 : les effectifs FFI initiaux ont été siphonnés par le front de Saint-Nazaire ou captés pour les bataillons de sécurité mis à la disposition des Alliés. Au début du mois de décembre, la 4^e Région est ainsi dans l'impossibilité de fournir un renfort de 486 artilleurs au général Chomel⁸. A la même période, elle ne semble pas en mesure de répondre à une demande de 170 personnels de l'arme blindée adressée par l'EMGG⁹. Néanmoins, de février à mai 1945, la 4^e Région reconstruit des disponibilités en effectifs, par l'appel sous les drapeaux de la classe 1943 (11 000 jeunes gens) et la convocation de 6 000 réservistes des classes 1939 à 1924¹⁰. Le détail des contingents affectés à la 25^e DI au printemps et durant l'été 1945 ne figure pas au sein des archives de la division mais il est probable que les effectifs précités, de la classe 1943 et de la réserve, ont été mis à contribution.

Le général Chomel enclenche le processus de constitution des unités régulières de la 25^e DI par une instruction du 16 février 1945, instaurant les fusions d'unités à opérer¹¹. La réorganisation des unités est menée sans attendre, tout en assurant les charges du front de Saint-Nazaire : le 29 mars, le général Chomel

8 : SHD Terre, cote 9 P 27 : FFLI, lettre n° 159 du colonel Chomel au général Hary, commandant la 4^e Région militaire, 6 décembre 1944. Lettre accompagnée d'un commentaire manuscrit de l'état-major de la 4^e Région.

9 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, lettre n° 2 181-EMGG/I au général commandant la 4^e Région militaire, relative à la création du 13^e Dragons, 11 décembre 1944. Lettre accompagnée d'un commentaire manuscrit de l'état-major de la 4^e Région.

10 : SHD Terre, cote 9 P 25 : Historique de la 4^e Région militaire, août 1944 – décembre 1945, rédigé en 1946.

11 : SHD Terre, cote 10 P 452 : FFLI, 1^{er} Bureau, Instruction n° 1 du général Chomel, 16 février 1945.

annonce son achèvement au général de Larminat¹².

La constitution des services intervient pour l'essentiel au sein des casernes la ville de Nantes. Concernant les unités d'infanterie, outre les 1^{er} et 5^e BCP arrivés en renfort, le général Chomel s'appuie sur les cadres régimentaires de l'ex-*Brigade Charles Martel*, auxquels sont amalgamés les autres bataillons des FFLI. Les regroupements et restructurations se déroulent au cours du mois de mars sur la ligne de front et à ses abords, par retraits et déplacements successifs des unités. La mise sur pied du régiment d'artillerie divisionnaire, le 20^e RA, se fait à partir des dix batteries constituées sur le front de Saint-Nazaire en novembre et décembre 1944. De même, le régiment de reconnaissance divisionnaire, le 1^{er} Régiment de Hussards, est constitué avec les groupes des FFLI s'étant référés à la cavalerie, hormis ceux affectés au 8^e Régiment de Cuirassiers non-endivisionné. L'ensemble de ces mouvements donne lieu à un brassage assez conséquent d'hommes et de matériels, avec la dissolution, la dispersion ou le changement de dénomination de multiples unités (bataillons des 27^e, 63^e, 65^e, 93^e, 125^e et 135^e RI FFI).

D – Modalités d'équipement

A la mi-février 1945, la 25^e DI ne figure qu'au dixième rang de priorité nationale pour un équipement à base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français)¹³.

Dans les faits, la 25^e DI ne perçoit aucun équipement américain. Avant l'été 1945, elle ne reçoit de même aucune dotation conséquente de matériel britannique, hormis dans le domaine de l'habillement. Ce dernier repose sur des livraisons d'effets français récupérés puis sur des effets britanniques. En matière d'habillement français, quelque 120 000 effets ont été attribués aux FFLI avant le 31 décembre 1944 : l'ensemble, disparate et généralement usagé, correspond à l'habillement de 11 000 hommes¹⁴. En novembre, les FFLI ont par exemple perçu l'habillement français rendu disponible au sein des bataillons de sécurité de la 4^e Région militaire, équipés sur une base britannique, dans le cadre du programme de la *liberated manpower* du SHAEF¹⁵. Par la suite, en février 1945, les principales unités de la 25^e DI perçoivent des effets britanniques alloués par le *War Office* et le SHAEF pour les FFO : les FFLI et FFMB bénéficient à ce titre d'un habillement pour une base de 16 000 hommes¹⁶. La perception de ces tenues est attestée au sein de plusieurs unités de la 25^e DI¹⁷.

Jusqu'en juin 1945, l'armement de la division repose sur des récupérations. Les armes individuelles amenées au cours de l'automne par les unités sont essentiellement des armes parachutées et de l'armement français ou étranger récupéré à la libération. De l'ordre de 5 600 armes individuelles sont ainsi recensées sur le front de Saint-Nazaire à la date du 22 octobre (pour un effectif comptant alors 12 900 hommes)¹⁸. Au début de l'année 1945, du matériel allemand est réceptionné en quantités conséquentes. Au sein des FFO, les secteurs des FFLI et des FFMB ont en effet été les bénéficiaires de plusieurs livraisons d'armement de prise organisées par le 12^e GAUS : au moins 3 450 armes individuelles accompagnées d'armes collectives et de quelques canons au cours du mois d'octobre¹⁹, 3 380 fusils et des mortiers à la mi-

12 : SHD Terre, cote 10 P 452 : FFLI, lettre n° 76-1/S du général Chomel au général de Larminat, 29 mars 1945.

13 : SHD Terre, cote 11 P 164 : Décision n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

14 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, rapport d'activité du Service de l'Habillement, 11 janvier 1945.

15 : SHD Terre, cote 9 P 2 : 4^e Région militaire, note de service n° 703/4/35, 27 octobre 1944.

16 : SHD Terre, cote 10 P 390 : SHAEF, message n° AG 400-1, 13 décembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 391 : Télégramme n° 3060/FFO-EM/4-FFI-E des FFO au 6^e GAUS, 22 janvier 1945.

17 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 303.

18 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Rapport sur la situation générale dans le secteur de Saint-Nazaire, 22 octobre 1944.

19 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI en opération dans les zones de Nantes et Lorient, mi-novembre 1944.

décembre²⁰, 7 000 fusils le 29 décembre²¹...

A la fin du mois de juin 1945, l'armement étranger ou de récupération représente quelque 9 029 fusils, 1 836 pistolets-mitrailleurs, 789 fusils-mitrailleurs, 190 mitrailleuses et 95 mortiers²². A cette période, un rééquipement complet de la 25^e DI en matériel français neuf est décidé : fusils modèle 36, fusils-mitrailleurs modèle 24/29, mitrailleuses Reibel, pistolets-mitrailleurs MAS 38, mortiers français de 81 et 120 mm (de l'ordre de 2 500 fusils modèle 36 et 1 150 pistolets-mitrailleurs MAS 38 ont déjà été réceptionnés depuis le mois d'avril). Le 18 juin, la division reçoit 18 mortiers de 120 mm pour ses régiments d'infanterie. Un ensemble de 165 mortiers de 81 mm lui a été affecté en avril et mai mais n'a toutefois pas encore été perçu à la date du 22 juin²³.

En matière de blindés, la 25^e DI ne se voit pas affecter de chenillettes britanniques avant l'été 1945. Ses escadrons, qu'il s'agisse du 1^{er} Hussards ou du 8^e Cuirassiers accolé à la division, se contentent d'engins de récupération glanés depuis l'automne 1944 : quelques automitrailleuses AMD Panhard 178 abandonnées par la *Wehrmacht*, quelques semi-chenillés allemands, un canon automoteur *Marder* et dix-sept chars allemands (Panzer IV principalement, ainsi que deux *Panther* et un *Tiger*)²⁴. Les chars seront versés à la 3^e DB au cours de l'été 1945.

Concernant l'artillerie, hormis huit pièces américaines de 76,2 mm reçues en novembre 1944, la dotation de la 25^e DI repose également sur du matériel de prise. A la date du 19 avril 1945, le 20^e RA dispose des huit pièces américaines précitées, de vingt canons allemands anti-char de 75 mm (réunis pour une moitié au cours de l'automne par récupération directe, issus des dépôts de matériel de prise pour l'autre moitié) et de douze pièces lourdes allemandes livrées par le 12^e GAUS en décembre 1944 (huit pièces de 105 mm et quatre de 150 mm)²⁵. Un rééquipement avec 36 canons français de 75 mm modèle 1897 intervient entre le 8 mai et le 22 juin²⁶.

Le tableau n'est pas différent pour le matériel roulant, à l'image du parc du 63^e RI FFI dissous en mars 1945 (vingt voitures de cinq marques différentes, vingt-trois camionnettes de six marques différentes, onze camions de huit marques différentes)²⁷ ou du parc du 20^e RA en mai (vingt-quatre voitures de onze marques différentes, six camionnettes de quatre marques, sept camions de cinq marques, cinq motos de deux marques, quatre voitures tous-terrains Laffly, une moto-chenille allemande et deux tracteurs de marques différentes)²⁸... Une mise à niveau du parc roulant, dont le détail n'est pas connu, est intervenue durant l'été 1945 avec du matériel britannique²⁹.

E – Engagements de la division

Tout au long de son organisation puis jusqu'à la fin des hostilités, la 25^e DI assure la garde de la poche de Saint-Nazaire, en lien avec la 66^e DIUS. Elle procède après le 8 mai à l'occupation de la poche (25 000

20 : SHD Terre, cote 7 P 252 : FFO, rapport n° 2 575-FFO/EM/4 au sujet du matériel d'armement perçu au CRMA du Mans, 7 janvier 1945.

21 : SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, rapport du Commandant Kopff sur la liaison des 29 et 30 décembre 1944 avec la 94^e DIUS et les FFMB, janvier 1945.

22 : SHD Terre, cote 10 P 389 : DM n° 18 302-EMA/4/M relative au réarmement de la 25^e DI, 22 juin 1945.

23 : *Ibid.*

24 : Braeuer Luc, *Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2007, 48 p.

25 : SHD Terre, cote 10 P 452 : Situation de l'artillerie des FFLI, 19 avril 1945.

SHD, cote 12 P 141 : Journal de marche du 20^e RA.

26 : EMA, note relative au réarmement de la 25^e DI, 22 juin 1945, doc. cit.

27 : SHD Terre, cote 12 P 13 : États d'affectation des véhicules du 63^e RI, 20 mars 1945.

28 : SHD Terre, cote 10 P 452 : 25^e DI, état du parc de véhicules du 20^e RA, mai 1945.

29 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

prisonniers)³⁰.

Le 20^e RA fournit par ailleurs cinq batteries engagées dans le cadre des opérations offensives dans le Médoc, à Royan et devant La Rochelle : un 4^e Groupe, regroupant les 2^e, 8^e et 10^e Batteries, et deux batteries autonomes (11^e et 12^e Batteries). Le 4^e Groupe est engagé dans le Sud-ouest du 1^{er} avril au 11 mai ; il reçoit pour le temps de son engagement douze pièces de 75 mm modèle 1897 et douze chenillettes³¹. Les 11^e et 12^e Batteries, parties de Nantes le 13 avril avec leurs matériels (pièces de 105 et 150 mm), sont engagées sur le front de la Seudre puis regagnent Nantes dès le 26 avril³².

F – Devenir de la division

La 25^e DI est regroupée en juin dans la région nantaise (poste de commandement à La Baule). A la fin du mois d'octobre, elle fait mouvement vers le Sud-ouest, prenant garnison à Bayonne, Bordeaux, Bergerac et Tarbes (le déplacement de la division a nécessité dix-sept convois ferroviaires). Dans ses nouveaux quartiers, la division engage sa transformation en une 25^e Division aéroportée, par intégration des unités parachutistes et aéroportées de l'ex-24^e Division aéroportée³³, tandis qu'une part de ses composantes est dissoute (21^e RI en octobre, 32^e RI en novembre) ou quitte son giron (5^e BCP dirigé vers l'Algérie en octobre, 1^{er} BCP dont les effectifs sont renfloués en janvier 1946 par la dissolution des unités régimentaires de la 4^e DBCP et du 17^e BCP)³⁴.

30 : SHD Terre, cote 10 P 452 : Journal de marche des FFLI puis de la 25^e DI.

31 : SHD, cote 12 P 141 : Journal de marche du 4^e Groupe du 20^e RA.

32 : Journal de marche du 20^e RA, doc. cit.

33 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en octobre 1945, novembre 1945.

34 : Michalon, *op. cit.*, p. 303, 313, 427, 429, 431 et 433.

Annexe 2.09 : Formation et parcours de la 27^e Division alpine

A – Création de la division

La création de la 27^e Division alpine est annoncée le 17 novembre 1944¹. Son principe était acquis depuis la visite du général de Gaulle dans les Alpes les 4 et 5 novembre. La 27^e DA est créée à partir de la *Division alpine FFI* mise sur pied au sein de la 14^e Région militaire, ex-Région FFI R1. La 27^e DA est inscrite dans le plan de réarmement du 30 novembre 1944, en tant que grande unité destinée à disposer d'un équipement adapté aux opérations en montagne.

B – Constitution du commandement

La *Division alpine FFI* a été mise sur pied par le lieutenant-colonel puis colonel Vallette d'Osia, ex-officier de la DMOS et ex-organisateur de l'Armée secrète en Haute-Savoie en 1943. Le 20 janvier 1945, le général Marie Eugène Molle, jusqu'alors chargé de la Section FFI de l'état-major de la 1^{re} Armée, est nommé au commandement du Secteur des Alpes et de la 27^e DA, Vallette d'Osia devenant son adjoint. Le général Molle arrive avec sa propre équipe d'état-major. A compter du 26 février 1945, le général Doyen prend la tête du Secteur des Alpes, Molle conservant le commandement de la 27^e DA et des unités rattachées.

C – Modalités de réunion des effectifs

La constitution de la 27^e DA se fait par évolution de la *Division alpine FFI*, dont les effectifs ont été réunis au sein de la 14^e Région militaire (avec l'appoint de quelques unités des Hautes-Alpes, relevant de la 15^e Région militaire). Les effectifs nécessaires sont ainsi disponibles dès la décision de création de la division. En mars 1945, la 27^e DA aligne 21 466 hommes, dont 1 112 officiers².

La *Division alpine FFI* opère sa mutation en division régulière à la mi-décembre 1944. Les demi-brigades de la *Division alpine* prennent leurs nouvelles appellations le 16 décembre (excepté le 5^e Dragons créé dès le 1^{er} décembre) : la 1^{re} Demi-brigade forme la 5^e Demi-brigade de chasseurs alpins, les 2^e et 4^e Demi-brigades constituent le 159^e RIA, la 3^e Demi-brigade devient la 7^e Demi-brigade de chasseurs alpins, tandis que la 5^e Demi-brigade forme le 99^e RIA non-endivisionné (mais attaché à la 27^e Division) et un bataillon d'instruction. Cinq groupes d'artillerie sont en place fin 1944, trois au sein du 93^e RAM divisionnaire et deux groupes supplémentaires accolés à la division. Les services divisionnaires sont de même constitués à partir des services déjà créés au sein de la *Division alpine FFI*, dont un bataillon du génie, une compagnie de transmissions, deux compagnies de transport motorisées et une compagnie muletière³.

D – Modalités d'équipement

Le besoin d'un rapide équipement de la *Division alpine FFI* est validé par l'EMGG dès l'automne 1944. En matière de tenues hivernales et d'équipements spécifiques pour la montagne, l'essentiel est assuré dès le mois de novembre 1944 par l'état-major du lieutenant-colonel Vallette d'Osia, par réemploi de stocks allemands assez bien garnis (notamment en matière de skis) ou par la mise en jeu de relations personnelles (la présence, au sein de l'état-major de la division, d'un héritier de la famille Bonaparte permet d'obtenir en Suisse des lots de chaussures de montage au début de l'année 1945)⁴.

1 : DM n°1 373-EMGG/1, 17 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 15 mars 1945.

3 : Le Goyet Pierre (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, premier volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1972, p. 819-845.

4 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958, Tome II, 2e Guerre mondiale – Résistance – Libération*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, p. 230-232 et p. 259-260.

Composition de la 27 ^e DA	
Unités	Date de création
77 ^e Compagnie de Quartier général	
5 ^e DBCA (13 ^e , 24 ^e et 27 ^e BCA)	16 décembre 1944
7 ^e DBCA (6 ^e , 11 ^e et 15 ^e BCA)	16 décembre 1944
159 ^e RIA	16 décembre 1944
93 ^e RAM	16 décembre 1944
5 ^e Régiment de Dragons	1 ^{er} décembre 1944
127 ^e Groupe de FTA	8 janvier 1945
85 ^e Bataillon du génie	1 ^{er} janvier 1945
27 ^e Bataillon médical	
85 ^e Compagnie mixte de transmissions	
177 ^e Compagnie de transport du matériel	18 décembre 1944
277 ^e Compagnie de transport de personnel	1 ^{er} janvier 1945
377 ^e Compagnie muletière	22 décembre 1944
27 ^e Compagnie de réparation divisionnaire	
27 ^e Groupe d'exploitation	

A la date du 21 décembre, la 27^e DA figure en ordre d'urgence n° 2 pour un équipement à l'aide de matériel français ou de prise⁵. A la fin de l'année 1944, l'armement de la 27^e DA repose effectivement sur du matériel de récupération : armes alliées parachutées, armes de prises et armes françaises camouflées avant novembre 1942. La division dispose alors d'au moins 9 710 fusils, 926 fusils-mitrailleurs, 457 mitrailleuses et 53 mortiers, ainsi que d'une vingtaine de canons de petits calibres⁶.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réarmement, l'équipement de la 27^e DA est prévu sur une base entièrement française, dans l'attente d'un rééquipement ultérieur, après mars 1945, sur une base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français, ce dernier étant limité à une part de l'armement léger et des véhicules)⁷. Au sein des nouvelles grandes unités, la division est désignée pour percevoir du matériel d'instruction britannique en seconde priorité⁸.

Au fil des mois et des vicissitudes du plan de réarmement, l'équipement de la 27^e DA a continué à reposer sur des équipements français ou de prise. Son parc automobile est constitué à partir des ressources de la 14^e Région militaire, qu'il s'agisse de véhicules de réquisition ou de véhicules neufs issus des usines lyonnaises (soldes de commandes allemandes et relances de production). L'arrivée de véhicules neufs n'est que progressive : du 20 septembre au 5 novembre, la *Division alpine FFI* n'aurait ainsi reçu que onze camions lourds neufs. Quelques engins de prise, issus d'anciennes récupérations allemandes, sont également employés, tels quatre chenillettes Renault et quatre tracteurs d'artillerie Somua mentionnés à la date du 5 novembre⁹. A la date du 31 janvier, la division dispose néanmoins d'un parc assez conséquent, composé de 228 motos, 807 voitures, 275 camionnettes, 255 camions de 2 à 5 tonnes, 130 camions de plus de 5 tonnes, 17 camions spéciaux, 45 voitures sanitaires, 11 autocars, 33 tracteurs, soit 1 811 véhicules¹⁰.

5 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

6 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'armement.

7 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

8 : DM n° 62-EMGG/3-1 et n° 84-EMGG/3-1 du 17 janvier 1945.

9 : SHD Terre, cote 11 P 174 : Division Alpine, note n° 448/4 sur la situation matérielle, 5 novembre 1944.

10 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, lettre n° 230 I/Org du colonel Descour au général commandant le

En matière d'artillerie, la 27^e DA ne dispose initialement que du matériel de prise déjà rassemblé pour la *Division alpine FFI* : trois puis quatre pièces allemandes de 150 mm, douze pièces allemandes de 105 mm, ainsi qu'une douzaine de canons italiens de 75 mm employés pour l'instruction. Les ressources régionales en munitions sont limitées et dépendantes de déblocages demandés à l'EMGG : à la date du 5 novembre, la division ne dispose par exemple que d'un millier d'obus pour ses pièces de 150 mm et de seulement 900 obus pour ses pièces de 105 mm¹¹. L'affectation de mortiers neufs de 120 mm est annoncée dès novembre pour une échéance en février 1945. Dans les faits la 27^e DA ne perçoit ces matériels qu'à la fin du mois d'avril (18 mortiers destinés aux unités d'infanterie et accompagnés de 14 tracteurs d'artillerie Latil)¹².

La question du matériel d'artillerie est partiellement résolue avec l'appui de la 1^{re} Armée : soucieux de ne pas immobiliser ses moyens dans les Alpes, l'état-major de la 1^{re} Armée fait affecter aux alpins 53 canons français de montagne de 75 mm (12 canons retirés dès octobre à la 4^e DMM et 41 canons, en plus ou moins bon état, dont trois hors d'usage, expédiés directement d'Afrique vers Marseille en janvier et février 1945). Certaines de ces pièces seront hissées par des câbles de fortune en haute altitude. Paradoxalement, ces armes, de conception ancienne, ne satisfont guère les intéressés :

« L'avis de l'état-major de la *Division alpine* est que le 75 de montagne français ou américain est une artillerie périmée dans la guerre moderne. L'accompagnement d'infanterie peut se faire avec des mortiers de 81 mm. Quant à l'artillerie, grâce aux moyens actuels de transmission qui n'obligent plus à avoir les pièces à la botte de l'observateur, elle peut avantageusement être constituée par une artillerie normale de division [trois groupes d'obusiers de 105 mm et un groupe de 155 mm tractés] se déplaçant et s'installant dans les vallées¹³. »

En février 1945, l'artillerie de la 27^e DA est réorganisée en trois groupes du 93^e RAM équipés de pièces de 75 (canons précités de montagne, ainsi que deux pièces de 75 mm modèle 1897), tandis que le matériel allemand de 105 et 150 mm est reversé au 61^e RA en formation au sein de la 14^e Région¹⁴. Du matériel italien est conservé pour l'instruction.

En matière de transmissions, l'équipement de la 27^e DA a reposé sur des récupérations et des fabrications régionales¹⁵. L'expérimentation au sein de la 27^e DA de postes radio français améliorés est mentionnée en janvier 1945 (un poste « ER44 » issu du modèle ER40)¹⁶. La perception de matériel britannique n'est pas à exclure, à l'instar des autres grandes unités en formation au printemps 1945.

La 27^e DA n'a perçu aucun engin blindé avant l'été 1945. En matière de véhicules spéciaux, elle a disposé au cours de l'hiver de camions Latil dotés de fraiseuses à neige, issus de commandes allemandes. Ces engins ont connu des pannes chroniques, attribuées à des actes de sabotage antérieurs à la libération¹⁷.

E – Engagements de la division

Les unités de la 27^e DA se constituent alors qu'elles sont engagées sur le front alpin depuis l'automne 1944, dans une posture initialement défensive. La division mène une série d'actions offensives de mars à mai 1945 dans les différentes vallées frontalières. Elle pénètre en Italie du Nord en mai, avant de repasser la frontière franco-italienne en juin 1945.

Parallèlement, le 159^e RIA a effectué en janvier 1945 un séjour en Alsace, dans le cadre de la défense de

Secteur des Alpes, 5 février 1945.

11 : Division Alpine, note sur la situation matérielle, 5 novembre 1944, doc. cit.

12 : SHD Terre, cote 11 P 174 : 27^e DA, notes n° 953/3 du 26 avril 1945 et 981/3 du 28 avril 1945.

13 : SHD Terre, cote 11 P 174 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport de mission des capitaines Cayatte et Bareault auprès de la 27^e DA, 10 février 1945.

14 : SHD Terre, cote 12 P 155 : 27^e DA, note n° 735/Org sur le 93^e RAM, 2 mars 1945.

15 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 232.

16 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 3e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section des Transmissions, 10 janvier 1945.

17 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 234.

Strasbourg (le 5^e Régiment de Dragons, également concerné, n'a dans les faits pas quitté les Alpes, faute de matériel adapté). Le régiment a rejoint la 27^e DA le 9 mars¹⁸.

F – Devenir de la division

La 27^e DA prend durant la fin de l'été 1945 une structuration de division d'infanterie de type normal¹⁹. La 27^e DA part en occupation en Autriche en septembre 1945. Elle est dissoute au printemps 1946²⁰.

18 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 403 et 483.

19 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en juillet 1945, 1^{er} août 1945.

20 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA du 1^{er} février 1946 au 30 avril 1946, mai 1946.

Annexe 2.10 : Formation et parcours de la 29^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La 29^e DI est créée à la date du 16 juin 1945, au sein du Détachement d'Armée des Alpes (décision ministérielle n° 8 616-EMA/1 du 16 juin 1945). Elle y remplace une éphémère Brigade des Alpes, dont la création avait été décidée par l'EMA le 27 avril mais dont la composition n'avait pas été précisée (décision ministérielle n° 5 963-EMA/1)¹.

La 29^e DI vient chapeauter un ensemble d'unités déjà existantes mais non-endivisionnées, affectées depuis une plus ou moins longue date au Détachement d'Armée des Alpes : deux régiments d'infanterie issus de formations FFI des 14^e et 15^e Régions militaires (99^e et 3^e RIA), le 69^e RA formé au Maroc au sein de la 4^e DMM puis laissé sur le front des Alpes en novembre 1944, un régiment nord-africain des troupes de souveraineté, déplacé de la Corse vers le continent puis mis à disposition du Détachement d'Armée des Alpes le 10 avril (29^e RTA)². Deux unités formées au sein de la 4^e Région militaire (Angers) s'y ajoutent : le 31^e Régiment de Dragons et le 1^{er} Bataillon du 103^e Régiment du génie arrivé à Bourg-Saint-Maurice le 12 juin, en provenance d'Angers. L'ensemble des services sont à créer, sous la responsabilité de la 15^e Région militaire.

La création de la 29^e DI ne relève pas d'une planification de longue date mais davantage de la réunion de circonstance d'éléments divers, ni prévus, ni équipés pour une grande unité (hormis le 69^e RA).

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 29^e DI est confié au général Pierre Marchand. Cet officier, rallié à la France libre dès l'été 1940, a été désigné par décret du 27 avril pour commander la Brigade des Alpes, dont la création avait été décidée à la même date. Il rejoint les Alpes à la date du 21 mai : il y prend le commandement du Secteur Centre du Détachement d'Armée des Alpes, du Briançonnais à l'Ubaye (secteur chapeautant notamment les 3^e, 99^e et 141^e RIA).

Le 15 juin, le général Marchand, nommé pour le commandement d'une Brigade des Alpes, reçoit le commandement de la 29^e DI à titre intérimaire, avant de l'exercer définitivement, sachant que l'existence de la Brigade des Alpes est supprimée à la mi-juillet (décision ministérielle n° 9 448-EMA/1 du 9 juillet 1945)³. Ce louvoiement des attributions effectives du général Marchand va dans le sens d'une création de la 29^e DI davantage par le jeu des circonstances que par planification.

C – Modalités de réunion des effectifs

La 29^e DI naît de la réunion d'éléments non-endivisionnés préexistants, hormis les services à créer intégralement au sein de la 15^e Région. Cette situation appelle deux observations.

D'une part, des unités telles que les 3^e et 99^e RIA ont été formées sur une base de régiments non-endivisionnés de 2 474 hommes et non pas sur celle de régiments endivisionnés de 3 100 hommes. En l'occurrence, ni le 3^e, ni le 99^e RIA ne disposent d'unités régimentaires telles qu'une compagnie anti-char ou une compagnie de canons : leur alignement sur le modèle des unités endivisionnées implique une augmentation minimale d'effectif de l'ordre de 25 %. Il en va de même pour le 29^e RTA, organisé en tant qu'unité de souveraineté. Encore faut-il tenir compte d'effectifs réels en-deçà des tableaux d'effectifs : le 99^e RIA ne compte que 2 381 personnels au 1^{er} août 1945, peu avant le début de la démobilisation des ex-FFI

1 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 253-254.

2 : *Ibid.*, p. 230.

3 : *Ibid.*, p. 253-255.

engagés volontaires, tandis que le 3^e RIA était déjà en sous-effectif chronique en avril 1945⁴.

D'autre part, la 15^e Région connaît au printemps 1945 un déficit global d'effectifs face à des demandes ministérielles multiples portant sur la création d'unités de combat, d'unités destinées au renforcement de la Base Sud de la 1^{re} Armée et de diverses unités de services. Dès la fin du mois de janvier 1945, le potentiel constitué par les unités FFI régionales a d'ores et déjà été employé⁵. A la mi-avril 1945, face à une pénurie matérielle pour l'habillement des recrues et face à l'accumulation de nouvelles demandes ministérielles, dont certaines contradictoires, l'état-major régional a informé le ministère de la Guerre de son incapacité à répondre aux charges demandées, malgré l'appel sous les drapeaux de la classe 43 et le rappel de réservistes⁶. C'est donc dans un contexte régional défavorable que les services de la 29^e DI sont appelés à être constitués.

Dans ce cadre, à la mi-juillet 1945, aucun des services de la 29^e DI n'a encore été mis sur pied⁷. Pour étayer les effectifs des régiments d'infanterie de la division un bataillon de pionniers constitué à Marseille (le III/204^e Régiment de Pionniers) puis le 141^e RIA, qui n'avait été formé qu'à deux bataillons par la 15^e Région faute d'effectifs suffisants, sont dissous le 1^{er} et le 29 juillet et leurs effectifs relictuels intégrés à la 29^e DI⁸. La 29^e DI est cependant vraisemblablement restée déficitaire en effectifs.

Composition de la 29 ^e DI	
Unités	Origine des effectifs
3 ^e RIA	Unités FFI des Basses et Hautes Alpes et des Alpes maritimes ; unité créée le 1 ^{er} mars 1945
99 ^e RIA	5 ^e Demi-brigade de la Division alpine FFI (unités FFI de l'Ain et de la Loire) ; unité créée le 16 décembre 1944
29 ^e RTA	Unité nord-africaine de souveraineté
69 ^e RA	Unité nord-africaine provenant de la 4 ^e DMM
31 ^e Régiment de Dragons	Recrues de la 4 ^e Région militaire, unité formée le 1 ^{er} avril 1945
35 ^e Groupe de FTA	
80 ^e Bataillon du génie	Formé le 1 ^{er} août 1945 à partir du I/103 ^e Régiment du génie, dissous le 15 juillet 1945 ⁹
99 ^e Compagnie mixte de transmissions	
561 ^e Groupe de transport	
29 ^e Bataillon médical	
29 ^e Groupe d'exploitation	

D – Modalités d'équipement

La 29^e DI, créée tardivement, est une unité « hors plan ». Son équipement a reposé sur les seules ressources amenées par les unités réunies sous son commandement. Le 69^e RA est une unité équipée à l'américaine dès 1943, en Afrique du Nord. En revanche, l'ensemble des autres unités n'a disposé que de moyens français et d'armes parachutées ou de prise.

Les bataillons des 3^e et 99^e RIA ont été désignés à la fin du mois de janvier 1945 pour bénéficier d'un équipement britannique, au titre des bataillons de sécurité du programme de *liberated manpower* du SHAEF¹⁰. Le matériel et les équipements qui leur étaient destinés sont cependant restés bloqués sous

4 : *Ibid.*, p. 287 et 363.

5 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, 1^{er} Bureau, fiche pour la réunion des chefs d'état-major, 9 février 1945.

6 : SHD Terre, cote 6 P 16 : 15^e Région militaire, lettre n° 384 Org/I du général Malaguti, 18 avril 1945.

7 : Michalon, *op. cit.*, p. 258-259.

8 : *Ibid.*, p. 389 et 549.

9 : *Ibid.*, p. 537.

10 : SHD Terre, cote 10 P 221 : SHAEF Mission France, télégramme N° MF 13 298 à COMZONE, 30 janvier 1945.

contrôle américain, suite aux tensions franco-américaines d'avril 1945. Au début du mois de mai, ces deux régiments restent limités à leur seul matériel hérité de la période maquisarde¹¹.

Quant à l'unité blindée de la division, le 31^e Dragons, son matériel roulant se limite à la mi-mai à quatre voitures et une camionnette¹². L'unité ne reçoit dix chenillettes britanniques qu'au mois de juin 1945. Cette absence d'équipement a directement agi sur le moral de la troupe : « les engagés pour la durée de la guerre ont été déçus [...] pour avoir été relégués dans des garnisons de l'arrière alors qu'ils étaient venus sous les drapeaux avec le réel désir de se battre »¹³.

E – Engagements de la division

La 29^e DI, constituée après la cessation des hostilités, ne connaît pas d'engagement en opérations, de même qu'elle ne prend corps qu'au moment du retrait des troupes françaises d'Italie du Nord. Ses trois régiments d'infanterie et son régiment d'artillerie ont toutefois tous pris part aux combats des Alpes, certains dès l'automne 1944 (composantes du 99^e RIA et du 3^e RIA, groupes du 69^e RA). Sa composante blindée, le 31^e Dragons n'a pas quitté ses quartiers de Laval en 4^e Région militaire et n'a ainsi pas rejoint le reste de la division.

F – Devenir de la division

La 29^e DI est dissoute le 31 octobre 1945, sur la base d'une décision gouvernementale prise dès le 6 septembre 1945, moins de deux mois après la création de la division¹⁴. La plupart de ses composantes métropolitaines sont dissoutes dans les mêmes temps : le 3^e RIA et le 31^e Dragons dès le 15 octobre, le 99^e RIA le 31 octobre.

11 : SHD Terre, cote 7 P 56 / 249 : EMGDN, bordereau d'envoi n° 1 400-DN/3/P/S, ordre de bataille des régiments légers d'infanterie (ex-bataillons de sécurité), 2 mai 1945.

12 : Michalon, *op. cit.*, p. 497.

13 : SHD Terre, cote 12 P 110 : 4^e Région militaire, fiche de renseignement sur le 31^e Régiment de Dragons, 1^{er} juillet 1945.

14 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 2 996-EMA/Cab, 27 septembre 1945.

Annexe 2.11 : Formation et parcours de la 36^e Division d'infanterie

A – Création de la division

La 36^e Division d'infanterie est inscrite dans le plan du 30 novembre, en tant que division à organiser à partir des ressources en effectifs des 17^e et 18^e Régions militaires (Toulouse et Bordeaux)¹. L'activation effective de la 36^e DI est décidée le 17 janvier 1945. Sa composition est fixée le 22 janvier et sa création actée le 1^{er} février². La mise sur pied de la division est mise en œuvre en région toulousaine et dans les départements des Basses et Hautes Pyrénées³. La division est inspectée du 5 au 10 avril par le général Kingman, commandant l'*Inspection Group* de la Mission France du SHAEF, puis des officiers américains. Elle est mise en route vers les Alpes à partir du 28 mai 1945.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 36^e DI est confié le 20 janvier 1945 au général Alfred Cazaud. Cette désignation est opérée par le général Collet, commandant la 17^e Région militaire. Elle est confirmée par décret le 24 février. Alfred Cazaud est un officier rallié dès l'été 1940 à la France libre, à l'instar du général Collet. Replié sur la Grande-Bretagne à l'issue de la campagne de Norvège, au cours de laquelle il a servi comme chef d'état-major de la 13^e Demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE), il rallie la France Libre et reçoit le commandement de la 13^e DBLE. Il participe aux opérations d'Érythrée et de Syrie en 1941. Promu colonel puis général de brigade, il commande successivement la 2^e Division légère de la France libre en Syrie puis la 2^e Brigade française libre en Libye. Entre-temps, en décembre 1941, Alfred Cazaud a été condamné par contumace à la peine de mort par le Tribunal militaire d'Oran. D'août 1942 à janvier 1945, il commande le territoire du Liban et la Division côtière libanaise.

A partir de la seconde quinzaine d'avril, à la suite du décès du général Collet, le général Cazaud assure l'intérim du commandement de la 17^e Région, tout en conservant celui de la 36^e DI⁴.

L'état-major de la 36^e DI est constitué par prélèvement sur les disponibilités de la 17^e Région militaire. L'activation de la division se révèle toutefois relativement difficile, pour des raisons essentiellement organisationnelles, dont le général Cazaud rend compte au ministère de la Guerre dès la mi-février :

« La principale difficulté de mise sur pied réside dans l'absence d'organes territoriaux spécialisés pour la préparation et la création d'unités nouvelles.

La documentation relative aux Centres d'organisation qui tiennent lieu d'organes mobilisateurs (DM n° 2 579-EMGG/1 du 22 décembre 1944) ne précise pas suffisamment leur rôle dans la création d'unités nouvelles et l'inexpérience des cadres qui y sont affectés conduit parfois à des mesures d'improvisation.

Par ailleurs, la 17^e Région n'a pas reçu de toutes les Sous-directions d'armes [du ministère ; ...] toutes les précisions nécessaires sur l'affectation des cadres et des classes.

Enfin les tableaux d'effectifs détaillés ne sont pas en totalité entre les mains des autorités chargées de les appliquer.

Il a été porté remède à l'insuffisance de documentation par plusieurs réunions des diverses autorités régionales chargées de mettre sur pied les unités de la 36^e DI [...]⁵. »

1 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

2 : DM n° 61-EMGG/3-O du 17 janvier 1945, n° 73-EMGG/3-O du 22 janvier 1945 et n° 1 799-EMGG/1 du 1er février 1945.

3 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Journal de marche de la 36^e DI.

4 : Journal de marche de la 36^e DI, doc. cit.

5 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport du général Cazaud sur la mise sur pied de la 36^e DI, 17 février 1945.

Pour constituer la 86^e Compagnie de quartier général, le général Cazaud a également tablé sur un apport de cadres de la 1^{re} Armée, demandés nominativement le 1^{er} mars. Ceux-ci n'étaient pas encore arrivés à la date du 21 mars ainsi qu'un contingent de 30 officiers et 120 sous-officiers attendus de la 1^{re} Armée⁶.

Parmi les chefs de corps, le lieutenant-colonel Marc O'Neill, commandant le 2^e Régiment de Hussards, présente un parcours particulier : cet ancien cadre de l'Organisation civile et militaire a été DMR pour la Région P2 de mars 1944 à septembre 1944 et a pris une part active aux combats de Libération de Paris⁷.

C – Modalités de réunion des effectifs

La mise sur pied de la 36^e DI repose sur les effectifs disponibles au sein des 17^e et 18^e Régions. Ces deux régions ont abrité au sortir de l'été 1944 des effectifs FFI conséquents. Ceux-ci ont toutefois été largement ponctionnés dans le cadre des groupements partis vers la 1^{re} Armée ou pour les besoins des fronts de l'Atlantique et de la garde de la frontière pyrénéenne. De ce fait, lors de l'activation de la 36^e DI, les effectifs directement disponibles ne couvrent pas l'ensemble des besoins et imposent de tabler sur le rappel de réservistes et sur l'incorporation des conscrits de la classe 1943 :

« Les unités existantes [en 17^e Région] sont rares sauf en ce qui concerne l'infanterie (14^e RI formé par groupement de plusieurs détachements FFI), la cavalerie (2^e Hussards, grossi du 3^e Hussards et d'une partie du 9^e Dragons). Pour l'artillerie, le génie et les transmissions, cette source d'effectif est infime (une centaine d'hommes pour chaque subdivision d'arme), elle est inexistante pour les autres unités d'armes ou de services.

Le rappel des réservistes spécialistes exige des délais assez longs [...]. A l'heure actuelle [à la mi-février] une très faible quantité de réservistes spécialistes a été rappelée.

Les ressources de la classe 43 sont progressives comme son incorporation et la première tranche appelée en février n'entrera dans la composition des unités qu'après son passage dans les Centres d'organisation et d'instruction, c'est-à-dire au plutôt fin mars [...]»⁸.

A la mi-février, seul le 57^e RI, formé en région bordelaise, est regroupé et affiche des effectifs jugés à peu près complets. Le 14^e RI, formé en région toulousaine (avec des éléments de Haute-Garonne et du Gers), est regroupé à Aire-sur-Adour mais présente un déficit de 900 hommes sur 3 100. Quant au 18^e RI, des Basses Pyrénées, il est encore en phase de regroupement à Dax, au fur et à mesure de sa relève sur la frontière pyrénéenne. L'unité de cavalerie, le 2^e Régiment de Hussards, a été regroupée en Bigorre, en faisant appel à des éléments venant aussi bien de la 17^e Région, du Languedoc et de Bourgogne que de l'Orléanais ; il affiche cependant un déficit de 180 hommes sur 900. Concernant l'artillerie, seul l'encadrement est en place. De même, les autres services n'en sont alors qu'à un stade qualifié d'embryonnaire.

Le cas du bataillon de génie de la division (le 92^e Bataillon) révèle un imbroglio bureaucratique. En décembre et janvier, trois décisions ministérielles ont successivement fait état, d'une part, d'un bataillon à créer au Centre d'organisation du génie de Grenoble ou dans un centre similaire à créer en 17^e Région et, d'autre part, d'effectifs à prélever soit en 17^e Région, soit en 18^e Région. Une nouvelle décision ministérielle du 15 février désigne des effectifs à fournir par la 17^e Région mais à diriger sur le Centre d'organisation du génie de Libourne en 18^e Région⁹... A la mi-mars, cette solution, qui sera dans les faits celle finalement retenue, reste encore en attente de confirmation définitive¹⁰.

Le 21 mars, un nouveau rapport du général Cazaud fait état de difficultés persistantes, entre insuffisance du nombre de cadres qualifiés et incompréhension des services des régions militaires :

« [Les] Régions militaires, qui ont la charge de la mise sur pied des unités, ont une tendance

6 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la 36^e DI, 21 mars 1945.

7 : www.ordredelaliberation.fr/fr_compagnon/736.html

8 : Rapport sur la mise sur pied de la 36^e DI, 17 février 1945, doc. cit.

9 : *Ibid.*

10 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

compréhensi[ble] de favoriser la mise sur pied des éléments fixes de leurs territoires au détriment des unités de formations appelées à partir un jour ou l'autre. Il en résulte que la moindre démarche dans un état-major de région est longue, pénible à expliquer et reçoit, la plupart du temps, non pas un refus, mais se heurte à une impossibilité provenant des raisons les plus diverses : absence d'habillement, ordres du ministre, absence de spécialistes, priorités différentes, etc..., etc... La plupart des questions entrent dans des cercles vicieux et ne peuvent plus être résolues sur place. Il doit être fait constamment appel à l'autorité du ministre pour trancher bien des affaires qui pourraient l'être amplement à l'échelon régional.

L'exemple le plus caractéristique est la mise sur pied de [l'artillerie divisionnaire]. [Celle-ci] a un déficit de 1 000 hommes : pour le combler il faut rappeler des spécialistes ; pour appeler les spécialistes, il faut l'habillement ; il n'y a pas d'habillement ; il faut en demander au ministre. Le Train a un déficit de 700 hommes : pour le combler, il faut faire appel à la classe 43 ; ce personnel existe dans les centres d'organisation du Train ; pour y toucher, il faut l'ordre du ministre car ce personnel doit être mis à la disposition du 3^e Corps d'armée. De tels exemples pourraient être multipliés pour chaque branche et chaque arme. Les jours passent et les unités ne se forment, ne se créent pas et ne s'instruisent plus.

Sans méconnaître les difficultés réelles de l'Administration centrale, il est bon que le chef de l'État-major de l'Armée sache que, s'il désire réellement voir la 36^e Division sortir des limbes où elle se trouve à l'heure actuelle, il faut ordonner, avec compte-rendu d'exécution, aux Régions militaires, responsables de la mise sur pied, de fournir les ressources en hommes et en matériel (habillement) aux unités de la division, étant entendu toutefois qu'il faut s'assurer que les Régions responsables disposent réellement des ressources nécessaires pour ces opérations, ou tout du moins de changer certaines priorités (l'habillement, par exemple)¹¹. »

Le 21 mars, les effectifs de la division restent nettement déficitaires : 4 750 sous-officiers et hommes de troupe manquent à l'appel. Si le problème semble en voie de résolution pour les régiments d'infanterie, par emploi de conscrits de la classe 1943 des 17^e et 18^e Régions¹², le général Cazaud déplore l'absence de solutions pour près de 3 000 spécialistes. Concernant l'artillerie, particulièrement déficitaire, outre le fait que parmi les effectifs réalisés deux personnels sur trois sont en tenue civile faute d'habillement militaire suffisant, Cazaud signale son incapacité à « débusquer les sous-officiers d'active d'artillerie camouflés dans les différents bureaux et qui, syndiqués, menacent de faire intervenir la CGT »¹³... Quant au bataillon médical divisionnaire, dont la constitution incombe à la 17^e Région, il ne dispose le 21 mars d'aucun officier et de seulement 124 personnels sur 406 :

« Cette carence totale démontre la nullité du directeur [régional] du Service de Santé et de son adjoint, dont le remplacement est demandé par le général commandant la 36^e Division. Elle démontre également que la 17^e Région, chargée de la mise sur pied de ce bataillon médical, n'a vraisemblablement pas pris au sérieux l'ordre du ministre lui prescrivant cette mise sur pied¹⁴. »

Au plan qualitatif, le général Cazaud dresse également un tableau mitigé, à l'image de l'infanterie. Si la troupe est « magnifique, jeune, ardente, disciplinée, avide de s'instruire et de se battre », les cadres ne sont globalement « pas à la hauteur de leurs troupes » et les régiments restent de valeurs très inégales :

« Alors que le 18^e RI comprend une proportion assez élevée d'officiers d'active, ce qui se traduit [par] une forte discipline et un bon démarrage à l'instruction, le 57^e RI ne comprend que deux

11 : *Ibid.*

12 : Dans le cas du 18^e RI, le déficit de 700 hommes constaté à la mi-mars sera résolu pour la mi-avril par l'affectation de quelque 600 conscrits de la classe 43 et de 150 réservistes rappelés, le léger excédent étant dirigé sur le 57^e RI (SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, comptes-rendus des réunions des chefs de corps et des services, 13 mars, 20 mars et 5 avril 1945).

13 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

14 : *Ibid.*

officiers d'active sur 104 officiers. Le reste comprend des sous-officiers du Génie, de l'Intendance, de l'Artillerie, de Santé, de la Gendarmerie, de l'Aviation, de la Marine, qui se sont promus aux grades les plus divers. Animés d'une très bonne volonté dans l'ensemble, ils ne peuvent suppléer néanmoins à une déficience à peu près totale en ce qui concerne la marche à suivre pour l'instruction et, a fortiori, la mise sur pied de leurs unités [...]. Le 57^e RI comprend 50 % de son effectif d'officiers en provenance des autres armes. Lorsqu'il sera apuré, il lui restera 23 officiers. Il est certain que pour éviter des pertes de temps, il est important, sinon capital, de recevoir d'urgence des officiers et sous-officiers qualifiés de la 1^{re} Armée [...]»¹⁵.

Le rapport du 21 mars, au ton clairement alarmiste, fait son effet au ministère de la Guerre : un nouveau compte-rendu daté du 28 mars indique que l'EMA a lancé les ordres nécessaires pour un alignement des effectifs de la 36^e DI à la mi-avril¹⁶, qu'il s'agisse de l'arrivée tant attendue de cadres de la 1^{re} Armée pour l'état-major divisionnaire, de l'affectation de secrétaires formés à l'École Pigier pour ce même état-major, du déblocage de 3 800 tenues (notamment pour habiller les personnels d'artillerie), de l'affectation prioritaire de conscrits et de réservistes des 17^e et 18^e Régions pour les services déficitaires ou encore de l'envoi de 150 personnels de Santé de la 1^{re} Région militaire... L'apport de cadres issus de la 1^{re} Armée est notable : à la date du 8 avril, ceux-ci représentent 15 % des officiers et 4 % des sous-officiers¹⁷.

En avril, la 17^e Région, décrite dans les précédents rapports du général Cazaud, mobilise la quasi-totalité de ses disponibilités du moment au profit de la 36^e DI : l'ensemble de l'effectif disponible de la classe 43 (près de 1 500 conscrits début avril) et plus de 1 100 réservistes en cours de rappel¹⁸. La 16^e Région (Montpellier) est également mise à contribution : alors qu'elle avait initialement été identifiée pour fournir le personnel d'un seul groupe d'artillerie à la 36^e DI, elle en fournit finalement le double. Par la suite, en juin, il est également envisagé que la 16^e Région verse un de ses bataillons de sécurité à la 36^e DI, un projet resté sans suite, les besoins en personnels de la 36^e DI ayant été résolus¹⁹.

Ces efforts portent leurs fruits. A la date du 3 avril, la 36^e DI affichait encore un déficit de 2 539 personnels sur les 15 996 inscrits dans les tableaux d'effectifs théoriques²⁰. A la date du 5 mai, il n'est plus question que d'un déficit estimé à 365 personnels, dont la résorption est prévue grâce aux classes 40, 41 et 42 qui viennent d'être appelées sous les drapeaux²¹. La 36^e DI atteint ainsi peu ou prou son effectif théorique au moment de son engagement dans les Alpes. Au plan qualitatif, les rapports d'avril 1945 indiquent que seule une part limitée de l'effectif a connu une expérience des combats au cours de la période résistante : 30 % des officiers et sous-officiers et seulement 20 % de la troupe, ce qui souligne l'importance numérique des rappels à l'activité et des ralliements postérieurs à la libération²². Le nombre ne fait d'ailleurs pas la qualité, à l'image, du personnel des transmissions de la 36^e DI :

« La Compagnie des transmissions de la 36^e Division existe presque en totalité au point de vue effectifs, mais ce n'est pas une compagnie de transmissions, c'est une compagnie d'infanterie ordinaire sans instruction, sans chaussures, sans cadres²³. »

15 : *Ibid.*

16 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la mise sur pied de la 36^e DI, 28 mars 1945.

17 : SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945.

18 : SHD Terre, cote 11 P 179 : 36^e DI, lettre n° 489/1 du général Cazaud au général Collet, 3 avril 1945.

19 : Le bataillon en question était le Bataillon Suppo, formé dans le Rhône et affecté au 173^e RI de la 16^e Région. Regroupé à Carcassonne et prêt à partir vers la 36^e DI, ce bataillon connaît, à l'annonce de l'annulation de son intégration dans la division, des « incidents très graves » qui lui vaudront d'être dissous (SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, lettre n° 0854-EMA/1 au général Cazaud, 13 juin 1945 ; Message du général Zeller, commandant la 16^e Région militaire, à l'EMA, 2 juillet 1945).

20 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 28 mars 1945, doc. cit.

21 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 mai 1945.

22 : Mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

23 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

Composition de la 36 ^e DI	
Unités	Origine principale des effectifs
Compagnie de Quartier général n° 86	17 ^e Région
14 ^e RI	17 ^e Région
18 ^e RI	18 ^e Région
57 ^e RI	18 ^e Région
2 ^e Régiment de Hussards	17 ^e Région
24 ^e RA	16 ^e et 17 ^e Régions
136 ^e Groupe de FTA	17 ^e Région
92 ^e Bataillon de génie	18 ^e Région
82 ^e Compagnie mixte de transmissions	17 ^e Région
636 ^e Groupe de transport	17 ^e Région
36 ^e Bataillon médical	17 ^e Région
36 ^e Centre de réparation	17 ^e Région
36 ^e Groupe d'exploitation	17 ^e Région

L'équipement individuel reste un facteur limitant jusqu'à la mi-avril. Si, au sortir du mois de mars, chaque homme dispose peu ou prou d'une tenue française de 1939 ou d'un battle-dress, il n'y a ni linge de change, ni capote de pluie et un manque critique de chaussures :

« La situation des corps, particulièrement de l'infanterie, est critique. Beaucoup d'unités n'exécutaient plus d'exercices importants, faute de chaussures en bon état. Aucun remplacement ne pouvant être obtenu à l'heure actuelle, le général commandant la division a donc décidé de ne distribuer aux réservistes rappelés qu'une seule paire de chaussures au lieu de deux que comporte la collection et d'utiliser le volant ainsi constitué pour remonter les corps les plus mal au point²⁴. »

A la mi-juin après « quatre mois d'efforts ininterrompus », la 36^e DI a réalisé ses effectifs théoriques mais, avec l'arrivée de l'été « ceux-ci vont hélas chaque jour en s'amenuisant »²⁵. La démobilisation des engagés volontaires de l'automne 1944 et des réservistes chargés de famille creuse en effet de nouveaux déficits, malgré l'apport de nouveaux conscrits ou de cadres de retour de captivité. De même, les malades hospitalisés laissés en région toulousaine, lors du mouvement de la division vers les Alpes, ont été « perdus » par mutations automatiques ou par « concours de complaisance ». Les déficits concernent aussi bien la troupe que les cadres, entre départs d'officiers d'active vers l'Afrique du Nord ou l'Extrême-Orient et démobilisation de cadres ex-FFI. En juillet, la situation apparaît particulièrement critique : déficit de 21 officiers du Train sur 41, de 52 officiers d'artillerie sur 122, manque de cinq officiers sur sept au sein de la compagnie divisionnaire de réparation, de quatre officiers sur sept au sein de la compagnie de transmissions²⁶... Près de 2 380 postes ne sont plus pourvus au début du mois d'août²⁷.

D – Modalités d'équipement

La 36^e DI fait partie des trois divisions désignées à la mi-janvier 1945 pour être équipées en matériel américain au titre de la première tranche du plan de réarmement et pour percevoir en première priorité du matériel d'instruction britannique²⁸. Ce degré de priorité est maintenu au cours des mois suivants : à la mi-février, la division est inscrite en troisième rang de priorité nationale pour un équipement à base mixte (75 % en matériel américain, 15 % en matériel britannique et 10 % en matériel français, ce dernier étant

24 : Mémoire n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

25 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur l'état de formation et de préparation de la 36^e DI, 10 juillet 1945.

26 : *Ibid.*

27 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Note du général Cazaud sur les effectifs de la 36^e DI, 6 août 1945.

28 : DM n° 62-EMGG/3-I et n° 84-EMGG/3-1 du 17 janvier 1945.

limité à une part de l'armement léger et des véhicules)²⁹.

L'instruction des unités démarre avec l'équipement détenu par celles-ci. Bien que les 14^e et 57^e RI aient figurés en décembre 1944 en deuxième rang de priorité nationale pour un équipement en matériel français ou de prise³⁰, l'armement est initialement très limité. A la date du 17 février, les 14^e et 18^e RI ne disposent respectivement que de 45 et 105 fusils, ainsi que quelques armes automatiques allemandes³¹. Cette situation n'évolue qu'à la fin du mois de mars lorsque la 36^e DI perçoit une importante livraison de matériels français et britanniques, permettant l'équipement des deux tiers de l'infanterie³². L'inspection du 5 avril donne lieu à l'inventaire de cet armement³³ : 9 778 fusils (dont 850 fusils français MAS 36 neufs et 7 973 fusils britanniques), 254 mitraillettes, 713 pistolets divers, 287 fusils-mitrailleurs (dont 204 fusils-mitrailleurs Bren britanniques et 55 fusils-mitrailleurs français modèle 24/29), 218 mitrailleuses (dont 156 pièces britanniques et 21 françaises), 146 mortiers (dont 137 pièces françaises de 81 mm).

En matière d'artillerie, chaque groupe ne dispose initialement que d'une pièce pour son instruction³⁴, en l'occurrence des pièces italiennes de 75 mm. Ce parc évolue substantiellement en mars. A la date du 5 avril, chacun des quatre groupes du 24^e RA dispose de quatre à neuf pièces d'instruction, pour un total de neuf obusiers allemands de 105 mm, douze canons italiens de 75 mm et quatre canons français de 75 mm modèle 1897 (les pièces allemandes et françaises ont été reçues de la 10^e DI). S'y ajoutent six canons de petits calibres de récupération, quatre pièces anti-char allemandes de 75 mm et trente canons anti-char britanniques de 57 mm³⁵.

A cette même date, le parc roulant de la division se compose de 1 104 véhicules : 226 d'origine française (récupération ou réquisition) et 878 d'origine britannique perçus au Mans (dont 495 chenillettes)³⁶. A ce sujet, le rapport du général Cazaud du 21 mars précise que le matériel roulant des 14^e et 18^e RI est « soigneusement » suivi alors que le 57^e RI « a reçu une dotation [qu'il] a laissé péricliter »³⁷. Du matériel de transmissions d'origine anglaise a été perçu au Mans mais n'était pas encore acheminé aux unités à la date du 5 avril, la division tournant alors avec un matériel de récupération très réduit : dix-sept appareils téléphoniques et quinze postes radios français. La situation est encore plus critique pour le petit matériel : le 5 avril, il n'est question que de quinze paires de jumelles et d'une boussole pour toute la division³⁸.

Les inspections alliées de la première décennie d'avril ouvrent la voie à la perception de matériel américain neuf. Son arrivée en masse est signalée à partir du 17 avril, dont un lot de 250 jeeps³⁹. Parallèlement, la division perçoit un lot de camions français neufs. A la date du 10 mai, un rapport annonce que la division dispose de l'essentiel de ses moyens d'instruction, de combat et de ravitaillement, hors matériel lourd américain⁴⁰. L'équipement lourd de la division ne progresse cependant plus : le 29 avril, les livraisons américaines à Lyon sont stoppées, sur fond de crise politique franco-américaine.

Dans ces conditions, la division est amenée à entrer en opérations dans les Alpes avec un équipement déficitaire. L'armement individuel américain a bien été perçu mais seule la moitié des mortiers français de 81 mm destinés à l'infanterie a été réceptionnée à la date du 1^{er} mai (le complément sera livré au cours de

29 : SHD Terre, cote 11 P 164 : DM n° 1 812-EMGG/1, 14 février 1945.

30 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

31 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

32 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 28 mars 1945, doc. cit.

33 : Mémoire n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

34 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

35 : Mémoire n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

36 : *Ibid.* Le parc français se compose alors de 32 motos, 98 voitures, 67 camionnettes et 29 camions. Le parc d'origine britannique compte 243 chenillettes Llyod Carrier, 252 chenillettes Universal Carrier, 21 tracteurs d'artillerie Morriss, 269 camions et camionnettes de divers tonnages, 12 ambulances Bedford et 81 motos.

37 : Compte-rendu sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

38 : Mémoire n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

39 : Journal de marche de la 36^e DI, doc. cit.

40 : Rapport sur la 36^e DI, 10 mai 1945, doc. cit.

l'été). Le matériel de campement accuse un déficit des deux tiers de la dotation attendue, tandis que l'habillement reste critique : « de très mauvaise qualité, très usé et multicolore, permettant tout juste d'attendre la saison froide »⁴¹. A la date du 1^{er} mai, aucun canon de 105 mm n'a été reçu pour les régiments d'infanterie. Quant au régiment d'artillerie divisionnaire (le 24^e RA), il ne dispose que de douze obusiers américains sur les 48 prévus⁴². En matière de blindés, la dotation s'est limitée à sept chars M5A1, sept half-tracks et treize d'automitrailleuses M8⁴³. Le 2^e Régiment de Hussards fonctionne essentiellement sur la base des chenillettes britanniques perçues en mars. Aucune ambulance américaine n'a été reçue⁴⁴.

Dix-huit mortiers français de 120 mm sont proposés pour remplacer les canons de 105 mm des régiments d'infanterie : ils sont perçus le 12 juillet. Les pièces d'instruction françaises et allemandes vont remplacer vaille-que-vaille les obusiers américains manquants : huit obusiers allemands de 105 mm et douze canons français de 75 mm modèle 1897 restent en service au sein de la division. Huit canons français de 155 mm (modèle Schneider 1917 court) sont annoncés mais ne sont pas réceptionnés, en raison de « l'opposition du 20^e RA qui doit les livrer » : le matériel est rare et chaque unité cherche à conserver le sien⁴⁵... En matière de canons anti-char, au second semestre, seul du matériel britannique est signalé (57 pièces de 57 mm), accompagné d'une cinquantaine de *Panzerschreck*, équivalent allemand du bazooka américain⁴⁶.

De même, si le parc de camions et camionnettes est signalé complet, il ne s'agit que des véhicules français existant avant avril et des matériels britanniques de seconde main affectés pour l'instruction. En juillet, hors chenillettes et engins blindés, la 36^e DI aligne un parc de 1 751 véhicules, dont 611 véhicules français, 907 véhicules britanniques et seulement 233 engins américains (parmi lesquels 223 jeeps). Cette situation reste inchangée en décembre, hormis une légère réduction du nombre de véhicules britanniques. Le matériel français apparaît rapidement en mauvais état, y compris des véhicules neufs dont la fabrication avait été engagée pour des commandes allemandes⁴⁷. Les véhicules britanniques ne semblent guère meilleurs :

« Le matériel anglais a été reçu très usé (sauf les Brenn Carrier). Les Morris sont dans un état déplorable. Quant aux Austin [de] 1 500 kg, elles doivent être retirées de la circulation tant le nombre de fusées cassées a créé d'accidents [...]. L'officier britannique détaché à la 36^e DI est étonné que ce matériel tout juste bon pour l'instruction ait été livré à la division pour un usage normal⁴⁸. »

Le tableau n'est guère différent pour le matériel spécialisé. Le génie a reçu le tiers de sa dotation avec du matériel tant américain que britannique. Deux bulldozers sur trois ont été réceptionnés mais sans leurs remorques de transport sur route. Il n'y a pas de matériel de franchissement, de camouflage ou d'approvisionnement en eau, ni de détecteur de mines. Concernant les transmissions, 1 119 appareils radio ou filaires ont été perçus, dont 734 britanniques, 142 français et 243 américains : l'ensemble peut paraître conséquent mais reste disparate (quatre type d'appareils radio britanniques, six types américains)⁴⁹.

Au final, au sortir de la guerre, la 36^e DI est loin de présenter la physionomie d'une division d'infanterie américaine. Si son infanterie est équipée, son armement lourd et son parc de véhicules restent majoritairement composés de matériels de seconde main, déjà usés et aux capacités limitées.

E – Engagements de la division

La 36^e DI fait partie des trois divisions dont l'activation est annoncée dès le 9 décembre 1944, en vue d'un

41 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

42 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

43 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

44 : Mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945, doc. cit.

45 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

46 : SHD Terre, cote 11 P 181 : 36^e Division d'infanterie, état d'armement, 12 décembre 1945.

47 : *Ibid.*

48 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

49 : *Ibid.*

renforcement de la 1^{re} Armée : son état-major et deux de ses régiments d'infanterie font partie des renforcements envisagés⁵⁰. Le refus opposé par le SHAEF à cet afflux d'unités intervient avant que le moindre mouvement ait commencé. A Bordeaux, l'un des régiments d'infanterie avait toutefois engagé ses préparatifs de départ⁵¹.

Au cours des mois suivants, la division est soumise au « chaud et froid d'un départ vers la bataille »⁵² annoncé, puis repoussé. Ainsi, le 22 février, suite à la création du Détachement d'armée des Alpes, l'état-major de la 36^e DI est informé que la division est destinée à rejoindre la 15^e Région militaire et le front alpin, pour y parfaire son instruction sur les arrières de la 1^{re} DFL. Un mois plus tard, le 26 mars, cette annonce se précise : un mouvement de la division vers la zone de Draguignan et Fréjus est fixé pour le 10 avril. Aux premiers jours d'avril, il est question d'une relève de la 1^{re} DFL⁵³. Néanmoins, rien de cela ne se concrétise : la division reste en *stand-by* en région toulousaine tout au long du mois d'avril. A la mi-mai, l'état-major de la division étudie désormais un stationnement estival dans le Sud-ouest, entre la côte et les Pyrénées. Le mouvement est prêt à commencer lorsque le 24 mai, sa suspension est décidée : la division doit finalement relever la 1^{re} DFL dans Alpes. Les mouvements vers les Alpes débutent effectivement le 28 mai⁵⁴.

La relève de la 1^{re} DFL s'étale sur la première quinzaine de juin. Les unités de la 36^e DI entrent brièvement en Italie, avant de repasser la frontière franco-italienne de 1939. A la mi-juillet, la division stationne dans la zone d'Antibes et de Menton, avec un régiment à l'instruction dans la région de Guillestre. Le déplacement de la division vers les Alpes est jugé positivement par l'état-major :

« 1°) Le mouvement en direction de l'Est a occasionné un « changement d'air » qui a été des plus salutaires en éloignant les hommes de leurs domiciles où ils subissaient des influences locales fâcheuses pour la bonne entente générale.

2°) A la fin du déplacement, la division se trouvait obligée de vivre en campagne avec une mission à la frontière. Ceci a eu deux conséquences. En premier lieu, la valeur des cadres d'active venus de la 1^{re} Armée, qui n'avait pu jusque là se faire apprécier partout, a été appréciée dans l'ensemble. L'autre résultat a été de servir enfin à quelque chose, si peu que ce soit. Les quelques services rendus à la frontière ont fait oublier rapidement les mornes mois d'attente [...].

3°) L'intégration des officiers FFI dans l'active et dans la réserve a mis fin à la période d'incertitude qui troublait à la fois, d'abord les gens directement intéressés et auxquels pesait leur sort incertain, et ensuite ceux qui se trouvaient sous leurs ordres [...]. Le départ de ceux, à qui avait du être momentanément confié des grades dépassant leurs compétences, a consolidé la position de ceux qui restent et a dégagé les corps d'éléments indésirables.

Il en résulte que le moral de la division est monté en flèche, d'autant plus que sa zone de stationnement [la Côte d'Azur] procure du point de vue agrément des ressources et des avantages bien connus. L'espoir que la 36^e DI a d'aller prendre sa place dans la nouvelle Armée du Rhin n'est d'ailleurs pas étranger à l'euphorie générale de cette grande unité qui n'a qu'une inquiétude, celle de ne pas voir rapidement s'améliorer son équipement et son habillement⁵⁵. »

Quelques composantes de la 36^e DI ont connu des engagements plus précoces. Le Groupe de transport 636, comprenant quatre compagnies alignant chacune cinquante camions, a été mis à la disposition du Détachement d'armée des Alpes dès le 28 avril⁵⁶. Par ailleurs, le 92^e Bataillon du génie, formé à Libourne,

50 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

51 : SHD Terre, cote 12 P 12 : Commission de contrôle postal de Bordeaux, synthèse d'information sur l'état d'esprit du 57^e RI, 10 janvier 1945.

52 : Rapport sur la 36^e DI, 10 mai 1945, doc. cit.

53 : Journal de marche de la 36^e DI, doc. cit.

SHD Terre, cote 11 P 179 : EMGDN, décision n° 952/DN/3/P/S, 8 avril 1945

54 : Journal de marche de la 36^e DI, doc. cit.

55 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

56 : Rapport sur la 36^e DI, 10 mai 1945, doc. cit.

est engagé en avril au sein du Détachement d'armée de l'Atlantique :

« Tout le personnel est instruit sur le déminage, la construction de passerelles, l'école de navigation. Cette instruction a été faite à Libourne sur la Dordogne. Elle a donné de très bon résultats à tel point que cette unité (92^e Bataillon) a été réclamée par le général commandant les FFO [...]»⁵⁷.

Le 92^e Bataillon du génie participe ainsi aux opérations de réduction de la poche de Royan, du Médoc et de l'île d'Oléron. Les compagnies 92/1 et 92/3 assurent des missions de déminage (avec du matériel affecté par le Détachement d'armée de l'Atlantique), tandis que la compagnie 92/2 s'illustre lors du franchissement de la Seudre, le 16 avril, puis lors de l'assaut amphibie d'Oléron les 30 avril et 1^{er} mai. Cette compagnie assure notamment la conception et la construction en quatre jours de deux chalands de transport de chars pour l'attaque de l'île d'Oléron⁵⁸.

F – Devenir de la division

La 36^e DI quitte les Alpes du Sud pour le Pays de Bade en octobre 1945.

L'arrivée en zone d'occupation provoque une déception relayée par l'état-major, sur fond de déficits matériels persistants et de gestion bureaucratique mal vécue :

« La division voit fondre ses effectifs du fait de la démobilisation certes, mais aussi de celui de prélèvements continuels dont elle a été victime [...].

Elle pensait, arrivant en Allemagne, que pour une simple question de prestige elle serait rapidement mise par le commandement en mesure de représenter honorablement l'Armée d'un pays victorieux. C'est donc le rouge au front qu'elle contemple ses uniformes sans forme et de teintes innommables, ses chaussures de clochard, ses véhicules disparates auxquels on ne peut redonner quelque lustre faute de peinture, ses grabats infestés de parasites, ses gamelles où nagent dans l'eau quelques débris de viande et quelques pommes de terre, son pain le plus souvent mal cuit. Mais c'est aussi avec stupeur qu'elle voit que tous les efforts qu'elle peut faire pour remédier à cette lamentable situation se heurtent à une inertie des services ou du gouvernement militaire, inertie qu'elle croyait bien morte. Venue avec une foi ardente, elle se demande aujourd'hui ce qu'il a pu advenir de cet entrain, cette vie intense, ce goût de l'action que la propagande par l'image, le film ou la radio disait être le pain quotidien de la 1^{re} Armée [...]. Elle ne sait plus où est la réalité et où est le rêve [...].

Ces parades triomphales entre Rhin et Danube : rêve ou réalité ? Cette grisaille d'aujourd'hui où l'homme se traîne d'un cantonnement sans joie à un service sans gloire : rêve ou réalité ?

Comment s'étonner si le 2^e classe demande sa démobilisation, si les cadres envisagent des affectations, où loin des servitudes d'une armée en occupation, ils retrouveront soit les avantages d'un milieu familial, soit les bénéfices d'un climat favorable⁵⁹. »

La dissolution de la division est décidée en janvier 1946. Elle intervient en Allemagne à la date du 1^{er} février 1946. Elle est suivie de celle des différents régiments entre le 15 et le 28 février⁶⁰.

57 : Mémoire n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945, doc. cit.

58 : SHD Terre, cote 11 P 177 : Rapport du lieutenant-colonel Perrin, ex-commandant du Génie de la Division Marchand, 28 juin 1945.

59 : SHD Terre, cote 11 P 179 : 36^e DI, note du général Cazaud sur l'état de la 36^e DI, 15 décembre 1945.

60 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 299, 301, 341, 467 et 517.

Annexe 2.12 : Formation et parcours de la 3^e Division blindée

A – Création de la division

Dans sa version initiale, le plan de réarmement du 30 novembre prévoyait la création de huit divisions d'infanterie, dont une 23^e DI, sachant que « dans le cas où les Alliés livreraient le matériel nécessaire, une division blindée remplacerait au programme la 23^e DI »¹. Au mois de janvier 1945, aucune garantie matérielle n'a été obtenue quant à la prise en charge américaine de l'équipement d'une division blindée. Les livraisons britanniques négociées parallèlement offrent toutefois la perspective de la livraison rapide de plusieurs centaines de chars². Le principe de mise sur pied d'une telle division est alors validé. Cette nouvelle division blindée est dénommée 3^e DB, par reprise de l'appellation de la 3^e DB formée en Afrique du Nord en partit de juin 1943 et finalement dissoute en septembre 1944, après que ses principales composantes aient été absorbées au sein de l'Armée B ou aient servi de renforts pour les 1^{re} et 5^e DB³.

La Brigade de chars de la 3^e DB est créée à compter du 1^{er} mars 1945. La 3^e DB est ensuite créée à la date du 1^{er} mai, par décision ministérielle du 11 mai⁴. Contrairement aux autres grandes unités du plan de réarmement, la mise sur pied de la 3^e DB n'est pas confiée à une région militaire précise : elle réunit des unités déjà formées, ou au moins activées, au sein de sept régions (5^e, 6^e, 12^e, 13^e, 16^e, 21^e et 22^e Régions militaires). En matière de services et de petites unités, la 12^e Région se voit confier l'essentiel de la tâche.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 3^e DB échoit en juin 1945 au général Paul de Langlade, en provenance de la 2^e DB. Il est remplacé à compter du 26 décembre 1945 par le général Noiret, en provenance de l'EMA.

C – Modalités de réunion des effectifs

La décision ministérielle du 11 mai 1945 indique une création limitée dans un premier temps au groupe de quartier général, aux unités blindées, à la 1^{re} DBCP, à un groupe d'artillerie du 16^e RA et à des services réduits. Cette configuration est effectivement celle en place à la date du 4 septembre 1945, lorsqu'est engagé le regroupement des composantes de la 3^e DB, en vue de son départ pour l'Allemagne. En particulier, le 103^e Groupe de FTA n'a pas été constitué⁵.

Les unités réunies au sein de la 3^e DB illustrent la diversité des situations rencontrées au printemps 1945 parmi les régiments et bataillons recréés : unités issues de groupes FFI formant corps (4^e et 11^e Cuirassiers), unités formées par le brassage de multiples groupes FFI (cas des bataillons de la 1^{re} DBCP, comptant dans leurs rangs des engagés volontaires issus de la région parisienne, du Limousin, de Lorraine, de Champagne et de Charente), unités formées par la réunion de spécialistes issus ou non des FFI (13^e Dragons), unités formées à partir des divers effectifs disponibles au sein des régions militaires, qu'il s'agisse d'ex-FFI ou de conscrits de la classe 43 passés par les centres d'organisation des armes (6^e Cuirassiers, 16^e RA...). Parmi ces unités, trois ont connu un engagement opérationnel : le 13^e Dragons, dont deux escadrons de chars Somua et B1bis ont servi au sein des FFO ; le 11^e Cuirassiers, qui a servi comme infanterie supplétive dans les Vosges⁶ ; la 1^{re} DBCP, dont les bataillons ont servi de novembre 1944 à fin avril 1945 comme unités de

1 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, lettre n° 1 181-EMA/LA au War Office britannique, 5 janvier 1945.

3 : Gaujac Paul, *L'Armée de la victoire, de la Provence à l'Alsace, 1944*, Éditions Charles Lavauzelle, Paris et Limoges, 1985, p. 22-23.

4 : SHD Terre, cote 11 P 236 : DM n° 6 806-EMA/1, 11 mai 1945.

5 : SHD Terre, cote 11 P 236 : Ordre de bataille de la 3^e DB, 4 septembre 1945.

6 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 481.

sécurité sur les arrières de la 3^e Armée américaine, en Moselle et en Sarre⁷.

Composition de la 3 ^e DB	
Unités	Origine principale
Quartier général (QG) et Groupe de QG n° 93 : état-major divisionnaire, commandements des troupes et services, états-majors des brigades chars et soutien, Compagnie de QG 93/1, Compagnie des services 93/2, Détachement de circulation routière	Unités à créer en 12 ^e Région militaire.
1 ^{re} DBCP, regroupant les 8 ^e , 16 ^e et 30 ^e BCP	Unité créée à Metz (21 ^e Région militaire) le 16 janvier 1945, autour de trois bataillons de chasseurs réunis en Lorraine au cours de l'automne 1944 et régularisés ce même 16 janvier 1945.
11 ^e Régiment de Chasseurs (reconnaissance)	Formé à Châteauroux (12 ^e Région) le 16 janvier 1945.
4 ^e Régiment de Cuirassiers (chars)	Formé à Reims (6 ^e Région militaire) le 1 ^{er} janvier 1945, à partir de l'effectif du 4 ^e Bataillons de Cuirassiers FFI et d'une part du 9 ^e Régiment de Dragons FFI.
11 ^e Régiment de Cuirassiers (chars)	Unité issue du 11 ^e Régiment de Cuirassiers FFI, formé au sein des maquis alpins dès l'été 1944 : à l'issue d'un engagement au sein de la 1 ^{re} Armée de septembre à janvier 1945, cette unité est dirigée vers le Loiret (5 ^e Région militaire), où elle est régularisée le 1 ^{er} avril 1945.
13 ^e Régiment de Dragons (chars)	Formé à Orléans (5 ^e Région militaire) le 16 octobre 1944.
16 ^e Régiment d'artillerie	Unité à mettre sur pied au sein de la 12 ^e Région (deux groupes) et de la 13 ^e Région (état-major, batterie hors rang et un groupe), à partir de noyaux créés en janvier (13 ^e Région) et février (12 ^e Région).
103 ^e Groupe de FTA	A créer en 12 ^e Région militaire
90 ^e Bataillon du génie	Unité créée à Bergerac (12 ^e Région militaire), au plus tard en février 1945.
90 ^e Compagnie mixte de transmission	A créer en 12 ^e Région militaire
603 ^e Groupe de transport (à quatre compagnies)	État-major et deux compagnies à créer en 12 ^e Région militaire, deux compagnies à créer en 13 ^e Région militaire.
103 ^e Groupe d'exploitation	A créer en 12 ^e Région militaire
103 ^e Bataillon médical	A créer en 12 ^e Région militaire
103 ^e Groupe d'escadrons de réparation	A créer en 13 ^e Région militaire
6 ^e Régiment de Cuirassiers (unité de soutien : chasseurs de chars)	Formé à Rambouillet (22 ^e Région militaire) le 1 ^{er} avril 1945, à partir du Centre d'organisation de l'arme blindée n° 422.

La 3^e DB se distingue par la nécessité de réunir un maximum de spécialistes de l'arme blindée. Ce processus, mêlant rappel de réservistes et formation de nouvelles recrues, est lent, qui plus en l'absence quasi-généralisée de matériel blindé d'instruction. Le 13^e Dragons, créé dès le mois d'octobre 1944, en fournit l'illustration. Pour constituer le 13^e Dragons (747 hommes et officiers initialement prévus, un nombre porté à 885 en février 1945), le ministère n'a donné à la 5^e Région militaire que de vagues indications :

« Le personnel sera recruté parmi les formations FFI de votre territoire. Il sera fait appel en priorité aux cadres et équipages des anciennes Divisions légères mécanisées et Divisions cuirassées. En cas de besoin, pourra également être recruté le personnel appartenant aux spécialités ci-après :

7 : *Ibid.*, p. 411-417. La 1^{re} DBCP compte 2 485 personnels au début du mois de juin 1945 (SHD Terre, cote 9 P 192 : 21^e Région militaire, organisation et effectifs des unités du Plan, 3 juin 1945).

mécaniciens, ouvriers qualifiés (automobile, mécanique, électricité), conducteurs de poids lourds⁸. »

Dans les faits, au regard des états d'effectifs conservés⁹, le regroupement des effectifs du régiment est laborieux : la cible initiale de 747 hommes n'est atteinte qu'après la mi-mars 1945. Faute de spécialistes en nombre suffisant en 5^e Région, des cadres sont mutés par le ministère tandis que des contingents sont demandés à d'autres régions, avec des résultats décevants : fin janvier, il est signalé que sur 35 sous-officiers mutés, seuls une quinzaine a rejoint, les autres étant « gardés par leurs officiers dans des unités d'infanterie ou des bureaux ». Parallèlement, la 14^e Région (Lyon) n'a fourni aucun des 90 spécialistes demandés¹⁰, tandis que la 4^e Région (Angers) a fait part de ses difficultés à fournir 183 personnels¹¹.

La situation n'a pas été meilleure dans le cas du 11^e Chasseurs, mis sur pied au sein de la 12^e Région militaire. A la mi-mars, un rapport de l'Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie indique que le 11^e Chasseurs n'aligne que 125 officiers et sous-officiers sur les 186 théoriquement prévus et seulement 229 hommes de troupe sur 862. Il est vrai que le régiment a vu son déficit en effectifs accru par la ponction de 118 personnels, employés par la 12^e Région pour constituer les noyaux des unités du groupe de commandement de la 3^e DB. De plus, seuls 10 % des cadres réservistes rappelés à l'activité par la 12^e Région ont répondu et rejoint l'unité. Dans ce contexte, le rapport d'inspection a préconisé le remplacement pur et simple, au sein de la 3^e DB, du 11^e Chasseurs par le 3^e Régiment de Hussards, mis sur pied à Nancy et présenté comme bien plus structuré et opérationnel¹². Cette proposition n'a pas été suivie par l'EMA.

La mise sur pied du 16^e RA donne également lieu à des vicissitudes. La 12^e Région a été chargée de former deux groupes et la 13^e Région un groupe. Or, au mois d'avril, l'EMA réaffecte les deux groupes organisés par la 12^e Région au 30^e RA, en cours de constitution à Bourges (5^e Région militaire). Le second et le troisième groupes du 16^e RA ne sont reconstitués qu'en septembre 1945¹³.

Dans ces conditions, au regard des collections d'états d'effectifs de la 3^e DB¹⁴, la division n'aligne le 1^{er} septembre 1945 que 8 825 personnels, soit la moitié de son effectif théorique. Si les unités blindées sont peu ou prou complètes (4 665 personnels le 1^{er} septembre), la 1^{re} DBCP est déficitaire (avec tout juste 2 032 personnels), tandis que le 16^e RA et les services apparaissent limités à un quart de leurs effectifs théoriques. La situation s'améliore en septembre et octobre, permettant à la division d'atteindre le seuil de 12 300 hommes le 1^{er} novembre. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, le 16^e RA est renfloué, porté de 537 hommes le 1^{er} septembre à 2 471 hommes le 1^{er} novembre. Parallèlement, le 23^e Groupe de FTA, unité de réserve de l'ex-1^{re} Armée, est intégré à la division en lieu et place du 103^e Groupe, qui n'avait pas été créé (le 23^e Groupe compte 917 hommes à la date du 1^{er} octobre). En octobre, la 1^{re} DBCP bénéficie également de l'appoint de 1 050 personnels en provenance du 26^e RI dissous¹⁵.

Cette embellie ne dure guère : dès la mi-novembre, les effectifs déclinent fortement. A la date du 25 décembre 1945, la 3^e DB ne compte plus que 9 257 personnels. Avant de quitter son commandement, tandis que trois compagnies du génie, une compagnie du bataillon médical, un escadron de réparation et divers services restent encore à créer (pour un total théorique de 1 145 personnels), le général de Langlade dresse un tableau peu optimiste :

« La démobilisation [de l'automne 1945] a laissé la division dans un dénuement extrême au point de vue effectifs, particulièrement grave puisqu'il touche surtout les spécialistes (conducteurs, dépanneurs, transmissions et ouvriers).

8 : SHD Terre 12 P 109 : EMGG, note n° 423-EMGG/1, 7 octobre 1944.

9 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Dragons, états d'effectifs du 15 novembre 1944 au 25 mai 1945.

10 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Dragons, fiche 1^{er} Bureau, 31 janvier 1945.

11 : SHD Terre, cote 9 P 27 : EMGG, lettre n° 2 181-EMGG/1, 11 décembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Inspection de l'Arme blindée et de la Cavalerie, rapport n° 871/Insp.Cav d'inspection du 11^e Régiment de Chasseurs, 15 mars 1945.

13 : Michalon, *op. cit.*, p. 513 et 519.

14 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, collection d'états d'effectifs du 1^{er} septembre 1945 au 20 avril 1946.

15 : Michalon, *op. cit.*, p. 309.

La crise d'effectifs a conduit, dans toutes les formations, à la création d'escadrons ou de batteries-cadres, où la vie ne pourra reprendre qu'avec l'arrivée de renforts sérieux.

Les cadres eux-mêmes sont en pratique largement déficitaires du fait des perpétuels stages, détachements, etc... Si, sur le papier, le déficit semble minime, en réalité [...] certaines unités élémentaires n'ont qu'un officier sur quatre présents [...]¹⁶. »

D – Modalités d'équipement

A la mi-février 1945, la 3^e DB, encore au stade de projet, figure au neuvième rang des priorités françaises d'équipement, avec l'hypothèse d'un équipement américain complet, à l'instar des 1^{re}, 2^e et 5^e DB¹⁷. Avec l'arrêt des livraisons américaines et la fin du conflit, la réalité sera tout autre.

Hormis quelques camions, une seule composante de la 3^e DB est équipée sur une base américaine : le 23^e Groupe de FTA, armé en Afrique du Nord. Pour le reste, l'équipement et l'armement de la 3^e DB reposent sur un panachage des différentes voies de réarmement empruntées par les unités créées en métropole. En décembre 1945, les équipements et l'armement de la division ont les origines suivantes :

Modalité d'équipement	Matériels concernés
Fabrication française neuve	Armement individuel (fusils modèle 36, pistolets-mitrailleurs). Armement collectif d'infanterie : fusils-mitrailleurs modèle 24/29, mitrailleuses Reibel. Mortiers de 81 mm. 9 mortiers de 120 mm pour la 1 ^{re} DBCP. 12 canons de 105 mm longs modèle 36 au 16 ^e RA. Camions Renault et V8 Ford .
Armement de la période FFI	Matériel d'instruction initial de la plupart des unités. Armement principal de la 1 ^{re} DBCP jusqu'en mai 1945.
Réquisitions françaises	Parc de voitures légères
Récupération centralisée d'engins blindés français ayant servi sous les couleurs allemandes après 1940	Au moins 28 chars B1bis au 13 ^e Dragons ¹⁸ . 26 automitrailleuses AMD Panhard reconditionnées avec une tourelle pour canon de 47 mm, affectées au 11 ^e Chasseurs.
Récupération décentralisée d'engins blindés allemands par des unités FFI en 1944-1945	Dotation initiale en chars allemands du 6 ^e Cuirassiers (ainsi qu'une automitrailleuse AMD Panhard) : engins récupérés à l'état d'épaves en Normandie, reconditionnés et réemployés sur le front de Saint-Nazaire par l'Escadron FFI Besnier puis affectés au 6 ^e Cuirassiers en juin 1945 ¹⁹ . Il s'agit d'un <i>Tiger</i> , de deux <i>Panther</i> , de onze <i>Panther IV</i> , deux <i>Sturmgeschütz III</i> et un <i>Jagdpanzer</i> , accompagnés de deux semi-chenillés Sd.Kfz 9 ²⁰ .
Récupération de matériel allemand après la fin du conflit	12 canons de 10.5 cm leiFH 18 au 16 ^e RA. 9 canons anti-char 7.5 cm Pak 40 à la 1 ^{re} DBCP. 9 chars Panther pour le 6 ^e Cuirassiers. 10 <i>Sturmgeschütz III</i> ²¹ pour le 16 ^e RA. Tracteurs d'artillerie semi-chenillés Sd.Kfz 11 au 16 ^e RA ²² , en cours de

16 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945. Ce rapport n'est ni daté, ni signé. Toutefois, comme il ne comporte aucune mention postérieure à décembre 1945 et qu'il s'ouvre par une mention indiquant sa rédaction « au moment de quitter le commandement de la 3^e DB », ce rapport peut être attribué sans risque au général de Langlade.

17 : SHD Terre, cote 11 P 164 : Décision n° 1812/EMGG/1, 14 février 1945.

18 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Régiment de Dragons, états d'équipement du 15 novembre 1944 au 25 mai 1945. Après septembre 1945, le 13^e Dragons ne semble plus disposer des chars Somua dont son 1^{er} escadron était doté au premier semestre 1945.

19 : Braueur Luc, *Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2007, 48 p.

20 : En décembre 1945, une partie de ces matériels (au moins trois Panzer IV et un des automoteurs) semble soit réformée, soit réaffectée.

21 : Ces engins sont qualifiés d'engins « automoteurs allemands du type Pz Kw 3 » dotés de canons anti-char de 75 mm : des engins sur châssis de *Panzer III*, ce qui désigne des *Sturmgeschütz III*, vraisemblablement du type G.

22 : Ces engins sont nommés « tracteurs HK 46 » dans les sources relatives à la 3^e DB. Il s'agit vraisemblablement du tracteur d'artillerie Sdkfz 11, dédié à la traction de pièces telles que le canon 10.5 cm leiFH 18. Son châssis, développé

Modalité d'équipement	Matériels concernés
	perception en décembre 1945.
Matériel britannique de seconde main livré en 1945	388 chenillettes <i>Brenn Carrier</i> . De l'ordre de 160 chars <i>Cavalier</i> , <i>Centaur</i> et <i>Crusader</i> . 34 automitrailleuses <i>Coventry</i> . Camionnettes Bedford, Austin et Morris. Tracteurs d'artillerie Morris. Side-cars Norton. 20 canons anti-char de 76,2 mm.
Matériel américain du Plan d'Anfa affecté au 23 ^e Groupe de FTA	32 canons anti-aérien Bofor de 40 mm. <i>Half-tracks</i> , camions GMC et douze jeeps.
Matériel américain du Plan d'Anfa réaffecté (hors matériel du 23 ^e Groupe de FTA)	Camions GMC au 16 ^e RA. Quelques jeeps (treize en décembre 1945).

En décembre 1945, en matière de chars, hormis le 6^e Cuirassiers armé des *Panzer* de récupération de l'ex-Escadron FFI Besnier, le 4^e Cuirassiers est équipé de chars *Centaur* (perçus à partir de la mi-mars²³), le 11^e Cuirassiers de chars *Crusader* et, enfin, le 13^e Dragons est doté de chars B1bis et *Cavalier*. Le général de Langlade dresse un bilan critique de ces chars de seconde voire troisième main, jugés « hétérogènes » et « vétustes ». S'y ajoutent un manque de puissance de feu²⁴, un manque de blindage (pour les chars britanniques) et un manque de vitesse (cas des B1bis). Quant aux *Panzer* du 6^e Cuirassiers, ils sont « en général fatigués », tandis que les automitrailleuses AMD Panhard reconditionnées sont jugées « de qualité médiocre du fait de l'alourdissement dû aux tourelles permettant l'installation d'un canon de 47 [mm] »²⁵.

L'analyse du général de Langlade n'est pas meilleure au sujet de la 1^{re} DBCP. Celle-ci ne dispose d'aucun bazooka, ni d'aucune arme lourde, hormis neuf canons anti-char allemands livrés sans moyen de traction. Neuf mortiers de 120 mm neufs lui ont été alloués mais n'ont pas encore été perçus en décembre 1945. A ce manque d'armement s'ajoute une capacité de déplacement restreinte, du fait de la juxtaposition au sein des bataillons de chenillettes tous terrains et de camions strictement liés à la route :

« Le transport du personnel des unités de combat sur voitures tous terrains du type *Brenn Carrier* et sur voitures à roues (camions ou camionnettes), véhicules aux caractéristiques différentes, de rayons d'action et de vitesse différents, ne permet[] pas une utilisation rationnelle de l'infanterie travaillant au profit des unités de chars. L'uniformisation consistant à ne disposer dans les unités de combat que de *Brenn Carrier* peut être considérée, à la rigueur, comme satisfaisante. Mais ces véhicules, malgré leurs qualités, ne présentent pas de caractéristiques de véhicules de combat suffisantes et ne disposent pas sur route d'une mobilité comparable aux *half-tracks* américains²⁶. »

En matière d'artillerie, le tableau est tout aussi critique. Seuls deux des trois groupes du 16^e RA ont reçu un armement, sous forme de pièces tractées françaises ou allemandes. Aux yeux du général de Langlade, arrivant de la 2^e DB, ces pièces, d'un poids considéré comme trop élevé pour les camions GMC alloués pour leur traction, ne correspondent en rien à l'artillerie automotrice destinée à accompagner la progression des chars. Tout au plus, une fois dotées de tracteurs semi-chenillés allemands, ces pièces peuvent-elles servir d'artillerie d'ensemble. A défaut d'obusiers automoteurs, le rapport du général de Langlade précise que le 16^e RA s'est vu transféré les *Sturmgeschütz* du 6^e Cuirassiers :

« [Ces automoteurs], dont la 3^e DB dispose pour l'instruction, n'ont ni la robustesse, ni la vitesse, ni les qualités balistiques qui conviendraient. Il semble difficile pour le moment de pouvoir compter sur un matériel analogue à l'automoteur [M7] américain. Il faut donc se rabattre sur l'artillerie

par la firme Hanomag, était dénommé Hanomag Hkl6 (source : www.kfzderwehrmacht.de), ce qui peut expliquer une déformation française en « HK 46 ».

23 : Michalon, *op. cit.*, p. 473.

24 : Les chars britanniques ne sont armés que d'un canon de 57 mm, tandis que le B1bis ne dispose que d'un canon de 47 mm en tourelle et d'un canon de 75 mm en casemate, ne tirant que dans l'axe du char.

25 : Rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945, doc. cit.

26 : *Ibid.*

tractée²⁷. »

La 3^e DB souffre par ailleurs d'une carence généralisée en moyens de transport, qu'il s'agisse de véhicules utilitaires ou de véhicules de liaison :

« Si les véhicules de combat sont en nombre suffisant, ils sont de qualité médiocre. D'autre part, ils ont été livrés le plus souvent sans lots de bord et sans pièces de rechange [...] C'est surtout sur le chapitre [des] voitures légères et véhicules utilitaires que la situation de la division est alarmante [...]. Les déficits sont de l'ordre de 50 %. Ces véhicules proviennent de récupérations, ils sont dotés de mauvais pneus et sont dans un état général de vétusté prononcée. Enfin, il faut compter avec la variété invraisemblable des types et le faible nombre de véhicules tous terrains. Les promesses de recombler, même écrites, restent sans effet. C'est ainsi que sur plus de 117 voitures légères promises à la division [en novembre et décembre], deux seulement ont été perçues [...].

De plus, sur le nombre des existants, il faut en compter un déchet de près de 60 % de véhicules [indisponibles], faute de pneus ou de pièces de rechange, et ce pourcentage tend à augmenter dans des proportions inquiétantes. Les véhicules, qui entrent en réparation au Groupe d'escadrons de réparation, n'en sortent plus car il n'y a pas moyen matériellement de les réparer [...]. Des services les plus importants à la division, tels que la Direction du Service de Santé, n'ont pas de voiture légère. Le commandement des Transmissions ne peut fonctionner que grâce au prêt d'une jeep par [le 23^e Groupe de FTA].

L'absence presque totale de véhicules type tous terrains voue à l'impuissance certaines unités de première importance. C'est ainsi que l'artillerie ne possède pour effectuer ses reconnaissances et assurer ses liaisons [qu'un] seul *command-car* par groupe [...]. De même, malgré tout l'intérêt que présentent dans les unités de cavalerie la motocyclette ou le side-car, d'une part, le *Brenn Carrier*, d'autre part, l'absence de véhicules tous terrains type *Jeep* se fait sentir²⁸. »

Facteur aggravant le groupe d'escadrons de réparation de la division ne compte encore que deux escadrons en décembre 1945, au lieu de trois, sachant que le second escadron n'a pas été doté d'outillage... De même, le groupe de transport de la division ne compte à la même période que deux compagnies sur quatre, équipées de camions V8 Ford « de construction trop légère pour rendre de grands services en terrains difficiles »²⁹.

La situation n'est pas plus brillante au sein du bataillon de génie, limité en décembre 1945 à une compagnie de commandement et deux compagnies de combat. Ces compagnies ne disposent d'aucun matériel spécial (camouflage, déminage, destruction, approvisionnement en eau...), hormis un lot britannique de matériel de franchissement. De même, le bataillon du génie ne dispose d'aucun véhicule spécial sur les 64 théoriquement prévus. Seuls six engins, dont deux bulldozers, ont été prêtés par d'autres unités.

Le rapport de décembre 1945 offre une vue d'ensemble du décalage entre les matériels roulant à la disposition de la 3^e DB et la dotation des divisions blindées de type américain, qui a servi de référence pour la création de la 3^e DB et a constitué le cadre de l'expérience du général de Langlade au sein de la 2^e DB :

Nature	Dotation théorique d'une DB de type US	Dotation de la 3 ^e DB en décembre 1945	Observations
<i>Half-tracks</i>	576	388 <i>Brenn Carrier</i>	<i>Brenn Carrier</i> sans armement de bord contrairement aux <i>half-tracks</i>
Chars légers	85	0	
Chars moyens	159	191	
Chars lourds	0	20	1 <i>Tiger</i> , 2 <i>Panther</i> et 8 <i>Panzer IV</i> , ainsi que 9 autres <i>Panther</i> en cours de perception

27 : *Ibid.*

28 : *Ibid.*

29 : *Ibid.*

Nature	Dotation théorique d'une DB de type US	Dotation de la 3 ^e DB en décembre 1945	Observations
<i>Tank-destroyers</i>	36	0	
Automitrailleuses	84	49	27 AMD Panhard et 22 <i>Coventry</i> (12 autres <i>Coventry</i> attendues)
Canon automoteur de 75 mm	9	14	14 <i>Sturmgeschütz III</i> (10 autres attendus)
Canon automoteur de 105 mm	54	0	
Voitures de liaison	556	280, dont seulement 25 jeeps	40 % disponibles, 45 % en attente de réparation et 15 % à réformer
Camionnettes	98	163	Matériels britanniques principalement, disponibles à 60%.
Camions	775	555	Matériels V8 Ford principalement, disponibles à 75 %.
Camions spéciaux	71	43	Disponibles à 80 %.
Motos	176	258	Disponibles à 70 %.
Side-cars	0	68	Matériel britannique Norton, jugé médiocre et à usure avancée ; disponibles à 70 %.
Tracteurs d'artillerie	0	24	Matériel Morris, pour les canons anti-char de 76,2 mm.

Le détail est également connu dans le cas du 11^e Chasseurs :

Nature	Dotation théorique	Situation
Automitrailleuses	64	26 Panhard, 22 <i>Coventry</i>
<i>Half-tracks</i>	25	75 <i>Brenn Carrier</i>
Camions	38	31
Voitures de liaison	71	18 (dont une voiture sanitaire)
Side-cars	0	45
Motos	30	38
Tracteur de dépannage	1	1 tracteur lourd d'artillerie Latil (engin inapte au dépannage)

A la fin de l'année 1945, la 3^e DB connaît enfin une carence en habillement :

« Les effets détenus par les unités sont pour plus de 50 % à limite d'usage, principalement en ce qui concerne pantalons et chemises. Aux déficits de première dotation, s'ajoutent les déficits à titre de la maintenance. Car, à part 3 500 chaussures, la division n'a rien perçu à ce titre depuis six mois³⁰. »

Le rapport du général de Langlade de décembre 1945 énumère de façon laconique ces déficits :

- Au titre de la première dotation : 10 600 imperméables, 7 250 vestes de travail, 9 200 pantalons, 8 600 guêtres, 3 200 chaussures, 6 900 cravates, 4 900 serviettes, 21 000 gants de toilette, 5 600 sacs marins, 4 000 cartouchières, 10 000 trousse de coutures, 7 600 jeux de brosses, 8 500 couvertures (pour doter chaque homme de trois couvertures).
- Au titre de la maintenance : 2 400 capotes, 2 100 blousons, 4 800 pantalons, 6 600 tenues de travail, 4 800 mouchoirs, 7 600 chemises, 2 400 cravates, 9 780 paires de chaussettes de laine, 1 200 couvertures.

E – Engagements de la division

La 3^e DB ne connaît pas d'engagement avant la fin du conflit. En septembre et octobre 1945, ses unités sont

³⁰ : *Ibid.*

réunies en Allemagne, dans la région de Baumholder puis dans celle de Trèves. La division y demeure jusqu'à sa dissolution en avril 1946.

F – Devenir de la division

La 3^e DB est dissoute à la date du 18 avril 1946 et transformée en un Groupement blindé n° 3.

Annexe 2.13 : Formation et parcours de la 1^{re} Division coloniale d'Extrême-Orient

A – Création de la division

La 1^{re} Division coloniale d'Extrême-Orient ou 1^{re} DCEO est créée au titre du programme d'Extrême-Orient, intégré au plan de réarmement de novembre 1944. La décision de son activation intervient le 16 novembre 1944. Le principe de sa constitution est acquis dès le mois d'octobre : une note de l'EMGG datée du 2 novembre mentionne en effet que la composante blindée de la division sera à former au sein de la 1^{re} Armée, ce qui indique un programme de mise sur pied validé au plus tard au cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre¹.

La formation de la 1^{re} DCEO est prévue sur le modèle des divisions de *Marines* américaines, avec un ensemble de près de 27 000 personnels (y compris les unités de soutien). Jusqu'à la fin de l'année 1944, il est envisagé qu'une part substantielle des effectifs provienne de la 1^{re} Armée². La constitution de la 1^{re} DCEO intervient sur le territoire des 15^e, 16^e et 17^e Régions militaires.

Composition de la 1 ^{re} DCEO
61 ^e Compagnie de Quartier général
16 ^e et 18 ^e RTS, 43 ^e RIC
5 ^e Régiment de Cuirassiers (chars)
35 ^e Groupe de FTA
61 ^e Bataillon colonial du génie
1 ^{er} Bataillon colonial de pionniers
61 ^e Compagnie mixte de transmissions
518 ^e Groupe colonial de transport
61 ^e Bataillon médical colonial
1 ^{er} Bataillon colonial de services
1 ^{re} Compagnie de reconnaissance de Marine
1 ^{re} Compagnie coloniale de Police
10 ^e Groupe léger colonial de FTA (unité de soutien)
1 ^{er} Régiment de Chasseurs (reconnaissance, unité de soutien)

La liste des unités composant la 1^{re} DCEO inscrit celle-ci dans la perpétuation du Plan d'Anfa en 1943. En effet, ce plan prévoyait une 10^e DIC composée autour des 16^e, 17^e et 18^e RTS. Ces trois régiments ont effectivement été mis sur pied en 1943-1944, avant d'être dissous ou transformés. Le 16^e RTS a servi au reemplètement de la 1^{re} DFL à l'issue des opérations en Italie en 1944. Le 17^e RTS a été transformé en un 17^e Régiment colonial du Génie et un 117^e Bataillon colonial autonome du Génie (117^e BCAG). Le 18^e RTS est le seul régiment maintenu, bien que réduit à deux bataillons. Il est affecté en Corse comme unité de maintenance de la 9^e DIC puis complété par absorption du 117^e BCAG³.

B – Constitution du commandement

La constitution et le commandement de la 1^{re} DCEO sont confiés au général Georges Nyo, officier supérieur

1 : SHD Terre, cote 12 P 111 : EMGG, note n° 218-EMGG/1, 8 janvier 1945, citant une note n° 1 104-EMGG/1 du 2 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

3 : Aubagnac Gilles, « Le retrait des troupes noires de la Première Armée à l'automne 1944 », *Revue historique des Armées*, 1993, n° 2, pp. 34-46.

évadé de France en 1943. Il a commandé la 10^e DIC entre septembre et décembre 1943, peu avant que ce projet de grande unité ne soit abandonné en janvier 1944. La présence de cet officier supérieur, combinée à l'emploi des numéros des 16^e et 18^e RTS, confirme la référence au projet de 10^e DIC de 1943. Le noyau de la compagnie de commandement de la 1^{re} DCEO a été mis sur pied au sein de la 22^e Région militaire (Paris), à partir des personnels disponibles au Centre d'organisation et d'administration des troupes coloniales de la région parisienne⁴.

C – Modalités de réunion des effectifs

Pour réunir les effectifs nécessaires à la constitution de la 1^{re} DCEO et de ses unités de soutien, soit quelque 23 530 personnels, l'EMGG a tablé sur deux principaux gisements d'hommes : d'une part, les engagés volontaires pour l'Extrême-Orient et, d'autre part, les soldats indigènes non rapatriables rendus disponibles dans le cadre du blanchiment de la 1^{re} Armée. En matière de cadres, il est notamment fait appel à des officiers et sous-officiers des troupes coloniales rappelés à l'activité. Concernant les engagés volontaires, le recrutement se déroule au plan national, sous la responsabilité des régions militaires.

Concernant les troupes indigènes, le blanchiment des effectifs opérés au sein des deux divisions coloniales de la 1^{re} Armée (1^{re} DFL et 9^e DIC) a libéré près de 10 000 soldats subsahariens. Ceux-ci sont regroupés au sein du 18^e RTS et de régiments de tirailleurs recréés dans les 14^e, 15^e et 16^e Régions militaires (4^e, 14^e et 16^e RTS). Un tri y est opéré entre tirailleurs rapatriables (ayant déjà trois campagnes à leur actif) et ceux encore tenus de servir. Durant le mois d'octobre, le 18^e RTS, repassé à trois bataillons, accueille ainsi quelque 4 200 tirailleurs (les éléments rapatriables ou surnuméraires étant ensuite transférés au 4^e RTS recréé le 16 novembre)⁵. Dans ce contexte, les 16^e et 18^e RTS sont désignés pour entrer dans la composition de la 1^{re} DCEO, de même que le 43^e RIC, régiment de souveraineté en garnison en Algérie et à forte proportion de soldats africains.

Les deux gisements visés, volontaires métropolitains et indigènes, se révèlent insuffisants. A la mi-mars, la réunion des effectifs n'est pas encore achevée : pour ses éléments organiques et pour ses unités de soutien, la 1^{re} DCEO affiche alors un déficit, d'une part, de 1 940 personnels et 846 cadres métropolitains et, d'autre part, de 4 275 personnels et 1 241 cadres des troupes coloniales (ces cadres étant européens et les soldats essentiellement indigènes), soit un total de 8 302 hommes, représentant 35 % des effectifs envisagés⁶.

Le détail des effectifs réunis à la date du 15 mars montre des situations inégales. Parmi les unités organiques de la division, les trois régiments d'infanterie comptent respectivement 1 728 hommes (16^e RTS, dont 464 indigènes), 3 206 hommes (18^e RTS, dont 1 492 indigènes) et 2 945 hommes (43^e RIC, dont 2 487 indigènes) ; ces effectifs sont à comparer à l'effectif régimentaire théorique qui leur a été assigné : 3 218 hommes. Le 5^e Cuirassiers n'aligne que 52 personnels sur 630, le 10^e RAC seulement 1 850 sur 3 639... Parmi les unités de soutien, le 10^e Groupe léger colonial de FTA ne dispose que de 197 personnels sur 295 et le 1^{er} Régiment de Chasseurs que de 58 sur 774. Par ailleurs, sept unités de soutien, correspondant à un besoin théorique de 3 998 personnels, n'ont pas encore été créées. Dans ces conditions, la Direction des Troupes coloniales propose de porter son effort sur la seule 1^{re} DCEO, quitte à prélever toutes les disponibilités de la 2^e DCEO et à réduire ses unités à l'état de simples noyaux⁷.

A la date du 30 avril, la situation ne s'est qu'à peine améliorée : 19 720 personnels sont désormais réunis au titre de la 1^{re} DCEO et de ses unités de soutien, dont 8 341 personnels européens et 11 379 personnels indigènes. Toutefois, parmi ces derniers figurent encore 2 374 Sénégalais rapatriables (au sein des 16^e et 18^e RTS et surtout du 10^e RAC). L'effectif destiné à l'Extrême-Orient ne se monte ainsi qu'à 17 346 hommes, soit un déficit réel de quelque 7 186 hommes (31 % des effectifs envisagés)⁸.

4 : SHD Terre, cote 11 P 45 : Gouvernement militaire de Paris, note de service n° 63-GMRP/1-0, 7 novembre 1944.

5 : Aubagnac, *op. cit.*

6 : SHD Terre, cote 11 P 45 : DTC, fiche n° 765-TC/ETO.S sur la mise sur pied de la 1^{re} DCEO, 15 mars 1945.

7 : *Ibid.*

8 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 1^{re} DCEO, lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945.

Au fil des mois, certaines des unités renflouent leurs effectifs, tel le 1^{er} Régiment de Chasseurs : 58 personnels à la mi-mars, puis 314 le 30 avril et 893 en septembre 1945⁹. Au cours de la seconde quinzaine de juin, la 1^{re} DCEO reçoit des appoints en personnels venant de la 2^e DCEO dissoute à la date du 15 juin¹⁰. Néanmoins, elle n'aligne encore que 70 % de son effectif théorique à la fin du mois de juillet. A cette période, à quelques semaines de l'annonce de la dissolution de la 1^{re} DCEO, une nouvelle source d'effectifs est envisagée : « un courant intéressant d'engagements au titre de la Légion », enregistré en Allemagne¹¹.

D – Modalités d'équipement

Le plan de réarmement du 30 novembre prévoit pour la 1^{re} DCEO un équipement américain, sur le modèle d'une division de *Marines*. En décembre 1944, la 1^{re} DCEO figure, ainsi que l'ensemble des forces destinées à l'Extrême-Orient, au dixième rang de priorité d'équipement sur onze, pour un équipement en matériel français ou de prise « nécessaire à la vie et à l'instruction des unités »¹². A la mi-février, la 1^{re} DCEO figure en troisième ordre de priorité en ce qui concerne l'octroi de matériel français et en quinzième priorité pour un complément d'équipement britannique¹³ : l'équipement américain n'est plus d'actualité.

La 1^{re} DCEO se constitue dans un contexte de grande pauvreté matérielle. Pour la période de l'automne 1944, les documents disponibles au sujet des 16^e et 18^e RTS montrent des unités très faiblement équipées : elles ne disposent guère que d'un armement individuel partiel, fait de fusils allemands ou autrichiens de récupération, sans armes lourdes (à l'exception de quelques mortiers au 18^e RTS, de quatre mortiers et une mitrailleuse au 16^e RTS), ni matériel de transmissions, ni moyens de transport. Dans ces conditions, auxquelles s'ajoutent une absence de cohésion parmi des personnels disparates réunis au fur et à mesure de leurs départs de la 1^{re} Armée, seul le 2^e bataillon du 18^e RTS est jugé apte pour un emploi en opérations, sous réserve d'être équipé de moyens de déplacement¹⁴.

Près de six mois plus tard, le tableau n'a guère évolué, sauf en ce qui concerne une part de l'armement individuel. A la date du 30 avril, l'habillement se limite à une collection d'effets et une paire de chaussures par homme, sans change. L'équipement individuel (casque, ceinturon, sac...) fait défaut au sein des petites unités et n'est disponible que pour un homme sur deux au sein des 16^e et 18^e RTS, sous la forme d'effets français, américains et allemands. Au 43^e RIC, la situation est un peu meilleure, avec 2 600 collections d'équipement pour 3 200 hommes, mais seulement 1 987 casques métalliques¹⁵. Le matériel de transmissions se limite à quelques postes uniquement aptes à un début d'instruction (postes français ER40 et quelques postes américains).

A la date du 20 avril, le parc de véhicules de la division se limite à 75 voitures, 19 camionnettes, 11 camions et 12 motos (dont cinq voitures, six camionnettes, trois camions et une moto détenus par le 43^e RIC en Algérie). Les deux unités blindées, 1^{er} Chasseurs et 5^e Cuirassiers, ne disposent en particulier, en tout et pour tout, que d'une voiture et une camionnette¹⁶. A cette période, le général Nyo attend encore l'affectation de 45 camions, 45 camionnettes et 37 voitures pour pouvoir entamer l'instruction de ses effectifs¹⁷. Plus globalement, il ne peut guère qu'attirer l'attention de l'EMGG sur « l'absence presque totale de moyens de transport autos, de moyens de transmissions, d'équipements (ceux qui existent étant d'ailleurs hétéroclites), de toiles de tente individuelles ou collectives, de matériel d'optique, topographique et [de] préparation de tirs,

9 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Inspection de l'Arme blindée et de la cavalerie, rapport d'inspection du 1er Régiment de Chasseurs les 1^{er} et 2 octobre 1945, 13 octobre 1945.

10 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 8 394-EMA/1, 11 juin 1945.

11 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en juillet 1945, 1^{er} août 1945.

12 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514/EMGG/1, 21 décembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 11 P 164 : Décision n° 1812/EMGG/1, 14 février 1945.

14 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, lettre n° 169/S/3 du général Chadebec de Lavalade, 26 octobre 1944.

15 : Lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945, doc. cit.

16 : *Ibid.*

17 : *Ibid.*

d'outillages pour le génie, les pionniers et la compagnie de réparation divisionnaire »¹⁸.

En matière d'armement, le tableau est disparate, couplant des quantités non négligeables d'armes individuelles ou d'armes collectives légères et un caractère hétéroclite. Les 16^e et 18^e RTS perçoivent en avril un armement français, a priori neuf (fusils modèle 36, fusils-mitrailleurs 24/29), tandis que 500 pistolets-mitrailleurs Gnome-et-Rhône (copies de la mitrailleuse Sten britannique) sont attendus pour la fin du mois de mai. Ces apports permettent des redistributions internes :

« Les 16^e et 18^e RTS, qui viennent de recevoir l'armement français homogène pour leurs bataillons, ont également la majorité de l'armement étranger existant dans la division. Faute de munitions françaises suffisantes, ils ont conservé cet armement étranger pour les opérations dans les Alpes. Un nivellement aura lieu dès la fin de celles-ci, au profit des autres unités de la division [jusqu' alors à peu près dépourvues]¹⁹. »

Ainsi, à la date du 30 avril, la division possède 12 190 fusils (dont 3 442 fusils français anciens de calibre 8 mm, 4 820 fusils français modèle 36 et 3 928 fusils étrangers, parmi lesquels au moins 792 fusils britanniques, 1 150 fusils autrichiens, 1 269 fusils allemands, 495 fusils américains et des fusils italiens), 515 pistolets français, 440 pistolets-mitrailleurs (dont 366 de modèles français), 495 fusils-mitrailleurs (dont 360 fusils-mitrailleurs 24/29 et 135 modèles étrangers), 200 mitrailleuses (dont 135 Hotchkiss de 8 mm et 65 pièces étrangères), 24 mortiers de 50 et 60 mm (dont quinze pièces françaises), 149 mortiers de 81 mm (dont 133 pièces françaises, de modèles anciens) et quinze bazookas.

La situation est nettement moins favorable en ce qui concerne les armes plus lourdes. Les unités de la 1^{re} DCEO détiennent une quarantaine de canons anti-char, dont l'essentiel est désuet : six canons de 37 mm modèle 1916 au 18^e RTS, 24 canons français de 25 mm d'avant-guerre (neuf au 16^e RTS, neuf au 18^e RTS, quatre au 43^e RIC), six canons allemands de 37 mm au 16^e RTS, deux canons britanniques ou américains de 57 mm au 43^e RIC, deux pièces étrangères de type non précisé (calibre de 45 mm) au 1^{er} Chasseurs. A l'exception des deux pièces de 57 mm, l'ensemble provient soit de la récupération, soit des stocks de matériels français conservés en Afrique du Nord. Aucune pièce anti-aérienne n'est signalée.

Concernant l'artillerie de campagne, le 10^e RAC ne dispose en avril que de 24 pièces italiennes de 75 mm, sans caisson ni moyen de traction, perçues à Grenoble et, selon toute vraisemblance, issues du stock d'une cinquantaine de canons italiens récupérés en région lyonnaise en septembre 1944. Il s'agit plus précisément de douze pièces modèle 75/28 et de douze pièces modèle 07. La moitié est sans appareil de pointage.

La 1^{re} DCEO ne dispose d'aucun engin blindé en métropole en avril 1945. Six anciens chars Hotchkiss H39, rescapés de 1940 puis de l'Armée d'Afrique, sont signalés en dotation au sein du 43^e RIC en Algérie, ainsi qu'une chenillette de type non précisé²⁰. Par la suite, probablement après la dissolution de la 1^{re} DCEO, le 1^{er} Chasseurs et le 5^e Cuirassiers ont perçu quelques véhicules d'instruction : dix chenillettes britanniques Lloyd Carrier sont ainsi mentionnées en octobre 1945 au sein du 1^{er} Chasseurs, aux côtés de deux motos, quatorze voitures (dont quatre jeeps), quatre camionnettes et quatorze camions²¹.

E – Engagements de la division

La 1^{re} DCEO ne connaît pas d'engagement militaire en tant que division constituée.

Au cours de l'automne 1944, les bataillons des 16^e et 18^e RTS servent d'unités de garde et de service pour les besoins de la 15^e Région, l'un à Marseille, le second à Toulon²². A la fin du mois d'octobre, l'EMGG envisage le prélèvement de deux à trois de ces bataillons pour servir au sein des FFO²³, un projet resté sans

18 : *Ibid.*

19 : *Ibid.*

20 : *Ibid.*

21 : Rapport d'inspection du 1^{er} Régiment de Chasseurs, 13 octobre 1945, doc. cit.

22 : Lettre n° 169/S/3 du général Chadebec de Lavalade, 26 octobre 1944, doc. cit.

23 : SHD Terre, cote 9 P 77 : EMGG, télégramme n° 109TC/BT adressé à la 15^e Région militaire, 20 octobre 1944.

suite.

Au printemps 1945, plusieurs unités de la 1^{re} DCEO connaissent des engagements sur des fronts secondaires. Quatre bataillons des 16^e et 18^e RTS sont employés dans le cadre du Détachement d'Armée des Alpes, sous la forme d'un groupement placé aux ordres de l'état-major de l'infanterie divisionnaire de la 1^{re} DCEO. Le 18^e RTS complet est mis à la disposition du DAAIp le 7 avril, suivi par le 3^e Bataillon du 16^e RTS le 23 avril. Ces bataillons participent à partir du 25 avril à la surveillance de la frontière franco-italienne et à la poussée en Italie : le III/16^e RTS reste en région niçoise, tandis que le 18^e RTS, renforcé de compagnies muletières, opère en Italie au-delà de Vintimille. Le III/16^e RTS est remis à la disposition de la 1^{re} DCEO le 18 juin, suivi par le 18^e RTS le 22 juin²⁴.

Dans les mêmes temps, le 10^e RAC fournit le personnel d'un groupe d'artillerie mis à disposition du Détachement d'Armée de l'Atlantique le 15 mars. Ce groupe, dénommé I/10^e RAC, compte 24 officiers et 500 hommes. Il arrive en Charente le 26 mars, sans matériel. Il est équipé sur place de douze obusiers de 155 mm et d'une quinzaine de chenillettes britanniques et françaises. Il participe aux combats de Royan du 14 au 18 avril 1945, en soutien de la Division de marche Gironde. Il rejoint ensuite le secteur de La Rochelle, prenant part à l'opération de resserrement du siège de cette poche allemande du 30 avril au 4 mai. Le groupe repart pour sa garnison de Draguignan le 20 mai²⁵.

F – Devenir de la division

La 1^{re} DCEO est dissoute à la mi-août 1945 et sert de cadre pour la formation d'une nouvelle 3^e DIC le 16 août 1945. Cette 3^e DIC entre dans la composition d'un Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient, recentré autour de la 2^e DB et de la 9^e DIC. La 3^e DIC s'embarque pour l'Indochine à compter de novembre 1944. Les services et petites unités déjà constitués au sein de la 1^{re} DCEO sont affectés à la 3^e DIC (61^e Compagnie de Quartier général, unités du génie, de santé et de transport), ainsi que le 10^e RAC. Le 1^{er} Chasseurs et le 5^e Cuirassiers font également partie des éléments de soutien conservés pour le Corps d'Extrême-Orient²⁶.

Dans le cadre de la 3^e DIC, aux côtés du régiment de marche de la Légion étrangère organisé en Afrique du Nord pour l'Indochine, le cadre européen du 18^e RTS sert à former un nouveau 43^e RIC et celui du 16^e RTS sert à constituer un 22^e RIC²⁷. Les éléments sénégalais sont, quant à eux, dirigés dès juillet vers la 2^e DIC, au sein de laquelle ils servent à reformer un nouveau 18^e RTS²⁸.

24 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 232-255.

25 : *Ibid.*, p. 116, 139, 154-157 et 173.

26 : SHD Terre, cote 11 P 45 : composition de la 3^e DIC et du CEO, 1945, non daté

27 : De Villèle Marie-Anne, *Répertoire des archives (journaux des marches et opérations, etc.) des petites unités (régiments et niveaux inférieurs) de l'armée de Terre, de l'armistice de 1940 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Service historique de la Défense, Vincennes, p. 297, 303 et 304.

28 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 9 007-EMA/1, 24 juin 1945.

Annexe 2.14 : Formation et parcours de la 2^e Division coloniale d'Extrême-Orient

A – Création de la division

La 2^e Division coloniale d'Extrême-Orient ou 2^e DCEO est créée au titre du programme d'Extrême-Orient, intégré au plan de réarmement de novembre 1944. La division est activée à la date du 1^{er} décembre 1944, par décision ministérielle du 27 novembre¹. Sa constitution a fait l'objet d'une préparation engagée vraisemblablement dès le mois d'octobre. Celle-ci se matérialise début novembre par une consultation des régions militaires concernées, à l'initiative du général Astier de Villatte, désigné pour le commandement de la future 2^e DCEO².

La formation de la 2^e DCEO est prévue sur le modèle d'une division coloniale britannique et de ses soutiens, pour un total de 22 125 hommes. La division doit s'articuler autour de deux brigades coloniales de 6 622 hommes, comptant chacune 2 275 européens et 4 351 indigènes.

La mise sur pied de la 2^e DCEO est prévue sur les territoires des 17^e et 18^e Régions militaires, avec la particularité d'être progressive : dans un premier temps, seuls des noyaux d'unités sont à constituer, vraisemblablement en raison de la perspective lointaine des opérations en Extrême-Orient.

B – Constitution du commandement

Le commandement de la 2^e DCEO est confié au général Robert Astier de Villatte. Cet officier supérieur avait été désigné en août 1944 par l'EMGG pour prendre le commandement de la 18^e Région militaire (Bordeaux) mais sans concrétisation.

Le noyau de la compagnie de commandement de la 2^e DCEO a été mis sur pied au sein de la 22^e Région militaire (Paris), à partir des personnels disponibles au Centre d'organisation et d'administration des troupes coloniales de la région parisienne³.

C – Modalités de réunion des effectifs

Pour réunir les effectifs nécessaires à la constitution de la 2^e DCEO et de ses unités de soutien, soit quelque 22 125 personnels, l'EMGG a tablé sur plusieurs gisements d'hommes : des cadres des troupes coloniales rappelés à l'activité, des engagés français volontaires pour l'Extrême-Orient, du personnel étranger, des effectifs surnuméraires de la Marine et des soldats indigènes. A terme, la 2^e DCEO doit se structurer autour d'une 2^e Brigade coloniale d'Extrême-Orient, dont l'effectif européen est à organiser sous l'égide de la Direction des Troupes coloniales, et d'une 3^e Brigade coloniale d'Extrême-Orient, dont l'effectif européen est à fournir par la Légion étrangère. La Marine doit, quant à elle, pourvoir à la constitution d'une brigade de fusiliers-marins, forte de quelque 2 500 hommes.

Dans ce contexte, tandis que le quartier général de la 2^e DCEO doit s'implanter à Bordeaux, la 18^e Région militaire bordelaise représente un gisement potentiel en hommes, avec la présence de près de 10 500 soldats coloniaux et nord-africains ex-prisonniers de guerre et celle de plusieurs groupements FFI se référant aux troupes coloniales⁴. L'éphémère 3^e RIC FFI constitué en région bordelaise fournira notamment

1 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMGG et DTC, note de service n° 1 774-EMGG/1 et n° 5 487 BT-O, 27 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 2^e DCEO, lettre n° 32/3 du général Astier de Villatte au colonel Druilhe, commandant la 18^e Région militaire, 10 novembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 11 P 45 : Gouvernement militaire de Paris, note de service n° 63-GMRP/1-0, 7 novembre 1944.

4 : Weiss Stéphane, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2013, n° 251, p. 143-161.

des effectifs à la 2^e DCEO⁵.

Unités à créer	Région de création	Stationnement	Personnel européen listé le 27/11/1944	Effectif total envisagé le 10/11/1944
État-major de la 2 ^e DCEO	18 ^e Région	Bordeaux	66	
62 ^e Compagnie de Quartier général (QG)	22 ^e Région	Bordeaux	62	300
État-major et QG de la 2 ^e Brigade coloniale d'Extrême-Orient	17 ^e Région	Toulouse	5	200
2 ^e Compagnie de commandement de brigade	17 ^e Région	Toulouse	24	
62 ^e Compagnie coloniale de Transmissions	17 ^e Région	Toulouse	8	
4 ^e Bataillon colonial d'Extrême-Orient	17 ^e Région	Camp de Caylus	139	900
5 ^e Bataillon colonial d'Extrême-Orient	17 ^e Région	Montauban	139	900
6 ^e Bataillon colonial d'Extrême-Orient	18 ^e Région	Bordeaux	139	900
2 ^e Compagnie coloniale anti-char	17 ^e Région	Toulouse	51	200
13 ^e RAC, état-major et un groupe	18 ^e Région	Souge	98	700
13 ^e RAC, un groupe	17 ^e Région	Agen	69	500
8 ^e Régiment de Chasseurs (reconnaissance)	18 ^e Région	Bordeaux	251	600
9 ^e Régiment de Dragons (chars)	17 ^e Région	Tarbes	167	400
1 compagnie du 62 ^e Bataillon colonial du génie	18 ^e Région	Pau	115	300
1 compagnie du 162 ^e Bataillon colonial de transmissions	18 ^e Région	Bordeaux	15	300
63 ^e Groupe colonial de FTA	17 ^e Région	Agen	60	300
1 compagnie du 523 ^e Groupe colonial de transport	18 ^e Région	Bordeaux	171	250
Total			1 579	6 750

A court terme, en décembre 1944, seule la constitution des noyaux des services divisionnaires, de la 2^e Brigade coloniale, de la brigade de fusiliers marins et de noyaux des unités d'artillerie et de cavalerie est à l'ordre du jour. A la date du 10 novembre, hors cas de la brigade de fusiliers-marins, le général Astier de la Villatte évoque la réunion d'un premier effectif de l'ordre de 6 750 soldats et cadres⁶. En l'état des pièces conservées, la décision ministérielle du 27 novembre ne cite que les personnels européens à rassembler, soit 1 579 soldats et officiers⁷. A la fin du mois de décembre, il n'est question que d'un besoin d'habillement pour 2 000 hommes⁸.

Les données conservées ne permettent pas de connaître le niveau réel des effectifs réunis. Ceux-ci sont

5 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 742-743.

6 : Lettre n° 32/3 du général Astier de Villate, 10 novembre 1944, doc. cit.

7 : Note de service n° 1 774-EMGG/1 et n° 5 487 BT-O, 27 novembre 1944, doc. cit.

8 : SHD Terre, cote 13 P 77 : Décision n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944.

toutefois restés a priori peu élevés. Le 15 mars 1945, le général Ingold, commandant la Direction des Troupes coloniales, mentionne la possibilité de renforcer la 1^{re} DCEO en réduisant au minimum les noyaux d'unités de la 2^e DCEO et en transférant l'essentiel de leurs effectifs vers la 1^{re} DCEO. Les données numériques proposées à l'appui de ce « palliatif médiocre et insuffisant » indiquent à cette date, pour la 2^e DCEO, un effectif de 396 officiers et sous-officiers et de 1 203 soldats, soit 1 599 personnels⁹. Quant à la brigade de fusiliers-marins, organisée à Arcachon, elle ne totalise en mai 1945 que 500 hommes¹⁰.

D – Modalités d'équipement

En décembre 1944, la 2^e DCEO figure, ainsi que l'ensemble des forces destinées à l'Extrême-Orient, au dixième rang de priorité d'équipement sur onze, pour un équipement en matériel français ou de prise « nécessaire à la vie et à l'instruction des unités »¹¹. A la mi-février, la 2^e DCEO figure au dernier rang de priorité d'équipement (le dix-septième). Il est alors question d'un équipement américain, qui ne serait disponible qu'après l'équipement préalable de l'ensemble des autres grandes unités du plan de réarmement¹².

Le détail des dotations matérielles des noyaux de la 2^e DCEO n'est pas connu. Il n'a vraisemblablement pas été plus brillant que celui des unités de la 1^{re} DCEO. L'historique du Bataillon de Marche d'Extrême-Orient, formé par la 2^e DCEO pour les opérations d'avril 1945 dans le Médoc, témoigne d'une pauvreté matérielle :

« Le bataillon n'a ni casques, ni musettes ; son armement est hétéroclite et comporte en majorité des armes d'instruction difficilement utilisables au combat. Cet armement d'instruction doit être remplacé dès l'arrivée au premier point de destination¹³. »

E – Engagements de la division

La 2^e DCEO, uniquement formée de cadres d'unités, n'a pas été engagée en opérations.

Dès le mois de février, le général d'Astier de Villatte a sollicité l'envoi d'officiers de sa division en stage au sein de la 1^{re} Armée, pour permettre aux intéressés « qui n'ont pas pris part à des opérations actives depuis 1940 et qui vont être appelés à commander des bataillons d'infanterie et du génie, des groupes et des régiments d'artillerie, ainsi que des compagnies anti-char, de se retrouver dans l'ambiance du combat et d'acquérir les notions pratiques indispensables à leur commandement »¹⁴. Bien que validant le principe de tels stages, l'EMGG n'y a pas donné de suite directe, renvoyant la question à la seconde quinzaine du mois d'avril¹⁵, sans qu'il soit possible de dire, au regard des documents conservés, si une concrétisation est intervenue.

Les ressources humaines de la 2^e DCEO ont entre-temps été employées au profit du front de la Pointe de Grave. La 2^e DCEO a en effet été sollicitée en avril pour l'envoi de détachements de soutien pour ce secteur du Détachement d'Armée de l'Atlantique. Le 8^e Régiment de Chasseurs fournit un détachement de six officiers et cinquante hommes, qui sert à constituer pour le temps des opérations la section de commandement du 38^e RI. Dans ce cadre, le chef d'escadron Gauthier du 8^e Chasseurs est chargé d'exercer le commandement du régiment, avec lequel il prend contact le 12 avril, soit à l'avant-veille des opérations

9 : SHD Terre, cote 11 P 45 : DTC, fiche n° 765-TC/ETO.S sur la mise sur pied de la 1^{re} DCEO, 15 mars 1945.

10 : SHD Terre, cote 11 P 45 : Brigade légère de Marine d'Extrême-Orient, note n° 17-Org, 14 mai 1945.

11 : DM n° 2 514-EMGG/1, 21 décembre 1944, doc. cit.

12 : SHD Terre, cote 11 P 164 : Décision n° 1812-EMGG/1, 14 février 1945.

13 : SHD Terre, cote 12 P 274 : Historique succinct de la participation du BMEO aux opérations de libération de la Pointe de Grave, 23 avril 1945.

14 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 2^e DCEO, lettre n° 654/3 du général Astier de Villatte au ministre de la Guerre, 15 février 1945

15 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMGG, lettre n° 2 708-EMGG/3-I du ministre de la Guerre au général Astier de Villatte, 26 février 1945.

offensives¹⁶. Parallèlement et dans les mêmes temps contraints, vingt-sept officiers et douze sous-officiers des différents états-majors de la division sont affectés dans les services de la Brigade Médoc¹⁷. Au moins un officier du 8^e Chasseurs, le capitaine de Terras, voit sa mission prolongée, dans la mesure où il assure la fonction de chef de plage d'embarquement le 30 avril, lors de l'attaque de l'île d'Oléron¹⁸.

Les 10 et 11 avril, la 2^e DCEO forme également (ou plutôt improvise) un bataillon du marche de 618 hommes, désigné en tant que Bataillon de Marche d'Extrême Orient, à partir du Centre d'instruction divisionnaire établi à Mont-de-Marsan. Le bataillon se compose de quatre compagnies regroupant sept sections d'élèves gradés fantassins, quatre sections d'élèves cavaliers, trois sections d'élèves artilleurs et deux sections de fantassins non élèves. La 3^e compagnie est maintenue sur les arrières à Lesparre ; elle est formée d'élèves gradés ne devant « sous aucun prétexte » être engagés selon les ordres du général Astier de Villatte. Les trois autres compagnies perçoivent un armement (dont des mitrailleuses) et sont placées en second échelon la Bataillon Somali chargé, le 15 avril, du franchissement des marais du Gua : les éléments du BMEO doivent assurer une base de feux de mitrailleuses et la conduite des canots et radeaux pendant la traversée puis suivre le Bataillon Somali en flanc-garde. Le BMEO est essentiellement engagé les 15 et 16 avril, notamment en fournissant 25 « nautonniers » pour les barques et canots du bataillon Somali et en assurant les soins et l'évacuation des blessés lors des opérations de franchissement. Le bataillon est placé en réserve au cours des jours suivants¹⁹. A l'issue de ces opérations, le général Astier de la Villatte dresse un bilan positif :

« Les élèves gradés formant le bataillon de marche ont reçu le baptême du feu avec beaucoup de cran et d'enthousiasme [...]. Il est hors de doute que la participation de nombreux officiers, sous-officiers et hommes de troupe aux opérations actives a été pour eux pleine d'enseignement et a contribué à affermir leur moral²⁰. »

Le BMEO compte neufs tués et dix-sept blessés. Les pertes les plus lourdes n'ont pas été subies sur la ligne de front mais sur les arrières : la 3^e Compagnie, qui ne devait pas être engagée, perd cinq tués et cinq blessés le 16 avril, par l'explosion d'une mine²¹.

F – Devenir de la division

La 2^e DCEO ne dépasse pas le stade d'unité cadre : sa dissolution est décidée à la date du 15 juin 1945²². L'essentiel de ses effectifs est dirigé vers la 1^{re} DCEO. Le 8^e Régiment de Chasseurs, dissous par la même occasion, fournit un escadron affecté comme unité de reconnaissance de la 24^e Division aéroportée en cours de mise sur pied²³.

16 : SHD Terre, cote 12 P 111 : 2^e DCEO, 8^e Régiment de Chasseurs, compte-rendu du chef d'escadron Gauthier, 14 mai 1945.

17 : SHD Terre, cote 12 P 274 : 2^e DCEO, lettre n° 46/3-S du général Astier de Villatte, 28 avril 1945.

18 : SHD Terre, cote 12 P 111 : 2^e DCEO, 8^e Chasseurs, rapport du capitaine de Terras, 28 mai 1945.

19 : Historique succinct du BMEO, doc. cit.

20 : Lettre n° 46/3-S du général Astier de Villatte, 28 avril 1945, doc. cit.

21 : Historique succinct du BMEO, doc. cit.

22 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 8 394-EMA/1, 11 juin 1945.

23 : SHD Terre, cote 12 P 111 : EMA, note n° 8 713-EMA/1, 17 juin 1945.

Annexe 2.15 : Formation et parcours de la 2^e Division d'infanterie coloniale

A – Création de la division

La 2^e Division d'infanterie coloniale ou 2^e DIC est une grande unité créée à la date du 1^{er} juillet 1945 par décision ministérielle du 24 juin 1945¹.

Cette grande unité intègre dans un cadre divisionnaire diverses unités coloniales recréées dans le Sud de la France (15^e et 16^e Régions militaires), en partie avec des effectifs africains de l'ex-1^{re} DCEO, quelques services de l'ex-2^e DCEO ainsi que quelques formations jusqu'alors non-endivisionnées.

La 2^e DIC est dissoute dès le mois d'octobre 1945, sur la base d'une décision gouvernementale prise dès le 6 septembre 1945, à peine deux mois après la création de la division².

B – Constitution du commandement

De sa création à sa dissolution, la 2^e DIC est placée sous le commandement du général François Ingold, jusqu'alors à la tête de la Direction des Troupes coloniales. Cet officier supérieur, nommé général de brigade le 25 août 1944, est un combattant de la France libre de la première heure, ayant joué un rôle clé dans le ralliement du Tchad en 1940. Il exerce pour la France libre des commandants territoriaux au Tchad et au Cameroun entre 1940 et 1942. Il participe ensuite aux opérations du Fezzan et de Tunisie³.

C – Modalités de réunion des effectifs

La décision ministérielle du 24 juin 1945 a donné à la 2^e DIC la composition présentée dans le tableau ci-dessous. Les lieux de garnison mentionnés, répartis au sein des 15^e et 16^e Régions (à une exception près), sont ceux connus à la date du 17 août 1945⁴. Les effectifs des 4^e et 14^e RTS et du 2^e RAC, unités cadres créées à la fin de l'année 1944, sont essentiellement composés de soldats indigènes rapatriables ou non, rendus disponible alors du blanchiment de la 1^{re} Armée.

D – Modalités d'équipement

Les modalités d'équipement de la 2^e DIC ne sont pas connues. Durant sa brève existence, en dehors du 40^e Groupe colonial de FTA équipé à l'américaine, la 2^e DIC a vraisemblablement vécu d'expédients et de matériels de récupération, à l'instar des 1^{re} et 2^e DCEO.

E – Engagements de la division

Créée après l'achèvement des hostilités, la 2^e DIC n'a connu ni engagement militaire, ni mission d'occupation.

F – Devenir de la division

La 2^e DIC est dissoute à la date du 15 octobre 1945.

L'ensemble des petites unités sont dissoutes, sauf les deux compagnies du 506^e Groupe de transport, destinées à partir en Afrique occidentale et équatoriale. Leur matériel est versé aux établissements

1 : DM n° 9 007-EMA/1 du 24 juin 1945.

2 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, DM n° 2 996-EMA/Cab, 27 septembre 1945.

3 : Biographie sur le site www.ordredelaliberation.fr

4 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, note n° 960-EMA/3/O, 17 août 1945.

régionaux des 15^e, 16^e et 17^e Régions, indication d'un équipement reposant sur du matériel de récupération. A l'inverse, le matériel américain du 40^e Groupe colonial de FTA, également dissous, est affecté à la 19^e DI⁵.

Le 8^e Régiment de Cuirassiers est maintenu, destiné au groupement mobile de Madagascar⁶.

Les 4^e, 14^e et 18^e RTS, ainsi que le 2^e RAC (à deux groupes), sont maintenus en corps constitués et affectés à un Groupement colonial n° 2 organisé pour les tâches de souveraineté en Afrique du Nord. Ces unités intègrent tous les Sénégalais non-rapatriables de la 2^e DIC et du 8^e RTS (une unité de pionniers de la 1^{re} Armée). Les Sénégalais rapatriables de la 2^e DIC sont, quant à eux, dirigés vers le 8^e RTS, en vue de leur rapatriement⁷.

Composition de la 2 ^e DIC	
Unités	Origine et stationnement
62 ^e Compagnie de Quartier général	En provenance de l'ex-2 ^e DCEO ; Montpellier.
4 ^e RTS	Toulon.
14 ^e RTS	Marseille.
18 ^e RTS	Reformé à partir des éléments africains disponibles des 16 ^e RTS, 18 ^e RTS et 43 ^e RIC de l'ex-1 ^{re} DCEO ; Montpellier et Perpignan.
2 ^e RAC	Nîmes et Tarascon.
40 ^e Groupe colonial de FTA	Unité de réserve générale, en provenance de la 1 ^{re} Armée ; Agde.
8 ^e Régiment de Cuirassiers	Unité de réserve générale formée au sein du Détachement d'Armée de l'Atlantique ; Castelnaudary (en 17 ^e Région militaire).
62 ^e Bataillon du génie	Non encore créé à la date de dissolution de la 2 ^e DIC.
95 ^e Compagnie mixte de transmissions	Formée à partir de la Compagnie de télégraphistes coloniaux de Toulouse ; Montpellier.
162 ^e et 262 ^e Compagnies de transport	Organisées en un 506 ^e Groupe de transport ; Arles.
2 ^e Groupe d'exploitation	Non encore créé à la date de dissolution de la 2 ^e DIC.
2 ^e bataillon médical	Non encore créé à la date de dissolution de la 2 ^e DIC.
2 ^e Compagnie de réparations	Arles

5 : SHD Terre, cote 11 P 45 : EMA, note n° 14 239-EMA/1 aux généraux commandants les 15^e, 17^e et 18^e Régions militaires, 3 octobre 1945.

6 : *Ibid.*

7 : SHD Terre, cote 11 P 45 : Direction des Troupes coloniales, note n° 39 689-TC/ST.O, 3 octobre 1945.

Annexe 2.16 : Base nominative des porteurs de projets de divisions FFI

Projet de grande unité FFI	Nom	Dates	Age en septembre 1944	Grade régulier en septembre 1944	Grade FFI en septembre 1944	Provenance	Fonction précédente
GMSO	Jean Schneider	1897- ?	46	Colonel (infanterie)	Aucun	AFN	Commandant du Bataillon de Choc
<i>Division légère d'Auvergne</i>	Roger Fayard	1900-1996	44	Lieutenant-colonel (infanterie)	Colonel	Métropole	Responsable de l'ORA en Région R6
<i>Division légère de Toulouse</i>	Serge Asher (<i>Ravanel</i>)	1920-2009	24	Aspirant	Colonel	Métropole	Commandant FFI de la Région R4
<i>Division légère de Toulouse</i>	Maurice Redon (<i>Durenque</i>)	1905-2000	39	Chef d'escadron (artillerie)	Colonel	Métropole	Commandant FFI du département du Tarn
<i>Division alpine FFI</i>	Jean Vallette d'Osia	1898-2000	46	Lieutenant-colonel (infanterie)	Aucun	AFN	Responsable de l'AS en Haute-Savoie puis DMOS (évadé de France)
<i>Brigade Bertrand</i>	René Bertrand	1895-1966	49	Colonel (infanterie)	Colonel	Métropole	Responsable de l'ORA dans le Cher
<i>Brigade Charles Martel</i>	Raymond Chomel	1897-1989	47	Colonel (artillerie)	Colonel	Métropole	Responsable de l'ORA en Indre
Projet du colonel Adeline	Henri Adeline	1898-1971	46	Lieutenant-colonel (génie)	Colonel	Métropole	Maquis AS de Dordogne-Sud
Projet du colonel Rousselier	Maurice Rousselier (<i>Rivier</i>)	1914-1958	30	Lieutenant (génie)	Colonel	Métropole	Commandant FFI de la Région R5
Projets bordelais	Jacques Rollot	1895-1963	49	Lieutenant-colonel (artillerie)	Aucun	AFN	Responsable de l'OCM en Gironde puis FFGB (évadé de France)
Projets bordelais	Joseph Druilhe	1888-1960	56	Lieutenant-colonel (artillerie)	Colonel	Métropole	Maquis AS de Dordogne-Sud
<i>Brigade Carnot</i>	De Milleret Jean (<i>Carnot</i>)	1908-1980	36	Capitaine (infanterie)	Colonel	Métropole	Responsable de l'ORA dans les Landes
Division lorraine	Non identifié						
<i>Division Provence</i>	Non identifié						

Annexe 2.17 : La Brigade Charles Martel

La *Brigade Charles Martel* ou *Brigade Chomel*, du nom de son leader le colonel Raymond Chomel, est un groupement constitué au cours du printemps et de l'été 1944 dans l'Indre autour d'officiers liés à l'ORA. Reposant sur des cadres de l'ancienne 9^e Division militaire de Châteauroux, dont le colonel Chomel a été le chef d'état-major puis le coordinateur des opérations de liquidation en 1943, la future brigade est montée en puissance au cours de l'été 1944, avec l'appui d'équipes *Jedburgh*. Elle se présente à la fin du mois d'août sous la forme d'un ensemble coordonné de six bataillons. Le groupement arbore dès le mois d'août l'appellation de *brigade*. Il joue un rôle de premier plan lors des combats amenant à la reddition de la *colonne Elster*¹.

Dans la droite ligne de la politique de l'ORA et en liaison avec l'état-major national de ce mouvement, le colonel Chomel, à l'instar du colonel Bertrand dans le Cher, a inscrit son action dans la perspective de faire muer son groupement en une grande unité régularisée, recréant les principaux régiments de la 9^e Division militaire : 27^e et 32^e RI, 8^e Régiment de Cuirassiers. Principal chef militaire de l'Indre, le colonel Chomel est également partie prenante des jeux d'acteurs relatifs au commandement de la Région R5.

Durant le mois de septembre 1944, Chomel s'autonomise par rapport à l'ex-Région R5 (12^e Région militaire) et déplace son groupement au sein de la 5^e Région militaire. La brigade s'y organise sur le modèle d'une grande unité. Le mois suivant, dans le cadre de la mise en place du commandement des FFO, Chomel est nommé à la tête du secteur de Saint-Nazaire (Forces françaises de Loire inférieure ou FFLI), que la *Brigade Charles Martel* rejoint en novembre par décision ministérielle.

A – Vue synthétique

Bref historique

Organisée dans l'Indre, la *Brigade Charles Martel* participe aux combats contre les colonnes allemandes en retraite jusqu'à la reddition de la *colonne Elster* le 11 septembre 1944. Elle rejoint la région de Chartres à partir du 21 septembre², puis celle de Blois à la fin du mois. Affectée au front de Saint-Nazaire le 7 novembre, elle s'y déplace au cours du même mois. Ses composantes y servent jusqu'à la reddition allemande de mai 1945, aux côtés de formations en provenance des 4^e, 9^e, 11^e et 12^e Régions militaires. Elles forment ensuite l'ossature de la 25^e DI³. Le colonel Chomel a résolument inscrit son action dans la perspective de la création d'une grande unité, une fois la Libération acquise :

« Le rôle de l'ORA ne pouvait se limiter, à mon avis, à une simple participation aux opérations. Il devait être prolongé par une action préparée dans la reconstitution de l'Armée. Je n'ai jamais cessé d'y penser, d'y travailler et la mise sur pied d'une "Brigade" n'avait pas tant pour but de me permettre de manœuvrer que d'en faire un élément susceptible de servir de noyau à une formation régulière⁴. »

Effectifs

A la mi-septembre, à l'issue de la phase maquisarde, le colonel Chomel annonce disposer de 3 000 hommes, dont 150 officiers et 400 sous-officiers, y compris des cadres venus des Chantiers de Jeunesse et des éléments du 1^{er} Régiment de France, au ralliement duquel le colonel Chomel a œuvré durant le mois

1 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Brigade Charles Martel, rapport sommaire sur les opérations de guérilla exécutées du 6 juin au 10 septembre, 1^{er} octobre 1944.

2 : SHD Terre, cote 13 P 82 : EMGG, ordre de mouvement n° 76-EMGG/3, 21 septembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 1 466-EMGG/1, 8 février 1945.

4 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Rapport sommaire du colonel Chomel sur l'activité ORA dans l'Indre et la partie rattachée de l'Indre et Loire, 2 octobre 1944.

d'août. Un mois plus tard, l'effectif s'est resserré entre 2 400 et 2 500 hommes. Au plan numérique, une fois la libération acquise, le groupement a vraisemblablement connu une vague de retours au foyer, qui plus est lorsque l'unité a quitté l'Indre, son terroir de formation. Au plan qualitatif, plusieurs rapports de la 5^e Région militaire indiquent l'intégration en octobre et novembre de cadres et recrues originaires de cette région, dont 300 jeunes incorporés d'Eure-et-Loir⁵. Si l'encadrement semble être resté globalement stable (la comparaison des états d'effectifs disponibles montre toutefois des variations numériques parmi les officiers et les sous-officiers), la troupe a connu des remaniements certains au cours de l'automne 1944.

Les sources

La *Brigade Charles Martel* est assez bien documentée grâce aux fonds conservés au SHD à Vincennes : à la cote 13 P 82 (en particulier des états d'effectifs et d'équipements détaillés pour la période d'octobre et novembre 1944), à la cote 10 P 452 (FFLI) ou à la cote 1 K 561 (fonds privé du général Chomel).

B - Genèse

La *Brigade Charles Martel* prend corps en août 1944 lors des combats face aux colonnes allemandes en retraite. Son action s'inscrit dans le cadre de la Région FFI R5, dont dépend l'Indre. Chomel va cependant couper les liens avec la Région R5 dès le mois de septembre, du fait de plusieurs facteurs.

En premier lieu, au début du mois de septembre, la *Brigade Charles Martel* se trouve engagée face aux colonnes allemandes en retraite dans un espace davantage ligérien que limousin : elle déploie son action aux confins septentrionaux de la Région R5, loin du centre de gravité régional constitué par Limoges. En second lieu, Chomel, qui n'a jusqu'alors exercé qu'un commandement départemental, se trouve au centre du jeu d'acteur pour l'exercice du commandement militaire de la Région R5. Chomel a en effet été proposé en août par le général Revers pour diriger la future 12^e région militaire⁶, ce dont Chomel n'est informé que le 6 septembre⁷. Or, à cette date, le commandement militaire régional est déjà assuré par le colonel FFI Maurice Rousselier, dans la continuité de son commandement clandestin de la Région R5. Rousselier a ressenti la décision du général Revers comme une ingérence hostile :

« Je suis informé par l'OMA [l'ORA] de la nomination d'un chef militaire régional pour Limoges. Je n'ai pas l'intention de finir mes jours comme commandant militaire de R5, mais dans la situation actuelle, et sans considérations personnelles, je fais toutes réserves sur l'opportunité de cette mesure et la gravité des réactions qui en résulteraient. Je dirai au minimum que cette décision est prématurée d'un mois ou deux⁸. »

Ainsi, en quelques jours, Chomel passe, a priori malgré lui, du statut de subordonné départemental très indépendant, à celui de concurrent potentiel face au colonel Rousselier. Une confusion supplémentaire est introduite par la diffusion quasiment simultanée d'informations contradictoires. A partir du 25 août, le général Noiret, chargé de superviser l'installation des nouvelles régions militaires pour le compte du ministère de la Guerre, diffuse le nom d'un nouveau commandant régional : un certain colonel Lhomme. Il s'agit en fait d'une altération du nom de Chomel au fil des codages et transmissions de messages sur la désignation des commandants régionaux : Lhomme et Chomel ont le même nombre de caractères et partagent cinq lettres sur six, sachant que les registres du SHD ne font état d'aucun colonel Lhomme en exercice en 1944-1945... Cette altération est entretenue au fil des listes diffusées par l'EMGG et ses émissaires, si bien qu'une nouvelle liste datée du 30 août maintient le nom du colonel Lhomme mais

5 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision d'Eure-et-Loir, rapport sur l'activité du 15 au 30 novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Message du général Revers (Michel) au lieutenant-colonel Paquette (colonel Fortin), 26 août 1944.

7 : SHD Terre, cote 1 K 561 : ORA - Région R5, message n° 264DR/L du colonel Fortin au colonel Chomel, 6 septembre 1944.

8 : AD93, cote 304J4: Région FFI R5, note du colonel Rousselier au COMAC, 6 septembre 1944.

réintroduit celui du colonel Chomel pour le commandement de la région de Poitiers⁹, par ce qui semble être une confusion supplémentaire entre, cette fois-ci, Poitiers, siège de la nouvelle 9^e Région militaire de 1944, et l'ancienne 9^e Division militaire de 1940 et d'avant-guerre sur le ressort de laquelle Chomel a développé son action¹⁰...

Quoi qu'il en soit, localement, le 14 septembre, Chomel est informé de sa nomination à Poitiers¹¹. Il n'y ira pas, sachant qu'il n'est pas non plus attesté qu'il se soit rendu à Limoges après le 6 septembre. Depuis Angers, le lieutenant-colonel Rollot, émissaire du général Noiret, s'enquiert toutefois de localiser Chomel pour l'installer à Poitiers¹². A la mi-septembre, Chomel semble absorbé par la réorganisation de la *Brigade Charles Martel*, malgré des freins, dont il fait part dans un rapport d'octobre :

« J'aurais voulu donner la même valeur militaire [que la *Brigade Charles Martel*] à tous les éléments du maquis, du moins dans mon département. L'ambition de très jeunes chefs, les partis-pris politiques, ont écarté systématiquement l'ORA de toute action directrice et ont limité mon action personnelle¹³. »

C'est dans ce contexte qu'intervient la décision ministérielle du 21 septembre de déplacer la *Brigade Charles Martel* sur le territoire de la 5^e Région militaire¹⁴. Cet ordre est connu des chefs locaux de l'ORA mais, comme en atteste un courrier adressé par l'un d'eux à Chomel, ne l'est pas de l'état-major régional du colonel Rousselier :

« La solution de votre départ est la bonne mais va amener une forte crise aujourd'hui [le 24 septembre] quand on saura [à Limoges] que vous avez quitté le territoire¹⁵. »

Le déplacement de l'unité du colonel Chomel est à interpréter comme une autonomisation vis-à-vis de Limoges, par une mise à l'abri sur le territoire d'une région militaire à fort ancrage de l'ORA. La présence à Paris, à la même période, du général d'Anselme, ex-adjoint de Revers à la tête de l'ORA, et du commandant Conze, ex-chef d'état-major national de l'ORA, n'est sans doute pas étrangère à cette orientation.

Les dates de mouvement des unités de la brigade ne sont pas précisément connues. Aux premiers jours d'octobre, le déplacement est toutefois globalement achevé. Ce faisant, une fois sous la responsabilité directe de l'état-major de la 5^e Région militaire¹⁶, la *Brigade Charles Martel*, à la tête de laquelle Chomel est resté sans se soucier de sa désignation à Poitiers, fonctionne comme une grande unité autonome.

C – Structuration du projet de grande unité

La *Brigade Charles Martel* adopte d'emblée une structure ternaire, en appui sur les noyaux de cadres des anciennes unités de la 9^e Division militaire (hormis le 1^{er} RI, noyau de la *Brigade Bertrand*) : les 27^e et 32^e Demi-brigades comptant chacune deux bataillons, ainsi qu'un groupement couplant l'équivalent de deux bataillons, avec le 17^e BCP et le 8^e Régiment de Cuirassiers. A la mi-octobre, ces bataillons restent d'une taille limitée, de 190 hommes (à la 27^e Demi-brigade, à raison de deux ou trois compagnies par bataillon) à 500 hommes (17^e BCP, à quatre compagnies), voire près de 700 hommes (8^e Cuirassiers, alignant cinq

9 : SHD Terre, cote 8 P 8 : État-major Guerre, note de service n° 83/Cab du général Noiret, 25 août 1944 ; note de service n° 117/Cab du général Noiret, 30 août 1944.

10 : Cette confusion a eu cours, à l'image d'une note de l'EMGG plaçant le siège de la 9^e Région militaire à Tours, ville siège de la 9^e Région d'avant-guerre mais relevant en 1944 de la 4^e Région (SHD Terre, cote 7 P 4 : Note n° 274-EMGG/1, 29 septembre 1944).

11 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Fortin au colonel Chomel, 14 septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 35 du lieutenant-colonel Rollot, 10 septembre 1944 ; fiche de renseignement n° 48 du lieutenant-colonel Rollot, 13 septembre 1944.

13 : Rapport sommaire sur l'activité ORA dans l'Indre, 2 octobre 1944, doc. cit.

14 : Ordre n° 76-EMGG/3, 21 septembre 1944, doc. cit.

15 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre manuscrite du commandant Lenoir, chef départemental de l'ORA, au colonel Chomel, 24 septembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, ordre général n° 3, 5 octobre 1944.

compagnies dénommées escadrons).

L'encadrement est conséquent. A la date du 22 octobre, la brigade compte un officier pour dix hommes et un sous-officier pour quatre hommes. Les militaires d'active représentent 45 % des officiers et 65 % des sous-officiers¹⁷ : ces niveaux sont élevés mais non exclusifs, ce qui traduit une ouverture au-delà des seuls réseaux de l'ORA. Un rapport de la fin du mois d'octobre éclaire le niveau d'encadrement qualifié de « très important » : il résulte tant d'un effort de recrutement de cadres (il est question d'une « mobilisation partielle » des cadres disponibles inscrits ou non à l'ORA au sein de l'ex-9^e Division militaire) que de la difficulté à recruter des hommes de troupe par défaut d'armes et surtout d'habillement¹⁸.

Aux côtés des différents bataillons, qui sont fonctionnellement des unités d'infanterie plus ou moins armées, de petites unités sont organisées : une équipe de transmissions, un détachement du train et un détachement d'artillerie chargé de la récupération et de la remise en état de pièces allemandes. Même si les effectifs de ces détachements restent limités, leur distinction témoigne de la volonté du colonel Chomel de disposer de services organiques et d'une force d'artillerie, indispensables pour concrétiser une grande unité. Au plan budgétaire, le colonel Chomel assure la subsistance de sa brigade, grâce à l'obtention, auprès de la trésorerie de Châteauroux, d'un versement de 8 millions de Francs prélevés « sur le produit de Service prisonniers des départements, exercice 1944 »¹⁹.

Un effort conséquent est également réalisé au plan fonctionnel. Ainsi, au cours de la seconde quinzaine d'octobre, deux rapports font état d'une capacité de déplacement simultané par camions de 650 à 675 hommes avec 100 tonnes de matériel ou de 1 550 hommes sans matériel lourd : en d'autres termes, la brigade peut faire intégralement mouvement par ses propres moyens, en deux à cinq échelons, ce qui est notable dans un contexte de pénurie de moyens de transport²⁰.

Les efforts du colonel Chomel portent également dans le domaine symbolique. Dès la fin du mois de septembre, il sollicite auprès du ministère de la Guerre l'autorisation d'emploi pour ses unités des numéros des corps dont elles ont maintenu la tradition : 17^e BCP, 27^e et 32^e RI et 8^e Cuirassiers. Un accord ministériel est obtenu à ce sujet le 15 octobre²¹.

D – Devenir du projet de grande unité

Structurée, organisée autour de cadres d'active en relation avec le ministère de la Guerre, la *Brigade Charles Martel* ne passe pas inaperçue. La question de son emploi est naturellement posée, à l'instar de la *Brigade Bertrand*. Un tableau des effectifs FFI attendus par la 1^{re} Armée montre qu'un transfert vers le front du nord-est a été envisagé à titre d'hypothèse au cours du mois d'octobre (il y est question d'un *Groupement Martel* du colonel Chomel)²². C'est cependant sur le front de l'ouest que le devenir de la brigade va se décider.

Le fonds privé du général Chomel, conservé au SHD, montre qu'après l'été 1944 l'intéressé est resté en relation régulière avec le commandant Conze, ex-chef d'état-major national de l'ORA, intégré au sein de l'EMGG. Or, une fois désigné pour le commandement des FFO, le général de Larminat a pris à la mi-octobre ce même Conze comme chef d'état-major. Ce dernier ne ménage alors pas ses efforts pour placer au sein des FFO les deux brigades des colonels Chomel et Bertrand, stationnées au sein de la 5^e Région militaire. Tandis que de Larminat entame une tournée des secteurs d'opération de l'Atlantique, Conze lui adresse depuis Paris une série de télégrammes l'informant de la disponibilité des deux brigades et de l'intérêt de

17 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Brigade Charles Martel, notice de renseignement, 22 octobre 1944.

18 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Brigade Charles Martel, compte rendu des effectifs et matériels, 27 octobre 1944.

19 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Déclaration du Trésorier-payeur général de Châteauroux, 16 septembre 1944.

20 : Brigade Charles Martel, notice, 22 octobre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 1 K 561 : Brigade Charles Martel, état d'effectifs, de transports et d'armement, 14 octobre 1944.

21 : SHD Terre, cote 13 P 82 : Lettre n° 186/1 du colonel Chomel au ministre de la Guerre, 28 septembre 1944 ; DM n° 581-EMGG/1, 14 octobre 1944.

22 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, tableau de situation des FFI, fin octobre 1944.

rencontrer le colonel Chomel :

« [Ce 20 octobre] vous signale intérêt pour opérations utiliser Brigade Chomel stationnée à Blois et forte quatre bataillons. Stop. Pouvez sur chemin retour rencontrer colonel Chomel à Hôtel de Blois à Blois²³. »

Au regard de l'agenda du général de Larminat, celui-ci rencontre effectivement Chomel à Angers le 25 octobre au soir, en compagnie du général Hary, commandant la 4^e Région militaire, et du colonel FFI Chombart de Lauw, alias *Félix*, commandant FFI en Loire inférieure²⁴. Entre-temps, le cours des événements s'est accéléré : dès le 22 octobre, Conze a obtenu à Paris que Chomel soit nommé à la tête des forces françaises du siège de Saint-Nazaire, ainsi que l'assurance d'une rapide mise à disposition des *Brigades Charles Martel* et *Bertrand* pour les FFO²⁵, ce que l'EMGG confirmera au début du mois de novembre²⁶.

Chomel prend ses nouvelles fonctions à Nantes le 26 octobre²⁷, ayant vraisemblablement reçu des consignes orales de de Larminat la veille à Angers, consignes bientôt suivies d'instructions écrites²⁸. Chomel est arrivé quasiment seul, uniquement accompagné de deux officiers, tandis que la *Brigade Charles Martel* reste en 5^e Région militaire, aux ordres du colonel Ghislain, ex-adjoint de Chomel, avec consigne de ne faire mouvement que sur ordre²⁹. Chomel fait dès lors tout son possible pour hâter l'arrivée de la brigade au sein des FFLI, brigade non encore régularisée mais à même de servir de modèle aux troupes des FFLI, ainsi qu'il l'écrit à Conze, après avoir évoqué les difficultés matérielles et organisationnelles du front de Saint-Nazaire :

« Toutes ces difficultés sont solubles rapidement si vous me donnez ma brigade. Sinon, je ne répons de rien. J'ai besoin immédiatement de mon état-major, de mes chefs de service et d'un bataillon (le 17^e BCP pour ne pas couper une demi-brigade). J'ai les moyens de transport et l'essence [...]. L'arrivée d'une unité équipée (à peu près) permettra de dire à tous : patience, nous arrivons vous relever et voici ce que nous ferons de vous [...]»³⁰.

Le vœu de Chomel est exaucé courant novembre, au fur et à mesure de l'arrivée des unités de la brigade sur le front de Saint-Nazaire. Au demeurant, les troupes de Chomel sont rapidement considérées par de Larminat comme un noyau susceptible de former une nouvelle division inscrite dans le plan de réarmement français du novembre 1944³¹. Le principe de cette division, la 25^e DI, est acquis dès le mois de novembre³². Sa mise en œuvre est entérinée le 8 février 1945³³.

E – Héritage du projet de grande unité

La *Brigade Charles Martel* sert de creuset pour la formation de la 25^e DI, par amalgame des différentes formations françaises du front de Saint-Nazaire.

La 32^e Demi-brigade sert de cadre pour la recreation du 32^e RI. La 27^e Demi-brigade sert de même pour le 21^e RI mais perd le numéro 27 au profit d'un régiment de la 1^{re} Armée. Le 17^e BCP concourt à la formation de la 4^e DBCP, avec le renfort des 1^{er} et 5^e BCP en provenance de la 1^{re} Armée. Le détachement d'artillerie de la brigade sert de cadre à la constitution d'une partie des premières batteries du 20^e RA de la 25^e DI. Le 8^e Régiment de Cuirassiers est régularisé en tant que régiment non-endivisionné mais fonctionnellement attaché à la 25^e DI jusqu'à l'été 1945.

23 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Télégramme FFO/Cab/63 du commandant Conze, 20 octobre 1944.

24 : Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944.

25 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Télégramme non numéroté du commandant Conze, 22 octobre 1944.

26 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, note de service n° 911-EMGG/3.O, 7 novembre 1944.

27 : SHD Terre, cote 1 K 561 : FFLI, ordre général n° 1, 26 octobre 1944.

28 : SHD Terre, cote 10 P 352 : FFO, instruction n° 155/FFO/EM, 27 octobre 1944.

29 : SHD Terre, cote 1 K 561 : 5^e Région militaire, note n° 272/Ch au colonel Chomel, 22 octobre 1944.

30 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Lettre du colonel Chomel au commandant Conze, 30 octobre 1944.

31 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 671/FFO/EM/1 du général de Larminat, 16 décembre 1944.

32 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

33 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 712-EMGG/1, 22 janvier 1945, et n° 1 466-EMGG/1, 8 février 1945.

Quant au colonel Chomel, il exerce le commandement de la 25^e DI avant de rejoindre au cours de l'été 1945, en tant que général de brigade, le cabinet militaire du général de Gaulle, son ex-chef de corps.

Structuration et effectifs de la *Brigade Charles Martel* à la date du 22 octobre 1944 :

Composantes	Officiers	Sous-officiers	Troupe	Totaux
État-major	13 d'active 1 de réserve 9 FFI	9 d'active	11	43
17 ^e BCP : 4 compagnies	12 d'active 18 FFI	49 d'active 6 de réserve 34 FFI	384	503
8 ^e Cuirassiers : 5 escadrons	26 d'active 5 de réserve 4 FFI	88 d'active 4 de réserve 23 FFI	529	679
27 ^e Demi-brigade 1 ^{er} Bataillon (2 compagnies) 2 ^e Bataillon (3 compagnies)	11 d'active 31 FFI	38 d'active 2 de réserve 39 FFI	284	385
32 ^e RI 1 ^{er} Bataillon (2 compagnies) 2 ^e Bataillon (3 compagnies)	14 d'active 2 de réserve 25 FFI	76 d'active 8 de réserve 34 FFI	590	749
Train	11 d'active 1 de réserve 1 FFI	6 d'active	15	24
Transmissions	2 d'active 1 FFI	12 d'active 1 FFI	41	57
Totaux	177 : 79 d'active, 9 de réserve, 89 FFI	429 : 278 d'active, 20 de réserve, 131 FFI	1834	2440

Annexe 2.18 : La Brigade Bertrand

La *Brigade Bertrand* ou *Groupement Bertrand* est une unité constituée en septembre 1944 par le colonel René Bertrand à partir des formations FFI du Cher. Le colonel Bertrand, affilié à l'ORA, a organisé en 1943-1944 la reconstitution de son ancien régiment, le 1^{er} RI, stationné à Saint-Amand-Montrond (Cher) entre 1940 et 1942. Le 1^{er} RI FFI ainsi mis sur pied participe activement aux opérations de libération du Cher en août et septembre 1944¹.

Une fois ces combats achevés, le colonel Bertrand conserve le contrôle du 1^{er} RI, tout en prenant à compter du 12 septembre le commandement de la Subdivision du Cher. Dans ce cadre, il entreprend la constitution d'un groupement intégrant les principales autres formations du département, FTP compris. A la fin du mois d'octobre, l'ensemble totalise 5 000 hommes, répartis en sept petits bataillons (dont trois demi-brigades de deux bataillons : le 1^{er} RI FFI et les 33^e et 34^e Demi-brigades FFI) et des noyaux de services organiques.

A – Vue synthétique

Bref historique

La mise sur pied du groupement se déroule de la mi-septembre à la fin du mois d'octobre, parallèlement à la mise en place de la Subdivision du Cher, au sein de la 5^e Région militaire. La 5^e Région présente l'originalité d'abriter concomitamment deux groupements FFI dont l'ambition est de servir de noyau pour de futures grandes unités : la *Brigade Bertrand* et la *Brigade Charles Martel*, toutes deux pensées par des officiers issus de l'ex-9^e Division militaire. Cette singularité leur vaut de dépendre directement de l'état-major de la 5^e Région (général Delmas)², avec, en ce qui concerne la *Brigade Bertrand*, la particularité d'être commandée par un officier assumant également le commandement d'une subdivision départementale.

Le colonel Bertrand a d'emblée conçu sa brigade comme une « amorce d'une grande unité »³. La question de son emploi se pose dès le mois d'octobre. Le commandant Conze, ex-chef d'état-major national de l'ORA et intégré courant septembre au sein de l'EMGG, joue un rôle décisif à ce sujet. Le général de Larminat l'a choisi à la mi-octobre comme chef d'état-major des FFO. Il ne ménage alors pas ses efforts pour placer au sein des FFO les deux brigades des colonels Chomel et Bertrand. Dès le 22 octobre, Conze a obtenu à Paris l'assurance de leur rapide mise à disposition pour les FFO⁴, ce que l'EMGG confirmera au début du mois de novembre⁵. Bertrand est informé de cette perspective dès le 24 octobre, date à laquelle il l'évoque dans un rapport au général Delmas⁶.

Le groupement fait mouvement vers les secteurs de La Rochelle et Royan à partir du 10 novembre, date à laquelle le colonel Bertrand cesse d'exercer le commandement de la Subdivision du Cher⁷. Le 1^{er} RI FFI, dont le colonel Bertrand conserve le commandement direct jusqu'au 20 novembre, date à laquelle il passe le relais à son adjoint (le colonel Rudloff), fait par exemple mouvement de Bourges vers la région de Saint-Jean-d'Angély du 13 au 16 novembre⁸. La brigade est initialement maintenue en réserve. Ses composantes sont néanmoins progressivement engagées par roulement sur le front de Royan : la 33^e Demi-brigade dès le

1 : De Boisfleury Bernard, *L'Armée en Résistance – France - 1940-1944*, L'esprit du Livre éditions, Fontenay-aux-Roses, 2005, p. 588-589.

2 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, ordre général n° 3, 5 octobre 1944.

3 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, compte-rendu n° 458/I de fin de mission du colonel Bertrand, 31 octobre 1944.

4 : SHD Terre, cote 10 P 352 : Télégramme non numéroté du commandant Conze, 22 octobre 1944.

5 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, note de service n° 911-EMGG/3.O, 7 novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand au général commandant la 5^e Région militaire, 24 octobre 1944.

7 : Compte-rendu de fin de mission du colonel Bertrand, 31 octobre 1944, doc. cit.

8 : SHD Terre, cote 12 P 2 : Journal de marche du 1^{er} RI.

16 novembre, la 34^e Demi-brigade à partir du 28 novembre et le 1^{er} RI à compter du 12 décembre⁹. Le 13 décembre, le groupement prend en charge un créneau de la ligne de front de Royan (Sous-groupement Rudloff chapeautant les éléments en ligne de la brigade, aux ordres de l'état-major des FFO pour « pour tout ce qui a trait au combat » et relevant du colonel Bertrand pour les autres sujets)¹⁰.

Au sein des FFO, le général de Larminat enjoint le colonel Bertrand à structurer ses bataillons sur le modèle de ceux de la 1^{re} Armée, afin de permettre ultérieurement la constitution de grandes unités¹¹. Parallèlement, au niveau ministériel, la Brigade Bertrand est identifiée dès décembre comme un élément constitutif d'une des divisions du plan de réarmement, la 1^{re} DI¹². Dans cette perspective, la *Brigade Bertrand* quitte les FFO à la mi-février sur décision ministérielle¹³. Ses derniers éléments sont relevés de la ligne de front de Royan le 10 février. Elle rejoint la région de Bourges à partir du 22 février, pour entrer dans la composition de la nouvelle 1^{re} DI¹⁴.

Effectifs

La *Brigade Bertrand* arrive aux FFO avec un effectif de l'ordre de 5 100 hommes (5 125 recensés à la date du 15 octobre¹⁵), ce qui en fait le groupement des FFO le mieux doté numériquement. A la mi-janvier, malgré des pertes liées aux combats et aux conditions sanitaires (de l'ordre de 250 hommes pour son premier mois de séjour aux FFO¹⁶), elle se maintient au même niveau d'effectifs (5 171 recensés à la date du 17 janvier¹⁷), grâce à des arrivées de recrues issues de dépôts laissés en 5^e Région par chacune de ses composantes¹⁸.

Les sources

La *Brigade Bertrand* est assez bien documentée grâce aux fonds conservés au SHD à Vincennes, notamment à la cote 13 P 72 (en particulier des états d'effectifs et d'équipements détaillés pour la période d'octobre 1944) et à la cote 9 P 39 (archives de la 5^e Région militaire).

B - Genèse

La *Brigade Bertrand* est mise sur pied dans la continuité de la reconstitution clandestine du 1^{er} RI. Celle-ci est impulsée à partir de la fin du mois de juillet par le colonel Bertrand, œuvrant dans la clandestinité avec les pseudonymes de *Benoît*, *Dupin* et *Bordure*. Le colonel Bertrand est appuyé par l'équipe *Jedburgh Ivor*, qui l'accompagne du 7 août au 19 septembre.

Entre la fin du mois de mai et le 20 juillet, Bertrand a quitté le Cher pour une mission d'organisation interrégionale des maquis du Morvan, à la demande du COMAC. Cette mission est un échec, sur fond de conflit avec le DMR André Rondenay¹⁹. Rentré dans le Cher, Bertrand se consacre ensuite uniquement à la mobilisation clandestine de l'ancien 1^{er} RI. Son personnel a été dispersé en novembre 1942 mais des

9 : SHD Terre, cote 10 P 426 : Collection de comptes-rendus quotidiens du Groupement Bertrand, du 17 novembre 1944 au 3 février 1945.

10 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Groupement Bertrand, Sous-groupement Rudloff, ordre n° 1, 10 décembre 1944.

11 : SHD Terre, cote 7 P 59 : FFO, lettre n° 277/FFO/EM/1 du général de Larminat aux commandants de secteurs et au commandant de la Brigade Bertrand, 30 novembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 9 P 5 : EMGG, DM n° 2 219-EMGG/1, 12 décembre 1944.

13 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 85-EMGG/3-0, 24 janvier 1945.

14 : SHD Terre, cote 11 P 19 : Journal de marche de la 1^{re} DI.

15 : Lettre du colonel Bertrand, 24 octobre 1944, doc. cit.

16 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand au général de Larminat, 9 décembre 1944.

17 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Effectifs du Groupement Bertrand, 17 janvier 1945.

18 : SHD Terre, cote 9 P 39 : 5^e Région militaire, Subdivision de Bourges, rapport n° 951/I, 14 décembre 1944.

19 : André Philippe, *La Résistance confisquées ? Les délégués militaires régionaux du général de Gaulle de Londres à la Libération*, Éditions Perrin, Ministère de la Défense, 2013, p. 203-204.

De Boisfleury, *op. cit.*, p. 622-625.

contacts ont perduré et du matériel a été camouflé. En l'absence du colonel Bertrand, missionné dans le Morvan, le commandant Rochère a maintenu les contacts et engagé des actions de sabotage avec un petit noyau d'officiers. Rochère est cependant arrêté le 1^{er} juillet tandis que plusieurs dépôts d'armes sont saisis²⁰.

A son retour dans le Cher, Bertrand prévoit une réorganisation en trois temps : la reconstitution d'un noyau actif de 200 cadres et volontaires, puis une mobilisation des éléments restés en liaison et leur entraînement, avant un emploi opérationnel. L'équipe *Jedburgh Ivor*, parachutée le 7 août, donne son accord dès le même jour pour le passage à la phase de mobilisation. Des parachutages sont demandés en ce sens, le premier étant obtenu dans la nuit du 14 au 15 août (100 fusils et 11 fusils-mitrailleurs Bren). Parallèlement, le colonel Bertrand entre en contact avec les deux bataillons du 1^{er} Régiment de France, stationnés à Saint-Amand-Montrond, en vue de leur ralliement. A la date du 20 août, le 1^{er} RI reconstitué compte dix compagnies et des noyaux de services, totalisant 1 200 hommes. Il dispose des armes parachutées précédemment évoquées, de vingt fusils-mitrailleurs Bren transmis par une équipe *Jedburgh* voisine (*Hamish*) et de l'armement issu des dépôts camouflés du 1^{er} RI (50 fusils-mitrailleurs et 500 fusils). Les éléments ralliés du 1^{er} Régiment de France (expurgés de certains cadres jugés trop compromis) et des recrues des Chantiers de Jeunesse sont réunis au sein d'une unité jumelle, la 33^e Demi-brigade (en référence au 33^e RI dont le drapeau a été conservé avec celui du 1^{er} RI), qui aligne 500 hommes, 20 fusils-mitrailleurs et 250 fusils²¹. Cet ensemble prend part aux combats contre les colonnes allemandes en retraite entre le Cher, l'Indre et la Creuse, notamment la colonne Elster. Le colonel Bertrand entre à Bourges le 7 septembre et y rallie les éléments FFI du Nord du Cher commandé par le lieutenant-colonel Colomb. Ces derniers sont ensuite intégrés dans la Brigade Bertrand en tant que 34^e Demi-brigade.

La constitution de la *Brigade Bertrand* en septembre et octobre 1944 est à mettre en relation avec deux facteurs déclencheurs. En premier lieu, au sujet de son ex-corps, le 1^{er} RI, le colonel Bertrand s'est inscrit dans la politique de l'ORA visant à préparer la reconstitution des unités de l'ex-Armée d'armistice. En second lieu, la mission du colonel Bertrand dans le Morvan, bien que n'ayant pas abouti, lui a vraisemblablement permis d'appréhender les perspectives de groupements FFI d'ampleur. Le combat contre la *colonne Elster*, mené sur plusieurs départements, a également favorisé l'émergence de l'idée de grandes unités FFI à même de manœuvrer (à ce sujet, Bertrand n'a pas été contacté avec le général Chevance-Bertin, avant la mi-septembre²² : il ne semble qu'il y ait eu une influence de l'un par rapport à l'autre mais une concomitance d'idées similaires).

Le colonel Bertrand a par ailleurs disposé d'un environnement favorable pour mener à bien son projet de groupement, sur le territoire d'origine de la majorité de ses troupes. Son statut de commandant de subdivision départementale lui confère en outre une légitimité pour aborder la question de l'organisation et du devenir des FFI. De plus, le Cher ne semble pas avoir connu le niveau de tensions observé au sein de la Région R5 voisine au sujet du commandement des troupes FFI. Si Bertrand signale avoir eu besoin de « longues tergiversations » avec les chefs FTP locaux²³ et avoir du faire face « à l'hostilité initiale des FTP [...] des départements voisins, en particulier de l'Allier », les FTP du Cher fournissent néanmoins un bataillon pour la 34^e Demi-brigade, tandis que Bertrand fait part de la « bonne compréhension » du chef départemental FFI et du chef régional FFI d'Orléans²⁴. La *Brigade Bertrand* s'est ainsi constituée sous d'assez bons auspices, ce dont témoignent les effectifs réunis, bien supérieurs à ceux de la *Brigade Charles Martel* mise sur pied dans l'Indre voisine dans un contexte politique bien moins porteur.

20 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor.

21 : *Ibid.*

22 : *Ibid.*

23 : Lettre du colonel Bertrand, 24 octobre 1944, doc. cit.

24 : Compte-rendu de fin de mission du colonel Bertrand, 31 octobre 1944, doc. cit.

C – Structuration du projet de grande unité

La *Brigade Bertrand* quitte le Cher pour les FFO avec une structure ternaire équilibrée et des services déjà organisés²⁵ :

- trois demi-brigades à deux bataillons totalisant 4 400 hommes,
- un groupe de reconnaissance à l'effectif de 350 hommes,
- un groupe d'artillerie à l'effectif de 250 hommes et armant quatre batteries équipées,
- une compagnie de quartier général et un « noyau sanitaire » totalisant 200 hommes environ (ces éléments sont rejoints en décembre par une petite compagnie de transport²⁶).

Cette organisation est alors particulièrement aboutie par rapports aux autres unités des FFO, bien que le colonel Bertrand soit resté prudent en la matière, ainsi qu'il l'écrit le 24 octobre :

« Au moment où je suis informé de son prochain engagement sur le front de l'Ouest dans des conditions de combat totalement différentes de celle du Maquis, j'accepte de tout cœur cette nouvelle mission, mais j'estime qu'un délai de trois semaines est indispensable pour me permettre de pousser les réorganisations en cours, les formations de petits cadres dont j'ai un impérieux besoin et la réception des matériels nécessaires qui font défaut²⁷. »

L'unité garde cette structure jusqu'à son intégration au sein de la 1^{re} DI. En matière d'encadrement, le 1^{er} RI compte une forte proportion d'anciens cadres de l'armée d'armistice, du fait de la préparation de son regroupement dans le cadre de l'ORA. Les autres unités ont un encadrement davantage « FFI » (le colonel Bertrand n'incluant pas sous ce terme les cadres du 1^{er} RI), tandis que le 2^e Bataillon de la 33^e Demi-brigade se distingue par la présence d'officiers provenant du 1^{er} Régiment de France²⁸.

D – Devenir du projet de grande unité

La *Brigade Bertrand* sert à la formation de la 1^{re} DI du général Callies, aux côtés de bataillons organisés par la 1^{re} Région militaire. Ses éléments concourent notamment à la constitution du 1^{er} RI régulier (dont le colonel Rudloff conserve le commandement, dans la continuité de la *Brigade Bertrand*), du 43^e RI (un bataillon), du 15^e RA (deux groupes) et du 12^e Régiment de Chasseurs à Cheval (deux escadrons). Le colonel Bertrand prend le commandement de l'infanterie divisionnaire de la 1^{re} DI à compter du 17 février.

E – Héritage du projet de grande unité

La *Brigade Bertrand* contribue de façon significative à la constitution de la 1^{re} DI : à la date du 7 juin 1945, son apport représente 4 800 hommes sur les 14 400 personnels progressivement réunis au sein de la division, soit 34 %²⁹. L'influence de la *Brigade Bertrand* est également qualitative, comme le souligne un rapport d'inspection de la 1^{re} DI en mars 1945 : la présence des anciens de la brigade fait que 30 % de la troupe a alors déjà sept mois d'expérience du service et des opérations³⁰.

25 : Lettre du colonel Bertrand, 9 décembre 1944, doc. cit.

26 : Subdivision de Bourges, rapport n° 951/I, 14 décembre 1944, doc. cit.

27 : Lettre du colonel Bertrand, 24 octobre 1944, doc. cit.

28 : SHD Terre, cote 12 P 1 : Procès-verbal de formation du 2^e Bataillon de la 33^e Demi-brigade, 4 octobre 1944.

29 : Journal de marche de la 1^{re} DI, doc. cit.

30 : SHD Terre, cote 11 P 19 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 23/OL/SR, 23 mars 1945.

Structuration et effectifs de la Brigade Bertrand à la date du 15 octobre 1944 :

Unités	Composition	Officiers	Sous-officiers	Troupe	Total
État-major		8			8
1 ^{er} RI	1 compagnie hors rang	11	30	164	1938
	1 ^{er} Bataillon (5 compagnies)	28	120	802	
	3 ^e Bataillon (5 compagnies)	18	97	668	
33 ^e Demi-brigade	1 compagnie hors rang	10	13	21	1106
	1 ^{er} Bataillon (4 compagnies)	18	70	490	
	2 ^e Bataillon (3 compagnies)	13	43	428	
34 ^e Demi-brigade	1 ^{er} Bataillon	47	80	773	1495
	2 ^e Bataillon	0	0	595	
Groupe de reconnaissance 8	1 escadron hors rang	9	4	20	333
	1 escadron moto	5	9	90	
	1 escadron d'armes lourdes	2	10	70	
	1 escadron porté	4	10	100	
I/72 ^e RA	1 état-major	4	16	10	149
	1 ^{re} Batterie	1	9	45	
	2 ^e Batterie	1	11	52	
Compagnie de quartier général		3	9	80	92
Total		182	531	4408	5121

Annexe 2.19 : La Division Alpine FFI

La *Division alpine FFI* est organisée en Région R1 (Lyon) dès le mois de septembre 1944, lorsque s'est posée la question du devenir des effectifs FFI de cette région, une fois sa libération acquise.

Cette division est le fruit de l'action de deux hommes : le colonel FFI Marcel Descour, commandant militaire de la zone alpine au sein de la Région R1 puis commandant de la 14^e Région militaire (Lyon), et le lieutenant-colonel Jean Vallette d'Osia, ancien organisateur de l'Armée secrète en Haute-Savoie, replié sur Alger en 1943 puis revenu en France à la fin du mois d'août 1944 au sein de la DMOS. La *Division alpine FFI* a été d'emblée pensée comme un projet de grande unité.

A – Vue synthétique

Bref historique

L'idée de l'emploi des FFI de la Région R1 en tant que grande unité émerge au lendemain de la libération de Lyon, le 4 septembre. Il s'agit de leur confier un rôle de flanc-garde des armées alliées dans les vallées alpines, le long de la frontière franco-italienne où les Allemands se sont maintenus. Cette solution permet à la fois de conserver les unités FFI dans un cadre organisé et de leur trouver un emploi en phase avec leurs capacités militaires. L'idée est soumise par Descour et Vallette d'Osia au général de Lattre de Tassigny le 5. Un accord de principe est alors obtenu. Descour est nommé au commandement de la 14^e Région militaire, tandis que Vallette d'Osia se charge de monter la division, à partir des effectifs FFI régionaux.

L'organisation de la division se met en place à partir de la fin du mois de septembre. Elle englobe une trentaine de bataillons répartis en cinq demi-brigades. L'ensemble est en place au mois d'octobre, tandis qu'une rotation des demi-brigades au front est envisagée pour permettre leur instruction à tour de rôle, notamment au camp de Chambaran en Isère. Le projet de division est pleinement appuyé par l'état-major de la 14^e Région militaire.

Courant octobre, la *Division alpine* est la seule formation FFI identifiée en tant que division par l'EMGG¹. Dans ce contexte, alors que le plan de réarmement français est en phase de finalisation, le principe d'une évolution de la *Division alpine FFI* en une division de montagne régularisée est annoncé le 5 novembre², puis confirmé une dizaine de jours plus tard : le 17 novembre la création de la 27^e Division alpine est officialisée³. La transformation de la *Division alpine FFI* en division régulière s'échelonne sur les mois de décembre et janvier, compte tenu des contraintes du front et de l'hiver.

Effectifs

Le projet de *Division alpine* a mobilisé une part substantielle des effectifs restés dans le giron de l'ex-Région R1. Ceux-ci sont conséquents : 45 000 hommes sont annoncés au 10 novembre, 48 000 le 4 décembre⁴. La *Division alpine* s'insère dans un programme régional plus vaste, visant à mettre sur pied, outre la division, des services régionaux et départementaux, un bataillon territorial par département, quatre bataillons de sécurité et différents cadres régimentaires (notamment des unités de l'arme blindée à Lyon). L'ensemble représente un besoin estimé en décembre à 37 500 hommes, dont 20 500 pour la *Division alpine*.

Concernant ces 20 500 hommes, le colonel Descour table sur 19 000 FFI et 1 500 spécialistes à recruter par rappel de réservistes. Les effectifs régionaux présents en novembre ne sont toutefois pas aussi confortables

1 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944.

2 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, 1^{er} Bureau, rapport non numéroté du capitaine Dubost, 10 novembre 1944.

3 : DM n°1 373-EMGG/1, 17 novembre 1944.

4 : Rapport du capitaine Dubost, 10 novembre 1944, doc. cit.

SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, note sur l'utilisation des effectifs, 4 décembre 1944.

qu'il n'y paraît à première vue : à la date du 4 décembre, parmi les 48 000 hommes recensés, l'état-major régional table encore sur un départ de 5 000 à 10 000 hommes par refus d'engagement, tandis que la *Division alpine* implique un besoin de renforcement mensuel estimé à un millier d'hommes.

Une tension sur les effectifs se matérialise dès le mois de novembre, à l'image du département de l'Isère où la mise sur pied d'une demi-brigade destinée à la *Division alpine* absorbe toutes les disponibilités et empêche la constitution du bataillon territorial départemental demandé par la 14^e Région⁵. Les arbitrages régionaux semblent cependant avoir systématiquement joué en la faveur de la *Division alpine*. En mars 1945, malgré des pertes hivernales (maladies, combats...), la 27^e DA aligne un effectif en phase avec la cible régionale initiale : 21 466 hommes, dont 1 112 officiers⁶.

Les sources

Les archives de la *Division alpine FFI* sont conservées au SHD aux cotes 11 P 173 et 174. Les archives de la 14^e Région militaire éclairent également les conditions de sa mise sur pied (SHD Terre, cote 9 P 72). Le récit autobiographique de Jean Vallette d'Osia⁷, rédigé à quarante ans de distance, fournit par ailleurs de nombreux détails sur la genèse de l'unité. A l'instar de tout témoignage, ce récit nécessite cependant d'être confronté aux archives.

B - Genèse

Émergence du projet

La *Division alpine FFI* naît à l'initiative de deux hommes : le colonel FFI Descour et le lieutenant-colonel Vallette d'Osia. Le premier, commandant militaire de la zone alpine au sein de la Région R1 et également chef d'état-major du commandant FFI régional Alban-Vistel, a coordonné la marche vers Lyon des principales forces FFI de la rive gauche du Rhône. Le second est arrivé en France le 28 août, au sein de la Section R de la DMOS.

Selon son récit ultérieur, peu enclin à rester sous l'égide d'une DMOS dont il a pu constater l'impuissance au cours des semaines précédents le débarquement de Provence, Vallette d'Osia se porte volontaire pour une mission en Suisse, consistant à porter une valise au consul américain de Genève. Cette mission est menée à bien le 29 août, par la route, à travers les départements alpins libérés. Dans la nuit du 29 au 30, Vallette d'Osia s'arrête à Annecy pour y reprendre contact avec ses anciens subordonnés, s'estimant « libre de [ses] mouvements » et n'ayant « nulle envie de rejoindre Cochet et son état-major »⁸.

Le 31 août, Vallette d'Osia part à la recherche de Descour, ancienne connaissance de l'École de Guerre puis du travail clandestin entamé fin 1942. Il le trouve à Rives (Isère) en fin de journée. Ce dernier est alors en pleine préparation de sa manœuvre vers Lyon, envisagée pour le 3 septembre. Comme il a besoin d'une entrée en contact avec l'état-major du 2^e Corps d'armée sur la rive ouest du Rhône, Vallette d'Osia lui propose ses services. Il part le lendemain avec le chef d'état-major de Descour (Huet), pour un périple passant par Romans, Valence, Avignon (où un pont de bateaux permet de franchir le Rhône) puis la rive droite du Rhône jusqu'à Vals-les-Bains, où est installé le poste de commandement du général de Montsabert. Le contact est pris le 1^{er} septembre au soir. Les 2 septembre, Vallette d'Osia et Huet accompagnent la colonne de la 1^{re} DB roulant vers Lyon et y entrent 3 par l'est, tandis que les éléments avancés de Descour arrivent par l'est⁹.

5 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, Subdivision de Grenoble, note n° 39 S/3 du général Humbert au colonel Descour, 10 novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 15 mars 1945.

7 : Jean Vallette d'Osia, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958*, Tome II, 2e Guerre mondiale – Résistance – Libération, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, 295 p.

8 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 206-207.

9 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 210-216.

Rude Fernand, *Libération de Lyon et de sa région*, éditions Hachette, Paris, 1974, p. 117-118.

Dès le 3 au soir, dans la villa réquisitionnée par Descour pour son état-major, Vallette d'Osia et Descour abordent la question du devenir des FFI de la Région R1 :

« La libération de Lyon et de toute la Région R1 étant un fait accompli, ou sur le point de s'achever, il faut penser à la suite. Que faire des quarante mille FFI dont dispose Descour ? Il ne peut être question de les renvoyer purement et simplement chez eux [mais] nos gens ne sont guère préparés à de grandes opérations¹⁰. »

L'idée d'un emploi comme flanc-garde dans les Alpes aurait germé le 4 au matin. Vallette d'Osia s'en attribue la paternité. L'idée est présentée au général de Lattre de Tassigny, lors de sa réception à l'hôtel de ville de Lyon le 5 septembre, à l'issue d'une prise d'armes à laquelle participe les troupes de Descour¹¹ :

« Le général de Lattre avait décidé de les entraîner [les FFI] dans son sillage et il avait déjà prescrit les premières mesures d'exécution. Il pensait, soit verser directement les hommes en renfort dans les unités régulières après dissolution de leurs unités FFI, soit les affecter en unités constituées dans les régiments de combat, dont ils viendraient augmenter le potentiel. C'est justement ce que nous [Descour et Vallette d'Osia] ne voulions pas. La discussion se prolonge, chacun restant sur ses positions, les civils nous appuyant vigoureusement.

Soudain de Lattre fit volte-face [...]. Soit, dit-il. Je suis, par principe, opposé à la formation d'une grande unité FFI mais je fais une exception pour la vôtre. Montez-là ; j'en serai le parrain !¹² »

Vallette d'Osia propose deux explications au changement de position de de Lattre. D'une part, un refus aurait entraîné le retour à la vie civile d'une grande partie des effectifs FFI. D'autre part, de Lattre n'aurait pas voulu se mettre à dos « une région intéressante par des ressources industrielles dont il pressentait qu'il pourrait avoir prochainement besoin ». Quelques jours plus tard, de Lattre ne prendra pas de gants au sujet des FFI du GMSO, tout aussi nombreux. Quant à sa logistique, assurée par le 6^e Groupe d'armées US, elle ne nécessite alors pas un appui sur des ressources industrielles locales. Une prise de conscience du poids humain et logistique de la gestion d'un front alpin éloigné du front principal semble être une meilleure explication, qui plus est dans le contexte de pénurie d'essence auquel l'Armée B est alors confrontée.

Quoi qu'il en soit, tandis que Descour prend le commandement de la 14^e Région, Vallette d'Osia engage rapidement la mise en œuvre du projet de *Division alpine*, fort de la promesse verbale du général de Lattre. Vallette d'Osia n'évoque aucun fait décisif lors de la visite du général de Gaulle à Lyon les 14 et 15 septembre, journées au cours desquelles Descour est conforté à la tête de la 14^e Région militaire¹³.

Une équipe d'état-major est constituée et se met au travail pour poser une organisation, avec une double contrainte. D'une part, situation qui n'est pas propre à la Région R1, les unités FFI régionales sont de tailles disparates et soumises à des influences centrifuges (plusieurs vont suivre la 1^{re} Armée vers le nord). D'autre part, une part importante des unités des départements alpins est d'ores et déjà engagée aux abords de la frontière franco-italienne, aux côtés de troupes de la 1^{re} Armée (éléments de la 2^e DIM puis, à partir du 30 septembre, de la 4^e DMM). Au plan opérationnel, la *Division alpine FFI* est attachée à la 1^{re} Armée, dans le cadre du Secteur des Alpes. La fin du mois de septembre et le mois d'octobre sont consacrés à l'organisation des unités, avec l'appui du général Sevez, commandant la 4^e DMM et chapeautant le Secteur des Alpes.

10 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 219

11 : Rude, *op. cit.*, p. 137.

12 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 221.

13 : Rude, *op. cit.*, p. 147-148.

Quête de reconnaissance

La visite du général de Gaulle dans les Alpes du 4 au 6 novembre 1944 offre une opportunité à Descour et Vallette d'Osia pour transformer l'essai. A cette occasion, quatre prises d'armes et défilés de troupes, à Annecy, Albertville, Challes-les-Eaux puis Grenoble, sont autant d'occasion de présenter au chef du gouvernement des éléments de trois des cinq demi-brigades de la *Division alpine*, y compris un détachement d'artillerie.

A Challes-les-Eaux, le général de Lattre, également présent, réfute cependant le terme de division, concédant uniquement à parler d'un groupement de bataillons. Néanmoins, à Grenoble, le 5 au soir, le ministre de la Guerre aurait informé oralement Vallette d'Osia de l'accord du général de Gaulle pour une régularisation de la *Division alpine FFI* en une grande unité¹⁴. De Lattre ne s'y serait résolu que le lendemain, lors d'une présentation à l'état-major de la division à Challes-les-Eaux, bien que « toujours, par principe, hostile à la création de grandes unités FFI »¹⁵. La décision de création de la 27^e DA est officialisée le 17 novembre. Vallette d'Osia, nommé au grade de colonel le 23 décembre (avec effet à compter du 25 septembre), continue d'en assumer le commandement et poursuit son travail de structuration.

En janvier, le général Molle, en provenance de l'état-major de la 1^{re} Armée, est nommé simultanément à la tête du Secteur des Alpes et de la 27^e DA, au grand dam de Vallette d'Osia, relégué au rang d'adjoint, commandant l'infanterie divisionnaire. S'il ne semble pas y avoir eu de mésentente entre les deux officiers, Vallette d'Osia en conservera une certaine rancœur à l'encontre du général de Lattre de Tassigny. Selon son récit d'après-guerre, l'EMGG n'aurait désigné le général Molle que pour le seul commandement du Secteur des Alpes : l'ajout de la 27^e DA dans son escarcelle aurait été le fait de l'état-major de la 1^{re} Armée, ce que Vallette d'Osia a vécu comme une mise sur la touche¹⁶.

C – Structuration du projet de grande unité*Mise en place de l'état-major et des services*

Au mois de septembre 1944, le premier acte du lieutenant-colonel Vallette d'Osia est de constituer un noyau d'état-major, autour d'un chef d'état-major (le commandant de Germiny), d'un chef de 4^e Bureau « particulièrement débrouillard » et d'un directeur du service de Santé (un médecin-colonel ayant organisé une antenne chirurgicale clandestine en Savoie). Ces choix témoignent d'une attention centrée sur les questions organisationnelles et sur les conditions de vie et d'équipement des combattants.

L'initiative est de rigueur, notamment en matière d'intendance et d'équipement :

« Si l'intendance ne marche pas, le moral a tôt fait de s'effondrer ; pas de grande unité possible. Et pour que l'intendance soit à la hauteur des circonstances de l'époque, le patron devait être actif et savoir s'affranchir des règles trop rigides, en un mot ne pas être esclave des fameux Bulletins officiels¹⁷.

Notre 4^e Bureau, aidé par la Région, se démenait. [Il] s'était sérieusement étoffé d'industriels et de commerçants [...]. Il récupérait ainsi quelques ressources mais surtout était arrivé à lancer des fabrications par des industriels avant même la passation réglementaire des marchés qu'il s'engageait à faire ultérieurement régulariser. Au besoin, il se débrouillait pour faire débloquer les matières premières indispensables [...]¹⁸. »

En matière d'approvisionnement et d'équipement, tout est à créer car la *Division alpine FFI* n'est pas inscrite sur la *Troop List* du 6^e Groupe d'armées US, tandis que la 1^{re} Armée doit également gérer ses propres FFI, quitte à ponctionner les fabrications lancées en 14^e Région pour le compte de la *Division alpine*. La 1^{re}

14 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 244-247.

15 : *Ibid.*, p. 248.

16 : *Ibid.*, p. 257-258.

17 : *Ibid.*, p. 223.

18 : *Ibid.*, p. 231.

Armée fournit néanmoins l'essence nécessaire et les ex-dépôts allemands sont mis à profit (avec, par exemple, la récupération de plusieurs milliers de paires de skis)¹⁹.

Le poste de commandement de la division est établi à Challes-les-Eaux pour deux raisons fonctionnelles :

« [La première] était de se trouver sur le trajet de câbles de lignes souterraines à longues distances ; or, pour nous, dépourvus de moyens radios, le bon fonctionnement du téléphone était primordial. Le second avantage était de posséder un établissement thermal vide et assez grand pour abriter sous le même toit tous nos services. Par ailleurs les ressources en cantonnement étaient suffisamment étoffées pour ne pas poser de problèmes²⁰. »

Des services sont constitués, avec un recours assez conséquent au personnel féminin (de l'ordre de 350 auxiliaires), faute de personnel masculin suffisant pour les tâches d'exécution, dans la mesure où « les garçons voulaient bien continuer la guerre mais pour se battre et non pour servir à l'arrière ; de plus ils ne voulaient pas quitter leurs copains »²¹. Deux compagnies de transport sont mises sur pied, suivies en décembre d'une compagnie muletière organisée en Ardèche²².

Organisation des unités en demi-brigades

Le récit de Vallette d'Osia explicite le mode d'organisation retenu, à la fois structuré et évolutif :

« Étant donné l'abondance des effectifs annoncés [32 bataillons selon Vallette d'Osia], j'avais l'intention de former cinq demi-brigades, chacune constituée en plus des classiques éléments régimentaires et de trois bataillons de fantassins d'une unité de chacune des autres armes : un groupe d'artillerie, une compagnie du génie, un escadron de cavalerie [...]. Les éléments spécifiquement divisionnaires seraient formés à part. Il fallait donc attribuer à chacune des demi-brigades une masse initiale de plus de cinq mille hommes, à charge pour les commandants de demi-brigade de tirer et retirer des rangs de l'infanterie tous ceux qui déjà avaient pu servir comme mitrailleurs, sapeurs, chars, transmetteurs, tringlotes, etc, etc... Les commandants de demi-brigade se voyaient en outre imposer une autre mission, celle-là fort délicate : celle d'amalgamer dans leurs unités, bataillons AS et bataillons FTP [...]»²³. »

Le principe de cette organisation est acté dès la fin du mois de septembre, ainsi que la mise en route vers le camp de Chambaran et vers les Alpes des unités non encore engagées. Un ordre du colonel Descour signale que toutes les unités prévues pour la *Division alpine* sont attendues pour le 15 octobre²⁴. A la fin de ce mois, les demi-brigades ont toutes pris corps, autour de bataillons encore dénommés selon le nom de leur chef ou selon leur terroir ou département de constitution²⁵ :

- 1^{re} Demi-brigade de Savoie : *Bataillons I et II/Glières, FTP Haute-Savoie, I/Savoie, Tarentaise, Maurienne* ;
- 2^e Demi-brigade de la Drôme : *Bataillons I, II, III, IV et V/Drôme et Bataillon du Louhannais* ;
- 3^e Demi-brigade de l'Isère : *Bataillons Grand, Sapin, Vissac, Clair, Costa de Beauregard, Le Coannet* ;
- 4^e Demi-brigade : *Bataillons I/Rhône, I et II/Ardèche, I, II et III/Jura* ;
- 5^e Demi-brigade de l'Ain : *Bataillons I, II, III et IV/Ain, II/Rhône* ;
- Deux escadrons de reconnaissance (employés comme infanterie).

19 : *Ibid.*, p. 230-232.

20 : *Ibid.*, p. 225.

21 : *Ibid.*, p. 230.

22 : Le Goyet Pierre (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, premier volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1972, p. 819-845.

23 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 226.

24 : SHD Terre, cote 9 P 72 : État-major régional FFI, 1^{er} Bureau, note de service n° 277/I/C/4 du colonel Descour, 5 octobre 1944.

25 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, tableau de situation des FFI, fin octobre 1944.

A l'échelle des petites unités, la 14^e Région se réfère au tableau d'effectifs des bataillons de marche établi par l'EMGG (bataillons de 800 hommes). Il n'est toutefois pas assuré que ce modèle ait percolé jusqu'à tous les bataillons déjà engagés et il est plus probable qu'il ait essentiellement servi pour l'organisation des bataillons territoriaux²⁶. De même, il a fallu concilier organisation et conditions de certains commandants d'unité, à l'image du *Régiment* puis *Bataillon du Rhône*, dont le chef n'a accepté de rejoindre la division « qu'avec la promesse de rester groupé »²⁷ : ce particularisme, contrebalancé par les intéressants effectifs de l'unité (plus d'un millier d'hommes, assez bien équipés), vaudra à l'unité de rester autonome, en tant que futur bataillon divisionnaire de DCA.

Concernant l'armement, seul du matériel de récupération est disponible : armes parachutées, armes de prises, armes françaises camouflées avant novembre 1942 et ayant échappé aux livraisons des dépôts d'armes du début de l'année 1943. A la fin de l'année 1944, la division dispose d'au moins 9 710 fusils, 926 fusils-mitrailleurs, 457 mitrailleuses et 53 mortiers, ainsi que d'une vingtaine de canons de petits calibres²⁸.

Organisation d'une artillerie

Au début du mois d'octobre, quatre batteries FFI dotées de matériels de prise sont déjà engagées. L'état-major de la division affiche l'ambition de constituer quatorze batteries, soit 56 pièces, dans une gamme de calibres de 105 et 155 mm. Le potentiel régional de récupération de matériels allemands correspondant n'excède cependant pas 19 pièces, compte tenu de l'état des pièces ou des disponibilités en munitions. Ainsi, un ensemble de 52 canons italiens de 75 mm récupérés à Villeurbanne, se révèle inapproprié pour un emploi autre que l'instruction, en l'absence de stocks d'obus suffisants²⁹. Une solution régionale est envisagée, avec l'usine de Saint-Chamond, où la fabrication d'un canon moderne, le canon de 105 mm Schneider modèle 1936, s'était poursuivie sous l'occupation pour le compte de la Roumanie. La *Division alpine* n'aura toutefois pas accès à ces matériels.

Quoi qu'il en soit, Vallette d'Osia pousse l'organisation de groupes d'artillerie : cinq sont mis sur pied à la fin de l'année 1944. Une batterie est notamment armée à l'aide de pièces allemandes de 150 mm capturées dans la région grenobloise. A l'issue d'une phase d'instruction au camp de Chambaran, cette batterie, équipée de trois pièces et de tracteurs Somua, est jugée apte à servir à la mi-novembre. Toutefois, si elle dispose de tables de tirs et d'appareils de pointage, elle se heurte à un manque d'obus adaptés³⁰. La question du matériel d'artillerie est par la suite partiellement résolue avec l'appui de la 1^{re} Armée : soucieux de ne pas immobiliser ses moyens dans les Alpes, l'état-major de la 1^{re} Armée fait affecter aux alpins 53 canons de montagne de 75 mm.

Environnement régional

Malgré les pénuries matérielles et les contraintes d'un front étiré et cloisonné, la mise sur pied de la *Division alpine* se déroule dans un environnement favorable, résumé dans un rapport de la 1^{re} Armée à la fin du mois d'octobre : le colonel Descour entretient des « relations très étroites et très cordiales » avec le général Sevez, commandant le secteur des Alpes ; « tous les mouvements, relèves des unités FFI ne se font qu'après entente de ces deux autorités ». Ce même rapport, constatant l'absence d'acte ministériel relatif à la *Division alpine FFI*, conclut sur la nécessité d'y remédier, la « subordination actuelle » de la Division alpine

26 : Rapport du capitaine Dubost, 10 novembre 1944, doc. cit.

27 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 229.

28 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du matériel et de l'Armement.

29 : SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944.

30 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 4^e DMM, Artillerie divisionnaire, fiche de renseignement sur la batterie de 150 allemand FFI actuellement à l'instruction au Camp de Chambaran, 11 novembre 1944 ; Secteur des Alpes, lettre n° 1 573/3-S du général Sevez, 15 novembre 1944.

au général Sevez ne reposant que sur « l'esprit de compréhension de ces deux chefs »³¹.

A titre d'exemple, l'appui des services de la 14^e Région se mesure à travers le parc de véhicules constitué pour la Division alpine : au 31 janvier, la division dispose de 228 motos, 807 voitures de liaison, 275 camionnettes, 255 camions de 2 à 5 tonnes, 130 camions de plus de 5 tonnes, 17 camions spéciaux, 45 voitures sanitaires, 11 autocars, 33 tracteurs, soit 1 811 véhicules³².

D – Devenir du projet de grande unité

La *Division alpine FFI* opère sa mutation en division régulière à la mi-décembre. Les unités prennent leurs nouvelles appellations le 16 décembre (excepté le 5^e Dragons créé dès le 1^{er} décembre) : la 1^{re} Demi-brigade forme la 5^e Demi-brigade de chasseurs alpins, les 2^e et 4^e Demi-brigades forment le 159^e RIA, la 3^e Demi-brigade constitue la 7^e Demi-brigade de chasseurs alpins, tandis que la 5^e Demi-brigade est réorganisée en un 99^e RIA non-endivisionné (mais attaché à la 27^e Division) et un bataillon d'instruction. L'attribution des numéros d'unité a donné lieu à diverses négociations :

« Le Ray [commandant la 3^e Demi-brigade], ancien du 159^e, aurait volontiers donné à sa demi-brigade l'étiquette du 159^e. Ses chefs de bataillons, tous anciens chasseurs et, en particulier, le bataillon, qui, au Vercors, avait combattu sous le vocable du 6^e BCA, poussaient de hauts cris ; la demi-brigade de l'Isère devint la 7^e demi-brigade de chasseurs. Mais cela posait la question de la musique qui avait défilé à Grenoble en tête de la demi-brigade [lors de la visite du général de Gaulle] et qui était celle du 159, d'ailleurs réclamée par Marielle [commandant Marielle-Tréhouard, de la 4^e Demi-brigade] qui reprenait le n° 159. Non sans criaileries et compensations, la musique fut envoyée au futur 159^{e33}. »

E – Héritage du projet de grande unité

La 27^e DA, héritière directe de la *Division alpine FFI*, combat dans les Alpes en avril et mai 1945, pénètre en Italie puis part en occupation en Autriche à la fin de l'année 1945.

31 : SHD Terre 10 P 225 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche n° 1 254/3TS sur l'organisation du commandement FFI dans les Alpes, 22 octobre 1944.

32 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, lettre n° 230 I/Org du colonel Descour au général commandant le Secteur des Alpes, 5 février 1945.

33 : Vallette d'Osia, *op. cit.*, p. 253

Annexe 2.20 : Le projet divisionnaire du colonel Henri Adeline

Lors de sa visite du 18 septembre 1944 à Saintes, au quartier général du colonel Henri Adeline, organisateur initial du front de Royan et de La Rochelle, le général de Gaulle a annoncé son intention de reprendre Royan par la force. De même, il a appelé les unités FFI engagées devant Royan et La Rochelle à s'organiser en une division d'infanterie. Cette annonce n'a pas laissé le colonel Adeline indifférent. Malgré de nombreux problèmes à même d'accaparer son attention sur les fronts émergents du Sud-ouest, Adeline va mûrir et préparer un projet d'organisation de division au cours des deux mois suivants. Le colonel Adeline s'est directement inscrit dans la perspective offerte par le général de Gaulle : créer une grande unité.

Le 18 novembre, Adeline adresse ce projet au ministre de la Guerre, sous le couvert du général de Larminat nommé entre-temps à la tête des FFO. Malgré une réception initialement réservée, si ce n'est négative, il insiste au cours des semaines suivantes et, à la croisée d'enjeux locaux et nationaux liés au plan de réarmement, obtient finalement gain de cause. Le 22 janvier le ministère de la Guerre entérine le principe de formation d'une division d'infanterie supplémentaire, hors plan de réarmement, au sein des FFO, à partir des éléments des fronts de Royan et La Rochelle : la 23^e DI. La 23^e DI ne prend corps qu'à compter du 15 mai 1945, une fois les troupes des fronts de Royan et La Rochelle rendues disponibles par l'arrêt des hostilités.

A – Vue synthétique

Le projet du colonel Adeline a été bâti à partir des principaux effectifs combattants existants sur les fronts de Royan et La Rochelle, soit un potentiel de l'ordre de 16 000 hommes à la fin du mois de novembre 1944 (non comptés les effectifs de la *Brigade Bertrand* et de la *Brigade Demorny* qui suivent des voies organisationnelles distinctes).

Les rapports et courriers relatifs à la construction et les aléas du projet de division du colonel Adeline sont conservés au SHD de Vincennes, à la cote 7 P 49.

B - Genèse

Le colonel Adeline, confirmé le 18 septembre par le général de Gaulle comme commandant des troupes en opérations du Sud-ouest, a fait siennes les « instructions [qu'il a] été le premier à recevoir »¹ au sujet de la formation d'une division. Le 18 novembre, date à laquelle le plan de réarmement français n'est pas encore bouclé, le colonel adresse un premier projet de division au ministre de la Guerre, sous le couvert du général de Larminat. Adeline présente son projet non pas comme une proposition mais comme l'exécution de la décision du chef du gouvernement :

« Lors de son passage à Saintes, le 18 septembre 1944, le général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République [...] m'a demandé de préparer la mise sur pied d'une division d'infanterie en utilisant les formations FFI sous mes ordres. J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai procédé à la création de la division en question². »

Adeline n'exprime aucun doute sur la concrétisation prochaine de son projet et n'attend qu'une confirmation ministérielle :

« [Il] serait souhaitable que la création de cette division soit entérinée par une décision officielle que je vous demande de bien vouloir provoquer [...]. Cette décision, outre qu'elle donnerait à une jeunesse ardente et pleine de flamme la certitude que son action ne prendrait pas fin dès la cessation des combats auxquels elle prend part actuellement, me permettrait de mettre au point dès maintenant les détails de l'organisation de cette unité [...]. J'estime en effet, que les unités qui

1 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 12 janvier 1945.

2 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 18 novembre 1944.

sont en ligne et qui, bien que ne disposant que de peu de temps, ont su s'organiser, méritent que le travail qu'elles ont fourni à ce point de vue soit pris en considération et soit sanctionné par la décision qui reconnaîtrait définitivement leur formation en grande unité³. »

Cette lettre du 18 novembre reste sans réponse. Le général de Larminat ne la transmet au ministère que le 27 novembre, soit trop tard pour modifier le plan de réarmement en cours de bouclage. De plus il émet un avis défavorable :

« La division qu'il présente est constituée par "écrémage" des unités les plus cohérentes, les plus militaires de l'ensemble de son commandement. Elle est composée exclusivement d'éléments d'origine AS. Il me paraît dangereux de nous engager dans cette voie. Le principe de la fusion aussi poussée que possible permet, seul, de faire des FFI une armée nationale. Si nous ne tenons pas fermement à ce principe nous aurons des éléments imbus d'esprit partisan et antagonistes entre eux. Il est indispensable que chaque division réalise un amalgame d'éléments d'origines diverses⁴. »

De Larminat insiste néanmoins sur la nécessité de décisions rapides et claires :

« J'ai déjà signalé à Paris le danger qu'il y a à laisser dans l'incertitude sur leur sort futur les unités combattantes sur le Front de l'Ouest. Cette incertitude les pousse à se fixer sur des formules nées de considérations personnelles et locales [...]⁵. »

Lorsque le plan de réarmement français est finalisé le 30 novembre, le projet du colonel Adeline n'y figure pas. Le 16 décembre, le général de Larminat propose toutefois une adaptation du plan avec deux cadres de divisions partagés entre Saint-Nazaire et le Sud-ouest, dont une division de 15 000 hommes confiée au colonel Adeline⁶. Dans les mêmes temps, le colonel Adeline reprend sa plume pour un exposé au ton amer adressé au général de Larminat :

« Je reconnais sans peine que les opérations sur le front de l'Ouest sont, au point de vue national, d'un intérêt moindre que celles du front de l'Est, et que la priorité dans les attributions de toutes sortes doit être réservée à ce dernier, mais je puis difficilement admettre le désintéressement presque total dont sont l'objet les troupes en opérations sur le secteur de Royan - La Rochelle [...]. Je suis convaincu que des unités régulières à qui l'on demanderait de combattre dans de semblables conditions n'apporteraient pas le même entrain et la même bonne humeur et se seraient déjà lassées depuis longtemps [...]⁷. »

Adeline va jusqu'à poser une question de confiance :

« Au moment où les unités régulières, venues de l'Est, viennent d'être enlevées du secteur [allusion au rappel en urgence de la 1^{re} DFL vers l'Alsace en décembre 1944], il apparaît bien que le Gouvernement fait tout de même confiance à ces troupes et qu'il compte sur elles pour s'opposer à toute tentative de sortie de l'ennemi [...]. Je peux affirmer que les FFSO. sont dignes en tous points de cette confiance qui doit, à mon avis, avoir pour corollaire, d'une part, les attributions d'armes, de munitions, d'effets et de matériel qui leur sont indispensables, d'autre part, une décision qui les fixera sur leur sort futur⁸. »

Le ton est rude, qui plus est de la part d'un militaire à sa hiérarchie. De Larminat accorde cette fois-ci son soutien et transmet directement l'exposé au cabinet du général de Gaulle le 6 janvier :

« Ce rapport traduit un malaise qui s'explique facilement. Ces troupes, tout en tenant le front dans

3 : *Ibid.*

4 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 258/FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 27 novembre 1944.

5 : *Ibid.*

6 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 1 671/FFO/EM/1 du général de Larminat au général Joinville, Directeur des FFI, 16 décembre 1944.

7 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, exposé du colonel Adeline sur les Forces françaises du Sud-ouest au 1^{er} janvier 1945, 5 janvier 1945.

8 : *Ibid.*

des conditions ingrates, ont fait un très réel effort d'organisation et de régularisation [...] parce qu'elles escomptaient en retirer deux résultats : leur équipement sur un type moderne, leur constitution en grande unité. Sur ces deux points, elles ont enregistré des déceptions [...]. Tout ceci est très fâcheux. Pour raisons d'équité certes, mais surtout pour raisons d'utilité [...]. Je crains [...] que ce désenchantement, cette impression d'abandon, ne diminue très sensiblement la valeur d'une force déjà numériquement très faible et très mal équipée, en regard de sa mission. Il y a un remède à cela, simple et efficace. Les forces en ligne devant La Rochelle et Royan ont un effectif (non compris la *Brigade Bertrand*) d'environ 25 000 hommes, c'est-à-dire de quoi mettre sur pied une division et des compléments [...]»⁹.

Dès le 12 janvier, assuré du soutien de son supérieur, Adeline adresse au ministre de nouvelles propositions que, selon ses termes, « il ne suffirait que d'entériner pour que l'armée dispose immédiatement d'une grande unité cohérente et homogène qui, contrairement à de nombreuses autres unités dont la formation est prévue, a le mérite d'exister et d'être composée d'hommes entraînés au combat »¹⁰. De Larminat confirme son approbation par un courrier du 13 janvier¹¹. Peu après, le 26 janvier, la réponse du cabinet du général de Gaulle arrive, sous la plume du général Juin, commandant l'État-major général de la Défense nationale : c'est un avis favorable¹². Dès lors, la décision de principe arrive enfin, dans une certaine confusion : deux décisions ministérielles se succèdent en effet les 19 et 22 janvier, rapidement suivies de deux modificatifs en date des 8 et 11 février relatifs aux numéros des unités à créer¹³. Quoi qu'il en soit, la division souhaitée par le colonel Adeline est désormais sur les rails.

C – Structuration du projet de grande unité

Le colonel Adeline construit son projet dans l'optique d'une division d'infanterie classique, composée de trois régiments d'infanterie, d'un régiment d'artillerie, de composantes de reconnaissance et du génie. Il assoit son projet sur les unités les mieux structurées à ses yeux, sans préférence particulière pour ses anciens subordonnés des maquis périgourds. Au demeurant, ses choix évoluent entre novembre et janvier, au fur et à mesure de l'évolution des unités sous ses ordres : le *Régiment Rac* de la Dordogne est ainsi intégré à ses vues, de même que le 107^e RI FFI charentais (issu des FTP).

L'ensemble des unités visées est engagé dès le mois de novembre dans un mouvement de restructuration¹⁴, avec comme référence principale l'organisation des bataillons d'infanterie de la 1^{re} Armée, modèle promu par le général de Larminat¹⁵. Sans attendre la validation de son projet, Adeline met à profit les arrivées de matériel pour hâter l'évolution de ses unités vers l'organisation souhaitée. Ainsi en est-il à la mi-décembre, concernant l'organisation d'un premier groupe d'artillerie par le *Régiment Z* de la Dordogne (avec douze pièces d'artillerie en instance de livraison) et l'évolution du *Régiment Foch* charentais en un régiment de reconnaissance (cette unité restera cependant par la suite un bataillon d'infanterie)¹⁶. Quant aux services organiques, Adeline a veillé à leur structuration à l'échelle du secteur de Royan.

Le tableau ci-dessous présente les compositions successivement envisagées en novembre et janvier par le

9 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 479/EM/1 du général de Larminat au général de Gaulle, 6 janvier 1945.

10 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFSO, lettre du colonel Adeline au ministre de la Guerre, 12 janvier 1945.

11 : SHD Terre, cote 7 P 49 : FFO, lettre n° 461/FFO/EM/1 du général de Larminat au ministre de la Guerre, 13 janvier 1945.

12 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGDN, lettre n° 25/D/1P/TS du général Juin au ministre de la Guerre, 26 janvier 1945.

13 : SHD Terre, cote 7 P 49 : DM n° 616-EMGG/1 du 19 janvier 1945 et DM n° 712-EMGG/1 du 22 janvier 1945 ; modificatif n° 1 466-EMGG/1 de la DM n° 616-EMGG/1, 8 février 1945. SHD Terre, cote 12 P 15 : modificatif n° 1 713-EMGG/1 de la DM n° 712-EMGG/1, 11 février 1945.

14 : Weiss Stéphane, « La régularisation des formations combattantes FFI engagés lors des sièges de la Pointe de Grave, de Royan et de La Rochelle en 1944-1945 », *Écrits d'Ouest*, 2012, n° 20 : p. 175-192.

15 : SHD Terre, cote 7 P 59 : FFO, lettre n° 277/FFO/EM/1 du général de Larminat aux commandants de secteurs et au commandant de la Brigade Bertrand, 30 novembre 1944.

16 : SHD Terre, cote 13 P 95 : FFSO, note du colonel Adeline, 17 décembre 1944.

colonel Adeline, puis celle entérinée en février 1945 :

Date	Régiments d'infanterie	Régiment d'artillerie	Génie	Reconnaissance
18 novembre 1944	<i>Régiment Bir Hacheim</i> <i>Régiment Foch</i> <i>Demi-brigade de l'Armagnac</i>	<i>Régiment Z</i>	Bataillon créé par la 18 ^e Région	<i>Corps Franc Leclerc</i> (commando)
12 janvier 1945	6 ^e RI FFI 50 ^e RI FFI <i>Demi-brigade de l'Armagnac</i>	Un régiment à former avec le <i>Régiment Z</i> et le 107 ^e RI FFI	1 ^{er} Bataillon créé par la 18 ^e Région	<i>Régiment Foch</i>
11 février 1945	6 ^e RI 50 ^e RI 158 ^e RI	12 ^e RA 123 ^e Groupe FTA	93 ^e Bataillon	18 ^e Régiment de Chasseurs à Cheval

D – Devenir du projet de grande unité

Le projet de division du colonel Adeline prend corps dans le cadre de la 23^e DI, dont le principe de création a été acté le 22 janvier 1945.

E – Héritage du projet de grande unité

Au regard de sa composition finale en juin, la 23^e DI est pleinement l'héritière des Forces françaises du Sud-ouest et de la Pointe de Grave. L'opiniâtreté du colonel Adeline a payé. Adeline n'est pas pour autant gagnant sur toute la ligne : sans doute pour éviter la pérennisation de réseaux personnels, il n'obtient pas le commandement de cette division. Celui-ci revient au général d'Anselme, jusqu'alors adjoint du général de Larminat à la tête des FFO. Le commandement de l'infanterie divisionnaire est confié au colonel Adeline et l'artillerie divisionnaire échoit au colonel Faulconnier, présent devant Royan depuis décembre¹⁷.

17 : SHD Terre, cote 11 P 171 : Journal de marche de la 23^e DI.

Annexe 2.21 : Le projet divisionnaire du colonel Maurice Rousselier

Le colonel FFI Maurice Rousselier, commandant de la Région FFI R5 puis commandant de la 12^e Région militaire, élabore au mois d'octobre 1944 un projet de constitution d'une à plusieurs divisions à partir des importants effectifs FFI placés sous le contrôle de l'ex-Région R5, qu'il s'agisse de formations encore stationnées au sein de cette région ou de groupes issus de la région et partis vers d'autres secteurs d'opération. La ou les divisions envisagées par le colonel Rousselier n'ont pas pris corps. Un début d'organisation régimentaire a toutefois été mis en place en novembre 1944.

Les documents relatifs au projet du colonel Rousselier sont conservés au SHD, à la cote 9 P 66.

A – Vue synthétique

Maurice Rousselier a communiqué ses intentions à ses subordonnés le 4 octobre, en lien avec son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Paquette, alias *Fortin*, ex-chef régional pour l'ORA : il est question de « former une à plusieurs divisions »¹. Le ministère de la Guerre, alors en phase de préparation du plan de réarmement du 30 novembre 1944, en est vraisemblablement informé le 12 octobre, lors d'une entrevue à Paris entre André Diethelm et Rousselier². Ce dernier informe ensuite le ministère sur l'avancement de son projet³. Bien que Rousselier n'ait pas fait partie des commandants de régions militaires initialement envisagés par l'EMGG et que son acceptation par le ministère de la Guerre n'ait été actée que le 27 septembre, ce projet de grande unité bénéficie rapidement d'un écho favorable.

Dans sa version initiale, le plan de réarmement du 30 novembre prévoit la création de huit divisions d'infanterie, dont une 23^e DI, sachant que « dans le cas où les Alliés livreraient le matériel nécessaire, une division blindée remplacerait au programme la 23^e DI »⁴. Dès la fin du mois de novembre, l'EMGG valide le principe de confier à la 12^e Région militaire la mise sur pied de cette 23^e DI⁵, ce qui correspond à une reconnaissance de l'activité du colonel Rousselier. Mieux : l'activation de ses premiers éléments fait l'objet d'une décision ministérielle dès le 9 décembre, dans le cadre d'un vaste programme de renforcement de la 1^{re} Armée⁶. Le sujet est toujours d'actualité le 22 décembre⁷. La perspective offerte au colonel Rousselier se referme cependant dès le mois de janvier, lorsque le ministère de la Guerre reconsidère la mise en œuvre du plan de réarmement. Le principe de création d'une 23^e DI est maintenu mais reporté sur le commandement des FFO, à partir des effectifs des fronts de Royan et La Rochelle. Le projet de division de la 12^e Région s'éteint alors, tandis que ses effectifs sont ponctionnés pour alimenter la 1^{re} Armée et les FFO.

Les correspondances et rapports des mois de septembre et octobre 1944 annoncent des effectifs considérables : 40 000 hommes en armes et 25 000 hommes non armés à la mi-septembre⁸, 44 000 hommes stationnés au sein de la 12^e Région à la mi-octobre⁹, sans compter quelque 22 000 hommes partis sur les fronts de l'Atlantique et vers la 1^{re} Armée¹⁰... La mise en œuvre des engagements dans l'armée au mois d'octobre génère une décrue, dans la mesure où les recensements du mois de novembre ne font plus

1 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note n° 1 926/Cab du colonel Rousselier, 4 octobre 1944.

2 : AD93, cote 304J8 : 12^e Région militaire, lettre n° 45/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 octobre 1944.

3 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, fiche n° 1 637-EMGG/1, 1^{er} décembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 10 P 225 : DM n° 2 125-EMGG/1 – n° 1 008 FFI/I-0, 9 décembre 1944.

7 : SHD Terre, cote 11 P 171 : 12^e Région militaire, compte-rendu de liaison à Paris les 21 et 22 décembre 1944.

8 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, note n° 20/Cab.P. du colonel Rousselier à l'EMN FFI, 19 septembre 1944.

9 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944.

10 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944.

mention que de 20 000 hommes au sein de la 12^e Région¹¹ et d'au moins 12 000 hommes sur le front de l'Atlantique, avec lesquels l'état-major régional entretient des relations plus ou moins soutenues. Même réduits de moitié par rapport au mois de septembre, ces effectifs restent conséquents et leur réduction a permis une meilleure adéquation entre les personnels et l'armement disponibles¹². L'ensemble offre notamment des possibilités d'organisation, sur la base desquelles le colonel Rousselier échafaude son projet. Celui-ci a vraisemblablement porté sur au moins 20 000 hommes, dans la mesure où, le 19 octobre, il informe le ministère de sa capacité à mettre sur pied, sous trois mois, « une division et douze bataillons »¹³.

B - Genèse

Le projet du colonel Rousselier n'apparaît qu'aux premiers jours d'octobre, bien qu'il ait été destinataire (et probablement l'une des principales cibles) de l'instruction du COMAC du 12 septembre relative à la constitution de divisions par les régions FFI¹⁴. Les rapports du lieutenant-colonel Rollot, émissaire du général Noiret pour la mise en place des régions militaires dans le Sud-ouest, sont particulièrement détaillés au sujet de l'ex-Région R5 au cours de la seconde quinzaine de septembre : s'ils abordent de façon détaillée les décisions de Rousselier, aucun ne signale un projet de division.

Ce constat amène à envisager la conception d'un tel projet uniquement lorsque Rousselier s'est trouvé libéré d'une certaine pression, une fois acquise sa reconnaissance à la tête de la 12^e Région par le ministre de la Guerre. Au demeurant, par rapport aux projets de divisions FFI portés dès les premiers jours de septembre en Région R4, ces quelques semaines de délai supplémentaire permettent la définition d'un projet plus organisé et associant l'ensemble des acteurs militaires présents, y compris les commandants locaux de l'ORA, du moins ceux qui n'ont pas quitté le giron de l'ex-Région R5 et n'ont pas repris leur autonomie (colonels Adeline et Druilhe partis de Dordogne avec leurs unités et ayant pris les rênes de la 18^e Région militaire et du front de Royan, colonel Chomel parti de l'Indre vers la 5^e Région militaire avec la *Brigade Charles Martel*, colonne R5 partie vers la Bourgogne sur fond de désaccord de commandement avec le colonel Rousselier¹⁵...).

Le projet élaboré en 12^e Région au début du mois d'octobre s'inscrit par ailleurs dans un environnement marqué par plusieurs initiatives de portée suprarégionale émanant du colonel Rousselier : réunion interrégionale des commandants FFI et du COMAC, tenue à Clermont-Ferrand les 25 et 26 septembre à l'initiative de Rousselier¹⁶, mise en place d'un réseau de communications particulièrement développé en direction de Paris et des principales capitales régionales¹⁷, initiatives dans le champ social communiquées au ministère de la Guerre¹⁸...

A titre d'exemple, dans le domaine des transmissions (corps de rattachement de Rousselier jusqu'en 1941), la 12^e Région s'illustre à partir de novembre par la constitution d'un bataillon d'instruction réunissant, au 1^{er} janvier 1945, un millier d'hommes et de cadres formés : ce bataillon fournit près de 500 spécialistes aux FFO et à la 1^{re} Armée, ainsi que les effectifs nécessaires pour les transmissions de la 10^e Région militaire (Strasbourg). Ce résultat est à comparer au fait que les trois autres régions sollicitées pour la formation de bataillons similaires (13^e, 14^e et 17^e Régions) n'ont, toutes trois réunies, pas dépassé l'effectif formé au sein

11 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} bureau, note non numérotée portant état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944.

12 : Note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944, doc. cit.

13 : Lettre n° 45/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 octobre 1944, doc. cit.

14 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

15 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, rapport du colonel Rousselier concernant la situation des unités mobiles de la colonne Schneider, 19 septembre 1944.

16 : Note n° 20/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 septembre 1944, doc. cit.

17 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

18 : AD93, cote 304J1 : Note n° 76 CAB/FFI du cabinet du ministre de la Guerre sur les problèmes en instance, 24 novembre 1944.

de la 12^e Région¹⁹.

C – Structuration du projet de grande unité

Le 4 octobre, Rousselier annonce à ses subordonnés la mise sur pied dans chaque département d'une brigade regroupant un bataillon d'instruction pour spécialistes et deux régiments, comptant chacun trois bataillons. En Dordogne, deux brigades sont prévues, l'une FTP et la seconde ORA-AS, à l'aide des effectifs disponibles localement et de ceux du front de l'Atlantique²⁰. Il édicte parallèlement un modèle d'organisation des bataillons régionaux, sur une base de 475 hommes, soit des régiments de 1 500 hommes, état-major compris, sachant que ce modèle reste une base modifiable en fonction des besoins locaux²¹. La référence sous-jacente est le bataillon métropolitain de 1939 à trois compagnies de fusiliers-voltigeurs et une compagnie d'appui (qui n'est momentanément pas formée faute d'armes lourdes). Cette organisation diffère ostensiblement de la norme publiée le 26 septembre par l'EMGG pour les bataillons de marche FFI (bataillons de 800 hommes, à six compagnies²²). Cette divergence est assumée : l'intention de Rousselier n'est pas de constituer des bataillons de garde des routes mais des régiments destinés à une division.

A la mi-novembre, les brigades départementales chapeautent quelque 16 455 hommes et officiers²³. La formation de régiments opérationnels est initialement escomptée pour la mi-janvier²⁴. Si chaque brigade comprend théoriquement un bataillon d'instruction de spécialistes (renseignement, transmissions, mitrailleuses et mortiers), il convient de relever que le reste des formations se réfère uniquement à l'infanterie. La région n'a aucune ressource en artillerie et compte sur les unités ayant rejoint le front de l'Atlantique et y ayant armé des batteries, telles que le *Régiment Rac*²⁵. Ce pari se révélera vain.

Concernant la 23^e DI, dont l'activation a été décidée le 9 décembre sous la responsabilité de la 12^e Région, sa composition est précisée à la fin du mois de décembre²⁶ :

- un état-major à constituer par la 12^e Région et à diriger vers la 1^{re} Armée ;
- les 1^{er} et 5^e BCP à diriger comme éléments précurseurs vers la 1^{re} Armée ;
- un régiment d'artillerie (le 16^e RA : deux groupes formés en 12^e Région et deux autres en 13^e Région), un régiment de cavalerie (le 11^e Régiment de Chasseurs) et un 90^e Bataillon du génie à former dans un second temps ;
- deux régiments d'infanterie à former ultérieurement : un 21^e RI et un 92^e RI, ainsi que divers services.

D – Devenir du projet de grande unité :

Les projets organisationnels du colonel Rousselier ne sont viables qu'en comptant sur les effectifs partis hors de l'ex-Région R5. Rousselier s'évertue donc à les rapatrier ou à en conserver le contrôle. Il essuie cependant plusieurs déconvenues en la matière : perte du contrôle des bataillons corréziens et périgourdiens partis en septembre à Bordeaux et captés par la 18^e Région²⁷, vaine tentative d'échanger avec le colonel Chomel (son ancien subordonné) 300 Polonais non armés contre un bataillon haut-viennois engagé depuis septembre devant Saint-Nazaire²⁸...

19 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 3^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section des Transmissions, 10 janvier 1945.

20 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note de service n° 2 204/Org du colonel Rousselier, 12 octobre 1944.

21 : Note n° 1 926/Cab du colonel Rousselier, 4 octobre 1944, doc. cit.

22 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 209-EMGG/1, 26 septembre 1944.

23 : Note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944, doc. cit.

24 : Lettre n° 45/Cab.P. du colonel Rousselier, 19 octobre 1944, doc. cit.

25 : Capitaine Fred, *La Brigade Rac*, Imprimerie Fabrègue, Limoges, 1977, page 290.

26 : Compte-rendu de liaison à Paris les 21 et 22 décembre 1944, doc. cit.

27 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note de service n° 169/3 du colonel Rousselier, 23 octobre 1944.

28 : SHD Terre, cote 1 K 561 : 12^e Région militaire, lettre n° 299/3 du colonel Rousselier au colonel Chomel, 13

Concernant les formations des fronts charentais, malgré un accord initial sur la répartition des responsabilités opérationnelles et administratives²⁹, Rousselier adopte une posture pour le moins agressive vis-à-vis du colonel Adeline, dans le but de reprendre la main sur les forts effectifs périgourds ayant rejoint le front de Royan : essai infructueux de les échanger contre des escadrons de gardes mobiles puis envoi non concerté d'un état-major chargé de les chapeauter en shuntant l'état-major d'Adeline. Rousselier se heurte à une fin de non-recevoir et doit s'incliner : le 9 novembre, l'état-major litigieux repart en Dordogne³⁰. Rousselier obtient seulement le retour de quelques petites unités.

Dans ce contexte, dès le mois de novembre, le colonel Rousselier doit revoir ses projets à la baisse, faute d'effectifs suffisants. Les unités à former en Dordogne sont ainsi réduites à un unique régiment³¹. Les carences sont également matérielles, avec une pénurie en armes lourdes (mortiers, mitrailleuses). Le 10 novembre, Rousselier fait part de son inquiétude au ministère :

« Le but de la Région [est] de constituer dans le délai de quelques mois les éléments principaux d'une grande unité, qui, formée d'hommes ayant déjà combattu ensemble, aurait acquis rapidement une grande cohésion et une valeur de combat certaine. Mais l'absence de matériel d'une part, les prélèvements de bataillons prescrits ou annoncés réduisent sensiblement les possibilités de la Région et compromettraient dès maintenant la réalisation de ses espérances si les unités libérées par la liquidation escomptée du front Ouest n'étaient pas remises à sa disposition³². »

Au fil des semaines, les effectifs restant de la 12^e Région sont progressivement siphonnés par le ministère au profit d'autres commandements. Dès le 25 octobre, six bataillons de 867 hommes sont demandés à la région au profit des FFO, soit 5 200 hommes³³. Le colonel Rousselier fournit bien ces bataillons en novembre mais avec un déficit de 40 % des personnels attendus. Dès le 4 novembre, il fait savoir qu'il ne concédera pas de compléments d'effectifs, tenant à préserver ses ressources pour son projet de grande unité³⁴. D'autres demandes affluent par la suite en décembre, pour un total de huit bataillons, dont seulement deux au titre de la 23^e DI annoncée le 9 décembre³⁵ : ces départs, effectifs en janvier 1945 et portant sur près de 7 000 hommes (13^e et 126^e RI, 1^{er} et 5^e BCP), compromettent la capacité de la région à former la division envisagée.

Le transfert du projet de 23^e DI sous l'égide des FFO ne vient qu'entériner un changement majeur de configuration : de réservoir de troupes au mois d'octobre, la 12^e Région n'est plus en février qu'un ressort administratif désormais appauvri en effectifs. A la date du 8 mars, la région ne conserve plus sous son contrôle que quelques unités de spécialistes, des dépôts, trois bataillons de sécurité, deux cadres régimentaires (l'un destiné à former une unité de cavalerie, l'autre une unité d'artillerie) et un groupement de pionniers³⁶.

E – Héritage du projet de grande unité

Le projet organisationnel initial du colonel Rousselier est resté sans suite.

Les composantes des brigades départementales connaissent des devenir distincts (voir le tableau ci-

novembre 1944.

29 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note de service n° 168/3 du colonel Rousselier, 21 octobre 1944.

30 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, ordre de mouvement, 28 octobre 1944 ; collection de télégrammes au sujet de l'état-major de la 3^e Brigade de la Dordogne, octobre et novembre 1944.

31 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, télégramme du colonel Rousselier au sujet de la 3^e Brigade de la Dordogne, 12 novembre 1944.

32 : Note du colonel Rousselier, 10 novembre 1944, doc. cit.

33 : SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, DM n° 243-FFI/I/O, 25 octobre 1944.

34 : SHD Terre, cote 7 P 49 : 12^e Région militaire, lettre du colonel Rousselier, 4 novembre 1944.

35 : Compte-rendu de liaison à Paris les 21 et 22 décembre 1944, doc. cit.

36 : SHD Terre, cote 9 P 66 : 12^e Région militaire, note du colonel Rousselier, 8 mars 1945.

dessous). Par la suite, les deux cadres régimentaires restant en mars 1945 au sein de la 12^e Région (le 16^e RA et le 11^e Régiment de Chasseurs) sont affectés à la nouvelle 3^e Division blindée. Il n'y a cependant pas de lien entre cette 3^e DB et les projets régionaux de l'automne précédent.

Brigade	Département	Devenir des composantes des brigades de la 12 ^e Région militaire
1	Corrèze	126 ^e RI : part à la 1 ^{re} Armée. 100 ^e RI : complète les effectifs du 126 ^e RI puis est transformé en cadre de formation du 16 ^e RA.
2	Creuse	78 ^e RI : part aux FFO. 278 ^e RI : forme deux bataillons de sécurité intégrés au 134 ^e RI.
3	Dordogne	26 ^e RI : part aux FFO, en tant que 13 ^e RI.
4	Haute-Vienne	63 ^e RI : part aux FFO. 138 ^e RI : forme des unités régionales.
5	Indre	68 ^e RI : part à la 1 ^{re} Armée puis aux FFO, en tant que 5 ^e BCP. 90 ^e RI : part à la 1 ^{re} Armée puis aux FFO, en tant que 1 ^{er} BCP et unités régimentaires de la 4 ^e DBCP. 52 ^e RI : est transformé en cadre de formation du 11 ^e Chasseurs.
6	Dordogne	Brigade fusionnée avec la 3 ^e Brigade. Au sein des FFO, la <i>Brigade Demorny</i> (futur 108 ^e RI) porte un temps le titre de 6 ^e Brigade FTP.

Annexe 2.22 : Le Groupement mobile du Sud-ouest

Le *Groupement mobile du Sud-ouest* (GMSO), également dénommé *Groupement Schneider*¹, a réuni jusqu'à 25 000 hommes. Il a été constitué au cours de la première quinzaine du mois de septembre par le regroupement de colonnes FFI issues des différentes régions du Sud-ouest et du Massif central : les *colonnes R3, R4, R4bis, R5* et *R6*. Sa mise sur pied résulte de l'action de deux hommes, arrivés d'Alger le 28 août, le général FFI Maurice Chevance-Bertin et le colonel Jean Schneider.

A – Vue synthétique

Bref historique

Le GMSO prend corps à partir du 1^{er} septembre, lorsque Chevance-Bertin diffuse à l'attention des commandants des régions FFI R3, R4, R5, R6 et B1 une instruction relative à la constitution par chaque région de colonnes destinées à « l'organisation d'un groupement mobile »².

La colonne R4, aux ordres du colonel Redon, alias *Durenque*, s'élance vers le nord à partir du 4 septembre, en utilisant les voies ferrées praticables de Toulouse jusqu'à Lapalisse dans l'Allier³. Ce même jour le contact est établi avec les éléments auvergnats, aux ordres du colonel Fayard alias *Mortier*, déjà engagés sur la Loire et l'Allier et qualifiés de *colonne R6*. La *colonne R4* commence son débarquement entre Gannat et Lapalisse le 7, poursuivant vers Autun par camions. Le *Corps Franc Pommiès*, élément de tête de la *colonne R4*, est au contact des Allemands dès le 8, autour d'Autun, où la liaison est également établie avec les éléments précurseurs de l'Armée B (2^e Régiment de Dragons). Autun est le cadre de combats du 8 au 11, tandis que la *colonne R6* assure la défense des passages de la Loire jusqu'au Bec d'Allier.

A l'issue des combats d'Autun, le colonel Schneider entre en contact avec le général de Lattre de Tassigny, dont l'état-major place des éléments du groupement aux ordres du 2^e Corps d'armée (2^e CA). Cette prise de contact est houleuse, Schneider et une part de ses subordonnés ne reconnaissant pas la validité de tels ordres. Les éléments de tête de la *colonne R5*, aux ordres du lieutenant-colonel Vaujour alias *Hervé*, se présentent à compter du 11. Le 15 septembre, un regroupement du GMSO est décidé au sein du triangle Auxonne-Mirebeau-Genlis, en Côte d'Or, sur les arrières de la 1^{re} Armée. Ce déplacement est opéré par voie ferrée du 17 au 27 septembre. A la même période, la *colonne R3* du Languedoc, aux ordres du colonel Thomas alias *David*, rejoint le GMSO via Moulins, par voie ferrée, suivie par une *colonne R4bis* formée dans le Lot-et-Garonne, aux ordres du lieutenant-colonel FFI Montagnier alias *Main-Noire*.

Le groupement, dispersé et immobilisé entre divers cantonnements, entame quatre semaines d'inactivité, tandis que différents éléments sont engagés séparément sur le front des Vosges, au sein du 2^e CA, à partir du 23 septembre (éléments du *Corps Franc Pommiès*, *groupements Merlat* et *De Segonzac*, *Bataillon Thiollet*). Durant cette immobilisation contrainte, le colonel Schneider développe un projet d'évolution du groupement en une grande unité, sur fond de tensions persistantes avec le général de Lattre de Tassigny. Au cours de cette période, le GMSO est au cœur de tractations : entretiens houleux du colonel Schneider avec De Lattre de Tassigny (les 13 et 25 septembre), visite du ministre Diethelm (les 25 septembre et 8 octobre), visite de Chevance-Bertin (du 20 au 22 septembre et le 17 octobre)...

A compter du 8 octobre, tandis que la mise en route des signatures d'engagements dans l'armée se traduit

1 : L'appellation en tant que Groupement mobile du Sud Ouest ne semble stabilisée qu'à partir du 8-9 septembre, après diverses variations telles que Groupement mobile Zone Sud, Groupement mobile Schneider ou Groupement mobile Commandement Zone Sud.

2 : SHD Terre, cote 13 P 89 : État-major du général Bertin, 2^e Bureau, note n° 10/3 concernant l'organisation d'un groupement mobile, 1^{er} septembre 1944.

3 : Les convois ferroviaires empruntent un itinéraire Toulouse – Montauban – Cahors – Souillac – Aurillac – Neussargues – Eygurande – Montluçon – Gannat – Saint-Germain-des-Fossés – Lapalisse.

par une hémorragie d'effectifs, le groupement est progressivement disloqué par la mise de ses composantes à la disposition des divisions de la 1^{re} Armée. Le 24 octobre, le général de Lattre de Tassigny décide de la dissolution du GMSO. Ses composantes évoluent ensuite séparément.

Effectifs

Le GMSO réunit rapidement des effectifs conséquents. La *colonne R4* compte initialement 8 100 hommes. Le 10 septembre, l'état-major du GMSO recense 19 000 hommes au sein des *colonnes R4, R5* et *R6*⁴. Vers le 12 septembre, il est question de 23 000 hommes, avec l'arrivée du gros de la *colonne R5* et l'annonce des 3 500 hommes de la *colonne R3*⁵.

Un mois plus tard, un document de l'état-major du général Chevance-Bertin recense 27 315 hommes⁶ : ce total semble disproportionné à la mi-octobre, alors que le GMSO connaît déjà des départs par refus d'engagement dans l'armée, mais est représentatif de la situation de la fin du mois de septembre, après l'arrivée des *colonnes R3* et *R4bis*. A la date du 18 octobre, sans compter le *Corps Franc Pommiers* déjà pleinement détaché au sein de la 1^{re} Armée, les composantes du GMSO ne comptent plus que 14 600 hommes⁷. En y adjoignant le *Corps Franc Pommiers* (donné à 3 915 hommes le 21 septembre, avant le refus d'engagement d'environ 50 % de ses effectifs), ce total avoisine les 17 000 hommes.

Les inventaires d'effectifs de l'Armée B puis de la 1^{re} Armée offrent une vision complémentaire de la dynamique numérique du GMSO⁸ :

Date	12/09	18/09	5/10	11/10	18/11	27/11
Effectifs	23 400 h	23 200 h	22 765 h	22 765 h	16 490 h	14 500 h

Le GMSO comme projet de grande unité

Le GMSO n'est initialement pas pensé comme un projet de grande unité mais comme la réunion tactique sous un unique commandement interrégional d'une masse de manœuvre FFI à même d'assurer la poursuite des forces allemandes en retraite et à même de mener une action décisive de guérilla dans le Nord-est.

Si l'une de ses composantes arbore dès la fin du mois d'août l'appellation de *division (Division légère de Toulouse ou colonne R4)*, une réorganisation du GMSO en grande unité autonome n'est évoquée qu'à partir de la mi-septembre, lorsque la question de la pérennisation du GMSO émerge, une fois le groupement parvenu dans la zone d'opération de l'Armée B. Le projet est présenté au ministre de la Guerre le 26 septembre mais s'avère rapidement n'être que le fait du colonel Schneider. Or ce dernier s'isole progressivement et se met à dos le général de Lattre de Tassigny. Le projet de grande unité autonome du colonel Schneider fait alors long feu, tandis que le GMSO se disloque et que ses effectifs s'amenuisent.

Les sources

Le SHD conserve plusieurs centaines de pages de documents liés au fonctionnement et à l'activité du GMSO dans la sous-série 13 P, aux cotes 13 P 89 à 13 P 92. Cette même sous-série comprend des éléments relatifs aux colonnes et unités groupées au sein du GMSO. Le GMSO est également l'objet de documents émanant de l'état-major de la 1^{re} Armée, groupés dans la sous-série 10 P à la cote 10 P 225. Des mentions plus isolées du GMSO apparaissant enfin au sein d'autres fonds.

Ces différents fonds éclairent notamment la nature des relations entre le colonel Schneider et ses différents

4 : SHD Terre, 13 P 89 : Composition du GMSO, 10 septembre 1944.

5 : SHD Terre, 13 P 89 : Fiche de renseignement sur le GMSO, datée a posteriori du 11 septembre 1944 par une annotation du colonel Schneider, en lien avec la rencontre du général de Lattre le 13 septembre à Mâcon.

6 : SHD Terre, 13 P 89 : État-major du général Bertin, composition de la colonne Schneider, 12 octobre 1944.

7 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Groupement Schneider, état d'effectifs, 18 octobre 1944.

8 : SHD Terre, cote 10 P 225 : Collection d'états des effectifs FFI de l'Armée B puis de la 1^{re} Armée, du 12 septembre 1944 au 17 décembre 1944.

interlocuteurs. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les principaux documents (compte rendu d'opération du GMSO rédigé par le colonel Schneider, historique de la *Division légère de Toulouse* rédigé par le colonel Redon) ont été rédigés en novembre 1944, une fois le sort du GMSO scellé. Un emploi précautionneux est donc requis car chacun tend naturellement à relater les événements de la façon la moins désavantageuse à son propre égard.

Des récits d'après-guerre, plus ou moins tardifs, ont également été publiés mais les sources de 1944 leur ont été préférées. Il est à noter qu'une part des documents de la cote 13 P 89 a été ordonnée et annotée après-guerre par le colonel Schneider, à l'image d'une note relative à son grade⁹.

B - Genèse

La genèse du GMSO est indissociable de l'action de Maurice Chevance-Bertin, abordée spécifiquement dans l'annexe 1.02.

C – Structuration du projet de grande unité

Deux conceptions concomitantes

L'idée d'une évolution du GMSO en une grande unité pérenne semble avoir germé vers la mi-septembre, après les combats d'Autun, lorsque se pose la question du devenir du groupement qui a alors atteint son objectif initial (couper les axes de retraite adverse). Le compte-rendu d'opération du colonel Schneider montre le développement d'un nouveau projet :

« Le colonel Schneider se préoccupe avant tout de l'action future du groupement. Il expose ses vues à ce sujet au général commandant le 2^e CA [...]. Il apparaît au colonel Schneider que le moment est propice pour utiliser les procédés de combat et la souplesse de ses maquis pour les jeter en totalité dans les Vosges, entre Giromagny et Bussang, afin de noyer les faibles défenses allemandes et de pousser jusqu'en bordure de la plaine d'Alsace, couvrant ainsi une opération déclenchée sur Belfort¹⁰. »

Parallèlement, Chevance-Bertin promeut une conception politique visant à conserver la singularité et l'autonomie des FFI aux côtés de l'armée régulière, sans pour autant embrasser le projet militaire du COMAC (voir l'annexe 1.02). A partir de la mi-septembre, il qualifie les composantes du GMSO de « divisions » destinées à « devenir un élément important de l'armée de demain »¹¹. Il n'est pas anodin de relever que, aux côtés de la *colonne R4* déjà dénommée *Division légère de Toulouse* (voir l'annexe 2.23), la *colonne R6* prend le 20 septembre l'appellation de *Division d'Auvergne* (voir l'annexe 2.24). L'évolution du GMSO en une grande unité fait ainsi l'objet de deux conceptions concomitantes mais non pleinement superposées : l'une de nature essentiellement opérationnelle envisagée par Schneider, la seconde bien plus politique, portée par Chevance-Bertin et croisant, partiellement, celle du COMAC.

Une incessante activité

Pour piloter le GMSO, Schneider récupère le 31 août l'état-major local du commandement des troupes de la région de Toulouse, jusqu'alors à la disposition du colonel Redon pour la mise sur pied de la *Division légère de Toulouse*. L'état-major de Schneider n'aura de cesse de croître, essentiellement par captation de noyaux de services des régions traversées (notamment à Clermont-Ferrand) ou par prélèvement sur les colonnes

9 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Commandement FFI en Zone Sud-ouest et Centre, note du colonel Schneider, 17 novembre 1944

10 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, 10 novembre 1944. Relevons qu'à cette période, Schneider réfléchit à se doter de son propre soutien aérien, sur la base du Groupement aérien Patrie et du Groupe Doret formé à Toulouse sur Dewoitine 520 (SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note manuscrite pour le commandant Divary, officier de liaison auprès du 2^e CA, 15 septembre 1944).

11 : SHD Terre, cote 13 P 85 : Bataillon Pistolet, reproduction du discours du général Bertin, 19 septembre 1944.

subordonnées (le 14 septembre, Redon écrit ainsi à *Ravanel* que sa colonne est « privée de ses moyens par le *Groupement Schneider* qui lui enlève ses services embryonnaires »¹²). A la mi-octobre, cet état-major atteint un effectif conséquent : quelque 300 hommes, dont, par exemple, dix gendarmes employés comme estafettes et agents de liaison¹³.

Schneider matérialise l'exercice de son commandement par des actes rédigés par son état-major. La plupart de ces actes sont numérotés selon leur ordre de diffusion et témoignent d'une activité soutenue. Au regard des documents conservés au SHD à la cote 13 P 89, le 1^{er} Bureau de l'état-major de Schneider édicte une note n° 200 le 2 octobre et une note n° 257 le 11 octobre : ceci tend à indiquer la production quotidienne de six à sept instructions ou notes dactylographiées depuis le 1^{er} septembre. Le 3^e Bureau en est, quant à lui, à la note n° 130 le 18 octobre et à la note n° 202 le 6 novembre, tandis que le 4^e Bureau émet une note n° 268 dès le 7 octobre, soit, respectivement, la production moyenne de trois et sept notes quotidiennes. Ajoutons que le courrier plus ordinaire fait l'objet d'une numérotation parallèle : à la date du 18 octobre, le 3^e Bureau en est par exemple à son 624^e enregistrement de courrier au départ, soit une moyenne de treize courriers partant chaque jour. La somme de ces envois représente ainsi une production quotidienne minimale d'une trentaine de notes ou missives, sans compter le 2^e Bureau et les simples courriers des 1^{er} et 4^e Bureaux.

Il convient enfin de relever que Schneider a également confié à son état-major une activité de relations publiques. Vers le 14 septembre, à l'issue des combats d'Autun, il fait ainsi préparer un bulletin de presse détaillé sur les opérations du GMSO, à l'attention des différents commissaires de la République et des commandants militaires des régions d'origine des colonnes. Cet envoi a été conçu pour nourrir la presse régionale¹⁴.

La réorganisation des unités

Schneider développe un programme d'évolution des colonnes à deux niveaux, pour les faire converger vers l'organisation des unités d'infanterie de la 1^{re} Armée. En premier lieu, il s'agit de mettre en œuvre un plan d'instruction commun à toutes les colonnes. Ce programme vise à tirer les enseignements des premiers engagements des unités du GMSO dans les Vosges¹⁵ et est diffusé le 9 octobre, sous la forme d'un épais manuel imprimé, directement calé sur le programme d'instruction des unités d'Afrique du Nord. Il porte tant sur la formation physique et morale du combattant que sur l'instruction au combat et sur la conduite des voitures¹⁶.

En second lieu, Schneider entend réorganiser les colonnes afin de les homogénéiser et de former des unités élémentaires normées. Par une note du 2 octobre, Schneider enjoint chacun de ses chefs de colonnes à former du 10 au 25 octobre un ensemble d'unités conformes aux tableaux d'effectifs de la 1^{re} Armée : un groupe de commandos, un escadron de reconnaissance, un état-major régimentaire, une section logistique, une compagnie de transport et trois bataillons d'infanterie¹⁷. Cette note interpelle par deux aspects : d'une part le délai imposé est extrêmement court (une vingtaine de jours), d'autre part sa préparation semble avoir été un exercice assez solitaire. Le rapport d'opération du colonel Schneider indique brièvement que « les obstacles à surmonter sont nombreux » sachant qu'il est « pratiquement impossible de modifier le

12 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944.

13 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 3^e Bureau, note de service n° 578/3, 17 octobre 1944.

14 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Bulletin de presse sur les opérations du Groupement mobile du Sud-ouest du 1^{er} au 12 septembre 1944, septembre 1944.

15 : SHD Terre, cote 13 P 92 : GMSO, note n° 301/3, 7 octobre 1944.

16 : SHD Terre, cote 13 P 92 : GMSO, programme d'instruction, octobre 1944. Ce manuel imprimé et illustré semble être une copie conforme d'un manuel préexistant ou une compilation d'extraits de manuels, à l'exception de la couverture portant le timbre du GMSO.

17 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note de service n° 200/I au sujet de l'organisation d'unités régulières, 2 octobre 1944.

commandement des unités, commandement fortement assis sur la vie de maquis »¹⁸ : en d'autres termes, l'ordre de Schneider, compréhensible dans le cadre d'une troupe régulière où l'application des ordres est la norme managériale, heurte frontalement les dynamiques de groupes FFI basées sur de forts liens entre les cadres et les troupes les suivant volontairement.

Deux notes successives des 11 et 15 octobre viennent rapidement modifier celle du 2 octobre. La liste des unités élémentaires est révisée pour chaque colonne. Aux unités d'infanterie calées sur les régiments d'infanterie de la 1^{re} Armée s'ajoute désormais la demande de former des batteries d'artillerie et une compagnie de génie¹⁹. Au total, Schneider envisage la constitution de l'équivalent de quatre régiments d'infanterie régulier, de quatre bataillons de commandos, d'un régiment de reconnaissance, de deux groupes d'artillerie et d'un ensemble d'unités de soutien (génie, transport, états-majors).

Mise sur pied d'unités diffusée le 11 octobre					
Colonnes	État-major de Brigade	Groupe de commandos	Compagnie de transport	Escadron de reconnaissance	Bataillon type normal
R3	1	1	1	1	2
R4	1	0	1	1	5
R4bis	1	1	1	0	1
R5	1	1	1	1	1
R6	1	1	1	1	3

Mise sur pied d'unités diffusée le 15 octobre				
Colonnes	État-major de groupe d'artillerie	Batteries d'artillerie de campagne	Batterie de DCA	Compagnie de Génie
R3	1	2	0	0
R4	0	1	1	0
R5	1	1	0	0
R6	0	2	0	1

L'intention divisionnaire n'est pas directement affichée mais est présente à l'exemple du projet de création d'un « centre d'instruction divisionnaire » à compter du 25 octobre. Elle n'échappe pas non plus aux intéressés, tel le colonel Redon²⁰. Schneider ne semble cependant plus être en phase avec ses subordonnés, ni avec un environnement où s'accumulent les signaux négatifs. D'une part, les notes de Schneider fixent des échéances irréalistes : celle du 2 octobre donnait un délai de 23 jours, celle du 11 octobre place désormais l'échéance au 20 octobre tout en ne laissant que trois jours aux commandants des colonnes pour faire part des difficultés rencontrées. D'autre part, ces notes ne semblent pas tenir compte de l'érosion croissante des effectifs intervenant suite aux refus de signature des engagements dans l'Armée. Au final, le projet de grande unité du colonel Schneider se clôt sur ces notes, tandis que les composantes du GMSO passent une à une sous le commandement tactique des divisions de la 1^{re} Armée.

L'organisation de services organiques

Schneider n'a pas ménagé ses efforts pour donner au GMSO une consistance dépassant la simple agrégation d'éléments divers. Il engage un réel travail de structuration de services partagés au sein du groupement, afin de doter celui-ci de fonctions-supports indispensables à son autonomie et à sa pérennité : intendance, santé... Schneider ne part pas de rien. Chaque colonne régionale a peu ou prou intégré des services-supports protéiformes. Encore faut-il les mutualiser, les homogénéiser et les niveler à l'échelle du groupement. La tâche est ardue si l'on considère le caractère irrégulier des formations FFI, dont le matériel

18 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, doc. cit.

19 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note n° 257/l, 11 octobre 1944 ; note n° 276/l, 15 octobre 1944.

20 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

est appréhendé comme la propriété des unités et dont les hommes sont liés aux chefs sur la base de dynamiques de groupe et de relations personnelles.

Il s'agit d'assurer l'entretien et la subsistance d'une masse inattendue de plus de 25 000 hommes. Un service organique d'intendance est structuré à partir d'éléments fournis par la Région R6 (Clermont-Ferrand), en complément aux noyaux propres à chaque colonne²¹. En octobre, une unité de manutentionnaires est organisée, par la réquisition de 70 travailleurs indochinois présents à Moulins et de quelques prisonniers allemands²². L'intérêt de ces services, même embryonnaires, se juge au regard de leur efficacité. L'intendance de Clermont-Ferrand assure le ravitaillement alimentaire du groupement jusqu'à la fin du mois de septembre (avec, entre autres, l'ouverture d'un centre d'abattage dédié à Digoin). Ce soutien permet un ravitaillement régulier du GMSO, soit par voie ferrée, soit par camions « envers et contre tout », malgré des difficultés conséquentes d'acheminement vers Lapalisse puis vers Genlis. L'intendance de Dijon prend ensuite le relais. De la sorte, l'essentiel est assuré : même si « les rations de vin, de matières grasses, de sucre et de café sont toujours réduites de moitié faute de disponibilités », les hommes bénéficient d'environ 450 grammes de pain et, selon les sources, de 140 à 350 grammes de viande par jour, ce qui reste conséquent par rapport aux rations civiles de l'époque²³. Les achats directs par les unités et diverses réalisations (coopératives, camions-bazar) permettent également d'améliorer l'ordinaire.

En matière d'habillement, des résultats partiels mais non négligeables sont également obtenus. Si la 8^e Région militaire (Dijon) fournit 10 000 chemises et 10 000 caleçons, le GMSO ne bénéficie pas de dotation particulière de l'EMGG, ni de l'Armée B. En revanche, l'action à distance de Chevance-Bertin permet la réception d'un matériel d'habillement à même de doter à peu près correctement un homme sur trois. Ainsi, à la fin du mois d'octobre, l'état-major du GMSO a enregistré la réception de quelque 378 130 articles d'habillement et d'équipement individuel, prélevés sur les divers stocks allemands ou français récupérés à la libération. Les quantités de ces divers articles restent variables, telles que 19 900 paires de chaussures mais seulement 5 000 paires de lacets de rechange. Sur la base d'un trousseau de dix articles (un caleçon, une paire de chaussures, deux paires de chaussettes, un pantalon, un chandail, une veste, une coiffe, un casque et une couverture ou un couvre-pied), 12 700 hommes peuvent être équipés, total chutant cependant à 8 300 s'il faut y adjoindre un ceinturon ou une cartouchière et à 6 747 si un manteau est ajouté. Quels que soient les efforts réalisés, l'habillement reste néanmoins précaire : l'une des premières unités engagées dans les Vosges doit ainsi être relevée dès le 27 septembre compte-tenu de son habillement insuffisant²⁴.

Un Service de santé est créé à l'échelle du groupement à partir de la *Direction régionale du service de santé des troupes d'opération des FFI d'Auvergne*, qui accompagne le quartier général du GMSO à compter du 12 septembre. Ce service multiplie les demandes de moyens dans les régions ou à Paris, avec des résultats tangibles : la mise à disposition d'une antenne chirurgicale mobile avec son personnel, de divers matériels dont plus de 15 000 pansements individuels, de plusieurs tonnes de médicaments, de quatre voitures sanitaires... Combinés aux moyens des colonnes (en particulier la *colonne R4* arrivée avec une importante formation sanitaire : 48 médecins dont plusieurs équipes chirurgicales, six pharmaciens et un dentiste, 21 voitures sanitaires...), ces apports permettent de constituer un véritable bataillon médical. Son effectivité est illustrée par la mise en place en octobre d'une équipe mobile de radioscopie se déplaçant dans les principaux cantonnements lors des opérations d'engagements²⁵.

21 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, novembre 1944.

22 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, lettre du colonel Schneider au commandant d'armes de Moulins, 6 octobre 1944 ; GMSO, 3^e Bureau, note n° 202/3, 6 novembre 1944.

23 : Sur le pain : SHD Terre, cote 13 P 92, 8^e Région militaire, Service de l'intendance militaire, note n° 3031/I, 29 septembre 1944.

Sur la viande : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, doc. cit. ; Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

24 : SHD Terre, cote 13 P 92 : GMSO, 3^e Bureau, compte-rendu du colonel Schneider sur l'engagement des bataillons FFI mis à la disposition de la 1^{re} Division blindée, 2 octobre 1944.

25 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur la Direction du Service de Santé, novembre 1944.

Les efforts portent aussi sur le matériel avec, courant octobre, l'engagement d'un travail de rationalisation de l'armement et de sa répartition, un recensement des divers véhicules, la remise en état d'une batterie de canons de prise ou encore l'achat et la distribution d'outils portatifs indispensables (il est question de 9 000 pelles, soit près d'une pour deux hommes)²⁶.

Un service automobile organique est également constitué au sein de l'état-major du groupement, essentiellement par réquisition, avec, au départ de Toulouse, 25 voitures, cinq camions pour le transport d'essence et un groupe de dépannage à cinq engins. L'ensemble requiert des spécialistes semble-t-il indisponibles parmi les FFI. Cinquante à soixante conducteurs civils sont ainsi embauchés à Toulouse²⁷. Toutefois, trente de ces chauffeurs « engagés à temps » sont signalés « démobilisés » dès le 23 septembre et donc à remplacer. L'arrivée de nouveaux chauffeurs prend du temps : 15 chauffeurs arrivent de Bordeaux le 29 septembre et vingt de Toulouse le 20 octobre²⁸. Parallèlement, les envois orchestrés par Chevance-Bertin permettent de constituer une compagnie de transport : 34 camions, huit camionnettes, deux bus, cinq voitures sont acheminés fin septembre sur deux trains en provenance de Toulouse et Bordeaux²⁹. L'ensemble reste bien évidemment très limité au regard d'une division motorisée. L'état-major du GMSO dispose néanmoins de moyens qui, combinés à ceux des colonnes, lui permettent d'assurer l'essentiel des trajets locaux. Pour les déplacements lointains, le GMSO restent cependant strictement dépendant des camions de la 1^{re} Armée ou de la proximité de voies ferrées (à l'image du mouvement de la région d'Autun vers celle d'Auxonne et Genlis impliquant au moins 42 trains en dix jours³⁰).

Dans le domaine des transmissions, les résultats sont plus limités. Un service de transmission est créé autour d'un officier de l'Armée de l'Air, au fur et à mesure des rares perceptions de matériel : deux postes radios prêtés du 4 au 20 septembre par l'état-major de Georges Rebattet (*Cheval*) « sans résultats satisfaisants », une table téléphonique raccordée aux centraux civils des villes étapes, une voiture radio accompagnée de sept personnels envoyés de Toulouse le 20 septembre, un poste radio prêté par la 1^{re} Armée en octobre... L'état-major du GMSO reste globalement démuné et n'est à même d'établir des liaisons téléphoniques entre ses composantes qu'à compter de la mi-octobre (grâce à du matériel fourni par la colonne R3 arrivant du Languedoc), soit dix jours avant l'annonce de sa dissolution³¹.

D – Devenir du projet de grande unité : entre tourmente et démembrement

Un environnement matériel et moral défavorable

Le GMSO, qui ne constituait initialement qu'un regroupement de circonstances, a connu une dynamique en dents de scie, propice à l'expectative et à la déception des volontaires. Il est né en quelques jours dans un tourbillon d'activité, projetant des milliers d'hommes vers le Nord-est et vers l'ennemi. Or, après la confrontation d'Autun, cette dynamique est stoppée, entre absence de but et absence d'essence. Le transfert vers la région d'Auxonne et de Genlis, potentiel espoir d'un second souffle (ne s'agit-il pas de rejoindre les arrières d'un front déplacé vers la trouée de Belfort ?), ne génère que des déceptions. C'est un nouvel élan, aussitôt suivi d'un nouvel arrêt : les unités se retrouvent cantonnées pour plusieurs semaines, loin du front et sans perspective claire quant à leur devenir. Il n'a pu en résulter qu'une déception, un délitement de la dynamique collective et une franche exposition à des forces centrifuges. Le rapport du colonel Redon résume ce sentiment au sujet de la *colonne R4* :

« Des différents contacts pris [...], il ressortait que l'on ne pouvait utiliser des masses de FFI, mal équipés, mal armés et, on le laissait entendre, mal encadrés. Le ravitaillement ne le permettait d'ailleurs pas, objectait-on. C'est l'opinion au 2^e CA et à la 1^{re} DB. Le *Groupement Schneider* paraît

26 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le fonctionnement du service des matériels, novembre 1944.

27 : SHD Terre, cote 13 P 89 : État-major du général Bertin, note de service n° 31/1, 5 septembre 1944.

28 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service automobile, novembre 1944

29 : SHD Terre, cote 13 P 92 : État-major du général Bertin, lettre n° 131 FFI-ZS/4, 29 septembre 1944.

30 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, doc. cit.

31 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service des transmissions, novembre 1944.

être considéré comme un réservoir statique d'hommes dans lequel on pêchera des individus au fur et à mesure des besoins et la mesure de l'engagement volontaire, décidée par les décrets des 19 et 20 septembre, favorisera la libre disposition par l'Armée des hommes qui auront signé [...]»³².

L'immobilisation et l'inactivité sur les arrières de la 7^e Armée US et de la 1^{re} Armée nourrissent un sentiment de démotivation. Ce terme est notamment employé depuis Limoges par le colonel Rousselier pour qualifier l'état des unités de la Région R5, qui s'effilochent au fur et à mesure des retours d'ex-volontaires³³. La signature des engagements volontaires constitue un coup de grâce :

« [L]a signature de l'engagement volontaire acheva la décantation des effectifs [...]. Les hommes qui, volontairement, avaient fait 600 kilomètres depuis leur pays d'origine, qui avaient implicitement fait acte de volontariat, ne comprirent pas qu'on les force à signer un contrat qui les liait au service et les destinait à servir aussi bien à l'Armée d'Afrique qu'aux Indes. Ceci alors qu'aucune mesure de conscription ne venait assurer une contrepartie à l'intérieur de la France où les non-volontaires pour le front continuaient à passer des jours tranquilles et grassement rémunérés³⁴. »

Au-delà des témoignages, les chiffres compilés en 1980 par le Service historique de l'Armée de Terre parlent d'eux-mêmes. Ainsi, au regard des états d'effectifs connus jusqu'à la fin de décembre 1944, le taux des départs avoisine 45 % pour la colonne R3 languedocienne et la colonne dite R4bis du Lot-et-Garonne. Il monte à 55 % pour la colonne R6 auvergnate, à 60 % pour la colonne R4 de Toulouse et atteint 65 % pour la colonne R5 limousine³⁵. Le GMSO ne compte déjà plus que de l'ordre de 17 000 hommes le 18 octobre³⁶. Signe des temps, une note du 7 octobre mentionne la mise à disposition d'un train de quelque cinquante wagons pour le retour vers Toulouse des éléments de la *colonne R4* quittant le cadre militaire³⁷. Dans de telles conditions, les projets de Schneider sont devenus tout bonnement irréalisables :

« A défaut de créneau [sur le front], le colonel Schneider voulait créer une division à quatre brigades provenant des quatre colonnes [... ; or] la *Brigade de Toulouse* n'avait déjà plus la possibilité de fournir cet effectif. Il fallait en outre fournir à l'Armée tous les artilleurs, sapeurs, transmissions et autres spécialistes [...]»³⁸.

Aux pertes quantitatives, s'ajoutent en effet des pertes qualitatives, telles que la réaffectation des groupes de gendarmes mobiles ayant rejoint les FFI et qui avaient joué un rôle structurant, notamment au sein de la *colonne R6* : courant octobre, le GMSO perd ainsi ses trois escadrons de la Garde³⁹.

Le GMSO n'est pas la seule entité FFI à subir un taux conséquent de refus d'engagements dans l'armée. En revanche, le niveau atteint par ces départs est des plus élevés, y compris en comparaison des FFO où, malgré des conditions matérielles et militaires des plus précaires, le taux n'excède pas 25 %. Dans le cas du GMSO, le contraste manifeste entre les conditions logistiques des FFI et celles des armées alliées a en effet été aggravé par une perte de dynamique collective et de *leadership* : à la différence des FFO ou de la *Division alpine FFI*, un flou s'est rapidement installé quant à la direction du groupement.

32 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

33 : AD93, cote 304J8 : 12^e Région militaire, rapport n° 210/Cab. du colonel Rousselier, 10 octobre 1944.

34 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

35 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 580, 632 et 780-782.

36 : Michalon, *op. cit.*, p. 776 et 810. SHD Terre, cote 13 P 89. Groupement Schneider, effectifs au 18 octobre 1944. Dans ce dernier décompte, le nombre donné pour le CFP est aberrant : 6 035 hommes, quand les décomptes compilés en 1980 par le SHAT ne donnent que 3 915 hommes le 21 septembre puis 2 230 en janvier 1945 ; nous avons retenu une valeur indicative de 2 500 hommes compte tenu d'un taux de refus d'engagement signalé par ailleurs à 50 % au sein du CFP (SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 2^e Bureau, compte-rendu de tournée du chef d'escadron Divary, 15 octobre 1944).

37 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 4^e Bureau, note n° 268/4, 7 octobre 1944.

38 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

39 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 3^e Bureau, note n° 614/3, 17 octobre 1944 ; GMSO, 3^e Bureau, note n° 191/3, 27 octobre 1944.

Un cadre de commandement flou

Si Schneider est identifié comme le commandant du GMSO, la clarté de la ligne hiérarchique s'arrête là. Le général Chevance-Bertin, cheville-ouvrière de la mise sur pied du groupement, ne devient rapidement plus qu'un acteur lointain. Après le 8 septembre, il n'apparaît à l'état-major du GMSO que du 20 au 22 septembre puis le 17 octobre, même s'il veille à des envois réguliers d'équipements, tels trois ensembles de wagons expédiés de Bordeaux, Toulouse et Limoges vers Genlis entre le 27 septembre et le 1^{er} octobre⁴⁰.

Que dire de même de la teneur de l'autorité du général Cochet sur le GMSO ? Chevance-Bertin, arrivé en France indépendamment de la DMOS, n'est désigné comme adjoint de Cochet qu'après la mise en route du GMSO, sans que soient réparties les responsabilités de ces deux officiers vis-à-vis du GMSO. Le 10 septembre, Cochet rencontre Schneider à Lapalisse et aurait annoncé à Schneider qu'il plaçait le GMSO sous ses ordres directs, avant de faire étape le même jour auprès du général de Lattre de Tassigny pour lui demander de prendre le GMSO directement sous les ordres de l'Armée B⁴¹. Le quiproquo entre De Lattre et Schneider sur le rattachement hiérarchique du GMSO ne pouvait pas trouver un terreau plus favorable... Sur ces entrefaites, Cochet sort rapidement du jeu d'acteur relatif au GMSO et n'évoque d'ailleurs aucunement le groupement dans le rapport d'activité de la DMOS rédigé en octobre 1944.

L'exercice du commandement de Schneider

Le colonel Schneider arrive en métropole avec Maurice Chevance-Bertin. Contrairement à ce dernier, Schneider n'a aucune expérience clandestine ou résistante préalable. Militaire d'active, issu de l'arme coloniale, Schneider n'a pas de clé de lecture pour comprendre l'intrication des pouvoirs civils et militaires au sein des instances issues de la Résistance.

Le 3 septembre, pour qualifier sa première directive, Schneider emploie le terme « instruction personnelle et secrète » ou IPS. Un tel vocabulaire est classiquement utilisé au sein de l'armée française pour le commandement d'armées, lorsqu'il s'agit de fixer des orientations d'opération. Ce terme est quelque peu incongru parmi les ordres et instructions foisonnant au sein des régions FFI du Sud-ouest. A titre d'exemple, la directive de Chevance-Bertin, adressée le 1^{er} septembre aux régions pour constituer leurs colonnes et dont l'IPS de Schneider n'est qu'un acte d'application, ne porte que le simple qualificatif de « note ». Plutôt qu'une volonté délibérée de singularisation, le terme IPS employé par Schneider révèle un décalage culturel : amené en quelques jours et de façon impromptue à exercer le commandement de plusieurs milliers d'hommes, Schneider s'est raccroché au lexique normé des cours de brevet d'état-major même si un tel vocable n'a guère de sens pour des subordonnés habitués durant la période clandestine à des termes plus basiques. Par la suite, Schneider utilise plus simplement le terme « ordre d'opération » (n° 1 le 7 septembre, n° 1bis le 9, n° 3 le 11...).

Comment les ordres de Schneider sont-ils perçus ? Dans son récit, le colonel Redon insiste sur le fait qu'il a fait part à Schneider à trois reprises de réserves sur les choix opérés : sur l'intention initiale de déplacer le groupement par la route, sur la direction générale de marche (Redon aurait préféré une marche vers Bourges et Gien plutôt que sur un axe Moulins-Belfort), sur la zone initialement envisagée pour le débarquement des convois ferroviaires (Eygurande, en Corrèze) et sur l'inadaptation des troupes FFI pour l'action d'ampleur envisagée⁴². Ces divergences témoignent d'un commandement qui est discuté. Néanmoins, lorsque les premières tensions interviennent avec l'état-major de l'Armée B, les chefs des colonnes du GMSO se montrent solidaires de Schneider.

Assez rapidement, le comportement de Schneider devient rédhibitoire vis-à-vis du général de Lattre et de

40 : Lettre n° 131 FFI-ZS/4 du général Bertin, 29 septembre 1944, doc. cit. SHD Terre, cote 13 P 92 : État-major du général Bertin, état des matériels expédiés à la Colonne Schneider depuis la Région R5, 1^{er} octobre 1944.

41 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur les rapports du colonel Schneider avec le commandement, non daté (novembre 1944 ?).

42 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

certain commandants régionaux. De Limoges, Rousselier dénonce au COMAC le fait que colonel Schneider se juge comme le seul qualifié à commander et considérerait toute autre décision « comme nulle »⁴³. En 1990, Chevance-Bertin dresse un portrait peu flatteur de Schneider :

« La dégradation qui intervint eut pour première raison, je crois, la personnalité même du colonel Schneider. Schneider avait jusque là été parfait dans son rôle [...]. C'était un meneur d'hommes. Mais au niveau où il était arrivé, il ne faisait plus le poids, surtout devant De Lattre. Il avait été grisé par le commandement que je lui avais confié, au point de considérer qu'il y avait trois commandements militaires en France, celui de Patton, celui de De Lattre et le sien. Cette appréciation quelque peu disproportionnée le conduisit à adopter, vis-à-vis de de Lattre, une attitude frisant l'insubordination. De Lattre, moins que tout autre, ne pouvait supporter cela [...]. Schneider, qui était sourd physiquement, l'était moralement plus encore⁴⁴ ! »

Une vaine confrontation avec le général de Lattre de Tassigny

Un différent entre Schneider et De Lattre de Tassigny apparaît dès leur prise de contact. Il va déterminer le devenir du GMSO et repose sur une incompréhension centrale : quand Schneider considère ses colonnes comme un ensemble autonome et insécable, De Lattre et ses subordonnés (tels De Montsabert à la tête du 2^e CA) entendent régenter l'emploi des unités FFI en fonction des seuls besoins opérationnels de l'Armée B. En ce domaine, les mots comptent. Le 11 septembre, lorsque Schneider diffuse son ordre d'opérations n° 3, les chefs de colonnes en sont destinataires pour exécution, le général Cochet (supérieur théorique de Chevance-Bertin et donc de Schneider) pour compte-rendu et le général de Montsabert, commandant le 2^e CA, seulement « pour information »⁴⁵.

Ce malentendu fondamental se met en place dès le 10 septembre lorsqu'un ordre de l'armée place le *Groupement De Segonzac* (de la *colonne R4*) à la disposition du 2^e Régiment de Dragons à Autun. Le lendemain, Schneider fait part à De Lattre de son désaccord en se plaçant sur un plan politique :

« Ces dispositions ne tiennent aucun compte des réserves que j'ai cru devoir formuler [...]. Le commandement militaire ne saurait donc dissocier le groupement mobile pour placer ses éléments sous le commandement direct d'officiers de l'Armée d'Afrique, sans provoquer le mécontentement général des cadres et des hommes aussi bien que des troubles politiques dans leur région d'origine. Ce mouvement d'opinion serait très certainement contraire à l'unité nationale et à l'intérêt des cadres de l'ancienne armée⁴⁶. »

Le même jour, Redon ne mâche pas ses mots à l'égard du général de Lattre, en réponse aux ordres « non confirmés par voie hiérarchique » émanant de l'Armée B :

« [...] j'aurais été heureux de pouvoir transmettre moi-même cet ordre à son destinataire. Je m'étais efforcé, en effet, de créer dans mes FFI un esprit de discipline qui me paraît indispensable : vous en avez jugé sans doute autrement, mon général [...]⁴⁷. »

Le récit ultérieur de Redon précise que les chefs concernés, Pommiès et De Segonzac, bien qu'officiers d'active et, pour le second, ancien subordonné de De Lattre, se sont montrés « assez circonspects et peu disposés à se laisser incorporer dans la 1^{re} Armée ». Les ordres reçus ne sont d'ailleurs pas exécutés, Schneider arguant de son rattachement hiérarchique à Chevance-Bertin et à Cochet. Le 13 septembre, Schneider, convoqué par De Lattre de Tassigny depuis le 11, se rend au quartier général de l'Armée B, accompagné de plusieurs chefs, dont Redon et De Segonzac :

« Le général [de Lattre] éclata en menaces violentes contre l'indiscipline dont faisait preuve le

43 : Rapport n° 210/Cab. du colonel Rousselier, 10 octobre 1944, doc. cit.

44 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 203.

45 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Ordre d'opérations n° 3 du colonel Schneider, 11 septembre 1944.

46 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Lettre du colonel Schneider au général de Lattre de Tassigny, 11 septembre 1944.

47 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

colonel Schneider [...]. Il ne saurait tolérer dans une zone de bataille toute velléité d'indiscipline alors qu'il était le seul maître responsable de la conduite des opérations. Il avait à faire face à une situation critique et utilisait sans distinction les éléments dont il estimait avoir besoin [...]»⁴⁸. »

Un second acte se joue les 21 et 22 septembre lors de la visite de Chevance-Bertin auprès de l'état-major de la 1^{re} Armée. A cette occasion, De Lattre aurait fait des annonces interprétées comme une pérennisation du GMSO en tant que grande unité : l'emploi des FFI en bataillons constitués (et non comme contingents de renforts individuels), l'ouverture d'un créneau pour le GMSO sur le front des Vosges et la création de divisions FFI. Le 25 septembre au matin, la visite du ministre Diethelm semble confirmer cette orientation, à l'image d'une note ministérielle, datée du 25 (reçue le 27 au GMSO), évoquant « un groupement susceptible d'être envoyé dans les plus brefs délais en ligne, dans le secteur d'une grande unité [...] et dont le colonel [Schneider] assurera le commandement en opérations »⁴⁹. Entre-temps, la question du détachement de composantes du GMSO sous les ordres directs de divisions de la 1^{re} Armée a donné lieu, dès le 25 midi, à une nouvelle convocation par le général de Lattre puis à un déjeuner virant à la passe d'armes. Selon Redon, De Lattre serait entré dans une violente colère, accusant Schneider de lui jouer des « entourloupettes dans le dos » et menaçant de le « briser »⁵⁰.

Un faisceau de facteurs convergents vient par ailleurs aggraver la situation. D'une part Schneider, qualifié de déprimé par Redon, s'obstine et engage un projet de constitution d'une division indépendamment de la Section FFI, créée au sein de l'état-major de la 1^{re} Armée et confiée au général Molle le 3 octobre. D'autre part, son état-major et ses chefs de colonnes sont ostensiblement en relation avec des membres du COMAC et de l'EMN FFI. Par ailleurs, alors que huit bataillons du GMSO sont engagés au sein du 2^e Corps d'Armée à partir du 23 septembre, la pratique des chefs FFI consistant à entrer en « relations directes soit avec l'Armée, soit avec l'état-major du général adjoint pour les FFI [Molle], soit vers le Groupement Schneider voire même avec l'intérieur » irrite les commandants des grandes unités auxquelles ils sont affectés⁵¹, sans parler de certains errements tels que le pillage d'un train de ravitaillement américain⁵².

Ajoutons que le paravent hiérarchique constitué par le général Cochet s'évapore le 30 septembre, avec la décision ministérielle de suppression de la DMOS⁵³. Il en va bientôt de même pour le commandement de Chevance-Bertin. Dans ce contexte, le 8 octobre au soir, le ministre Diethelm adresse un désaveu sans appel à Schneider, lors d'une nouvelle convocation au quartier général de la 1^{re} Armée :

« [J]e vous confirme que vous êtes placés sous les ordres du général d'armée, commandant la 1^{re} Armée française, et que vous devez exécuter ses ordres. Il est d'autre part désirable que les questions concernant vos formations ne soient plus traitées par vous avec les régions d'origine. Enfin, je vous interdis tout rapport, compte-rendu, communication avec le COMAC et l'Etat-major national FFI et vous prescrit de considérer comme nulles et non avenues toutes instructions qui pourraient vous parvenir de ces organismes⁵⁴. »

Le ministre ne saurait être plus clair et cette décision enclenche le démantèlement du GMSO. A partir du 11, sous la houlette du général Molle, les composantes des ex-colonnes sont, l'une après l'autre, mises à la disposition des divisions et corps de la 1^{re} Armée. Schneider, qui semble ne pas prendre la mesure de la situation, insiste pourtant encore. Le 23 octobre, il adresse une lettre à De Lattre, jugeant « nécessaire » de faire préciser « le rôle qui [lui] incombe vis-à-vis de ces unités » afin que « [son] action et celle de [son] état-major ne risquent pas de faire double emploi avec celle de la section FFI de la 1^{re} Armée ». Il se propose même de jouer un rôle de « coordination » et « conseiller », estimant possible de regrouper les ex-

48 : *Ibid.* Le rapport d'opérations du colonel Schneider ne dit rien sur le contenu de cet entretien.

49 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Ministère de la Guerre, Cabinet militaire, décision n° 357-Cab/Mil, 25 septembre 1944.

50 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

51 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée, Section FFI, notice sur les relations entre les FFI et les organismes de l'arrière, 27 octobre 1944.

52 : Compte-rendu de tournée du chef d'escadron Divary, 15 octobre 1944, doc. cit.

53 : SHD Terre, cote 8 P 7 : EMGG, note n° 284/EMGG-1, 30 septembre 1944.

54 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Ministère de la Guerre, note ministérielle n° 502/CAB-MIL, 8 octobre 1944.

composantes du GMSO dans la zone d'action du 1^{er} Corps d'armée⁵⁵. Malgré toutes les décisions récentes, Schneider semble ainsi encore croire à une hypothétique résurrection de son groupement. Il ne recevra pour seule réponse que la décision de dissolution du GMSO, dont la liquidation est fixée au 10 novembre...

Le GMSO objet de jeux d'acteurs nationaux

A partir de la mi-septembre, de nouveaux acteurs s'invitent dans les échanges relatifs au devenir du GMSO, cherchant à tirer profit du potentiel politique que constitue le groupement : Alfred Malleret, au titre de l'EMN FFI, et plusieurs membres du COMAC (Pierre Villon et Maurice Kriegel-Valrimont), alors en plein bras de fer avec le gouvernement quant au devenir des instances nationales politiques et militaires issues de la Résistance. Lors de la réunion interrégionale organisée à Clermont-Ferrand les 24 et 25 septembre à l'initiative du colonel Rousselier, le GMSO est ainsi l'un des sujets des discussions. Schneider n'est pas présent (il reçoit aux mêmes dates le ministre Diethelm à Genlis) mais trois chefs de colonnes s'y sont rendus (Redon pour R4, Thomas pour R3 et Dure de la Corrèze).

Selon le récit de Redon, ce dernier et Thomas exposent le but de leur venue : demander aux régions d'origine de fournir à leurs colonnes habillement, équipement voire ravitaillement et même armement, étant entendu que « l'on travaillerait sur le plan national et qu'il n'y aurait pas de particularisme dans la concentration des efforts et des moyens ». Chevance-Bertin, également présent, n'est pas sur la même longueur d'onde. Bien au contraire, il désapprouve l'intervention des commandants de colonnes, déclarant que ceux-ci « n'ont plus à avoir de liaisons directes avec leurs régions d'origine » et que son « état-major allait pourvoir aux besoins du Groupement Schneider ». Or, précise Redon, « M. Valrimont [du COMAC] lui répondit d'une façon qui prouvait que l'Etat-major national n'était pas tout à fait en conformité de vues avec le général Bertin »⁵⁶.

Les fonds adressés au colonel Schneider en septembre et octobre 1944 sont révélateurs de ces jeux d'acteurs. Le groupement a pris la route avec une autorisation de dépenses de 60 millions, octroyée par Chevance-Bertin. 40 millions ont été prélevés à Toulouse avant le départ de Schneider mais le recouvrement des 20 millions restant s'avère difficile : si le receveur d'Autun a consenti à verser 5 millions, le trésorier payeur général de la Côte d'Or, pour qui une autorisation de dépense signée d'un certain général FFI Chevance-Bertin ne signifiait vraisemblablement rien, n'a versé que 10 millions (suite à l'intervention d'un inspecteur général des Finances de passage) puis a opposé un refus formel aux demandes ultérieures⁵⁷. Dès le 17 septembre, confronté à l'accroissement de ses effectifs, le colonel Schneider adresse à Chevance-Bertin une demande de rallonge de 100 millions de crédits, afin de pouvoir tenir jusqu'au 15 octobre⁵⁸.

Le 25 septembre, Schneider reçoit effectivement un bon de 100 millions du ministre Diethelm⁵⁹. L'EMN FFI et le COMAC se manifestent également. 20 millions sont envoyés par l'EMN FFI⁶⁰. Parallèlement, le colonel Thomas (commandant la colonne R3), venu en liaison au COMAC à Paris le 9 octobre, se voit remettre 10 millions de Francs pour le paiement des allocations familiales des volontaires du GMSO. Dans les mêmes temps, l'intendance de la 1^{re} Armée accorde au GMSO un crédit de 114 millions⁶¹. Au-delà d'une simple question budgétaire, ces diverses interventions attestent des jeux d'influence menés autour du GMSO : le groupement tend au fil des semaines à se détacher du général Chevance-Bertin tandis que le colonel Schneider se retrouve redevable d'autres autorités, celle supérieure du ministère mais aussi celle du général de Lattre de Tassigny, dont Schneider a pourtant tenté de se distraire, et celle de l'EMN FFI.

55 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note n° 174/3 du colonel Schneider, 23 octobre 1944.

56 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

57 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service de la trésorerie, novembre 1944.

58 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 4^e Bureau, lettre du colonel Schneider, 17 septembre 1944.

59 : GMSO, note sur les rapports du colonel Schneider avec le commandement, doc. cit.

60 : Pigenet Michel, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, l'Harmattan, Paris, 1995, p. 150 (note 71).

61 : GMSO, note sur le fonctionnement du service de l'intendance, doc. cit.

Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

Des dissensions internes

Aux jeux d'acteurs nationaux s'ajoutent des concurrences internes entre chef de colonnes. Le manque de matériel et d'équipement attisent évidemment les jalousies. Dans son récit, Redon laisse entendre que seule la région R4 aurait fait des efforts substantiel pour soutenir le GMSO mais que cette aide, qui a été répartie entre tout le groupement, s'est faite au détriment de la *colonne R4* qualifiée d'« ignor[ée] »⁶². Les rapports conservés au sujet des chargements de trains partis des différentes régions vers le GMSO contredisent cette assertion. Celle-ci est néanmoins révélatrice d'une ambiance devenue délétère : faute de perspective commune, chacun se replie sur soi. A la fin du mois d'octobre, alors que plus aucun doute ne subsiste au sujet du devenir du GMSO, un rapport de la 1^{re} Armée relate de façon complémentaire une perte complète de solidarité au sein de l'ex-groupement : il est question d'une « véritable curée [qui] s'organise sur les dépouilles du *Groupement Schneider* dont chacun s'ingénie à piller ce qui l'intéresse »⁶³.

E – Héritage du projet de grande unité

L'échec du projet de transformation du GMSO en une grande unité intégrée à la 1^{re} Armée tient à la conjonction de facteurs défavorables. Une évolution du groupement en une division était dans le champ des possibles à l'orée de l'automne 1944 : tel a été le cas de la *Division alpine FFI*, apparue concomitamment au GMSO et tout aussi inattendue par l'état-major de la 1^{re} Armée.

Dans un environnement logistique peu favorable, entre des concurrences multiples, l'obstination stérile de Schneider face à De Lattre et la force répulsive des engagements incompris dans l'armée, le projet de grande unité porté par Schneider, pour recevable qu'il ait pu être sur le papier, se révèle rapidement n'être que la chimère d'un homme isolé, confronté à une réalité qu'il n'a pas semblé anticiper ni comprendre. Il n'est pas anodin de relever que les notes des 11 et 15 octobre rédigées par Schneider sur l'évolution des colonnes vers un modèle régimentaire sont diffusées à une période où le GMSO n'est déjà plus qu'une coquille largement vidée de sa substance : Schneider s'est enfermé dans son projet.

Passé le 10 novembre 1944, le GMSO n'est plus. Chaque colonne suit son propre destin. Schneider, enfermé dans un système de pensée, conclut son rapport d'opérations par le regret que « la vaste opération de maquis proposée dès septembre dans les Vosges » n'ait pu être déclenchée⁶⁴. A l'inverse, depuis Limoges, le colonel Rousselier a jugé négativement la mission et la nature du GMSO. Considérant une masse de 25 000 hommes incompatible avec « le caractère guérilla inséparable de notre armement et de notre instruction », « la nécessité d'un bouchon à Autun ne justifiait pas la hâte fébrile et l'envoi massif d'effectifs », qui, selon Rousselier, ont nui aux intérêts de la Résistance dans les régions ponctionnées en hommes et en moyens⁶⁵.

Faut-il en déduire un échec complet du projet de grande unité porté par Schneider ? Malgré les apparences, le GMSO engendre quelques fruits ultérieurs. En premier lieu, l'équipement exporté en quantités non négligeables des régions du Sud-ouest et du Massif central vers le GMSO reste en possession des unités FFI de la 1^{re} Armée, temporisant leurs difficultés matérielles. En second lieu, s'il n'y a aucune filiation effective entre le GMSO et la 14^e Division formée ultérieurement au sein de la 1^{re} Armée, l'effort d'organisation enclenché sous l'égide de Schneider a laissé des traces tangibles. Les ex-*colonnes R3* et *R6* évolueront chacune en un régiment normalisé, les 80^e et 152^e RI, tel que Schneider l'avait imaginé. De même, l'évolution du *Corps Franc Pommiès* vers le 49^e RI régulier a démarré au temps du GMSO, avec la réorganisation de ses multiples petits bataillons. Enfin, le 114^e Bataillon médical de la 14^e DI n'est autre que la formation sanitaire de la *colonne R4*, consolidée au niveau du GMSO. Rien qu'à ce titre, les efforts organisationnels du colonel Schneider n'ont pas été tout à fait vains.

62 : *Ibid.*

63 : 1^{re} Armée, notice sur les relations entre les FFI et les organismes de l'arrière, doc. cit.

64 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, doc. cit.

65 : AD93, cote 304J8 : État-major de la Région R5, rapport du colonel Rousselier concernant la situation des unités mobiles de la colonne Schneider, 19 septembre 1944.

Annexe 2.23 : La Division légère de Toulouse

Au cours de la première quinzaine du mois de septembre 1944, la Région FFI R4 a été le berceau d'une intense activité organisationnelle des troupes FFI, qu'il s'agisse de la constitution du GMSO (voir l'annexe 2.22) ou de l'activité du colonel FFI *Ravanel*, commandant FFI régional.

Ravanel, jeune polytechnicien envoyé au printemps en région toulousaine par le COMAC, occupe de fait les fonctions de commandant militaire régional et est d'ailleurs reconnu, dès le 5 septembre, en tant que commandant provisoire de la 17^e Région militaire par le général Cochet¹. Parallèlement au projet de constitution du groupement mobile du général Chevance-Bertin, *Ravanel* développe rapidement un projet de constitution de grandes unités FFI, dans la droite ligne du COMAC. Loin de se contenter d'un rôle d'exécutant, *Ravanel* devance les instructions du COMAC relatives à la formation de divisions FFI régionales² et, selon les écrits tardifs de Chevance-Bertin, aurait souhaité se positionner comme une potentielle locomotive vis-à-vis des régions voisines³. Quoiqu'il en soit, le principe de constitution d'une *Division légère de Toulouse*, également nommée 1^{re} *Division de Toulouse*, est acté dès le 25 août en région R4, l'unité étant placée aux ordres du colonel Redon, alias *Durenque*, jusqu'alors commandant FFI départemental du Tarn.

A – Vue synthétique

La décision de création d'une *Division légère de Toulouse* intervient entre le 25 et le 28 août 1944. Le projet prend rapidement corps : la *Division légère de Toulouse* forme la *colonne R4* du GMSO et prend la route en direction du nord-est à partir du 4 septembre.

La *Division légère de Toulouse* est dès lors prise dans la dynamique du GMSO. Elle prend une part décisive aux combats d'Autun, du 8 au 12 septembre 1944. Ses principales composantes sont au cœur de la controverse de commandement caractérisant dès le 11 septembre les relations entre le colonel Schneider et le général de Lattre de Tassigny. Dans ce cadre, la *colonne R4* connaît l'ensemble des vicissitudes du GMSO, entre démembrement du groupement par prélèvements d'unités et fonte des effectifs par refus de signature d'engagements dans l'armée. Dès la fin du mois de septembre, la *Division légère* n'existe plus guère que sur le papier. La dissolution du GMSO, annoncée le 24 octobre, scelle son sort, tandis que ses composantes sont engagées séparément au sein de la 1^{re} Armée.

La *Division légère de Toulouse* a réuni d'emblée des effectifs conséquents, comptant de l'ordre de 8 100 hommes à la date du 11 septembre⁴. Hormis la présence de noyaux de services organiques (intendance, formation sanitaire), elle juxtapose des unités FFI sans spécialité particulière. A Toulouse, le colonel *Ravanel* a pourtant considéré que la *colonne R4* comme une division organisée, pour laquelle une reconnaissance gouvernementale ne saurait tarder. Le 14 septembre, dans un courrier adressé à l'EMN FFI, *Ravanel* regrette le discours du général de Gaulle, tenu au Palais de Chaillot le 12 septembre et radiodiffusé, où la division FFI organisée en Bretagne (en l'occurrence la 19^e DI, dont la création a été décidée dès août⁵) a été citée mais pas la *Division légère de Toulouse* :

« Cet incident montre le manque d'information dans lequel [le général de Gaulle] se trouve et est tout à fait regrettable⁶. »

1 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS depuis sa création, non daté, postérieur au 2 octobre 1944.

2 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

3 : Chevance-Bertin Maurice, *20 000 heures d'angoisse*, Robert Laffond, Paris, 1990, p. 185.

4 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Composition de la *Division légère de Toulouse*, 11 septembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 10P447 : Télégramme n° 8 259-EMGG/1, 10 août 1944.

6 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI de la Région de Toulouse, note n° 10 du colonel *Ravanel* adressée à l'EMN FFI, 14 septembre 1944

Cette mention témoigne de la certitude de *Ravanel* en son projet. Il a d'ailleurs nourri un dessein dépassant la seule *Division légère de Toulouse*. Contraint de quitter la scène toulousaine dès la troisième décennie de septembre, suite à un accident intervenu à Paris, il marque sa passation de pouvoir par une déclaration aux commandants FFI départementaux, demandant d'appliquer les instructions du COMAC, à savoir la formation de nouvelles « grandes unités », dans une optique politique assumée :

« Nous cherchons avant tout à préserver l'esprit de la Résistance : beaucoup de personnalités venues dernièrement d'Alger semblent ignorer totalement que la Résistance française existe réellement et cherchent à la faire disparaître. Au nom de nos hommes qui se sont battus depuis quatre ans, nous pensons qu'il est de notre devoir de lutter contre cet état d'esprit avec la dernière vigueur et de conserver à nos FFI à la fois leur caractère et leur droit de participer à la formation d'une armée nouvelle, dont il ne seront pas seulement un élément constitutif mais où ils auront également une participation dans le commandement et l'organisation.

Dans ce domaine, la lutte sera très dure mais [...] nous n'avons certes pas l'intention de nous laisser faire et de disparaître [...]. L'Armée [...] que nous voulons créer doit être visible et doit, pour cela, s'appuyer sur un certain nombre de principes qui ont été énoncés à différentes reprises et qui sont de la constituer sous la forme d'une armée nationale populaire, très proche du pays, dont elle doit être l'exacte représentation⁷. »

La *Division légère de Toulouse* a fait l'objet d'un historique rédigé à la fin de l'année 1944 par le colonel Redon⁸. Ce récit requiert un emploi précautionneux, dans la mesure où, après octobre 1944, Redon poursuit son service sur les questions FFI au sein de l'état-major du 2^e Corps d'armée. RRedon, qui se montre assez critique vis-à-vis de personnalités telles que Chevance-Bertin, a naturellement relaté les événements de la façon la moins désavantageuse à son propre égard. Par ailleurs, au regard d'autres sources, ce récit présente des erreurs de dates concernant le mois d'août 1944. L'arrivée de Chevance-Bertin à Toulouse est par exemple donnée le 25 août au lieu du 28 août. De ce fait, il est possible que la décision de formation de la *Division légère de Toulouse*, également donnée au 25 août, soit en fait postérieure de quelques journées.

B - Genèse

Le regroupement rapide d'unités FFI en une *Division légère de Toulouse* découle de la présence d'effectifs FFI organisés assez conséquents, structurés séparément dans le cadre des FTP, de l'AS, de l'ORA ou de réseaux du SOE, et tous rendus à peu près disponibles à la fin du mois d'août, dans la mesure où la Région R4 n'abrite pas de poche de résistance allemande. De plus, les unités FFI de la région disposent, bon an, mal an, d'un assez bon niveau d'armement léger issu des parachutages estivaux (via les canaux du SOE ou du DMR) et de la capture de plusieurs garnisons allemandes, dont l'importante garnison de Castres. En outre, ancienne division militaire de l'Armée d'armistice, la région abrite d'assez nombreux officiers d'active, dont une part s'est engagée dans la Résistance.

Dans ce cadre, les conditions étaient réunies pour qu'une part des maquis agissant désormais au grand jour se mue assez rapidement en unités structurées, à l'image du *Corps Franc Pommiès* qui est à même d'aligner près de 3 000 hommes armés lors du défilé toulousain de la Libération le 3 septembre. Ce terreau d'unités encadrées et structurées permet la rapide constitution puis le départ immédiat de la *colonne R4*.

C – Structuration du projet de grande unité

La *Division légère de Toulouse* est regroupée en quelques jours sans structuration particulière, par juxtaposition de groupements aux effectifs variés. L'unité est ainsi composée de cinq groupements :

- Le *Corps Franc Pommiès*, totalisant 3 500 hommes, répartis en demi-brigades dont la répartition

7 : AN, cote 3AG4 34 : Ordre du jour du colonel Ravanel, commandant la 17^e Région militaire, 22 septembre 1944

8 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, par le colonel Redon, non daté, fin 1944.

a varié au fil des jours.

- La *Demi-brigade Trioche* du Tarn, à trois bataillons (*Bataillons I/51^e RI, de Carmaux, Marc de l'Aveyron*), pour 1 600 hommes.
- La *Demi-brigade Ajax*, à trois bataillons FTP du Lot et de Haute-Garonne, pour 1 500 hommes.
- Le *Groupement De Segonzac*, à fort encadrement militaire, avec la mention dès le 11 septembre de la présence de quatre « escadrons du 3^e Dragons [FFI] », pour 1 200 hommes.
- Le *Groupement Marcus* ou 3^e Hussards de Montauban, structuré autour d'anciens cadres du 3^e Hussards de l'Armée d'armistice, pour 300 hommes.

Ces unités sont toutes composées de groupes équipés pour une guérilla plus ou moins mobile, sans spécialisation particulière. Seul le *Groupement De Segonzac* compte dans ses rangs un groupe un tant soit peu spécialisé, en l'occurrence le *Groupe Sautet* équipé de deux obusiers et d'un canon anti-char de prise⁹. Les archives conservées ne permettent pas de détailler la composition initiale de chacun des groupements, en particulier le mode d'organisation des bataillons. Le colonel *Ravanel* a tenté d'initier en 17^e Région une composition standardisée pour les bataillons FFI (sur la base de bataillons de 433 hommes et officiers répartis en quatre compagnies) mais ces efforts sont intervenus après le départ de la *Division légère*¹⁰. Il est probable que chaque groupement ait donc mis en œuvre sa propre organisation. En revanche, l'emploi quasi-généralisé du terme *demi-brigade* découle des instructions du général Chevanche-Bertin¹¹.

La *Division légère* a disposé d'embryons de services organiques, en particulier une importante formation sanitaire regroupant 48 médecins dont plusieurs équipes chirurgicales, six pharmaciens et un dentiste¹².

D – Devenir du projet de grande unité

Dès la prise de contact entre le GMSO et l'Armée B, les composantes de la *Division légère de Toulouse* sont l'objet d'un conflit de commandement entre le colonel Schneider et le général de Lattre de Tassigny. A partir du 11 septembre, le 2^e Corps d'armée et l'état-major de l'Armée B adressent des ordres au *Corps Franc Pommiès* et au *Groupement De Segonzac*, sans passer par le colonel Schneider, ni le colonel Redon. L'un et l'autre font part de leur désaccord, provoquant l'ire du commandant de l'Armée B et n'obtenant qu'une mise en demeure d'exécuter les ordres reçus. Dès le 18 septembre, avec les prélèvements du *Corps Franc Pommiès* et du *Groupement De Segonzac*, la *Division légère de Toulouse* se trouve réduite aux seules *Demi-brigades Ajax* et *Trioche*. Parallèlement, le colonel Schneider engage la formation de services organiques à l'échelle du GMSO par prélèvement sur les moyens des colonnes. Dans ce contexte, dès le 14 septembre, Redon annonce à *Ravanel* l'échec du projet de *Division légère de Toulouse* :

« La *Division légère de Toulouse* n'est plus. Dissociée par ordre de l'Armée, privée de ses moyens par le *Groupement Schneider* qui lui enlève ses services embryonnaires, la *Division légère* a vécu¹³. »

Au cours des semaines suivantes, placées sous le sceau de l'immobilité, la mise en œuvre de la signature des engagements volontaires et les prélèvements de spécialistes dirigés vers la 1^{re} Armée provoquent une fonte des effectifs restant au sein de la *colonne R4*. La *Demi-brigade Ajax* enregistre 75 % de refus d'engagement et est réduite à 400 hommes à la mi-octobre. Au sein de la *Demi-brigade Trioche*, le *Bataillon I/51^e RI* tombe de 800 à 400 hommes, le *Bataillon de Carmaux* de 450 à 180 tandis que le *Bataillon Marc* se maintient à 400 hommes. Dans ces conditions, la *Division légère* n'aligne même plus les effectifs d'un régiment d'infanterie : seuls 2 561 hommes et officiers y sont encore recensés au 18 octobre¹⁴.

9 : SHD Terre, cote 13 P 92 : Groupement de Segonzac, Groupe Sautet, état de l'armement, 15 septembre 1944.

10 : SHD Terre, cote 10 P 440 : 17^e Région militaire, additif et rectificatif n° 2 à l'instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, 16 septembre 1944.

11 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Note n° 10/3 du général Bertin, 1^{er} septembre 1944.

12 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur la Direction du Service de Santé, novembre 1944.

13 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

14 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, état d'effectifs, 18 octobre 1944.

Après le 8 octobre, le GMSO n'est plus qu'une coquille vide et ses composantes sont progressivement affectées aux divisions et corps de la 1^{re} Armée. Le 18 octobre, le colonel Redon reçoit ainsi l'ordre de porter les reliquats de la *colonne R4* dans les Vosges, au sein de la zone d'opérations du 2^e Corps d'armée. Les reliquats de l'ex-*Division légère* sont engagés en appui du 2^e Régiment de Spahis algériens de reconnaissance du colonel Lecoq, qui coiffe quelque 2 000 FFI.

E – Héritage du projet de grande unité

La *Division légère de Toulouse* disparaît avec le GMSO, en octobre 1944, sans héritage direct. Par la suite, ses ex-composantes évoluent séparément sur le front des Vosges puis en Alsace. A l'instar du reste du GMSO, la *Division légère*, qui, en termes organisationnels, n'avait de division que le nom, a servi de réservoir de troupes supplétives pour la 1^{re} Armée. Entre-temps, à Toulouse, le colonel *Ravanel* a quitté le devant de la scène et a été remplacé par le général Philibert Collet, venant du Levant. L'arrivée de ce dernier, compagnon de marche de la France libre depuis 1940, scelle la fin des projets de grandes unités FFI toulousaines.

Dans ce contexte, l'historique de la *Division légère*, rédigé sous l'égide du colonel Redon, s'achève par une emphase dissimulant mal une certaine déception et se référant à la légende noire affectant les troupes méridionales depuis les premiers combats lorrains de 1914 :

« Toulouse aura montré, une fois de plus, que ses fils étaient parmi les meilleurs en dépit de la tradition d'hérésie révolutionnaire qu'on lui prête généreusement dans les tristes provinces où le soleil n'a pas l'éclat de celui du Sud-ouest¹⁵. »

15 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, doc. cit.

Annexe 2.24 : La Division légère d'Auvergne

La *Division légère d'Auvergne* ou *Division d'Auvergne* dénomme le groupement FFI de la Région R6 (Auvergne) engagé en septembre 1944 lors des combats sur l'Allier et la Loire face aux colonnes allemandes en retraite. Ce groupement, intégré au sein du GMSO, a également été dénommé *colonne R6*. L'intention divisionnaire se matérialise à travers l'appellation *Division d'Auvergne*. Son port n'est pas immédiat : il n'est acté qu'à compter du 20 septembre¹. Les informations utilisées sont essentiellement issues des fonds conservés au sujet du GMSO au SHD de Vincennes (cotes 13 P 89 à 13 P 92) et d'un ouvrage mémoriel consacré au 152^e RI².

A – Vue synthétique

La *colonne R6* prend corps au cours de la dernière décade du mois d'août 1944, au fur et à mesure de l'évacuation allemande des départements de l'Auvergne. Elle est initialement commandée par le colonel Roger Fayard, alias *Mortier*, commandant d'active, lié à l'ORA. Elle agit tout d'abord dans un cadre régional, avant que ne se mette en place aux premiers jours de septembre le cadre interrégional du GMSO.

Elle compte notamment dans ses rangs des cadres et anciens hommes de troupe du 152^e RI, en garnison à Montluçon, Vichy et Lapalisse en 1940-1942 (la reconstitution de ce régiment a été préparée de façon clandestine autour du commandant Colliou, ex-commandant du 3^e Bataillon du 152^e RI). Plusieurs unités de gardes mobiles figurent également dans ses rangs, dans le cadre du *Bataillon Thiollet* (courant octobre, trois de ces escadrons de la Garde seront réaffectés par le ministère de la Guerre³).

La prise de contact entre Fayard et le colonel Schneider intervient à Clermont-Ferrand le 4 septembre⁴. Elle se matérialise à la fois par une extension de l'autorité du colonel Schneider sur la *colonne R6* et par une mobilisation des ressources de la région R6 au profit du GMSO, qu'il s'agisse de la Direction de l'Intendance de Clermont-Ferrand ou de la Direction régionale du service de santé des FFI d'Auvergne qui constitue bientôt le noyau du service de santé du GMSO⁵. Destinataire des ordres d'opérations de Schneider à compter du 7 septembre, la *colonne R6* mène le combat dans le Bec d'Allier et s'illustre notamment dans le cadre des combats décisifs de Décize et Gannay du 8 au 10 septembre, face à la *colonne Elster*. Elle lie ensuite son devenir à celui du GMSO, rejoignant la région de Pontailleur-sur-Saône au cours de la seconde quinzaine de septembre.

A la date du 10 septembre, la *colonne R6* regroupe quelque 7 500 hommes⁶. A la mi-octobre, alors que la signature des engagements volontaires a été engagée, la *colonne R6* ne compte néanmoins plus que 4 000 hommes⁷. Au regard des états d'effectifs connus jusqu'à la fin décembre 1944, la *colonne R6* a connu un taux de départ de l'ordre de 55 %⁸.

B - Genèse

Le choix d'une dénomination de la *colonne R6* en tant que division est opéré dans une temporalité pouvant

1 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Division d'Auvergne, note du colonel Mortier, 20 septembre 1944.

2 : Dufour Pierre, *Les Diables rouges – 152^e Régiment d'infanterie*, Charles Lavauzelle, Panazol, 2008, 237 p.

3 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, 3^e Bureau, note n° 614/3, 17 octobre 1944 ; GMSO, 3^e Bureau, note n° 191/3, 27 octobre 1944.

4 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, 10 novembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur la Direction du Service de Santé, novembre 1944.

6 : SHD Terre, 13 P 89 : Composition du GMSO, 10 septembre 1944.

7 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Groupement Schneider, état d'effectifs, 18 octobre 1944.

8 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 580, 632 et 780-782.

correspondre à une réponse régionale à l'instruction du COMAC du 12 septembre relative à la constitution de divisions par les régions FFI⁹. L'exemple de la *colonne R4*, déjà dénommée *Division légère de Toulouse*, a également pu jouer.

C – Structuration du projet de grande unité

La *colonne R6* a essentiellement les traits d'un groupement d'unités de guérilla, sans spécialisation poussée, ni répartition équienne des effectifs. A la date du 20 septembre, elle comporte quatre demi-brigades, comptant chacune de trois à cinq bataillons, un escadron de la Garde, des volontaires d'un « escadron noir » (formés de combattants coloniaux) et une batterie d'artillerie¹⁰.

Dans le cadre de ses projets de transformation du GMSO en grande unité, le colonel Schneider a tablé sur une évolution de la *Division d'Auvergne* en une brigade équivalente à un régiment d'infanterie de la 1^{re} Armée, accompagnée des effectifs nécessaires à la formation de deux batteries d'artillerie et d'une compagnie du génie¹¹.

D – Devenir du projet de grande unité

Devenue composante du GMSO, la *Division légère d'Auvergne* connaît les mêmes évolutions que les autres colonnes : prélèvements d'unités par la 1^{re} Armée, réduction des effectifs par refus de signature d'engagement, attente sur les arrières de la 1^{re} Armée.

La dénomination en tant que division ne dure guère. Dès le 1^{er} octobre, la *colonne R6* prend l'appellation de *Demi-brigade d'Auvergne*, tandis que le colonel Colliou en prend le commandement¹². Puis, le 9 novembre, alors qu'elle s'est restructurée sur une base de quatre bataillons, elle prend la dénomination de *Régiment d'Auvergne*.

Le 11 octobre, la colonne, déjà amputée du *Bataillon Thiollet* engagé au sein du 2^e Corps d'armée à partir du 23 septembre, est mise à disposition de la 9^e DIC¹³. Elle est effectivement engagée en soutien de la 9^e DIC, dans le Doubs, à partir de la fin du mois d'octobre. Elle participe ensuite à l'offensive du 14 novembre, sur la frontière suisse, dans le secteur de Courtelevant et Seppois puis en Haute Alsace. L'unité tient ensuite un créneau dans le secteur de la Doller en décembre 1944 et janvier 1945, avant de participer aux combats du bois de Nonnenbrück lors de l'offensive finale du 20 janvier en Alsace. L'unité se réduit à trois bataillons à la fin de l'année, à la suite des pertes subies en Alsace. Il n'est alors plus question de projet de grande unité mais de la reconstitution du 152^e RI. Le 20 novembre, le colonel Colliou sollicite auprès du général de Lattre de Tassigny l'autorisation du port de l'écusson du 152^e RI. De Lattre ne reste pas insensible (il avait dirigé le 152^e RI au sein de la 14^e DI en 1940) et donne son aval dès le lendemain¹⁴ : l'unité porte dès lors l'appellation de 152^e RI FFI.

E – Héritage du projet de grande unité

Le 152^e RI FFI est régularisé en tant que 152^e RI dans le cadre de la formation de la 14^e DI.

9 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

10 : Note du colonel Mortier, 20 septembre 1944, doc. cit.

11 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note n° 257/l, 11 octobre 1944 ; note n° 276/l, 15 octobre 1944.

12 : Dufour Pierre, *op. cit.*, p. 107.

13 : Rapport d'opérations du colonel Schneider, doc. cit.

14 : Dufour Pierre, *op. cit.*, p. 108-118.

Annexe 2.25 : Le projet de division FFI lorraine

A – Vue synthétique

L'existence d'un tel projet de division est connue par une lettre du président du Front national pour la Lorraine, adressée le 19 septembre 1944 au colonel Pierre de Chevigné, chargé d'installer la nouvelle 20^e Région militaire de Nancy. Il s'agit d'une invitation à une réunion publique, prévue le 23 septembre à Nancy pour la création d'un comité destiné à appuyer la mise sur pied d'une division lorraine :

« Un des plus importants problèmes posé devant le pays [...] est la reconstruction de son Armée. Ce n'est que dans la mesure où la France constituera rapidement une puissante armée [...] qu'elle pourra défendre son indépendance et assurer, dans le conseil des puissances mondiales, le rôle qu'elle a mérité par son passé de lutte héroïque de son peuple [...].

Le Front national de la Province Lorraine pense qu'il est de notre devoir de fournir rapidement au pays au moins une division qui serait équipée par la population de la province elle-même. Il n'est naturellement pas de notre ressort de régler les problèmes qui se posent à ce sujet sur le terrain militaire mais nous proposons à tous les organismes FFI d'étudier cette possibilité.

Il dépend par contre de nous tous, et en particulier des organisations patriotiques civiles et religieuses, d'obtenir que la population, dans son enthousiasme patriotique, fournisse à la division l'équipement et l'aide matérielle dont elle a besoin¹. »

En 1980, l'étude de Jacques Vernet identifie ce projet, citant la lettre du 19 septembre, mais le positionne à Saint-Dizier, ville dont il n'est pourtant pas question dans cette missive².

Par sa temporalité et compte tenu de son expéditeur, cette lettre pourrait être une réponse régionale à la demande du 12 septembre de l'EMN FFI et du COMAC de formation de divisions par les régions FFI³. L'auteur de la lettre, qui représente une instance politique civile et non un corps militarisé, prend soin de ne pas s'immiscer trop avant sur le terrain militaire qui n'est pas « de [son] ressort » et témoigne d'une volonté d'entrée en relation avec le colonel de Chevigné, émissaire gouvernemental. Enfin, si le projet exposé fait sensiblement écho à l'*Armée nationale populaire* souhaitée par le COMAC, avec le recours à une forme de souscription populaire, l'entrée proposée se veut largement œcuménique, avec l'annonce d'un souhait d'association de « tous les organismes FFI » régionaux et des autorités religieuses.

B – Structuration et héritage du projet de grande unité

Le colonel de Chevigné, qui a quitté Nancy le 20 septembre, ne s'est pas rendu à la réunion proposée. Les fonds conservés au SHD, en particulier au sujet de la 20^e Région militaire (Nancy), ne comprennent pas d'autre évocation de ce projet, qui est resté au stade d'idée de faire, sans suite concrète. Les effectifs FFI présents au sein des trois départements de la 20^e Région (Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges) n'auraient pas suffi pour former une division complète : à la mi-octobre, il n'est question que de 6 500 hommes (y compris le groupement exogène du colonel *Fabien*)⁴.

Une division de tradition lorraine a bien été évoquée au titre du plan de réarmement du 30 novembre : la 11^e Division dite *Division de Fer*. Ce projet, affecté à la 1^{re} Armée et qui aboutira à la formation de la 14^e Division, est toutefois resté sans rapport avec l'idée exposée au colonel de Chevigné en septembre 1944⁵.

1 : SHD Terre, cote 8 P 8 : Lettre du président de la Province Lorraine du Front National de Lutte pour la Libération et l'Indépendance de la France au colonel de Chevigné, 19 septembre 1944. Le nom du président n'est pas donné dans le document.

2 : Vernet Jacques, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, 1980, p. 35.

3 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944.

5 : SHD Terre, cote 10 P 225 : EMGG, DM n° 2 546-EMGG/I, 31 décembre 1944.

Annexe 2.26 : Le projet de la Division FFI Provence

A – Vue synthétique

L'existence d'un projet de division formée à partir des FFI de Provence est connue par une lettre émanant de l'état-major FFI régional de Marseille et adressée le 14 septembre 1944 au COMAC :

« Nous sommes forts des 6 000 hommes immatriculés comme FFI et des milliers d'autres en cours d'immatriculation au titre des Milices patriotiques que nous avons derrière nous, État-major FFI où sont représentés les quatre organisations CFL, FTP, MP et ORA.

Nous avons constitué un premier régiment de FFI de 1 200 hommes dirigés par le commandant Vial.

Nous avons un premier régiment *La Marseillaise* commandé par le commandant Cayrol. Ce régiment comprend 800 hommes. Un deuxième est en cours de formation. Il a nom *Liberté*. Nous voulons la *division Provence*. Nous voulons que les FFI aillent à Berlin, sous le commandement des cadres que nous formerons, dans des écoles de cadres qui sont à l'ordre de nos actuelles réunions de travail [...].

Nous vous demandons de nous faire connaître par écrit les consignes d'organisation, d'utilisation et d'action des FFI de façon à savoir quelle réponse faire aux multiples propositions qui nous sont faites pour l'utilisation et l'organisation des FFI tant par la DMOS que par l'Armée d'Afrique [...]¹. »

Par sa temporalité, cette lettre pourrait être une réponse régionale à la demande du 12 septembre de l'EMN FFI et du COMAC de formation de divisions par les régions FFI². Toutefois, compte tenu des difficultés de communication, il se peut que cette lettre datée du 14 septembre ait été envoyée vers le COMAC avant la réception de son instruction du 12 septembre. Dans les deux cas, le projet provençal montre une convergence de vues entre l'état-major FFI régional et l'échelon national.

B – Structuration et héritage du projet de grande unité

Le projet décrit est au stade d'une idée de faire, exprimée en des termes de volonté (« nous voulons la *division Provence* »), et de la mobilisation d'acteurs autour de cette idée. La lettre conservée témoigne à la fois d'un souhait de rapide concrétisation (la mise sur pied de trois « régiments » est évoquée) et d'une certaine incertitude, entre attente de consignes du COMAC et « multiples propositions », sans doute bien plus immédiates, reçues en région de la part des émissaires de la DMOS et de l'Armée B.

Le projet de *Division Provence* est resté sans suite, tandis que le général Chadebec de Lavelade, arrivant du Levant et placé à la tête de la 15^e Région militaire (Marseille), a axé son activité sur la structuration d'unités au profit du front des Alpes du Sud et de la 1^{re} Armée.

Parmi les trois unités évoquées dans la lettre du 14 septembre, une seule est identifiable au sein des archives conservées au SHD : le *Régiment La Marseillaise* du commandant Cayrol. Placée en réserve de la 1^{re} Armée le 30 septembre et donnée à 1 800 hommes, l'unité finira répartie en renforts pour diverses formations de la 1^{re} Armée³. Vu ses effectifs au cours de l'automne et une organisation en trois bataillons (numérotés 1/15 à 3/15 par l'état-major de la 15^e Région militaire⁴), il est plausible qu'elle ait englobé les deux autres unités mentionnées le 14 septembre.

1 : AD93, cote 304J8 : État-major FFI du Territoire de Marseille, note au COMAC, 14 septembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 13 P 2 : EMN FFI, note n° 504 d'instructions générales du COMAC, 12 septembre 1944.

3 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 742-743.

4 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, état des bataillons FFI de la Région, automne 1944, non daté.

Annexe 2.27 : Les projets divisionnaires bordelais

A – Vue synthétique

La région bordelaise, ex-Région FFI B et nouvelle 18^e Région militaire, héberge aux premiers jours de septembre un nombre conséquent de combattants potentiels, estimé à 45 000, qu'il s'agisse de FFI peu ou prou armés, de volontaires étrangers (essentiellement espagnols mais également italiens) et de 10 500 ex-prisonniers de guerres africains, restés groupés au sein des ex-*Frontstalags*. L'ensemble représente un potentiel militaire qui ne reste pas ignoré des commandants locaux et régionaux, sur fond de concurrences vives et multiples pour le contrôle du commandement régional.

Dans ce contexte, le lieutenant-colonel Rollot, émissaire du général Noiret pour la mise en place des nouvelles administrations militaires territoriales dans le grand Sud-ouest, signale dans un rapport du 15 septembre, d'une part, le potentiel local pour la formation de grandes unités et, d'autre part, l'intention du colonel Druilhe, commandant provisoire de la 18^e Région (qui sera adoubé à ce poste par le général de Gaulle deux jours plus tard), de constituer une division avec les effectifs africains¹.

Le colonel Druilhe déploie effectivement une activité d'organisation et d'encadrement des éléments africains comme des éléments FFI, initialement disparates et parties prenantes de tensions politiques marquées. Toutefois, qu'il s'agisse de l'historique de la 18^e Région militaire rédigé en 1945 ou des fonds conservés au SHD, il n'y a pas de trace particulière d'un projet de division mené par le colonel Druilhe, en dehors du rapport précité du lieutenant-colonel Rollot. L'action du colonel Druilhe au cours de l'automne 1944 aboutit par contre à la mise en place de jalons, qui permettront ensuite aux services régionaux de répondre rapidement aux sollicitations ministérielles, lorsque le plan de réarmement de novembre 1944 sera mis en œuvre : constitution de cadres de régiments, organisation de services²...

Il ne semble donc pas y avoir eu de projet de division dépassant un stade d'idée de faire. Au demeurant, le rapport du 15 septembre du lieutenant-colonel Rollot est à replacer dans le contexte bordelais. Rollot, ancien cadre de l'OCM au sein de la Région B, contraint à quitter le bordelais en août 1943³, ne cache pas ses velléités de prendre les rênes de la 18^e Région, outrepassant le périmètre de sa mission. Il ne dissimule pas non plus son dédain vis-à-vis de Druilhe. Aussi, la mention d'un projet de division bordelaise est à considérer avec prudence, dans la mesure où elle reste isolée, non corroborée par d'autres sources, et s'insère dans un message plus subjectif qu'objectif, visant à mettre en avant Rollot auprès de sa hiérarchie :

« La situation militaire est très brillante à Bordeaux [...]. Il est possible de mettre sur pied sur le territoire de la 18^e Région une division nord-africaine, une division coloniale et une division métropolitaine.

Étant donné la situation des FFI dans la Région, je demande simultanément le commandement de la Région et des FFI pendant un mois dans le but d'englober ces derniers dans l'armée d'active. En effet, les FFI se présentent sous forme de nombreux états-majors et services donnant de multiples ordres et contre-ordres auxquels personne n'obéit [...].

Un certain colonel d'occasion Druilhe a été nommé par un général d'occasion Bertin [Maurice Chevance-Bertin] commandant militaire de la Région. Il est rigoureusement incapable de commander. Ayant 6 000 Nord-africains, il a prescrit la constitution d'une division et gaspille les quelques bonnes collections d'effets qui auraient été si utiles pour la mise sur pied d'unités de sécurité. Il ignore d'ailleurs ce qu'est une division.

Je pense que le mieux serait que je garde le commandement de la région pendant un mois. Il

1 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, instructions sur l'organisation des bataillons de marche, 11 octobre 1944.

3 : Penaud Guy, *Histoire secrète de la Résistance dans le Sud-ouest*, Éditions Sud-ouest, Bordeaux, 1993, p. 35-36 et 83.

suffirait de me le confirmer par télégramme. J'ai à moi toutes les troupes FFI et arriverait à les constituer en bataillons et régiments dans les formes réglementaires. Ce mois écoulé, un général pourrait venir prendre le commandement [...]»⁴.

Sur ces entrefaites, Rollot quitte toutefois la scène bordelaise et n'y paraîtra plus.

B - Structuration du projet de grande unité

Il n'y a pas trace de l'organisation effective d'une grande unité. La 18^e Région déploie cependant une activité permettant de disposer des éléments organiques et régimentaires d'une grande unité, comme en témoignent les comptes-rendus adressés au ministère de la Guerre durant l'automne :

« Le regroupement des unités FFI se poursuit. Leur installation dans les casernes ou les camps de la région est en cours. Sont actuellement constitués sur la base de bataillons type sécurité, trois régiments d'infanterie (57^e RI, 123^e RI, 144^e RI) et un régiment d'infanterie coloniale [le] 3^e RIC. Dans les Landes se forme un bataillon, dans les Basses-Pyrénées, la valeur de trois bataillons (18^e RI) à peu près entièrement employés à la garde de la frontière. Les unités nord-africaines et coloniales forment une brigade [...].

L'artillerie a constitué avec les éléments tant métropolitains que coloniaux un 1^{er} RAC, dont un groupe est à l'instruction à Bordeaux, deux groupes servant l'artillerie en position sur le front de la Pointe de Grave.

Le génie comprend un 1^{er} Bataillon du génie qui, pour utiliser le très important matériel récupéré, a constitué une compagnie d'équipages à deux divisions, plus cinq compagnies de sapeurs. Avec d'autres éléments, a été formé un 18^e Bataillon du génie (ponts lourds).

La 18^e Compagnie mixte régionale de transmissions est formée. Le Train s'est constitué dans la 1^{re} quinzaine de novembre, formant une 18^e Compagnie hippomobile du Train, une 18^e Compagnie auto du Train, une 18^e Compagnie de transports, une compagnie de quartier général [...]. Une école de cadres pour 100 officiers et 150 sous-officiers ouvrira à Arcachon le 1^{er} décembre [...]»⁵.

C – Héritage

Les efforts organisationnels du colonel Druilhe ne sont pas vains : dans le cadre du plan de réarmement du 30 novembre, la 18^e Région est identifiée pour former un puis deux régiments d'infanterie de la 36^e DI, ainsi qu'une part des unités de la 2^e DCEO et plusieurs unités non-endivisionnées⁶. Au printemps 1945, plusieurs de ces formations régulières sont les héritières directes des unités organisées durant l'automne : 18^e RI issu du 18^e RI FFI des Basses-Pyrénées, 57^e RI issu des 57^e et 123^e RI FFI bordelais, 196^e RA issu du 1^{er} RAC FFI.

4 : Fiche de renseignement n° 46 du lieutenant-colonel Rollot, 15 septembre 1944, doc. cit.

5 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, bulletin de renseignement hebdomadaire, 21 novembre 1944.

6 : SHD Terre, cote 9 P 170 : Rapport des chefs d'état-major des Régions à l'EMGG, 28 novembre 1944, et DM n° 622-EMGG/1, 19 janvier 1945.

Annexe 2.28 : Le projet divisionnaire de la Brigade Carnot

A – Vue synthétique

La *Brigade Carnot* est l'appellation portée à partir de septembre 1944 par le groupement de bataillons coordonnés sur le front de la Pointe de Grave par le colonel FFI Jean de Milleret, alias *Carnot*, issu du *Corps Franc Pommiès*, dont il a commandé les éléments landais au cours de l'été 1944. Il s'agit d'un ensemble de bataillons aux effectifs variables, originaires de la Gironde, des Landes et des départements voisins, progressivement réunis sur ce front, au fil de leur arrivée dans la région bordelaise (des bataillons du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne les renforcent par la suite dans le cadre des FFO).

Le colonel de Milleret coordonne initialement ces différentes troupes plus qu'il ne les commande, sur fond de concurrences pour l'exercice du commandement sur le front de la Pointe de Grave. Le colonel Druilhe, commandant la 18^e Région militaire, n'a en effet pas dissimulé ses vues sur ce commandement et a gardé une emprise directe sur certaines unités employées aux côtés de la *Brigade Carnot*¹. De même, au sein même des bataillons de la *Brigade Carnot*, des concurrences se sont exercées, en particulier au sujet du commandement des formations landaises, tandis que certaines unités ont conservé une indépendance de fait jusqu'à la fin de l'année 1944².

Au fil des mois, la *Brigade Carnot* a tendu à se confondre avec le cadre de commandement des troupes du secteur d'opérations du Médoc, confié au colonel de Milleret. Le devenir de la brigade en tant que potentielle grande unité est évoqué le 20 décembre 1944 lors d'une réunion des chefs d'unités³.

La *Brigade Carnot* dispose d'archives conservées au SHD à la cote 10 P 440.

B – Structuration du projet de grande unité

Le projet du colonel de Milleret est resté au stade d'une idée de faire, évoquée avec ses subordonnés le 20 décembre. De Milleret a annoncé vouloir présenter son projet le lendemain au général de Larminat à Cognac. Cet exposé ne semble pas avoir eu lieu, du moins à la date du 21 décembre, l'agenda du général de Larminat signalant son absence du Sud-ouest du 17 au 22 décembre⁴.

Le projet envisagé aurait consisté en la mise sur pied d'une division comprenant quatre régiments d'infanterie : deux organisés à partir des éléments français de la *Brigade Carnot* (34^e RI et 7^e RIC), un troisième formé par le 2^e Régiment du Lot arrivé en renfort en novembre et un quatrième constitué avec deux bataillons de renforts attendus de la 17^e Région militaire, ainsi qu'un bataillon formé avec les éléments étrangers de la *Brigade Carnot*. De Milleret a annoncé à ses subordonnés n'avoir pas de doute sur un accord du général de Larminat (« je sais que ce que je demanderai demain à Cognac ne pourra pas être démolì, modifié légèrement peut-être ») et a tablé sur la réception d'un équipement américain sous deux mois⁵. Il n'en sera rien.

Les effectifs de la *Brigade Carnot* se sont caractérisés par leur instabilité et leur très faible structuration⁶. D'une part, les unités n'ont guère dépassé le stade de bataillons de 500 hommes (certains bataillons n'atteignant pas les 250 hommes, voire les 150 hommes). D'autre part, de nombreux départs sont intervenus sur fond de querelles de commandement, de fusions et de dispersions d'unités. Au regard des états d'effectifs conservés au SHD à la cote 10 P 440, hors unités arrivées après le mois d'octobre et hors

1 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Rapport sur les FFGR, 11 décembre 1944.

2 : Weiss Stéphane, « L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 243, 2011 : p. 59-72.

3 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944.

4 : Fondation Charles de Gaulle, cote F24 : Agenda du général de Larminat, année 1944.

5 : Minutes de la réunion des chefs de bataillon, 20 décembre 1944, doc. cit.

6 : Rapport sur les FFGR, 11 décembre 1944, doc. cit.

unités relevant directement de la 18^e Région militaire, la brigade aurait compté 5 600 hommes le 27 octobre, 4 200 hommes le 27 novembre, seulement 4 050 hommes le 11 décembre puis 4 950 à la fin du mois de décembre.

C – Héritage

Le projet divisionnaire du colonel de Milleret est resté sans suite. De Milleret a néanmoins entrepris la constitution des 7^e RIC et 34^e RI évoqués le 20 décembre⁷. Intégrant deux bataillons de renforts de la 17^e Région militaire, ces deux cadres régimentaires aboutissent en mars à la formation des 34^e et 38^e RI réguliers, complétés par un régiment regroupant les éléments coloniaux et étrangers du front du Médoc.

Ces régiments non-endivisionnés, formés vaille que vaille, avec des effectifs déficitaires et un équipement de fortune, agissent ensemble lors des opérations de réduction de la Pointe de Grave en avril 1945 mais connaissent ensuite des parcours distincts, jusqu'à leur dissolution à la fin de l'année 1945.

7 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, 1^{er} et 3^e Bureaux, note de service du colonel de Milleret sur l'organisation des unités, 21 décembre 1944.

Annexe 2.29 : L'intention divisionnaire du Groupement tactique de Lorraine du colonel *Fabien*

A – Vue synthétique

Le *Groupement tactique de Lorraine* du colonel *Fabien* a fait couler beaucoup d'encre. Il ne s'agit pas de revenir ici sur sa genèse et sur sa trajectoire, détaillées par l'ouvrage de Michel Pigenet paru en 1995¹. Il est simplement rappelé pour mémoire que le groupement a été mis sur pied aux premiers jours de septembre 1944, en tant que noyau précurseur de l'*Armée nationale populaire* appelée de ses vœux par le COMAC. S'en est suivi un départ de Paris, sans l'aval du général Koenig, puis une quête de pérennité sous commandement américain puis français, avant une intégration finale au sein de la 1^{re} Armée.

Le groupement n'a pas employé l'appellation de division, ni n'a été en mesure de disposer des effectifs nécessaires. Initialement formé autour d'un seul régiment (le plus souvent dénommé *1^{er} Régiment de Paris*), le groupement a connu au cours de l'automne 1944 une évolution vers une organisation bi-régimentaire. Dans ce cadre, une unité qualifiée de « bataillon divisionnaire » et concentrant certaines fonctions (artillerie, logistique...) a été mise sur pied, indiquant une intention d'emploi d'un modèle d'organisation divisionnaire. Ce bataillon divisionnaire est nommément identifié dans l'ordre particulier n° 184 du général de Lattre de Tassigny, mettant le *Groupement tactique de Lorraine* à la disposition de la 1^{re} Armée le 12 décembre 1944².

B – Structuration et héritage du projet de grande unité

L'émergence d'une intention divisionnaire est tardive, pas avant le mois de novembre 1944. Initialement, le colonel *Fabien* a cherché à pérenniser son unité par une reconnaissance américaine en tant que *Régiment de Rangers*, reconnaissance entrevue un temps auprès de la 3^e Armée américaine³. L'arrivée de renforts parisiens et le recrutement de formations locales au sein des régions traversées ont permis un dédoublement du *1^{er} Régiment de Paris* et la formation d'unités organiques spécialisées.

L'intention divisionnaire est restée au stade d'idée de faire. A la mi-décembre, le *Groupement tactique de Lorraine* se présente avec une structure binaire : *1^{er} Régiment de Paris* (à trois bataillons dits légers et un bataillon dit lourd, 1 600 hommes), le *2^e Régiment de Paris* (à deux bataillons dits légers, de l'ordre de 900 hommes) et le bataillon divisionnaire réunissant 450 à 500 hommes. Avec quelque 3 000 hommes, les effectifs réunis à la mi-décembre avoisinent ceux d'un régiment d'infanterie régulier⁴. Au cours des semaines suivantes, intégré au sein de la 1^{re} Armée, doté d'un nouveau commandant (suite au décès du colonel *Fabien*) et renforcé par des éléments FFI exogènes, le groupement se normalise sur le modèle d'un régiment d'infanterie endivisionné.

A partir du mois de décembre 1944, le *Groupement tactique de Lorraine* sert de noyau pour la formation du 151^e RI régulier, intégré au printemps 1945 au sein la 2^e DIM.

1 : Michel Pigenet, *Les « Fabiens » des barricades au front (septembre 1944 - mai 1945)*, L'Harmattan, Paris, 1995, 265 p.

2 : SHD Terre, cote 10 P 154 : 1^{re} Armée française, collection d'ordres particuliers du général de Lattre de Tassigny.

3 : AD93, cote 304J4 : Rapport du colonel Fabien au général Joinville, 15 septembre 1944.

4 : SHD Terre, cote 10 P 225 : 1^{re} Armée française, Section FFI, articulation des unités FFI en réserve d'armée, 17 décembre 1944.

Annexe 2.30 : L'organisation divisionnaire de la 13^e Région militaire

A – Vue synthétique

D'importants effectifs FFI ont quitté l'Auvergne au début du mois de septembre dans le cadre du GMSO. Des effectifs assez conséquents sont cependant restés au sein des départements de la Région R6, devenue 13^e Région militaire. Un rapport du mois d'octobre indique la présence de 29 600 hommes entretenus par l'Intendance de la 13^e Région, dont 19 800 FFI¹. Un second inventaire, daté du 1^{er} novembre, évoque « environ 20 000 FFI », répartis en quatorze bataillons de marche².

Le SHD ne conserve pas de document mentionnant explicitement un projet de formation d'une division FFI en Auvergne. Toutefois, l'organisation proposée pour les quatorze bataillons de marche précédemment évoqués ressemble à s'y méprendre à celle d'une division d'infanterie de 1939. L'inventaire du 1^{er} novembre précise en effet que ces bataillons sont destinés à former neuf bataillons d'infanterie, un groupe d'artillerie, un élément de DCA, un groupe de cavalerie motorisée, un bataillon du génie, une compagnie de transmissions, une compagnie automobile et une compagnie hippomobile.

La référence à une organisation de division ne semble pas relever du hasard mais d'un choix délibéré, au sein d'une région où le commandement militaire est exercé par des cadres issus de l'état-major FFI régional (plus spécifiquement de l'ORA). La volonté de recréer des unités de l'ancienne 13^e Division militaire de 1940-1942 n'est pas à négliger. En tous les cas, si l'état-major de la 13^e Région applique l'injonction gouvernementale de regrouper les FFI en bataillons de marche, il fait le choix d'anticiper le plan de réarmement du 30 novembre en affichant la volonté de former les composantes d'une division quasi-complète à partir des seuls effectifs régionaux. Une note du 2 décembre du colonel Garcie, commandant régional par intérim, mentionne notamment la volonté de concilier les demandes ministérielles et des objectifs régionaux distincts de ces dernières, vu qu'il s'agit de « réorganis[er] les formations [...] de la 13^e Région militaire, compte tenu, tout d'abord, des instructions ministérielles en vigueur, et ensuite des nécessités de leur adaptation aux conditions particulières de la 13^e Région »³.

B – Structuration du projet de grande unité

Allant au-delà d'un stade d'idée de faire, la note précitée du 2 décembre détaille le projet d'organisation de la 13^e Région, avec une demande de mise en œuvre effective pour le 10 décembre. Il s'agit de constituer trois régiments d'infanterie, un escadron de cavalerie, un groupe d'artillerie, un bataillon du génie, une compagnie du train et une compagnie des transmissions :

« Toutes ces unités sont formées avec les éléments FFI déjà en place et avec les militaires de carrière et les militaires de l'ex-Armée de l'Armistice (engagés et rengagés) rappelés sous les drapeaux [...] »⁴.

Les régiments d'infanterie envisagés sont à former avec un état-major réduit (deux officiers et cinq personnels) et deux ou trois bataillons de sécurité, se référant au tableau d'effectif ministériel n° 877-EMGG/1 du 6 octobre 1944 (bataillons de 799 hommes et officiers). Les unités prévues sont les :

- 92^e RI : état-major et deux bataillons à Clermont-Ferrand, un bataillon à Riom ;
- 121^e RI : état-major et un bataillon à Montluçon, un bataillon à Saint-Pourçain-sur-Sioule, un bataillon à Moulins ;

1 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Délégation militaire pour le Front Nord, rapport du Colonel Rollot sur le service d'intendance militaire de la 13^e Région, octobre 1944. En dehors de 800 prisonniers allemands, aucune précision n'est donnée sur la nature des 9 000 autres personnels : tirailleurs ex-prisonniers de guerre, gendarmes et gardes mobiles ?

2 : SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1^{er} Bureau, état récapitulatif des effectifs FFI, 1^{er} novembre 1944.

3 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, note de service n° 91/1.RS du colonel Garcie, 2 décembre 1944.

4 : Note n° 91/1.RS du colonel Garcie, doc. cit.

- 86^e RI : état-major et un bataillon au Puy-en-Velay, un bataillon à Aurillac.

En matière d'artillerie, l'objectif est de former un groupe à deux batteries, avec une ou plusieurs sections de défense contre l'aviation et contre les blindés. L'unité du génie est prévue à deux compagnies.

L'organisation envisagée connaît un début de mise en œuvre, au moins en ce qui concerne les régiments d'infanterie. Une unité de cavalerie, le 13^e Groupe d'escadrons, a également vu le jour à Issoire. L'état-major régional semble avoir veillé sur ses effectifs, comme en témoigne la mention de refus de mutations de cavaliers du 13^e Groupe d'escadrons vers le 13^e Régiment de Dragons reconstitué à Orléans⁵.

C – Héritage

Les unités cadres formées au sein de la 13^e Région militaire ne débouchent pas sur la formation d'une grande unité. La 13^e Région voit en effet ses disponibilités en effectifs, déjà faibles, être captées pour d'autres usages, en particulier l'envoi de contingents de renforts individuels à la 1^{re} Armée. En janvier, le II/92^e RI, complété à l'effectif de 500 hommes par le Centre d'organisation de l'infanterie de Clermont-Ferrand, est ainsi dirigé vers la 1^{re} Armée⁶. A la date du 25 mars, parmi les régiments structurés en décembre 1944, seuls subsistent le 92^e et le 121^e RI réduits chacun à deux bataillons et à de maigres effectifs : 982 hommes et officiers pour le premier, 556 pour le second⁷. A cette date, le 86^e RI ne semble plus exister qu'au plan administratif⁸.

La possibilité d'organiser une division à partir des unités FFI restées en Auvergne a ainsi fait long feu. Les 92^e et 121^e RI FFI sont régularisés en tant que régiments non-endivisionnés. Ceci ne résout en rien leur situation : ils restent cantonnés à deux bataillons aux effectifs nettement déficitaires. La pénurie est générale. Le 31 mai, la 13^e Région affiche un déficit de 8 731 personnels sur 12 346 demandés au titre du plan du 30 novembre 1944, soit 71 %. A cette date, les 92^e et 121^e RI n'alignent respectivement plus que 1 073 et 403 hommes⁹.

5 : SHD Terre, cote 12 P 109 : Rapport d'inspection du 13^e Régiment de Dragons, 13 février 1945.

6 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, note de service n° 17/1-S, 17 janvier 1945.

7 : SHD Terre, cote 9 P 6 : 13^e Région militaire, situation des unités, 25 mars 1945

8 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, instruction n° 2 472/4/T, 28 mars 1945.

9 : SHD Terre, cote 9 P 69 : 13^e Région militaire, ordre de bataille, 31 mai 1945.

Annexe 2.31 : Protocole d'accord de la constitution du Régiment Parisot

Protocole de l'accord intervenu le 14 décembre 1944
entre le lieutenant-colonel Termignon commandant le *1^{er} Régiment du Gers*
et le lieutenant-colonel Monnet commandant la *Demi-brigade de l'Armagnac*

La situation administrative des deux unités apparaît comme différente. En effet le *1^{er} Régiment du Gers* a été constitué régulièrement à Auch avec un procès-verbal de création devant l'Intendance, tandis que la *Demi-brigade de l'Armagnac* est issue du bataillon créé le 7 juin 1944 par le regretté colonel Parisot, lequel n'avait pas établi de procès-verbal de constitution.

Dans ces conditions, l'idée des deux colonels, en accord avec le colonel Marceau [dirigeant la Subdivision du Gers], étant de créer un régiment d'infanterie comprenant :

- a) 3 bataillons du type "Atlantique" de : 22 officiers, 110 sous-officiers, 735 caporaux et soldats, soit un total de 867.
- b) plus les organismes régimentaires comprenant : un état-major, une CHR [Compagnie Hors Rang] y compris [un] parc automobile et [des] transmissions, une batterie d'artillerie et une importante CRE [Compagnie régimentaire d'engins].

Il est apparu qu'il y avait lieu de procéder aux opérations suivantes :

- 1°) Le *1^{er} Régiment du Gers* établira un procès-verbal de dissolution.
- 2°) Il sera établi un procès-verbal de constitution d'un régiment dénommé *Régiment Parisot* constitué d'éléments apportés par le lieutenant-colonel Termignon, soit un bataillon du type "Atlantique" et son matériel, et d'éléments apportés par le lieutenant-colonel Monnet, soit deux bataillons, les organismes régimentaires ci-dessus énumérés et leur matériel.

Il est entendu entre le colonel Termignon et le colonel Monnet, ainsi qu'il en a été fait part au général de Larminat que, dès l'approbation des présentes par le colonel Marceau [commandant la Subdivision du Gers], sera effectué toutes les prestations possibles (habillement, armement, parc... etc), d'ailleurs largement amorcées, par l'ancienne *Demi-brigade de l'Armagnac* au profit du *Bataillon Termignon*.

De convention expresse, le *Bataillon Termignon* constituera le 3^e Bataillon du régiment mais s'efforcera de conserver sa physionomie de façon à ne pas séparer de leurs troupes les cadres qui les ont formées. Dans l'intention des deux colonels, le commandement du bataillon sera assuré par le commandant Dorbes qui conserverait à la tête de chacune des compagnies les capitaines actuellement en fonction.

Étant donné l'importance des apports de la *Demi-brigade de l'Armagnac* et la situation de fait acquise par elle dans le secteur commun des deux unités, le lieutenant-colonel Termignon est d'accord pour que le commandement du régiment soit exercé par le lieutenant-colonel Monnet faisant fonction de colonel. Le lieutenant-colonel Termignon aurait les fonctions de lieutenant-colonel du régiment.

Le commandement du régiment sera dévolu au lieutenant-colonel Termignon si, pour des raisons de commandement tactique ou pour d'autres raisons, le lieutenant-colonel Monnet est empêché d'exercer ce commandement.

L'état-major du régiment sera fixé dans sa composition d'un commun accord par le lieutenant-colonel Termignon et le lieutenant-colonel Monnet.

Dès l'approbation des présentes par le colonel Marceau, la fusion des deux régiments sera effectuée en pratique et l'ordre de bataille établi par les services sera acheminé vers Auch de façon à permettre la prise en compte à la date du 1^{er} janvier 1945.

Signé : Termignon et Monnet

Annexe 2.32 : Étude de cas de trois unités FFI encasernées en région lyonnaise

Le Régiment du Rhône

En septembre 1944, les différents groupements rhôdaniens liés aux FTP sont regroupés en un 1^{er} et un 2^e *Régiments du Rhône*, identifiés dès le 5 septembre. Les deux unités stationnent à Lyon et Villeurbanne. Le 12 octobre, le 1^{er} *Régiment* compte 2 760 hommes et le 2^e *Régiment* 1 258. A cette date, le 2^e *Régiment* est dissous et absorbé par le 1^{er}. L'unité, indistinctement dénommée 1^{er} *Régiment du Rhône*, 1^{er} *Régiment FTP du Rhône* ou *Régiment du Rhône*, est commandée par un certain colonel FTP Brun, sans antécédent militaire. Sous l'effet des engagements individuels, le *Régiment du Rhône* voit ses effectifs réels fondre de 70 % : le 1^{er} décembre, il n'est plus question que de 1 700 hommes, puis de seulement 1 200 hommes à la mi-décembre¹.

Le 18 décembre, le *Régiment du Rhône* est affecté à la 27^e Division alpine et part en Maurienne. Au sein de la 27^e DA, l'unité est dénommée *Bataillon du Rhône* ou *Bataillon du Lyonnais*, avant de devenir, sur le papier, le 127^e Groupe de FTA dès le 8 janvier. L'unité est donnée à 975 hommes le 10 février, puis à 1 009 hommes le 15 mars². L'intégration de l'unité au sein de la division alpine a donné lieu à une négociation relatée en 1988 par le général Vallette d'Osia :

« Le "Régiment du Rhône" [...] était commandé par le "colonel" Brun, ouvrier peintre de son état, communiste notoire. Les unités subordonnées se présentaient bien, les cadres ayant apparemment de l'autorité et du commandement, mais semble-t-il une culture militaire nulle. Dès le premier contact, Brun déclarait qu'il n'avait accepté de rejoindre la division, lui et son régiment, qu'avec la promesse formelle [de l'état-major de la 14^e Région militaire] de rester groupé. Moyennant quoi, il était prêt à exécuter, quel que soit le prix à payer, n'importe quelle mission qu'on voudrait bien lui confier. Cela posait problème : une attitude difficile à encaisser, alors que par ailleurs ces mille deux cents hommes représentaient une valeur appréciable [...]. Faisant, pour l'instant, contre mauvaise fortune bon cœur, je fis remarquer au "colonel" que son régiment n'en était pas un, tout au plus un bataillon. "Exact, dit celui-ci, c'est donc le Bataillon du Rhône". Et séance tenante, il fit sauter son cinquième galon, n'en gardant que quatre [...]»³.

« Ponctuel dans les travaux qui lui étaient demandés, [le Bataillon du Rhône] était discipliné, ses hommes bien tenus en mains [...]. [De] nouvelles approches pour le phagocytage de ce bataillon s'étaient heurtées à une résistance très ferme et au rappel de la promesse initiale. J'eus l'idée de le transformer en groupe de DCA, solution, qui, en l'état actuel, paraissait la moins grevée d'inconvénient. Elle fut acceptée d'emblée par Brun et son entourage ; la perspective technique enchantait ces hommes dont beaucoup étaient ouvriers d'usine. Mais j'enchaînais aussitôt en affirmant qu'une technique poussée exigeait la présence d'un instructeur technique averti pour prendre la direction de l'ensemble. J'avais obtenu que le lieutenant-colonel Levrat, un spécialiste, soit mis à ma disposition. "Et moi, interrogea Brun, qu'est que je deviens dans tout cela ? – Vous

1 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, état des unités stationnées dans le Rhône du 5 septembre 1944 au 1^{er} mars 1945.

Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 792-793.

2 : Le Goyet Pierre (Dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome V, premier volume, Ministère de la Défense, SHAT, 1972, p. 819-845.

SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire (gendarmerie comprise), 15 mars 1945.

3 : Jean Vallette d'Osia, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958*, Tome II, 2^e Guerre mondiale – Résistance – Libération, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, p. 229.

serez son adjoint pour toutes les questions autres que le commandement et l'instruction. – En somme, capitaine adjoint. – Exactement. – Et je reste à m'occuper de mes hommes ? – Oui. – Entendu". Sans ajouter autre chose, devant moi, pour la deuxième fois, Brun faisait sauter un galon de sa manche pour n'en conserver que trois... qu'il garda [...]. Le colonel Levrat, bien souvent, s'arracha les cheveux, sans arriver jamais, en raison du faible niveau des cadres, à un résultat très satisfaisant. Mais, jusqu'à la fin, les hommes, continuant par ailleurs à jouer les utilités, se montrèrent pleins de bonne volonté⁴. »

Le témoignage de Jean Vallette d'Osia, rédigé à plus de quarante ans de distance, doit être considéré avec quelques précautions. Ce texte comporte une part de subjectivité, Vallette d'Osia n'ayant guère été un laudateur des FTP et, plus généralement, des communistes. En outre, son récit comporte quelques raccourcis temporels. La transformation théorique du *Bataillon du Rhône* en groupe de FTA intervient dès le 8 janvier. Le lieutenant-colonel Levrat ne prend toutefois son commandement que le 20 février, tandis que Brun est encore qualifié de commandant dans une archive à la mi-mars. Quoi qu'il en soit, l'intégration du *Régiment du Rhône* au sein de la 27^e DA a indubitablement donné lieu à une forme d'accord visant, d'une part, à ne pas séparer brutalement les hommes de leurs cadres et, d'autre part, à ménager les susceptibilités éventuelles des cadres FTP, attachés à un esprit de groupe.

Le Bataillon Suppo

Le *Bataillon Suppo* ou 4^e *Bataillon du Rhône* est une unité FFI réunie après la libération de Lyon à Sathonay, aux portes de Lyon. Organisé autour de groupes issus de l'*Armée secrète*, le bataillon est sous le commandement du chef de bataillon Suppo, un officier présenté comme militaire d'active mais dont le nom ne figure pas dans les registres d'officiers conservés au SHD.

Dès octobre, le bataillon est désigné par la 14^e Région pour faire partie des bataillons de sécurité à fournir pour le 12^e GAUS au titre du programme des effectifs libérés. L'unité reste cependant en *stand-by*. Au fil des semaines, cette attente pousse le chef de bataillon Suppo à démarcher directement les services américains, sans résultat :

« Cette unité, constituée par des groupes de résistants, encadrés par des officiers, a été remarquée dès les premières heures de la Libération pour sa tenue et sa discipline militaire. Elle a été choisie par le commandant FFI départemental pour former le 4^e Bataillon de Sécurité, devant être attaché au 12^e Groupe d'armées américaines. Confirmation nous en a été donnée par l'état-major régional et le ministre de la Guerre qui nous a adressé le tableau d'effectifs et de matériel [correspondant].

Depuis plus d'un mois nous attendons, mais sans que rien de vienne confirmer notre départ. Nos hommes, nos cadres, animés du désir de faire leur devoir commencent à se décourager. Il est absolument nécessaire qu'une décision rapide soit prise, confirmée en premier lieu par la perception du matériel, faute de quoi, nous verrons notre unité se désagréger par des demandes de mutations individuelles pour des formations engagées au combat⁵. »

Le bataillon, qui totalise 871 hommes à la date du 7 décembre, reste stationné en région lyonnaise et à ses abords (en janvier, deux compagnies sont détachées dans la Drôme). Une affectation en Haute Savoie est envisagée en janvier, aux abords du front des Alpes, mais sans concrétisation. De même, à la date du 6 février, l'envoi d'une compagnie en stage au sein de la 27^e Division alpine est évoqué. Au final, le bataillon est dirigé vers la 16^e Région militaire (Montpellier). L'annonce est faite le 10 février, suivie d'une mise en route vers Perpignan dès le 14. Sur place, le *Bataillon Suppo* est renommé en tant que 3^e Bataillon du 173^e RI, affecté à la garde de la frontière pyrénéenne.

Au sein de la 16^e Région, le *Bataillon Suppo* vient en fait remplacer un bataillon aveyronnais mis en route

4 : *Ibid.*, p. 234-235

5 : SHD Terre, cote 13 P 92 : 4^e Bataillon de sécurité, lettre du chef de bataillon Suppo au major Wick, 13 décembre 1944.

vers la 1^{re} Armée à titre de contingent de renforts. L'affectation dans les Pyrénées est loin de répondre à l'attente exprimée en décembre par le commandant Suppo. Aucune livraison de matériel allié n'a été obtenue pour le 173^e RI, qui compte par exemple des fusils de récupération issus de dix pays, dont au moins six modèles différents pour les seuls fusils français... Maigre consolation, à la fin du mois de février, les ex-FFI engagés volontaires du bataillon se voient proposés, pour ceux qui le désireraient, de rejoindre la 1^{re} Armée au sein de contingent de renforts individuels, sans que le nombre d'intéressés ne soit connu⁶.

Le parcours de l'ex-Bataillon Suppo connaît un ultime rebondissement en juin 1945. Le bataillon est désigné à la mi-juin pour renforcer le 57^e RI (au sein de la 36^e DI), ce qui laisse augurer un potentiel départ pour des missions d'occupation en Allemagne. Dans cette optique, le bataillon est regroupé à Carcassonne. Il y reste jusqu'aux premiers jours de juillet, sans nouvelle de la 36^e DI. Celle-ci a renfloué les effectifs du 57^e RI par d'autres voies et fait finalement savoir qu'elle n'a plus besoin de l'ex-Bataillon Suppo. Cette nouvelle déception provoque des heurts : il est question d'incidents « très graves » et de « manifestations », qui conduisent le commandant de la 16^e Région à prescrire le départ ou la dissolution du bataillon. Dès le 9 juillet, tandis que le reste du 173^e RI reste en place sur la frontière pyrénéenne, le bataillon est effectivement transféré en Moselle, où il est dissous à la date du 1^{er} août : après avoir espéré plusieurs départs vers des zones d'opération, l'ex-Bataillon Suppo achève son parcours sous le coup d'une sanction disciplinaire⁷...

Le 9^e Régiment de Cuirassiers

En septembre 1944, d'anciens cadres de la cavalerie et de l'arme blindée ont constitué à Villefranche-sur-Saône un 9^e Régiment de Cuirassiers FFI. L'unité rejoint Lyon durant l'automne et stationne à la caserne de la Part Dieu, mêlant des anciens de l'armée d'armistice et des engagés. Les effectifs restent limités : il est question, au mieux, de 395 hommes en novembre mais de seulement 298 puis 216 hommes en décembre.

Selon l'inventaire des unités FFI dressé en 1980 par le SHAT, le 9^e Régiment de Cuirassiers FFI fusionne le 1^{er} décembre avec le Bataillon des Allobroges, une unité issue des FFI du secteur de Vienne. Le Bataillon des Allobroges ou 3^e Bataillon du Rhône affiche des effectifs variant entre 500 et 700 personnels. L'ensemble forme un Régiment de Cuirassiers du Rhône, désigné pour servir à la création d'un nouveau 9^e Régiment de Cuirassiers, dont la constitution a été confiée à la 14^e Région militaire⁸.

La fusion et la mise sur pied d'un nouveau 9^e Cuirassiers régulier ont effectivement eu lieu. Toutefois, les archives de la 14^e Région suggèrent que la fusion n'est pas intervenue avant la fin du mois de décembre. En effet, les inventaires conservés, en date des 7 et 25 décembre, distinguent nettement le 9^e Cuirassiers FFI et le Bataillon des Allobroges⁹. Quoiqu'il en soit, le nouveau 9^e Régiment de Cuirassiers, créé à la Part Dieu, dispose, grâce à la fusion opérée, d'effectifs excédentaires : 833 personnels sont recensés le 8 mars, pour un besoin de 668 personnels.

Disposer d'effectifs est une chose, offrir une perspective en est une autre. A l'instar de la plupart des autres formations encasernées en métropole, le 9^e Cuirassiers ne bénéficie d'aucune livraison allié. Bien qu'étant

6 : SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordre de bataille de la 14^e Région militaire, 7 décembre 1944 ; 14^e Région militaire, 1^{er} Bureau, note n° 115/l/Org adressée au 3^e Bureau, 18 janvier 1945.

SHD Terre, cote 13 P 92 : 14^e Région militaire, Subdivision de Lyon, note n° 286/3, 6 février 1945.

SHD Terre, cote 9 P 78 : 16^e Région militaire, Ordre de bataille manuscrit, 6 décembre 1944, modifié en février 1945.

SHD Terre, cote 13 P 92 : EMGG, fiche n° 2 131-EMGG/1 au sujet du Bataillon Suppo, 20 février 1945 ; DM n° 2 150-EMGG/1, 20 février 1945.

7 : SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, lettre n° 0854-EMA/1, 13 juin 1945 ; Transcription d'un message du général Zeller (16^e Région militaire) à l'EMA, 2 juillet 1945.

Michalon, *op. cit.*, p. 406-407 et 816-817.

8 : SHD Terre, cote 9 P 72 : EMGG, DM n° 2 580 EMGG/l, 22 décembre 1944.

Michalon, *op. cit.*, p. 560-561, 792-793, 856-857.

9 : SHD Terre, cote 9 P 72 : Ordres de bataille de la 14^e Région militaire, 7 et 25 décembre 1944.

désigné pour servir d'unité de chasseurs de chars, le régiment reste de fait une unité d'infanterie. Si les officiers proviennent de la cavalerie, aucun n'a d'expérience sur engin blindé postérieure à 1940. Quant à la troupe, elle a en mars une « très bonne instruction militaire de base, [une] bonne instruction du combattant à pied [mais] faute de matériel pas d'instruction technique et tactique de chasseurs de chars »¹⁰. Si l'armement individuel est qualifié de « complet », il reste basé sur des armes de récupération qualifiées de « diverses », tandis que les moyens mécaniques et blindés font défaut, de même que les moyens de transmission. Quant au parc automobile, il se compose de véhicules de récupération en mauvais état « à peine susceptible d'assurer les services du corps ». Le chef de corps demande en mars au moins cinq chars et deux automitrailleuses, ainsi que du matériel d'atelier, pour pouvoir démarrer l'instruction. Faute de quoi, il suggère en envoi vers les fronts de l'Atlantique comme « l'instruction technique et tactique particulière du régiment ne peut être commencée faute de matériel » :

« Tous attendent avec impatience d'être équipés [...]. Le chef de corps propose que, si la perception des matériels n'est pas imminente, le régiment soit employé comme unité d'infanterie sur le front de l'Ouest, pour éviter la lassitude morale qui ne peut manquer de se développer dans un régiment employé uniquement à des nombreuses et lourdes corvées de garnison¹¹. »

Le commandant du 9^e Cuirassiers n'obtient aucune satisfaction : encasernés dès la première quinzaine de septembre 1944, les ex-FFI et engagés de l'automne 1944, rejoints par des réservistes rappelés et des recrues de la classe 1943 puis de la classe 1944, ne connaissent pas d'emploi opérationnel à même de répondre à leur attente. Qui plus est, après le 8 mai, le régiment, jusqu'alors resté statique, subit plusieurs relocalisations à Provins, Rambouillet, Melun puis Laval. Ces mouvements, opérés sur fond de récriminations quant aux soldes du temps de paix, génèrent une lassitude globale, qu'il s'agisse de la troupe ou des cadres aspirant à retrouver une stabilité familiale (70 familles suivent le régiment en septembre 1945, dont 136 enfants pour qui se pose la question d'une implantation scolaire). Deux rapports sur le moral concluent par des termes explicites une année de morne vie de caserne :

« Sans être pessimiste, on est en train de tout faire comme si l'on voulait démolir l'Armée et la remettre, comme cela s'est produit de 19 à 39, en marge du pays¹². »

« Dégoût pour les gens. Fin de l'institution [texte dactylographié, raturé puis remplacé à la main par la mention « mais foi dans l'institution »]¹³. »

10 : SHD Terre, cote 12 P 106 : Rapport d'inspection du 9^e Cuirassiers, 17 mars 1945.

11 : *Ibid.*

12 : SHD Terre, cote 12 P 106 : 9^e Régiment de Cuirassiers, rapport sur le moral, 1^{er} septembre 1945.

13 : SHD Terre, cote 12 P 106 : 9^e Régiment de Cuirassiers, rapport sur le moral, 17 octobre 1945.

Annexe 2.33 : Inventaire des unités FFI ayant porté un numéro de corps régulier durant l'automne 1944

Type d'unité	Numéro de corps	Nombre de bataillons	Région militaire en 1944	Source	Garnison de 1914	Garnison de 1939	Garnison de 1942	Référence identitaire en 1944	Conservation du numéro lors de la régularisation
BAF	74	1	15	296	-	Alpes maritimes	-	1939	Non
BCA	6	1	14	664	Nice	Grenoble	Grenoble	Armée d'armistice	Oui
BCA	9	1	15	SHD Terre, cote 10 P 225	Longwy	Antibes	-	1939	Non
BCA	11	1	15	637	Anancy	Gap	-	1939	Oui
BCA	12	1	15	SHD Terre, cote 10 P 225	Embrun	-	-	1914	Non
BCA	13	1	14	304	Chambéry	Chambéry	Chambéry	Mixte 1914/1939/ Armée d'armistice	Oui
BCA	14	1	14	1451	Grenoble	-	-	1914	Non
BCA	18	1	15	580	Longuyon	Grasse	-	1939	Non
BCA	20	1	15	676	Baccarat	Antibes	Digne	Armée d'armistice	Oui
BCA	22	1	15	147, 730	Albertville	Nice	-	1914	Non
BCA	24	1	15	148	Villefranche-sur-Mer	Villefranche-sur-Mer	Hyères	Armée d'armistice	Non
BCA	24	1	14	345	Villefranche-sur-Mer	Villefranche-sur-Mer	Hyères	Armée d'armistice	Non
BCA	25	1	15	581	Saint Mihiel	Menton	Hyères	Armée d'armistice	Non
BCP	1	1	10	21	Senones / Saint-Dié	Strasbourg	Belley	1939	Non
BCP	2	1	8	422	Lunéville	Mulhouse	Jujurieux	Armée d'armistice	Oui
BCP	4	1	22	1440	Saint-Nicolas-de-Port	Colmar	-	Esprit de corps	Non
BCP	4	1	10	700	Saint-Nicolas-de-Port	Colmar	-	1939	Non
BCP	5	1	20	681	Remiremont	Bruyères	-	Mixte 1914/1939	Non
BCP	8	1	22	708	Étain	Toul	Magnac-Laval	Esprit de corps	Non
BCP	8	1	12	707	Étain	Toul	Magnac-Laval	Armée d'armistice	Oui
BCP	16	1	6	723	Labry	Toul	Limoges	Esprit de corps	Oui
BCP	17	1	5	726	Baccarat	Rambervillers	-	1939	Oui
BCP	19	1	22	727	Verdun	-	-	Esprit de corps	Oui

Type d'unité	Numéro de corps	Nombre de bataillons	Région militaire en 1944	Source	Garnison de 1914	Garnison de 1939	Garnison de 1942	Référence identitaire en 1944	Conservation du numéro lors de la régularisation
BCP	29	1	20	681	Saint Mihiel	-	-	1914	Non
BCP	30	1	14	268	Grenoble	Saint-Nicolas-de-Port	Confolens	1939	Non
BCP	30	1	9	736	Grenoble	Saint-Nicolas-de-Port	Confolens	Armée d'armistice	Non
BCP	30	1	21	737	Grenoble	Saint-Nicolas-de-Port	Confolens	Esprit de corps	Oui
Bataillon du Génie	1	1	18	SHD Terre, cote 9 P 170	-	-	Bergerac	Armée d'armistice	Non
Cuirassiers	4	1	6	702	Cambrai	Reims	-	1939	Oui
Cuirassiers	8	1	5	710	Tours	Saint-Germain-en-Laye	Châteauroux	Armée d'armistice	Oui
Cuirassiers	9	1	14	712	Douai	Lyon	-	1939	Oui
Cuirassiers	11	1	14	715	Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye	Lyon	Armée d'armistice	Oui
Dragons	3	1	17	619	Nantes	Lunéville	Castres	Armée d'armistice	Non
Dragons	5	1	14	704	Compiègne	Lyon	Mâcon	Armée d'armistice	Oui
Dragons	8	1	13	711	Lunéville	Lunéville	Issoire	Armée d'armistice	Oui
Dragons	9	1	6	713	Épernay	Épernay	-	Mixte 1914/1939	Non
Hussards	2	1	17	698	Verdun / Reims	Tarbes	Tarbes	Mixte 1914/1939/ Armée d'armistice	Oui
Hussards	3	1	17	442	Senlis	Strasbourg	Montauban	Armée d'armistice	Oui
RA	15	1	17	SHD Terre, cote 13 P 89	Douai	Douai	Montpellier	Armée d'armistice	Non
RA	15	3	1	722	Douai	Douai	Montpellier	Mixte 1914/1939	Oui
RA	61	1	20	759	Verdun	Metz	La Valbonne	1914	Non
RA	72	1	5	1450	NE	Vincennes	Issoudun	Armée d'armistice	Non
RAC	1	1	18	812	Bourges	Libourne	-	1939	Non
RAM	2	1	14	695	Grenoble	Grenoble	Grenoble	Mixte 1914/1939/ Armée d'armistice	Non
RCC	504	1	14	570	-	Valence	-	1939	Non
RI	1	2	5	688	Cambrai	Cambrai	Saint Amand	Armée d'armistice	Oui
RI	5	3	22	SHD Terre, cote 7P41	Paris / Falaise	Paris	Saint Étienne	Mixte 1914/1939	Non

Type d'unité	Numéro de corps	Nombre de bataillons	Région militaire en 1944	Source	Garnison de 1914	Garnison de 1939	Garnison de 1942	Référence identitaire en 1944	Conservation du numéro lors de la régularisation
RI	5	1	14	733	Paris / Falaise	Paris	Saint Étienne	Armée d'armistice	Non
RI	6	3	9	705	Saintes	-	-	1914	Oui
RI	13	3	8	718, 719 ; SHD Terre, cote 7P42	Nevers / Decize	Nevers	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	14	1	5	1450	Toulouse	Toulouse	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	15	1	17	624	Albi	Albi	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	18	5	18	67	Pau	Pau	Pau	Mixte 1914/1939/ Armée d'armistice	Oui
RI	21	1	6	127	Langres	Chaumont	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	23	1	17	636, 1234	Bourg en Bresse	-	Toulouse	Armée d'armistice	Non
RI	24	3	22	SHD Terre, cote 7P41	Paris / Bernay	Paris	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	24	1	14	282	Paris / Bernay	Paris	-	Indéterminé	Non
RI	26	3	20	733	Nancy / Toul	Nancy	Périgueux	Mixte 1914/1939	Oui
RI	26	3	12	732	Nancy / Toul	Nancy	Périgueux	Armée d'armistice	Non
RI	27	2	5	734	Dijon	Dijon	Montmorillon	Armée d'armistice	Non
RI	32	2	5	738	Tours / Châtellerault	Tours	Loches	Armée d'armistice	Oui
RI	33	3	1	739, 740, 654	Arras	-	-	1914	Non
RI	33	2	5	742	Arras	-	-	1914	Non
RI	34	2	18	743	Mont de Marsan	-	-	1914	Oui
RI	43	6	1	748, 749, 750, 751, 752, 784	Lille	Lille	Marseille	Mixte 1914/1939	Non
RI	46	3	22	SHD Terre, cote 7P41	Paris / Fontainebleau	Paris	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	47	1	11	754	Saint Malo	-	-	1914	Non
RI	50	3	12	755	Périgueux	-	-	1914	Oui
RI	51	1	2	68	Beauvais	Amiens	Albi	Mixte 1914/1939	Non
RI	51	2	17	440, 647, 756	Beauvais	Amiens	Albi	Armée d'armistice	Non
RI	51	3	12	769	Beauvais	Amiens	Albi	Indéterminé	Non
RI	52	1	12	757	Montélimar	-	-	Indéterminé	Non
RI	53	3	12	361,15	Perpignan	-	-	Indéterminé	Non

Type d'unité	Numéro de corps	Nombre de bataillons	Région militaire en 1944	Source	Garnison de 1914	Garnison de 1939	Garnison de 1942	Référence identitaire en 1944	Conservation du numéro lors de la régularisation
RI	57	3	18	758	Rochefort / Libourne	Bordeaux	-	Mixte 1914/1939	Oui
RI	63	3	12	760	Limoges	-	-	1914	Non
RI	65	6	4	392, 393, 394, 396, 397, 398	Nantes	Nantes	Bourg en Bresse	Mixte 1914/1939	Non
RI	66	1	4	761	Tours	-	-	1914	Non
RI	67	1	2	762	Soissons	Soissons	-	Mixte 1914/1939	Oui
RI	68	3	12	317	Issoudun	-	-	1914	Non
RI	77	1	4	764	Cholet	-	-	1914	Non
RI	78	3	12	765	Guéret	-	-	1914	Non
RI	81	3	16	766	Montpellier	Montpellier	-	Mixte 1914/1939	Oui
RI	86	2	13	767	Le Puy-en-Velay	-	-	1914	Non
RI	87	1	2	768	Saint Quentin	-	-	1914	Non
RI	90	3	12	769	Châteauroux	-	-	1914	Non
RI	91	1	2	770	Mézières	Mézières	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	92	3	13	774	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Mixte 1914/1939/ Armée d'armistice	Oui
RI	93	6	9	657, 658, 659, 660, 661, 662	La Roche-sur-Yon	-	-	1914	Non
RI	94	1	20	1466	Bar-le-Duc	Bar-le-Duc	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	100	3	12	779	Tulle	-	-	1914	Non
RI	106	3	6	780	Châlons-sur-Marne	Reims	-	Mixte 1914/1939	Oui
RI	107	3	9	781, 782	Angoulême	Angoulême	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	108	4	12	783	Bergerac	-	-	1914	Oui
RI	109	1	6	SHD Terre, cote 7P41	Chaumont	-	-	1914	Non
RI	110	6	1	784, 785, 786, 787, 788, 789	Dunkerque	Dunkerque	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	114	4	9	790	Saint Maixent	-	-	1914	Oui
RI	117	1	4	791	Le Mans	Le Mans	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	121	3	13	SHD Terre, cote 9P69	Montluçon	Montluçon	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	123	2	9	792	La Rochelle	-	-	1914	Non
RI	123	2	18	793	La Rochelle	-	-	1914	Non

Type d'unité	Numéro de corps	Nombre de bataillons	Région militaire en 1944	Source	Garnison de 1914	Garnison de 1939	Garnison de 1942	Référence identitaire en 1944	Conservation du numéro lors de la régularisation
RI	125	9	9	795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803	Poitiers / Thouars	-	-	1914	Non
RI	126	3	12	804	Brive	Brive	-	Mixte 1914/1939	Oui
RI	132	1	6	805	Reims	-	-	1914	Non
RI	134	4	8	1469	Mâcon	Chalon-sur-Saône	-	Mixte 1914/1939	Non
RI	135	2	4	588, 806	Angers	-	-	1914	Non
RI	138	3	12	807	Bellac / Magnac-Laval	-	-	1914	Non
RI	144	5	18	808	Bordeaux	-	-	1914	Non
RI	149	1	20	809	Épinal	-	-	1914	Non
RI	150	1	20	716	Saint Mihiel	Verdun	Agen	Mixte 1914/1939	Non
RI	151	3	21	810	Verdun	Metz	Lons-le-Saunier	1939	Non
RI	152	3	13	811	Gérardmer / Bruyères	Colmar	Montluçon	Armée d'armistice	Oui
RI	278	3	12	813	Guéret	-	-	1914	Non
RIA	3	1	15	SHD Terre, cote 10 P 225	Digne / Hyères	Hyères	-	Mixte 1914/1939	Non
RIA	141	1	15	541	Marseille	Marseille	-	Mixte 1914/1939	Non
RIC	1	3	17	644	Cherbourg	Paris	-	Esprit de corps	Non
RIC	3	2	18	452	Rochefort	Rochefort	-	Mixte 1914/1939	Non
RIC	7	3	18	706	Bordeaux	Mobilisé à Bordeaux	-	1914	Non
RIC	9	1	18	271	-	Indochine	Indochine	Esprit de corps	Non
RIC	24	2	16	731	Perpignan / Sète	Mobilisé à Perpignan et Sète	-	1914	Non
RTS	14	3	18	SHD Terre, cote 9 P 170	-	Mont-de-Marsan / Tarbes	-	1939	Non

BAF : Bataillon alpin de forteresse ; BCA : Bataillon de Chasseurs alpins ; BCP : Bataillon de Chasseurs à Pied ; RA : Régiment d'artillerie ; RAC : Régiment d'artillerie coloniale ; RAM : Régiment d'artillerie de Montagne ; RCC : Régiment de Chars de Combat ; RI : Régiment d'infanterie ; RIA : Régiment d'infanterie alpine ; RIC : Régiment d'infanterie coloniale ; RTS : Régiment de Tirailleurs sénégalais.

Les numéros mentionnés dans la colonne Sources correspondent aux numéros d'inventaire du Service historique de l'Armée de Terre publié en 1980.

Annexe 2.34 : Les régiments réguliers constitués à partir des FFI

Type	Numéro de corps	Statut du corps en 1939	Garnison ou siège de mobilisation en 1939	Région militaire de 1944 correspondant à la garnison de 1939	Région militaire de création du corps en 1944-1945	Affectation en 1945
RI	1	Active	Cambrai	1	5	1 ^{re} DI
RI	3	Active	Hyères	15	15	NE ¹
RI	4	Active	Auxerre	8	8	NE
RI	5	Active	Paris	22	22	10 ^e DI
RI	6	Réserve	Lorraine	20	9	23 ^e DI
RI	8	Active	Cherbourg	3	18	NE
RI	13	Active	Nevers	8	12	NE
RI	14	Active	Toulouse	17	17	36 ^e DI
RI	18	Active	Pau	18	18	36 ^e DI
RI	21	Active	Chaumont	6	4	25 ^e DI
RI	23	Réserve	Bas-Rhin	10	10	NE
RI	24	Active	Paris	22	22	10 ^e DI
RI	26	Active	Nancy	20	20	NE
RI	27	Active	Dijon	8	1 ^{re} Armée	4 ^e DMM
RI	32	Active	Tours	4	4	25 ^e DI
RI	33	Réserve	Nord	1	1	NE
RI	34	Réserve	Bas-Rhin	10	18	NE
RI	35	Active	Belfort	8	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
RI	38	Active	Saint-Étienne	14	18	NE
RI	39	Active	Rouen	3	3	NE
RI	41	Active	Rennes	11	11	19 ^e DI
RI	42	Réserve	Haut-Rhin	1	22	NE
RI	43	Active	Lille	1	1	1 ^{re} DI
RI	46	Active	Paris	22	22	10 ^e DI
RI	48	Active	Guingamp	11	22	NE
RI	49	Réserve	Basses Pyrénées	18	1 ^{re} Armée	3 ^e DIA
RI	50	Réserve	Dordogne	12	12	23 ^e DI
RI	51	Active	Amiens	2	2	NE

1 : NE : Non-endivisionné

Type	Numéro de corps	Statut du corps en 1939	Garnison ou siège de mobilisation en 1939	Région militaire de 1944 correspondant à la garnison de 1939	Région militaire de création du corps en 1944-1945	Affectation en 1945
RI	57	Active	Bordeaux	18	18	36 ^e DI
RI	60	Active	Besançon	8	8	NE
RI	65	Active	Nantes	4	4	NE
RI	67	Active	Soissons	2	2	NE
RI	71	Active	Saint-Brieuc	11	11	19 ^e DI
RI	80	Active	Metz	21	1 ^{re} Armée	NE
RI	81	Active	Montpellier	16	16	NE
RI	91	Active	Mézières	2	9	NE
RI	92	Active	Clermont-Ferrand	13	13	NE
RI	94	Active	Bar-le-Duc	20	8 ; 4 ; 11	NE
RI	95	Active	Bourges	5	5	NE
RI	99	Active	Lyon	14	14	NE
RI	106	Active	Reims	6	6	NE
RI	108	Non existant	Non existant	-	12	NE
RI	110	Active	Dunkerque	1	1	1 ^{re} DI
RI	114	Non existant	Non existant	-	9	NE
RI	117	Active	Le Mans	4	9	NE
RI	118	Non existant	Non existant	-	11	19 ^e DI
RI	121	Active	Montluçon	13	13	NE
RI	126	Active	Brive	12	12	NE
RI	129	Active	Le Havre	3	3	NE
RI	131	Active	Orléans	5	6	NE
RI	134	Active	Chalon/Saône	8	12	NE
RI	137	Active	Quimper	11	11	NE
RI	141	Active	Marseille	15	15	NE
RI	146	Réserve	Moselle	21	21	NE
RI	150	Active	Verdun	20	20	NE
RI	151	Active	Metz	21	1 ^{re} Armée	2 ^e DIM
RI	152	Active	Colmar	10	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
RI	153	Réserve	Bas-Rhin	10	17	NE
RI	158	Active	Strasbourg	10	FFO	23 ^e DI

Type	Numéro de corps	Statut du corps en 1939	Garnison ou siège de mobilisation en 1939	Région militaire de 1944 correspondant à la garnison de 1939	Région militaire de création du corps en 1944-1945	Affectation en 1945
RI	159	Active	Briançon	15	14	27 ^e DIA
RI	170	Active	Remiremont	20	18	NE
RI	173	Réserve	Corse	Corse	16	NE
BCP	1	Active	Strasbourg	10	12	25 ^e DI
BCP	2	Active	Mulhouse	10	8	14 ^e DI
BCP	4	Active	Valdahon	8	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
BCP	5	Active	Bruyères	20	12	25 ^e DI
BCA	6	Active	Grenoble	14	14	27 ^e DIA
BCA	7	Active	Albertville	14	14	27 ^e DIA
BCP	8	Active	Forbach	21	20	3 ^e DB
BCA	11	Active	Gap	15	14	27 ^e DIA
BCA	13	Active	Chambéry	14	14	27 ^e DIA
BCA	15	Active	Barcelonnette	15	14	27 ^e DIA
BCP	16	Active	Toul	20	20	3 ^e DB
BCP	17	Active	Rambervillers	20	5	25 ^e DI
BCP	19	Réserve	Mailly-le-Camp	6	22	NE
BCA	20	Active	Antibes	15	1 ^{re} Armée	NE
BCA	24	Active	Hyères	15	15	NE
BCA	27	Active	Annecy	14	14	27 ^e DIA
BCP	30	Active	Saint-Nicolas-de-Port	20	21	NE
BCP	31	Active	Mulhouse	10	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
Chasseurs à Cheval	11	Active	Vesoul	8	12	NE
Chasseurs à Cheval	12	Active	Sedan	2	1	1 ^{re} DI
Chasseurs à Cheval	18	Active	Saint Avold	21	FFO	23 ^e DI
RCC	504	Active	Valence	14	14	NE
Hussards	1	Active	Angers	4	4	25 ^e DI
Hussards	2	Active	Tarbes	17	17	36 ^e DI

Type	Numéro de corps	Statut du corps en 1939	Garnison ou siège de mobilisation en 1939	Région militaire de 1944 correspondant à la garnison de 1939	Région militaire de création du corps en 1944-1945	Affectation en 1945
Hussards	3	Active	Strasbourg	10	20	NE
Hussards	4	Active	Rambouillet	22	22	NE
Cuirassiers	4	Active	Reims	6	6	3 ^e DB
Cuirassiers	6	Active	Verdun	20	22	3 ^e DB
Cuirassiers	8	Active	Saint Germain en Laye	22	4	NE
Cuirassiers	9	Active	Lyon	14	14	NE
Cuirassiers	11	Active	Saint Germain en Laye	22	5	3 ^e DB
Dragons	5	Active	Lyon	14	14	27 ^e DIA
Dragons	8	Active	Lunéville	20	1 ^{re} Armée	3 ^e DB
Dragons	10	Active	Orange	15	15	NE
Dragons	12	Non existant	Non existant	-	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
Dragons	13	Active	Melun	22	5	NE
Dragons	18	Active	Reims	6	22	10 ^e DI
Dragons	19	Active	Dinan	11	11	19 ^e DI
Dragons	31	Active	Lunéville	20	4	NE
RA	4	Active	Colmar	10	1 ^{re} Armée	14 ^e DI
RA	8	Active	Nancy	20	20	NE
RA	10	Active	Rennes	11	11	19 ^e DI
RA	11	Active	Verdun	20	3	NE
RA	12	Active	Hagenau	10	9	23 ^e DI
RA	15	Active	Douai	1	1	1 ^{re} DI
RA	16	Active	Clermont-Ferrand	13	12 ; 13	3 ^e DB
RA	20	Active	Poitiers	9	4	25 ^e DI
RA	24	Active	Tarbes	17	17	36 ^e DI
RA	30	Active	Orléans	5	5	NE
RA	32	Active	Vincennes	22	22	10 ^e DI
RA	41	Active	Angoulême	9	9	NE
RA	42	Active	La Fère	2	2	NE
RA	61	Active	Metz	21	8 ; 14	NE

Type	Numéro de corps	Statut du corps en 1939	Garnison ou siège de mobilisation en 1939	Région militaire de 1944 correspondant à la garnison de 1939	Région militaire de création du corps en 1944-1945	Affectation en 1945
RA	93	Active	Grenoble	14	14	27 ^e DIA
RA	196	Active	Bordeaux	18	18	NE
RADCA	401	Active	Paris	22	22	NE
RADCA	407	Active	Paris	22	22	NE

Annexe 3.01 : Effectifs FFI régionaux en octobre 1944

Région militaire	Effectifs connus	Sources
1	23900	SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944.
2	17500	<i>Ibid.</i>
3	10600	<i>Ibid.</i>
4	12600	7 600 hommes hors front de Saint Nazaire (<i>Ibid.</i>) 5 000 hommes de la 4 ^e Région sur le front de Saint-Nazaire au début du mois d'octobre (Michalon Roger (dir.), <i>Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945</i> , Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 47 et 52).
5	21200	Note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944, doc. cit.
6	6200	SHD Terre, cote 9 P 48 : 6 ^e Région militaire, ordre de bataille, 1 ^{er} novembre 1944.
8	14000	Note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944, doc. cit.
9	30000	SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, 1 ^{er} Bureau, note non numérotée, 1 ^{er} novembre 1944.
11	41500	Note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944, doc. cit.
12	44000	<i>Ibid.</i>
13	20000	<i>Ibid.</i>
14	14000	<i>Ibid.</i>
15	23000	EMGG, 1 ^{er} Bureau, note non numérotée, 1 ^{er} novembre 1944, doc. cit.
16	18800	<i>Ibid.</i>
17	23000	Note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944, doc. cit.
18	29000	SHD Terre, cote 9 P 170 : Historique de la 18 ^e Région militaire, 1945.
20	12000	EMGG, 1 ^{er} Bureau, note non numérotée, 1 ^{er} novembre 1944, doc. cit.
22	34400	Note n° 660-EMGG/1, 17 octobre 1944, doc. cit.

Annexe 3.02 : Les régiments d'infanterie non-endivisionnés

Numéro	Région ou commandement chargé de la mise sur pied	Prise en charge alliée	Date de création	Effectif de référence	Période de référence	Date de dissolution	Sources
3	15 ^e Région	Prévue mais non réalisée	01/03/1945	1852	avril 1945	15/10/45	D, p. 287
4	8 ^e Région	Réalisée	01/02/1945	2621	août 1945	31/10/45	D, p. 289
8	FFO	Non	01/05/1945	1434	août 1945	15/10/45	A ; D, p. 295
13	FFO	Non	01/04/1945	1854	août 1945	16/12/45	D, p. 297
23	10 ^e Région	Prévue mais non réalisée	16/02/1945	1761	mars 1945	28/02/1946	B ; D, p. 305
26	20 ^e Région	Prévue mais non réalisée	01/02/1945	1863	août 1945	16/10/1945	A ; D, p. 309
33	1 ^{re} Région	Réalisée	15/01/1945	1879	juin 1945	30/11/1945	D, p. 315
34	FFO	Non	01/01/1945	1782	août 1945	30/11/1945	A ; D, p. 317
38	FFO	Non	01/04/1945	1320	août 1945	15/10/1945	A ; D, p. 321
39	3 ^e Région	Réalisée	16/03/1945	1995	août 1945	16/11/1945	D, p. 323
42	22 ^e Région	Réalisée	13/02/1945	2374	avril 1945	30/11/1945	D, p. 327
48	22 ^e Région (I et II/48), 2 ^e Région (III/48)	Non	16/02/1945	2377	mai 1945	31/10/1945	D, p. 333
51	1 ^{re} Région	Partielle (I et III/51)	01/02/1945	1712	septembre 1945	30/11/1945	D, p. 339
60	8 ^e Région	Réalisée	01/02/1945	2274	octobre 1945	23/02/1946	D, p. 343
65	4 ^e Région	Réalisée	01/01/1945	2247	juin 1945	01/12/1945	D, p. 345
67	2 ^e Région	Partielle (I/67)	01/02/1945	2317	août 1945	01/12/1945	D, p. 347
80	1 ^{re} Armée	Réalisée	16/03/1945	2856	avril 1945	31/01/1946	D, p. 351
81	1 ^{re} Armée	Réalisée	01/04/1945	2638	mai 1945	12/02/1946	D, p. 353
91	FFO	Non	01/04/1945	1287	mai 1945	01/10/1945	D, p. 355
92	13 ^e Région	Non	01/05/1945	1245	juin 1945	30/06/1945	D, p. 357
94	8 ^e Région (I/94), 11 ^e Région (II/94), 4 ^e Région (III/94)	Réalisée	16/01/1945	2099	juillet 1945	01/12/1945	D, p. 359
95	5 ^e Région	Réalisée	01/01/1945	1731	avril 1945	01/11/1945	D, p. 361
99	14 ^e Région	Prévue mais non réalisée	16/12/1944	2381	août 1945	31/10/1945	D, p. 363
106	6 ^e Région	Prévue mais non réalisée	01/01/1945	1966	août 1945	01/10/1945	A ; D, p. 365
108	FFO	Non	01/12/1944	2402	septembre 1945	01/09/1945	D, p. 367
114	FFO	Non	mars 1945	2371	mai 1945	16/10/1945	D, p. 371
117	9 ^e Région	Non	16/01/1945	2147	août 1945	31/10/1945	D, p. 373
121	13 ^e Région (II et III/121), 1 ^{re} Armée (I/121)	Non	12/01/1945	975	mai 1945	octobre 1945	D, p. 377
126	1 ^{re} Armée	Réalisée	15/03/1945	2469	mai 1945	mars 1946	D, p. 379
129	3 ^e Région	Réalisée	16/03/1945	1891	avril 1945	15/11/1945	D, p. 381
131	6 ^e Région	Non	08/12/1944	2022	août 1945	20/10/1945	A ; D, p. 383
134	12 ^e Région	Non	16/04/1945	2232	août 1945	novembre 1945	A ; D, p. 385

Numéro	Région ou commandement chargé de la mise sur pied	Prise en charge alliée	Date de création	Effectif de référence	Période de référence	Date de dissolution	Sources
137	11 ^e Région	Réalisée	19/01/1945	2114	mai 1945	15/11/1945	D, p. 387
141	15 ^e Région	Non	01/02/1945	2294	juin 1945	29/07/1945	D, p. 389
146	21 ^e Région	Non	01/02/1945	2146	août 1945	octobre 1945	D, p. 391
150	20 ^e Région	Prévue (II et III/150) mais non réalisée	février 1945	1695	août 1945	31/03/1946	D, p. 393
153	17 ^e Région	Non	01/03/1945	1294	août 1945	03/11/1945	C ; D, p. 399
170	18 ^e Région	Non	01/03/1945	1651	août 1945	31/10/1945	C ; D, p. 405
173	16 ^e Région	Non	16/02/1945	1491	août 1945	31/10/1945	C ; D, p. 407

Sources :

A : SHD Terre, cote 6 P 2 : MLIMOA, rapport d'inspection des régiments non-endivisionnés des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions, 28 août 1945.

B : SHD Terre, cote 6 P 15 : 10^e Région militaire, télégramme n° 223/I/Org à l'EMA, 27 mars 1945.

C : SHD Terre, cote 6 P 2 : MLIMOA, rapport d'inspection des 16^e, 17^e et 18^e Régions militaires, 28 août 1945.

D : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, 1 037 p.

Annexe 3.03 : Les groupements du génie

Numéro	Région militaire chargée de la mise sur pied	Création attestée	Affectation particulière	Date de dissolution	Existence d'un dossier au SHD (cote 12 P 1)
1	3 ^e Région	Oui	A disposition des Alliés	16/11/1945	Oui
2	3 ^e Région	Oui	A disposition des Alliés	16/08/1945	Oui
3	3 ^e Région	Oui	A disposition des Alliés	31/10/1945	Oui
4	3 ^e Région	Oui	A disposition des Alliés	14/11/1945	Oui
5	1 ^{re} Région	Oui	A disposition des Alliés	31/12/1945	Oui
6	1 ^{re} Région	Oui	A disposition des Alliés	15/12/1945	Oui
7	13 ^e Région	Oui	-	30/06/1945	Oui
8	14 ^e Région	Non	-	-	Non
9	14 ^e Région	Non	-	-	Non
10	16 ^e Région	Oui	-	Octobre 1945 ?	Oui
11	17 ^e Région	Oui	-	Septembre 1945 ?	Oui
12	18 ^e Région	Oui	-	Août 1945	Oui
13	18 ^e Région	Oui	-	?	Non
14	18 ^e Région	Oui	-	15/09/1945	Oui
15	?	Non	-	-	Non
16	?	Non	-	-	Non
17	16 ^e Région	Oui	Intégré au 205 ^e Régiment de Pionniers	16/02/1945	Non
18	16 ^e Région	Oui	Intégré au 205 ^e Régiment de Pionniers	16/02/1945	Non
19	14 ^e Région	Oui	1 ^{re} Armée	14/11/1945	Oui
20	14 ^e Région	Non	-	-	Non
21	14 ^e Région	Non	-	-	Non
22	8 ^e Région	Non	-	-	Non
23	3 ^e Région	Oui	-	16/07/1945	Oui
24	18 ^e Région	Non	-	-	Non
25	18 ^e Région	Non	-	-	Non
26	14 ^e Région	Non	-	-	Non
27	16 ^e Région	Oui	-	?	Oui
28	?	Oui	-	?	Oui
29	1 ^{re} Région	Oui	1 ^{re} Armée	1/06/1945	Oui
30	15 ^e Région	Oui	-	1/06/1945	Oui
31	15 ^e Région	Oui	-	?	Non
32	15 ^e Région	Non	-	-	Non
33	18 ^e Région	Non	-	-	Non
34	12 ^e Région	Non	-	-	Non

NB : Un groupement dont le numéro n'est pas précisé a existé au sein de la Région de Paris (22^e Région militaire).

Annexe 4.01 : Les ressources françaises en matière d'armement terrestres

L'armement léger

Équipement de base de toutes les formations combattantes, l'armement léger, qu'il s'agisse de fusils, de mitraillettes, de mortiers de petits calibres ou de mitrailleuses, est bien évidemment au cœur des préoccupations : nulle formation ne peut envisager une quelconque instruction et, *a fortiori*, la moindre opération sans cette catégorie d'armes.

La relance industrielle

Le potentiel industriel préservé permet à l'EMGG d'initier dès octobre 1944 un programme de commandes d'armement léger dédié à l'infanterie : fusils MAS 1936, pistolets-mitrailleurs MAS 38, fusils-mitrailleurs modèle 24/29 et mortiers de 81 mm. Il s'agit de modèles récents ou, à défaut, robustes (fusils-mitrailleurs modèle 24/29), envisagés en 1938-1939 pour servir d'armes standards dans l'armée française. La relance industrielle de 1944 s'inscrit ainsi dans une continuité des efforts des dernières années de l'avant-guerre.

L'impact de ces livraisons est tangible : quelques livraisons pour les FFO dès le mois de janvier, l'équipement des régiments d'infanterie de la 10^e DI en février 1945 (avec quelque 10 000 fusils, pistolets-mitrailleurs et pistolets automatiques neufs, ainsi que 300 fusils-mitrailleurs et 54 mortiers¹), la dotation partielle de la 23^e DI et de la 1^{re} DCEO à partir de mars, celle de la 3^e DB, de la 19^e DI et de la 25^e DI durant l'été...

Les établissements de production se concentrent dans la Loire et le Rhône (bassin de production de Saint-Étienne : fusils MAS 36 ; mortiers à Roanne et en région lyonnaise), en région parisienne (mortiers de 50 et 81 mm), dans l'ouest du pays (Cholet : pistolets-mitrailleurs MAS 38 ; Châtelleraut : fusils-mitrailleurs modèle 24/29 et mitrailleuses ; Tulle) et dans le Sud-ouest (Tarbes : mortiers). Il n'y a pas de production neuve de mitrailleuses avant le printemps 1945.

L'Empire

Des armes d'infanterie, françaises ou étrangères, ont été transférées d'Afrique du Nord, bien que ces lots soient difficiles à identifier au sein des sources. En janvier 1945, les FFO ont par exemple reçu un lot « d'outre-mer » débarqué à Marseille : quelque 2 000 fusils et pistolets mitrailleurs allemands, 105 mitrailleuses allemandes et trente mitrailleuses françaises². D'autres livraisons similaires sont intervenues, en particulier concernant des mitrailleuses Hotchkiss de 8 mm. Au total, entre janvier et avril 1945, 194 exemplaires de ce type sont livrés d'Afrique du Nord au profit des FFO.

En janvier et février 1945, la 10^e DI bénéficie de l'affectation en bloc de 200 mitrailleuses Hotchkiss. Leur provenance n'est pas précisée au sein des fonds conservés mais, à l'instar des livraisons destinées aux FFO, l'ampleur de ce lot semble davantage correspondre à la mobilisation de stocks africains qu'à la collecte diffuse d'armes camouflées ; cette hypothèse reste cependant à confirmer.

Les stocks africains semblent également avoir été mobilisés pour l'armement en métropole de deux régiments de la 1^{re} DCEO (16^e et 18^e RTS). A la fin de l'automne 1944, les 16^e et 18^e RTS sont très faiblement équipés³. Six mois plus tard, à la fin du mois d'avril, ces deux régiments affichent un armement individuel et collectif substantiellement étoffé. Outre des armes françaises neuves sorties de fabrication, cet armement est constitué aux deux tiers d'armes de prise et d'armes françaises anciennes. L'armement collectif, mitrailleuses et mortiers, est conséquent et principalement français mais de modèles anciens. Il en va de

1 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMGG, 4^e Bureau, tableau d'armement de la 10^e DI, 10 janvier 1945.

2 : SHD Terre, cote 10 P 393 : EMGG, note n° 1 746-3/EMGG/4, 19 janvier 1945.

3 : SHD Terre, cote 9 P 77 : 15^e Région militaire, lettre n° 169/S/3 du général Chadebec de Lavalade au ministre de la Guerre, 26 octobre 1944.

même pour un ensemble de petits canons d'infanterie (18 canons français de 25 mm d'avant-guerre, six canons de 37 mm modèle 1916 conçus pour la guerre des tranchées et six canons allemands de 37 mm)⁴. Les fonds conservés ne contiennent pas la trace d'un octroi allié de matériel de prise tandis que les lots recensés apparaissent relativement homogènes : l'hypothèse d'un transfert d'Afrique du Nord est vraisemblable.

Les fruits du camouflage

Relativement peu encombrant, facilement transportable et quantitativement important, l'armement d'infanterie, munitions comprises, a constitué le principal matériel camouflé après juin 1940. Au regard des travaux de Philibert de Loisy, en matière d'armement d'infanterie, le camouflage a principalement donné des fruits à travers l'ex-Zone Sud, en particulier en Auvergne, dans le Centre et le Sud-est.

Dans le cas de la *Brigade Charles Martel*, structurée dans l'Indre par le colonel Chomel, les états d'armement disponibles en octobre 1944 indiquent une part d'armes françaises correspondant à 33 % des 2 110 armes individuelles et collectives du groupement, le reste étant essentiellement issu des parachutages alliés (65 %)⁵. Dans le même secteur, les dépôts clandestins de l'ex-1^{er} RI fournissent 500 fusils et 50 fusils-mitrailleurs au noyau initial de la future *Brigade Bertrand*⁶. Sur le front des Alpes, la *Division alpine FFI* aligne fin 1944 des armes dites « récupérées » à hauteur de 3 905 fusils sur 9 710 (40 %), 175 fusils-mitrailleurs sur 926 (19 %) et 320 mitrailleuses sur 457 (70 %)⁷. L'ouverture de dépôts après la libération permet également la remise en circuit de lots de munitions adaptées aux armes récupérées, par exemple sur le front des Alpes.

En Auvergne, ces dépôts livrent un millier de lance-grenades de 50 mm, cité par De Loisy⁸. Un stock de 600 lance-grenades français du même type, requérant des réparations et la production de pièces détachées neuves, est signalé en région parisienne en novembre 1944, sous le contrôle de la Direction des FFI du ministère de la Guerre⁹. Son volume et son homogénéité laissent à penser qu'il s'agit aussi d'un stock précédemment camouflé, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement du même lot que celui mentionné par De Loisy.

L'artillerie

L'artillerie est une composante indispensable. Le plan de réarmement français du 30 novembre portant essentiellement sur des divisions d'infanterie, les pièces d'artillerie représentent la principale gamme attendue d'armes lourdes. Le ministère de la Guerre a cherché à valoriser toutes les ressources françaises à sa portée.

La relance industrielle

La relance d'une production neuve de pièces d'artillerie a été ciblée sur deux modèles. Il s'agit en premier lieu d'un mortier de 120 mm modèle 1944, dont le prototype est conçu à Roanne à partir du mortier Brandt de 120 mm modèle 1935. En second lieu, figure le canon de 105 mm Schneider modèle 1936, dont la fabrication s'était poursuivie sous l'occupation, à Saint-Chamond, pour le compte de la Roumanie. Dans les deux cas, l'objectif est de disposer de pièces de conception moderne et de calibres dans la gamme des

4 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 1^{er} DCEO, lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945.

5 : SHD Terre, cote 1 K 561 : Brigade Charles Martel, état d'effectifs, de transports et d'armement, 14 octobre 1944.

6 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Ivor.

7 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement, 11 janvier 1945. Cette source ne précise toutefois pas si le terme « récupéré » ne concerne que des armes d'origine française (cas des fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses au regard d'autres sources) ou aussi des armes allemandes de prise (configuration plausible pour les armes individuelles).

8 : De Loisy Philibert, *La première Résistance - le camouflage des armes*, L'Esprit du Livre, 2011, p. 290.

9 : Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944, doc. cit.

matériels alliés standards.

A partir du début de l'année 1945, face aux déficits pressentis des livraisons américaines, ces deux productions deviennent des solutions de substitution aux matériels américains. Le 22 mars, l'EMGG annonce au SHAEF la possibilité de disposer de 108 mortiers de 120 mm, se substituant aux obusiers M3 de 105 mm des compagnies de canons des régiments d'infanterie (à raison de 18 pièces par division). De même, les canons de 105 mm modèle 1936 sont proposés pour remplacer, partiellement, les 132 obusiers de 155 mm américains initialement envisagés :

« A défaut d'autre matériel, les Français pourront sortir fin avril trois groupes de 105 long modèle 36. Ultérieurement on peut compter sur la livraison d'un groupe par mois. Au total 6 groupes de 105 L 36 pourraient être prêts au 1^{er} août, soit 72 pièces [...]. Le véhicule de traction envisagé pour l'artillerie de substitution (105 long 36) est le tracteur Somua MGG. La cadence de sortie des tracteurs est au moins égale à la cadence de sortie des pièces¹⁰. »

A cette même période, la cadence de fabrication des mortiers de 120 mm est donnée comme « satisfaisante »¹¹. Dès le 31 mars, 18 pièces sont déclarées disponibles à Roanne pour les besoins de la 23^e DI¹² ; ces 18 pièces ne sont toutefois pas affectées aux régiments concernés avant l'été. A la fin du mois d'avril, d'autres pièces sont affectées à la 27^e DA mais arrivent trop tardivement pour servir en opérations¹³. Il en va de même au sein des 1^{re}, 10^e et 36^e DI, où ces matériels ne sont livrés qu'après le 8 mai.

Concernant les canons de 105 mm modèle 1936, produits à Saint Chamond, le rythme des sorties apparaît très limité : de l'ordre de quatre pièces mensuelles en octobre et novembre 1944¹⁴, une douzaine par mois au printemps suivant. Une quarantaine d'exemplaires est livrée avant le 8 mai, au sein de régiments en formation : le 8^e RA (20 pièces en avril, vraisemblablement 24 en dotation par la suite) et le 16^e RA (douze pièces en dotation lors de son intégration au sein de la 3^e DB)¹⁵. En outre quatre pièces sont utilisées en opération avant la fin du conflit (dans la Pointe de Grave en avril 1945, au sein du 196^e RA¹⁶).

L'Empire

Au cours de l'hiver 1944-1945, des transferts conséquents de matériels français d'artillerie ont été opérés de l'Afrique du Nord vers la métropole. Les sources conservées permettent d'identifier l'envoi de 41 pièces pour le front des Alpes et d'au moins 108 pièces au profit des FFO¹⁷. Parallèlement, les 1^{re}, 10^e et 36^e DI reçoivent 13 pièces Schneider de 155 mm, venues selon toute vraisemblance d'Afrique et au moins 72 canons de 75 mm modèle 1897, au sein desquels il est difficile d'attester la part africaine et celle issue des stocks britanniques (canons modèle 1897 de fabrication américaine)¹⁸.

Sur le front des Alpes, dès le mois d'octobre, l'état-major de la *Division alpine FFI* a affiché l'ambition de constituer quatorze batteries, soit 56 pièces, dans une gamme de calibres de 105 et 155 mm. Le potentiel régional de récupération de matériels allemands correspondants n'excède cependant pas 19 pièces¹⁹. Ce problème quantitatif est résolu par la 1^{re} Armée, à laquelle la *Division alpine*, devenue 27^e DA, est attachée. Soucieux de ne pas immobiliser ses moyens dans les Alpes, l'état-major de la 1^{re} Armée fait affecter aux

10 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA du ministre de la Guerre au général Eisenhower, 22 mars 1945.

11 : *Ibid.*

12 : SHD Terre, cote 13 P 393 : collection de bordereaux de mise à disposition de matériels pour la 23^e DI.

13 : SHD Terre, cote 11 P 174 : 27^e DA, notes n° 953/3 (26 avril 1945) et 981/3 (28 avril 1945).

14 : SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944.

15 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 503 et 513.

16 : SHD Terre, cote 12 P 155 : Artillerie du secteur de la Pointe de Grave, compte-rendu, 13 mars 1945.

17 : Ce nombre n'inclut pas les 19 pièces des batteries de canoniers marins arrivées sur les fronts de Royan et La Rochelle en unités constituées, entre novembre 1944 et janvier 1945.

18 : SHD Terre, cote 11 P 166 : EMGDN, mémorandum sur les 1^{re}, 10^e et 36^e DI, 4 mai 1945.

19 : 1^{re} Division Alpine, note n° I/ORG, 25 octobre 1944, doc. cit.

alpins 53 canons français de montagne de 75 mm modèle 1928 (12 canons retirés dès octobre à la 4^e Division de montagne marocaine et 41 canons, en plus ou moins bon état, expédiés directement d'Afrique vers Marseille en janvier et février 1945). Cette mesure permet d'armer trois groupes d'artillerie adaptés aux trois régiments et demi-brigades de la 27^e DA.

Concernant les FFO, des transferts de pièces d'artillerie en provenance d'Afrique du Nord sont attestés à partir du mois de février : 66 pièces de 75 mm modèle 1897 (trente signalées le 15 février, douze le 7 avril et un nouveau lot de 24 le 15 avril), 24 obusiers Schneider modèle 1917 (annoncés le 2 avril), ainsi que dix pièces anti-char de 47 mm modèle 1937 signalées le 15 avril. S'y ajoutent quatre canons de 155 mm Schneider modèle 1932 expédiés de Dakar en mars 1945 et quatre obusiers de 220 mm Schneider modèle 1916, prélevés sur un lot de douze pièces. Les trente premières pièces de 75 mm sont réparties à part égale entre les fronts charentais, le secteur de Saint-Nazaire et celui de Lorient²⁰. Les livraisons ultérieures sont toutes affectées aux fronts du Sud-ouest, dans l'optique des opérations de dégagement de l'estuaire de la Gironde et de la mise sur pied de la 23^e DI. Les 34 pièces annoncées le 15 avril, mises à disposition à Marseille, sont arrivées trop tard pour être employées lors des opérations d'avril et mai. Les pièces arrivées précédemment permettent toutefois d'armer deux groupes de 155 mm (le I/10^e RAC et II/10^e RA), ainsi qu'une batterie de 220 mm servie par le II/10^e RA.

Les fruits du camouflage

Pour l'artillerie, hormis des dépôts de munitions bienvenus, seul est documenté le cas de quatre tubes de canon de 75 mm, de pièces et d'accessoires correspondants, enterrés en Auvergne puis récupérés en septembre 1944. Au moins deux canons complets sont reconstitués à partir de ces pièces²¹. Quelques autres récupérations isolées ne sont pas exclues.

Les blindés

La France a perdu la majeure partie de son parc d'engins blindés en juin 1940. La convention d'armistice n'a pas autorisé le maintien d'unités blindées en métropole. Seuls des matériels anciens ont été conservés outre-mer. Ils y ont subi une usure et des pertes significatives durant les opérations de Syrie (1941) et d'Afrique du Nord (1942-1943). A l'automne 1944, le ministère de la Guerre ne dispose pas de ressources françaises majeures pour équiper de nouvelles unités blindées. Seuls deux leviers d'action sont mobilisés : la relance industrielle de productions neuves, évoquée ci-après, et, surtout, le reconditionnement de matériels français de prise, ayant servi sous les couleurs allemandes.

La relance industrielle

En matière d'engins blindés, la relance industrielle française de 1944-1945 n'a pas donné de résultats immédiats. Elle a surtout consisté en la reprise d'études visant à rattraper un retard technologique et à poser des jalons pour l'avenir. Divers projets sont envisagés dès 1945, sans pour autant franchir le stade des études : des canons automoteurs sur châssis Renault R35, Hotchkiss H39 et Somua S35 sur le modèle des adaptations allemandes de 1941-1943 ; un chasseur de char dérivé d'un projet de 1940 (aux ateliers AMX d'Issy-les-Moulineaux) ; un projet de char lourd de 50 tonnes (par les ateliers des Forges et Chantiers de la Méditerranée)...

L'EMGG reprend à son compte les projets de 1940-1942 d'installation de tourelles armées d'un canon de 47

20 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Collection de bordereaux de livraisons d'armement pour les FFO.

SHD Marine, cote TTH 4 : Journal de marche du 1^{er} Régiment de Canoniers Marins.

EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA, 22 mars 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 10 P 393 : EMGG, note n° 4 787-EMGG/4, 15 février 1945.

21 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Direction régionale du Matériel de Clermont-Ferrand, rapport n° 1 026/1, 2 octobre 1944.

mm sur les automitrailleuses AMD Panhard 178. Dès le 11 octobre 1944, au sujet de la 10^e DI, le général Leyer annonce la rapide mise à disposition d'AMD récupérées et reconditionnées avec de telles tourelles²². Parallèlement, la fabrication d'AMD neuves, baptisées AMD 178B, est également envisagée. La production du nouveau modèle de tourelle, armée d'un canon de 47 mm SA 35, est confiée aux établissements Fives-Lille. En mai 1945, ces productions restent encore anecdotiques : les quelques AMD en dotation au sein d'unités combattantes sont encore des matériels de prise et se limitent à une quinzaine d'engins, dont certains déjà équipés de la tourelle Fives-Lille. Ce parc augmente par la suite, sous l'effet des fabrications neuves. A la fin de l'année 1945, la 3^e DB dispose par exemple de 27 AMD. Le général de Langlade, commandant la division, n'en apparaît toutefois guère satisfait : il évoque des engins « de qualité médiocre du fait de l'alourdissement dû aux tourelles permettant l'installation d'un canon de 47 »²³.

Un projet de char moyen, baptisé ARL 44, nourri d'études clandestines entreprises sous l'occupation, est l'objet d'une attention ministérielle poussée, en vue d'une production à la fois rapide et significative. Armé d'un canon de 75 mm et d'un poids initial de 35 tonnes, l'ARL 44 est envisagé comme un équivalent du *Sherman* américain. Dès novembre 1944, le ministère de la Guerre valide une commande de 500 engins mais aucune production n'intervient avant 1947.

Tenus à l'écart des évolutions techniques réalisées pendant le conflit et invités à produire dans l'urgence, les ingénieurs des établissements AMX se basent sur les éléments à leur disposition, en particulier les éléments mécaniques du char B1 bis. Il apparaît rapidement que ce projet n'apportera aucun progrès technique face aux engins contemporains. La fin des hostilités en Europe le rend caduque. Il est néanmoins décidé de poursuivre les travaux afin de maintenir le savoir faire national tout en limitant la production à 60 exemplaires. Un premier prototype est prêt en mars 1946 et donne lieu à des adaptations : blindage renforcé, armement initial remplacé par un canon de marine de 90 mm (qui nécessite une nouvelle tourelle), motorisation par défaut avec des moteurs allemands de prise Maybach, poids porté à 48 tonnes... Les essais se poursuivent jusqu'en 1950, du fait de déficiences multiples. L'Armée réceptionne ses premiers ARL 44 en janvier 1951. Les incidents s'accumulent toutefois au plan mécanique comme au niveau de l'armement : l'ARL 44 est retiré du service dès décembre 1951²⁴.

L'Empire

Aucun blindé ancien n'est transféré d'Afrique du Nord vers la métropole avant mai 1945. Les chars en dotation en Afrique en novembre 1942 (chars Renault D1 et R35, chars Hotchkiss H 39, ainsi que 23 Somua camouflés à Dakar) n'ont vraisemblablement pas passé le cap de l'année 1944, entre obsolescence (cas des chars D1), usure et pertes au combat (en novembre 1942 puis en Tunisie en 1943). La soixantaine de chars britanniques *Valentine*, perçus en 1943 en Tunisie, n'apparaît plus disponible fin 1944. Tout au plus, de façon très anecdotique, six chars Hotchkiss H 39 sont signalés au printemps 1945, au sein de la 1^{re} DCEO²⁵. Ils sont en dotation au 43^e RIC, un régiment affecté à la 1^{re} DCEO mais stationné en Algérie, comme régiment de souveraineté : son matériel n'a pas franchi la Méditerranée.

Les fruits du camouflage

Les mentions de récupération de matériels camouflés en métropole se limitent à un char Renault R35 camouflé depuis 1940 par un agriculteur dans la Somme²⁶.

La récupération en métropole de quelques chenillettes légère Renault est attestée, tels quatre engins mentionnés en novembre 1944 au sein de la *Division alpine FFI*, sans permettre d'établir s'il s'agit d'engins camouflés ou passés par les mains allemandes (hypothèse la plus probable, faute de mention dans les

22 : SHD Terre, cote 10 P 164 : GMP, procès-verbal n° 2 161-GMP/Cab, 12 octobre 1944.

23 : SHD Terre, cote 11 P 236 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945.

24 : www.chars-français.net

25 : 1^{re} DCEO, lettre n° 576/4-S, 30 avril 1945, doc. cit.

26 : De Loisy, *op. cit.*, p. 38.

travaux sur le camouflage)²⁷.

Les véhicules utilitaires

En 1945 l'heure n'est plus aux formations hippomobiles ou piétonnes, dont les déplacements de moyenne à grande ampleur reposent sur un réseau ferroviaire trop vulnérable aux actions aériennes. Dans ce cadre, les véhicules utilitaires, destinés à la troupe comme au matériel et aux consommables, représentent une gamme de matériel militaire incontournable. Au sein des nouvelles divisions créées en 1945, chaque régiment doit disposer de son propre parc, tandis que chaque division intègre quatre compagnies de transport organiques totalisant 200 camions. Or, au sortir de la guerre, les ressources industrielles sont diversement amoindries, tandis que, depuis 1939, le parc automobile national a été amputé de près de 750 000 véhicules, dont 105 000 camions²⁸. La relance industrielle tient lieu de levier d'action principal.

La relance industrielle

C'est en matière de véhicules utilitaires que les efforts de relance industrielle au profit de l'Armée portent les fruits les plus tangibles. Vaillè que vaillè, entre main-mise allemande, manque de matières premières, bombardements et sabotages, une part des établissements de production de véhicules est encore fonctionnelle et à même de poursuivre une production.

De forts contrastes existent toutefois. Les sites franciliens de Citroën et Renault ont été relativement épargnés par les pillages allemands. De même, si Matford à Poissy, Berliet en région lyonnaise et Renault à Boulogne-Billancourt ont été la cible de bombardements conséquents, ceux opérés contre le site Citroën de Javel ont eu peu d'impact sur les ateliers. En septembre 1944, à Javel, la raison du blocage de la production n'est pas l'état des chaînes de montage mais le manque d'électricité, de charbon et de gaz. A l'inverse, les établissements Peugeot sochaliens, isolés derrière les lignes allemandes jusqu'à la seconde quinzaine de novembre 1944, ont fait l'objet d'un démantèlement systématique. Quelque 4 500 machines-outils, moteurs et éléments mécaniques des établissements Peugeot ont été expédiés en Allemagne, ainsi que la totalité des stocks (dont plus de 10 600 tonnes de métaux, représentant un potentiel de montage de 5 000 berlines et 3 000 camions). La production de véhicules complets ne peut y reprendre qu'en septembre 1945²⁹.

La production reprend progressivement au cours de l'automne, tandis que des commandes américaines pour l'entretien ou la réparation de véhicules et de moteurs aident au redémarrage (notamment chez Citroën, Simca et dans les ateliers franciliens de Peugeot). L'ensemble du potentiel de production neuve est orienté vers la fabrication de véhicules utilitaires, dans la continuité de la configuration qui a prévalu sous l'occupation (suspension de la production de voitures individuelles en 1941). De fait, le redémarrage porte sur des modèles produits sous l'occupation pour le compte allemand, tels des camions Ford V8 à l'usine Matford de Poissy.

Les capacités de production varient fortement d'un site à l'autre. L'usine Citroën de Javel sort son premier camion le 6 novembre 1944. Elle atteint un rythme de quinze camions par jour à la fin de l'année 1944 puis de cinquante camions journaliers en juin 1945. En région lyonnaise, les établissements Berliet ont repris leur activité plus précocement, sans interruption majeure. Le rythme des sorties y est par contre très nettement inférieur : vingt camions pour le mois de septembre 1944, 70 en novembre 1944 avant un plafonnement à 150 unités mensuelles en janvier 1945 puis 160 en avril 1945³⁰. Les sorties restent contingentées par le manque de matières premières :

27 : SHD Terre, cote 11 P 174 : Division Alpine, 4^e Bureau, note n° 448/4, 5 novembre 1944.

28 : Loubet Jean-Louis, « Les grands constructeurs privés et la reconstruction. Citroën et Peugeot 1944-1951 », *Histoire, économie et société*, 1990, n° 3, p. 441-469.

29 : *Ibid.*

30 : *Ibid.*

De Loisy, *op. cit.*, p. 296.

« [L]es ateliers tournent au jour le jour. Il est impossible de constituer des stocks tant les approvisionnements sont irréguliers. Tous les constructeurs manquent de cuivre, de plomb ou d'étain, mais surtout de tôles très fines de carrosserie, de tubes ou d'aciers étirés qui ne sont livrés qu'au compte-gouttes et avec beaucoup d'attente. Les tissus et moquettes sont rarissimes, les pneus introuvables [...]. Cette pénurie de matière première s'accompagne d'une qualité extrêmement médiocre. Citroën s'inquiète dès 1945 de ce que les aciers de construction et de coupe français provoquent des usures et des ruptures excessives d'outillage. En 1946 [et vraisemblablement dès 1945], la direction des achats de Peugeot est obligée de retourner aux fournisseurs extérieurs près du tiers de leurs envois. Jamais une telle proportion de rebuts n'a été enregistrée dans toute l'histoire de l'entreprise³¹. »

En février 1945, les services de l'EMGG tablent sur la sortie de 600 camions de 2 tonnes (tonnage de charge utile), de 2 000 camions de 3 ou 3,5 tonnes et de 400 camions de 5 tonnes au cours de chacun des premiers et seconds trimestres de l'année 1945. Ce niveau de production est, théoriquement, à même de couvrir le besoin de 470 camions de 2 tonnes et de 2 700 camions de plus fort tonnage, dont la fourniture incombe à l'industrie française au titre de la première tranche du programme de réarmement : « une fois la maintenance assurée [à savoir la part de la production réservée pour le remplacement], il restera quelques disponibilités pour couvrir une partie des déficits [des livraisons] américain[s] »³².

Ce tableau optimiste doit cependant être tempéré. D'une part, aucune production française n'est à même d'être proposée dans le domaine des camionnettes tous-terrains pour les unités de combat. D'autre part, les carences en pneumatiques contraignent à immobiliser une fraction substantielle des sorties d'usines :

« [L]es véhicules sortent sans pneumatique. La gravité de la situation est telle que le Département de la Guerre est obligé actuellement de stocker les camions qu'il s'est réservés aux sorties de fabrication. Ces camions sans pneumatiques restent stockés sans abri et se détériorent. En outre le Département de la Guerre ne peut maintenir une telle politique d'immobilisation de véhicules au moment où les autres besoins sont si impérieux. La question des pneumatiques en France dépasse le cadre du réarmement encore qu'elle en soit un des facteurs importants [...]. [Cette] situation critique [...] conduit à demander en toute première urgence à l'aide alliée l'équipement en pneumatiques finis de tous les véhicules sorties par l'industrie française au titre du plan de réarmement [...]. Ceci représente environ 2 400 tonnes de pneumatiques finis³³. »

Les fonds conservés au SHD n'apportent pas d'éclaircissements complémentaires sur cette demande de livraison de pneumatiques. Cette question reste un frein majeur, si ce n'est un facteur de blocage, jusqu'en 1946, comme en témoignent les bulletins d'information de l'EMA, à l'image de mentions de septembre et novembre 1945 :

« La situation continue à être grave et peu à peu les voitures cessent de circuler faute de pneus. Les besoins immédiatement exigibles restent de l'ordre de 350 000 pneus et les sorties en cours sont nulles ou presque³⁴. »

« Situation [des pneumatiques] stationnaire, donc toujours grave. Pas d'amélioration à prévoir avant le 2^e semestre 1946³⁵. »

Bon an, mal an, à la mi-avril 1945, le SHAEF comptabilise la disponibilité 470 camions français de 2 tonnes et 2 874 camions français de plus fort tonnage ; 1 826 camions français supplémentaires sont également

31 : Loubet, art. cit.

32 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, lettre n° 1 550-EMGG/LA du général Leyer au général Loomis, 18 février 1945.

33 : *Ibid.*

34 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, 1^{er} septembre 1945.

35 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en octobre 1945, novembre 1945.

évoqués mais il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de livraisons déjà effectives ou de prévisions³⁶. Quoi qu'il en soit, des livraisons deviennent perceptibles à partir du début de l'année 1945, avec un ordre de grandeur qui, sur l'ensemble de l'année, est comparable aux chiffres précités du SHAEF.

En janvier et février 1945, la 10^e DI perçoit 295 camions et camionnettes neufs, issus des usines Renault, Matford et Citroën³⁷. D'autres suivront, sachant que la 36^e DI bénéficie de livraisons similaires au cours du printemps : au début de l'été, elle dispose de 395 Camions Matford de 3,5 tonnes et de 77 camionnettes Citroën³⁸. Il est probable qu'il en a été de même pour la 1^{re} DI, bien que les fonds conservés n'abordent pas cet aspect. Des livraisons sont également attestées pour l'état-major de FFO (avec quelque 125 camions et camionnettes), pour la 19^e DI et la 3^e DB : 350 camions Renault neuf à la 19^e DI³⁹, 555 camions français (principalement des camions Matford) à la 3^e DB⁴⁰... Quant à la 27^e DA, elle aligne un parc automobile conséquent, exclusivement français (275 camionnettes et 385 camions), mais les sources ne permettent pas de distinguer les fabrications neuves⁴¹.

Les rapports de 1945 évoquent des lacunes qualitatives, à mettre en relation avec les conditions de production. Des pannes découlant de détériorations dues à des sabotages lors de la fabrication de pièces primitivement destinées à l'armée allemande sont relatées, soit sous forme de craintes⁴², soit en constat⁴³. Au sein de la 36^e DI, en juillet 1945, les véhicules français reçus sont signalés comme relativement « en bon état » mais ils font « piètre figure à côté des matériels anglais et américains »⁴⁴. En décembre 1945, le commandant de la 3^e DB porte un regard critique sur les camions Matford « de construction trop légère pour rendre de grands services en terrains difficiles »⁴⁵.

Sur les fronts du Sud-ouest, deux compagnies de transport équipées de véhicules français côtoient plusieurs compagnies dotées de camions américains. La comparaison de ces deux flottes tend à indiquer un moindre état mécanique des engins français, pourtant fabriqués plus récemment que les véhicules américains livrés en Afrique du Nord en 1943-1944 : en mars et avril, le taux d'indisponibilité se monte à 24 % pour les véhicules français, contre 14 % pour les véhicules américains⁴⁶. Cet échantillon est cependant trop restreint et localisé pour valoir généralité.

Par ailleurs, il convient de mentionner la reprise de la production de véhicules spéciaux au sein des établissements Latil et Somua. Des tracteurs Latil neufs sont attribués pour la traction des mortiers de 120 mm (situation attestée pour la 19^e DI et la 27^e DA). De même, les établissements Somua de Saint-Ouen produisent des tracteurs lourds Somua MGG pour la traction des canons Schneider modèle 1936 de 105 mm⁴⁷. Quant à la 27^e DA, elle a perçu des camions Latil dotés de fraiseuses à neige, issus de commandes allemandes ; ces engins ont connu des pannes chroniques, attribuées à des actes de sabotage antérieurs à la Libération⁴⁸.

36 : SHD Terre, cote 7 P 252 : SHAEF Mission France, Rearmament Division, note du 15 avril 1945 (traduction diffusée par l'EMA : note n° 2 296-EMA/LA, 24 avril 1945).

37 : Tableau d'armement de la 10^e DI, 10 janvier 1945, doc. cit.

38 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945.

39 : Michalon, *op. cit.*, p. 349.

40 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945, doc. cit.

41 : SHD Terre, cote 9 P 72 : 14^e Région militaire, lettre n° 230 I/Org, 5 février 1945.

42 : SHD Terre, cote 6 P 17 : MLIMOA, rapport d'inspection de la 11^e Région militaire, 22 février 1945.

43 : SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945.

44 : Rapport sur la 36^e DI, 10 juillet 1945, doc. cit.

45 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945, doc. cit.

46 : SHD Terre, cote 10 P 395 : DAAtl, tableaux de situation des compagnies de transport pour mars et avril 1945.

47 : EMA, lettre n° 1 871-EMA/LA, 22 mars 1945, doc. cit.

48 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire 1916-1958*, Tome II, 2^e Guerre mondiale – Résistance – Libération, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1988, p. 234.

Les fruits du camouflage

Des véhicules militaires, cars, camions et voitures, ont été camouflés au sein de sociétés civiles *ad hoc*, les Sociétés XV. Ce parc roulant est progressivement remis à disposition des autorités militaires après la libération. Au regard des chiffres compilés par Philibert de Loisy, un minimum de 300 à 400 véhicules sont progressivement rétrocédés⁴⁹. Ce n'est pas forcément majeur mais, en période de pénurie de matériel roulant, tout a été bon à prendre, notamment pour les services des régions et des subdivisions militaires.

La récupération porte également sur des tracteurs d'artillerie, reconvertis en tracteurs forestiers et camouflés sous une forme civile, notamment auprès de Chantiers de jeunesse. De Loisy mentionne le cas de 47 tracteurs récupérés puis reconditionnés au sein des établissements Latil⁵⁰. Ce nombre se situe dans l'ordre de grandeur des matériels rassemblés pour la 27^e DA, qui compte 33 tracteurs aux premiers jours de février 1945, sans que soit cependant précisé leur origine (hormis quatre tracteurs Somua ayant servi dans la *Wehrmacht*, signalés dès novembre et donc distincts des engins camouflés sous une forme civile)⁵¹.

Il convient enfin de mentionner la récupération dans l'Indre de cinq voitures tout-terrain Laffly camouflées depuis 1942. Dès septembre 1944, elles sont réemployées au sein de la *Brigade Charles Martel* et perdurent dans les inventaires jusqu'à la fin du conflit⁵².

Voitures, ambulances et appareils de transmissions

Si les sources conservées au SHD sont assez disertes au sujet des armements et des moyens motorisés lourds, elles sont peu prolixes concernant d'autres catégories de matériels. Ainsi en est-il des voitures légères, des moyens de transmission ou du matériel médical. Diverses mentions permettent d'appréhender un contexte où le recours aux ressources françaises a principalement reposé sur la réquisition de moyens civils (voitures de liaison et véhicules sanitaires) et sur la récupération de matériels camouflés (matériel de transmission).

Les voitures légères

La production de voitures légères a cessé en France après 1941. Elle ne figure pas au rang des priorités du ministère de la Production industrielle, focalisé sur les véhicules utilitaires destinés à répondre aux besoins tant civils que militaires. Ces voitures n'en demeurent pas moins nécessaires.

En dehors du parc roulant des formations de l'Armée B équipées à l'américaine en 1943-1944, aucun transfert majeur de voitures légères n'est décelable en provenance d'Afrique du Nord. Le parc africain est lui-même ancien et quantitativement fini, en l'absence de production locale. Dans ce contexte, le recours à la réquisition s'est imposé en métropole. A titre d'exemple, les services de la DMOS, arrivés en métropole sans matériel, ont été contraint de fonctionner avec des véhicules de récupération ou de réquisition⁵³. Faute de production de voitures légères et faute de livraisons alliées suffisantes, le ministère de la Guerre n'a eu d'autre choix que de valider la généralisation des réquisitions pour constituer un parc de voitures de liaison. Les rapports conservés sont unanimes sur le piètre état des véhicules réquisitionnés, à l'image de la 1^{re} DI en mars 1945 et de la 3^e DB à la fin de l'année :

« Le matériel français [de la 1^{re} DI, 222 véhicules en mars 1945] est en général très fatigué. La plus grande partie a été utilisée sur le front de l'Atlantique. De nombreux véhicules provenant de la

49 : De Loisy, *op. cit.*, p. 292-293.

50 : *Ibid.*, p. 295.

51 : Division Alpine, 4^e Bureau, note n° 448/4, 5 novembre 1944, doc. cit.

14^e Région militaire, lettre n° 230 I/Org, 5 février 1945, doc. cit.

52 : SHD Terre, cote 12 P 106 : Journal de marche du 8^e Régiment de Cuirassiers.

53 : SHD Terre, cote 8 P 7 : Rapport du général Cochet sur le fonctionnement et l'activité de la DMOS, non daté, postérieur au 2 octobre 1944 ; Rapport sur les opérations de liquidation de la DMOS, 11 décembre 1944.

réquisition sont en réparation : 70 % sont actuellement inaptes à faire campagne pour cause mécanique, 15 % pour usure des pneus⁵⁴. »

« C'est surtout sur le chapitre [des] voitures légères et véhicules utilitaires que la situation de la [3^e DB] est alarmante [...]. Ces véhicules proviennent de récupérations, ils sont dotés de mauvais pneus et sont dans un état général de vétusté prononcée. Enfin, il faut compter avec la variété invraisemblable des types et le faible nombre de véhicules tous terrains [...]. De plus, sur le nombre des existants, il faut en compter un déchet de près de 60 % de véhicules [indisponibles], faute de pneus ou de pièces de rechange [...]»⁵⁵. »

La réquisition de véhicules reste de mise même après la fin de la guerre. Ainsi en est-il pour la 10^e DI, affectée en Allemagne. Les inventaires disponibles pour la fin du second semestre 1945 montrent que la division a vu son parc roulant s'éroder par usure. Seules quelques livraisons françaises neuves et le recours aux réquisitions ont offert une forme partielle de compensation : en décembre 1945, la division emploie près de 470 voitures de réquisition, aux côtés de 220 jeeps et d'une douzaine de voitures britanniques⁵⁶.

Pour clore cette évocation succincte des réquisitions de voitures, il est opportun de mentionner une forme particulière de captation de véhicules, attestée au second semestre 1945 :

« Une source nouvelle de voitures de liaison est constituée par la mise en fourrière des voitures [dans le département de la Seine]. On a ainsi obtenu depuis un mois [en août 1945] environ 500 voitures, dont 200 immédiatement utilisables qui ont été réaffectées. Les autres sont à réviser ou à réformer. Parmi les propriétaires, 20% environ ont fait des réclamations, ce qui prouve que 80 % se sentaient fautifs – 4 à 5 % des voitures ont été restituées⁵⁷. »

477 voitures supplémentaires sont saisies de la sorte en septembre 1945, dont 60 restituées, 315 immédiatement réaffectées et 102 versées aux Domaines pour réparation en vue d'un réemploi⁵⁸...

Véhicules sanitaires

En matière de véhicules spécialisés pour l'évacuation des blessés ou pour des missions sanitaires (équipes chirurgicales mobiles), le Système D a initialement été la règle, avec des fortunes diverses, au gré des opportunités de réquisition et d'éventuelles régulations régionales.

En région toulousaine, dès la première décennie de septembre, une formation médicale est mise sur pied au profit du GMSO, avec des moyens réquisitionnés. Elle aligne 21 véhicules sanitaires, dont un équipement radiologique et des blocs chirurgicaux mobiles⁵⁹. Sur les fronts de l'Atlantique, chaque unité et secteur gère des moyens rassemblés de façon indépendante. Au sortir de l'hiver, sur le front de Royan, la *Demi-brigade de l'Armagnac* et le 50^e RI FFI disposent au total de huit voitures sanitaires pour 6 000 hommes. A titre de comparaison, seules quatre ambulances sont recensées en décembre pour les 9 000 hommes engagés dans la Pointe de Grave, tandis que l'hôpital de Niort, qui assure le service chirurgical d'une large part du front de La Rochelle, ne dispose longtemps que d'une unique voiture sanitaire⁶⁰. Sur le front des Alpes, les efforts des

54 : SHD Terre, cote 11 P 19 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945. Le parc divisionnaire se compose alors de 109 voitures, 60 camionnettes, 4 cars, 2 voitures sanitaires, 53 camions, 4 tracteurs, 15 motos, 8 side-cars et 13 remorques.

55 : 3^e DB, rapport attribué au général de Langlade, décembre 1945, doc. cit.

56 : SHD Terre, cote 11 P 166 : 10^e DI, état du matériel, 11 décembre 1945.

57 : Note d'information sur l'activité de l'EMA en août 1945, doc. cit.

58 : SHD Terre, cote 7 P 1 : EMA, 2^e Bureau, note d'information sur l'activité de l'EMA en septembre 1945, octobre 1945.

59 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Groupement Schneider, note sur la Direction du Service de Santé, novembre 1944.

60 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 50^e RI, état des véhicules, 28 mars 1945.

SHD Terre, cote 12 P 26 : 158^e RI, état des véhicules, 27 mars 1945.

SHD Terre, cote 10 P 440 : Rapport sur les FFGR, 11 décembre 1944.

SHD Terre, cote 10 P 418 : FFO, Direction du Service de santé, rapport non daté, février 1945.

services de la 14^e Région permettent à la 27^e Division alpine de disposer de 45 voitures sanitaires dès la fin du mois de janvier 1945, sans qu'il soit possible d'y distinguer les véhicules réquisitionnés et les éventuelles ambulances neuves⁶¹.

Depuis Paris, tout au long de l'automne 1944, la Direction du service de Santé de l'EMN FFI engage un travail de répartition de personnels médicaux ainsi que de moyens, réunis par réquisition (véhicules) ou commande à des fabricants (matériel de bord) :

« C'est là le point le plus important du travail de la Direction du service de Santé FFI. On peut dire que pendant les trois premiers mois qui suivirent la libération, le service de santé FFI fournit seul toutes les demandes en médecins reçues des différents fronts [...]. 8 équipes chirurgicales mobiles, 3 groupes chirurgicaux plus lourds (composé chacun de trois équipes mobiles), 14 équipes de réanimation-transfusion furent mobilisés, équipés et transportés par nos soins. Deux bataillons médicaux, [ceux] de la 10^e DI et de la 19^e DI, furent entièrement constitués par nous⁶². »

Parallèlement à la relance industrielle pour les véhicules utilitaires, des ambulances neuves sont produites et livrées. Leur présence est décelable dans les inventaires, avec plus ou moins de précision, telles vingt ambulances affectées en mars au Détachement d'armée de l'Atlantique, dont il est précisé qu'elles étaient dépourvues d'équipement intérieur (brancards, couvertures) et de roues de secours⁶³.

Matériels de transmission

En matière de matériels de transmission filaire (téléphones) ou radio, la mobilisation de ressources françaises consiste essentiellement en la récupération de matériels ayant été camouflés à titre militaire ou ayant été détenus par des services civils. Des quantités variables sont ainsi récupérées d'une région à l'autre, sachant que, pour certains matériels ou consommables (tels que les câbles téléphoniques), les sources associent la récupération de stocks français et celle de stocks allemands abandonnés.

En 12^e Région militaire (Limoges), la récupération menée sous l'égide de l'état-major régional porte sur des dépôts camouflés de l'ORA, sur des dépôts tant officiels que camouflés des PTT, sur un dépôt officiel du Service du matériel de l'ex-commissariat militaire régional (« dépôt toléré par les Allemands pour [l'équipement de] la Garde, [de] la gendarmerie, [de] la police et [du] 1^{er} Régiment de France »), sur du matériel du ministère de l'Intérieur et sur du matériel abandonné par les Allemands (dont un important dépôt de câbles à Bergerac). Cet ensemble comporte notamment 57 postes émetteurs-récepteurs français (de types ER 40, ER 17 et ER 26ter), dix standards téléphoniques à trente directions, 48 tableaux téléphoniques à huit directions, 300 tableaux téléphoniques à quatre directions, 400 appareils téléphoniques en bon état avec des piles correspondantes, 1 400 appareils téléphoniques en mauvais état, 6 000 km de câble téléphonique⁶⁴...

En région parisienne, l'EMN FFI dispose de son propre service des transmissions. Ce dernier gère initialement ses propres stocks de matériel récupéré (dont 500 tonnes de matériel de transmission récupérées sur deux péniches à l'École vétérinaire d'Alfortville, ainsi que quatre voitures-radio et trois précieux groupes électrogènes⁶⁵), avant de travailler avec le Commandement des Transmissions des Forces terrestres (CTFT) du ministère de la Guerre, vraisemblablement à partir du mois d'octobre. Le service des transmissions de l'EMN FFI se charge alors de l'achat et de la récupération de fournitures nécessaires pour le matériel français collecté par le CTFT : accumulateurs, piles, lampes, pièces de rechange... Ainsi en va-t-il

61 : 14^e Région militaire, lettre n° 230 I/Org, 5 février 1945, doc. cit.

62 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section Santé, 10 janvier 1945.

63 : SHD Terre, cote 10 P 418 : FFO, Direction du Service de santé, journal des marches et opérations.

64 : SHD Terre, cote 8 P 9 : Délégation militaire pour le Front Nord, fiche de renseignement n° 167 du colonel Rollot, 28 septembre 1944.

65 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service de l'Habillement.

de la récupération d'un lot de 500 batteries initialement destinées au ministère des colonies de Vichy ou de la commande de 500 téléphones de campagne à un constructeur « sur notre initiative, avant tout autre mise en fabrication dans ce domaine »⁶⁶.

Devenu Section des Transmissions de la Direction des FFI du ministère de la Guerre, l'ex-Service des Transmissions de l'EMN FFI teste « l'emploi dans des conditions nouvelles [de] certains matériels » : il expérimente des modifications techniques sur des postes français SARAM de même que leur adaptation sur des voitures, pour constituer des réseaux mobiles au profit des unités en opération, dont le *Groupement tactique de Lorraine* du colonel Fabien (les types de postes cités sont les SARAM 310 et 510 et l'ASP 59). Le perfectionnement de postes émetteurs-récepteurs ER 40 est également testé sur proposition des services de la *Division alpine FFI* (il est question d'un modèle « ER 44 »)⁶⁷.

Ces récupérations diverses permettent la constitution de réseaux de transmissions au sein de certaines formations FFI, non sans des difficultés. Dans le Nord-est, l'état-major du GMSO n'est par exemple à même de disposer d'un réseau téléphonique stabilisé qu'au moment de sa dissolution à la fin du mois d'octobre 1944⁶⁸. Le matériel français récupéré, mêlé de matériels allemands ou italiens, permet le démarrage d'une instruction basique, dans l'attente de jours meilleurs. Les nouvelles divisions n'échappent pas à cette situation, à l'image des 1^{re} et 36^e DI qui débutent leur instruction en février et mars 1945 avec du matériel français peu abondant : 21 centraux téléphoniques français, 126 appareils téléphoniques et un seul appareil radio pour la 1^{re} DI ; 17 appareils téléphoniques (dont quatorze de types français) et quinze postes radios français (ER 12 et ER 40) pour l'ensemble de la 36^e DI⁶⁹...

66 : AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 de la Section des Transmissions, 10 janvier 1945.

67 : *Ibid.*

68 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note sur le service des transmissions, novembre 1944.

69 : SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945.

Mémorandum n° 23/OL/SR pour le général Kingman, 23 mars 1945, doc. cit.

Annexe 4.02 : Notice sur les chenillettes Lorraine

La chenillette blindée Lorraine *modèle 1937L* est un engin conçu par le firme Lorraine de Lunéville dans le cadre d'une commande française portant sur des engins tous-terrains de soutien, pour le ravitaillement des unités blindées en munitions et en carburant. Elle se présente sous la forme d'un engin non armé, de 5,65 tonnes, doté d'un blindage de 6 mm d'épaisseur, avec trois paires de bogies. La production a démarré en 1937. Une adaptation pour le transport de troupe a également été produite, sous l'appellation de chenillette Lorraine *modèle 1938L*. Quelque 480 chenillettes Lorraine ont été fabriquées jusqu'en juin 1940. Les services allemands ont procédé à un réemploi à grande échelle des chenillettes Lorraine capturées en 1940 ou livrées au titre des clauses de l'armistice (l'Armée d'armistice n'en a conservé aucune). Les chenillettes ont été réemployées en l'état puis sous des formes modifiées : comme canons automoteurs (au moins 126 unités, avec des pièces de calibre 105, 122 et 150 mm) et, surtout, comme chasseurs de chars armés d'un canon de 75 mm (170 unités, rebaptisées *Marder I*).

L'ouvrage de Philibert de Loisy sur le camouflage du matériel par l'armée d'armistice fait état de la récupération en 1944 de chenillettes Lorraine, camouflées en engins forestiers durant l'occupation. Ces engins auraient ensuite servi au combat après la libération du Sud-ouest :

« De son côté Lorraine, à Bagnères-de-Bigorre, récupère dans les chantiers forestiers les chenillettes qui avaient été dispersées. Elle en équipe un certain nombre pour le *Corps Franc Pommiès*, armées d'un [fusil-mitrailleur], qui participent à la Libération. Les autres chenillettes sont récupérées ensuite et équipées d'une mitrailleuse ou d'un canon de 20 suivant les disponibilités. Elles sont affectées aux troupes du front de l'Atlantique, et notamment au 18^e Chasseurs, ce qui représente sans doute une centaine d'exemplaires¹. »

Cette mention ne recoupe pas la situation attestée dans les fonds conservés au SHD et par les travaux de Pierre Touzin, qui font référence sur les blindés français². Quatre points sont à considérer : le réemploi militaire des chenillettes forestières Lorraine (point A), le réemploi de chenillettes modèle 1937 ex-allemandes (point B), le lien avec le *Corps Franc Pommiès* (point C) et l'emploi des chenillettes Lorraine au sein des Forces françaises de l'Ouest (point D).

A. Le réemploi militaire des chenillettes forestières Lorraine

L'usine de la Société Lorraine de Lunéville, située en zone occupée, a cessé la production de chenillettes neuves après juin 1940. Au cours de l'hiver 1939-1940, ses principales installations et une partie de son personnel avaient été préventivement repliés à Bagnères-de-Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées. Cette seconde usine se trouve après juin 1940 en zone non-occupée.

Une production de chenillettes y reprend au second semestre 1940 avec des commandes pour le compte du Service des Eaux et Forêts. Cette production porte sur un modèle allégé, destiné à servir de tracteur forestier : des chenillettes sans blindage et à seulement deux paires de bogies. La finalité reste cependant militaire car une conversion en véhicules blindés légers est clandestinement étudiée. Les plaques de blindage nécessaires pour une conversion sont ainsi produites et dissimulées. Cette activité cesse après novembre 1942 mais n'a pas été découverte par les services allemands.

A la libération, les véhicules forestiers ont effectivement été rappelés à l'usine Lorraine en vue de leur conversion militaire. Les travaux de Pierre Touzin font état de vingt engins déjà livrés à la date du 15 janvier 1945, indication d'une production qui n'a repris que progressivement au cours de l'automne 1944. Ce

1 : De Loisy Philibert, *La première Résistance : le camouflage des armes, Les secrets du réseau CDM, 1940-1944*, L'Esprit du Livre, Sceaux, 2011, p. 295.

2 : Touzin Pierre et Gurtner Christian, « Chenillette Lorraine », *Armor in Profile*, n° 10, Profile Publications Ltd., Great Bookham, Surrey, 1967, 12 p.

Touzin Pierre, *Les Véhicules blindés français 1900-1944*, Éditions EPA, 1979, p. 205-209.

nombre est en adéquation avec les livraisons attestées au début de l'année 1945, au profit des Forces françaises de l'Ouest (voir le point D). Pierre Touzin, qui évoque un total de 150 engins livrés au fil des mois, qualifie ces engins de *modèle 37L44* et de *chenillettes de la Résistance*, ce qui est en phase avec un usage militaire pensé clandestinement dans une optique de reprise du combat contre l'Allemagne.

La conversion a consisté en un équipement en plaques de blindage, pour obtenir une chenillette aux flancs, à l'avant et à l'arrière intégralement blindés, incluant, à l'avant, un créneau de tir pour un fusil-mitrailleur. Les engins sont par contre découverts, sur le modèle des chenillettes britanniques *Brenn Carrier*. A contre-pied de l'affirmation de Philibert de Loisy, il n'est pas attesté que des engins de ce type aient été équipés d'une mitrailleuse ou d'un canon de 20 mm. De telles adaptations ont bien été menées durant l'hiver 1944-1945 au sein de l'usine de Bagnères-de-Bigorre. Elles ont toutefois porté sur des chenillettes à trois paires de bogies (voir le point B). Comme le précise Pierre Touzin, le châssis allégé des chenillettes forestières était trop faible pour supporter la charge d'armes placées dans une casemate blindée.

B. Le réemploi de chenillettes modèle 1937 ex-allemandes

Parallèlement et de manière distincte à la conversion des chenillettes forestières légères à deux paires de bogies, des engins modèle 1937 à trois paires de bogies ont été récupérés parmi le matériel allemand abandonné en France. Ces engins ont été orientés vers l'usine de Bagnères-de-Bigorre où leur adaptation en engins blindés armés a été étudiée. Les photographies publiées dans les travaux de Pierre Touzin attestent divers essais de conversion. Elles ont été prises dans l'usine de Bagnères-de-Bigorre. Elles montrent clairement des engins à trois paires de bogies, donc distincts des chenillettes légères produites en 1940-1942 (contrairement à l'assertion de Philibert de Loisy). Ces vues circulent sur internet avec des légendes plus ou moins fantaisistes.

Les photographies publiées par Pierre Touzin montrent deux adaptations différentes. Il s'agit d'engins dotés d'une caisse blindée intégralement fermée (et non découverte comme les chenillettes forestières converties), intégrant une tourelle également fermée et fixe, armée soit d'une mitrailleuse française Hotchkiss, soit d'un canon allemand de 20 mm (modèle MG 151/20 pour avion). Selon les cas, la tourelle a été placée à l'avant ou à l'arrière. Un essai avec une tourelle avant n'est connu que par des photographies d'un exemplaire unique. Un second essai, avec une tourelle arrière, a donné lieu à une petite série d'au moins neuf engins, photographiés côte à côte. Sur ces photographies, les engins arborent tous un drapeau tricolore peint à l'avant et orné d'une croix de Lorraine. Au total, Pierre Touzin fait état de trente engins armés produits, un total qui a peut-être inclus des engins neufs produits en 1945.

Pierre Touzin ne fait état d'aucun emploi opérationnel des chenillettes ex-allemandes ainsi armées, qui semblent être restées au stade d'essai. De toute manière, avec leur armement léger, leur tourelle fixe et un blindage ne dépassant pas une épaisseur de 6 mm, elles auraient fait pâle figure face à des engins allemands contemporains ou aux côtés d'engins alliés. Il existe cependant une mention isolée, en décembre 1944, sur le front de la Pointe de Grave, de la présence de quatre chenillettes armées d'un canon de 20 mm, au sein du 2^e Régiment FFI du Lot. Ces engins n'ont pas été utilisés « faute d'essence » et « faute de personnel qualifié »³. Leur type n'est pas précisé mais l'hypothèse de chenillettes Lorraine armées est vraisemblable. Le 2^e Régiment du Lot est une unité envoyée en renfort depuis la région toulousaine en novembre 1944, soit selon une temporalité compatible avec la production de chenillettes armées après la libération. En tous les cas, ces quatre engins disparaissent ensuite des inventaires du front du Médoc. Ils ne figurent pas non plus dans l'iconographie de ce secteur (la présence d'au moins deux chenillettes Renault UE, ex-allemandes et non armées, est par contre établie).

C. Le lien avec le Corps Franc Pommiès

Philibert de Loisy annonce une dotation de chenillettes forestières converties au *Corps Franc Pommiès*, une

3 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Rapport sur les FFGR, 11 décembre 1944.

unité maquisarde majeure du Sud-ouest, implantée aussi bien en Région R4 que dans les Landes et les Pyrénées atlantiques. Durant le printemps et l'été 1944, l'usine de Bagnères-de-Bigorre est au cœur de la zone d'implantation du *Corps Franc Pommiès*, dirigé par le capitaine André Pommiès. Les photographies publiées par Pierre Touzin attestent que certaines des chenillettes ex-allemandes armées dans l'usine de Bagnères-de-Bigorre ont porté sur leurs flancs l'insigne du *Corps Franc Pommiès* : les lettres CFP tricolores sur fond d'une étoile noire. L'affirmation de Philibert de Loisy naît vraisemblablement de ce constat.

L'état-major et les principales composantes du *Corps Franc Pommiès* ont quitté le Sud-ouest au cours de la première décade du mois de septembre, en direction de la Bourgogne, dans le cadre du *Groupement mobile du Sud-ouest*. Dès la mi-septembre, les composantes du *Corps Franc Pommiès* sont passées dans le giron de la 1^{re} Armée, bien loin de Bagnères-de-Bigorre. D'autres ex-composantes du corps franc ont rejoint le front du Médoc, dans le cadre de la *Brigade Carnot* du colonel FFI Jean de Milleret, ou sont restées stationnées le long de la frontière pyrénéenne.

Les inventaires d'équipement du *Corps Franc Pommiès* établissent clairement que cette unité ne disposait pas de chenillettes à la mi-septembre 1944⁴. Il n'en est pas non plus fait mention dans son journal de marche⁵. De même, elle n'en disposait pas au sortir de l'hiver⁶, tandis qu'aucune mention ou apparition de telles chenillettes ne figure dans les fonds de la 1^{re} Armée relatifs aux unités FFI, ni dans la conséquente iconographie relative à la campagne des Vosges et d'Alsace en 1944-1945. Il n'est dès lors pas fondé d'affirmer que le *Corps Franc Pommiès* a été équipé de telles chenillettes armées puis les a utilisées pour les combats de 1944-1945. Il en va de même pour la *Brigade Carnot* sur le front du Médoc (la mention ponctuelle de quatre chenillettes armées, citée au point B, concerne le 2^e RI FFI du Lot qui n'est pas issu du *Corps Franc Pommiès* et n'a rejoint le front du Médoc qu'en novembre 1944).

La présence de l'insigne du *Corps Franc Pommiès* sur certaines chenillettes adaptées à Bagnères-de-Bigorre n'est pas un cas isolé. Cet insigne a également été peint sur certains appareils Dewoitine 520 montés à Toulouse et Tarbes en septembre 1944⁷, bien que ceux-ci n'ont factuellement pas servi sous la contrôle du *Corps Franc Pommiès*. Davantage qu'une marque de propriété, il faut y voir un hommage ou un symbole régional d'attachement à une unité maquisarde qui a joué un rôle local de premier ordre. Une intention de mise à disposition n'est pas non plus à exclure mais le fait est qu'elle ne s'est pas concrétisée : il n'est pas fondé d'affirmer que des chenillettes forestières Lorraine converties ont servi avec le *Corps Franc Pommiès*. Elles ont cependant connu un emploi en 1945 au sein des FFO.

D. L'emploi des chenillettes Lorraine au sein des FFO

L'usine Lorraine de Bagnères-de-Bigorre n'est pas restée inexploitée. A partir du début de l'année 1945, sa production est dédiée aux FFO, avec un programme de 170 chenillettes dotées chacune d'une remorque blindée (ce total est cohérent avec le production de 150 engins mentionnées par Pierre Touzin). Les photographies disponibles montrent des engins correspondant aux chenillettes légères forestières converties⁸. Quatre premières chenillettes Lorraine sont signalées sur le front de Royan à partir du 24 janvier, au Régiment périgourdin Z, avant sa transformation en un I/12^e RA (qui en disposera au final de douze)⁹. A la mi-février, dix autres engins sont signalés au sein du *Groupement Bertrand*, dans le même secteur¹⁰. A la date du 27 février, un total de trente chenillettes a d'ores et déjà été réceptionné au sein des FFO, ainsi que quinze remorques. Seize autres engins et 31 remorques sont attendus à cette même date

4 : SHD Terre, cote 10 P 225 : Inspection des Troupes FFI de l'Armée B, état d'avancement de la constitution des bataillons de choc, 19 septembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 12 P 11 : Journal de marche du Corps Franc Pommiès puis du 49^e RI.

6 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 49^e RI, bilan du matériel détenu, 8 mars 1945.

7 : Ehrengardt Christian-Jacques, « D. 520 à la reconquête de la France », *Aéro-Journal*, n° 6, 1999, p. 4-16.

8 : Voir : Braeuer Luc, *L'incroyable Histoire de la poche de Saint-Nazaire*, auteur-éditeur, 2003, p. 110.

9 : SHD Terre, cote 13 P 95 : Régiment Z, ordre de mouvement, 24 janvier 1945.

SHD Terre, cote 12 P 140 : Journal de marche du I/12^e RA.

10 : SHD Terre, cote 10 P 393 : Groupement Bertrand, rapport de situation, 15 février 1945.

(ces chenillettes devant être expédiées à Nantes et Vannes).

A la date du 2 avril, le nombre d'engins réceptionnés se monte à 46 (ainsi que 46 remorques), tandis qu'une livraison de 22 engins supplémentaires est annoncée. A cette même période, l'ensemble des chenillettes est en cours de concentration dans la région de Saintes (14 engins sont réexpédiés par voie ferrée depuis Nantes et Vannes). A la date du 4 mai, il est fait état de 66 engins réceptionnés¹¹. Les chenillettes Lorraine ont été employées comme engins de traction de pièces d'artillerie au sein des groupes des 10^e, 12^e, 20^e, 32^e et 196^e RA et du 10^e RAC sur les fronts de Royan et du Médoc. Le 18^e Régiment de Chasseurs à Cheval (18^e RCC), engagé sur ces mêmes fronts, n'en a perçu aucune avant le 8 mai. Il a par contre été doté de chenillettes britanniques pour le temps des opérations (74 engins en dotation à la date du 4 mai¹²). L'affirmation d'un emploi en opération des chenillettes Lorraine par le 18^e RCC n'est donc pas vérifiée.

Après la fin du conflit, le reversement des 170 chenillettes Lorraine à cinq régiments de reconnaissance a été à l'ordre du jour (à raison de 34 engins pour chacun des 18^e RCC, 19^e et 31^e Dragons, 8^e Cuirassiers et 1^{er} Hussards). Toutefois, au regard des inventaires conservés, ce projet ne semble avoir été que partiellement mis en œuvre (signalement de quinze chenillettes au 18^e RCC en novembre 1945 mais aucune au 31^e Dragons jusqu'à sa dissolution¹³). Huit chenillettes ont également été commandées pour le 13^e Régiment de Dragons. Elles n'ont pas encore été livrées à la date du 31 mai, sans qu'il soit établi si elles faisaient ou non parti du programme des 170 engins dédiés aux FFO¹⁴.

Les archives du SHD ne permettent pas d'établir si le programme de fabrication de 170 chenillettes a été mené à bien. A la date du 17 mai, le numéro de série le plus élevé signalé parmi les engins réceptionnés par le Détachement d'armée de l'Atlantique est le numéro 83.

E. Pour conclure

Au final, l'affirmation de Philibert de Loisy repose sur cumul de confusions. Confusion autour de l'emploi du sigle du *Corps Franc Pommiers*, tout d'abord : un sigle peint à Bagnères-de-Bigorre n'est pas synonyme d'emploi opérationnel dans les Vosges. Confusion parmi les chenillettes Lorraine : celles issues d'un programme militaire clandestin n'avaient que deux paires de bogies, celles objets d'essais d'armement avec le sigle du *Corps Franc Pommiers* en comptaient trois. Confusion sur la nature des chenillettes des FFO : Philibert de Loisy donne aux chenillettes Lorraine un rôle qui a été en fait assuré par des chenillettes britanniques, tandis que les engins Lorraine ont servi de tracteurs d'artillerie. Enfin, confusion entre camouflage de matériel français, opéré entre 1940 et 1942, récupération de matériel de prise en 1944-1945 et relance industrielle (cas des engins à trois paires de bogies).

Revenir aux sources ne remet cependant pas en cause l'essentiel : des chenillettes Lorraine construites entre 1940 et 1942 ont bien fait l'objet d'un projet militaire clandestin. Celui-ci a permis une contribution, certes modeste, aux opérations françaises en 1945 : offrir à des unités d'artillerie, chroniquement dépourvues d'engins utilitaires, une solution bienvenue pour la traction et la mobilité de leurs pièces.

11 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Lettre du directeur de l'Usine Lorraine de Bagnères-de-Bigorre au lieutenant-colonel Conze du 4^e Bureau des FFO, 7 février 1945 ; note manuscrite sur la situation des chenillettes Lorraine, 27 février 1945 ; DAAtl, Artillerie, note n° 380-A/4, 2 avril 1945 ; Centre d'instruction des engins chenillés de Saintes, état sur les engins Lorraine, 17 mai 1945.

12 : SHD Terre, cote 10 P 395 : Détachement d'Armée de l'Atlantique, État-major, 4^e Bureau, tableau des dotation en Bren Carriers, 4 mai 1945.

13 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 463 et 497.

14 : SHD Terre 12 P 109 : 13^e Régiment de Dragons, fiches 4^e Bureau, 31 janvier 1945 et 31 mai 1945.

Annexe 4.03 : Les ressources aéronautiques

Les initiatives industrielles décentralisées

La production aéronautique renaît de façon symbolique en métropole dès les derniers jours d'août 1944, grâce à plusieurs initiatives engagées en région toulousaine.

A Toulouse et à Tarbes, des personnels des établissements Dewoitine et Morane-Saulnier s'emploient à remonter des chasseurs Dewoitine 520, à partir de cellules abandonnées par les Allemands. Il s'agit d'un appareil de conception française, utilisé après novembre 1942 par la *Luftwaffe* comme appareil d'école. Un premier vol intervient dès le 20 août, quelques heures après le départ adverse¹. Les efforts entrepris permettent la livraison d'au moins 39 appareils (33 à Toulouse et six à Tarbes). Ces appareils sont livrés à l'*escadrille FFI Doret*. Au fil de pertes et de besoins de maintenance, l'*escadrille* aligne jusqu'à 25 Dewoitine 520 simultanément. Cette production reste limitée à une petite série : elle ne porte que sur le réemploi de cellules et de pièces déjà en stock, sans construction neuve. Ces appareils servent toutefois sur le front de l'Atlantique jusqu'à la fin du conflit, au sein de l'*escadrille Doret* (renommée en tant que Groupe de chasse II/18 *Saintonge*) puis au sein du Groupe de chasse I/18 *Vendée*².

Les Dewoitine 520 sont rejoints par une seconde série d'appareils produits selon le même principe : des bombardiers allemands Junker 88 (Ju 88), montés à proximité de Toulouse, à Saint-Martin-de-Touch (usine SNACSE) et à Anglet (usine Bréguet) à partir de cellules et de pièces d'appareils allemands en maintenance. Le remontage d'un premier Ju 88 est entrepris à Saint-Martin-de-Touch à partir du 25 août. Cet appareil vole dès le 5 septembre puis est réceptionné par le commandement régional FFI pour l'Armée de l'Air le 20 septembre, à l'issue d'une phase d'essais et de réglages. Huit éléments de cellules sont alors considérés comme exploitables au sein de l'usine SNACSE.

Des prospections sont parallèlement entreprises, à la recherche de pièces et de documentations techniques, sur les aérodromes allemands abandonnés et au sein d'ateliers ayant servi à la maintenance des appareils allemands, jusqu'en région lyonnaise et en région parisienne. Par exemple, dès la fin du mois de septembre, quinze moteurs ont pu être expédiés par train depuis Valence tandis que neuf autres ont été repérés à Bordeaux ; ces derniers sont réputés être sabotés mais, comme les ouvriers concernés avaient consigné la nature de leur sabotage, ils permettent de reconstituer sept moteurs fonctionnels. A la date du 6 octobre, 22 moteurs sont d'ores et déjà réunis à Toulouse, vingt autres ont été consignés à Bordeaux, Orange, Valence et en région parisienne. De même, neuf fuselages ont été réunis, six sont repérés à l'état d'épaves, neuf voilures complètes ont été récupérées, ainsi que sept autres jugées réparables, 34 ailerons et quarante empennages complets (dont trente à l'usine Breguet d'Anglet). Des équipements radio et de visée ont également été rassemblés, de même que bombes allemandes recensées en grandes quantités.

A partir de ces éléments, les usines de Saint-Martin-de-Touch et d'Anglet vont progressivement livrer seize Ju 88, employés sur le front de l'Atlantique par le Groupe aérien FFI du commandant Dor, renommé par la suite en tant que Groupe de bombardement I/31 *Aunis*. Le Ju 88 n° 1, réceptionné le 20 septembre, est rejoint le 30 septembre par un Ju 88 n° 2, suivi des n° 3 et 4 le 12 octobre. Un premier essai de bombardement est expérimenté le 9 octobre, à Cazaux. Malgré la perte par accident du Ju 88 n° 1, les trois autres appareils effectuent une première mission de bombardement sur la Pointe de Grave dès le 16 octobre. Jusqu'en mai 1945, le groupe perçoit au total 22 Ju 88 (16 montés dans le Sud-ouest et six fabriqués en région parisienne, voir ci-après). Compte-tenu d'accidents et de pertes en opération, la dotation simultanée du groupe n'a toutefois pas dépassé pas la dizaine d'appareils³.

1 : AN, cote 3AG4 74 : Mémoire du commandant Doret pour le lieutenant-colonel de Rancourt (du cabinet militaire du général de Gaulle), 20 septembre 1944.

2 : Ehrengardt Christian-Jacques, « D. 520 à la reconquête de la France », *Aéro-Journal*, n° 6, 1999, p. 4-16.

3 : Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 383, 2001, p. 16-29.

La relance industrielle centralisée

La relance de l'industrie aéronautique française prend corps à partir de septembre 1944, parallèlement à une réorganisation marquée par des nationalisations conduites sous l'égide des ministères de l'Air et de la Production industrielle. Elle apparaît assez foisonnante et s'est inscrite dans la continuité des productions maintenues en métropole sous l'occupation, davantage dans une optique de maintien des capacités productives que d'innovation. Ces diverses productions sont présentées ci-dessous. Sauf mention contraire, les informations les concernant proviennent du blog <http://avions-de-la-guerre-d-algerie.over-blog.com>, publié par Jacques Moulin de 2007 à 2015.

Junker 88 et 188 ou AAB-1

Des établissements aéronautiques de la région parisienne et du nord de la France ont servi sous l'occupation à la maintenance des bombardiers allemands Junker 88. Aussi, le ministère de l'Air engage dès le mois de septembre 1944 une commande de 90 appareils neufs (83 Ju 88 et 7 Ju 188, désignés en tant que AAB-1), confiée aux Ateliers aéronautiques de Boulogne, regroupant des établissements nationalisés. Un premier appareil n'est livré qu'en mars 1945, suivi d'au moins cinq autres avant la fin de la guerre en Europe (six AAB-1 sont affectés au Groupe de bombardement I/31 *Aunis*). Ce programme est stoppé en septembre 1946, après la livraison de 67 Ju 88 et de cinq Ju 188⁴.

Fieseler Fi 156 ou Morane-Saulnier 500 Criquet (MS 500)

Durant l'occupation, les établissements Morane-Saulnier à Issy-les-Moulineaux produisaient des appareils allemands légers Fieseler Fi 156. L'usine d'Issy étant toujours opérationnelle à la libération, cette production reprend. Les premiers appareils, renommés Morane-Saulnier 500 *Criquet* (MS 500), sont livrés dès septembre 1944, à partir des cellules encore présentes dans les ateliers puis sous forme de productions nouvelles. Ces appareils sont successivement équipés de moteurs allemands Argus, fabriqués sous l'occupation par les établissements Salmson et Renault de Boulogne-Billancourt. La production de ces avions d'observation, de conception simple et légère, prend rapidement son essor : parmi les appareils livrés à des unités au fil des mois, on peut repérer l'atteinte du numéro de série 133 dès le mois d'avril 1945⁵.

Dès l'automne, un premier MS 500 est employé dans le secteur de Royan (au *Régiment Z*) tandis que cinq autres servent à l'état-major de l'*escadrille de chasse FFI Doret*. En avril 1945, dix appareils servent sur les fronts du Sud-ouest, au sein du Groupe de reconnaissance III/33 *Périgord*, sans que les sources consultées précisent le nombre effectif d'appareils perçus par les Forces aériennes de l'Atlantique. Quatre autres appareils ont été affectés fin mars au service de santé du Détachement d'armée de l'Atlantique. Sur le front des Alpes, un groupement aérien, dénommé en tant que Groupe de reconnaissance I/35, opère à partir de la fin du mois d'octobre. Il perçoit un premier MS 500 le 22 octobre, suivi au fil des mois par six autres (pour une dotation simultanée maximale de cinq appareils)⁶.

4 : Marchand Alain et Bénichou Michel, « Les Junkers 88 et 288 français », *Le Fana de l'Aviation*, n° 384, 2001, p. 61-68.

5 : Moulin Jacques, « 1944 – La bataille des Alpes – Des criquets sans la neige », *Le Fana de l'Aviation*, n° 464, 2008, p. 22-33.

6 : Rouquette Marcel, « Les forces aériennes de l'Atlantique », *Revue Historique des Armées*, n° 168, 1987, p 34-45.

SHD Terre, cote 10 P 418 : FFO, journal de marche de la Direction du Service de Santé.

Paquier Pierre (dir.), *Les Forces aériennes françaises de 1939 à 1945*, Éditions Berger-Levrault, Paris, 1948, p. 181-184 et 219.

Ehregardt, 1999, art. cit.

Moulin, art. cit.

Junker 52 ou AAC-1 Toucan

La production de l'ancien mais multi-tâches trimoteur de transport Junker 52, conduite dès 1941 au sein des usines Amiot à Colombes, est poursuivie après la libération sous le nom de AAC-1 *Toucan*. Cet appareil robuste, véritable bonne à tout faire, va permettre la reconstitution d'une flotte militaire de transport aérien. Les usines Amiot, devenues Ateliers Aéronautiques de Colombes (AAC), ont continué la production du Junker 52 grâce à leurs stocks de pièces et aux moteurs disponibles en France (où une production a été engagée durant l'occupation par les établissements Gnome et Rhône). Au printemps 1945, treize AAC-1 ont d'ores et déjà été livrés au Groupe de transport III/15 *Maine*, créé au Bourget le 20 janvier 1945⁷. L'emploi d'un Ju 52 sanitaire est signalé au printemps 1945 au sein du service de santé du Détachement d'armée de l'Atlantique⁸ ; les sources ne permettent cependant pas d'établir s'il s'agit d'un appareil du Groupe III/15.

Caudron C-445 Goéland

Durant l'occupation, l'usine Caudron d'Issy-les-Moulineaux a poursuivi pour le compte de l'Allemagne la production du bimoteur de transport C-445 *Goéland*, un appareil novateur et robuste, conçu en 1935. Bien que bombardés en 1943, les ateliers sont encore fonctionnels à la libération et ont permis une reprise le production, en mettant notamment à profit des stocks de moteurs Renault constitués avant guerre. Des Caudron C-445 neufs volent dès 1945, aux côtés d'autres C-445 en provenance d'Afrique du Nord.

Siebel 204 ou NC 700 Martinet

Le NC 700 *Martinet* correspond au bimoteur allemand Siebel 204, dont la production avait été engagée sous l'occupation à Bourges, à la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Centre (SNCAC). Les outillages toujours présents et utilisables ont permis la continuation immédiate de la production de cet appareil de transport. Les moteurs allemands Argus équipant l'appareil original étant disponibles en quantité très limitée, ils ont été remplacés par des moteurs Renault directement calqués sur eux.

Messerschmidt Bf 108 ou Nord 1000 Pingouin

Un schéma similaire à celui du NC *Martinet* s'est appliqué aux Mureaux, dans les usines de la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord (SNCAN), concernant la poursuite de la production entamée en février 1942 d'un petit appareil de liaison, le Messerschmidt Bf 108, rebaptisé Nord 1000 *Pingouin* après la libération.

Dornier Do 24

La SNCAN s'était également vue commander la production d'hydravions Dornier Do 24 au sein de ses usines de Sartrouville, à partir de pièces livrées d'Allemagne ou produites sur les sites de Creil, de Méaulte, des Mureaux et de Caudebec (de l'ordre de 48 appareils livrés d'octobre 1942 à août 1944). Cette production est relancée à la libération, avec des livraisons dès la fin de l'année 1944 au profit de la Marine (équipement progressif d'une flottille à Bizerte).

Reprise et développement de prototypes

De façon plus marginale, les ministères de l'Air et de la Marine ont fait également reprendre les études de prototypes ayant traversé l'occupation dans des dépôts clandestins ou sous contrôle allemand : l'hydravion SCAN 20 de la Société de construction aéronavale de Port-Neuf de La Rochelle (un prototype ayant été dissimulé en 1942 dans une ferme charentaise), l'hydravion de patrouille maritime Breguet 730 (premier

7 : Ehrengardt Christian-Jacques, « A la reconquête de la France – Seconde époque : la route du Rhin – septembre 1944 – mai 1945 », *Aéro-Journal*, n° 24, 2002, p. 4-28.

8 : FFO, journal de marche de la Direction du Service de Santé, doc. cit.

essai en décembre 1944 avec un prototype rescapé d'une petite série dont la fabrication avait été entamée à Toulouse en 1941, avant sa quasi-destruction par un bombardement allié en avril 1944), l'appareil d'entraînement Morane-Saulnier MS 470 (premier vol 22 décembre 1944 d'un prototype conçu clandestinement en région toulousaine), le bimoteur de transport Sud-Ouest SO-30 P *Bretagne* (premier vol le 26 février 1945 d'un prototype conçu en 1941-1942 à Cannes, par une équipe de Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest, puis camouflé dans une huilerie désaffectée près de Draguignan).

De même, des prototypes développés pour le compte des autorités allemandes sont repris. La SNCAN s'était vue confier la mise au point de deux prototypes du Messerschmitt Bf 208, dérivé du Bf 108. L'un des prototypes ayant été conservé en France, la SNCAN entreprend de produire cet appareil en série, en tant que Nord 1100 *Ramier*. Il en va de même pour l'appareil d'entraînement Arado 396 développé par la Société Industrielle Pour l'Aéronautique (SIPA) d'Asnières et Neuilly : le prototype, rebaptisé Sipa S.10, effectue son premier vol fin 1944 à Bourges.

Ces productions ne prennent cependant leur essor qu'après la guerre. Enfin, à des fins davantage techniques et sociales que militaires, le ministère de l'Air a relancé certains modèles de conception ancienne mais à même d'entretenir la capacité de production nationale. Ainsi en est-il en région toulousaine, de la production du quadrimoteur de transport Bloch MB 161, rebaptisé SE-161 *Languedoc*, un appareil conçu avant-guerre pour Air France.

La mobilisation des rares ressources de l'Empire

Outre des formations aériennes rééquipées en 1943-1944 sur matériel américain, des appareils en service avant novembre 1942 sont transférés en métropole depuis l'Afrique du Nord et le Levant. Bien qu'il s'agisse d'unités venant avec du personnel naviguant et non de la simple livraison d'appareils, il est opportun de signaler ce transfert, qui joue un rôle structurant pour les forces aériennes des fronts de l'Atlantique.

En l'occurrence, ce transfert concerne le Groupement aérien *Patrie*, du colonel Morlaix, constitué en juillet dans l'optique d'un soutien aérien au profit du Vercors assiégé⁹. Le groupement se compose en août de deux escadrilles : le Groupe I/34 *Béarn* (équipé le 11 août de six bombardiers bimoteurs Douglas DB7 et de huit bombardiers bimoteurs Glenn Martin 167) et le Groupe I/18 équipé d'au moins 18 bombardiers en piqué américains A-24 Dauntless, livrés en 1943. L'état-major du groupement dispose également de quelques Caudron C-445. Les deux escadrilles prennent le chemin de la France le 28 août. Elles atterrissent à Toulouse-Francazal puis opèrent dans le Centre et l'Ouest du pays depuis diverses implantations (Cazaux, Bourges, Vannes et Cognac).

Pendant la première semaine de septembre, le groupe I/18 reconnaît les colonnes allemandes en retraite, perdant trois pilotes, par accident. Le groupe I/34, dont les avions ne sont pas équipés pour des missions offensives, sert à des reconnaissances photographiques sur les camps retranchés de Royan et la Pointe de Grave, ainsi qu'à des liaisons d'approvisionnement en Afrique du Nord. A la fin du mois de septembre, le groupe I/18 migre à Vannes, au voisinage des fronts de Lorient et Saint-Nazaire : le groupe se met à la disposition de la 94^e DIUS, pour des missions de surveillance côtière et d'attaques au sol, en échange d'un approvisionnement en essence et munitions (avec 582 bombes fournies à la date du 15 novembre)¹⁰. Parallèlement, le groupe I/34, qui rejoint Cognac le 10 novembre, effectue à partir du 28 octobre des missions de bombardement sur Royan, après une adaptation de fortune de ses appareils.

Ce faisant, les groupes I/18 et I/34 forment, avec leurs appareils anciens, l'ossature initiale des forces aériennes de l'Atlantique, aux côtés des escadrilles toulousaines équipées de Dewoitine 520 et de Junker 88 montés après la libération. Au fil de mois, la flotte disponible s'est cependant amenuisée. A la date du 24 novembre, hormis ses appareils de liaison, le groupement ne compte plus que quatorze A24, quatre DB7 et

9 : Vallette d'Osia Jean, *Quarante deux ans de vie militaire*, Tome II, Éditions Lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1990, p. 199-200.

10 : SHD Terre, cote 10 P 392 : 94^e DIUS, état des livraisons aux FFI, novembre 1944.

sept Glenn Martin 167 ; en février, ils ne sont respectivement plus qu'une douzaine, trois et cinq¹¹. Les A24 du groupe I/18 participent également à quelques missions dans le secteur des Alpes au cours de l'hiver (ravitaillement aérien de postes isolés en altitude)¹². Leur concours a évité la ponction de moyens aériens accompagnant la 1^{re} Armée (sachant que leur emploi dans la zone de cette dernière, ainsi que celui des Dewoitine 520 toulousains, a été suggéré à la mi-septembre, sans suite concrète¹³).

Enfin, un certain nombre d'appareils de liaison et de transport employés en Afrique du Nord ont rejoint la métropole, dont des bimoteurs américains *Loockeed*. C'est à bord d'un appareil de ce type que le chef du gouvernement entreprend sa tournée du 14 au 18 septembre à travers le Sud-est et le Sud-ouest, accompagné d'une délégation voyageant à bord d'un Caudron C-445 *Goéland*. Plus ponctuellement, il convient de signaler le transfert de quelques appareils de conception ancienne : au moins un ancien Potez 29 sanitaire (appareil conçu en 1927) et un quadrimoteur Farman 222 (appareil conçu en 1932), qui s'est écrasé en région toulousaine le 26 octobre 1944¹⁴.

La récupération d'appareils camouflés

En région bordelaise, une dizaine d'appareils civils est réunie dès la mi-septembre en une petite escadrille employée par la *Brigade Carnot*, commandée par le colonel FFI Jean de Milleret, alias *Carnot*. Ces appareils sont remis en état à l'usine Fouga d'Aire-sur-Adour : deux Morane 315 (un appareil biplace d'écolage), un Caudron *Luciole* (un modèle biplan) et sept Mauboussin 129 (qualifiés de cerfs-volants à moteur). Le premier appareil, un Morane 315, vole dès le 21 août. A la date du 23 septembre, cette petite aviation totalisait déjà 124 heures de vol¹⁵. Les conditions d'emploi de ces appareils ont fait l'objet d'un témoignage du colonel de Milleret :

« L'utilisation tactique de mon matériel de fortune est vite tranchée dès les premiers vols : le Luciole, trop lent, sera réservé pour l'observation à distance et le réglage des tirs d'artillerie ; le Mauboussin, planeur à hélice, servira aux déplacements pacifiques à longue distance ; le Morane 315, le plus rapide, est aussi le plus acrobatique et Richard [Jean Richard, l'un des quatre premiers pilotes de l'escadrille] l'a bien en mains. Tandis qu'il occupe le baquet de pilotage, je m'installe dans le baquet avant, derrière l'hélice, avec une carabine américaine à dix coups et une douzaine de grenades. Nous rattrapons une colonne allemande sur laquelle je balance mes grenades en la survolant au-dessus des pins. Au deuxième passage, je tire à la carabine au ras de la carlingue ; mais quand je veux repasser pour la troisième fois, un fusil-mitrailleur installé sur une fourche m'envoie une bonne giclée qui touche à peine la queue. Alors formé de cette expérience, nous passons d'une pinède à l'autre, croisant la route en zig-zag, juste le temps de lancer une grenade ou une rafale, trop vite pour être ajustés. Les résultats sont magnifiques car, dès le 25, je détruis deux camions qui bloquent la route si bien que deux canons de 105 sont abandonnés avec leurs caissons. Ils font la joie du capitaine Malabat [...] qui passe une partie de la nuit dans une forge de village à refaire les percuteurs enlevés par les Allemands [...] ; ces deux pièces défilèrent devant le général de Gaulle à Bordeaux le 17 septembre]. Le 26, au prix de quelques trous dans la toile, la colonne ennemie nous abandonne quatre 88 antiaériens, dont trois rapidement récupérables mais sans beaucoup de munitions [il s'agit en fait de pièces de calibre 83,5 mm]¹⁶. »

A la même période, le départ du GMSO de Toulouse vers le nord-est donne lieu à un petit ballet aérien. Ses principaux commandants, le général Chevance-Bertin, le colonel Schneider, les colonels FFI Durenque et

11 : Ehrengardt, 2002, art. cit.

12 : Paquier, *op. cit.*, p. 182 et 223-227.

13 : SHD Terre, cote 13 P 89 : GMSO, note manuscrite pour le commandant Divary, 15 septembre 1944.

14 : Ehrengardt, 2002, art. cit.

15 : Jolit André, Dartigues André et Memain Paul, *Le Front du Médoc – une Brigade FFI au combat*, Fédération des Associations d'anciens combattants du Front du Médoc et de la Brigade Carnot, 1989 (1984), p. 45-48.

16 : *Ibid.*, p. 372-373.

Pommiès, rejoignent Clermont-Ferrand ou Aulnat par la voie des airs, les 4, 5 et 6 septembre : les uns en « avion[s] de tourisme », sortis de leurs cachettes, les autres à bord d'un Caudron C-445 *Goéland*, appartenant probablement à l'état-major du Groupement aérien *Patrie*¹⁷.

Également en région toulousaine, l'état-major de l'*escadrille de chasse Doret* emploie un Maubousin 129 et un Dewoitine 48. Ce dernier appareil est un prototype d'avion d'école, construit en 1932 à deux exemplaires et appartenant personnellement au commandant Doret¹⁸.

Au nord de la Gironde, le *Régiment Z*, venu de Dordogne, emploie un Morane 315 et un Caudron *Luciole*, rejoints en octobre par un MS 500 neuf¹⁹. En novembre 1944, à Cognac, outre trois MS 500 et un Siebel 204 neufs, l'état-major du Groupement aérien *Patrie* dispose d'un Mauboussin 129, dont il est attesté qu'il a été prélevé parmi les appareils remontés à Aire-sur-Adour²⁰.

En région lyonnaise, la petite aviation françaises du secteur des Alpes naît autour d'appareils civils récupérés, avant de percevoir des MS 500 neufs : un Caudron C270 *Luciole* et un Potez 43 réunis dès le mois de septembre à Albigny-sur-Saône. Le Potez 43 avait été camouflé sous forme démontée par son propriétaire, un pilote réserviste ; dès la fin du mois d'août il procède à son ré-assemblage avant d'intégrer la future escadrille I/35. Par la suite, l'escadrille I/35 va également employer un Potez 60, récupéré dans la Drôme, et un bimoteur léger Monospar, récupéré à Clermont-Ferrand. Ces différents appareils servent à des vols de liaisons et d'entraînement²¹.

Les avions de prise

Dans le domaine aéronautique, si la récupération de cellules et de pièces a eu suffisamment d'ampleur pour la alimenter la relance industrielle, la récupération en France puis le réemploi rapide d'appareils adresses complets abandonnés sont restés rarissimes. Au moins deux cas sont connus en 1944 dans le cadre des forces aériennes constituées pour les fronts de l'Atlantique : un bimoteur Heinkel He 111 de transport et un bimoteur Messerschmidt Bf 110. Ces deux appareils ont servi pour des missions de liaison, l'un au sein du groupe aérien FFI du commandant Jacques Dor (puis du Groupe de bombardement I/31 Aunis), le second au sein de l'état-major du général Édouard Corniglion-Molinier.

17 : SHD Terre, cote 13 P 89 : Historique sommaire de la Division légère de Toulouse, non daté, fin 1944

18 : Ehrengardt, 1999, art. cit.

19 : *Ibid.*

20 : Ehrengardt, 2002, art. cit.

Jolit *et al.*, *op. cit.*, p. 46.

21 : Moulin, art. cit.

Annexe 4.04 : Notice sur l'armement léger de prise

Le recours aux armes de prise a représenté une contribution majeure pour l'armement individuel et collectif des formations d'infanterie, dans l'attente de la montée en puissance des sorties industrielles et dans l'attente de solutions alliées. Au sein des FFO, sur les trois fronts du Sud-ouest, un recensement du mois de janvier 1945, non nécessairement exhaustif, signale 5 919 fusils et pistolets-mitrailleurs de prise (dont armes 5 543 allemandes) à mettre en correspondance avec 13 712 armes britanniques (soit quasiment une arme de prise pour deux armes britanniques), ainsi que 219 mitrailleuses légères allemandes (aux côtés de 1 241 fusils-mitrailleurs Bren britanniques, soit un rapport d'un pour six)¹. En avril 1945, les inventaires disponibles montrent en outre que neuf bataillons engagés sur ces fronts ont vu leur parc d'armes individuelles être homogénéisé sur une base allemande². Par la suite, durant l'été 1945, six autres bataillons provenant de ces mêmes fronts sont rééquipés sur une base similaire (bataillons des 34^e et 38^e RI)³.

L'importance du recours aux armes de prise se vérifie également au sujet des grenades. En mars et avril 1945, les formations des fronts du Sud-ouest (hormis celles de la 2^e DB venues ponctuellement) n'emploient quasiment que des grenades allemandes : un inventaire portant sur vingt-et-une unités mentionne une dotation de près de 135 000 grenades allemandes de divers types⁴. En outre, la part du matériel de prise est particulièrement sensible en matière de mortiers et de canons de petits calibres. Sur les fronts du Sud-ouest, en janvier 1945, avant la livraison de mortiers français neufs ou révisés, les inventaires établissent la présence de 76 mortiers de prise, principalement allemands, pour 41 pièces britanniques. Quant aux 182 diverses pièces d'artillerie de petits calibres signalées à la même période, elles proviennent toutes de l'adversaire⁵. Cette configuration s'observe à travers tout le pays. En Bretagne, à la fin de l'été 1945, au sein des formations d'infanterie de la 19^e DI, le matériel allemand représente 55 % des armes individuelles, aux côtés d'armes françaises dont une partie est elle-même issue de prises à l'adversaire⁶. Le Nord-est fournit d'autres exemples, à l'image du 23^e RI alsacien, des 26^e et 146^e RI lorrains et du 106^e RI champenois : au regard des inventaires du second semestre 1945, les armes de prise y représentent respectivement 94 %, 92 %, 41 % et 28 % des armes individuelles et 98 %, 72 %, 100 % et 90 % du parc de mitrailleuses⁷.

Les formations FFI ayant rejoint la 1^{re} Armée ne font pas exception. En mars 1945, lors de la transformation du *Corps Franc Pommiès* en un 49^e RI régularisé, la part des armes de prise représente 43 % des 3 280 armes individuelles de l'unité et la moitié des 74 mitrailleuses⁸. Il n'en va pas différemment concernant l'*Groupement tactique de Lorraine*, devenu 151^e RI FFI. Avant la perception du matériel américain d'un régiment de tirailleurs (le 8^e RTM au sein de la 2^e DIM), le 151^e RI FFI arbore 1 200 fusils allemands parmi ses 1 450 armes individuelles (soit 83 %), ainsi que 135 fusils-mitrailleurs tous de prise⁹.

1 : SHD Terre, cote 10 P 390 : Télégramme n° LX 22 460 de SOLOC au 6^e GAUS, 27 janvier 1945.

2 : Il s'agit des trois bataillons du 13^e RI (26^e RI FFI), des trois bataillons coloniaux du régiment de marche AEF-Somali, du bataillon antillais n° 5, d'un bataillon de volontaires étrangers et du Bataillon de Fusiliers marins de Rochefort.

SHD Terre, cote 10 P 394 : DAAAtI, collection d'états d'armement, mars et avril 1945.

SHD Terre, 10 P 393 : Bataillon de marche n° 2, état d'armement, mars 1945 ; Régiment mixte maroco-étranger, état d'armement, 28 février 1945 ; 6^e BPTNA, état d'armement, 26 février 1945.

3 : SHD Terre, cote 6 P 2 : MLIMOA, rapport d'inspection des régiments non-endivisionnés des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions militaires, 28 août 1945.

4 : DAAAtI, collection d'états d'armement, mars et avril 1945, doc. cit.

5 : Télégramme n° LX 22 460 de SOLOC, 27 janvier 1945, doc. cit.

6 : SHD Terre, cote 6 P 2 : Rapport d'inspection des régiments d'infanterie de la 19^e DI, 6 septembre 1945.

7 : MLIMOA, rapport d'inspection des régiments des 6^e, 20^e, 21^e et 10^e Régions militaires, 28 août 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 12 P 6 : 23^e RI, état du matériel, 4 octobre 1945.

8 : SHD Terre, cote 12 P 11 : 49^e RI, bilan du matériel détenu, 8 mars 1945.

9 : Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 395. Le parc de mitrailleuse de l'unité est, en revanche, dominé par du matériel français, à l'origine indéterminée : 21 mitrailleuses Hotchkiss parmi 24 mitrailleuses.

Annexe 4.05 : Inventaire du matériel d'artillerie de prise

Type	Fabrication	Région de récupération	Mode de récupération	Emploi	Nombre connu jusqu'en février 1945	Nombre connu en avril et mai 1945	Valeur maximale connue
Obusier d'infanterie 7.5 cm leIG 18 (75 mm, 1927)	A	Sud-est	D	DA FFI	6		6
		Sud-ouest	D	1 ^{re} Armée (GMSO)	2		2
Canon anti-char 7.5 cm Pak 40 (75 mm, 1940)	A	Nord-ouest	C	FFMB (10 ^e RA)	6	9	9
		Nord-ouest	D	FFLI (Besnier puis 20 ^e RA)	4	4	4
		Nord-ouest	D	FFLI (20 ^e RA)	9	9	9
		Nord-ouest	C	FFLI (20 ^e RA)		5	5
		Nord-ouest	D	FFLI (8 ^e Cuir.)	2	2	2
		Ind	C	FFRY (158 ^e RI et 12 ^e RA)	3	6	6
		Nord-ouest	C	FFRY (RCM)		3	3
		Nord-est	C	FFRY (12 ^e RA)	22	22	22
		Sud-est	D	GAS	1	4	4
		Sud-est	D	DA	1		1
		Ind	C	1 ^{re} Armée (10 ^e DI)	8		8
		Nord-est	D	1 ^{re} Armée (49 ^e RI)		3	3
		Nord-est	D	1 ^{re} Armée (23 ^e RI)		6	6
		Nord-est	D	1 ^{re} Armée (152 ^e RI)		5	5
		Nord-est	C	1 ^{re} Armée (4 ^e RA)		24	24
		Ind	C	Intérieur (30 ^e RA)		4	4
		Ind	C	Intérieur (10 ^e DI)	10	3	10

Type	Fabrication	Région de récupération	Mode de récupération	Emploi	Nombre connu jusqu'en février 1945	Nombre connu en avril et mai 1945	Valeur maximale connue
Canon de 75 mm modèle 1897	F	Ind	Ind	FFLI	5	4	5
		Sud-ouest	Ind	FFAU	1		1
		Ind	C	FFRY (Gpt Bertrand, puis 158 ^e RI ; 12 ^e RA)	4	8	8
		Sud-est	D	DA	2	2	2
Canon anti-char 7.5 cm Pak 97/38 (75 mm modèle 1897 sur affût allemand)	A/F	Nord-ouest	C	FFMB (10 ^e RA)	8	12	12
		Sud-ouest	D	FFRY (158 ^e RI)	2	1	2
		Ind	Ind	FFRY		1	1
Canon de 75 mm modèle 1897-33 (modèle 1897 avec affût biflèche)	F	Sud-ouest	D	FFRY (50 ^e RI)	1	1	1
Canon de montagne de 75 mm Schneider modèle 1928	F	Sud-ouest	D	FFGR (196 ^e RA)	2	2	2
Canon anti-aérien de 75 mm modèle 1933 Schneider	F	Sud-ouest	D	FFRY (50 ^e RI)	7	7	7
Canon anti-aérien de 75 mm modèle 17/34 Schneider	F	Sud-ouest	D	FFGR (196 ^e RA)	2	2	2
Canon de 75 mm « belge »	B	Sud-ouest	D	FFAU (6 ^e et 108 ^e RI)	2	2	2
Canon 75/27 modèle 06 (75 mm, 1906)	It	Sud-est	C	FFRY (Gpt Bertrand, 158 ^e R)	12	4	12
		Sud-est	C	Intérieur (4 ^e , 24 ^e et 93 ^e RA, 1 ^{re} DCEO)	40	40	40
Canon 75/27 modèle 11 (75 mm, 1911)	It	Ind	Ind	FFRY	2		2
Canon de 75 mm « tchécoslovaque »	T	Sud-ouest	D	FFAU (108 ^e RI)	2	2	2
Canons de 75 mm de type indéterminé	Ind	Sud-ouest	D	FFAU (108 ^e RI)	2		2
		Nord-est	D	1 ^{re} Armée (151 ^e RI)	14		14
Obusier de 7,62 mm « russe »	URSS	Nord-ouest	Ind	FFMB	2	4	4
Canon 7.65 cm FK 17(ö) (77 mm, 1917)	Au	Sud-ouest	D	FFAU (6 ^e RI)	1		1
		Sud-est	D	DA	1		1

Type	Fabrication	Région de récupération	Mode de récupération	Emploi	Nombre connu jusqu'en février 1945	Nombre connu en avril et mai 1945	Valeur maximale connue
Canon 8 cm FK 30(t) (80 mm, 1930)	T	Sud-ouest	D	FFGR (196 ^e RI)	4	5	5
		Centre-ouest	D	Intérieur (Gpt Bertrand puis 15 ^e RA)	1	1	1
Canon anti-aérien 8.35 cm FlaK 22(t) (83,5 mm, 1922)	T	Sud-ouest	D	FFGR (196 ^e RA)	3	3	3
		Sud-ouest	D	FFRY	2	2	2
Canon anti-aérien 8.8 cm FlaK 18, 36 ou 37 (88 mm, 1928)	A	Sud-ouest	D	FFAU (6 ^e RI)	2	2	2
		AFN	C	Intérieur (401 ^e RAFTA)		24	24
		Sud-est	C	Intérieur (401 ^e RAFTA)		8	8
Canon anti-char 8.8 cm PaK 43 (88 mm, 1943)	A	Nord-ouest	C	FFMB (10 ^e RA)	3	5	5
		Sud-ouest	D	FFAU (6 ^e RI)	2	2	2
Canon de 88 mm de modèle indéterminé	A	Centre-ouest	D	Intérieur (Gpt Bertrand)	2		2
Obusier de montagne 10 cm Gebirgshaubitze 16(t) (100 mm, 1916)	T	Sud-est	D	GAS	2	2	2
Obusier 10.5 cm leichte Feldhaubitze (IFH) 18 (105 mm, 1930)	A	Nord-ouest	C	FFMB (10 ^e RA)	14	17	17
		Nord-ouest	C	FFLI (20 ^e RA)	8	8	8
		Nord-ouest	C	FFGR (196 ^e RA)		4	4
		Sud-est	D	DA	12	8	12
		Nord-est	C	1 ^{re} Armée (4 ^e RA)		12	12
		Ind	C	Intérieur (24 ^e RA)		9	9
		Ind	C	Intérieur (8 ^e RA)		12	12
Obusier 10,5 cm leichte Feldhaubitze (IFH) 16 L/22 (105 mm, 1916)	A	Sud-ouest	D	FFGR (Brigade Carnot)	2		2

Type	Fabrication	Région de récupération	Mode de récupération	Emploi	Nombre connu jusqu'en février 1945	Nombre connu en avril et mai 1945	Valeur maximale connue
Obusier de 105 mm modèle 35 B (1935)	F	Ind	Ind	FFRY (Gpt Bertrand puis 158° RI puis 12° RA)	3	3	3
		Nord-ouest	C	FFRY (196° RA)		8	8
		Ind	C	FFGR (196° RA)		4	4
		Sud-est	D	GAS	4		4
Canon modèle 105/28 (105 mm, 1912)	It	Sud-est	D	GAS	1		1
Obusier de 122 mm « russe »	URSS	Nord-ouest	C	FFMB 10° RA)	3	1	3
		Nord-ouest	Ind	FFRY (RCM)	1	1	1
Canon de 149 mm (1919)	It	Sud-est	D	GAS	4		4
Obusier 15 cm schwere Feldhaubitze (sFH) 18 (150 mm, 1930)	A	Nord-ouest	C	FFLI (20° RA)	5	4	5
		Sud-est	D	DA	3		3
Obusier de 152 mm « russe »	URSS	Centre-ouest	D	Intérieur (Gpt Bertrand)	1		1
Canon de 155 mm Grande Puissance Filloux modèle 1917	F	Nord-ouest	C	Dunkerque	4	8	8
Canon de 155 mm court Schneider modèle 1917	F	Nord-ouest	C	FFMB (10° RA)	4	9	9
		Ind	C	FFRY		8	8
		Sud-ouest	D	FFGR (196° RA)	3	3	3
		Sud-est	D	GAS	8	8	8
		Ind	D	Intérieur (GMSO)	4	4	4
Canon de 274 mm sur d'artillerie lourde sur voie ferrée modèle 1893-96	F	Ind	C	Intérieur (14° Région)		3	3
Nebelwerfer 41 (155 mm, 1941)	A	Nord-ouest	C	FFGR (12° RA)		3	3
		Nord-ouest	C	FFRY (12° RA)		5	5
Panzerwerfer 43 (155 mm, 1941)	A	Nord-ouest	C	FFLI (Besnier)		1	1
Nebelwerfer 42 (210 mm, 1942)	A	Nord-ouest	C	FFRY (12° RA)		1	1

Légende :

A : Allemagne
Au : Autriche
B : Belgique
C : Voie centralisée
Cuirs : Régiment de Cuirassiers
D : Voie décentralisée
DA : Division alpine FFI puis 27^e Division alpine
F : France
FFAU : Forces françaises de l'Aunis
FFGR : Forces françaises de la Pointe de Grave
FFLI : Forces françaises de Loire inférieure
FFMB : Forces françaises du Morbihan
FFRY : Forces françaises de Royan
GAS : Groupement alpin Sud
Gpt : Groupement
Ind : Indéterminé
It : Italie
RCM : Régiment de canonnières marins
T : Tchécoslovaquie

Un lot de 36 pièces anti-aériennes allemandes de calibre 88 mm, affectées à la protection de Paris, a en grande partie été transféré d'Afrique du Nord et de Corse (Michalon Roger (dir.), *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 533), hormis deux batteries formées en région lyonnaise, où quatorze pièces de 88 mm sont signalées « à réparer » en novembre 1944 (SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944). Ces pièces ont été affectées à trois groupes réunis en février 1945 au sein d'un 401^e RAFTA (Régiment d'artillerie de forces terrestres anti-aériennes). A leurs côtés, un 407^e RAFTA a regroupé seize pièces britanniques de calibre 40 mm et 28 pièces allemandes de 20 mm (ces différents groupes ayant aussi été organisés et équipés en Afrique du Nord et en Corse ; Michalon, *op. cit.*, p. 535).

Annexe 4.06 : Blindés et chenillettes de prise

A : Emploi précoce d'engins blindés de prise par des unités FFI

Secteur	Description	Sources
Médoc	<p>Bataillons Claverie et Léon des Landes : trois chars Renault R35 récupérés à Magesc, dans les Landes, le 24 août ; emploi par des unités FFI landaises, dans le Médoc, le 12 septembre puis le 3 octobre 1944 ; plus de mention après novembre 1944.</p> <p>Compagnie de Choc Bretagne : une automitrailleuse italienne Autoblinda 41 acheminée de région parisienne en novembre 1944 ; cet engin a été mis à disposition par le 4^e Bureau de l'EMN FFI ; il pourrait s'agir d'un engin capturé vers Brest en septembre 1944 ; mentions jusqu'en mai 1945 mais pas d'usage pour le combat.</p>	<p>SHD Terre, cote 13 P 80 : Bataillon Claverie, Journal de marche de la 1^{re} Compagnie et de la 2^e Compagnie ; Bataillon Claverie, collection de comptes-rendus, septembre et octobre 1944.</p> <p>SHD Terre, cotes 13 P 73 : Journal de marche et opérations de la Compagnie de Choc Bretagne.</p> <p>AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement.</p>
Royan	<p>Au sein de la Demi-brigade de l'Armagnac : un char biplace, de type non connu, récupéré à Castelnaudary le 26 août 1944 et emmené dans le Médoc puis devant Royan ; aucun emploi connu ; mentionné comme abandonné dès octobre.</p> <p>Au sein du Régiment Rac : un char Renault FT 17 identifié à Cognac, par une photographie prise au cours de l'automne ; aucune mention d'emploi.</p> <p>Au sein du Régiment Z : un camion Latil blindé et armé récupéré à Toulouse, en décembre 1944 ; pas de mention d'emploi au combat.</p>	<p>AN, cote 72AJ129 : Bataillon de l'Armagnac, ordre de mission, 26 août 1944.</p> <p>Potet Jacques (dir.), 1997, <i>Le Bataillon de Guérilla de l'Armagnac – 158^e RI</i>, Amicale des anciens volontaires du Bataillon de l'Armagnac et du 158^e RI, CTR Éditions, p. 240.</p> <p>Fonds photographique privé Léonard.</p> <p>SHD Terre, cote 10 P 415 : FFO, 4^e Bureau, télégramme non numéroté, 21 décembre 1944 ; Télégramme n° 3681/SVM/E2/5 de Air-Paris à la Base aérienne 101, 21 décembre 1944.</p>
Saint-Nazaire	<p>Escadron FFI Besnier : constitué à partir de septembre 1944, il totalise en décembre 1944 cinq engins récupérés en région nantaise (trois AMD Panhard 178, un semi-chenillé armé Adler Demag 7, un canon automoteur Marder I). Ces engins seront pour partie versés au 8^e Cuirassiers début 1945.</p> <p>Groupe FFI Lemasson, venu de Normandie en octobre 1944 sur le front de Saint-Nazaire, avec six semi-chenillés allemands récupérés à partir d'août : cinq SdKfz 251 et un Panzerwerfer 42. Ces engins sont ensuite répartis entre l'Escadron Besnier et le 1^{er} Hussards.</p>	<p>Braeuer Luc, <i>Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire</i>, auteur-éditeur, 2007, 48 p.</p>
Région lyonnaise	<p>Quatre chars, dont au moins trois engins de conception allemande, employés pour l'instruction dès octobre 1944. Il est question de deux « Panther » et un « Tigre », vraisemblablement récupérés à la suite des combats de chars intervenus dans l'Ain en septembre 1944 (aucun Tigre n'ayant opéré dans ce secteur, il s'agit plus probablement d'un Panther et de deux Panzers IV ou III).</p>	<p>SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note sur les effectifs FFI des régions, 1^{er} novembre 1944.</p>

Secteur	Description	Sources
Région parisienne	Groupe Chars constitué en septembre 1944 à la caserne de Clignacourt à Paris : un char Somua (récupéré à Saint-Ouen), un char Renault R35, deux chars Hotchkiss (type non précisé), trois voitures blindées allemandes armées et une automitrailleuse Panhard AMD 178. Le 4 ^e Bureau de l'EMN FFI a également récupéré et distribué trois automitrailleuses (identifiées dans ce tableau au sein de la Compagnie de Choc Bretagne et au 151 ^e RI FFI), ainsi que trois chars Renault FT 17, dont le devenir n'est pas connu.	AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4 ^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement.
Chartres	Trois chars Renault R35 et Hotchkiss H39 récupérés dans la région de Chartres vers le 23 août, tombés en panne sur la route de Paris, entre Chartres et Ablis le 24 ou le 25 août. Il pourrait s'agir des trois chars légers signalés en septembre au Groupe Chars de Paris.	Joly Roger, <i>La Libération de Chartres</i> , Le Cherche Midi, Paris, 1994, p. 149-150.
Toulouse	Plusieurs automitrailleuses (type indéterminé) signalées en septembre 1944 lors de défilés.	Bertaux Pierre, <i>Libération de Toulouse et de sa région</i> , Éditions Hachette, Paris, 1973, p. 97. Ravanel Serge, « Pour moi vous êtes des caballeros », in : Jornet José (dir.), <i>Républicains espagnols en Midi-Pyrénées : exil, histoire et mémoire</i> , Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005 : p. 19-20.
Lorraine puis 1 ^{re} Armée	Groupement tactique de Lorraine (1 ^{er} Régiment de Paris) puis 151 ^e RI FFI : deux automitrailleuses de type non précisé, de même que leur état et leur emploi effectif ; ces engins ont été mis à disposition par le 4 ^e Bureau de l'EMN FFI.	Michalon Roger (dir.), <i>Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945</i> , Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 395. AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4 ^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement.

B : Récupérations tardives d'engins blindés par des unités FFI

Secteur	Description	Sources
Médoc	Compagnie de Choc Bretagne puis Demi-brigade de l'Atlantique : une automitrailleuse AMD Panhard 178 récupérée dans le Médoc en avril 1945.	SHD Terre, cote 12 P 1 : Demi-brigade de l'Atlantique, compagnie anti-char, état des véhicules, 17 mai 1945.
Royan	Bataillon de Fusiliers marins de Rochefort : un canon automoteur Marder I figurant en avril 1945 dans un reportage photographique mais sans mention dans les archives de l'unité.	Fonds photographique privé Léonard.
Saint-Nazaire	Escadron FFI Besnier : récupération entre janvier et mars 1945 et réemploi de 17 chars allemands (1 Tiger, 2 Panther, 11 Panzers IV, 2 Sturmgeschütze III, 1 Jagdpanzer).	Braeuer Luc, <i>Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire</i> , auteur-éditeur, 2007, 48 p.

C : Chenillettes et véhicules apparentés de récupération identifiés au sein d'unités FFI

Secteur	Description	Sources
Médoc	Sept chenillettes « diverses » mentionnées au sein du 196 ^e RA le 25 mars 1945. Une photographie du 17 septembre 1944 permet d'identifier, à Bordeaux, deux chenillettes à châssis polonais de type TK. Une seconde photographie montre au moins deux chenillettes de fabrication française Renault UE en avril 1945.	SHD Terre, cote 12 P 155 : 196 ^e RA, compte-rendu, 25 mars 1945. Lormier Dominique, <i>La Résistance dans le Sud-ouest</i> , Éditions Sud-ouest, Bordeaux, 1989, 253 p. Lormier Dominique, <i>Les FFI au combat</i> , Éditions Jacques Grancher, Paris, 1994, 267 p.
Saint-Nazaire	Une chenillette britannique Brenn Carrier ex-allemande, au VII/125 ^e RI FFI. Cet engin, sans doute issu d'une prise allemande de 1940, est détruit au combat le 21 décembre 1944. Une moto-chenille allemande récupérée en novembre à Villiers-Charlemagne (Mayenne), employée au sein du Groupe d'artillerie Kléber puis au sein du II/20 ^e RA.	Braeuer Luc, <i>Les chars de la Résistance – L'étonnante aventure d'un escadron FFI blindé sur la Poche de Saint-Nazaire</i> , auteur-éditeur, 2007, 48 p. SHD Terre, cote 12 P 141 : Journal de marche du II/20 ^e RA.
Alpes	Quatre chenillettes Renault UE mentionnées à la date du 5 novembre 1944 au sein de la <i>Division alpine FFI</i> .	SHD Terre, cote 11 P 174 : Division Alpine, note n° 448/4 sur la situation matérielle, 5 novembre 1944.
Région parisienne	Cinq engins semi-chenillés Citroën Kegress et un semi-chenillé blindé Latil, pris sous les couleurs allemandes et employés au sein du Groupe Chars de la caserne de Clignancourt à Paris.	AD93, cote 304J7 : Ministère de la Guerre, Direction des FFI, 4 ^e Bureau, rapport d'activité 1944 du Service du Matériel et de l'Armement.

Les chenillettes Lorraine livrées aux FFO par l'usine Lorraine de Bagnères-de-Bigorre (voir l'annexe 4.02) ne sont pas intégrées dans ce tableau, car il ne s'agit pas de prises FFI.

En Aquitaine, un rapport de la 18^e Région militaire fait état de la récupération de 18 chenillettes ex-allemandes, dont quatre épaves et quatorze engins « livrés » en novembre, sans que leur destination soit détaillée¹. Des chenillettes Lorraine modèle 1937 ex-allemandes sont également récupérées et livrées à l'usine Lorraine de Bagnères-de-Bigorre, où ces engins font l'objet d'essais de conversion en engins blindés armés (voir l'annexe 4.02). S'agit-il des chenillettes livrées par la 18^e Région ? Les sources disponibles ne permettent pas de conclure sur ce point.

1 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, compte-rendu d'activité du service de récupération du matériel automobile allemand, 20 novembre 1944.

D : Chars français de récupération employés en mai 1945

Type	Unités	Sources
Somua S35	Dotation maximale de 17 engins au 13 ^e Régiment de Dragons au cours du printemps 1945.	SHD Terre, cote 12 P 109.
B1 bis	28 engins au 13 ^e Régiment de Dragons à la date du 25 mai 1945.	SHD Terre, cote 12 P 109.
Renault R35	Dotation maximale de 15 engins au 18 ^e Régiment de Dragons (10 ^e DI) au cours du printemps 1945. Dotation maximale de 18 engins au 19 ^e Régiment de Dragons (19 ^e DI) au cours du printemps 1945.	SHD Terre, cote 10 P 166 : EMA, French Group (Inspection), SHAEF Mission France, mémorandum n° 20/OL/SR pour le général Kingman, 21 mars 1945. SHD Terre, cote 12 P 110 : 19 ^e Régiment de Dragons, fiche d'inspection, 11 mai 1945.
Hotchkiss H39	17 au 12 ^e Régiment de Dragons (14 ^e DI), reçus en avril 1945.	Michalon Roger (dir.), <i>Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945</i> , Tome VI, Ministère de la Défense, SHAT, 1980, p. 489. Touzin Pierre, <i>Les Véhicules blindés français 1900-1944</i> , Éditions EPA, 1979, p. 148.

Annexe 4.07 : Le recours au matériel de prise en 1943

Les mémorandum du SHAEF de 1944 relatifs au matériel de prise s'inscrivent dans la continuité des positions alliées déjà exprimées en 1943 au sujet du matériel capturé en Tunisie. Dès mai 1943, les différents états-majors britanniques et américains concernés ont exprimé des points de vue ne laissant « guère de perspectives pour le réarmement français à l'aide du matériel ennemi », hormis le matériel d'origine française employé en Tunisie par les forces de l'Axe. Les besoins des forces américaines et britanniques ont primé : canons adverses employés pour l'instruction des troupes américaines (vraisemblablement pour une familiarisation avec les armes adverses), camions employés par les forces britanniques. Les services alliés n'ont toutefois pas réclamé les divers matériels récupérés par des unités françaises lors des combats du printemps 1943. Ils n'ont pas non plus exigé la restitution de camions italiens livrés par les forces britanniques sur un « malentendu »¹.

L'*Allied Forces Headquarter* (AFHQ), équivalent du SHAEF sur le théâtre méditerranéen, n'a infléchi sa position qu'en matière d'artillerie anti-aérienne, compte tenu des charges incombant aux forces françaises pour la protection des côtes nord-africaines². Cette inflexion découle d'une considération globale des besoins alliés : armer des batteries anti-aériennes françaises en Afrique du Nord libère autant de batteries alliées pour le soutien des armées dirigées vers la Sicile et l'Italie. Au moins 134 pièces anti-aériennes allemandes, neuf pièces anti-aériennes italiennes et du matériel de détection (projecteurs, télémètres, goniomètres...) ont de la sorte été affectés aux unités françaises de défense côtière : 52 pièces allemandes de 88 mm, 43 pièces allemandes de 20 mm sur affût simple, vingt affût quadruples du même calibre (soit 80 tubes de 20 mm), 19 pièces de 20 mm montées sur véhicules (sans précision s'il s'agit d'affûts simples, doubles ou quadruples) et neuf canons italiens de 75 mm modèle 75/46³.

Profitant de cette ouverture, les services français ont par la suite demandé à percevoir l'ensemble des moyens anti-aériens et anti-char récupérables sur les îles de Pantellaria et Lampedusa⁴. La réponse alliée à ce sujet ne figure malheureusement pas dans les fonds conservés au SHD. Par ailleurs, une quarantaine de blindés italiens semble être passée à travers les mailles des filets alliés, dans la mesure où une note les attribue en juillet 1943 aux divisions françaises en voie d'organisation en Afrique du Nord « dans un but d'instruction et de maintien du moral » (encore faut-il préciser que ces engins sont signalés comme étant à réparer)⁵. Au regard des descriptions données par cette note, les matériels concernés sont dix-neuf chasseurs de chars modèle Semovente da 47/32, armés d'un canon de 47 mm, et vingt chars légers modèle L6/40, uniquement armés d'un canon de 20 mm sous tourelle et d'une mitrailleuse de 8 mm.

La question des dépôts de matériel de prise du théâtre d'opération méditerranéen refait surface en 1944. En mai 1944, l'EMGG demande à l'AFHQ une autorisation d'accès au matériel d'origine française rassemblé « en quantité importante » à Tarente, en Italie, après qu'il y ait été capturé par les forces alliées⁶. Cette requête est vraisemblablement liée aux besoins d'équipement des forces de souveraineté françaises en Corse et à travers l'Empire, à une période où la question du devenir des FFI métropolitains n'est pas encore posée. La réponse de l'AFHQ n'est pas conservée.

Un trimestre plus tard, une nouvelle demande est formulée auprès de l'AFHQ, cette fois-ci au sujet des FFI. Par une lettre du 23 août, le général Leyer, commandant l'EMGG, demande la mise à la disposition de 5 500

1 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Section française de récupération du matériel ennemi, compte-rendu n° 36-EMG/1/SFRME, 2 juin 1943.

2 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Section française de récupération du matériel ennemi, compte-rendu n° 25-A/EMG/1/SFRME, 29 juin 1943.

3 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Message 370.3/AA de la Section de DCA et de Défense côtière de AFHQ, 12 juillet 1943.

4 : SHD Terre, cote 7 P 252 : Joint Rearmament Committee, Natoua, file n° 386.3/G, 16 août 1943.

5 : SHD Terre, cote 7 P 252 : État-major du général Giraud, note n° 1 296/4, 2 juillet 1943 (le détail du timbre est illisible).

6 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, note n° 9 989-3-EMGG/4, 17 mai 1944.

armes individuelles, de 1 600 armes collectives et des munitions correspondantes, en vue d'en envoi en France au profit des FFI. Cette requête se focalise sur les armes allemandes « qui faciliterai[ent] grandement le ravitaillement en munitions [car] dans la plupart des cas, celles-ci peuvent être trouvées sur place en France à la suite de captures faites sur les ressources de l'ennemi ». L'ensemble est attendu à Alger, pour « emballage » puis « expédition »⁷. La réponse de l'AFHQ n'a pas non plus été conservée, s'il y en a eu une, sachant que le Sud de la France est sorti du périmètre de compétence de l'AFHQ dès la mi-septembre.

7 : SHD Terre, cote 7 P 252 : EMGG, lettre n° 13 194-3-EMGG/4 du général Leyer à l'AFHQ, 23 août 1944. La demande française porte sur 200 mortiers légers avec 40 000 coups, 100 mortiers moyens avec 20 000 coups, 100 fusils anti-chars avec 3 000 à 5 000 coups, 100 lance-fusées anti-char, 100 canons anti-chars légers avec 3 000 à 5 000 coups, 5 000 fusils avec 1 000 000 cartouches, 500 pistolets-mitrailleurs avec 500 000 coups, 1 000 mitrailleuses avec 3 millions de coups.

Annexe 4.08 : Les *Nebelwerfer* du front de l'Atlantique

Parmi les divers armements de prise employés sur les fronts de l'Atlantique, la présence de roquettes allemandes, tirées de rampes placées au sol ou de lanceurs multitubes, dénommés *Nebelwerfer*, est à relever. Ces armes sont alors inédites au sein de l'armée française et, à l'époque, encore peu employées par les forces terrestres anglo-américaines (contrairement à la *Wehrmacht* ou à l'Armée rouge). Employées en petit nombre au printemps 1945 devant les poches du Médoc, de Royan et de La Rochelle, ces armes n'ont pas changé le cours des événements militaires. Elles sont néanmoins révélatrices des initiatives françaises de réemploi d'armes de prise.

De quoi parle-t-on ?

Ces roquettes, dénommées *Wurfkörper* (ou *WK*, terme abrégé), ont été développées en Allemagne avant guerre et mises en œuvre à partir de 1940, sous la forme de roquettes de gros calibres (280 et 320 mm, puis 300 mm), de portée réduite à moyenne, tirées depuis des rampes sommaires placées au sol (simples chevalets métalliques ou en bois, dénommés *Wurfrahmen*). Par la suite, des roquettes plus légères et de portée plus grande ont été développées, pour un emploi depuis des lanceurs multitubes mobiles : roquettes de 155 mm pour lanceur tracté à six tubes *15 cm Nebelwerfer 41* ou pour lanceur semi-chenillé et blindé à dix tubes *Panzerwerfer 42* ; roquettes de 210 mm pour lanceur tracté à cinq tubes *21 cm Nebelwerfer 42*. Les roquettes de gros calibre ont également donné lieu au développement de lanceurs (cadres métalliques à hausse ajustable sur affût mobile ou sur les flancs d'engins). Le terme *Nebelwerfer*, littéralement *lanceur de brouillard*, doit être compris comme une dissimulation de la fonction effective des lanceurs et de leurs projectiles, qui ne se limitaient pas à un usage fumigène.

Les différents types de roquettes sont tous constitués d'un corps ovoïde en tôle mince, rempli d'explosif, de fumigène ou de liquide inflammable, et d'un cylindre en acier contenant la charge propulsive. Des tuyères donnent au projectile sa propulsion par réaction et un mouvement de rotation permettant la stabilité du projectile. La mise à feu est électrique. Les lanceurs multitubes sont de conception très simple : des tubes en tôle (roquettes de 155 et 216 mm) ou des casiers (roquettes de gros calibre) superposés et ouverts aux deux extrémités, sans culasse, ni appareil de pointage mais simplement un système de réglage de l'inclinaison.

Les tirs donnent lieu à un bruit caractéristique (les rapports français évoquent le son d'un violent coup de frein) et au soulèvement d'un important nuage de fumée et de poussières. Les projectiles ont un déplacement très bruyant et une trajectoire des plus visibles (importante traînée de gaz enflammés) : à l'effet destructeur s'ajoute un effet sonore psychologique, qui a valu à ces armes le surnom de *Stuka zu Fuss* ou *Stuka à pied*, par référence aux bombardiers en piqué allemands. Les roquettes produisent un effet destructeur reposant essentiellement sur un « souffle très puissant capable de mettre hors de combat un homme se trouvant à une vingtaine de mètres du point, même abrité »¹.

Pour comprendre la manière dont les combattants français ont appréhendé ces armes, il faut en permanence garder à l'esprit qu'elles leur sont initialement totalement inconnues. De plus, les volontaires français des fronts de l'Ouest vont découvrir ces armes à une période où la presse et la rumeur bruissent au sujet d'autres fusées frappant l'imaginaire collectif : les bombes volantes V1 et V2.

Cette absence de connaissance initiale se traduit dans les appellations données aux *Nebelwerfer* et aux bombes-fusées dans le camp français. L'emploi des termes allemands reste initialement limité à quelques bulletins de renseignement². Elle ne se généralise qu'au printemps 1945, une fois ces armes réemployées, parfois avec une dénomination altérée (« Nobelwerfer »³). C'est sous d'autres noms qu'il faut chercher des

1 : SHD Terre, cote 10 P 426 : 33^e Demi-brigade, note sur le *Nebelwerfer* allemand, 21 novembre 1944.

2 : SHD Terre, cote 10 P 440 : Brigade Carnot, rapport de renseignement, 25 octobre 1944.

3 : SHD Terre, cote 12 P 111 : Journal de marche du 18^e Régiment de Chasseurs à Cheval.

mentions de ces armes.

Les appellations descriptives traduisent un effort de classement : *bombes-fusées* (terme majoritaire), *bombes à fusée* ou encore *bombes soufflantes* (une seule mention⁴). Les appellations subjectives renvoient directement à l'univers des bombes volantes : V2 (une mention en octobre 1944), V3 (une mention en novembre 1944) et le terme V4, qui connaît un assez large emploi. Au sein de la *Wehrmacht*, les projectiles à fusée étaient qualifiés de *Wufkörper*, abrégés en WK. Le terme V4 apparaît au cours de l'automne devant Royan dans le cadre de renseignements recueillis auprès d'un déserteur polonais. Prononcé à l'allemande, le terme WK est phonétiquement très proche du terme V4 prononcé à la française : de WK à V4, n'y aurait-il eu qu'un pas, par déformation orale puis assimilation aux V2 ?

Par la suite, au printemps 1945, aux côtés des termes *Nebelwerfer*, WK et V4, un nouveau nom s'impose : les bombes ou engins *Menuel*, du nom de l'officier à l'origine de leur emploi dans les rangs français. Le terme *bombes Z* est également employé ponctuellement⁵. Le qualificatif Z a été employé dans l'armée française à partir de 1915 au sujet d'armes initialement secrètes, telles que les lance-flammes et surtout les gaz de combat ; son emploi apparaît assez logique pour les armes nouvelles qu'étaient les roquettes. Il convient enfin de signaler une mention isolée de *canons à claire voie* pour désigner des lanceurs multitubes⁶ : ce terme renvoie à l'un des noms donnés en 1894 à l'*Exterminateur*, un canon à tubes multiples, à même de lancer simultanément 67 projectiles et inventé par Eugène Turpin, le père de la mélinite⁷.

Automne 1944 : un objet de crainte

Les combattants français des fronts de l'Atlantique font la découverte des roquettes allemandes soit sous forme de munitions abandonnées, soit sous forme de tirs adverses. Le 19 novembre, au voisinage de Saujon, face à la poche de Royan, les premières lignes tenues par la 33^e Demi-brigade FFI du Cher essuient par exemple un tir de harcèlement en cinq salves de roquettes, totalisant seize coups.

Ces armes suscitent l'attention, en particulier concernant leur capacité de destruction. Les roquettes de gros calibre, tirées depuis de frustrés cadres placés au sol, font par exemple l'objet d'un rapport détaillé sur le front de la Pointe de Grave en octobre, rapport qui précise que « les soldats allemands ont une certaine appréhension quand ils remuent ces engins »⁸. Le tir du 19 novembre face à Saujon donne également lieu à un rapport circonstancié sur les lanceurs mobiles *Nebelwerfer* et les effets des roquettes : bruit caractéristique, effet de souffle, projectiles incendiaires « brûlant l'herbe dans un rayon de 20 mètres autour du point de chute et caractérisés par une flamme d'explosion très rouge et haute d'environ 10 mètres »⁹...

Sur le front de Royan, ces armes suscitent l'intérêt de la mission interalliée *Jedburgh Alexander*, qui accompagne le Régiment FFI périgourdin Rac. Un déserteur polonais, capturé le 13 septembre aux abords de Saujon, apprend à l'officier américain de la mission (le *First lieutenant* Alsop) et à son homologue français (le lieutenant Thouville) l'existence à Royan d'une « arme secrète allemande », dénommée V4 par l'équipe *Alexander*¹⁰. Le déserteur polonais se montre prolix, si bien que cette arme fait immédiatement l'objet de télégrammes adressés à Londres puis d'un rapport papier expédié en octobre, vers la Grande-Bretagne, par avion. L'arme décrite, en pleine période de déclenchement des tirs de V2 contre Londres, suscite l'interrogation :

« [Il] paraissait surprenant qu'une arme telle que celle [que le Polonais] a décrite, qui selon son

4 : SHD Terre, cote 9 P 170 : 18^e Région militaire, bulletin de renseignement hebdomadaire, 21 novembre 1944.

5 : SHD Terre, cote 11 P 176 : Division de Marche Marchand, ordre général d'opérations n° 10, 26 avril 1945.

6 : SHD Terre, cote 10 P 415 : Télégramme n° 4384/Art de la 3^e Région militaire au DAAtI, 12 avril 1945.

7 : *Le Journal de l'Ain*, n° 129, 31 octobre 1894.

8 : Brigade Carnot, rapport du 25 octobre 1944, doc. cit.

9 : 33^e Demi-brigade, note du 21 novembre 1944, doc. cit.

10 : AN, cote 72AJ83 : Rapport de la Team Jedburgh Alexander.

propre décompte aurait existé depuis plus d'un an, soit découverte en premier à Royan et ne semble pas avoir été employée le Jour J ou sur le front occidental. Aussi, nous décidâmes de l'emmener à Paris pour un plus ample interrogatoire. Vers la mi-octobre, [le déserteur polonais] a été interrogé par le service de renseignements du SHAEF. Selon l'expert [...], il semble vraisemblable que l'arme existe et que l'information soit correcte¹¹. »

L'équipe *Alexander* décrit le V4 comme suit :

« D'une manière générale, l'arme est employée contre l'infanterie, avec un rayon d'action allant jusqu'à 2 000 mètres. Son effet destructeur est entièrement causé par une compression de l'air, il n'a pas du tout d'effet shrapnel. Il peut être utilisé pour son effet de souffle ou mélangé à un liquide inflammable pour un effet incendiaire. Il génère des effets dans un rayon de 100 mètres du point d'impact [...]¹². »

Cette description correspond aux roquettes allemandes de gros calibre (280, 300 et 320 mm). De plus, le déserteur polonais n'a décrit que des plateformes de tir et des méthodes de pointage « primitives », ainsi que des dysfonctionnements tels que des départs inopinés de fusées, au point que « les Allemands craignaient apparemment de la manipuler » : ceci correspond également aux roquettes allemandes de gros calibre. Au demeurant, le rapport de la mission *Alexander* laisse entendre que le V4 a également été employé sur le front russe, ce qui est évidemment le cas pour les bombes-fusées et les *Nebelwerfer*. Quant à la présence d'une arme secrète nouvelle « sur un point mineur comme Royan », la mission *Alexander* s'en tient à une hypothèse peu convaincante : Royan aurait été une station expérimentale travaillant sur l'arme, laquelle aurait été inventée par un Français qui ne l'avait pas pleinement mise au point¹³.

Le déserteur polonais a été la principale source d'information de la mission *Alexander*. Les officiers alliés ne parlant ni allemand, ni polonais, les interrogatoires ont été menés par l'intermédiaire de traducteurs *ad hoc*, dont le commandant du *Régiment Rac*, Rodolphe Cézard, mosellan de naissance et officier d'artillerie¹⁴. Nous ne connaissons par le vocable employé par le déserteur polonais pour qualifier les bombes-fusées. Néanmoins, les descriptions concernées désignent les roquettes *Wüfkkörper* et nous faisons l'hypothèse que le glissement phonétique de WK vers V4 est intervenu lors des traductions multiples durant les interrogatoires, sur fond d'analogie avec les V1 et V2. Quoi qu'il en soit, les roquettes allemandes ont frappé les esprits. A la mi-octobre, un nouveau rapport de renseignement du *Régiment Rac* annonce que les V4 supprimerait « toute vie humaine dans un rayon de 250 à 300 mètres »¹⁵. A cette période, les unités françaises engagées face aux poches allemandes n'ont aucun moyen de réponse. Une première batterie à longue portée, dotée de pièces de 155 mm servies par des canonnières marines, rejoint le front de Royan à la fin du mois de novembre 1944. Il n'est pas anodin de relever que les premières salves tirées dans le Sud-ouest par ces canons, le 28 novembre 1944, visent précisément des « rampes de lancement V4 », aux abords du Château de Didonne¹⁶.

Hiver 1945 : une appropriation française

Au fil des mois, des tirs de harcèlement des lignes françaises se poursuivent épisodiquement, dont certains à l'aide de roquettes. Ces tirs restent impressionnants mais ne génèrent aucune perte massive. De plus, les rumeurs initiales laissent la place à des renseignements plus objectifs. Les différentes roquettes allemandes font ainsi l'objet d'une présentation illustrée et démystifiée dans un bulletin technique distribué aux unités par l'état-major des FFO¹⁷ : l'heure est désormais à l'appropriation.

11 : *Ibid.*

12 : *Ibid.*

13 : *Ibid.*

14 : SHD Terre, cote 8Ye6604326 : Dossier individuel de Rodolphe Cézard.

15 : SHD Terre, cote 10 P 426 : Régiment Rac, bulletin de renseignements, 17 octobre 1944.

16 : SHD Marine, cote TTH4 : Régiment de Canonnières marines, compte-rendu de tir, 28 novembre 1944.

17 : SHD Terre, cote 10 P 443 : FFO, Bulletin de renseignements aux petites unités, n° 1, 20 janvier 1945.

A cette période, l'état-major des FFO négocie des livraisons de pièces d'artillerie allemandes stockées sous contrôle allié. Dans ce cadre, l'état-major des FFO porte son attention sur les *Nebelwerfer* et les *Wurfkörper* abandonnés en France par la *Wehrmacht*. Le 10 mars 1945, le général de Larminat sollicite le ministère de la Guerre pour voir un maximum de ces matériels être mis à sa disposition :

« Je me propose de mettre en œuvre sur le front de l'ouest les projectiles auto-propulseurs allemands qui pourront être récupérés dans les dépôts abandonnés par l'ennemi. J'utiliserai, dans ce dessein, le colonel Menuel, détaché temporairement auprès de moi, et qui organisera avec du personnel dont je dispose, une unité de lance-bombes. J'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, de mettre à ma disposition tout le matériel spécial allemand déjà reconnu [...]. L'emploi de ces engins est de nature à pallier en partie l'insuffisance de mes moyens en artillerie, spécialement en canons lourds¹⁸. »

L'EMGG donne son aval très rapidement. Non sans un certain optimisme, il est en effet pensé que « ces bombes constitueront avec les mortiers de 81 mm la véritable artillerie d'accompagnement des régiments [pour] appuyer par leurs effets la progression des groupes d'attaque »¹⁹.

D'où provient cet intérêt pour les *Nebelwerfer*, jusqu'alors non évoqués dans les négociations franco-alliées portant sur les livraisons d'armes pour les FFO ? Cette attention, apparue assez subitement, repose en fait sur un seul homme : le colonel Maurice Menuel. Cet officier d'artillerie est signalé en poste à l'état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie jusqu'au début de l'année 1945. Sans que le détail des dates ne soit conservé, son dossier individuel mentionne ensuite une affectation à Paris, au sein de l'EMGG, suivi d'un rapide détachement au sein de l'état-major des FFO²⁰. Citons le général de Larminat :

« Le colonel Menuel, artilleur m'arrivant d'Afrique du Nord et sans emploi, faute de canons, comprenant que ce serait toujours notre point faible, se donna la tâche de rechercher dans toute la France les armes et munitions de [bombes-fusées]²¹. »

Maurice Menuel s'était déjà intéressé aux roquettes allemandes en Tunisie :

« Après la bataille de Tunisie et la libération de ce territoire, un certain nombre de bombes-fusées de divers calibres, abandonnées par l'ennemi, furent trouvées et expérimentées, notamment par le colonel d'artillerie breveté Menuel. C'est grâce aux travaux et à la persévérance de cet officier supérieur que l'emploi des bombes-fusées fut autorisé et réalisé sur le front de l'Ouest²². »

A peine arrivé à l'état-major des FFO, Maurice Menuel ne lésine pas en besogne. Dès le 10 mars, il fournit un inventaire des matériels de lancement repérés dans les dépôts de Normandie. Dès le 17 mars, il adresse des demandes de livraison de stocks de projectiles répertoriés par ses soins. Le temps est alors compté, à moins d'un mois de la date escomptée de déclenchement de l'attaque de Royan.

Dans un délai qui n'excède pas 45 jours, le colonel Menuel déploie une large activité, dont le spectre embrasse les différents champs d'un processus de recherche et développement, suivi d'une immédiate mise en pratique. Cette activité peut être divisée en tâches, vraisemblablement menées de front. Il s'agit d'abord de réunir une documentation sur les *Nebelwerfer*, processus déjà enclenché dans le bulletin de renseignement des FFO de janvier 1945 et poursuivi par l'obtention de notices techniques, telle une note sur les projectiles de 280 mm reçue en mars 1945 de l'Inspection générale technique du ministère de la Guerre²³. Il s'agit parallèlement de répertorier les matériels récupérables et les disponibilités en munitions et consommables (dispositifs d'allumage, détonateurs...).

Il convient ensuite de procéder à des essais des différentes catégories de matériels. Un centre

18 : SHD Terre, cote 10 P 394 : Lettre n° 841 EM/3-4 du Général de Larminat au ministre de la Guerre, 10 mars 1945.

19 : SHD Terre, cote 10 P 440 : FFGR, ordre d'opérations n° 7, 8 avril 1945.

20 : SHD Terre, cote 8Ye26676 : Dossier individuel du colonel Maurice Menuel.

21 : Larminat (de) Edgard (Général), *Chroniques irrévérencieuses*, Plon, Paris, 1962, p. 265-266.

22 : SHD Terre, cote 10 P 403 : DAAAtI, rapport sur les bombes-fusées de fabrication allemande, 4 juillet 1945.

23 : SHD Terre, cote 10 P 403 : Ministère de la Guerre, Inspection générale technique, notice sur la bombe fusée de 28 cm WKS allemande, mars 1945.

d'expérimentation et d'instruction est ouvert le 14 mars à Saint-Seurin-d'Uzet (Charente maritime) : « le premier soin du colonel Menuel a été de se livrer à de nouvelles expériences et d'effectuer des écoles à feu dans la Gironde [...] »²⁴. Saint-Seurin-d'Uzet devient le siège d'une intense activité : établissement de tables de tirs pour les cinq catégories de projectiles collectés (du 155 au 320 mm ; une table de tir et des correctifs établis en avril 1945 sont conservés au SHD, à la cote 10 P 403), test de dispositifs de lancement et de mise à feu, compte tenu de la carence en rampes de lancement et en moyens d'allumage électrique. A titre d'exemple, des solutions artisanales de mise à feu par mèches et pétards sont mises au point, non sans une certaine prise de risque. Une démonstration a lieu le 22 mars devant certains chefs d'unités, ce qui convainc notamment le général Marchand, chargé de diriger les opérations au nord de Royan, de recourir aux bombes-fusées²⁵.

Il s'agit également de former des servants. Saint-Seurin-d'Uzet accueille tout d'abord, dès la mi-mars, un escadron du 18^e Régiment de Chasseurs à Cheval, issu du *Régiment Z* de la Dordogne. Un second escadron de cette unité suit du 10 au 12 avril. Au total, le 18^e Chasseurs forme six pelotons de lancement. A la date du 10 avril, un peloton a également été instruit pour chacun des 50^e, 131^e et 158^e RI, 12^e et 32^e RA, ainsi que des détachements du 16^e Groupe de reconnaissance, du 196^e RA et du 34^e RI venus du front du Médoc. En matière de vocables, les appellations des engins restent variées, y compris le terme V4 qui perdure, par exemple au sein du 158^e RI et de son « groupe de bombardiers V4 »²⁶.

Ampleur de la récupération

Le processus de récupération de roquettes enclenché par le colonel Menuel est tout sauf anecdotique. Les données conservées au SHD aux cotes 10 P 394 et 415 permettent de recenser au moins 10 745 bombes-fusées acheminées en mars et avril 1945 au profit des FFO. Au regard du poids de chaque catégorie de projectile, l'ensemble représente quelque 1 300 tonnes de fret, soit l'équivalent de 40 chars *Sherman*.

L'acheminement de ces munitions vers les FFO requiert une logistique assez conséquente, que seul l'aval du ministère de la Guerre autorise. Au regard des données conservées, au moins vingt envois ferroviaires sont mentionnés entre le 20 mars et le 11 avril. L'acheminement du matériel repéré en Forêt de Bord, dans l'Eure, donne par exemple lieu le 21 mars à la mise en route d'un chargement ferroviaire de 245 tonnes (1 400 bombes de 300 mm, 144 de 280 mm, 58 de 320 mm, 550 allumeurs électriques, 2 250 détonateurs électriques...)²⁷.

Il y a bien évidemment un tri à faire : à titre d'exemple, sur 1 148 bombes de 280 mm expédiées de la région angevine, 250 sont qualifiées de « douteuses »²⁸. Plus généralement, des sondages menés dans les lots réceptionnés ont permis de constater « que tous les obus d'un même calibre n'étaient pas de poids identiques » et « que les obus récupérés, abandonnés sans protection sur le sol et livrés aux intempéries, décelaient fréquemment des traces profondes d'humidité et d'altération de la poudre de la charge propulsive ». Il en résulte « la plus grande circonspection à l'égard des renseignements balistiques en notre possession ». Les essais démontrent d'ailleurs la nécessité d'une « marge de sécurité de l'ordre de 20 % » en portée. De plus, pour 15 à 20 % des projectiles, une « certaine hésitation » à démarrer puis à se fixer sur

24 : Rapport sur les bombes-fusées du 4 juillet 1945, doc. cit.

25 : SHD Terre, cote 11 P 176 : Lettre du général Marchand au général de Larminat, 27 mars 1945.

26 : Journal de marche du 18^e Chasseurs, doc. cit.

SHD Terre, cote 11 P 170 : Rapport du lieutenant-colonel Moressée sur l'organisation des groupements de bombes fusées, 10 avril 1945.

SHD Terre, cote 11 P 176 : Journal de marche de la Division Marchand.

SHD Terre, cote 12 P 8 : Journal de marche du 34^e RI.

SHD Terre, cote 12 P 26 : Journal de marche du 158^e RI.

27 : SHD Terre, cote 10 P 415 : 3^e Région militaire, Direction régionale du Service du Matériel, note n° 3467/Mu, 21 mars 1945.

28 : SHD Terre, cote 10 P 415 : 4^e Région militaire, note n° 4232/4-219, 20 mars 1945.

une trajectoire est constatée²⁹.

La Normandie fournit près des trois quarts des projectiles récupérés, avec des dépôts dispersés dans plusieurs départements : dans l'Eure (forêts Bord et de Lyons, dépôts d'Acon, La Haye Malherbe, Saint Léger de Rôtes, Vernon), l'Orne (bois des Yvetaux, dépôts de Briouze), le Calvados (dépôt de Mézidon, Saint Sever), la Seine maritime (dépôts de Rouvray, Dieppe, Roumare). Les autres lots proviennent principalement de l'Aube (Brienne-le-Château), du Maine-et-Loire (Montreuil-Belfoy) mais aussi de Bordeaux et de la région parisienne (fort de Bicêtre) : l'effort de prospection a été quasiment national. Les bombes de 300 mm représentent 52 % des acheminements, celles de 280 mm 19 % et les projectiles de 155 mm 20 %. L'emploi des engins allemands va essentiellement reposer sur ces trois catégories de projectiles. Leur répartition suit les priorités opérationnelles, à l'image des projectiles de 300 mm : 3 900 sont initialement alloués pour le front de Royan, 1 000 pour le Médoc et seulement 100 pour le secteur de La Rochelle³⁰. Les projectiles sont acheminés par voie ferrée jusqu'aux abords immédiats du front, à Pons (secteur de Royan) et Lesparre (Pointe de Grave), puis répartis par camions.

Les lanceurs multitubes mobiles sont restés rares. A la date du 10 mars, seize lanceurs à six tubes (155 mm), un à cinq tubes (216 mm) et sept blindés armés de dix tubes de 155 mm (*Panzerwerfer 42*) ont été repérés dans les dépôts normands, notamment à Trun. Ces engins restent cependant à réparer, tâche confiée à l'armurerie de Ruelle. L'acheminement vers Ruelle de quatre premiers lanceurs multitubes de 155 mm, dépourvus de roues, est mentionné le 27 mars, suivi de quatre autres depuis Le Havre et de douze en provenance de Trun³¹. De cet ensemble, les données conservées permettent d'attester la reconstitution puis l'emploi à partir du 14 avril d'au moins huit lanceurs multitubes de 155 mm (*15 cm Nebelwerfer 41*), d'un lanceur multitubes de 216 mm (*21 cm Nebelwerfer 42*) et d'un lanceur multiple pour bombes de 300 mm (*30 cm Nebelwerfer 42*)³². Au regard des délais, ce résultat est remarquable. Notons que, pour les opérations, les pelotons dotés de ces pièces mobiles ont été équipés de deux chenillettes par pièce (traction des lanceurs et transport de munitions).

Le colonel Menuel a bien évidemment porté son attention sur les blindés armés de tubes de 155 mm. Sept épaves, peu ou prou réparables, ont été repérées à Trun. Le 26 mars, une demande d'affectation de trois de ces engins est adressée à l'EMGG. Ceux-ci sont effectivement alloués le 31 mars au Détachement d'armée de l'Atlantique mais l'annonce de leur prochain acheminement par voie ferrée au départ d'Argentan n'intervient que le 12 avril, trop tard pour un emploi effectif³³.

Printemps 1945 : mise en œuvre et retour d'expérience

Le 14 avril 1945, jour de lancement de l'attaque de Royan, les pelotons de tirs formés à Saint-Seurin-d'Uzet sont répartis en trois groupements. L'essentiel des moyens sont alloués à un groupement, placé aux ordres du colonel belge Moressée (ex-commandant du *Régiment Z*) et chargé d'appuyer l'attaque principale de Royan : articulé en trois éléments, ce groupement aligne cinq lanceurs de 155 mm, le lanceur de 216 mm et 1 800 roquettes de gros calibres. Un second groupement, doté de 600 bombes de 280 et 300 mm, est aligné au nord de Royan, sur la Seudre. Le troisième groupement est affecté à la Pointe de Grave, avec trois

29 : Rapport sur les bombes-fusées du 4 juillet 1945, doc. cit.

30 : SHD Terre, 10 P 394 : DAAtl, modificatif à l'ordre particulier d'opérations n° 21 sur l'utilisation de projectiles et de fumigènes allemands, 26 mars 1945.

31 : SHD Terre, cote 10 P 415 : Télégrammes n° 3740/Mu de la 3^e Région militaire au DAAtl (28 mars 1945) et n° 4384/Art (12 avril 1945).

32 : Au sujet de cet engin, les livraisons mentionnent un lanceur 28/32 cm Nebelwerfer 41 (formé de six cadres métalliques superposés sur affût mobile pour bombes de 280 ou 320 mm) envoyé depuis Rouen. Toutefois, les rapports d'emploi ne signalent un tel engin que pour des bombes de 300 mm. Au demeurant, le 30 cm Nebelwerfer 42 a été développé à partir du 28/32 cm Nebelwerfer 41.

33 : SHD Terre, cote 10 P 415 : Télégramme n° 5566 du DAAtl (26 mars 1945), télégramme n° 10 146 EMA/4M (31 mars 1945) et télégramme n° 6066 de la Direction du Service du Matériel de Rouen (12 avril 1945).

lanceurs de 155 mm et 1 370 roquettes de gros calibres³⁴. Par ailleurs, dans le secteur de Royan, une compagnie du 131^e RI, avec 120 hommes, est désignée le 11 avril pour assurer des tâches de manutention au profit des pelotons de tir³⁵. Par la suite, fin avril, tous les lanceurs mobiles sont réunis sous l'égide du 12^e RA, qui forme pour l'occasion un 4^e groupe en son sein.

Les pelotons de tirs interviennent dès le 14 avril (appui direct de l'infanterie sur les positions de Semussac, Didonne et Médis face à Royan, démonstration d'artillerie par-dessus la Seudre au nord de Royan). Le 15 avril, l'ensemble du groupement du colonel Moressée agit depuis Médis Médis contre les ouvrages fortifiés de Belmont, contrôlant l'accès à Royan. Le 16 avril, ces éléments effectuent encore des tirs contre les ouvrages fortifiés de la forêt de Coubre. Ce même jour, les bombes-fusées sont employées lors du franchissement d'assaut de la Seudre. Dans la Pointe de Grave, seuls quelques tirs d'appui de l'infanterie sont mentionnés les 15 et 16 avril. Les *Nebelwerfer* entrent à nouveau en action lors de l'assaut de l'île d'Oléron : le 30 avril, tirs depuis Ronce-les-Bains pour balayer les plages de débarquement avant l'attaque (quatre lanceurs engagés ?), conjointement à des tirs menés par deux *Nebelwerfer*, depuis Bourcefranc, par bombes fumigènes et explosives contre Saint-Trojan et Le Château d'Oléron, de façon à empêcher toute action adverse vers les plages de débarquement ; un *Nebelwerfer 41* est débarqué sur l'île au cours de la nuit puis engagé le 1^{er} mai au matin en appui de l'attaque de l'isthme des Alassins. Enfin, le 5 mai, des tirs, dits d'intimidation, sont menés devant la Rochelle, dans le secteur d'Aigrefeuille-d'Aunis (un *Nebelwerfer 41* et bombes de 300 mm). Il est à noter que les bombes de 320 mm, uniquement disponibles sous forme de projectiles incendiaires, n'ont pas été employées.

Ces engagements donnent lieu à plusieurs rapports et analyses. Le Service historique de la Défense conserve un rapport établi dès le 20 avril pour les pelotons du 18^e Chasseurs, une note d'analyse globale du 4 juillet et un rapport du 12^e RA du 3 août 1945³⁶. Ces rapports soulignent les difficultés de manutention des munitions et, pour les roquettes tirées depuis des caisses au sol, une mise en batterie longue (il faut préparer le sol pour asseoir les caisses et les cadres), complexe et assez aléatoire quant aux résultats obtenus (direction et inclinaison du tir). Seuls les lanceurs multitubes ont permis d'obtenir des cadences de tir un tant soit peu rapides (six roquettes de 155 mm toutes les deux minutes, cinq roquettes de 216 mm toutes les 3 minutes, contre huit bombes de gros calibre toutes les dix minutes au mieux).

Le rapport du 4 juillet dresse un bilan des forces et faiblesses des matériels employés :

« Les bombes fusées présentent quatre avantages principaux. Le premier est l'extrême simplicité de fabrication du matériel de lancement qui permet une construction peu coûteuse en grande série. Le deuxième avantage des bombes-fusées est la grande mobilité du matériel de lancement, du moins pour les calibres de 15 et 21 cm [...]. Le troisième avantage des lance-bombes est leur puissance de feu. On estime qu'un seul engin multitubes correspond à la puissance de feu d'une batterie et qu'une série de ces engins disposés en batterie correspond à la puissance de feu de l'artillerie d'une division. Enfin, l'effet matériel et moral des projectiles sur l'ennemi est considérable par le bruit à l'arrivée et par la puissance du souffle.

Par contre quatre inconvénients principaux sont à noter [...]. Le premier est son manque de précision qui oblige à ne choisir qu'un objectif de zone plutôt que des points bien déterminés. Le deuxième inconvénient est la difficulté de ravitaillement en munitions pour obtenir des tirs nourris, du fait du poids considérable des projectiles et de leur débit rapide [...]. Le troisième inconvénient est la facilité de repérage des engins lance-bombes du fait, d'une part, de la lueur donnée par la charge propulsive [...] et, d'autre part, de l'énorme nuage de fumée et de poussière refoulé vers

34 : SHD Terre, 10 P 394 : DAAtl, note sur les engins Manuel, avril 1945.

SHAT, cote 11 P 176 : Brigade Oléron, ordre général d'opérations n° 1, 7 avril 1945.

FFGR, ordre d'opérations du 8 avril 1945, doc. cit.

35 : SHD Terre, cote 12 P 23 : Division Gironde, ordre particulier n° 7, 11 avril 1945.

36 : SHD Terre, cote 12 P 111 : 18^e Chasseurs, rapport du chef d'escadron des Roches, 20 avril 1945.

SHD Terre, cote 12 P 14 : 12^e RA, rapport sur les lance-bombes-fusées, 3 août 1945.

Rapport sur les bombes-fusées du 4 juillet 1945, doc. cit.

l'arrière par la combustion de la charge propulsive. Enfin, le dernier inconvénient consiste dans la nécessité de disposer d'une source de puissance électrique pour la mise à feu [...]»³⁷.

Compte tenu d'un effet destructeur reposant sur l'effet de souffle, avec très peu d'éclats, les roquettes de gros calibre, à portée courte à moyenne, ont essentiellement été employées pour des tirs dits de démoralisation : contre les zones à tranchées et à abris, aux abords des agglomérations et des zones présumées de rassemblement ou de passages obligés. Les bombes de 155 et 216 mm, à plus longue portée, ont servi à des tirs visant des carrefours, des lieux de concentrations présumées ou à l'établissement de rideaux de fumigènes (assaut de l'île d'Oléron).

L'emploi des bombes-fusées a donné lieu à plusieurs incidents. Le rapport du 4 juillet signale deux cas de retour en arrière des projectiles lancés et, pour les roquettes de 155 mm, plusieurs cas de séparation entre la bombe et la partie propulsive dès la sortie du tube. Le rapport du 18^e Chasseurs liste des incidents assez nombreux avec les bombes tirées depuis des caisses au sol, sans allumage électrique :

« Un pourcentage important de bombes n'est pas parti par défaut de mise à feu. Les mèches lentes ont brûlé mais n'ont pas communiqué le feu à la charge propulsive, d'autres se sont éteintes. Les bombes de 30 cm qui sont parties ont eu, en portée et en direction, une dispersion notable due, sans doute, au calage insuffisant des caisses³⁸. »

Le 18^e Chasseurs a notamment testé l'emploi de roquettes de 155 et 216 mm, à même le sol, sans succès :

« Faute de tubes de lancement, ces projectiles furent tirés en les calant à même le sol, ainsi qu'il avait été procédé au cours des essais. Les trois premiers coups furent irréguliers, la bombe changeant de direction en l'air et suivant une trajectoire perpendiculaire à l'axe de tir. Une de ces bombes, ayant dévié d'environ 120°, éclata dans les arbres sous lesquels était abrité le personnel, tuant un cavalier et blessant un aspirant, un sous-officier et deux hommes. D'autres tentatives amenèrent des résultats analogues. Le tir fut arrêté et continué seulement avec des projectiles de 30 cm³⁹. »

Ce rapport relate également le départ spontané d'une bombe atteinte par des éclats d'obus pendant son transport en camion : « cette bombe est partie traversant la paroi du véhicule sans éclater ; passant à gauche du chauffeur, puis le long du capot, elle est allée éclater à plusieurs centaines de mètres en avant »⁴⁰.

Un homme clé : Maurice Menuel

Le mérite de la mise en œuvre réussie de *Nebelwerfer* dans le Sud-ouest revient au colonel Maurice Menuel. Celui-ci ne connaît cependant que brièvement les fruits de ses efforts. Le 15 avril 1945, s'étant porté en avant pour rechercher des emplacements de tir, il est mortellement blessé aux abords de l'ouvrage fortifié de Belmont. Il décède de ses blessures quatre jours plus tard.

Né en 1890 dans la Meuse, Maurice Menuel a fait son service militaire entre 1911 et 1913. Il y a obtenu le grade de sous-lieutenant de réserve. Mobilisé dans l'artillerie en 1914, il passe lieutenant d'active en mars 1915. Commandant de batterie, il gagne quatre citations, dont trois pour son « audace inouïe » et son « courage » à se placer dans des points d'observation des plus exposés. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur par arrêté du 16 juin 1920. Maurice Menuel poursuit une carrière d'officier d'état-major. Il aborde la seconde guerre comme lieutenant-colonel, à l'état-major de la 1^{re} Armée. A l'issue de la campagne de 1939-1940, il sert quelques mois en Zone Sud, avant de rejoindre la Tunisie en 1941. La guerre l'y rattrape en novembre 1942. Il reste en poste au sein du Commandement supérieur des troupes de Tunisie jusqu'au début de l'année 1945. Ses citations et notations de la période 1940-1944 dépeignent un

37 : *Ibid.*

38 : 18^e Chasseurs, rapport du 20 avril 1945, doc. cit.

39 : *Ibid.*

40 : *Ibid.*

homme organisateur, ne craignant ni l'improvisation, ni la prise d'initiatives pour la recherche de solutions :

« [Lors de la campagne de 1940, il] a réglé avec maîtrise les mouvements et les ravitaillements de l'Armée au cours de sa manœuvre en Belgique. S'est particulièrement distingué dans l'organisation et l'exécution sous un bombardement incessant des ravitaillements et de l'embarquement à Dunkerque des unités repliées [...]. Étant prisonnier à Rennes, le 18 juin 1940 et ayant reçu du général commandant son groupement l'autorisation de s'évader, a tenté et réussi cette évasion avec audace et sang-froid.

[Lors de la campagne de Tunisie en 1942-1943, il] venait de prendre quelques jours plus tôt les fonctions de chef d'état-major du Commandement supérieur des troupes de Tunisie lors de la reprise des hostilités en Afrique du Nord en novembre 1942. Bien que se trouvant de ce fait encore en période d'adaptation, a rendu dès le début et pendant toute la durée des hostilités, les meilleurs services. D'une intelligence très souple et très vive, remarquablement préparé par ses fonctions antérieures à l'étude des problèmes d'ordres élevés, doué d'un remarquable bon sens, d'une droiture et d'une loyauté parfaite, il est pour ses chefs un collaborateur d'un dévouement absolu [...]. S'employant avec tout son cœur à toutes les missions qui lui sont confiées, il a contribué pour une large part au succès des troupes de Tunisie.

[En Tunisie en 1943-1944,] officier supérieur remarquablement intelligent et fin, très dévoué, gros travailleur. Beaucoup d'idées et d'initiatives. S'intéresse de très près aux questions matérielles [...]. Il serait dommage que sa carrière soit arrêtée au grade de colonel, devrait accéder au grade de général⁴¹. »

Au regard de ces traits de caractère, le cadre du commandement des FFO, à la croisée d'importants défis matériels et d'une troupe formée majoritairement de volontaires, semble avoir été particulièrement adapté au profil de Maurice Manuel, qui a su monter et équiper en quelques semaines des unités servant des armes inédites. Il repose à la nécropole nationale de Retaud (Charente maritime).

Perspectives d'avenir

Que reste-t-il des *Nebelwerfer* français des fronts de l'Atlantique ? Les documents en archive, sans être pléthoriques, ne manquent pas. Ces armes n'ont pas changé le cours des événements militaires. Compte tenu des limites d'emploi de ces roquettes, l'effet de ces engins a sans doute été davantage psychologique que physique : montrer aux combattants français l'emploi d'un matériel novateur.

Peu d'illustrations sont disponibles. Le fonds Léonard, du nom d'un photographe charentais ayant accompagné les unités FFI du secteur de Royan, comprend une poignée de clichés montrant un *Nebelwerfer 41* en action en avril 1945. Une de ces vues a été publiée en 1948 dans *La Libération du Sud-ouest* de Henri Adeline, avec pour légende : « Obusier allemand de 150 mm à 6 tubes pour bombes-fusées, utilisé par le colonel Manuel et le lieutenant-colonel Moressée pour l'attaque de Royan ». Seul le casque Adrian d'un servent, visible au premier plan, vient rappeler que la scène se déroule dans les rangs français.

Maurice Manuel a reçu un hommage sous la plume d'Edgard de Larminat en 1962 :

« Le colonel Manuel [...] constitua de grandes batteries sur le front de Royan ; l'on y rencontrait des appareils étonnants, depuis le faisceau de tuyaux de poêle plus ou moins doté d'instruments de pointage, jusqu'au gros casier à bouteilles où l'affaire se traitait au fil à plomb, au niveau d'eau, avec des cales pour donner l'angle de tir. Et, pour faire marcher tout cela, qui à première vue n'avait rien d'appétissant et paraissait plus dangereux pour le tireur que pour l'ennemi, il recruta des hommes parmi les unités FFI. Il eut très peu de temps pour les former et là aussi cela marcha à merveille⁴². »

La description des roquettes donnée par Edgard de Larminat n'est pas des plus engageantes. Le banc d'essai qu'ont constitué les FFO a néanmoins permis une appropriation technique de ces armes. La conclusion du

41 : Dossier individuel du colonel Maurice Manuel, doc. cit.

42 : De Larminat, *op. cit.*, p. 265-266.

rapport précité du 4 juillet 1945 souligne d'ailleurs à juste titre le changement de paradigme introduit par les roquettes :

« Il est hors de doute que des perfectionnements successifs augmenteront dans l'avenir le champ d'emploi de ces projectiles. Les procédés de propulsion par fusée sont de plus en plus employés dans les armes modernes, notamment dans les engins V1 et V2 et dans les avions à réaction [...]. Le guidage par radio et par ondes sonores, qui est de l'ordre des possibilités actuelles, peut en faire dans l'avenir une arme effrayante [...]. Les résultats déjà obtenus par les bombes-fusées laissent présager, pour l'avenir, un développement considérable de ces engins, dont l'importance et le champ d'action se développent chaque jour. Il importe que la France ne se laisse pas distancer dans l'étude et la réalisation de ces matériels nouveaux qui peuvent modifier considérablement la physionomie de la guerre future⁴³. »

43 : Rapport sur les bombes-fusées du 4 juillet 1945, doc. cit.

Annexe 4.09 : Notice sur les transferts de matériels d'artillerie de prise

Un lot de 52 canons italiens de 75 mm a été récupéré dans un parc d'artillerie allemand abandonné aux portes de Lyon, à la Doua (Villeurbanne). Il s'agit principalement de pièces du modèle *Cannone da 75/27 modello 06*, retrouvées en plus ou moins bon état. Elles ont vraisemblablement été récupérées par la *Wehrmacht* en septembre 1943, au sein de l'ex-zone d'occupation italienne du Sud-est de la France. Faute de munitions adaptées, cet important lot se révèle inapproprié pour un emploi autre que l'instruction : seuls 9 000 obus adaptés sont récupérés à Clermont-Ferrand, soit, avec 180 obus par pièce, à peine une journée de feu en cas d'emploi en opération. Douze pièces *75/27 modello 06* servent en 14^e Région militaire, à Belley, pour l'instruction des artilleurs de la *Division alpine FFI* puis de la 27^e Division alpine¹. Les quelque quarante autres pièces ne restent pas pour autant inemployées.

Au cours de l'hiver, les fonds relatifs aux FFO permettent de retrouver la trace d'un lot de ces canons, utilisé sur le front de Royan. Des pièces italiennes *75/27 modello 06* sont tout d'abord signalées en décembre au sein du groupe d'artillerie de la *Brigade Bertrand*. Ce groupe, qualifié de 72^e RA FFI, a été formé à Bourges. Lors de son départ du Cher pour la Charente maritime en novembre, ce groupe ne disposait pas de canons italiens. Seul important lot connu de pièces italiennes de ce type, le dépôt lyonnais semble raisonnablement être l'origine des canons italiens affectés aux FFO. A la fin du mois de janvier, quatre pièces *75/27 modello 06* sont signalées en dotation au sein des FFO, un nombre porté à douze le 5 mars. Lorsqu'elle quitte les FFO en février 1945, la *Brigade Bertrand* laisse son matériel d'artillerie sur place. Quatre pièces *75/27 modello 06* sont alors prises en charge par le *Régiment Parisot* (l'ex-Demi-brigade de l'Armagnac). Les mêmes causes générant les mêmes effets, le manque de munitions adaptées conduit au retrait de ces pièces italiennes. Elles ne sont par la suite plus employées au sein du Détachement d'armée de l'Atlantique².

Des pièces italiennes sont également signalées au sein des nouvelles divisions en formation, durant leur phase d'instruction. Au Valdahon, les groupes du 4^e RA (14^e DI) se forment avec des pièces italiennes de 75 mm. Ce dernier matériel n'est toutefois pas conservé lors du départ en opération de la 14^e DI en avril 1945³. Il en va de même pour la 36^e DI, dont le 24^e RA dispose en mars et avril 1945 de quatre puis douze canons italiens de 75 mm⁴, reversés en juin ou juillet lors du départ de la division pour l'Italie du Nord. Enfin, l'artillerie de la 1^{re} DCEO (10^e RAC) se compose en avril 1945 de 24 pièces italiennes de 75 mm, perçues à Grenoble (14^e Région militaire), ce qui ne laisse que peu de doute sur leur lien avec le lot lyonnais de septembre 1944⁵.

Les pièces italiennes n'ont pas été les seules à avoir transité d'unité en unité. La 10^e DI a bénéficié en janvier et février 1945 d'affectations conséquentes de pièces d'artillerie de calibre 75 mm, de provenance allemande (canon anti-char 7,5 cm Pak 40), française (modèle 1897, transféré d'Afrique du Nord ou récupéré en France) ou américaine (modèle 1897, issu des stocks britanniques). Par la suite, entre mars et mai 1945, une part substantielle de ces pièces a été reversée : au moins 22 canons français modèle 1897 et

1 : SHD Terre, cote 11 P 173 : 1^{re} Division Alpine, Artillerie, note n° I/ORG, 25 octobre 1944.

SHD Terre, cote 11 P 174 : Division Alpine, 4^e Bureau, note n° 448/4, 5 novembre 1944 ; EMGG, 1^{er} Bureau, rapport de mission des capitaines Cayatte et Bareault auprès de la 27^e DA, 10 février 1945.

2 : SHD Terre, cote 13 P 72 : Lettre du colonel Bertrand à la 5^e Région militaire, 24 octobre 1944 ; Lettre du colonel Bertrand au général de Larminat, 9 décembre 1944.

SHD Terre, cote 12 P 26 : Descriptif du 1^{er} Régiment Armagnac, 23 janvier 1945.

SHD Terre, cote 10 P 403 : FFO, situation du parc d'artillerie, 27 janvier 1945 et 5 mars 1945.

SHD Terre, cote 11 P 176 : Division de marche Marchand, note sur l'artillerie du 158^e RI, 6 avril 1945.

3 : SHD terre, cote 12 P 139 : Journal de marche du II/4^e RA.

SHD Terre, cote 11 P 168 : 1^{re} Armée, 3^e Bureau, fiche sur la liaison auprès de la 14^e DI, 4 mai 1945.

4 : SHD Terre, cote 11 P 179 : Compte-rendu sommaire du général Cazaud sur la 36^e DI, 21 mars 1945.

SHD Terre, cote 11 P 179 : EMA, French Group Rearmament Division, SHAEF Mission France, mémorandum n° 48/OL/SR pour le général Kingman, 8 avril 1945.

5 : SHD Terre, cote 11 P 45 : 1^{re} DCEO, lettre n° 576/4-S du général Nyo, 30 avril 1945.

quinze pièces allemandes 7,5 cm Pak 40. La destination des pièces allemandes n'est pas directement connue (peut-être le Détachement d'armée de l'Atlantique qui dispose à la fin du printemps de plus de quarante pièces de ce type). Des transferts de canons modèle 1897 vers la 36^e DI (une douzaine?) et vers la 23^e DI (douze pièces le 7 mai, pour le 12^e RA) sont par contre attestés. Le transfert de pièces à la 23^e DI donne par ailleurs lieu à d'autres mouvements de pièces, par ricochet : les canons modèle 1897 remplacent au sein du 12^e RA des pièces allemandes de 75 mm, elles-mêmes réaffectées aux régiments d'infanterie de la 23^e DI⁶.

6 : Compte-rendu sommaire sur la 36^e DI, 21 mars 1945, doc. cit.

SHD Terre, cote 12 P 140 : DAAtl, notes sur l'organisation de l'artillerie, 5 mai 1945.